This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NEDL TRANSFER
HN 73KM 6

PFr
331
40

KF857

Harvard College
Library

FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE, IMPRIMEUR, 2, PLACE DU PANTHÉON.

REVUE
DU
MONDE
CATHOLIQUE

RECUEIL POLITIQUE

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

NEUVIÈME ANNÉE

TOME VINGT-SIXIÈME

(TOME VIe DE LA NOUVELLE SÉRIE)

PARIS

LIBRAIRIE VOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE SAINT-GERMAIN, 25

1869

P Fr 331.40

HARVARD COLLEGE LIBRARY
TREAT FUND
Sept. 10, 1925

LE CARDINAL CONSALVI

ET LE P. THEINER

Histoire des deux Concordats de la République française et de la République cisalpine, conclus en 1801 et 1803 entre Napoléon Bonaparte et le Saint-Siége, suivie d'une Relation de son couronnement comme empereur des Français par Pie VII, d'après des documents inédits, extraits des Archives secrètes du Vatican et de celles de France, par Augustin THEINER, préfet des Archives du Vatican, consulteur de diverses congrégations, etc., etc. 2 volumes grand in-8 de XVI-576 et 352-342 pages (1869), chez L. Guérin et Cie, à Bar-le-Duc, et chez E. Dentu et V. Palmé, à Paris. — *Bonaparte, le Concordat de 1801 et le cardinal Consalvi, suivi des deux lettres au P. Theiner sur le pape Clément XIV,* par J. CRÉTINEAU-JOLY. 1 volume in-8 de 436 p. (1869), chez Henri Plon.

I

Le P. Theiner a une passion malheureuse pour les causes perdues et les clients suspects. Les causes perdues, il y a parfois quelque courage à les reprendre, et, au témoignage du poëte, ce serait le propre des Catons :

Causa diis victrix placuit, sed victa Catoni.

Les clients suspects, condamnés même par une longue prescription historique, il y a souvent justice à réviser leurs procès ; et leur réhabilitation, aussi bien que le redressement de certains faits mal présentés jusqu'ici par la passion ou le préjugé, entre dans le programme qu'énonçait le comte de Maistre en disant : « Toute l'histoire est à refaire. »

Mais refaire n'est pas renverser, ni mettre tout à rebours ; ce n'est pas secouer les assises les mieux fondées et l'édifice qu'elles soutiennent, pour se donner le vain et insensé plaisir de bâtir sur le sable un monument qui ne résiste pas au moindre souffle. Bien moins encore la révision d'une cause perdue doit-elle se faire au détriment d'une cause gagnée, et la réhabilitation d'une mémoire injustement suspecte aux dépens d'une mémoire justement consacrée.

Or, c'est à l'encontre de tous ces principes que procède ordinairement le P. Theiner. Au lieu de remettre chaque chose en place, il déplace tout dans l'histoire. Il absout, réhabilite, mais il dénigre et condamne ; il absout, réhabilite l'ambition, la cupidité, la violence, la

lâcheté, la faiblesse, et il dénigre, il condamne le droit, la justice, le désintéressement, le courage. En 1852, il entreprend la révision d'un des plus grands procès du dix-huitième siècle. D'une part, Rezzonico, le grand Clément XIII, opposé comme une colonne de fer et un mur d'airain à tous les assauts de l'impiété, et, avec lui, les Jésuites, ces janissaires de l'Église romaine, cette avant-garde toujours la première à porter et à recevoir les coups; d'autre part, Ganganelli, Clément XIV, le pape de Voltaire, ambitieux pour parvenir à la tiare et faible pour la porter; d'autre part, les cours bourbonniennes et leurs ministres, les philosophes et les courtisanes, tous ligués contre le catholicisme, contre ses chefs et ses soldats. Pour qui et contre qui se va prononcer le P. Theiner? Oh! il ne manquera pas de sacrifier Clément XIII à Clément XIV, les Jésuites à la ligue de la force, de l'incrédulité et de l'immoralité !

En cette affaire, il se fit à lui-même une affaire terrible; car il se mit sur les bras, par d'imprudentes provocations, M. Crétineau-Joly, l'auteur de *Clément XIV et les Jésuites*. En deux lettres, — deux campagnes, — M. Crétineau-Joly lui infligea deux défaites sanglantes, et la presse, qui, comme les dieux de Lucain, prend parti pour la victoire, applaudit au vainqueur et trépigna sur le vaincu.

Attaqué de nouveau, cette fois comme traducteur et éditeur des *Mémoires* du cardinal Consalvi, M. Crétineau-Joly ne manque pas de rappeler sa première victoire comme augure d'une victoire nouvelle, et de citer la sentence des principaux juges du camp, invités par là à suivre cette seconde passe-d'armes et à saluer un second triomphe. Il fait plus : pour accabler le P. Theiner sous le double poids de la défaite passée et de la défaite présente, pour rendre le nouveau coup plus sûr et plus sensible en rouvrant d'anciennes blessures, il réédite ses deux lettres à l'historien de Clément XIV après sa réponse à l'historien des Concordats.

Ces deux lettres forment environ les trois quarts du volume. Je comprends que M. Crétineau-Joly ait voulu réunir en un volume toute sa polémique contre le P. Theiner; je comprends moins qu'il n'ait pas imposé à son éditeur l'obligation de livrer à part la réponse d'aujourd'hui. Un grand nombre de ceux qu'intéresse la lettre de 1869, ont dans leur bibliothèque les deux lettres de 1852 : n'est-ce pas leur faire tort d'au moins cinq francs, que de les forcer à payer 7 fr. 50 c. 436 pages dont ils ont déjà payé et possèdent plus de 300? Il est vrai que l'écrit d'aujourd'hui, n'ayant que huit feuilles, serait

sujet à la coûteuse et laide maculature du timbre; mais il était si facile à l'auteur ou à l'imprimeur de l'étendre jusqu'à dix! Question de bourse et non d'histoire, dira-t-on. Je le reconnais, et je reviens à l'histoire, après cette petite réclamation, coutumière chez moi, en faveur de la bourse du bon public.

Je reviens à l'histoire, et à l'histoire uniquement. Avec le P. Theiner, il ne saurait être question de littérature. En quelle langue a-t-il écrit ces deux volumes? je l'ignore. Mais je sais bien qu'ils ne sont pas écrits en français, ce qui est pardonnable à un Prussien comme le P. Theiner, ce qui l'est moins au traducteur ou au *teinturier* dont il a dû invoquer l'aide. Ce livre n'est français ni pour le style ni pour la composition, ni pour le fond ni pour la forme. Des pièces et puis des pièces, liées ensemble par une analyse qui les reproduit après coup ou à l'avance, entrecoupées de réflexions qui les contredisent ou vont à côté : ainsi procède toujours le P. Theiner. Très-savant homme, et en toutes sortes de sciences, le P. Theiner manque d'une science toute petite, mais indispensable à l'historien, et que nous possédons à merveille en France : la science de lire. Le P. Theiner ne sait pas lire ; il ne sait lire ni dans les lignes, ni surtout entre les lignes : de là ses citations maladroites et indigestes, de là ses contradictions et ses bévues. Maladroit, le P. Theiner l'est par-dessus tout. Aussi je doute fort qu'à Paris on lui rouvre les archives, après le pauvre usage qu'il en fait, et je suis bien sûr qu'à Berlin M. de Bismark refuserait de confier, même à ce compatriote, ses secrets et ses rédactions diplomatiques.

Avec M. Crétineau-Joly, on pourrait soulever la question littéraire. Je ne le ferai pas, et j'abandonnerai au goût de chacun ce style endiablé et à la diable. Je me figure seulement le P. Theiner dans cette fosse aux lions, subissant tant de coups de dents et de griffes, et je plains le malheureux. Je dirai toutefois à M. Crétineau-Joly : Quand on a cent fois raison au fond, pourquoi se donner cent fois tort dans la forme, en près de cent pages de personnalités et d'injures? Et cet arriéré de compte avec M. de Pontmartin, qu'on ne s'attendait guère à voir en cette affaire! Cela lui apprendra à traiter l'historien des derniers Condé de « très-lourd et très-pitoyable écrivain, » pour venger l'honneur de son grand-oncle de Grave, qui ne s'en trouve pas mieux! M. Crétineau-Joly, à son tour, — et c'est son excuse, — venge son honneur, attaqué par le P. Theiner, qui le traitait à peu près de faussaire, et il le fait victorieusement; égratigné par D. Guéranger, qui se

contentait d'insinuer un doute sur la fidélité du traducteur, et il le fait moins bien. D. Guéranger avait dit seulement des Mémoires de Consalvi : « Ils n'ont pas été publiés dans leur langue originale ; » sur quoi, se tournant vers le P. Theiner, M. Crétineau lui dit : « Apprenez donc, je vous prie, au docte bénédictin en quelle langue furent écrites les dépêches que, de Paris, le cardinal Consalvi adressait à la chancellerie romaine ? A coup sûr, ces dépêches que vous exhumez sont en italien, et vous les avez traduites ou fait traduire en français. Dom Guéranger, vous accordant la dispense du *Clericus clericum non decimat*, professe pour ces dépêches une foi inaltérable,... et pourtant, pas plus que les Mémoires de Consalvi, elles n'ont été publiées dans leur langue originale. En fait d'honneur et de probité,... qu'avez-vous de plus que moi, pour que Dom Guéranger vous absolve, quand il me refuse justice (p. 76) ? » A cela, Dom Guéranger aurait à faire une réponse bien simple : à savoir que ces dépêches, publiées en français dans le livre, le sont en italien, ou dans leur langue originale, aux pièces justificatives ; — ce qui ne veut pas dire qu'il n'y eût, dans les paroles du docte abbé, un doute blessant, qui explique, sans les justifier, les colères et les ironies de M. Crétineau-Joly. Ces colères et ces ironies, je les pardonnerais plus aisément, si elles n'occupaient pas dans cette polémique une place qu'il fallait réserver au fond des choses. Tout occupé de distribuer des coups de boutoir à droite et à gauche, M. Crétineau-Joly oublie trop les points à discuter, y arrive trop tard, et, une fois sur le vrai terrain, au lieu de s'y établir et de tout établir solidement, repris soudain du prurit de la vengeance, sentant encore quelque trait dans son carquois, il se détourne et le décoche. Sans doute il revient à l'objet principal, mais non tout entier ni entièrement ; et c'est pourquoi sa victoire, quoique évidente et incontestable, n'est pas entière. Il a cent fois raison, ai-je dit ; je lui reproche de ne l'avoir pas mille fois, ce qui lui était chose aisée.

II

Quel pauvre adversaire, en effet, il avait en tête, et combien vulnérable ! On le peut prendre dès la première page. Après avoir rappelé les *Documents* sur les affaires religieuses de France pendant les dix dernières années du dix-huitième siècle qu'il a publiés en 1857, le P. Theiner assure que le public lui manifesta le désir de voir ce tra-

vail complété par une *Histoire véritable du Concordat de* 1801. Public peu nombreux, suivant moi, et, en tout cas, public aujourd'hui trompé, car il n'a pas l'Histoire *véritable* qu'il demandait. « Un autre motif décisif pour nous d'entreprendre cette histoire, ajoute le P. Theiner, a été l'apparition si inattendue des *Mémoires* du cardinal Consalvi. » Là n'est pas encore la vérité, du moins la vérité tout entière ; elle est reléguée dans une petite note de la page IX : « Et pourtant ces *Mémoires*, écrits *ab irato*, comme disent si bien les Anciens, — je reviendrai sur cet *ab irato*, — forment l'unique base de l'ouvrage de M. le comte d'Haussonville : *l'Église romaine et le premier Empire.* » Il est faux que les Mémoires de Consalvi soient l'*unique* base de ce livre : M. d'Haussonville a eu un collaborateur plus fatal à Napoléon que le cardinal, à savoir Napoléon lui-même, dont il cite certaines lettres accablantes, et, pour cela, écartées avec soin par les éditeurs de sa *Correspondance.* Mais il est bien vrai, quoique le P. Theiner ne l'avoue pas expressément, que l'ouvrage de M. d'Haussonville a été l'unique cause ou l'unique occasion déterminante du sien. Pris lui-même d'une belle passion napoléonienne, ou *jugé digne*, une fois encore, de venger l'honneur de Napoléon comme il avait vengé l'honneur de Clément XIV, — et il y réussira également, — il a pris ou accepté la difficile besogne de réfuter moins le cardinal Consalvi que le comte d'Haussonville. C'est pour cela uniquement qu'il a mis ou qu'on lui a mis la plume à la main. Il proteste dans sa préface : « Notre position et notre caractère, grâce à Dieu, nous mettent à l'abri de tout soupçon de partialité ou d'intérêts humains. La Prusse est notre patrie, — on le voit à son style, — et nous sommes étranger à la France. De plus, ministre du sanctuaire, malgré notre indignité, quel autre mobile que le pur amour de l'Église, de la vérité et de la justice aurait pu nous guider dans ce travail? Nous l'affirmons avec cette assurance qu'inspire le témoignage d'une conscience nette, nous n'avons subi aucune influence, et toute tentative de ce genre eût été repoussée avec dédain, sinon avec indignation. »

Quand, dans la bagare, un écolier, avant toute accusation, s'empresse de crier : « Ce n'est pas moi ! » dites hardiment que c'est lui. De même, des protestations préalables si accentuées et redoublées prouvent qu'on est attaquable, sinon en faute. « Quel autre mobile que le pur amour de l'Église, de la vérité et de la justice aurait pu me guider dans mon travail ? » demande le P. Theiner. M. Crétineau, — et il n'est pas le seul, — a parlé de *la febbre porporina*, dont on serait

venu chercher le traitement à Paris, n'ayant pu le trouver à Rome. Toujours est-il qu'un doute obsède à la lecture de ce livre, et qu'à chaque page on est tenté de demander à l'auteur : « Qu'avez-vous reçu, ou que vous a-t-on promis? Que vous a-t-on promis ou qu'avez-vous espéré ? » Le P. Theiner se lave les mains devant tous pour montrer qu'il n'a rien reçu ; puis il les met sur son cœur pour protester de son désintéressement absolu, de son innocence passée, présente et future. A la bonne heure ! Mais cette dédicace et ces remerciements à M. Faugère, directeur des Archives ! Mais cette prière à M. Faugère de porter en haut lieu des remerciements semblables ! Est-ce pure gratitude de savant ou réclame d'ambitieux? M. Faugère, — je le sais par expérience, — est un très-galant homme, dans tout le bon vieux sens du mot, très-disposé à ouvrir ses trésors littéraires ; mais ses propres trésors, et non ceux dont il a seulement le dépôt et la garde. Or, qui a autorisé M. Faugère à ouvrir à un étranger ces Archives des affaires étrangères, qu'on tient si avarement fermées devant les nationaux ? Et dans quel espoir, sur quelle promesse, à quelles conditions a-t-on tout livré au P. Theiner ?

Si j'insiste sur ce point, ce n'est pas par amour de ces personnalités, dont j'ai reproché l'excès à M. Crétineau-Joly ; c'est seulement pour faire ressortir le caractère singulier de ce livre, qui sans cela deviendrait inexplicable. Car, ici comme plus haut, à propos de Clément XIV, nous avons encore deux parties en présence, citées au tribunal de la justice renversée du P. Theiner : d'un côté, le premier consul ou l'empereur ; de l'autre, le pape ; d'un côté, Consalvi, la cour romaine, les évêques et les prêtres fidèles à Dieu comme au roi ; de l'autre, l'abbé Bernier, Caprara, les évêques et les prêtres constitutionnels, infidèles à l'Église comme à la royauté. Eh bien, pour les constitutionnels, le P. Theiner n'a guère que des indulgences, et pour les martyrs de la fidélité, que des anathèmes ! L'abbé Bernier, mort à quarante-deux ans de la *febbre rubra*, que Pie VII et Napoléon se refusaient à guérir ; Caprara, mort dans l'imbécillité et le mépris ; mort à Paris et non à Rome, où ce besogneux, même ses dettes payées par l'empereur, ne voulait pas partager la pauvreté de ses collègues ; mort dans un palais pendant que son maître était en prison à Savone : Bernier et Caprara, voilà les héros du P. Theiner, voilà pour lui les modèles des prêtres, des princes de l'Église et des ministres ! Et Consalvi, les délices des Romains, Consalvi qui, vivant, a charmé non-seulement les agneaux, mais les lions et les tigres, et

qui, mort, a charmé l'histoire, souvent si injuste et si cruelle ; consalvi, le doux et le fort, le cœur et le bras de Pie VII, son fils reconnaissant autant que son ministre fidèle, Consalvi n'est plus, chez le P. Theiner, qu'un homme de colère, de rancune et de vengeance, se payant, dans son exil de Reims, de la persécution par le dénigrement, au mépris de ses enchantements d'autrefois, aussi bien que de la justice et de la vérité. Le pape lui-même n'est pas toujours épargné ; du moins il n'a pas, à l'égal de l'empereur, le sentiment des temps nouveaux, l'idée juste des besoins de la France et du monde ; et c'est pourquoi il hésite, tergiverse, jusqu'à ce que l'empereur l'amène à ses vues, dans l'intérêt véritable de l'Église, plus peut-être que de sa politique.

L'empereur, non-seulement sa justification, mais sa glorification et son apothéose : voilà le but de ce livre, but auquel tout est soumis et sacrifié.

Mais le bouc émissaire du P. Theiner, c'est cet aimable Consalvi, l'auteur des abominables Mémoires, où le futur persécuteur de Pie VII se montre déjà derrière le premier consul qui traitait frauduleusement avec lui. L'auteur, disons-nous bien? Le P. Theiner lui-même ne sait qu'en dire, et tantôt il suppose les Mémoires authentiques et intègres, tantôt falsifiés et interpolés par M. Crétineau-Joly. Rien n'est habile et fort comme une position franche. Les Mémoires de Consalvi sont-ils authentiques ou supposés ? Deux thèses entre lesquelles le P. Theiner balance. Supposés, il n'en faut tenir aucun compte, et renvoyer M. Crétineau-Joly au bagne des faussaires de la littérature. Le P. Theiner essaye bien quelquefois de balbutier cette sentence ; mais il la doit retirer entièrement, depuis que M. Crétineau a offert de montrer à lui, à dom Guéranger et à tout autre, le manuscrit intégralement autographe des Mémoires ; depuis surtout qu'il a reproduit en fac-simile dans sa réponse les pages particulièrement incriminées, c'est-à-dire les pages relatives à la signature du Concordat. Authentiques, il les faut réfuter, ce qui n'est guère plus facile, et c'est à quoi, en général, le P. Theiner peine et sue.

C'est en 1812, comme on sait, à Reims, que Consalvi, passé du *rouge* au *noir* par la volonté despotique de Napoléon, conçut et écrivit de sa propre main ces Mémoires. Au commencement et à la fin de quelques-uns d'entre eux, il nous fait assister à leur composition. Plusieurs fois il en avait eu la pensée ; mais les travaux de son ministère et les agitations de sa vie lui avaient été un perpétuel

empêchement. Condamné, par la chute du gouvernement pontifical et par l'exil, à un loisir forcé, mais ne se croyant pas délié de ses serments envers la sainte Église romaine, il se demanda quel travail serait à la fois plus doux à son cœur et plus utile au saint-siége, et il crut trouver la meilleure conciliation de ses goûts et de ses devoirs dans le récit des événements auxquels il avait été mêlé. Œuvre difficile! car, privé, dans son exil, de tous papiers et de tous documents manuscrits et imprimés, il ne pouvait faire appel qu'à sa seule mémoire; et, d'un autre côté, il croyait toujours voir l'œil de la police napoléonienne lisant par-dessus l'épaule de l'écrivain des pages accusatrices, ou la main de ses agents les arrachant à leur secret pour en faire un prétexte de plus dure persécution contre leur auteur. Tremblant donc toujours d'être surpris, il faisait ce que l'année suivante fera le saint pape Pie VII écrivant à Napoléon l'acte révocateur d'un Concordat extorqué : à peine avait-il terminé une feuille, qu'il la cachait en lieu sûr, afin de la soustraire aux recherches imprévues qu'il avait sans cesse à redouter. On comprend ce que cet œil de la police, remplaçant seul pour Consalvi la lumière des archives, dut infliger de hâte et de gêne à son travail. Aiguillonné et sans pièces, il négligea les détails que lui refusait sa mémoire ou que les circonstances ne lui permettaient pas, pour s'en tenir aux faits les plus importants. De ceux-ci il est sûr, et nul ne saurait récuser les dépositions de cet acteur premier rôle, de ce témoin si admirablement intègre. D'ailleurs, Consalvi est revenu plusieurs fois sur les mêmes faits dans les diverses parties de ses Mémoires, et l'on s'étonne de l'accord parfait de ses récits, qui souvent se complètent et jamais ne se contredisent. Or, c'est là une preuve et de la sûreté de sa mémoire et de la sincérité de son caractère ; car, en renvoyant à ce qu'il a déjà raconté, il répète toujours qu'il n'a pu confronter ses feuillets les uns avec les autres, n'ayant même pas eu le temps de les relire à mesure qu'il les écrivait. Ce travail de contrôle et de correction, il le remet à une époque plus heureuse, qui, accordée en effet au cardinal fidèle, fut toujours refusée à l'écrivain au milieu des travaux redoublés de son second ministère. Mais, jusqu'à la fin et jusque entre les bras de la mort, il maintint la vérité de ses récits, et, dans l'article de son testament relatif à ses Mémoires, il en prit Dieu à témoin : *Deus scit quia non mentior!* Seulement, plus d'une fois, dans la délicatesse et l'ingénuité timide de sa conscience, il renvoie le lecteur aux dépêches écrites de sa main pendant sa légation en

France, s'il se rencontre des contradictions ou des inexactitudes touchant les hommes ou les faits, et il l'invite à s'en tenir aux dépêches.

Eh bien, c'est cette confession si franche de Consalvi, cette preuve et cette garantie si manifestes de sa loyauté, que le P. Theiner tourne contre lui, et, au lieu de l'absoudre en vrai prêtre, il le condamne en juge prévenu, en César ayant déjà à la main une sentence que même ce nouveau Cicéron, cette *sirène* de Rome, comme on l'appelait, ne lui fera pas déchirer. Quand ce n'est pas la mémoire de Consalvi qu'il soupçonne, c'est son caractère qu'il attaque : « Il est très-regrettable, ose-t-il dire, que ces *Mémoires* aient été rédigés sous l'impression d'une amertume et d'une irritation morales trop visibles. » Trompé par sa mémoire, trompeur par sa passion, voilà donc le Consalvi du P. Theiner. Que sa mémoire l'ait trompé quelquefois pour un nom, une date, un détail sans importance, c'était inévitable, et il s'en est d'avance accusé, en indiquant loyalement les moyens de contrôle ; mais qu'elle l'ait trompé, même après douze ans, sur les points essentiels, par exemple sur le fameux faux en matière diplomatique dans la signature du Concordat, c'est ce que personne n'accordera au P. Theiner.

Non trompé, donc trompeur, et trompeur par colère et par vengeance ! c'est ce que ne craindra pas d'insinuer contre cet admirable Consalvi le panégyriste de Bernier et de Caprara ! Or, si contenu dans la louange qu'il se décerne quelquefois ou qu'il recueille de la bouche d'autrui, le fils chéri du débonnaire Pie VII ne l'est pas moins dans le blâme qu'il inflige aux autres. Il ne prend jamais pour muses la colère et la vengeance, conseillères accoutumées de l'exil : ses muses à lui sont la vérité et la justice, et plus souvent une indulgence sereine au milieu de tous les orages, une modération à laquelle la persécution et le malheur ne sauraient arracher un mot d'amertume. Une ou deux fois seulement, la vérité, cette haute justicière, lui inspire un langage sévèrement éloquent ; presque toujours il excuse ou atténue, et, forcé de condamner le fait, il absout l'intention. Aucun lecteur des Mémoires ne contestera l'esquisse que je viens de tracer de leur caractère.

Du reste, le P. Theiner finit par déclarer qu'il abandonnera les Mémoires, et s'en tiendra aux dépêches de Consalvi, seules authentiques et véridiques ; mais il revient sans cesse aux Mémoires pour les mettre en contradiction avec les dépêches. Je parlerai de ces contradictions prétendues, quand j'aurai dit un mot de l'abbé Bernier, et touché à un ou deux points de la réponse de M. Crétineau-Joly.

III

Ayant perdu la confiance des Vendéens et voyant la fortune passer à Bonaparte, l'abbé Bernier passa du côté de la fortune, et se fit appeler à Paris comme négociateur d'un traité de paix entre la Vendée et la République, espérant bien tirer pour lui de bonnes épingles du marché. Le 15 février 1800, il écrivit à ses compatriotes une longue lettre, dont le P. Theiner (p. 41) cite un fragment empreint de l'admiration de Bonaparte pour la Vendée, et de son désir de rétablir la religion, fragment qu'on peut lire encore, avec quelques variantes sans importance, au tome second de l'*Histoire de la Vendée militaire* de M. Crétineau-Joly. C'est de cette lettre, qui se trouverait, suivant le P. Theiner, aux Archives du ministère de la guerre, à Paris, que M. Crétineau porte au P. Theiner ou à tout autre le défi de montrer là l'original, et ce défi, il l'appuie d'une somme de dix mille francs déposée chez son avoué : « Je donne dix mille francs à qui prouvera, etc. ; » on connaît la formule. Que l'original ne se trouve pas aux Archives de la guerre, j'ai quelques raisons de le croire, et, par conséquent, les dix mille francs de M. Crétineau ne courent aucun risque ; mais qu'il n'y en ait pas là une copie à laquelle le P. Theiner aurait emprunté sa citation, j'oserais moins l'affirmer. En effet, à la page 42, le P. Theiner ajoute, en indiquant encore pour source les Archives de la guerre : « Bernier informa le même jour le général Hédouville (commandant en Vendée) de ces dispositions bienveillantes de Bonaparte envers les Vendéens, en l'exhortant, en son nom, d'employer tous les moyens possibles pour la pacification des provinces de l'Ouest. » Or, en écrivant au général Hédouville, Bernier dut lui transmettre, comme pièce essentielle de la négociation, une copie de la lettre qu'il écrivait à ses compatriotes, et le général, de son côté, dut renvoyer cette copie ou une autre à son ministre, comme preuve de l'action salutaire que l'abbé voulait exercer sur la Vendée. Car c'est au général Hédouville que Bernier s'était adressé pour entrer dans l'œuvre de pacification, et c'est le général qui avait transmis sa demande à Bonaparte : « J'ai lu avec un vif intérêt la lettre de Bernier, écrivait Bonaparte à Hédouville, le 22 janvier 1800 ;... je le verrai avec plaisir. » Hédouville avait donc intérêt à donner au gouvernement une nouvelle preuve qu'il ne s'était pas trompé dans l'indication d'un négociateur, et cette preuve, la lettre de Bernier aux Vendéens la lui fournissait manifeste.

Voilà Bernier en scène, d'abord sur un théâtre politique, bientôt sur le théâtre religieux ; et soudain le P. Theiner le salue de ses applaudissements, et veut forcer la galerie, Consalvi lui-même, à l'applaudir avec lui. Pour mettre le diplomate en contradiction avec l'auteur des Mémoires, qui traite assez mal, comme de raison, l'abbé Bernier, il prend au sérieux tous les compliments adressés à l'abbé par le cardinal, vaines formules épistolaires dont on connaît la valeur, et il fait de Bernier l'homme qui, après Pie VII et Bonaparte, sans y joindre Consalvi, a le plus contribué au succès du Concordat et au rétablissement de la religion (p. 88). Le P. Theiner ne connaît pas la France. Comment, s'il la connaissait, oserait-il entreprendre cette apologie de Bernier, travaillant, avec le premier consul, à introduire des constitutionnels dans le nouvel édifice de l'Église? et comment surtout, pour légitimer leurs efforts, réprouvés de Rome, parlerait-il du *respect* (p. 91) dont les constitutionnels jouissaient auprès de ceux qui avaient fait la révolution? Ils étaient méprisés des révolutionnaires comme des fidèles, et ce n'était qu'en haine de l'Église que le gouvernement et la révolution les soutenaient. Quant à Bernier et à Consalvi, pour achever d'un mot le parallèle à rebours qu'établit entre eux le P. Theiner, disons qu'ils désiraient également l'un et l'autre le Concordat, qu'ils y travaillèrent l'un et l'autre avec une égale ardeur, mais dans des vues bien différentes et par des moyens diversement appréciables. Bernier, l'œil principalement fixé sur sa fortune, qui dépendait du succès de la négociation, consultait surtout le bon plaisir du premier consul, tandis que Consalvi, le regard au ciel, ne songeait qu'au bien de la religion. Et c'est pourquoi nous les voyons si attentifs, Bernier à lâcher, Consalvi à retenir le plus possible des règles de l'Église. Prêtant toujours sa plume servile aux projets de Bonaparte, mais n'ayant pas la concision impérieuse du maître, Bernier, dans sa verbeuse correspondance avec Rome, a toujours l'air de poser un ultimatum.

Le 10 mars 1801, arrivait de Paris à Rome le courrier Livio, porteur d'un nouveau projet de Concordat, qui était déjà le cinquième. Livio devait le rapporter à Paris, approuvé sans la moindre modification par la cour romaine, le 14 avril au plus tard. Or, le 13 mai, Livio n'étant pas encore de retour, Bernier écrivait à Consalvi, au nom de Bonaparte, une lettre pleine d'insultes et de menaces, imputant le retard au ministre pontifical et le rendant responsable des conséquences. Ce même jour, 13 mai, Livio était enfin parti de Rome.

Le 21, Consalvi relevait de haut toutes les bassesses dont Bernier, ce prêtre modèle du P. Theiner, s'était fait le servile écho ou le lâche interprète, et il expliquait les lenteurs soit de l'examen du projet français, soit du retour de Livio. Que s'était-il donc passé? Le P. Theiner a raconté : « Le courrier devait partir le 14 avril; mais Cacault le fit retarder de plus de vingt jours, ayant voulu être auparavant informé de tout, afin de pouvoir instruire à temps Bonaparte, et de le disposer à accueillir favorablement les amendements faits dans le projet du Concordat; mais malheureusement, plus par étourderie que par malice, il avait oublié d'écrire à ce sujet à Paris (p. 128). »

Là-dessus, M. Crétineau-Joly, se fondant sur la coïncidence, au 13 mai, de la lettre de Bernier et du départ de Livio, suppose, entre Cacault et Bonaparte, je ne sais quel complot de trahison et de perfidie, ayant pour but de se ménager, par le retard concerté de Livio, le droit de fulminer contre Consalvi et de l'attirer à Paris, où, soumis à une irrésistible séduction, il céderait ce qu'on refusait à Rome. Déjà Bonaparte, qui, empereur, devait se faire un cortége de rois, aimait, premier consul, à s'entourer des ministres de toutes les puissances, et il lui manquait le premier ministre de la cour romaine.

Avec Consalvi et tous les historiens, je crois que l'honnête Cacault prit seul l'initiative heureuse du voyage de Consalvi à Paris; que seul encore, et par une inspiration non moins louable, il retarda le départ de Livio. Mais, tout en écartant l'explication de M. Crétineau-Joly, je ne crois pas moins que le P. Theiner a tort lorsqu'il dit que Cacault, par étourderie ou par tout autre motif, oublia d'écrire à ce sujet à Paris. Dès le 9 avril, il avait écrit à Talleyrand : « Lorsque l'ouvrage sera terminé, j'en aurai communication... Je me bornerai à faire mon possible pour ramener au texte de l'acte proposé. » Cette lettre, qui ne put arriver à Paris qu'après l'époque fixée pour le départ de Livio, était déjà un avertissement et une invitation à attendre. Mais, entre le 14 avril et le 13 mai, Cacault écrivit encore, et à plusieurs reprises. Dans sa lettre du 21 mai, Consalvi, après avoir raconté la demande que lui avait faite Cacault de la réponse du saint-siége et la communication qui en avait été accordée, ajoute : « Il est vrai que nous étions convenus ensemble que ni l'un ni l'autre n'écrirait à Paris, pour ne pas donner des inquiétudes, avant que le gouvernement français pût voir la chose dans son ensemble. Je tins avec scrupule ma parole... M. Cacault a jugé de faire autrement; je ne m'en plains point; il a cru faire le bien, car il est un très-honnête

homme... Si du moins il eût rapporté à Paris la chose telle qu'elle était; mais, sans mauvaise volonté, il a oublié ou changé, par bévue, bien des choses. » Et Consalvi cite des exemples.

Nous tenons enfin la vérité. Cacault a écrit, quoi qu'en dise le P. Theiner; mais il a écrit tout de travers, et irrité, par ses faux rapports, le gouvernement français, qui a chargé Bernier de fulminer ses colères et ses menaces, à l'effet moins de hâter le retour de Livio que de faire renoncer la cour romaine à tout changement et de tout ramener au projet parisien.

Ainsi pourrait-on rectifier un grand nombre des assertions du P. Theiner; mais ce serait sans fin. La formule banale : « Il y faudrait un volume, » serait ici d'une rigoureuse exactitude. Un autre mot banal : *Ab uno disce omnes,* plus rigoureusement applicable encore à la circonstance, rendra ma besogne plus facile et plus courte. Passant donc par-dessus une foule de points contestables, je vais droit au nœud de l'affaire, à ces trois ou quatre pages de Consalvi racontant le faux du Concordat, pages sans lesquelles, ni peut-être M. d'Haussonville, ni certainement le P. Theiner, n'eussent entrepris leur travail. Ces pages ont été particulièrement attaquées ou mises en doute par le P. Theiner, et pour cause, car elles renversent les piédestaux de son héros et de son dieu, Bernier et Bonaparte. En réalité, c'est sur ces pages que se concentre le débat entre M. Crétineau-Joly et le P. Theiner. C'est à ces pages et à leur auteur, M. Crétineau ou Consalvi, que le P. Theiner renvoie l'accusation de faux qu'elles font peser sur le gouvernement français et son agent Bernier; ce sont ces pages que M. Crétineau reproduit en *fac simile* et qu'il maintient contre le P. Theiner. Après avoir livré l'autographe de Consalvi, M. Crétineau pouvait se retirer du champ de bataille avec les honneurs de la guerre, et, renvoyé de toute plainte, comme on dit, délivré de cette horrible marque de faussaire qu'on voulait lui imprimer à l'épaule et au front, laisser le P. Theiner se débattre avec Consalvi, décidément auteur du fameux récit de la signature. Mais M. Crétineau est trop batailleur, trop heureux d'avoir à combattre le P. Theiner, pour perdre une si belle occasion de lui infliger une nouvelle volée de bois vert. Il se fait donc le second de Consalvi, qui pourtant était bien capable de se défendre tout seul, et, s'armant comme d'un fouet des Mémoires du grand cardinal, de ses dépêches mal lues, auxquels il mêle, pour rendre la flagellation plus cuisante, certains aveux du P. Theiner, il le fustige d'importance.

Mais reste toujours une contradiction apparente, — je ne dis pas réelle, — entre les Mémoires et les dépêches du cardinal Consalvi, et M. Crétineau ne me paraît pas, malgré sa vive poursuite, avoir débusqué le P. Theiner de ce dernier retranchement, où il semble encore en droit de rester acculé. Il observe avec raison que les dépêches « ne disent rien de plus que les Mémoires et qu'elles en apprennent beaucoup moins (p. 107). » Il explique bien comment les dépêches sont moins explicites que les Mémoires. N'ayant jamais obtenu d'envoyer un courrier à Rome, le cardinal devait se servir de la poste consulaire; or, évidemment, comme il l'écrivait le 1er juillet, cette poste lui offrait « peu de sécurité, » car elle ouvrait sur le *cabinet noir*. Les chiffres eux-mêmes ne le rassuraient pas. Dès le 21 juin, à son débotté, il écrivait au cardinal Doria, son intérimaire à Rome : « Il faut user d'une grande mesure d'expressions, même dans les dépêches chiffrées, parce que les chiffres sont assez connus. » Cette mesure, il en usait le premier, se réservant de tout raconter de vive voix quand il serait de retour à Rome. Dans sa dépêche du 16 juillet, celle-là même que le P. Theiner veut mettre particulièrement en contradiction avec les Mémoires, il dit à Doria : « Que Votre Éminence soit bien persuadée que tout pouvait arriver, quelque assurance du contraire que pût donner la politique humaine. *De vive voix je pourrai mieux vous expliquer cette vérité très-vraie.* » Toujours réservé et contenu sur les procédés du gouvernement français et les embarras qu'ils lui suscitent, Consalvi s'étend avec effusion sur les louanges du premier consul, sous les yeux duquel devaient passer les dépêches, et c'est encore ce langage diplomatique que le P. Theinier prend pour parole d'Évangile. « Le premier consul a véritablement bon cœur, » écrit Consalvi, et le P. Theiner souligne, pour nous inviter à nous associer d'un cœur sincère aux tendresses officielles de l'habile cardinal. Une seule chose franchement vraie dans les compliments de Consalvi, et sur laquelle il revient à plusieurs reprises, c'est que « le premier consul voulait *seul* le Concordat, » qui ne trouvait qu'opposition dans tout son entourage et dans son gouvernement. Les catholiques le savaient avant les révélations de Consalvi et les commentaires du P. Theiner, et ils lui en ont tous gardé reconnaissance, depuis le plus humble fidèle jusqu'au souverain Pontife.

Leur reconnaissance est demeurée à sa mémoire, même après la dénonciation posthume faite par le cardinal de la tentative de faux en matière diplomatique. Car cette tentative est réelle, et le

P. Theiner lui-même la constate quand il dit : « Sans doute ce fait qu'on avait porté, dans la *session* de la signature (*sessione*, séance ; *session* en prussien), un concordat très-différent de celui qui avait été conclu entre Consalvi et Bernier, et approuvé privativement par le premier consul lui-même, est incontestable (I, p. 232). » — « Alors que contestez-vous, Père Theiner ? » lui demande M. Crétineau-Joly s'emparant triomphalement de cet aveu.

Le P. Theiner conteste qu'il y ait eu surprise de la part du gouvernement français, et, par conséquent, tentative de faux ; et il le conteste en mettant en opposition une dépêche de Consalvi et le récit des Mémoires. L'opposition existe, mais en apparence seulement, et c'est cette apparence que M. Crétineau-Joly a refusé à tort de reconnaître, et négligé, à tort toujours, — car il négligeait ainsi d'achever sa victoire, — de dissiper.

Entre la dépêche et les Mémoires, opposition apparente, disons-nous, ou plutôt lacune qu'il faut remplir, pour tout concilier et avoir la vérité entière sur la signature du Concordat.

IV

Le projet français, amendé à Rome, avait été d'abord, malgré les colères qui en saluèrent la nouvelle, bien reçu à Paris, puis, on ne sait trop pourquoi, rejeté et remplacé par un sixième projet inacceptable pour le Saint-Siége. Or, comme il résulte d'un rapport de Bernier au premier consul, en date du 27 mai 1801 (I, p. 164), c'est Bernier lui-même, ce prêtre si dévoué à Rome et à la religion, qui en avait été le rédacteur, et qui s'en montra, comme de juste, « le très-vif défenseur, » au point que Consalvi ne comptait « aucunement sur son appui pour l'écarter (dépêche du 21 juin, t. I, p. 171) (1). » Consalvi y travailla avec Spina et Caselli, et réussit à le faire retirer. Le 26 juin, septième projet, remis encore, et probablement rédigé par Bernier ; projet moins exorbitant, mais inacceptable toujours, que

(1) Encore un petit exemple, en passant, des arguties misérables employées par le P. Theiner pour mettre en contradiction le Consalvi des dépêches et le Consalvi des Mémoires. Consalvi, dit le P. Theiner, fut reçu pour la première fois par le premier consul à « sept heures de l'après-midi, et non pas à deux heures, comme il le raconte dans ses *Mémoires*. » Mais si, dans ses Mémoires, le cardinal parlait de deux heures d'Italie, la contradiction disparaîtrait. — Le P. Theiner continue : « Consalvi n'alla pas non plus seul, comme il le dit encore, mais accompagné de Mgr Spina et de Bernier (p. 171). » — Oui ; mais Spina et Bernier restèrent dans l'antichambre, et Consalvi se présenta vraiment *seul* à l'audience !

Consalvi réforma sans pouvoir faire admettre ses corrections. Enfin, le 12 juillet, un nouveau projet, admis par les deux parties et approuvé privativement par Bonaparte, est signé en particulier entre Consalvi et Bernier, et Consalvi en informe immédiatement sa cour (p. 208). C'était, comme nous dirions en matière civile, l'acte sous seing-privé, en attendant l'acte par-devant notaire, ou l'acte diplomatique. En effet, jour est pris pour le lendemain, à l'effet de changer la *minute* en copie authentique et les signatures privées en signatures officielles. En attendant, Bonaparte, qui avait eu l'idée révolutionnaire « d'immortaliser la grande journée du 14 juillet, » dit le P. Theiner lui-même (p. 204), par la publication du Concordat, œuvre vraiment plus difficile et à coup sûr plus salutaire et plus glorieuse que la prise de la Bastille, fait insérer dans le *Moniteur* du 13 juillet la note suivante : « M. le cardinal Consalvi a réussi dans la négociation dont il avait été chargé par le Saint-Siége auprès du gouvernement. » Si générale que fût cette note, elle disait trop encore, et elle contraria Consalvi, qui avait demandé et à qui on avait solennellement promis le plus absolu silence. Consalvi craignait qu'on n'exerçât, dans l'intervalle du 12 au 13, une pression funeste sur le premier consul, qui seul, encore une fois, voulait la chose; mais c'était, au contraire, une pression perfide que le premier consul voulait exercer sur lui, en le mettant dans l'impossibilité de refuser sa signature à une convention si solennellement annoncée, même après les changements qu'il se disposait à y introduire de son autorité despotique.

En effet, dans la journée du 12 au 13, un nouveau projet est rédigé, dans la secrétairerie d'État, pour être présenté le lendemain comme *ultimatum* aux commissaires du Saint-Siége. Suivant le P. Theiner, ce projet aurait eu pour auteur, ou Caillard, chargé de la signature en l'absence de Talleyrand, ou Blanc d'Hauterive, un diplomate en sous-ordre, ou Hugues Maret, le futur duc de Bassano : il ne sait pas bien; mais ce qu'il croit savoir, c'est que ces personnages secondaires, renforcés des constitutionels, des ministres et des principaux Corps du gouvernement, l'imposèrent à Bonaparte, qui, à son tour, l'imposa aux commissaires du Saint-Siége, mais avec la certitude qu'il serait rejeté, et l'espoir, toutefois, que tout ne s'en accommoderait que mieux! Comédie misérable, indigne de Bonaparte, absolument opposée à son caractère, que le P. Theiner ne craint pas de substituer à ce qu'il appelle la comédie des Mémoires de Consalvi! M. Crétineau n'a pas de peine à en faire ressortir le ridicule et l'ab-

surdité, et ce sont ses meilleures pages. Tantôt le P. Theiner (p. 232) suppose, sans en fournir la moindre preuve, que Bonaparte, le Bonaparte de Marengo et du 18 brumaire, ne pouvait confirmer l'acte du Concordat sans le consentement du gouvernement de la République, et qu'ayant consulté ce gouvernement, il en reçut une réponse telle qu'il dut retirer son approbation privative et se prêter à un nouveau projet; tantôt il imagine une conspiration ourdie, toujours au sein du gouvernement, contre la conclusion définitive du Concordat, d'où serait sortie la substitution d'une nouvelle rédaction à la première, mais sans que le premier consul eût la moindre part à cette déloyale manœuvre : bien au contraire, il aurait fait avertir sous main Consalvi, en lui disant de persévérer et d'espérer.

Misérables hypothèses, qui ne tiennent ni devant les faits, ni devant les textes. Voici comment les choses se passèrent.

Dans la matinée du 13 juillet, Consalvi, dont Bonaparte croyait avoir enchaîné ou forcé la main par sa note du *Moniteur*, reçut de Bernier un billet confidentiel qui lui faisait connaître que les signataires désignés étaient lui et les deux conseillers d'État Joseph Bonaparte et Cretet, et, peu après, un second billet qui indiquait l'heure et le lieu du rendez-vous. A ce second billet était annexée la minute d'un nouveau projet, qui détruisait entièrement l'œuvre de vingt-cinq jours de débats. Il répondit immédiatement à Bernier pour lui exprimer « son étonnement et sa douleur de se voir appelé, non plus à signer un projet arrêté, convenu avec le gouvernement, mais à discuter de rechef, et avec des personnes tout à fait étrangères à la matière, avec l'obligation de souscrire immédiatement. » Quelques instants après, arriva Bernier, qui, « de vive voix, avec de douces paroles, lui renouvela les espérances qu'il lui avait données dans son billet, » ajoutant que « la chose finirait bien. » Là-dessus on se rendit chez Joseph Bonaparte.

Jusqu'ici, nous avons suivi le récit d'une dépêche du 16 juillet, où Consalvi rend compte de l'affaire à sa cour, dans les termes que lui permettait le peu de sécurité de la poste. Pas de contradiction sur ce point entre la dépêche et les Mémoires, qui ne disent rien de ces préliminaires. Mais c'est ici que s'ouvre, dans la dépêche, une lacune nécessitée par la crainte de la police consulaire, lacune qu'aident à remplir, soit le texte des Mémoires, soit les conjectures qui, forcément, en ressortent; après quoi, Mémoires et dépêche sont en parfait accord.

« Un peu avant les quatre heures de l'après-midi, racontent les Mémoires, Bernier arriva, *un rouleau de papier à la main, rouleau qu'il ne développa point, mais qu'il dit être la copie du Concordat à signer.* Nous (Consalvi, Spina et Caselli) prîmes la nôtre, ainsi qu'il était convenu, et nous allâmes ensemble à la maison du citoyen Joseph (comme on disait alors), frère du premier consul. »

A la vue de ce *rouleau,* que dut penser Consalvi? Qu'on avait renoncé au projet dont il avait reçu le matin communication; car on ne discute pas sur une *copie* en forme, une copie définitive, prête à signer, pas plus qu'en matière civile sur du papier timbré, mais, dans l'un et l'autre cas, sur une minute ou sur du papier libre, susceptible de recevoir toutes les modifications. Il le dut d'autant mieux penser, que Bernier, en lui montrant « la copie du Concordat à signer, » lui répéta son billet du matin, « qu'il ne fallait pas désespérer, que la chose finirait bien; » et, sans le moindre doute, dans le trajet de l'hôtel de Rome à la maison de Joseph Bonaparte, Bernier multiplia les « douces paroles, » pour mettre au cœur de Consalvi la confiance dont il avait besoin, et dont il songeait à tirer un si perfide parti.

Nous voilà chez Joseph Bonaparte. La confiance du cardinal redoubla quand, après les premiers compliments, il entendit Joseph répéter après Bernier : « Nous en finirons vite, n'ayant rien autre chose à faire que de signer, puisque tout est déjà terminé. » Décidément, dut se dire Consalvi, projet retiré, plus de discussion; tout va finir et finir bien! Plus de discussion! et, en effet, il ne s'agit que de signature; et si on discute, c'est uniquement sur la question de savoir qui signera le premier.

Après avoir maintenu son droit de cardinal, Consalvi va prendre la plume pour signer. « Quelle fut ma surprise, a-t-il raconté dans ses Mémoires, quand je vis l'abbé Bernier m'offrir la copie qu'il avait tirée de son rouleau, comme pour me la faire signer sans examen, et qu'en y jetant les yeux, afin de m'assurer de son exactitude, je m'aperçus que le Concordat n'était pas celui dont les commissaires respectifs étaient convenus entre eux, dont était convenu le premier consul lui-même, mais un tout autre!... Un procédé de cette nature, incroyable, sans doute, mais réel, et que je ne me permets pas de caractériser, — la chose, d'ailleurs, parle d'elle-même, — un semblable procédé me paralysa la main prête à signer. J'exprimai ma surprise, et déclarai nettement que je ne pouvais accepter cette feuille à aucun prix... »

Ainsi, avec quelques explications intermédiaires, tout est bien d'accord, dépêche et Mémoires, et il n'y a plus entre eux la moindre contradiction réelle. La contradiction réelle, en effet, la contradiction inadmissible en bonne logique, et qui force à rejeter l'un des deux termes ou des deux récits contradictoires, est celle qui tombe sur le même objet. Or, ici, rien de semblable. Dans la dépêche et dans les Mémoires, il s'agit d'une surprise, et la surprise des Mémoires, au dire du P. Theiner, la surprise conduisant à une tentative de faux, est détruite par la surprise exprimée dans la dépêche. Pas le moins du monde! La surprise de la dépêche porte sur la minute inattendue d'un nouveau Concordat et sur la nécessité d'une discussion nouvelle: « Comment rendre ici ma *surprise*, lorsque je trouvai annexée au billet de Bernier la minute d'un nouveau projet !... Je lui exprimai mon *étonnement* et ma douleur de me voir appelé, non plus à signer un projet arrêté, convenu avec le gouvernement, mais à discuter de rechef..... » Mais entre les billets de Bernier, billets envoyés à Rome et malheureureusement perdus, aussi bien que la réponse du cardinal, entre ces billets et la séance de la signature, que s'est-il passé? Nous l'avons vu : trois ou quatre incidents qui ont dû convaincre Consalvi qu'on avait renoncé à tout nouveau projet et à toute nouvelle discussion, et qu'il ne s'agissait plus que de signer, sur copie officielle et sous forme diplomatique, le projet signé et approuvé privativement la veille. Mais qu'arriva-t-il au moment où le cardinal, rassuré et plein de confiance, avait déjà la plume à la main pour signer? Il nous l'a dit avec sa formule ordinaire : « Quelle fut ma *surprise*, quand je vis l'abbé Bernier m'offrir la copie qu'il avait retirée de son rouleau comme pour me la faire signer sans examen...! » Surprise encore, mais surprise causée par ce procédé frauduleux, et non plus par la triste nécessité de recommencer une discussion qui paraissait abandonnée.

Pas de contradiction réelle, on le voit; nul besoin, par conséquent, de rejeter soit la dépêche, soit les Mémoires. Il faut admettre, au contraire, l'un et l'autre récit, qui, loin de se contredire, s'expliquent mutuellement et se complètent. A part l'incident d'une tentative de faux, incident que le cardinal ne pouvait, pour cause, raconter dans sa dépêche; à part cette *vérité très-vraie* qu'il se réservait d'expliquer *de vive voix* au cardinal Doria, il n'y a rien de moins dans la dépêche que dans les Mémoires, rien de plus dans les Mémoires que dans la dépêche. La surprise de l'honnête Joseph Bonaparte et du conseiller

d'État, qui n'avaient été prévenus de rien, sinon d'une signature à donner; le terrible travail de cette nuit abominable et du jour suivant, dont le résultat fut rejeté par le premier consul; la reprise du travail, la nouvelle séance de douze heures et l'accord définitif : tout cela est également raconté des deux parts, avec des variantes sans importance, mais, il est vrai, plus vivement accentué dans les Mémoires que dans la dépêche. Ainsi, par exemple, tandis que, dans la dépêche, Consalvi renvoie d'un mot aux notes de l'abbé Bernier et aux siennes ; dans les Mémoires, après avoir démontré à Joseph et à Crétet la diversité de rédaction, il ajoute : « Je ne pus m'empêcher de me retourner vivement vers l'abbé Bernier... Je lui dis que nul mieux que lui ne pouvait attester la vérité de mes paroles ; que j'étais très-étonné du silence étudié que je lui voyais garder sur ce point, et que je l'interpellais expressément pour qu'il nous fît part de ce qu'il savait si pertinemment. » Dans la dépêche, ce sont tous les commissaires français qui semblent répondre à la réclamation de Consalvi, « que, jusqu'à la signature, on pouvait toujours changer, et que telle était *la volonté* du premier consul ; » dans les Mémoires, c'est Bernier seul qui fait, et qui réellement dut faire cette réponse : « Ce fut alors que, d'un air confus et d'un ton embarrassé, il balbutia qu'il ne pouvait nier la vérité de mes paroles et la différence... des concordats qu'on proposait à signer ; mais que le premier consul *l'avait ainsi ordonné*, et lui avait affirmé qu'on est maître de changer tant qu'on n'a point signé. Ainsi, continua Bernier, *il exige ces changements, parce que, toute réflexion faite, il n'est point satisfait des conventions arrêtées.* — Je ne détaillerai pas, ajoute Consalvi, ce que je répliquai à un si étrange discours, et par quels arguments je démontrai combien cette maxime, qu'on peut toujours changer avant d'avoir signé, était inapplicable au cas actuel. Ce que je relevai bien plus vivement encore, ce fut le mode, la surprise employée pour réussir... »

Consalvi n'eût point convaincu le P. Theiner, qui ose bien dire : « Cette maxime est légitime et de droit commun, lorsque, comme dans le cas présent, les circonstances ont entièrement changé, dans l'intervalle de la rédaction à la signature (p. 237). »

Quelles circonstances? Purement fictives, ou imaginées par le P. Theiner. Il y a eu substitution, du 12 au 13, d'un Concordat à l'autre. Par qui et pourquoi fut faite cette nouvelle rédaction? Par le premier consul tout seul, et non par un subalterne, comme un Caillard, un d'Hauterive, ou tout autre agent en premier ou en second du

gouvernement; par le premier consul seul, et cela pour maintenir ce qu'il avait toujours demandé et ce que Rome avait toujours refusé au sujet de la publicité du culte et de la nomination des curés. Dans la dépêche comme dans les Mémoires, on l'a lu, c'est lui qui *veut*, qui *ordonne*, qui *exige*. Il y a plus dans la dépêche : expliquant son refus d'approuver la rédaction de la nuit du 13 au 14 juillet, Consalvi dit : « Le premier consul voulait absolument qu'on conservât, pour ces deux articles, la rédaction *faite par lui-même*, c'est-à-dire l'addition, sans aucune modification, *faite par lui*, touchant la publicité du culte et l'approbation que les évêques devaient demander au gouvernement pour la nomination des curés. » Consalvi dit ensuite : « La colère du premier consul fut si grande, qu'il jeta le papier au feu (car il fait si froid ici qu'on se tient encore près du foyer), et il nous fit dire que, par un dernier ultimatum, il nous faisait représenter son projet tel quel, et que, si nous ne le souscrivions, nous pouvions partir immédiatement. »

Eh bien, puisque le P. Theiner veut que l'on s'en tienne aux dépêches, tenons-nous en à cette dépêche du 16 juillet, qui renverse de fond en comble sa fable ridicule d'un Bonaparte timide, voulant et ne voulant plus, oscillant entre ses propres désirs et les objections de son entourage, subissant finalement la loi de sa secrétairerie d'État, puis faisant dire à Consalvi par Bernier : « Que voulez-vous? je n'y puis mais; toutefois, — entre nous, — laissez-les faire et tout s'arrangera ! »

C'est Bonaparte qui a tout fait, et la rédaction qui détruisait celle qu'il avait lui-même approuvée, et la tentative de faux, en prenant seulement son Bernier et le Bernier du P. Theiner pour complice. Car il y a eu tentative de faux : Consalvi l'affirme dans ses Mémoires, dont on ne peut plus nier ou mettre en doute l'authenticité ; et, sur un point de cette nature, impossible d'invoquer ou un défaut de mémoire ou l'irritation et la vengeance. C'est une de ces choses qui ne s'oublient jamais, ni après dix ans, ni après mille, vécût-on mille ans; et quant à une telle vengeance, qui ne voit que ce serait plus abominable que l'abominable tentative elle-même, et qu'il serait, par conséquent, horrible autant qu'absurde de l'imputer à cet admirable Consalvi!

Bernier fut complice, ai-je dit, et consentit à se prêter à cette fraude en écriture publique; et je le conclus non-seulement des Mémoires, mais toujours de cette dépêche du 16 juillet. Il est remar-

quable, en effet, que le cardinal, à la fin de son rapport à Doria, se répande en louanges et en témoignages de reconnaissance sur Joseph Bonaparte et sur Crétet, sur Spina et sur Caselli, et qu'il se contente de dire au sujet de Bernier : « Je ne parlerai pas de l'abbé Bernier, sur le compte duquel Votre Éminence est depuis longtemps renseignée. » Pourquoi cette réserve après cette diffusion ? C'est que le rôle des premiers fut aussi honorable que le rôle du second perfide.

Voilà le P. Theiner et son livre. Est-ce à dire que ce livre soit sans valeur et à rejeter ? Il vaut beaucoup, au contraire, mais uniquement par ce qui n'est pas du P. Theiner, à savoir par les pièces qu'il renferme, et il est indispensable, même après Consalvi, même après M. d'Haussonville, à qui voudra connaître à fond l'histoire du Concordat. Ce qui ne vaut rien, par contre, ce sont les récits et commentaires du P. Theiner, presque tous à réformer. Puisque le P. Theiner a la clef, non-seulement des archives du Vatican, mais de nos archives françaises, qu'il publie tout, et il rendra grand service ; mais qu'il se contente de livrer, comme il avait fait pour les dix dernières années du dix-huitième siècle, des Recueils de *Documents inédits*, et qu'il n'y ajoute rien de son crû. Par quelques exemples, notamment par l'exemple de la signature du Concordat, j'ai montré l'habile emploi qu'il en sait faire. Je pourrais porter la même démonstration sur la ratification et la publication du Concordat, sur la légation du cardinal Caprara à Paris, et sur l'Histoire du couronnement, seule partie intéressante du second volume. Si cet article avait l'heur de plaire à nos lecteurs, je le pourrais faire en un second, car c'est assez pour une fois.

U. MAYNARD.

MONSEIGNEUR GERBET A ROME [1]

J'ai eu pendant deux mois, à Rome, des relations à peu près journalières avec Mgr Gerbet, mon illustre et cher évêque, ce qui forme un épisode de mon humble vie où mes souvenirs reviennent constamment. Je vais en dire de grand cœur les détails qui valent, à mon sens, la peine de tenir une place dans le livre que vous préparez. Et même, si l'ordre de votre récit ne s'y oppose point, je ferai précéder mes souvenirs de Rome d'un préambule, peut-être inutile pour d'autres, mais plein d'intérêt pour moi.

Mes sentiments pour Mgr Gerbet résumaient assez fidèlement, ce me semble, les sentiments du jeune clergé de notre diocèse. C'était un attrait fort vif pour les écrits sans pareils, mais lents à paraître, de l'écrivain que nous regardions à bon droit comme notre docteur, et un attrait non moins vif pour la personne si douce et si majestueuse de l'évêque, qui nous apparaissait comme une vision d'un saint Ambroise ou d'un saint Augustin.

Mais nous laissions toujours subsister entre lui et nous une sorte d'éloignement respectueux, parce que nous sentions parfaitement la distance qui nous séparait de son génie, bien que sa condescendance presque timide cherchât à nous la faire oublier. J'avais donc personnellement une très-grande affection pour Monseigneur, mais point de relations avec lui, sauf des rapports purement officiels, c'est-à-dire très-froids et très-rares. Mes premières relations avec Mgr Gerbet ont une origine que je ne saurais oublier, à cause de ce qu'elle a d'étrange.

M. Oliva, sculpteur si distingué, mon compatriote et mon ami, venait de faire à Perpignan le buste de Mgr Gerbet, le buste en terre, destiné à devenir un noble marbre à Paris. Ce buste, expédié par le roulage, arriva dans l'atelier du sculpteur, brisé en morceaux, presque en poussière. Heureusement, peu de temps après, j'étais chez M. Oliva. Il me fit part de son chagrin, car il tenait à Monseigneur qu'il nommait volontiers *une des plus pures illustrations de*

(1) Ce récit d'un témoin a été adressé à M. l'abbé de Ladoux comme document pour l'ouvrage qu'il va publier sous ce titre : *Mgr Gerbet, sa vie, ses œuvres et l'école Lamennaisienne.*

notre époque, et que le P. Ventura, avec lequel notre artiste conversait fréquemment, lui désignait comme *l'une des trois meilleurs têtes du clergé français*. Je ne me souviens pas des deux autres.

« Mais, lui dis-je, Mgr Gerbet est actuellement à Paris, et il m'a donné son adresse. »

Oliva suspendit brusquement son travail. Il se tourna vers moi, et je le vois encore, le ciseau d'une main et le marteau dans l'autre, me regardant en plein visage, comme pour me demander conseil.

« Vous le voyez, me dit-il enfin, je ne puis quitter aujourd'hui cette tête (c'était, je crois, le buste polychrôme de Mme Lehmann); mais si Mgr Gerbet voulait m'accorder *trois heures* demain, *trois heures*, pas davantage, j'en aurais assez. »

« Eh bien, lui répondis-je, avec beaucoup plus d'empressement que de réflexion, je vais les lui demander pour vous. »

« Oui, dites-lui bien qu'il m'accorde trois heures, et dites-lui que, pendant mon travail, il pourra faire ce que bon lui semblera, ses prières, sa lecture, sa correspondance. Je ne lui demande que de le voir. »

Monseigneur faisait alors une retraite chez M. Ratisbonne. Il daigna me recevoir avec cette condescendance qui lui était habituelle, il m'écouta, se prit à sourire et, comme il avait donné à M. Oliva son affection dans une mesure aussi large que le P. Ventura, j'obtins les *trois heures*.

Le surlendemain, M. Oliva me conduisit avec M. Iselin, un de ses émules, chez M. Ratisbonne, où le buste de Monseigneur était déjà fait et achevé. Je fus, quant à moi, frappé de la beauté du travail. M. Iselin s'assit à une petite distance du buste, l'étudia longtemps du regard, en homme du métier, froidement, silencieusement, et enfin il demanda à M. Oliva si une certaine partie de la joue droite, entre le coin de la bouche et l'oreille rendait bien le modèle. L'observation était juste, et notez que M. Iselin n'avait jamais vu Mgr Gerbet. M. Oliva fit aussitôt une légère retouche qui fut véritablement imperceptible pour moi. « Assez, lui dit vivement M. Iselin, c'est assez! »

Et voilà l'origine du beau marbre que nous vénérons et qu'on ne se lasse point d'admirer dans le musée de Perpignan. Si jamais, et Dieu veuille que ce soit bientôt pour notre honneur! nous avons la bonne pensée d'élever un tombeau à Mgr Gerbet, dans la cathédrale où il repose trop oublié, c'est là sans doute que ce marbre précieux devra prendre sa place.

Cet épisode du buste ne laissa probablement aucune trace dans le souvenir de Mgr Gerbet. Mes relations avec lui n'allèrent point au delà. Je n'avais rien fait pour attirer un seul instant sur moi l'attention de ce grand évêque. J'étais jeune, ce qui m'imposait le silence ; et je n'avais aucun titre à faire valoir, ce qui me rendait l'humilité très-facile. Je vivais dans ma petite paroisse, sur une montagne, éloigné de la ville épiscopale, ignorant le détail de ce qui se faisait, cherchant à mériter qu'un jour l'illustre évêque me dît que je n'avais pas perdu mon temps, mais nullement pressé ni empressé de me mettre sous ses yeux.

Il vint passer une vingtaine de jours aux Graüs d'Olette, établissement thermal dont je faisais le service. J'écrivais, dans ces mêmes circonstances et à son insu, le livre qui a paru depuis sous le titre de *La Religieuse du Carmel*. La racine-mère de mon travail, et je n'avais pas tardé à m'en apercevoir, était dans *Le Dogme générateur de la piété catholique*. Je puisais à pleines mains, et avec quel bonheur! dans cet ouvrage, où l'harmonie profonde des idées s'unit à la suave harmonie de la parole. Le poëte Briseux, jeune encore, lisant le *Dogme générateur*, avait pu dire de l'abbé Gerbet, qui était loin de la maturité de son âge : « ..... *On l'appellera maître.* »

Un maître, vrai maître, que j'aimais si intimement, sans le lui avoir dit; je faisais de grands emprunts et je prévoyais qu'il ne me reprocherait pas de faire ma gerbe dans sa moisson.

Je m'empressai d'aller lui présenter mes hommages à l'établissement des Graüs. Je l'entrevis d'assez loin, assis à l'ombre (car nous étions au mois d'août), sous un arbre, et lisant je ne sais quel vieux livre. Il me prévint, m'emmena dans sa chambre, me fit asseoir d'un ton de voix affectueusement impérieux et il me dit : « tout ceci doit demeurer secrét entre nous comme une affaire de confession. » J'aurais pu affirmer, en sortant, s'il m'eût été permis de parler, que Mgr Gerbet connaissait mieux que personne les hommes et les choses de son diocèse; que sa puissante et féconde lenteur, ennemie des rapidités stériles, se préparait à opérer de magnifiques renouvellements. Hélas! l'homme propose.

J'eus le bonheur, pendant le séjour de Mgr Gerbet aux Graüs, de lui ménager une fête comme il les aimait. Mauvais marcheur et mauvais cavalier, il eut envie de monter jusqu'à ma paroisse, quoique cette ascension ne fût guère facile pour lui. Canaveilles, c'est le nom du village où j'étais alors, est situé à quatre cents mètres environ au-

dessus de la route, nid d'aigle presque inabordable, absolument inaccessible aux voitures; mais il y a là haut des perspectives fières et belles, et une noble race de laboureurs et de bergers, demeurée, grâce à Dieu, sobre, laborieuse et religieuse. Hommes et lieux parlaient aux yeux et à l'oreille de Mgr Gerbet un langage sans banalité, naïf et naturellement sublime.

Monseigneur, dans la matinée, administra le sacrement de confirmation à quelques enfants, et ensuite, en plein air, il procéda à la bénédiction d'une cloche.

Cette bénédiction, que nous nommons ici un baptême, donna lieu, comme le baptême d'un enfant, à une distribution de dragées au peuple. Mgr Gerbet avait ce don charmant d'adopter les coutumes populaires, généralement gracieuses dans les pays catholiques. Assis dans un fauteuil, à l'ombre d'un cerisier, il jetait à poignée de la dragée, et il arrivait fréquemment qu'au moment où il allait jeter quelque oublie ou des amandes espagnoles, mes paroissiens, saintement familiarisés avec le bon évêque, lui arrêtaient la main, la baisaient et s'emparaient du butin. Il en souriait et recommençait son jeu. C'était fait : je ne servais plus d'interprète entre l'évêque et mes paroissiens; l'évêque était devenu le curé.

Dans nos pays les têtes vont vite. Quelques hommes vaillants, et il y en a beaucoup sur nos montagnes, coupent à la hâte de beaux pins dans la forêt, les plantent devant le presbytère, simulent une forêt, forment un plafond de toiles blanches attachées aux rameaux des pins, et c'est là le salon à manger qu'ils préparent au bon évêque. L'inspiration était excellente; on eût étouffé dans le presbytère; la table dressée sous ce pavillon était embaumée par l'arôme résineux des arbres, et laissait nos regards parcourir les cimes merveilleuses des Pyrénées; nous avions le Canigou pour vis-à-vis. Quelqu'un ayant exprimé un sentiment d'admiration pour les beautés du site, Mgr Gerbet, connaisseur émérite en ces matières, remonta à ses souvenirs du Vésuve pour trouver un point de comparaison, indiquant, avec tout le charme de sa parole, les rapports et les différences entre le site napolitain dont il nous entretenait et le site inconnu de Canaveilles où nous étions.

Les propos de table de Mgr Gerbet, savants ou gracieux, ou doucement spirituels, selon la circonstance, valaient autant que ses meilleurs écrits. Un jour, nous étions quinze à vingt prêtres de la campagne autour de lui, entre autres un curé espagnol, qui avait bien

quatre-vingts ans, aussi épris que dans sa jeunesse de poésie latine. Il ne comprenait pas le français. Au dessert, une charitable indiscrétion, commise en langue française, fit connaître à l'évêque les goûts poétiques du curé, qui était précisément son voisin de gauche. Mgr Gerbet lui adressa quelques mots latins que j'entendis mal. Au bout d'un instant, le vieillard ôta la *clémentine* qui couvrait sa tête chauve, se leva en s'appuyant des deux mains sur la table, et récita à à Monseigneur un gracieux compliment plein d'à-propos, en très-bons vers latins. Mgr Gerbet écoutait, scandait avec la tête les beaux hexamètres improvisés, et il était si profondément surpris, qu'il perdait visiblement les étriers. Au moment du café, il prit sa revanche, en adressant, sous forme de remerciement, un élégant dystique au vieux prêtre espagnol.

A Canaveilles, un accident de table l'amena à nous raconter cette anecdote. Il partait pour une excursion au Vésuve, avec M. de ....., Mme de ..... et M. de ....., un Allemand, ambassadeur à Rome. La mule de M. l'ambassadeur fit un faux pas et le grave Allemand, passant légèrement par-dessus les oreilles de la bête, alla choir à dix pas sur la lave. On mit aussitôt pied à terre, on courut à lui : « Vous êtes-vous fait mal ? » — « Au contraire, » répondit-il... Cet *au contraire* amené d'une façon bien inattendue, prononcé avec une pointe de sourire qui soulignait le mot, devait naturellement provoquer une certaine hilarité.

La nuit survint, et Mgr Gerbet, qui était attendu dans une autre paroisse, me proposa de l'accompagner. Je lui offris mon bras pour la descente ; il s'y cramponna affectueusement et nous descendîmes par des chemins tortueux, lui du côté de la montagne, moi du côté de l'abîme. Il causait, chemin faisant, et même parfois il chantait. Il était ému de la journée qu'il venait de passer, et je l'étais bien autant que lui de conduire ainsi mon cher et grand évêque. Je crus reconnaître plusieurs fois qu'il souhaitait que je me souvinsse plus tard de cette aventure nocturne.

Au point de jonction de notre chemin vicinal avec la route impériale, un cheval sellé l'attendait ; il y monta et je marchais à côté de lui. « Mon cher curé, me dit-il, donnez-moi votre main ; je suis mauvais cavalier et je crains le vertige. » J'appuyai ma main sur le pommeau de la selle et il prit à deux mains mon poignet. La bride allait à à l'aventure. La route était bonne, le pas de la monture sûr et ferme, le ciel tout ruisselant d'étoiles. Il voulut se fixer sur la topographie si-

dérale ; je lui indiquai la Polaire et il partit de là pour visiter plusieurs constellations, mêlant, comme il savait le faire, à cette astronomie physique ce que j'appellerai l'astronomie surnaturelle. Il me semblait que le ciel s'animait, je croyais lire le songe de Scipion ou le célèbre monologue de S. Ephrem.

Tout ceci alla se dénouer dans une étable où j'aidai, au milieu de l'obscurité, cet homme des grandes contemplations stellaires à descendre de cheval. — Mais ce préambule est assez long, partons enfin pour Rome.

A ROME

J'appris fortuitement, dans le mois de mai 1862, les projets de départ de Mgr Gerbet pour Rome. Je demandai aussitôt par écrit, et comme une faveur, la permission d'être du voyage et, sans attendre sa réponse, j'allai le voir immédiatement. Il me reçut à une heure presque indue et je le trouvai rayonnant, car le honheur de revoir la ville éternelle le jetait hors de lui-même. Du premier mot, il me proposa de prendre une place à Marseille sur le bateau où il devait s'embarquer. Et nous partions dans trois jours. Lui, d'habitude si lent, il me recommandait la promptitude et de faire vite mes préparatifs.

Si Mgr Gerbet nous avait seulement dit à l'oreille, en 1862, qu'il souhaitait d'être accompagné à Rome, la moitié du clergé de son diocèse aurait formé son cortége. Nous étions, en effet, au moment où ses incomparables brochures, relatives aux attentats commis contre le Saint-Siége et si puissantes dans toute l'Europe, excitaient la plus noble émotion parmi son clergé, qui était déjà, qui est et qui sera toujours excellemment catholique apostolique Romain. Mais ce grand évêque polémiste aimait peu l'ostentation et les vaines démonstrations bruyantes. A son or pur il ne voulait point d'alliage. C'est ainsi qu'il était prêt à partir pour Rome, presque à l'insu de tout le monde.

Avant la fin du troisième jour, je rentrais dans son cabinet. J'étais prêt, mais lui ne l'était pas ; des affaires diocésaines, dont il s'occupait beaucoup, lui imposaient un retard de quarante-huit heures. Il me demanda si je l'attendrais, et je lui manifestai avec beaucoup plus de franchise que de politesse mon impatience de partir. « Monseigneur, lui dis-je en m'agenouillant à ses pieds, donnez-moi votre bénédiction ! Il me retint sur le seuil de sa porte pour m'embrasser et

me dire : « Au revoir à la Confession de Saint-Pierre. » Ces simples paroles furent dites avec un grand accent de solennité.

Je le devançai donc. Il arriva, et son premier pas dans Rome fut marqué par une aventure très-vulgaire, qui avait pourtant son côté comique et qui aurait pu avoir son côté embarrassant pour lui. En tirant quelque objet de sa poche, il fit tomber sa bourse, qui était le dernier de ses soucis, et il la perdit. Elle contenait de trois à quatre mille francs. Quelques personnes de notre diocèse aiment à se souvenir que chaque année, la nuit de Noël, il célébrait la messe dans la chapelle du Bon-Pasteur, et qu'avant de se retirer, il acceptait une tasse de chocolat des bonnes religieuses, et laissait sur la table une aumône de trois à quatre mille francs. Car, quand il s'agissait de donner, Mgr Gerbet ne prenait guère la peine de compter, même peut-être avec la prudence. Aussi, tout le monde sait ici qu'il est mort sans laisser de quoi se faire enterrer. Cette bourse qu'il perdait ainsi mal à propos, en entrant dans Rome, était probablement toute sa fortune pécuniaire, et l'aventure était fâcheuse à tous égards ; mais, et bien lui en prit, un ecclésiastique de son diocèse, qui habitait Rome, vit tomber la bourse, la ramassa, et il fut aussi heureux de la lui remettre que l'évêque de la retrouver.

Cette aventure me remet en mémoire ce que, peu de jours après, on se racontait, entre prêtres, à Rome. Le cardinal de Villecourt avait réuni à dîner plusieurs évêques français. Un de ses convives, que son immense savoir et la grâce prodigieuse de sa parole ne mettent pas probablement à l'abri des distractions, en prenant congé du cardinal, mit sur sa tête son propre chapeau et en même temps, sous son bras, le chapeau de Mgr Gerbet. Il partit. Mgr Gerbet, qui se retirait aussi, était en quête de son chapeau et le cherchait inutilement, quand un domestique s'avisa de le lui indiquer sous le bras de son illustre collègue. Il le réclama et eut d'abord quelque peine à l'obtenir. Nous souriions donc de Mgr Gerbet qui savait tant de choses et qui devenait la victime d'une distraction.

Les premières visites de Mgr Gerbet, tandis qu'il jouissait d'une sorte d'*incognito,* qui ne pouvait se prolonger bien longtemps, furent pour les monuments augustes dont il a tant parlé dans son *Esquisse de Rome chrétienne.* J'étais entré pour la première fois dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, et, tout entier à ma religieuse émotion, j'étais loin de soupçonner que Mgr Gerbet fût à quelques pas de moi. Je l'aperçus : il se tenait dans un coin, debout, les bras à l'abandon, la

narine gonflée, visiblement ému. Venait-il de trouver quelqu'une de ces harmonies qui lui étaient si chères, et que lui seul savait découvrir, un ordre d'idées inconnues, des rapports entre les choses du ciel et les choses de la terre, nouveaux pour lui et pour nous? Je me serais gardé de l'interrompre dans cette méditation qui, à la lettre, idéalisait sa tête si belle; il aurait suffi à ma satisfaction ou à mon bonheur de l'observer en silence. Mais il m'aperçut aussi, vint à moi et me dit vivement, sans autre préambule : « Venez, venez! » Il m'entraînait, et là-dessus il se mit à marcher, à courir presque le long de la grande nef de la basilique. Il me devançait toujours de plusieurs pas et j'avais peine à le suivre. Ayant fait la génuflexion devant le Saint-Sacrment, qui est dans une chapelle latérale et à main droite par rapport à nous, il éprouva quelque difficulté à se relever. Enfin, arrivés au fond de l'église et à main gauche, il s'arrêta en présence d'un tombeau. Il posa son pied gauche en avant, dressa sa haute tête, leva la main à la hauteur de son front, comme s'il devait haranguer tout un peuple, et en scandant les vers, il me lisait l'épitaphe du tombeau. Mgr Gerbet prenait toujours instinctivement l'attitude de sa pensée, et l'attitude qu'il avait alors était sublime comme l'épitaphe. Nous étions devant le tombeau d'un grand pape, et le pontife défunt, parlant au lecteur de son inscription funéraire, lui dit, si j'ai bonne mémoire : « Ne me loue pas, car Dieu m'a jugé, et ne me blâme pas, car je ne suis plus là pour te répondre. » Je passe les réflexions de Mgr Gerbet, à propos de ce monument et de son inscription. Au retour, il marchait un peu moins vite; je le suivais de très-près, et quand il fit sa génuflexion devant le Saint-Sacrement, je pus lui offrir mon bras pour se relever : « Tenez-vous prêt, me dit-il, avant de sortir de l'église, j'ai demandé une audience à Sa Sainteté, et je vous présenterai bientôt. »

Il est inutile de dire si, le jour marqué pour l'audience, nous fûmes exacts, tous les prêtres du diocèse de Mgr Gerbet, à nous trouver sur les marches de l'escalier du Vatican, et si nous sûmes découvrir de loin la voiture qui portait notre évêque. Lui et nous, en vérité, nous avions tous le même frisson de bonheur, de respectueuse crainte et d'indicible émotion. C'est du reste un frisson sublime, faut-il dire surnaturel? que connaissent bien tous ceux qui vont se trouver en présence de Pie IX. Nous entrâmes, conduits par l'évêque. Le pasteur des agneaux comme des brebis embrassa, avec des marques d'auguste et sereine tendresse, notre pasteur particulier. Le gé-

néral de l'armée de Jésus-Christ sur la terre revoyait, après une longue absence, un de ses plus renommés capitaines. Nous avions l'oreille ouverte à leurs moindres paroles et l'œil fixé sur les nuances les plus fugitives de cette noble entrevue. Ces deux cœurs naturellement pacifiques mais si intrépides, si tendres mais si indomptables, semblaient battre du même mouvement; et nous aimions à voir cet évêque d'un si beau génie s'incliner comme le plus obscur des fidèles en présence de ce pape qui, par une grâce particulière de Dieu, est bien le seul grand homme de notre époque. Un ecclésiastique étranger s'était, à notre insu, glissé dans nos rangs. Son évêque était peut-être ou absent ou malade et il était pressé de voir Pie IX : il n'eut que le tort de demander une signature au Saint Père, chose que Mgr Gerbet nous avait expressément recommandé d'ajourner pour une autre circonstance. Hélas! quelques années après, en 1867, après la mort de Mgr Gerbet, quelques prêtres du diocèse de Perpignan arrivaient à Rome, à l'occasion du dix-huitième centenaire. Ils se glissèrent, étrangers, eux aussi parmi les ecclésiastiques d'un autre diocèse. Mais à leur tour, ils se présentèrent très-bien eux-mêmes : « Saint-Père, dit l'un d'entre eux, nous sommes les enfants de Mgr Gerbet. » Pie IX, qui ne s'attendait pas à entendre prononcer en ce moment-là ce nom qu'il n'oubliera jamais, croisa ses mains avec douleur, leva vers le ciel ses yeux tout humides de larmes et dit en gémissant : « Monseigneur Gerbet! monseigneur Gerbet! » Le gémissement de 1867 peut mieux que tout le reste faire comprendre la consolation de 1862.

Il en est des évêques comme des autres hommes. Il y a parmi eux des noms ignorés et des noms illustres. Des uns le nom est à peine connu au-delà des frontières de leur diocèse, tandis que de certains autres le nom est prononcé jusqu'aux extrémités de la terre. En notre époque de publicité, ce sont les œuvres de l'esprit, c'est le don souverain de l'éloquence se déployant dans un livre qui confèrent surtout la célébrité et l'illustration. Mgr Gerbet occupait un rang choisi parmi ce petit nombre de noms illustres. Il était de cette élite d'évêques que chacun, Français, Anglais, Allemand, Italien, Espagnol, cherchait à connaître, à voir passer dans la rue, à regarder de près, pour dire au retour, comme d'un homme légendaire : Je l'ai vu. Ainsi je me souviens que, le jour de l'Ascension, tous les évêques étaient réunis autour du souverain pontife dans la basilique de Saint-Jean de Latran. A l'exemple de tant d'autres, je cherchais à me bien placer pour bien voir; car l'affluence était immense. J'avais réussi;

j'étais à une fort petite distance du Pape, et la garde qui formait la haie sur un seul rang peu serré, me séparait à peine de la partie de la nef où devait passer la procession. Et même un garde-noble, enfreignant, je le crains, la consigne à mon profit, me laissait avancer plus qu'il n'aurait fallu. Un monsieur allemand, qui n'avait pas un seul instant quitté la trouée que je faisais, à la manière d'une vrille dans la foule, me demanda si je connaissais Mgr Gerbet. Sur ma réponse affirmative, il me demanda en grâce de le lui faire connaître, et je lui en donnai de bon cœur la promesse. En attendant, il m'exprimait son admiration pour l'évêque de Perpignan, dont il avait tout lu, les livres, les brochures et les nombreux articles disséminés dans vingt journaux. Son admiration, parfaitement motivée, ne me fatiguait point. Enfin la procession se mit en mouvement, et trois cents évêques, la tête couverte de leur mitre de simple toile blanche, précédaient majestueusement l'Évêque des évêques, couronné d'une splendide tiare. Ils défilaient sous nos yeux, un à un, les mains jointes. « Cet évêque, dis-je à mon voisin, qui semble dominer de toute la tête, dont le beau visage est au même degré radieux et méditatif, dont le front est presque chauve et dont les cheveux flottant sur le cou sont presque blancs... » Je donnais ainsi à la hâte le signalement de Mgr Gerbet, mais il prit involontairement lui-même, le soin de se faire connaître. Ses beaux yeux clairs, d'un bleu particulier, lançaient devant lui, un peu sur sa droite où nous étions, de longs regards perçants et sympathiques. Je finis par attirer son attention. Je crois que dans le comble de joie qu'il goûtait au milieu de cette pompe religieuse, il sentait le besoin de découvrir dans la foule un visage connu. Il sourit aussitôt et l'expression de sa physionomie transparente me disait, si j'ai su interpréter cette expression : « Oh! qu'on est bien ici, dans cette basilique et sous les yeux du Chef suprême de l'Église! » Mgr de Carcassonne a mieux dit qu'on ne croit, lorsqu'il a nommé Mgr Gerbet notre Jeanne d'Arc : Jeanne d'Arc en effet dans la mêlée périlleuse, lorsqu'il jetait en France ses invincibles brochures; mais Jeanne d'Arc aussi dans l'église de Rheims le jour du couronnement, lorsqu'il marchait dans la basilique romaine sous l'œil du Pape-Roi. « Mais, me disait mon voisin dont l'étonnement serait difficile à décrire, il vous connaît! » — Naturellement, lui répondis-je, puisqu'il est mon évêque. » Au sujet du même homme, nous avions, mon voisin peut-être quelque sentiment d'envie, et moi peut-être quelque mouvement de fierté. Il a dû

raconter plus d'une fois sur les bords de la Sprée, ce que je raconte aujourd'hui moi-même dans votre livre.

Trois évêques français brillaient à Rome, surtout aux yeux de leurs compatriotes, d'un éclat particulier : les deux premiers par leur éloquence, et le troisième, si je dois ainsi dire, par son silence. Le jour même de l'Ascension, je ne crois pas me tromper de date, on ménagea une sorte d'ovation chaleureuse à Mgr d'Orléans et sa voiture fut couverte de fleurs. Cette manifestation n'était pas sans quelque rapport de ressemblance avec le caractère et les écrits du glorieux prélat. A quelque temps de là, animé par les sympathies qui l'avaient suivi à Rome, il prêchait un sermon véritablement magnifique d'attitudes cicéroniennes, d'éloquence, de hardiesse catholique dans cette même église de Saint-André-della-Valle où avait tant prêché le P. Ventura. Les applaudissements, à plusieurs reprises, interrompirent l'orateur qui n'en fut nullement déconcerté. J'y étais, et je dois bien m'accuser d'avoir applaudi au moins une fois. Malgré le triomphe de l'orateur, que personne ne cherchait à contester, ces applaudissements, dans cette église, avaient choqué l'auditoire romain qui se souvenait d'autres applaudissements moins purs dont ce temple avait retenti.

Mgr de Tulle ne trouva point, en arrivant à Rome, comme Mgr d'Orléans, une célébrité toute faite ; mais il accepta de prêcher deux fois dans l'église Saint-Louis-des-Français et une fois parmi les ruines cyclopéennes du Colysée. Devant ces auditoires de toute nation, mêlés, ardents, savants, religieux, théologiens, nombreux à Saint-Louis, immense au Colysée, l'évêque orateur n'avait rien changé dans la naïveté de son attitude, dans la simplicité de son geste, dans la grâce confiante de sa parole ; et il nous disait : « Allons ! » du même accent qu'il a partout. Mais son *Christus musicus*, son Christ harmonieux, sa « croix théologienne, » ses longues pages de l'Écriture et des Pères, récitées avec une sûreté prodigieuse de mémoire, interprétées avec une merveilleuse sûreté de doctrine ; mais son discours, qui échappait à toutes les lois connues de la rhétorique, pour devenir une hymne intarissable ; cette parole, enfin, qui n'était plus la raison, c'est-à-dire une seule faculté de l'âme s'adressant à notre raison, mais une âme tout entière parlant à notre âme tout entière ; j'affirme, ayant été heureusement témoin de ces merveilles, que les théologiens admiraient unanimement ce prodige de science spontanée et que les poëtes s'avouaient humblement surpassés et vaincus par ces beaux accents qu'il est impossible de classer. Il y avait du peuple aussi dans ces audi-

toires, puisque, à partir de ces triomphes, les bonnes femmes qui ne savaient pas le nom de l'évêque et qui le reconnaissaient bien en le voyant quelquefois passer à pied dans les rues, se le montraient respectueusement du doigt l'une à l'autre en disant : « *Questo e l'oratore*, c'est l'orateur ! »

Une grande faiblesse d'organe interdisait absolument à Mgr Gerbet ces luttes de la parole publique dont il eût certainement bravé les périls et conquis les triomphes. Mais quelle puissance que sa plume au service de sa pensée et quelle puissance que sa conversation ! Il m'avait recommandé de passer chez lui chaque jour, et je me le tenais pour dit. Il me recevait à toute heure, et au lieu de décliner mon nom j'avais pris l'habitude de faire annoncer « *un prêtre de son diocèse* » et j'étais admis. Une seule fois la personne chargée d'annoncer les visiteurs me demanda formellement mon nom. Ayant remarqué probablement ma surprise, elle me dit : « Non, non, dites-moi votre nom, car je sais que Monseigneur vous recevra et que d'autres ne seraient point reçus. » Je donnai mon nom, je fus annoncé, et la même personne me fit asseoir à une place désignée expressément, presque sur le seuil du cabinet ouvert à deux battants, où Mgr Gerbet s'était retiré avec des visiteurs inconnus. Il y avait de la diplomatie là-dedans, de gros bonnets. La situation de l'Église en Europe, même en Russie et peut-être surtout en Russie, était exposée aussi bien et plus nettement que dans le cabinet de l'ambassadeur le mieux renseigné. Là je compris deux choses : l'influence que Mgr Gerbet exerçait sur un certain public qu'on ne voit guère courir à pied, et d'où lui venaient les meilleurs renseignements dont ses brochures abondent, renseignements qu'on eût vainement cherchés dans les journaux. J'aurai l'occasion de raconter tout à l'heure un fait très-simple, qui mettra hors de doute les relations intimes de Mgr Gerbet avec des personnages chargés de traiter en Europe les plus capitales affaires de leur nation.

Le 24 juin au soir, qui était encore dans l'octave de la Fête-Dieu, je trouvai Mgr Gerbet malade et alité. Il avait pris les fièvres la veille au soir dans les jardins de la princesse Raspigliosi. Il m'offrit son pouls avec une confiance que mon savoir médical ne méritait guère, et je lui parlai d'un anti-fiévreux que j'avais porté de France à tout hasard. Il accepta mon remède, mais il ne voulut pas me permettre de renoncer à la visite que j'allais faire à Saint-Jean-de-Latran. Je prie le lecteur de ne pas me blâmer de me complaire en ces détails. il était nuit noire, neuf heures environ, quand je fus de retour. Je

sonnai chez moi; mais le cordon de la sonnette ayant été coupé pendant mon absence, je n'étais pas entendu. Un peu contrarié de ce contre-temps, je cherchais à tâtons sur le pavé de la rue quelque gravier que je pusse jeter aux vitres, unique moyen d'attirer l'attention de mes hôtes. Pendant que j'étais ainsi accroupi, un homme s'avança silencieusement auprès de moi. Je m'écartai vivement et cherchai mon gravier ailleurs. L'homme s'obstinait à me suivre sans rien dire, comme je m'obstinais, de mon côté, à ne pas lui donner le loisir de m'accoster. La nuit était aussi obscure que la rue était déserte. Avais-je affaire à quelque artiste de la *stilletta*, chargé de la délivrance de l'Italie par les *moyens moraux?* Quoi qu'il en soit, son obstination à venir près de moi, qui n'avais que faire de lui, m'importunait beaucoup. Mais enfin mon homme disparut comme il était venu, c'est-à-dire très-vite et sans bruit, lorsqu'un garde municipal, passant dans la rue, m'adressa poliment la parole. Un instant après je courais chez Mgr Gerbet, qui fit usage de mon remède et s'en trouva très-bien.

J'avais ouï dire à des ecclésiastiques que les évêques ou des évêques français avaient prié M. le chevalier de Rossi de leur interpréter les monuments de la primitive Église, recueillis dans les catacombes et précieusement conservés dans le Musée de Saint-Jean-de-Latran; que M. de Rossi s'était excusé, et qu'enfin à la demande de Mgr Gerbet, délégué auprès de lui par les évêques français, il avait promis l'interprétation de ces vénérables monuments. J'ignore le degré de confiance qu'on devait mettre en cette version qui circulait parmi les prêtres. Je la rapporte, sans la garantir, mais surtout sans la nier. Or Mgr Gerbet me dit, un jour que je passais chez lui : Demain *à telle* heure soyez en *tel endroit* de la basilique de Saint-Jean-de-Latran; M. le chevalier de Rossi aura la bonté de nous donner des explications sur certains monuments de l'antiquité chrétienne. Je commis la faute de lui demander la permission d'amener quelques autres prêtres du diocèse de Perpignan. Il hésita avant d'accueillir ma demande; enfin il fixa le nombre de prêtres qu'il m'autorisait à inviter, et il ajouta qu'ils ne seraient admis qu'à la condition que des prêtres d'autres diocèses entreraient avec leurs évêques. Tant de clauses étaient de nature à me faire sentir mon indiscrétion dont je m'apercevais trop tard.

J'entrais bien avant l'heure convenue à Saint-Jean-de-Latran. Mgr Gerbet y était déjà. Nous sortîmes et nous nous tenions debout

à l'entrée d'une cour intérieur, où plusieurs groupes d'évêques, de prêtres, de laïques s'étaient formés, çà et là, quand un laïque vint droit à Mgr Gerbet, lui prit respectueusement la main et la baisa. C'était M. Louis Veuillot. Il baisait la main de Mgr Gerbet du même air que mes pauvres et religieux paroissiens de Canaveilles. Dans l'entretien qui suivit, Mgr Gerbet me donna le titre de son secrétaire en me présentant à M. Veuillot et celui-ci parla bientôt à l'évêque de l'*Esquisse de Rome chrétienne*. Il poussa très-loin cette question, à mon grand contentement. Il en vint même à lui dire : « Donnez-moi votre parole d'évêque que vous terminerez votre ouvrage. » Il insistait pour avoir cette *parole d'évêque*, que Mgr Gerbet, qui faisait volontiers toutes les promesses, se gardait bien de donner. Malheureux scrupule du pieux évêque! Si *la parole* avait été engagée, nous aurions aujourd'hui le IIIe tome de l'*Esquisse* et nous le devrions à M. Louis Veuillot.

L'arrivée de M. de Rossi interrompit l'entretien. Il entra dans le Musée des Antiquités chrétiennes et Mgr Gerbet, qui marchait sur ses pas, me dit en accentuant ses paroles : « Ayez soin de vous tenir auprès de moi et vous entendrez bien... On devine qu'il ne s'adressait pas à un sourd. Aussi dans la première salle, tout alla pour le mieux. M. de Rossi s'arrêta devant une *fresque*, extraite des vieilles cryptes et collée par des procédés qui me sont inconnus, sur cette muraille de Latran ; Mgr Gerbet était à sa droite et j'étais à la droite de Mgr Gerbet ; derrière nous, un parterre de vénérables évêques et plus loin des prêtres et des laïques. L'illustre savant romain commença sa *leçon*. Il ne s'adressait qu'à Mgr Gerbet. « Monseigneur, disait-il, et il déroulait à flots la science de l'antiquité, au milieu d'un silencieux recueillement.

Quant à moi, dans le passage de cette salle à la pièce suivante, je perdis pied. Quelques évêques me séparèrent de Mgr Gerbet. Pouvaient-ils savoir que je devais être auprès de lui, en ma qualité de secrétaire ? Mais quand M. de Rossi se dirigea vers la troisième salle, Mgr Gerbet, au lieu de le suivre et de m'oublier, comme je m'y attendais naturellement, se retourna, me fit approcher et me dit de manière à se faire bien entendre : « M. l'abbé, ayez la bonté de prendre mon manteau ; tenez-vous auprès de moi, et quand nous entrerons dans des salles plus froides, vous le mettrez, je vous prie, sur mes épaules. » Je repris immédiatement ma place auprès de lui et personne ne songea plus à me la disputer.

Il est facile d'admirer M. le chevalier de Rossi, qui n'est pas un savant, mais la science même en matière d'antiquités chrétiennes. La souplesse de sa méthode, sa lucide perspicacité excitaient l'enthousiasme d'une assemblée d'illustres vieillards, tous de longue main habitués aux plus graves études. Il recueillait ce jour-là un triomphe peut-être unique pour un savant. Mais lui-même, cette fête dont il était l'âme, cette fête de la science, à qui donc la donnait-il? au savant évêque de Perpignan. Mgr Gerbet a dû s'en souvenir toujours et je ne serai pas téméraire en affirmant que M. de Rossi ne l'a pas oubliée.

Mgr d'Orléans eut une ovation à Saint-André-della-Valle; Mgr de Tulle à Saint-Louis-des-Français et au Colysée; Mgr Gerbet à Saint-Jean-de-Latran auprès de M. de Rossi : aux uns la grande éloquence, à l'autre la grande science.

Mgr. Gerbet avait une âme toute fraîche et très-impressionnable aux bons procédés. Je le trouvai un jour dans sa chambre animé d'une joie toute juvénile. « Voyez, me disait-il, voyez ce livre, Son Eminence le cardinal Antonelli vient de m'en faire cadeau. » C'était le recueil des Lettres épiscopales publiées dans tout le monde catholique pour la défense des droits du Pape comme roi temporel. « Voyez, ajoutait-il avec un sentiment de fierté qui excluait tout bas sentiment d'orgueil personnel, voyez le rang et la place du diocèse de Perpignan! « Je me retins, de peur de le blesser, mais j'allais lui dire : « Oui, ce rang et cette place, c'est à vous que le diocèse de Perpignan en doit la gloire. »

A propos de cet ouvrage ou d'un autre, je lui dis, quelques jours avant mon départ de Rome, dans le mois de juillet : « Vous avez, sans doute, le dessein de l'emporter avec vous à Perpignan? —Oui, me dit-il, un peu surpris de ma singulière question.—Eh bien, Monseigneur, vous ne le pourrez pas, et en voici la raison. Mgr de ....., dans le courant de l'hiver, débarqua à Marseille, venant de Rome; ses malles furent fouillées et ce livre confisqué. Je suis bien renseigné, Monseigneur; je tiens le fait de l'officier qui opéra la saisie... Mgr Gerbet se promena avec une certaine inquiétude quelques instants dans sa chambre, et enfin il me demanda : « Ainsi, comment ferons-*nous?* —Monseigneur, répondis-je, ou vous tentez la chance et peut-être serez-vous heureux; ou vous me confiez l'ouvrage, et, en ce cas, je m'embarquerai sur un de ces bâteaux qui transportent des charbons de Cività-Vecchia sur nos côtes, car personne n'aura la pensée d'y fouil-

ler ma malle pour y saisir un livre ; ou bien encore, je prendrai un passeport pour l'Espagne et votre livre franchira sans beaucoup de peine la frontière des Pyrénées. » — Ne manquez pas, me dit-il, de revenir demain et nous causerons de cela. » Le lendemain il m'accueillit avec un visage tout souriant ; et reprenant la conversation au même point : « Mon livre passera, me dit-il, sous le couvert de M..... » Qui se serait permis de fouiller dans la malle d'un ambassadeur ? Le livre passa donc de Rome à Paris sans aucune difficulté, et de Paris à Perpignan. Je fus ainsi dispensé de faire ma traversée dans une barque encombrée de charbon ou d'aller à Barcelonne.

L'heure de rentrer en France, que j'aurais voulu retarder encore plus longtemps, était venue. J'allai prendre congé, non sans quelque tristesse, de Mgr Gerbet. Je dirai un mot de cet adieu, parce qu'il servira à montrer les attentions vraiment délicates que Mgr Gerbet ne dédaignait pas d'apporter dans ses relations avec le moindre de ses prêtres. Il me prit affectueusement les deux mains sans rien dire. Il imprima à mes mains une forte pression que je ne compris pas d'abord. Je devinai au bout d'un instant qu'il me voulait à genoux devant lui. Je m'agenouillai aussitôt. Il me dit alors, en tenant toujours mes deux mains dans les siennes : « Me promettez-vous d'aimer vos paroissiens de Molity comme vous avez aimé vos paroissiens de Carnaveilles ? » Je ne répondis rien. Il m'annonçait ainsi mon changement de paroisse, mais l'engagement qu'il me demandait me paraissait au-dessus de mes forces. Il répéta mot pour mot la même question : « Me promettez-vous... « Après un moment de silence, je levai la tête et lui répondis : « Oui, Monseigneur, je vous le promets. » Il me releva, m'embrassa, et il me dit, entre autres choses : « Je savais que vous ne me refuseriez pas ; je m'y attendais bien... » Aucun sacrifice ne pèse, quand l'évêque, au lieu de l'imposer de par son autorité, le demande avec cette grâce qui est une des meilleures formes de la charité chez les hommes investis du droit de commander aux autres. On voit toujours, sous la rosée d'affection que répand le cœur du chef et surtout le cœur de l'évêque, les dévouements fleurir bien vite dans l'âme des subordonnés.

Je me suis attaché dans ce récit à raconter plusieurs anecdotes où le caractère de Mgr Gerbet a laissé quelque empreinte et peut facilement être saisi. Pour lui, il s'attachait avec mille fois plus de soin à me faire comprendre le caractère de Rome, ce caractère profond, hiératique, mystérieux, qui ne se révèle point, malgré son éclat, aux

esprits légers ou profanes. Je l'avoue : en allant à Rome, en pensant aux attentats commis hier, en prévoyant les complots qui se tramaient pour demain, j'étais rempli d'appréhensions et je me demandais si le chef de l'Eglise, prochainement dépouillé, au mépris du droit des gens, et exilé à la honte et par le fait de nations catholiques, n'irait pas demander une triste hospitalité à l'Angleterre protestante, sur le rocher de Malte. Je sortais de la Ville éternelle avec des sentiments plus fermes et je les devais à Mgr Gerbet. Il m'avait enseigné que les vieilles qualités du sénat romain, qui lui garantissaient une sorte de perpétuité et lui promettaient logiquement la domination universelle, s'étaient transmises dans le sénat spirituel dont le Pape est le chef, non-seulement transmises, mais perfectionnées, surnaturalisées par une greffe divine. J'avais reconnu la vérité de ces explications ; et j'emportais dans mon cœur, en sortant de Rome, cette double certitude : que la chute de la papauté temporelle, si elle s'accomplissait, serait inévitablement, dans un délai plus ou moins long, mais fatal, la ruine de tous les trônes en Europe, de toute civilisation, l'effraction de la serrure de nos portes et la chute de notre téméraire société moderne dans l'état sauvage ; mais la certitude aussi que, grâce à ces terribles menaces, les plus aveugles ouvriraient enfin les yeux, ne fût-ce qu'au dernier moment, et que, grâce au secours d'en haut, l'hérésie révolutionnaire, quoique à peu près générale, ne prévaudrait pas contre le Pape.

Je repris ainsi, avec l'âme fortifiée et consolée, mon humble ministère paroissial parmi mes nouvelles ouailles, tandis que Mgr Gerbet s'attardait encore à l'étude de Rome dont il ne savait plus sortir.

Saint-Estève, ce 15 février 1869.

L'abbé CASAMAJOR.

NOUVEL ASPECT DES PROCÈS DE GALILÉE

Enfin l'on peut se prononcer sur les procès de Galilée! Jusqu'ici, pour peu qu'on eu de flair historique, il restait des doutes; car il était évident qu'on avait sous les yeux, au moins çà et là, des incriminations enfiellées et des apologies complaisantes. On demandait le dossier complet des pièces, à la place des tronçons informes qui de temps à autre apparaissaient dans des débats contradictoires.

Mais où le prendre, ce dossier intégral si nécessaire au jugement de l'histoire, qu'il est aussi difficile d'arracher des mains de la mauvaise foi que de dérober à la science adulatrice? Trois auteurs modernes se sont chargés de répondre à ce premier *desideratum* : M. l'abbé Bouix, d'abord, dans une brochure séparée, puis dans un long chapitre de son traité *De Papa*, œuvre magistrale destinée à jeter un jour inévitable sur la question de l'Infaillibilité du pape; M. de l'Épinois, dans un travail excellent, édité par la *Revue des questions historiques*, et enfin M. Thomas Henri-Martin, dans un volume qui reproduit tout ce qui a été dit sur Galilée depuis Paul V et Urbain VIII jusqu'à Pie IX. C'est un livre d'un prix inestimable, une enquête immense à laquelle il est impossible de rien ajouter. Nous nous attacherons donc principalement à cette « somme galiléenne » qui a pour titre : GALILÉE; *les droits de la science et la méthode des sciences physiques* (1).

I

Énumérons d'abord les questions préalables résolues par l'auteur, et mises dans une évidence que rien n'obscurcira désormais.

Mallet du Pan avait parfaitement abusé de notre innocence quand il réussit à mettre en circulation et en faveur cette défense des tribunaux ecclésiastiques, qui consistait à dire que Galilée avait été condamné non comme bon astronome, mais comme mauvais théologien, et mieux que cela, parce qu'il voulait forcer le pape à déclarer que le système de Copernic s'appuyait sur les textes de la Bible. Espérons

(1) Paris, librairie académique de Didier.

que les catholiques se tiendront mieux une autre fois sur leurs gardes, et qu'une invention de cette force ne sera plus accueillie dans une œuvre aussi considérable par son objet et son auteur que les « *Conférences sur la vérité de la religion, ou défense du christianisme,* » de Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis.

Un mot qui a fait aussi fortune dans un autre camp, et qui résume pour le plus grand nombre ce qu'on sait de l'affaire de Galilée, n'est pas moins apocryphe. Galilée pénitentié à la *Minerve*, agenouillé et abjurant malgré lui, pour éviter de monter sur le bûcher ou de descendre dans un cachot perpétuel, ne s'est point relevé en disant à mi-voix : *Eppur, si muove,* « la Terre n'en tourne pas moins. » Les procès de presse et d'hérésie n'étaient point un jeu en Italie en 1633. Personne ne le savait mieux que Galilée, et aucun Italien n'était moins disposé que lui à lâcher en pareille circonstance cette plaisanterie, gauloise de caractère et peut-être d'invention.

Maffeo Barberini, patricien de Florence, compatriote toscan de Galilée, amateur de son génie, fier de ses découvertes physiques, Maffeo devenu Urbain VIII n'a point été mu par un sentiment d'envie contre le grand astronome, au sujet des mauvaises plaisanteries que ce protégé ingrat aurait faites sur les poésies légères du pape. Il n'a pas plus cédé au désir de se venger des raisonnements dérisoires que l'auteur du *Dialogue* aurait prêtés à l'interlocuteur désigné sous le nom de Simplicius, lequel n'était autre que Urbain VIII, quoique cette bourde ait été généralement accréditée et qu'elle ait été contée en dernier lieu par le P. Olivieri, général des Dominicains, à un savant français qui visitait Rome, M. Biot. Tout cela, autant de commérages sans la moindre importance.

Au contraire, il est très-vrai que les cardinaux et les consulteurs des deux Congrégations du Saint-Office et de l'Index n'étaient pas en désaccord avec Galilée, parce qu'ils voyaient autrement que lui dans son télescope et parce qu'ils trouvaient faux les calculs astronomiques qu'il croyait justes. Non, les membres des deux Congrégations romaines s'en tenaient à l'exègèse biblique qui appartient à la corporation des théologiens sous la suprématie du Pape, et c'est au nom d'une incompatibilité entre les saintes Écritures et les propositions mises en avant par l'astronome qu'ils ont condamné celui-ci. En agissant de la sorte, ne sortaient-ils pas du domaine de leurs attributions et n'empiétaient-ils pas sur celui des droits de la science, comme le prétend M. Th.-Henri Martin ? Nullement. En effet c'est en vain qu'on

voudrait s'appuyer sur de prétendus jeux de mots du cardinal Baronius, qui disait que la Bible était faite pour nous apprendre comment on va au ciel et non comment se comporte le ciel. On allèguerait aussi inutilement une thèse du cardinal Gousset, qui aurait dit que la Bible était donnée aux hommes pour fixer, par l'interprétation de l'Église, la règle de la foi et des mœurs chrétiennes, et non pour décider des problèmes d'astronomie ou de géologie. Sans doute la Bible n'a pas été révélée aux hommes pour les instruire comme le ferait un cours d'histoire de la nature. Néanmoins quand, par suite du sujet surnaturel qu'elle traite, la Bible est amenée à s'expliquer historiquement sur des faits cosmologiques ou géologiques, il est impossible que les faits qu'elle annonce soient en opposition avec les vérités acquises aux sciences mathématiques et physiques. Autrement le Dieu de la Rédemption ne serait pas le même que le Dieu de la création. Si, par exemple et par impossible, on venait à démontrer que le genre humain ne descend pas d'un premier et seul couple, que l'homme n'est pas un animal sans précédent, créé tout d'une pièce par Dieu, mais qu'il provient d'une espèce de singes placée dans des conditions de climat et d'alimentation meilleures, et perfectionnée comme nos haras réussissent à perfectionner certains animaux domestiques ; si l'on venait à démontrer que le déluge qui a englouti la race humaine n'a jamais eu lieu, ou bien que le monde antique a péri par le feu pour périr un jour pour les eaux, et cela au moyen d'une inversion formelle imposée au récit de la Bible et à la prédiction contenue dans les Épîtres de saint Pierre, il est évident que la révélation serait prise en défaut, et que la foi que nous avons placée dans les enseignements de l'Église, nous expliquant la parole de Dieu, serait trahie.

D'un autre côté, il n'est pas moins certain en théologie qu'on peut interpréter en dehors du sens littéral tels récits bibliques, de manière à les rendre plus conformes aux données des sciences expérimentales, sans que la parole écrite de Jéhovah ait à en souffrir aucune injure, soit dans les premiers chapitres de la Genèse, soit au cours de l'histoire du peuple de Dieu. Pour nous tenir aux points de comparaison que M. Th. Henri Martin a choisi de préférence, nous citerons le récit de la bataille de Josué contre les Amalécites, où le chef d'Israël ordonne au soleil de s'arrêter jusqu'à ce que les Israélites aient achevé la défaite des ennemis. Le soleil s'est-il arrêté suivant les apparences vulgaires, ou a-t-il semblé s'arrêter pendant que la terre s'arrêtait réellement? Tout le monde comprend aujourd'hui que l'une ou l'autre

hypothèse est parfaitement indifférente à la véracité biblique. Mais peut-on aller plus loin, et afin d'éviter une multitude de miracles qui auraient dû accompagner nécessairement le stationnement de la terre ou du soleil, peut-on dire que ni la terre ni le soleil ne se sont arrêtés; mais suivant l'interprétation d'un auteur en grande réputation de science et de foi dans les deux camps, de Bergier en un mot, peut-on dire qu'il n'y a eu là qu'un miracle d'apparence, et qu'il a suffi d'une aurore boréale d'une espèce nouvelle et miraculeuse qui a dominé les ténèbres envahissantes de la nuit dans la région où la bataille se livrait, de manière que pour les vainqueurs et pour les vaincus, ce jour a paru le plus long qu'on eût jamais vu? Ce phénomène d'optique, substitué à la réalité astronomique, est sans doute plus hardi que la liberté de la première interprétation. Cependant nous ne pensons pas qu'il excède les droits d'une saine exigèse, et nous serions étonné que l'Église eût envie de le condamner.

Mais allons plus loin. Pourrait-on dire avec un théoligien, que M. Th. Henri-Martin nous donne pour catholique, professeur dans une Université allemande, du nom de Jahn, que ni la terre, ni le soleil ne se sont arrêtés; qu'il n'y a eu aucun miracle d'optique, ni objectif ni subjectif, mais qu'il s'est agi tout simplement d'un phénomène moral. Les hébreux et leur chef voyant, après la bataille, que de besogne sanglante ils avaient faite, en auraient conclu que le jour de cette victoire avait dû être démesurément long : d'où cette mise en scène poétique de leur chant de triomphe, où l'on voit Josué ordonner à l'astre du jour de s'arrêter, et le soleil oubliant les lois de la mécanique céleste devenir obéissant à la voix d'un simple mortel. Ici la témérité nous paraît dépasser toutes les bornes du libre-examen et de la libre-interprétation, et nous ne pensons pas que jamais l'Église catholique puisse autoriser une pareille explication. Ces exemples d'exégèse plus ou moins rationnelle, plus ou moins rationaliste, suffisent pour montrer à tout homme de bonne foi que même en cosmologie ou géologie, il est impossible d'abandonner la parole de Dieu à la fantaisie des explications, sans livrer le dépôt de la foi, dont l'Église a la garde sacrée.

Mais résulte-t-il de ces dangers, que l'orthodoxie commande de tout prendre à la lettre dans la Bible, et que la plus innocente métaphore ou locution populaire soit nécessairement acceptable dans le sens le plus concret? Ce serait tomber dans un autre excès. Alors, quelle est la règle de l'exégèse biblique qui satisfasse à la fois aux droits d'une

sage critique et aux devoirs d'une orthodoxie éclairée? C'est où nous en voulions venir, et là que nous désirions amener M. Th. Henri-Martin. Evidemment cette règle et ses applications doivent être déposées entre les mêmes mains qui ont la garde de la Bible et qui sont chargées de l'expliquer aux hommes de bonne volonté. L'Église a donc, sous sa tutelle, investi un corps de théologiens qui est chargé d'examiner ces sortes de questions douteuses, et de lui présenter son rapport sur les points controversés, sauf à elle à statuer en dernier ressort, s'il y a lieu, et à prononcer avec l'autorité infaillible qu'elle tient du Fondateur du christianisme. Ainsi les consulteurs de l'Index et du Saint-Office, les cardinaux qui les président avec un degré supérieur d'expérience et d'autorité, étaient des jurisconsultes et des juges ecclésiastiques parfaitement sur leur terrain et nullement sur celui de la science, en soumettant à leur appréciation la question de savoir si les propositions astronomiques que publiait Galilée étaient compatibles ou incompatibles avec les interprétations que l'Église donne ou tolère de certains passages de la Bible.

Rendus à ce point, examinons quelle était à l'époque de Galilée la situation des diverses écoles théologiques relativement à ses systèmes astronomiques. Les découvertes de son télescope étaient loin d'être nouvelles au sein de l'Église. Nicolas de Cusa, cardinal de la sainte Église romaine, près de deux siècles auparavant avait écrit son fameux livre sur le double mouvement de la terre. Cent ans après, le chanoine de Cracovie, Copernic avait donné son nom au système planétaire que défendait Galilée, et son nom lui est resté. Qui ne voit de prime abord que ces deux illustrations de la science astronomique n'avaient pu briller au sein du clergé, sans que leur système eut acquis un certain nombre d'adhérents dans les écoles? Nous en trouvons les preuves de fait, au cours de la discussion relative à Galilée dans le livre de M. Th. Henri-Martin. Le P. Castelli, célèbre bénédictin de la congrégation du Mont-Cassin, et professeur d'astronomie à Pise marche à la tête de cette phalange. Le fameux prédicateur carme, le P. Foscarini, de Naples, publie une brochure en faveur du même système, sans parler du dominicain Campanella, du même pays, parce que M. Th. Henri-Martin attache trop d'importance au témoignage de ce religieux indisciplinable sur lequel nous aurons à revenir. Que de noms à citer si nous voulions compléter la liste ébauchée par notre auteur!

D'autres hésitaient entre le système de Copernic et celui de Pto-

lémée. Parmi ces derniers, des cardinaux comme un Barberini, frère du pape Urbain VIII, des jésuites comme le P. Clavius, des prélats et des théologiens considérés dans leurs charges; et ce qu'il y a de fort remarquable, c'est que ces personnages hésitaient moins par penchant pour le système de Ptolémée que par l'insuffisance de preuves qu'ils reprochaient au système de Copernic. Ainsi les voit-on suivre avec intérêt la découverte des raisons qui semblaient appuyer cette dernière hypothèse, demander s'il y en a de nouvelles, et interroger les hommes les plus compétents pour savoir ce qu'on pouvait pressentir de la démonstration future de l'opinion copernicienne. Parmi ces grandes figures, on va jusqu'à rencontrer l'illustre Bellarmin.

Tout cela n'empêchait pas, bien entendu, que le système de Ptolémée ne conservât aussi ses partisans résolus. Comme il arrive dans toutes les disputes scientifiques ou théologiques, à mesure que la querelle s'envenima, beaucoup d'indifférents que jusque-là rien n'avait invités à prendre parti pour ou contre, voyant tout le monde s'occuper de ce procès à la mode, ne purent résister à l'entraînement général, étudièrent la question plus ou moins ou pas du tout, et allèrent grossir les rangs des coperniciens ou des péripatiticiens, puisqu'on a voulu mêler la philosophie d'Aristote à cette affaire où elle n'avait rien à voir.

Les choses étant en cet état, était-il possible à un esprit attentif et plongeant au delà de l'atmosphère bruyante que les découvertes de Galilée excitaient en Italie, de considérer le système de Copernic comme un attentat à l'intégrité du dogme catholique, le système de Copernic, entendons-nous bien, pris en lui-même, et sans accompagnement des circonstances qui s'attachaient maintenant à lui de fait, quelqu'étrangères qu'elles lui fussent de droit? Examinons : ce système copernicien ne venait pas d'éclore, nous l'avons déjà dit, et pour ne parler ici que de l'ère chrétienne, il était connu depuis plus de deux siècles dans l'Église et par des hommes d'Église, quand Galilée s'en occupa. Un cardinal flamand, pas moins que celà, en avait été l'inventeur, ou le restaurateur au quinzième siècle, et personne au sein de l'Église n'avait songé à lui faire une querelle de son opinion dans ses rapports avec la foi; au contraire les gens d'Église s'étaient prévalu des spéculations astronomiques du cardinal de Cusa comme d'une preuve sans cesse renouvelée que le génie scientifique n'est pas étranger et inassociable au génie théologique, et cela à une époque où la philosophie péripatéticienne qu'on prétend hostile au sys-

tème de Copernic florissait autrement parmi les moines et les universitaires qu'au temps de Galilée. Nous répéterons les mêmes réflexions à l'égard du chanoine Copernic qui vint au siècle suivant, développa les considérations du cardinal de Cusa et devint par son grand ouvrage : *De revolutionibus orbium celestium*, la gloire du clergé auquel il avait l'honneur d'appartenir, sans que personne y trouvât à redire quoique ce soit, relativement à la conciliation de la science et de la foi. Il faut cependant faire observer que Copernic était contemporain de Luther, et que les temps étaient bien changés depuis le cardinal de Cusa. Néanmoins, le libre examen qui commençait une révolution plus dangereuse que celle des corps célestes ne songeait pas encore à s'emparer du système de Copernic pour opposer la parole de Dieu révélée aux découvertes de la science expérimentale.

On disputait plutôt alors sur la présence réelle et sur le papisme. On ne prenait encore la Bible à partie que pour faire le procès aux dogmes qui avaient été définis par la chaire de Pierre. Aussi Copernic peut-il jouir sans conteste de tous les attributs de la gloire et de la renommée. Son livre fut réimprimé dans tous les pays par la presse naissante, et l'Italie était tellement pleine de ses éditions, que quand il fallut s'occuper de Galilée, il devint nécessaire sous peine d'inconséquence de mettre des cartons nombreux à un livre qui circulait librement parmi les savants depuis un siècle, de l'aveu de l'autorité ecclésiastique.

Si aux yeux de la souveraineté dogmatique du saint-siége le système de Copernic était inconciliable avec la révélation, comment expliquer cette incurie, ces louanges, cette omission coupable et cela pendant un siècle ou deux, suivant qu'on voudra faire remonter la responsabilité de la cour de Rome au cardinal flamand ou au chanoine polonais ?

Mais ce n'est pas tout. Quand Galilée arrive sur la scène avec son télescope et sa découverte des satellites de Jupiter qui viennent en aide au système copernicien, quand les esprits s'émeuvent et que les langues parlent avec raison et déraison, par le sentiment du devoir ou la passion de la jalousie, comment se fait-il, si Copernic est théologiquement l'adversaire de la Bible, que les cardinaux et les conseillers qui s'occupent les premiers de ces orageuses disputes, hésitent, tâtonnent, interrogent pour ainsi dire jour par jour sur le résultat des dernières découvertes, et demandent si dans un avenir plus ou moins lointain ou pourra affirmer certainement que le système de Ptolemée est absurde et que le système de Copernic-Galilée est le seul ration-

nel? Ces indices d'hésitation à laquelle n'échappe pas le pape lui-même éclatent à chacune des pages de M. Th. Henri Martin. Or ces précautions de ne pas avancer pour ne pas courir plustard la chance de reculer avec honte, ne sont-elles pas... drôles, s'il s'agit d'une vérité astronomique évidemment révélée par la parole de Dieu? Qu'on dise que jusqu'à nouvel ordre, les expressions de la Bible doivent être prises dans le sens obvie, que la Bible doit être maintenue en sa possession d'État, jusqu'à ce qu'elle en soit déboutée par un jugement ecclésiastique qui déclare le sens obvie vaincu par une expérience démontrée, et qu'en conséquence il faut substituer le sens figuré au naturel, cela se conçoit et c'est bien. Mais s'il s'agissait d'une vérité de foi et appartenant au dépôt confié à la garde de l'Église, les gardiens de la foi s'y prendraient-ils de cette façon tremblante pour la maintenir, ou renverraient-ils la cause au pouvoir judiciaire qui atteint surtout l'homme dans les circonstances aggravantes ou atténuantes de son procès, au lieu d'assigner l'hérésie naissante par devant le pouvoir dogmatique, qui voit la vérité et l'erreur dans leur pureté abstractive?

Il y a mieux encore. Les tribunaux ecclésiastiques, une première fois consultés, répondent qu'on peut permettre le système de Copernic comme une hypothèse sans réalité, mais ingénieuse et commode pour rendre compte des phénomènes sidéraux. C'est même dans ce sens qu'on fut obligé de faire des cartons au grand ouvrage de Copernic, qui circulait de temps immémorial en Italie avec la permission laudative de la cour de Rome. Mais cette faculté ou cette faveur d'hypothèse, concédée aux professeurs d'astronomie, n'est-elle pas une preuve que le pouvoir dogmatique de l'Église ne voyait pas un péril intrinsèque d'hérésie dans le système de Copernic? Vous figurez-vous, par exemple, les Congrégations romaines permettant aux Facultés de médecine de présenter la sécrétion de la pensée par le cerveau comme un système sans réalité, certainement, mais assez commode pour expliquer les phénomènes anatomiques et physiologiques de la matière cérébrale qui n'offre pas trace de la jonction d'une âme au corps? Rapprochons-nous des explications plus ou moins hasardées de la Bible. Vous figurez-vous des exégètes ayant obtenu de l'autorité supérieure la permission de supposer que les Hébreux ne passèrent pas la mer Rouge au milieu de deux murailles liquides, mais qu'ils profitèrent avec habileté du reflux d'une immense marée, suite d'une convulsion volcanique qui fit retirer la mer Rouge de plusieurs lieues

et leur offrit pendant quelques heures un passage à pied sec, tandis que les Égyptiens, qui ne s'attendaient pas à un retour proportionnel des eaux, furent engloutis, comme il arriva l'année dernière sur la côte occidentale de l'Amérique du sud aux imprudents qui, ayant mal calculé les effets d'une réaction semblable de la mer, restèrent dans les villes du littoral que le flot furieux sumergea? Aurait-on échappé à la censure, parce qu'on aurait eu soin d'ajouter que si les choses ne s'étaient pas passées comme cela en réalité entre les Hébreux fugitifs et les Egyptiens persécuteurs, cette explication avait au moins le mérite de rendre compte très-aisément du sauvetage du peuple de Dieu par des phénomènes similaires dont la science géologique a reconnu la loi?

A plus forte raison, si un auteur avait eu la témérité de parler de la présence de Notre-Seigneur en figure dans l'Eucharistie, comme d'une hypothèse sans réalité d'après la parole de Dieu et la tradition, mais néanmoins beaucoup plus commode pour résoudre toutes les objections qui concernent le divin sacrement et dont les protestants se font une arme contre les catholiques, croyez-vous que la censure romaine eût laissé cours à un pareil volume, là où elle était armée d'un pouvoir coercitif suffisant par rapport à la prohibition des livres de lecture nuisible : *De prohibitione librorum nocuæ lectionis*, comme dit saint Alphonse de Liguori? Evidemment non. Et cependant quand il s'agit du système de Copernic, du mouvement de la terre et de l'immobilité du soleil, nous nous trouvons en présence de cet étrange phénomène dogmatique : que le saint-siége en permet l'*hypothèse*, avec tous les avantages que cette hypothèse apporte aux calculs des disciples de la science astronomique, pourvu qu'on ne nie pas la certitude de la thèse oppposée; et même pendant deux siècles, le saint-siége ne s'était pas occupé d'établir cette distinction entre la thèse et l'hypothèse. N'est-ce pas là une présomption éclatante, qu'il y avait, dans ce cas de Galilée, une exception unique aux règles qui concernent l'hérésie et sa condamnation par l'autorité légitime?

Avançons. La querelle relative à Galilée s'envenime de plus en plus. Toute l'Italie y prend part. Les princes s'en occupent comme les évêques. Les universités s'agitent et se divisent. Les prédicateurs en chaire par leurs allusions à ces nouveaux systèmes font descendre la passion religieuse inquiète jusque dans les dernières couches du peuple. Le saint-siége se trouve appelé à saisir la question et à prononcer dans un sens ou dans l'autre. Au midi de l'Italie, un Carme,

prédicateur célèbre, soutenait avec chaleur la cause de Galilée, et un Dominicain, mauvaise tête, Campanella, ajoutait la raillerie aux raisons contre les partisans du système de Ptolémée. Au nord la république de Venise, à peine remise de l'interdit que Paul V avait lancé sur elle, et au sein de laquelle fermentait un mauvais besoin d'opposition laïque, ne demandait pas mieux que de susciter des embarras a la papauté. Les détestables théologiens d'Etat, fra Paolo et fra Fulgenzio, étaient enchantés des systèmes et des disputes de Galilée. A Florence, patrie du grand homme, les savants, le grand-duc à leur tête ou a leur queue, regardaient comme un devoir de patriotisme d'épouser les intérêts de sa gloire. La grande-duchesse, seule, soumettait timidement les scrupules de sa conscience à l'illustre écrivain toscan, et les appuyait, comme on pense bien, plutôt sur des textes de la Bible que sur des calculs astronomiques. A Rome, foyer des sciences, où tous les problèmes viennent aboutir et attendre la décision suprême, la société profane n'était pas moins en suspens que le monde ecclésiastique.

Le pape sent qu'il ne peut plus se taire et se décide à agir. C'était Paul V, l'illustre Borghèse, pieux, savant, politique, qui avait achevé la basilique de Saint-Pierre et demandé compte au sénat de Venise de son ingratitude si rapide envers le vainqueur de Lépante, saint Pie V. Le sacré collége, qu'il avait composé avec Clément VIII, n'était pas moins capable d'assister son chef dans les grandeurs de son pontificat que lui d'en prendre l'initiative. Baronius venait de mourir, Bellarmin vivait encore. On se concerte, et Galilée est appelé à Rome pour rendre compte de sa conduite et de ses opinions. Des consulteurs, c'est-à-dire des jurisconsultes au spirituel ont été nommés pour donner leur sentiment sur ceux de ses ouvrages qui ont été incriminés d'hétérodoxie. Ils ont été choisis en majorité parmi les partisans de l'opinion adverse et ils apportent leur *votum* en conséquence. Les cardinaux, membres de la sacrée congrégation du saint-office de l'inquisition adoptent leur sentiment, et rendent un arrêt conforme aux conclusions de cette espèce de ministère public. Or il est d'usage en pareil cas que le secrétaire de la sacrée congrégation se présente au jour qui lui est assigné à l'audience du souverain Pontife, qu'il lui fasse le rapport de ce qui s'est passé, et que le Pape approuve et signe les décrets. Dans une cause aussi éclatante que celle de Galilée et qui divisait les esprits à Rome même, c'était le cas de ne pas manquer à l'usage, ou jamais. Cependant, par un cas exceptionnel inexplicable,

et dont on ne trouverait peut-être pas un autre exemple dans la volumineuse collection du *Thesaurus resolutionum*, le secrétaire ne va pas au Vatican, et le Pape ne ratifie pas, Paul V ne signe pas. La responsabilité demeure isolée sur la tête seule des cardinaux du saint-office et des consulteurs péripatéticiens qu'ils ont employés. C'est vraiment bien étonnant!

Mais si nous voulons monter notre étonnement au niveau de ce qui va suivre, nous avons encore à le gonfler beaucoup. Galilée manque aux promesses de silence, à l'engagement de se taire qu'il avait pris avec la sacrée congrégation, qui avait fait preuve à son égard de la plus extrême bénignité; il ne tient compte de l'entretien qu'il avait eu avec le cardinal Bellarmin ni du certificat qui en avait été la récompense; il manque à la parole qu'il avait donnée à Paul V en personne, car le Pape l'avait reçu en audience de congé et lui avait signifié la ligne de conduite qu'il devait tenir en retournant à Florence. L'affaire prend une tournure très-grave en récidive; Galilée est déféré une seconde fois à la congrégation de l'inquisition; il est appelé, réclamé par son ami et compatriote le cardinal Maffeo Barberini, aujourd'hui le pape Urbain VIII; il arrive malgré la peste, la vieillesse et les infirmités qui ne suffisent plus à lui servir d'excuse. Le procès est monté sur le plus grand pied et avec l'appareil le plus formidable. On va jusqu'à le menacer de la torture, à laquelle il se soustrait en répondant tout de suite tout ce qu'on veut. Il est condamné par sept cardinaux sur dix; il est condamné à une surveillance perpétuelle de la haute police pontificale, surveillance que le Pape a pu adoucir, mais qu'il n'a jamais voulu lever entièrement. Là-dessus, le prélat secrétaire de la congrégation de l'inquisition a une lubie comparable à celle de son collègue d'il y a vingt ans. Il ne va pas à l'audience du Très-Saint Père rapporter la cause jugée avec tant de fracas en appel, et le Pape, qui a suivi cette affaire avec une attention suprême, ne lui rappelle pas son oubli. En un mot, par une seconde exception aussi miraculeuse que la première, l'arrêt de l'inquisition, en 1633, ne porte pas plus la signature d'Urbain VIII que l'arrêt de 1616 ne porte la signature de Paul V.

Mais est-ce bien de miracle d'oubli que nous devons parler? Ne serait-ce pas plutôt d'une omission longuement réfléchie et hautement préméditée? Ici nous devons admirer et célébrer la pénétration historique, la perspicacité profondément lucide qui ont fait écrire à M. Th. Henri-Martin le paragraphe suivant:

« IL ME PARAIT IMPOSSIBLE QUE CETTE OMISSION INSOLITE DE TOUTE APPROBATION PUBLIQUE DES PAPES POUR CES DÉCISIONS DOGMATIQUES DES CONGRÉGATIONS ROMAINES CONTRE LE MOUVEMENT DE LA TERRE AIT ÉTÉ INVOLONTAIRE DE LA PART DE PAUL V ET D'URBAIN VIII ; *deux religieux de cette époque vont nous montrer clairement les motifs de l'abstention préméditée de ces deux papes.* »

Et ici M. Th. Henri-Martin cite les témoignages de deux écrivains d'une réputation considérable, le P. Fabri, jésuite français, et le P. Caramuel, bénédictin espagnol, d'où il conclut d'une manière invincible, que ni Paul V ni Urbain VIII n'avaient fermé les yeux sur l'éventualité d'une justification astronomique du système de Copernic, et que, dans cette prévoyance, ils n'avaient pas voulu engager l'autorité de l'Église ni la leur.

Cela est pour nous de la dernière évidence, et nous ajoutons que là est tout l'intérêt de la cause, le point stratégique de cette grande et célèbre controverse. Honneur encore une fois à M. Th. Henri-Martin, d'avoir le premier soupçonné ce qui avait échappé même à M. Biot, quand le P. Olivieri lui racontait si naïvement, au couvent de la Minerve à Rome, que par un heureux hasard on avait omis de présenter le décret des congrégations au Saint-Père, et que plus tard quand on s'en sera aperçu, le Pape n'aurait pas rempli la formalité ordinaire par une espèce de réminiscence à l'envers d'un mot célèbre : Ce qui n'est pas écrit, n'est pas écrit. — Nous en demandons bien pardon à M. l'abbé Bouix, le célèbre canoniste à qui les polémistes ultramontains doivent, sur le procès de Galilée, de si précieux éclaircissements. Lui aussi, sur ce point de la non-signature des papes, avait cru à une omission providentielle à laquelle les hommes n'avaient pas de part, et il admirait comment des papes, lancés par la passion contre un homme qui les avait vexés en diverses manières, s'étaient arrêtés, sans le savoir, juste au point où leur infaillibilité allait tomber dans l'abîme de l'erreur, et cela évidemment par un miracle d'assistance de l'Esprit divin.

Mais non, c'est M. Th. Henri Martin qui a raison. Il n'y a ici ni à se frotter les mains d'une heureuse chance avec le père Olivieri, ni à tomber en extase devant une intervention merveilleuse de la grâce à la dernière minute, comme M. l'abbé Bouix. Le hasard, dans le maniement des grandes affaires, a très-peu de prise sur la conduite des papes ; et tout prouve, au contraire, que rien n'était plus calculé, et de plus longue date, que de tenir le Saint-Siége en dehors de toute

responsabilité dogmatique, dans le procès de Galilée. Nous pouvons donc affirmer, sans crainte d'être démentis désormais, et ce sera notre invincible conclusion, qu'il ne s'agissait pas de définir un point dogmatique, quand Galilée comparut deux fois devant ses juges ecclésiastiques.

Arrêtons-nous un instant sur cette vérité historique, point culminant péniblement gravi, qui change entièrement l'aspect, que tous les auteurs, de tous les temps et de tous les pays, amis et ennemis, avaient donné jusqu'ici à la condamnation de Galilée. Les réflexions abondent; mais il faut savoir se contenir : une ou deux suffiront. Relisez tout ce qui s'est passé de 1615 à 1642 en cour de Rome par rapport à Galilée. Dessous et dessus, partout vous trouvez la main des papes. Ils font tout mouvoir; ils sont l'âme des procès; et, quand, le procès arrivant par tous les degrés de juridiction à leur autorité souveraine, ils devraient y figurer officiellement à leur tour, alors ils retirent la main, la papauté s'éclipse, et on ne trouve pas son nom, qui brille par son absence, à une place où il figure continuellement pour les causes les plus vulgaires! Est-ce possible, est-ce loyal, est-ce croyable?

Mais, quand même la papauté n'aurait pas adopté la coutume d'approuver et de signer les décrets émanés des Congrégations romaines instituées par elle, nous dirons qu'elle aurait dû créer cette coutume, pour le cas actuel. Dans la plupart des causes où la Cour de Rome a charge de maintenir l'orthodoxie des opinions contre les témérités de l'esprit humain, les Congrégations trouvent des précédents dans les traditions des théologiens approuvés, des sommistes en vénération au sein des écoles catholiques. Mais ici les Congrégations romaines étaient prises, si nous osions dire le mot, au dépourvu. Jamais aucune thèse ne s'était discutée dans l'Église pour affirmer ou nier que le soleil fut fixe et la terre mobile, et pour savoir si cette transformation du sens littéral de certains passages de la Bible, au sens figuré, était compatible avec la croyance que nous devons à la parole de Dieu. Quand les Congrégations votent sur des points de controverse, elles s'appuient sur des arrêts similaires, elles recherchent dans la patrologie, les conciles et les actes pontificaux, des analogies avec le procès qui les occupe. Ici, rien de comparable. La Bible a-t-elle parlé suivant le langage vulgaire, quand elle a dit au soleil de s'arrêter, ou a-t-elle voulu affirmer réellement une leçon d'astronomie contre laquelle toute supposition non conforme devenait hérétique? Jamais, jamais dans

toute la tradition, en feuilletant bien, on n'aurait trouvé le moindre adminicule de preuve, pour un parti ou pour l'autre.

Nous nous trompons : si, dans une Église aussi vieille que la nôtre, les précédents d'un siècle ou deux pouvaient compter pour une tradition, nous aurions à alléguer que le système de la mobilité de la terre et de la fixité du soleil n'avait pas empêché Nicolas de Cusa de devenir cardinal, et que Paul III avait accepté la dédicace du livre de Copernic ; ce qui revient à dire que, depuis cette époque jusqu'à 1612, la prescription avait couru en faveur de l'orthodoxie du système condamné par les Congrégations romaines, en la personne de Galilée. Ainsi, non-seulement ces Congrégations avaient à prononcer sur une matière entièrement neuve, mais encore, elles avaient à réagir contre une prescription respectable, et par le temps écoulé et par le caractère des auteurs ecclésiastiques qui l'avaient inaugurée. N'avions-nous pas raison de dire que si, habituellement, la papauté s'était tenue à l'écartdu travail de ses Congrégations, c'était le cas, ou jamais, d'y apparaître dans la majesté de sa souveraineté dogmatique? Or, tout le contraire est arrivé, et nous avons remarqué avec quel soin elle évita de se montrer dans la conclusion des procès de Galilée, qu'elle avait préparés et instruits avec tant de zèle. Donc, encore une fois, il faut chercher, dans les procès de Galilée, tout autre chose que l'intention de signifier à la Catholicité un nouveau dogme.

II

Mais, alors, nous demandera-t-on, que faut-il y chercher? Il faut y chercher, répondrons-nous, un acte de haute police doctrinale, résolu entre Paul V et ses cardinaux intimes, parmi lesquels Maffeo Barberini, et maintenu, vingt ans après, par son successeur, Urbain VIII. — Et, ici, qu'il nous soit permis de manifester notre étonnement, que M. Th. Henri Martin, qui avait si heureusement flairé le ridicule de l'opinion qui attribuait au hasard ou au miracle l'absence de la signature papale, n'ait pas été conduit, par cette première et magnifique découverte, à deviner le reste. S'il ne s'agissait pas d'une définition dogmatique, dans ces terribles procès suspendus pendant vingt ans sur la tête de Galilée, quel intérêt pouvait émouvoir, à ce point, la sollicitude de la papauté, si ce n'est la nécessité de suspendre le cours d'une opinion qui, vu le caractère des temps et

des hommes, révélait une tendance subversive de la foi chrétienne, dans tout ce qu'il restait à l'Église de territoire intact après la révolution protestante, les deux péninsules essentiellement catholiques d'Italie et d'Espagne?

Oui, voilà de quoi il s'agissait au fond, et sous l'écorce de l'affaire de Galilée. Il s'agissait de maintenir l'homogénéité et la docilité orthodoxes de l'Espagne et de l'Italie, en face du protestantisme vainqueur dans la moitié septentrionale de l'Europe, sous peine de rompre l'équilibre européen, échafaudé avec tant de soins infructueux à la paix de Westphalie, et d'exposer la civilisation catholique à un cataclysme qui devait arriver deux siècles plus tard, mais que la vraie sagesse conseillait de reculer par tous les moyens praticables. Hélas! qui pourrait nier cette sagesse prévoyante, en présence de tout ce que nous voyons?

L'Église, il ne faut pas l'oublier, est une société parfaite. Elle n'a pas seulement le droit de promulguer les commentaires orthodoxes du *Credo*, d'expliquer le sens légitime de la constitution chrétienne, elle a aussi la police des opinions, et c'est à elle d'indiquer celles qui sont prématurées ou inopportunes chez les peuples qui lui obéissent. C'est ainsi seulement que M. Th.-Henri Martin pourra s'expliquer comment le système copernicien, qui avait été admis à la libre pratique en Italie, avec patente nette depuis au moins un siècle, grâce à l'imprimerie, s'est trouvé tout-à-coup prohibé par un nouveau règlement de l'échelle mobile des idées, et relégué provisoirement dans le lazaret des provenances suspectes, ou par leur essence ou par le virus pestiféré qu'elles auraient accidentellement contracté. Si, après cela, M. Th. Henri-Martin veut nous objecter que l'Eglise ne croit donc pas au droit de l'homme ou de la science de dire toutes les vérités qu'on voit ou qu'on entrevoit, au risque de faire sauter en l'air l'ordre social, qu'elle ne croit donc pas que les peuples doivent périr plutôt qu'un principe astronomique languir, qu'elle n'a pas confiance dans la liberté qui guérit elle-même ses blessures, nous lui avouerons ingénument qu'il a raison. Oui, l'Eglise est protectionniste, et au besoin prohibitionniste au regard de l'industrie qui la concerne, la circulation et l'usage de la vérité religieuse. Elle n'est pas libre échangiste le moins du monde; et c'est là surtout ce qui va ressortir des procès de Galilée, sous le nouvel aspect où nous allons les envisager. Elle est ennemie du libre échange à ce point qu'elle promulgue encore cette inimitié posée entre elle et le serpent moderne de la

liberté, témoin le grand acte du pontificat de Pie IX, le *Syllabus*, même quand elle semble faire cette promulgation pour le simple honneur platonique des principes, même quand il ne lui reste plus qu'une motte de terre où elle puisse faire observer imparfaitement ses arrêts en matière de protection du vrai et du bien, et elle le faisait à plus forte raison quand, au milieu de la science indocile et ennemie qui s'émancipait en Angleterre, en Allemagne et en France, il lui restait encore sous sa main maternelle, dans ce premier état de conservation où l'avaient mis saint Pie V et Philippe II, les péninsules italique et ibérique, entourées d'un cordon sanitaire par les soins du Saint-Office de l'Inquisition, plus infranchissable que les Pyrénées, les Alpes et la mer.

En parlant de ce nouveau point de vue que M. Th. Henri-Martin aurait pu découvrir sans quelques préjugés universitaires, tout ce qui lui paraît obscur, inacceptable, mystificateur, inique dans les procès de Galilée, leurs phases principales comme leurs moindres détails, tout s'explique et se justifie avec la plus parfaite aisance. Aussi quand il se demande pourquoi la cour de Rome, qui avait été jusque-là si patiente envers le système de Copernic, se prend tout-à-coup de rayeur quand ce système tombe entre les mains de Galilée, qui le met à la mode et réussit à en passionner les diverses classes de la société, M. de Falloux lui répond avec raison que les temps étaient bien changés, qu'il n'était plus question d'un simple problème astronomique, mais qu'il s'agissait d'une vaste révolution impliquant dans son tourbillon, aussi bien les données de la religion que celles de la science. M. Th. Henri-Martin peut critiquer avec avantage certains documents dont M. de Falloux a fait usage après les avoir reçus de seconde main et avant de les avoir vérifiés par lui-même ; mais il est moins heureux, ce nous semble, quand il prétend que la frayeur alléguée par l'illustre académicien était mal fondée et très-imprudente quoique sincère. Quoi ! il convient lui-même que l'on entrevoyait la possibilité inquiétante d'une hypothèse d'après laquelle les planètes seraient habitées par des êtres intelligents, peut-être par des hommes ; ces hommes que l'habitude et l'irréflexion faisaient croire isolés par le créateur dans leur habitation terrestre, multipliaient tout-à-coup leurs demeures en autant de mondes que les perfectionnements du télescope en faisaient découvrir de jour en jour. Nous en sommes aujourd'hui à vingt-deux millions de planètes, et M. Th. Henri-Martin ne voudrait pas que, dans le premier moment où ces problèmes

furent soulevés, époque qui concourait d'ailleurs avec le progrès du protestantisme et son installation prochaine dans l'assiette internationale de l'Europe, il ne veut pas que ces immenses problèmes aient affecté l'imagination des peuples méridionaux, qu'ils aient troublé leur raison, et il croira toujours qu'il était chimérique de la part de l'autorité spirituelle de craindre que, dans ce réveil en sursaut, les esprits ne perdissent le centre de gravité de la foi de leurs pères! S'il y a d'autres hommes que ceux de la terre, d'où vient leur création ou leur simple migration? Sont-ils les fils d'Adam et d'Eve, ou ont-ils des destinées exemptes du péché originel? Quels rapports le Verbe incarné entretient-il avec eux? Et la Madone que la religion nous propose comme la première des créatures de la terre et de l'immensité des cieux, pourquoi est-elle née chez un petit peuple d'une des plus petites planètes du monde universel?

Tous ces pourquoi n'étaient donc rien, jetés sans préparation à la tête de cette Italie, profondément catholique sans doute, mais qui n'avait pas manqué non plus d'affreuses secousses religieuses, imprimées par des passions et des imaginations ardentes? Si Luther était né en Allemagne et Calvin en France, Socin, le plus avancé des hérétiques de son temps, n'était-il pas italien? Et cette société secrète des athées était-elle une chimère en Italie, quand un homme de l'importance du maréchal Philippe de Strozzi venait mourir au siège de Metz à côté de François de Guise qu'il scandalisait, dans le calme insolent de la négation universelle? M. Th.-Henri Martin plaisante à son aise des esprits timorés et à courte vue qui craignaient qu'avec le péripatéticisme ébranlé, tout n'allât menacer ruine, même la religion. Sans doute la religion divine ne menace pas ruine pour si peu, mais à côté de la religion prise en elle-même, il s'agissait de voir si la foi des populations italiennes ne succomberait pas sous l'avalanche de problèmes insondables que la curiosité indiscrète des savants lui apportait à la fois, et s'il ne valait pas mieux qu'elle fût protégée provisoirement, jusqu'à ce que le temps eût permis de remettre un peu d'ordre dans les épaves de cette trombe scientifique. Notre estimable écrivain a-t-il donc oublié qu'aujourd'hui encore, ce qui a le don d'ébranler plus profondément la foi de nos savants polytechniciens en nos mystères, c'est encore et précisément cette immensité de la pluralité des mondes avec l'hypothèse de leur habitation par des êtres doués d'une volonté intelligente? N'est-ce pas là le point de départ de tous leurs doutes et de leur in-

différence en matière de religion révélée, et s'ils parlent de tous les livres sacrés qui se partagent les différents climats de notre petit globe comme d'autant de légendes rêvées par des cerveaux malades ou écrites par des moralistes puérils, n'est-ce pas toujours cette immensité indéfinie des mondes qui les corrobore dans leur dédain du christianisme? Aussi remarquez comment a procédé un homme qui connaît apparemment l'art de démolir la foi dans le cœur de ses contemporains, M. Renan. Sans doute il a commencé par sa *Vie de Jésus*, mais quand il a été lui-même étonné des tempêtes qu'il soulevait par ce blasphème, qu'il croyait la plus simple des impiétés, au milieu d'un peuple ébranlé par un siècle de révolutions intellectuelles et de libre échange des idées, alors à quoi a-t-il demandé un appui pour sa contrefaçon historique? Il s'est réfugié immédiatement dans le *Cosmos* d'Alexandre de Humboldt, dans la *Mécanique céleste* de Laplace, et il a répondu aux critiques de la *Vie de Jésus* par un rapport sur l'état des sciences astronomiques inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Ainsi le problème qui étourdit le plus facilement à notre âge les esprits que l'apôtre saint Jude compare à des astres errants, est le même que celui qui avait été mis en vogue par Galilée. Mais il y a une coïncidence plus étonnante encore. Quand le génie de Galilée, qu'il serait insensé de contester dans les sciences naturelles, inventait le télescope qui faisait apercevoir les infiniment grands, il inventait aussi ou du moins il perfectionnait le microscope qui faisait voir les infiniment petits. Eh bien, n'est-ce pas de cette découverte des infiniment petits qu'a jailli une autre source d'incrédulité qui ne laisse pas même debout l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, mais qui nous mènerait droit à l'athéisme par les prétendues conséquences des prétendues générations spontanées? Or, M. Th.-Henri Martin sait-il où et quand il a été question pour la première fois des générations spontanées? A Florence même de la part d'un contemporain et compatriote de Galilée. Ce fut en effet le médecin Redi, qui vint le premier, en 1638, annoncer à l'Académie du *Cimento* les merveilles que le microscope permettait d'observer et les problèmes que ces nouveaux mondes renfermés dans une goutte d'eau apportaient à l'esprit humain. En vérité n'était-ce pas cent fois trop de problèmes à la fois pour cette raison de l'homme magnifique certainement, mais qui devient folle quand on la laisse s'indigérer par les excès du libre-examen? Et ici sans parler des intérêts de la religion et du salut des

âmes, à n'envisager que le progrès des sciences, « les droits de la science » comme dit M. Th.-Henri Martin, par son sous-titre, n'était-ce pas leur rendre un grand service que de mettre ces problèmes à l'abri d'une curiosité téméraire, et de les laisser se débrouiller, se classer avec le calme du temps qui est un élément nécessaire de toute étude profitable?

Telle fut évidemment la résolution prise par les grands papes assistés des grands cardinaux, qui présidaient aux destinées de l'Église et de la civilisation au commencement du dix-septième siècle. Mais ce n'est pas tout de vouloir, en pareil cas, il faut encore pouvoir. Or en ce temps la haute police chrétienne était démantelée dans toute l'Europe, sauf les deux péninsules méridionales. Aussi, ne voit-on pas que Paul V et Urbain VIII aient pensé à poursuivre le système de Copernic dans les portions restées catholiques de la Suisse de l'Allemagne, de l'Angleterre, ni même en France, où ce système était en grande faveur parmi les écoles protestantes. Il y formait comme une annexe de leur science astronomique toute fière d'être à la hauteur du siècle, de même que le système du prêt à intérêt commercial, cet embryon du crédit public moderne, devenait un appendice de leur science morale et politique, et n'était pas un des attraits les moins puissants de leur prosélytisme au sein des classes éclairées. Mais il restait aux papes conservateurs du droit chrétien deux nations qui obéissaient encore assez fidèlement à leurs lois prohibitives et protectionnistes, pour avoir le droit d'en goûter les bienfaits spirituels, scientifiques et économiques. Dans l'une, l'Italie, Galilée soulevait les esprits au nom des progrès de la science, et dans l'autre, l'Espagne, Diego de Zuniga opérait un mouvement analogue par ses publications astronomiques. Comment les papes devaient-ils s'y prendre pour suspendre les leçons des deux professeurs trop retentissants, et arrêter la fermentation dangereuse qu'elles entretenaient dans la jeunesse.

L'abbé Jules MOREL.

(La fin au prochain numéro.)

LE FILS DU SACRISTAIN

SOUVENIR DE VOYAGE. — 1832-1868.

III

Monsieur Nivolet.

Me voici donc à Paris.

Je ne restai pas longtemps sur le pavé.

Bien qu'ils désapprouvassent mon émigration, mes parents savaient que le pire pour moi eût été de perdre, pendant des semaines, des mois peut-être, mon temps et mon argent à chercher un emploi. Ils s'étaient donc ingéniés à me trouver une position... chez un banquier, puisque c'était de ce côté que je désirais me tourner. Une lettre de notre syndic à un sien cousin, juge de paix aux environs de Paris, avait provoqué une chaude recommandation de celui-ci à un M. Richardin, son voisin de campagne, très-riche banquier, dont les bureaux étaient rue Michel-le-Comte, au Marais.

Je me logeai dans une des petites rues qui avoisinent la place Royale, et, dès le surlendemain de mon arrivée, j'étais installé chez M. Richardin.

Rien de plus modeste que mes commencements. Je travaillais de neuf heures du matin à cinq heures du soir; quelquefois je revenais après mon dîner, de sept à neuf. Tout ce temps-là, penché sur mon pupitre, je faisais de la copie. Et par ce métier abrutissant, je gagnais bien juste de quoi payer mon logement, ma nourriture, mon habillement... c'est-à-dire que, sans les six cents francs de pension que me faisaient mes bons parents, il m'eût été de toute impossibilité de joindre les deux bouts.

Que de fois je comparai ce dur esclavage, cet emprisonnement dans des bureaux où le soleil ne paraissait jamais, ces journées passées en compagnie de gens qui paraissaient me mépriser cordialement, cette malsaine nourriture des gargottes, ces semaines où le dimanche était

à peine connu, cet éloignement de tous ceux qui m'étaient chers, cette existence que n'éclairait pas même le sourire d'un ami; que de fois je comparai ce sort que j'avais voulu à la vie libre, joyeuse, pure, saine, aussi saine à l'âme qu'au corps, que j'avais jusque-là menée à Combloux.

Dans le commencement, je crus que j'allais tomber malade, mon père, ma mère, mes frères et sœurs, ces visages aimés au milieu desquels j'avais toujours vécu, me manquaient étrangement. Il me semblait que j'étouffais, faute d'air...

Hélas l'obstination m'avait envoyé à Paris; une fausse honte m'y retint. « Que dirait-on de moi au pays, si l'on me voyait revenir au bout de six semaines? Quel triomphe pour ceux que je n'avais pas voulu écouter! »

Sotte vanité! misérable et absurde respect humain! Tous ceux-là étaient mes meilleurs amis. Ils m'eussent reçu les bras ouverts. Bien loin de songer à triompher de moi, ils m'eussent couvert de caresses; ils m'eussent félicité de mon courage. Tous ensemble nous eussions remercié Dieu qui me ramenait au port, avant que la tempête n'eût dématé mon navire.

Donc le respect humain m'enchaînait à ce triste apprentissage. Mais ce qui me retint surtout à Paris, ce fut l'ambition.

Et pourtant je souffrais. Mais quelque chose me disait que ce ne serait pas toujours le temps de ces débuts laborieux; que, grâce à mon savoir-faire, grâce à des moyens à peine avouables peut-être, mais que je devinais, je ne tarderais pas à faire mon chemin et à laisser bien loin derrière moi la plupart de ceux qui daignaient à peine aujourd'hui m'accorder un regard de pitié.

Hélas! pourquoi ces prévisions se vérifièrent-elles si vite? Pourquoi, au lieu d'entrer dans cette solide maison Richardin, ne tombai-je pas plutôt entre les mains de quelque chevalier d'industrie? Pourquoi ne fus-je pas dépouillé, étrillé, tondu jusqu'à la peau? Pourquoi la misère, la faim ne me forcèrent-elles pas à chercher un refuge à Combloux?

Mais non. Bien que je ne fisse que de la copie, mon patron ne tarda pas à me distinguer : la netteté, l'élégance, la hardiesse de mon écriture, la sûreté et la rapidité de mes calculs, quelque talent de rédaction que je montrai dans deux ou trois circonstances où, faute de commis en titre, on fut obligé de m'employer, ma ponctualité, la promptitude et la bonne grâce avec laquelle je m'acquittais de la tâche qui

m'était imposée, quelle qu'elle fût, tout cela disposa M. Richardin en ma faveur. Il vit en moi l'étoffe d'un excellent employé ; à la première vacance, il augmenta mes appointements. Moins d'un an après mon arrivée à Paris, je gagnais 1,000 francs, ce qui, joint à ma petite pension, me mettait tout à fait à mon aise.

La gène matérielle disparaissant, le vent du succès commençant à gonfler ma voile, je n'eus plus jamais aucune de ces aspirations vers Combloux qui m'avaient troublé pendant les premiers mois. Je ne quittai plus de l'œil ce but, cette perspective : avancer, m'enrichir.

Cela suffit à remplir non-seulement mon imagination, mais, je le dis en rougissant, mon cœur et ma vie toute entière. Sans doute quelquefois ma pensée se reportait vers Combloux et les êtres chéris que j'y avais laissés ; mais c'était là comme une fonction machinale et involontaire de ma mémoire. Je n'éprouvais ni aucun regret de les avoir quittés ni aucun besoin de les revoir. Une question bien plus importante, n'était-ce pas de savoir si je parviendrais à couper l'herbe sous le pied à l'un des commis qui m'avaient le plus méprisé lors de mon entrée dans les bureaux ; j'étais devenu son plus redoutable concurrent pour une place de secrétaire intime de M. Richardin qui allait être vacante.

Ce fut moi qui l'emportai.

A mesure que je passais du rang des infimes gratte-papier à celui des employés importants, mes rapports avec mon patron et sa famille devinrent plus fréquents et plus intimes. En quelques années j'avais acquis assez de cette triste science du monde pour comprendre que la flatterie, l'obséquiosité, l'aplatissement des caractères étaient, hélas ! un des plus sûrs moyens de succès auprès des hommes médiocres. Or, M. Richardin, banquier très-habile, était, pour le cœur comme pour l'esprit, un homme profondément médiocre. Ce qu'il voulait autour de lui, c'étaient, dans ses bureaux des instruments habiles et souples, dans ses salons des courtisans et des adulateurs.

Je fus l'un et l'autre.

Jamais, moi élevé à l'école de cette intraitable probité des Nivolet, jamais je ne hasardai une seule observation — les occasions pourtant, hélas ! ne manquaient pas — sur la moralité des affaires que mon patron me chargeait d'étudier ! Jamais, à sa table, ou dans son salon, je ne marchandai les sourires approbateurs à ses plus grossières plaisanteries, à celles qui s'attaquaient aux choses que je respectais le plus !

Par ma jolie figure, — j'en puis parler dans l'état où vous me voyez aujourd'hui — par un assez agréable talent sur le violon, la seule chose, hélas! que j'eusse rapportée de Combloux, en me faisant, toujours et partout, l'instrument de M. Richardin, son complaisant, son chien couchant, son âme damnée, en lui devenant indispensable autant dans sa vie de plaisirs que dans sa vie d'affaires, j'arrivai bientôt à voir mon rêve se réaliser. Moins par reconnaissance que pour m'attacher à lui par des liens plus puissants, M. Richardin, qui avait successivement élevé mes appointements au chiffre de 2,000, 5,000, et en dernier lieu de 10,000 francs, me donna un intérêt dans sa maison.

C'était le temps de la fièvre des terrains. Ce qui fut une ruine pour tant de pauvres dupes, devint, pour nous autres habiles, une véritable mine d'or. En 1840, je n'avais encore que trente ans; il y avait huit ans à peine que j'étais entré chez M. Richardin, et je possédais déjà un petit million; vous savez, ce premier million, le plus difficile, le seul difficile, dit-on, à gagner... Après, la chose va comme sur des roulettes, ou, si vous aimez mieux, l'eau va d'elle-même à la rivière.

En 1845, M. Richardin mourut. A la liquidation de notre société, j'eus pour ma part trois millions. Je montai, en mon propre nom, une maison de banque, modeste d'abord, mais qui alla toujours en grandissant. Je traversai sans trop d'avarie la bourrasque de 1848. Vers 1850, après les dix grands noms de la banque parisienne, ceux que tout le monde connaît, la maison François Nivolet était la première peut-être des banques de second ordre.

Je suis...., j'étais du moins, le roi du Marais, et je gagnais, haut la main, tous frais faits, entre deux et trois cents mille francs par an.

— Eh bien, dis-je, en interrompant le chef de la maison François Nivolet, il me semble que votre conseil de famille s'était étrangement trompé à votre égard.

— Pas tant que vous croyez. Qu'importe, après tout, la fortune, si l'on n'a pas la paix du cœur! Qu'importent des richesses que je puis perdre — que je dois quitter à tout le moins, et bientôt peut-être, — si je n'ai plus ces trésors qui firent la joie de mon enfance et de mon innocente jeunesse, la foi, la pureté de vie, si je n'ose écouter ma conscience, de peur d'entendre ses reproches, si je crains de regarder dans mon âme, de peur d'y voir des abominations! Qu'importent enfin toutes les jouissances de la vie, si ma pauvre santé m'oblige à m'en sevrer!

Non, monsieur, ne dites pas que mes parents et mes amis se sont

trompés. Si j'étais demeuré, comme ils me le conseillaient, fidèle à l'humble vie, à l'humble toît de mes aïeux, dans cet air pur et vivifiant de Combloux, j'aurais peut-être encore cette santé robuste que vous admiriez chez mon père, il y a trente-cinq ans; j'aurais assurément les consolantes croyances de tous les miens.....

— Et comment avez-vous perdu tout cela? Il y a pourtant, à Paris comme ailleurs, de bons chrétiens, même des familles chrétiennes.

— Sans doute. Mais je suis allé dans ce gouffre parisien, contre l'avis de tous ceux qui avaient autorité sur moi. J'ai aimé le péril, je devais y périr.

Je ne dis pas que j'aie quitté Combloux, avec l'intention bien arrêtée de perdre ma foi et mes mœurs; mais je n'avais pas de les conserver un désir assez vif. Et la preuve, c'est qu'en dépit des avertissements, des prières, des *prenez garde* réitérés, malgré mon père, mon aïeul, mon curé, mon parrain, sans souci des larmes de ma mère, je n'ai pas hésité à me jeter dans le feu.

Si encore, une fois là, je m'étais dit : « J'ai fait une folie; je veux la mener jusqu'au bout, pour voir si, avec de la persévérance, du travail et de l'humilité, je ne pourrais tirer le bien du mal; mais avant tout je veux sauver ma vertu et ma foi et, coûte que coûte, fuir comme la peste tout ce qui pourrait lui porter la moindre atteinte. »

Mais non.

Je vécus sans me préoccuper de ces graves pensées, concentré dans l'unique et misérable préoccupation de faire fortune.

Mon patron ne croyait ni à Dieu ni à Diable. Je fus si bon parasite et si mauvais chrétien que jamais M. Richardin ne soupçonna seulement que je pensasse autrement que lui.

Mes camarades de bureau me répétaient à satiété contre la religion des objections qui m'ébranlaient. Surtout ils tenaient, au point de vue des mœurs, des propos plus que légers.

Lire de bons livres, consulter un prêtre pieux et docte, surtout fréquenter les sacrements, même en prenant ces moyens que m'avait tant recommandés mon bon curé de Combloux, à peine eussé-je résisté à l'influence délétère de l'atmosphère impie et impure que je respirais. Mais je n'eus recours à aucun de ces moyens. Je vous laisse à penser où j'en étais au bout d'un an seulement.

Ajoutez à cela que, pour faire du zèle, je venais au bureau même le dimanche, et le quittais trop tard, même pour la messe de 1 heure; qu'invité à diner, le vendredi, chez M. Richardin, je craignis toujours

d'avoir l'air de lui faire la leçon, en refusant ses consommés, ses salmis de perdreaux et ses dindes truffées.

Une fois, aux approches des Pâques de la seconde année, ayant reçu de ma mère une lettre où elle me parlait de mes devoirs religieux en des termes on ne peut plus touchants, je me confessai. Le prêtre fut excellent, tendre, plein de paroles qui m'allèrent au cœur. Mais il ne m'épargna pas les avis sévères... Hélas, je ne me sentis pas la force de les suivre; et, toute réflexion faite, il me parut plus simple de n'y plus retourner.

Pour calmer mes remords, — ce que ce prêtre m'avait dit, ma conscience ne cessait de me le murmurer, et ces murmures m'importunaient, — donc, pour la faire taire, je m'efforçai de me persuader que la religion pouvait être chose bonne à Combloux, dans cet honnête Combloux où la vie coule si lentement, où l'on ne connaît vraiment ni les affaires ni les plaisirs; mais qu'à Paris, dans ce pays des lumières, emporté, absorbé que l'on est par mille préoccupations, se confesser serait absurde.

Cependant ma fortune grandissait tous les jours. Je me fis construire un hôtel dans les quartiers élégants. On y travailla naturellement le dimanche comme la semaine.

Un certain jour de Pâques, je me souviens qu'étant allé voir les travaux, je les trouvai en pleine activité. Pendant que j'étais en conférence avec l'architecte, un cri retentit tout à coup. Un homme venait de tomber du haut d'un échafaudage et s'était tué raide... Je ne pus, bien que j'en eusse, m'empêcher de dire que, si mes ouvriers se fussent au moins reposés ce jour-là, cet épouvantable accident ne fût point arrivé... Le malheureux s'était penché pour regarder les voitures qui se rendaient aux courses de Longchamps.

Je ne me mariai pas, non que les beaux partis me manquassent. J'avais trente-cinq ans, un extérieur agréable, l'une des plus belles fortunes de Paris. Mais je ne voulus pas enchaîner ma liberté. Avoir une femme à aimer, des enfants à élever, cela m'eût gêné : j'étais tout entier au soin de mes affaires.

Je vous laisse à deviner quelle vie je menais.

Puis, puis... il faut bien le dire, au point de vue de la délicatesse, de la simple probité, toutes mes opérations n'étaient pas irréprochables. Je spéculai beaucoup sur les biens d'Église, en Espagne; et, en dépit de tous mes sophismes de banquier, je savais parfaitement que c'était là du bien volé.

— Et vos parents de Combloux ?

— Jamais ils ne voulurent venir me voir à Paris ; quelque chose leur disait que nous habitions des mondes différents, qu'ils seraient déplacés et mal à l'aise dans le mien.

Quant à moi, le temps me manqua toujours pour aller à Combloux. Peut-être aussi ma conscience — cette voix qui ne se tut jamais, quoique je fisse pour l'étouffer, — ma conscience me dit-elle, que je verrais et que j'entendrais à Combloux, dans ce sanctuaire de la famille, bien des choses qui me gêneraient singulièrement.

A plusieurs reprises, mon père, ma mère, M. le curé m'écrivaient. Ils me donnaient d'excellents conseils... que je ne suivis jamais, jamais même je ne répondis sur ce chapitre. Alors ce chapitre disparut de notre correspondance, qui devint on ne peut plus banale... »

M. Nivolet s'arrêta.

J'étais frappé de ce récit.

« Ce que c'est que la foi ! me disais-je. Quelle plante tenace dans une âme qui a reçu la véritable éducation chrétienne, qui a longtemps vécu dans un milieu chrétien, qui s'est nourrie des enseignements de l'Évangile ! Voici trente-cinq ans que tout conspire à tuer la foi dans le cœur de cet enfant de Combloux. Et, sous ce monceau de sophismes, d'infidélités, d'immondices de toutes sortes, la foi est encore vivante. Elle respire dans tout ce récit. Il semble que pour la ressusciter il suffirait de peu de chose...

Nivolet sembla lire dans mes pensées.

« Oh ! que je suis malheureux, dit-il, d'avoir perdu cette foi vive et profonde qui fut si longtemps ma joie et ma sauvegarde !

— Mais alors travaillez à la reconquérir.

— C'est plus difficile que vous ne pensez... voyez-vous, mon cher monsieur...

Ici, le narrateur s'interrompit.

Il avait présumé de ses forces et parlé trop longtemps.

Une effroyable quinte de toux le força de s'arrêter. Puis il eut des étouffements tels qu'il fallut le coucher.

IV

COMMENT ON MEURT A COMBLOUX

Lorsque je vis le pauvre Nivolet en proie à cette crise violente, je

m'approchai de son neveu, le jeune garçon qui m'avait reçu, et je lui fis part de mon intention de passer la nuit à Combloux.

« Le malade peut-être aurait besoin de moi. Peut-être, en ce moment qui menaçait d'être fatal, pourrais-je être de quelque secours à cette chrétienne famille...

— C'est vrai, monsieur, que nous sommes bien embarrassés, me dit Eustache, le père de François *junior*, Nivolet — c'est ainsi qu'ils appellent le frère aîné ; — Nivolet n'aime pas les prêtres. Pourtant nous ne pouvons pas le laisser mourir comme cela sans sacrements.

— Ecoutez, lui dis-je, je ne crois pas votre frère aussi éloigné que vous le pensez. Au moment même où cette crise terrible est venue fondre sur lui : « Oh ! monsieur, que je suis malheureux d'avoir perdu la foi ! » me disait-il. Donc votre frère n'est pas de ces impies déterminés, acharnés, de ces suppôts du diable, qui tiennent à mourir comme ils ont vécu, en ennemis de Dieu. Non, votre frère me paraît appartenir bien plutôt à cette catégorie si nombreuse de gens qui font le mal par entraînement, par passion, par intérêt, par lâcheté, mais qui savent parfaitement que le mal est mal. Ces gens-là désirent tous bien mourir ; et grâce à la divine miséricorde, souvent ils meurent bien en effet.

— Dieu veuille que vous ayez raison, monsieur, dit Eustache ! D'ailleurs il y a bien des saintes âmes qui prient pour lui là-haut. Quand notre vénéré père mourut, il y a dix ans, le salut de François fut sa grande préoccupation. « O mon Dieu, dit-il, je m'en souviens, un quart d'heure à peine avant sa mort, ô mon Dieu, ne permettez pas que mon fils meure sans s'être réconcilié avec vous. » Pourquoi Dieu ne récompenserait-il pas dans le fils les vertus du père ?

— Dieu l'a déjà récompensé, répondis-je. Tout-à-l'heure il me racontait sa vie. Son langage sans doute n'était pas d'un chrétien ; mais que de traces l'éducation et la vie chrétienne de Combloux n'avaient-elle pas laissées chez cet homme, à qui trente-cinq ans d'infidélité sembleraient avoir tout désappris. Eh bien non ! Et du récit de votre frère il y a une double morale à tirer : la première qu'on est bien fou et bien coupable de quitter ainsi le nid de la famille, ce nid salubre et délicieux, pour s'exposer aux dangers de toute sorte dont est semée la vie parisienne. La seconde, c'est qu'une éducation profondément chrétienne, une vie saturée de christianisme jusqu'à dix-huit ou vingt ans, est le plus grand bienfait qu'une créa-

ture humaine puisse recevoir. En vain, au seuil de la jeunesse, ce chrétien solide cessera-t-il de l'être ; en vain sera-t-il jeté dans un monde tout différent de son monde natal ; en vain semblera-t-il enivré par le succès ou aigri par la misère ; en vain aura-t-il passé vingt ans, trente ans, cinquante ans dans un oubli total de ses devoirs... Il reste au fond de cette âme baptisée, élevée sur les genoux de l'Eglise, longtemps nourrie du pain eucharistique, habituée pendant son enfance et sa première jeunesse à voir autour de soi la religion honorée, pratiquée, aimée, à faire de la religion la règle suprême de ses actes, de ses paroles, de ses pensées, de ses sentiments les plus intimes ; il reste au fond de cette âme plus de foi qu'elle ne croit elle-même, une étincelle que le souffle de la charité rallumera facilement, toute sorte de vestiges des croyances anciennes, la conviction qu'il faudra tôt ou tard y revenir et que, si le diable peut être plus commode pour vivre, pour mourir au moins Dieu est plus sûr et plus consolant.

« Tel est, selon moi, l'état intérieur de votre cher malade. Non-seulement il ne redoute pas le prêtre, mais j'ai l'intime conviction qu'il soupire après lui, et que si, se sentant malade, il est venu chercher un refuge dans son cher Combloux, c'est moins encore l'air natal qu'il venait trouver ici que cette atmosphère chrétienne dont son âme a soif, que des parents fidèles qui l'aidassent du moins à bien mourir. »

*
* *

Cependant on vint nous dire qu'épuisé par cette crise, qu'on avait eu toutes les peines du monde à calmer, le malade reposait.

On était allé en grande hâte chercher le médecin à Saint-Gervais. Celui-ci, en consultation à Sallenches avec un confrère, n'arriva que fort tard dans la nuit.

Mon fils était couché. On lui avait trouvé un lit dans une des chambres hautes.

Pour moi, j'avais demandé qu'à titre de vieil ami on voulût bien me permettre d'attendre dans le petit salon de la famille ce que dirait le médecin, surtout ce qui se passerait entre le malade et le prêtre.

Celui-ci, ayant appris par la rumeur publique que François était plus mal, s'était empressé d'accourir.

François dormant, nous avions les uns et les autres expliqué au

curé l'état des choses, ou plutôt c'était moi qui avais parlé presque seul. Seul j'avais quelques données récentes qui pouvaient mettre sur la trace de l'état actuel de cette pauvre âme.

Dans le récit que François m'avait fait et dont je redis au curé les passages les plus saillants, il était impossible de ne pas reconnaître de précieux restes de foi, un commencement du moins de retour. Je dis un commencement, car il paraît que, depuis un mois qu'il était à Combloux, il avait montré une face toute différente de son âme : l'irritation, le murmure, tantôt la bravade et le défi, tantôt presque le désespoir.

Nous étions donc réunis, les deux frères de François, sa sœur, ses deux belles-sœurs, le médecin, le curé, votre serviteur.

Dans quel état François allait-il se réveiller? dans quel état physique? surtout dans quel état moral?

Ardent chrétien, le médecin du corps partageait nos sollicitudes à tous sur la santé spirituelle du malade... il disait presque du moribond. Ce qu'il avait vu les jours passés, la maigreur accrue depuis quarante-huit heures seulement dans d'effrayantes proportions, l'aspect terreux de la face, l'espèce de râle que le dormeur faisait entendre à chaque respiration, tout cela laissait bien peu d'espérance de guérison....

*
* *

François se réveille. Il jette autour de lui un regard effaré. Par la porte entrebâillée il voit dans la chambre voisine plusieurs personnes debout; il entend des chuchottements. Avec cette finesse d'ouïe, plus fréquente que l'on ne pense à la dernière heure, il discerne parmi ces chuchottements la voix du médecin et celle du curé; à mesure qu'il se réveille plus complétement, il se rend un compte plus exact de son état... Il est malade depuis longtemps ; il vient d'avoir une crise violente ; il va mourir.

Toutes ces réflexions, il les avait faites tenant ses yeux fermés qu'il n'avait fait qu'entr'ouvrir un instant. Aussi nos cheveux se dressèrent sur nos têtes lorsque nous l'entendîmes pousser un cri déchirant.

Le docteur fut tout de suite au chevet de son lit.

« Où souffrez-vous, monsieur Nivolet? lui dit-il.

— Là, répondit le malade en montrant son cœur, et là, en se touchant le front. Ce n'est pas mon corps qui vient de crier : c'est mon

âme... En vous voyant tous là, j'ai eu peur, peur de mourir... Est-ce que me voici au moment du grand passage, docteur? »

Dieu inspire ceux qui l'aiment et qui aiment leurs frères. Le bon docteur prit à peine une demi-seconde pour envoyer au ciel un élan d'amour, pour demander à l'éternelle sagesse — qui est en même temps l'éternelle bonté, — de lui suggérer la bonne réponse, celle qui devait toucher cette âme en péril et de la sauver au dernier moment.

« Monsieur Nivolet, Dieu seul sait l'heure dernière de chacun de nous. Je dois pourtant vous dire, avec la franchise d'un vieil ami, que votre état est très-grave, et que le temps est venu de mettre ordre à votre conscience. Plus tard, il pourrait être trop tard.

« Voici M. le curé qui n'attendait que votre réveil pour vous entretenir. »

Le docteur sortit, M. le curé entra, ferma la porte et demeura seul avec le malade.

« Mon enfant dit le prêtre, notre bon docteur assure que vous feriez sagement de régler vos grandes affaires. Je viens vous yaider. »

Le malade essaya d'abord de résister. « Qui avait dit à M. le curé qu'il voulût se confesser? Qui avait dit à M. le docteur qu'il fût si mal? Sans doute il avait eu la foi jadis, et il regrettait amèrement de l'avoir perdue. Mais précisément parce qu'il l'avait perdue, est-ce qu'il pouvait ainsi, de but en blanc, faire acte de fidèle? Qu'au moins on lui laissât le temps de se reconnaître, de réfléchir sur cette grave démarche. Il se sentait fatigué, désireux de dormir encore. Que M. le curé voulût bien revenir demain matin, il trouverait son malade plus en train, et les choses ne s'en feraient que mieux. »

Le prêtre ne se donna pas la peine de répondre en forme à chacun de ces arguments. On n'a pas exercé, pendant cinquante ans le saint ministère, pour ne pas connaître tous ces sophismes du démon aux abois.

« Mon enfant, reprit-il avec un mélange ineffable de douceur et de fermeté, mon enfant, mon cher enfant, Dieu est bon, il vous donne le temps de vous repentir. C'est votre devoir, comme votre intérêt d'en profiter. Vous avez la foi, seulement votre foi est une foi morte ; confessez-vous, recevez l'absolution, votre foi ressuscitera, et vous pourrez paraître devant le souverain juge, s'il lui plaît de vous appeler... Dites avec moi le *Confiteor*. »

Subjugué par cette douce autorité, se croyant encore aux jours

de son enfance, alors que M. le curé était pour lui une représentation vivante du bon Dieu auquel il fallait obéir et vite et joyeusement.

M. Nivolet, en pleine connaissance se confessa et reçut l'absolution.

***

Au bout d'un peu plus d'une demi-heure, la porte se rouvrit.

Le prêtre n'eut pas besoin de nous dire ce qui venait de se passer. Il y avait sur son visage, dans ses yeux, sur son front et jusque dans son sourire quelque chose de si suave et de si divin que nous crûmes voir apparaître le bon Pasteur rapportant sur son dos la brebis égarée.

« Mes amis, dit l'homme de Dieu, quand il put dominer son émotion, votre frère est maintenant prêt à mourir comme doit mourir un enfant de Combloux, et, je ne craindrai pas de le dire, en souvenir de vos bien-aimés parents, comme doit mourir un Nivolet. Il regrette amèrement, et il me charge de vous le dire, la sotte ambition qui lui fit quitter ce cher Combloux pour aller tenter la fortune à Paris. Sans doute il a réussi et il est devenu très-riche ; mais il proclame qu'il est en même temps devenu très-malheureux.

Il craint de n'avoir pas le temps de faire venir le notaire de Saint-Gervais, et la force lui manque absolument pour écrire lui-même ses dernières volontés. Mais il connaît vos sentiments chrétiens et votre loyauté, vous Eustache et vous Paulin, et vous aussi Lisbeth, ses frères et sœur et uniques héritiers.

Voici le testament qu'il me charge de vous dicter, persuadé que vous l'exécuterez aussi religieusement pour le moins que si tous les notaires du royaume y avaient passé.

Il laisse à peu près cinq millions. Là-dessus, il se croit tenu en conscience à *restituer* deux millions cinq cent mille francs ; non point nommément à telle ou telle personne qu'il aurait lésée, mais en général à l'église ou aux pauvres, pour réparation de ce qu'il peut avoir entre ses mains de bien mal acquis.

« Hélas ! m'a-t-il dit, il faut avoir fait soi-même ce triste métier de manieur d'argent, pour savoir combien le pas y est souvent glissant entre ce que la conscience permet et ce qu'elle réprouve. Que d'opérations n'ai-je pas faites, en sentant parfaitement, au trouble de mon âme, que je n'agissais pas en parfait honnête homme. Et que d'autres

fois, si je n'ai pas senti ce salutaire — et trop souvent inutile — avertissement, cela tenait à ce que je m'étais fait une fausse conscience. »

Votre frère veut que vous deux, Eustache et Paulin, et votre mari, Lisbeth, M. le juge de paix et moi, nous soyons chargés de répartir cette moitié de ses biens entre les fabriques et les bureaux de bienfaisance de Combloux, Sallenches et Paris.

Sur les deux millions cinq cent mille francs restant, François demande la permission de vous faire observer combien la grande fortune lui a été funeste à lui, qu'elle a été la perte de sa santé, qu'elle a failli être la perte de son âme. Il vous conseille donc — sans vous en faire absolument une obligation — de consacrer un million à fonder à Salenches un hospice pour les pauvres de Combloux et des paroisses voisines. Resteront donc seulement quinze cents mille francs, soit cinq cent mille francs pour chacun. Vous avez précisément quinze enfants entre vous, cinq par ménage; ce sera donc une dot de cent mille francs pour chacun de ses neveux et nièces. Mais votre frère vous conjure de rester tous dans votre cher pays. Si votre fortune augmente, augmentez votre exploitation, achetez quelques terres de plus; faites un peu plus la charité, aidez davantage vos voisins moins heureux. Mais, à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, ne quittez pas le poste que la Providence vous a désigné pour aller chercher fortune à Paris. Beaucoup s'y ruinent; la plupart de ceux qui s'y enrichissent perdent leur âme... Et que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme..... »

Pendant que le curé parlait, le malade — ne craignons plus de dire le mourant: il touchait à son heure dernière — faisait, à chaque instant, avec sa tête, des signes d'assentiment.

Quand le prêtre eut fini, les deux frères et la sœur s'approchèrent du lit, et prenant François par la main, ils lui promirent d'exécuter fidèlement ses volontés.

« Mes amis, dit le mourant, ramassant ce qui lui restait de force pour ce suprême adieu, je vous suis aujourd'hui un exemple à la fois terrible et consolant: terrible, à cause des angoisses de tout genre que j'ai traversées, depuis que j'ai quitté ce cher et pieux pays, angoisses qui ont failli me mener au pire de tous les malheurs, à une mort impie; consolant, lorsque vous pensez que, grâce à mon éducation chrétienne, à ces premières et profondes impressions que rien n'a pu effacer, Dieu m'a fait la grâce de mourir dans ses bras. »

*
* *

Nous pleurions tous.

François se jeta effectivement entre les bras du bon curé.

Celui-ci allait lui adresser encore quelques douces paroles, lorsqu'une rapide contraction apparut sur la face du moribond... Un léger souffle traversa ses lèvres... Il était mort.

Ses frères et sa sœur lui fermèrent les yeux.

C'est ainsi que l'on meurt à Combloux.

EUG. DE MARGERIE.

JOSEPH MARIE PIGNATELLI

L'histoire des temps troublés me paraît avoir un attrait tout particulier : plus la tempête est forte, et plus vif est l'intérêt. Que de leçons en ressortent, qui peuvent devenir utiles ! On y apprend, à l'école des grandes âmes qui n'ont pas fléchi, comment on devrait se conduire, le cas échéant, bientôt peut-être. En effet, le calme où nous vivons n'est pas tellement assuré, le jour qui s'écoule n'est pas si certain du lendemain, qu'on ne puisse, avec quelque raison, songer à la bourrasque. Le sol sur lequel nous marchons n'est pas encore complétement raffermi ; quelques-uns prétendent qu'il tremble... Remercions donc ceux qui nous offrent des modèles. A ces récits, il y a toujours plaisir : il peut y avoir profit.

C'est un service de ce genre que nous rend le R. P. Bouffier, dans le livre où il raconte la vie extraordinairement tourmentée de Joseph-Marie Pignatelli, de la Compagnie de Jésus.

On a versé des flots d'encre et des torrents de larmes pour redire et pleurer, d'âge en âge, les vicissitudes qui assaillirent et le sage Ulysse et le pieux Énée : Joseph Pignatelli a été battu par bie n d'autres orages... Et ceux-là ne furent pas inventés ou grossis par l a poésie : ils furent bien réels ! N'en voyons-nous pas les derniers vestiges ? Les flots sont encore émus ; ils battent la grève à nos pieds, et y déposent, parfois, les dernières épaves de ces grands bouleversements. Ces orages, il ne les rencontra pas sur son chemin, en courant à la gloire ou à la fortune, mais il les affronta volontairement, par un choix réfléchi, pour ne pas trahir des serments et son devoir, pour ne pas abandonner ses frères.

Folie rare, aujourd'hui ! bonne, dit-on, au temps des Régulus, si tant est que Régulus n'ait pas gagné quelque peu à être vu à distance. Pignatelli n'a pas pour lui cet avantage. Il n'est pas encore légendaire : il mériterait de le devenir ; mais, enfin, il est né presque de nos jours, le 27 décembre 1737, à Saragosse, de l'illustre maison des ducs de Monte Leone.

C'était une forte race que cette famille des Pignatelli, et profondé-

ment imbue des sentiments de la piété la plus vraie. Sur six enfants, la part de Dieu fut de quatre, dont deux s'enrôleront sous la bannière de saint Ignace.

Le voilà donc parti des marches du trône; mais bientôt il aspire à descendre, et à se réfugier dans l'humilité, contre les dangers de la cour et du monde.

Sa vocation était bien nettement indiquée. Après de brillantes études, sa famille avait mis sous ses yeux : d'une part, l'éclat de la grandeur mondaine que lui assuraient sa naissance et la faveur déjà bien établie de son frère aîné; d'autre part, les dégoûts, les épines, les dangers, (qui devaient dépasser les prévisions) et, enfin, les souffrances de la vie religieuse. Il n'hésite pas, et, sans arrière-pensée, il choisit la souffrance.

Heureux est l'homme qui suit la voie pour laquelle le Ciel même l'a fait naître, ce qu'on appelle sa vocation! Il reçoit en effet, pour la tâche qui lui est imposée, un secours spécial qui donne à ses qualités toute leur valeur, et atténue ses défauts. Que de caractères effacés, que d'existences inutiles ou mauvaises, qui auraient pu fournir une meilleure carrière, si l'on ne s'était fourvoyé! Mais, pour éviter ce malheur, il fallait penser à une chose qu'on oublie communément : c'est que le vocation est une affaire du Ciel! C'était avec le Ciel qu'il fallait la traiter, et l'on n'a eu le plus souvent qu'un souci : s'engager dans le chemin qui paraissait le moins encombré, ou qui offrait le plus d'issues vers la fortune.

Pignatelli échappa à ce malheur. Aussi trouva-t-il douces les plus rudes épreuves par lesquelles on trempe le religieux de la Compagnie de Jésus, telles que le soin de malades dégoûtants, la mendicité au milieu des rues les plus fréquentées des villes, le pèlerinage sans argent ni ressources.

Un jour, de jeunes gentilshommes de sa connaissance, le rencontrent la besace sur le dos, et, à la vue de ce nouveau costume, se prennent à rire et à se moquer de lui sans pitié : « Riez bien, messieurs, leur dit-il simplement et avec à-propos, riez bien; mais après, vous me devrez chacun une pièce pour mes pauvres. Il n'est pas juste que je vous amuse sans profit. »

Une autre fois, dans le cours du pèlerinage d'épreuve, il a voyagé avec deux autres novices, tout un jour sans aumônes, et, par conséquent, à jeun. Ils arrivent enfin à un presbytère. Ils frappent, mais le curé est de ceux qui nourrissent des préjugés enracinés contre la

Compagnie. Non-seulement il les accueille froidement, mais il les relègue, pour la nuit, dans une pauvre chambre, sans s'inquiéter de leurs besoins. Le lendemain, après un sommeil léger (car ils n'avaient pas soupé), ils repartent ; mais la nature a des exigences dont on ne saurait s'affranchir ; ils tombent défaillants sur la neige dont la terre est couverte. Qui sait ce qu'ils seraient devenus sans la pitié de quelques passants ?

Est-il besoin de dire que sa santé n'y tint pas ? Il eut deux crachements de sang abondants, le jour de sa première messe ; mais Dieu, auquel il se confiait aveuglément, ne lui envoyait de souffrances que ce qu'il fallait pour l'éprouver sans l'abattre. Celui à qui le miracle ne coûte rien n'est pas embarrassé pour rappeler, sans transition, des portes du tombeau à la vie active et utile. Pignatelli en fit plusieurs fois l'expérience. Cette fois, Dieu le porta des bras de la mort dans la chaire du professeur. Il voulait, sans doute, qu'il passât par toutes les fonctions, afin de pouvoir plus tard communiquer à ses frères les fruits de son expérience, et leur transmettre avec plus de profit les traditions de leurs devanciers, quand viendrait pour lui l'heure de renouer la chaîne violemment brisée entre un passé écroulé et un avenir renaissant.

J'imagine que la question des classiques païens et des auteurs chrétiens recevrait une facile solution, si tous les maîtres étaient des Pignatelli. « Il avait soin, dit son biographe, de prévoir attentivement, dans les auteurs profanes et dans les leçons ordinaires, les endroits qui lui permettaient naturellement de jeter dans le cœur de ses élèves la bonne semence de l'Évangile ; il préparait les réflexions qu'il avait à suggérer, les traits édifiants qui devaient rester dans l'esprit des enfants, les comparaisons qui pouvaient faire ressortir les beautés évangéliques au-dessus de la morale naturelle, et la vie des Saints de l'Église au-dessus des héros de l'antiquité ; en un mot, il arrivait en classe tout armé de la vérité ; et, ne perdant jamais de vue la hauteur de sa mission religieuse, il ne laissait passer aucune occasion de dire une bonne parole, de donner un enseignement utile ; de sorte que, dans sa bouche, une leçon profane devenait facilement le moyen de consolider la foi, de soutenir la vertu, et d'inspirer l'horreur du vice. »

Cependant le ciel s'assombrissait pour les Jésuites d'Espagne. En 1759, le Portugal les avait chassés ; en 1764, la France en avait fait autant ; mais la haine de leurs ennemis n'était pas encore satis-

faite ; ils voulaient leur ruine partout, et notamment en Espagne. Il leur semblait piquant, sans doute, de les faire persécuter par le roi Charles III, prince pieux, et grand partisan des disciples de Loyola. Il leur avait donné déjà mille preuves non équivoques de sa bienveillance et de son affection. Le triomphe pouvait donc paraître impossible. Mais, d'un autre côté, enhardis par deux succès, leurs persécuteurs avaient en outre acquis une expérience consommée dans l'art de perdre des innocents. Ils ne désespérèrent pas.

L'histoire du bannissement des Jésuites d'Espagne est une des plus curieuses qu'on puisse étudier : on y découvre une habileté dans le mal vraiment poussée jusqu'aux dernières limites. Bien que j'aie eu l'occasion de raconter déjà cette colossale iniquité (1), il faut pourtant en faire encore le récit succinct. On ne saurait redire d'ailleurs, ni trop haut ni trop souvent, des choses si instructives.

Le problème proposé était celui-ci : amener un prince pieux, dévoué aux intérêts de l'Église et ami des Jésuites, à porter à l'Église un coup des plus funestes, et à frapper les Jésuites plus cruellement que n'avaient fait les Pombal et les Choiseuil. Pour y arriver, le mettre dans une situation telle qu'il ne pût accepter que les accusés se défendissent, ou qu'il fût prononcé un seul mot en leur faveur, ni même contre eux, car le mot aurait fait la lumière et renversé tout l'échaffaudage de calomnie.

Le thème étant donné on se mit à l'œuvre.

On débuta par des procédés rebattus, par fomenter, par exemple, des émeutes afin d'en accuser les Jésuites. Déjà en 1766, à Saragosse, on avait essayé de ce moyen. C'était chose facile ; l'année avait été mauvaise, la disette se faisait sentir. Dans de telles circonstances, le peuple résiste rarement aux entraînements aveugles ; on le passionne aisément avec les mots de *monopole* et d'*accaparement*. Malheureusement pour les meneurs notre père Pignatelli lui-même, fort aimé de la population, était sorti, avait parcouru les groupes, harangué les plus mutins, et la sédition s'était apaisée comme par enchantement ; les organisateurs de la campagne n'en avaient récolté qu'une lettre de remerciement du roi aux Pères de la ville.

Malgré cet insuccès on revint à la charge. Une nouvelle sédition éclatait à Madrid. Les Pères la calmaient encore. On en tira parti pour les accuser d'être les auteurs des révoltes qu'ils apaisaient si facilement. On parla de leur puissance, de leurs richesses ; on mit en cir-

(1) Le P. de Ravignan et ses contradicteurs.

culation un prétendu projet d'indépendance qu'ils auraient, disait-on, formé pour leurs missions du Paraguay ; et l'on appuyait le tout sur des pièces fausses imputées au général des Jésuites et à leurs principaux Pères. Malgré tout, la trame était encore grossière. Charles III pouvait être un instant ébranlé par un si vaste ensemble de calomnies, mais l'examen approfondi de l'affaire finissait toujours par produire la lumière et les ennemis des Jésuites ne gagnaient rien. C'est cet examen qu'il s'agissait de supprimer ; il fallait évidemment recourir à quelque chose de plus neuf et de mieux ourdi. Le duc d'Albe (qui s'en est reconnu coupable au lit de la mort) eut le mérite de l'invention et la direction de l'entreprise. Dans le plus grand secret il avertit le roi que les Jésuites avaient formé le dessein de lui faire perdre la couronne et de s'emparer des affaires au nom de l'Infant son frère ; que le moyen qu'ils devaient employer pour détacher de lui les populations était de le faire passer pour fils illégitime de Philippe V, traînant ainsi dans la boue la mémoire d'Élisabeth Farnèse, sa mère.

Le coup était porté de main de maître. On était sûr que Charles III blessé dans ce qu'il avait de plus cher, son honneur et celui de sa mère, se garderait bien de chercher à faire la lumière sur ce ténébreux complot, car c'eut été multiplier les inconvénients par le scandale ; qu'il éviterait tout éclaircissement, toute instruction régulière, car le remède eut été plus funeste que le mal ; qu'il envelopperait enfin cette affaire dans un profond et prudent mystère et qu'ainsi le succès pourrait cette fois couronner l'entreprise.

Mais il fallait des preuves. Qu'à cela ne tienne. On les fit. Le duc insinua que probablement, si on saisissait à l'improviste les papiers des religieux coupables, on découvrirait quelque indice. En même temps des lettres contrefaites traitant du fameux complot étaient écrites au nom de Jésuites connus, et remises à d'autres Jésuites aux instants de la journée qu'on les savait occupés ailleurs ; peu après, des juges, des notaires, des témoins se présentaient avec mission du roi de saisir les papiers de la communauté et d'en dresser inventaire. On trouvait la pièce qui venait d'être apportée et qui, mise sous les yeux, ne laissait plus aucun doute dans son esprit sur la culpabilité des Pères.

Ainsi qu'il avait été bien prévu, le roi, blessé, affligé, mais convaincu, au lieu de soulever un procès scandaleux et dangereux dans ses conséquences, signa un décret de bannissement ; ainsi qu'il avait été bien prévu, il s'entoura du plus profond mystère : impossibilité

aux accusés, que dis-je ? aux condamnés, de se défendre ; impossibilité pour eux de savoir même pour quel crime on les frappait ; interdiction pour tout Espagnol de s'occuper des bannis et de parler en leur faveur, ni même contre eux. Silence absolu ! Et comme dans les affaires de la dernière importance, emploi de mesures exceptionnelles en tout ! Exécution de la sentence de bannissement au même jour, à la même heure, dans tout l'empire espagnol, c'est-à-dire alors dans les deux mondes ; pour déporter quelques religieux, la flotte entière, toute affaire cessante aux ordres des gouverneurs ; pour tout délai, vingt-quatre heures ; jusqu'à l'heure fixée, mystère impénétrable ; des ordres enfin aussi précis que laconiques : « *Sous peine de mort*, vous n'ouvrirez ces dépêches que le 2 avril 1767, après le coucher du soleil. » Et dans les dépêches : « Après l'embarquement, s'il existait encore un seul Jésuite même *malade ou moribond*, dans votre département, vous serez *puni de mort*. »

La mort toujours ; il n'est pour une affaire aussi grave question d'autre pénalité que de la mort. Il y a de quoi dégoûter du pouvoir absolu ses partisans les plus décidés. Et quant aux raisons de mesures et de châtiments aussi exceptionnels, le roi les *renferme dans son cœur royal* : telle est l'expression invariablement consacrée ; personne, pas même les victimes, n'en sauront davantage.

Ici, hâtons-nous de placer une critique ; les occasions en sont rares ; saisissons celle-ci et adressons un reproche au P. Bouffier.

Si vous aviez, mon Père, à prouver que Garibaldi est un grand homme, un héros aussi invincible qu'invaincu dans les deux mondes, un génie, vous raconteriez ce que vous voudriez et tout le monde vous croirait sur parole, même de très-estimables personnes. Si vous vouliez aussi établir que Voltaire, outre son esprit incontesté, fut aussi un modèle de patriotisme, de loyauté, de générosité, de noble fierté vis-à-vis des puissants, de douce condescendance à l'égard des faibles, et de plusieurs autres vertus, vous diriez encore ce qui vous ferait plaisir et pas le plus petit doute ne s'élèverait, même chez beaucoup de catholiques naïfs. Mais si vous prétendez nous faire croire que les Jésuites vos frères ne furent pas d'abominables conspirateurs ; qu'ils ne firent pas courir à la couronne de toutes les Espagnes le plus réel danger ; qu'ils se soumirent à l'arrêt le plus injuste et le plus cruel, cruellement exécuté ; qu'ils maintinrent même dans le calme et dans l'union avec la mère patrie d'immenses royaumes d'outre-mer, qui n'attendaient qu'un mot pour se soulever, dans ce

cas, mon Père, il faut multiplier les preuves, indiquer les sources et en hérisser les marges. On n'y remontera pas, il est vrai, mais enfin cela fait bon effet, et puis, c'est la mode. Oui, on en couvre aujourd'hui des pages entières, à l'appui de faits moins bien prouvés que ceux avancés par vous. Je reconnais bien, sans que vous les nommiez, et pour les avoir étudiés, les auteurs sur l'autorité desquels vous vous appuyez, mais j'aurais aimé que le lecteur pût lire leurs noms. Ils étaient bons à citer; on aurait vu à chaque page, comme témoins à décharge des Jésuites, les protestants Ranke, Schœll, Sismondi, Adam, puis Coxe, Christophe de Murr, Cevallos et bien d'autres, tout le monde ne s'étant pas soumis aux prescriptions de silence imposées par le roi, et le remords ayant mal gardé le secret.

Voilà ce que j'aurais voulu faire puisque vous le pouviez si facilement. Et, ce faisant, mon Père, vous n'auriez peut-être pas encore emporté la conviction de tous. N'existe-t-il pas toujours des sourds et des aveugles qu'on ne saurait guérir !

Le 3 avril 1767 commence l'odyssée du Père Pignatelli. L'histoire des passions humaines est une triste histoire, et l'on s'étonne de la férocité que peut renfermer un cœur d'homme, même civilisé.

Voici qu'au même jour, à la même heure, les ordres du roi s'exécutent dans les deux mondes avec la même cruauté; mais, pour ne suivre que les Jésuites de Saragosse, dont faisait partie le Père Pignatelli, nous les voyons cernés dans leurs couvents, saisis à l'improviste, jetés dans les voitures qui servent à transporter les criminels, arrachés aux bras de leurs parents, de leurs amis, de la population qui veut les retenir et de leurs élèves éplorés, conduits à Tarragone au nombre de six cents et entassés dans un bâtiment très-insuffisant où rien n'avait été préparé pour subvenir aux besoins les plus impérieux.

Au moment de ces terribles épreuves, la famille du P. Pignatelli qui avait tout d'abord fait auprès de lui les plus vives instances pour l'engager à séparer sa cause de celle de ses frères, les renouvela encore. Elle était assez puissante pour le soustraire aux rigueurs qui s'annonçaient : elle lui montrait d'un côté les souffrances avec des bannis, de l'autre la vie paisible et douce sur le sol de la patrie. Le P. Joseph n'hésita pas : il se laissa embarquer sur des brigantins préparés à la hâte, où tout manquait, la place, l'air et les vivres. La mer ajouta ses rigueurs à celles des hommes pour éprouver les exilés; mais la raison d'État fut plus rigoureuse encore. En effet, après une

traversée difficile, ils arrivent près de Cività-Vecchia. Ils se croyaient sauvés, mais le gouvernement pontifical ne pouvait accepter avec dignité de se faire le geôlier de tous les malheureux qu'il plairait au roi d'Espagne de déporter ; il dut leur fermer ses ports. Imagine-t-on le désespoir de ces infortunés, réduits à reprendre la mer et ses souffrances. Mais où aller ? Quel souverain voudra leur donner l'hospitalité ? Quel sera le terme de cette navigation qui les rejette d'un rivage à un autre rivage? Heureusement pour eux, le pape Clément XIII prend en main leur cause. Il négocie ; on pourra débarquer sur les côtes de Corse. Mais c'est précisément l'époque des luttes les plus vives entre les Génois et les bandes de Paoli ; tout est ruiné par quarante années de guerre. Les troupes françaises, alliées des Génois, manquent elles-mêmes du nécessaire ; elles refusent de laisser débarquer six cents nouveaux hôtes. Il faut rester sur les brigantins et souffrir encore, avec la chaleur, des privations de toutes sortes.

Dans ces douloureuses circonstances, qui semblent devoir plaider avec lui, le comte Pignatelli, pour la troisième fois, espéra qu'il pourrait détacher son frère de l'ordre persécuté. Ses efforts furent encore inutiles.

Enfin, après un long mois de souffrances et même de dangers de la part des bandes armées qui parcouraient le pays, il fut permis aux exilés de débarquer sur les rochers arides de Saint-Boniface. Au milieu de pareilles difficultés, les rares qualités du P. Joseph avaient brillé avec plus d'éclat ; ce fut à lui que les supérieurs eurent recours pour procurer à ses frères un abri, des vivres, et une apparence de réorganisation de la vie religieuse. Il suffit à tout ; il se fit d'abord éleveur de bestiaux, meunier, boulanger, il pourvut à tous les besoins matériels. Mais ce n'était pas assez : il rétablit la règle autant qu'il était possible, releva le courage des plus jeunes, et (chose à peine croyable) fit recommencer les études malgré l'absence de livres ; enfin l'ordre, le calme et l'espoir commençaient à renaître par ses soins, lorsque la Corse fut cédée par Gènes à la France. Or, à cette époque, les ennemis des Jésuites triomphaient en France ; il fut signifié à ceux de Saint-Boniface et de Corse qu'ils n'y pouvaient demeurer. Embarqués de nouveau, ils arrivèrent à Gènes ; mais le sénat sous l'influence française refusa de les recevoir.

A ce moment, le roi d'Espagne fit offrir sa protection et sa faveur à quiconque parmi ces religieux persécutés voudrait renoncer à sa vocation. Aucun ne consentit à quitter la Compagnie. Ils reprirent

tous le chemin de l'exil, se dirigeant, à travers mille difficultés, vers les États pontificaux. Les raisons qui les en avaient fait repousser d'abord avaient disparu. Ils n'étaient plus que des malheureux cherchant un asile ; il leur fut permis de s'y arrêter et de se fixer à Ferrare.

Sous l'égide du Pape allaient-ils donc enfin vivre tranquilles et respirer après tant d'agitations? Ils pouvaient l'espérer. Hélas! il n'en fut rien. Leur saint fondateur avait demandé au ciel la persécution pour son ordre naissant ; il était exaucé.

Partout pour eux l'horizon devenait menaçant. Les intrigues de leurs ennemis allaient enfin triompher des résistances de Clément XIV. Le 21 juillet 1773, contraint et forcé il signait à regret le bref *Dominus ac Redemptor* qui les supprimait. On vit alors vingt-quatre mille religieux qui avaient préféré leur Compagnie au foyer paternel, au sol de la patrie, à tout, préférer à leur Compagnie, l'obéissance!

Le P. Pignatelli frappé dans ses affections les plus chères, vit son zèle ardent réduit à la méditation et à l'étude (car le ministère public était interdit aux Jésuites). Malgré tout, il sut encore, dans ce cercle restreint, faire du bien autour de lui et servir la cause de Dieu.

Il faut s'arrêter un instant à ce point de son existence ; c'est peut-être celui qui est le plus instructif. Car enfin, faire du bien à son prochain et servir la cause de Dieu, c'est un programme assez beau et qui peut convenir à tout le monde. Il n'est pas donné à tous d'évangéliser les peuples et de gagner à Dieu des mondes, mais il est possible à tous de faire ce que le P. Joseph faisait dans sa retraite de Bologne. Et que faisait-il donc? Que peut faire un saint dans cette situation amoindrie, mais qui est celle du plus grand nombre?

Ce qu'il fit, le voici : Il commença par régler sa vie afin de ne pas gaspiller le temps, le temps que beaucoup négligent sans remords et perdent sans profit. La méditation, la vie affective eurent la première place, l'étude eut la seconde et enfin le monde ne fut pas oublié. Le monde le réclamait, il se prêta au monde ; mais ce fut pour y remplir sous une autre forme un utile apostolat. Sa vie était une prédication ; et voilà encore ce que chacun peut faire : donner le bon exemple! On ignore, ou l'on oublie la puissance de l'exemple. Si selon la parole d'un saint religieux, il a perdu plus d'âmes que tous les saints n'en ont pu sauver, que ne peut-il aussi pour le bien. Le serviteur de Dieu le pensait ainsi et ne croyait pas faire moins pour la gloire de son maître au milieu des salons de Bologne, qu'au temps

où il remplissait tous les devoirs de la profession religieuse.

Il avait conquis promptement une influence considérable sur la société bolonaise; il en profita pour le bien : tantôt pour éteindre les haines et réunir ceux qui étaient divisés, ou pour gagner à Jésus-Christ ceux qui s'en étaient éloignés; tantôt pour soulager ses frères persécutés, leur procurer des secours ou leur chercher des emplois. Il savait se multiplier pour les servir dans leurs besoins et les soigner lui-même dans leurs maladies.

Par une vie si bien remplie sa réputation s'étendit au point que pour la cinquième fois des démarches furent faites auprès de lui, non plus par ses parents seulement, mais par les ministres mêmes qui avaient banni son ordre, afin de le faire rentrer en Espagne. Mais en ce moment, au lieu de songer à sa patrie, il projetait de se rendre en Russie où il avait ouï dire qu'à la demande de l'Impératrice Catherine II, le Pape, par dérogation à son bref, avait permis aux Jésuites d'exister encore. Et comme alors il demandait au souverain Pontife, si la Compagnie existait légalement, Pie VI avait répondu : « Oui, elle existe... Allez en Russie, je vous autorise à vous revêtir sans crainte de l'habit de la Compagnie. Je regarde les Jésuites de Russie comme de vrais Jésuites et la Compagnie existant en Russie comme légitimement existante. »

La maladie empêcha le serviteur de Dieu d'exécuter ce dessein; ce fut sans doute pour lui donner l'occasion de n'échapper à aucun orage, car bientôt les armées de la république française envahissaient Bologne, et les anciens Jésuites, persécutés pour un titre qui n'était plus le leur, avaient quarante-huit heures pour quitter la ville et le pays. Cependant le P. Pignatelli, par la grande et légitime influence qu'il avait su acquérir, réussit à sauver ses frères d'un nouveau bannissement, mais non pas de mille tracasseries et de mille dangers. Il étendit les effets de sa charité jusque sur nos compatriotes, malheureuses victimes de nos discordes civiles, qui cherchaient à l'étranger la sûreté que leur refusait la patrie et n'y trouvaient pas toujours même le pain amer de l'exil.

Enfin un rayon de soleil traversa tout à coup les nuages amoncelés; le duc de Parme Ferdinand redemanda au Pape des Jésuites pour son duché et le P. Joseph fut chargé de diriger le noviciat de l'ordre renaissant. Il était en bonnes mains; nul n'était plus apte à remettre en vigueur les traditions effacées et à faire revivre l'esprit religieux de la Compagnie. Son zèle longtemps comprimé se trouva au large :

visite des prisonniers, soin des malades, évangélisation des pauvres, il suffisait à tout malgré de nombreux devoirs et une santé délabrée. Mais bientôt, nouvelle épreuve, Ferdinand mourait, les armées françaises occupaient le duché de Parme et en chassaient les Jésuites ; il fallait chercher un autre asile.

Ce fut Naples qui le leur donna. Le roi demandait à son tour leur rétablissement ; Pignatelli fut chargé, avec le titre de provincial, de les y réorganiser à la grande joie des populations. Encore une fois la Compagnie de Jésus reprit racine ; elle commençait à se développer, lorsqu'il fallut de nouveau reprendre le chemin de l'exil ; Naples avait passé aux mains de Joseph Bonaparte. On exhuma des cartons les vieux édits arbitraires et illégaux, sans oublier le délai des vingt-quatre heures pour disparaître. Tant la présence de ces religieux était dangereuse !

Rome reçut ces malheureux débris. Tel est le rôle providentiel de cette ville, d'être l'asile de toutes les victimes, de tous les meurtris des luttes humaines. Faible, elle voit tous les puissants ligués ensemble la combattre sans succès ; elle survit aux puissants et elle devient leur refuge et celui de leurs familles, quand Dieu las de leur ingratitude a brisé leur puissance.

Si le nouveau champ à cultiver par les Jésuites était restreint, eu égard à leur nombre, la moisson fut abondante. Les populations étaient renouvelées ; le jour ne suffisait pas à leurs conquêtes pacifiques, il fallait utiliser la nuit ; on accourait en foule auprès d'eux. Il est vrai qu'ils préparaient ces résultats vraiment extraordinaires par des moyens non moins extraordinaires. Ils savaient le secret trop souvent négligé de faire violence à Dieu même et de ravir au ciel la grâce plus efficace que toute éloquence. Ce secret, le voici tel que nous le surprenons dans la correspondance d'un de ces Pères à son supérieur : « Nous n'acceptons jamais pour notre dîner, écrivait-il, qu'une soupe maigre avec quelques légumes ou quelques fruits. Le soir le P. Mozzi prend un peu de lait, et moi un peu de chicorée ; quelquefois nous acceptons deux œufs ; nous ne buvons jamais de vin, et tout cela nous le recevons de la charité du peuple. » Quand des prédicateurs vivent ainsi, leurs succès s'expliquent ; et quand un ordre tout entier a recours à de pareils moyens, le monde lui appartient, parce qu'il appartient à Dieu qui ne refuse rien à la prière.

L'heure de la réparation n'avait pas encore sonné pour les membres de la Compagnie de Jésus. La révolution devait encore s'abattre sur

Rome leur dernier asile et sur Pie VII leur appui et leur protecteur. Mais le serviteur de Dieu avait été battu par assez de tempêtes, le Seigneur lui accorda enfin de toucher au port. Même avant la mort dans laquelle il allait se réfugier comme dans un asile sûr, il put se faire oublier de ses ennemis et du monde dans l'humble hospice de Saint-Pantaléon pendant les quelques jours auxquels Dieu le condamnait encore. Là, avant de devenir habitant du ciel, il cessa, pour ainsi dire, d'appartenir à la terre. Il passait souvent les nuits en prières, perdu en des extases qui lui faisaient oublier le cours du temps. « Quoi ! déjà ? » disait-il, à l'exemple des anciens anachorètes, à ceux qui le rappelaient aux nécessités de la vie. Ses mortifications, ses pénitences effraieraient, décourageraient même notre faiblesse, si l'on ne réfléchissait que ces hommes exceptionnels sont donnés en spectacle au monde pour stimuler sa tiédeur, le faire rougir de sa mollesse, plutôt que pour être imités dans leurs héroïques actions.

Ce fut le 15 novembre 1811 à l'âge de soixante-quatre ans qu'il rendit son âme à son créateur et qu'il alla protéger plus efficacement auprès de Dieu cet ordre dont il avait été le soutien et le plus solide appui pendant cinquante-huit années de vie religieuse.

Cette vie n'est pas seulement une leçon, elle apporte aussi avec elle consolation, espoir et encouragement. Dans nos temps agités, en présence d'attaques furieuses et incessantes, on ne craint rien sans doute pour l'Église qui ne saurait périr, mais on pourrait craindre pour ses soldats les plus dévoués.

Eh ! bien, non ! Quand on a lu le récit de cette existence écoulée au milieu des plus mauvais jours ; qu'on a vu cette Compagnie plusieurs fois couchée et scellée dans le tombeau par tout ce que le monde eut de plus puissant et de plus irrésistible, toujours se relever plus vivace et rajeunie par la persécution, on est tenté de croire qu'il a plu à Dieu de lui donner quelque chose de la vitalité de son Église pour qu'elle la défendît, toujours sur la brèche, malgré mille blessures qui toutes paraissaient mortelles. Quand on voit des religieux avoir résisté aux Pombal, aux Charles III, aux Pompadour, aux Choiseul, à tous les rois, à tous les ministres, à la force, à la ruse, à la calomnie, à la révolution, on redoute un peu moins pour eux les grosses voix du Vieux-Chêne et les pétitions illibérales, fussent-elles appuyées par deux ou trois sénateurs.

Comte DE LÉTOURVILLE.

LUI

CONTE

Dans un riche salon, la famille était réunie.

C'était une belle famille, nombreuse et opulente.

Il y avait deux jeunes enfants qui se disaient entre eux : Mon frère, ma sœur! Il y avait une jeune fille, et celle-là était belle, grave et tendre, modeste et recueillie; et il y avait un jeune homme, le fils adoptif du maître de la maison, il était ardent, impétueux et timide, et ceux-là se disaient entre eux : Marie, Jean! et ils s'aimaient.

Il y avait une femme de quarante-cinq ans, dont le visage éclairé et doux, ferme et courageux, regardait attendri. Elle était à ce point de la vie d'où on aperçoit les extrémités, d'où on voit distinctement l'enfance et la jeunesse qu'on a passées, la vieillesse et la mort où l'on va. Les roses, les frimas et l'ombre éternelle.

Il y avait un homme dans la force de l'âge dont le regard dévorant et profond étonnait et faisait dire : Quel est-il?

Cet homme et cette femme se parlaient avec douceur et avec respect, ils s'aimaient, ils étaient époux et disaient entre eux : Le Seigneur nous a bénis! Et leur tendresse était une garde plus impénétrable que le plus indestructible airain, et plus pure qu'un cristal que jamais le plus léger souffle n'a terni.

Il y avait ensuite un vieillard dont les cheveux blancs encadraient le visage sévère. Sa bouche s'ouvrait en de rares paroles. Il semblait qu'en passant par sa bouche les choses perdissent de leur poids. Des ailes portaient sa sagesse austère et fortifiante jusqu'à la cime inaccessible de l'innocence des enfants, de la chasteté de la jeunesse, et du désir des cœurs muris dans l'amour; à sa voix il se faisait un silence heureux et chaste, et quelque chose comme une lumière passait dans tous les cœurs. Il était seul au milieu des autres et leur disait : Mes enfants, et tous lui disaient : Père.

Il y avait aussi au-dessus de tous ces personnages, comme un souvenir qui planait. C'était à la fois innocent comme les deux enfants qui jouaient ensemble, luttant et riant dans tous les coins du salon, et c'était ingénu comme Jean et Marie.

C'était fort comme la tendresse des deux époux, et profond comme leurs désirs.

C'était comme la lumière du cœur du vieillard, comme la sagesse de sa parole; c'était comme sa paix et c'était le souvenir de celle qu'il avait aimée autrefois, de celle qu'il avait perdue et de celle qu'il allait bientôt rejoindre. Durant sa vie ceux qui étaient là présents l'avait appelée mère. Le portrait suspendu à la muraille était le sien dans tout l'éclat de sa jeunesse, parée de grâce et de fraîcheur, telle qu'elle était quand l'austérité de l'amour et des devoirs s'était emparé de son innocence.

C'était bien là le sourire juvénil qu'avait eu son visage aux premiers tremblements qu'avait eus son cœur.

Il y avait aussi, à l'écart, dans l'ombre que projetait l'abat-jour de la lampe, un autre personnage. C'était l'ami de la maison. C'était un homme grand et mince, au visage intelligent; son sourire sardonique et froid accompagnait bien l'impression étrange que faisait sa main. Sa main était petite, fluette et blanche, presque toujours froide et sans étreinte. On s'étonnait d'un tel ami dans une telle famille. Son esprit étincelant, sa verve féconde, masquait peut-être un cœur capable d'oubli.

Quelquefois les yeux éteints du vieillard s'arrêtaient sur lui dans un doute étrange. Car, comment suspecter le dévouement! Comment demander encore à celui qui, semble-t-il, a tout donné? Cet ami, le lien des cœurs dans cette famille, le rendez-vous de tous les amours, celui vers qui convergaient les sentiments divers de tous, celui vers qui se reportaient les reflets de toutes les tendresses, celui que tant de cœurs entouraient d'un rempart très-pur, sentait en lui un vide immense.

Il n'aimait pas.

Les enfants l'aimaient, et il n'avait jamais aimé ainsi; Jean et Marie l'aimaient, et il n'avait jamais aimé ainsi. Le père, la mère de ces enfants l'aimaient, et il n'avait jamais aimé ainsi. Ce vieillard aussi... l'aimait... et il n'avait jamais aimé ainsi... et il avait horreur dans son cœur de ces amours que son intelligence distinguait clairement, mais qui en se précipitant en lui ne rencontraient rien. Il

éprouvait cette horreur qu'éprouverait le néant, si l'amour un jour le cherchait.

L'amour! L'amour! de quelle horreur le néant doit trembler devant lui! A son approche il recule, et ne se sentant pas d'être pour lutter contre sa puissance, il renonce à lui-même pour n'être pas dévoré; et dans un suicide effroyable, il se jette dans les bras de la haine, il se précipite au cœur même de l'envie, et le voilà devenu ingrat! Il a enfin un corps, il peut haïr, il peut trahir, il est vivant, il a un nom, il se nomme Judas.

Pour tout dire de cette famille que je viens de montrer, il faut parler d'une vieille servante qu'elle avait.

Elle était là dans la pièce voisine, fidèle et dévouée, dans un respect plein d'amour, et dans une ignorance sublime de son cœur. Le don qu'elle faisait d'elle-même, par un retour étrange, revenait sur elle comme une grâce. Sa reconnaissance s'augmentait de son amour. Elle multipliait, par l'amour, qu'elle avait la reconnaissance qu'elle devait, et sa dette s'augmentait ainsi de ses dons.

L'ami qui n'aimait pas avait essayé un jour de cet amour, le croyant le plus facile : l'amour du serviteur! A ce dernier écueil, le plus formidable de tous, il s'était brisé!

C'était après le repas du soir, on était réuni autour de la table, la lampe éclairait tous les visages. Le feu brillait dans la cheminée et s'échappait joyeusement en pétillantes étincelles. La vieille servante elle-même s'était modestement approchée avec la certitude très-douce de n'être pas de trop.

Pour l'amour, être de trop, même un instant, même une seconde, c'est une blessure mortelle.

Je l'ai dit tout à l'heure, l'ami s'était placé dans le pénombre de l'abat-jour, et là dans cette demi-lumière, son intelligence lui dévoilait son malheur, et ce mot, le premier que prononce l'ingrat, lui venait. — Je suis libre, je veux être libre.

Il y a des moments dans la vie où on sent que quelque chose va changer. Moments pleins de crainte, pleins de tremblements. Je ne sais quel frémissement se fait sentir. On sent l'approche de quelque chose de formidable.

Peut-être celui qui n'aime pas va aimer? Peut-être cet autre va haïr? Peut-être l'amour qui est là, va, blessé, reprendre son vol, disparaître? Peut-être celui qui pleurait, va être consolé? Peut-être que la justice va se faire, et peut-être que ceux qui ont faim vont être rassasiés?

Ce frisson qu'on ressent, serait-il le voisinage de la puissance?

Ce soir-là, dans la famille dont je parle, on éprouvait ce battement de cœur profond : les hôtes réunis autour du foyer considéraient leurs cœurs dans de secrètes espérances. Un jour viendra, pensaient les enfants, où notre tante Aurore nous apportera des joujoux et où nous serons contents.

Un jour viendra, pensaient Jean et Marie, où le bonheur entrera ici.

Un jour viendra, pensait la mère, où je connaîtrai la sagesse, cette sagesse près de laquelle la sagesse n'est qu'un jeu d'enfant.

Un jour viendra, pensait le père, où je connaîtrai la gloire. Je suis établi sur l'amour, la gloire peut venir. Elle ne m'écrasera pas.

Un jour viendra, pensait le serviteur, où je connaîtrai enfin le respect, ce respect près duquel le respect que je sens est encore une inconvenance.

Un jour viendra, pensait l'ami, où je m'appartiendrai à moi-même, où je me trouverai seul, où ce que je ferai portera mon nom. Il arrivera une catastrophe. Je souffre trop, c'est nécessaire.

Un jour viendra, pensait le vieillard, où je connaîtrai la certitude, la plénitude et le repos.

Puis à travers ces pensées circulait une conversation légère et joyeuse où de frais éclats de rire se mêlaient.

Le vieillard murmurait par moment. Riez, riez, mes petits enfants, vous êtes étonnés, n'est-ce pas, d'être sur terre?

Puis, écoutant le silence de Marie et de Jean, son cœur se reportait vers celle dont le portrait était là suspendu à la muraille.

Puis il disait à sa fille : Mon espérance repose dans la crainte que j'ai du Seigneur. Augmentez votre amour, ma fille, car la crainte vit d'amour, et nul ne sait ce qu'il faut d'amour pour alimenter la crainte.

En ce moment, la sonnette tinta, et Marguerite se leva pour ouvrir.

Quand le cœur attend, tout est une espérance. Il semble que le moment qui va suivre porte en lui l'accomplissement des promesses. Car le désir contient une promesse. — Le désir est une prophétie.

La faim va vers le fruit.

La soif vers la source.

Mais celui qui avait sonné n'était pas la joie que rêvaient les enfants,

Ni l'amour que rêvaient Jean et Marie,

Ni la sagesse que rêvait la mère,
Ni la gloire que rêvait le père,
Ni le respect que rêvait Marguerite,
Ni le châtiment que rêvait l'ami,
Ni le repos que rêvait le vieillard :

C'était tout simplement un vieux mendiant, qui avait faim et froid et que Marguerite fit entrer à la cuisine où il s'assit et mangea.

Puis comme elle rendait compte de cela à ses maîtres, le vieillard se leva et dit :

— Je ne sais pourquoi ce jour me paraît grand, il faut faire asseoir ce pauvre parmi nous un moment.

Marguerite fit une respectueuse révérence et retourna près du mendiant.

— Mon frère, lui dit-elle, nos maîtres sont des gens respectables et riches et qui vivent dans la crainte du Seigneur, ils veulent vous voir et vous entendre, et vous venir en aide dans votre malheur.

Le vieux mendiant se leva en silence, et reprenant sa besace et son bâton il suivit Marguerite qui ouvrit la porte du salon toute grande.

En entrant il se découvrit et la lueur du feu frappant en plein son visage l'éclaira d'une teinte rouge et chaude.

On lui parla avec bonté, on l'entoura de soins et de bonnes grâces, et chacun prépara son aumône dans une libéralité proportionnée au propre besoin de son cœur, proportionnée à l'exigence même de son désir secret et à sa justice.

Chacun lui dit en lui remettant son offrande : Priez pour moi ; et chacun en parlant ainsi déposait en quelque sorte une demande entre ses mains, comme on ferait avec le représentant d'un souverain.

L'ami se leva à son tour et dit au mendiant :

— Je n'ai rien, priez cependant pour moi par pure charité et pour l'amour de la justice ; car il est temps qu'elle arrive, murmurait-il tout bas avec terreur.

Et, comme il avait un esprit plein de paradoxes, il ajouta :

— L'absence de mon offrande vous permettra de distinguer ma demande de toutes les autres. Car toutes les autres peuvent se confondre entre elles à vos yeux par des offrandes semblables, différentes du plus au moins. La mienne est spéciale et à part, et comme je ne vous ai rien donné, la prière la plus pure sera pour moi.

Nul ne sait, disait le mendiant, s'il est digne d'amour ou de haine, nul ne le sait vraiment.

Puis il prit congé de la famille et quand il fut parti, l'ami de la maison tomba dans une tristesse mortelle.

Ce vagabond, pensait-il, a été traité mieux que moi.

Le vieillard bénit ses enfants en leur disant : — Le frisson qui précède la joie, mes enfants, arrive à travers de longues préparations, tenez votre cœur prêt, car l'épreuve de la joie est quelquefois plus terrible que celle du malheur, et je ne sais pourquoi ce jour me paraît grand.

Cependant le mendiant avait dit un mot en particulier à chacun des membres de la famille. Pour tous ce mot avait été le même et pour tous il avait été différent, il leur avait dit :

— Je suis venu pour vous dire que l'ami que vous attendez va venir.

Ce mot avait enflammé chacun dans son désir secret, dans une attente différente et pourtant toutes ces attentes étaient les mêmes ; chacun se croyait seul averti, et tous l'étaient.

Chaque cœur écoutait, pour ainsi dire le plus léger bruit ; à la moindre apparence de l'approche désirée, il se faisait comme un battement de cœur sourd et retentissant : c'était une émotion semblable à celle qui précède l'arrivée d'un ami longtemps attendu et chéri au fond du cœur. Alors l'oreille ne saisit-elle pas les bruits les plus lointains? Un souffle de vent vous apporte un accent de sa voix, une porte s'ouvre ou se ferme, un pas se fait entendre : c'est Lui, c'est Lui... dites vous, puis le bruit passe... il faut attendre encore...! cette fois, ô cette fois, voici un bruit auquel on ne peut se méprendre, écoutez ! Sa voix a dit un mot, un nom, le mien peut-être?... il arrive, c'est le pas de son cheval... Le voilà... c'est lui... Oui !... Oui !...

Un pas pressé se fit entendre rapide et résolu... montant quatre à quatre... saisissant le cœur... et il entra !... terrible et doux !

Ils ne l'avaient jamais vu, cependant tous le reconnurent à la fois. Un même cri s'échappe de tous les cœurs comme d'un même cœur...

Et le vieillard tomba entre les bras de l'ami qu'il attendait, et la défaillance dernière qui ouvre le repos éternel s'empara de lui...

Dans l'émotion solennelle qui éclata, Jean et Marie se regardèrent, il pâlirent et comprirent qu'ils s'aimaient.

Pour tous, cette arrivée depuis si longtemps attendue et pourtant soudaine apporta suivant son désir.

Le père de cette famille conçut dans son esprit une chose glorieuse

et dans le cœur de la mère la sagesse entra dans je ne sais quelle douceur amère, pleine d'austérité et de grâce émue.

Et le serviteur fidèle toucha au respect qu'il avait désiré en considérant le sourire sacré qui s'était à jamais fixé sur les traits de l'aïeul qui venait de mourir, et les enfants se jettèrent dans les bras qui les avaient si longtemps bercés, sentant à travers leurs larmes que l'amour venait *d'éclater*, et tous voulant nommer celui qu'ils avaient attendu et qui venait d'entrer ne trouvèrent qu'un nom, le même...

Dieu !

Et c'était LUI !

L'ami, celui qui trahissait dans son cœur... celui qui voulait être seul... celui qui voulait une catastrophe COMPRIT ! Il eut l'intelligence claire et nette de ce qui s'était passé, il n'éprouva rien, ne sentit rien et comprit tout ! l'intelligence éclaira son cerveau et son cœur mourut à jamais.

Comme une mer qui inonde tout, les puissances de l'âme jetées hors du cœur inondèrent le cerveau et l'emplirent jusqu'au comble d'une lumière sans chaleur, desséchante et mortelle, et ce cœur, vide à jamais, se creusa d'une horreur pleine d'ombres. Les *fantômes* de l'amour s'assirent en lui, sans vie pour toujours.

Et l'angoisse fut en lui et il COMPRIT.

Et il éprouva comme l'avant goût d'une certaine éternité.

Ne rien sentir ! et tout comprendre !
Quelle division ! Quel châtiment !
C'était celui qu'il avait réclamé.

JEAN LANDER.

UN MIRACLE ANNUEL DE SAINT BENOIT

DANS UN VILLAGE DES APENNINS

Nous ne sommes plus au temps des apôtres, à cette époque primitive du christianisme où les miracles et les prodiges de toutes sortes éclataient sous les pas des premiers disciples du Sauveur du monde. Cependant Dieu n'a jamais permis, depuis dix-huit siècles, que l'Église, à aucune époque, manquât de ce magnifique témoignage de sa céleste origine. Ses enfants les plus privilégiés, qui sont les Saints et les Bienheureux de tout âge, de tout sexe et de toute condition, lui ont toujours donné durant leur vie, et surtout après leur mort, cette preuve de leur puissance surnaturelle et de leur protection. On ne saurait énumérer les modes si divers et si multipliés que revêt le don des miracles chez les serviteurs du Très-Haut; mais un des plus remarquables est assurément ce pouvoir extraordinaire qu'ont possédé, et que possèdent encore aujourd'hui, leurs ossements, leurs tombeaux, ou simplement la pierre qui a supporté le poids de leur corps, de distiller une huile ou manne miraculeuse, très-féconde elle-même en merveilleux effets. Donnons-en quelques exemples :

Dès la fin du sixième siècle, saint Jean Climaque, abbé des moines du mont Sinaï, raconte, dans le quatrième degré de son *Échelle du Paradis*, comment, visitant un monastère de Syrie, peu de temps après la mort d'un saint moine appelé Mennas, il fut témoin d'une grande merveille. « Pendant que nous faisions, dit-il, le service divin pour ce moine vénérable, le troisième jour après sa mort, le lieu où était déposée sa dépouille se trouva tout à coup rempli d'une odeur des plus suaves. L'abbé permit alors d'ouvrir le cercueil, et nous vîmes couler des deux plantes de ses pieds comme deux sources d'un baume très-odorant » (1). Au huitième siècle, le tombeau qui renfermait le corps de saint Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie, mort sous l'empereur Héraclius, distillait une huile miraculeuse dont se servaient les malades pour la guérison de leurs maux. Le biographe du

(1) Boll. ad diem xxx martii.

charitable pontife ajoute que, de son temps, dans l'île de Chypre, les confessions de plusieurs saints jouissaient du même privilége (1). Le corps de sainte Walpurge, abbesse d'Heidenheim (Bavière), qui repose, depuis l'an 870, dans la ville d'Aichstadt, laisse échapper, encore aujourd'hui, des gouttelettes d'un liquide *oléiforme,* que l'on recueille dans de petites fioles (2). Ce pouvoir surnaturel de la sainte abbesse est si connu en Allemagne, que l'on représente toujours, dans l'imagerie chrétienne, sainte Walpurge tenant à la main une fiole semblable à celle que tous les pèlerins emportent de son tombeau (3). En 1087 eut lieu la translation de saint Nicolas, évêque de Myre, de la Lycie au port de Bari, dans la Pouille. Ceux qui enlevèrent son corps le trouvèrent baigné d'une huile limpide qui n'a pas cessé, jusqu'à nos jours, de couler de son tombeau, et que l'on recueille encore avec la plus grande vénération (4). Dans la vie de sainte Lutgarde, cistercienne du Brabant, qui mourut en 1246, on lit quelque chose de plus extraordinaire. La grâce divine inondait son âme et son corps avec une telle plénitude, qu'il sortait de ses doigts, durant sa vie, une liqueur blanche et embaumée semblable à de l'huile (5). Sainte Rose de Viterbe vécut jusqu'en 1255. Depuis cette époque, sa sainte dépouille est demeurée sans corruption, et, durant de longues années, on en vit découler une manne blanchâtre et féconde en miracles (6). Lorsque la tombe de saint Félix de Cantalice, décédé en 1587, fut ouverte, on trouva une liqueur très-odorante dans le cercueil de plomb qui contenait ses restes précieux (7). Durant douze années, après la mort de sainte Magdeleine de Pazzi, arrivée en 1607, une huile claire et parfumée s'échappa des parois de son tombeau de marbre (8). Dans le sépulcre du bienheureux cardinal Jean-Marie Tommasi, mort en 1713, et enseveli, à Rome, dans l'église de Saint-Martin ai Monti, on trouva une assez grande quantité d'une huile entièrement semblable, et qui s'est conservée sans aucune décomposition jusqu'à nos jours (9).

(1) *Vita SS. Patrum* a P. Rosweyd. T. I, 137 Ed. Lugd. — (2) Le savant Jésuite Gretser décrit, dans le livre VIIIe du t. X de ses œuvres complètes, plusieurs miracles opérés par cette huile miraculeuse. — (3) *Caractéristiques des Saints,* par le R. P. Ch. Cahier, p. 413. 414. — (4) Ex purissimis autem illis et redolentibus membris, per anteacta sæcula in hunc usque diem, nectareus distillat liquor, certissima spiritualium ac corporalium ægritudinum medicina. — Vita S. Nicolai, apud Surium, 6 dec. t. VI p. 897. — (5) Boll. ad diem XVI junii. — (6) *Ibid.* IV septembri. — (7) *Ibid.* XVIII mail. — (8) *Ibid.* XXV mail. — (9) Le trésor de l'Abbaye de Solesmes possède une fiole de cette huile miraculeuse et plusieurs autres contenant de l'huile de saint Nicolas, venant de Bari, de l'huile de sainte Walpurge envoyée d'Aischtatt, et de l'huile des saints martyrs persans, Abdon et Sennen, dont plusieurs ossements sont conservés dans une église du Roussillon.

Le savant et pieux docteur Gœrres mentionne, dans sa *Mystique divine* (1), un bien plus grand nombre de saints, de bienheureux ou de vénérables serviteurs et servantes de Dieu, dont les ossements ont semblé doués d'une nouvelle vie (2), par l'huile surnaturelle qui en découlait, et qui rendait leur sépulcre glorieux (3) ; mais nous craindrions, en les rapportant, de fatiguer l'attention du lecteur.

Les traditions de l'ordre bénédictin attribuent un privilége du même genre, et plus extraordinaire encore, non point à la dépouille mortelle du patriarche des moines d'Occident, mais à la figure de son corps, qui se trouve profondément imprimée dans la roche, à Roiate, petit village des Apennins, peu éloigné de Subiaco, la première demeure de saint Benoît. L'historien espagnol Prudence de Sandotal, abbé de Notre-Dame de Najera (Navarre), qui écrivait vers la fin du seizième siècle, raconte, comme le tenant d'auteurs fort anciens, les circonstances de ce fait merveilleux, dans son ouvrage sur les monastères de Castille (4). L'auteur de la *Benedictina Lusitana* reproduit son récit, que nous traduisons fidèlement du portugais (5) : « Le saint patriarche se rendant, un certain jour, au monastère où il résidait, arriva dans un lieu appelé Royatan (Roiate), et les habitants ne voulurent point le recevoir, parce qu'ils cherchaient, dans ce temps, à se préserver du fléau de la peste. Comme il était déjà fort tard, le serviteur de Dieu fut forcé de dormir en plein air, et se coucha sur la pierre nue. L'endroit où il s'étendit, pour se reposer, prit la figure de son corps, qui demeura imprimée dans la pierre vive. De cette roche coulent, à certains jours, des gouttes d'eau comme de la rosée. Les naturels du pays l'appellent *sueur de saint Benoît,* la recueillent comme une liqueur miraculeuse, dans des vases, et la conservent avec dévotion. Ils s'en servent utilement dans leurs maux, et surtout pour les maladies des yeux. On a vu des miracles signalés se produire par cette sueur merveilleuse. »

(1) T. I, p. 295-298. — (2) Ossa eorum pullulent de loco suo, Eccli. XLIV, 12. — (3) Isai. XI, 10. — (4) P. Luas de S. Thomas, Monje da Congregação de san Benito de Portugal. — (5) « Foi a caso que vindo em certo dia o glorioso Patriarcha pera o mosteyro em que vivia, chegou a hũ lugar chamado *Ruyatar*, no qual o nao quizerao recolher, por se guardarem nàqlle tempo de peste. E sendo ja tarde, foilhe forçado dormir ao sereno, e retirandose ò hũa penha que estava perto, no lugar em que nella se lâçon pera repouzar, aparaceo pela menha a figura de seu corpo impresso na perdra viva, daquel manão algũas vezes huas gotas de agua, como da aljofar, o que os naturaes da terra chamao *suor de san Bento,* e comos gotas milagrosas as recolhem em vasos, e guardão com muita devaçao, e dellas se aproveitao em suas doenças, principalmente nas dos olhos em q se tem Vistos milagreis notabeis, p. 69.

Le moine sicilien Tornamira confirme ce récit (1), et assure que, de son temps, c'est-à-dire vers la fin du dix-septième siècle, le miracle de Roiate se reproduisait tous les ans. Enfin, le savant chanoine Jannucelli, dans son grand ouvrage sur l'abbaye de Subiaco (2), constate que ce prodige annuel continue jusqu'à nos jours (3), et il s'exprime presque dans les mêmes termes que Sandoval le faisait au seizième siècle. On ignore à quelle époque de la vie de saint Benoît doit se rapporter l'origine de ce fait merveilleux. Peut-être à son départ de Subiaco pour le Mont-Cassin; peut-être dans un des voyages qu'il dut faire à Terracine, où le serviteur de Dieu avait, dit saint Grégoire le Grand, établi un monastère (4); peut-être dans une de ces excursions que sa charité pour le prochain, ou les besoins des douze autres monastères établis auprès du Sacro-Speco, l'obligeaient parfois d'entreprendre au-dehors de sa solitude. Quoiqu'il en soit, depuis trois siècles, plusieurs historiens de l'ordre bénédictin témoignent de la réalité et de la continuité de cette merveille, dont le petit village de Roiate est le théâtre le 21 mars de chaque année. Le révérendissime abbé de Solesmes en avait appris quelque chose dans un de ses voyages *ad limina Apostolorum;* mais ni les auteurs qu'il avait consultés, ni les personnes qu'il avait interrogées, ne lui avaient indiqué la véritable position de cette localité, perdue dans les Apennins, et il ignorait aussi les circonstances particulières du prodige. Cependant, quelques années plus tard, un moine de Solesmes, résidant à l'abbaye de Saint-Paul-hors-des-murs, et chargé de l'alumnat bénédictin de ce monastère, avait fait une excursion à Roiate, dans l'automne de 1860. Il avait vu et vénéré l'empreinte surnaturelle de Saint Benoît dans la roche, et le chapelain de cette petite paroisse, don Federico Sala, lui avait remis une fiole pleine de cette huile, sortie, elle aussi, *de Saxo durissimo* (5), le 21 mars de l'année précédente. A son retour à Solesmes, ce religieux remit la précieuse *manne* à son abbé, qui ne put

(1) *Istoria Monastica...* da Pietro Tornamira, Decano della Cong. Casinese, Palermo, 1673, p. 197. — (2) *Memorie di Subiaco e sua Badia*, Genova, 1856. — (3) « Facendo il smo Benedetto ritorno da Roma, presso le mura di Boiate sorpreso dalla note, imploro umilmente l'alloglo; ma temendo gli habitenti la peste, la quale infieriva in Roma e nell'Italia, non seppero risolversi ad aprirgli la porta. Non si turbo punto il longanime Abbate, ma adagiatosi a cielo scoperto, prese placido riposo, sopra una rupe, che amolli prodigiosamente, e conservo imprese le membra del santo Patriarca. Fu percio eretta sullo scoglio una chiesuola che appartiene ai Padri Benedettini. Sotto la mensa del altare si venera la miracolosa pietra, da cui nella festa di san Benedetto, dai primi sino ai secondi Vesperi, emana prezioso liquore, che narrasi avere a molti infermi restituita la sanità. » P. 444. — (4) Vita S. Patris Benedicti, ex lib. II Dialogorum S. Gregorii Papæ, cap. XXII. — (5) Deut. XXXII, 13.

douter de la vérité du miracle, mais qui voulut, pour en établir plus entièrement la parfaite certitude, donner obédience à un autre de ses moines, de se trouver à Roiate le jour même où devait couler *la suor di san Benedetto*. Le choix du très-révérend Père tomba sur celui qui écrit ces lignes, et qui désire maintenant raconter simplement, et en toute sincérité, la merveille qui s'offrit à ses regards dans son pèlerinage à Subiaco.

C'était en 1863. Je venais d'assister, le 19 mars, au Consistoire public, dans lequel Sa Sainteté le Pape Pie IX avait placé le chapeau cardinalice sur la tête d'un moine de Solesmes (1). Tout ému encore des magnificences de cette imposante cérémonie, je montai, avec mon pieux et aimable compagnon, le révérend père Emmanuel, assistant pour la France du général des Frères de saint-Jean de Dieu, dans un modeste *calessino*, qui devait nous conduire à Tivoli, et, de là, à Subiaco. Nous sortons de la ville éternelle par la porte Saint-Laurent, et après avoir salué, à notre gauche, la vieille basilique consacrée à ce grand martyr, nous nous trouvons en pleine campagne romaine. L'immense prairie qui s'étend devant nous, comme une mer de verdure, est émaillée des mille fleurs du printemps. De grands bœufs, à la robe cendrée et aux larges cornes, la traversent lentement. Pas un habitant, pas un cri qui révèle la présence de l'homme dans ces verdoyantes solitudes. Parfois, seulement, on voit passer un pâtre au galop de son cheval, le dos couvert d'une peau de chèvre, les jambes garnies de lanières de cuir, et une longue lance à la main. Sur l'antique voie Tiburtine que nous suivons, se dresse, de temps à autre, un tombeau en ruine, ou les débris d'une villa romaine, à moitié recouverts par la puissante végétation qui règne en ces lieux. Bientôt nous rencontrons le brillant Anio, appelé aujourd'hui Teverone, dont nous devons remonter le cours jusqu'à la grotte de saint Benoît. Son embouchure, dans le Tibre, n'est pas éloignée. Le soleil baisse déjà à l'horizon, lorsque nous apercevons, à l'extrémité de la plaine, sur un coteau très-élevé, Tivoli avec son château-fort, ses jolies maisons, ses jardins en terrasse, et l'Anio, bondissant de ces hauteurs comme un torrent de neige, et s'épandant sur les rochers en mille blanches cascatelles. Nous entrons dans la ville, à nuit close, et nous allons frapper à la porte hospitalière des frères de Saint-Jean de Dieu, qui nous reçoivent avec l'affabilité habituelle aux membres de cet ordre charitable.

(1) Son Em. le cardinal Jean-Baptiste PITRA.

Le lendemain, avant l'aube, nous sommes déjà en route pour Subiaco, et, avec les premiers rayons du soleil, apparaît à nos yeux une région plus montueuse, et dont l'aspect sévère annonce que l'on approche de la grande solitude du bienheureux père saint Benoît. « Séparée en deux parties par l'Anio, dont les eaux limpides entretiennent la fraîcheur sur ses bords, la vallée où l'on entre, dit l'élégant écrivain des *monastères Bénédictins* en Italie (1), est bornée par de hautes montagnes détachées de l'Apennin. Leur ensemble, quand on les considère en masse, a quelque chose de sauvage et d'imposant; mais elles présentent, pour premiers contreforts, une série de collines boisées qui viennent égayer l'austère sévérité du paysage. Entre deux éminences qu'ils servaient autrefois à unir, des restes d'aqueducs élèvent leurs arches colossales superposées l'une à l'autre. Plus loin, un oratoire ou un ermitage, surmonté de la croix, annonce un lieu consacré à la prière, tandis qu'ailleurs de nombreuses métairies, cachées sous des massifs de châtaigniers, décèlent la présence et l'activité de l'homme. »

Après avoir franchi le Pisciararo, torrent très-impétueux durant l'hiver, nous arrivons, en suivant toujours l'ancienne voie Valeria, au pied de la montagne qui porte Vicovaro. C'était auprès de cette petite ville, jadis très-fortifiée, que nous devions rencontrer les premières traces du passage de saint Bneoît. Ses vieilles murailles s'élèvent, à gauche de la route, sur d'énormes rochers qui présentent une suite de grottes profondes, servant maintenant d'étables à des chèvres et à des moutons. De temps à autre nous apercevons, sur la pointe d'un roc, un berger couvert d'une peau grossière, qui nous considère avec étonnement et puis rentre dans sa demeure presque aérienne. A droite de la route se dresse, par une pente bien plus douce, un coteau fertile chargé d'oliviers, de vignes, et couronné à son sommet de chênes verts. L'Anio fait ici un brusque détour et côtoie avec grand bruit ce mur de rochers qui retarde le cours de ses eaux tumultueuses. Tout à coup, sur la presqu'île formée en ce lieu, et qui s'élève au moins à trois cents pieds au-dessus du torrent, nous apparaissent les blanches murailles d'un couvent de Franciscains. C'est San Cosimato, l'ancien monastère de ces religieux, qui donnèrent à saint Benoît l'occasion de faire l'un de ses premiers miracles. Ils avaient perdu leur supérieur et prièrent le serviteur de Dieu, déjà bien connu par sa grande sainteté, de vouloir bien les gouverner; mais trouvant sa discipline trop

(1) T. I, p. 136.

sévère, ils tentèrent de le faire périr par le poison. Sur notre demande, un bon frère lai nous mène à travers le jardin des Franciscains, dans cet antique cloître, presque souterrain, et qui est formé par la nature autant que par la main des hommes. Un escalier, creusé aussi dans la roche et à moitié détruit, conduit le pèlerin sur le flanc même de la montagne, aux deux tiers de la hauteur du précipice qui s'ouvre sous ses pieds. On y trouve à différents étages plusieurs cellules, ayant chacune leur porte et une petite lucarne carrée, taillée dans la pierre et donnant sur l'Anio. Elles ont six pieds de longueur sur quatre de largeur et huit de hauteur. On y remarque des siéges, dont l'un plus allongé peut servir de couche. Un autre escalier conduit des cellules à la petite église, assez peu régulière, puisqu'elle mesure en largeur dix-neuf pieds à l'orient et douze seulement à l'occident. Sa longueur est de vingt-quatre pieds, et un pilier lourd et grossier soutient, au milieu, la voûte naturelle. De chaque côté le roc, largement entaillé, forme deux longs bancs de pierre. C'est là que les moines primitifs de Vicovaro s'asseyaient, en deux chœurs, pour célébrer l'office divin. Le réfectoire, situé, lui aussi, à deux cents pieds au-dessus des eaux de la bruyante rivière, a vingt-huit pieds en carré, sa grande table et les bancs qui l'entourent ne consistent que dans l'exhaussement naturel du rocher, autour duquel on a creusé un passage pour les religieux, et dont l'on s'est contenté d'aplanir la surface. Un reste de peinture à fresque représente saint Benoît brisant, par le signe de la croix, le verre empoisonné que lui présente un de ces moines perfides.

On est frappé de la ressemblance que ce monastère, creusé véritablement dans les anfractuosités de la roche (1), offre avec les laures de l'Égypte illustrées par les Antoine, les Pacôme et les plus fameux Pères des déserts de l'Orient. En traversant Vicovaro nous cédons à la pieuse pensée de prier, dans la vieille église, devant ce tableau de la Madone, déjà célèbre par ses prodiges, et qui, depuis, a montré d'une manière bien plus éclatante, que la Reine du ciel veille toujours sur ses enfants (2). Un instant après nous reprenions la route de Subiaco. Presque au sortir de la ville, une troupe d'hommes et de femmes, au teint basané, nous croise sur le chemin. Le vetturino nous dit que ce sont des habitants de Sarracinesco, petit village perché sur les hautes montagnes qui s'élèvent à notre droite. Le savant Nibby prétend,

(1) Cant. II, 14. — (2) On sait, qu'au mois de juin 1863, la Madone de Vicovaro manifesta à plusieurs reprises, par le mouvement surnaturelle de ses yeux, l'horreur que lui inspiraient les entreprises sacrilèges des révolutionnaires. — Voir les journeaux de 1863.

comme je l'ai lu plus tard, qu'ils descendent des Sarrazins faits prisonniers à Ostie par le pape Léon IV, et qui, déportés en ce lieu, après avoir construit à Rome la muraille Léonine, s'y sont perpétués jusqu'aujourd'hui. Il est facile de voir que le type de leur figure est tout à fait oriental. Ils portent des noms arabes, à peine italianisés, et ne se marient pas hors de leur village.

Pendant que le vetturino nous donne ces curieux détails, nous avançons rapidement. « Bientôt, comme l'écrit Mgr. Ullathorne, évêque de Birmingham, les montagnes se succédant les unes aux autres et augmentant toujours en hauteur, les lignes de l'horizon prennent aussi un aspect plus sévère et plus imposant. A chaque détour de la route on découvre d'anciens villages entourés de murailles crénelées, et qui ont pris du temps une teinte pareille à celle des rochers sur lesquels ils sont assis. Chacun d'eux, avec sa tour en ruine et son clocher bizantin, domine une position d'un accès très-difficile. Aussi les vieilles chroniques leur donnent presque à tous le nom de Castello. Cette dénomination dit bien l'état du vasselage et les guerres de la féodalité dont ils furent témoins. C'est en vain que le regard cherche dans le fond de la vallée des habitations humaines. Pas une seule maison ne se détache de ces aires grisâtres placés sur des rocs sourcilleux. Quand les habitants veulent cultiver leurs terres, ils élèvent à la hâte des cabanes de feuillage, qui leur servent au milieu de leurs champs et de leurs vignes, pour les besoins de la saison. C'est là que l'on peut voir à l'œuvre la charrue primitive : un morceau de bois en forme de coin, chaussé de fer, que le *contadino* fait entrer dans la terre, en pesant dessus avec son pied, tandis qu'il se tient à une pièce d'appui, et guide, avec une corde, sa paire de bœufs noirs aux cornes menaçantes (1). » C'était en effet le tableau que nous avions sous les yeux. L'air était doux et presque tiède ; les arbres, en fleurs, répandaient dans l'air d'agréables senteurs, et les villageois, hommes, femmes et enfants, s'occupaient de toutes parts à émonder leurs vignes et à sarcler leurs champs. Une exclamation subite du vetturino nous fit oublier ce gracieux tableau. Il se retournait vers nous et montrait du bout de son fouet une petite ville placée à notre gauche, sur une montagne escarpée. Nous regardons de ce côté et nous voyons assez distinctement flotter un drapeau sur la tour la plus élevée. Comme nous n'avions pas l'air de comprendre la portée de son geste, le brave

(1) *A Pilgrimage to the Proto-monastery of Subiaco*, by the Rigth Rev. Bishop Willathorne, O. S. B., London, 1856.

garçon s'écria, d'un ton plein de colère : « *I Piemontesi!* » puis, il cracha à terre comme pour marquer son dégoût. C'était en effet le drapeau des envahisseurs de l'Italie qui occupaient déjà Carsoli, à une demi-lieue de la frontière pontificale, et qui semblaient alors menacer, de leurs dévastations sacriléges, la première demeure de saint Benoît, et tout ce qu'elle renferme de saint et de précieux. Mais Dieu, qui tient entre ses mains les volontés des hommes, n'a pas permis à ces révolutionnaires, depuis plus de cinq ans, d'exécuter leurs noirs desseins, et s'ils ont occupé, un instant, la petite ville de Subiaco, la veille de la bataille de Mentana, il a suffi d'une poignée de zouaves pour les chasser au loin.....

Enfin à un dernier détour de la *via Sublacensis*, les monts Simbruini, où se cache la grotte sacrée du patriarche des moines d'Occident, se montrèrent à nos yeux impatients dans l'horizon lointain. Devant nous s'ouvrait une vallée fertile et très-abondante en vignes et en oliviers. Mais à moins d'une demi-lieue elle est fermée par une colline pyramidale dont la base et les flancs portent les maisons pressées les unes sur les autres, les jardins et les vergers de la ville de Subiaco. Au sommet, une forteresse, bordée d'un triple rang de crénaux, domine le cours du Teverone, qui baigne de ses ondes rapides les dernières murailles de la petite cité monastique, et, au centre de cette forteresse, le grand palais abbatial et sa tour seigneuriale servent de couronnement à tout cet ensemble d'édifices d'âge et de construction si diverses. Les montagnes, qui courent en ligne parallèle de chaque côté de la vallée pour se rejoindre derrière cette colline isolée, forment comme un grand amphithéâtre dont Subiaco serait le point central. Elles ne laissent que d'un seul côté un passage étroit à la route, qui conduit, en serpentant sur les bords de l'Anio, au grand monastère de Santa-Scolastica, et de là, par un sentier plus abrupte et plus étroit, au Sacro-Speco.

Après avoir traversé un pont hardi qui, d'une seule arche, enjambe le cours de l'Anio et conserve encore le portail fortifié, dernier souvenir des temps féodaux, nous faisons notre entrée par l'arc de triomphe élevé à la mémoire de Pie VI, jadis abbé commandataire de Subiaco ; ce gracieux monument est destiné à perpétuer le souvenir de sa visite en ces lieux écartés. On y lit la solennelle inscription qui suit :

Ob adventum optimi Principis
Ordo et Populus Sublaquensium.

Cette petite ville de six mille âmes a conservé toute l'apparence d'une cité du moyen âge. Les rues sont étroites et si rapides que ni les charrettes ni les voitures ne peuvent y circuler. Plusieurs forment de longs escaliers et suivent toutes les ondulations de la colline. Les habitants de Subiaco n'en paraissent pas moins heureux. Leur physionomie, leurs allures, leurs vêtements rappellent une époque déjà bien éloignée de nous. « Ils sont réfractaires au goût moderne, pour me servir de la description qu'en fait l'auteur d'un livre (1) que tous les catholiques ont lu; culotte verte ou bleue, veste jetée en manteau, chapeau mou, bas blancs ou bandelettes, souliers carrés et robustes; le tout plein de style. Leur allure est fière et forte, digne parfois jusqu'à la majesté.... Les femmes sont en robe courte de couleur vive, la taille serrée dans un corset rouge ou vert, encore égayé par des rubans. Un voile blanc ou rouge, à plis et brisures, est placé sur leurs cheveux noirs et lourds. » Les gens que nous rencontrions nous saluaient amicalement, presque familièrement. L'habit monastique reçoit toujours ici cet accueil bienveillant. Les habitants de la contrée sont heureux de vivre sous la crosse et le témoignent hautement. Aussi la fête de saint Benoît est-elle pour la ville de Subiaco une des grandes solennités de l'année, et nous en eûmes bientôt la preuve. Comme nous arrivions sur la place principale, le son d'une musique vive et joyeuse retentit à nos oreilles et nous voyons accourir une foule de peuple qui se dirige, à la suite d'un imposant cortège, vers l'élégante basilique construite par le pape Pie VI. C'était le gonfalonnier avec ses assesseurs, qui venait, au nom de la cité, rendre hommage à saint Benoît, la veille de son trépas glorieux, en présentant quatre torches de cire au clergé de la collégiale. Nous entrons avec eux dans l'église revêtue de ses plus belles draperies et décorée de guirlandes de feuillage. Après l'offrande, les magistrats de Subiaco se retirent, toujours accompagnés de la musique, et nous sortons après eux pour prendre le chemin du grand monastère.

A ce moment, un jeune paysan, de haute taille et d'une figure avenante, s'approcha de moi, et après m'avoir baisé la main, me demanda si je n'étais pas le religieux qu'attendait le R^me^ P. abbé de Santa-Scolastica. Sur ma réponse affirmative, il me remit une lettre et me dit qu'une mule et un guide m'atttendaient à l'autre extrémité de la ville; car si je voulais être de retour avant la nuit au monastère, après avoir

(1) *Le parfum de Rome*, p. 295 et 296.

visité Roiate, il me fallait partir presque immédiatement. Ce conseil était sage, et je priai le bon père Emmanuel de me précéder à Santa-Scolastica, parce que je ne voulais pas exposer ce vénérable religieux, d'un âge déjà avancé, aux fatigues et aux dangers qu'il me faudrait peut-être affronter dans ces hautes montagnes des Apennins. Après avoir rompu le jeûne par un léger repas de lentilles et de poissons frits, j'enfourchai la mule, et précédé du guide, qui était un montagnard jeune encore et bien découplé, je me mis en route à la garde de Dieu et de saint Benoît. Ma première pensée fut, en traversant le pont de l'Anio, de lire la lettre que l'on venait de me remettre. C'était une relation du miracle que j'allais constater, envoyée au R^me^ abbé Don R. Testa par le chapelain de Roiate, qui est sous sa juridiction. Comme elle renferme des détails curieux et authentiques, il n'est pas inutile, je crois, d'en donner ici la traduction :

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur Abbé (1),

« En réponse à votre très-honorée missive, je crois devoir informer Votre Paternité que la pierre sur laquelle reposa notre glorieux Patriarche saint Benoît, en y laissant la trace de son corps, a distillé, chaque année, de la sueur, quoiqu'elle n'en ait pas couvert toute la

(1) Illustrissimo et Reverendissimo signore Abbate.

« In replico alla sua pregiatissima di oggi stesso, debbo renderla informata, che la pietra sopra cui riposo il nostro glorioso Patriarca san Benedetto, lasciandoti impresso tutto il di lui corpo, ha in ogni anno tramandato sudore, sebbene non abbia sempre ingombrata tutta la periferia della pietra medesima, vale a dire, in alcuni anni si e trattenuto nella sola testa, in altri anni ha occupato la meta del corpo, ed in altri finalmente, ha ricoperto tutto il sasso; e nello scorso anno il sudore discese sino alla meta dell' impronta. Non sempre pero e apparso il sudore nella Vigilia, ai primi Vesperi, ma in alcuni anni ha dato principio nel giorno della festa medesima, sebbene piu frequentemente si e osservato ai primi Vesperi suddeti. Il sudore poi che va a ruinirsi nella piccola fossa del calcagno del piede, e stato sempre raccolto, e si e conservato intatto in vasi di cristallo, anche per replicati interi anni, e da questi Devoti chiamasi *Manna*; Jhe apprestandosi in poche gocciole gli infermi ne hanno sempre sperimentato dei Vantaggi, ricuperando perfino la primiera sanita del corpo.

« Tutto cio lo posso dichiarare ed attestare, non solo per il tempoche rivesto la qualifica di Capellano della chiesa relativa, m'encora per tutto il tempo, in cui ritrovomi in avanzata eta.

« Che se nella prossima festa si rimovasse il prodigio, non mancherò dargliene ragguaglio, anche per opposita spedizione.

« Gradisca quanto qui le ho accenato in proposito alle sue brame, e se occoressero altri migliori schiaramenti, potra pure prevalersi della mia debole servitù, disposta sempre ad ogni suo rispettoso cenno.

« Intanto baciandole con tutto l'ossequio il santo annello; mi pregio ripetermi, di votra signoria Illustrissima e Bona.

« Rojate, 13 marzo 1863.

Uma dona Onio servo.

Federico Sala, cap. »

surface ; c'est-à-dire que, dans certaines années, elle s'est étendue sur toute la tête, dans d'autres jusqu'à la moitié du corps, dans d'autres enfin sur toute l'empreinte du rocher. L'année dernière la sueur s'est arrêtée au milieu de cette empreinte. Elle n'apparaît pas toujours dans la vigile (du 21 mars) aux premières vêpres, mais dans quelques années elle a commencé le jour même de la fête, quoique ce soit le plus souvent aux premières vêpres. La sueur de saint Benoît, qui va se réunir dans la petite fosse formée par le talon, a toujours été recueillie et conservée durant plusieurs années avec le plus grand soin dans des vases de cristal. Cette manne, comme l'appellent les personnes pieuses, versée à petites gouttes sur les malades, les a délivrés de leurs infirmités et rendus à leur santé première.

« Je puis attester l'exactitude de ces faits, non-seulement pour tout le temps que j'ai exercé la fonction de chapelain de cette église, mais encore depuis l'époque, déjà bien ancienne, que j'habite ce pays de Roiate. Si, dans la fête prochaine de saint Benoît, le miracle se renouvelle, je ne manquerai pas de le faire savoir à Votre révérendissime Paternité.

« Daignez agréer avec bienveillance ces renseignements que je vous ai donnés pour satisfaire à votre désir, et si je puis en recueillir de nouveaux, croyez que je me mettrai, selon mes faibles moyens, entièrement à votre disposition.

« En attendant, je me déclare, en baisant humblement votre anneau,

« De Votre Paternité Illustrissime et Révérendissime,
le très-humble et très-obéissant serviteur,

Fédérico SALA, *Cap.*

Roiate, 13 mars 1863.

La lecture de cette missive me remplit d'espérance et de joie, et quoique le temps, si beau depuis mon départ de Tivoli, fût devenu, vers le milieu du jour, sombre et menaçant, je pris allègrement le chemin de Roiate. Que l'on me permette maintenant, puisque je vais être obligé de me mettre entièrement en scène, de reproduire ici quelques passages de la lettre que j'envoyais, dès le lendemain, du monastère de Santa-Scolastica, au très-révérend père abbé de Solesmes, pour lui annoncer la réussite de mon aventureuse entreprise. Écrite sous la vive impression du moment, elle rendra, avec plus de vérité et d'exactitude, les impressions du pèlerinage, et le fait merveilleux dont Dieu et saint Benoît m'ont permis d'être l'heureux témoin.

« . . . . . Je ne dois pas vous cacher, disais-je au révérendissime père abbé, que si je vous ai parlé du *chemin* de Roiate, c'est par euphémisme; car on ne peut donner ce nom au sentier de chèvres que le guide me fit prendre pour arriver plus tôt au but de mon excursion. Ce guide était un vigoureux jeune homme d'une allure décidée, et qui escaladait, avec une facilité surprenante, les roches les plus escarpées. Il avait pour chaussures de larges semelles de peau de buffle, rattachées à la cheville avec une cordelette, qui passait par l'orteil. Sa veste brune était jetée sur l'épaule, une ceinture rouge serrait ses braies de cuir doux, et il portait sur la tête un petit chapeau noir et pointu; mais sa bonne et large figure démentait heureusement ce costume de brigand calabrais. C'était le fils de l'un des fermiers de Santa-Scolastica. Il disait comme nous, en se signant avec dévotion : « Notre bienheureux père saint Benoît, » et se trouvait flatté d'avoir été choisi pour conduire à Roiate *il monaco francese.* Sa mule, car je dois aussi vous parler de cet animal précieux, qui portait ma chétive personne, avait l'allure la plus douce, et surtout le pied le plus sûr que l'on puisse imaginer. C'était à ce point que, dans certains endroits difficiles, où le roc étroit et en pente n'offrait de surface que ce qu'il fallait pour le passage d'un homme, elle trouvait le moyen d'y placer, les uns après les autres, ses quatre pieds ferrés, et si délicatement, qu'on aurait pu croire, sauf respect, qu'elle portait des pantoufles. Nous montions toujours depuis Subiaco, et, plus nous montions, plus nous apercevions les hauteurs de l'énorme montagne qu'il nous fallait franchir, et qui n'est qu'une des croupes de ce fameux Monte-Serrone, devenu tristement célèbre par les attaques audacieuses des brigands cachés dans sa partie méridionale. Arrivés à la moitié de notre ascension, la pluie, mais une pluie torrentielle, comme on n'en voit que dans les pays chauds, vient nous assaillir, et, chassée par le vent d'ouest, nous frappe en pleine figure. Le guide, quoique d'un caractère bien résolu, parle de retourner en arrière, parce qu'il prévoit que l'orage, sur le haut de la montagne, sera épouvantable. Sa mule, aveuglée à moitié par la grêle, refuse de marcher, et il lui faut la tirer par le licou pour la faire avancer. A notre gauche, j'aperçois un ravin qui mesure de trois à quatre cents pieds de hauteur, et, au fond, un torrent, déjà grossi par l'averse, qui roule avec grand bruit ses eaux jaunes et écumantes. J'enfonce le capuchon sur ma tête, je serre de mon mieux le manteau sur mes épaules; car il avait fallu bien vite renoncer à apposer la fra-

gile barrière d'un parapluie aux violentes rafales, qui l'auraient emporté, comme une plume, dans le précipice, et moi, peut-être, à sa suite. La position devenait assez critique; mais je n'avais pas quitté Solesmes, je n'avais pas fait quatre à cinq cents lieues pour reculer, et retourner au moment où j'allais toucher le but de tous mes désirs et des vôtres. Je signifie donc au guide que nous devons aller de l'avant, malgré la tempête, et que saint Benoît, dont je porte la médaille, saura bien nous protéger..... Enfin, après plus d'une demi-heure d'une marche ou plutôt d'une escalade des plus pénibles, nous pouvons atteindre le sommet, et nous avons le bonheur de rencontrer une bergerie, qui, en attendant une éclaircie, nous sert de lieu de refuge. Assis auprès d'un grand feu, que le pâtre s'était empressé d'allumer, nous avons la satisfaction de sécher nos habits tout ruisselants, et de réchauffer nos membres; car l'air vif et presque glacial, qui souffle à cette hauteur, nous avait bien vite fait oublier l'agréable printemps de la vallée.

Après un quart d'heure de repos, nous pouvons nous remettre en route. Le soleil, qui n'est jamais longtemps caché en Italie, brillait de nouveau, et nous avions d'ailleurs achevé la partie la plus rude du pèlerinage. Nous nous mettons en devoir de contourner deux petites montagnes; mais déjà le sentier était plus large, et bordé à droite et à gauche d'arbousiers et de chênes verts. Enfin, après une heure de marche, nous entrons sur le territoire de Roiate. Ce village, que nous apercevions de très-loin, est perché sur un vaste rocher, qui se dresse comme une pyramide au milieu d'une petite plaine assez fertile. Aussi son importance comme château-fort, à l'époque du moyen âge, était connue dans toute la contrée. « Son nom, dit le chanoine Jannucelli (1), vient de la plante robbia (garance), qui croît abondamment dans la plaine, les vallées, et jusque sur les collines et les montagnes qui l'environnent de toute part. Roiate compte, tant dans le village qu'aux alentours, près de huit cents habitants. Ils sont laborieux, économes, de mœurs pures, et pleins d'une foi simple et forte. Leur profond isolement dans ce pays montagneux les a préservés des vices que trop souvent la civilisation moderne apporte avec ses progrès matériels. Ils doivent, sans doute, à cette innocence de vie et à cette foi ardente la perpétuité du miracle qui s'accomplit annuellement sous leurs yeux. Je hâte la marche de la mule; car vous comprenez, mon

(1) *Memorie di Subiaco et sua Badia*, p. 442.

très-révérend père, mon impatience de constater par moi-même le prodige. A un détour du chemin, je vois enfin, du côté du midi, à une portée de fusil de Roiate, sur un côteau rocailleux, la petite chapelle, qui recouvre l'empreinte vénérée du corps de notre bienheureux patriarche. La porte de l'oratoire est ornée d'une guirlande de feuillage, ce qui me réjouit grandement; car c'était l'indice certain que la sueur de Saint-Benoît avait commencé à sortir de la roche. Mais il fallait me rendre d'abord à Roiate, le chapelain garde seul la clef de cette chapelle. La mule va trop lentement, à mon gré.

Je mets pied à terre, et je suis bientôt arrivé au village dont les rues ne sont que des escaliers. On s'attroupe autour de moi, car un voyageur est chose rare dans ce village solitaire, et l'on s'empresse, sur ma demande, de me conduire au presbytère. don Fédérico, bien étonné de voir un Bénédictin français à sa porte, car on ne l'avait point prévenu de mon arrivée, me fait l'accueil le plus cordial et se hâte de m'introduire dans sa pauvre demeure. Sa sœur, qui l'habite avec une nombreuse famille, allume promptement un grand feu, ce qui n'était pas inutile; car avant d'arriver sur les dernières hauteurs nous avions rencontré un petit lac dont l'eau était en partie congelée. Le bon chapelain aurait voulu nous offrir tout ce qui se trouvait dans sa maison. Il fallut, pour répondre à sa politesse, accepter un verre de vin aigrelet. Dans la salle enfumée où nous étions assis, et où couraient, comme des chiens, les petits cochons noirs du pays, nous voyons bientôt arriver voisins et voisines, curieux d'apercevoir le moine arrivé de France, pour être témoin du prodige de la Manne. Je profitai de ce moment de repos pour faire subir à don Fédérico une sorte d'interrogatoire sur le miracle annuel, et je commençai ainsi : « Veuillez me dire, signor Fédérico, à quel jour et à quelle heure a commencé, cette année, la sueur de Saint-Benoît? — Le jour de saint Joseph, me répond le chapelain, vers la treizième heure (une heure après midi pour la France), la Manne a commencé de sortir de la roche, et c'est la première fois que le prodige se produit aussi promptement. » Je ne dis rien au curé de Roiate, mais je sentis les larmes me venir aux yeux, en pensant que je quittais Rome ce même jour et à ce même moment. Je repris l'interrogatoire : « Quelles sont les guérisons opérées par *la Manna di San-Benedetto?*—Des guérisons de plusieurs sortes, et pour des maladies très-diverses. Cependant on l'emploie plus particulièrement pour guérir les maux d'yeux. — Reconnaît-on dans le rocher qui a reçu l'empreinte de saint Benoît des

traces de vêtement? — On distingue très-facilement à l'œil nu non-seulement les plis de la coule à grandes manches, mais encore le large tissu de la laine grossière dont était composé l'habit du saint Patriarche. On remarque aussi la forme ronde, quoique bien imparfaite du capuchon. — Y a-t-il trace de quelque chaussure? — On ne peut trop reconnaître la forme des souliers ou caliges, que portait le grand serviteur de Dieu ; mais on remarque que l'un des talons a profondément enfoncé la roche, et c'est dans ce creux que se ramasse la sueur qui découle du reste du corps. A ce propos, je dirai à votre révérence, ajouta don Fédérico, que chacun connaît ici l'histoire de ce tailleur de pierres, qui voulant, avec son ciseau, agrandir le trou formé par le talon du saint, afin que la manne parfois très-abondante, ne pût déborder et couler au dehors, reçut au premier coup, deux fragments de pierre dans les yeux. Ces organes furent tellement meurtris, que le pauvre ouvrier, devenu subitement aveugle, reconnut son imprudence et son manque de respect envers le bienheureux Patriarche. On lui conseilla de se laver les yeux avec la Manne de l'année précédente, et aussitôt il recouvra la vue. » Le chapelain de Roiate m'apprit ensuite qu'un monastère de religieuses bénédictines fut jadis élevé auprès de la sainte roche, pour veiller sur la conservation de la vénérable empreinte; mais, détruit depuis plusieurs siècles, il n'en reste maintenant que des ruines informes.

« Ces pieux détails m'intéressaient au plus haut point; mais j'avais hâte, et vous le devinez aisément, mon très-révérend père, d'aller m'assurer, par mes propres yeux, de la réalité de tout ce que je venais d'entendre. Je pressais donc le bon chapelain de me donner la clef de la chapelle, et de vouloir bien m'y accompagner. La moitié du village nous suit, et les petits enfants nous précèdent, criant à tue-tête : « *Evviva San Benedetto!* » Il était déjà quatre heures de l'après-midi. A ce moment sans doute, les chers confrères de Solesmes chantaient, au chœur, devant le très-saint Sacrement la joyeuse prose : « *Læta quies magni ducis...* » A cette pensée, je bénis, de nouveau, le Seigneur qui m'avait choisi, malgré mon indignité, pour les représenter dans cette circonstance mémorable. Nous gravissons le versant de la colline opposée à Roiate, et après un trajet d'un petit quart d'heure nous arrivons devant la chapelle, qui est de forme quadrangulaire et décorée d'un modeste portique; le tout de la plus simple architecture. Cet oratoire, qui regarde le midi, peut contenir une vingtaine de personnes. Au mur du fond est adossé un autel de bois,

très-pauvre, et c'est au-dessous de l'autel, du côté de l'épître, que s'étend, sur la roche, en face du spectateur, l'empreinte surnaturelle. Avant de rien examiner, je me jette à deux genoux et baise, avec respect et amour, le rocher, qui a porté le doux fardeau du corps de notre glorieux législateur, et je lui fais mentalement cette prière : « Que votre sainte règle, ô mon bienheureux père, se grave aussi facilement et aussi profondément dans mon âme, que vos membres sacrés se sont imprimés dans cette roche vive. » Je lui recommande ensuite votre R^me^ Paternité et toute notre chère Congrégation. Après ces premiers moments de pieuse effusion que les habitants de Roiate et le chapelain avaient respectés, se tenant à l'entrée de la chapelle, j'ouvre la grille de fer, qui défend aux mains profanes l'accès du rocher consacré par l'attouchement du saint, et voici ce que j'aperçois : une fosse profonde dans la roche, présentant la forme d'un corps humain couché de toute sa longueur, un peu sur le côté. On distingue parfaitement la forme de la tête, le retrécissement du cou, la largeur des épaules et du buste, et enfin la décroissance de l'empreinte le long des jambes, qui avaient dû être placées l'une sur l'autre, puisque l'on n'aperçoit au bas que la trace de l'un des talons. Il est évident qu'un homme de grande taille s'est couché là, un peu sur le flanc, et que la roche vive a cédé, par la permission du ciel, sous son poids, comme si elle fut devenue, tout à coup, la molle argile d'un statuaire. Mais ce prodige n'est pas le plus grand; ce que je contemple ensuite, les yeux baignés de larmes, est bien plus merveilleux. Je vois couler la sueur de saint Benoît. Toute la cavité de la tête est imprégnée de gouttelettes, d'un liquide brillant, qui suinte de cette pierre dure (1), comme les gouttes de la sueur sur la peau d'un homme échauffé par uu violent exercice. La *Manne*, après être sortie si miraculeusement de la partie du rocher qui a supporté la tête de saint Benoît, se réunit à l'endroit du cou, et forme un petit ruisselet limpide, qui, descendant par le milieu de la sainte empreinte, va remplir le trou du talon. J'ose tremper le doigt dans cette sueur bénie, qui tient le milieu entre la fluidité de l'huile et la limpidité de l'eau, et j'en fais sur mon front, sur mes lèvres et sur mon cœur, trois signes de croix. Ensuite j'en remplis un flacon de cristal, apporté dans cette intention et destiné au trésor des reliques de l'abbaye de Solesmes.

(1) Nous avons fait analyser quelques fragments de la roche de Roiate par un très-habile chimiste de la ville du Mans. Il a trouvé qu'ils étaient composés de calcaire compacte soluble dans l'acide chlorydrique, à l'exception d'une très-petite partie de matière argileuse.

Mais il fallait examiner de plus près le prodige que j'avais sous les yeux. J'avance la tête sous l'autel pour mieux considérer l'empreinte, et il m'est facile de reconnaître, que les plis du vêtement que portait saint Benoît sont parfaitement reconnaissables, surtout aux coudes, où ses larges manches se sont profondément imprimés dans la pierre. On voit à l'œil nu la trame de la rude étoffe de ce vêtement, et je regrettai beaucoup à ce moment de n'avoir pas d'argile fine ou du plâtre, pour en prendre une fidèle empreinte. Je voulus, du moins, avoir la mesure exacte du corps, en m'aidant d'un décamètre. L'empreinte à 2^{m},11 de longueur, 0^{m},52 de largeur aux épaules, 0^{m},33 seulement aux genoux, placés probablement l'un sur l'autre. La profondeur de cette empreinte est de 0^{m},27, ce qui indique que le corps du saint se trouvait enfoncé tout entier dans la pierre, qui lui servait de lit. Le chanoine Jannucelli qui rapporte, dans son ouvrage (1), les mesures prises autrefois par le R^{me} Colombano Canevello, abbé et procureur général de la Congrégation du Mont-Cassin, arrive à peu près au même résultat. On sait, par la tradition, que le patriarche des moines d'Occident était d'une très-haute stature. La roche de Roiate me montrait aussi que sa taille devait dépasser de beaucoup celle des autres hommes. Je vis, le lendemain, dans le trésor du Sacro-Speco, un long bâton, recouvert de velours rouge, et que l'on conserve, auprès de la sainte grotte, depuis un fort grand nombre d'années, comme donnant d'après des témoignages très- anciens, la mesure du corps de saint Benoît. Elle a 2^{m},01 de hauteur. La différence de dix centimètres, qui s'observe avec l'empreinte de Roiate, est due, sans doute, à la largeur du capuchon et de la chaussure. Cette haute stature de notre glorieux père se trouve d'ailleurs confirmée par la largeur et l'épaisseur du crâne du saint patriarche, que possède l'église de Saint-Benoît-sur-Loire. « Après avoir achevé de constater tout ce qui tenait, de près ou de loin, au miracle, il ne me restait plus qu'à remercier notre bienheureux père de la grande grâce qu'il m'avait accordée, et et qu'à le prier de me bénir avec tous mes frères de la Congrégation de France et des autres Congrégations bénédictines de l'ancien et du nouveau Monde. C'est ce que je fis dans une longue prière, prosterné sur la roche, qui me parlait si éloquemment de la sainteté et de la puissance surnaturelle de notre grand Patriarche. Il fallut que le guide, attiré, lui aussi, dans la chapelle par le désir de contempler le

(1) « ..... Lunghezza dell' incavo metri 2,12, larghezza maggiore, m. 0,53, larghezza del capo, m. 0,24, profondita m. 0,27..... » *Memorie di Subiaco*, p. 444.

prodige, me secouât par le bras, en m'avertissant qu'il était plus de dix-sept heures (5 h. du soir), que le soleil baissait à l'horizon, et que nous devions nous hâter, si nous voulions arriver à l'abbaye de Subiaco avant la nuit close. Nous avions sept milles à parcourir. Je m'arrachai avec peine à ce lieu vénérable, et après avoir une dernière fois imprimé respectueusement mes lèvres sur les traces de notre bienheureux père, j'oignis une fois encore mon front de la précieuse manne, et je sortis de l'oratoire avec le bon chapelain et tous les contadini qui m'avaient accompagné. Le guide, sans me permettre d'examiner de près les ruines du monastère des Bénédictines, éparses ça et là, fit avancer la mule, et je me mis en selle, après avoir remercié don Fédérico de son bon accueil et de ses précieux renseignements. Un vigoureux montagnard, qui portait un pic sur l'épaule, voulut bien, à ma demande, briser deux fragments du rocher, l'un tout près de la vénérable empreinte, l'autre à l'extérieur de la chapelle. Je l'en récompensai en lui donnant une médaille de saint Benoît, qu'il porta aussitôt à ses lèvres avec dévotion, et je me mis de nouveau en route, pour achever mon pèlerinage.....

Je reprends, après cette longue lettre, le récit de ma visite à Santa-Scolastica et à Sacro-Speco. En partant, le guide m'assura que notre retour serait moins laborieux. Nous n'aurions plus à suivre des sentiers de chèvres, mais la petite route qui relie Roiate au bourg d'Afile, et de là à Subiaco et au monde civilisé. Ce village d'Afile, autrefois Enfide, est célèbre dans la Vie de saint Benoît, écrite par saint Grégoire le Grand, parce qu'il fut le théâtre du premier miracle du serviteur de Dieu. C'est là, qu'avant de se retirer dans la solitude, il réunit miraculeusement, par la force de sa prière, les deux parties d'un crible de terre cuite qu'avait brisé involontairement sa fidèle nourrice. Ce crible demeura longtemps suspendu, dit saint Grégoire (1), à la porte de l'église du village, et je voulais, en passant, voir ce qui restait de cet édifice. La soirée était magnifique, et lorsque nous eûmes descendu la première montagne, le paysage devint des plus charmants. Ce n'était partout que champs de blé déjà haut et ondulant sous la brise, prairies entrecoupées de ruisseaux bruyants et rapides, bois de chênes verts et d'oliviers, sans compter une foule d'arbres fruitiers, qui livraient au souffle tiède du plus beau printemps italien les pétales de leurs fleurs blanches et roses. En moins de trois quarts d'heure nous arrivions à Afile. Je savais que l'an-

(1) Vita S. Patris Benedicti, cap. I.

cienne église se trouvait hors du bourg, sur une hauteur. Aussi je ne m'arrêtai point dans le village, qui ressemble à tous les hameaux de cette partie si pittoresque des Apennins. Après avoir dépassé les maisons de cinq ou six cents pas, j'aperçus, à une petite distance de la route, un antique oratoire, dont les murs lézardés menaçaient ruine. Il formait un carré long de huit mètres de hauteur sur six de largeur et dix de longueur. L'architecture, extrêmement simple, en paraît assez primitive, sans pourtant que l'on puisse affirmer avec certitude qu'il remonte au temps de saint Benoît. Un seul autel fort délabré s'appuie au mur du fond, et les trois autres côtés sont couverts de peintures à fresque fort anciennes et à moitié effacées. Elles représentent le miracle du crible. Cet état de désolation d'un sanctuaire si intéressant m'affligea d'une manière sensible. Mais l'abbé de Santa-Scolastica m'apprit, plus tard, qu'il n'en était pas responsable, puisque cette chapelle ne relevait pas de sa juridiction. Il négociait depuis quelque temps avec le cardinal d'Andrea, alors abbé commandataire de Subiaco, pour obtenir la cession de l'ancienne église d'Afile qui doit être aujourd'hui entièrement restaurée. Depuis Afile jusqu'à Subiaco on a construit une jolie route qui serpente le long des montagnes et des vallées, et qui est très-probablement celle que prit saint Benoît, après avoir quitté sa nourrice. Ce qui me le fait conjecturer, c'est qu'elle suit presque constamment le cours d'un fort ruisseau, dont les eaux cristallines vont se jeter dans l'Anio, non loin de la sainte grotte, et dont les bords pouvaient, à la fin du cinquième siècle, servir de route naturelle. Aussi fîmes-nous rapidement cette partie du trajet. Pour moi, en cheminant sur la mule, j'avais l'esprit tellement plein du souvenir de saint Benoît, dont je suivais les traces, il me semblait si bien voir, par la pensée, ce noble et jeune rejeton d'une race antique, favorisé de tous les dons de la nature et de la fortune, méprisant le monde dans sa fleur, et préférant, comme s'exprime saint Grégoire (1), à tous ces honneurs le travail et la fatigue dans le service de Dieu, que je me trouvais tout à coup, et sans m'en être aperçu, à l'entrée de la sainte et sombre vallée, où fleurit, au milieu des épines, ce lis de la solitude. A ce moment, le soleil couchant jetait ses derniers feux dans un ciel sans nuage, et du haut de la dernière montagne, qui sépare Afile de Subiaco, je pus embrasser d'un coup d'œil toute la sévère magnificence de ce désert, qui fut le berceau de mon Ordre. La vallée profonde qui

(1) Vita S. Patris Benedicti, cap. I.

s'ouvrait à mes regards est formée par deux montagnes très-hautes et se réunissant si brusquement à leur base, qu'elles laissent à peine un passage au cours tumultueux de l'Anio, qu'ombrage un dôme très-épais de verdure. L'une d'elles, qui se dresse à la droite du pèlerin, à bien deux mille pieds d'élévation. Un taillis très-serré la recouvre depuis le pied jusqu'à la cime, qui est surmontée d'une grande croix. A gauche, la montagne sanctifiée par la demeure de saint Benoît est moins abrupte. Sa surface plus ondulée, offre çà et là quelque place pour le pied du voyageur. Des arbres et des buissons épais l'enveloppent jusqu'à un tiers de sa hauteur, où elle devient entièrement nue et stérile; quoique l'ombre projetée par le versant du nord couvrît de ténèbres une partie de la vallée sainte, je pus distinguer aux dernières lueurs du jour, sur une croupe avancée de l'autre versant, le grand monastère de Santa-Scolastica, avec sa façade irrégulière, ses toits étagés, et la haute tour romane de l'abbé Humbert, qui dominait tous ces édifices d'époque et d'architecture si diverses, et presque au sommet de la montagne, au-dessus d'un petit bois d'yeuses au noir feuillage, comme l'aire d'un aigle dans le creux d'un immense rocher, le Sacro-Speco, où saint Benoît commença cette vie admirable, qui n'a eu d'égale que celle des Pères du désert. A cette vue, je descendis promptement de la mule, et je me mis à deux genoux sur le chemin pour remercier le Seigneur de m'avoir accordé la grâce de pouvoir vénérer cette grotte, où vécut celui dont les innombrables enfants ont évangélisé et civilisé une partie de l'Europe. « Ce qui sortit de là, par la grâce de Dieu, a dit un grand écrivain catholique, fut plus grand sans comparaison que le chêne puissant sorti de la graine qu'un enfant a jetée sur les bords du chemin ; plus grand, plus durable que tout ce qu'ont ouvré le génie et l'épée; après l'arbre de la croix, Dieu n'a rien planté sur la terre qui soit devenu plus magnifique et qui ait donné tant de fruits. C'était au cinquième siècle. Dans le monde, il n'y avait plus de forces, que de destructives. Dieu jeta parmi ces rochers ce jeune homme, cet enfant nu, illettré, quasi-sauvage, pour épouser la pauvreté et engendrer d'elle une race de héros qui résisteraient à tout, vaincraient tout ou reconstruiraient tout. L'on pouvait bien demander où serait l'abri de la civilisation, l'outil de l'Église. Tout était là en germe invisible dans ce creux des rochers de Subiaco. Là s'était élevée une maison de plaisance de Néron. Là avec Benoît se formait le grand séminaire de Jésus-Christ, pépinière des évêques, des papes, des docteurs, des

conquérants pacifiques, des martyrs invincibles, des civilisateurs du monde (1).» Ces quelques lignes expriment, en un beau langage, les pensées qui occupaient à ce moment mon esprit, aussi n'ai-je pu résister au désir de les citer.

Mais la nuit arrivait; je remonte sur la mule et je la fais avancer rapidement. Du pont jeté sur l'Anio, il m'est facile d'apercevoir sur les deux rives des restes de constructions romaines. « Le site grandiose et pittoresque de Subiaco, écrit le comte de Montalembert, avait attiré l'attention de Néron. Il y fit retenir les eaux de l'Anio par des digues et construire, au-dessous de ces lacs artificiels, des bains avec une villa délicieuse, qui tira de sa position le nom de *Sublaqueum*, et dont on voit encore les restes informes. Un jour, au milieu d'une fête, la coupe qu'il portait à ses lèvres fut frappée de la foudre, et ce présage avait rempli d'une terreur inaccoutumée l'âme du misérable. Le ciel avait marqué ce lieu à la fois du sceau de ses vengeances et de ses miséricordes (2). » Après le pont, dont les assises sont placées sur les débris de l'ancien barrage néronien, le pèlerin rencontre un petit oratoire. Il marque, selon une très-ancienne tradition, le lieu où le saint moine Romain, dont le monastère se trouvait sur la crête de la montagne, fit la rencontre de saint Benoît, reçut la confidence de son pieux dessein, et lui indiqua la caverne, où plus tard il lui donna l'habit de la sainte religion. Un peu plus haut, un autre oratoire, placé sur les bords escarpés du torrent, indique l'endroit où saint Maur, obéissant à la parole de saint Benoît, courut sur les eaux du lac, comme saint Pierre, pour en retirer le jeune saint Placide, qui, en puisant de l'eau, s'y était laissé entraîner. Tout ému par ces chers souvenirs, je hâte le pas de ma monture et en moins d'un quart-d'heure je me trouve devant la porte hospitalière de l'abbaye de Santa-Scolastica, dont la façade, de ce côté, est toute moderne. On m'y attendait depuis longtemps, et j'y reçus un accueil paternel du R^me^ Dom Rafaele Testa, abbé régulier de ce pieux monastère. Le lendemain, 21 mars, fête du B. Père saint Benoît, je partis de bonne heure, avec mon pieux compagnon, pour le Sacro-Speco. L'aube blanchissait à peine le sommet des montagnes, et nous n'entendions d'autre bruit, dans la vallée sainte, que le fracas retentissant de l'Anio. Une brise fraîche que l'on aurait prise en France pour un vent printanier, nous avertissait seule que l'hiver italien n'avait pas entièrement achevé son

(1) *Le parfum de Rome*, liv. VII, p. 297, 298. — (2) *Les Moines d'Occident*, t. II, p. 7 et 8.

cours. Nous suivions un sentier assez large, qui monte durant un demi-mille le long du flanc raboteux de la montagne. Arrivés auprès d'un énorme rocher qui fait saillie et s'avance hardiment sur le précipice, la petite ville de Subiaco, que nous avions quittée la veille, apparut dans le lointain, au bas de la vallée, et nous pûmes apercevoir sur la route, qui s'élève en serpentant jusqu'à Santa-Scolastica, une longue procession de pénitents blancs, portant des bannières et suivis d'une foule de peuple. C'était le gonfalonier et ses assesseurs, qui devaient, avec les membres de la confrérie, rendre leurs hommages à saint Benoît dans le Sacro-Speco et assister à la messe pontificale. Après quelques minutes de marche, nous atteignons une petite chapelle que l'attention charitable des moines a élevée à mi-chemin, pour le soulagement des vieillards et des infirmes, qui ne pourraient achever la rude montée. On lit au-dessus de la porte ces deux distiques qui leur assurent, par concession apostolique, les mêmes indulgences qu'aux pèlerins doués de plus de jeunesse et de plus de santé :

Si montis superasse negat ægra senectus,
Nec detur ad sacros procubuisse specus,
Siste, tibi cœli hæc ædes æraria pandet,
Hæc tibi cœlestes prodiga fundet opes.

Un peu plus loin se dresse une grande croix, au-dessus d'un siége circulaire, qui sert encore de lieu de repos, et tout de suite on s'engage dans le sombre bois d'yeuses, au tronc large et noir, aux branches puissantes et noueuses, et qui semblent, par leur vieillesse, les contemporains de saint Benoît. Ces arbres magnifiques, que l'on s'étonne de voir placés à une si grande hauteur et sur un sol aussi ingrat, précèdent immédiatement la modeste entrée du monastère, qui est, en toute vérité, *totius Benedictini Ordinis Cunabula*. De la cour qui précède la grande grotte, on peut voir les constructions presque aériennes de cette habitation monastique « suspendue sur la paroi du haut du rocher, comme l'hirondelle plaque son nid au flanc de la pierre (1). » L'industrie et la patience courageuse des anciens moines ont fait plus que d'élever, depuis le fond de la vallée, les puissants contreforts qui la portent ; ils ont disposé au-dessous, au-dessus, à côté du monastère, et dans tous les lieux qui offraient un peu de surface plane, de petits jardins en terrasse, en sorte que l'on voit croître et s'élever le figuier, la vigne, l'olivier, et beaucoup d'au-

(1) *Le parfum de Rome*, liv. VII, p. 298.

tres arbres ou plantes potagères au milieu d'affreux rochers, qui semblaient ne pouvoir servir que de repaires aux bêtes fauves ou de retraite aux oiseaux de proie.

La demeure sauvage que s'était choisie le législateur des moines d'Occident se compose de trois grottes d'inégale dimension, ouvertes dans le flanc de la montagne, à des hauteurs différentes, et communiquant entre elles par des escaliers disposés avec beaucoup d'art. La première, la plus grande et la plus élevée, sert d'église; la seconde, celle de la contemplation, renferme la statue du saint, sous la voûte naturelle du rocher, à l'endroit où il conversait avec Dieu; la troisième, et la plus étroite, où le saint patriarche instruisait les bergers du voisinage, est demeurée dans son état primitif. Partout ailleurs, la roche a disparu sous les plus belles peintures et les plus riches revêtements. « Au Sacro-Speco, dit l'auteur des *Parfums de Rome*, tout a fleuri. On a apporté les marbres précieux, les métaux précieux; on a revêtu de toutes les magnificences ces pierres qui ont été l'encensoir où l'âme de Benoît s'est consumée comme un parfum précieux. Voyez ce que c'est que la prière : elle a tout transformé, tout transfiguré, et voilà que cette tanière est devenue l'une des brillantes demeures de Dieu. Partout où Benoît a reposé son corps meurtri par la pénitence, il y a une chapelle. On a conservé le lieu où il se roula dans les épines pour vaincre un assaut plus périlleux du démon. Les épines y sont encore; les siècles n'ont pu arracher même ces broussailles. Un jour, saint François d'Assise y vint prier; il pleura, et les épines ont donné des roses. Que l'âme se sent bien ici, et que Dieu la travaille d'une manière forte et tendre! » J'éprouvais tous ces sentiments, et, je dois l'avouer, la journée que je passai dans ce lieu vénérable, au milieu de pieux confrères et de la foule des pélerins, a été une des plus belles et des plus consolantes de ma vie. Je ne tenterai pas de décrire les magnificences artistiques du Sacro-Speco, et je ne rappellerai pas tous les sentiments pieux, tous les faits historiques qui se réveillaient dans ma mémoire en visitant les saintes grottes. Il faudrait faire un volume et sortir des bornes de ce simple récit. Après avoir offert le saint sacrifice dans la grotte même où saint Benoît conversait avec Dieu dans la prière, j'assistai à la messe pontificale et je vis arriver la Confrérie de Subiaco chantant, avec un joyeux entrain, les litanies de la sainte Vierge. Après eux entrèrent en foule les paysans de la campagne romaine et des environs de Tivoli, suivis

(1) Liv. VII, p. 298, 299.

de leurs femmes et de leurs enfants, dans leur costume brillant et pittoresque. Mais ce qui m'émut davantage, ce fut de voir arriver des cultivateurs du royaume de Naples, qui avaient dû faire, durant la nuit et par des sentiers affreux, plus de douze lieues pour échapper à la vigilance malveillante des Piémontais postés à la frontière. Ces bons et rudes montagnards, à peine entrés dans la principale grotte, couverts de poussière et ruisselant de sueur, malgré l'air vif de ces hauts lieux, se prosternaient de tout leur corps sur le pavé de mosaïque, le baisant dévotement, et allaient aussitôt à la sainte table y recevoir, avec une foi admirable qui éclatait dans leurs regards, la sainte communion. Ces braves gens voyageaient, comme ils nous le racontèrent eux-mêmes, par groupes de quinze à vingt personnes. Un chef de famille conduisait chaque groupe en récitant le chapelet ou en chantant de naïfs cantiques dans leur dialecte des montagnes. Aussi n'avaient-ils besoin d'aucune nouvelle préparation pour recevoir le corps du Seigneur. Ils s'y préparaient tout le long de la route.

Nous ne rentrâmes que fort tard à Santa-Scolastica, après avoir largement et longuement satisfait notre dévotion dans ces saints lieux et nous promettant de recommencer le lendemain. En sortant du Sacro-Speco, le P. Emmanuel me fit remarquer une inscription sur marbre qui relatait les noms des papes, empereurs, impératrices, rois et princes qui ont visité les saintes grottes. Le dernier inscrit est le nom de Sa Sainteté le pape Pie IX, qui vint, sur la mule blanche, prendre, en grande pompe, possession du siége abbatial; car l'auguste Pontife a voulu retenir, durant plusieurs années, par respect pour saint Benoît, son ancien titre d'abbé commandataire de Subiaco. A Santa-Scolastica, nous avions aussi à voir de magnifiques choses : les trois cloîtres; l'un du onzième siècle et de forme antique, l'autre du douzième siècle et presque aussi riche, par ses colonnettes de marbre incrustées de mosaïques et par ses sculptures, que ceux de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Paul-hors-les-Murs; le troisième moderne, mais offrant de belles dimensions; la grande et fière tour romano-byzantine, du onzième siècle, l'église nouvelle d'un style italien fort élégant, la curieuse sacristie, la crypte des Saints-Anges couverte de si gracieuses peintures; le trésor des reliques, où je remarquai le capuchon de saint Basile, venu de l'abbaye grecque de Grotta-Ferrata; mais surtout la bibliothèque, avec ses précieux incunables, et les archives, avec leurs antiques diplômes, qui m'auraient bien retenu un mois entier si je l'avais eue à ma disposition. Dans les

anciennes cryptes de l'église primitive nouvellement restaurée, nous pûmes, mon compagnon et moi, vénérer les restes de saint Honorat, le successeur de saint Benoît à Subiaco, et le corps de saint Bède le jeune, moine de Gavello, près Rovigo, dans la haute Italie, que l'ancien abbé de Saint-Julien (de Gênes) a obtenu d'une grande famille de la cité, et qu'il a eu la dévotion de transporter à Santa-Scolastica (1).

Nous avions tant d'objets curieux et de saintes choses à voir et à admirer, que la plus grande partie de la matinée s'était déjà écoulée, lorsqu'il fut possible de songer à notre seconde visite au Sacro-Speco. Comme nous sortions du réfectoire et que nous nous promenions sous le grand cloître avec le père hôtelier, un magnifique corbeau, grand et fort comme un coq, et qui semblait un des familiers du monastère, vint tirer, avec son gros bec, les bords de notre tunique pour attirer notre attention. On sait que saint Benoît se plaisait, dans sa solitude, à nourrir un de ces oiseaux qui nichaient au-dessus de sa grotte, et dont plusieurs le suivirent, d'après la tradition, jusqu'au Mont-Cassin. C'est à son corbeau, selon le rapport de saint Grégoire (2), qu'il ordonna d'emporter au loin le pain empoisonné que lui avait envoyé un prêtre envieux et méchant. Aussi il n'est pas de monastère bénédictin un peu considérable qui ne nourrisse un ou plusieurs corbeaux, en mémoire du compagnon aîlé du saint Patriarche. Mon ambition secrète était d'emporter à Solesmes un de ces oiseaux légendaires, et je m'en ouvris au père hôtelier, qui me donna bon espoir, mais en ajoutant qu'il fallait en obtenir la permission du R^me^ P. Abbé.

Pleins de cette espérance, nous allions partir pour le Sacro-Speco, lorsqu'arriva un contadino de Roiate, qui me remit un billet de don Federico. Le bon chapelain me faisait savoir que la sueur de saint Benoît avait cessé de couler de la sainte empreinte le matin même

(1) Quelques pèlerins peu versés dans les études hagiographiques, ont pris ce saint Bède le Jeune, pour saint Bède le Vénérable, honoré dans l'ordre bénédictin du titre de Docteur. Il leur était cependant facile de lire dans les Bollandistes, au 10 du mois d'avril, la vie de ce saint moine, élevé à la cour de Charlemagne, et mort en 819, cent quarante-huit ans après le vénérable Bède. Mgr Ullathorne, évêque de Birmingham, a prouvé, après les Bollandistes et Mabillon, avec beaucoup de science et d'autorité (*A pilgrimage to the protomonestery of Subiaco*, London 1856), la différence de saint Bède *Junior*, transféré de l'abbaye de Gavello à Gênes, en 1223, avec le V. Bède, dont les ossements retrouvés en 1104, dans le tombeau de saint Cuthbert, à Durham, s'y conservent encore aujourd'hui, quoique la place du tombeau demeure sous le secret, à cause de l'intolérance des Anglicans, qui possèdent cette cathédrale. — (2) Vita S. Patris Benedicti, cap. VIII.

de ce jour, vingt-deux mars, et qu'elle avait occupé la moitié du corps du glorieux patriarche. On avait recueilli un grand verre de la précieuse manne, outre le contenu de la fiole que j'avais emportée. C'était un dernier témoignage, qui complétait tout ce que j'avais recueilli sur le prodige annuel de Roiate. Nous prîmes, le cœur plein de joie, le sentier qui mène aux saintes grottes, et durant quatre heures entières, nous pûmes parcourir en tout sens le Sacro-Speco, afin de satisfaire, une dernière fois, notre dévotion et notre pieuse curiosité. Le révérendissime abbé dom Testa vint nous rejoindre dans la cour intérieure, où nous considérions un énorme rocher, presque détaché de la montagne, et retenu, on ne sait comment, au-dessus du monastère. « Le moindre choc, a dit avec raison l'écrivain que nous nous plaisons à citer (1), le ferait crouler et il écraserait tout. » Les moines ont placé dans la cour une statue de saint Benoît, la main levée vers le péril. Sur le piédestal sont ces mots : « Arrête, rocher, garde-toi de nuire à mes enfants (2). » Résumé de l'histoire monastique et de l'histoire de l'Église. Que d'écroulements imminents arrêtés par la parole désarmée d'un moine !... En voyant ces rocs dénudés qui se dressaient sur nos têtes, et autour desquels volaient, en croassant, une troupe de corbeaux, je crus le moment opportun pour présenter ma requête au sujet de ces oiseaux. Le T. R. Père me répondit : « Je ne puis vous donner le corbeau apprivoisé de Santa-Scolastica, parce qu'il nous a fallu un certain temps pour faire son éducation, et je préfère, même dans votre intérêt, vous envoyer un couple de jeunes corbeaux, qui seront plus faciles à élever ; mais il faut attendre que les nids, dont vous voyez la place dans ces trous des rochers, soient remplis, à la saison nouvelle. C'est là très-probablement qu'habitaient ceux qui suivirent saint Benoît au mont Cassin, d'après le témoignage du poëte Marc, un de ses premiers disciples :

..... Ne solus abiret,
Tres subito corvi promeruere sequi. (1)

Pour qui connaît les habitudes constantes de ces oiseaux, lorsqu'on ne les chasse pas du lieu de leur demeure, une pareille assertion ne paraîtra pas invraisemblable. J'acceptai avec reconnaissance cette offre gracieuse, et l'abbé de Santa-Scolastica donna, devant moi, au jeune chevrier, qui allait nous conduire à l'ermitage de Saint-Laurent

(1) *Le parfum de Rome*, liv. VII, p. 300.— (2) « Ferma, o rupe, non dannegiare i figli miei. » — (3) Enchiridion Benedictinum, Andegavi, 1862, p. 233.

de Fanello, sur les dernières hauteurs de la montagne, l'ordre de prendre, aux prochaines couvées, deux ou trois jeunes corbeaux, pour les envoyer en France. En effet, l'année suivante, au mois de juillet, trois jeunes corbeaux d'une belle venue et bien portants arrivaient à Solesmes, et y étaient reçus avec les égards dus à des oiseaux d'une si illustre origine.

Je viens de parler du B. Laurent de Fanello. C'était un moine de grande vertu, qui vivait au treizième siècle, dans l'abbaye de Santa-Scolastica. Animé d'un grand esprit de pénitence, et désireux d'imiter la vie de son glorieux père saint Benoît, il obtint de l'abbé la permission de se retirer, pour le reste de ses jours, dans une grotte encore plus élevée que le Sacro-Speco. Il y vécut dix-huit ans dans la pratique des austérités les plus effrayantes pour la nature, ne vivant que d'herbes crues et en petite quantité, portant sur son corps une cuirasse, un casque et des chaînes de fer, qu'il ne quittait même pas la nuit. Le ciel le récompensa et le favorisa du don des miracles. Pour arriver à sa grotte, il fallait de nouveau reprendre les sentiers de chèvres. Guidés par le jeune pâtre, qui avait le visage bruni comme un Sarrazin, nous nous élevons lentement et péniblement jusqu'au dernier sommet de la montagne. Mais à peine arrivés, nous sommes amplement dédommagés de la fatigue par la vue magnifique qui se découvre à nos regards. A l'occident, toute la profonde vallée de l'Anio se développe sous nos yeux, jusqu'à la petite ville de Subiaco. A l'orient, les deux immenses murailles de rochers, aux pieds desquelles coule le fleuve bruyant et rapide, s'élargissent peu à peu et s'abaissent doucement, en découvrant une large plaine, parsemée de légères collines, couvertes d'oliviers, de vignobles et de champs de blé. C'est là que se trouvaient jadis quelques-uns des douze monastères, fondés par saint Benoît, aux environs de sa grotte. On découvre même dans le lointain la petite ville de Trévi, près de laquelle se trouvent les sources de l'Anio. En face de la caverne du B. Laurent, du côté du midi se dressent les derniers contreforts des Apennins, que j'avais traversés l'avant-veille pour parvenir à Roiate; derrière, mais à une grande distance, vers le nord, commencent les montagnes des Abruzzes. A ce moment un soleil splendide illuminait tout cet immense panorama. Nos poitrines se dilataient avec délices dans l'air vivifiant qui règne sur ces hauteurs, et nous sentions qu'en présence de cette belle nature, nous étions plus près de Dieu. La grotte du B. Laurent de Fanello est assez étroite; mais tout autour se trouvent

des plans d'oliviers, et la montagne n'a plus les pentes rapides du Sacro-Speco. Un énorme rocher vous protége du vent du nord, et donne passage à une faible source. Dans ce coin abrité, il s'est trouvé assez de terre végétale pour établir, devant l'entrée de la caverne, un petit jardin potager, où nous vîmes à ce moment quelques amandiers en fleurs. Aussi la solitude paraît en cet endroit moins sévère, et l'on consentirait volontiers à y vivre en ermite, loin des passions humaines et des agitations du monde. Mais l'obéissance nous appelait ailleurs. Redescendus au Sacro-Speco, nous fîmes une dernière prière dans les saintes grottes, et après avoir cueilli une branche de rosier dans le buisson, qui fut témoin de la victoire de saint Benoît sur la chair, nous revînmes à Santa-Scolastica. Le révérendissime dom Testa y était déjà rendu. Il accueillit nos remerciements avec sa bonté ordinaire, et, après nous avoir souhaité un heureux retour, nous embrassa et nous donna sa bénédiction. Arrivés le soir même à Tivoli, le cœur plein encore de souvenirs et de regrets, nous ne vîmes plus qu'avec distraction les mesquines magnificences de la villa d'Este et les ruines plus curieuses de la villa Hadriana. Le jour de l'Annonciation, nous rentrions à Rome, et je m'empressai d'aller apprendre à Son Ém. le cardinal Pitra et au révérendissime abbé de Saint-Paul-hors-des-Murs la réalité de la merveille que j'avais vue de mes yeux et touchée de mes mains à Roiate, dans ce village inconnu du monde et perdu au milieu des Apennins.

D. Théophile BÉRENGIER, O. S. B.

CHRONIQUE DU CONCILE

XIII

I. — Dispositions actuelles des gouvernements à l'égard du Concile; le gouvernement français ; interpellations probables au Corps législatif. — II. Mauvaises dispositions du gouvernement italien, des gouvernements allemands et de quelques catholiques soi-disant libéraux; les vrais catholiques allemands. — III. Faits divers : l'infaillibilité pontificale au collége des Jésuites de Louvain ; le concile de Smyrne ; bonnes dispositions du gouvernement ottoman ; nombre des évêques de langue anglaises.

I

Que se passe-t-il dans les régions politiques? L'impiété ne cache pas les colères et les inquiétudes que lui cause la prochaine réunion du Concile œcuménique; on sait ce qu'elle veut on connaît ses efforts pour empêcher cette réunion. Mais les gouvernements se taisent, à l'exception du gouvernement de Bavière et du gouvernement d'Italie. Doit-on bien augurer de ce silence? Doit-on s'en effrayer? Un fait vient d'être signalé par la *Civiltà cattolica*, qui publie, dans ses dernière livraisons (1), la description du dernier plan arrêté par Pie IX pour l'aménagement de l'aile du transept de Saint-Pierre, où se tiendra le Concile. Or, dans les plans intérieurs, on voyait figurer les siéges destinés aux ambassadeurs ou *orateurs* des puissances catholiques; dans le plan actuel, il n'en est plus question. Est-ce parce que les puissances se sont décidées à ne faire aucune démarche auprès du Saint-Siége pour être représentées au Concile? Est-ce parce que les *orateurs* devant être en même temps des évêques, des siéges spéciaux deviennent inutiles?

Depuis quinze jours, la note publiée par le *Mémorial diplomatique*, au sujet des ouvertures que M. de Banneville aurait été chargé de faire à Rome de la part du gouvernement français, est contredite par les correspondances de l'*Agence Havas*, dont les attaches officielles sont connues de tout le monde; la presse officieuse se trouve généralement d'accord avec ces correspondances; mais le *Mémorial* persiste dans ses affirmations, et à Rome, on croit aux ouvertures de M. de Banneville.

(1) 3 juillet 1869.

Voici ce que dit l'*Agence Havas*.

« Le *Mémorial diplomatique* se prétend informé de Rome que le marquis de Banneville a reçu de Paris des instructions formelles pour entamer avec le Saint-Siége des négociations sur la manière dont le gouvernement français sera représenté au futur Concile. D'après le *Mémorial*, les ouvertures de l'ambassadeur de France ont reçu le meilleur accueil au Vatican, et Pie IX a témoigné toute sa satisfaction de voir le fils aîné de l'Église prendre l'initiative d'une démarche que ne tarderont pas à faire successivement les autres puissances catholiques. Les informations du *Mémorial* n'ont aucun fondement. M. de Banneville n'avait pas vu le Pape depuis plus de deux mois (depuis le 8 avril, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Pie IX), lorsque la feuille parisienne publiait ces lignes. Il est inexact qu'il ait reçu les instructions en question, et, par conséquent, qu'il ait fait des ouvertures au Saint-Père et entamé des négociations avec le cardinal Antonelli, et que Sa Sainteté ait exprimé à l'égard de l'Empereur les sentiments qui lui sont attribués.

« On croit généralement, à Rome, que les États catholiques et mixtes se préoccupent vivement du Concile et de ses tendances possibles. La circulaire du prince de Hohenlohe n'est pas devenue une lettre morte, et les États susdits n'ont pas renoncé à y donner suite. Il se fait entre eux, à ce sujet, un échange d'idées naturellement entouré de toute la discrétion possible; seulement, la difficulté est d'adopter une ligne de conduite commune lorsqu'on n'a encore que des données plus ou moins conjecturales sur les matières qui doivent être traitées au Concile, et sur la solution qu'elles y recevront. Les évêques eux-mêmes à qui ces matières seront soumises, n'en connaîtront le programme qu'après l'ouverture du Concile, et c'est là, de leur part, un motif de récriminations très-légitimes. Les membres de la Congrégation directrice des travaux et ceux des diverses commissions sont astreints au secret le plus rigoureux, et d'ailleurs le rôle de ces derniers se borne à émettre des vœux motivés sur la convenance de résoudre affirmativement ou négativement les questions formulées par la Congrégation, de concert avec le Pape. L'initiative de ces questions appartient, en définitive, à la cour de Rome; mais on ne manque pas de répondre au Vatican que leur solution est du ressort de l'Esprit-Saint, qui « souffle où il veut. »

« D'un autre côté, il est évident que le programme actuel peut se trouver restreint, amplifié ou modifié, pendant le Concile, sous l'im-

pulsion de quelque courant d'opinion que saura se ménager la Cour de Rome au sein de l'assemblée, afin de faire décider, *per modum acclamationis*, ce qu'elle craindrait ne pas obtenir autrement. Dès lors, on comprend que les États soient dans l'impossibilité de se départir de leur attitude réservée et expectante, tant que la physionomie du Concile ne se sera pas mieux dessinée, c'est-à-dire tant que la Cour de Rome ne se montrera pas plus communicative sur les matières du Concile et sur les dispositions qu'elle y apportera. Il y a lieu de croire que les États ne sauraient tarder à lui adresser dans ce sens une interpellation collective, et que, d'après sa réponse, ils prendront une détermination. Reste à savoir s'ils obtiendront une réponse franche et catégorique : c'est douteux. »

Le *Mémorial diplomatique* répond :

« Ainsi que nous l'avions prévu, notre correspondant de Rome persiste à affirmer que le marquis de Banneville a été chargé par son gouvernement d'entretenir le Saint-Siége des conditions auxquelles la représentation de la France au sein du prochain concile œcuménique pourrait s'effectuer. On sait que l'agence Stefani, dans un télégramme de Florence et d'après de prétendus avis qu'elle aurait reçus des frontières romaines, avait contesté le fait annoncé par notre correspondant. Celui-ci, pour prouver l'authenticité de ses renseignements, les complète par de nouveaux détails, dont il est impossible de ne pas apprécier la valeur, puisqu'ils précisent d'une manière claire et nette l'objet et la nature des pourparlers engagés sur cette question entre Paris et Rome. Non-seulement l'ambassadeur de France a réellement entretenu le cardinal secrétaire d'État des questions qui se rattachent à la représentation des puissances catholiques au futur concile ; mais encore il lui a exprimé, au nom de son gouvernement, le désir d'être fixé préalablement sur le programme de ses délibérations, afin que le cabinet impérial puisse agir en parfaite connaissance de cause lorsque le moment sera venu de prendre un parti à l'égard du Concile.

« Nous avons déjà dit que le Saint-Siége a accueilli avec empressement les ouvertures du gouvernement français, auquel il a fait déclarer que son représentant serait reçu avec toute la déférence due à la nation à laquelle il appartient, ainsi qu'aux services éminents que la France rend au Saint-Siége par la protection efficace dont elle couvre le trône pontifical ; mais en même temps le cardinal Antonelli a exprimé le regret de ne pouvoir obtempérer à la demande du marquis

de Banneville en ce qui regarde le programme du Concile, attendu que le Pape lui-même n'est pas en mesure d'indiquer d'avance les questions qui seront portées à l'ordre du jour au sein de cette assemblée. »

Le *Mémorial* entre ensuite dans quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt. C'est par erreur, selon lui, et il a raison, qu'on attribue aux commisions nommés par le Pape et composée des théologiens les plus éminents du monde catholique, la mission de rédiger le programme du Concile; elle n'a d'autre tâche que de réunir les matériaux nécessaires pour éclaircir les questions que l'auguste assemblée, dans sa sagesse, prendra en délibération. En ce qui concerne le mode d'après lequel les puissances catholiques seraient représentées au Concile, le cardinal Antonelli aurait laissé entrevoir, toujours d'après le *Mémorial*, que le Saint-Siége aimerait à assurer aux représentants de ces puissances auprès du Concile une situation analogue à celle des ambassadeurs actuellement accrédités près le Souverain-Pontife.

Quand l'un ou l'autre des États représentés diplomatiquement à Rome désire amener le Saint-Siége à adopter certaines mesures ou à modifier certaines résolutions, il charge son représentant de s'adresser soit directement au Pape, soit au secrétaire d'État; et, suivant les circonstances, le représentant s'acquitte de sa mission tantôt verbalement, tantôt par écrit. Le Pape, lorsque l'affaire affecte les intérêts de l'Eglise, a toujours soin de consulter la congrégation au ressort de laquelle appartient l'affaire, et ce n'est qu'après avoir entendu l'avis de la congrégation que réponse est donnée à qui de droit. Le même procédé serait observé à l'égard du Concile par les ambassadeurs extraordinaires des puissances catholiques. Ils seraient formellement accrédités auprès de l'assemblée, à laquelle ils auraient droit de remettre directement les demandes et les propositions de leurs gouvernements respectifs. Le Concile renverrait ces demandes ou ces propositions à l'examen des sections compétentes, et c'est sur le rapport émané de ces sections qu'il élaborerait sa réponse. De même qu'à Trente, le prochain Concile divisera ses séances en trois catégories : publiques, semi-publiques et secrètes. Les ambassadeurs des puissances catholiques siégeraient dans les séances publiques et semi-publiques; et dans les unes comme dans les autres ils pourraient adresser au Concile les communications de leurs gouvernements. Les séances secrètes étant réservées exclusivement à l'épiscopat, les ambassadeurs n'y assisteraient point; cependant les puissances catho-

liques y seraient représentées par un membre de leur épiscopat : ainsi par exemple, il est notoire qu'au Concile de Trente le cardinal de Lorraine fut le principal représentant de la France.

De tout ce qui précède, le *Mémorial* conclut que non-seulement les appréhensions et les méfiances répandues par les adversaires de l'Église contre les tendances du futur Concile sont prématurées ou exagérées, ce qui ne peut faire l'objet d'aucun doute ; mais encore que le Saint-Siége, loin de vouloir contester au pouvoir civil la faculté d'intervenir dans les limites assignées par le droit canon aux délibérations du Concile, propose une combinaison qui concilie tous les intérêts. C'est ce qui explique, toujours d'après le *Mémorial*, pourquoi la France et l'Autriche dédaignent de favoriser et d'encourager l'agitation que le prince de Hohenlohe et le comte de Bismark cherchent à organiser, parmi les catholiques de l'Allemagne contre le prochain Concile.

Sans nous faire garant de tout ce qu'annonce le *Mémorial diplomatique*, nous pouvons dire qu'il ne nous paraît pas être éloigné de la vérité en ce qui concerne l'accueil fait par la France et par l'Autriche aux propositions de la Bavière ; il nous paraît difficile aussi qu'il se trompe absolument sur les ouvertures que M. de Banneville aurait été chargé de faire ; mais, d'un autre côté, l'*Agence Havas* a son autorité, et, à l'en croire, la circulaire du prince de Hohenlohe n'aurait pas été aussi mal accueillie que le pense le *Mémorial* ; car, sans entrer dans la voie hostile où le prince bavarois voudrait engager les gouvernements, les Tuileries montreraient une certaine défiance, et trouveraient qu'il convient de « garder une attitude réservée et expectante ; » ce qui n'est pas précisément l'attitude d'un « fils aîné de l'Église. » Et il faut reconnaître que le *Mémorial*, tout en montrant que le gouvernement français ne veut pas faire cause commune avec la Bavière et ses amis, ni donner à ses démarches le caractère hostile et comminatoire qu'aurait une note collective des puissances, ne prouve pas que la France fasse autre chose que suivre une marche plus conforme aux habitudes discrètes de la diplomatie.

Il n'y aurait donc pas une contradiction absolue entre les informations de *l'Agence Havas* et celles du *Mémorial* : *l'Agence* conteste que des instructions spéciales aient été données à M. de Banneville, le *Mémorial* parle d'entretiens de notre ambassadeur avec le cardinal Antonelli ; il est impossible que les entretiens n'aient pas eu lieu, car il est impossible que le Concile n'ait jamais fait l'objet de quelque conversation entre le cardinal Antonelli et M. de Banneville, mais il

est fort possible que des instructions écrites n'aient pas été données. Rien de tout cela n'est bien net, et c'est pourquoi les catholiques feront bien de presser là-dessus le gouvernement, afin d'en obtenir une réponse catégorique.

On dit que des interpellations sur la question romaine seront faites prochainement au Corps législatif. La question romaine se confond avec la question du Concile. Les députés catholiques et ceux qui voient dans la conservation du pouvoir temporel du Pape le rempart le plus assuré contre la révolution, sont d'autant plus décidés à provoquer sur ce point une déclaration formelle du gouvernement, que l'Empereur, dans deux récentes occasions, une fois avant les élections et une fois depuis, a pour ainsi dire affecté de répondre de la façon la plus vague aux évêques qui avaient espéré obtenir des paroles plus conformes au JAMAIS de M. Rouher. Avant les élections, Napoléon III répondait à l'évêque de Chartres; depuis les élections, le 27 juin, à Beauvais, il avait à répondre à Mgr Gignoux, qui venait de lui dire : « Le monde catholique, les yeux fixés sur la France, « l'oreille attentive à ce qui se dit de la part de l'Empereur, ne sau- « rait perdre le souvenir du solennel engagement d'un de vos mi- « nistres : *abandonner le Saint-Père*, JAMAIS ! Ce mot énergique, émi- « nemment digne du Fils aîné de l'Église, était, Sire, l'écho de votre « grand cœur. » A ces paroles l'Empereur a répondu, dit le *Journal officiel*, et nous savons que le texte de ce journal est exact, « qu'il accueillait toujours avec déférence les adresses des évêques qui lui tiennent en toute occasion le langage de la piété et ne cessent de rappeler les saines doctrines, et que, si ses prières étaient exaucées, la religion serait honorée, le peuple heureux, la France grande et prospère. »

Ces vagues paroles ne peuvent certainement pas rassurer les catholiques. Des interpellations sont donc nécessaires. Plus de cent-trente députés se sont formellement engagés à soutenir le pouvoir temporel, garantie de la liberté de l'Église ; les interpellations, en rappelant au gouvernement ses anciennes déclarations, le mettront à même de montrer qu'elles étaient sincères, et lui fourniront l'occasion de dessiner nettement sa politique vis-à-vis de l'Église et du Concile.

II

Si le gouvernement bavarois est hypocritement hostile au Concile œcuménique, si le gouvernement français est défiant ou irrésolu, il est un gouvernement qui, au moins, ne cache ni ses inquiétudes ni sa haine : c'est le gouvernement soi-disant italien. Florence cherche de tous côtés des alliés, Florence écrit des pamphlets qu'elle fait vendre à Paris, Florence souffle la discorde entre les gouvernements et le Saint-Siége et s'efforce de ligner toutes les puissances contre le Concile qui va se tenir. M. Ménabréa, l'ancien membre de la droite catholique dans le parlement de Turin, assume là une bien lourde tâche ; mais l'intérêt de la conservation parle plus haut que tout le reste. Premier ministre d'une monarchie révolutionnaire, il doit chercher par tous les moyens possibles à empêcher une assemblée qui condamnera les principes de la Révolution ; ministre d'un État qui n'existe que par la spoliation et le vol, il ne peut tolérer une assemblée qui anathématisera solennellement le vol et la spoliation. Aussi n'est-ce pas Mazzini qui l'inquiète, ni Garibaldi qui lui fait peur ; aussi fait-il bon marché des émeutes qui troublent l'une après l'autre les principales villes de l'Italie, et se préoccupe-t-il peu du rétablissement de la sécurité publique, de la restauration des mœurs, du bien-être de ces populations que la Révolution tient sous le joug : c'est à Rome qu'est l'ennemi, c'est de Rome que vont partir les coups les plus rudes pour l'établissement italien ; c'est donc Rome qu'il faut combattre, ce sont les chemins de Rome qu'il faut fermer aux évêques catholiques, c'est le Concile qu'il faut empêcher à tout prix de se réunir. Et la *Correspondance italienne*, organe avoué de M. Ménabréa, ne passe plus un jour sans s'occuper du Concile pour le rendre impossible ou pour déclarer qu'il ne se réunira pas, que les puissances ne voudront pas, ne peuvent vouloir qu'il se réunisse.

Il est curieux, sous ce rapport, de suivre les évolutions de cette *Correspondance* sur papier jaune paille.

Le 13 juin, elle reproduisait avec bonheur un article de la *Gazette nationale* de Berlin, revenant sur la fête célébrée l'année dernière à Worms pour inaugurer le monument de Luther, et rappelant le congrès protestant allemand qui s'est réuni dans la même ville, le mois de mai dernier. « Les empiètements de Rome, disent de concert la *Gazette nationale* et la *Correspondance italienne*, inquiètent beaucoup le Midi

de l'Allemagne, peu secondé dans sa résistance par le Nord. Nous ne saurions cependant rester indifférents au spectacle dont nous sommes témoins, car le danger menace la Prusse encore plus que la rive gauche du Mein... Nous en sommes arrivés au point que les Jésuites, naguère encore chassés de partout et reniés par le Saint-Siége, dominent la Cour de Rome, pénètrent dans nos réunions parlementaires, dirigent leurs attaques contre les peuples et les États. Les mépriser comme des adversaires sans conséquence ne saurait suffire : rappelons-nous le mot de Lessing : « Ceux qui se moquent de leurs chaînes n'en sont « pas plus libres. » Que n'a-t-on pas écrit en Italie sur les prêtres, les cardinaux et les papes? Et pourtant ils n'ont jamais mieux fait sentir leur domination que dans les siècles qui suivirent ce débordement de satires. Après Voltaire il semblait que le clergé fût devenu impossible en France. Il est plus puissant que jamais. Le radicalisme vulgaire est d'autant moins capable de combattre le parti ultramontain que son influence a sensiblement baissé. La voie la plus sûre qui reste à suivre est celle qu'a indiquée l'assemblée de Worms. Quand la Prusse aura obtenu une constitution de l'Église reposant sur la liberté des consciences et des paroisses, l'unité aura fait un grand pas. Le temps approche où le peuple allemand sera appelé à agir ; les opinions deviennent chaque jour plus tranchées ; le parti de l'absolutisme fait des progrès. Heureusement que les hommes placés à la tête du gouvernement prussien sont à la hauteur de leur tâche. »

Cette citation, qui ne témoigne pas, en ce qui concerne les Jésuites, d'une grande connaissance de l'histoire, a d'ailleurs son intérêt : elle montre, d'un côté, que les ennemis de l'Église reconnaissent eux-même l'impuissance de leurs efforts ; elle confirme, d'un autre côté, ce que nous disions dans notre dernière Chronique, savoir que la Prusse est derrière la Bavière dans les manœuvres hostiles au Concile et que le catholicisme est et sera le principal obstacle à l'absorption de l'Allemagne par la Prusse protestante. Les gouvernements ne le voient pas, parce que, en Autriche, comme en Bavière, comme à Bade, ils sont, au fond, les ennemis du catholicisme ; mais les populations le voient, et c'est pourquoi le réveil national se confond, au midi, avec le réveil catholique.

Le 17 juin, la *Correspondance italienne* se réjouissait de voir partir de Rome M. Armand, premier secrétaire de l'ambassade française, « jouissant de toutes les sympathies du Vatican, » et elle ajoutait : « L'objet des préoccupations les plus graves de la Cour de Rome est

l'attitude prise par quelques gouvernements en présence de la réunion prochaine du Concile. Il paraît que ces préoccupations sont partagées en ce moment même par les rédacteurs de la *Civiltà cattolica*, qui jusqu'à présent avaient toujours fait preuve de la confiance la plus illimitée dans le succès de projets dont la réalisation dépend uniquement de la réunion de la grande assemblée catholique. La prorogation du Concile pourrait donc devenir de plus en plus probable, si le travail actif dirigé de Rome dans les différents pays et auprès des divers gouvernements pour modifier l'attitude que ces derniers ont prise ne devait pas amener des résultats assez satisfaisants. On nous fait remarquer que ce travail, dont les Jésuites sont les chevilles ouvrières, prend dans les différents pays les formes les plus diverses et les plus propres à assurer le succès de la cause. Nos correspondants nous écrivent que les gouvernements devraient se tenir bien en garde contre toutes les tentatives que l'on fera pour les détourner de la ligne de conduite qu'ils semblent avoir choisie. »

Ces paroles exprimaient plutôt les désirs que les espérances du gouvernement italien. Ce gouvernement sait fort bien qu'il n'a jamais été question de proroger l'ouverture du Concile. Sans doute, il pourrait dépendre, jusqu'à un certain point, des puissances d'empêcher l'ouverture du Concile à l'époque fixée par Pie IX ; ce ne serait pas la première fois qu'un pareil fait se présenterait dans l'histoire. Mais qu'y gagneraient les puissances? En privant les évêques de leur liberté, elles montreraient le cas qu'on doit faire de ces fameuses maximes de l'Église libre dans l'État libre et de la séparation de l'Église et de l'État, et en même temps que ce serait la condamnation de tous ces faux principes de liberté professés de nos jours, ce serait l'éclatante confirmation de ce *Syllabus* qui cause tant d'effroi aux grands politiques de nos jours, qui craignent par-dessus tout de le voir confirmé par le Concile du Vatican. Depuis le 1er juin, tous les évêques, tous les prêtres, tous les fidèles prient pour l'heureuse issue du Concile; ils prieront, conformément aux intentions de Pie IX, jusqu'à ce que le Concile soit terminé : si les puissances en retardent l'ouverture, c'est le monde catholique tout entier qui priera pour que le Concile se réunisse et pour que les desseins des ennemis de l'Église ne puissent s'accomplir. Les gouvernements sont-ils donc si forts aujourd'hui, qu'ils puissent braver cette conspiration de sa prière de deux cents millions d'hommes? Nous croyons que le Concile se réunira à l'époque fixée; nous le croirons jusqu'au dernier jour,

malgré tout ce qui pourrait se passer jusque-là, parce que nous croyons qu'il reste encore quelque bon sens sur la terre, parce que nous avons les promesses divines qui ne trompent jamais; si la persécution retarde le Concile, nous n'en savons pas moins que l'Église pourra toujours chanter ces paroles du roi-prophète : *Astiterunt reges terræ et principes convenerunt in unum, adversus Dominum et adversus Christum ejus... Qui habitat in cœlis irridebit eos.*

Le 26 juin, nouvel article de la *Correspondance italienne;* mais tout espoir d'empêcher le Concile paraît évanoui; l'organe de M. Ménabréa fait un appel suprême à tous les gouvernements et les adjure de se réunir contre Rome. « On est, dit-elle, très-satisfait à Rome des excellents résultats qu'a déjà donnés à plusieurs reprises le système de faire naître des méfiances entre les gouvernements, pour arrêter leurs tendances à se mettre d'accord dans une affaire d'un si haut intérêt commun. En effet, il a suffi de répandre artificieusement à Berlin le bruit que la proposition de la Bavière était inspirée par le cabinet de Paris, pour que le cabinet prussien se soit subitement refroidi pour une motion à laquelle, dans le principe, il avait fait le meilleur accueil. Dans ces sortes d'artifices, Rome est passé maître, et les dispositions des cabinets entre eux sont plus que jamais favorables à la réussite des manéges à l'aide desquels la curie a toujours su empêcher les gouvernements de se mettre d'accord pour s'opposer à des usurpations. Il en est qui prétendent qu'en ce moment le Saint-Siége, après les expériences faites, ne craint plus la présence des légats laïques au Concile, et qu'on considérerait même les paroles par lesquelles le Pape invoquait le patronage des princes chrétiens pour la venue de l'épiscopat et pour le bien du Concile, comme une invitation tacite aux princes eux-mêmes de se faire représenter au Synode œcuménique. Cette concession, contraire aux prétentions que les *curialistes* manifestaient dans le principe, a été suggéré par la crainte de voir les gouvernements s'opposer au départ de leurs évêques pour Rome. Maintenant qu'on connaît les dispositions des gouvernements, qui sont si peu enclins à se mettre d'accord et si accessibles à tout ce qui peut engendrer parmi eux des divisions et des scissions, on ne craint plus l'intervention des légats laïques, parce qu'on comprend avec quelle facilité on pourra toujours empêcher qu'ils ne s'entendent pour une opposition homogène ou pour une protestation unanime et collective contre les intempérances de la majorité ultramontaine de l'assemblée. Il conviendrait que l'opinion

publique fût éclairée sur ce point pour qu'elle pût s'imposer aux gouvernements et les obliger d'abandonner, au moins dans cette affaire du Concile, cette attitude soupçonneuse qu'ils gardent entre eux et qui tourne si bien à l'avantage des intérêts de ceux qui espèrent, au moyen du Concile, entraver le progrès de la liberté civile des nations. »

Nous n'avons pas à réfuter les erreurs très-volontaires de cet article. Qui ne sait que Rome n'a jamais fomenté les divisions entre les princes chrétiens? Qui croira que c'est le gouvernement français qui a poussé la Bavière à faire la démarche ridicule qui a rendu célèbre le prince de Hohenlohe? Qui croira que le Concile menace les gouvernements honnêtes? Serait-ce donc le Concile qui proclamerait les dogmes révolutionnaires, qui les battent tous en brèche et qui les détruisent les uns après les autres? Inutile donc de répondre à ces articles haineux de la *Correspondance italienne;* mais, ce qui n'est pas inutile, c'est de constater les manœuvres du gouvernement italien : ces manœuvres seules le dénoncent comme l'irréconciliable ennemi de l'Église catholique.

Le 28 juin, la *Correspondance italienne* reprenait quelque espoir, parce qu'il lui semblait que « le mouvement religieux de l'Allemagne du Sud contre le Concile prend des proportions de plus en plus vastes. » Citons encore cet article, qui est véritablement curieux.

« A Pforzhein, dit la *Correspondance* de M. Ménabréa, il vient de se constituer une société dont le but est de combattre les tendances ultramontaines. Son programme est ainsi résumé : 1° suppression des prêches politiques; 2° rétablissement de la paix religieuse et de la tolérance; 3° opposition aux prétentions de la presse et du clergé qui soutiennent les idées ultramontaines; 4° restitution aux catholiques des droits qui leur ont été enlevés.

« L'agitation catholique libérale a gagné la ville de Constance, où il s'est formé aussi un noyau de résistance. A Munich, plusieurs catholiques ont déclaré que l'infaillibilité personnelle étant un dogme nouveau, si ce dogme est voté par le Concile, ils ne veulent plus appartenir à cette « nouvelle confession. »

« Ce qui donne à l'agitation religieuse un caractère particulier, c'est, dit la *Gazette d'Augsbourg*, qu'elle sort du sein des classes instruites. Les classes catholiques instruites font partie intégrante de l'Église catholique au même titre que le clergé, quoi qu'en disent les jésuites de la *Civiltà*, qui ne voient dans l'Église que le clergé domi-

nant sur une multitude sans pensée, sans réflexion, sans initiative ni contrôle, inerte, ignorante et bien soumise. En Allemagne, les catholiques instruits ne se laissent pas ainsi destituer de toute participation à l'administration de l'Église. Ils sont persuadés qu'en laissant au clergé l'initiative d'une réforme on se bercerait d'une illusion vaine. Les jeunes prêtres sont tous dominés par l'idéal ecclésiastique ultramontain; les vieux n'osent pas agir, quoiqu'ils n'approuvent pas toutes les tendances de la nouvelle Église.

« En Autriche, le terrain est moins bien préparé pour la résistance que dans les États de l'Allemagne du Sud. Il n'y a pas comme ici de tiers-parti entre l'indifférence la plus complète et la soumission la plus absolue. Incrédulité ou bigotisme, tels sont les deux partis qui se partagent la population catholique de l'Autriche. Dans ces conditions, dit la *Gazette d'Augsbourg,* il est à prévoir que les décisions du Concile y seront reçues sans opposition. Le libéralisme autrichien ne croit pas devoir s'occuper de ces questions, et il se retranche dans les lois confessionnelles et scolaires pour se défendre contre l'ultramontanisme.

« Il n'en est pas de même dans les autres pays allemands. Partout l'agitation devient menaçante. L'*Appel* des catholiques rhénans et badois est répandu à des milliers d'exemplaires en Bavière. A l'exemple des diocèses de Trèves et de Fribourg, les catholiques de la Saxe préparent une déclaration collective, à laquelle, dit la *Gazette générale*, adhèreront sans doute ceux du reste de l'Allemagne.

« On ne peut méconnaître la portée de ces manifestations. Si Rome et le Concile y restent sourds, il y a toute probabilité qu'elles aboutiront à la constitution d'une Église intermédiaire entre le protestantisme et le catholicisme, gardant les principales affirmations dogmatiques de celui-ci et prenant à celui-là sa constitution libérale. L'idée d'une séparation pénètre peu à peu dans les esprits éclairés. Si les tendances audacieuses qui se font jour dans la presse ultramontaine parviennent à entraîner le Concile, la séparation sera l'unique refuge des catholiques libéraux qui veulent concilier les droits de la conscience et de la société moderne avec leur croyance religieuse chrétienne. »

Vraiment, on ne sait qu'admirer le plus de l'audace de ces affirmations ou de la naïveté haineuse de ces espérances; mais il est bon d'y faire quelque attention, parce que telles sont, au fond, les pensées des hommes d'Etat révolutionnaires; et ces hommes d'Etat sont nombreux. Quels sont donc ces *catholiques* qui ne reconnaîtront l'autorité

du Concile œcuménique que s'il ne décide rien qui leur déplaise? Quels sont ces *catholiques* qui se croient le droit de participer au gouvernement de l'Eglise avec les évêques et les prêtres? Sans doute, il y a des hommes qui portent le nom de *catholiques* et qui sont capables de souscrire le programme de Pforzheim; mais si on les nommait et si l'on disait ce qu'ils sont sous le triple point de vue de la science théologique, de la conduite morale et de la pratique chrétienne, combien en resterait-il qui seraient dignes d'être écoutés en matière religieuse? Ils veulent supprimer les prêches politiques, c'est-à-dire empêcher le prêtre d'appliquer la morale évangélique à la politique comme à tout le reste, ce qui est supprimer la politique chrétienne, le droit chrétien, et ouvrir la voie à toutes les tyrannies et à toutes les usurpations; ils veulent rétablir la paix religieuse et la tolérance, c'est-à-dire empêcher de proclamer la doctrine et de blâmer le vice, ce qui est tout simplement l'indifférence absolue en matière de mœurs et de croyance; ils veulent combattre les idées ultramontaines, c'est-à-dire les idées romaines, qui ne sont autres que celles de l'Eglise universelle, c'est-à-dire la vérité; enfin ils veulent qu'on restitue aux catholiques les droits qui leur ont été enlevés, c'est-à-dire, s'il s'agit des simples fidèles, comme l'ensemble du programme le fait penser, que les fidèles aient une autorité égale à celle des pasteurs, ce qui est tout simplement renverser la hiérarchie ecclésiastique et tomber dans le presbytérianisme et le pur protestantisme.

Voilà certainement de singuliers catholiques. Il est vrai qu'on leur donne le titre de catholiques *libéraux*, et l'épithète explique tout; mais nous ne craignons pas de dire que les catholiques libéraux de la *Correspondance italienne* sont ce qu'on appelle habituellement des incrédules; ce ne sont pas les catholiques que nous connaissons, qui ont la faiblesse d'aimer l'épithète, mais qui reculeraient d'horreur devant le programme de Pforzheim, et qui finiront par renoncer à l'épithète, en voyant dans quelle compagnie elle les fait placer. Les catholiques libéraux de Munich, dont parle la Correspondance, sortiront de l'Eglise si le Concile proclame l'infaillibilité pontificale : si tels sont leurs sentiments, ils ne sont déjà plus véritablement dans l'Eglise, puisqu'ils n'en reconnaissent plus l'autorité et l'infaillibilité. Ce sont des *catholiques instruits*, dit-on; c'est une singulière instruction que celle qui consiste à ignorer les premiers éléments de la foi.

Au reste, on ne nous dit pas que ces catholiques soient nombreux. On dit bien que l'*Appel* des catholiques rhénans et badois est répandu

« à des milliers d'exemplaires en Bavière ; » mais cela ne signifie pas qu'il soit adopté par des milliers de catholiques ; on dit bien que les catholiques de Saxe préparent une manifestation semblable à celle de Pforzheim, mais on ne nomme pas et on ne compte pas davantage ces catholiques. Si donc, comme l'espère la *Correspondance* de Florence, « l'idée d'une séparation pénètre peu à peu dans les esprits éclairés (?) » ce sera l'heureuse séparation de l'ivraie du bon grain, qui s'est faite à la suite de tous les Conciles, et qui ne fait que fortifier l'Eglise en la débarrasant des esprits faibles, des cœurs corrompus, des faux-frères qui ne sont qu'un obstacle à la propagation de la vérité et à la réforme des abus.

Mais il ne faudrait pas croire que l'ivraie soit aussi abondante en Allemagne que la *Correspondance* le voudrait. D'abord, l'organe de M. Ménabréa est obligé de retrancher l'Autriche ; et, en effet, en voyant la ferme attitude de l'épiscopat autrichien et les sympathies qu'elle lui vaut dans toutes les classes, on peut répondre que l'Autriche catholique se rapproche plutôt de Rome qu'elle ne s'en éloigne, malgré les errements de ses hommes d'État. Quant à l'Allemagne en général, il suffit de se rappeler les manifestations catholiques des provinces rhénanes et des États du Sud, les magnifiques déclarations des congrès catholiques qui s'y réunissent régulièrement tous les ans, le réveil sérieux de l'esprit catholique malgré les efforts des gouvernements, enfin le zèle des évêques et des laïques les plus éminents, pour reconnaître que ni la définition de l'infaillibilité pontificale ni les autres définitions du Concile ne provoqueront le schisme dont la perspective réjouit tant la *Correspondance*, et ne contrarieront ni les masses populaires, ni les hommes les plus distingués et les plus sérieusement instruits de l'Allemagne catholique.

III

Terminons par quelques nouvelles.

Une intéressante solennité théologique a eu lieu au Collége de la Compagnie de Jésus, à Louvain, le 29 juin dernier. Un public nombreux s'y était réuni pour assister à la défense de soixante-quatre thèses proposées par le R. P. de Courtebourne. Son Excellence Mgr Cattani, archevêque d'Ancyre et Nonce du Saint-Siége à Bruxelles, avait daigné accepter la dédicace des thèses et présidait l'assemblée.

La discussion dura trois heures le matin, et deux heures l'après-midi. Le jeune théologien répondit avec beaucoup d'aisance et de solidité aux nombreuses et savantes objections qui lui furent présentées. Une question des plus intéressantes fut jetée dans le débat : pour parler *ex cathedra*, le Souverain-Pontife doit-il s'adresser à toute l'Église : *alloqui universam Ecclesiam?* C'est là un point assez peu éclairci jusqu'ici. Le docteur Murray, dans son excellent traité de *Ecclesia Christi*, semble s'arrêter devant cette question : il se contente de montrer que, suivant la plupart des théologiens, le Pape parle *ex cathedra*, lorsqu'il parle comme docteur universel de toute l'Église. Le R. P. de Courtebourne établit une distinction qui peut jeter un grand jour sur la difficulté proposée : selon lui, il suffit que le Souverain Pontife, tout en s'adressant *immédiatement* à un seul évêque ou aux évêques d'un seul royaume, enseigne en vertu de son autorité doctrinale et propose son enseignement comme obligatoire pour tout catholique. Dès lors la réponse du Pape perd son caractère privé et son enseignement devient universel. C'est ce que faisait déjà remarquer Suarez, dans un passage trop peu connu de son traité : *De legibus*, l. IV. cap. XIV. Cette question, relative à l'infaillibilité pontificale, était donc traitée fort à propos à la veille du Concile œcuménique.

Nous avons déjà parlé du concile de Smyrne. La dernière séance publique de ce concile a eu lieu le dimanche 13 juin. Commencée à huit heures et demie du matin, elle ne s'est terminée qu'à une heure de l'après-midi. Tous les membres du synode y assistaient. Jamais l'influence des fidèles de tout rite n'avait été plus considérable, dit l'*Impartial* de Smyrne (1), jamais l'émotion plus profonde, le silence plus religieux.

Mgr Bergeretti, archevêque de Naxos, chanta la messe pontificale. Après l'office divin, Mgr Maddalena, archevêque de Corfou, monta en chaire, et prononça en italien un éloquent discours dans lequel il fit ressortir le but, l'objet et l'utilité du synode. Régler les questions intérieures des diocèses de l'Orient, tel a été le but. Faire reconnaître, par une décision dogmatique, l'assomption au ciel de la Mère de Dieu; prémunir contre l'indifférentisme en matière religieuse, contre le rationalisme dans l'appréciation des faits surnaturels, contre le matérialisme ou la réhabilitation de la chair et des passions; ne pas différer d'administrer aux enfants les saints sacrements; réglementer

(1) Numéro du 16 juin.

la conduite du clergé; rendre enfin les écoles utiles et moraliser les masses, voilà à quoi tendent les travaux du Concile.

Mgr Maddalena passa en revue dans son discours ces divers travaux et une vive émotion s'empara de ses auditeurs quand, en finissant, il fit l'éloge de Smyrne, de ses habitants, de leur hospitalité, de leur piété, de leur charité.

Les prières d'usage suivirent le discours de l'éloquent prélat. Puis l'on continua la lecture des décrets du synode. Ensuite les évêques, les secrétaires et le délégué de l'archevêque de Constantinople signèrent sur l'autel les divers actes du Concile.

Ces formalités achevées, Mgr Spaccapietra, président de cette sainte réunion, prit la parole : « Heureux vos yeux, dit-il, parce qu'ils voient; heureuses vos oreilles, parce qu'elles entendent : beaucoup de justes ont désiré de voir et d'entendre, et ils n'ont pas vu ni entendu. Je puis bien vous adresser ces paroles de l'Évangile. Oui, vous êtes heureux, car vous avez vu ce que vos pères n'ont pas vu, une réunion de princes de l'Église, de successeurs des apôtres, un concile... » L'orateur rappela les préoccupations du monde, dans les premiers siècles de l'Église, à l'annonce d'un Concile, la joie des chrétiens de la ville d'Éphèse pendant que le grand concile de cette ville tenait ses séances. Les intérêts matériels ont aujourd'hui remplacé les intérêts religieux. Cependant l'Église est toujours vivante : malgré tout, les bons comme les méchants se préoccupent des décisions futures du Concile œcuménique. Puis, revenant sur son texte, il se demanda ce que les chrétiens ont vu. Ils ont vu l'Église personnifiée dans les trois éléments qui la composent : unité de la foi, participation aux mêmes sacrements, soumission au même chef. Il développa ces trois idées, donna une définition du Concile et annonça qu'après avoir reçu la sanction du Pape les décrets seront publiés, et les chrétiens seront tenus de s'y soumettre, puisque c'est le bonheur de leur vie présente et à venir que le Concile a eu en vue.

L'allocution d'adieu prononcée ensuite par Mgr Spaccapietra fut suivie par « les acclamations, » c'est-à-dire par des louanges à la sainte Vierge et aux patrons de tous les diocèses, ainsi qu'aux saints Pères de l'Église d'Orient, et par des vœux pour le Pape, pour le président, les évêques et les Pères du Concile et pour toute l'Église d'Orient. Les Pères du Synode se donnèrent ensuite l'accolade fraternelle, et la cérémonie se termina par le *Te Deum* et l'indulgence papale plénière.

On voit quels sont les vœux de l'Orient catholique, on voit aussi de quelle liberté l'Église jouit sous le gouvernement de la Turquie, tandis quelle est si cruellement persécutée en Russie, et si astucieument, si perfidement combattue dans tant de pays dont le catholicisme est cependant la religion dominante.

Loin d'entraver les bonnes dispositions des évêques non-unis qui voudraient se rendre à Rome, le gouvernement du Sultan cherche à les encourager. Il faut bien le dire, remarque la *Correspondance de Rome*, nul pouvoir d'Europe ne montre en ce moment une intelligence plus nette de ses intérêts, nul n'est porté davantage à favoriser le développement du catholicisme. Toutes les informations reçues de Turquie sont d'accord sur ce point. Aussi, quelles que soient les oppositions que soulève le Concile parmi les schismatiques, nous ne désespérons pas de voir ces oppositions tomber peu à peu devant les événements. Des schismatiques se décideront peut-être au moment du Concile, d'autres pendant le Concile, et nous sommes assurés qu'ils trouveront près du Sultan toutes les facilités désirables. Nous reviendrons prochainement sur les dispositions du schisme oriental à l'égard du Concile.

Le gouvernement italien aurait bien envie d'empêcher les évêques de se rendre à Rome; il ne le pourra pas, nous l'espérons. La Russie sera peut-être plus audacieuse, on le verra; mais la malheureuse Église de Pologne ne sera pas à Saint-Pierre : l'autocrate russe a dispersé tous les évêques; il les fait conduire en Sibérie, ou les fait mourir. Mais la voix des martyrs et des confesseurs se fera entendre, et le schisme recevra un coup mortel des assassinats qu'il commet.

L'Angleterre protestante, elle, sait respecter la liberté catholique, et l'on peut compter que la Grande-Bretagne, ses colonies et les pays où est parlée la langue anglaise seront largement représentés au Concile. On calcule qu'il n'y aura pas moins de 200 évêques parlant l'anglais. L'Angleterre, l'Irlande, l'Écosse en enverront 110, les États-Unis, 60. A ce nombre on peut ajouter de 10 à 15 évêques coadjuteurs et autant d'abbés mitrés. D'après ces calculs l'élément anglo-saxon formerait environ un cinquième de l'auguste assemblée.

J. CHANTREL.

REVUE DE LA QUINZAINE

I

Lorsqu'on a donné en temps utile un bon avis, il est mal de dire plus tard à ceux qui ont refusé de l'entendre ou d'y croire, ou de le suivre : « Je vous l'avais bien dit ! » Mais un journal ou une revue peut très-bien constater la justesse de ses prévisions. Cela étant admis, nous rappellerons que la *Revue du monde catholique* a déclaré, avant les élections, que le gouvernement aurait une forte majorité dans la nouvelle Chambre et que néanmoins cette chambre nous mènerait vite au régime parlementaire, lequel est foncièrement opposé au régime établi depuis le 2 décembre 1851.

Eh bien ! c'est à peine si le Corps législatif est rassemblé pour la vérification de ses pouvoirs, que nous voguons en plein parlementarisme. Le fameux axiome : « Le gouvernement du pays par le pays » est à l'ordre du jour et tout le monde s'incline devant lui. Les députés du centre sont eux-mêmes entrés dans le mouvement. Au train dont on marche, nous verrons bientôt remettre en honneur cette définition du régime constitutionnel, adoptée des Belges, mais que Louis-Philippe, si coulant cependant et si bourgeois, ne voulut jamais admettre : « Le roi règne et ne gouverne pas. »

Avant de dire que nous sommes fort loin encore de cette conclusion, que l'on veuille bien considérer tout le chemin franchi depuis quinze jours.

La veille de la réunion des députés, le gouvernement ne paraissait pas admettre que le Corps législatif pût faire autre chose que vérifier les pouvoirs de ses membres. Dès le jour de l'ouverture il entrebâillait de son propre mouvement, mais non pas de son plein gré, la porte des interpellations. On a usé avec empressement et largement de la permission qu'il donnait à moitié. Beaucoup de gens auraient préféré d'ailleurs qu'il ne permît rien. La résistance eût fourni l'occasion d'accentuer par un petit coup de force la puissance parlementaire.

Le tiers-parti, ayant à droite les conservateurs indépendants, à gauche les opposants modérés, en queue quelques officiels pressés d'étonner M. Rouher par leur ingratitude, s'est tout de suite mis à l'œuvre. Il a proposé une interpellation dont voici le texte :

« Les soussignés... demandent à interpeller le gouvernement sur la nécessité d'associer le pays d'une manière plus complète et plus efficace à la direction des affaires publiques. »

Il y a six mois cette proposition eût paru téméraire et l'on eût difficilement trouvé cinquante députés pour la signer. Les temps sont tellement changés qu'en vingt-quatre heures elle avait réuni plus de quatre-vingts signatures. Et les adhésions arrivaient toujours! Le concours était si grand que les premiers interpellateurs craignirent d'être étouffés sous le nombre. « Si tout le monde est avec nous, se dirent-ils, le coup sera considérablement amorti; posons donc des conditions que les partisans tenaces du régime personnel ne puissent accepter. En conséquence, ils déclarèrent que le but de l'interpellation était d'obtenir :

« La responsabilité ministérielle;

« Le droit de choisir des ministres dans la Chambre sans que ceux-ci perdent leur qualité de député ;

Le droit pour la Chambre de faire son règlement et de nommer son président, ses vice-présidents et ses secrétaires ;

« Enfin le rétablissement de l'Adresse et des modifications au droit d'amendement. »

C'est-à-dire tout le régime parlementaire.

Or ce programme a tout de suite rallié une centaine d'adhérents.

Pour écarter le péril, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de se rallier au tiers-parti. En effet, l'un des vice-présidents de la Chambre, M. du Miral, un ami du premier degré, s'est fait l'éditeur responsable de cette autre demande d'interpellation :

« Nous, soussignés, demandons à interpeller le gouvernement sur la nécessité de donner une nouvelle force aux institutions de l'Empire en développant l'action et le contrôle du Corps législatif au moyen :

1° Du rétablissement de l'Adresse ;

2° D'une organisation plus large et plus simple du droit d'interpellation ;

3° De l'extension du droit d'amendement;

4° De la nomination par la Chambre elle-même de la totalité de son bureau. »

Cette interpellation diffère de celle du tiers-parti par un point capital : elle ne demande pas la responsabilité ministérielle. C'est le seul point que le gouvernement paraisse vouloir défendre. Nous doutons qu'il le défende longtemps ; et cependant il ne peut l'abandonner ou le perdre sans en finir avec la constitution de 1852.

La vérification des pouvoirs a déjà provoqué d'assez violents orages et promet d'en provoquer de plus violents encore. La lutte porte tout à la fois sur des questions de principe et des questions de fait. Au point de vue des principes, l'opposition réclame contre le découpage souvent arbitraire des circonscriptions électorales, les candidatures officielles et la présence dans la Chambre d'officiers de la couronne et de représentants rétribués d'une institution semi-gouvernementale comme le Crédit-foncier. Au point de vue des faits, il s'agit de manœuvres diverses se résumant en abus d'influence et en actes de corruption. Bon nombre de candidats indépendants ou opposants ont, sous ce rapport, des dossiers aussi chargés que ceux de tels ou tels candidats officiels. Le tout donne une triste idée de la pratique du suffrage universel. Mais la question est de savoir si ces excès, ces violences, ces turpitudes ne sont pas le fruit naturel de l'institution dans les conditions où elle fonctionne actuellement. Neuf ou dix millions d'électeurs, en possession du suffrage direct et n'offrant d'autres garanties que leur inscription sur les listes électorales dès l'âge de vingt-et-un ans, peuvent-ils user de droits auxquels beaucoup d'entre eux tiennent fort peu, sans que des milliers d'abus et de vilenies ne se produisent ? De toutes les réformes, la plus nécessaire ne serait-elle pas celle qui régulariserait le suffrage universel ? Mais cette réforme pourrait froisser le vrai maître, — la foule, — et l'on n'ose pas y songer.

II

Faisons un pas en arrière, et de la vérification des pouvoirs revenons à la lutte électorale.

On a remarqué que les deux principaux organes du parti légitimiste, l'*Union* et la *Gazette de France*, avaient posé et pratiqué, à propos des élections, des principes très-différents. Rappelons en deux mots l'attitude de chacune de ces feuilles.

L'*Union*, se rapprochant beaucoup du parti catholique, a repoussé les révolutionnaires et déclaré que tout candidat qui voudrait avoir

son concours devrait se prononcer pour les droits du Saint-Siége. Cependant elle refusait d'admettre comme valables les engagements que pourraient prendre en faveur de l'Église les candidats officiels. Il ne suffisait donc pas d'être catholique, il fallait en outre être opposant pour obtenir son appui.

Ce programme contestait au fond que l'on pût être catholique et gouvernemental; puis, en pratique, il aboutissait à l'abstention lorsque les seuls candidats en présence étaient un révolutionnaire et un officiel.

La *Gazette de France*, loin de demander comme l'*Union* que l'on fût avant tout partisan du pouvoir temporel et de la liberté de l'enseignement supérieur, soutenait que la question religieuse devait être écartée. « Faisons alliance, disait-elle, avec les opposants des diverses fractions de la gauche sans nous occuper de leurs idées sur Rome ou sur l'Université; l'essentiel est d'assurer le succès de tout adversaire du régime personnel. » C'était le système de l'Union libérale. Il aboutissait à faire nommer par des légitimistes et des catholiques des ennemis de la royauté, surtout quand elle est légitime, et de l'Église. Qu'il est loin le temps où la *Gazette de France* avait pour devise : « le trône et l'autel » !

Comme il n'était pas admissible que le parti légitimiste eût été laissé absolument sans direction au sujet de la lutte électorale, il fallait en conclure que l'une des deux feuilles faisait schisme.

Laquelle?

Pour les hommes mêlés aux affaires politiques, il n'était pas douteux que les schismatiques ne fussent les tenants de la *Gazette*. Cependant on pouvait hésiter à le croire et surtout à le dire, en voyant du côté de cette feuille des hommes importants du parti, et notamment M. de Falloux, armé d'une brochure de cent pages où il malmenait très-fort quiconque s'avisait, à propos des élections, de subordonner les intérêts politiques aux intérêts religieux. D'autres, n'étant pas académiciens, n'avaient pas risqué d'aussi gros écrits, mais par leurs actes ils affirmaient le programme de l'Union libérale.

Les garants ne manquaient pas non plus à l'*Union*. Plusieurs des hommes marquants du parti étaient, en effet, longtemps avant les élections, dans la voie que suivait ce journal.

Qui donc faisait, de parti pris, fausse route? L'*Univers*, toujours prompt à parler net, dit un jour que les indisciplinés, sinon les révoltés, étaient la *Gazette de France* et M. de Falloux. La *Gazette* repoussa ce

désagréable propos avec son aplomb habituel. L'*Univers* maintint son dire et les choses en restèrent là, car l'*Union*, qui aurait pu faire la lumière, garda le silence.

Aujourd'hui encore, l'*Union* se tait, mais un de ses collaborateurs, M. Tancrède de Hauteville, juge à propos de parler. Voici ce qu'il rapporte dans un travail sur les élections que publie le *Catholique*, de Bruxelles :

Si, en soi, la grandeur d'un principe n'était pas indépendante des hommes qui lui sont fidèles, l'attitude de presque tous nos amis, dans la lutte électorale, et l'appui par eux prêté à l'action catholique serviraient, mieux que tout le reste, à rehausser notre cause. Elle en bénéficiera du moins, dans l'opinion publique, et principalement aux yeux de ceux qui, sans lui être hostiles, sont demeurés trop longtemps sous l'influence des préjugés qui tendent à transformer les modernes partisans du droit héréditaire en disciples plus ou moins déguisés du gallicanisme de la cour de France, au temps de Louis XIV. Nous n'avons nulle mission pour faire intervenir ici le nom du personnage auguste, qui représente à l'heure qu'il est pour nous le principe de la monarchie traditionnelle; et, en ce qui le concerne, la discrétion est pour nous un devoir d'autant plus rigoureux, qu'il met un soin plus grand à sauvegarder la dignité de son exil, en évitant de se mêler d'une manière directe aux mouvements de l'opinion publique en France et aux agitations des partis. Mais nous savons ne pas nous tromper, en affirmant que l'intérêt catholique n'a pas cessé d'être à ses yeux *la question primordiale* engagée dans les élections législatives, et la *principale règle* qui devait servir *à déterminer la participation des royalistes à ce nouveau scrutin*. Et nous pouvons ajouter, sans blesser aucune délicatesse, ni manquer à aucune convenance, que cette attitude du descendant de Saint-Louis a prouvé une fois de plus combien la race des fils aînés de l'Eglise avait en lui un représentant digne d'elle.

Ce langage, malgré sa réserve, est d'une clarté parfaite. Il est donc hors de doute que la *Gazette de France*, M. de Falloux et leurs adhérents ont complétement méprisé dans les élections l'avis bien connu du comte de Chambord. Et ne pourrait-on pas soutenir que l'*Union* elle-même s'est montrée moins large que le Prince en s'abstenant lorsqu'il fallait choisir entre un révolutionnaire notoire et un catholique éprouvé, mais candidat officiel? Nous concevons que l'alternative lui ait paru cruelle ; néanmoins, il semble, d'après le témoignage de M. de Hauteville, qu'elle eût dû faire passer la *question primordiale* avant la question secondaire, c'est-à-dire l'amour du

pouvoir temporel avant l'horreur du pouvoir personnel. Nous parlons ainsi dans l'unique but de bien constater les situations et sans méconnaître le zèle de l'*Union* pour les intérêts religieux.

III

Si la situation se complique à l'intérieur, elle n'entre pas à l'extérieur dans les voies de la simplification. Sans doute le fameux conflit franco-belge va se dénouer, si ce n'est déjà fait, à notre satisfaction; mais comme cet incident n'avait de gravité que par ricochet, le résultat dont se réjouissent nos officieux n'aura aucune influence sur l'ensemble des affaires. On a franchi un obstacle inattendu; franchira-t-on également ceux que l'on connaît de vieille date? Peu de gens l'espèrent. Seulement, malgré l'état de plus en plus troublé de l'Autriche et de l'Italie, les politiques affirment qu'il n'y a rien à craindre maintenant; ils répondent même de la tranquillité de l'Europe jusqu'à l'automne. Ainsi nous avons trois mois devant nous! c'est magnifique!

Naturellement, les habiles gens qui tiennent la paix de l'Europe et l'ordre général pour assurés jusqu'au mois d'octobre ne font pas entrer en ligne de compte les intérêts religieux. Voler l'Église, expulser des prêtres, tuer des évêques ne sont pas à leurs yeux choses graves. Il n'y a rien là, en effet, qui puisse troubler l'harmonie entre les souverains. Quelques politiques trouvent même bon que le Czar, en faisant disparaître l'Église du sol polonais, achève l'anéantissement de la Pologne. Ne sera-ce pas une *question* de moins? Mais en dépit de ces prétendus sages, une voix s'élève encore dans le monde, et c'est la plus grande voix que le monde puisse entendre, pour flétrir les abus de la force et glorifier ceux qui luttent et meurent pour le droit, comme l'évêque d'Augustowo, Mgr Lubienski. Le Vicaire de Jésus-Christ vient, en effet, de dénoncer une fois de plus les attentats de la révolution et du despotisme contre l'Église. La plupart des journaux ont affecté d'attacher peu d'importance à l'Allocution du 25 juin. Cependant ils auraient pu prendre leur part dans cet avis de Pie IX : « Nous les avertissons (les ennemis de l'Église) encore une fois, pour qu'ils considèrent enfin sérieusement combien Dieu est terrible dans les châtiments qu'il inflige à ses ennemis. »

IV

Don Carlos, duc de Madrid, vient de lancer son manifeste, et nous serions surpris que la question espagnole n'eût pas du même coup fait un grand pas. Le langage du prétendant est celui d'un prince chrétien. S'il relève le trône d'Espagne et qu'il règne d'après les principes qu'il vient d'exposer, Charles VII pourra reprendre le noble titre de ses ancêtres et s'appeler Majesté Catholique.

Nous n'avons pas à reproduire ce document déjà publié par un grand nombre de journaux, mais nous voulons en citer au moins quelques passages. Après avoir invoqué ses droits et fait appel à tous les Espagnols, don Carlos expose ses principes. Voici en quels termes il aborde la question religieuse :

« L'Espagne ne veut pas outrager la foi de ses pères ; heureuse de posséder la vérité catholique, elle sent que pour remplir sa mission divine l'Église doit être libre.

« Sachant et n'oubliant pas que le dix-neuvième siècle n'est pas le seizième, l'Espagne est résolue à conserver à tout prix l'unité catholique, symbole de nos gloires, âme de nos lois, lien béni qui réunit tous ses fils.

« Pendant les tempêtes révolutionnaires, des actes funestes ont été accomplis, mais depuis il a été fait des concordats que nous devons exécuter et auxquels nous devons obéir religieusement. »

Le prince indique ensuite quelle forme de gouvernement lui paraît conforme aux intérêts de l'Espagne et aux droits du souverain. Ce n'est pas la forme parlementaire :

« Instruit, dit-il, par une douloureuse expérience, le peuple espagnol ne veut plus de mensonges ; il veut que son Roi soit véritablement un Roi et non pas une ombre de Roi ; il veut des Cortès qui soient une assemblée régulière et pacifique de représentants indépendants et incorruptibles, et non plus une réunion tumultueuse et stérile de députés employés ou de députés ambitieux, de majorités serviles et de minorités séditieuses.

« Le peuple espagnol aime la décentralisation et l'a toujours aimée ; il sait quel est mon désir et que tandis que l'esprit révolutionnaire voudrait rendre les Provinces Basques semblables au reste de l'Espagne, je voudrais au contraire que toutes les autres provinces fussent douées d'une organisation aussi libre que celle de cet heureux et noble pays basque.

« Je veux que les municipalités et que les provinces vivent de leur vie propre, tout en prenant soin d'éviter les abus autant que possible.

« Mon idée fixe, mon vœu constant est surtout de donner à l'Espagne ce qu'elle n'a pas encore, malgré les cris menteurs de quelques égarés; je veux donner à cette Espagne bien-aimée la liberté qu'elle ne connaît que de nom; la liberté fille de l'Évangile, et non pas le libéralisme fils de la Réforme; la liberté enfin qui n'est que le règne des lois, quand les lois sont justes et conformes au droit naturel, au droit divin.»

C'est sous forme de lettre à son frère, l'infant don Alfonso, zouave pontifical, que le duc de Madrid a voulu s'adresser aux Espagnols. Et si les passages qui précèdent montrent que ce choix a été fait avec intention, la conclusion du manifeste le montre mieux encore.

Je comprends bien que c'est assumer une terrible responsabilité que d'entreprendre la restauration de l'Espagne, mais réussir serait en même temps acquérir une gloire immense. Né avec des droits à la couronne d'Espagne et considérant mon droit comme une obligation sacrée, j'accepte cette responsabilité et j'ambitionne cette gloire; je sens en moi l'intime espoir qu'avec l'aide de Dieu et du peuple espagnol je ferai de grandes choses; et les siècles futurs diront que j'ai été un bon roi et que le peuple espagnol est un grand peuple. — Pour toi, mon frère, qui as le bonheur de servir dans l'armée de notre glorieux pontife, demande à ce roi spirituel, pour l'Espagne et pour moi, une bénédiction apostolique.

Que Dieu t'ait en sa sa sainte garde. Ton frère.

CARLOS.

Puisse l'Espagne être encore assez catholique pour entendre cet appel!

V

Nos lecteurs savent que depuis la guerre de la réunion, il y a conflit diplomatique entre les Etats-Unis et l'Angleterre au sujet des exploits de l'*Alabama*, ce corsaire sudiste, qui fit tant de mal au commerce des Yankees. Le cabinet de Washington a d'abord réclamé toutes sortes de choses, particulièrement des excuses et des dollars. Avec le temps il s'est un peu modéré et n'a plus attaché beaucoup d'importance aux excuses; quant aux dollars il y tient toujours et continue d'en demander beaucoup. Le gouvernement anglais discute et biaise, mais laisse voir qu'il fera de larges concessions.

Il est douteux cependant qu'il consente à faire droit aux réclamations financières des Américains, si ceux-ci prétendent maintenir le

chiffre de 200,000,000 de dollars (un milliard de francs) dernièrement posé dans le Congrès.

Mais ce gros chiffre ne serait d'après le journal canadien, la *Minerve*, qu'une sorte de *chantage*. On nous passera le mot, car il répond à la chose. Les Yankees ne demanderaient tant de millions que pour obtenir des concessions territoriales. Ils veulent le Canada et visent à l'acheter sans bourse délier ; c'est-à-dire qu'ils le payeront avec les 200,000,000 de dollards qu'ils prétendent leur être dus. L'opération serait, on le voit, des plus simples, des plus faciles et aussi des plus fructueuses.

Le Canada, auquel répugne l'esprit américain, est très-hostile à cette combinaison. Ses journaux s'élèvent avec force contre l'ambition yankee, et pour montrer combien cette ambition est insatiable, ils énumèrent les acquisitions faites par les Etats-Unis depuis qu'ils sont constitués. C'est formidable et redoutable. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de ces agrandissements, où l'argent et la fraude ont fait à peu près toute la besogne, mais nous citerons quelques lignes du résumé de la *Minerve*.

Les États-Unis ont su tour à tour faire travailler les Anglais, les Français et les Espagnols à leur agrandissement, et ces puissances se sont prêtées à leurs caprices avec une déplorable indifférence. C'est à nous, les plus directement intéressés à voir cesser ces empiètements, à faire jouer les influences pour déjouer désormais les intrigues américaines.

Leur ardeur pour les extensions territoriales s'accroit avec leur force numérique. Dans ces derniers temps, ils ont acheté toute l'Amérique russe ; ils sont en marché d'acheter quelques fortes stations dans les Antilles. Ils ont longtemps jeté un œil de convoitise sur le Mexique. Cuba n'est pas encore assuré de ne pas recevoir leur visite, et ils ont déjà proposé à l'Angleterre d'éteindre leurs réclamations de l'Alabama avec la cession du Canada.

Le gouvernement canadien, afin de contrebalancer les revendications des États-Unis au sujet de l'*Alabama*, fait des réclamations de même nature basées sur les exploits des fenians, lesquels ont à diverses reprises organisé sur le sol américain l'envahissement des provinces canadiennes. Voici comment la question est posée :

C'est un principe élémentaire du droit des gens que toute force militaire sortie d'un État au vu et sçû du gouvernement, pour exercer des déprédations sur un territoire étranger, implique la responsabilité de ce gou-

vernement. S'il y a une organisation armée qui se soit jamais ouvertement formée à la face de l'autorité, c'est bien la confrérie féniane, qui non-seulement enrôlait ses soldats dans le but avoué d'envahir nos frontières, mais qui possédait encore, pour nous faire la guerre, des anciennes armes des arsenaux américains. Les fénians étaient pour la plupart sujets naturalisés de la république américaine, et celle-ci, en les laissant envahir le Canada, consentait à contracter une double responsabilité.

La lettre des ministres canadiens expose en outre que le Canada a « dé-
« pensé plusieurs millions pour se préparer à repousser les attaques
« meurtrières des fénians et pour les chasser des parties du territoire
« qu'ils avaient envahies; que plusieurs sujets de Sa Majesté perdirent la
« vie; qu'un montant considérable de propriétés a été détruit et qu'un
« grand nombre de sujets de Sa Majesté ont souffert directement ou in-
« directement de grandes pertes. »

Au point de vue des faits et des principes, la revendication du gouvernement canadien est très-fondée. Les Yankees le reconnaîtront-ils? C'est fort douteux, car s'ils invoquent volontiers le droit, ils ne connaissent réellement que la force. Néanmoins si l'Angleterre ne veut pas céder, elle peut trouver dans les réclamations canadiennes un excellent point d'appui.

Mais l'Angleterre n'a-t-elle pas déjà pris la résolution de faire bon marché de ses possessions américaines? Sans résoudre cette question par l'affirmative, il faut au moins reconnaître que les Anglais penchent à croire que la perte du Canada leur serait moins nuisible qu'une guerre contre les États-Unis. Les intérêts et l'honneur britanniques peuvent donc se trouver en opposition. Quel danger pour l'honneur!

EUGÈNE VEUILLOT.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Nous avons annoncé dans notre dernière chronique, la mise en vente, chez M. Palmé, d'un ouvrage très-important de notre savant collaborateur, M. Armand Ravelet. Ce livre a pour titre : *Traité des Congrégations religieuses*, commentaire des lois et de la jurisprudence, précédé d'une introduction historique et économique. Son importance est trop grande pour que nous ne nous empressions pas d'en dire aujourd'hui quelques mots; à vrai dire, il faudrait un long article pour le faire connaître suffisamment et dignement à nos lecteurs.

Le but de l'auteur, il le fait connaître lui-même.

« Ce livre, dit-il, est avant tout une œuvre pratique. Désireux d'éviter aux communautés religieuses les procès hasardés, nous avons voulu déterminer exactement les droits que le législateur leur accorde et que la jurisprudence leur reconnaît. Nous avons expliqué les lois et reproduit les décisions judiciaires; nous les avons mises en ordre, et nous en avons signalé la portée.

« Nous les avons critiqués aussi. En plus d'un point les tribunaux apportent à la liberté religieuse des entraves qui ne sont justifiées ni par la loi naturelle, ni même par la loi écrite. Il faut faire tomber ces entraves. La jurisprudence n'est point immobile; la loi même peut changer. Telle vérité longtemps attaquée, peut, si elle est défendue avec persévérance, parvenir à se faire reconnaître, et finir par pénètrer dans nos codes; on en citerait de nombreux exemples, et nous serions heureux de contribuer pour notre part à reculer les limites qui arrêtent trop souvent la liberté du bien.

« Mais avant d'entrer dans l'étude de la loi, nous avons voulu défendre les ordres religieux des reproches dont ils sont l'objet.

« On les attaque aujourd'hui par tous les moyens.

« Historiquement on les représente comme des institutions surannées, qui n'ont plus de rôle au temps présent ni de place dans la société contemporaine.

« Au nom de l'économie politique on les accuse d'amoindrir les revenus publics par l'oisiveté, de diminuer la population par le célibat, de ruiner l'agriculture par la main-morte. Leur constitution intérieure est, dit-on, la négation de tous les droits, la destruction même de la dignité humaine : le pouvoir civil a dû de tous temps les proscrire, et les lois qui

restreignent aujourd'hui leur développement remontent à l'origine même de ces ordres.

« Nous ne laisserons aucun de ces griefs sans réponse. »

Nos lecteurs connaissent assez M. Ravelet pour qu'il soit inutile de leur rappeler ses qualités de jurisconsulte et d'écrivain. L'article que la *Revue* a publié dernièrement, *les Ordres religieux devant l'Église et devant l'Etat*, fait assez voir ce que deviennent sous cette plume habile, les sujets les plus arides et les moins propres à ces développements ingénieux qui seuls peuvent en rendre la lecture attrayante. Il nous suffira donc d'indiquer les principales divisions de l'ouvrage.

Le chapitre premier a pour titre : de l'Autorisation. L'auteur définit d'abord l'autorisation et le droit des gouvernements à la donner. Il fait ensuite l'historique de la législation sur les autorisations et s'applique surtout à faire connaître les systèmes nouveaux, d'une importance plus grande, depuis le décret du 3 messidor an XII, jusqu'à celui du 31 janvier 1852. Il étudie ensuite l'Autorisation au point de vue de la règle et et des statuts du nouvel ordre religieux à autoriser, et tous les cas différents qui peuvent se présenter. Ce premier chapitre ne s'applique qu'aux congrégations de femmes.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur fait connaître comment se gouvernent ces mêmes congrégations, comment elles se perpétuent et recrutent leur personnel. D'où la division du chapitre en deux sections : *Du régime intérieur des Congrégations religieuses des femmes*, et de l'*Entrée en religion*.

Chapitre troisième : *De la Capacité des Congrégations religieuses de femmes autorisées*, comprenant cinq sections : capacité des membres de la congrégation; capacité de la congrégation; des acquisitions à titre gratuit; des actes à titre onéreux; des actions judiciaires.

Dans le chapitre IV, l'auteur aborde la question de *La dissolution des communautés religieuses de femmes*, des causes possibles de cette dissolution soit par le pouvoir civil, soit par le pouvoir ecclésiastique, de ses conséquences et des droits des religieuses restantes et des communes.

Le livre II traite des communautés et congrégations religieuses d'hommes autorisées. Il se divise en plusieurs chapitres.

Le premier étudie l'autorisation, le second l'organisation des différents ordres, le troisième de la capacité des communautés, et le quatrième de leur dissolution.

Dans le livre III, l'auteur examine les communautés d'hommes et de femmes non autorisées.

Ce livre est divisé en trois chapitres correspondant à ceux des deux premiers livres.

Le livre IV s'occupe exclusivement des congrégations enseignantes, le

livre V des congrégations hospitalières; enfin le livre VI (*lois applicables à toutes les congrégations*) comprend deux chapitres distincts, où sont étudiées 1° les lois sur la police des cultes, 2° les lois fiscales.

On voit toute l'importance de l'ouvrage de M. Ravelet. C'est le guide indispensable des communautés, et nous le recommandons spécialement aux ecclésiastiques et, en général, à tous ceux qui aiment et vénèrent les communautés religieuses. Ils y trouveront tout un arsenal de preuves qu'ils pourront opposer aux adversaires de bonne foi que l'ignorance seule rend ennemis. Quant aux autres, on sait que leur acharnement est le plus souvent en raison directe de leurs secrètes convictions.

La Revue des questions historiques a commencé le 1er juillet sa quatrième année et son septième volume. On connaît l'autorité de cet important recueil trimestriel.

Depuis trois siècles l'histoire officielle était le plus insolent mensonge que la perversité des sectes eût jamais imposé aux masses. Tous les grands faits y étaient dénaturés; c'était une audacieuse conjuration contre la vérité, contre la religion et ses ministres, et contre les rois. Parmi les ouvrages récents qui se sont donné la noble tâche de réhabiliter les anciennes gloires ou de flétrir de scandaleuses renommées, la *Revue des questions historiques* est un des plus solides et des plus consciencieux. Voici quelques-uns des articles publiés dans les six premiers volumes : De la Chronologie biblique; les Fausses Décrétales; Marie Stuart et Jacques VI; la Saint-Barthélemy, ses origines, son vrai caractère, ses suites; le Procès de Galilée; la Fuite de Louis XVI; Pie VII et Napoléon.

Voici maintenant les principaux articles de la *Revue* du 1er juillet : *Le Concile de Trente*, par M. Baguenaud de Puchesse; *l'Idée politique dans les chansons de geste*, par M. Léon Gautier; *la Réforme des Codes sous Louis XIV*, d'après des documents inédits, par M. Pierre Clément, de l'Institut; *Etude critique sur la Correspondance de Madame Elisabeth*, par M. Dufresne de Beaucourt, le directeur de la *Revue des questions historiques*.

C'est encore M. Palmé qui s'est chargé de la publication de cette Revue.

Voici un trait touchant que l'on nous prie de raconter, et une bonne œuvre que l'on nous invite à vous recommander. Nous laissons la parole à notre poétique et mystérieux correspondant.

Dans le creux d'un vallon qui sépare la forêt de Marly de celle de Saint-

Germain-en-Laye s'élève un bâtiment dont la pauvre apparence contraste avec les élégantes villas groupées sur les coteaux comme autant de nids dans le feuillage. C'est le couvent des Carmélites. De quelle trempe sont ces âmes qui ont tout quitté en ce monde pour Jésus-Christ, quels trésors de grâce et d'amour surnaturel, quelles merveilles d'abnégation et de simplicité sont cachés sous cet humble toit, c'est ce que des cœurs pieux pourront soupçonner, c'est ce qu'il ne faut pas songer à faire entrevoir aux autres. Or, parmi ces vingt femmes, il en est une qui depuis deux ans est gravement malade, et ne peut plus apporter sa part de travail à la communauté; elle est donc à la charge de ses sœurs déjà pauvres volontaires, aujourd'hui mendiantes. Dans cette extrémité, une religieuse se décida à offrir au public chrétien et sympathique à ces souffrances « les *Fleurs de la solitude* (1). » C'est un opuscule plein d'onction où l'on sent comme un souffle du ciel. On y trouvera divers exercices de piété envers le cœur de Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie, d'autres pour la Messe, la confession et la communion, des méditations d'après les textes des Saintes-Écritures pour tous les jours de la semaine, enfin quelques poésies vraiment touchantes.

Qui voudrait refuser son obole, quand une pauvre religieuse la demande et qu'en retour elle nous laisse ce bijou, plus précieux que tous les autres... un livre qui fait du bien à l'âme et la relève vers son Dieu!

La quatrième édition du *Choix de prières*, de M. Léon Gautier, d'après les manuscrits du neuvième au dix-septième siècle, vient de paraître. Voici en quels termes M. A. Loth s'exprimait au sujet de cet ouvrage, dans un des derniers numéros de l'*Univers*:

« L'auteur a suspendu de grands travaux d'érudition pour composer ce charmant petit volume. Il a recherché dans un grand nombre de manuscrits la matière de son livre, et y a recueilli, avec un soin pieux et un goût exquis, les prières les plus populaires du moyen âge. Les textes anciens, latins et français, sont traduits dans une langue qui reproduit toutes les beautés de l'original. Le traducteur y a ajouté de temps en temps quelques pièces de sa façon, à peu près dignes des autres.

« Quel charme dans ce parfum d'antiquité qui s'exhale du livre; quelle foi naïve, douce et forte dans ces vieilles prières, œuvres des plus aimables et des plus fiers génies du passé! Et comme on aime à redire aujourd'hui presque avec les mêmes mots et les mêmes accents, les pieuses oraisons que récitaient nos pères, et qui rappellent les cloîtres et les cathédrales.

(1) *Fleurs de la Solitude*, par une Carmélite. — Se vend 1 fr. au profit du Carmel de Saint-Germain-en-Laye, à Paris chez Poussielgue frères, 27, rue Cassette.

On y trouve à la fois la doctrine et la piété, la substance du dogme, les tendresses de la dévotion et les élans du mysticisme. On prie vraiment dans ce livre, et le plaisir de l'esprit et du cœur que l'on y goûte abondamment, le fait bien préférer aux *Eucologes* modernes. Ce recueil remplacerait avec beaucoup d'avantages la plupart de nos petits livres de prière et de dévotion. Nous le recommandons particulièrement aux familles chrétiennes.

Nous signalons à nos lecteurs l'apparition d'un livre d'un intérêt puissant : *Le monde et l'homme primitif selon la Bible* (1), par Mgr Meignan, évêque de Châlons-sur-Marne. Nous nous réservons d'en parler dans notre prochaine chronique avec tous les développements qu'il mérite.

Une bonne nouvelle pour finir : le livre si impatiemment attendu de M. Henri LASSERRE, sur *Notre-Dame de Lourdes* a enfin paru en un beau et fort volume in-8, chez l'éditeur de la *Revue*.

Nous parlerons aussi dans notre prochaine chronique du livre de M. LAURENTIE, sur l'*Athéisme social*.

Tous nos lecteurs ont lu dans le dernier numéro de la *Revue*, l'*Introduction* de M. Henry de Riancey, au livre de M. l'abbé Jaugey, sur le *Concile*. Cet ouvrage vient aussi de paraître en beau vol. in-12.

(1) Chez Palmé, éditeur.

ERNEST SCHNAITER.

Le Propriétaire-Gérant : V. PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE, IMPRIMEUR, PLACE DU PANTHÉON, 2.

L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE

ET LE CONCILE DE FLORENCE.

I

« Celui qui aurait le droit de dire au Pape qu'il s'est trompé aurait, « par la même raison, le droit de lui désobéir, ce qui anéantit la su- « prématie. Et cette idée est si frappante, que l'un des plus savants « protestants, Mosheim, a fait une dissertation pour établir que l'*ap- « pel du Pape au futur Concile* détruit l'unité visible (1). »

Réflexion remarquable tout à la fois de profondeur et de simplicité, que chacun fait aujourd'hui, en s'étonnant qu'elle ait pu échapper à ceux qui ont si subtilement disputé sur l'autorité du Souverain-Pontife. Aussi est-ce merveille que l'empressement de notre siècle à saluer l'Infaillibilité du Pape. Le plus grand nombre des fidèles la croient avec amour. Ils vont plus loin, ils désirent cette vérité érigée en dogme de foi : ils pensent comme le célèbre Pierre Soto, qui de son lit de mort conjurait le Souverain-Pontife Pie IV de définir la supériorité du Pape au-dessus des Conciles généraux : *Ego igitur vivens et moriens testor Sanctitatem Tuam esse superiorem omnibus Conciliis, nec posse ab illis ullo modo judicari; idque ut aperte definiatur in Ecclesia, credo plurimum expedire; quia contrarium manifeste vergit ad seditionem, bella atque schismata in Ecclesia* (2). Il n'y a pas jusqu'aux personnes les moins suspectes *d'ultramontanisme* qui ne reconnaissent d'assez bonne grâce l'Infaillibilité du Souverain-Pontife.

« Nous admettons sans difficulté l'Infaillibilité du Pape : à nos yeux *ce dogme populaire* est trop enraciné dans la croyance et dans le cœur de tous les chrétiens, pour n'être pas l'expression de la doctrine orthodoxe. » Ainsi parlait devant moi un homme distingué qui se dit foncièrement dévoué aux idées gallicanes.

(1) J. de Maistre. *Du Pape*, l. I. ch. II.
(2) P. Prat, *Histoire du Concile de Treute*, t. II. p. 103.

Ecoutons le *Français :*

« Quant à l'infaillibilité du Pape, *le Temps* déclare qu'elle est une « conséquence de l'Infaillibilité de l'Église. C'est bien aussi notre « pensée, et nous ne croyons pas qu'il y ait sur ce point de contesta- « tions sérieuses entre catholiques soumis. Le vieux Gallicanisme, si « entier sur ce point, n'existe plus que dans les vœux de l'*Eten- « dard.* » (10 avril 1869).

S'il en est ainsi, dira-t-on, pourquoi revenir sur la question de l'Infaillibilité du Pape ?

Oui sans doute, de semblables déclarations auraient de quoi nous satisfaire, si nous ne savions combien l'erreur est habile à se déguiser. Les Ariens ne surent-ils pas composer des symboles, dont les plus clairvoyants des Catholiques ne purent qu'à grand'peine découvrir le venin ? Est-ce que les Jansénistes ne multiplièrent pas les plus savantes inventions, lesquelles auraient trompé l'Eglise elle-même, si l'Eglise pouvait subir l'influence de l'erreur ?

Or, avertis par les leçons de l'histoire, nous avons bien le droit de nous tenir quelque peu sur nos gardes en face d'hommes qui affirment aujourd'hui ce qu'ils niaient hier avec une fermeté qui tenait de la conviction. Ils croient, disent-ils, à l'Infaillibilité du Pontife romain. Pourquoi donc n'emploient-ils pas, pour rendre leur pensée, une formule claire, nette, et qui ne soit susceptible d'aucune équivoque ? On aimerait à les voir employer la formule qui fut présntée à Van Heussen, de Hollande, et qui excita la colère d'Arnaud : « Credo Sedem Apos- « tolicam, seu Ecclesiam Romanam in rebus fidei errare non posse, « ejusque judicium in eadem materia obligare, *etiam antequam acce- « dat consensus Ecclesiæ universalis aut Concilii Œcumenici* (1). »

Ou encore, la formule qui depuis quelque temps est si avidement accueillie par le peuple chrétien : « Je crois et professe que le Pape « définissant par son autorité, en qualité de Docteur universel (*ex « cathedra*), ce que l'on doit croire en matière de foi ou de mœurs, « est infaillible ; de telle sorte que ses décrets sont irréformables et « obligent en conscience, même avant d'être suivis de l'assentiment « de l'Eglise (2). »

Hélas ! nos défiances ne manquent pas de fondement. Le Gallican qui parlait tout à l'heure de sa foi au *dogme si populaire* de l'Infaillibité

(1) *Œuvres d'Arnaud*, t. II (édit., Paris 1775), p. 722. *Lettre à M. du Vaucel*, 9 oct. 1686.

(2) On sait que la vérité contenue sous cette formule est l'objet d'un vœu dont la *Civilta cattolica* a savamment établi la légitimité et l'opportunité.

du Pape, ne tardait pas à laisser échapper un aveu qui diminuait singulièrement ce que sa conversion peut offrir de méritoire.

« Dans notre pensée, disait-il, l'*Infaillibilité du Pape procède de* « *l'Infaillibilité de l'Église...*

« Dans le sein de l'Eglise, et par l'ensemble de ses actes, de ses « luttes, de ses enseignements; par la prédication de ses ministres, « par les méditations des docteurs, par les jugements des Evêques, « par les actes de foi des nations, toute doctrine s'élabore sur la vé« rité, sur la justice, sur la morale.

« En règle générale, l'Eglise proclame directement, par les décrets « de ses augustes assemblées, le résultat de ce grand travail, et elle « le fait dans son Infaillibilité, car Elle s'appuie sur les révélations de « Dieu. Voilà les Conciles.

« *Mais quelquefois Elle se confie dans la sollicitude de son chef*, « pour mettre en lumière tout ce qui est en Elle de vrai, de juste et « de bon, pour démasquer le faux, l'iniqué et le pervers dans les « pensées de ses enfants égarés; et ce monarque vigilant, dont l'œil « est toujours ouvert, l'oreille toujours attentive, recueille avec un « soin, une fidélité dont la grâce d'en haut peut seule le rendre ca« pable, toutes les vérités dont le germe fut semé par l'Esprit-Saint « dans le vaste champ de l'Eglise. »

Eh bien, voilà une manière d'entendre l'Infaillibilité du Pape qui est de tout point inadmissible; et si telle est la pensée du *Français*, nous n'avons que faire de sa déclaration.

Dites et répétez à satiété, que l'Infaillibilité n'est accordée au Pape que *pour* l'Eglise; — ajoutez que cette Infaillibilité ne saurait s'exercer en dehors de vérités dont les éléments n'existeraient point dans le vaste champ de l'Eglise : à la bonne heure! Personne, que je sache, n'y contredira. Mais faire dériver l'Infaillibilité du Pape de celle de l'Eglise, comme si le Pape était un délégué de la société chrétienne, auquel il faut de toute rigueur prêter les moyens d'accomplir son mandat; voilà ce que nul catholique n'accordera jamais. Ce serait renouveler la damnable doctrine de Richer et des Jansénistes de Pistoie, qui faisaient bien du Pape la tête de l'Église, mais une tête qui recevrait du corps la vie qu'elle doit au contraire lui communiquer, *caput ministeriale.*

Ainsi l'Église serait antérieure au Pape; tandis que, dans l'institution divine, le Pape est le fondement qui supporte l'Église : *Tu es Petrus, et super hanc petram.* C'est de l'Église que le vicaire de

Jésus-Christ recevrait la lumière et la force pour confirmer ses frères dans la foi, tandis que le Sauveur l'a investi par lui-même de cette grâce d'infaillibilité; *Rogavi pro te, et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.* Enfin, prétendre que l'Infaillibilité du Pape découle de celle de l'Église, comme le ruisseau de la source, n'est-ce pas assujétir au Corps entier le Chef qui doit le gouverner?

Encore une fois, il est véritable que si Dieu a conféré l'Infaillibilité à son vicaire, ce n'a été que pour donner à son Eglise l'*inerrance* et la fermeté de la foi. Mais il faut confesser aussi que cette infaillibilité du vicaire de Jésus-Christ lui vient du Sauveur lui-même, et s'exerce indépendamment de l'Église et en dehors de tout contrôle humain. L'Infaillibilité du Pape procède, non de l'Eglise, mais de Jésus-Christ qui la lui a conférée dans la personne de saint Pierre; si bien que dans son travail de constatation, s'il m'est permis de parler ainsi, le Pape marche et agit assisté de l'Esprit-Saint. Et c'est tellement peu de l'Eglise qu'il tient cette grâce d'assistance divine, que l'Eglise elle-même recourt au Pape, afin de recevoir de sa bouche la parole qu'elle doit croire avec certitude. Que l'on veuille relire les leçons du nouvel Office de l'Immaculée-Conception (IIe *nocturne*, 6e leçon) : la position respective du Pape et de l'Eglise y est admirablement décrite.

Je ne déroulerai pas ici tous les monuments de la tradition : ce travail serait infini. Il me suffira d'invoquer la célèbre définition du Concile de Florence.

II

« Nous définissons, s'écrient les Pères de Florence, que le Saint-
« Siége apostolique et le Pontife romain est le successeur du bienheu-
« reux Pierre, prince des Apôtres, qu'Il est le véritable vicaire du
« Christ, et le Chef de toute l'Eglise, le Père et le Docteur de tous les
« chrétiens, qu'à Lui a été donnée, par Notre-Seigneur Jésus-Christ
« dans la personne du bienheureux Pierre, une pleine puissance de
« paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle, comme cela
« est *aussi* contenu dans les Conciles œcuméniques et dans les saints
« Canons (1). »

L'Infaillibilité du Pape peut-elle se déduire de la définition que je viens d'alléguer? Telle est la question à résoudre.

(1) La particule *aussi*, *etiam*, καὶ se trouve dans les textes grec et latin. La remarque a sa gravité.

D'une voix unanime les théologiens étrangers à la France répondent affirmativement. Et voici en quelques mots leur manière de raisonner. Je cite M. l'abbé Bouix (*de Papa*, t. I, p. 530).

« Si le Pape, dit les avant le auteur, si Pape pouvait se tromper « quand il entreprend la définition d'une matière dogmatique, il ne « posséderait point la *pleine* puissance de paître et de gouverner l'E- « glise universelle. Afin que cette puissance soit *pleine*, il est néces- « saire que le Pontife ait le pouvoir d'obliger les âmes à croire les « articles par lui définis. Mais il répugne essentiellement qu'il existe « une obligation de *croire* vrai ce qui *peut* se trouver faux. Bien plus, « dans l'hypothèse d'un Pape qui ne serait pas infaillible, la *pleine* « puissance de gouverner résiderait hors de lui, c'est-à-dire dans le « corps des Évêques. Le Pape ne serait pas plus le Docteur des chré- « tiens que le premier Évêque venu. Donc, en termes qui ne sont pas « explicites, il est vrai, mais qui toutefois ne permettent pas l'équi- « voque, le Concile de Florence a défini l'Infaillibilité doctrinale du « Pontife romain. »

La doctrine du Concile de Florence est donc manifeste, qu'au Pontife romain, en la personne de saint Pierre, a été donnée par le Sauveur lui-même l'Infaillibilité de la foi. Autrement, comment pourrait-on dire de Lui qu'Il est le Docteur suprême? Il y a plus : comment affirmer qu'Il est le centre de la Communion catholique? Il est de principe « qu'une autorité ne peut être souveraine en matière « de foi et obtenir l'assentiment intérieur, sans être infaillible ; » et que « de l'Infaillibilité naît l'unité (1). »

Que si l'argument ne paraissait point sans réplique, je prierais mes contradicteurs de prêter l'oreille au commentaire que plus de cinq cents Évêques catholiques ont publié des paroles du Concile de Florence. Lorsque, à l'occasion du *Centenaire*, les prélats accourus de tous les points de l'univers se pressèrent autour de Pie IX, ils s'étudièrent sans doute à user de formules capables de rendre dans toute leur vérité les sentiments de reconnaissance et d'amour qui débordaient de leurs cœurs. Or, que découvre-t-on autre chose dans cette admirable *Adresse* de l'Episcopat, sinon la pleine et entière confession du grand privilége de l'Infaillibilité pontificale? Ecoutons.

« C'est assurément par un effet de la vertu divine, que la chaire de « saint Pierre, laquelle est tout ensemble l'organe de la vérité, le « centre de l'unité et le fondement de la liberté ecclésiastique, n'a

(1) Mgr l'évêque d'Orléans. *Lettre sur le futur Concile.*

« pu être ébranlée après dix-huit siècles d'adversités et de violentes « luttes. *Divina enim virtute factum cernimus, ut Petri Cathedra,* « *organum veritatis, unitatis centrum, fundamentum et propu-* « *gnaculum libertatis Ecclesiæ, tot inter rerum adversitates et non* « *intermissa hostium molimina, octodecim jam elapsis plane seculis,* « *stet firma incolumisque.*

« Eclairés par cette foi (aux prérogatives du Saint-Siége), nous « Vous déclarions, il y a cinq ans, de vive voix et par écrit, que nous « n'avions rien tant à cœur que de croire comme vous, d'enseigner « comme vous, de marcher avec vous dans les sentiers du Seigneur : « *Hac fide ducti loquebamur olim..... verbis scriptoque eo tempore* « *professi sumus, nihil nobis potius et antiquius esse, quam ut quæ* « *Tu ipse credis ac doces, nos quoque credamus et doceamus; quos* « *rejicis errores, nos item rejiciamus; Te duce unanimes incedamus* « *in viis Domini, Te sequamur, Tibi adlaboremus ac Tecum pro* « *Domino in omne discrimen fortunamque parati decertemus.* »

Les Prélats continuent en adhérant de toutes leurs forces aux Actes pontificaux publiés depuis la réunion de 1862. Et comme l'on pourrait croire que cette adhésion repose principalement sur le motif de la prudence bien connue du Pontife, ainsi que sur la constatation d'une conformité parfaite des mêmes actes avec la vraie doctrine, les Evêques ajoutent :

« Nous croyons fermement que Pierre a parlé par la bouche de « Pie ; car nous portons gravé dans nos esprits, ce que d'une voix « unanime définirent les Pères de Florence : *Petrumque per os Pii* « *locutum fuisse credentes, quæ ad custodiendum depositum a te* « *dicta, confirmata, prolata sunt, nos quoque dicimus, confirmamus,* « *annuntiamus, unoque ore atque animo rejicimus omnia quæ tu* « *ipse reprobanda ac rejicienda judicasti. Firmum enim menti nostræ* « *est, alteque defixum, quod Patres Florentini in Decreto Unionis* « *unanimes definierent :* ROMANUM PONTIFICEM CHRISTI VICARIUM « TOTIUSQUE ECCLESIÆ CAPUT, ET OMNIUM CHRISTIANORUM PATREM ET « DOCTOREM EXISTERE, ET IPSI IN B. PETRO PASCENDI, REGENDI AC « GUBERNANDI UNIVERSALEM ECCLESIAM A D. N. J. C. PLENAM POTES- « TATEM TRADITAM ESSE. »

Voilà certes un beau témoignage rendu à l'Infaillibilité, et tout ensemble une protestation contre les subtilités dont on a voulu parfois embarrasser une définition conciliaire de la plus haute importance. Personne ne s'y est mépris.

III

Au reste, si la définition de Florence n'était pas à ce point favorable aux priviléges de la chaire apostolique, pourrait-on concevoir l'antipathie, je dirai presque la fureur des Jansénistes contre le seizième concile général? Arnauld et les siens ne voulaient pas qu'on leur en parlât. Le parlement de Paris alla même jusqu'à défendre de citer comme œcuménique le concile de Florence. « Le Roi, dit Picot, « réprima un autre écart des magistrats qui venaient de défendre « *de citer comme œcuménique le concile de Florence* et le cinquième « de Latran : comme si c'était à des juges séculiers, à décider de « l'œcuménicité des Conciles. Le Roi cassa leur arrêt, ce qui ne les « empêcha pas de déclarer qu'ils y persistaient (1). » C'était l'époque où le parlement arrêtait au passage la Bulle de canonisation de saint Vincent de Paul, et où les sacrements étaient portés de force à des malades qui en étaient entièrement indignes!

Sans pousser aussi loin le dépit et la colère, il est certain que les Gallicans n'ont jamais ressenti qu'une fort médiocre tendresse à l'endroit du concile de Florence. Il fut même une époque où la Sorbonne et un certain nombre de prélats français refusèrent de le tenir pour canonique et légitime.

Cependant, hâtons-nous d'en faire la remarque, ce ne fut jamais l'universalité du clergé de France qui refusa de reconnaître la légitimité du concile de Florence. Les Pères du concile ne s'étaient point encore séparés, que Pierre de Versailles, évêque de Meaux, vint trouver le Pape Eugène IV de la part du roi Charles VII (1441) et le supplier de mettre fin aux divisions religieuses qui agitaient la France. L'évêque parlait au nom du roi et du clergé. Or, contestait-il la légitimité du concile de Florence? Nullement. Il salue d'abord le pape en qualité de monarque : « *Soyez notre chef et notre prince.* « Non que personne doute parmi nous que vous n'ayez la principauté « dans l'Église; car nous savons que l'état de l'Église a été cons- « titué *monarchique* par Jésus-Christ même.... » Puis il désa- « voue le conciliabule de Bâle, « *qui s'est efforcé d'éteindre la vé- « rité sur la puissance suprême dans un seul;* » et reconnaît le concile de Florence, qui n'a d'autre tort que de n'avoir pas as-

(1) *Mémoires* pour servir à l'histoire ecclés. du 18e siècle : t. III, p. 14 (édit. de 1854).

sez déterminé les limites du pouvoir pontifical. « Celui de Flo-
« rence, que vous tenez actuellement, a bien éclairci cette vérité
« (de la monarchie papale), comme on le voit dans le décret pour
« les Grecs; *mais il n'a rien déterminé pour tempérer l'usage de*
« *cette puissance.* »

Enfin ; il supplie le Pape de convoquer un nouveau concile général, à l'effet de combler ce qui lui semble une lacune considérable dans le dernier synode œcuménique; et c'est à cela seulement que se bornent les vœux de la France. Il faut citer les propres paroles de l'évêque de Meaux :

« On me dira sans doute, qu'il n'est plus besoin de conciles généraux; qu'on en a assez tenu jusqu'ici; « *que l'Église romaine suffit*
« *pour terminer toutes les controverses*..... mais pour répondre à
« cela, il suffit de jeter les yeux sur l'état présent de l'Église. *Il doit*
« *y avoir en vous, très-saint Père, et dans tous les autres prélats, deux*
« *sortes d'autorités :* l'une *de puissance et d'institution divine*, l'autre
« *de confiance auprès des peuples et de bonne réputation.* La première,
« quoiqu'elle ne puisse vous manquer, a besoin toutefois d'être re-
« levée par la seconde, et vous obtiendrez celle-ci au moyen d'un
« concile général, non tel qu'il est à Bâle, mais tel que le Roi très-
« chrétien le demande, c'est-à-dire un concile qui soit célébré par
« votre ordre, et qui soit réglé selon les décrets des saints pères. Une
« telle assemblée ne sera point une multitude confuse; *et votre puis-*
« *sance monarchique, qui vient du Ciel, qui est attestée par l'Évan-*
« *gile, qui est reconnue des saints et de l'Église universelle, ne sera*
« *exposée à aucun danger.* »

Il est clair, par ce qu'on vient de lire, que l'évêque de Meaux et la France, dans sa personne, acceptaient le concile de Florence. Ils voulaient seulement une clause qui en garantissant les fidèles contre tout danger d'oppression tyrannique, leur rendît plus aimable le pouvoir pontifical. Que voulait une pétition de ce genre? Je n'ai pas à le discuter. Je constate que la France, prise en masse, n'était point hostile au concile de Florence.

Au sein des Parlements germait, il est vrai, une sourde opposition à l'Église et à son chef. C'est là que se conserva toujours l'hostilité aux décrets de Florence; et trop souvent, hélas! l'Université de Paris se fit la complice des rancunes et des haines du Parlement. Mais en

(1) L'ambassade de l'évêque de Meaux est un fait considérable dans l'histoire de l'Eglise gallicane. Voy. Rohrbacher, l. LXXXII, e mieux encore Raynaldi *ad ann.* 1441.

dehors des cours judiciaires et de la Sorbonne, ils furent assurément fort peu nombreux les adversaires quand même du concile qui nous occupe. Le cardinal de Lorraine, qui avait puisé dans son éducation à la Sorbonne des préjugés défavorables au concile de Florence, croyait bien que le clergé français partageait ses préventions. Mais il se trompait, et, par leur conduite au concile de Trente, nos évêques prouvèrent clairement que le décret de Florence leur était aussi cher qu'il l'a été depuis à l'épiscopat du monde entier. Voici d'ailleurs un témoignage irrécusable, celui de Noël Alexandre :

« L'opinion de ce grand prélat, (le cardinal de Lorraine) n'oblige « pas les théologiens français de retrancher le concile de Florence de « la liste des conciles généraux : *car jamais l'Eglise gallicane ne s'est « récriée contre ce concile, jamais elle n'a mis opposition à l'union « des Grecs, ni à la définition de foi publiée à Florence : au contraire « elle a toujours fait profession de la respecter.* A la vérité, les « évêques de la domination du Roi n'eurent pas permission d'aller à « Ferrare et à Florence, mais il y furent présent d'esprit et de vo- « lonté ; ils entrèrent dans les intérêts de cette union tant désirée « entre les deux Églises, etc... (1). »

Le P. Berthier ajoute que le sentiment de Noël Alexandre est celui de Maria, de Bossuet, de la nouvelle Faculté de théologie de Paris et du clergé de France (2).

Mais c'en est assez relativement à ce point, qui est ici d'une importance secondaire. Ce qu'il nous faut constater, c'est que les Gallicans ont toujours été très-froids par rapport au concile de Florence. Ils le citent peu ; et même ils le citent mal. Un seul exemple.

Ouvrez Bailly au traité *de Ecclesia.* Le décret de Florence y est cité, j'en conviens, mais le reconnaîtriez-vous? « Definimus romanum « pontificem successorem esse B. Petri..... et ipsi in B. Petro, gu- « bernandi universalem Ecclesiam a D. N. Jesu Christo plenam po- « testatem traditam esse. » Voilà la citation faite par Bailly. Pourquoi n'a-t-il pas transcrit les mots si graves : *Christi vicarium, totiusque Ecclesiæ caput et omnium Christianorum patrem et doctorem existere, et ipsi in B. Petro pascendi, regendi ac gubernandi?.....* Est-ce que par hasard il voyait là une tautologie?

Plus bas, pour se débarrasser de l'objection tirée du concile de Florence en faveur de la supériorité du Pape au-dessus des conciles,

(1) *Histor. eccles.* sæcul. 15 et 16. Dissertat. x art. 1 n° 6.
(2) *Histoire de l'Eglise gallicane,* l. XLVIII.

Bailly cite encore le décret; mais il lit : *Quemadmodum in gestis conciliorum et canonibus continetur ;* comme si l'on n'avait défini les prérogatives que *dans la mesure* de la déclaration qui en aurait été faite par les saints canons. Il est sûr, au contraire, que les exemplaires originaux, grec et latin, portent la particule *etiam*, en sorte qu'il faut lire : *Quemadmodum et* ETIAM *in gestis conciliorum et canonibus continetur*. Le sens est ainsi tant soit peu modifié ; le Concile déclarant que les prérogatives qu'il reconnaît au Pape, ont été identiquement reconnues et proclamées par les conciles généraux précédents. Il est bon d'observer que la leçon suivie par Bailly est à peu près universellement reçue des Gallicans. Évidemment le texte original les gêne. Ils ont raison, et je ne comprends guère qu'en présence d'une aussi énergique définition, les opinions gallicanes puissent encore subsister.

IV

Mais pourquoi ne pas interroger les Pères du concile de Florence, touchant le sens qu'ils ont eux-mêmes attaché à leur définition?

Il est certain, les actes du Concile en font foi (1), que les Grecs exigèrent des explications fort précises sur chacun des mots employés dans la définition. Déjà l'empereur avait été sur le point de rompre toutes les négociations, à cause de la fermeté d'Eugène IV à maintenir les droits du siége apostolique. C'est dire assez, que les explications données aux Grecs durent être soigneusement méditées.

Or, Jean de Montenegro, provincial des dominicains pour la province de Lombardie, fut chargé de cette commission. En présence de tous les Pères assemblés, il expliqua chacun des termes de la définition. Il prouva successivement par l'autorité des saints Pères et des canons, que le Pontife romain est bien réellement *successeur de saint Pierre, vicaire de Jésus-Christ, père, chef et docteur de tous les Chrétiens*. Je vais traduire la partie du discours qui se rapporte à la qualité de *suprême docteur*.

« Que le Pape soit le docteur universel (*doctor totius fidei Chris-*
« *tianæ*), cela résulte de la lettre synodale envoyée au pape saint
« Félix par saint Athanase, dans laquelle on lit : *C'est vous qui ren-*
« *versez les hérésies, et qui redressez les ignorants; vous êtes le doc-*
« *teur et le soutien de la vérité catholique et de la foi orthodoxe :* UT

(1) Labbe, t. XIII, col. 1136 et suiv.

« PRINCEPS, ET DOCTOR, ET CAPUT OMNIS ORTHODOXÆ ET IMMACULATÆ « FIDEI EXISTIS. Puis donc que tous les Chrétiens doivent se réunir « dans une même foi, le Pape est constitué maître de la foi orthodoxe, « par suite du privilége accordé à saint Pierre. »

Un peu plus bas, l'orateur voulant établir le titre de pasteur suprême, invoque l'autorité du pape saint Agathon dont les lettres furent saluées avec enthousiasme par le sixième concile général. Voici donc ce que le saint Pape écrivait aux empereurs :

« Par l'assistance de saint Pierre, cette Église apostolique, qui est « la sienne, *ne s'est jamais détournée de la voie de la vérité dans « quelque partie d'erreur que ce soit. Aussi toute l'Église catholique « et les conciles généraux ont toujours embrassé fidèlement et suivi en « tout l'autorité de cette Église apostolique, comme étant l'autorité « du prince même des apôtres. Nous vous envoyons donc la règle de « la vraie foi*, qui, soit dans la prospérité, soit dans l'adversité a été « conservée et défendue couragement par la mère spirituelle de votre « empire, l'Église apostolique du Christ, *laquelle, par la grâce du « Dieu tout-puissant, ne sera jamais convaincue de s'être écartée du « sentier de la tradition apostolique, ni n'a jamais succombé à la dé- « pravation des nouveautés hérétiques.....* selon la promesse que le « Sauveur a faite au prince de ses disciples dans les sacrés Évangiles : « *Pierre, Pierre, j'ai prié pour toi*, etc. » Sur quoi Jean de Monténégro fait les remarques suivantes :

« Les paroles de saint Agathon renferment trois vérités :

« La première qu'il appartient à Pierre et à ses successeurs de « paître toutes les brebis du Seigneur.

« La seconde, que le siége apostolique ne s'est jamais laissé en- « gager dans quelque erreur que ce puisse être ; mais que sa foi est « toujours demeurée vierge.

« La troisième enfin, que l'autorité du saint-siége est telle, que « partout et toujours les Églises, les Conciles et les saints Pères ont « reçu sa doctrine apostolique, *semper susceperunt ejus apostolicam « doctrinam ;* et que ces paroles du Sauveur, *ut non deficiat fides tua*, « s'entendent de la chaire de Pierre, laquelle est à l'abri de toute hé- « résie, et en possession de confirmer tous ceux qui chancèlent dans « la foi, *et quod sit immunis ab hæresi, atque confirmationem om- « nium fratrum titubantium in fide ad ipsam sedem et Romanum « pontificem pertinere.* »

Sauf illusion, il me semble qu'à part le mot qui n'a pas été pro-

noncé, l'*infaillibilité* ne pouvait être plus clairement attribuée au Pontife romain. Cependant, ni les Grecs, ni les Latins ne réclamèrent. Le décret fut maintenu, et les assistants demeurèrent persuadés qu'il renfermait la foi à l'Infaillibilité du Pape.

« Avant, dit Muzzarelli, avant que les Pères acceptassent cette dé-
« finition, elle leur fut expliquée dans un sens décisif pour l'Infailli-
« bilité du Pape, et après cette explication, les Pères souscrivirent la
« définition ; donc ils l'approuvèrent dans ce sens ; autrement, ou ils
« auraient dû changer les termes de la définition, ou ils auraient dû
« protester qu'ils n'entendaient pas en cela décider favorablement à
« l'Infaillibilité du Pape. Ils ne firent ni l'un ni l'autre ; donc ils
« approuvèrent non-seulement la définition, mais aussi le sens dans
« lequel elle leur avait été présentée par Jean. L'explication de Jean
« décidait ouvertement et expressément pour l'Infaillibilité du Pape ;
« donc les Pères du Concile œcuménique de Florence eurent intention
« de souscrire à cette Infaillibilité. Peut-on voir des conséquences
« plus légitimes déduites de prémisses plus certaines (1)? »

Franchement, à moins d'être proposée aux fidèles avec le propre terme d'*Infaillibilité*, la doctrine qui enseigne l'inerrance du Pontife romain, peut-elle être plus clairement affirmée par l'Église uniververselle?

V

En terminant, j'éprouve le besoin de soulager mon cœur de Catholique et de Français, au souvenir des monuments qui s'élevèrent dans notre patrie à l'Infaillibilité, quelques jours à peine avant le scandale de 1682.

Nous avons entendu Pierre de Marca dire en 1660 : *Nier l'Infaillibilité du Pape pour les choses spirituelles, c'est se déclarer calviniste.*

Voici des professions de foi plus imposantes. En 1625, l'assemblée du clergé s'exprimait de la sorte :

« Les évêques seront donc exhortés d'honorer le Saint-Siége apos-
« tolique et l'Église romaine..... Ils respecteront aussi notre saint-
« père le pape, chef visible de l'Église universelle, vicaire de Dieu en
« terre, évêque des évêques, et patriarche des patriarches, en un mot
« successeur de saint Pierre, auquel l'apostolat et l'épiscopat ont eu
« commencement, et sur lequel Jésus-Christ a fondé son Église, en

(1) L'*Infaillibilité des Papes prouvée* etc : Opuscules, t. II (édit. d'Avignon), p. 199.

« lui baillant avec les clefs du Ciel l'*Infaillibilité de la foi*, que l'on « a vue miraculeusement durer immuable dans ses successeurs jus- « qu'aujourd'hui. »

Dans ses *controverses*, notre SAINT FRANÇOIS DE SALES, avait déjà dit :

« L'Église a toujours besoin *d'un confirmateur infaillible* auquel « on puisse s'adresser, d'un fondement que les portes de l'enfer et « principalement l'erreur ne puissent renverser, et que son pasteur ne « puisse conduire à l'erreur ses enfants. *Les successeurs donc de saint « Pierre ont tous ces mêmes priviléges, qui ne suivent pas la per- « sonne, mais la dignité et la charge publique.* »

Tout le monde sait la part immense que prit SAINT VINCENT DE PAUL dans la condamnation du Jansénisme. Ce que beaucoup de gens ignorent, c'est la soumission aveugle du saint aux décrets du Saint-Siége, soumission qui implique nécessairement la foi de l'Infaillibilité. Il faut lire sa correspondance avec les évêques de France, touchant la nouvelle hérésie.

On y verra, que le saint regardait l'autorité du Pape comme le moyen le plus prompt de trancher les controverses en matière de foi : « Il n'y a point de plus prompt remède que celui de recourir au Pape « auquel le concile de Trente même nous renvoie en sa dernière « session. »

Il estimait que l'on ne doit pas même s'arrêter à la pensée que la décision pontificale ne sera point respectée.

« Il ne faut point craindre que la Pape ne soit obéi, *comme il est « bien juste*, quand il aura prononcé ; car outre que cette raison de « craindre la désobéissance aurait lieu en toutes les hérésies, les- « quelles, par conséquent, il faudrait laisser régner impunément, « nous avons un exemple tout récent dans la fausse doctrine des *deux « Chefs de l'Église*, qui était sortie de la même boutique, laquelle « ayant été condamnée par le Pape, on a obéi à son jugement, et il « ne se parle plus de cette nouvelle opinion. »

Que si la même crainte lui était objectée, le saint répliquait :

« Or, de prévoir qu'on n'acquiescera pas à son jugement (du « Pape), tant s'en faut que cela doive se présumer ou craindre, *que « plutôt c'est un moyen de discerner par là les vrais enfants de l'É- « glise d'avec les opiniâtres.* »

Enfin, saint Vincent de Paul avait admirablement compris que les

(1) Voir M. l'abbé Maynard : *Saint Vincent de Paul*, t. II, p. 326 et suiv.

détracteurs de l'Infaillibilité du Pape sont, pour l'ordinaire, de ceux qui se réservent de résister aussi à l'autorité du concile, si d'aventure elle s'exerçait contre eux.

« Il est vrai qu'un parti accuse l'autre, mais il y a cette différence, « que l'un demande des juges, que l'autre n'en veut point, qui est « un mauvais signe. Il ne veut point de remède, dis-je, de la part du « Pape, parce qu'il sait qu'il est possible ; *et fait semblant de deman-* « *der celui du concile, parce qu'il le croit impossible, en l'état présent* « *des choses; et s'il pensait qu'il fût possible, il le rejeterait de même* « *qu'il rejette l'autre.* »

Réflexion profonde, et qui encore aujourd'hui conserve toute sa vérité ! Est-il bien sûr que les hommes qui n'adhèrent point à toutes les doctrines et opinions de la chaire apostolique, est-il bien sûr qu'ils se soient réjouis sincèrement de l'indiction du future concile? Et dans le passé, les milles chicanes faites touchant l'œcuménicité de certains conciles, n'accusent-elles pas chez les Gallicans une obéissance un peu lente?

Enfin, il nous faut recueillir les pensées d'un grand serviteur de Dieu sur le pape. Le vénérable M. Olier, fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice écrivait dans sa *Vie intérieure de la très-sainte-Vierge* :

« Pour vivifier et régir son Église, jusqu'à la fin des siècles, Jé- « sus-Christ s'est donc laissé dans saint Pierre et dans ses succes- « seurs, en qui seuls persévère toujours la mission d'apôtre, *laquelle* « *a l'Infaillibilité conjointe*, avec obligation à tous les hommes de « recevoir leur prédication. C'est pourquoi, par Jésus-Christ vivant « en eux, les successeurs de saint Pierre sont le fondement, la base « de l'Église et l'hypostase qui la soutient. Comme l'hypostase en la « personne du Verbe incarné soutient l'humanité sainte de Jésus- « Christ, ainsi la lumière de Jésus-Christ qui est la lumière du Père « éternel, soutient dans le successeur de saint Pierre toute l'Église... « Qui serait capable de résister à toutes les illusions, à toutes les er- « reurs, à toutes les hérésies, à tous les mensonges de l'enfer, que « la Sagesse incarnée *qui s'est établie dans saint Pierre comme dans* « *une pierre inébranlable* par la solidité de sa lumière, et la droiture « invariable et inflexible de ses mœurs? Saint Pierre continue donc « la vie de Jésus-Christ, comme chef visible et fondement de son « Église.... C'est saint Pierre qui fortifie toute l'Eglise, *et Tu ali-* « *quando confirma fratres tuos*, et la foi et la vérité est si ferme en

« lui que pour dire une vraie croyance, une foi assurée, c'est assez « de dire : *Je crois avec saint Pierre, je crois comme saint Pierre* (1). »

Et maintenant, continuera-t-on à décrier le patriotisme des Français qui veulent purger leur pays de tout reste de Gallicanisme? Oui, parce que nous aimons notre patrie, nous voulons la ramener à ses antiques et glorieuses traditions. Le Gallicanisme a voulu les lui ravir; et loin d'y gagner quelque chose, l'Église de France n'a recueilli des nouveautés de 1682 qu'une dure et honteuse servitude : *nec demum ullam inde partam fuisse Gallicanæ Ecclesiæ vel gloriam vel libertatem, sed potius labem aliquam inductam fuisse et veram servitutem* (2).

Nous croyons et nous disons que le vrai Catholique se reconnaît « à « une soumission filiale, franche sans réserve au Pontife romain, dans « le passé, dans le présent, dans l'avenir (3). » Tel est l'enseignement que nos vieilles Églises de France ont reçu des Irénée et des Avit, des Bernard et des Fulbert, et qu'elles ont su conserver aux plus mauvais jours par la sollicitude des Fénelon, des Belzunce, et des d'Aviau.

H. MONTROUZIER. S. J.

(1) *Vie intérieure de la très-sainte Vierge,* récemment publiée par M. Faillon, t. II, p. 260 et suiv.

(2) Bref de S. S. Pie IX à M. Guérin, pour le féliciter du beau livre que tous nos lecteurs connaissent.

(3) L'*Univers* 10 mai : Lettre de M. Henri de Vaussay.

LE CÉSARISME [1]

III

En étudiant le Césarisme, nous sommes amenés à comparer les deux hommes qui, dans les temps anciens et dans les temps modernes, ont pratiqué cette doctrine avec le plus d'éclat et en sont les représentants les plus naturels. César et Napoléon se répondent aux deux bouts de la chaîne. Ces deux noms ont fasciné l'espèce humaine. Est-ce pour le bien qu'ils ont opéré, et, ce qui est incontestable, que César et Napoléon sont devenus des dieux pour les multitudes? non; d'autres princes ont autant qu'eux maintenu l'ordre. Ils ont exercé la puissance dans des proportions surhumaines et divinisé la force. Napoléon est aussi populaire en Russie qu'en France; son image tapisse la cabane des paysans chinois. Le paganisme et la Révolution française sont deux faits de même ordre. Notre République de 93 reproduit la république de Marius et de Sylla. César est l'ancien ami et le complice de Catilina; c'est le chef du parti plébéien, rangeant tout au niveau de la plèbe. Napoléon est démocrate, jacobin, ami particulier de Robespierre jeune, mis en disponibilité et inquiété après la chute de Robespierre, comme partisan du système de la Terreur. Sous les ordres de Barras, il sauve la Convention au 13 vendémiaire; il soutient le coup d'Etat de fructidor. Enfin, il accomplit le 18 brumaire contre les royalistes et la queue du parti jacobin. Comme César, il n'agit qu'au nom du peuple; il s'appuie sur la souveraineté du peuple et le suffrage universel, se nomme consul, élit des tribuns, compose un sénat. Il est plus hardi : il ne se contente pas de sénatus-consultes, et demande des *plébiscites* à la France, comme si la France était une plèbe! Napoléon et César sont la démocratie ou plutôt le plébéianisme couronné. César voulait établir dans le monde l'unité législative, Napoléon l'établit en France. Le Code civil est une œuvre prodigieuse : sans doute il a d'abord été voté par la Convention dans ses principes essentiels. Mais cela même prouve que Napoléon résumait la Révolution. D'ailleurs, la question n'était pas de

(1) Voir le numéro du 25 juin.

décréter le Code, mais de l'appliquer. Les discussions préparatoires du Conseil-d'Etat sont pleines du génie impérial. Bonaparte illumine tout : il sait le droit mieux que ses légistes ; par l'intuition césarienne, il saisit les conséquences des doctrines. Quelquefois on s'imagine qu'avant de parler il prenait des leçons. Les légistes sont pâles et froids à côté de lui ; c'est lui qui dirige et qui sanctionne. Pour empêcher l'ancienne société de se relever, il fonde la loi césarienne, le droit civil. Tous les droits, virtuellement dans le peuple, ne sont mis en action et en exercice que par César, l'élu du peuple.

Le Concordat est le plus beau titre de Napoléon. Mais le Concordat a été mal exécuté, et l'instinct césarien prit bien vite le dessus. Il est trop visible que Napoléon cherchait à s'emparer de la religion. Il entrait dans les voies du schisme, et il l'eût consommé pour la France sans la diversion d'une guerre perpétuelle. Il fut vaincu par Pie VII. Sa tentative de restauration césarienne échoua, non sans avoir un instant paru réussir. Il avait contre lui la religion, tandis que César avait pour lui le paganisme. Cependant le principe d'égalité et de despotisme envahit peu à peu l'Europe ; le Code civil s'étend partout, et, à moins d'une réaction énergique, il restera le maître. Les guerres impériales sont des guerres socialistes ; elles aboutissent à l'abaissement des aristocraties nationales et au règne de l'égalité. En cela elles se rapprochent des guerres de César. Napoléon est l'héritier de César, mais par l'intermédiaire de la royauté française. Il ne semble pas que César ait commis de fautes ; Napoléon eut un rôle plus complexe et agit sur un milieu moins préparé. Son génie, plus audacieux, plus grand que celui de César, manque de la possession de soi-même. En Egypte, à Saint-Domingue, en Espagne, en Portugal, en Russie, ses campagnes finissent mal. C'est le caprice d'un homme qui se joue dans des événements absolument étrangers à la tradition et à la politique française.

Au milieu de toutes ces guerres, on sent qu'une seule guerre est sérieuse, fondamentale, politique. Et nous ne disons pas qu'elle soit d'une bonne politique ; mais elle tient à la tradition de la monarchie française. Nous parlons des guerres d'Allemagne. Le droit byzantin, introduit en France depuis la Réforme, scinda les pays catholiques eux-mêmes. La politique de Richelieu rendit systématique l'hostilité entre la France et l'Allemagne. Louis XV, par le mariage du Dauphin et de Marie-Antoinette, essaya d'unir l'Empire et la France. Les haines anti-chrétiennes fomentées par l'ancienne politique se réveillè-

rent : la royauté succomba. Et dès le premier jour on vit que la Révolution serait une question de guerre entre l'Allemagne et la France. Toutes les guerres de la République sont dirigées sur l'Allemagne. Si Bonaparte envahit deux fois l'Italie, c'est pour y trouver les Autrichiens. C'est sur l'Allemagne seule que la Révolution pouvait et voulait conquérir. Et aux débuts de la Révolution, c'est en Allemagne que la résistance se préparait, car on y prévoyait une agression immédiate. La Convention a également repris la politique de Richelieu et de Louis XIV. Au dix-septième siècle, la politique de nos rois protége le protestantisme en Allemagne ; elle brise l'unité impériale, unité factice, mais chrétienne et favorable à tous nos intérêts. Au dix-huitième siècle, nous concourons aux progrès de la Prusse, et en 1866 nous achevons de porter à sa perfection la puissance prussienne ! Le protestantisme n'est que la Révolution sous une autre forme. Dans l'espace de vingt ans, nous avons infligé à l'Allemagne sept ou huit grandes guerres pour y faire triompher la Révolution française. Si nous n'avions perdu la partie en Espagne et en Russie, l'Allemagne n'eût jamais pu se soustraire au joug. Nous venons d'arracher à l'Allemagne sa prépondérance en Italie. Une lutte nouvelle qui nous mettrait aux prises avec l'Allemagne serait encore une question de principes. Il fallut dix campagnes à César pour imposer la civilisation romaine aux Gaulois. L'Allemagne, sous nos coups incessants, a été forcée de s'organiser pour la guerre. Après tant de guerres, sa confédération d'Etats s'est trouvée rompue, dispersée. Le peuple allemand a saisi comme une arme ce principe d'unité césarienne qui nous servait à l'opprimer. Manié par une seule puissance, le principe d'unité s'étend presque sans obstacle. Désormais la Russie et la Prusse sont aussi unitaires que nous ; la lutte est plus égale, et même elle tourne contre nous ; car la Prusse et la Russie se sont unies par crainte de la propagande française. De ces fortunes diverses du Césarisme, nous concluons que le Césarisme ancien a été le développement, le couronnement politique du paganisme, tandis que le Césarisme moderne, se déchaînant au milieu de sociétés encore chrétiennes, est la fin d'un ordre de choses, un principe de destruction. La seule force militaire ne suffit pas pour établir d'une façon durable l'unité européenne, et le Césarisme moderne est moralement inférieur aux institutions qu'il remplace.

Napoléon n'eut pas de son rôle une conception fixe, immuable. Il est loin de la sérénité césarienne ; les passions de l'Italien du moyen

âge fermentent en lui et troublent souvent son intelligence. Et puis, il a été vaincu ; il a volontairement abdiqué, quoi qu'il ne dût pas se reconnaître le droit d'abdiquer. Au retour de l'île d'Elbe, il se jette dans les bras de Benjamin Constant et redevient libéral. L'est-il réellement ? Les dictées libérales et même révolutionnaires de Sainte-Hélène concordent avec l'acte additionnel de 1815 : sincèrement libéral et sincèrement impérialiste, Napoléon, comme son historien M. Thiers, professe deux opinions contradictoires. César mort, le césarisme est fondé ; l'homme, non le système, a été tué. Napoléon fut le vaincu de l'Europe ; par cette défaite suprême, il a mis fin à la suprématie de la France. Depuis lors d'autres nations se sont élevées, et la France est stationnaire. Mais en France, l'œuvre civile, césarienne, est demeurée debout. Jusque sur le rocher de Sainte-Hélène, Napoléon est le maître de la France. Il continue de la régir par son Code civil, ses lois, son administration. Au fond, rien n'est changé. On a dit plaisamment qu' « il n'y avait qu'un Français de plus et un Corse de moins. » Le mot est très-vrai. Louis XVIII ne renverse pas l'Empire ; il s'y blottit ; il copie sa Charte de 1814 sur la Déclaration des droits de l'homme. Il conserve l'Université, la magistrature, toutes les administrations centralisées de l'Empire. La Chambre des Pairs est de composition impérialiste. La Chambre royaliste de 1815 est dissoute par le Roi. La société napoléonienne continuait de fonctionner. La royauté s'accommodait volontiers de ce principe d'obéissance universelle que lui avait légué l'Empire. Dans la session du Corps législatif de 1868, un député, M. Garnier-Pagès, s'indignait qu'un de ses collègues eût osé qualifier la France de société napoléonienne. Cependant le Code civil nous gouverne depuis près de soixante-huit ans ; et si on en démolit quelques articles par-ci par-là, ce n'est pas pour en arracher le virus césarien ; c'est tout le côté conservateur du Code civil qui est battu en brèche. Les préjugés sociaux des Portalis, des Malleville, des Cambacérès, sont corrigés par la science anti-sociale de notre époque.

Le Césarisme est en progrès chez nous ; par mille institutions de prévoyance et d'assurance, l'Etat descend dans les classes populaires, il multiplie les fils qui les retiennent et les assujettissent au centre. L'Université, qui inspirait des craintes à son fondateur, a centuplé sa puissance. L'impôt, qui est toujours en proportion du communisme de l'État, a quintuplé. Napoléon s'est incarné dans le Code civil, comme Mahomet dans le Coran. Or, nos jeunes légistes

soutiennent que le Code civil est aristocratique, et ils n'ont pas tort, puisqu'il renferme des principes de sociabilité. Ils songent à extirper ces principes par la voie de révolutions nouvelles. Du reste, la Législature y travaille. La Révolution n'a été régularisée que par le Code civil et l'administration impériale. Et il est juste de reconnaître que l'ancien régime fournissait au Premier Consul de nombreux éléments d'absolutisme. Grâce à la Révolution, ces éléments, d'importation byzantine, n'ont plus eu de contre-poids. Tout marcha rapidement. Le despotisme a des procédés sommaires ; et s'il a pour lui l'opinion publique, qui pourrait l'arrêter ? La popularité de Napoléon ne s'est jamais démentie ; les désastres mêmes ne l'ont qu'un instant voilée ; elle a reparu plus brillante par la faiblesse des gouvernements qui s'essayaient à manier l'instrument impérial. Leur main débile se fatigua, et à la première secousse l'ouvrage leur échappa des mains. Chaque révolution amène une concentration plus forte du pouvoir. Cette vérité, très-dure à entendre, est certaine ; et ceux qui la nient ou refusent d'en tenir compte sont les complices du Césarisme.

Le Césarisme napoléonien n'a donc réellement eu que la France pour théâtre. Il a été si bien implanté, que la chute de l'Empereur n'y a pas nui. Toutefois, on remarque que l'Empereur modifia son système, et qu'à Sainte-Hélène il parlait d'appeler à la liberté les peuples européens. Tel était le langage de la Convention. Les traditions et les habitudes chrétiennes retardèrent l'avénement du Césarisme en Europe. L'antique césarisme a reculé devant le christianisme. Y a t-il un moyen de corrompre le christianisme ? Non : dès lors il faut qu'il soit écrasé pour que la doctrine ancienne et nouvelle du Césarisme s'étende sans obstacle. Les idées démocratiques poussent la France dans cette voie. Sauf un petit nombre d'exceptions, nos démocrates sont issus du jacobinisme ; ils ne rêvent que guerre, unité, centralisation. Ils ont prêté leur appui à la guerre d'Italie en 1859, quoique le Corps législatif n'eût pas été consulté. Plus tard ils se sont convertis à la politique de Juarez et de M. de Bismark. C'est qu'il leur semblait que notre intervention au Mexique et en Allemagne avait un caractère contre-révolutionnaire. L'invasion de l'Italie a eut toutes leurs sympathies, puisqu'elle devait ébranler, sinon détruire, le pouvoir temporel du Saint-Siége. Ils sont partisans de la guerre de propagande et n'oublient pas leur passé. Et cependant la société française est travaillée par un sentiment anti-césarien : l'Église, plus attaquée, ressaisit dans les âmes son empire. On est tenté de croire à une se-

conde victoire de l'Église sur le paganisme. César, l'État redeviendra-t-il chrétien. L'indifférence qui lui est prêché est un leurre. L'indifférence est elle-même un système fondé sur l'égale nocuité ou innocuité des religions, empreint par conséquent d'athéisme ou de panthéisme. Le peuple français s'en fatiguera. Ce système fait prédominer une infime minorité ; il subjugue une immense majorité chrétienne qui demandera un jour à être représentée et qui n'a même qu'à invoquer le droit moderne, la loi du nombre. La civilisation moderne est en déconfiture. Les trônes qu'elle a élevés sont tombés comme des châteaux de cartes; ses finances, dans toute l'Europe, touchent à la faillite. L'unité allemande ne s'accomplit pas à l'unique profit de la Révolution, quoique, dans le principe, elle émane de la pensée protestante et hégélienne. Le danger, visible pour tous, est du côté de la Russie. Cette puissance est entrée plus avant que nous dans le Césarisme. Le César russe (Καισαρ Ksar) a précisément le caractère religieux qui manquait à Napoléon ; chef de l'Église russe, il joint les deux pouvoirs dans sa personne et commande aux âmes et aux corps. Napoléon se plaignait de n'avoir action que sur les corps ; il enviait à Pie VII le pouvoir spirituel. Ce qu'il employa de ruses et de détours pour s'emparer du pouvoir spirituel est à peine croyable. Il roulait dans son esprit d'établir le Pape à Paris comme un patriarche richement renté. Il nourrit cette chimère que les Césars romains, pendant trois siècles, ont été impuissants à réaliser. Il leur aurait été bien plus agréable d'acheter les chrétiens que de les tuer. L'empereur de Russie ne connaît pas cette lutte, puisque l'Église russe, fille du césarisme bysantin, est accoutumée dès sa naissance à la soumission absolue. A défaut de panthéisme, le schisme et l'hérésie peuvent servir de base au Césarisme. Il est trop évident que les dominations créées par la Réforme du seizième siècle reposent sur la confusion des deux pouvoirs, sur la subordination du spirituel au temporel, ce qui est un des principes fondamentaux du Césarisme.

La société française a été pétrie par Napoléon ; aucun de ses successeurs n'a osé sortir de l'ornière qu'il a tracée. Notre organisation militaire se rapproche de celle de Rome. La masse de la population se fond et s'égalise par les régiments. Le régiment, c'est la légion formée de soldats de toutes les nations. La distinction des provinces n'existe plus dans notre armée. L'armée, c'est l'unité de la France césarienne dans son principal attribut. Malgré tout, notre centralisation n'a pas la solidité de l'Empire romain ; elle ne dispose pas des

mêmes moyens d'action et elle a contre elle le sentiment chrétien. Nous sommes mêmes incapables de fonder des colonies. Le Césarisme, en se perfectionnant, s'est centralisé. A imiter sans cesse l'empire des Césars, la France s'enflera à crever. Nos travaux publics sont bien chétifs, si nous les comparons aux théâtres, aux cirques, aux aqueducs, aux bains que construisaient les Romains. Ces travaux, vraiment communistes, sont faits par une population immense. Mais il faut considérer qu'ils ne coûtaient rien. La corvée imposée par le droit de guerre, le travail des esclaves contribuaient à élever ces blocs de pierre. L'armée elle-même travaillait. Les vaincus travaillaient et périssaient en foule. C'est l'histoire des pyramides bâties par les rois d'Egypte, contemporains de Moïse. Nous ne nous mettrons jamais au niveau de cette civilisation qui défie toute concurrence, parce qu'elle s'appuie sur un mépris infini de l'humanité. Le dévouement et le génie chrétien ont dépassé le paganisme. Les innombrables églises dressées sur le sol de l'Europe occidentale témoignent de notre supériorité. Les arts sont redevenus païens au milieu de nous ; c'est par le prestige de l'art antique que la Renaissance a cherché à nous éblouir. L'art du XVIIe siècle est païen, ou plus exactement, c'est un mélange de christianisme et de paganisme. L'art est une formule générale de la civilisation ; l'importance qu'on y attache de nos jours nous invite à nous y arrêter un instant.

Nous savons que l'art a commencé par la fabrication des idoles. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait pas en lui le rayon divin ; pas plus que les crimes des rois et empereurs n'ôtent rien à la légitimité d'un pouvoir que Dieu permet, car l'homme créé sociable est nécessairement placé sous un pouvoir bon ou mauvais, auquel est plus ou moins due l'obéissance. La tour de Babel n'a laissé que d'informes débris. Rien ne nous oblige à croire qu'elle fut une œuvre d'art bien remarquable. Plus tard les temples de Babylone ont plus brillé par la richesse que par la beauté. La plus ancienne des pyramides est-elle une réminiscence de la tour de Babel? L'orgueil déconfit de l'homme a-t-il essayé de se venger par cette insolente construction ? Les Chamites, les principaux artisans de Babel fondaient en Egypte leur premier temple après la dispersion des peuples. Quoi qu'il en soit, les Grecs se contentèrent d'imiter et de perfectionner les temples égyptiens. Ils effacèrent le caractère sacerdotal des temples et des statues pour les ramener au type humain, sans renoncer à ce panthéisme artistique qui offrait de l'humanité un type plus parfait. Le temple grec

est construit plus géométriquement. Il est formé d'une proportion harmonieuse de forme géométrique, triangles, cylindres, carrés. La voûte est plate et basse. C'est un temple humain : et on y adore véritablement l'homme, ses instincts et ses passions. L'esprit grec est captif dans la géométrie ; il subit cette fatalité de l'art, et il ne s'en affranchira pas. Avec Rome l'architecture se développe avec grandeur. Le cercle, autre forme géométrique, est admis. Les coupoles surmontent le temple ; le plein-cintre élève la voûte en lui conservant sa solidité. Ce n'est pas pour les dieux que l'architecture s'agrandit, c'est pour les hommes. Le communisme grec exigeait des formes architecturales petites et élégantes. Le communisme romain, qui embrasse le monde, veut des monuments grandioses et éternels. Le plein-cintre permettait d'atteindre ce résultat. Les aqueducs amènent de plusieurs lieues les eaux à Rome et dans les villes importantes de l'Empire. Le Colisée, les amphitéâtres de Nîmes, d'Arles et de tant d'autres villes s'ouvrent aux jeux des gladiateurs. Cette architecture purement utilitaire a pour élément générateur le plein-cintre. Le cercle est la formule fatale, l'image du panthéisme. Il contraint et limite l'effort de l'artiste sous la loi de l'obéissance. Il est la formule architecturale du Césarisme.

La Renaissance remet en honneur l'architecture païenne : le seizième siècle, si inférieur aux précédents, ajoute aux édifices les colonnes, les frontons. L'ordre architectural créé sous les influences chrétiennes baisse d'heure en heure. Bossuet et Fénelon n'en ont même plus la notion, et prennent nos églises du moyen âge pour des édifices barbares. Cette prodigieuse ignorance n'est que l'ignorance de tout un siècle. La civilisation païenne envahissait tout entier le domaine des arts. Alors Louis XIV se pavane en costume d'empereur romain sur nos places publiques ; et il se dresse des arcs-de-triomphe, monuments d'un orgueil insensé dont un chrétien n'eût jamais eu l'idée. Alors le plein-cintre chasse l'ogive. Nos plus belles églises sont gâtées par des retouches ineptes. C'est de nos jours seulement que nous comprenons la beauté de nos édifices chrétiens et que nous essayons de les restaurer dans le goût primitif. Et toutefois le Gouvernement tient pour les colonnes, les frontons en triangles, le plein-cintre; les académies luttent contre l'art chrétien. C'est naturel. L'art païen est un art d'État. L'État architecte ne peut avoir une autre architecture. Il commande à ses artistes des monuments selon les formules reçues dans la science officielle. Or, l'État n'est pas artiste, il est construc-

teur; il a besoin d'un système savant, précis, géométrique, qui lui épargne le loisir de réfléchir à chaque monument qu'il élèvera. Il bâtit des églises catholiques qui seraient tout aussi bien des halles, des salles de spectacles, des gares de chemins de fer. Le plein-cintre y domine. C'est la formule de l'architecture d'Eta t, de l'architecture césarienne. Cette architecture dispense d'invention. N'est-il pas digne d'attention que l'art accompagne ainsi le mouvement politique? Le dix-septième et le dix-huitième siècles vivent de réminiscences païennes; l'État penche vers l'absolutisme et nourrit des maximes absolutistes des jurisconsultes instruits à l'école du Digeste. L'art tombe entre les mains de l'État; il prend la forme servile, la forme géométrique. C'est du moins sa tendance; et l'esprit français s'y façonne. La poésie s'affuble d'oripeaux empruntés à la Grèce et à Rome; elle n'a plus rien de chrétien et n'est qu'à moitié française. L'architecture succombe sous la lourdeur des masses; les monuments n'ont plus rien de cette élégance, de cette grâce que le moyen âge jetait à profusion sur toutes les œuvres qui s'échappaient de ses mains, et qui sont tellement inhérentes à l'esprit chrétien, que les ouvrages les plus vulgaires n'en étaient pas dépourvus.

L'ogive, dont il importe peu de rechercher l'origine, est le triomphe de l'esprit. Qu'elle vienne ou ne vienne pas de l'Orient, elle est le point de départ d'une architecture religieuse que l'Occident catholique a seul connue. L'art, se dégageant de la tradition païenne, trouva une formule en rapport avec les temps nouveaux; affranchi de César, il devait répudier les formules absolues de la géométrie. L'ogive échappe à l'égalité du compas et transporte l'âme dans une région supérieure. Elle s'élance vers l'infini dans la multiplicité de ses manifestations et l'unité de son principe. L'unité architecturale de l'Église est la plus haute que l'on conçoive. Tous les détails sont marqués au coin de la fantaisie de l'artiste, et l'ensemble saisit l'esprit par l'harmonie de ses proportions. L'unité théologique remplace l'unité géométrique. Non que la géométrie soit absente; elle existe, moins élémentaire et plus vivante, transfigurée par le génie chrétien. Elle rend hommage au Dieu infini, au Dieu qui nous a rachetés et descend sur nos autels. L'art s'est associé à l'élan de l'esprit. Libre et spontané, il s'est développé dans l'unité qui alors saisissait l'esprit et le tenait à une hauteur divine. L'unité dans la variété, problème presque insoluble. Les Grecs ont eu l'unité bornée et charmante. L'art mauresque se perd dans les détails sans atteindre la grandeur.

L'art ogival, entièrement étranger à la direction d'État, représente la société catholique, société où l'État occupe une place restreinte, parce que la conscience y règne seule. L'unité locale, c'est l'Église : non qu'il y eût alors ombre de théocratie. La société civile, pénétrée de l'élément chrétien, trouvait dans la foi une direction constante. Malgré de nombreux écarts, elle se mouvait dans le cercle sacré. L'anarchie féodale a constitué le gouvernement le plus solide, si on le compare aux États césariens. L'unité est un fait moral, spirituel, et comme l'âme forme l'unité du corps humain, le Christianisme formait l'unité des sociétés du moyen âge. L'unité matérielle est susceptible de diminution et de fractionnement. L'unité féodale est indivisible, puisque toute la France est un fief confié par Dieu au roi ; le fief royal se divise en fiefs princiers subordonnés, lesquels se partagent en fiefs purement fonciers. La liberté de chaque fief est entière, sous la loi de fidélité ou de subordination. La variété des formes politiques se concilie avec l'unité fondamentale et concourt à l'harmonie de l'ensemble. C'est aussi le caractère de nos églises du moyen âge. Et il n'est pas étonnant qu'il ait été méconnu quand la féodalité passait pour barbarie, et que les beaux esprits du dix-septième siècle se tournaient vers les arts, la littérature et la politique de l'antiquité païenne. Ces préjugés ont disparu ; et nous admirons à l'aise nos vieilles églises, qui ne sont pas l'œuvre d'architectes officiels, élevés dans les écoles de l'État. Nous y retrouvons l'image d'une société qui a vécu de la vie individuelle, corporative, et qui a librement traduit, par la liberté dans la loi, les aspirations de son cœur et de sa pensée. Les actes de la vie communale, les élections se passaient dans les églises. Car il ne s'agissait pas seulement de désigner des conseillers municipaux, mais des conseillers municipaux chrétiens, chargés de maintenir l'union des deux sociétés dans la sphère des intérêts locaux.

La multiplicité des détails, dans l'église gothique, répond à la multiplicité des indépendances féodales ; mais les indépendances avaient leur règle écrite et gravitaient vers un centre. C'est ce que les historiens modernes n'ont pas vu. Quand la pensée catholique se relève et secoue le joug de l'État, il est tout simple que l'ogive reprenne faveur et que les monuments qu'elle a engendrés soient l'objet de notre admiration, de notre sympathie et d'une pieuse restauration. La liberté correspond à l'ogive ; et quand l'État cessera de peser sur les artistes, l'architecture ogivale se déploiera sur tout notre territoire.

Toute catholique qu'elle est, les Anglais l'ont adoptée; et elle fleurit dans le Royaume-Uni, qui, il est vrai, penche vers l'Église catholique. Le Césarisme français n'est donc pas complètement maître de la situation. De toutes parts s'élèvent les protestations. Les études sur le moyen âge sont les plus fortes, les plus populaires. Elles détournent l'esprit des lignes géométriques, de la discipline matérielle, de l'obéissance passive. Le moyen âge est la liberté, et les écoles césariennes la qualifient durement d'anarchie. Mais quand, fatigués de la compression et de la régularité moderne, ennuyés des allées droites d'une civilisation factice, nous pénétrons dans la forêt du moyen âge, nous respirons l'air pur, nous aimons cette fraîche et aimable nature. A cet égard, l'École des Chartes a rendu d'inappréciables services: elle a ouvert le champ à la politique autant qu'à l'érudition; elle a porté, sans le vouloir, un coup habile au Césarisme. La société chrétienne est l'adversaire naturel du Césarisme, l'obstacle qu'il rencontre partout et qu'il s'efforce de franchir ou de tourner. Les deux courants se mêlent dans notre société; le Césarisme, quoique victorieux, y est fortement combattu. Il n'est plus sûr de lui-même, il hésite, il tâtonne; il invoque la liberté. D'un autre côté, les révolutions lui viennent en aide; il s'y retrempe, il y puise une énergie nouvelle. Le gouvernement de Juillet a fourni l'étape de 1830 à 1848. Ces deux mouvements ne sont pas arrêtés et se sont continués dans les gouvernements qui ont suivi. La guerre d'Italie, de 1859, en détermine le point capital. En proie à l'idée révolutionnaire et césarienne, l'Italie oscille entre la Prusse et la France. L'unité allemande est la fille de 1848. En 1866, la France lui a donné le coup d'épaule. Cette décadence relative de notre pays, fixé dans ses limites, quand les autres États grandissent autour de lui, appelle de sérieuses réflexions.

Le Césarisme nous tue : *les principes de* 89 sont une gageure contre nos propres intérêts. La ruine de notre influence en Europe date de 89. Pendant que nous retournions au paganisme, la Pologne agonisait; plus tard, la Confédération germanique, détruite par nos armes, se rapprochait forcément de l'unité que Sadowa vient de réaliser. C'est du Christianisme que nous tirions notre grandeur, notre prépondérance, notre influence volontairement reconnue et acceptée. Le roi de France prenait le pas sur tous les souverains, non par droit de conquête, mais comme fils aîné de l'Église, et président né de la corporation des rois. Qui lui aurait disputé ce titre? La Révolution francaise nous donne une suprématie momentanée. Les guerres de la

Révolution et de l'Empire repoussèrent violemment les peuples dans leur nationalité, dont ils sortaient volontiers pour embrasser nos idées, nos sentiments, notre littérature et même notre langue. A Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Turin, les académies cessèrent, par patriotisme, de parler français. Le mouvement d'imitation recula. Sans être détrônée, la France n'est plus intellectuellement ce qu'elle était. C'est l'effroi du Césarisme français qui a ligué l'Europe contre nous et nous a définitivement abattus dans les plaines de l'Allemagne en 1813. Une politique chrétienne nous conciliait tout ce qu'il y a de bon parmi les autres peuples. Nous étions en quelque sorte le premier patron de l'Europe chrétienne ; nous sommes déchus de ce patronage depuis la guerre de 1859, qui a renouvelé les craintes et les méfiances de l'Europe. Ainsi, le Césarisme, ce refuge de la civilisation païenne, isole la France, refoule ses élans d'expansion, la classe d'après le nombre de ses soldats. Tant il est vrai que le seul principe de la force n'est pas capable de régir les nations qui, pendant de longs siècles, ont goûté du Christianisme et des libertés chrétiennes.

IV

Le Césarisme a introduit dans la politique une notion nouvelle, celle de la force. Certes, la force s'exerçait avant les Césars. Mais ce fait n'était pas accepté comme un droit, une révélation de la justice. Toute l'histoire du peuple hébreu repose sur le droit, tantôt triomphant et tantôt humilié. Enfin, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la Révolution française, le droit, plus ou moins bien entendu, préside aux guerres, aux traités de paix, aux constitutions politiques, aux coutumes nationales. L'humanité croit au droit ; l'injustice est obligée de se colorer ; et elle-même est une preuve de la justice. Il fut un temps où cette distinction du bien et du mal disparut systématiquement. La république romaine, dans son gouvernement intérieur, respecte-t-elle la notion du droit ? La loi est subordonnée à la volonté du magistrat, et la volonté du magistrat n'a pas d'autre frein que la force. Les proscriptions sont le droit commun des partis tour à tour vainqueurs ou vaincus. L'Empire n'a pas modifié cette longue tradition de la République ; il l'a régularisée et perfectionnée. Rome, c'est la force : ρωμη, force. Si les mots ont leur destinée, celui-là a eu la sienne. La force, le fait pris pour le droit, constitue l'histoire romaine. Le droit de propriété se confond avec la possession. La femme est

usucapée comme un meuble. Le tribun arrête tout par sa volonté. L'absolutisme règne dans les magistratures; le prétoire représente tout aussi bien le siége du juge civil que la tente du général. Tous les droits de famille sont fondés sur la puissance, la force du maître. L'idée de force domine toutes les institutions; et le droit, dans ses diverses manifestations, n'est plus que l'exercice de la force.

N'est-ce que l'anarchie? Non: tout cela résulte des mœurs, des institutions, et l'Empire n'y change rien. Ce qui s'en dégage, c'est l'idée de force portée à sa suprême puissance. L'Empereur est élu du peuple; mais c'est une fiction. Il n'est réellement nommé ni par le peuple ni par le Sénat. Le général le plus en vue, le plus près de Rome ou le plus hardi se fait proclamer; le Sénat approuve, et tout est dit. Les Césars s'efforcent en vain de rendre l'Empire héréditaire. Ils ont beau associer à l'Empire leur fils en bas-âge, rien ne réussit. Le flot des événements pousse au trône les aventuriers et les en précipite. La soldatesque jette un manteau de pourpre sur le dos du premier venu, et le voilà César. Il représente la force, le fait brutal, visible. Mais tout ambitieux a droit à l'Empire. Et le meurtre est le plus court escalier pour y monter.

En moins de trois siècles, trente Césars sont égorgés : et dans le même intervalle trente Papes témoignent par leur supplice. L'Empereur est l'élu, le mandataire du peuple : en cette qualité il doit rendre ses comptes; l'accusation est populaire et appartient à tous. Et comment juger celui qui a la toute-puissance? C'est même une contradiction dans les termes. Les Romains ne s'embarrassaient pas pour si peu, ils admettaient le droit de meurtre, l'assassinat juridique. Brutus, Cassius et vingt autres égorgent César en plein Sénat. La conscience publique révère cet assassinat : Cicéron n'ose le condamner. Brutus a jugé et exécuté un tyran. Charlotte Corday a tué Marat sous la même impulsion. Les cités grecques reconnaissaient le tyrannicide. Chacun, à ses périls et risques, se faisait juge et bourreau. Mais c'est dans l'Empire romain que cette doctrine éclate. Qui blâme l'assassinat des empereurs? Personne. Le Sénat traîne invariablement le mort aux gémonies et salue de ses acclamations l'assassin. Non, ce n'est pas simplement la bassesse humaine; c'est un système complet, organisé, de la négation du bien et du mal.

Pourquoi les chroniqueurs, les historiens, racontent-ils ces vicissitudes avec une froide indifférence? Ils louent tel ou tel empereur à cause de ses qualités particulières. Où est l'ombre même d'un droit?

Et s'il y avait un droit, y aurait-il un droit contre le droit? L'élection par les prétoriens est-elle un droit. Les prétoriens ne représentent pas les populations; ils ne sont que la force capable de se défendre et de s'imposer. Et puis, celui qu'ils ont élevé par caprice, ils l'abattent dans une heure de mécontentement. Un pays a voulu fonder sur l'élection la souveraineté, c'est la Pologne. Cette imitation de l'antique césarisme a amené l'anarchie, le démembrement de la Pologne. Inférieure pour tout le reste, la Russie ne connaissait pas le système électif, et, par cela seul, elle a écrasé et dissous la Pologne. La naissance est un droit. L'élection est-elle un droit? Comment l'élu d'une minorité empêcherait-il l'élu d'une autre minorité de prétendre à l'Empire? Oh! direz-vous, l'élu de la majorité est le seul investi du droit. Jamais les Césars ni les rois de Pologne n'ont été les élus d'une majorité. C'est la condamnation du système : quel est le droit de la majorité contre la minorité? Si le droit du plus fort s'affirme naïvement, c'est dans cette circonstance. Les hommes étant considérés comme des unités d'égale valeur, c'est le nombre qui l'emporte. Je vois des forts et des faibles. Où est le droit?

Le *Syllabus* de 1864 déclare que le nombre n'est jamais un principe de droit. Si le nombre est le droit, nous avouons que le droit est variable, puisque les majorités varient. Et peut-on nier le droit d'une façon plus claire? La majorité n'est que l'expression de la force, et la minorité a le droit de s'insurger. Jamais les anciens ni les modernes n'ont méconnu ce fait. Mais la prudence n'exige-t-elle pas que la minorité se soumette provisoirement? C'est probablement ce qu'elle a de mieux à faire, mais c'est une tout autre question. Si la minorité est faible, elle se résignera. Et si elle croit de son devoir de résister, que lui objecterez-vous? Ces questions de force, d'habileté, de prudence, sont étrangères au droit. L'élection est le mode de gouvernement le plus infirme, le plus grossier; elle met les sociétés en proie aux compétitions de la force. L'élu n'a qu'un pouvoir emprunté, sans cesse révocable : plus il avance dans la vie, plus il sent que son œuvre périclite. Sobieski a laissé le trône de Pologne dans un triste état. Quelle perpétuité dans les entreprises et les institutions est possible avec un tel régime? L'élection, c'est le nombre, la force. Et précisément la raison nous dit que le nombre doit être gouverné et la force guidée. La chute de la Pologne était prédite depuis plus d'un siècle. Le paganisme, sous le joug de la fatalité, aboutissait au règne de la force. Rien de plus conséquent. Et ce n'est pas par la logique que

pèchent l'antiquité et l'ère césarienne. Mais la Pologne chrétienne, enveloppée d'Etats chrétiens que le temps fortifiait, se désorganisait à chaque élection royale et revenait perpétuellement en arrière. Comme une famille soumise au partage forcé, il lui fallait à chaque instant rétrograder et reprendre les choses *ab ovo*, avec la certitude qu'elle ne les conduirait jamais à bonne fin. L'élection est en soi anti-sociale. D'ailleurs, le spectacle de l'Empire romain et du royaume de Pologne est l'enseignement le plus significatif.

Le principe électif est fondé sur le contrat social. Or, le contrat social est une fable et, de plus, une absurdité. Comment la société peut-elle déférer le pouvoir à quelqu'un? Si la société subsiste en dehors de ce pouvoir, qu'a-t-elle besoin de ce pouvoir? Le nombre n'est pas apte à délibérer; il est mû du dehors et cède à la pression. Il acclame le pouvoir, et il n'est interrogé que par ceux qui ont déjà pris possession. C'est fort heureux! une armée n'est qu'une force; mais cette force étant organisée, disciplinée, renferme quelques éléments d'ordre et de droit qui la rendent politiquement supérieure à la multitude. Les publicistes de la démocratie se montrent les partisans acharnés de l'élection. Et l'histoire nous apprend que l'élection est la base du Césarisme; c'est aussi l'élection qui a valu à la Russie ses conquêtes sur la Pologne. L'élection régulière, par le suffrage universel, n'est que le droit de la force, force qui sera quelquefois intelligente et plus souvent aveugle; ce n'est qu'une force. De quel droit la loi est-elle l'œuvre de la majorité? la majorité est-elle plus éclairée que la minorité? Non, elle est la plus forte. Mais, à ce titre, la minorité n'est pas tenue d'obéir. Au surplus, l'idée qu'il n'y a d'autre droit que la force, est très-répandue. L'ère des révolutions modernes nous rejette dans la théorie de l'Empire romain. Que sont nos gouvernements, depuis 89? des faits de force majeure. Comment la conscience publique résisterait-elle à tant de révolutions mettant en honneur le pour et le contre? Après avoir subi ces systèmes contraires, les hommes se disent que le droit est un mot et que la force est la seule reine du monde, le *criterium* des actions et des intérêts.

Le droit d'insurrection est généralement admis par nos publicistes, journalistes, professeurs et hommes d'État. Il est même curieux de voir les gouvernements se donner tant de peine pour démontrer aux peuples l'illégitimité du pouvoir. La force suffit-elle pour maintenir la société? La force ne manquait pas aux Césars, et elle ne maintenait qu'une effrayante incertitude. Les progrès du socialisme ont dépassé

toute crainte et toute attente. Et qu'est-il, sinon le règne de la force, un remaniement social par voie d'autorité? Les saint-simoniens, que leur doctrine panthéistique rapproche du Césarisme, invoquaient le pouvoir absolu pour la réalisation de leurs plans. C'est par la force et non par la discussion qu'ils ont établi leur régime financier et industriel. La presse, petite et grande, est engouée de libéralisme. Et le libéralisme n'est-il pas la négation du droit? S'il ne conclut pas directement à la force, il lui fraie le passage en la débarrassant du droit. Mettre sur la même ligne le bien et le mal, n'est-ce pas, en réalité, noyer le bien dans le mal? Les Souverains-Pontifes ont condamné le libéralisme. Le droit suppose nécessairement la distinction du bien et du mal. Et toutes les doctrines qui s'inspirent du panthéisme ne peuvent qu'aboutir à une confusion radicale, absolue. Le droit de propriété n'a plus qu'une valeur légale, tant les légistes et les économistes l'ont aminci. Nous en sommes réduits à implorer une force bienfaisante. « Désirer de bons empereurs, les supporter tels quels, » telle est la philosophie pratique de Tacite. Quand tout est remis à la force et au hasard, c'est le souhait le plus raisonnable. Et bien ! le législateur s'est emparé de la direction du droit de propriété. Et aujourd'hui, l'on commence à discuter le droit de punir. Les uns le nient carrément, les autres ont une tendance à l'affaiblir indéfiniment. Le mouvement des esprits est de ce côté. C'est encore un effet du panthéisme.

La négation du bien et du mal anéantit dans sa racine le droit de punir. La notion de la peine est très-obscure et très-vague dans le droit romain. Elle n'est pas déterminée par un principe de justice, par une nécessité d'expiation, mais par une volonté arbitraire. Le citoyen romain reçoit de César l'ordre de s'étrangler, et il s'étrangle afin que son testament soit valable et que ses biens ne soient pas confisqués. Sénèque et bien d'autres terminent leur vie par un suicide de commande. Se récrient-ils contre l'injustice? Non. Allèguent-ils qu'ils ne savent même pas de quoi ils sont coupables? En aucune façon. Ils ont déplu à César : la fatalité a prononcé. La chance a mal tourné, ils en prennent leur parti en beaux joueurs. Sans se plaindre, froidement, ils accomplissent l'ordre du Destin. « Le salut du peuple est la souveraine loi, » c'est la proclamation du droit du plus fort. Le salut de César, héritier du peuple, est aussi la souveraine loi. Et qui, mieux que lui, sait ce qui le gêne? Il est législateur, juge, exécuteur de la loi ; et la loi, c'est lui-même. Il y a ici le fait du plus fort et non

le droit de punir. Le droit de punir implique une loi autre que le caprice de l'homme. C'est dans la Bible que le droit de punir se montre dans toute sa simplicité. La loi divine est proposée, et la punition suit chacune des infractions. La condition de la loi c'est d'émaner d'une autorité supérieure, et qui ait le droit de préciser les limites des choses morales. Dieu, la conscience, sont les vrais législateurs. Que la volonté de l'homme intervienne seulement pour la réglementation. Écartez Dieu, et la volonté de l'homme se réduit à l'usage et à l'abus de la force. La suppression de la peine ne supprimerait pas la répression. Qu'on se garde bien de le croire! La répression reviendrait, dure, inexorable, en vertu de la vengeance. On abolit le droit et non les passions humaines.

A la douceur des peines succéderaient les représailles vives, rapides, aveugles. Déjà la conscience publique s'indigne que dans beaucoup de circonstances la justice soit d'une indulgence presque complice du crime. La loi de lynch des Américains, le jugement de zèle des anciens Hébreux, sont les procédures sommaires qui remplaceraient les prescriptions pénales. Mais la logique conduit le panthéisme ou l'athéisme à nier le droit de punir. Car la peine suppose la loi, et la loi suppose un Dieu créateur, qui connaît sa créature et les lois qui doivent la diriger. Le droit de punir est dans la société, parce que la société a reçu de Dieu des principes constitutifs, et par conséquent le mandat et le devoir de protéger et d'affermir ces principes. Elle s'abandonnerait elle-même en abdiquant le droit de punir. Ce qui en résulterait, c'est l'anarchie, une nouvelle combinaison de force et de violence. A défaut de droit, la prudence et la nécessité sont là; et elles exigent de bien autres sacrifices que ceux que le droit impose. Les coupables ne seront plus que des malades ou des êtres dangereux, si le panthéisme prévaut. La démocratie moderne s'achemine à cette conclusion, qui fut celle de l'ère césarienne. Car, ne nous y trompons pas, les condamnés de l'Empire ne sont pas des coupables, ils sont tenus pour dangereux; on les tue comme des chiens enragés, sans procès. Par une condescendance qui est dans la nature humaine, César dit au condamné : Choisissez vous-même le genre de mort. Le suicide est la maladie général des hautes classes de l'Empire romain. Si nous ne relevons d'aucune loi, d'aucune volonté divine, notre vie est à nous en toute propriété : elle n'est plus cet usufruit dont nous devons rendre compte au Dieu qui nous a créés.

Le droit de la force a aussi des fondements dans la nature humaine :

le prestige qui l'entoure n'est pas absolument contre nature. Si les forces qui entrent en lutte ne sont pas douées de moralité, il n'y a aucune raison pour que la plus forte ne soit pas préférée. C'est une loi physique. La faiblesse est une infirmité et non un droit ; tant pis pour elle. De quel droit le brochet, qui a dévoré tant de petits poissons, se plaindrait-il d'être mangé par l'homme ? Cela est si vrai, qu'en droit, possesseur est préféré. A défaut de droit, le fait est respecté. Le droit seul peut faire reculer le fait. Le privilége de la force n'est borné que par le droit. Deux armées se sont battues, l'admiration est pour les vainqueurs. Tel est le prestige de la force.

César est populaire, parce qu'il est la force infinie presque réalisée ici-bas. Nous lui reprochons ses crimes ; mais ces crimes n'étaient pas perçus par la foule. Les sages mêmes n'y attachaient pas d'importance. Les victimes sont-elles si pures ? Elles déplaisent à César, elles sont criminelles. Mourir d'une façon ou d'une autre, c'est la destinée. C'est ainsi qu'on raisonnait, parce que le bien et le mal se confondaient dans la conscience erronée des masses. La force n'est pas le seul droit ; mais, après tout, c'est un droit. Ajoutons que c'est un droit précieux, car il sert d'appui à tous les autres droits, dont il est la sanction définitive. Dieu est toute puissance, toute intelligence, toute bonté. Éliminez par la pensée la toute-puissance, et vous ne concevez plus Dieu. L'intelligence et la bonté divines seront impunément bafouées par les hommes. Une force infinie, mue par l'intelligence et la bonté infinies, a tout créé et réglera tout. L'autorité est à la force juste. Et ce n'est jamais la notion de la force qui s'efface de l'esprit des hommes, car la force est visible et ne permet guère qu'on l'oublie. Les époques de révolution sont donc des époques où la force combat contre la force. En d'autres temps, la force n'est que l'humble servante du droit. Nous ne disons pas que ce droit fut toujours le vrai droit ; nous affirmons seulement que les peuples ne concevaient pas la force isolée et sans frein.

La force est essentielle aux sociétés et aux gouvernements qui sans elle ne vivraient pas malgré tous les droits possibles, et avec elle seule, ils prolongeraient encore leur existence. Les peuples chrétiens ont eu la force de se défendre, de se conserver, de s'agrandir. Ils soumettaient la force au droit. Ils ne pensaient pas que la souveraineté résidât dans la force. Le roi, la plus haute expression de la souveraineté, est un droit bien plus qu'une force. De quelles armes disposaient les rois de France ? Le roi est le ministre de Dieu pour le bien.

Le roi chrétien ne représente pas le peuple ; il aurait le droit césarien, la force du nombre. Il est désigné, non par l'élection, droit du nombre et de la force, mais par la naissance, qui découle de la volonté de Dieu. Ce droit de la naissance, on l'a justement appelé le droit divin. Ce droit divin, tout affaibli qu'il est, régit encore les familles. Comme la société est une immense famille, la logique chrétienne menait à constituer l'unité sociale par une famille souveraine, soumise à la même loi de perpétuité que les autres familles. Le droit seul fixait donc la dévolution du trône ; la force n'entravait plus la loi de perpétuité du pouvoir. La volonté divine comblait par la loi de l'hérédité naturelle les vides faits par la mort. La propriété est un héritage ; la royauté, cette suzeraineté territoriale, a tant de rapports avec la propriété, qu'elle en suit naturellement la loi. Pourquoi la royauté serait-elle une question de capacité? La propriété est-elle offerte au plus digne? Quel est le plus capable, le plus digne? Et quelle autorité le désignera infailliblement? La capacité est un fait et non un droit. Vous être plus capable que moi : est-ce une raison pour que je vous cède mon bien et que je m'assimile à votre volonté ? S'il en est ainsi, je nie votre capacité. Tous ceux qui arrivent par l'élection sont nécessairement capables ; ils ont eu la capacité d'arriver. La capacité, c'est le bruit, la réputation, tout un ensemble de qualités brillantes trop souvent dépourvues de bon sens. Pour savoir si un homme est capable de régner, il faut attendre la fin de son règne. Et alors vous jugerez de sa capacité. Un roi, un propriétaire incapable, s'ils sont entourés de bonnes coutumes, peuvent conserver sans trop grand dommage leur royauté ou leur propriété. De quel droit souhaitez-vous des hommes de génie pour vous gouverner ? Souhait insensé ! Les hommes de génie bouleversent, renversent, renouvellent tout. Et finalement, ils épuisent et perdent les États.

Les hommes réclament une existence médiocre, paisible. Le principe de la famille leur donne pour rois de bons pères de famille qui n'exploiteront pas et n'écraseront pas leurs sujets. L'élu cherche la célébrité ; il n'a pas d'héritage à transmettre à son fils. La plupart des empereurs romains étaient des hommes remarquables : on n'élit pas des inconnus. Eh bien ! les Césars atteints de folie ont gouverné aussi sagement que les autres : la machine n'en allait pas plus mal. Ce qui est une folie c'est l'élection. Pendant que la Pologne se dissolvait sous des princes élus, d'ailleurs honorables et brillants, la Russie, sous des fous furieux, gagnait en puissance. La Russie avait

un gouvernement de droit et la Pologne un gouvernement de force. L'école démocratique, en exagérant le principe électif, déploie une grande pauvreté d'esprit. L'élection est un accessoire, une confirmation du droit. Certes, elle était plus libre chez les anciens peuples chrétiens qu'elle ne le sera jamais dans l'Europe moderne travaillée par la Révolution. Mais elle se combinait avec des principes sociaux qui lui servaient de cadre. Elle ne prétendait pas annihiler la religion et la famille. Elle respectait la vérité, la naissance, la propriété. La société est une hiérarchie de fonctions, de droits et de devoirs.

Est-ce que nous vivons à l'état d'unités simples? D'abord nous vivons en famille : le père, la mère, l'enfant sont-ils trois unités de de même ordre? La femme et l'enfant voteront-ils ou seront-ils exclus du scrutin? Les individus mâles sont-ils égaux? Ils pèseront tous également dans l'urne. Et cependant, combien est-il peu probable que ces millions d'électeurs aient une connaissance personnelle, approfondie des sentiments, du caractère, des antécédents des candidats au trône? Un plan de campagne est-il délibéré par les soldats? Vous êtes obligé d'admettre que la société forme un nombre : vous la renversez autant qu'il est en vous. Car des individus ne sont pas une société. Cette hiérarchie, ce droit social, vous l'effacez, et vous livrez l'intérêt le plus auguste, le plus général au nombre, à la force. Une critique superficielle a seule attaqué l'hérédité du pouvoir. Les défauts de l'hérédité sont ceux de la nature humaine, et il n'y a pas à s'en préoccuper. D'ailleurs, l'histoire est là. Nous marchons au règne de la force, parce que le Christianisme est banni des sociétés modernes. C'est sous la forme d'élection et de souveraineté du peuple que la force fait son apparition dans le monde à titre de droit. Comme fait, la force est un élément social. Ce que nous essayons de caractériser, c'est le droit de la force, c'est la force s'affirmant en qualité de droit, sous le déguisement du nombre ou de l'élection.

Aussi le régime parlementaire, tel qu'il est pratiqué sur le continent européen, est-il le précurseur du Césarisme. Il s'est établi à la suite des révolutions comme agent de désordre et de destruction sociale. Dans les anciennes constitutions d'Etats chrétiens, l'élection était un principe conservateur, parce quelle représentait des intérêts organisés, hiérarchisés, et se subordonnait à une loi religieuse, morale, politique. Les élections d'avant 89 n'émanaient pas de la souveraineté du peuple, de l'autorité du nombre, de la force. Le régime de la force ne rencontre plus d'obstacles. Il est convenu que les gouvernements ne

sont plus de droit, mais de fait. Les souverains, dans leur haute sagesse, se sont rendu ce témoignage, en propageant eux-mêmes le principe de l'insurrection. Et qu'avons-nous vu? des rois fabriqués dans des conférences diplomatiques! Ils avaient à peine reçu l'accolade de leurs collègues, que le droit à l'insurrection les balayait, et la diplomatie les accueillait par un : Je ne vous connais plus! En Grèce et dans les Principautés danubiennes, tous les souverains de l'Europe ont été appelés à contresigner le droit de l'insurrection. L'Angleterre a crié haro sur les gouvernements de droit. Démentant la politique de Pitt, elle s'est, avec lord Palmerston, jetée dans toutes les intrigues et toutes les révolutions. Elle attisait l'incendie chez les autres, sans s'apercevoir que le vent lui renvoyait les étincelles. Aujourd'hui, elle est en train de se révolutionner.

La doctrine officielle est que nation et souverain ne sont que des faits. Le déploiement militaire de l'Europe est une nécessité et non un caprice. La force a besoin de grandir; c'est son rôle et sa mission; elle est susceptible de quantité. Et elle ne prédomine que si elle atteint le *summum* de la quantité, car elle est pressée par d'autres forces. Remarquez la gradation des armements proportionnés à la négation du droit. Le droit n'augmente ni ne diminue; et s'il est accepté, il ne réclame qu'une force minime et presque nulle. Quelle était la force de saint Louis? quelques milliers d'hommes au plus, son pouvoir ou plutôt sa dignité étant incontestée. C'est avec la Renaissance que les armées permanentes commencent à se dessiner. Jusque-là, point d'armées permanentes, l'ordre social se tient debout sans étais factices; il grandit en toute santé et liberté. Les germes du Césarisme semé par la Renaissance entravent, en se développant, cet essor chrétien.

La force se substitue au droit; elle rétablit l'équilibre rompu par l'affaiblissement du droit. Nous sommes désormais une nation exclusivement militaire. Tout Français est soldat. Conclusion étrange. Tous les citoyens de Sparte, d'Athènes, de Rome sont soldats. Mais si la guerre est leur occupation habituelle, ils ont des esclaves chargés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des arts nécessaires ou utiles à la vie. La guerre n'emploie que l'élite de la société, l'élite oisive. Dix mille Spartiates, vingt mille Athéniens, trois cent mille Romains : voilà les chiffres que nous donne l'antiquité. Se figure-t-on des armées de cinq ou six millions de Français et d'autant d'Allemands ou de Russes? La levée en masse est une institution révolutionnaire, elle correspond au suffrage universel et à la souveraineté

du peuple. C'est alors que le droit d'insurrection est solennellement proclamé. En France et dans toute l'Allemagne, la levée en masse est organisée. Sous les noms divers d'armée, de réserve, de garde mobile, de garde nationale, toute la population est englobée. Le principe païen nous envahit. Le principe chrétien : Est soldat qui veut, le cède au principe païen : Tout citoyen est soldat. Or, l'égalité des hommes a été proclamée; nous sommes tous citoyens et soldats. Le système de l'inégalité faisait peser sur les plus hautes têtes le service militaire. Si les rois se sont montrés partisans de l'égalité, c'est dans le but de grossir leurs impôts et leurs armées. Par conséquent, le Césarisme est un produit direct de l'égalité politique.

L'égalité est le règne du nombre, l'expression de la force, car elle est essentiellement représentée par une majorité qui s'impose à la minorité. L'égalité et l'absolutisme se donnent la main ; ces deux faits sont dans la relation de cause à effet. La forme hégélienne de la civilisation moderne s'accuse dans la prétention de concilier la liberté et l'égalité, deux faits de nature opposée, si on les examine dans la rigueur des principes. Aussi est-il facile de voir que cette liberté prônée de nos jours n'est que le principe d'égalité agissant librement. Mais le suffrage universel a librement élu les Napoléon à six ou sept reprises différentes. Que signifie cette proposition : Le suffrage universel n'est pas libre? Il y a donc une force capable de le maîtriser, de le diriger? Cette force est-elle moins légitime que le suffrage universel lui-même? La démocratie veut transformer en droit le fait, la force, qui est la majorité des électeurs.

C'est contre le droit du plus fort que s'élèvent les manœuvres plus ou moins habiles qui tendent à l'amoindrir. Après tant de déconvenues, l'illusion n'est plus permise. Vous voulez que la force et le nombre soient par eux-mêmes intelligence et justice; c'est aussi raisonnable que de croire au cerveau pensant. Vous avez beau remuer le nombre, vous n'en ferez sortir que des combinaisons de nombre. La physique et la moralité n'ont rien de commun. Appliquez votre système et mettez six millions d'hommes à délibérer. Que résoudront-ils? Parviendront-ils à former une majorité? Et en admettant qu'elle se forme, il ne reste donc à la minorité que « la gloire de l'obéissance, » ce dédommagement des sujets de César, au dire de Tacite.

Les Polonais ont senti la nécessité aussi absurde que logique de l'unanimité : c'est le *liberum veto,* analogue au *veto* du tribun romain, et qui ne devait pas sauver la république polonaise. Ce n'est

qu'en tuant les opposants que l'État pouvait subsister. Mais ce remède était un mal extrême, équivalant à une dissolution sociale. Ces questions de majorités et de minorités sont inextricables : elles ne se résolvent que par le droit du plus fort. Le meilleur argument que nous ayons entendu est celui de ces naïfs qui nous disent : Convenons que les plus nombreux auront toujours raison. Très-bien, s'il est démontré que la vérité et le droit sont des utopies. Six chevaux tirent six fois plus qu'un seul; six hommes ont six fois plus de raison qu'un seul : cela simplifie la vie humaine et l'ordre social. Vous demandez que les hommes décident, au suffrage universel, qu'ils ne sont que des brutes. Je n'ai nul pouvoir de m'y opposer. Mais je prévois qu'ils n'obtiendront pas l'unanimité. La conscience ne pliera pas : la vérité et le droit n'abdiqueront pas. La force n'établira pas la paix dans le monde; quelle utopie ! Eh ! la force n'est que le droit de guerre. Et n'est-ce pas dans les siècles de *progrès* et de *lumières* que la guerre a pris de plus vastes proportions? Est-ce la paix que le monde a goûtée sous Périclès, Auguste, Louis XIV? La politique est matérialiste comme la philosophie. Dans tout l'Orient, en Italie, en Allemagne, en Russie, etc., le principe de la force est sans rival : et le souffle du matérialisme français attise partout les révolutions. Le droit des nationalités récemment promulgué n'est que le vieux droit de la force sous une formule nouvelle. L'Europe tend à rentrer dans le giron du paganisme. Et la Providence permet que l'Église dépouillée soutienne le choc comme au temps des premiers Césars.

COQUILLE.

DES MONTS-DE-PIÉTÉ

Des monts-de-piété et des banques de prêts sur gages, par Blaize. — *Analecta juris pontificii,* t. II. — *Gazette des tribunaux,* passim. — Rapports annuels des *monts-de-piété* de Paris.

Les monts-de-piété sont une institution exclusivement catholique. La charité leur a donné naissance. Un ordre religieux qui se voue spécialement au soulagement des pauvres, l'ordre de Saint-François, les a propagés. Le Saint-Siége les a défendus contre les préjugés et les scrupules de l'époque où ils ont été imaginés. Leurs véritables règles se trouvent dans le droit canon, dans les bulles des papes, les décrets des conciles, les décisions des sacrées congrégations romaines. Leurs modèles les plus parfaits sont en Italie, dans les États du Saint-Siége, à Rome. Les économistes, au contraire, ont généralement méconnu les caractères véritables de cette institution, et les gouvernements civils, obéissant à leurs inspirations, en ont trop souvent faussé les principes; d'établissements de charité destinés à secourir la misère, ils ont fait des établissements de crédit, oppressifs, usuraires, où le pauvre achève de perdre ses dernières ressources.

Racontons l'histoire exacte de cette institution.

On sait que le moyen âge fut dévoré par l'usure. En vain l'Église essaya-t-elle d'arrêter le mal en édictant contre les usuriers les peines les plus sévères; les Lombards et les Juifs se jouaient de ses défenses; ils bravaient ses prescriptions et ruinaient les pauvres, les bourgeois, les seigneurs, les princes, les États et l'Église elle-même, quand quelque circonstance imprévue la forçait de recourir à leur assistance. Une ordonnance du roi Jean, de 1360, défendait aux Juifs de prêter à plus de quatre deniers pour livre par semaine, ce qui fait un taux de 86 pour 100 par an. Une autre ordonnance de 1379 permet aux Juifs d'Auxerre de prêter aux bourgeois de la ville à raison de 65 pour 100; enfin une ordonnance de Charles V autorise la fondation, à Troyes, d'une maison de prêt sur gages au taux de 43 pour 100. C'est l'intérêt ordinaire de l'argent en France au quinzième siècle, tel qu'il est évalué par le jurisconsulte Dumoulin, et il est exorbitant, puisqu'en moins de deux ans il double le capital prêté. Mais à ce taux excessif il fallait encore ajouter des fraudes sans nombre dans le mode de

compter les délais, dans le change des monnaies, dans la façon de retenir l'escompte et de capitaliser les intérêts.

On a prétendu que les papes favorisaient l'usure. Au contraire, l'argent était beaucoup moins cher en Italie qu'ailleurs. Les statuts de Modène, en 1250, fixent l'intérêt à 20 pour 100; les statuts de Vérone, en 1228, le fixent à 12 et demi. A Rome, les Juifs étaient protégés contre les violences qui partout ailleurs les accablaient, et ils jouissaient, sous un régime qu'on accuse d'intolérance, d'une telle liberté qu'on appelait cette ville leur paradis. Mais leurs opérations n'en étaient pas moins surveillées exactement, et sur la question du prêt à intérêt les canonistes n'avaient pas voulu fléchir, et ils avaient déclaré illicite toute perception en sus du capital.

Dans le reste de l'Europe les Juifs passaient alternativement par la licence et la proscription. Les princes puissants les expulsaient et les dépouillaient, les rappelaient ensuite quand ils avaient besoin d'argent, et ces deux alternatives étaient en quelque sorte la cause et l'excuse de leurs usures. Vivant dans une situation toujours précaire et souvent frappés de confiscation, ils cherchaient à gagner beaucoup et vite, et causaient ainsi la ruine des emprunteurs.

A plusieurs reprises ceux-ci essayèrent de se soustraire à cette tyrannie et de constituer des banques qui prêtassent à des conditions plus douces. Ainsi vers 1198 un établissement de ce genre se fonda à Freisingen, en Bavière. En 1350 des bourgeois de Salins, en Franche-Comté, réunissent un capital de 20,000 florins pour le prêter à tous les habitants de la ville à un taux modéré. C'était toujours une banque, ce n'était pas un mont-de-piété.

En 1360 un évêque de Londres légue une somme de 100 marcs d'argent pour être déposée dans le trésor de l'église Saint-Paul et prêtée sans intérêts, moyennant la remise d'un gage. Les prêts auront lieu jusqu'à concurrence de 10 livres pour les laïcs, de 20 livres pour les bourgeois et les nobles, de 30 livres pour les doyens et les chanoines, de 50 livres pour l'évêque. Si au bout de l'an la dette n'est pas remboursée, le prédicateur de Saint-Paul annoncera en chaire dans l'église la vente du gage dans le délai de quatorze jours.

Il n'apparaît pas que cette institution ait longtemps duré ni qu'elle se soit propagée en Angleterre. C'était une tentative isolée qui n'eut pas de suite, et il faut attendre un siècle encore et venir en Italie pour assister à la création des monts-de-piété tels qu'ils existent aujourd'hui.

Au milieu du quinzième siècle, vers l'an 1462, un religieux des frères mineurs de saint François, le bienheureux Barnabé de Terni prêchait à Pérouse. Frappé de la misère des pauvres, il résolut de leur venir en aide ; et alors s'élevant publiquement du haut de la chaire contre les exactions des usuriers et des Juifs, il fit appel à la charité des chrétiens et parvint à réunir, à l'aide d'une collecte, une certaine somme d'argent. Il en fit un mont-de-piété, c'est-à-dire une banque d'une espèce particulière, — toute banque alors s'appelait *mons*, — qui prêterait les fonds sans intérêt, c'est-à-dire moyennant un certain taux qui représenterait les frais d'administration sans autre bénéfice. Du reste, il voulut agir en cela publiquement, au grand jour, avec l'aide de tous. Les magistrats de la ville, les docteurs et les élèves de l'Université, le clergé et les ordres religieux furent convoqués dans une grande assemblée pour discuter les inconvénients et les avantages de l'œuvre nouvelle ; le bienheureux Barnabé et son supérieur la défendirent. L'évêque de Pérouse l'approuva. L'assemblée, après un mûr examen, rendit une décision favorable et le mont-de-piété fut définitivement institué.

En voyant les services que cet établissement rendait aux pauvres, les Franciscains, les amants de la pauvreté et les soutiens des pauvres, résolurent d'en ériger d'autres. Saint-Jacques de la Marche, le bienheureux Marc de Bologne, Ange de Clavasio, les Pères Michel de Carcano, Antonin de Verceil parcoururent l'Italie dans ce but. Le bienheureux Bernardin de Feltre surtout se distingua par son zèle, et il peut être considéré comme l'apôtre des monts-de-piété : il en fonda successivement à Parme, à Rimini, à Césène, à Montagnano, à Chiéti, à Narni, à Riéti, à Lucques, etc. A Padoue, en 1491, il fit fermer vingt-deux bureaux de prêt qui prêtaient à 20 pour 100, et ouvrit un mont-de-piété qui donnait ses fonds à 5 pour 100.

Cependant l'œuvre nouvelle ne s'établit pas sans des difficultés et des résistances. Les intérêts menacés s'agitèrent, et la théologie elle-même s'alarma. Justement attristée des maux que produisait l'usure, elle proscrivait tout ce qui pouvait la favoriser, et si elle acceptait que les catholiques dussent comme les autres subir la loi, elle ne voulait pas qu'ils s'en rendissent coupables ni trempassent le moins du monde dans des opérations qui reposeraient sur ce principe réprouvé. A cause de cela, l'intérêt perçu par les monts-de-piété, quelque faible qu'il fût, semblait illicite. Mais l'on calmait les scrupules en montrant qu'il représentait strictement les frais d'administration de l'in-

stitution et nullement le fruit d'une marchandise stérile, ni un prélèvement injuste sur le travail du pauvre. Aussi les souverains pontifes n'hésitèrent pas à encourager l'œuvre. En 1463, Pie II confirma l'érection du mont-de-piété d'Orvieto qu'il appela *mons Christi*. En 1467, il approuva celui de Pérouse. En 1471 et 1479, Sixte IV approuva les monts-de-piété de Viterbe et de Savone. En 1484, Innocent VIII autorisa ceux de Mantoue, de Ferrare et d'Assise. En 1483 était fondé celui de Milan, approuvé par Alexandre VI en 1501, qui devint l'un des plus florissants de l'Italie. Enfin en 1539, Jean Calvo, de l'ordre des frères mineurs, fondait celui de Rome, approuvé la même année par Paul III et confirmé en 1561 par Pie IV.

En 1584, le cardinal saint Charles Borromée, archevêque de Milan, en corrigea les statuts et en fit un établissement si florissant qu'il prêtait non-seulement aux commerçants et aux pauvres, mais aux grands seigneurs, aux princes romains et étrangers, à l'État même. Le prêt était gratuit jusqu'à trente écus, et au-dessus de cette somme il donnait lieu à la perception d'un intérêt de 2 pour 100.

En 1586, Sixte-Quint érigea une archiconfrérie du mont-de-piété dotée de nombreuses indulgences.

Le mont-de-piété de Rome fut détruit par la Révolution française. En 1803, Pie VII le rétablit sur des bases d'abord très-modestes, puis ses opérations allèrent en se développpant; aujourd'hui les prêts montent à 2 et 3000 écus, et le capital en circulation dépasse un million.

Le mont-de-piété de Rome est administré par un directeur placé sous la surveillance du ministre des finances. Ce directeur a sous ses ordres une centaine d'employés.

Les bureaux ouvrent à huit heures du matin et ne ferment que lorsque les affaires sont terminées. On reçoit toutes sortes d'objets à l'exception de ceux qui sont destinés au culte, des vases ou ornements sacrés et des objets qui portent la marque d'un établissement public. Les engagements sont gratuits jusqu'à un écu. Au-delà d'un écu, ils donnent lieu à un intérêt de 5 pour 100 par an.

L'emprunteur reçoit une reconnaissance qui porte son nom ainsi que l'indication du numéro du registre et le montant du prêt. Les prêts sont faits pour six ou sept mois, et à l'expiration de ce délai, si le prêt n'est pas remboursé ou renouvelé, le gage est vendu aux enchères. Le boni appartient toujours à l'emprunteur.

Le montant du prêt est d'un tiers au-dessous de la valeur du gage qui est fixé par des appréciateurs responsables.

Il y a à Rome des commissionnaires qui peuvent recevoir les nantissements jusqu'à concurrence de quatre écus.

Le mont-de-piété est situé aujourd'hui en face de l'église de la Trinité-des-Pélerins. Il est relié par un arche au mont-des-dépôts où l'on reçoit gratuitement en dépôt l'argent que les particuliers veulent mettre en sûreté : des succursales ont été établies par Pie IX, dans les divers quartiers de la ville. Il y a dans l'établissement même une somptueuse chapelle, construite et entretenue par l'archiconfrérie. C'est là, en effet, le caractère constant des institutions romaines; chacune d'elles est placée sous la sauvegarde de la religion.

Le prêt tel qu'il est pratiqué dans les monts-de-piété est donc licite. Depuis longtemps les controverses ont cessé.

La question fut résolue *ex professo* au Concile de Latran commencé en 1512 sous Jules II et terminé en 1517 sous Léon X. Après un mûr examen les monts-de-piété furent autorisés. La bulle *Inter multiplices* de Léon X qui autorise ces établissements est du 4 mai 1515. Elle commence par exposer la question : « Nous savons, dit le Pape, qu'il s'est élevé autrefois parmi les théologiens et les docteurs une dispute très-vive qui a excité les scandales et les murmures des peuples et que l'on vient de renouveler de nos jours à l'occasion des secours que fournissent les monts-de-piété établis dans plusieurs villes d'Italie pour secourir l'indigent et le tirer des abîmes de l'usure. » Le Pape fait connaître les objections et y répond, puis il conclut ainsi : « Avec l'approbation du saint Concile, nous déclarons et nous définissons que lesdits monts-de-piété établis dans plusieurs pays, approuvés et confirmés jusqu'à ce jour par l'autorité du Saint-Siége apostolique, et dans lesquels pour faire face aux dépenses on exige, à titre d'indemnité, pour le salaire des employés et pour les autres frais que l'on est obligé de faire pour la conservation des monts, une somme modérée en sus de celle qui a été prêtée, sans aucun gain pour les monts eux-mêmes, ne renferment en soi rien de mal, ne fournissent point un excitant au péché, et ne doivent en aucune façon être désapprouvés; que l'on doit au contraire regarder ce genre de prêt comme méritoire, louable, digne d'approbation, attendu qu'il n'est nullement usuraire : nous déclarons aussi qu'il est permis de proclamer que le but de ces monts est pieux, et d'exciter la charité des peuples en leur faveur, notamment à cause des indulgences que le Saint-Siége a accordées à ce sujet. »

En même temps et pour mettre fin aux controverses qui ne pouvaient qu'entraver l'expansion de l'œuvre, le Pape défend sous peine d'excommunication, à toute personne religieuse et ecclésiastique d'oser soit verbalement soit par écrit prêcher ou argumenter contre l'institution des monts-de-piété.

Cette décision servit de règle à la pratique de l'Église et le Concile de Trente dans sa session 22, *De reformatione*, classa les monts-de-piété parmi les établissements pies.

Les monts-de-piété d'Italie, avec l'organisation qu'ils reçurent de l'Eglise elle-même, atteignaient exactement leur but. C'étaient des institutions de charité, des maisons de prêt pour les pauvres. La bulle *Onerosa* de Paul V défend aux administrateurs de ces établissements d'en employer les fonds à d'autres usages qu'au soulagement des pauvres sans avoir obtenu préalablement la permission du saint-siége.

De là sortait naturellement la gratuité du prêt. « Nous déclarons, dit le pape Léon X dans la bulle *Inter multiplices* que nous avons déjà citée, qu'il serait plus parfait et beaucoup plus saint de constituer les monts tout à fait gratuitement, c'est-à-dire que ceux qui les érigent, leur assignent certaines rentes qui serviraient à payer, sinon en totalité, au moins pour la moitié, les dépenses des employés, afin que de la sorte les pauvres aient des frais moindres à supporter, et nous voulons que les fidèles soient excités par la concession de plus grandes indulgences à constituer les monts avec l'assignation de ces rentes. »

Cependant il n'était pas défendu d'exiger de chaque emprunteur un petit bénéfice pour couvrir les frais d'administration, à la condition qu'on s'arrêtât juste à cette limite. Car tout intérêt proprement dit ne pouvait être perçu sans un indult apostolique.

Il peut arriver que le mont-de-piété n'ait pas les fonds nécessaires et soit obligé lui-même d'en emprunter moyennant intérêt. Lui est-il permis d'exiger de ses emprunteurs l'intérêt qu'il paye à ses prêteurs? Cet intérêt peut être considéré comme faisant partie des frais. Mais pourtant le saint-siége empêche que sous ce prétexte l'usure ne se glisse dans les opérations. La congrégation du Concile se montre très-sévère dans la détermination de l'intérêt que le mont de piété est autorisé à percevoir. En 1580, elle ne permet que le 2 pour 100; en 1599 la latitude s'étend jusqu'à 4 pour 100; en 1625 elle est réduite à 1 pour 100; en 1626 elle s'élève à 3 pour 100. Enfin on a quelquefois accordé 5 et même 6 pour 100, jamais plus. Et encore de quelles conditions ces permissions sont-elles accompagnées, et comme

l'Église veille avec sollicitude sur les intérêts des pauvres ! Elle ne permet pas que l'on perçoive comme échus les intérêts des mois commencés. Le boni restant après la réalisation du gage doit être fidèlement rendu à l'emprunteur. Les fonds ne doivent jamais être détournés de leur destination. C'étaient avec de pareils moyens que les monts-de-piété fondés en dehors de l'Église parvenaient à obtenir des bénéfices, et à se constituer un patrimoine, sans profit pour les pauvres. Car l'argent ainsi gagné était dissipé en frais d'administration et en spéculations hasardées.

L'Église redoutait tellement que l'institution des monts-de-piété ne perdît son caractère et ne devînt un instrument de lucre, qu'elle les retint toujours sous sa juridiction. D'après le Concile de Trente les évêques de chaque diocèse pouvaient seuls autoriser l'érection des monts-de-piété; il leur appartenait d'en confirmer ou d'en réformer les statuts, et d'en reviser les comptes; mais ils devaient toujours se conformer aux prescriptions du concile de Latran et exécuter les volontés des donateurs.

Le mont-de-piété de Milan avait été fondé par des laïques, sous la surveillance de l'autorité séculière. L'archevêque réclama le droit d'inspection jusqu'à ce qu'il l'eut obtenu.

Du reste ce droit de haute surveillance que l'autorité ecclésiastique revendiquait n'empêchait pas la libre administration des citoyens, et l'on trouve dans les constitutions des monts-de-piété des principes beaucoup plus larges que ceux qui président aujourd'hui à l'organisation des établissements d'utilité publique. La main de l'Eglise a toujours été plus légère et plus douce que celle de l'Etat, et elle a beaucoup plus facilité l'esprit d'initiative et la liberté des citoyens que l'Etat ne l'a fait.

Le mont-de-piété de Pavie, dont les statuts furent rédigés par le bienheureux Bernardin de Feltre, était administré par une commission composée de l'évêque président, de l'abbé des Bénédictins de Saint-Maur, du père gardien des Franciscains et de huit citoyens tirés au sort parmi les docteurs, les juges, les notaires et les marchands de la ville. Rien de plus démocratique que le sort, et il faut reconnaître une véritable institution municipale dans un établissement qui appelle ainsi à le diriger tous les membres de la cité pris au hasard. Aussi la prospérité de ces établissements durait pendant des siècles sans qu'ils eussent besoin de réformes. Le mont-de-piété de Pavie posséda jusqu'à 180,000 livres, dont 60,000 étaient employées en prêts gratuits.

L'établissement de Bologne était encore plus florissant. Il se composait de six bureaux de prêt, dont l'un, le mont de Sainte-Catherine, érigé en 1692, était destiné à venir en aide aux filatures de soie; le mont Saint-Antoine, érigé l'année suivante, avait pour but d'aider les ouvriers et les fabricants qui travaillaient le chanvre. Ces bureaux permettaient aux fabricants de ne pas vendre leurs marchandises à perte dans les temps difficiles, et ils leur fournissaient les moyens de faire de nouveaux achats. Ce mont-de-piété, qui avait ainsi une importance considérable, était administré par douze membres élus parmi les plus recommandables de la ville. Il ne pouvait pas se trouver parmi eux deux personnes de la même famille et portant le même nom. Aucun d'eux ne devait être débiteur du mont, et ne devait avoir de débiteur parmi ses parents ou alliés. Il en était de même des employés. Les administrateurs élisaient eux-mêmes un recteur pour trois ans; au bout de ce temps le directeur était rééligible, mais seulement à la majorité des deux tiers des voix.

Dans nos monts-de-piété constitués sous la surveillance et avec le monopole de l'Etat, le pouvoir de direction procède de la concession du prince. Quand on parcourt les statuts des monts-de-piété d'Italie, constitués avec la permission et sous la surveillance de l'Église, on voit que partout le pouvoir procède de l'élection, et l'administration est généralement confiée à la population même de la cité. Les fonctions des administrateurs sont gratuites; ils n'ont pas même de jetons de présence. Ils choisissent entre eux un directeur et un trésorier qui peuvent toucher un certain salaire; mais ceux-ci sont tenus de fournir des garanties, obligés à rendre des comptes, soumis à une réélection tous les trois ans, et l'autorité ecclésiastique veille à ce qu'ils ne restent pas perpétuellement en fonction de façon à rendre impossible la découverte des fraudes.

Enfin des règlements sévères prévenaient et punissaient les abus. Il s'en commettait de toute sorte. Souvent les employés étaient infidèles, s'emparaient des gages déposés et les déposaient ailleurs en leur propre nom pour se procurer de l'argent. Ces gages étaient parfois estimés au-dessous de leur valeur. Les ventes donnaient lieu à des coalitions de marchands qui s'entendaient pour empêcher les enchères de monter, en écarter les étrangers et se faire adjuger les marchandises à vil prix. Ces abus sont de tous les temps. En étudiant le mont-de-piété de Paris nous verrons qu'ils existent encore; mais il est intéressant de montrer que les précautions que nous prenons aujourd'hui étaient déjà en pleine vigueur à Rome il y a deux siècles. Voici

quelques extraits d'un arrêté émané en 1605 du cardinal Aldobrandini, protecteur du mont-de-piété de Rome :

« Que personne n'ait l'audace d'injurier, de narguer, de regarder de travers, de menacer, d'insulter d'aucune façon ceux qui se présentent aux enchères ; ni de faire du bruit, de donner des coups de poing et des poussées, d'en venir aux mains, de dire des injures, d'adresser des quolibets ou des mots grossiers, de crier, d'insulter de la parole ou du geste nos officiers qui assistent ordinairement ou accidentellement aux enchères ou à la vente des gages ; et qu'on ne se permette pas de blasphémer, de maudire Dieu, le Christ, la très-sainte Vierge, les saints et les saintes, sous peine d'être exclu des enchères, de recevoir sur-le-champ trois coups de corde, sans préjudice du fouet, du carcan, des galères et autres peines corporelles ou pécuniaires qu'il nous plaira d'infliger. »

La loi romaine fut-elle efficace? En tous cas la loi française ne l'est pas, et les règlements du cardinal Aldobrandini ne seraient pas inutiles pour mettre un peu d'ordre et de décence dans les enchères.

La vigilance que l'autorité ecclésiastique exerçait alors sur les monts-de-piété au moment de leur fondation ne s'est point ralentie, et il est curieux de reproduire les décisions les plus récentes de la congrégation du Concile sur le même sujet. Il s'agit d'un mont-de-piété fondé en 1506 dans une ville d'Italie. Au commencement de ce siècle les administrateurs songent à le réformer et ils soumettent à l'approbation du Saint-Siége leur nouveau règlement.

Ils demandent à établir des succursales qui recevront les engagements aux jours et heures auxquels le mont-de-piété ne les reçoit pas, et spécialement les jours fériés. Une petite augmentation de droit pourvoira à cette augmentation de dépense.

Le taux de l'intérêt exigé des pauvres sera de 6 pour 100. L'intérêt sera calculé par mois, et tout mois commencé sera compté pour un mois entier. Au delà de 20 écus, l'intérêt sera compté par quinzaine.

Enfin les emprunteurs n'auront que trois ans pour réclamer le boni provenant de l'excédant du prix de vente sur les avances et les frais. A l'expiration de ce délai le boni sera acquis au mont.

Le 23 avril 1838, la congrégation du Concile répond que l'établissement de succursales qui prêteraient les jours fériés n'est pas justifié, et qu'il n'y a pas de raison suffisante pour autoriser, même sous prétexte de piété et de miséricorde, des œuvres serviles les jours de fête ; que l'intérêt de 6 pour 100 est excessif et qu'il faut aviser à

diminuer les dépenses; qu'il ne doit être permis de compter le mois commencé qu'au delà de 20 écus; qu'enfin il n'y a pas lieu d'autoriser l'innovation demandée pour la prescription des bonis et qu'il faut respecter la règle de droit commun qui établit la prescription de trente à quarante ans.

Après la Révolution, le gouvernement italien considéra les monts-de-piété comme des établissements de commerce, et un édit du préfet de Césène, du 13 août 1808, leur reconnut à ce titre le droit d'exiger 6 pour 100. Mais Pie VII, quand il eut retrouvé sa liberté d'action, s'empressa de les rappeler aux règles du droit canon, et un édit du 20 juillet 1820, en maintenant les contrats de prêt à intérêt pour ladite année, ordonna aux créanciers de les rectifier suivant les prescriptions de la législation pontificale.

Le Saint-Siége veille donc à ce que les monts-de-piété ne dévient pas de leur but et que les intérêts des pauvres n'y soient jamais sacrifiés. Devant cette sollicitude on s'explique les longues années et la prospérité constante de ces établissements.

L'Eglise a établi en Italie, surtout dans les campagnes, des monts-de-piété d'une nature spéciale, et qui rendent de grands services aux populations agricoles : ce sont les monts-frumentaires. Ils prêtent des grains aux paysans pauvres, soit pour ensemencer leurs terres, soit pour se nourrir jusqu'à l'époque de la moisson. L'emprunteur, à ce moment, rend la quantité de grain qu'il a reçue, quelquefois avec un léger excédant destiné à indemniser l'établissement de ses frais d'administration. Il a reçu une mesure rase, il rend une mesure pleine.

Les règles qui président à l'administration des monts-de-piété s'appliquent aux monts-frumentaires. Classés parmi les établissements pieux, ils sont placés sous l'autorité des évêques qui veillent avec soin à ce qu'on ne s'écarte pas des règles prescrites par le droit canon. Il est défendu à l'établissement de percevoir un intérêt qui excède le chiffre exact et les frais. L'établissement est ouvert dans le seul intérêt des pauvres, et ne peut sous aucun prétexte être détourné de sa destination. Mais pour les mieux faire connaître nous reproduisons un modèle de leurs statuts (1) :

Les administrateurs seront nommés tous les ans, soit par la commune, soit par la confrérie au scrutin secret et l'élection sera approuvée par l'Ordinaire. Ils devront fournir des garanties suffisantes et rendre compte tous les ans de leur gestion.

(1) *Analecta juris pontificii*, t. II, col. 1559, an. 1860.

Le grain sera distribué par les administrateurs, une ou plusieurs fois par an, aux époques qui seront les plus convenables. Ils seront prêtés sur le dépôt d'un gage suffisant dont la valeur dépassera d'un tiers celle du prêt. Le prêt pourra être fait encore à des personnes qui auront des champs ensemencés et pourront engager leurs récoltes.

Le grain sera prêté gratuitement, avec remise d'un bulletin qui énoncera les conditions du prêt. On ne pourra prêter plus d'une quantité donnée à chaque personne.

Le grain ne pourra sous aucun prétexte être vendu, ni affecté à d'autre usage sous aucun prétexte.

L'emprunteur ne sera tenu de payer aucun intérêt. S'il a reçu une mesure rase, il ne sera pas forcé de rendre une mesure comble ; s'il le fait, cet excédant reçu à titre d'aumône sera inscrit sur un registre spécial et placé dans un lieu séparé.

La restitution se fera dans le courant du mois d'août qui suivra le prêt et le grain restitué devra être de bonne qualité. A défaut de restitution dans le délai fixé, on vendra le gage des emprunteurs aux enchères publiques, après trois criées. Avec le prix on achetera une quantité de grain égale à la quantité prêtée. L'excédant du prix, quel qu'il soit, sera rendu sans retenue aux dépositaires.

A l'époque de l'élection des administrateurs, on fera un inventaire exact du grain qu'on leur remettra, avec l'état des débiteurs signé et scellé du sceau de la commune et de la confrérie.

Tous les ans, à l'époque de la récolte on chargera quelques personnes de recueillir des aumônes en grain, afin d'accroître le capital.

Les statuts ne pourront être modifiés qu'avec l'approbation de l'Ordinaire.

Ainsi l'aumône pour fonder le capital, la gratuité dans les opérations, le soulagement des pauvres pour but, la charité pour tous et par dessus tout la surveillance de l'Église, voilà les conditions des œuvres pies.

Le principe des monts-de-piété passa de l'Italie dans le nord de l'Europe. Les communications que le commerce entretenait entre ces deux pays étaient trop fréquentes pour qu'une institution florissante en un lieu ne fût promptement transplantée dans l'autre. D'ailleurs, l'usure ne dévorait pas moins les Pays-Bas que les autres États. Les intérêts perçus par les Lombards s'élevaient au commencement du

seizième siècle dans ces provinces à 130 pour 100. Ils ne prêtaient que pour une semaine sur nantissement, et encore le gage déposé le samedi et retiré le lundi donnait droit à la perception de quinze jours d'intérêt, à cause de la fiction dite des semaines rompues qui faisait considérer comme entièrement écoulée toute semaine entamée. Le fameux curé de Pau, Jean Boucher, l'un des chefs de la Ligue, réfugié dans les Pays-Bas, publia une apologie des monts-de-piété en 1595 et y dépeignit ainsi l'usure :

« En hébreu le nom de ce vice signifie morsure, parce qu'il mord les pauvres débiteurs tout vivants et les ronge jusqu'aux os. Il n'y a rien chez l'usurier qui n'ait des dents et ne morde. Son or, son argent, son blé, son vin et toute sorte de denrées. Ce qui est le propre des bêtes qui importunent les corps humains, comme les poux, les puces, les punaises, et autres semblables vermines; ou qui gâtent les champs et en mangent tout le vert, comme les sauterelles, les hannetons, les vermisseaux et les chenilles, et qui fatiguent les moissons comme les rats et les souris; ou qui rongent les habits comme les vers et la teigne, ou qui démolissent les vignes comme les loirs et les renards; ou, ce qui est pis encore, les bêtes furieuses et cruelles qui massacrent et dévorent tels que sont les loups et les chiens enragés, les panthères, les crocodiles, les tigres, les serpents, les dragons et les lions, etc.; ou comme dit le Sage, la sangsue qui a deux filles disant : Apporte, apporte, et les trois choses insatiables et celle qui ne dit jamais : C'est assez. »

Il fallait que l'usure fût bien redoutable pour arracher de pareilles plaintes. En 1535, un demi-siècle après la fondation de Bernardin de Feltre, un prêtre légua 100 livres à la ville d'Ypres a charge d'y fonder une bourse de prêt gratuit pour les pauvres. En 1572, un établissement de même nature fut fondé à Bruges. En 1607, un bourgeois de Lille dotait cette ville qui faisait alors partie des Pays-Bas d'une institution analogue. C'était bien le mont-de-piété italien; mais transplantée dans d'autres pays, l'institution ne se reproduisit pas; elle devait auparavant subir des transformations.

Vers l'an 1415, un architecte ingénieur, nommé Cobergher, sollicita des archiducs qui gouvernaient alors les Pays-Bas pour le compte de l'Espagne, l'autorisation de fonder des monts-de-piété dans les principales villes flammandes pour les délivrer de l'usure. Il obtint le privilége qu'il demandait et fonda effectivement quinze monts-de-piété, à Anvers, à Malines, à Gand, à Arras, à Tournai, à Mons, à Va-

lenciennes, à Cambrai, à Bruges, à Lille, à Douai, à Namur, à Courtrai et à Bergues. Tous ces établissements étaient solidaires dans leurs opérations et placés sous la direction suprême de Cobergher, qui touchait de magnifiques appointements. Ils empruntaient de l'argent à 6 un quart pour 100, et le prêtaient à 15 pour 100; et malgré cet énorme bénéfice, ils ne firent pas fortune, à cause des frais d'administration.

Ils rendirent quelques services à l'industrie et au commerce, mais ils n'avaient plus des monts-de-piété italiens que le nom. Ce n'étaient plus des œuvres de charité, mais des maisons de banque. Ils ne procédaient plus de l'aumône, mais de la spéculation. Et en même temps ils avaient perdu leur caractère d'indépendance et leur autonomie, pour devenir une concession de l'Etat.

Un autre particulier, Simon Mouillet, obtint du prince Ferdinand, un privilége analogue pour établir des monts-de-piété dans le pays de Liége, et il en fonda six, en effet, qui étaient solidaires les uns des autres et dont il avait la direction avec le titre de contrôleur et surintendant.

M. Blaise rapporte un sonnet d'un mineur conventuel de l'époque adressé au prince Ferdinand pour le glorifier de cette fondation : il le compare aux Titans et lui dit :

Nous lisons que jadis ces bravaches géants
Foulèrent les humains d'un si commun ravage,
Qu'ils s'accagèrent tout et les maux rengregeants
Laissèrent en tous lieux les marques de leur rage.
Puis s'en prirent aux dieux et contre eux desgorgeants
Leurs exécrables voix, d'un trop hautsin courage,
Ossa sur Pélion, monts sur monts érigeant,
Les louvres étoilés cuydoient mettre au pillage.
Mais vous, prince pieux, pour soulager le pauvre,
Auquel votre secours est un assuré havre,
Fondez en chaque ville un mont bien projetté.
Par lesquels peu à peu, comme par des échelles
Allez gagnant pays aux sphères éternelles
Pour condigne loyer de votre piété.

L'intention était bonne, quoique les vers ne valussent rien; mais nous les avons cités pour montrer l'enthousiasme qu'excitaient alors les monts-de-piété. Ceux des Pays-Bas ne furent pas longtemps florissants. Ils furent écrasés par leurs frais d'administration d'abord et

ensuite par la cupidité des princes qui, les ayant créés, ne se faisaient aucun scrupule d'y puiser. L'infante Isabelle leur emprunta jusqu'à 1,200,000 florins dont elle ne put rembourser que le tiers. Les monts-de-piété étaient devenus des banques qui prêtaient indifféremment aux pauvres, aux riches, aux commerçants, aux étrangers, aux princes, et ce furent ces derniers qui les ruinèrent.

L'Espagne, comme tous les pays catholiques, a eu des monts-de-piété et des monts frumentaires. Le royal mont-de-piété de Madrid fut fondé en 1702. Dans les provinces, à Valence et à Malaga entre autres il y avait des *montes pios,* qui prêtaient gratuitement des grains aux fermiers trop pauvres pour acheter des semences. Les bénéfices vacants de l'Église et les effets des chanoines décédés servaient à former les fonds de roulement. En Galice, une institution analogue fournit des bateaux et des filets aux pêcheurs. Enfin il existe encore des caisses de secours fondées par les corporations ouvrières pour le soulagement des vieillards, des infirmes, des orphelins, des veuves. Ce ne sont plus des monts-de-piété, mais elles en portent le nom.

Les révolutions qui ont passé sur l'Espagne ont détruit la plupart de ces bienfaisantes institutions. Pourtant le mont-de-piété s'est relevé de ses ruines, il fonctionne, prête à un intérêt modique de 6 pour cent et il a longtemps prêté gratuitement.

Nous avons parlé de l'Italie, nous devons mentionner la Sardaigne. Elle possède aussi des monts-de-piété frumentaires, appelés monts granatiques, qui prêtent en nature aux fermiers. En 1819, le Piémont n'en renfermait pas moins de soixante-quinze, dont soixante-trois dans la seule province de Nice. Mais c'est en Sardaigne surtout que ces établissements ont reçu l'organisation la plus complète. Chaque ville ou village en possédait un, administré par des juntes. Ces juntes locales étaient subordonnées à des juntes diocésaines, que l'évêque présidait et qui étaient elles-mêmes sous la dépendance d'une junte générale établie à Cagliari.

Tous les ans, ces établissements prêtaient des grains destinés à être ensemencés et de l'argent qui servait à acheter des bœufs, des instruments de labour, et à payer les frais de la récolte. Le remboursement avait lieu au moment de la moisson et était prélevé sur la récolte. Les animaux et ustensiles agricoles, et la récolte elle-même servaient de gage. L'intérêt était minime, de 1 et demi pour 100 pour l'argent, de 6 et demi pour les prêts en nature.

En Angleterre, il n'y a pas de monts-de-piété. On y détestait trop le catholicisme pour emprunter à l'Église une institution sur laquelle elle avait si profondément marqué son empreinte. Mais de plus, les monts-de-piété supposent un monopole, un privilége et le caractère anglais y répugne. Tout commerce doit être libre, le commerce d'argent comme les autres. Les prêteurs sur gages soignent leurs intérêts ; que les emprunteurs défendent les leurs. Chacun pour soi.

Des tentatives malheureuses vinrent confirmer la répugnance instinctive de l'Angleterre pour les monts-de-piété. En 1707, une banque publique de prêt à taux modéré fut établie à Londres sous le nom de corporation charitable. Elle réussit d'abord, mais quelques années après le caissier principal et le garde magasin disparurent laissant un déficit de 500,000 livres sterling, et la caisse fut forcée de liquider.

Les pauvres sont donc livrés en Angleterre, comme en Écosse et en Irlande, aux prêteurs sur gages qu'on appelle de pawn-brokers. Ceux-ci, d'ailleurs, sans avoir de priviléges, ne jouissent pas d'une entière liberté. Ils sont soumis à des réglements sévères sur le mode d'engagement, la constatation des opérations, la restitution ou la vente du gage. Une inspection vigilante et des peines sévères assurent l'exécution des prescriptions légales qui ont surtout pour but d'empêcher l'engagement des objets volés. Le taux de l'intérêt est limité au maximum de 20 p. 100, et il est souvent dépassé. Mais à côté des prêteurs connus et patentés, il y a des prêteurs clandestins qui échappent à toute surveillance et se jouent de tous les réglements. Le pauvre qui est imprévoyant les préfère, parce qu'ils le reçoivent à toute heure du jour et de la nuit, ne s'informent pas de l'origine de la marchandise volée, et prêtent sur tous gages quelle qu'en soit la valeur. Ils offrent le type le plus effrayant de l'usurier ; ils prêtent à la semaine, et le taux qu'ils exigent s'élève jusqu'à 3 et 400 pour cent par an. Un économiste anglais assure, d'après des constatations juridiques, que l'intérêt s'est élevé jusqu'à trois pences pour un shelling par semaine, 1300 pour 100 par an. Les prêteurs clandestins sont nombreux ; ils désolent l'Angleterre, ils ont pour une bonne part sucé la fortune de l'Irlande, et contribué à sa misère. Dans la seule ville de Londres, on en compte de cinq à six cents, plus que de prêteurs patentés. Et il faut ajouter à leurs rapines toutes les facilités qu'ils offrent aux voleurs pour les débarrasser des produits de leurs méfaits.

Il suffira de soulever ce coin du voile qui cache une des plaies de l'Angleterre, plaie hideuse que les États catholiques ne connaissent pas. L'Église a proscrit l'usure, voilà les effets de la liberté. Pour adoucir la rigueur de ses prescriptions, l'Église dans sa charité ingénieuse a imaginé un remède qui, sans détruire la pauvreté, la soulage. L'Angleterre l'a rejeté et voilà par quoi elle l'a remplacé.

La Hollande, placée entre l'Angleterre et les Pays-Bas, imita l'Angleterre. Elle repoussa les monts-de-piété. La terre protestante est stérile en œuvres pies et la charité n'y germe point. Pendant longtemps les Lombards exercèrent librement leur industrie dans les villes hollandaises. Puis les villes réfléchirent que les opérations qu'ils faisaient, elles pouvaient les faire avec plus d'honnêteté et de garantie. Elles fondèrent des banques. La plus parfaite était celle d'Amsterdam, établie en 1614, et dont Savary nous a conservé les statuts. Elle prêtait, elle prête encore aujourd'hui, sur gages. Mais elle n'est pas en rapport direct avec le public. Elle ne prête qu'aux commissionnaires ou aux banques de petits prêts, auxquels l'emprunteurs est tenu de s'adresser. Les premiers prêtent de 2 fr. à 2000 fr. Les banques de petits prêts font des avances de 30 centimes à 1 fr. 40, jamais plus. L'intervention forcée de l'intermédiaire augmente considérablement les droits qui, à l'inverse de l'usage suivi dans les monts-de-piété italiens, est d'autant plus fort que le prêt est minime. Pour les petits prêts, il peut s'élever jusqu'à 68 pour 100. C'est donc l'usure légale et l'on ne s'en cache point. Les banques ont eu pour principal but de constituer des revenus aux villes, et non pas de donner une assistance aux pauvres. Elles sont étrangères à la charité et n'ont rien de commun avec les monts-de-piété, ni leur principe, ni leur nom.

Les autres villes de Hollande, les villes Hanséatiques et plusieurs villes d'Allemagne, Nuremberg, Ulm, Augsbourg, Hambourg avaient des banques analogues, institutions de crédit et non pas de bienfaisance.

Aujourd'hui il y a des monts-de-piété en Prusse, en Suisse, en Bavière, en Autriche, en Russie. Il y en a jusqu'en Chine.

Nous n'avons nullement l'intention de faire une étude sur la législation comparée de ces divers établissements qui tantôt se rapprochent des monts-de-piété et tantôt des banques. Par le cosmopolitisme, les catégories s'effacent et toutes les institutions arrivent à se ressembler. Il nous suffit d'avoir constaté la diversité de leur origine et d'avoir

établi par des preuves irréfutables que les monts-de-piété, comme œuvres de charité devaient à l'Église leur origine, et que l'Église seule avait su leur conserver le caractère d'institution exclusivement charitable qui les distingue.

L'histoire des monts-de-piété en France fournit une nouvelle démonstration de cette vérité.

Nous avons l'esprit porté aux grandes entreprises, et quand une idée nous paraît bonne, nous songeons de suite à l'appliquer d'une manière générale et dans tous les pays ; puis, notre enthousiasme s'éteint aussi vite qu'il s'est allumé, et nous nous lassons le lendemain de ce qui la veille nous semblait le salut de la patrie et le remède à tous nos maux.

Un édit de 1626 créa des offices de commissaires-receveurs des deniers de saisies réelles, qui remplissaient l'office de la caisse des dépôts et consignations. On songea à les utiliser pour les monts-de-piété, et ils furent autorisés à emprunter au denier seize, 6,25 pour 100 et à prêter au même taux sous la surveillance d'un directeur général des monts-de-piété. C'était une banque, rien de plus, et encore elle ne fonctionna point. Une déclaration du 14 mars 1627 fit défense aux commissaires d'instituer des monts-de-piété sans l'autorisation du roi, et un autre édit retrancha totalement les monts-de-piété de leurs attributions.

En 1643, la même tentative fut reprise. Des lettres patentes de 1643 ordonnèrent la création de monts-de-piété à Paris et dans cinquante-huit villes du royaume sous la surintendance générale de Gerbier. Ils devaient prêter aux pauvres gratuitement, aux commerçants moyennant un intérêt de 15 pour 100.

Ces lettres patentes ne furent pas exécutées.

Ainsi deux tentatives de fondation, conçues d'une façon générale et sur un plan grandiose, mais toutes deux avortées, voilà le rôle de l'État dans la fondation des monts-de-piété avant la Révolution. La conception présentait d'ailleurs un mélange d'institution de bienfaisance et d'institution de crédit, de spéculation et de charité, le tout procédant d'un privilége et entraînant une centralisation inutile et des frais énormes d'administration. Tout cela n'aboutit point. Il n'en resta que l'ordonnance du 23 mars 1673 qui réglemente le prêt sur gage, et la fondation du mont-de-piété de Paris, à la date du 9 décembre 1777.

Mais ce que la France ne pouvait obtenir de son gouvernement, elle le dut à son voisinage des pays où les monts-de-piété étaient flo-

rissants et à la conquête de provinces qui possédaient plusieurs de ces établissements. Ainsi, dans le nord, Arras, Valenciennes, Cambrai, Lille, Bergues, devenues villes françaises par la conquête, gardèrent leurs monts-de-piété.

Sedan et Nancy, villes Lorraines, en possédaient également. Dans le midi, Avignon, Carpentras, Apt, l'Isle, Brignoles, villes du comtat d'Avignon et du comtat Venaissin, qui appartenaient au Pape, avaient été dotées de ces établissements fondés sur le modèle des monts-de-piété italiens. Bien plus, l'exemple s'en était répandu dans tout le midi. Beaucaire en 1583, Aix en 1635, Tarascon en 1676, Montpel- en 1684, Marseille en 1696, en avaient fondé à leur tour. A l'ouest, Angers en avait établi un en 1684, et c'était pour ainsi dire la seule fondation spontanée.

Quelles furent les idées de la Révolution françaises en matière d'économie charitable, et spécialement sur la question des monts-de-piété.

Elle commença par s'en prendre à celui de Paris. Le personnel en fut changé. Les directeurs et sous-directeurs furent mis en prison, et l'on supprima leurs titres qui sentaient l'aristocrate. On créa des offices nouveaux ou plutôt on donna de nouveaux noms aux mêmes emplois. Les garçons de bureau eux-même demandèrent à changer cette qualification qui offusquait leur dignité civique et ils s'appelèrent hommes de bureaux. Une inscription de l'ancien régime qui était apposée à la porte de l'établissement fut remplacée et l'on installa dans l'établissement la statue de la Liberté et le buste de Marat. Les grandes réformes de la Révolution furent d'abord toutes extérieures.

Les principes vinrent après. La loi du 11 avril 1793 avait décrété la liberté du prêt à intérêt, ce qui entraînait forcément la ruine du mont-de-piété. Cependant il fut provisoirement conservé, et son ancien directeur de nouveau chargé de la gestion. Mais la situation financière de la France rendait tout crédit impossible. C'était le temps des assignats. Le mont-de-piété recevait en papier le remboursement des prêts qu'il avait faits en argent. Il était voué à la ruine. On connaît les rapports fantastiques qui s'établissaient entre les deux monnaies. Ainsi en l'an IV, on paya à la citoyenne Dichels pour une robe et un jupon de taffetas des Indes une indemnité de 2,000 livres en papier, qui représentait 46 francs en espèces. Le mont-de-piété tomba, et le résultat le plus clair de la Révolution en cette matière fut la liberté de l'usure

Aussitôt une nuée de prêteurs sur gage s'abattirent sur Paris. Il y en eut dans toutes les rues, presque toujours désignés sous le nom de leurs anciens patrons, Lombard-Lussan, Lombard-Feydau, Lombard-Serilly, Lombard-Augustin. Ils étaient si nombreux dans certains quartiers, comme au Palais-Royal, que leurs lanternes auraient presque suffi pour éclairer la voie publique. Ces établissements étaient à la fois emprunteurs et prêteurs ; ils attiraient à eux l'argent sur lequel ils consentaient à payer 4, 5 et 6 pour 100 par mois, et le prêtaient à leur tour sur nantissement à raison de 12, 16 et 20 pour 100 par mois.

L'intérêt s'éleva dans quelques endroits jusqu'à 6 francs par louis, ce qui représente un taux de 500 pour 100 par an. Jamais l'usure, en ses plus beaux temps avant la création même des monts-de-piété, n'avait pris de pareils développements. Le scandale et les désastres causés par cet effroyable système furent tels que, le 17 ventôse an V, on dut rétablir le mont-de-piété.

Mais on le rétablit sur le principe de la liberté, sans monopole, comme une simple maison de prêt sur gages, faisant concurrence aux autres et prêtant à des conditions plus douces. Les prêteurs furent seulement soumis à une certaine surveillance, et astreints à des mesures d'ordre qui avaient pour but de constater leurs opérations.

Le fonctionnement du mont-de-piété fit baisser un peu l'intérêt de l'argent. Mais il était écrasé par la lutte, et pour la soutenir il devait à son tour écraser les emprunteurs. Il ne trouvait de l'argent qu'à 18 pour 100 et il le prêtait à 30 pour 100. Inutile d'ajouter que toute pensée de charité et de bienfaisance avait disparu. On vivait sous le règne de l'économie politique pure, et le prétendu mont-de-piété n'était qu'un établissement de crédit.

Avec le Consulat l'ordre se rétablit, les institutions de la Révolution s'évanouirent comme un mauvais rêve. Le 30 ventôse an XII, le Code civil était promulgué. Le 16 pluviôse de la même année on supprimait le prêt sur gages et l'on décrétait qu'aucune maison de prêt sur nantissement ne pourrait plus être établie qu'au profit des pauvres et avec l'autorisation du gouvernement. Deux mois après un décret du 24 messidor réorganisait les monts-de-piété à Paris et dans les départements.

L'ancien régime avait établi un mont-de-piété. Il avait mis à la tête un bureau d'administration, composé du lieutenant-général de police, et quatre administrateurs de l'hôpital-général désigné par le bureau de cet hôpital. Le bureau d'administration avait toute la gestion,

il nommait un directeur salarié, recevait et vérifiait les comptes, et faisait tous les règlements nécessaires à charge de les faire homologuer en personne.

La Révolution passa. L'Empire rétablit les monts-de-piété sur leurs anciennes bases; mais il leur donna le caractère de centralisation puissante qui marque toutes les institutions de cette époque. Les directeurs et les membres du conseil d'administration étaient nommés par le ministre de l'intérieur. Les comptes étaient reçus et vérifiés par des conseillers d'État. Les règlements étaient soumis à l'approbation de l'Empereur. Action, direction, surveillance, tout partait du gouvernement, tout retournait à lui. Dans la pratique l'élévation des droits de 10 à 15 pour 100, tel était l'effet de ce régime et le seul fruit que les pauvres eussent retiré de la Révolution.

Depuis cette époque les monts-de-piété ont progressé avec cette sage lenteur, qui est l'allure ordinaire de toutes les œuvres embarrassées dans les langes administratifs. En résumé nous en possédons aujourd'hui en France environ 44, très-inégalement répartis sur toute la surface du territoire. Le plus grand nombre sont situés dans les départements qui composaient l'ancienne Flandre, ou dans ceux qui formaient les possessions du saint-siége et les pays circonvoisins. Ainsi le Nord et le Pas-de-Calais en renferment neuf. Il y en a huit dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Soixante-sept départements en sont complétement dépourvus.

On les cite comme exemple pour montrer que les monts-de-piété ne sont pas nécessaires au soulagement des pauvres. Beaucoup de gens d'ailleurs s'imaginent que l'usure est un mal de l'ancienne société qui a disparu comme la peste et la lèpre, et contre lequel il est désormais inutile de prendre des précautions. Il faut effacer du Code pénal les vieilles sanctions édictées contre les usuriers. Il faut même abroger la loi de 1807 qui crée des entraves inutiles au commerce et aggrave des maux que la liberté suffirait pour guérir. A plus forte raison faut-il détruire les monts-de-piété, ces gothiques maisons de prêts sur gages, avec leurs précautions surannées; elles n'ont plus aucune raison de subsister et doivent être fermées, comme on a fermé les maladreries et les lazarets. Les établissements de crédit sont nombreux, les banquiers sont accommodants, l'argent circule, le crédit est à la disposition de tout homme qui le mérite, et la concurrence suffit pour faire baisser le prix des capitaux.

Ces théories appartiennent à l'économie politique de cabinet. On

les construit tranquillement avec des livres, en se tenant bien loin des faits. Le moindre coup d'œil jeté sur la société contemporaine montre qu'elle est menacée par l'usure autant que les sociétés du moyen âge. Le capital y est plus abondant, mais il n'a rien abandonné de ses prétentions. Au contraire plus souvent associé à la spéculation, plus aisément préservé des risques, il est devenu très-exigeant. Il poursuit partout le bénéfice et compte dans toutes les fortunes comme un élément qui produit, même sans l'assistance du travail.

Le prêt gratuit n'existe plus. De l'usage à l'abus, la distance n'est pas grande. L'usure est donc là, à l'état latent, prête à se manifester dès qu'elle en rencontre l'occasion. En dépit de l'opinion qui la flétrit et des lois qui la châtient, elle continue à sévir dans les bas-fonds et souvent même elle remonte effrontément à la surface et prend de nombreuses dupes d'un seul coup de filet. Elle revêt tous les déguisements, pénètre dans toutes les couches sociales, exploite toutes les professions. Personne n'est à l'abri de ses atteintes. Bien plus, elle varie ses procédés et se crée des spécialités suivant les besoins et les mœurs de ses victimes. Comme chaque animal a son espèce particulière de parasite, chaque misère entretient une certaine catégorie d'usuriers.

Les romanciers ont décrit l'usurier des étudiants, vivant dans son grenier comme l'araignée dans son coin et attendant paisiblement les victimes qui viendraient se jeter dans ses toiles. Il cachait précieusement sa fortune sous les apparences de la pauvreté la plus sordide, et ne possédait guère en apparence que des marchandises de rebut, armes, porcelaines, étoffes, vieilleries de toutes sortes qui faisaient de sa demeure un véritable magasin de bric-à-brac. D'argent presque point. Au prodigue qui venait frapper à sa porte, il comptait quelques pièces d'or d'une voix dolente, en formait l'appoint avec un lot d'antiquailles, estimées au plus haut prix. En retour, il se faisait signer une reconnaissance en bonne forme, souvent même une lettre de change pourvue de toutes les sanctions de la loi commerciale, parfois même agrémentée de quelques faux, comme une ressource extrême pour épouvanter la famille.

Ce type a disparu ou peu s'en faut. Les marchands d'antiquités exercent sérieusement leur métier et ne font plus l'usure. Quelques marchands de vieux habits, que leur commerce met en rapport avec les jeunes gens, en profitent pour négocier des opérations équi-

voques. Mais la jeunesse de nos jours est trop méfiante pour se laisser prendre aisément aux pièges où tombaient ses pères. D'ailleurs, avec l'abolition de la contrainte par corps a disparu la ressource extrême des usuriers. Contre le non commerçant la lettre de change a perdu griffes et dents, et elle n'a conservé pour effrayer le commerçant lui-même que le fantôme de la faillite. Quant au chantage opéré à l'aide de manœuvres d'escroquerie ou de faux dont l'empruteur se rendrait complice, il n'y faut guère songer. La police est clairvoyante et la justice serait implacable. Elle absoudrait la victime et enverrait le tentateur, encore bien qu'il ne se fût rendu coupable que d'un mauvais conseil, en police correctionnelle ou en Cour d'assises.

L'usure a donc été contrainte d'employer d'autres personnages. Au lieu du vieux Gobseck, on voit apparaître l'usurier femelle. Des femmes du demi-monde, jeunes, élégantes, viennent effrontément s'établir au milieu de la jeunesse dorée et y tenir commerce d'argent. Par un prodige d'habileté, elles cachent leurs richesses sous leur luxe et se font passer pour prodigues. Elles commencent ainsi la ruine des gens par la dépense, et elles l'achèvent ensuite en leur prêtant. Elles prêtent d'ailleurs sans bourse délier, donnent des billets que l'emprunteur escompte en les endossant, et qu'il paie ensuite sans discussion, autant par point d'honneur que pour ne pas laisser traîner sa signature devant les tribunaux en pareille compagnie.

D'autres usuriers, d'apparence plus respectable, s'adressent aux pères de famille, aux gens établis, qui ont un mobilier, qui exercent une profession, et qu'une circonstance imprévue met dans la gêne.

L'usurier, déguisé sous le nom de banquier, de spéculateur, de capitaliste, se présente. Il prêtera à la condition qu'on lui donne le mobilier en garantie. Mais plus généreux que le mont-de-piété, il en laissera l'usage à l'emprunteur. Il se contentera de se faire céder à la fois le bail de l'appartement et la propriété de ce mobilier qu'il louera ensuite à son ancien propriétaire. Celui-ci se trouvera donc établi chez son prêteur auquel il paiera un loyer qui ne er sae n réalité que l'intérêt de la somme prêtée. Toutes les apparences sont sauvegardées. Le crédit de l'emprunteur n'a souffert aucune atteinte. Mais en réalité sa situation est détruite. S'il manque de payer au jour dit, l'usurier l'expulse, garde le mobilier, et le malheureux emprunteur est dépouillé sans forme de procès.

Il y a l'usurier du riche, il y a celui du pauvre. Comme le gros commerçant, le marchand des quatre saisons a son banquier qui lui

fait des avances et retient à titre d'intérêt une part des profits. C'est souvent un marchand de vin. L'opération se contracte sur le comptoir d'étain, entre deux chopines. Le prêteur avance 20 ou 30 francs, la somme nécessaire pour garnir une petite voiture. Il la prête pour une semaine, pour quinze jours, pour un mois; on lui paiera l'intérêt tous les soirs, à raison de 1 franc ou de 1 fr. 50 sur le profit de la journée. Qu'est-ce que cela? Le quart du bénéfice à peine. Le petit marchand est encore heureux de trouver ce crédit. Il croit faire une association avantageuse; il ne réfléchit pas que si la journée est mauvaise, le gain a été nul; si quelque accident a renversé sa voiture, il n'en devra pas moins l'intérêt et le capital. Son associé ne court aucun risque autre que celui d'aller en prison. Il est prêteur à un taux qui paraît minime parce qu'il est divisé, mais qui s'élève à 100, 200, 400 pour 100 par an.

Il y a encore de plus petits usuriers : ceux qui prêtent l'argent nécessaire pour faire un maigre dîner, 1 franc à la condition qu'on leur rendra 1 fr. 25 le lendemain, et qui exigent un nantissement. Ce sont les *little pawns* de l'Angleterre avançant quelques sous aux malheureux à un intérêt qui s'élève jusqu'à 1,300 pour 100.

Tel usurier s'adresse aux artisans, tel aux ouvrières, tel autre aux soldats. Un prêteur de cette dernière espèce fut traduit devant les tribunaux, il y a quelques années. C'était un ancien militaire décoré, qui avait perdu un bras sur le champ de bataille. Il attirait chez lui, à titre de vieux camarades, les militaires retraités, et leur faisait au besoin l'avance de leur trimestre au taux de 40 pour 100. On lui remettait le titre de pension en garantie, et une lettre de change en blanc par-dessus le marché. Une de ses victimes qui lui avait emprunté 300 francs lui avait en dix ans payé plus de 1,000 francs d'intérêts, et lui devait toujours le même capital.

Il est rare qu'un usurier habile ne dissimule pas ses opérations sous une autre profession moins suspecte. Celle-ci est souvent sérieuse, l'autre sert de distraction et de supplément. Les annales judiciaires fournissent des exemples d'usuriers portiers prêtant à leurs locataires, d'usuriers épiciers prêtant à leurs pratiques, d'usuriers commerçants en gros, qui vendent des marchandises à un taux déterminé et les rachètent ensuite à un taux moindre. La différence de prix passe pour un bénéfice de spéculation; elle n'est qu'un intérêt. Les deux opérations sont fictives et cachent un prêt usuraire. Parfois le contrat est si habilement fait que la justice a de la peine à démêler son

NOUVEL ASPECT DES PROCÈS DE GALILÉE

(DEUXIÈME ARTICLE.)

Si Galilée avait été un bon religieux en même temps qu'un astronome célèbre comme le P. Secchi, notre contemporain, nul doute que l'action de la police pontificale sur sa personne et ses travaux n'eût été réduite aux procédés les plus confiants et les plus courtois. Un cardinal d'une réputation de science et de piété incontestable, comme Bellarmin, Baronius, Tolet, l'aurait mandé et lui aurait fait part sans mystère de la résolution prise par le Pape. Il lui aurait dit qu'à la suite d'un conseil de cabinet dans lequel les hauts sénateurs et leur suprême hiérarque avaient visé les dépêches qui arrivaient de tous les points de la Péninsule, on avait jugé à propos de suspendre jusqu'à nouvel ordre le mouvement des universités italiennes qui s'éprenaient d'une ardeur trop fébrile pour toutes ses découvertes. Le cardinal chargé de cette mission aurait exprimé au professeur la confiance que sa docilité inspirait au Pape et la discrétion qu'il attendait de lui pour ne plus parler de ce sujet de controverse, ou du moins pour en parler de manière à apaiser la curiosité publique plutôt qu'à l'irriter. Les supérieurs du jésuite astronome eussent été avertis à leur tour, et la cour romaine, en apprenant le bon effet de ces instructions confidentielles sur les partisans les plus exaltés des idées nouvelles, eût laissé le professeur continuer son cours d'astronomie au Collège romain. Mais avec Galilée, ce n'était plus cela. En sa personne, on avait affaire à un laïque jaloux du pouvoir ecclésiastique, épris de ses systèmes et orgueilleux de sa popularité, catholique au fond, nous le voulons bien, mais ne voyant que la science et ses progrès, avec des mœurs lamentables et des relations plus détestables encore. Qu'on fût protestant ou indifférent, peu lui importait, pourvu qu'on eût le feu sacré de l'astronomie et des études polytechniques avec leurs applications diverses à l'art nautique, militaire ou industriel.

En Italie, ses intimes n'étaient pas une meilleure caution pour lui, sauf le P. Castelli et quelques autres en bien petit nombre. Mais le P. Foscarini, ce carme grand prédicateur, se lançait dans

les utopies de toute sorte avec une témérité qui ne s'est pas éteinte avec lui chez certains individus de son ordre. Mais le P. Campanella était une tête volcanique qui ajoutait aux découvertes philosophiques et scientifiques des passions politiques et des entreprises absolument subversives. La république des Solariens, la Cité du soleil, en avait fait un patriarche de Ménilmontant deux siècles avant Enfantin. Les théologiens d'État de l'ingrate république de Venise, fra Paolo et fra Fulgenzio étaient, comme dans tous les temps et tous les pays, des vipères au sein du clergé; ce qui n'empêchait pas Galilée qui comptait pour rien les vices théologiques de correspondre amicalement avec eux. Priez donc un pareil personnage de passer dans le cabinet d'un cardinal pour y prendre des avis confidentiels et comptez sur sa discrétion pour les mettre à exécution sans les trahir! Évidemment Paul V, Urbain VIII, les Éminences Barberini et Bellarmino eussent été des dupes s'ils avaient eu recours à un pareil moyen. Alors que restait-il à faire? Considérer l'état de la question et voir quel parti la politique du Vatican pouvait en tirer pour arriver à ses fins.

Or l'état de la question en 1615, le voici : Entre gens d'Église de tous les rangs, les avis sur le système de Copernic étaient partagés. Les uns pensaient que le sens littéral de la Bible devait être d'autant plus rigoureusement maintenu, que les protestants montraient assez quel abus on pouvait faire de la parole de Dieu, en la faisant passer du sens littéral au sens figuré par esprit de fantaisie et de libre-examen. Ceux-là pensaient aussi que le système de Copernic ne s'appuyait pas sur des preuves cosmologiques complètes; d'autres allaient plus loin, et auguraient que ces preuves incomplètes aujourd'hui ne deviendraient jamais démonstratives. Au fait Galilée apportait des preuves qui ont été reconnues fausses depuis, comme celles tirées du flux et du reflux de la mer dans sa théorie des marées; et Blaise Pascal lui-même, pauvre théologien et grand mathématicien, un demi-siècle plus tard, déclarait encore dans ses *Provinciales*, que le mouvement de la terre et la fixité du soleil manquaient d'arguments irréfragables et probablement ne les acquerraient jamais. D'autres au contraire étaient disposés à croire que le système de Copernic remplacerait celui de Ptolémée, et que tous les jours les découvertes de la science lui concilieraient de nouveaux partisans. Ceux-là en concluaient que c'était bien le cas d'interpréter sans abus les passages de la Bible qui faisaient difficulté dans un

sens métaphorique, ou comme une condescendance à l'opinion vulgaire du peuple auquel elle s'adressait. Audelà de ceux qui étaient capables d'avoir une opinion, il y avait le suffrage universel de ceux qui parlaient au hasard, prenaient un parti pour des motifs qui n'avaient rien de scientifique ou de théologique et qui augmentaient les vaines clameurs autour d'un procès très-sérieux. Dans cet état de choses que personne ne contestera, que faire vis-à-vis de Galilée sur la discrétion duquel il était impossible de compter? Le parti le plus honnête et le plus efficace n'était-il pas de le citer amiablement et comme en conciliation devant un tribunal ecclésiastique; d'en choisir les consulteurs et les conseillers parmi les partisans d'une jurisprudence théologique qui regardait le système de Copernic comme incompatible avec les lois de l'exégèse chrétienne; de lui faire part de cet arrêt en termes courtois; de le condamner à de simples précautions de conduite comme écrivain et comme professeur, de l'intimider par la perspective de peines plus réelles s'il tombait en récidive, mais s'il donnait sa parole d'obéir, de le renvoyer avec égard et honneur; après cela d'attendre et de suivre le cours des événements? Or, n'est-ce pas vraiment ainsi que Paul V et son ministre *ad hoc*, Bellarmin, se conduisirent envers l'homme de génie de Florence?

Maintenant qu'arriva-t-il? ce que la nature des choses devait faire pressentir d'après le caractère donné de Galilée. Galilée ne voyait rien de beau comme ses découvertes, rien d'utile, rien d'admirable comme les progrès qu'il faisait dans la connaissance des révolutions du ciel. Mais des révolutions de la terre, il n'en avait cure, et l'Italie, par le contre-coup de ses systèmes, eût-elle dû être ravagée comme au temps d'Attila ou de Genséric, c'était là son moindre souci. La papauté était dans l'attitude inverse; elle disait, elle aussi, aux hommes de génie: Que m'importent vos découvertes, si vous m'apportez la peste? et elle devait agir en conséquence. Galilée, qui savait bien que les congrégations romaines de l'*Index* et de l'Inquisition ne badinaient pas en Espagne et en Italie, garda d'abord tous les ménagements désirables et promis, puis il se laissa piquer par l'ambition de la renommée et asticoter par les chicanes que sa situation comportait. Le haut clergé lui voulait du bien et le lui témoignait en cent manières, mais aucune de ces cent manières ne lui allait, et il les aurait sacrifiées toutes pour une autre bienveillance qui eût consisté à élargir le cercle de Pompilius que la prudence romaine avait tracé autour de son enseignement. Peu à peu, il lui sembla qu'il avait obtenu ce qu'il

désirait, il s'aguerrit, il fit pas mal de contrebande de ses idées avec les savants étrangers, dont plusieurs hérétiques. Il essaya comme un journaliste sous une législation restrictive de la presse, jusqu'où il pourrait aller par voie d'allusion et tout l'art de dire sa pensée en la dissimulant. Quand il arrivait que ses hardiesses *passaient*, il en prenait texte pour en essayer d'autres qui le faisaient empiéter un peu plus avant sur le terrain prohibé. A la fin, et ce fut son fameux *Dialogue* qui ajouta la dernière goutte au vase débordant, ce dilemme se trouva posé entre Galilée et la cour de Rome : Galilée pourra-t-il être un insolent qui se joue de sa parole et de la majesté de la justice, ou la cour romaine renverra-t-elle à l'ingrat qui abuse de sa patience le rôle de dupe qu'il lui destinait ? L'option n'était plus douteuse. Le Pape qui avait été simple et tolérant jusque-là pour un génie irritable, changea immédiatement ses bonnes dispositions par un retour au droit strict. Après les délibérations qui avaient été prises sous Paul V, et dont les raisons militaient encore, il n'entendait pas être mystifié par un homme d'un mérite incontestable dans les sciences physiques, mais insouciant des intérêts religieux de sa patrie, et il résolut de le rendre prudent, grâce à l'intimidation d'un second procès plus significatif que le premier.

III

Cette fois, Galilée dut comparaître en personne devant le tribunal de l'Inquisition romaine et universelle. On eut encore pour lui, pour la gloire qu'il répandait sur l'Italie, dont les papes se regardent toujours comme solidaires, des égards insolites pendant sa détention préventive. Néanmoins, ce second procès s'annonça comme devant être très-sévère dans ses investigations et les peines afflictives qui devaient en être la suite. Il fallait arracher au coupable des garanties de soumission à la conduite que l'Église exigeait de lui, qui parussent moins susceptibles d'être oubliées que les premières. Du reste, ce second procès fut conduit, comme le premier, sauf les formes plus rigoureuses et plus solennelles. Les consulteurs, choisis en majorité parmi les tenants du sens littéral de la Bible et du système de Ptolémée, apportèrent des conclusions conformes à celles des premiers juges. C'était la base nécessaire de l'action criminelle qu'on voulait intenter contre l'insidieux astronome. Mais les cardinaux qui composaient la congrégation ne parurent pas attacher une attention princi-

pale à cette partie de l'audience. Ce qui les affligeait et les scandalisait dans cette récidive, c'était surtout la mauvaise foi insigne avec laquelle Galilée avait mésusé de la bienveillance antérieure et était abouti à divulguer ses systèmes favoris par des voies tortueuses. Galilée avait promis de ne plus rien imprimer sur le système de Copernic, et de ne plus en parler en public, à moins de se conformer aux restrictions apportées par la congrégation de l'Index à la nouvelle édition des œuvres du chanoine polonais.

Ç'avait été tout le dessein de son premier procès, et tout le but que la cour de Rome s'en proposait. Quand Galilée retourna à Florence, Bellarmin lui avait donné un certificat où cette intention du Pape et cet assentiment de l'accusé étaient de la dernière évidence. Galilée avait signé une pièce de la même teneur, qui était gardée dans les archives de l'Inquisition, et dans une audience au Vatican, le pape Paul V lui résuma ses intentions, lui fit répéter ses engagements et le renvoya avec les preuves les moins équivoques qu'il ne voulait être ni son ennemi ni sa dupe. Cependant Galilée eut le front de prétendre, dans son interrogatoire au second procès, qu'il ne se rappelait plus ce qu'il avait promis, qu'il croyait avoir le droit de demander l'*Imprimatur* à l'inquisiteur de Florence pour son *Dialogue*, sans le prévenir des conditions qui lui avaient été faites en 1616, et que sa mémoire avait pu broncher d'autant plus vite qu'il ne portait avec lui que le certificat de Bellarmin, qui ne parlait pas expressément de cette clause.

Or, c'était un affreux mensonge de sa part, et le *Dialogue* même, qui était l'objet du second procès, portait témoignage contre lui ; car il ne l'avait tourné avec tant d'art et d'hypocrisie qu'afin de tourner avant tout la promesse gênante qu'il avait faite de ne plus rien publier de favorable à la réalité du système de Copernic. Et qu'on le remarque bien, la torture à laquelle Galilée fut appliqué pendant son interrogatoire ne portait pas du tout, comme on le croit communément, sur l'abjuration de sa croyance au mouvement de la terre et à la fixité du soleil, elle portait uniquement sur l'ambiguïté de ses réponses qui sentaient trop la mauvaise foi. Quand on lui demanda pourquoi il avait fait imprimer son dernier livre, sachant bien, d'après ce qui avait été dit et convenu, qu'il n'en avait pas le droit, il osa bien répondre qu'il ne se souvenait plus de ses engagements. Mais menacé de la torture présente devant lui et dont il n'était séparé que par une réponse opiniâtre, il n'hésita pas à s'en affranchir par une

réponse convenable et, aussitôt, il reprit à l'audience sa position première. Le tribunal avait désormais sous ses yeux un coupable qui convenait de ses torts : tort d'avoir professé des propositions qui, d'après la jurisprudence adoptée par la congrégation de l'Index, étaient en contradiction avec le langage de la Bible, premier tort que Galilée avait confessé à l'époque de cette déclaration, et confession qu'il ne désavouait pas devant les juges de sa récidive et, enfin, tort de n'avoir pas tenu les engagements qu'il avait pris, sans qu'il voulût prétexter plus longtemps de les avoir oubliés. Dès lors Galilée était un relaps, et il devait s'attendre à une peine proportionnée à son délit. C'est ce qui arriva effectivement.

On a beaucoup parlé, d'après le style de Mallet du Pan, de la prison extrêmement enviable à laquelle il fut condamné, soit dans le palais de l'archevêque de Sienne, soit dans la délicieuse villa d'Arcetri; mais tout cela n'est pas suffisamment exact et sincère. L'internement auquel le tribunal de l'Inquisition condamna Galilée fut une séquestration suffisamment restrictive pour le gêner en plusieurs manières. Le pape Urbain VIII reçut des demandes interminables afin qu'il daignât consentir ou à l'abroger ou à l'adoucir. Il n'accorda jamais le premier point et quant au second, il n'y obtempéra que pour cause de maladie très-constatée. L'abus de sa primitive bienveillance l'avait rendu défiant, et de fait Galilée mourut sans avoir pu remettre les pieds à Florence. Là était toujours son parti qui, exalté par sa présence aurait pu lui faire une ovation scientifique en apparence, et révolutionnaire en réalité.

Voilà, croyons-nous, la narration vraie du procès de Galilée et nous avons l'espoir que M. Th. Henri Martin donnera son adhésion à la manière dont nous écrivons l'histoire. Mais nous ne nous croyons pas pour celà dégagé de tout compte envers lui; nous sentons combien cette relation abrégée lui laisse de questions à nous poser, auxquelles nous allons tâcher de répondre.

La première est celle-ci : que serait-il advenu si Galilée s'était entêté à dire qu'il ne savait pas avoir promis de ne rien imprimer, et qu'il eût rétracté l'assentiment qu'il avait donné une première fois à la condamnation par la Bible du systême de Copernic? Notre réponse est bien facile. Nous adoptons complétement sur ce point les conjectures que M. Th. Henri Martin a faites avec un bon sens et un détachement des passions vulgaires, dignes de la plus rare estime. Sans doute ce n'était pas une mince tentative que de se montrer en Italie

et en Espagne de 1550 à 1650 impénitent et relaps devant le tribunal de l'Inquisition; et sous ce rapport tous ces ignorants de l'histoire qui affirment à la légère que Galilée n'avait qu'à refuser net l'assentiment qu'on lui demandait pour mettre au pied du mur la congrégation du Saint-Office, ne savent pas de quel temps ils parlent. S'ils avaient été les contemporains et les compatriotes d'Antonio Paleario, de Carnesecchi, de Giordano Bruno, de Marc-Antoine de Dominis, ils auraient le verbe moins haut dans leurs prédictions.

Néanmoins nous ne croyons pas plus que M. Th. Henri Martin que Galilée ait jamais eu à redouter un pareil sort. Il ne contredisait pas une doctrine qui eût laissé des traces traditionnelles, imposantes dans l'enseignement de la foi; on ne pouvait pas lui opposer la sentence d'un Concile œcuménique ou d'un pape parlant *ex cathedrà*. Il n'avait contre lui que le jugement de deux congrégations et les avis que deux papes lui avaient donnés dans un entretien privé. Cependant c'eût été une entreprise extrêmement téméraire que d'oser résister en face à la seconde sentence qui lui était signifiée. Si au lieu de « répondre catholiquement » dès qu'on lui présenta les instruments de torture, il avait persévéré dans l'expression menteuse de ses intentions et la mauvaise foi évidente de ses précédentes répliques, nous ne nions pas que malgré son génie et ses soixante-dix ans, le tribunal eût pu prolonger « l'examen rigoureux » auquel il était résolu de le soumettre. Mais tout cela n'eût pas été bien loin.

Évidemment les juges avaient reçu des instructions du Pape qui étaient un mélange de sévérité et d'égards. Le grand but à atteindre par la cour de Rome était de fermer la bouche à Galilée pour un temps égal à l'existence que Dieu lui réservait. La grande peine qui le menaçait était donc une prison perpétuelle, non pas dans un cachot avec de la paille et des fers, et les autres décors dignes de M. Ponsard et de ceux qui lui ont commandé sa tragédie; mais une prison rigoureuse ne laissant pénétrer jusqu'à lui que ses gardiens naturels, et surtout ne laissant rien sortir de ses mains. Cela n'est point une pure supposition de M. Th. Henri Martin à laquelle nous adhérerions pour notre part, c'est un fait historique qui se confirme par les instructions que le pape Paul V avait données à la première congrégation qui s'occupa de Galilée, au cas qu'il ne voulût pas accepter les engagements qu'on lui proposerait.

Mais il y a une clause dans le jugement de Galilée qui paraît obséder l'imagination de M. Th. Henri Martin, malgré la vigueur avec la-

quelle sa bonne foi et son excellent jugement serrent le frein de cette folle du logis. Nous ne pouvons pas l'en blâmer trop haut, lui laïc, puisque M. l'abbé Bouix, l'illustre canoniste, est tombé dans le même travers.

Pourquoi, disent-ils tous les deux, le tribunal de l'Inquisition a-t-il exigé de Galilée une abjuration sincère et sans feinte, du système de Copernic, puisqu'il n'était pas infaillible, qu'il le savait bien et qu'il ne pouvait pas opposer à Galilée un document infaillible d'où il résultât pour celui-ci le crime d'hérésie? Mais en cela ces messieurs ne font pas réflexion qu'ils condamnent la conduite de tous les tribunaux établis légitimement. Les juges ne sont pas plus infaillibles en France sur l'application de tel ou tel point de la législation que les cardinaux inquisiteurs à Rome sur le sens de telle ou telle proposition. Les uns et les autres sont habiles en jurisprudence, et ils rendent des arrêts qui portent en tête le nom du souverain et à la fin *mandons et ordonnons*, comme si c'était le souverain lui-même de qui émane toute justice qui eût présidé le tribunal. Cependant d'autres juges dans l'empire, rendent des arrêts sur des faits semblables en sens contradictoire, et toujours le souverain donne le salut à ceux qui liront cette sentence et mande et ordonne l'obéissance à chacun de ceux qu'elle concerne. Est-ce que le souverain se contredit parce que les Cours impériales se contredisent, ou est-ce que les Cours impériales n'ont pas le droit de juger, parce qu'elles n'ont pas toutes la même jurisprudence? Est-ce qu'on peut dire d'un arrêt : je ne lui obéirai pas à Paris, parce qu'à Aix ou à Pau, il a été rendu un arrêt qui ne me paraît pas conforme à celui qui me condamne? Nullement, et vous le savez bien. Il faudra donc que vous subissiez les peines édictées contre vous, quoiqu'il soit à peu près certain même pour ceux qui vous condamnent que si vous aviez été jugé en un autre lieu ou en un autre temps, vous eussiez acquis le bénéfice d'un arrêt opposé. Votre journal supprimé dans une ville eût été toléré dans une autre, votre bouche fermée ici eût été ouverte là.

Très-bien, direz-vous, mais tout cela n'a rien de commun avec une abjuration sans feinte et sincère. Avec les tribunaux civils, je maugrée en dedans, et pourvu que je me conforme en dehors, ils n'ont plus rien à réclamer de moi. — Votre réflexion est très juste. En effet, les tribunaux séculiers jugent sur des faits extérieurs, sauf quelquefois peut-être, quand, par exemple, ils décident que tel fonctionnaire est obligé au serment ou à perdre sa place, tandis que les tribunaux

ecclésiastiques, jugeant des cas de conscience, jugent en principe pour le for intérieur, ou ils ne jugent rien du tout ; et, s'ils ne peuvent pas juger au for intérieur et pour le for intérieur, il n'y a plus qu'à les abolir; ce qui, nous le parierions, à vous-même semblerait outré.

Ainsi, que faire du tribunal de l'Inquisition, s'il n'a pas le droit de dire à celui qu'il condamne pour contravention à la foi : vous allez vous soumettre sincèrement au jugement que nous portons contre vous, ou bien nous vous imposerons une pénitence non moins salutaire que rigoureuse, qui vous amènera à cette contrition sincère? Dire à un condamné : vous vous soumettrez extérieurement et, intérieurement, vous vous moquerez de nous, ne serait-ce pas l'abolition de toute justice canonique? Supposez que, dans les tribunaux ecclésiastiques qui jugent sur la validité des mariages, un ressortissant d'un pareil tribunal se dise : je suis condamné à me croire marié, mais je ne m'en inquiète guère ; il me suffit de reprendre mes droits conjugaux sur la partie défenderesse, quitte à commettre devant Dieu un adultère ou un concubinage; cette conduite ne serait-elle pas odieuse et, alors, ne vaudrait-il pas mieux qu'il n'y eût plus de for ecclésiastique. — Enfin, pour revenir à Galilée, n'aurait-il pas été grotesque que le tribunal lui eût dit : vous serez séquestré pour avoir cru et enseigné de nouveau le système de Copernic, que nous jugeons incompatible avec le système de la Bible, à la majorité de sept voix contre trois, suivant la remarque judicieuse de M. Th. Henri Martin; vous ferez des pénitences et vous réciterez des prières pour expier ce péché ; mais, au fond, vous pouvez croire que c'est vous qui avez raison, et que c'est nous qui devrions être condamnés pour abus de pouvoir ?

Résumons. Un tribunal ecclésiastique juge nécessairement au for intérieur en même temps qu'au for extérieur. S'il n'est pas persuadé que son arrêt met en harmonie le for intérieur et le for extérieur, il ne peut pas le porter. Ainsi, dès qu'il le porte, il est conséquent avec lui-même quand il exige que celui qu'il a déclaré coupable abjure sa faute, non-seulement par une amende honorable extérieure, mais encore par une contrition intime et sincère.

Mais parce qu'un tribunal légitime croit nécessairement que le justiciable condamné par lui est coupable, et que le crime pour lequel il est condamné est un acte immoral, s'en suit-il toujours que le condamné doive se croire le vrai coupable, ou que l'acte pour lequel on le condamne soit condamnable aux yeux de sa conscience? — La ré-

ponse au premier point est facile. Il est clair qu'un tribunal ecclésiastique peut se tromper de bonne foi et prendre l'innocent pour le coupable. Par conséquent, un coupable, déclaré tel et subissant extérieurement sa peine, peut protester intérieurement au fond de sa conscience. Le second point est plus difficile.

Le coupable, vraiment coupable, à ses propres yeux comme aux yeux du tribunal, est-il toujours obligé de croire que les faits incriminés en sa personne soient coupables au même titre devant l'Église et Dieu? Oui, s'il a la conscience que la loi invoquée contre lui est sanctionnée par Dieu et par l'Église; non, s'il croit de bonne foi que le tribunal a pris pour la loi de croire, *lex credendi,* un dogme qui n'avait ni une tradition explicite, ni une sanction pontificale suffisante pour imposer à tout catholique une foi irrévocable : celle *cui nequit subesse falsum.* Or, c'était là précisément la position de Galilée après le second arrêt de l'Inquisition. Il savait bien, par l'examen des textes de la Bible, que ces textes étaient susceptibles d'une acception figurée, il savait bien par les aveux des meilleurs catholiques, ses amis, que les théologiens officiels adopteraient un jour ce sens figuré si, par la plus improbable des conjectures à leurs yeux, le système de Copernic venait à être démontré ; il savait bien aussi que le Pape, qui le faisait juger par son tribunal de l'Inquisition, n'avait pas voulu trancher la question dogmatique par une proclamation du système de Ptolomée faite *ex cathedrâ.* Donc Galilée a pu être et, ne craignons pas de l'avancer, a été en fait, dans son for intérieur, incrédule à la sentence d'hérésie qui était portée contre lui.

Mais alors comment a-t-il pu, sans lâcheté et sans hypocrisie, affirmer non-seulement qu'il ne publierait plus rien sur le système de Copernic, ce qu'il savait bien qu'on avait le droit de lui demander, mais qu'il croirait en son âme et conscience que ledit système était une hérésie? A cela nous répondons que Galilée savait bien que ses juges étaient de bonne foi convaincus, quand ils voyaient une hérésie dans le système de Copernic ; il savait bien que leur science théologique était considérable et, qu'en général, elle méritait sa vénération et son adhésion. Le jugement des sept cardinaux inquisiteurs n'était donc pas un jugement méprisable, même pour celui qui le croyait faux dans son objet, tout en le subissant. Par conséquent Galilée a pu dire qu'il abandonnait le système de Copernic, même au for intérieur, pour autant que le jugement docte et loyal des cardinaux était voisin de l'infaillibilité, était une présomption de l'hérésie.

Dans le système gallican, cette manière d'agir se reproduit continuellement et, quoiqu'elle soit bien moins fondée en droit que la conduite de Galilée, jusqu'ici elle n'a pas été condamnée formellement par l'Église. Par exemple : le Pape fait paraître contre les jansénistes une bulle *ex cathedrâ*, il demande l'adhésion à sa déclaration de foi *ex intimo corde,* et les catholiques, gallicans sans être jansénistes, y adhèrent de l'adhésion qui est demandée, tout en réservant mentalement, *in petto,* l'adhésion très-probable de l'Église dispersée. Pourquoi Galilée n'aurait-il pas agi de la même manière et avec beaucoup plus de droit? Car tout le monde sait et avoue que le décret de l'Inquisition sans le Pape n'est jamais infaillible, tandis que la presqu'universalité de l'Église déclare que le Pape, parlant *ex cathedrâ*, est infaillible avant l'adhésion des évêques.

Mais, poursuit-on, Galilée n'aurait-il pas été plus courageux et plus sincère s'il avait déclaré qu'il ne pouvait adhérer de cœur à l'hérésie du système de Copernic, et s'il s'était exposé aux conséquences que cette franchise devait lui attirer? — Incontestablement. Suivant notre opinion, l'Inquisition n'en eût pas moins poursuivi les effets de sa sentence, et, suivant l'opinion de M. Th. Henri Martin et la nôtre, il ne s'en fût pas suivi autre chose qu'une réclusion absolue du condamné jusqu'à la fin de ses jours ; la cour de Rome ne voulant ni le bûcher de Galilée, ni la diffusion du système de Copernic, en Italie et en Espagne pendant un temps. Mais Galilée pouvait-il vraiment atteindre à la grandeur d'âme et à l'héroïsme nécessaire pour faire la déclaration magnanime qu'on lui demande en ce moment? Galilée était un faible chrétien, beaucoup plus attaché aux sciences physiques, qui poussent à la renommée et à la position sociale, qu'aux sciences mystiques qui, seules, peuvent faire les martyrs.

Galilée devait donc presque certainement chercher dans la dissimulation le refuge que lui offrait le défaut de sanction par le Pape de l'arrêt de l'Inquisition. Supposez au contraire que Galilée ait eu des mœurs pures, une pratique chrétienne édifiante, un respect affectueux pour le clergé ; oui, dans ce cas là, il eût été capable de mettre à nu sa conscience et de déclarer, la tête haute, qu'il ne pouvait pas croire à une incompatibilité entre la Bible et Copernic. Mais dans ce cas-là aussi, songez-donc que Galilée n'eût pas même subi de procès. Le clergé aurait eu en Galilée la confiance que Galilée aurait eue en lui. Tout se serait passé à l'amiable. On lui aurait découvert, comme on l'aurait fait au pieux et savant Cauchy, notre contemporain, le fin

mot de la politique protectionniste de la papauté, en faveur des foules italiennes hantées par des fantômes qui troublaient leur raison et leur foi. On lui aurait dit : si vous avez tort ou raison, l'avenir le dira, mais, aujourd'hui, il faut se taire, étudier et attendre ; et Galilée, au lieu de faire de cette recommandation le secret de la comédie, aurait étudié, se serait tu et aurait attendu. Mais c'est précisément parce qu'on ne pouvait pas se fier à Galilée à ce point, que Galilée n'était pas digne d'être traité avec cette simplicité ; et, comme d'un autre côté, on voulait éviter à Galilée la prison dure, qui était la seule ressource de la cour de Rome, sous Paul V et Urbain VIII, pour s'assurer de son silence, on prit le biais que nous venons de raconter. Le Pape profita de la faction des cardinaux et des théologiens qui croyaient sincèrement la Bible et Copernic incompatibles, pour faire prononcer une sentence dont l'intimidation produirait un effet certain, tout en se tenant lui-même soigneusement à l'écart de la promulgation de la doctrine contenue dans l'arrêt.

Aussi voyez-vous avec quelle simplicité, quelle sérénité, la même cour de Rome prononça la permission du système de Copernic dans les Universités italiennes, dès que le stage, la quarantaine de cette doctrine eurent été achevés! Quand on fut revenu de la première terreur que la pluralité des mondes avait inspirée, relativement à l'action de l'Incarnation et de la Rédemption sur toutes les créatures intelligentes où qu'elles habitent, et quand il parut aussi naturel qu'il avait paru d'abord improbable que le Christ choisissant le pays, le siècle et la planète où il voulait s'incarner, eut eu la liberté illimitée de l'Amour qui va comme il veut et où il veut, au lieu d'être astreint au lois mathématiques de la mécanique céleste, qui semblaient lui prescrire de prendre pour sa demeure le centre du monde, *centrum mundi,* alors le système protectioniste et prohibitioniste tomba. La cour de Rome avait permis pendant un siècle le livre de Copernic : *De revolutionibus orbium celestium.* Elle se déjugea pendant un autre siècle en soumettant le même livre à des mutilations qui défiguraient l'œuvre du grand astronome, et depuis un siècle, elle s'est déjugée pour la troisième fois en déclarant implicitement sous Benoît XIV et explicitement sous Pie VII, que le livre de Copernic peut et doit reparaître dans son état primitif. Tout cela reste inscrit dans ses archives. Elle ne cache rien, elle ne rougit de rien. Comparez cette conduite de la papauté avec celle qu'elle inspire à ses apologistes les plus autorisés, quand il s'agit, par exemple, de

défendre un dogme contesté ailleurs, mais qu'elle a toujours maintenu chez elle à l'abri de toute contestation, soit, l'infaillibilité pontificale, et vous verrez que ses théologiens et ses canonistes ne peuvent se résigner à aucun argument et à aucun fait qui jette une ombre dans aucun lieu et dans aucun temps sur ce privilége unique de la chaire de Pierre. Alors vous pourrez conclure facilement. Oui, toutes les fois que la cour de Rome a poursuivi la déclaration d'un dogme, soit l'Immaculée Conception, soit l'infaillibilité *ex cathedrâ,* elle a tenu à écarter les moindres objections, et à montrer l'unité du grand courant de sa tradition et de son enseignement à travers les siècles; mais quand elle a fait de la tutelle pour les intelligences mineures, de la politique protectioniste pour les esprits affolés, elle n'a pas craint d'avouer, avec la candeur sur le front, que ses moyens avaient changé suivant l'opportunité.

Il résulte donc du procès de Galilée, non que le Pape s'est trompé *ex cathedrâ,* mais que le Pape est invinciblement protectioniste des âmes à lui confiées avec les clefs de saint Pierre qui tantôt ferment et tantôt doivent ouvrir; il résulte enfin que le libre échange des religions et des philosophies, suivant un prétendu principe moderne, lui est profondément antipathique. Tout le procès de Galilée se trouve dans le *Syllabus.*

IV

Nous nous étonnerons toujours que M. Th. Henri Martin, qui a si bien deviné et mis en lumière l'obstination réfléchie de la papauté, à rester en dehors des sentences de son tribunal de l'Inquisition relatives à Galilée, n'ait pas aperçu du haut de ce phare allumé de ses propres mains, toutes les conséquences que nous avons tâché de dérouler sous ses yeux. Au lieu de ces vastes horizons, dont son esprit et sa loyauté étaient si dignes, il est retombé malheureusement dans ces détails chétifs ne faisant rien à la cause, qu'il reproche si bien aux maigres critiques qui l'avaient précédé, et qu'il appelle justement les très-petits côtés de la question.

Reprenons le sentier de ces broussailles pour les arracher de son esprit, s'il en restait dont la racine tînt encore. Ainsi quand le procès commence, M. Th. Henri Martin s'étonne beaucoup que le P. Caccini et le P. Lorini, dominicains tous les deux, dénoncent Galilée à l'Inquisition. Mais en vérité, comment les choses pouvaient-elles se passer

autrement? L'opinion est émue, on se figure que la Bible expliquée par les protestants ou plutôt déchirée par leurs ministres, commentée pour les besoins de l'astronomie par les Pères Foscarini, Campanella, Castelli et par Fra Paolo et Fra Fulgenzio, va s'en aller en fumée; et vous ne voulez pas que des hommes qui croient à la Bible, au droits de l'Église seule de l'expliquer, qui regardent le saint Office de l'Inquisition comme le plus excellent, le plus modéré et le moins coûteux de tous les moyens de police que les États aient adoptés, vous ne voulez pas que ces bons religieux songent à dénoncer à l'Inquisition ce qui se passe? Mais voyez donc ce que font les commissaires de police dans les clubs de Paris; et quand ils n'y seraient pas visiblement, n'y seraient-ils pas toujours en réalité? Ah si vous disiez : le P. Lorini et le P. Caccini n'étaient pas de bonne foi; ils ne croyaient pas que Galilée fût copernicien, ou ils ne croyaient pas que Copernic fût dommageable à la Bible; à la bonne heure, vous pourriez les accuser d'hypocrisie, d'injustice, de cruauté envers Galilée dont le génie les empêchait de dormir. Mais vous êtes bien loin de faire peser sur leur moralité monastique de semblables soupçons. Alors que reste t-il? Qu'ils ont fait leur devoir et que leur situation vis-à-vis Galilée résultait de la force des choses.

Un peu plus loin, le procès est commencé et il s'agit pour le procureur-général papal, ou comme on disait alors, le commissaire général du Saint-Office, de se procurer les pièces de conviction. Que Galilée fût copernicien, exalté et triomphant, on en avait mille preuves; mais suivant l'usage de toutes les procédures, on préférait des pièces écrites et signées de la main de l'auteur. On cherchait donc à s'en procurer, et on y mettait autant d'adresse que Galilée en mettait de son côté à les dérober. Mais en vérité, c'est là un misérable jeu d'écolier qui fait moins d'honneur à Galilée qu'au parquet de l'inquisition. Galilée ne se posait-il pas comme catholique, ne regardait-il pas comme une injure qu'on en doutât, regardait-il comme une iniquité outrageant la douceur de l'Évangile, suivant les idées modernes, l'organisation de l'Inquisition romaine et universelle? Pas le moins du monde. Galilée était un italien avec les idées italiennes qui avaient cours au dix-septième siècle. Seulement il voulait parler de ses systèmes cosmologiques envers et contre tous, et sous ce rapport il se donnait le tort de se complaire dans des cachoteries qui n'aboutissaient à rien qu'à des jeux puériles. En effet, quand on lui demandait en face : croyez-vous le système de Copernic compatible avec une

saine interprétation de la Bible? il répondait carrément : oui. Or tout le procès était là, et s'il n'avait pas été plus régulier d'avoir un écrit signé que de faire comparaître des témoins auriculaires, on n'aurait jamais demandé au P. Castelli de se procurer une copie de la lettre à la grande duchesse de Toscane, signée de la main de Galilée. Alors comment traiter les agents de l'Inquisition de caractères abaissés? Mais il y a des polices partout, aucun état ne peut s'en passer, et l'Inquisition abaisse d'autant moins les caractères de ses familiers, que cette milice sait qu'elle travaille pour un plus noble but.

Quelle est aussi cette manie de mettre les moines romains en cause, comme s'ils formaient une légion ignorante au sein de laquelle il fût impossible de faire pénétrer un rayon de lumière, tandis qu'elle était toujours prête à barrer le passage à une vérité scientifique? Que la presse révolutionnaire parle ainsi, elle chante un air dans sa voix; mais que M. Th. Henri Martin lui fasse chorus, il détonne d'une manière indigne de son talent. Les moines sont les hommes qui ont le moins d'ambition et de passions terrestres à satisfaire, les hommes qui prient le mieux, qui étudient le plus, par conséquent les hommes chez qui la vérité entre le plus facilement pour de là s'épancher gratuitement sur le monde. Pendant que quelques moines de Rome refusaient de croire à Copernic, ils admettaient, complétaient, distribuaient cent vérités plus utiles au genre humain, dont les bruyants disciples de Galilée n'avaient cure. D'ailleurs le reproche d'ignorance même pour le cas actuel est injuste. Galilée comptait autant d'amis parmi les moines que dans tout autre rang de la société, et son disciple le plus intelligent, le plus digne de le remplacer dans sa chaire de Pise était, de l'aveu de tous, un moine du mont Cassin, le P. Castelli.

Un autre aspect du procès de Galilée a encore le privilége de scandaliser M. Th. Henri-Martin. Le pape Paul V était convenu avec le cardinal Bellarmin de la manière de procéder contre l'astronome florentin, et surtout Urbain VIII avait dressé une instruction complète à l'usage de la congrégation du Saint-Office qui devait juger Galilée tombé en récidive. La découverte de cette dernière pièce et sa publication intégrale font le plus grand honneur à M. de l'Epinois.

Il est certain que cette manière d'agir, dans nos gouvernements constitutionnels, où le garde des sceaux ne peut pas même dicter la conduite d'un procureur impérial sans faire débiter vingt discours à la tribune législative, doit paraître le comble de l'iniquité et le

renversement de toutes les théories sur le partage de la souveraineté en trois branches, législative, exécutive et judiciaire. Mais M. Th. Henri Martin ne s'aperçoit pas qu'il veut juger de la constitution de l'Église d'après la constitution de l'État, et encore de l'État moderne, tandis qu'il vaudrait mieux juger la constitution de l'État, si l'on voulait savoir quel degré d'estime elle mérite, par la constitution de l'Église. Or l'Église ne connaît pas cette indépendance réciproque des trois pouvoirs qui serait en effet une fiction dangereuse si elle était sincère. Comment le char de l'État pourrait-il avancer tiré en sens contraire par trois forces disjointes? Ce fractionnement de la souveraineté a donc été épargné à la marche des affaires ecclésiastiques, et si M. Th. Henri Martin veut bien consulter la première somme venue de droit canonique, il apprendra que non-seulement la magistrature déléguée par le Pape et les évêques n'est pas inamovible en fait, mais qu'en droit elle ne peut pas l'être. Toute congrégation romaine, toute officialité diocésaine est essentiellement révocable à la volonté du chef du clergé qui l'a nommée. Le juge n'est que le ministre du Pape ou de l'évêque au département des affaires contentieuses et criminelles, et si le souverain s'aperçoit que la justice qui émane véritablement de lui n'est pas rendue conformément à son esprit, il est obligé de changer le juge. Cela ne veut pas dire assurément que les congrégations et les officialités soient établies pour rendre des services et non des arrêts. Un juge est toujours obligé de juger suivant sa conscience et il peut toujours donner sa démission si sa manière de voir n'est pas celle de son auteur. Mais la manie de faire de l'opposition et de fronder le souverain dont il tient ses pouvoirs est aussi nuisible à la bonne distribution de la justice envers les ressortissants qu'à la bonne harmonie nécessaire entre les rouages de l'organisme gouvernemental. Dans ces conditions et avec un pareil droit public, les cardinaux qui ont jugé Galilée n'ont forfait à aucun devoir et à aucun honneur, en acceptant du pape Urbain VIII la direction qu'il avait cru bon de leur proposer.

Cependant nous confessons volontiers qu'il y a dans la personne même du Pape un dédoublement possible et réel, entre les fonctions législatives et les fonctions judiciaires. Un pape peut faire exécuter une sentence rendue par ses tribunaux, d'une manière purement administrative, sans y prendre part comme suprême définiteur du dogme. Le Pape ne fait jamais que ce qu'il veut faire et autant qu'il le veut faire. Mais aussi, tout ce qu'il veut faire, il le peut, et c'est pourquoi

nous ne sommes point embarrassés comme certains gallicans de savoir comment on pourra reconnaître qu'un pape parle *ex cathedrâ*. Rien de plus simple; le Pape n'aura qu'à dire à la fin de sa bulle : J'ai parlé *ex cathedrâ*.

Cependant il y aura d'autres circonstances où le Pape ne voudra intervenir que comme chef du pouvoir exécutif dans l'Église, et un illustre exemple de cette volonté claire et patente résulte à coup sûr des deux procès de Galilée. Amors, le professeur de théologie à Polling en Bavière, a semblé prétendre qu'une bulle du pape Urbain VIII aurait élevé le jugement de l'Inquisition à une promulgation dogmatique. Or M. Th. Henri Martin et M. l'abbé Bouix parlent avec un grand bon sens pour réfuter cette assertion d'un théologien éloigné de la scène et qui aura été mal renseigné. En effet, cette bulle, qui devait avoir un si grand retentissement, n'a été vue nulle part; et il y a mieux, car *à priori* elle ne peut pas exister pour tout lecteur qui aura suivi avec quelque soin cette dissertation où tout prouve l'intention formelle du Pape de ne rien dire.

Mais nous ne serions pas étonné qu'on trouvât dans quelques archives un bref ou un rescrit du Pape, dans le genre de la lettre que le cardinal Barberini écrivit au grand inquisiteur de Venise, pour lui dire que la volonté du Pape, était que la sentence de Galilée fût mise à exécution dans l'Université de Padoue, qui dépendait de cette république. Ainsi, on trouverait quelque pièce analogue adressée aux Universités de Bologne, Ferrare, Perouse, et cette fois signée de la main du Pape, non-seulement nous n'en serions pas surpris, mais si ces lettres d'envoi et de jussion n'existent pas, c'est qu'elles auront été probablement perdues par l'injure du temps. Or, dans la rédaction de ces pièces, il n'y aura rien que de naturel et de plausible, puisque le Pape est le chef du pouvoir exécutif dans l'État romain, tant au spirituel qu'au temporel.

M. Th. Henri Martin a également tort de s'effrayer de lire dans le certificat du cardinal Bellarmin que la déclaration faite par le pape Paul V, et publiée par la congrégation du Saint-Office sur le système de Copernic, avait été dénoncée officiellement à Galilée. Mais il faut s'entendre. C'est le contraire qui avait eu lieu. La Congrégation avait parlé la première et déclaré l'incompatibilité de Copernic et de la Bible. Le Pape ne s'était mêlé de rien que de mettre en branle les congrégations du Saint-Office et de l'Index. Puis, quand le jugement fut rendu, il donna audience à Galilée, qui retournait à Florence, lui

témoigna toute l'estime et la bienveillance que les papes ont toujours pour les Italiens qui glorifient leur pays, et, s'emparant du décret des Congrégations, il lui signifia, par application à lui, Galilée, qu'il ne pouvait plus professer le système de Copernic, comme étant opposé aux saintes Ecritures. Encore le pouvoir exécutif du Pape séparé de son pouvoir dogmatique ! Mais Bellarmin, qui rédigeait sur le bout d'une table un certificat demandé, au dernier moment, par Galilée prenant congé, afin de certifier que l'illustre mathématicien n'avait eu à passer ni par l'abjuration, ni par le *San-Benito,* ne pouvait pas entrer dans ces détails; il ne voulait pas non plus mettre dans sa rédaction les Congrégations avant *la Sainteté de Notre Seigneur le Pape régnant,* les lois de la convenance s'y opposaient; et voilà comment il semble au premier aspect que le Pape a fait une déclaration sur Copernic avant les Congrégations, tandis qu'en fait le contraire a eu lieu.

Après cela, nous ne nions pas que Bellarmin, qui renvoyait Galilée à Florence, tout en le déchargeant de tout ce qui pouvait offusquer sa réputation de catholique en 1616, ne fût bien aise de mettre le nom du Pape dans son certificat, afin d'intimider ceux auxquels Galilée le montrerait, et de rendre Galilée lui-même plus soigneux des recommandations qui venaient de lui être tracées. Car enfin, dans la politique adoptée par la cour de Rome pour faire cesser l'enseignement du système de Copernic, ce qui pouvait trahir ses intentions, c'était l'intervention dogmatique du Pape, parce qu'elle brillait par son absence. Au moins fallait-il y suppléer par son intervention judiciaire et exécutive. C'est à quoi Bellarmin, armé des règles de l'étiquette, ne manqua pas; et plus tard on vit Urbain VIII, dans ses rapports avec les princes italiens ou leurs ambassadeurs, recourir aux mêmes moyens. Il disait volontiers, comme le remarque M. Th. Henri Martin, que le système de Copernic était opposé au sentiment exprimé par notre mère la sainte Eglise, ce qui était vrai de l'opinion du Saint-Siége, qui n'avait été exprimée jusque-là que par son organe le plus élevé dans l'ordre judiciaire et exécutif.

Mais malgré tout on ne parvint jamais à faire oublier totalement cette absence de la signature du Pape, signant comme pouvoir dogmatique, et dans une certaine mesure, cette remarque des esprits élevés était heureuse. Ainsi Descartes, dans sa lettre au P. Mersenne, qui est citée dans tous les volumes relatifs aux procès de Galilée, s'exprime sur ce point de la manière la plus formelle. Il est infini-

ment probable que Galilée ne fut pas le dernier à s'en apercevoir.

V

Maintenant abandonnons M. Th. Henri Martin, et revenons pour finir à M. l'abbé Bouix, dans son traité récent et déjà célèbre *De Papâ*. Nous avons vu qu'il attribuait à la Providence, qui veillait sur le hasard, l'oubli de soumettre les décrets rendus contre Galilée à la sanction du Pape. Nous croyons au contraire que rien n'avait été plus profondément médité dans les conseils du Vatican que cet oubli. Plus soin, il reproche à la congrégation du Saint-Office d'avoir exigé l'abjuration de Galilée *ex intimo corde*. Nous croyons au contraire qu'elle avait le droit de pousser aussi loin ses exigences, parce qu'elle était un tribunal légitime et sincère, décidant sur le droit et sur le fait, et qu'elle n'avait plus de raison d'être, comme magistrature ecclésiastique, si elle n'imposait pas à ses justiciables l'aveu de leurs fautes, la nécessité de s'en repentir et d'en réparer le scandale. Ce qu'elle a fait pour Galilée était de style pour tous les jugements semblables qu'elle a rendu.

Mais M. l'abbé Bouix va plus loin, et il intitule ainsi le dernier de ses paragraphes sur Galilée, page 486 du tome second : *Lugendum quod in processus decursu, torturam physicam Galilæo cardinales comminati sint.* « Il est lamentable que dans le cours du procès les cardinaux aient menacé Galilée des instruments de torture. » Or nous savons maintenant combien cette lamentation est plus lamentable encore que ne le pense M. l'abbé Bouix. Car M. Th. Henri Martin prouve irréfragablement que la torture dont Galilée a été menacé par les cardinaux leur avait été indiquée pour le cas échéant dans les notes qu'ils avaient reçues d'Urbain VIII. Mais non-seulement Urbain VIII et Paul V maintenaient la torture, quand il y avait lieu d'y recourir dans les tribunaux placés sous leurs ordres ; il faut ajouter que des saints eux-mêmes en avaient prescrit et modéré l'usage, par exemple, S. Pie V et S. Nicolas-le-Grand. En un mot, la torture a été usitée partout comme nécessaire à la défense de l'ordre public dans l'Église et dans l'Etat depuis saint Pierre jusqu'à Pie VII, qui, en 1816, l'a abolie pour les tribunaux de l'Inquisition. Quant aux royaumes et républiques qui l'ont employée à la découverte des complices et à la répression des criminels, on peut parcourir le monde entier sans trouver d'exception jusqu'à Louis XVI, qui, suivant la juste remarque de

M. Th. Henri Martin, a aboli la torture par son édit du 24 août 1780. On voit par là quel torrent de larmes M. l'abbé Bouix a à verser, s'il veut déplorer dignement la menace ou la perpétration de la torture.

Cependant il nous paraît difficile de croire que tout usage de la torture soit injuste et injustifiable, quand nous songeons que cette horreur de la torture en elle-même n'est éclose qu'au soleil encyclopédique du dix-huitième siècle, et que tant d'hommes doux et charitables, inscrits dans les dyptiques de l'Eglise catholique, ne se sont pas aperçus de sa cruauté et de son absurdité. Mais c'est aujourd'hui la mode de pleurer ainsi plutôt sur le sort des criminels que sur celui des honnêtes gens qui peuvent devenir leurs victimes. On commence déjà à s'indigner contre l'échafaud et la peine de mort en général, et les gouvernements qui se croient les plus sages ont proclamé l'abolition de ces délires sauvages. M. de Falloux croit même, dans sa brochure sur les *Élections prochaines*, qu'on eût pu éviter la Révolution en reformant la législation française et européenne, et surtout en abolissant la torture cinquante ans plutôt. Mais M. l'abbé Bouix, qui est théologien et canoniste, qui n'est pas chimérique, utopiste et fusioniste comme la secte des catholiques libéraux, M. Bouix, qui ne rougit ni de l'inquisition romaine, ni de l'inquisition d'Espagne, pas plus que saint Paul ne rougissait de l'Evangile, comment a-t-il pu dire : *Lugendum quod in processus decursu torturam physicam Galilæo cardinales comminati sint?*

Il cherche bien, il est vrai, à innocenter l'Eglise, en disant qu'elle n'a pas inventé la torture, qu'elle l'a seulement adoptée parce que tout l'univers la croyait très-utile dans l'instruction judiciaire, et qu'elle n'a pas osé s'en passer de peur de paraître moins soucieuse de la justice que les tribunaux laïques, et de scandaliser les faibles. Mais l'esclavage aussi avait été jugé nécessaire à l'ordre social, et cependant avec quel soin l'Église s'est empressée de le faire tomber en désuétude sans introduire le socialisme ; et combien d'autres coutumes barbares elle a modifiées peu à peu et abolies en fin de compte! D'autres fois elle a attaqué de front des jeux périlleux, et ne s'est arrêtée que devant l'émeute populaire, par exemple, les combats de taureaux. Mais dans tous les cas elle a témoigné son horreur du sang inutilement répandu ; tandis que pour la torture, non dans ses excès, mais dans son usage, quand l'Église a-t-elle montré qu'elle la regardât avec défaveur et quand a-t-elle fait pressentir que si les peuples étaient imprégnés d'une éducation plus conséquente à la douceur

chrétienne, elle tenterait de la faire disparaître par l'autorité de ses conseils? M. l'abbé Bouix qui sait l'histoire ecclésiastique puisée aux bonnes sources devrait bien nous le dire. Mais il aura beau chercher, il ne trouvera rien. Les premiers qui ont jeté les hauts cris contre la torture sont et demeurent les légistes qui préparaient la plus affreuse des tortures dont l'histoire fasse mention, sous le nom de révolution française, et qui s'étaient constitués les ennemis personnels du christianisme. Il est lamentable qu'un si judicieux docteur en théologie se range au parti de pareils gens, pour si peu que ce soit.

Mais même en adoptant leur manière de voir, encore ne pourrait-il pas justifier les larmes dont il nous demande l'effusion, plus d'un siècle avant l'abolition de la torture. Suivant lui, l'Église sentait bien que la torture s'éloignait de la ligne du juste : *Quod à recto deficit, tolerare potest Ecclesia;* mais elle n'osait pas protester de peur de scandaliser les faibles : *ne scandatum pusillis inferret.* Les faibles eussent-ils donc été bien scandalisés si les cardinaux n'avaient pas applique Galilée à la torture? Mais enfin soit! Le clergé, continue-t-il, ne menaçait de la torture qu'à contre cœur, et autant il se tenait coi sur cette question scabreuse depuis l'ère chrétienne, autant il se promettait d'être brave quand les philosophes auraient démoli le préjugé de la torture dans l'esprit des peuples confiés à leur enseignement. Car, dit M. l'abbé Bouix, maintenant que la torture est abolie, on peut être assuré que jamais l'Église ne permettra qu'on la ramène dans ses tribunaux; et même si on voulait la rétablir dans les tribunaux séculiers, elle ferait de l'opposition : *At semel sublatam, non ipsa unquam reducet; imo ne à tribunalibus laïcis reducatur, obsistet.* Très-bien, mais en 1633, comme les encyclopédistes n'avaient pas encore éclairé les peuples, l'Église avait une bonne raison de se conformer à l'usage général, et elle devait se servir de la torture sous peine de faire éclore des inconvénients plus graves : *Ne graviora exoriantur detrimenta.* Mais alors pourquoi est-il lamentable que les cardinaux aient proposé la torture à Galilée? M. l'abbé Bouix voulait-il donc que les cardinaux exposassent l'Église, la justice, l'ordre civil et religieux à des inconvénients plus lamentables que la torture? Cette intempérance de zèle de leur part, cette ignorance des temps et des moments, cette volonté d'appliquer au gouvernement des peuples des vérités trop parfaites et qu'ils ne pouvaient pas porter avant le siècle de Voltaire, c'est cette outrance qui eût mérité toutes les larmes des yeux de notre docteur; et puis qu'elle n'a pas été commise, il

nous semble qu'il devrait les sécher et effacer d'une prochaine édition toute espèce de *Lugendum* sur la menace pour rire faite à Galilée par les cardinaux. Remarquez en effet que M. l'abbé Bouix ne la croit pas sérieuse : *Etiam sic adhibitam formulam, hanc valdè lugendam fatemur.*

Nous ne tiendrons pas quitte pour si peu M. l'abbé Bouix de sa déplorable condescendance envers le parti catholico-libéral sur cette question de la torture. Nous avons trop rarement l'occasion de le prendre en défaut de libéralisme pour ne pas vider notre querelle à fond. Personne de notre temps n'a plus manié que lui les théologiens de tous les siècles. Son traité *De Papa* n'a et n'aura de plus en plus un si grand crédit, que par cette raison que chaque fois qu'il pose une thèse, tous les théologiens et canonistes, ayant un nom dans l'Église, défilent sous les yeux des lecteurs avec une autorité accablante. Eh bien, envisageons donc maintenant le droit de torture dans ce *Locus theologicus* qu'on appelle l'opinion commune des théologiens. Nous ne lui parlerons pas des traités sur l'Inquisition, tant avant qu'après le quinzième siècle, tels qu'ils ont été écrits soit par Nicolas Eymeric, soit par Louis de Param, et en effet l'Inquisition ne pouvait être alors un instrument de précision propre à faire le vide absolu de l'hérésie dans une nation sans l'adjonction de la torture. Nous nous bornerons à invoquer les théologiens qui ont parlé de l'emploi légitime de la torture dans les tribunaux ecclésiastiques et civils de droit commun, des précautions à prendre pour ne pas faire régénérer en cruauté inutile un moyen rare d'acquérir la connaissance des complots et des complices, et là-dessus nous ne doutons pas que les noms des théologiens et des canonistes français qui ont fait de cette question un livre de leur *Traité* DE JURE ET DE JUSTITIA ne reviennent aussitôt à la mémoire de M. l'abbé Bouix, jusque et y compris les noms de Tournely et de Billuart qui professaient encore parmi nous la vieille théologie au dix-huitième siècle, sous le feu des sarcasmes pseudo-philosophiques. Ils n'avaient peut-être pas le génie ou du moins le retentissement des auteurs à la mode parmi le barreau et la magistrature, tels que Montesquieu et Beccaria ; mais ils avaient une conscience aussi délicate que pas un d'eux, et s'ils n'avaient pas cru que l'intérêt de la société devait l'emporter, en certains cas, sur l'intérêt de l'accusé ; ils n'auraient pas mis en tête de leurs thèses la licité de la torture, moyennant certaines conditions.

De tout ce que dessus, voudrait-on conclure que nous regardons

comme un moyen équitable et désirable de restauration politique et sociale la torture et l'Inquisition? On se tromperait étrangement. Déjà au dix-septième siècle la torture et l'Inquisition, comme protection de l'unité catholique qui est le seul fondement vrai de la civilisation moderne, étaient inefficaces dans les trois quarts et demi de l'Europe. L'Espagne et l'Italie pouvaient seules en profiter; et depuis cette époque les deux péninsules ressemblent au reste de l'Europe de Charlemagne, disloquée d'abord par le protestantisme et enfin ruinée par la Révolution. Le libre-examen a renversé toutes ses digues. Il se promène libre comme le déluge sur la face du nouveau monde. La torture et l'Inquisition réédifiées pour remparer l'ordre social et religieux seraient des jeux d'enfants. Ces jeux suffisaient quand la foi, les mœurs, la vénération longuement engendrées par des miracles de patience de la part de l'Église, avaient formé des peuples faciles à conduire comme des brebis. Aujourd'hui les peuples façonnés par le libre-examen ne peuvent se contenir que par des engins de repression aveugles et terribles, comme ceux que les études polytechniques qui ont supplanté les études mystiques ont mis entre les mains des gouvernements. Et ceux-ci, pour la manière de s'en servir, ont besoin de milliards d'impôts et de milliards de dettes afin de mettre sous les armes toute la population virile de leurs États. Encore, sera-ce assez?

Mais revenons à Galilée et concluons. Voilà donc à quoi se réduisent ces fameux procès qui devaient démontrer la stupidité des gens d'Église, mettre à nu la puérilité des légendes bibliques, réfuter sans avoir recours à Bossuet la doctrine de l'infaillibilité du pape, et offrir un prétexte de divorce éternel entre les sciences théologiques et les sciences cosmologiques qui passionnent ce siècle! Voilà donc à quoi aboutit la cause à jamais célèbre de Galilée, qui avait fait frissonner la foi des faibles chrétiens, qui avait tenté les polémistes les mieux intentionnés de recourir à des procédés superficiels ou déloyaux, dont on avait saisi la minute dans les archives « secrètes » du Vatican comme un trophée de la victoire de la philosophie sur le catholicisme! Le premier empire au plus fort de ses querelles avec Rome n'avait-il pas voulu faire traduire et imprimer à grands frais, pour la confusion indélibile des ultramontains, le dossier de Galilée? Et le second empire au plus doux de ses procédés envers Pie IX n'avait-il pas appendu le tableau du supplice de Galilée sous les yeux du légat *a latere* qui devenait l'hôte des Tuileries? Enfin l'académicien Ponsard,

écrivant sous les auspices d'une Altesse Impériale, n'a-t-il pas versifié la tragédie de Galilée pour une troupe de comédiens qui devait promener de ville en ville la scène de l'ignorance et de la barbarie cléricales? Hélas! il faut bien ajouter que les dynasties partent pour l'exil, sans emporter à la semelle de leurs souliers les instincts de défiance contre l'Église! C'est ainsi que le souverain de la Restauration, Louis XVIII, tint à conserver dans son secrétaire le dossier de Galilée, en payant pendant des années par les plus mauvaises défaites l'ablégat spécial qui venait le redemander au nom de Pie VII.

L'opinion se maintenait donc dans ses préjugés sur ces fameux procès qui devaient séparer la lumière des temps modernes de l'obscurantisme de l'ancien régime. Eh bien, voilà qu'il se rencontre, sous le ministère de M. Duruy, un homme de l'Université, doué d'un génie sagace et d'une patience à toute épreuve, qui après avoir écrit un bel et bon livre sur la *Vie future*, veut savoir à quoi s'en tenir sur ce conflit de la science et de la foi, et revoir par lui-même non-seulement toutes les pièces du procès, mais, travail d'Hercule, tout ce qui a été dit sur cette « cause célèbre » dans le monde entier. Et ce littérateur, unique par sa bonne foi et son érudition, arrive à découvrir et à démontrer que la religion et l'incrédulité n'ont rien à voir dans la cause de Galilée, que les papes ont systématiquement voulu ne rien dire, et que quoiqu'on fasse pour le fond et de quoi qu'on se plaigne pour la forme, il est impossible de poser en duel la foi et la science dans cette rencontre de Galilée et de la Bible!

Cependant ne cachons rien, et répétons que M. Th. Henri Martin envisage avec aigreur une foule de détails accessoires aux procès de Galilée. Mais encore là il peut être sincère, et nous ne devons pas oublier l'immense service qu'il nous a rendu. Puissions-nous lui témoigner notre gratitude par un service équivalent! Qu'il nous permette de le lui dire, il lui manque une donnée pour la solution exacte des procès de Galilée. Il ne connaît que les « droits de la science » qui ne patientent pas et nous connaissons, nous, les droits de la foi des populations qui a besoin de protection. Mais qu'il se rassure, cette protection est naturellement temporaire, et quand les esprits seront préparés, la foi et la science s'embrasseront et s'encourageront à user des mêmes droits pour remplir chacune leurs devoirs envers Dieu et l'humanité!

En un mot, les procès de Galilée, au lieu de renverser l'Église, lui viennent en aide au moment où elle a proclamé son système protec-

tionniste sous le nom de *Syllabus*, et à la veille du Concile œcuménique qui reprendra explicativement et confirmativement ce document immortel de Pie IX. Ils montrent que la papauté, au temps de sa toute-puissance civilisatrice, comme au temps de sa puissance mutilée par l'hérésie, et au temps de sa puissance ruinée par la Révolution, ces trois phases véritables de l'Église, ne redoute rien tant pour ses fils que le libre-échange universel, prôné par le libéralisme. En effet, le libre échange des idées n'appauvrit pas moins l'intelligence des masses, que le libre-échange des denrées n'abaisse leur salaire.

L'abbé JULES MOREL.

VALENTINE

I

— Là, franchement, mon bon ami, dites-moi si elle n'est pas charmante? N'est-ce pas elle qui donne de la grâce à sa robe blanche et de l'éclat à ses rubans bleus? La plus jolie fleur de mon jardin, n'est-ce pas toujours elle?

— Et mon Alfred, chère madame de Guers, ne fait-il pas vraiment bon effet à côté d'elle? Y a-t-il beaucoup de jeunes gens de la ville qui paraîtraient encore si fort à leur avantage, auprès de cette belle et gracieuse mignonne dans toute la fleur de ses vingt ans?

— Non, à la vérité, mon ami... Ce sont de beaux enfants que nous avons là, nobles, vertueux et bons, et qui seront heureux, j'espère.

— Qui feront un bien joli couple, dans tous les cas, conclut M. Maubars, en se frottant les mains avec un sourire de contentement.

Ainsi se parlaient deux vieux amis assis paisiblement, un soir d'été, à l'ombre des houblons d'une verte tonnelle et causant de cette façon toute simple, vive et joyeuse, en regardant de loin les deux beaux jeunes gens qui s'ébattaient de çà de là, dans les allées du jardin. Quand on a passé la cinquantaine et qu'on se connaît depuis les jours d'école, et qu'on a habité dans ce long intervalle la même petite ville de quelque département, on laisse volontiers voir, en causant, son cœur à découvert, surtout lorsque ce cœur déborde avant tout d'orgueil paternel suffisamment justifié et de tendresse profonde, constante, quasi maternelle enfin. Il était vrai que le cher Alfred, le fils unique et chéri de M. Maubars, était beau, bien doué, actif, honnête et intelligent, et grâce à la fortune qui lui reviendrait plus tard, aurait pu prétendre aux plus beaux partis bourgeois de sa province. Quant à Mme de Guers, elle n'avait jamais été mère, cette belle et digne vieille femme en cheveux blancs, en qui toutes les âmes d'élite

de la petite ville reconnaissaient et saluaient une sœur, tous les indigents une bienfaitrice, et tous les affligés une amie. Elle s'était mariée tard, moins par inclination que par devoir, pour accomplir un projet de famille et obéir aux vœux de ses parents; elle avait soigné avec un admirable dévouement, et supporté avec une non moins admirable égalité d'humeur, les infirmités précoces et les brusqueries fréquentes de M. de Guers, ancien capitaine de vaisseau, aux côtés duquel elle avait passé une vie sombre, isolée, silencieuse, dans sa vieille et froide petite maison de province. Aussi un nouveau jour et un soleil brillant semblaient-ils tout à coup s'être levés pour elle, et le radieux sentiment d'un bonheur inconnu s'était-il soudain mêlé à ses regrets et à ses pleurs, lorsqu'une de ses amies d'enfance, pauvre et veuve, vint à lui confier en mourant l'éducation et la tutelle de la petite Valentine, sa pauvre enfant délaissée. O bonheur complet, ô récompense douce de tant de jours sans soleil, de tant d'heures mornes et lentes, vaillamment supportées! M. de Guers, quoique bien malade alors, ne s'opposa point à ce que l'enfant en deuil fût reçue dans sa maison « pourvu qu'elle fût toujours propre et qu'elle ne fît point de bruit, ajouta-t-il péremptoirement, comme déclaration précise et solennelle. » Or, la petite Valentine, à qui sa maman Marie avait fait la leçon, sembla comprendre dès l'abord ce que l'on exigeait d'elle; quoiqu'elle fût remuante, et bien portante et vive, rarement un accroc se montra à son petit fourreau d'indienne, jamais une tache ne parut sur ses lèvres roses ni à son front de chérubin. Quand il lui arriva de tomber, elle retint ses sanglots et ses cris; lorsqu'elle se souvint du passé, elle pleura tout bas sa mère. Tout cela pour ne pas déplaire au vieux monsieur relégué dans le salon bien clos, dont elle contemplait avec un étonnement mêlé de pitié et de respect, les deux jambes malades enveloppées de flanelle. Le temps, l'enfance et la gaîté aidant, la petite commença même à se trouver parfaitement heureuse, dans cette vieille maison où elle était chérie et où rien ne manquait à son repos, à ses besoins et à ses jeux.

Et la mère adoptive, avons-nous besoin de dire qu'elle était heureuse? A la fin de ces longues nuits d'insomnie et de souffrance que lui faisait passer le vieillard malade et impatient, elle courait un instant à la chère petite chambre d'en haut, elle voyait s'éveiller la douce petite fille aux yeux bruns, aux joues roses; elle sentait de belles petites mains fraîches se presser à son cou, et de jolies lèvres tendres se presser sur ses lèvres. Elle faisait faire la petite toilette, préparer

le petit déjeûner, donner le cœur à Dieu, et elle remportait en bas du bonheur pour une demi-journée. Plus tard, lorsque sa voix tremblait à la suite de quelque longue lecture, ou ses mains fatiguées, à la suite de quelque pénible pansement, elle jetait, par la fenêtre, un regard dans le jardin ; elle voyait l'enfant s'ébattre au soleil, courir sous les lilas, lui sourire parmi les roses, et à cette vue, il semblait que pour elle la joie vînt remplir, le printemps égayer cette chambre de malade où elle vivait à la fois en gardienne et en victime. Ce fut ainsi qu'elle vécut désormais, consolée et fortifiée par son enfant, consolant et fortifiant son mari, jusqu'au jour où monsieur de Guers mourut, et où toutes deux le pleurèrent, Valentine avec le temps ayant appris à l'aimer, et lui-même s'étant laissé gagner par la grâce, la gaité et la douceur de la petite fille, au point de lui frapper, sur le parquet, la mesure avec sa béquille, quand elle dansait devant la fenêtre, toute seule dans le jardin.

A dater de ce moment, madame de Guers donna à Valentine tout son temps, tout son cœur, tous ses soins et sa tendresse. A l'aide de ces dons précieux et avec l'aide aussi des ans, je vous laisse à penser quelle aimable et noble enfant elle en fit. De toutes les jeunes filles de C**, Valentine était, à dix-huit ans, non-seulement l'une des plus belles, mais surtout la meilleure, la plus simple, la plus tendre, la plus humble, la plus joyeuse, avant tout la mieux aimée : les plus difficiles d'entre tous ses citoyens ne pouvant lui refuser leurs hommages, sa mère adoptive l'aimait avec excès, avec délices, avec orgueil; M. Daubars enfin, un des vieux amis de la maison, et son fils, l'élégant Alfred, voyaient en elle une perfection, un trésor, une merveille. Et puis, à dix-huit ans, l'avenir est si beau, l'horizon est si pur, les rêves si doux et les amis si tendres ! Quelle était donc heureuse, notre Valentine, en ce moment où, joyeuse sous les yeux de sa mère, gaie et confiante en présence de son futur mari, gracieuse et jolie comme elle était toujours avec la plus simple et la plus tranquille parure, elle allait et venait dans le jardin, respirant la brise, cueillant des roses, courant dans l'étroite allée des arbres à grosses fleurs de neige, qui effeuillaient leurs pétales sur ses cheveux bruns lustrés !

Nous ne savons pas précisément de quoi, dans l'allée, causaient Alfred et Valentine quand, courant de côté et d'autre pour former leur bouquet, ils venaient à se rencontrer. Mais, sous la tonnelle, on était plus posé, plus rassis, plus mûr surtout, et l'on causait d'affaires.

— Si vous le permettez, chère amie, le jeune couple s'établira chez moi, disait M. Maubars. Ma maison, sans vanité, est l'une des plus commodes et des mieux fournies de la ville; je crois que rien ne manquera à leur installation. Quant à moi, vous le savez, je tourne au cénobite, je deviens ourson, marmotte. Le roulement de la demi-douzaine de fiacres et des trois ou quatre voitures de maîtres que possède notre petite ville de C*, suffit à troubler ma digestion et à me blesser les oreilles... Je pense donc aller, pour planter en paix mes choux, me loger dans le pavillon de mon grand jardin des Vaux, qui n'est pas à plus d'une lieue de la ville. Ma vieille Baptistine m'accompagnera et aura soin du pot-au-feu. Tous les soirs, les enfants viendront me visiter, au moins pendant les beaux jours... Quant à vous, vous les aurez sous la main : rien qu'à traverser la rue, faire quelques pas sur le quai, et la sonnette tintera, la bobinette cherra; ce sera Valentine, en robe fraîche et en ruban rose, qui viendra vous ouvrir, car je parie que, grâce à sa petite oreille fine, elle distinguera de loin vos pas entre mille, sur le pavé de la rue.

— Pauvre chère enfant!... je ne voudrais pas être égoïste, et combien cependant j'ai de peine à la quitter! murmura Mme de Guers en étouffant un soupir.

— Est-ce que cela s'appelle la quitter?... Quand je vous répète que vous l'aurez en réalité sous la main... Et puis, ma bonne amie, il faut que je vous l'avoue, vous devenez réellement bien mondaine depuis quelque temps. Il vous faut accompagner Valentine à cette soirée-ci, à cette réunion-là! Tout cela vous fatigue, vous absorbe et vous dérange. Lorsque ce sera au tour de mon Alfred à se charger de ce soin, vous verrez comme vous vous en trouverez mieux... et vos vieilles femmes, qui en seront beaucoup mieux aussi naturellement. Avouez-le, ma bonne madame de Guers, depuis quelque temps ne les avez-vous pas un peu négligées?

— Hélas oui, pauvres bonnes vieilles! répéta la respectable femme avec un sourire affectueux. Tous les matins cependant je vais les voir un moment, en sortant de la messe. Il est vrai que ma chère enfant me prend maintenant une grande partie du temps que j'aurais pu leur donner. Elle les aime bien pourtant; elle a un si tendre cœur! Combien de fois je l'ai vue, toute enfant, prendre sur sa petite semaine pour acheter du jujube à la vieille Manon qui souffre d'un fort catarrhe, et du tabac à Périne qui trouve tout son bonheur à priser! Et comme elle les soigne à l'occasion, mon ami! Comme elle les égaie,

les console et leur lit de bons livres, et leur explique l'Évangile !... En vérité, cette œuvre bien humble ne périra pas avec moi ; il restera quelqu'un du moins à qui je pourrai la confier...

Ceci demande explication : Mme de Guers n'était pas seulement tendre, dévouée, mère excellente, amie constante et généreuse ; elle était en même temps profondément pieuse et sincèrement charitable. La mort de M. de Guers lui avait laissé dans l'âme un amer et secret chagrin qui n'avait jamais pu être entièrement consolé. L'ancien lieutenant de vaisseau, en dépit des instances et des larmes de l'épouse chrétienne et dévouée, avait pris congé de ce monde d'une façon rien moins qu'exemplaire, mourant paisiblement et bravement sans doute, mais sans repentir, sans espoir, sans pénitence, sans vouloir arrêter ses regards sur la croix, ni prêter l'oreille au curé. De là étaient restés, pour l'âme tendre de l'épouse, un regret navrant, une continuelle terreur. Elle aurait voulu assurer le salut de cette âme obstinée au prix de toutes les austérités, de tous les sacrifices. Dieu seul sait quels retranchements elle pratiquait en secret pour se rapprocher chaque jour un peu de son but tendre et sublime. Mais elle avait en outre redoublé ouvertement de ferveur et de charité. Une partie de la petite fortune que lui avait laissée son mari avait même été employée par elle à l'établissement d'une maison de refuge où dix à douze vieilles femmes infirmes, des plus pauvres du département, pouvaient vivre confortablement et en paix jusqu'à la fin de leur carrière, à la seule charge de réciter tous les jours, à leur banc, dans la chapelle, une petite prière pour le repos et le salut de l'âme de Jean-Louis de Guers, ancien officier de la flotte du roi. Nous disions tout à l'heure que Mme de Guers avait donné à Valentine tout son cœur, son temps et sa vie ; il convient de remarquer néanmoins qu'elle en avait réservé une part pour les pauvres vieilles recluses de son petit hospice, ne trouvant nulle difficulté à concilier, dans son humble et paisible existence, le bonheur et le devoir, la charité et l'amour.

— Mes chères vieilles pensionnaires, reprit-elle au bout d'un moment, regardant au loin avec tendresse sa charmante fille d'adoption, qui lui souriait sous l'ombrage, elles seront bien heureuses de trouver après moi cette chère enfant qui aura, j'en suis sûre, le courage et la force de me remplacer. Bonne Valentine, elle leur a déjà donné en mon nom une bonne petite part de son cœur. Il faut être pour cela généreuse comme elle l'est, en vérité. Si je ne les avais pas dès long-

temps adoptées, mon ami, vous comprenez bien, j'aurais un plus brillant héritage à laisser à la douce enfant chérie... Sa mère, hélas! est morte sans fortune. Quant à moi, il me reste quarante mille francs placés en rente sur l'État, et cette petite propriété-ci; voilà mon bon Maubars, tout ce que j'aurai à lui donner.

—Eh bien, ma digne amie, ne vous en affligez pas... Le tout représente bien soixante mille francs, au plus bas chiffre. Il n'en faut pas plus à Valentine, puisqu'il est convenu qu'à elle seule elle est un trésor.

— Un trésor! oh! vous l'avez dit!... répéta la noble femme, en attachant sur le visage de son interlocuteur un regard tout radieux de joie, de bonheur et de confiance; et comme vous me rendez contente, mon brave Maubars, en me parlant ainsi... Tenez, j'avais souvent pensé..., j'avais parfois craint — ne m'en voulez pas, mon ami, songez qu'il n'y a rien d'aussi inquiet et d'aussi timide que les mères, — j'avais parfois craint... qu'une dot aussi mince... ne pût répondre aux vues bien légitimes d'Alfred qui pourrait, je le sais, prétendre aux plus beaux partis que compte le département... Je n'osais pas vous en parler, et ce doute secrètement me torturait le cœur. Il m'aurait été si pénible, si affreux de penser que mon imprévoyance, ma toute maternelle vanité auraient préparé un désappointement amer à ma bien-aimée Valentine.

— Eh! qui donc parle de désappointement? poltronne maman que vous êtes, répliqua M. Maubars avec son gros rire bruyant de commerçant retiré; je ne veux pas dire qu'une dot soit jamais à dédaigner; j'ajouterai même que celle-ci, si elle était plus grosse, serait encore meilleure. Mais du moment qu'il est question de vous et de Valentine, de votre main, Alfred et moi, nous prenons tout de confiance... Qu'il ne soit plus fait, de ces choses-là, aucune mention entre nous, pas plus qu'il n'en est fait, j'en suis bien sûre, à cette heure, dans la conversation de ce couple heureux qui, là-bas, babille et sourit.

— Ah! vous êtes bien bon, Maubars, répondit la mère adoptive avec un soupir de soulagement; assurément, poursuivit-elle avec un sourire fin et doux, ce n'est pas de comptes ni de dot qu'en ce moment ils s'entretiennent.

Ce dont, vous pouvez être bien convaincu, lecteurs et lectrices, puisqu'au même instant, Valentine laissant sourire ses lèvres fines et ses yeux brillants sur ses joues aussi rondes et aussi doucement satinées que les pétales de ses roses, disait à son partenaire qui s'était enfin rapproché d'elle :

— Si vous voulez m'en croire, monsieur Alfred, eh bien!... nous ne ferons pas de voyage à Paris... Paris, c'est si loin, et les voyages coûtent si cher!... Mais nous irons chaque soir faire visite au cher papa, dans son petit pavillon des Vaux.

— Oh! que ce sera donc étrange... étrange et gai aussi... de nous en aller tous les deux, tout seuls, vous et moi, par les ruelles et les prairies, foulant le foin nouveau et les herbes le soir mouillées, tout comme nous le faisions il y a dix ans, n'est-ce pas, courant en joyeuse bande avec nos petits amis!

Et la simple enfant, frappant doucement ses mains blanches, sourit plus joyeusement encore à ces naïfs projets d'école buissonnière par lesquels elle se proposait d'inaugurer les joies de son futur ménage. Puis, Alfred lui ayant offert son bras, elle l'accepta un moment, afin de traiter avec le jeune fiancé quelque autre détail d'une haute importance dont elle alla, sans tarder, faire part à l'heureuse mère qui gardait le silence maintenant, écoutant vaguement le murmure du vent dans les ombrages de la tonnelle, et souriant avec tendresse en voyant l'enfant venir :

— Maman, s'écria Valentine en jetant doucement les bras autour de son cou, et en rapprochant, par un mouvement caressant et enfantin, les ondes de ses cheveux lustrés des belles grosses boucles blanches, ne disiez-vous pas tantôt que l'anniversaire de votre naissance, viendra dans quinze jours, le 2 du mois prochain, et que vous aimeriez nous voir, Alfred et moi, choisir ce jour pour y conclure nos fiançailles.

— Oui, petite chérie, répliqua Mme de Guers doucement.

— Eh bien, chère maman; c'est tout choisi. Nous prenons, pour échanger nos anneaux, le jour qui vous a, autrefois, donnée à moi, bonne chère mère... Maintenant, avez-vous décidé quelque chose au sujet des invitations?

— J'y ai pensé du moins, mon enfant. Nous aurons ici, je le pense, la plupart des personnes de notre société, et surtout, tu le comprends, toutes les jeunes amies.

— Oui; cela va de soi. Mais tout cela ne sera que pour le soir, chère maman...

— Eh bien, ma petite ambitieuse voudrait donc se donner toute une journée de fête?

— Oui, maman; j'y ai rêvé, je le désire, il faut que je l'avoue... Surtout je souhaite, pour le matin, avoir mes invités à moi, que je

recevrai, que j'hébergerai, que je servirai moi-même. Oh ! maman, ce sera si beau, dans le jardin, à l'ombre, parmi les fleurs, de grandes tables ici; un excellent déjeûner, du vin, des gâteaux, du rôti, et Pierret le violoneur avec son violon, et des fleurs plein les corbeilles... Et mes invités seront si surpris, si émerveillés, si contents, ô bonne mère!

— Mais qui se sera-ce donc?

— Vos vieilles femmes, chère maman.

Pour toute réponse, Mme de Guers prit, entre ses mains tremblantes, la jolie tête brune de la charmante enfant, et la pressa tendrement, longuement sur ses lèvres, tandis qu'un doux tressaillement d'admiration et d'amour faisait palpiter son cœur...

— C'est dit, reprit-elle à la fin, il y aura une table de quinze couverts, et des gâteaux et des violons, et du vin et des fleurs. C'est toi qui serviras, mon enfant, et mes vieilles se croiront à la noce.

Puis, comme les premières étoiles scintillaient sur le ciel pur, et que le groupe heureux et uni se levait pour quitter l'abri parfumé du jardin, Mme de Guers, joyeuse et toute fière encore, s'attarda à dessein pour laisser passer les jeunes gens devant elle, et se penchant à l'oreille de vieil ami qui, dans l'obscurité, prenait très-philosophiquement sa prise, elle lui dit, d'un ton bas et tendrement ému :

— Mon bon Maubars, tout à l'heure ne le disiez-vous point? Ma Valentine est un trésor.

II

Quinze jours après, l'air étant des plus tièdes et le soleil radieux, Valentine reçut, avec une grande joie et une grande pompe, ses invitées du matin, au jour de ses fiançailles. Tout se passa conformément au programme annoncé: la grande table fut dressée et couverte d'une longue nappe blanche; le vin léger du pays pétilla dans les verres; les gâteaux apparurent gros et dorés, le rôti cuit à point. A ce succulent et cordial banquet, les douze vieilles femmes se rangèrent, et ce fut Valentine qui les servit, découpant le gigot à tranches roses et distribuant les parts de gâteaux, de sa belle petite main blanche à laquelle brillait la bague d'or à pierre bleue qu'Alfred lui avait remise le matin même, en attendant l'autre anneau, qui devait l'enchaîner pour toujours. Les pauvres vieilles commères mangeaient de bon cœur et riaient en trinquant, les verres s'entrechoquaient; les moi-

neaux demi privés, pépiaient dans les branches, étonnés de ce bruit; puis voletaient à terre doucement pour becqueter les miettes de gâteau tombées dans l'herbe, et, pour comble de joie, le violon de Pierret assis à son poste sous la tonnelle, faisait entendre aux vieilles ravies, des airs de menuets, de gavottes et de sauteuses du bon vieux temps.

On peut juger d'après cela de la reconnaissance et de la joie générales.

— Dieu vous le rendra dans son saint paradis, belle et bonne demoiselle! — disait la mère Périne, en recevant, des mains de la jolie enfant, sa troisième tranche de gigot.

— Eh, mère Périne, — reprenait Babet, son antagoniste ordinaire, — quel souhait faites-vous là, bon Dieu!... Il faut espérer au contraire que, pour Mlle Valentine comme pour tant d'autres, le Paradis viendra le plus tard possible, et que d'ici-là la bonne chère demoiselle — qui sera bientôt une bonne chère dame, je veux dire, — aura tout le loisir de se donner du bon temps.

— Justement — s'écriait Manon, — voilà le crin-crin du violoneur qui joue une si jolie gavotte. Oh! le temps où j'avais vingt ans, moi aussi, et où j'étais la première à sauter comme une jeune chèvre devant le tonneau du violoneur! Mais vrai, mademoiselle Valentine, le bon petit vin blanc que vous venez de nous servir vous remet de la jeunesse et de la gaieté dans les jambes, et si Pierret veut bien recommencer sa ritournelle, je crois vraiment que je pourrai, comme autrefois, danser une auvergnate en votre honneur.

Et Valentine de rire, et les autres bonnes vieilles d'applaudir, et Manon de se trémousser. Mme de Guers elle-même, qui s'égayait rarement, essuyant une larme joyeuse qui lui était venue aux yeux, avait un sourire franc et doux, un sourire tendre et orgueilleux sur les lèvres. Il n'y avait guère que la vieille, vieille Geneviève, qui ne riait jamais plus, parce qu'elle avait perdu de son vivant cinq fils, et qu'elle était devenue aveugle à force de les pleurer, il n'y avait que la pauvre Geneviève, disons-nous, qui ne se réjouit point si fort. Mais de sa vieille main ridée, elle avait doucement cherché à tâtons la petite main blanche et douce de sa jeune protectrice et amie; puis l'ayant trouvée enfin, elle la serrait entre les siennes, en répétant avec un accent ému :

— Mademoiselle Valentine, vous devez être vraiment bien heureuse; vous savez vous donner une joie pareille aux grandes joies du bon

Dieu, qui met ses soins et son bonheur à faire le bonheur des pauvres gens de la terre.

Grâce aux douceurs d'un si succulent régal et de passe-temps aussi francs et joyeux, les vieilles invitées s'attardèrent autour de la table du jardin, et dépassèrent de beaucoup les limites de la matinée. Lorsqu'elles reprirent enfin le chemin de leur maisonnette, guidées par la bonne sœur hospitalière qui leur donnait ses soins, elles rencontrèrent sur leur chemin plusieurs des invitées de l'après-midi, amies de Valentine pour la plupart, qui, accompagnées de leurs mères, venaient en toilette élégante et en grande pompe lui offrir leurs compliments.

— Comment cela se fait-il, bonne chère? Les vieilles pensionnaires de Mme de Guers sont donc venus te féliciter? — s'écria Rosine Martin, l'une de ces demoiselles, en entrant et embrassant son amie.

— Oui, Rosette, et à cette occasion, je leur ai donné une petite fête... Elles ont déjeuné ici, trinqué à ma santé. Tiens, j'avais même commandé Pierret et son violon, et la vieille Manon, toute en gaîté, nous a dansé l'auvergnate.

— Entendez-vous ce que dit Valentine? murmura Mme Martin à l'oreille de sa voisine et confidente, Mme Frémieux. — Moi, j'ai toujours trouvé que Mme de Guers prenait pour son compte, et laissait prendre à sa pupille par conséquent, des airs de grande dame, de fondatrice d'établissements de charité, qui sont insupportables... La charité coûte cher, n'est-ce pas, ma bonne amie... Or, on a le moyen de faire parade de la sienne, ou bien on ne l'a pas.... Et je ne trouve pas qu'il soit prudent à Mme de Guers de laisser prendre de ces grandes façons à cette enfant, à laquelle elle donnera tout au plus deux pauvres mille francs de rentes.

— Attendu que la charité est un luxe comme un autre, souvent plus imprudent qu'un autre, ajouta sentencieusement Mme Frémieux en étalant, du bout du doigt, la ruche découpée de sa robe de satin vert.

— Quel singulier caprice tu as pour ces vieilles commères, Valentine! — disait Adeline de Malers, une autre bonne amie, jolie jeune femme qui entrait gaîment dans le jardin, accompagnée de ses deux beaux enfants... — Les voilà qui s'en vont charmées de ton accueil, et répétant ton nom à tous les échos de la ville... Enfin, c'était bon en attendant, quand tu avais fort peu de chose à faire, et presque rien à aimer... Tu verras comme tu les laisseras de côté quand tu seras maman à ton tour, ma chère.

— Le penses-tu, Adeline?... Pour moi, je ne le crois vraiment pas, — répliqua Valentine en rougissant un peu. — Ma bonne chère maman Marie m'a-t-elle jamais laissé manquer d'amour, de surveillance et de soins? Pourtant, cela ne l'a pas empêchée de protéger, de soutenir ses pauvres vieilles amies. Il me semble que lorsqu'on est mère, l'on désire au contraire amasser un plus riche trésor de bonnes actions, multiplier, si l'on peut, ses mérites et ses vertus, afin d'obtenir de Dieu qu'il vous paie le peu de bien que vous avez fait, en grâces et en bénédictions sur ces mignonnes têtes si chères.

— Tu as une manière toute sentimentale de voir les choses, — répliqua Adeline, en frisant du bout de ses doigts roses la riche plume blanche qui ondulait sur le coquet chapeau bleu de son bébé. — Je doute, ma très-chère enfant, que M. Alfred Maubars partage un jour ta façon de voir sur ce chapitre. Car, ma mignonne, les maris sont pour beaucoup dans la future organisation du ménage; c'est là un point inévitable auquel il faut bien te préparer.

— Oh! Adeline, pourrais-tu jamais croire qu'Alfred voulût m'empêcher de faire un peu de bien, de venir en aide à quelques malheureux? — s'écria Valentine émue, palpitante et presque indignée. — Lui qui, dès nos premiers mots, a abandonné ce projet de voyage à Paris que nous devions faire aussitôt après notre mariage! Lui qui a promis de me remettre en entrant dans notre nouvelle maison, la moitié de la somme qu'il voulait consacrer à ce voyage, et que j'emploierai à donner un beau souvenir à cette pauvre maman chérie, et à fournir des bas de laine et des jupons pour les petites filles pauvres de la paroisse pour l'hiver!

— Oh! ma bonne Valentine, au point où vous êtes à présent, tout cela pourra passer... Mais il n'en sera pas de même un peu plus tard, ma chère. Vois-tu, pour la plupart des bons maris que j'ai vus, et ils n'étaient pas mon enfant, en très-grand nombre, — charité bien ordonnée devait commencer au logis... L'épouse peut bien, si cela lui convient, faire preuve de libéralité en distribuant les vieilles bottes et les vieilles chaussettes; mais malheur à elle si elle disposait, dans un jour de généreuse imprudence, de la moitié de poulet, du petit verre de Porto qui reviennent de droit au mari.

La joyeuse Adeline riait de tout son cœur en achevant ces mots, et Valentine elle-même s'associa un instant à cette vive et railleuse gaîté de son amie. Pourtant M. Maubars et Alfred étant apparus au bout de l'allée en ce moment, elle attacha sur son fiancé un regard

inquiet, douloureux et timide, se demandant s'il pouvait être vrai, s'il serait jamais possible, que celui qui devait être le confident naturel de toutes les douces et tendres inspirations de son cœur, de tous les élans chrétiens de son âme pieuse et naïve, pût lui faire un crime d'avoir obéi à la grande et sainte loi du Christ qu'elle voyait, depuis son enfance, pratiquée chaque jour dans son humble maison.

Néanmoins, cette inquiétude passagère de la douce et charmante fiancée se dissipa promptement. Alfred s'approcha d'elle pour lui offrir un riche et gracieux bouquet, et ses paroles, en le présentant, étaient si respectueuses et si tendres, son regard si soumis et si sincère ! Puis, toutes les jeunes invitées étaient enfin venues ; l'on allait achever le joyeux goûter pris en commun sur l'herbe ; et déjà l'on se préparait pour la danse ; ce n'était plus cette fois, le crin-crin de Pierret, c'étaient les accords d'un orchestre harmonieux qui bruissaient doucement, s'envolant sous la feuillée. Sous les rameaux des grands tilleuls s'allumaient, se balançant en festons, les légères et capricieuses guirlandes des petites lampes rouges, dorées, vertes, blanches et bleues, qu'on eût prises pour autant de petites étoiles descendues du ciel noir pour contempler la fête, et sourire de plus près à d'autres étoiles vivantes, aux jeunes filles leurs sœurs. C'était M. Maubars qui s'était généreusement chargé de cette partie de la fête, offerte, non plus à la charité, mais à la jeunesse et au plaisir. Aussi tout se passa brillamment, joyeusement comme il convient lorsque l'on veut égayer et couronner un jour de fête... Les quadrilles se succédèrent, les mille détours du cotillon se mêlèrent et unirent les danseurs sur ce même gazon, où quelques heures plus tôt, la vieille Manon, qui se rappelait ses vingt ans, avait si vaillamment exécuté les pas rhythmés et sautillants de l'antique bourrée d'Auvergne.

Or, tandis que les jeunes gens dansaient, les gens graves causaient au salon, ou regardaient complaisamment leurs enfants s'égayer, du petit pavillon à franges et à banquettes de velours qu'on avait dressé pour eux au devant de la pelouse. Mme Martin, tout en admirant de loin sa brune et jolie Rosette, s'était insensiblement rapprochée du père d'Alfred. De toutes les dames du lieu, Mme Martin était certainement celle qui éprouvait le moins de sympathie pour Valentine ; car, pendant bien longtemps elle s'était bercée de douces espérances maternelles au sujet d'un mariage possible entre sa Rosette et le jeune Maubars.

— En vérité, cher voisin, — dit-elle en abordant avec le plus

aimable sourire l'honorable négociant retiré, — il faut avouer que vous faites royalement les choses. Ce ne sont pas ces dames, avec leur petite, toute petite fortune, qui auraient pu donner, à elles seules, une fête telle que celle-ci... Et puis, d'abord, ça n'est pas dans leurs goûts. Si elles se trouvaient par hasard, avoir de l'argent de trop, elles auraient moins de plaisir à offrir un bal à leurs amis qu'un déjeûner à de vieux pauvres.

— Ma chère madame Martin, quand on fait ce qu'on peut on fait ce qu'on doit, répliqua, avec un grand salut, M. Maubars, répondant d'abord au compliment le premier énoncé. — Quant à ces idées de notre excellente amie, Mme de Guers, il ne faut pas s'en étonner, voyez-vous. Elle a toujours vécu un peu en dehors de notre milieu bourgeois : c'est une femme, comment dirai-je ?... un peu ancien régime. Toute en dévotion, en bonnes œuvres et en dévouement, avec de grandes idées : les commandements du Christ, l'amour du prochain, le bien des pauvres.... C'est très-beau cela, madame Martin, cela convient vraiment d'une manière superbe à une femme comme elle, grave et digne, avec de beaux cheveux blancs.

— Mais à la petite, à Valentine, trouvez-vous, M. Maubars, que cela lui aille aussi bien ? — reprit vivement la dame avec un sourire moqueur.

— Oh !... pourquoi pas ?... Tout sied à un enfant... Tous ces beaux dévouements-là sont une occupation pour la veuve, un jeu pour la petite. Mieux vaut se divertir à nourrir des vieux pauvres qu'à déchirer la réputation d'autrui ou à s'entourer de chiffons. Du reste, quand Valentine sera la femme d'Alfred, cela changera du tout au tout, vous comprenez, voisine... La chère enfant n'aura plus alors qu'un but, qu'un devoir, qu'un amour, son mari.

— Le croyez-vous, voisin ? — interrompit Mme Martin avec un regard railleur.

— C'est du moins ce que toutes les femmes promettent à l'autel, madame. Et Valentine tiendra ce qu'elle aura promis, j'en suis certain. C'est un enfant si docile, une nature si souple, un cœur d'or... Oui, madame, je n'en doute pas, quand mon Alfred aura parlé, elle prendra le chemin de la poissonnerie ou du marché, de préférence à celui de l'église... Et quant au refuge dont vous parlez, ce sera Mme de Guers, naturellement, qui s'en occupera toute seule ; ma belle-fille n'ira que très-rarement, à ses moments perdus.

— Il lui siérait mal, du reste, de chercher dans son ménage, à

faire ses volontés. Chacun sait que votre fils, voisin, lui apporte une dot, une fortune bien supérieure à la sienne.

— Hélas... oui... vous l'avez dit : la dot c'est là le côté faible.

— La petite aura peu de chose, bien peu, n'est-ce pas, monsieur Maubars? reprit précipitamment la dame, avec une curiosité ardente et presque joyeuse.

— Oh ! un chiffre modeste, mais suffisant. Il n'y a pas encore de quoi se plaindre. Si la somme eût été moindre, je l'avoue,... je ne sais vraiment pas ce qu'Alfred et moi nous eussions fait... Les besoins du luxe sont tellement nombreux aujourd'hui, et la vie coûte si cher, hélas, ma chère dame !

— Nous en savons quelque chose, — répartit la prudente mère. — C'est pour cette raison que je calcule, et épargne, et me prive même tous les jours, pour l'amour de ma Rosette... Selon moi, c'est une charité coupable que celle qui ne fait point passer avant tout l'intérêt et le bonheur des siens. »

A l'énoncé de ce sage axiome, M. Maubars ne répondit qu'en poussant un long soupir. Au fond du cœur, il ne pouvait s'empêcher de souhaiter, dans l'intérêt de Valentine et dans celui d'Alfred, que Mme de Guers, sa vieille amie, eût moins de tendresse et de grandeur d'âme, moins de généreux dévouement et un peu plus de prudence mondaine, de sollicitude pour les côtés matériels de la vie. Néanmoins, il se garda d'exprimer tout haut les préoccupations secrètes qui, parfois, l'inquiétaient un peu et, au même instant, Valentine quittant le groupe joyeux des danseurs, s'approcha de lui, douce et charmante dans son innocente joie et sa simplicité naïve. Ses pas, modestes et légers, glissaient sur le gazon en silence, et les reflets d'or des longues guirlandes de lumière faisaient paraître plus blanche et plus diaphane encore sa robe de mousseline flottante; plus bruns et plus lustrés, ses beaux cheveux relevés simplement, que couronnait à demi un mignon bouquet de bruyères roses. Le sourire seul d'une si charmante belle-fille pouvait faire oublier bien des déceptions et bien des craintes; dans les yeux de Valentine brillaient tant de candeur, d'amour, de douceur et de vertu, que l'on ne comptait plus guère, en les admirant, le chiffre plus ou moins respectable de la dot annoncée.

Mais Valentine ne s'arrêta pas longtemps auprès du groupe de causeurs assis paisiblement sous l'ombrage; elle cherchait Mme de Guers, et s'éloigna promptement, lorsqu'on lui dit que la respectable dame était rentrée dans la maison.

— Chère maman, seriez-vous malade? — demanda-t-elle, un peu inquiète, lorsqu'elle retrouva enfin sa chère protectrice dans la petite salle basse, soigneusement enveloppée d'un grand châle, pâle, légèrement tremblante et paraissant souffrir un peu.

— Oh, mon enfant, ce n'est rien : un léger frisson, un malaise insignifiant. Nous avons eu beaucoup à faire aujourd'hui, et je me suis fatiguée... Tout à l'heure je me suis probablement refroidie à l'ombre des grands tilleuls... Va danser, c'est toi qui dois finir le bal, mon amour, et puis me remplacer, m'excuser près de nos hôtes.

Valentine obéit, mais elle s'éloigna tristement, avec un secret serrement de cœur qui éteignait les plus doux rayons de ses yeux et le plus radieux éclat de son sourire. Deux heures après, lorsque seule enfin sur le seuil de la vieille maison amie, elle eut dit adieu au dernier de ses hôtes et put courir en liberté à la chambre où déjà reposait Mme de Guers, elle vit bien que cette crainte instinctive était en partie fondée. Le sommeil de sa mère adoptive était agité et pénible, son front brûlant, ses yeux demi-ouverts, sa respiration difficile et accélérée. Pour la première fois, en ces quinze années de paix et de bonheur passées sous le toit ami de la vieille maison, le cœur de la jeune fille défaillit un instant sous le poids d'une douleur inconnue, d'une angoisse mortelle. Sans songer à quitter sa parure de bal, elle s'agenouilla au pied du lit, pleurant de terreur, priant Dieu, baisant doucement la main de la malade qui, dans son sommeil fiévreux, balbutiait parfois des paroles sans suite, et attendit ainsi le jour, le jour tout nouveau, menaçant, qui allait se lever pour elle, et lui faire connaître le danger, l'angoisse, l'effroi et la douleur.

III

Il avait été décidé, au jour de ces modestes fiançailles, que le mariage d'Alfred et de Valentine serait célébré une semaine après la Notre-Dame de septembre, avant que les premières brumes de l'automne eussent flétri les bois verdoyants, aux pentes de la vallée, et que les vendangeurs sur les coteaux tout proches, eussent dépouillé les ceps robustes de leur faix de raisins dorés. Mais l'automne passa, les bois jaunirent et les feuilles tombèrent; les joyeuses chansons des vendangeurs cessèrent d'égayer les vignes et le vent glacé de l'hiver souffla sur les coteaux noircis, sans que Valentine eût encore revêtu sa blanche parure de mariée. Hélas! c'était une robe de deuil qui la

couvrait maintenant, pauvre petite. Elle était redevenue orpheline; son doux et insouciant bonheur de jeune fille, d'enfant chérie et tendrement protégée, s'en était allé, à jamais détruit, à jamais perdu, avec les dernières hirondelles fuyant les bois, avec les premières feuilles flétries. Ses soins les plus dévoués, les plus affectueux et les plus constants, n'avaient pu lui conserver cette mère inquiète et tendre, dont la vie ici-bas, avait été morne et sombre, dont la mort aurait été douce, si elle ne s'était sentie trembler, souffrir pour son enfant. La maladie, cependant, avait été habilement et courageusement combattue; on avait longtemps espéré pouvoir triompher du mal; jusqu'au moment subit où une hémorrhagie venant à se déclarer, et où Mme de Guers, — se sentant suffoquer en l'absence de Valentine qui s'était rendue en pélerinage à une chapelle des environs, — s'était fait apporter divers papiers, aussitôt que les forces lui étaient un peu revenues, et avait péniblement tracé, à l'intention de sa fille adoptive, quelques lignes qui ne devaient lui être remises qu'un mois après sa mort, lorsqu'elle serait parvenue à surmonter les premiers transports de sa douleur.

Puis l'instant fatal était venu; par une des dernières aurores de septembre, douce, fraîche et à peine voilée, Valentine s'était trouvée à genoux auprès du lit de mort, échangeant les derniers adieux avec la bienfaitrice tendre, la mère dévouée qui lui avait donné tant de bonheur depuis les jours de son enfance. Qu'était-il arrivé ensuite? La pauvre enfant ne se rappelait plus guère : la douleur l'avait accablée, lui avait fait perdre presqu'entièrement le sentiment de son existence jusqu'au soir où, revenant à elle, elle s'était trouvée, toute vêtue de noir, et seule dans la vieille maison désolée, avec Marianne l'ancienne et fidèle servante qui, près d'elle pleurait tout bas, en s'efforçant de la consoler. Puis, M. Maubars et Alfred étaient venus, et Valentine avait senti alors une secrète consolation, au milieu de sa tristesse. C'était si doux, si sain et fortifiant de se savoir aimée encore, à présent qu'elle était partie, celle qui avait eu tant de dévouement à donner et à prodiguer tant d'amour. Il est vrai que les consolations offertes par le futur beau-père et par le fiancé n'étaient pas d'un ordre moral très-élevé, ni très-profond peut-être, mais elles étaient véritablement affectueuses et sincères, Valentine le croyait du moins, et elles avaient par conséquent le pouvoir de rasséréner son cœur, d'alléger sa tristesse.

— Que voulez-vous, nous sommes tous mortels, ma pauvre chère

enfant, disait le futur papa. Mais l'on peut encore se consoler et vivre presque heureux, quand on voit auprès de soi des amis qui vous restent.

Alfred n'avait même pas besoin d'en dire à sa fiancée aussi long. Mais parfois il la regardait tendrement avec une douce expression d'intérêt et de pitié; il prenait doucement, et gardait un instant entre les siennes, la petite main blanche et amaigrie qui reposait langoureusement sur les draperies noires, et murmurait à demi-voix :

— Pauvre chère Valentine! Pauvre amie bien-aimée! Et ces simples paroles, ce regard, ce geste affectueux de l'ami d'enfance semblaient ouvrir à la jeune fille accablée, comme un trésor nouveau de consolation et d'espoir.

Les jours néanmoins s'écoulaient; le chagrin n'était pas moins profond, moins constant, moins amer, mais il devait être nécessairement plus contenu, plus résigné, et se porter vaillamment, en secret, faisant place aux austères devoirs, aux sérieuses préoccupations de la vie. Le moment vint, par conséquent, où l'on commença à parler d'affaires à Valentine. Jusqu'alors, par égard pour sa douleur et sa faiblesse, on lui avait épargné toute proposition, toute discussion à ce sujet.

— Je ferai tout ce qui faudra, murmura la pauvre enfant. On lui apprit alors qu'elle devait assister à l'ouverture du testament qui, en présence de témoins autorisés, serait faite par le notaire.

L'assemblée solennelle eut donc lieu, par une froide matinée de novembre, dans la grande salle du logis; la bise âpre et morne gémissant aux fenêtres et y jetant en désordre, une à une, les dernières feuilles des tilleuls qui, au jour des fiançailles, avaient balancé si joyeusement leur verte couronne embaumée au-dessus des têtes ravies de Valentine, de ses compagnes et de son fiancé. Les dernières volontés de Mme de Guers étaient exprimées d'une façon à la fois très-nette et très-concise. Son petit capital de 40,000 francs placés en rentes sur l'État, et sa maison avec toutes les dépendances étaient légués par elle à sa chère pupille Valentine Vaudrey, à défaut d'héritiers directs de sa famille ou de celle de son mari. Chacun des assistants devinait bien d'avance la teneur de ce testament; néanmoins, après lecture, on s'empressa d'aller féliciter la pauvre héritière tout en larmes.

— C'est que cette bonne Madame vous aimait bien, et elle n'avait pas tort, déclara d'un air convaincu, la vieille et honnête Marianne.

— Ma chère enfant, vous voici désormais chez vous, ajouta M. Maubars, en serrant avec une affection fort vive la petite main blanche toute humide de pleurs.

Le notaire, cependant, avait fait un geste de la main, comme pour réclamer encore quelques instants de silence. La lecture des pièces établissant les dernières volontés de la défunte n'est pas encore terminée, messieurs, ajouta-t-il d'une voix grave et mesurée. J'ai en main une lettre écrite par ma respectable cliente quinze jours avant sa mort, et adressée à sa pupille, Mlle Valentine Vaudrey... Mademoiselle Valentine veut-elle en prendre connaissance, conjointement avec moi-même, ou M. le président du tribunal, ou M. le juge de paix, ainsi qu'il convient si ces dernières recommandations se rapportent à des détails d'affaires.

Valentine, essuyant ses pleurs, releva son beau front pâle, et essaya de raffermir sa voix, qui tremblait fort.

— Mon bon monsieur Morin, lisez la lettre, dit-elle, je vous en prie... Ma bonne et chère amie, j'en suis sûre, n'avait pas de secrets à me confier, et ses dernières volontés doivent être connues et respectées de tous.

Le notaire s'inclina et brisa le cachet. D'un regard il parcourut l'écrit, et une nuance de surprise et d'inquiétude se peignit sur son front. Valentine, inquiète à son tour, s'avança doucement, et étendit la main vers le papier.

— De quoi est-il question ici, monsieur? demanda-t-elle timidement.

— D'affaires; rien que d'affaires, ma chère demoiselle... Seulement, balbutia le bon M. Morin d'un ton embarrassé...

— Alors, lisez tout haut, je vous en prie, monsieur, interrompit la jeune fille, tranquille, résolue et subitement rassurée.

Le notaire alors déploya lentement le papier, raffermit ses lunettes, s'éclaircit la voix, et commença sa lecture au milieu du silence profond, et peut-être anxieux, qui régnait en ce moment parmi la petite assemblée.

« Ma Valentine bien-aimée, disait la noble femme morte, par-
« donne-moi si je t'ouvre mon cœur, si je te lègue de sérieux de-
« voirs, et peut-être un réel et profond tourment, au moment où je
« me prépare à quitter tout ce qui, après toi, a fait la consolation et
« la joie de mon existence. Mon testament, ainsi que, sans doute tu
« l'as déjà appris, te fait seule et unique héritière du modeste avoir

« que je me suis sentie si heureuse de pouvoir te léguer. Mais tu le « sais, ma pauvre chère enfant, j'avais entrepris d'ailleurs, et tu « sais dans quel but, une œuvre de miséricorde que j'aurais tant « désiré voir continuer et prospérer longtemps, même lorsque ma « présence et mon secours auraient, par la volonté de Dieu, été re- « tirés à mes pauvres vieilles protégées. Or, cette fondation chari- « table est, en ce moment, pour moi l'objet de graves et douloureux « soucis, que jusqu'ici je n'avais point cru nécessaire de te confier. « Je viens d'apprendre que le propriétaire du bâtiment qui abrite « mes pauvres vieilles pensionnaires, ayant en vue, je ne sais quelle « spéculation, s'est décidé à rentrer en possession de la maison et de « ses dépendances, et ne permettra à mon petit hospice d'y séjourner « qu'à des conditions trop onéreuses pour être en harmonie avec mes « faibles ressources. Diverses personnes de confiance, que j'ai sur ce « point consultées, m'ont toutes conseillé de faire moi-même l'acqui- « sition d'un autre local pour y installer mes pensionnaires. Si je « m'étais trouvée, comme autrefois, seule au monde, je n'eusse pas, « un instant, hésité à prendre ce parti. Mais pour acquérir une « maison convenable, et payer diverses dettes de mon pauvre petit « hospice — car, depuis deux ou trois ans, les temps sont malheu- « reux, — il ne m'aurait pas fallu dépenser moins de 20,000 fr. « la moitié environ de ma petite fortune, pouvais-je te priver de cette « importante somme, toi, ma bien-aimée, ma seule héritière, toi qui « n'as pas les mêmes raisons que moi pour t'intéresser à l'existence « de cette œuvre, et, par conséquent, pour la continuer?

« Cela ne m'a pas semblé possible, ma Valentine, ma chère enfant; « aussi n'ai-je donc fait aucunes réserves, aucunes stipulations dans « l'intérêt de mes pauvres vieilles protégées, m'en remettant à ta « haute raison, non moins qu'à ton cœur généreux, du soin de dé- « cider ce que tu pourras ou voudras faire. Peut-être les conseils, « l'appui de la nouvelle famille dans laquelle tu vas entrer, de mon « vieil ami M. Maubars, que j'ai toujours connu si loyal et si juste, « permettront-ils de venir en aide, sans t'appauvrir beaucoup, au « modeste établissement que j'aurais tant voulu voir prospérer. « Prends donc conseil de ces amis, ma fille; consulte tes facultés, tes « forces et, dans tous les cas, ne précipite rien. Il m'aurait été trop « pénible de mourir en laissant à l'abandon cette œuvre qui m'a été « si consolante et si chère; voici pourquoi je t'en parle aujourd'hui, « sûre comme je le suis que tu me comprendras toujours. Mais, dans

« tous les cas, j'espère que la Providence divine continuera à veiller « sur cette modeste fondation entreprise pour sa gloire, et, quelque « chose que tu décides et que tu fasses, ma bonne et tendre en- « fant, dès à présent je me rassure, je t'approuve et je te bénis.

« Au revoir, joie et consolation de mes vieux ans, douceur de ma « vie, fille chère ; je ne t'oublierai point en présence de mon Dieu, s'il « daigne m'accueillir. »

La lettre finissait ainsi, et à la voix triste et contenue de M. Morin, qui s'éteignait en murmurant, ne répondirent, pendant un moment, que les longs et amers sanglots de Valentine.

A la fin, la jeune fille tremblante se tranquillisa à demi, et, se rapprochant du notaire, tourna vers lui son doux visage, où un timide sourire de gratitude et de tendresse commençait à briller à travers ses pleurs, comme un furtif et léger rayon.

— Monsieur Morin, dans quatre mois j'aurai vingt-et-un ans, — dit-elle. — Peut-être le propriétaire de l'asile voudra-t-il bien attendre jusque-là... Je serai libre alors, n'est-ce pas, de donner pour l'achat d'une maison, les vingt mille francs nécessaires?

Un silence profond, bientôt interrompu par un faible murmure, accueillit d'abord ces paroles de l'orpheline. M. Maubars quitta son siége, en haussant légèrement les épaules, s'approcha d'elle et lui prit la main avec un sourire paternel et bienveillant.

— Permettez, ma bien chère enfant; — dit-il. — Vous n'êtes pas, — ma digne et respectable amie le savait bien, — très-apte à décider dans ces questions d'affaires, et il faudrait, je crois...

— Vous pensez peut-être que je ferais mieux d'installer les pauvres femmes dans cette chère vieille maison, interrompit la généreuse enfant, toujours avec son triste et doux sourire. — Monsieur Maubars, je l'aimais beaucoup, cet humble logis, beaucoup en vérité; j'y ai recueilli de si doux souvenirs et passé de si beaux jours d'enfance... Mais ma pauvre chère maman serait peut-être heureuse de savoir ses vieilles amies logées et abritées ici, dans sa maison à elle... Aussi je suis toute prête à la leur abandonner; si vous le trouvez plus juste, plus convenable.

— Mais non... mais non... bonne chère Valentine, — repartit le papa prudent, d'un air fort embarrassé. — Mon enfant... vous le comprenez bien... les choses de sentiment ne peuvent intervenir dans les questions d'affaires... Songez que, par l'abandon de cette petite propriété, ou par le sacrifice d'une somme équivalente, vous vous

dessaisiriez, en réalité, d'un bon tiers de votre dot... une dot — permettez-moi de vous le dire sans rancune, ma chère enfant, — qui n'est pas, déjà, des plus considérables. Songez que tous les gens prudents vous détourneront positivement de prendre ce parti ; que vous n'êtes pas libre, en réalité, d'accomplir un sacrifice aussi important, au détriment de votre future famille...

Ah ! pauvre Valentine ! se serait-elle jamais attendue à cette déclaration, à ce discours? Elle avait d'abord prêté l'oreille avec calme, en souriant ; puis à mesure, que ces paroles foudroyantes tombaient une à une de ces lèvres cruelles, sa grande pâleur s'effaçait et faisait place à une vive et ardente rougeur ; puis cette rougeur s'éteignit à son tour la laissant froide et blanche comme une statue de pierre. Puis un éclair d'indignation et de douleur passait dans ses yeux purs, et pourtant, comprimant les battements soudains de son cœur qui palpitait et frissonnait dans sa poitrine, elle répondait, d'une voix incertaine et timide encore, avec un accent ferme et grave, mais affectueux néanmoins et caressant.

— Libre, avez-vous dit, mon bon monsieur Maubars?... Ne vous méprenez-vous point?... Ne dois-je pas être toujours libre d'accomplir mon devoir, la dernière volonté de ma mère?

— Mais permettez... distinguons, — répéta le futur beau-père alarmé, qui, cependant, ne se décourageait point encore. — Il y a une liberté imprudente, téméraire, ma chère demoiselle, et une liberté prévoyante et sage!... Vous voyez vous-même que votre tendre et généreuse protectrice ne vous ordonne, ne vous demande rien... Elle vous engage seulement à réclamer les bons avis des personnes qu s'intéressent au bonheur de votre destinée... mes bons avis, entr'autres, ma chère enfant... Et, vous le comprenez bien, je suis tout disposé à agir à votre égard en vieil ami, en père... Je possède une juste influence au bureau de bienfaisance, je fais partie du conseil... Tenez, rien de plus facile pour vous tranquilliser sur le sort de vos vieilles femmes : quelques mots de moi, et un petit mémoire bien rédigé faisant connaître l'état actuel des choses, les feront admettre sans retards et sans peine, à l'hospice des Incurables de ce département... de cette façon, ma chère Valentine, vous le voyez bien, tout sera pour le mieux. Vous serez délivrée de toute inquiétude sur le sort des protégées de l'excellente Mme de Guers ; votre petite fortune ne sera point entamée ; vous pourrez, exempte de soucis, libre d'obligations, vous consacrer tout entière aux devoirs, aux affections qui vous attendent dans votre nouvelle famille.

Valentine écoutait toujours, les yeux fixes, les lèvres immobiles. Mais à chaque instant, un nuage plus profond et plus sombre s'étendait sur ses yeux, une expression plus désolée se peignait sur ses lèvres. Quand la voix caressante et persuasive de son futur beau-père eut cessé de se faire entendre, elle secoua douloureusement la tête et répondit :

— Hélas! monsieur Maubars, je crois bien que nous nous ne comprenons plus... Je ne suis pas libre comme vous paraissez le penser... Ce que ma chère et digne protectrice aurait fait, je dois le faire pour elle.

— Mais, mon enfant, réfléchissez : vous ne pouvez sacrifier votre petite fortune...

— Et cette fortune, à qui la dois-je donc, moi pauvre, moi orpheline, moi abandonnée, qui, sans la généreuse protection de cette inestimable amie, aurais été peut-être envoyée autrefois là-même où vous voulez reléguer les pauvres infirmes, objet de ses soins et de son amour : à l'hospice ?... Oh ! mon bon monsieur Maubars, si ma bienfaitrice en mourant avait laissé quelque dette dont le paiement intéressât son honneur, me conseilleriez-vous de renier cette obligation, vous qui êtes un homme juste et honorable?

— Mais, chère demoiselle, votre excessive délicatesse vous égare... Le cas est différent...

— Il n'est différent qu'en ceci : il est plus grave et solennel... Il y a là une dette sacrée que Mme de Guers, pour satisfaire à l'élan de son âme, a voulu contracter envers les pauvres et envers Dieu. Aujourd'hui, cette dette m'est transmise; je la reconnais, je la reçois, avec tout le reste de l'héritage; je promets d'employer, s'il le faut, toutes mes ressources, tout mon temps, toutes mes forces à l'acquitter...

La jeune fille, pâle mais résolue, s'était levée en prononçant ces mots, étendant sa petite main qui avait cessé de trembler, comme si elle voulait prendre tous ces étrangers à témoin de sa décision inébranlable, de sa détermination généreuse. Ces vieux habitués de la maison pouvaient la reconnaître à peine; elle était grandie, mûrie en un moment, et comme transfigurée. Sa douceur d'autrefois, si timide et si charmante, ne l'abandonnait point, mais il s'y mêlait maintenant une expression de courage indomptable et de droiture inflexible; la faible et naïve enfant avait soudain disparu, pour faire place à une femme loyale, intrépide, résignée, prête à tous les dévouements, à

tous les sacrifices, même à celui des plus chères et des plus anciennes affections de son cœur.

M. Maubars ne s'y méprit point : ce fut avec une expression évidente de surprise extrême et de mécontentement marqué, qu'il s'éloigna de quelques pas, secouant sa tête grise : « Je persiste à espérer, mademoiselle, que vous réfléchirez encore, — dit-il d'un ton empreint d'une remarquable froideur. — Autrement, — vous le comprenez sans doute, — nous serions contraints peut-être d'apporter quelques modifications à nos projets... Considérez qu'une semblable obstination de votre part est un précédent des plus fâcheux quant à ce qui concerne le bien-être et la paix de votre futur ménage. »

A cette menace brutale, en ce moment si douloureux, la pâleur de Valentine devint peut-être un peu plus mate, son regard un peu plus sombre, mais elle ne trembla et ne fléchit point, acceptant sans murmure et en silence toute l'amertume du devoir qu'elle venait d'embrasser. Seulement, par une vieille et douce habitude d'enfance, par un reste d'espoir peut-être, ses regards, en ce moment plus éloquents et plus attendris, s'arrêtèrent un instant sur Alfred, l'ami, le fiancé, que, depuis si longtemps, elle avait pris l'habitude de consulter, chaque fois qu'elle était inquiète et triste. Mais Alfred, devant la muette angoisse de ce regard, ne se sentit point ému ; il avait, de même que son père, l'air mécontent et le front sombre.

— Je suis sûr que vous réfléchirez, Valentine, — lui dit-il simplement. — Vous verrez que mon père vous conseille en véritable ami, n'ayant en vue que le soin de votre bonheur et celui de votre fortune.

Alors Valentine se détourna, lentement, tristement, sans laisser échapper une seule des larmes qui brûlaient ses yeux, un seul des sanglots qui gonflaient sa poitrine.

— Mon bon monsieur Morin, ma résolution est bien prise, — dit-elle, d'une voix d'abord tremblante, mais qu'elle raffermit peu à peu en parlant. — Toutes les réflexions que je pourrai faire ne serviront qu'à me montrer mon devoir, plus distinct, plus pressant, plus sacré... Dans deux mois d'ici, si vous le voulez bien, nous nous entendrons, au sujet des titres qui devront être vendus, et des maisons convenables pour y placer l'asile... Maintenant, messieurs, le conseil est terminé, je crois..... Je vous remercie, tous, d'avoir bien voulu m'accorder vos bons conseils, et l'appui de votre présence.

Tous les assistants comprirent que la courageuse jeune fille avait

besoin de se trouver seule à souffrir, seule à pleurer. Ils se levèrent donc et avant de sortir la saluèrent profondément, presque tous avec admiration et respect, Alfred, avec une tristesse déjà facilement résignée, M. Maubars, avec une irritation mal contenue qui se trahissait par ses brusques mouvements et sa démarche précipitée. Puis le bruit de leurs pas se perdit dans l'éloignement, et autour de l'orpheline en deuil, il n'y eut plus que solitude et silence.

— Tout est fini; ils l'ont voulu, — murmura-t-elle alors, courbant la tête et laissant enfin couler ses pleurs. — Mais non : il le fallait... je l'ai voulu aussi... C'était mon devoir pourtant; comment ne l'a-t-il pas compris?... Oh! Adeline me l'avait bien dit... Dieu est bien bon de m'avoir éclairée maintenant, quand je suis seule et libre encore. Pauvre mère, vous ne le pressentiez point. Tant mieux, tant mieux, car vous auriez trop amèremeut pleuré.

En parlant ainsi, elle-même pleura, cachant son visage dans ses mains et laissant librement s'exhaler ses sanglots. Les heures s'écoulèrent, la nuit tomba, et longtemps encore la pluie de novembre frappa les vitres, la bise de novembre ébranla les volets de ce petit salon, jadis bien clos, bien clair et peuplé de bons amis, qui restait désormais sombre et désert, et où l'orpheline devait, maintenant, souffrir et pleurer seule.

IV

La résolution de Valentine ne se démentit point; son âme, loyale et pure, était de celles où le courage du dévouement et l'amour du devoir accompli s'unissent, pour en doubler le prix, aux plus humbles et faciles vertus : la soumission, la douceur et la tendresse. A une lettre d'Alfred, respectueuse et polie, par laquelle le jeune homme la priait de lui faire savoir si elle persistait dans ses intentions, elle se disposait à répondre, en des termes fort simples, le dégageant de sa parole et lui déclarant qu'elle se vouait désormais à l'accomplissement de la tâche honorable et austère qui lui avait été léguée, lorsqu'en dépit de ses ordres formels une de ses meilleures amies força sa porte, sans doute avec d'excellentes intentions. C'était cette vive et joyeuse Adeline de Malers à laquelle, en dépit de beaucoup de prudence et d'expérience mondaine, la tendresse et la bienveillance ne faisaient point défaut, et qui aurait sincèrement désiré vaincre ce qu'elle appelait l'entêtement et l'aveuglement de sa pauvre chère amie. Adeline

avait eu soin de se fournir de précieux arguments dans le but de plaider l'importante cause du mariage : elle avait pris avec elle ses deux chers et jolis enfants, au babil si naïf, au sourire si doux, source de tant de délices et de félicités maternelles. Néanmoins Valentine ne céda point; son âme s'était trempée et sa résolution affermie, dans le secret de ses prières et la solitude de son deuil.

— Ma chère — lui dit Adeline à bout d'arguments, — si tu t'appauvris par cette libéralité folle, et si, ainsi à demi-ruinée, tu es forcée de renoncer à M. Alfred Maubars, tu resteras probablement vieille fille, c'est moi qui t'en avertis.

— J'ai été jeune fille heureuse, je pourrai être un jour vieille fille tranquille et contente... Pour le bonheur, il n'y a point d'âge, — répliqua Valentine, avec son sourire à la fois si calme et si doux.

— Ma chère, les obligés sont généralement ingrats, la reconnaissance des pauvres fort rare et souvent incertaine.

— Je le sais; mais la douceur du devoir accompli est immense, et la grâce de Dieu infinie... D'ailleurs, je serai si heureuse de réaliser les intentions, et de continuer l'œuvre de ma mère qui est au ciel!

Adeline haussa les épaules avec un geste d'impatience : « Mais tes vieilles pauvresses ne vivront pas toujours, — répliqua-t-elle vivement — et quand la dernière d'entre elles aura disparu, ton œuvre sera finie, tu seras seule. D'ailleurs, en te dévouant ainsi à soigner, à la fleur de tes ans, leurs catarrhes et leurs rhumatismes, sais-tu bien à quoi tu renonces, et, pauvre enfant, ce que tu perds? Viens ici, Berthe, mon trésor; embrasse moi, Max, mon petit ange..... Regarde-les donc, méchante obstinée que tu es, et dis-moi, en les examinant bien, si tout le bonheur et toute la gloire d'une femme ne consistent pas à élever, à soigner, à chérir d'aussi charmants petits amours? »

Valentine, à ces mots, attira à elle les deux petits bien-aimés, mit un baiser sur leur front blanc, passa doucement la main sur leurs têtes blondes, car elle avait au cœur ce tendre et profond amour de l'enfance que Dieu a donné d'avance aux simples jeunes filles, pour qu'un jour leur plus saint devoir devienne aussi leur plus doux et plus vrai bonheur. Et un instant peut-être le regard caressant qu'elle attachait sur eux devint plus attendri, plus ému, plus humide; elle le baissa alors un moment vers la terre; puis elle se rasséréna bientôt et répondit paisible et résignée :

— Dieu m'a déjà donné des enfants; des enfants, Adeline, qui ont grand besoin de moi, car ils sont souffrants, pauvres et faibles...

D'ailleurs, ma bonne amie, quand la dernière de ces pauvres vieilles femmes aura disparu, il me restera toujours la fondation, l'hospice. Je l'ouvrirai alors à de véritables enfants, à de jeunes et pauvres orphelines... De cette façon, j'aurai ma famille aussi, ma famille bénie de Dieu.

— C'est du fanatisme, vraiment, et je commence, ma pauvre amie, à désespérer de ton avenir, s'écria Adeline surprise et mécontente de voir ses instances aussi énergiquement repoussées. Mais alors pourquoi persistes-tu à rester au milieu d'un monde qui n'aura, crois-le bien, que dédain pour ton héroïsme, froideur et raillerie pour ton généreux dévouement? Pourquoi ne revêts-tu pas plutôt la cornette et la bure de la sœur grise?

— Parce que Dieu jusqu'ici ne me le commande point, répondit la courageuse enfant, modeste et résignée. C'est auprès de ces pauvres femmes que mon devoir m'appelle; c'est ici que ma place est marquée; je n'ai rien d'autre à faire qu'à comprendre, à adorer, à obéir... Et puis j'ai eu des amis parmi vous, je les estime et je les aime... Pourquoi ces amis m'abandonneraient-ils parce qu'un devoir sacré réclame une partie de mon temps, de mes forces, et que je vais m'y consacrer?... Laisse-moi espérer, Adeline, que toi et d'autres amis encore, vous continuerez à m'aimer un peu et vous ne me blâmerez pas toujours... Mon destin est changé sans doute, mais mon cœur ne changera point, et, de ceux que j'aurai aimés, ma mémoire ne se détachera jamais; aucune affection rivale ne m'enlèvera leur souvenir, et pour eux, toujours, je serai Valentine.

Bientôt après, Adeline s'éloigna à demi fâchée, à demi attendrie, jurant qu'elle ne pouvait rien comprendre au caractère d'une pauvre petite obstinée qui cachait un entêtement si réel, une ténacité aussi inexplicable, sous un abord si timide et des dehors si doux. Après son départ, la pupille de Mme de Guers relut pour la dernière fois le solennel message d'Alfred et acheva, à son intention, la réponse déjà commencée. Pas une larme ne mouilla la page où lentement, courageusement, elle lui traça son adieu; pas un tressaillement de tendresse et de douleur n'agita la pauvre petite main blanche qui scellait si héroïquement l'arrêt de séparation, de renoncement et d'oubli. Seulement quand elle eut terminé, quand il n'y eut plus rien à tenter, à espérer, à essayer encore, quand la vieille Marianne, emportant la lettre, eut disparu dans la brume, au détour du quai voisin, elle s'approcha doucement, les yeux en pleurs, de la cheminée où la noble

et tendre figure de sa seconde mère, de l'amie de ses jeunes ans, lui souriait comme pour l'encourager, de dessous sa frêle enveloppe de verre. Avant de poser ses lèvres tremblantes sur le petit portrait, elle lui sourit doucement au travers de ses larmes.

« C'est fini à présent, maman, murmura-t-elle. Je ferai comme vous désormais, je ne vivrai plus que pour Dieu et pour les pauvres... Vous m'avez dit plus d'une fois que c'était le lot des élus... je vous crois, chère maman, je vous aime et je vous bénis. »

Et comme le choix de la jeune fille était fait, elle vécut ainsi qu'elle l'avait dit, dévouée et vaillante, active et résignée. Le notaire vint facilement à bout de lui démontrer que, pour venir efficacement en aide aux vieilles femmes du refuge, elle avait précisément besoin de toutes les ressources qui lui avaient été léguées par sa seconde mère. Qu'aurait-elle fait d'ailleurs, toute seule dans cette chère vieille maison, trop grande pour elle désormais, et pleine d'anciens souvenirs rendus plus amers encore peut-être par la solitude et le silence? Valentine comprit ce qu'elle avait à faire et s'y résigna aisément. L'ancienne et paisible demeure, quelque peu agrandie, reçut à l'un de ses étages les vieilles pensionnaires du petit hospice, tandis que la jeune protectrice, à l'autre, se réservait sa chambre, son petit salon, sa bibliothèque ; modeste appartement tout plein de pieuses reliques, de doux et humbles souvenirs. Et, à partir de ce moment, sa vie fut consacrée tout entière à la retraite, à Dieu, aux pauvres ; à partir de ce moment aussi, elle abdiqua ouvertement toute espérance d'une situation nouvelle, d'une autre destinée, et le cercle des amis et connaissances de cette petite ville de C*** cessa de la compter au nombre des jeunes filles à marier.

En soins obscurs, en travaux constants, en dévouements cachés, se passaient les jours, s'enfuyaient les ans, s'envola la jeunesse. Mais la paix ne s'en alla point, parce qu'elle se plaît à établir sa demeure à l'ombre des toits chrétiens, au fond des cœurs résignés. Il est vrai, — quoique certains de nos lecteurs soient peut-être en droit d'en douter, — que la paix la plus douce, la plus délicieuse, la plus constante et la plus sûre est celle qui ne dépend point de tout ce qui s'agite et qui passe sur la terre, mais de la façon vraiment salutaire et chrétienne avec laquelle une âme sage et résignée a su se mettre en harmonie avec les exigences de son destin et la volonté de son Dieu. Valentine le ressentit bientôt et, dès lors, l'éprouva toujours. La sereine tranquillité de son cœur, humble dans ses désirs et content de son destin,

ne se voila plus du moindre nuage, n'éprouva pas la plus légère secousse ; pas même le jour où, tandis qu'elle faisait, au bout de l'humble dortoir, la lecture de l'Évangile à la vieille Geneviève, elle entendit dans la rue, tout près d'elle, un grand bruit de voitures roulant joyeusement, se dirigeant vers l'église où résonnait un branle de fête, et où, se penchant à la fenêtre pour s'expliquer la cause de ce joyeux tumulte, elle aperçut dans la première de ces voitures parées de la blanche livrée des noces, de bouquets et de rubans, les visages bien connus de deux amis d'enfance, des deux fiancés de ce jour : Alfred Maubars et Rosine Martin. Alors, sur ses lèvres closes, erra un sourire calme, vague et presque rêveur ; alors, son regard se releva soudain, se fixa et devint inquiet, anxieux un instant, car elle venait précisément d'apercevoir à la page suivante du livre sacré ces paroles du Christ et du Maître : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. »

Mais presqu'aussitôt, à ses oreilles, des voies enfantines, caressantes et joyeuses retentirent doucement : celles des deux petites orphelines, ses protégées et ses chéries, qui tenaient maintenant la place de Babet et de Manon, mortes chargées de jours et désormais paisibles dans leur cercueil. A ce bruit caressant, à cet appel joyeux, Valentine se retourna et sourit d'un sourire calme et rayonnant, secouant en même temps, comme si elle reconnaissait son erreur, sa belle tête pensive :

« Oh ! oui, en vérité, murmura-t-elle, ce serait bien triste, bien mauvais d'être seul... Mais ils ne sont jamais seuls ceux qui savent aimer... Maman chérie me le disait, et elle le savait bien... Oui, je suis bien contente de vous voir ; je vais dire l'*Angelus* avec vous... Entrez, Marie, entrez Louisette... »

Les petites alors s'approchèrent, s'inclinant à ses genoux, pressant tendrement ses mains blanches et lui présentant leurs fronts bruns à baiser. Et Valentine, avant de se signer pour commencer la prière de midi, attacha sur leurs têtes blondes humblement inclinées un long regard joyeux et doux, paisible et triomphant, qui effleura presque aussitôt, avec une expression d'indifférence et d'oubli, la voiture des mariés au loin s'en allant vers l'église, et se releva ensuite plein de reconnaissance et d'amour, de bénédiction et de prière, vers le ciel clair et bleu qui la caressait d'un rayon d'or.

ETIENNE MARCEL.

CHRONIQUE DU CONCILE

XIV

I. Le Concile et l'Italie : politique de M. Menabréa. — II. L'Anti-concile de Naples ; aveux de M. Ricciardi ; le concile russe ; mauvaises dispositions des schismatiques d'Orient. — III. Le Concile et l'Allemagne : la dépêche Hohenlohe ; réponse de M. de Beust ; les catholiques libéraux d'Allemagne ; adresse de Bonn et de Coblence ; l'épiscopat allemand ; périls que court la liberté de conscience.

I

Les préoccupations de la politique ne peuvent détourner l'attention du Concile. Ne semble-t-il pas d'ailleurs que les agitations des peuples et les inquiétudes des hommes d'État sont, à leur manière, une préparation à la grande assemblée du 8 décembre prochain ? Que de leçons pour les peuples et pour les princes dans ce qui se passe sous nos yeux ! Les ennemis de l'Église cherchent à irriter les gouvernements contre ce qu'ils prétendent être les ambitieuses vues de Rome ; mais, en même temps, la situation qu'ils font aux gouvernements ne montre-t-elle pas à ceux-ci où sont leurs véritables ennemis ? Des chrétiens timorés et plus prudents qu'il ne convient de l'être, répètent chaque jour qu'il ne faut pas froisser les susceptibilités, les préjugés des puissances, et qu'il y a des vérités dont il faut bien se garder de proclamer trop haut l'existence, parce qu'elles paraissent contraires à l'indépendance de la société civile et trop en opposition avec les idées modernes. Et voici que les *puissances*, nom qui paraîtra bientôt une antiphrase, se voient obligées de tout concéder aux aspirations révolutionnaires et libéralesques, qu'il leur devient difficile, d'abord de ne pas reconnaître que les vérités catholiques, que les doctrines catholiques sont de plus sûrs appuis de l'autorité et de l'ordre, ensuite qu'elles ont déjà assez à se défendre elles-mêmes sans se mettre de plus sur les bras une guerre contre l'Église, c'est-à-dire une guerre contre les seuls hommes qui savent encore respecter les trônes parce qu'ils s'agenouillent encore devant les autels.

L'Église ne cherche ni à profiter de l'embarras des puissances, ni à les flatter, ni à les irriter : instituée pour conduire les hommes au salut éternel et pour leur procurer, par surcroît, les biens temporels

qui les aident à atteindre le but de l'épreuve terrestre, elle ne veut qu'une chose, le triomphe de la vérité et du bien, et c'est pourquoi elle poursuit imperturbablement sa route, inaccessible aux séductions comme aux menaces, n'écoutant que la voix de Dieu, ne suivant que les inspirations du Saint-Esprit. Pie IX, chef de l'Église, laisse dire et laisse crier : il a convoqué le Concile pour le 8 décembre 1869, et il prépare tout pour cette date mémorable, absolument comme si l'impiété, le schisme, l'hérésie et le césarisme n'essayaient pas d'empêcher le Concile ou d'en contrarier les délibérations. Les préparatifs matériels se poursuivent activement à Saint-Pierre, les travaux d'un autre ordre sont aussi activement poursuivis par les commissions préparatoires ; les évêques catholiques instruisent leurs peuples et déjà se mettent en route pour Rome ; les publications relatives au Concile se multiplient, tout s'ébranle et le monde est dans l'attente.

Vraiment, en contemplant le calme du Souverain-Pontife et de ceux qui l'entourent, on a pitié de ces vaines agitations qui essaient de traverser l'œuvre du Saint-Esprit, et l'on voudrait pouvoir en détourner la pensée. Mais il est bon de s'y arrêter de temps en temps pour admirer le contraste, pour adorer l'action divine, si différente de la turbulence humaine, et pour comprendre de mieux en mieux l'impuissance de l'enfer quand il attaque cette Eglise contre laquelle il ne pourra jamais prévaloir.

C'est toujours en Italie que se trouvent les plus furieux et les plus effrayés adversaires du Concile. Quand il s'agit de la grande assemblée, le gouvernement italien est d'accord avec ses ennemis les plus acharnés. Et c'est avec raison ; car le Concile ne menace pas moins les iniques spoliateurs que les fanatiques impies. Le droit et la vérité seront proclamés au Vatican. Comment le Vatican ne serait-il pas l'ennemi commun de ceux qui repoussent la vérité et de ceux qui ne vivent que par la violation du droit? Aussi la *Correspondance italienne* ne cesse-t-elle d'ameuter l'opinion contre le Concile et de reproduire toutes les nouvelles qui paraissent défavorables à l'œuvre qu'il doit accomplir, pendant que les libres-penseurs continuent de travailler à la réunion de cet anticoncile de Naples qui a déjà eu le malheur d'obtenir les ridicules et sympathiques approbations de Victor Hugo et de Garibaldi.

La *Correspondance italienne* croit avoir trouvé le moyen d'exciter les défiances du clergé d'Italie, et elle se joint à la *Perseveranza* de Milan pour exciter celles de l'épiscopat catholique tout entier.

C'est dans son numéro du 20 juin qu'elle a démasqué ces deux batteries. L'Italie, dit-elle, a toujours considéré « le *Primato* comme un droit historique et comme un droit divin dévolu à Rome et à l'Italie ; » or, « les Conciles ont toujours mis en danger la suprématie de l'Italie sur l'Eglise, » parce que le clergé italien n'y peut pas toujours avoir la majorité, et le danger est maintenant d'autant plus grand, que « l'antagonisme gallican a pris les dehors d'un zèle ardent pour les intérêts de Rome. » La *Correspondance italienne* conclut ainsi :

« On se défie (en France) de ce qu'on appelle la finesse italienne de la prélature romaine, et on pense que la papauté et l'Eglise seraient mieux servies par des mains françaises et par un Pape français. On sent cela à Rome et en Italie. Au-dessous de Pie IX, tout absorbé dans la contemplation des résultats grandioses du prochain Concile, il y a des cardinaux, des prélats, des évêques et un clergé inférieur en qui la fibre italienne n'a pas cessé de vibrer, et qui redoutent un déplacement d'influence et une nouvelle invasion étrangère dans les hautes dignités de l'Eglise. Ces appréhensions sont très-vives à Rome surtout. Dans l'esprit de quelques hauts dignitaires elles neutralisent presque celles qu'inspire le nouvel ordre politique italien. Il en est même qui verraient plus volontiers leur échapper le pouvoir temporel que la suprématie religieuse passer aux clergés étrangers. »

Ainsi l'Italie est menacée de perdre la suprématie en voyant nommer des Papes français. A qui la faute? Sans aucun doute, c'est à la révolution italienne, qui a tout fait pour détruire l'indépendance pontificale. Mais nous ne craignons pas de dire, premièrement, que le clergé italien, qui se montre si courageux et si dévoué au Saint-Siége, ne partage pas les inquiétudes de M. Ménabréa ; deuxièmement, que le clergé français n'éprouve pas l'ambition qu'on lui suppose. Après cela, nous n'hésitons pas à reconnaître que nous ne verrions rien de regrettable dans une plus grande participation du clergé catholique de tous les pays « aux hautes dignités de l'Eglise. » Ce qui s'est fait dans les premiers siècles peut bien se faire encore de nos jours et ne paraît que tout à fait conforme à la catholicité de l'Eglise. N'y aurait-il pas là un de ces coups que la Providence aime à frapper, en faisant tourner au bien de l'Eglise et à l'accomplissement de ses desseins ce que les hommes font contre l'Eglise et contre ses doctrines? La grande révolution, qui prétendait anéantir le catholicisme, n'a fait que lui rendre une vie plus énergique et

que renverser les entraves qui arrêtaient sa marche; la révolution italienne, qui en veut particulièrement à l'indépendance de la papauté, ne va-t-elle pas contribuer à rendre cette indépendance plus assurée, en la montrant plus nécessaire ; et ces révolutionnaires, qui rêvent toujours l'empire universel par la possession de Rome, ne vont-ils pas porter le coup de mort à cet esprit de nationalisme qui est si contraire à l'esprit catholique? « Le Concile, dit Mgr Plantier (1), en énumérant les cinq conséquences très-claires et très-certaines de la prochaine assemblée, le Concile, sans toucher pour l'attiédir au foyer d'un légitime patriotisme, dégagera les Eglises particulières de je ne sais quelles préoccupations de nationalité trop souvent regrettables et funestes. »

La révolution de 1789 a tué le gallicanisme ; celle de 1848 a tué le joséphisme en Autriche, et la violation du concordat de 1856 achèvera la ruine de ce déplorable système; ne pouvons-nous pas croire que la révolution italienne arrachera de l'esprit des catholiques de ce pays ces aspirations si funestes à la domination universelle qui leur ont fait accepter trop facilement les derniers événements et qui ont si malheureusement séduit la jeunesse italienne ? Une fois de plus l'on pourra dire : *Mentita est iniquitas sibi.*

La *Perseveranza* prend un autre thème : « L'épiscopat catholique, dit-elle, attend vainement qu'on lui fasse connaître le programme du Concile. » Et là-dessus elle fait toutes les insinuations qu'elle juge propres à indisposer l'épiscopat contre le Pape et contre le Concile : on fera proclamer sans délibération l'assomption corporelle de la Vierge au ciel, l'infaillibilité du Pape, etc., etc. Les évêques n'auront qu'à dire oui ; on surprendra les suffrages, on fera tout voter d'acclamation. Tout cela est fort pauvre : le Pape ne fait pas connaître le programme parce qu'il n'y a pas d'autre programme que ce que tout le monde sait ; s'il en traçait un, on dirait qu'il veut imposer d'avance les décisions à l'assemblée, et l'on ferait entendre les mêmes récriminations. Mais que font donc les commissions préparatoires? Il n'est pas difficile, rien qu'en en examinant la composition, de voir qu'elles recueillent les documents, qu'elles étudient les questions relatives aux objets du Concile indiqués dans la bulle de convocation, enfin qu'elles s'occupent de réunir les éléments des futures délibérations : y a-t-il rien là qui puisse gêner la liberté des Pères du Concile ?

(1) *Les Conciles généraux.*

Il faut donc que le gouvernement italien en prenne son parti : le Concile aura lieu ; les évêques d'Italie seront en parfait accord avec les évêques du reste du monde, et tous les Pères réunis ne seront pas moins d'accord avec le Souverain-Pontife.

II

Maintenant, faut-il redouter l'anti-concile de Naples ?

Il a paru, en Italie, une réponse de vingt pages, par M. Mizzi, au programme du comte Joseph Ricciardi, promoteur de l'anti-concile. La réponse est péremptoire, et M. Mizzi montre fort bien que si les libres-penseurs se réunissent, on assistera à une nouvelle représentation de la tour de Babel, représentation qui ne fera que mieux ressortir l'unité et l'union dont Rome présentera en même temps le spectacle.

M. Ricciardi ne s'est pas douté qu'il travaillait à la réalisation de la prophétie qui date du commencement du monde : c'est au 8 décembre, jour de la fête de l'Immaculée Conception, qu'il a fixé, pour faire pièce au Pape, la réunion des Pères de l'incrédulité ; quelle maladresse de préparer ainsi un nouveau triomphe à celle qui écrasa la tête du serpent infernal !

Au reste, M. Ricciardi semble pressentir une lamentable défaite ; qu'on en juge par les gémissements qu'il fait entendre dans une lettre adressée, le 30 juin dernier, au rédacteur du *Popolo d'Italia*, de Naples :

« Mon cher ami, dit-il, parmi les innombrables lettres d'adhésion à l'*anti-concile* proposée par moi, pour le 8 décembre prochain, il en est une que j'ai reçue du général Garibaldi. La voici :

« Tenez ferme, mon cher apôtre de la vérité, à la réalisation de vo-
« tre sublime *anti-concile*. En ces temps de honte politique, essayons
« du moins d'écraser le négromantisme. »

« En vous remerciant du bon accueil que vous avez fait à ma proposition, je ne puis m'empêcher de déplorer hautement l'hostilité que me montrent la plupart des journaux italiens, sans en excepter ceux qui se disent les plus libéraux. Comment ! mon programme a été reproduit par un très-grand nombre de journaux en Suisse, en Allemagne, en France, en Angleterre, en Hollande, en Belgique, en Espagne et jusqu'en Amérique, et les journaux italiens qui se posent le plus fièrement en ennemis du roi-prêtre et de la superstition, ou n'ont

pas dit un mot de l'*anti-concile*, ou n'en ont parlé que pour s'en moquer! Ils ne voient pas que pour nous la question religieuse est peut-être plus grave que la question politique, puisqu'il est bien difficile d'établir la liberté dans un pays *où la grande majorité va à l'Eglise et où presque toutes les femmes sont tout à fait sous l'influence du prêtre* (1).

« Chose étrange! *jamais on ne vit nos églises plus remplies qu'aujourd'hui le dimanche, et, pendant que les journaux de la démocratie ont tant de peine à se tirer d'affaire* (2), l'*Unità cattolica* fait de grosses recettes, et rien qu'en Toscane la *Civiltà cattolica* compte six cents abonnés!

« Tant que les choses seront ainsi en Italie par rapport à la superstition, parler d'aller à Rome ne peut qu'exciter la risée. Je l'ai dit, dès l'année 1862, à la Chambre des députés : « Le chemin de Rome « ne peut vraiment nous être ouvert que par le schisme (3). »

« C'est ma conviction profonde, et cette conviction m'a porté à proposer l'*Anti-concile* du 8 décembre; maintenant elle me porte à faire un appel nouveau et plus solennel à la presse libérale, afin qu'elle recommande chaleureusement la grande réunion par moi proposée à tous ceux qui, non-seulement en Italie, mais dans toute l'étendue du monde civilisé, ont en horreur l'ignorance et l'imposture, et désirent voir fonder sur des bases inébranlables la liberté, objet des soupirs de tant de siècles, et pour laquelle le genre humain a fait tant de sacrifices et versé tant de sang.

« Adieu. — A vous toujours.

« J. Ricciardi. »

Quels aveux! Et peut-on dire plus clairement que l'Italie est restée catholique, qu'elle veut être catholique, et que c'est aujourd'hui une minorité qui en opprime la majorité catholique?

Doit-on se préoccuper davantage du *Concile russe* qui doit se réunir? On sait que le schisme grec a deux têtes principales : l'une se trouve à Constantinople, c'est le *patriarche œcuménique*, que le sultan nomme ou destitue à son gré, et qui voit peu à peu se détacher de lui les différentes Églises nationales de l'Orient; l'autre est le czar, qui règne à Saint-Pétersbourg d'où il impose à ses popes ce qu'ils ont à faire et à croire, et d'où il intime les ordres qui envoient les évêques catholiques mourir en Sibérie. Il paraît que ces deux papes

(1) *La gran maggioranza va in chiesa, e quasi tutte le donne sono affatto ligie del prete.*

(2) *Ai fogli della democrazia riesce così difficile il tirare innanzi.*

(3) *La via di Roma non può esserci aperta davvero che dallo scisma.*

songent à convoquer un Concile oriental, pour parer les coups que le Concile du Vatican pourrait porter au schisme. Le patriarche grec a donc mis en avant l'idée d'un Concile général des schismatiques orientaux. Le synode de Saint-Pétersbourg n'a pas d'abord adopté cette idée, dont la réalisation, selon lui, ne pourrait que produire de nouveaux schismes dans le schisme. Mais, réflexion faite, on jugea qu'il y avait quelque chose à faire, et l'on reprit l'idée qu'on cherche actuellement à propager. « Dans le cas où le plan se réaliserait, dit la *Presse de Vienne*, on adresserait des invitations, non-seulement aux évêques et aux prélats de la communion grecque non unie, mais aussi aux membres de l'épiscopat uni; c'est dire qu'on inscrirait d'avance sur son drapeau cette tendance à la propagande que le czar-pape de Russie favorise sans cesse par des procédés de toute sorte, amiables ou violents. Il n'est pas encore certain, continue la *Presse*, si ce plan restera à l'état de projet; mais une propagande active sera certainement faite par ceux qui, sous prétexte de servir les intérêts confessionnels, savent si bien favoriser tout ce qui paraît de nature à assurer l'hégémonie de la Russie sur le monde oriental, et qui ont toujours regardé le domaine religieux comme un terrain favorable à leurs agitations. »

Si le Concile se réunit, ce sera un Concile russe, plutôt qu'oriental; c'est la Russie qui en dirigera les délibérations et qui en dictera les décisions, et ce sera une preuve de plus que l'Église catholique seule peut sauvegarder la civilisation et l'indépendance de l'Occident : il est bon, sans doute, que cela soit mis en évidence. Quant aux nationalités, comme celle des Bulgares, qui ne veulent pas de la domination russe et qui repoussent le joug du patriarche grec, en se détachant de Constantinople, elles affaiblissent d'autant le schisme. Ne verront-elles pas bientôt que le seul moyen pour elles de résister à leurs ennemis et d'assurer leur indépendance sera de revenir à l'Église mère, restée seule puissante et indépendante, parce qu'elle est seule en possession de toute la vérité?

Quoi qu'il en soit, on ne peut que regretter de voir les mauvaises dispositions des schismatiques s'accentuer de plus en plus, au moins dans le clergé. La *Civiltà cattolica* a publié, dans sa livraison du 19 juin, une correspondance qui fait craindre que ce malheureux clergé ait besoin d'une violente secousse pour se réveiller de la léthargie dans laquelle il est plongé depuis si longtemps. Nous avons déjà parlé de l'accueil fait à la Lettre apostolique du Saint-Père par plusieurs des patriarches et évêques schismatiques de l'Orient. Voici quelques nouveaux détails, d'après la *Civiltà* :

Le patriarche d'Antioche, Mgr Jerotheos, résidant à Damas, reçut la Lettre avec respect, la baisa et la plaça sur son front; mais, quelques heures après, il la fit rendre au préfet apostolique de Syrie, en disant qu'il ne pouvait l'accepter sans s'être auparavant concerté avec sa nation. Il est notoire que ce patriarche est très-soumis à celui de Constantinople et au gouvernement russe. Il a sous sa juridiction dix évêques qui se sont comportés de la même façon, accueillant la Lettre avec respect, mais opposant à l'invitation pontificale des fins de non recevoir. On dit cependant que le peuple verrait avec plaisir les évêques se rendre au Concile: mais les évêques n'oseront rien faire sans le patriarche, et le patriarche n'agira que d'après les instigations de la Russie.

Le patriarche grec de Jérusalem reçut la lettre avec respect, mais la renvoya; le patriarche arménien la garda, mais en disant qu'il la considérait comme une simple communication; les autres évêques schismatiques agirent de la même manière.

Les évêques de l'île de Chypre montrèrent quelque désir de retourner à l'antique union, ainsi que l'archevêque de Nicosie, mais ils n'osèrent agir autrement que le patriarche de Constantinople.

A Alexandrie, le résultat fut le même : un refus poli de se rendre au Concile.

En résumé, dit le correspondant de la *Civiltà cattolica*, les Orientaux schismatiques, à en juger par les apparences humaines, laissent peu d'espoir de retour. On retrouve chez les *notables*, qui ont une grande influence sur l'élection des évêques, beaucoup d'ignorance, de préjugés et d'aversion contre l'Eglise latine, ou, comme ils le disent, contre les Français, et surtout l'esprit de nationalité religieuse, opposé à l'unité catholique. Les évêques sont retenus par une crainte excessive des *notables*, par leur vieille jalousie contre nous et un faux point d'honneur. Le patriarche de Constantinople a donné l'exemple. Les autres patriarches, qui se prétendent pourtant indépendants, l'ont vite imité, en rejetant le tout sur le patriarche œcuménique. Les évêques, qui sont d'une complète indépendance de leurs patriarches, déclarent qu'ils ne peuvent rien faire d'eux-mêmes et qu'ils devraient recevoir l'invitation des mains de ces patriarches. Ces derniers se plaignent de ne pas avoir été consultés par le Pape avant la convocation du Concile, comme étant leur égal : ils élèvent d'autres réclamations sur le mode et la forme des lettres d'invitation, et l'on répète que si l'on avait suivi un autre procédé, on serait peut-être parvenu à un accord. Mais qui ne voit dans tout cela le misérable effet de

l'esprit humain ? S'il existait chez les évêques un souffle de l'esprit de Dieu, feraient-ils ainsi dépendre la cause de Dieu et de l'Eglise d'une question de formalité ? Que ne viennent-ils au Concile expliquer leurs raisons? Ils protestent de leur respect pour le Saint-Siége, ils emploient toutes les expressions les plus polies pour excuser leur refus, et ils croient avoir ainsi satisfait au devoir de leur charge et au cri de leur conscience, en rejetant les torts sur le Saint-Père. Que pouvait faire de plus le Pontife de Rome, qui s'adressait à ces égarés en termes si charitables, si paternels ? Il ne reste plus qu'à prier le Père des miséricordes de dessiller leurs yeux et de toucher leurs cœurs. Ils devraient cependant comprendre la profondeur de l'abîme dans lequel le schisme les a plongés. Ils ont rejeté le joug si léger et si salutaire de l'Evêque de Rome, et les voilà courbés sous le sceptre du Czar ou du Sultan, et ne gardant même plus qu'une ombre de pouvoir. S'ils s'obstinent dans leur aveuglement, l'Eglise catholique gémira et priera pour eux, mais elle n'en continuera pas moins sa marche triomphale à travers les luttes et les obstacles de tout genre, et le Concile qui se réunira, que les schismatiques veuillent ou non y prendre part, n'en sera pas moins la plus universelle et la plus magnifique assemblée que la terre puisse présenter.

III

Il faut bien encore s'occuper de la campagne du prince de Hohenlohe contre le Concile. On connaît aujourd'hui le texte même de sa fameuse dépêche, qui est datée du 9 avril (1) :

« Il n'y a pas à penser, dit-il, que le Concile s'occupera de questions du domaine exclusif de la foi et des matières purement théologiques, car il n'existe pas aujourd'hui de questions de ce genre qui exigent une solution du Concile. Comme je l'apprends de source certaine, la seule matière dogmatique que Rome désire voir décidée par le Concile, et pour laquelle les Jésuites s'agitent aujourd'hui en Italie, en Allemagne et ailleurs, est la question de l'infaillibilité du Pape. Mais cette question dépasse de beaucoup le terrain religieux et est d'un caractère éminemment politique (*hochpolitischer Natur*), parce que le pouvoir du Pape sur tous les princes et peuples (les séparés y compris) dans les questions séculières se trouverait ainsi décidé et élevé à la hauteur d'une loi de la foi.

« Si cette question extrêmement importante et grosse de consé-

(1) Nous nous servons de la traduction donnée par le *Monde*.

quences est très-propre à attirer sur le Concile l'attention de tous les gouvernements qui ont des sujets catholiques, leurs intérêts, ou pour mieux dire leurs appréhensions, doivent considérablement augmenter dès qu'ils observent l'organisation des commissions formées à Rome pour les travaux préliminaires, qui sont déjà entrées en action. C'est-à-dire, il y a parmi elle une commission qui n'a à s'occuper que de matières politico-religieuses (*Staatskirchlichen*). Il est donc hors de doute que la cour romaine à l'intention de faire arrêter au moins quelques décisions sur des matières politico-religieuses ou sur des questions mixtes par le Concile. A cela il faut ajouter que la revue rédigée par les Jésuites romains, la *Civiltà cattolica*, à laquelle, par un bref spécial, Pie IX a accordé le caractère d'un organe officieux de la Curie, a désigné tout récemment au Concile la tâche de changer les condamnations du *Syllabus* pontifical du 8 décembre 1864 en décisions positives. Comme les articles du *Syllabus* sont dirigés contre plusieurs axiomes de la vie politique telle qu'elle est développée chez tous les peuples civilisés, les gouvernements doivent se poser cette grave question : Comment et dans quelles formes ils pourraient prévenir soit les Evêques soumis à eux, soit plus tard le Concile lui-même, sur les suites fort graves qu'une telle atteinte, une telle destruction calculée et fondamentale des rapports actuels entre l'Eglise et l'Etat doivent entraîner. Ici se pose la deuxième question : S'il ne serait pas conforme au but que les gouvernements, peut-être par leurs représentants à Rome, présentent en commun une protestation ou déclaration contre les décisions qui sans y faire prendre part les représentants du pouvoir civil, sans communication préalable, pourraient être prises par le Concile sur des questions politico-religieuses ou sur des matières mixtes. »

En conséquence, le prince de Hohenlohe adressait cette question aux gouvernements : « Ne faudrait-il pas que les Etats européens prennent une mesure commune quoique non collective, et dans une orme plus ou moins identique, pour ne pas laisser la Cour romaine dans l'incertitude sur l'attitude qu'ils prendront vis-à-vis du Concile ; ou si une conférence de représentants de tous les Gouvernements intéressés ne serait pas le meilleur moyen pour se concerter sur l'attitude commune ? »

On sait que les gouvernements ont accueilli cette dépêche ; on ne connaît que depuis quelques jours la réponse de M. de Beust, le ministre protestant de l'empereur austro-hongrois. La réponse est du 15 mai. M. de Beust commence par déclarer qu'un « gouvernement

qui a élevé au rang de principe dominant la liberté des diverses confessions religieuses, ne maintiendrait pas la pleine conséquence de son principe, s'il voulait opposer un système de mesures préventives restrictives à un procédé fondé sur la constitution de l'Eglise catholique, tel qu'est la convocation du Concile œcuménique. » D'ailleurs, « aucune des puissances qui ont reconnu le plus complètement le principe de l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat et de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise n'a manifesté d'inquiétude sur des résolutions possibles du futur Concile.... Le gouvernement impérial n'a pas pu voir dans la situation du fait, telle qu'elle se présente, des motifs suffisants de droit ou d'opportunité pour donner suite, dès à présent, à la proposition si digne de considération du gouvernement royal bavarois. » M. de Beust ne croit donc pas au danger que voit le prince de Hohenlohe ; mais il fait des réserves : « Si le Concile réuni, dit-il, se dispose effectivement à empiéter sur le domaine du droit de l'Etat, ou s'il se manifestait d'une manière authentique des indices positifs d'une intention pareille, alors il n'y aurait certainement pas à exclure le cas où, à côté des démarches de défense ou d'avertissement des Etats isolés, des délibérations communes des cabinets en vue de sauvegarder, de concert, les droits de l'État pourraient paraître nécessaires ou utiles. »

Battu diplomatiquement, le gouvernement bavarois, toujours inspiré par la Prusse, s'est rejeté sur les théologiens *libéraux* qui sont sous sa main, et qui sont ses auxiliaires dans sa campagne contre le Concile. Gallicanisme, joséphisme, libéralisme s'entendent parfaitement ensemble lorsqu'il s'agit de combattre la liberté de l'Eglise, et un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, qui écrivait dernièrement à cette feuille, disait une vérité plus grande qu'il ne le croyait; en affirmant que « Pie IX a pris Grégoire VII pour modèle. » Ce correspondant se trompait en ajoutant que « le rêve de Pie IX est de reconquérir dans l'Eglise la position de son devancier, » car on peut dire que Pie IX est mieux obéi que saint Grégoire VII ne l'a jamais été ; mais il ne se trompait pas en représentant Pie IX comme marchant sur les traces du glorieux pape du onzième siècle, car c'est bien aussi pour l'indépendance de l'Eglise et pour le salut de la société chrétienne que Pie IX combat, et l'œuvre n'est pas moins difficile qu'il y a huit cents ans, elle n'est pas moins nécessaire.

Le prince de Hohenlohe avait soumis ces cinq questions aux Facultés de théologie :

1° Quelles sont les modifications qu'apporterait dans les rapports

REVUE DE LA QUINZAINE

Les événements ont marché depuis notre dernière revue de quinzaine, mais la situation n'est guère plus nette et l'on peut douter qu'elle soit meilleure. Résumons les faits. Si nous ne pouvons parler que tous les quinze jours, — ce qui est bien long en temps de crise, — nous avons au moins, sur les publications quotidiennes, l'avantage de donner d'un seul coup tout l'ensemble des actes marquants.

Tandis que la Chambre validait avec peine et avec bruit les pouvoirs de ses membres, que le tiers-parti signait sa fameuse interpellation et que la Gauche *se réservait*, l'empereur prenait la résolution de devancer les vœux qu'on parlait de lui exprimer.

L'interpellation devait être déposée dans la séance du lundi 12 juillet *après* la nomination des sécrétaires du Corps législatif; mais *avant* que le scrutin fût ouvert, M. Rouher, alors ministre d'État, montait à la tribune et donnait lecture d'un message impérial. Ce document est trop connu pour que nous songions à le reproduire *in extenso*, mais nous devons en donner les points essentiels, c'est-à-dire les déclarations relatives aux réformes libérales destinées *à couronner* définitivement *l'édifice*. Les voici avec les parenthèses approbatives du compte-rendu officiel.

« Le Sénat sera convoqué aussitôt que possible pour examiner les questions suivantes :

« 1° Attribution au Corps législatif du droit de faire son règlement intérieur et d'élire son bureau;

« 2° Simplification du mode de présentation et d'examen des amendements;

« 3° Obligation pour le gouvernement de soumettre à l'approbation législative les modifications de tarifs qui seraient, dans l'avenir, stipulées par des traités internationaux. (Vive approbation.)

« 4° Vote du budget par chapitres, afin de rendre plus complet le contrôle du Corps législatif. (Nouvelle et vive approbation.)

« 5° Suppression de l'incompatibilité qui existe actuellement entre

le mandat de député et certaines fonctions publiques, notamment celles de ministres. (Nouveau mouvement d'approbation.)

« 6° Extension de l'exercice du droit d'interpellation. (Très-bien! très-bien!)

« Mon gouvernement étudiera aussi les questions qui intéressent les attributions du Sénat. »

Comme promesses, c'est large; mais en matière de réformes politiques ainsi qu'en beaucoup d'autres choses l'exécution importe plus que le programme. Aussi s'est-on aussitôt demandé quels seraient les exécutants. Cette curiosité dénonçait peu de courtoisie vis-à-vis du souverain. En effet l'empereur n'avait-il pas dit pour compléter son programme, qu'il saurait une fois de plus faire dans l'intérêt public l'*abandon* de *certaines* de ses *prérogatives*. Il avait ajouté, il est vrai que jamais il n'abandonnerait celles qu'il tenait plus explicitement du peuple et « qui sont les conditions essentielles d'un pou- « voir sauvegarde de l'ordre et de la société. » Cette réserve peut aider à comprendre pourquoi l'on trouvait si important de savoir par qui les réformes seraient exécutées.

Le jour où le Message fut communiqué au Corps législatif on croyait généralement que M. Rouher resterait ministre et dirigerait l'évolution déjà annoncée. Les informations les plus autorisées permettent de présumer que telle était encore la pensée de l'empereur lui-même. L'accueil indécis fait à cette communication eut pour résultat de déterminer le ministre d'État et ses collègues à se démettre de leurs fonctions. Tous ne le firent pas avec élan et sincérité. On assure même que seul M. Vuitry, ministre présidant le Conseil d'État, se retira sans esprit de retour. Quant à M. Rouher il pouvait trouver opportun de rester quelque temps à l'écart, mais l'idée d'une retraite définitive ne lui est certainement pas entrée dans l'esprit.

Que les démissions fussent simulées ou sérieuses, volontaires ou forcées, il est certain que le ministère disparut. Et comme en l'absence de ministres il était difficile de garder la Chambre, celle-ci fut prorogée. La mesure était légitime et nécessaire, néanmoins elle souleva de vives réclamations. M. Schneider, président du Corps législatif, qui l'avait conseillée et même enlevée, y perdit tout de suite une popularité de fraîche date dont il se montrait plus enflé qu'il ne convient à un personnage si important.

Nous n'entrerons pas dans le détail des mille bruits qui coururent alors. Chaque journal donnait chaque jour un ministère nouveau;

quelques-uns même en donnaient deux à la fois, afin, sans doute, de montrer la supériorité de leurs informations. C'est ainsi qu'une cinquantaine de députés, autant de sénateurs, plusieurs conseillers d'État, des magistrats, des avocats, des inconnus, eurent l'avantage de figurer dans des combinaisons ministérielles. Comme fonds de tous ces ministères, on mettait toujours en avant quatre ou cinq des notables du tiers-parti : MM. Segris, de Talhouët, Buffet, Louvet, Chevandier de Valdrome. On n'admettait pas qu'un ministère pût être formé sans ces honorables députés. On parlait aussi de M. Émile Ollivier, dont on parle toujours en pareil cas. Quelques amis de M. Latour-Dumoulin essayaient de dire que l'on songeait à lui ; mais cela passait pour une plaisanterie. Enfin, il y avait la série des *mots*. Tout personnage important devait avoir fait un mot sur la situation. On en citait deux ou trois de M. Thiers et cinq ou six de l'Empereur.

Ces commérages aidaient à passer le temps, et cependant on trouvait le temps long. Chaque matin tout citoyen français, faisant profession de s'intéresser à la chose publique, voulait savoir si le *Journal officiel* avait parlé. Il semblait qu'il fût devenu impossible de vivre sans ministres. Cependant, il y a bien, en somme, dix-sept ou dix-huit ans que nous vivons ainsi. L'Empereur a eu des secrétaires, mais des ministres, non. Cette impatience était, d'ailleurs, tout à fait déraisonnable. La crise ministérielle n'a, en effet, duré que cinq ou six jours. Nous en avons vu de plus longues sous Louis-Philippe. Et même en Angleterre où les partis sont bien organisés et se remplacent régulièrement, il s'écoule quelquefois plus d'une semaine entre la démission d'un ministère et l'entrée en fonctions d'un ministère nouveau.

Enfin, le 18 au matin, le *Journal officiel* parla. Six des ministres nouveaux, MM. de Forcade, Niel, Rigault de Genouilly, Magne, Vaillant et Gressier, étaient des ministres anciens. L'Empereur leur donnait pour collègues, M. Duvergier, conseiller d'État, nommé ministre de la justice et des cultes en remplacement de M. Baroche ; M. Bourbeau, député de fraiche date, nommé ministre de l'instruction publique en remplacement de M. Duruy ; M. le prince de la Tour d'Auvergne, appelé à remplacer aux affaires étrangères M. le marquis de la Valette ; M. de Chasseloup-Laubat, chargé de la présidence du Conseil d'État avec rang de ministre comme son prédécesseur M. Vuitry ; M. Alfred le Roux, ministre de l'agriculture et du commerce, création nouvelle ou plutôt renouvelée. On conservait ainsi onze ministres,

tout en supprimant le ministère d'État. C'était un acte de prudence. Il convenait de ne pas diminuer le nombre des portefeuilles ministériels au moment où l'on faisait un pas vers le parlementarisme, c'est-à-dire vers un régime où tout député qui peut parler veut être ministre. On a même vu des muets prétendre au portefeuille en vertu de leur situation parlementaire.

Les ministres conservés offrent certainement des garanties d'aptitude. Quelques-uns sont même, de l'aveu général, des hommes de mérite. D'autre part, trois ministres nouveaux ont un passé qui justifie le choix du souverain, ce sont : M. le prince de la Tour d'Auvergne, M. Duvergier et M. le marquis de Chasseloup-Laubat. Quant à MM. Alfred le Roux et Bourbeau, si rien ne prouve qu'ils rempliront bien leur emploi, rien, non plus, ne les fait soupçonner d'insuffisance. Le premier passe pour s'entendre en finances et en opérations commerciales ; le second a été doyen de la Faculté de droit de Poitiers. Il faut attendre leurs actes pour les juger.

Mais la question d'aptitude n'était pas, en cette affaire, la seule question, ni même la question principale. Il s'agissait, disait-on, de donner satisfaction aux aspirations libérales du pays, de prendre des ministres dans le tiers-parti, de confier enfin l'exécution des réformes promises à des hommes plus disposés à les développer qu'à les restreindre. Bref, le nouveau ministère devait marquer la déchéance du régime personnel et l'intronisation du régime parlementaire, que l'on appelle en termes doux « le gouvernement du pays par le pays. »

Il est certain que ce but n'a pas été atteint. Nous doutons que le ministère du 18 juillet affermisse le gouvernement personnel, mais incontestablement il l'affirme. L'empereur, au lieu de s'adresser aux hommes que la Chambre paraissait réclamer, a largement usé du droit de faire un ministère selon ses propres goûts. Il a sacrifié la personne de M. Rouher, mais non les idées de l'ancien ministre d'État. Celui-ci disait qu'il fallait gouverner avec la majorité conservatrice et c'est uniquement de ce côté que les nouveaux ministres ont été pris.

On prétend que les chefs et sous-chefs du tiers-parti mettaient à leur concours des conditions inacceptables. C'est vrai, en ce sens qu'ils voulaient le parlementarisme et que l'empereur le repoussait. Aussi les pourparlers qui ont eu lieu avec deux ou trois d'entre eux n'ont-ils eu aucun caractère sérieux. On s'est borné à leur faire comprendre que s'ils tenaient à devenir ministres ils devaient d'abord ra-

turer fortement leur programme. Et même à ce prix ils n'eussent été sûrs de rien.

Le pouvoir personnel est donc maintenu et tout fait présumer que les sénatus-consultes annoncés par le Message n'auront pas une grande portée politique. Les réformes devront détendre un peu le régime actuel, mais non le changer. M. Rouher, présentement président du Sénat s'emploiera de bon cœur dans ce sens.

Mais le Corps législatif s'accommodera-t-il de cette solution? On peut en douter, et pour notre part nous en doutons. Il est possible, d'ailleurs, que le gouvernement, qui depuis quelque temps a beaucoup oscillé, oscille encore et se décide à concéder largement.

Il faut bien le reconnaître et le dire, le côté le plus inquiétant de la situation c'est le peu de solidité que l'on est en droit de soupçonner et presque d'affirmer dans les résolutions souveraines. L'empereur a, depuis les élections, paru très-hésitant sur la voie à suivre. Quelques petites phrases extraites des dernières déclarations officielles mettront en pleine lumière ce point délicat et important.

Le 9 juin le Corps législatif est convoqué en session extraordinaire « pour la vérification des pouvoirs des députés élus. » Rien de plus. La netteté de ce programme indiquait la résolution formelle de n'y rien ajouter.

Le 16 juin, sous l'impression des troubles nés de l'agitation électorale, l'empereur adresse à M. le baron de Mackau une petite lettre où se trouvait cette profession de foi :

« ... Des concessions de principes ou des sacrifices de personnes sont toujours inefficaces en présence des mouvements populaires, et un gouvernement qui se respecte, ne doit céder ni à la pression ni à l'émeute.

« Cette manière de voir est la mienne. »

Ainsi rien à l'*émeute*, rien non plus à la *pression*, c'est-à-dire aux hommes politiques qui pressaient le gouvernement de faire quelque chose.

Quatre jours plus tard, le 20 juin, un acte bien insignifiant en lui-même, mais auquel la tension des esprits donnait momentanément une incontestable portée vint affirmer de nouveau le programme purement conservateur : M. le baron Jérôme David, chef de la fraction absolutiste de la Chambre, fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur.

La phase de la résistance s'arrête ici. M. Schneider, qui se croit semi-libéral, se voit menacé par la faveur dont M. J. David vient

d'être l'objet et offre sa démission de président du Corps législatif. L'empereur lui répond :

« La promotion au grade de grand-officier de la Légion d'honneur de M. le baron Jérôme David n'a aucun des caractères que vous lui attribuez.

« Je ne saurais admettre davantage que cette nomination ait, dans l'opinion publique, la signification que vous paraissez redouter.

« La politique de mon gouvernement se manifeste assez clairement pour éviter toute équivoque. Après, comme avant les élections, il continuera l'œuvre qu'il a entreprise : la conciliation d'un pouvoir fort avec des institutions sincèrement libérales. »

Pouvoir fort, institutions sincèrement libérales, — cela pouvait dire beaucoup, cela pouvait aussi ne rien dire. Mais évidemment la porte des concessions, fermée par la lettre à M. de Mackau était entrouverte par la lettre à M. Schneider.

Le 28 juin le ministre d'Etat ouvre la session et dit aux députés au nom de l'empereur :

« Le gouvernement a pensé qu'il était *sage* et *politique* de procéder immédiatement à la vérification des pouvoirs, et de faire cesser ainsi toute incertitude sur la validité des opérations électorales dans chaque circonscription.

« Dans la pensée du gouvernement, la session actuelle n'a pas d'autre objet. »

Cela voulait dire que la Chambre ferait bien de ne rien faire. Cependant comme on doutait dès lors que ce conseil fût suivi, le ministre d'Etat reconnaissait que le renouvellement du Corps législatif était « une occasion naturelle pour la nation de manifester ses pensées, ses « aspirations, ses besoins. » On ajoutait qu'à la session prochaine le gouvernement présenterait des projets de nature à satisfaire les aspirations du pays.

En d'autres termes, on disait à la Chambre : Ne demandez rien aujourd'hui et comptez que nous ferons quelque chose dans six mois.

Cette promesse un peu vague ne calma point l'ardeur des députés. Le tiers-parti se mit à l'œuvre et prépara sa fameuse interpellation. C'est alors que le *Pays* publia les phrases suivantes comme ayant été écrites par l'empereur sur son agenda et indiquant, par conséquent, ses plus intimes pensées et ses récentes résolutions :

« Au 19 janvier, j'ai commis une grande faute en agissant sans concert

préalable avec la majorité. Je l'ai mise en suspicion contre mes sentiments envers elle.

« Tous mes efforts doivent tendre à reconquérir sa confiance. »

La note du *Pays* ne fut pas démentie, et l'on dût croire que le gouvernement avait pris la résolution de ne rien accorder. Les affidés des ministres et les feuilles officieuses disaient qu'il accueillerait toutes les demandes d'interpellations, à titre de documents propres à l'éclairer pour ses résolutions futures.

Une fraction notable du Corps législatif voulait entamer les discussions politiques et de principes avant même que tous les pouvoirs fussent vérifiés ; le ministre d'Etat repoussant ces prétentions disait le 8 juillet :

« Le principal but à atteindre, c'est d'avoir une Chambre dans la plénitude la plus absolue de son mandat... C'est de ne pas suspendre d'une manière momentanée, injuste, un trop grand nombre de députés. Cet intérêt, c'est un intérêt de vérité, un intérêt de justice. »

Et, comme l'opposition prévoyait que le gouvernement chercherait à échapper aux discussions embarrassantes :

« Vous croyez, disait le ministre d'Etat, vous croyez que nous voulons retarder les discussions qui intéressent le pays ?..

« Nous ne sommes pas à quarante-huit heures près. Nous sommes prêts à discuter avec vous toutes les questions d'affaires publiques. »

Il terminait ainsi :

« Il s'agit d'élever la digue contre la Révolution. Je suis profondément convaincu que les forces vives réunies dans cette Chambre sauront s'entendre pour *diriger* le mouvement. »

En d'autres termes, nous voulons bien discuter, mais nous ne le ferons qu'après la constitution définitive de la Chambre et nous n'agirons qu'avec la majorité. C'était le mot du jour, mais non pas le dernier mot.

Le 12 juillet le Corps législatif est gratifié d'un Message impérial où on lit :

« Le Corps législatif paraît désirer connaître immédiatement les réformes *arrêtées* par mon gouvernement.

« Je crois *utile* d'aller au-devant de ses aspirations. Je vais lui exposer les déterminations que j'ai prises en conseil. »

Le 13 la Chambre est prorogée et nous savons aujourd'hui que cette prorogation durera trois ou quatre mois. Il paraît que l'on ne croit

plus du tout que le principal but à *atteindre soit d'avoir une Chambre dans la plénitude de son mandat.* En effet, il reste encore cinquante-cinq élections à valider.

D'autre part qu'est devenue, depuis les promesses du Message et le changement de ministère, cette parole de la lettre à M. le baron de Mackau : *des concessions de principes ou des sacrifices de personnes sont toujours inefficaces...*

Pour le moment du reste, on paraît vouloir se rapprocher du point de départ. Les promesses du Message, ne pouvant être retirées, seront appliquées avec modération et dans un esprit très-conservateur.

En somme, nous hésitons à trouver dans l'ensemble de ces faits la confirmation de cette phrase de la lettre adressée à M. Schneider : « La politique de mon gouvernement se manifeste assez clairement « pour éviter toute équivoque. »

II

La question de l'église officielle d'Irlande ne sera pas aussi promptement résolue qu'on l'espérait. La chambre des lords résiste. Elle avait introduit, dans le projet voté par la chambre des communes des amendements qui en changeaient le caractère; mais les Communes les ont repoussés, sauf deux, et encore ceux-ci ont-ils été modifiés profondément. La chambre haute a été blessée du peu d'égards que les députés et même les ministres lui avaient montrés. Elle avait le droit de prendre sa revanche et elle n'y a pas manqué. Dans sa séance du 20 juillet elle a voté à la majorité de 173 voix contre 95 une proposition du duc de Malborough portant qu'elle *insistait sur l'ensemble de ses amendements.*

Le comte Granville, collègue de M. Gladstone, a déclaré aussitôt qu'après un tel vote il devait consulter ses collègues. En conséquence l'ajournement des débats a été prononcé.

Il y a donc conflit entre les deux chambres. Déjà de nombreuses pétitions ont été adressées à la chambre des communes pour lui demander de ne pas céder. C'est un conseil qu'elle suivra certainement. Mais il ne suffit pas que les Communes persistent dans leurs résolutions; il faut qu'elles amènent la chambre des lords à renoncer aux siennes. Comment ce résultat sera-t-il obtenu? Les journaux anglais qui tous posent cette question semblent très-embarrassés d'y répondre. On parle d'une transaction; mais il semble bien difficile

de transiger sans sacrifier les principes et léser le droit. Souhaitons que M. Gladstone puisse éviter cet écueil et accepte la prolongation de la lutte plutôt qu'un arrangement qui, sous une forme quelconque, maintiendrait dans la catholique Irlande la suprématie de l'anglicanisme.

Depuis longtemps on ne peut parler de l'Autriche sans constater que toute force sociale succombe dans ce pays et que l'Église y perd toute liberté. Le gouvernement autrichien n'en est pas encore venu comme le Czar à déporter les évêques en s'y prenant de telle sorte que la déportation soit une forme de la peine de mort; mais déjà il les fait traduire devant la justice civile et condamner à la prison. L'évêque de Linz, Mgr Rudigier vient de subir cette épreuve. Le savant et vénérable prélat avait déclaré que le mariage civil n'est pas le mariage; que les nouvelles lois autrichiennes ne peuvent rien changer sur ce point aux doctrines de l'Église et aux devoirs des catholiques. C'était là son délit principal. Si d'autres passages de sa lettre pastorale se trouvaient également incriminés, c'était par surcroit et afin de donner plus de corps aux poursuites.

Mgr Rudigier a naturellement refusé de reconnaître la compétence de ses prétendus juges et naturellement aussi ces « messieurs du jury » l'ont condamné. Ils ont décidé qu'il méritait quinze jours de prison. L'empereur, qui n'avait pas osé faire obstacle aux poursuites, s'est empressé de grâcier le prélat; mais celui-ci a protesté contre la grâce comme il avait protesté contre les poursuites. Les catholiques autrichiens ont été heureux de la ferme conduite de Mgr Rudigier, et quiconque aime l'Église partagera leur joie. M. de Beust et ses collègues avaient besoin de savoir ce que c'est qu'un évêque. Puissent-ils, dans l'intérêt de l'Autriche et de son malheureux souverain, profiter de l'enseignement qui vient de leur être donné !

EUGÈNE VEUILLOT.

P. S. On annonce l'entrée en Espagne du duc de Madrid. C'est la guerre civile, vont dire les révolutionnaires, et ils s'indigneront. Oui, c'est la guerre civile ; mais si le prétendant triomphe et s'il applique son programme, ce sera le salut.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Les auteurs dramatiques se sont, eux aussi, mis en grève. Les théâtres sont muets ou ne jouent que le répertoire, juste ce qu'il faut pour attirer les fanatiques et les habitués, que la canicule n'a pas fondus encore.

Le Théâtre-Français donne indéfiniment et alternativement *Julie* et les *Faux ménages*, escortés de petits levers de rideau, genre sentimental ou terrible. Citons parmi ces derniers *Juan Strenner*, une révélation à ce que prétendent les lundistes. Cette révélation est d'un jeune poëte, tout jeune et tout neuf, un amant des arts. Voici l'histoire.

Juan Strenner est le fils d'un vieux flamand et d'une belle jeune femme dont la nationalité n'est qu'imparfaitement indiquée. Juan a seize ou dix-sept ans ; il est peintre, élève de Rubens, qui est pour lui le plus grand homme des temps passés, présents et à venir, et il a de fréquentes disputes avec son cher ami Téniers, qui ne partage point sa manière de voir au sujet de l'idéal. Juan demeure chez sa mère, qui est séparée de son vieil époux pour cause d'incompatibilité d'humeur. Juan adore sa mère. Il parle à tout venant des perfections de sa mère, de la vertu de sa mère, et surtout de l'inépuisable charité de sa mère pour les pauvres ; sa mère est une sainte, et il est plus fier mille fois d'être son fils que l'élève favori du grand Rubens. Son plus grand bonheur est d'embrasser sa mère ; il se met à genoux devant elle ; il lui fait de ces longs discours si bêtes et si sublimes dont le saint amour filial a le monopole ; et quand, s'arrachant des bras de sa mère, il peut se retrouver dans l'atelier de Rubens, il n'y a pas dans Anvers ni dans le monde un mortel plus heureux que Juan Strenner.

Etant donné les us et coutumes du théâtre moderne et le respect de la génération présente pour la vertu, il est évident pour le spectateur que la mère de Juan a quelque vice caché. On n'est pas ainsi pieuse, ainsi charitable, ainsi vraiment chrétienne sans motif. Il y a quelque chose sous ce masque ; dans ce beau fruit, si velouté et si pur, il y a un ver. Le ver, c'est la passion terrible de cette malheureuse pour le maître aimé de son fils, pour Rubens.

Son confesseur, un grand moine blanc, lui fait honte de sa conduite et lui reproche en assez beaux vers de déshonorer la vieillesse de son époux et la jeunesse de son fils.

Le rôle du moine est assez bien compris ; cependant nous n'aimons guère les moines au théâtre. Mme Strenner hante les églises, se confesse

très-souvent et trompe son mari. Tout cela fait un singulier mélange, et comme il est évident que la chose dure depuis assez longtemps, on se demande ce que faisait le confesseur. On se le demande d'autant plus qu'une fois en scène, le religieux n'a qu'à parler pendant cinq minutes pour décider l'épouse à rejoindre son mari, et à ne pas terminer une certaine lettre que sa faiblesse aurait bien voulu envoyer à Rubens. Ce que le religieux lui dit pour l'arracher aux entraînements de sa passion, tout le monde pourrait le lui dire. Ce n'est point ainsi qu'on parle au confessionnal. Mais le froc blanc fait si bon effet au milieu des splendides costumes du dix-septième siècle!

Sur les entrefaites arrive Juan ; il s'étonne que sa mère quitte Anvers, il veut en savoir la raison ; on lui dit que son père est malade. Comment l'ignore-t-il, lui son fils ? Son père est en danger, ne doit-il pas aller le soigner ? La mère s'explique tant bien que mal. Juan reste seul, fort inquiet, avec la mine effarée d'un homme qui respire dans l'air quelque désastre.

Tout-à-coup il aperçoit la lettre que sa mère n'a pu achever et qu'elle n'a pas songé à faire disparaître. Il y jette machinalement un coup d'œil, et soudain tout s'explique : sa mère est coupable ! Sa mère ! Celle qu'il aimait et vénérait comme une sainte ! A ce coup terrible, il reste d'abord hébété ; tout s'écroule, tout lui manque à la fois. Saint amour de la jeunesse, rêves de gloire, poésie, fascination de l'art, tout s'évanouit. Son ami Téniers, qui survient, ne comprend absolument rien à ce désespoir, à ces anéantissements subits suivis de colères folles. Juan déchire d'un coup de couteau une grande toile presque terminée, son chef-d'œuvre. Rubens entre à son tour. D'un geste, il éloigne Téniers ; mais Juan ne peut, ne veut rien avouer. Rubens ne peut en avoir que des mots sans suite. Pourquoi veut-il renoncer à l'art ? pourquoi veut-il se lancer dans les aventures, courir le monde, se faire tuer ? Ce qu'il ne dit pas, un mot va le faire éclater : sa mère quitte Anvers. Rubens pousse un cri. Juan s'arrête frémissant : *C'est lui !* murmure-t-il en désignant son maître. Il a reconnu le complice ou plutôt le seul coupable ; car il aime encore trop sa mère pour oser l'accuser. La douleur de Rubens l'a trahi. Juan ne semble plus respirer que la vengeance ; il provoque Rubens, mais on devine qu'il veut moins venger l'honneur de sa mère dans le sang du coupable que mourir lui-même.

Mais Rubens refuse de se battre. A toutes les provocations, à toutes les insultes, il ne répond qu'un mot : *Je ne me battrai pas.* Il finit par donner son poignard à Juan et le conjure de se venger en le frappant au cœur. Tout-à-coup la porte s'ouvre et la mère apparaît sur le seuil. Juan Strenner éperdu quitte cette maison fatale et se tue avec le poignard de Rubens.

Tout cela est bien tragique pour un simple lever de rideau. Pour morale, la pièce l'est juste assez pour contenter ceux qui croient encore que le théâtre est un grand moralisateur. L'épouse coupable est châtiée. Cependant, comme il arrive bien souvent avec nos auteurs à la mode, elle inspire moins de mépris que de pitié. On la plaint, on l'excuse, on dit : Pauvre femme ! naturellement le mari est un ogre, un tyran, un homme indigne de l'amour d'une femme jeune, belle et sensible ; il ne paraît pas sur la scène ; on n'en est que plus à l'aise pour lui envoyer toutes les malédictions que mérite sa vieillesse. Juan se donne la mort, et voilà un nouveau cas rédhibitoire à intercaler dans le catéchisme élaboré contre le suicide par la philosophie sentimentale. Rubens, lui, n'a pas un beau rôle.

L'histoire est-elle vraie ? A quoi bon réveiller ce triste souvenir ? Pourquoi livrer le nom d'un grand artiste au mépris des honnêtes gens ? Pourquoi rappeler ses misères, ses défaillances, ses mauvaises actions ? Et si le drame est controuvé, que penser du poëte qui ne craint pas de traîner sur les planches d'un théâtre et sous les traits d'un vulgaire Lovelace la gloire de Pierre-Paul Rubens ? Il n'appartient qu'à l'histoire de faire ainsi justice des grandes renommées.

Devons-nous parler encore du nouveau drame en cinq actes donné à l'Ambigu par MM. Dornayet Coste, *Richelieu à Fontainebleau ?* En voici toujours l'analyse rapide.

Il s'agit d'une conspiration contre le terrible ministre. La reine, Gaston, Mme de Chevreuse, le comte de Chalais, Vitry, etc., etc., sont les principaux conjurés. Un certain comte de Pène, fils du maréchal d'Ancre, découvre le complot par hasard et s'empresse de faire savoir à Richelieu qu'une liste générale des conjurés a été dressée. Le cardinal fait aussitôt son rapport au roi. Mais hélas ! il n'a pas de preuves, puisqu'il ne possède pas la fameuse liste. Mme de Chevreuse imagine, pour confondre l'ennemi commun, de montrer une lettre insultante de Richelieu à la reine. Mais la lettre est reconnue fausse, et plus que jamais le roi garde son cher ministre. Il semblerait que tout est fini. Mais Richelieu tient à sa liste ; il veut l'avoir, il l'aura, de Pène se charge de la trouver. Il apprend qu'on doit la remettre à Marcillac à un endroit désigné ; il y court, tue Marcillac, s'empare de la liste et revient triomphant. Malheureusement il rencontre Vitry qui lui donne un grand coup d'épée et le jette à l'eau. Mais de Pène a la vie dure. Des mariniers le sauvent ; on le voit bientôt revenir et il épouse Mlle du Hallier, qui aime Vitry.

Est-ce la fin ? — Non, pas encore. — Mais voilà le mariage... — Et la liste ! — La liste est restée dans son portefeuille, et le portefeuille est resté dans l'eau. Mais Landry, l'âme damnée du comte de Pène, les a repêchés l'une dans l'autre, et il les rend à son maître. Celui-ci les reçoit au moment

d'aller conduire sa fiancée à l'autel. C'est alors, que se sentant le maître de la situation, il se démasque devant toute la cour, se nomme ou plutôt nomme son père et promet de livrer l'éternelle liste à M. le cardinal. Mais l'action oratoire ne vaut rien à de Pène. A force de se démener, et de répandre autour de lui la terreur, il fait rouvrir sa blessure ! Richelieu entre sur les entrefaites ; mais au moment où le mourant lui tend la liste, Mme de Chevreuse s'en empare et la brûle. La toile tombe.

De sorte que le véritable héros de la pièce, c'est la liste.

Concluons qu'il est fort triste d'être un grand ministre, si, deux siècles après votre mort, on peut ainsi vous étriller sur les planches de l'Ambigu.

Et dire que les neuf dizièmes des grands politiques, sur lesquels repose toute la gloire du suffrage universel, ne connaissent d'histoire que ce que l'Ambigu et M. Alexandre Dumas ont bien voulu leur apprendre.

Il est une chose que notre siècle a surtout en horreur, une chose qu'il repousse avec dégoût, avec colère, c'est la pauvreté. La seule chose dont l'homme ne se console point, c'est d'être pauvre, la seule qu'il redoute c'est de le devenir, la seule qu'il ambitionne, c'est de ne l'être plus. Le pauvre rougit d'être pauvre, il a honte de ce qui le rapproche surtout de Jésus-Christ, il n'aspire qu'à être un de ceux dont le Sauveur a dit qu'ils n'entreraient point dans le royaume des cieux. Doux fruit de l'immortel principe de l'égalité. Le pauvre hait profondément le riche ; le riche a peur du pauvre et le hait ; l'un veut écraser l'autre pour le dépouiller, et le second veut abrutir le premier pour le rendre impuissant ; tous les deux au nom du principe de la fraternité. Enfin, avec toute la liberté qu'on réclame d'en bas comme d'en haut, le pauvre finira par prendre la place du riche; le riche sera pauvre à son tour. On n'aura détruit ni la pauvreté, ni le paupérisme ; mais les rôles seront changés; il n'y aura en plus qu'une haine plus profonde et un plus âpre désir de vengeance.

Voilà ce qu'on gagne à chasser le christianisme de la société. Autrefois, chez les peuples chrétiens, le pauvre était honoré. On savait que l'expiation est une loi inévitable de salut pour l'humanité et que la pauvreté est la plus terrible de toute les expiations. Aussi vénérait-on les victimes que Dieu avait désignées; on savait quelle magnifique récompense leur était réservée dans le sein d'Abraham.

Essayons d'analyser en quelque lignes le beau livre de notre collaborateur, le R. P. Exupère, qui a pour titre : *La pauvreté, sa mission dans l'Eglise et dans le monde* (1).

Deux sociétés, ennemis l'une de l'autre, sont en présence dans l'humanité, l'Église et le monde. Le monde a abusé des dons de Dieu, il en abuse et en abusera toujours ; toujours il fera servir contre Dieu les biens qu'il

(1) Lethielleux, éditeur, rue Cassette, 23.

en a reçu pour le glorifier. Donc, nécessité de la pauvreté dans le monde sensuel et avare ; le monde aura toujours des pauvres, parce que toujours il aura à expier les crimes que la soif immodérée de jouir lui fait commettre.

La cité de Dieu, l'Église, elle aussi, aura toujours des pauvres parce que Jésus-Christ, son divin fondateur a été pauvre et a glorifié la pauvreté, parce que toujours les fidèles seront heureux d'être pauvres à l'imitation de leur souverain Maître, et parce que le Sauveur lui-même a dit : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous. »

Ainsi l'Église, comme le monde, aura toujours des pauvres ; mais tandis que la première les aime, les honore et les regarde comme la part la plus précieuse de son héritage, le monde les repousse et tient que la pauvreté est un déshonneur ou un crime. Effrayant dans son impitoyable logique, le monde a fait une loi qui défend la mendicité. Sous le misérable prétexte de ne pas encourager la paresse, en réalité pour que la vue de la misère n'effarouche point la sensualité du riche, il n'a pas vu qu'il empêche ainsi le développement des sentiments les meilleurs et les plus nobles du cœur humain ; il n'a pas vu qu'il créait entre le riche et le pauvre un antagonisme légal, une haine qu'on peut dire garantie par le gouvernement. On pourrait dire aussi qu'il s'est mis par cette loi en opposition formelle avec la doctrine du Christ. Mais il ne s'inquiète guère de si peu de chose. Quand on voit, en mettant le pied sur le territoire d'une commune, ces mots inscrits en grosses lettres « La mendicité est interdite », n'est-on pas en droit de se demander si l'on entre dans un pays chrétien ou si l'on va trouver quelqu'une de ces tribus sauvages où les malades, les vieillards et les inutiles sont impitoyablement massacrés ?

Voyez au contraire ce qu'a fait l'Église. Elle a fait accepter la pauvreté avec résignation ; elle a même créé des pauvres volontaires. Et pensez-vous que la société ait eu à regretter le développement de cette consolante doctrine ? Il suffit de comparer les époques. Telle province était plus populeuse sous saint Louis qu'aujourd'hui, elle n'avait alors ni les richesses que l'industrie moderne a crées, ni les moyens de se procurer le bien-être qu'elle possède aujourd'hui. Et cependant elle était plus riche, plus véritablement riche qu'aujourd'hui ; il y avait relativement moins de pauvres, et ils souffraient moins. Le paupérisme qui ronge l'Angleterre date de la Réforme, et pourtant jamais l'Angleterre n'a présenté une pareille accumulation de richesses matérielles. « Une seule chose peut expliquer ce phénomène, dit le pieux disciple de saint François dont nous étudions le livre : l'affaiblissement de l'esprit chrétien et le développement de l'esprit opposé à celui de Jésus-Christ. La mortification s'en va ; le renoncement, la pauvreté en esprit s'en va ; voilà pourquoi le paupérisme revient en hâte. »

Dans le monde, au contraire, les pauvres n'expient pas, parce qu'ils re-

poussent la résignation. Le monde n'a jamais connu les pauvres volontaires. Chez lui, le châtiment, loin de guérir la concupiscence, l'irrite. En excitant parmi les hommes la soif immodérée des richesses, le monde exalte encore les souffrances de la pauvreté et en double l'horreur. Il en résulte une poursuite acharnée, sans trève ni repos de la richesse. Les hommes intelligents s'enrichissent, et tirent tout à eux; les hommes faibles, en bien plus grand nombre, se fatiguent en vain et n'atteignent que bien rarement au simple bien-être. Les pauvres sont devenus innombrables.

Le R. P. Exupère fait ensuite un magnifique portrait du riche dans l'Église et du riche dans le monde. C'est un véritable parallèle entre la charité et la philanthropie, entre la sœur de charité et l'employé du bureau de bienfaisance, entre la loi d'amour et la loi civile. La différence est encore plus grande entre le pauvre chrétien et le pauvre libre-penseur. L'un ne connaît que ce qu'il appelle ses droits, l'autre connaît ses devoirs; l'un respecte dans le riche l'homme que Dieu a choisi; il le plaint d'avoir de si terribles luttes à soutenir pour sauver son âme; l'autre ne voit dans le riche qu'un ennemi, un accapareur, un fripon; il le hait.

Hélas! les idées modernes sur la pauvreté sont aussi anciennes que le monde. De tout temps il y a eu de mauvais pauvres, comme il y a eu de mauvais riches. Les philosophes n'ont rien inventé; ils n'ont trouvé qu'un plus grand nombres d'oreilles ouvertes et de cœurs dociles. Le protestantisme, en pervertissant la doctrine catholique, avait singulièrement préparé les voies. L'ignorance religieuse a fait le reste.

Telles sont les pensées principales du remarquable ouvrage que nous avons lu avec autant d'édification que de plaisir. Qui peut mieux parler de la belle et sainte pauvreté, que celui qui s'est consacré à elle à jamais? Qui peut mieux en raconter la douceur et les bienfaits que celui qui a renoncé à tous les biens de ce monde pour devenir un des pauvres de Jésus-Christ? Nous voudrions avoir et cet amour et cette éloquence pour vous dire tout ce que ce livre nous a fait éprouver. Mais vous ferez mieux de le lire vous-même.

Entre ces deux types extrêmes, la sainte et le démon, que de degrés différents! Le R. P. Monsabré a entrepris de nous faire connaître quelques-uns des types intermédiaires, qu'on rencontre le plus souvent et qui sont pour ainsi dire comme les genres auxquels on peut rattacher toutes les espèces et les variétés différentes. « Il y a cinq ans de cela, dit-il à ses lecteurs : ayant à converser pendant plusieurs jours devant un pieux auditoire, j'ai imaginé de demander à ma mémoire ce que la fréquentation des âmes avait pu m'apprendre, et de composer, avec mes souvenirs, une galerie de portraits contradictoires, à l'usage de ceux qui, plus que le

commun des chrétiens, vivent dans la familiarité de Dieu. Ces portraits sont venus sans beaucoup d'ordre, mais assez vivement pour troubler les âmes timorées. Je m'empresse de les rassurer. Tout est vrai dans les figures que j'ai tracées, mais aucune ne représente un original dont je me souvienne. Les prendre pour des photographies, ce serait une indiscrétion..... »

L'ouvrage du R. P. Monsabré porte le titre original de *Or et alliage dans la vie dévote.* Nous savons déjà que ce sont des portraits, et l'auteur les adresse particulièrement à ceux qui disent : « Je ne suis point à proprement parler dans la fausse dévotion, mais j'ai bien reconnu çà et là quelques défauts dont je me corrigerai, avec la grâce de Dieu. La vraie dévotion est bien parfaite, je n'y arriverai peut-être jamais; mais je veux y tendre de tous mes efforts. »

Saint Thomas d'Aquin a défini la dévotion : *Voluntas quædam promptè tradendi se ad ea quæ pertinent ad Dei famulatum :* c'est une disposition particulière de la volonté par laquelle l'homme se porte avec empressement à tout ce qui regarde le service de Dieu.

L'auteur étudie cette magnifique définition et en tire les principes qui distinguent la vraie dévotion et la fausse dans leur acte principal.

Passant ensuite aux actes secondaires de la dévotion, il prouve en autant de chapitres différents que la vraie dévotion est humble, généreuse, bienveillante et miséricordieuse, docile et constante, simple, aimable, discrète, sobre, ordonnée, tandis que la fausse, au contraire, est orgueilleuse, égoïste, impitoyable, indocile, indiscrète, affectée, intempérante et routinière.

Dans un dernier chapitre, intitulé : « *Un type d'après les saints Pères* », le R. P. Monsabré étudie la dévotion dans le modèle de toutes les vertus, dans la Bienheureuse Vierge Marie.

M. Flammarion n'est point un homme comme les autres : il se croit un grand homme. Prétention commune, allez-vous dire. C'est vrai, mais ce qui fait de M. Flammarion un grand homme à part, au milieu des grands hommes pygmées dont notre siècle à le monopole, c'est qu'il ose le dire avec la majestueuse simplicité des véritables grands hommes. Son portrait, gravé d'après un buste qu'aurait signé Phidias, sourit à la première page de ses livres. Il vient tout récemment de mettre en assez joli français quelques rêveries anglaises de l'inventeur à jamais illustre de la lampe de sûreté des mineurs, et on peut lire sur la couverture : Sir Humphry Davy et C. Flammarion. Davy et Flammarion, comme on dit Oreste et Pylade, Paul et Virginie, Noël et Chapsal. On devine que ce genre de cliché ne lui déplairait pas jusqu'au jour où, sans souci de la chronologie, on dira Flammarion et Davy, ce qui serait infiniment plus flatteur.

M. Flammarion a beaucoup balonné dans sa vie; nous voulons dire simplement qu'il a fait des grands voyages au milieu des plaines de l'air, comme son ami M. Fouvielle (Wilfrid) et l'inévitable M. Godard. Il n'y a plus d'homme complet aujourd'hui, s'il n'a quelque peu voyagé dans les hautes régions. C'est une façon comme une autre d'éviter le terre-à-terre, et un moyen tout à fait démocratique de mettre les hautes visées à la portée du prolétaire. M. Flammarion est donc ce qu'on peut appeler une forte personnalité. M. Flammarion a découvert au fond d'une librairie de Jersey, comme qui dirait sur les quais chez nous, un petit volume finement relié portant le nom de *Sir Humphry Davy*. Notons l'heure : il était trois heures de l'après-midi, ce n'est pas moi qui l'invente, et « vers minuit ou une heure du matin, il était encore en compagnie de cet esprit profond, instruit et sage. »

En bon français, rompu du reste avec toutes les difficultés de la langue de Davy, M. Flammarion crut devoir donner à sa patrie l'œuvre encore presque inconnue chez nous, du célèbre savant anglais que le non moins célèbre Humbold ne citait qu'avec respect et dont Cuvier disait : C'est l'ouvrage de Platon mourant. L'ouvrage du Platon moderne a pour titre : *Les derniers jours d'un philosophe* (1) et renferme six dialogues. Ne parlons que du premier.

Après une espèce d'introduction dans laquelle on voit un certain Ambrosio, catholique romain, mais libéral, « qui aurait pu, par ses dispositions individuelles, être le secrétaire de Ganganelli » se disputer avec un sceptique de la plus belle eau nommé Onuphrio, Davy raconte qu'il eut une vision après que ses deux amis l'eurent quitté pour aller passer la soirée chez une dame célèbre.

Il aperçut ou plus exactement il entendit un Génie qui lui raconta des choses merveilleuses et qui le transporta, sans ballon ni mongolfière, jusqu'aux limites alors connues de notre système. L'auteur qui n'est ni catholique même, libéral, ni sceptique, répète ce que lui a dit le Génie sur l'âme, sur l'immortalité, sur la vie future, et la destinée de l'humanité.

Il est partisan du progrès indéfini de l'espèce, cela va sans dire. Il voit l'homme primitif qu'il représente, comme un animal sauvage, « tout nu, se nourrissant des fruits des forêts et dévorant des crustacés, se disputant à coups de bâton les restes d'une baleine jetée sur le rivage... » — « Son plus grand régal semblait être certains vers ou larves, qu'il cherchait avec une grande patience dans les bourgeons des palmiers. »

Peu à peu la pauvre humanité se perfectionne. L'homme devient pasteur, laboureur, puis artisan, et il adore Apollon, Cérès et quelques autres personnalités typiques. Enfin les Grecs viennent, puis les savants modernes, et l'auteur ne sait plus ce que va devenir l'humanité une fois lancée dans cette voie. Heureusement le Génie est là qui le transporte sur un rayon de lumière et lui fait voir les habitants des planètes. L'homme

se compose d'un corps et d'un esprit créé de toute éternité. Après quelques métamorphoses inférieures dans la lune et ailleurs, cet esprit vient sur la terre avec la mission spéciale d'y étudier l'astronomie, la physique et les autres sciences. Suivant les progrès qu'il a faits, il émigre dans les planètes et revêt de nouveaux corps parfaitement adoptés au nouveau climat qu'ils habitent. Voici par exemple comment sont bâtis les naturels de Saturne. « Ils paraissent munis d'un système de locomotion analogue à celui du cheval marin, mais je m'aperçus avec une grande surprise que leurs mouvements s'effectuaient à l'aide de six membranes extrêmement minces, dont ils se servaient comme si c'eussent été des *ailes*. Leurs couleurs étaient belles et variées, les nuances dominantes étaient l'azur et le rose. La partie antérieure de leurs corps était munie d'un grand nombre de tubes enroulés mobiles, dont la forme rappelait plutôt celle des trompes d'éléphants, que tout autre objet terrestre. » Ils ne sont pas beaux, les Saturniens. Mais comme ils sont forts en astronomie. Moins forts cependant que les habitants du soleil et que ceux des comètes qui sont tout prêts de devenir purs esprits et de se confondre avec le grand dieu, à *la substance* duquels ils appartiennent.

Pauvres saints martyrs, pauvres héros du Christ, vierges folles dans votre sagesse! Vous pensiez donc qu'en mourant vous alliez enfin vous reposer dans le sein de Dieu? Vous ne saviez pas qu'il vous restait de longs stages à faire dans Saturne, dans Jupiter ou dans l'une des cent huit ou cent dix petites planètes, sans parler de celles qu'on ne connaît pas encore. Vous croyiez avoir tout fait quand vous aviez vécu sur la terre, priant, souffrant, gémissant, pleurant vos péchés sans souci de la lampe du mineur ni du chlore inventé par M. Davy. Quelle erreur était la vôtre? Laissez-là ces billevesées, mettez-vous sérieusement à l'astronomie, si vous voulez arriver dans les bonnes planètes. Et, ma foi, tant pis pour vous, si vous n'avez pas l'esprit ouvert de ce côté, *on* vous enverra dans la lune et peut-être dans Neptune où il fait si froid et où vous ne trouverez pas sans doute le plus petit télescope.

Faut-il examiner les cinq autres dialogues? Avouez que vous n'y tenez pas; eh bien! moi non plus.

(1) Librairie académique de Didier.

ERNEST SCHNAITER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LE MONDE ET L'HOMME PRIMITIF, SELON LA BIBLE, par Mgr Meignan, évêque de Châlons-sur-Marne. — Paris, Victor Palmé, libraire éditeur, rue de Grenelle-Saint-Germain 25, — 1869. — In-8 de 500 pages. Prix 6 fr.

Une des causes de l'affaiblissement de la foi aux révélations divines est l'idée fausse que l'on se fait de la Bible considérée dans ses rapport avec les sciences. Aussi Mgr Meignan démontre dans cet ouvrage combien sont injustes les appréciations d'un grand nombre de nos contemporains et il inspire au lecteur un respect souverain de la Bible, ce monument vénérable, consacré, dit-il, par les siècles et par la religion.

Parmi les attaques dirigées contre les origines du monde et de l'homme suivant la Bible, les plus violentes sont celles de l'école positiviste, matérialiste, athée.

Les livres sacrés des anciens peuples ont tous essayé d'expliquer l'origine du monde, d'en faire connaître le développement et l'histoire, d'en prédire les destinées. Cosmogonie, anthropologie, histoire primitive, eschatologie : voilà les éléments intégrants de ces monuments naïvement encyclopédiques. Ces archives de l'humanité, suivant nos critiques modernes, ne témoignent guère que des efforts impuissants des premiers âges pour comprendre et expliquer les conditions où s'agite notre mystérieuse existence. Mais parmi les livres sacrés que nous ont légués les siècles passés où se trouvent des erreurs manifestes, ces erreurs se retrouvent-elles également dans la Bible ?

La Genèse, écrite il y a plus de trois mille ans, ne présente-t-elle pas le phénomène unique d'une cosmogonie, d'une anthropologie et d'une histoire primitive que les progrès des sciences n'ont pu trouver en défaut? Moïse a-t-il maintenu depuis trente siècles les idées justes et remarquables sur l'univers tout entier? a-t-il donné de Dieu, de la création, de la matière, de l'âme, du devoir, de la destinée humaine, une idée toujours acceptable et vraie ?

Ce sujet est vaste, aussi Mgr Meignan déclare qu'il ne peut le traiter dans toute son étendue, mais qu'il abordera les questions les plus difficiles et celles qui préoccupent en ce moment les esprits curieux et avides de savoir. Son premier but est de venger la Bible des attaques dirigées contre elle, puis de discuter et d'établir certains faits.

Ce savant ouvrage est ainsi divisé : 1° *Caractère historique du récit de la création de la Genèse. Durée de six jours ;* 2° *Premier, deuxième et quatrième jours ;* 3° *Troisième jour. La création des plantes ;* 4° *Cinquième jour. Création des monstres marins, des poissons, des reptiles et des oiseaux ;* 5° *Sixième jour. Création des animaux. Création de l'homme ;* 6° *Règne humain. Unité de l'espèce humaine. Différences intellectuelles entre les races humaines.* 7° *Unité primitive du langage ;* 8° *Chronologie, Indiens, Chinois, Egyptiens ;* 9° *Chronologie chaldéenne, Conclusion ;* 10° *Appendices. Le matérialisme peut-il légitimement invoquer en sa faveur le témoignage des découvertes nouvelles de la physiologie. L'homme descend-il du singe? Tableau des dynasties égyptiennes selon Manéthon. Opinion de M. Mariette sur la chronologie de l'Egypte.*

Voici les conclusions de Mgr Meignan :

« Nous n'oserions dans l'état présent de la science offrir au lecteur un système arrêté de chronologie. Nous avons cherché sans les trouver des dates exprimant d'une manière absolue et décisive l'âge du monde, l'époque de l'apparition de l'homme sur la terre, la distance qui nous sépare du déluge, en un mot la chronologie, indisoluble des événements mentionnés dans la Bible, depuis le premier jour de l'hexaméron jusqu'à Abraham. La Bible nous a conservé sans aucun doute, quoique non sans interruption, la suite et l'ordre des événements. Elle contient des chiffres précieux, mais plus d'une raison nous porte à croire que des chronologistes, malgré leur science et leurs efforts multipliés, n'ont point réussi dans la combinaison de ces chiffres. Tels qu'ils sont, leurs systèmes ont servi et ils serviront encore à étiqueter, pour ainsi dire, les plus grands événements de l'histoire primitive. Toutefois, il ne faut point, selon nous, s'appuyer sur eux comme sur un infaillible autorité pour combattre les conclusions des sciences profanes, quand celle-ci reposent sur des faits qui paraissent prouvés...

« Il n'est pas possible d'assurer aujourd'hui, dans l'état présent de la science, que la chronologie tirée de la version des Septante exprime la date exacte de l'apparition de l'homme. Peut-être les découvertes géologiques auront-elles pour résultat de démontrer que l'homme a existé sur la terre plus tôt qu'on ne l'avait pensé jusqu'ici. Néanmoins cette version, quant à ses dates principales, nous paraît préférable au texte hébreu, les Septante et le Samaritain diffèrent, nous ne sommes réellement liés par aucun de ces textes.... »

Notre opinion, dit Mgr Meignan en terminant, dans une matière aussi difficile, ressemble assez à celle d'Eusèbe de Césarée : « Nous ne pouvons bien comprendre ni la chronologie générale des Grecs ni celle des Barbares, ni même celle des Hébreux. Nous serons content si notre traité aide à deux choses : 1° A ce que personne ne se persuade, comme quelques-uns l'ont fait jusqu'ici, qu'on puisse acquérir par une science exacte la con-

naissance des temps, ce qui serait une hallucination ; 2° à convaincre que nous nous sommes proposé seulement de faire comprendre en quelque manière l'état de la question, afin que l'esprit ne flotte pas dans une complète incertitude. »

Nous regrettons très-vivement que le défaut d'espace nous oblige à ne pouvoir analyser et apprécier, comme il mérite de l'être, le remarquable ouvrage de Mgr Meignan. Il est écrit dans un style simple, correct, facile et à la portée de toutes les intelligences. Il faut le lire pour se rendre compte des nombreuses et patientes recherches auxquelles l'auteur s'est livré, des longues études qu'il a dû faire pour examiner, discuter et apprécier avec un sens si juste et si droit toutes les questions qu'il a traitées dans ce magnifique travail, qui ne peut manquer d'être bientôt dans toutes les bibliothèques des savants, des hommes studieux et laborieux, ainsi que dans celles des professeurs des séminaires et des lycées. Ce livre est appelé, suivant nous, à avoir un immense succès.

F. LEGRAY.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT RAISONNÉ, par M. l'abbé Camille RAMBAUD, avec une lettre de Mgr MERMILLOD et l'approbation diocésaine. 1 beau vol. in-8. — Lyon, librairie Josserand, éditeur. — Prix : 6 fr.

On sait que M. l'abbé Rambaud, fils d'une honorable famille de Lyon, a consacré toute sa fortune à fonder aux Brotteaux la *Cité de l'Enfant-Jésus*, œuvre vraiment méritoire qui consiste à donner aux ouvriers âgés des *logements gratuits;* mais ce que l'on ne sait peut-être pas, c'est qu'il donne aussi gratuitement aux enfants de toutes conditions l'instruction primaire et religieuse, d'après les plans d'une nouvelle méthode d'enseignement qui obtient des résultats merveilleux.

C'est cette nouvelle méthode qui vient de paraître, que nous signalons avec empressement à l'attention des filles chrétiennes et de tous les hommes spéciaux dans l'enseignement; car, d'après ce que nous en ont dit des hommes fort compétents en pareille matière, ce serait là une œuvre vraiment magistrale qui, sortant des vieilles ornières de l'enseignement primaire, lui imprimerait une marche à la fois plus rapide et plus en harmonie avec les besoins du temps.

En attendant que nous puissions parler plus amplement de cet ouvrage, nous allons donner la lettre de Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, qui nous paraît en être le meilleur passeport.

« MONSIEUR L'ABBÉ ET CHER AMI,

« Je vous remercie de m'avoir dédié le volume que vous venez de publier sur une nouvelle méthode d'enseignement; vous savez avec quelle vive sympathie j'ai applaudi à vos efforts pour populariser votre système d'instruction rationnelle.

« Il est inutile de se le dissimuler, nous sommes à une heure de transformation sociale; on sent dans les courants populaires un besoin avide de connaître et de se *rendre raison* des choses; le peuple a soif de science, et jusque dans les terribles manifestations des classes ouvrières, il y a un indice évident de cette passion d'être éclairé qui tourmente toutes les classes.

« Que faire devant ce mouvement? Le combattre, c'est s'exposer à des mépris légitimes et à de douloureuses représailles; rester dans l'ornière d'une routine insuffisante, c'est commode pour la paresse, mais c'est volontairement abdiquer devant des droits nouveaux. Quant à moi, cher ami, je répète ce que j'ai souvent proclamé, c'est qu'il est sage de faire aujourd'hui ce que l'Église a toujours fait : de diriger ce mouvemeut, car il y a là une *véritable ascension des âmes.*

« Votre foi et votre cœur vous ont fait entreprendre une cité ouvrière, vous avez dépensé vos ressources et vos forces à cette grande œuvre; vous avez vu le peuple de près, vous vous êtes mêlé à sa vie, et vous avez senti ce qu'il y a de grand jusque dans ses illusions. Malgré les obstacles; malgré les paroles séductrices qui le trompent, le peuple doit être à Jésus-Christ et à son Église. Allons à lui avec confiance, cherchons à l'élever; que Dieu suscite des hommes de zèle...; que votre livre soit compris, qu'il révèle les moyens nouveaux à une société nouvelle; sous le souffle d'intelligences larges et de cœurs ardents, le christianisme reprendra sa place dans le présent et préparera l'avenir.

« Recevez, mon cher ami, avec mes remercîments, l'expression de mon tendre dévouement en Notre-Seigneur.

« † GASPARD, évêque d'Hébron,
« Auxiliaire de Genève. »

CORBIN ET D'AUBECOURT, par Louis VEUILLOT. Nouvelle édition, augmentée d'une préface. 1 vol. in-18. Paris, Palmé. Prix : 2 francs.

Il est peu d'écrivains qui aient été autant méconnus, autant attaqués que M. Louis Veuillot. A chaque apparition d'un nouvel ouvrage sorti de sa plume, les folliculaires de la presse et de la littérature n'ont pas manqué de jeter les hauts cris et de signaler le livre par un concert d'injures et de méchantes critiques. Ce n'est pas là qu'est le mal. Il faut bien reconnaître ce droit de crier à tous ceux qui portent encore les marques des volées de bois vert qu'ils ont reçues ou qui sont hérissés des traits pénétrants de sa satire. Quel est le condamné qui soit content de son juge et trouve sa sentence juste? Quant aux méchantes critiques, elles ne valent d'ordinaire que le coup de pied de l'âne. Le lion s'en console facilement : sa griffe puissante est toujours là.

Mais à côté de ceux-ci, il en est d'autres qui, sans voir et sans examiner

les pièces du procès, se sont formé une sorte de Veuillot légendaire, mélange de Juvenal et de Rabelais, grossier, frondeur, immoral même, et assommant sans pitié tous ceux qui ne pensent et ne croient pas comme lui. A l'appui de cette thèse, on cite des passages choisis à dessein dans ses ouvrages parmi les plus satiriques et les plus mordants. Ces accusations viennent le plus souvent d'un esprit prévenu ou d'un esprit ignorant. M. Louis Veuillot est loin d'être tel que ses ennemis veulent nous le dépeindre. Chaque fois qu'il a pu s'échapper des luttes de la polémique où sa verve éclatait en transports indignés, chaque fois que poëte, paysagiste, romancier, il a pu laisser parler son cœur et son imagination, on trouve chez lui un fond exquis de sentiment, d'émotion, de poésie, de charité. Je n'en veux qu'une preuve et c'est ce charmant petit ouvrage dont M. Louis Veuillot vient de publier une nouvelle édition : *Corbin et d'Aubecourt.*

Ici l'on ne trouve plus le puissant satirique, le mordant auteur des *Libres-Penseurs* et des *Odeurs de Paris.* Laissant en repos son arc et ses flèches, M. Louis Veuillot a entrepris de nous montrer l'histoire d'une âme et je ne sais si jamais il s'est montré plus charmant conteur, plus gracieux poëte. Ce livre est plus qu'un roman, c'est un véritable poëme en prose, une fleur de style et de grâce. C'est l'histoire d'une jeune fille qui raconte à son amie ses souvenirs de la vie passée, vie de misère et de larmes, et les sentiments de son cœur dans la vie présente. Quoi de plus simple, de plus gracieux, de plus chaste que cet amour si intime et si heureux, si gai et si tourmenté? Quels caractères plus chrétiens, plus nobles que ceux de Germain Darcet et de Stéphanie Corbin ? Et tout le récit se déroule en quelques lettres, sans bruit et sans fracas et surtout sans ces mille et un détours des romans modernes. Trois ou quatre personnages, des circonstances très-simples, rien d'extraordinaire, aucune invraisemblance, voilà tout le livre. Comme M. Veuillot le dit dans sa préface, il nous a bien démontré que « le roman n'était nullement antipathique aux « règles strictes de la morale et du bon sens, et que l'on pouvait intéresser « et émouvoir même un lecteur français, sans aborder l'étrange, sans ou- « trer les sentiments, en un mot, sans sortir de la vie commune ni de ses « devoirs, et rien qu'en faisant tout marcher par les seuls battements du « cœur le plus droit et le plus ingénu. »

Nous n'hésitons pas à le dire : *Corbin et d'Aubecourt* est un chef-d'œuvre et l'un des meilleurs titres de gloire de littéraire de cette plume si vaillante à défendre partout ce qui est grand, noble et chrétien.

Citer ce livre, est aussi la meilleure réponse que l'on puisse faire aux critiques qui ont accueilli ses *Couleuvres.* Qu'on lise ces quelques pages si pleines de vraie poésie et de sentiment chrétien, et l'on verra si M. Louis Veuillot est bien cet écrivain si brutal, si haineux, si *immoral*, comme ses ennemis ne cessent de le répéter.

L. N.

UNE PUBLICATION HISTORIQUE (1).

Depuis longtemps les catholiques appelaient de tous leurs vœux un organe où les grandes questions d'histoire pussent être traitées avec la science et l'ampleur nécessaires, où les erreurs et les faussetés qui servent de base à tant de systèmes historiques, à tant de calomnies et de préjugés, fussent l'objet de réfutations péremptoires. La création de la *Revue des Questions Historiques* a satisfait ce vœu, et l'on peut dire que ce recueil a pleinement répondu à l'attente des amis de la vérité dans l'histoire. Parvenu à sa quatrième année d'existence, il a, sous la direction éclairée de M. de Beaucourt, abordé les questions les plus hautes, touché aux problèmes les plus difficiles, jeté parfois une lumière décisive sur les points controversés ou obscurs. Le P. de Valroger a commencé à expliquer les difficultés qu'offre la *Chronologie biblique;* M. Ernest Desjardins, en traitant du *Recensement de Quirinius*, a montré la conformité du récit évangélique avec les notions historiques et épigraphiques fournies par l'érudition contemporaine ; M. Desbassyns de Richemont, en étudiant le *Cimetière de Caliste*, a pu refaire, à la suite de M. de Rossi, l'histoire des trois premiers siècles du christianisme à Rome ; M. Henri de l'Epinois a admirablement résumé la question de *Galilée*, et, le premier, a complétement mis au jour le texte du procès conservé parmi les manuscrits du Vatican; M. Anatole de Barthélemy a traité du *Droit du seigneur* et élucidé la question d'*Alésia;* M. Léon Gautier a étudié la *Chevalerie d'après les textes poétiques;* la *guerre des Albigeois* a été l'objet de travaux de MM. Boutaric et Tamizey de Larroque ; MM. Nettement et de Beaucourt ont montré le vrai caractère de la *Mission de Jeanne d'Arc* et précisé les points de cette mission ; le *Meurtre de Montereau* et *l'influence d'Agnès Sorel* ont été étudiés avec soin dans deux dissertations de M. de Beaucourt ; La *Saint-Barthélemy* a été exposée dans ses origines et dans son vrai caractère par M. Georges Gandy; *Marie Stuart, Richelieu, Louis XV, Voltaire, Marie-Antoinette* ont fait l'objet d'études érudites et décisives, dues à MM. Wiesener, Avenel, de Beaucourt, Gandy. *La fuite de Louis XVI* à Varennes, *les démêlés de Napoléon avec Pie VII* ont été racontés par M. Victor Fournel et par M. de Meaux. *Marguerite de Provence, Mme Henriette d'Angleterre, Mme de Montespan* nous sont apparues sous des traits nouveaux et

(1) *Revue des questions historiques*, recueil périodique consacré à relever les erreurs historiques. — Chez M. Palmé, éditeur, rue de Grenelle.

plus véridiques, dans de fines et piquantes études de MM. Boutaric et Pierre Clément, de l'Institut.

Nous ne pouvons donner ici qu'un faible aperçu des articles contenus dans les six volumes publiés depuis trois ans. A côté de ces travaux considérables, que, pour la plupart, les gens du monde peuvent lire avec autant de plaisir que les érudits, il faut mentionner les *Mélanges*, où l'intérêt et la variété marchent toujours de pair ; les *Courriers allemand, anglais, italien*, qui associent le lecteur au mouvement de la science historique à l'étranger ; la *Chronique*, où MM. Léon Gautier et Marius Sepet relèvent avec autant d'esprit que d'érudition tous les faits notables, tous les progrès utiles, toutes les réformes nécessaires ; la *Revue des recueils périodiques*, qui met le lecteur au courant des travaux historiques publiés dans les Revues et vient compléter l'inappréciable ensemble de renseignements donnés dans chaque livraison ; enfin n'oublions pas le *Bulletin bibliographique* qui, en moyenne, ne contient pas moins de trente articles.

Nous signalerons, dans la dernière livraison de la *Revue* (1er juillet 1869) : 1° la première partie d'une vaste étude sur le *Concile de Trente*, due à M. Baguenault de Puchesse. L'auteur, après un rapide aperçu des conciles œcuméniques qui ont précédé celui de Trente, expose avec autant de netteté que de concision, les différentes phases du Concile, et conduit l'histoire de ses différentes sessions jusqu'à la période française et à l'arrivée du cardinal de Lorraine. — 2° Un article de M. Léon Gautier sur l'*Idée politique dans les chansons de geste*, où il étudie la royauté, la législation, la procédure, la féodalité dans les chansons de geste ; le savant écrivain démontre une fois de plus l'origine germanique de nos épopées ; il constate qu'elles se divisent en deux grandes classes : les unes royales, les autres féodales d'inspiration ; il prouve enfin qu'un sentiment très-vif de la patrie éclate dans nos plus anciennes chansons de geste, et que la France était aimée au onzième siècle avec tout autant d'ardeur que de nos jours. — 3° *La Réforme des Codes sous Louis XIV, d'après les documents inédits*, par M. Pierre Clément, le savant académicien, démontre en particulier que si Louis XIV n'a pas été le promoteur réel de la réforme des codes, on ne peut lui contester le mérite d'avoir, par son intervention active et persévérante, aplani bien des obstacles. — 4° *Étude critique sur les lettres de Madame Élisabeth*, par M. G. du Fresne de Beaucourt. Les publications de M. Ferrand (édition de 1814 et de 1861) et de M. Feuillet de Conches (*Louis XVI, Marie-*

Antoinette et Madame Elisabeth, 1864-66, et *Correspondance de Madame Elisabeth*, 1868) sont ici l'objet d'un examen approfondi. La partie la plus curieuse du travail est celle où est établie l'existence de doubles autographes de Mme Elisabeth, la plupart signés, qui reproduisent, tantôt le texte donné par M. Ferrand en 1814, tantôt le texte des originaux eux-mêmes, mais avec des variantes significatives dans l'orthographe. L'auteur a su relever l'intérêt de cette *Etude* un peu technique, par de nombreuses et piquantes citations de lettres de la princesse ; il nous donne même quelques fragments inédits, entre autres la quatrième page d'une lettre, tracée à l'encre sympathique, qui avait échappé aux précédents éditeurs.

Citons encore, parmi les *Mélanges*, l'intéressant article de M. Félix Robiou sur *Les pasteurs en Egypte et le ministère de Joseph ;* l'étude du R. P. Trochon, *Une théorie allemande sur la signification de la fiole de sang*, à propos du livre récent du docteur Kraus ; un savant travail de M. Auguste Longnon, jeune érudit plein d'avenir sur *Le cartulaire de Saint-Etienne de Baigne ;* une critique sur l'*Histoire de Charles VIII*, de M. de Cherrier, par M. Henri l'Epinois ; enfin un résumé du livre récent de M. Edwards sur *sir Walter Ralegh*, par M. Gustave Masson.

L'intérêt toujours grandissant de la *Revue des Questions Historiques*, sa notoriété considérable, qui s'étend jusque dans la sévère et exclusive Allemagne, sont la garantie d'un succès que nous n'avons plus qu'à constater, car il est attesté par les hommages qui, de tous côtés et dans les rangs les plus hostiles, sont rendus au caractère sérieux et à l'incontestable supériorité de ce recueil.

La *Revue des Questions Historiques*, forme déjà une collection de six beaux volumes, grand in-8.

L'abonnement annuel est de 20 francs. — L'éditeur est M. Palmé, 25, rue de Grenelle Saint-Germain, à Paris.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE (1).

Voilà un titre qui de prime abord rencontre des indifférents : que nous importe à nous autres Français, qui avons, comme chacun le sait, la prétention de marcher à la tête de la civilisation, ce qui se passe chez nos voisins d'outre Manche où beaucoup d'institutions semblent empruntées à un autre âge ? détrompez-vous vous-même, ouvrez le livre et vous ne tarderez pas à reconnaître que les institutions anglaises n'ont de suranné que le

(1) Un vol. in-12 de 358 pages, 1859, 3 fr. 50. — Chez Sauton, libraire, 8, rue des Saints-Pères, à Paris.

nom. Deux preuves de cela nous sont offertes, entre autres, et elles sont de nature à fixer notre attention : les élections de 1868 d'où il sort pour nous un enseignement utile et la question de l'Église d'Irlande qui doit nous intéresser à un plus haut degré que nous ne le pensons peut-être.

Ce livre est dû à M. Édouard Hervé dont la plume est au-dessus de notre éloge; mais si la forme est excellente, le fonds est bien autrement solide. L'auteur, au surplus, ne conseille point à son pays l'imitation servile de n'importe quel pays voisin, en écrivant sur l'Angleterre il pensait à la France qu'il voudrait voir tenir le premier rang en toutes choses ; il s'agit d'emprunter aux Anglais, non la lettre de leurs lois, non de froides et sèches formules, mais l'esprit puissant et généreux qui les vivifie. C'est très-bien, mais cet emprunt n'est déjà pas si facile et ne se fait pas du jour au lendemain. M. Edouard Hervé semble dire à ceux qui *revendiquent* avec fracas pour les Français les libertés anglaises : Voulez-vous prouver sans réplique que vous avez raison, montrez d'abord cette sagesse des Anglais qui étonne le monde. Beaucoup d'entre eux avaient à user, pour la première fois en 1868, de leur droit électoral en vertu de la nouvelle législation, et, même dans les centres populeux où les ouvriers des manufactures forment la majorité des électeurs, il n'a pas été fait un seul choix que l'on puisse qualifier de démagogique. Quelle leçon ! non pas pour le peuple français qui jusqu'au fond du village le plus reculé jouit heureusement du vrai sens politique et le prouve constamment, mais pour le peuple si léger, si gai, si spirituel et si peu politique de Paris, cette capitale du monde civilisé, qui use librement du suffrage universel depuis vingt ans et qui n'en envoie pas moins au Corps législatif, en 1869, des *irréconciliables* avec l'empire. La morale de ceci, c'est que les peuples anglais sont faits à l'usage de la liberté et que l'éducation politique des Français habitant des grandes villes est encore à faire : si quelqu'un en doute qu'il veuille bien regarder attentivement ce qui se passe de l'autre côté du détroit depuis plusieurs siècles et il y verra clair.

Qui eût cru que le pays d'Henry VIII et d'Élisabeth serait le premier à appliquer la fameuse formule : l'*Eglise libre dans l'État libre?* Cette réforme est déjà à moitié accomplie : le 31 mai 1869, M. Edouard Hervé écrivait sa préface après la troisième lecture devant la chambre des communes et au moment même où nous écrivons ces lignes la chambre des lords vient d'en autoriser la seconde lecture par 179 voix contre 146. Il ne s'agit donc pas de savoir si la séparation de l'Église et de l'État est en elle-même une chose bonne ou mauvaise, elle va avoir lieu dans ce pays où le protestantisme domine, et, tenons-nous en pour avertis, elle essaie de se produire et fera son chemin trop vite peut-être à travers les nations catholiques : il y a là un grave problème qui veut être examiné sous toutes ses faces et nous ne devons pas nous laisser surprendre.

M. Edouard Hervé le dit avec raison, l'Angleterre se transforme vite,

complétement, sans révolution et sans secousse par le seul usage de la saine liberté, d'où il est facile de conclure que ce n'est point par l'abus de la liberté, en se déclarant *irréconciliables* avec les institutions qui sont debout, encore moins en s'essayant à les renverser qu'une grande nation devient réellement libre; non, consolidons plutôt, apprenons à user de la liberté avec calme et c'est alors que nous serons vraiment libres.

Ce livre est d'un intérêt tout à fait actuel : c'est de l'histoire contemporaine prise sur le fait et on comprend combien d'utiles comparaisons se présentent à l'esprit du lecteur sur la marche des idées, de la civilisation et de la liberté. On lira avec plaisir à l'appendice une attrayante étude biographique sur la plus grande figure contemporaine de l'histoire anglaise, lord Palmerston, mort dans sa 81e année, en pleine possession de son influence et de sa popularité, après un demi-siècle d'exercice du pouvoir et de services réels rendus à son pays.

Alfred DE PERROIS.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE, par dom BOUQUET, nouvelle édition publiée sous la direction de M. Léopold DELISLE, membre de l'Institut. (Les tomes II et III, magnifiques in-folios de 1209 pages viennent de paraître).

La *Revue archéologique*, publie sur la réimpression du recueil des historiens des Gaules et de la France un article dont voici quelques extraits :

« Depuis quelques années, l'étude de nos origines a pris un nouvel essor. De tous les points du territoire, les recherches locales se multiplient et se développent, et tantôt les résultats s'accumulent entre les mains des personnes qui, dans les départements, préparent soit un *Dictionnaire typographique*, soit un *Répertoire archéologique*, tantôt ils convergent au centre pour enrichir le *Dictionnaire de la Gaule*, rédigé par la Commission impériale de topographie. Les Sociétés académiques ont vu leur nombre s'accroître à mesure que le mouvement historique a pris une plus grande extension, et le dépouillement bibliographique de leurs publications, fait d'une manière complète depuis plus de dix ans par les soins de l'administration (1), met en pleine lumière toute l'importance de ce mouvement.

« Le désir de connaître l'histoire nationale a gagné, en province autant qu'à Paris, presque tous les hommes d'étude et même de loisir; mais comment le satisfaire si l'on n'a pas dans les mains les instruments élémentaires qui doivent servir au défrichement du terrain historique? Combien n'avons-nous pas encore de bibliothèques publiques, au centre de nos départements, où l'on ignore jusqu'à l'existence de ces admirables collections entreprises et longtemps poursuivies par les bénédictins de Saint-Maur, et continuées aujourd'hui par l'Académie des inscriptions? Cependant, il

(1) Dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*.

n'y a pour ainsi dire aucun fruit sérieux à espérer d'un travail qui n'aura pas été mûrement préparé au moyen de ces grands recueils. Le plus utile au point de vue qui nous occupe et tout ensemble le plus rare aujourd'hui, c'est assurément la *Collection des historiens des Gaules et de la France*... Nous n'avons pas à nous étendre sur l'intérêt exceptionnel que présente ce premier volume, où figure tout ce que l'antiquité nous a laissé sur nos pères. Il convient plutôt de montrer par quels points l'ancienne édition et la nouvelle se ressemblent et diffèrent.

« D'abord les auteurs de la nouvelle édition, voulant faciliter les recherches, ont pris soin de maintenir très-rigoureusement la disposition typographique de la première. On a respecté jusqu'à l'orthographe, de manière à reproduire autant que possible la physionomie d'un livre daté de 1738. De cette manière, le possesseur d'une collection incomplète pourra combler les lacunes avec un volume de la réimpression sans jeter trop de disparate dans son exemplaire.

« D'autre part, l'ancienne édition est entachée d'imperfections inhérentes, sinon à l'époque où elle fut exécutée, du moins aux ressources scientifiques dont les bénédictins disposaient alors. Citons un exemple qui se rapporte spécialement aux deux premiers volumes de la collection. On y rencontre tous les anciens textes grecs relatifs à la Gaule; mais nous avons entendu soutenir l'opinion qu'il était impossible de recourir à ces textes pour citer les auteurs auxquels ils sont empruntés. Certains hellénistes, au commencement de notre siècle, ont publié des traités entiers sans tenir aucun compte des accents ni des esprits. Ce sont, sous ce rapport, de vrais monuments épigraphiques. Il est facile d'apprécier les inconvénients de ce système qui, pour simplifier la besogne de l'éditeur, prépare de véritables tortures à quiconque veut aborder l'étude des textes publiés dans de pareilles conditions. Dom Bouquet n'a pas porté la simplification aussi loin; il s'est borné à supprimer les signes qui devaient surmonter les majuscules; or, dans un recueil d'historiens, les noms propres sont innombrables, et par suite, la suppression se renouvelle à chaque ligne. Ce procédé atteste un scrupule médiocre, qui donne de légitimes inquiétudes sur la correction du texte à tous les autres égards.

« La nouvelle édition présente ici une sérieuse amélioration. Les correcteurs du tome Ier, animés à la fois d'un zèle patriotique et de ce que l'on pourrait appeler le sentiment de l'hellénisme, n'ont pas voulu laisser en souffrance des morceaux relatifs à l'histoire nationale et empruntés à des écrivains tels que Strabon, Claude Ptolémée, Polybe, Diodore, Denys d'Halicarnasse, Plutarque, Pausanias, Dion Cassius, Aristote même, ainsi que Théophraste, Élien, Lucien, Athénée, etc. Ils ont éprouvé chaque mot au creuset de la critique philologique. L'imprimeur lui-même, que M. Palmé a choisi parmi les plus instruits, a fait de son mieux pour seconder ces efforts. Quant à la haute direction de l'œuvre, elle a été de-

mandée à M. Léopold Delisle, l'un des continuateurs de dom Bouquet, et ce nom est une garantie que la critique et l'érudition historiques sont intervenues ici dans la mesure du possible. Au surplus, le *Recueil des historiens* sera enrichi de deux volumes supplémentaires, dont la rédaction est confiée à M. Delisle, lui-même, et qui permettront de remplir les lacunes et d'introduire les rectifications forcément ajournées en raison du plan établi. »

La *Revue archéologique* demande que cette belle entreprise soit encouragée par des souscriptions publiques; elle constate que M. le ministre de l'instruction publique a souscrit, sur les fonds du ministère pour plusieurs exemplaires et ajoute : « Puisse-t-il être imité par les administrations communales, puisque nos institutions modernes, si fécondes dans leurs résultats généraux, paralysent cruellement les meilleures intentions de ceux qui gèrent le domaine intellectuel de la France. »

MEMORIALE THEOLOGIÆ MORALIS, ad jectis resolutionibus præsertim novissimis, universa praxi, et explanatione casuum reservatorum Sacræ Pænitentiariæ apostolicæ, auctore Henrico SABRA, doctore theologo, etc. Editio altera revisa, emendata et aucta. — Rome, imprimerie de la S. Congrégation de la Propagande; Turin, chez P. H. F. Marietti; Paris, chez V. Palmé 1869. — Un volume petit in-8 de 567 pages. Prix : 4 fr. 50.

La première édition de cet ouvrage a été annoncée par nous dans notre livraison du 6 juin 1868. Comme elle a été épuisée en moins de deux ans, le savant auteur a dû mettre la main à cette seconde édition, afin de répondre aux nombreuses demandes qui lui étaient adressées. Ce qui augmente la valeur de cette édition, c'est qu'elle a été imprimée à Rome après une révision attentive et avec l'approbation requise. Elle a été ainsi corrigée en un grand nombre de points, et augmentée de plus du double. Ce qui mérite surtout l'attention particulière du lecteur, c'est la spécialité et l'abondance des matières dont l'appendice a été enrichi. Cet appendice seul formerait une instruction suffisante et d'une utilité pratique pour les confesseurs, les curés, les officiers de cours épiscopales, etc.; car elle renferme en douze chapitres toute la pratique de la S. Pénitencerie, soit pour les dispenses matrimoniales, soit pour les cas de conscience, avec l'explication des diverses clauses et dispositions, la forme des suppliques, etc.; les résolutions les plus importantes prises par le S. Tribunal sur diverses matières, principalement à l'occasion des révolutions politiques; l'explication des cas réservés contenus dans la liste de la même S. Pénitencerie, et enfin un choix de questions et de cas moraux, avec les solutions qui les regardent, solutions très-opportunes dans la majorité des cas, pour les besoins de notre temps. La simple indication du mérite intrinsèque de ce volume vaut mieux que tous les éloges que nous en pourrions faire.

LE PEINTRE, poëme. — LA FRANCE HÉROIQUE, par M. Bathild Bouniol (1).

Nos lecteurs qui ont lu l'intéressant article de M. Bathild Bouniol sur le salon, nous sauront gré de leur faire connaître un petit volume de notre collaborateur, publié naguère et qui, dans sa forme brève, est tout un traité sur la matière. Un écrivain critique distingué, très au courant des questions d'art, et qui maintenant occupe de hautes fonctions, écrivait à l'auteur à propos de cette publication :

« .... Vous voyez que je suis coupable aussi de lenteur, puisque je ne vous ai pas écrit un mot sur votre poëme. Il n'a peut-être qu'un défaut, c'est d'être un poëme et un poëme didactique. Il surprendra un peu la jeune génération qui n'est pas bien préparée à cette forme de l'art classique; mais si la forme porte la marque d'un autre temps le sentiment est jeune et nouveau, la critique indépendante et sûre, le conseil digne et plein de fermeté. Vous avez fait une œuvre sincère, une œuvre d'élévation et de dévouement. Vous avez écrit des vers d'homme de bien, de chrétien et de poëte. Oui, certainement, vous pouvez vous autoriser de mon nom auprès de M. X..., en lui présentant votre excellente brochure. Si je le vois moi-même, je lui parlerai de vous comme j'en dois parler. »

Ed. THIERRY.

Nous croyons utile également de rappeler que les mêmes éditeurs viennent de mettre en vente la troisième édition de la FRANCE HÉROÏQUE, *Vies et récits dramatiques;* Nous avions prédit le succès de cet excellent ouvrage si chaleureusement recommandé dans les *Annales Franc-Comtoises*, par M. l'abbé Besson, qui termine son article en disant :

« Je ne sache rien qui puisse être mis plus utilement aux mains des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, soit comme étrennes, soit comme prix. Pour les maîtres, le livre de M. Bouniol est une source abondante de compositions historiques et littéraires toutes préparées ; pour les élèves, c'est l'histoire de France la plus variée, la plus agréable et la plus religieuse que je connaisse. Jamais ouvrage ne m'a paru mériter à plus juste titre cette épigraphe que Laharpe avait placée en tête de son *Cours de littérature :*

Indocti discant et ament meminisse periti.

L. BESSON.

(1) Bray et Retaux, éditeurs, 82, rue Bonaparte, 1 vol. in-18, 1 fr. — 4 vol. in-12, 10 fr.

Le Propriétaire-Gérant : V. PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE, IMPRIMEUR, PLACE DU PANTHÉON, 2.

LES PASSIONS

AVANT-PROPOS.

A bien des égards l'étude des passions est intéressante, surtout utile. Chacun de nous peut s'y retrouver et s'y saisir, s'y regarder comme dans un miroir, et y apprendre ce qu'il est, ce qu'il pourrait être, et encore mieux, ce qu'il devrait être.

Malheureusement cette étude, difficile en elle-même, est rendue plus difficile par l'absence de guide.

Ce n'est point qu'on manque de livres sur les passions ; il y en a au contraire un grand nombre ; et à ne citer que les plus connus, ceux de la Chambre, de Coëffeteau, du P. Senault, et les plus récents de Alibert, C. Broussais, Descurett, Bélouino, nous pourrions nous croire riches en cette matière.

Mais, dans tous ces livres, on a surtout pris à tâche de décrire les passions, d'en offrir des tableaux vifs et animés ; de sorte qu'encore bien que les auteurs aient été la plupart médecins, et presque tous des moralistes, on croirait, à les lire, qu'ils ont eu surtout en vue de déployer le talent littéraire dont ils étaient doués. Je ne fais guère d'exception que pour le baron de Feuchsterleben, qui dans son excellent petit livre, l'*Hygiène de l'âme*, a su joindre à une science philosophique et médicale nécessaires en son sujet un vrai sens pratique et l'élévation de vue d'une âme supérieure.

Je trouve aux descriptions ornées et amplifiées, qui représentent habituellement la science des passions, le tort fort grave d'amuser l'esprit au lieu de l'instruire et de l'édifier, et de mettre sous les yeux du lecteur des tableaux trop vifs qui ne sont pas sans danger, étant d'ailleurs sans profit. C'est trop émouvoir que de si bien décrire en semblable matière ! A quoi sert de réchauffer l'imagination à des scènes qui ne peuvent nous laisser que des troubles mauvais, où la jeunesse trouvera non sans avidité une initiation dangereuse, et que l'homme mûr ne repassera pas en son esprit sans en ressentir des émotions malsaines ? Une littérature d'autant plus périlleuse qu'elle offre plus de charmes, n'est pas ce qui convient au moraliste ; il lui

doit suffir de montrer assez les choses pour qu'on les reconnaisse, et redouter de les trop peindre.

En tous cas, la science ne vit pas de descriptions, mais de distinctions ; et le savant qui doit se borner aux analyses et aux formules est invité à manier plutôt le burin que le pinceau. Que désirons-nous, en effet, si ce n'est de connaître la nature des choses ? Le but à poursuivre est le savoir, c'est-à-dire la pénétration et la compréhension des phénomènes, de leurs mouvements, de leurs causes, de leur mécanisme, de leurs lois. Et pour ce but, ce sont moins des peintures harmonieuses et séduisantes, que des descriptions analytiques et sobres qu'il faut rechercher ; c'est plutôt la logique que la rhétorique qu'il faut mettre en œuvre.

Les passions sont des mouvements impétueux dont l'étude consiste à rechercher les modes, les origines, les lois de développement et les rapports, leur utilisation possible, et les lois de leurs modifications. C'est par là seulement qu'on peut apprendre à les diriger et à les régler. Aussi est-ce là, me semble-t-il, l'étude vraiment sérieuse ; le reste est de la jeunesse ou de la littérature. Je souscris d'ailleurs volontiers à quelques ornements, mais l'analyse scientifique est le point capital, et c'est sur elle surtout que je désire attirer l'attention du lecteur.

Cette étude appartient à un groupe scientifique intermédiaire, aux sciences dites naturelles et aux sciences psychologiques ; groupe assez peu prisé des savants qui tiennent aujourd'hui le haut du pavé. Dans les deux camps, sinon tout à fait hostiles, du moins adverses, qui se partagent le monde savant, on aime à faire bande à part, et à défendre son terrain de tout envahissement. Les naturalistes tout entiers à la matière et à l'expérimentation font assez peu de cas des choses de l'esprit, ou se permettent d'y fourager de temps à autre avec leurs grossiers appétits ; et les psychologistes souvent peu chrétiens, au moins dans leurs théories, se défendent avec une susceptibilité suffisamment fière et ombrageuse des incursions de la science naturaliste, pour laquelle ils paraissent avoir peu de goût et dont ils sont généralement peu connaisseurs. Cependant il n'y a rien dans la réalité des choses qui autorise deux bandes de vérités différentes ; et on trouve, au contraire, le groupe des sciences anthropologiques où il faudra bien que tôt ou tard les naturalistes expérimentateurs et les psychologistes observateurs ou logiciens se viennent donner la main.

J'avais déjà tenté d'explorer ce terrain intermédiaire où les choses de la matière et les choses de l'esprit se donnent naturellement rendez-vous, lorsque je publiai le *Traité d'anthropologie physiologique et philosophique*. Voici que je m'y retrouve à nouveau pour compléter sur un point mon œuvre première. J'avais en effet fort abrégé dans ce livre le chapitre des passions, comme cela devait être selon le plan de l'ouvrage. Des personnes, dont l'autorité m'est aussi grande que leur affection m'est chère, m'engagèrent à reprendre ce sujet important avec les principes que j'avais déjà suivis ; et je promis. Des difficultés de plus d'un genre, dont le lecteur ne s'apercevra peut-être pas en me lisant, retinrent longtemps mes méditations avant que je pusse me décider à prendre la plume. J'y viens enfin, avec la ferme intention de montrer dans une étude pratique l'application des principes de philosophie chrétienne dont j'avais signalé l'importance doctrinale pour la science de l'homme. C'est ainsi que ce travail se trouve être un complément de l'œuvre première que j'avais entreprise.

Il m'aurait été agréable de pouvoir enrichir ces pages de nombreuses indications bibliographiques comme je l'ai fait pour l'anthropologie, car le sujet que j'aborde peut comporter comme tout autre beaucoup d'érudition. Mais j'aurais eu pour cela besoin de plus de temps que je n'en ai à ma disposition, et il m'a d'ailleurs semblé que sur ce point, jusqu'ici plutôt effleuré que fouillé, l'important était moins le savoir de bibliothèque que la science de la nature. Je me suis donc proposé principalement une analyse physiologique et psychologique des passions, et c'est là seulement ce que j'offre au lecteur. Il ne faudra s'attendre à trouver ici que la science pratique du médecin philosophe, journellement aux prises avec les misères humaines et uniquement préoccupé d'en rechercher les lois pour en connaître les solutions.

Tel est le sens général de la voie où je vais entraîner avec moi le lecteur bénévole. Puisse-t-il trouver à la lecture de ces pages l'utilité que j'ai retirée à les méditer et à les rédiger. Plus on avance dans la vie, plus on éprouve qu'il importe de travailler à devenir sage, plus on aime à peser sous l'œil de Dieu les graves motifs qui nous y déterminent et les voies qui nous y mènent, mieux on apprécie la douce satisfaction de donner à sa foi et à sa conduite le concours aimable de la raison. Les passions sont un élément capital de la vie, en bien user est une première condition de la sagesse ; et comment en user

sagement, comment les distinguer dans le mécanisme qui les mène, là où elles sont surtout saisissables, si nous ne les connaissons pas ? Sans doute il n'y a dans ce monde qu'une sagesse, laquelle peut se passer à la rigueur de la science humaine ; mais Dieu nous a donné la raison pour la cultiver à la clarté de sa lumière supérieure, et il nous a posé comme récompense de cette culture des joies intellectuelles, douces et utiles.

I

VUE RÉTROSPECTIVE. — ENTRÉE EN MATIÈRE.

Cherchons notre terrain en poussant une reconnaissance sur les chemins qu'on a déjà tenté de suivre pour y arriver. C'est le seul point où nous sommes obligés de sacrifier quelque peu à l'érudition ; le lecteur voudra bien le faire avec nous.

Qu'a-t-on voulu désigner sous le nom de *passions ?*

Je mets de côté les définitions pour y revenir plus tard, et prends les choses elles-mêmes, ce sera plus clair.

Tous les auteurs sont d'accord que les passions sont des mouvements qui nous entraînent, des impulsions qui nous emportent ; ce n'est pas là une définition, c'est une simple désignation générale d'ailleurs un peu vague.

Les anciens grecs reconnaissaient dans l'homme deux parties : l'une calme, sereine, sublime, *raisonnable* ; l'autre agitée sans cesse de cupidités, de voluptés brutales, farouche dans ses instincts comme les animaux sauvages, orageuse dans ses colères, ses envies, ses chagrins, en un mot *animale.*

Cela n'était point mal du tout. Aujourd'hui encore, nous devons reconnaître avec ces graves penseurs que les passions sont spécialement des mouvements de la partie qui, dans l'homme, a de l'analogie avec l'animalité. Hippocrate et Galien ont suivi ce sentiment ; c'est quelque chose que de les avoir devant nous, sans compter tous les grands docteurs de l'Église qui ont sanctionné leur remarque.

Platon, qui n'a pas toujours mis le doigt sur la vérité, et mérite cependant d'être toujours cité, même quand il se trompe, s'était imaginé que notre âme devait avoir trois parties : une, intellectuelle,

logée dans le cerveau ; l'autre, vitale et irascible, logée dans le cœur ; la troisième concupiscible, habitant le foie. Il concluait à deux classes de passions, celle de l'irascible et celle du concupiscible.

C'était fort médiocre. Car outre que l'homme n'est pas trois individus, mais une seule et même personne, et ne doit ainsi avoir qu'une âme, c'est un tort grave de croire que la colère vient du cœur, ou que la concupiscence vient du foie, et enfin il y a autre chose que le concupiscible et l'irascible.

Aristote reforma le système en reconnaissant que l'âme n'est point ainsi divisée ni logée, et que réduire les passions à deux, la *colère* et la *concupiscence*, c'était trop rapetisser les choses. Il admit donc onze passions accouplées dans six groupes : 1° l'*amour* et la *haine*, 2° le *désir* et l'*aversion*, 3° l'*espérance* et le *désespoir*, 4° la *crainte* et l'*audace*, 5° la *colère*, 6° la *joie* et la *tristesse*.

Des Péripatéticiens postérieurs changèrent un peu cela et admirent huit passions primitives : la *colère*, la *souffrance*, la *crainte*, la *pitié*, la *confiance*, la *joie*, l'*amour* et la *haine* ; auxquelles ils adjoignirent ensuite : l'*envie*, l'*audace*, l'*émulation* et l'*amitié*.

Les Stoïciens qui ne trouvaient pas cette synthèse suffisante, et ils avaient bien raison, arrangèrent les choses avec un esprit sinon plus heureux, du moins plus systématique. Pour eux, les passions dérivent soit de deux biens, le *désir* et la *joie*, soit de deux maux, la *tristesse* et la *crainte*.. Sous le *désir*, auquel ils opposaient comme vertu *la volonté du bien*, ils rangeaient sept affections : la *colère*, l'*impatience*, la *haine*, l'*aversion*, le *besoin*, l'*appétition*... La *joie*, à laquelle ils opposaient le *contentement modéré*, abritait la *malveillance*, le *plaisir*, la *présomption*. A la *crainte* était opposée une *sage réserve*, et sous elle on trouvait : la *paresse*, la *honte*, la *frayeur*, la *peur*, la *consternation*, l'*abattement*, le *trouble*, la *terreur*. Enfin, la *tristesse* comprenait quatorze espèces : l'*envie*, l'*émulation*, la *médisance*, la *piété*, le *serrement de cœur*, le *chagrin*, le *regret*, la *peine d'esprit*, la *douleur*, les *lamentations*, la *sollicitude*, l'*anxiété*, l'*affliction* et le *désespoir*. Cela faisait en somme quatre passions principales et trente-et-une secondaires.

Cette tentative de systématisation ne manquait pas d'une certaine grandeur, mais elle contenait des rapprochements trop forcés. La malveillance issue de la joie ! On peut être joyeux et malfaisant, mais on n'est pas malfaisant parce qu'on est joyeux ! attribuer la paresse à la crainte, c'est bien l'exonérer. L'émulation n'est pas né-

cessairement triste; cela est inacceptable. Mais enrégimenter la piété sous la tristesse, c'est le comble!

Nos docteurs scolastiques n'en pouvaient être satisfaits. Ils revinrent aux onze passions admises par Aristote, les divisant en deux classes : les unes *irascibles,* les autres *concupiscibles.* C'est l'avis de saint Thomas, unissant ainsi Platon à Aristote.

Avec la philosophie moderne on voulut tenter de faire mieux.

Pendant que la Chambre suivait avec beaucoup d'autres la tradition scolastique, Bossuet et le P. Senault, voulaient réduire les passions à une seule : l'*amour!* Vraiment, c'était trop peu.

Descartes plus large, mais encore trop étroit, admit six passions primitives : l'*admiration,* l'*amour,* la *haine,* le *désir,* la *joie,* la *tristesse.* C'était la première fois qu'on voyait paraître l'*admiration* parmi les passions! cela était-il juste? on disputa beaucoup. Le difficile était de dire pourquoi oui ou pourquoi non; car il aurait fallu bien établir ce qu'on devait entendre par *passions,* et c'est sur quoi on ne s'entendait guère, ne pouvant pas s'entendre faute de doctrine. Le cartésianisme était trop faux sur la doctrine de l'homme, pour être clair dans la doctrine des passions. Chacun y discutait suivant ce qu'il sentait, ce qui n'était pas suffisant.

Depuis Descartes, on a tenté d'autres systématisations, mais toujours sans doctrine; aussi a-t-on creusé le sujet sans l'éclaircir.

Ne parlons que des plus modernes : Ch. Fourrier, Alibert, Descurett et les phrénologistes.

Ch. Fourrier distribuait douze passions primitives en trois classes : cinq sensitives, venant de la vue, l'ouie, l'odorat, le goût et le toucher; quatre sociales, l'amour, l'amitié, l'ambition, le familisme; et trois distributives, la cabaliste, la papillonne, la composite.

Alibert rapportait toutes les passions à quatre penchans innés : instinct de conservation, instinct d'imitation, instinct de relation, instinct de reproduction.

Descurett qui paraît avoir longtemps médité sur ces difficultés sans parvenir à les résoudre, rattachait toutes les passions à trois ordres de besoins. 1° Besoins animaux : de calorique, de mouvement et de repos, de respiration, d'alimentation (donnant lieu à la tempérance, la gourmandise et l'ivrognerie), d'enoxération (enfantant la peur, la témérité, la paresse, l'apathie, la colère), l'amour sexuel pro-

duisant le libertinage, l'amour des enfants entraînant l'aveuglement paternel, l'amour des lieux suivi du fanatisme patriotique et de la nostalgie. 2° Besoins sociaux : l'amour et l'amitié (auxquelles se rattache la jalousie), la finesse et la circonspection (ruse, fourberie, pusillanimité, parcimonie, avarice), l'amour-propre (estime de soi, orgueil, suffisance, présomption, hauteur, outrecuidance), besoin d'approbation (émulation, insouciance, malpropreté, paresse, vanité, ambition, passion de la parure, luxe, célébrité, honneurs, conquêtes), la fermeté (irrésolution, inconstance, opiniâtreté), la justice, la bonté (charité, philanthropie, bienfaisance, bonhomie, faiblesse, sécheresse de cœur, égoïsme, méchanceté), le dévouement (égoïsme). 3° Besoins intellectuels : besoin de connaître ou amour du vrai, du bon, du bien, besoin d'admiration ; besoin d'espérance et jeux de hasard ; besoin du surnaturel ; besoin d'ordre et manie des collections ; vénération à laquelle se rattachent l'indifférence ou l'impiété, l'idolâtrie, la superstition, le fanatisme.

Venons aux phrénologistes qui ont admis autant de passions que, disent-ils, de facultés de l'âme. Leur langue est rude, j'en préviens le lecteur.

Gall et Spurzeim, en reconnaissaient trente-cinq : destructivité, amativité, philoproletivité, adhésivité, habitativité, adhésivité, combativité, secretivité, acquisivité, constructivité, circonspection, approbativité, estime de soi-même, bienveillance, vénération, fermeté, consciensité, espérance, merveillosité, idéalité, gaieté, imitation, individualité, configuration, étendue, pesanteur ou résistance, coloris, localité, ordre, calcul numérique, éventualité, temps, tons, langage, comparaison, causalité.

Pour Spurzeim, les vingt et une premières sont des facultés affectives, les quatoze autres sont des facultés perceptives.

Cox voulait que la première classe de Spurzeim fût divisée en trois selon les inclinations avec émotions, les inclinations sans émotions, et les émotions sans inclinations.

Enfin, l'un des derniers venus, M. Cubi J.-Soler, pousse le nombre des facultés jusqu'à quarante-sept qu'il divise en quatre classes : de contact externe ; de perception externe ; de perception et action morale ; de relations universelles. Je passe l'énumération qui excéderait toute patience.

Les phrénologistes ont fait, je le reconnais, des efforts considé-

rables d'énumération et de classification. Mais il y a deux raisons pour lesquelles leurs études pénétreront difficilement la science solide : elles sont dépourvues de toute instruction psychologique, et agrémentés d'un langage absolument barbare. Je ne parle pas d'ailleurs de leur prétention à tout localiser dans les bosses. Il y a cependant quelque chose à tirer de leur commerce.

J'en ai fini avec cette revue rétrospective que j'ai abrégée. Elle était nécessaire pour entrer dans notre sujet.

Comment sans elle le lecteur eût-il compris ma pensée première et fondamentale, que l'on ne tirera rien de solide de ce sujet, si l'on ne s'entend d'abord sur la doctrine de la nature de l'homme?

La passion est dans la nature de l'homme : il faut que nous lui trouvions sa place, que nous montrions comment elle siége dans les sentiments qui sont le foyer des facultés animales, lesquelles sont une des trois grandes activités de l'homme. Ce premier point est capital, et le lecteur ne peut trouver mauvais que nous le lui présentions ; il est la base de notre travail, et sans lui nous nous déclarerions incapable d'expliquer les passions.

Le foyer des passions étant trouvé, nous nous y établissons pour le reconnaître dans ses deux modes : l'imagination et le sentiment. Et c'est là, dans la revue des sentiments naturellement classés, que nous apparaissent les germes de toutes les passions : nous apprenons à les connaître en parcourant tous les éléments dont elles se forment.

Mais il faut voir naître les passions, assister à leur évolution : elles se montrent émergeant et se développant selon le naturel et l'objectif extérieur.

Leurs conditions de développement connues, nous nous arrêtons à méditer sur l'asservissement qu'elles nous peuvent faire subir, et sur la liberté que nous pouvons conquérir en les soumettant. Nous avons à montrer comment la personne humaine peut s'affranchir de leur tyrannie.

Cependant leur rôle n'est pas encore connu, et pour le bien comprendre nous sommes conduits à étudier leurs retentissements : leur influence sur le jeu de l'activité ; leurs relations avec notre nature physique, l'influence qu'elles en reçoivent et l'action qu'elles y exercent ; leurs rapports avec les maladies.

Nous sommes dès lors presque à la fin de notre sujet ; nous n'avons plus qu'à examiner les mutations et les extinctions que nos passions

peuvent subir, les lois de ces mutations, l'unité de leurs mouvements et leur finalité.

Tel est, dans son ensemble, le plan général de notre travail ; il nous sort de l'étude moitié empirique, moitié systématique, où l'on s'était tenu jusqu'ici, pour placer la science des passions sur le terrain où la physiologie et la psychologie viennent se rencontrer et se donner la main.

Si maintenant j'ai fait suffisamment entendre la pensée que j'ai voulu suivre et le but auquel je veux tendre, je puis entrer en matière.

II

LA NATURE DE L'HOMME

Les passions sont de notre nature et dans notre nature : ce sont nos mouvements, notre sensibilité, nos sentiments qui sont mis en jeu dans leur mécanisme ; il faut donc que nous trouvions leur place dans cette nature. C'est là notre point de départ.

Si la question de la nature de l'homme n'était point résolue, il faudrait nous arrêter longuement. Heureusement, elle est posée dans une science générale : l'*Anthropologie* ou *Physiologie générale*. Nous n'avons donc qu'à en rappeler les doctrines principales (1).

L'homme est un être vivant composé d'une âme immortelle substantiellement unie à un corps.

Par là on entend que cet *être* est véritablement UN ; qu'il n'est pas plusieurs dans chaque individu, mais que chaque personne a son unité indivisible et insécable ; de sorte que ce n'est point un corps qui agit d'un côté, une âme d'un autre, mais que dans ses actions la personne est tout à la fois âme et corps.

Ce point est capital. Il a été longtemps et diversement agité : aujourd'hui le doute n'est plus possible ; et tout système qui dans ses explications scinde l'unité humaine est fatalement une erreur.

On s'est demandé si les passions étaient de l'âme ou du corps : les uns ont soutenu qu'elles étaient de l'âme, d'autres qu'elles étaient du corps : aujourd'hui c'est une question oiseuse. Les passions sont de l'homme.

(1) Voir notre *Traité de physiologie générale*, ou *Anthropologie physiologique et philosophique*. 1 vol. in-8. Paris, 1863.

Il est bien vrai que les actions de l'homme sont diverses, et que dans leur diversité elles se font tantôt dans une partie, tantôt dans une autre. Mais leur point de départ est toujours le même : il est dans ce fond de la personne qu'on nomme son unité, parce que c'est toujours la personne qui se montre comme le fond de chacune des actions particulières. Ainsi, ce n'est point mon œil qui voit, mon bras qui agit, mon pied qui marche, mon estomac qui digère, mon poumon qui respire : mais c'est moi, ma personne qui voit par mon œil, qui agit par mon bras, qui marche par mon pied, qui digère par mon estomac, qui respire par mon poumon.

De même pour nos passions, ce n'est point mon estomac qui est gourmand, ni mes yeux ou mes oreilles qui sont curieux, ni ma langue qui est bavarde et médisante, ni mes membres qui sont batailleurs : c'est notre personne, notre moi qui se livre à la gourmandise, à la curiosité, à l'intempérance de langue, à la passion de la lutte.

Cette pensée est trop capitale pour n'y point insister, et le lecteur est invité à bien peser les erreurs où il pourrait tomber, et dont nous voudrions le sauvegarder.

Depuis le manichéisme contre lequel saint Augustin a lutté avec tant de persistance, et dont il est cependant toujours resté quelque chose dans l'opinion courante, les meilleurs esprits s'y laissent prendre. Cela est si commode pour nos faiblesses et si tentant pour nos excuses ! Descartes n'a jamais pu s'en défaire.

C'est mon âme qui pense, dit-on souvent, et pendant qu'elle se livre à ses augustes et sublimes aspirations, mon corps, mon *autre*, fait des siennes ; c'est mon corps, ma machine qui a fait cette sottise, qui s'est livré à cette passion, qui a commis ce méfait. Voyez le spirituel auteur du *Voyage autour de ma chambre :* pendant que son âme pense de fort belles choses, son corps, dit-il, sa machine le mène, et souvent Dieu sait où ! Pour lui, comme pour bien d'autres, comme autrefois pour Platon, l'âme est le cavalier, le corps est le cheval : il suppose que ce corps a une vie propre indépendante de l'âme, et même un principe de vie distinct de l'âme. C'est l'âme ou le cavalier, le noble cavalier, qui fait les plus belles choses ; c'est toujours le corps avec son principe vital qui fait les sottises.

Polichinelle en dit autant, s'autorisant de la même doctrine. Quand après avoir volé le patissier, tué le gendarme, battu le commissaire, il comparaît devant le juge : à chacun des méfaits qu'on lui reproche

il répond : Ce n'est point moi, c'est l'*autre*. Ce n'est point moi, c'est à-dire ce n'est pas mon âme, ce n'est pas le noble cavalier qui ne rêve qu'aux belles choses, créature pure et innocente de tout mal; c'est l'*autre*, c'est-à-dire mon corps, ma machine, ma monture. Heureusement pour la morale que le diable arrive et emporte le coquin sans se soucier de ses subtilités.

Ce n'est point à dire, cependant, que la lutte entre la chair et l'esprit n'existe pas; nous la verrons plus loin dans son vrai jour. Mais cette lutte n'existe pas entre deux individus différents et accolés, l'un voulant aller à droite, l'autre aller à gauche. Elle est dans le fond de la même et unique personne qui a des puissances différentes, et qui se sent tiraillé à user de l'une plutôt que de l'autre; c'est le même homme, le même UN qui se sent attiré dans deux voies différentes et qui voudrait peut-être se partager pour les suivre toutes deux, mais qui ne peut se décider pour l'une sans être tenté de revenir à l'autre.

L'homme est donc *un*, mais avec des puissances différentes disposées et ordonnées pour les divers actes auxquels il peut se livrer. On donne à ces puissances le nom de *Facultés*.

Ces *facultés* sont nombreuses, cela va de soi, puisqu'il y a beaucoup d'actes différents. Cependant, comme il y a beaucoup d'actes semblables ou du moins analogues, il y a aussi des facultés semblables ou analogues : il faut voir si on ne peut réduire les uns et les autres à un petit nombre de types ou de genres.

Les savants, et c'est à des chrétiens que revient cet honneur, ont vu que l'homme vit de trois manières différentes parfaitement agencées dans son unité.

Comme les végétaux il végète, forme son corps, le nourrit et le reproduit.

Comme les animaux, il sent, agit et se meut.

Comme les êtres spirituels, il comprend les choses intelligibles, les raisonne, en juge, et les veut.

On a déduit de là, qu'accomplissant ces trois sortes d'actes, il est doué de trois sortes de puissances ou facultés pour les accomplir; qu'ainsi il possède :

Une vie et des facultés végétatives de formation, nutrition et génération du corps ;

Une vie et des facultés animales de sensibilité et de mouvement ;

Une vie et des facultés intellectuelles ou de raison.

Dans son unité, l'homme semble ainsi par ses trois vies appartenir à trois mondes qu'il réunit dans une seule personne. Car, touchant à ces trois mondes, il les pompe tous trois, se les incorpore, c'est-à-dire les fait pénétrer dans sa nature en les transmutant, se forme sa nature dans une seule chair de ces trois natures, et les représente partout où il se porte. Paraissant devant Dieu, il agenouille avec lui toutes ces natures dont il est la personnification la plus achevée.

Je disais un jour, faisant l'histoire de l'alimentation (1), que l'homme paraît être, quand il se nourrit, un destructeur; et je disais vrai. Reprenant la même pensée, je puis l'étendre. En effet, tout ce qui l'aborde dans la nature, tout ce qui le touche, il l'appréhende et le massacre; les végétaux, les animaux, les corps bruts même, il les taille, les coupe ou les engloutit dans sa puissante substance; nous le voyons prendre et détruire cent fois, mille fois même plus de nourriture qu'il n'en assimile; pour une planche qu'il désire, il détruit un arbre, et pour quelques poutres une forêt; pour une pierre qu'il veut tailler, il creuse une montagne ou même l'abat! En somme de tout ce qu'il prend pour se l'approprier ou se l'assimiler il garde à peine la millième partie, et c'est pour ce millième qu'il a détruit tout le reste. Quel mystère!

C'est qu'en effet tout dans la nature lui est bon et qu'il faut qu'il s'incorpore toute chose, qu'il transmute tout en sa propre substance par laquelle seule tout doit être sauvé; et plus il prend, plus il paraît en détruire; en réalité plus il en touche plus il en consacre, plus il en sauve. Aussi, de ce monceau énorme ne prend-il que l'essence; et cette essence, ce peu si minime qu'il garde de ces immenses destructions représente toutes ces natures qu'il s'est incorporées. Dans toutes ces substances qu'il détruit pour se nourrir, il ne cherche et ne veut qu'une chose, l'essence, l'élément imperceptible qu'il s'assimilera, rejetant tout le reste; et par ce seul imperceptible il représente dans sa nature cette montagne de substances détruites. De même dans toutes ces choses sensibles qu'il touche, qu'il meut, dans toutes ces sensations qu'il recherche avec avidité, c'est encore l'essence du sensible et du mouvement qui seule l'intéresse. Enfin, dans toutes ces substances, sous toutes ces qualités, il déterre un grain plus petit encore en apparence, cette vérité intelligible que Dieu y a mise, qu'il

(1) *De l'Alimentation*, in-8, Paris, 1866.

poursuit jusque dans les profondeurs les plus obscures, qu'il poursuit avec ténacité, persévérance, sans jamais être épuisé ; car c'est elle avant tout qu'il veut ravir, qu'il prétend s'incorporer et qu'il veut sauver avec lui.

A considérer l'homme dans ce travail gigantesque de chaque instant et qu'il accomplit presque sans se douter du but qui l'anime, je le vois acharné à des destructions pour empêcher la destruction. Grand pontife de Dieu sur terre, il faut qu'il sauve tout ce que Dieu y a mis, en se sauvant lui-même. Il agit comme se sentant né de Dieu, fait pour vivre de Dieu, et pour pomper Dieu dans toutes ses œuvres. Il veut assimiler en lui toutes ces essences que Dieu a semée dans le monde, et pour les conquérir, les posséder, il détruit avec rage tout ce qui les détient. Il ravit les essences matérielles par ses facultés végétatives ; il ravit les essences de la lumière et du mouvement par ses facultés animales ; il ravit les essences intelligibles par ses facultés intellectuelles. Ces essences que Dieu avait faites et qu'il avait répandues partout pourraient être perdues si les corps qui les détiennent périssaient d'eux-mêmes : l'homme détruit lui-même ces corps pour s'emparer du trésor précieux qu'ils détiennent et qu'il faut sauver.

Ainsi la vie de l'homme n'est-elle qu'un ravissement incessant du monde livré à ses facultés ; et les besoins de toutes sortes qui le meuvent, besoins végétatifs, animaux ou intellectuels ne sont que des aspirations implantées en lui par Dieu pour chercher en toutes choses les essences créées de Dieu.

Sans doute cette vie sous ces trois formes ne nous paraît pas toujours si relevée au premier abord ; et l'homme en vivant s'égare souvent dans ses œuvres. Les besoins du corps paraissent bien grossiers et bien vils même ; ses besoins animaux sont quelquefois bien infâmes dans des jouissances honteuses : ses besoins intellectuels s'assouvissant dans les monstruosités de l'erreur sont quelquefois bien pénibles à voir. Mais ce sont là les écarts d'une nature qui s'égare dans les sentiers du mauvais ; et les écarts ne sont pas la loi. La loi sûre, exacte, générale, c'est que l'homme par ses trois vies vit de Dieu et pour Dieu, détruisant toutes choses pour dégager, s'assimiler et s'approprier par ses trois puissances toutes les essences matérielles, sensibles ou intelligibles que Dieu a semées dans ce monde. C'est des essences matérielles qu'il forme son corps et ses organes ; des essences du mouvement qu'il fait sa sensibilité et sa motilité ; des essences intelligibles qu'il forme son intellect ; car de même qu'il

se fait un corps, il se fait également des sens, des mouvements et une intelligence.

En réalité donc, vivre, c'est pour l'homme ravir au monde toutes les essences que Dieu y a mises, s'en emparer et se les approprier par ses trois grandes puissances qui lui font comme trois vies.

L'agencement de ces trois vies et de ces trois ordres de facultés est un sujet d'admiration pour ceux qui le méditent. Nous aimerions à y demeurer si c'en était le lieu ; mais il faut nous borner à le signaler au lecteur qui aime le beau et qui aura du temps.

Cet agencement est ainsi ordonné que les trois vies sont hiérarchisées, la végétative en bas, l'animale au milieu, l'intellectuelle en haut ; de sorte que la supérieure puisse dominer la moyenne, et la moyenne l'inférieure. Mais par compensation, celle qui est au-dessus ne peut rien faire sans celle qui est au-dessous ; pour agir, la supérieure a besoin de la moyenne, et la moyenne de l'inférieure. Enfin, pour que les relations de l'agencement soient pleines de douceur, les choses sont ainsi posées que l'inférieur a besoin du supérieur, et que le supérieur est intéressé à l'inférieur.

Voyons cela un peu dans le détail pour plus de clarté :

La vie végétative est dominée par la vie animale, et a besoin d'elle ; car ce sont les sensations qui apprécient les besoins du corps ; ce sont les sens qui décident de ce qu'il faut lui accorder ; ce sont les mouvements qui prennent la nourriture, qui rapprochent les sexes, qui font circuler le sang et les humeurs, portent le corps là où il est bien, le détournent du lieu où il serait mal, le défendent contre ce qui pourrait l'attaquer ou lui nuire.

D'un autre côté, la vie animale ne peut rien sans la vie végétative et est intéressée dans ses actions : car si l'acte végétatif forme mal un organe ou le nourrit mal, la sensibilité et le mouvement ne s'y feront pas ou s'y feront mal ; l'œil ne verra pas ou verra mal, l'oreille entendra mal ou n'entendra pas, les membres ne pourront se mouvoir ou seront infirmes.

Il en est de même des relations entre la vie animale et la vie intellectuelle, avec cette différence cependant que les liens ont plus de laxité. La vie animale est dominée par la vie intellectuelle et en a besoin pour rectifier ses sens, pour parfaire ses sentiments, pour donner à ses actes plus de justesse et plus d'adresse, plus d'applications ; de sorte que chez l'homme, la vie animale est infiniment plus riche,

mieux appareillée, étant guidée par la raison, qu'elle ne l'est chez le plus parfait des animaux. D'un autre côté, la vie intellectuelle a besoin des sens pour connaître les qualités sensibles des corps; elle a besoin de l'imagination pour avoir des images d'où elle extrait les idées abstraites; elle a besoin des sentiments pour donner un corps à ses affections; elle a besoin des mouvements pour réaliser les actes qu'elle conçoit; et se trouvant ainsi avoir besoin de la vie animale, elle est intéressée à ce que tout s'y passe bien.

Nous pouvons donc dire que l'homme ainsi appareillé et disposé dans ses trois ordres d'actes, trouve dans les nécessités des actes inférieurs la nécessité de ses actes supérieurs; qu'il est porté à mouvoir l'inférieur pour l'utilité du supérieur; et qu'il trouve pour régler l'inférieur l'intérêt et la puissance du supérieur.

Dire cependant que malgré ses merveilles de disposition, cet arrangement ne puisse être ébranlé, et ne puisse donner lieu à beaucoup de tiraillements : ce serait une erreur. Hélas! l'homme est déchu d'un état de premier établissement que l'on conçoit avoir dû être admirable, lorsque ces lois que nous venons d'entrevoir étaient dans toute l'harmonie de leur perfection.

Aujourd'hui, la raison a perdu de sa domination sur l'animalité, et dès lors la vie animale est moins parfaite; de sorte que, bien que l'intelligence soit autant intéressée à la justesse des sens et des mouvements, elle en est moins bien servie. La vie animale, dans ses sens et dans ses mouvements ne subvient pas, selon la stricte justice, aux besoins du végétatif; et le végétatif mal servi ne donne plus à la vie de sensibilité et de mouvement les organes parfaits qui seraient nécessaires. Les liens sont relâchés, les relations sont désordonnées; l'intellectuel va de son côté, l'animalité du sien, le végétatif également; ou plutôt ils tendent à l'indépendance, car la séparation complète est impossible; il y a un désaccord, des tiraillements, la subordination est en révolte, l'autorité est insouciante ou tyrannique, la douceur des relations est perdue.

Cependant les lois subsistent; une merveille plus grande que le merveilleux de leurs dispositions est qu'elles n'aient pas été détruites; et une merveille plus grande encore est qu'elles puissent être réparées. Le christianisme seul en a donné l'idée, en montrant comment la raison peut reprendre son empire de justice et de douceur, et en donnant les moyens d'y parvenir; en faisant voir comment cette

réparation commencée dans les difficultés de ce monde s'achève dans un monde meilleur.

Les deux premières grandes lois de notre nature sont donc que tout l'être est un et que ses trois principales facultés concourent dans l'unité, tout en ayant chacune son indépendance, c'est-à-dire son fonctionnement particulier. Tout acte qui s'accomplit opère un mouvement propre, en vue d'un but particulier, mais ce but particulier concourt au but général de l'être, et c'est pour l'être tout entier que se fait chacune des actions particulières.

On comprend par là comment les passions, étant le fait de l'homme tout entier, se localisent cependant dans des actions particulières; de sorte que notre nature participe tout entière à leurs mouvements, encore bien que ce soient certaines actions particulières qui opèrent; et qu'elles sont le fait de tout l'être dans son unité, encore bien qu'elles se localisent par leur mécanisme dans des facultés spéciales.

III

LES CARACTÈRES DE L'ORDRE ANIMAL ET LES PASSIONS.

Sans aucun doute, les passions sont le fait de tout l'être, car chaque faculté n'opère que pour l'unité de l'être; mais comme pour chaque action leur mécanisme se localise dans un ordre d'actes particuliers. Sans aucun doute aussi tout l'être se ressent de leurs mouvements, et nous verrons en effet comment les facultés intellectuelles et les facultés végétatives se ressentent des passions; mais ces mouvements dont nous voulons nous occuper trouvent leur origine et ont leur mécanisme dans les facultés d'ordre animal. C'est dans notre vie sensible-motrice qu'il nous faut chercher la raison de leur développement et de leur évolution.

En effet, dans tous les phénomènes qu'on nous dépeint comme étant des passions, il nous est impossible de voir autre chose que des effets de la sensibilité ou du mouvement. L'amour, la haine, la joie, le plaisir, les désirs sont des sentiments ou mouvements intérieurs de notre sensibilité. Les besoins, la colère, les convoitises sont aussi des effets de notre sensibilité, et se traduisent par nos mouvements. Nos répulsions, nos craintes, nos tristesses, comme nos espérances, comme notre vanité ou notre orgueil, comme notre audace ou notre

pusillanimité sont également des sentiments, ou des émotions de l'ordre sensible, ou des mouvements de l'ordre animal. La main sur notre cœur, nous le sentons battre à tous ces sentiments comme à tous les autres phénomènes de l'ordre sensible moteur. C'est dans nos facultés animales que nos passions germent, se développent et s'épanouissent.

Les végétaux n'ont pas de passion, notre ordre végétatif n'en doit point avoir. Personne n'a parlé des passions du végétal, parce qu'en effet chez lui il n'y a pas de ces mouvements, du moment qu'il ne s'y trouve ni sensibilité ni motilité. De même on ne s'expliquerait pas les passions des pures intelligences, puisqu'on ne trouve chez elles également ni sensibilité, ni motilité ; et on ne peut réellement attribuer des passions à nos facultés intellectuelles. L'ordre végétatif et l'ordre intellectuel peuvent se ressentir des passions, mais ils n'en ont pas eux-mêmes.

Il nous suffit d'y regarder pour nous convaincre que la passion est un des caractère de l'animalité.

Jetons les yeux sur les animaux, nous les voyons comme nous sujets à toutes les passions qu'on nous désigne : ils ont comme nous la colère et les emportements, la joie et la tristesse, l'amour et la haine, des instincts et des besoins, la crainte et l'audace, l'envie et la jalousie, l'impatience et la ruse, même la vanité et l'orgueil, les convoitises de toutes sortes, les sympathies et les antipathies, et à peu près tout ce qu'on nous a nommé. Si quelques passions sont plus particulièrement notre apanage, s'ils n'ont pas la passion du vrai, du bien et du beau, c'est qu'il n'y a pas chez eux un ordre intellectuel dont leurs sentiments puissent retentir ; et ces passions qui leur manquent ne sont chez nous des passions que parce que nos sentiments animaux participent aux émotions de notre intelligence. De sorte que, soit dans les passions qui nous sont communes avec eux, soit dans celles qui nous sont propres, nous retrouvons toujours les mouvements de notre sensibilité et de notre motilité. Elles peuvent être causées sans doute soit par les nécessités de nos actes végétatifs, les besoins de notre corps, soit par les aspirations ou les élévations de notre intelligence. Mais c'est toujours dans notre animalité qu'elles se passent ; c'est là qu'elles germent, se développent et s'épanouissent.

Ce mot *passion* a été accepté des Grecs, de leur expression πάθος

(*souffrance*), ayant compris que le mouvement de la passion était une sorte de souffrance ou de dérangement dans la nature. A ce titre, on pourrait croire que la passion est une maladie. Mais les Grecs ne s'y trompaient pas, et pour le marquer expressément, ils avaient un nom particulier νοσος pour distinguer la maladie d'un état de dérangement mal défini dans l'être.

La passion est certainement analogue à la maladie, mais elles se passent chacune dans un ordre d'actes différents. La maladie est une sorte de passion dans la vie végétative : c'est un mouvement emporté et désordonné qui se montre chez les végétaux, comme chez les animaux, comme chez l'homme, et qui dépend d'un dérangement dans la direction des actes formateurs du corps, d'une altération des actes nutritifs. La passion est une manière de maladie dans la direction des actes animaux ; elle n'est point de l'ordre maladif parce qu'elle n'est pas de l'ordre végétatif ; ses phénomènes ne sont point des actes de formation ou de nutrition, mais des actes de sensibilité et de mouvement.

Aussi, la passion et la maladie sont des mouvements analogues mais non semblables, qui appartiennent à deux ordres très-différents ; et les confondre, c'est se tromper.

Il y a des choses qu'il ne faut pas confondre avec la passion. Telles sont l'erreur, la faute, le vice et la vertu.

Ce sont là des attributs qui peuvent être le fait d'une passion, mais ils ne sont pas la passion. Ainsi :

On peut être dans l'erreur parce qu'on se passionne pour un objet : on le voit trop grand ou trop petit, trop loin ou trop près, meilleur ou pire qu'il n'est. On dit alors très-justement que la passion produit l'erreur. Mais l'erreur peut avoir lieu sans passion, pour des causes diverses, et elle n'est en elle-même qu'un désaccord entre la réalité objective et l'idée que nous nous en faisons.

On peut aussi commettre une faute par passion : négliger une loi, mal adapter ses puissances à un acte ; mais la faute n'est pas une passion, c'est un désaccord entre ce que nous devrions faire et ce que nous faisons.

Le vice a plus d'analogie avec la passion, en ce sens que beaucoup de nos passions sont des vices ; et ainsi, le mensonge, la gourmandise, la luxure, la colère, sont tout à la fois vices et passions. Mais la passion est indifférente en soi ; elle n'est ni bonne ni mauvaise par

elle-même; elle ne devient l'une ou l'autre que selon le but auquel on l'applique, l'acte auquel elle s'adjoint; de même qu'il y a des passions mauvaises, il y en a de bonnes, comme la générosité, la charité, le dévouement, la vertu; et on ne peut dire ainsi que toute passion soit vice, tant s'en faut. D'un autre côté, le vice a quelque chose de tellement perverti dans ses habitudes, qu'il en vient à être perpétré sans ce mouvement de violence et d'emportement qui caractérise la passion et qui la fait quelquefois excuser d'échapper à la raison : il se commet à froid pour ainsi dire, dans le calme d'une perversité consommée, à ce point qu'on ne peut dire qu'il échappe à la raison, mais bien qu'il la domine et en fait sa complice. Ainsi le vice est essentiellement mauvais, la passion peut être bonne : il est plutôt froid, elle est emportée; il s'asservit la raison, tandis qu'elle y échappe. Les différences sont grandes.

La vertu peut être le fait d'une passion, et il y a des gens qui la pratiquent, surtout à ce titre : c'est par le sentiment qui les emporte avec violence, et qui règne dans leur nature, qu'on les voit charitables, complaisants et même pieux. Mais aussi, la vertu peut être le fait de la raison illuminée et fortifiée par la grâce : on peut alors la voir combattre des passions qui lui font obstacle, les abattre, les vaincre; on peut même la voir, ce qui est alors son triomphe le plus merveilleux, enfanter elle-même des mouvements passionnés pour concourir à ses efforts, après avoir dompté ceux qui s'opposaient à ses élans. La passion mise ainsi aux services de la vertu, domptée, assouplie et dirigée par la raison aidée de la grâce, est le plus beau spectacle que l'homme puisse donner à Dieu et au monde. Elle enfante alors ces actes héroïques qui dépassent la nature humaine pour ainsi dire, ou du moins la soulèvent et la transforment jusqu'à être comme divinisée ! Ainsi la vertu, n'est pas une passion, mais elle peut être le fait d'une passion, et elle peut elle-même faire une passion.

Nous définissons donc les passions : des mouvements impétueux de l'être, germés et développés dans les facultés de l'ordre animal. C'est maintenant sur ces facultés qu'il faut concentrer notre attention.

D'ailleurs, rien au monde n'est plus attrayant pour le penseur. Les facultés végétatives peuvent avoir pour le médecin un intérêt plus sérieux, parce que c'est chez elles que se trouve le mécanisme de la maladie. Les facultés intellectuelles sont plus relevées et offrent à

l'esprit métaphysique des problèmes plus purs. Mais les facultés animales ont pour l'esprit pratique un intérêt tout particulier, parce qu'elles sont pour ainsi dire le moyen de la vie. C'est par les facultés végétatives que nous entretenons le corps, ce substratum de notre existence ; c'est par les facultés intellectuelles que nous trouvons la direction supérieure de notre vie ; mais c'est surtout par la sensibilité et le mouvement que notre vie se communique extérieurement. Leur étude est donc d'un intérêt considérable : la dédaigner serait une faute grave, et l'approfondir donne une grande force.

Ce serait un tort de ne pas voir le grand rôle de cet ordre animal si relevé chez certains animaux qu'on a pu lui attribuer une sorte d'intelligence. Parce que chez l'homme il est joint et soumis à l'intelligence, il n'en a pas moins une très-grande portée, et nous le voyons plus riche même que chez les animaux en raison de son contact avec l'intelligence qui le relève et l'enrichit.

Son caractère principal et vraiment spécial, c'est la *personnalité*. Plus grossier chez les animaux que chez l'homme, ce caractère est chez nous comme chez eux le signe précis et net des actes sensibles et moteurs. Tout ce qui est personnel en nous est de l'ordre animal ; tout ce qui s'élève au-dessus du cercle étroit de la personnalité est le fait de notre raison supérieure. On comprend en effet que l'animal n'a qu'un but particulier à remplir : chaque espèce a sa fonction particulière à exécuter, sa vie à entretenir, son corps à défendre et à protéger, son existence à propager. Tout animal se renferme dans le cercle de ses actions personnelles. L'homme a tout à la fois le but personnel de sa vie, et le but de son existence placée sur la terre pour y commander, soumettre la création, et la sauver ou la perdre avec lui. De là cette conséquence, que l'animal n'agit jamais qu'au nom d'un but particulier représenté par son individualité dont il s'occupe exclusivement ; tout ce qu'il fait, tout ce qu'il convoite, tout ce qu'il veut, il ne le fait, ne le convoite, ne le veut que pour lui en propre : c'est l'égoïsme ou le particularisme absolument. Au contraire, l'homme a tout à la fois son animalité et son intelligence : par la première, il défend, protége, entretient, enrichit même sa personnalité ; par la seconde, il conçoit le bien et le juste, c'est-à-dire ce qui doit revenir à chacun quel que soit l'intérêt personnel. Tout ce qui retentit en lui de ses intérêts personnels exclusifs, de ses désirs ou affections propres, de ses préoccupations ou de ses impulsions particulières vient de son animalité ; tandis qu'à côté de cela, grand maître de l'ordre ter-

restre, grand pontife par l'ordre de Dieu, il est avec son intelligence le voyant et l'exécutant de la justice absolue.

Les facultés animales ayant pour caractère principal la personnalité, il s'ensuit que les passions doivent être généralement des mouvements empreints de personnalité. Toutefois, comme les facultés animales peuvent être mues et dirigées par les facultés intellectuelles, on y peut trouver des passions impersonnelles. C'est là une distinction importante à faire, et sur laquelle nous aurons lieu de revenir dans un chapitre ultérieur : les passions sont des mouvements de l'ordre animal qui peuvent être personnels s'ils dépendent entièrement de cet ordre, ou qui peuvent être impersonnels s'ils sont produits par l'intelligence. Les passions purement animales sont grossières dans leurs appétits; les passions suggérées par l'ordre intellectuel sont dites pures et nobles.

Dans tous les cas, la passion est un mouvement violent de l'animalité. Comme on a pu le constater dans la vue rétrospective de notre premier chapitre, tous ces mouvements de joie, de plaisir, de douleur, de haine, d'amour ou autres, sont des mouvements violents de notre sensibilité ou de nos actes.

A bien voir les choses mêmes, tout acte de notre animalité présente les caractères de la passion : cet ordre est personnel et violent. Du moment que nous sentons ou que nous nous mouvons, il y a en nous comme une détente subite, une sorte d'explosion en vue d'un but particulier. Cette vie animale que nous abordons dès notre enfance sans nous douter de ses dangers, sans nous rendre compte du mouvement qui nous y emporte est une vie de passion. En naissant animal nous naissons passionnés.

Mais, ce qui fait qu'un acte devient cependant vraiment de la passion, et qu'on lui accorde alors ce titre, c'est qu'il revient à l'exclusion de tout autre, qu'il usurpe une place plus grande qu'il ne devait avoir, et qu'il se produit avec une personnalité plus accentuée et une violence plus grande. Chacune de ces choses que nous avons vu être désignées comme des passions, l'amour, la haine, la joie, la tristesse, la colère, l'ambition, et le reste, est naturellement dans l'état normal un mouvement toujours personnel et violent, on peut dire passionné : mais ce qui fait de chacune d'elles une vraie passion, c'est sa violence extrême et son extension.

De sorte qu'une passion n'est qu'un mouvement naturellement pas-

sionné, qui prend une extension et une violence au-delà d'un certain ordre naturel.

Si la passion n'était un fait de notre nature, on ne saurait comment s'expliquer les passions. Aussi importe-t-il de bien se pénétrer de ce qu'est ce mouvement passionnel qui peut à un moment donné nous mener si loin. On lui donne le nom d'*ivresse* quand il se passe dans la sensibilité, de *transport* quand il a lieu dans la motilité.

Sentir n'est point le fait d'une partie, d'un organe ; c'est le rôle de l'individu tout entier. Dans ce phénomène plus mystérieux, au fur et à mesure qu'on le sonde, l'être tout entier tressaille. Il se fait là comme un onde rapide qui se développe et s'étend dans tout l'individu, un frémissement qui court dans tout lui, l'excite, l'abat, le transporte ou le terrasse. C'est une sorte d'*ivresse* ; et le mot d'*ivresse des sens* est très-juste. L'être assailli par l'ondée de sensations ne voit et n'entend plus autre chose, ne comprend rien que cet étrange envahissement. Il est comme perdu, il ne se retrouve plus. Sa propre possession lui échappe, tout ce qui l'entoure disparaît devant le seul objet qui l'impressionne, et tout son être semble réduit à cet acte qu'il subit ou accomplit (1).

Et quand cette ondulation frémissante de la sensation ou du sentiment arrive rapide, brusque, intense et profonde, l'être tout entier semble possédé par une puissance supérieure qui le traîne, l'abat, l'anime, le soulève et l'emporte comme dans un tourbillon d'ivresse et de passion. Si ce n'est de la folie, c'est au moins un délire.

En cet état, l'homme est à peu près incapable de tout autre sentiment que celui dont il est enivré, et de là cette inaptitude aux autres sentiments les plus naturels chez celui qu'une passion emporte ; le père sacrifiant son fils, le fils son père, l'ami son ami, et l'on voit jusqu'à la mère oubliant le sentiment de la maternité.

Après lui cet état laisse une sorte d'*hébétude* et d'inhabileté qui dure plus ou moins de temps.

Mais enfin, chaque sentiment en entraînant après lui d'autres qui concourent ou concordent avec son impression ou ses impulsions, la

(1) L'ivresse n'est en effet qu'un état d'oscillation ou de tremblement des sens qui les enlève à la possession de l'être. Dans cet état il nous est impossible d'appliquer notre vue, notre ouïe, notre odorat ou même notre imagination à l'exacte connaissance d'un objet ou d'une image; cet objet ou cette image oscillent, tremblottent devant la vue et les autres sens; de même dans le tremblement, notre main ne peut saisir un objet que nous voulons prendre.

passion fait naître chez l'individu une réceptivité d'impression, une susceptibilité d'émotion, une finesse et une délicatesse de sentiments qui transportent la nature, et pour ainsi dire la transfigurent. Nous sommes livrés à la possession d'un objet ou d'une puissance qui surexcite notre sensibilité ou centuple nos forces. C'est ainsi que naissent les subtilités des sens, les infinies délicatesses du sens intérieur, les aperceptions inouïes qui, soit dans le bien, soit dans le mal, soulèvent notre nature et font de nous des pervers abominables ou des héros sublimes.

Quand l'homme ne se tient pas seulement dans le sentiment, et se livre à l'acte, la passion produit dans cette nouvelle voie des effets semblables à ceux qu'elle produit dans les sens.

L'acte n'est pas seulement le fait d'un membre qui opère, d'un muscle qui se meut : ce n'est là que de l'instrumentation. Pour l'acte c'est l'individu tout entier qui le fait, c'est lui-même qui s'élançant de son foyer, les uns diraient de son antre, passe tout entier dans ses instruments, s'en empare, les possède, et s'y condense. Avant d'agir il n'était que puissance : s'élançant dans l'action, il passe de la puissance à l'acte. Son activité qui était immanente dans son foyer, émane au dehors par ses instruments, et sort tout-à-coup comme par une explosion volcanique.

Le caractère de toute action animale c'est cette violence que nous venons de dire, et qui nous faisait exprimer que la passion est naturellement dans l'acte animal. Mais à l'état normal, cette violence est renfermée dans de certaines limites : au contraire quand la passion nous emporte plus particulièrement dans une action, le mouvement acquiert une soudaineté, une brutalité, une énergie, et souvent une étendue qui défient tout frein. Tout ce qu'est l'homme, tout ce qu'il a de puissance, il le déploie sans ménagement. Aussi, fait-il alors tout ce qu'il est capable de faire. Toute sa vie, tout son être passent dans son action, à ce point que les plus faibles peuvent accomplir des prodiges.

Et ce n'est pas seulement la force qui se déploie, mais aussi toutes les autres qualités de l'action : avec l'énergie, la finesse, la subtilité, l'adresse, l'habileté, quelquefois les qualités les plus contradictoires, comme la violence et la patience, la pétulance et la circonspection. C'est alors que la noirceur des perversités les plus abominables, ou le sublime de l'héroïsme s'étalent au grand jour.

Mais aussi tout ce qui n'est pas utile à l'acte qu'il faut accomplir, tout ce qui de l'être n'est pas emporté, soulevé par cet impétueux volcan, languit faible et déplorable; de sorte que cet être si puissant dans un acte est débile et vulnérable par tous les autres côtés.

La passion est donc, pour ainsi dire, une loi de la nature animale, elle sort des entrailles de cette nature, elle est le fait de cette nature sentant et agissant; et ses caractères sont ceux de toute action de l'ordre animal avec un degré de plus dans l'exaltation : la *personnalité*, la violence, l'ivresse ou le transport.

IV

LE FOYER DE L'ORDRE ANIMAL ET LES PASSIONS.

Si nous avons bien fait entendre cette vérité capitale que les passions ne sont que les actes de l'ordre animal développés d'une manière anormale dans leur étendue et dans leur violence, il s'en suit que leur étude dépend absolument de celle des facultés animales.

Examinons maintenant si dans cette voie nous allons comprendre plus justement qu'on ne l'a fait, comment la multiplicité des passions qu'on a tant de fois essayé de classer, naît du foyer animal.

Rendons-nous compte d'abord des arrangements de l'ordre animal.

Tout dans cet ordre nous apparaît sous deux modes : la *sensibilité* et la *motilité*. Par la sensibilité, l'être reçoit la connaissance des objets extérieurs et l'effet qu'ils produisent en lui. Par la motilité il agit et se meut. Ainsi la vie animale représente une sorte de respiration : aspiration d'une connaissance sensible par la sensibilité; expiration ou exprimation par ses mouvements des actes qu'il veut accomplir.

Mais, comme tout est ordonné dans l'unité, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, il faut observer ici qu'il n'y a pas de sensibilité sans motilité, et pas de motilité sans la sensibilité. En effet, l'être ne reçoit pas seulement l'action sensible, il se porte au-devant, il meut ses sens pour recevoir cette action; et d'un autre côté, comme il est nécessaire qu'il sente ce qu'il fait pour bien opérer, il a la sensibilité pour directrice et compagne de ses mouvements.

Cela étant, nous avons cinq *sens externes*, la vue, l'odorat, l'ouïe, le goût et le toucher qui nous donnent les qualités sensibles des objets extérieurs; et en plus des *sensations internes* qui nous expriment ce qui se passe en nous, les actes que nous accomplissons soit sous l'influence de l'objet soit de nous-mêmes.

Nous avons aussi cinq sortes de *mouvements extérieurs:* de station, de déplacement, d'opération surtout manuelle, d'expression mimique, de vocalisation ou expression vocale. Nous avons en plus des *mouvements internes* de deux sortes : les uns adaptent l'organe sensible au degré d'action sensible de l'objet, et tels sont les mouvements de la peau, de l'œil, de l'oreille, de la langue, du nez; les autres aident à porter les humeurs selon la vitalité des organes.

D'après cette ordonnance, il est clair que ces deux modes, la sensibilité et la motilité doivent être reliés ensemble dans un foyer où l'un aboutit, et d'où l'autre émane. La sensibilité qui apporte les sensations suppose forcément un foyer qui les apprécie; la motilité qui exécute les mouvements suppose un foyer qui les détermine; et il ne peut y avoir là deux foyers isolés parce qu'il n'y aurait pas entre eux le lien obligatoire. Force est donc d'admettre un centre ou foyer dans lequel s'opère une appréciation de la sensibilité et une impulsion de la motilité.

Ce foyer de l'ordre animal que l'on nomme en médecine le centre nerveux et qui se compose anatomiquement du cerveau et de la moelle épinière, se trouve être ainsi le centre de tous les actes et par cela même de toutes les passions.

Les physiologistes et les philosophes s'accordent assez peu sur ce que doit être et sur ce que doit contenir ce foyer de l'ordre animal. On y met assez confusément les sens internes des anciens, c'est-à-dire le sens commun, l'imagination, la mémoire, l'estimativité, l'opinion; puis la conscience sensible, la volonté instinctive, la détermination, l'impulsion, l'inclination ou tendance, les besoins, les sentiments.

Après avoir longuement médité sur ce point difficile, je suis arrivé à croire qu'on pourrait réduire le tout à l'*imagination* et au *sentiment.*

Par l'*imagination*, nous concevons ce que nos sens nous font connaître, et ce que nous pourrions opérer : l'imagination est une sorte de conception sensible des objets extérieurs, de leurs actes et de nos propres actes faits ou à faire; c'est en imaginant que nous nous sou-

venons, et la mémoire est un attribut de l'imagination plutôt qu'un acte distinct. De même, en imaginant les choses, nous les jugeons, nous les apprécions ; en imaginant ce qui est à faire, ce qui se pourrait faire nous nous portons à l'action.

Par le *sentiment*, nous ressentons, ou pour mieux dire nous apprécions ce que les sens extérieurs nous ont apporté; nous apprécions aussi ce qu'il y aurait à faire ou à ne pas faire. Nos sentiments ne font pas seulement que juger, ils nous poussent, nous portent instinctivement ou par des inclinations qui sont à eux à des actes déterminés.

En réduisant ainsi les facultés du foyer animal à deux, *l'imagination et le sentiment*, nous comprenons que toutes les particularités qu'on a distinguées ne sont que des qualités de ces deux facultés maîtresses. Ainsi, l'imagination rend plus ou moins exactement la réunion de toutes les données des sens particuliers; elle a plus ou moins le sens commun ; elle imagine les choses avec plus ou moins d'instruction, c'est-à-dire avec plus ou moins de mémoire ; elle met plus ou moins d'attention dans son opération. De même, le sentiment est instinctif ou propre, dégagé de tendances autres ou conduit par des inclinations ; il est vif ou lent, grossier ou raffiné ; appréciateur ou impulsif, faible ou tenace.

En somme c'est toujours ou une *conception d'imagination* ou une *émotion de sentiment* que l'on retrouve au foyer de l'ordre animal ; et ce sont aussi ces deux éléments que l'on retrouve au fond de toutes les passions.

Mais, ces deux facultés du foyer animal, quoique distinctes, sont intimement liées l'une à l'autre, leur rôle est trop important pour ne pas nous y arrêter.

Leur dissociation est difficile, car on a difficilement dans l'imagination l'idée d'un objet sans éprouver en même temps le sentiment que cet objet inspire. Au contraire, on ne conçoit guère les objets que d'après le sentiment qu'ils nous inspirent. De sorte que d'une manière générale, l'imagination est au niveau du sentiment, et le sentiment au niveau de l'imagination ; ou pour mieux dire encore, l'idée et le sentiment se confondent dans une même opération.

On trouve cependant des exceptions à cette règle, exceptions même assez nombreuses. Il n'est pas rare de rencontrer des hommes chez lesquels l'un des deux conjoints excède, soit l'imagination, soit le

sentiment; et ainsi on peut voir une grande imagination avec des sentiments médiocres, ou une imagination de petite portée avec des sentiments grands et profonds. Combien de fois négligeant cette vérité ne sommes-nous pas trompés dans le cours de la vie ? Combien de fois n'attribuons-nous pas des sentiments nobles et magnifiques à des gens dont l'imagination nous éblouit dans leurs discours, et qui ne sont que des natures mesquines, de notre temps surtout, où l'on s'attache tant aux choses du dehors, où l'on tient à faire parade de sentiments qu'on n'a point! Et combien de fois au contraire, ne méconnaissons-nous pas de bonnes et solides natures, des cœurs d'or, comme on dit, mais dont l'imagination est moins brillante et moins séductrice!

Avouons toutefois qu'il y a là une question d'expression dont il faut tenir compte, et qui rétablit la loi d'association que nous posons. Ainsi, celui qui exprime de si beaux sentiments peut ne s'y pas donner, mais au moins faut-il qu'il les ressente pour que l'imagination les conçoive si bien, et que la parole les traduise si brillamment. Quant à celui qui ne sait pas rendre, son incapacité d'expression ne prouve point son infériorité; et pour sentir si noblement, il faut que l'imagination lui donne de bien ravissantes idées; il nous suffira de le cultiver pour nous en convaincre.

Concluons donc que l'imagination et le sentiment marchent d'accord, et qu'il faut les unir dans un même acte du foyer animal. Nous en déduirons alors aisément que c'est dans l'analyse des sentiments que nous trouverons l'analyse des passions.

Qu'on me permette d'insister en passant, et avant d'aller plus loin sur l'importance qu'il y a à bien éduquer son imagination et ses sentiments; ce ne sera peut-être pas un hors-d'œuvre, à propos des passions, de relever le rôle de ces facultés maîtresses du foyer animal.

L'imagination a une portée considérable: c'est elle qui conçoit et nous retrace l'idée des choses du dehors. Elle est l'aboutissant de nos sens internes et de nos sensations, saisit les traits, les couleurs, le mouvement des objets extérieurs; forme de toutes les qualités sensibles perçues isolément une image unique qui nous retrace l'objet entier, pose la scène où il se trouve, saisit ses relations, découvre les origines, entrevoit les conséquences. C'est elle en un mot qui fait l'acte capital de la conception sensible, qui tient le théâtre et qui peut

nous donner une exacte représentation des choses, ou souvent, comme une grande magicienne, nous tromper en nous embellissant l'image.

Elle fait plus encore que nous représenter les choses extérieures; elle nous donne encore l'idée de ce qui pourrait être ou de ce qui devrait être, ou de ce que nous pourrions faire : elle érige devant nous l'image d'un mouvement à réaliser sur cet extérieurqui n ous a émus; elle nous montre cet objet dans un état autre que celui où il est et où le pourrait mettre une action ordonnée de telle ou telle façon ; nous fait entrevoir le plaisir que nous procurerait telle ou telle relation, telle ou telle possession, telle ou telle œuvre; nous ouvre les perspectives enchanteresses ou terribles du futur réalisable; dresse le plan de nos œuvres, de nos attaques, de nos défenses; ordonne notre conduite droite ou compliquée, nous fait mesurer le temps à employer, les forces qu'il faut appliquer, le soin qu'il faut y mettre; conçoit enfin le beau à réaliser, la perfection à atteindre, comme elle nous les avait fait voir dans les œuvres de Dieu ou dans d'autres œuvres humaines.

Sans l'imagination, le monde extérieur serait pour l'animal sans vie, sans traits, sans couleur, sans être, sans réalité présente ou possible; et pour nous le charme sensible de la vie retomberait dans le néant, l'intelligence se mouvrait dans la seule abstraction, nulle réalisation du concept de l'esprit, c'est-à-dire nulle vie ne pourrait répondre à la nôtre. Notre imagination, bien plus riche et plus puissante que chez l'animal où n'existe pas l'intelligence, réalise ces concepts merveilleux du bien, du beau, du juste, du parfait, du divin que l'esprit seul peut former; et, c'est par elle que l'artiste réalise, engendre, pour ainsi dire, les formes merveilleuses de la beauté; par elle que le juste conçoit l'ordre parfait à réaliser, le souverain bien à atteindre; par elle qu'on se forme l'idée d'une conduite privée bien réglée, d'une famille bien entendue, d'un ordre public sagement ordonné, d'une politique droitement conduite. c'est par elle que le législateur forme la loi, que le magistrat l'applique; par elle que l'industriel, l'ingénieur, le mécanicien, réalisent en formes sensibles et, pour ainsi dire, vivantes les merveilles de leurs conceptions, ou mieux, et pour tout dire d'un mot, c'est par l'imagination que l'homme fait vivre réellement son intelligence, parce que c'est par elle qu'il l'exerce et l'applique.

Si donc on ne saurait trop blâmer une imagination désordonnée et affolée, que de louanges à donner à une imagination qui joint à la

justesse et à la perfection des images la vivacité et l'étendue de ses opérations! Cultivons cette faculté admirable, mais n'oublions point de la parfaire en la développant, et n'oublions pas surtout qu'elle n'est point seule, et qu'à côté d'elle le sentiment doit avoir une grande part dans nos soins d'éducation.

C'est aller bien loin que de prêter à l'imagination le rôle vivificateur que je viens de lui accorder. Si j'en ai trop dit, je me rétracte; car l'imagination ne donne à la réalisation que la forme et la couleur, la simultanéité des phénomènes et leur succession, mais elle ne donne vraiment pas la vie. Ce qui donne la vie, c'est le sentiment.

Sans le sentiment, l'imagination ne nous donne des choses extérieures qu'une reproduction plastique morte; il faut le sentiment pour animer le tableau. Une photographie sèche et sans vie, voilà l'imagination : un portrait de maître, vrai, vivant, parlant, voilà le sentiment.

L'image des choses et des êtres extérieurs doit non-seulement nous retracer leurs traits, leurs couleurs, leurs mouvements, mais aussi leur expression. Sans cette expression, ce sont des ombres qui vont, viennent, passent sans avoir été quelque chose pour nous. Il faut que nous sentions en elles ce qui peut nous arrêter, nous étonner, nous fixer à les examiner. L'homme qui ne sait pas être étonné ne s'arrête à rien; c'est le passant indifférent; c'est le bédouin sauvage qui n'est frappé de rien; ni le grand, ni le beau, ni le juste, ni le curieux, ni l'extrordinaire, ni le bon, ni l'utile, ni le possible ne l'émeuvent. Il faut donc que nous sentions la vie de ce qui nous entoure, que nous en soyons impressionnés, émus. Nous devons y trouver du charme ou du désagrément, de l'attrait ou de la répulsion, du plaisir ou de la douleur, une séduction ou une terreur.

Sans cette vie que nous ressentons dans les choses et les êtres qui nous approchent, comment pourrions-nous concevoir par l'imagination de leur prêter un rôle, et de nous tracer aussi une conduite à leur égard? C'est par le sentiment que nous sentons ce que ces choses nous sont et ce qu'elles peuvent nous être; et c'est par lui, en lui que naissent nos désirs, nos convoitises, nos répulsions, notre concupiscence, notre envie, nos jalousies, notre émulation, notre ambition. C'est le sentiment qui vivifie l'imagination, qui la relève, l'étend, l'excite, l'anime; c'est lui qui donne de la vie à nos relations et à nos œuvres; lui qui nous pousse dans l'amour, dans la recherche

du bien-être, de l'argent, des hommes; lui qui sauvegarde notre vie contre les attaques de l'extérieur et qui lui fait chercher tout ce qui peut l'enrichir et l'embellir; lui qui tend notre main au malheureux, notre bras à celui qui tombe; lui qui anime nos œuvres artistiques et même industrielles, qui vit dans le tableau du peintre, dans la statue du sculpteur, dans les vers que le poëte laisse échapper comme les accents d'une musique divine, dans les harmonies ou les chants du musicien, et même dans la machine qu'on vient de construire, dans cette viabilité que l'ingénieur a conçue et exécutée. Et de même, dans les lois du législateur, sous la robe du magistrat, dans l'ordonnance du médecin, dans la direction du père de famille, dans les douceurs du foyer, jusque dans les bégaiements de l'enfance, c'est le sentiment qui vit, parle, conduit et anime tout. Partout où la vie de l'homme apparaît, apparaît avec elle le sentiment, comme il se montre dans toutes les œuvres de Dieu, et c'est lui encore qui relie la créature au Créateur dans cette admirable chaîne sans fin de l'amour divin, dont le côté de la piété monte pendant que le côté de la grâce descend.

Accorder le sentiment à l'imagination qui doivent être naturellement unis, faire que l'un ne déborde pas l'autre, régler l'un sur l'autre, c'est parfaire une œuvre d'éducation très-utile; l'homme qui y aura travaillé sérieusement en sera récompensé amplement dans le maniement de ses facultés.

Cette digression sur l'imagination et le sentiment nous a entraînés, revenons à notre sujet direct.

Nous concluons de ce qui précède, que l'analyse des passions devrait être faite sur l'analyse des sentiments, parce que comme les passions partent du foyer de l'ordre animal, ce sont les sentiments qui avec l'imagination forment la vitalité de ce foyer. Voilà maintenant ce que nous devons examiner.

Dr F. FRÉDAULT.

(La suite au prochain numéro.)

L'ART ET LA MORALE AU THÉATRE

EN FRANCE

On a vu dans ce siècle s'élever partout des théâtres construits avec magnificence et à grands frais ; la petite ville comme la capitale a les siens. Nulle dépense n'est épargnée : le théâtre est devenu d'utilité publique ; c'est l'édifice principal de la cité et l'ornement des places.

Jadis le clocher et le beffroi suffisaient au peuple des villes. Là étaient son âme et sa vie. A l'église, il pratiquait sa religion ; à l'hôtel de ville il gardait ses libertés. Il vivait content à l'ombre de ces deux monuments de sa foi et de son indépendance ; pour le reste, il se faisait à lui-même ses joies et ses divertissements. Aujourd'hui la maison municipale est fermée et l'église presque abandonnée ; mais le théâtre est ouvert tous les jours à la foule.

Les partisans du théâtre disent qu'il est une école d'art et de morale, aussi bien qu'un lieu de plaisir, et ils croient reconnaître dans le goût des représentations scéniques un signe du progrès et un résultat heureux de la civilisation.

Sans doute, un théâtre où l'art régnerait sérieusement, serait bon et utile : l'art naturellement uni à la morale, par ses côtés les plus élevés, y serait instructif et moralisateur. Mais cette condition est nécessaire, car le théâtre n'existe chez une nation à l'état d'institution noble et utile que lorsqu'il présente les caractères d'un art élevé, et qu'exprimant en lui la vie du peuple auquel il s'adresse, il sert à développer les sentiments religieux et patriotiques, à instruire des devoirs de famille et de société.

Au commencement de ce siècle, avec une rare prévision qui ne s'est que trop accomplie, M. de Bonald disait : « Peut-être ne sommes-nous pas loin du temps où le spectacle en France tuera l'art du théâtre. » Pour l'illustre philosophe, cet art florissait en France, au temps où « les pères de notre tragédie pensaient bien moins à faire des œuvres scéniques que des ouvrages littéraires, et écrivaient pour

le cabinet et les gens de goût plutôt que pour le théâtre et la multitude. »

Cela est vrai. Le théâtre, en France, a eu ce caractère particulier de n'être qu'un genre littéraire, depuis le moment où le génie des grands poëtes dramatiques y parut et lui donna sa forme. Nos mœurs politiques et privées, aussi bien que notre organisation sociale, ne permettaient pas qu'il fût chez nous une institution publique comme en Grèce. Il ne peut plus exister dans nos États modernes avec le caractère national et populaire qu'il eut dans l'antiquité, et particulièrement chez les peuples jeunes et libres des petites républiques grecques.

Ce caractère faisait sa grandeur et son importance. Pour exister vraiment chez un peuple, pour y avoir sa place et sa mission propres, le théâtre doit avoir pris naissance en lui comme un produit naturel et spontané de sa vie et de son activité ; il doit être une partie de lui-même, une manifestation publique de ses sentiments. Aussi n'a-t-il chez nous aucun caractère particulier qui le rende propre à notre pays et qui en fasse comme un patrimoine national. On ne peut dire, malgré nos chefs-d'œuvre dramatiques, que nous ayons en France un théâtre, car le théâtre n'est point au rang de nos institutions sociales et n'a pris aucune place dans notre vie publique. Sa condition est toute privée et son rôle individuel ; il n'appartient pas au pays. Aujourd'hui même, ce n'est plus qu'un établissement vénal de plaisir et l'objet d'une entreprise que la loi moderne qualifie acte de commerce (1). Les représentations théatrales sont des marchandises vendues au public; tout s'y achète, auteurs, pièces et acteurs.

Comme il ne pouvait dépendre de nos grands poëtes de changer cet état qui tenait à la société même et qui s'imposait à eux, ils durent donner à leurs compositions un caractère universel, en s'attachant à faire des œuvres générales d'art et de morale, plutôt que des pièces particulières destinées à leur pays et à leurs concitoyens.

C'est pourquoi les drames de Corneille et de Racine perdirent de leur vérité et de leur beauté propres, en perdant leur caractère original, quand des réunions privées, où ils étaient lus et joués d'abord, ils passèrent sur une plus grande scène pour y être exposés en représentation au public. Tout alors y devint faux : le sujet, l'action, le lieu, les costumes, les rôles des personnages. Tandis qu'auparavant

(1) Art. 632. Code de Com.

il n'était besoin d'aucun apprêt ni d'aucune fiction, et que l'auditeur tout seul suffisait au poëte et à son œuvre, il fallut alors pour la représentation tout l'appareil de la mise en scène et tous les artifices de la déclamation. Il fallut donc bâtir en carton Athènes ou Rome à Paris, et faire jouer les rôles des personnages par des hommes de métier. Les figurants revêtirent la chlamyde et la toge; des acteurs à gage posèrent en consul ou en roi; les matrones romaines et les vierges grecques parurent sous les traits d'une comédienne.

C'était vraiment méconnaître la grandeur morale et la beauté artistique des œuvres de nos poëtes, que de les rapetisser aux vaines fictions et les travestir ainsi sur les planches d'un théatre. On dénature le fond lui-même de ces hautes œuvres littéraires, en les transportant sur une scène quelconque, avec des acteurs, des costumes et des décors d'emprunt.

Car si nos poëtes ont eu besoin de prendre leurs sujets et leurs personnages chez un peuple particulier, du moins par l'effet d'un art supérieur et vraiment admirable, leur génie a su mettre la scène et l'action partout; ils n'ont voulu représenter ni Grecs ni Romains, ni peindre des individus; mais ils se sont proposé, dans leurs vastes conceptions, de personnifier des caractères et de marquer les types généraux. Tel fut leur art, et il apparaît en cela dans toute sa beauté et dans toute son originalité créatrice.

En vain quelques acteurs distingués, par un talent qu'on a pu croire merveilleux, ont-ils réussi parfois à faire naître l'illusion chez les spectateurs, et commander même l'admiration; tout leur succès n'a été qu'a bien jouer un rôle. En France, l'art dramatique n'est point au théâtre, c'est dans les pièces elles-mêmes. Aussi, disait avec raison M. de Bonald : « Je ne sais si les chefs-d'œuvre de la scène tragique ne perdent pas, pour un homme de goût, à la représentation, plus qu'ils ne gagnent. La copie reste toujours beaucoup au-dessous des modèles que se forme l'imagination. » C'est en faisant de même allusion au genre de notre théâtre qu'une femme de grand esprit a pensé « que la vraie noblesse de l'art était peut-être incompatible avec le théâtre (1). »

Pour qui s'est fait une idée élevée du beau, pour qui sent tout ce que l'art demande de vérité, de grandeur et de dignité, et qui a su goûter quelque chose des émotions pures et solennelles, suscitées au plus intime de l'âme par la contemplation de l'idéal et de la nature,

(1) Mme Gertz. L'*Enthousiasme*.

toutes les fausses imitations, tous les travestissements, toutes les pantomimes, tous les petits moyens des représentations théâtrales qui prétendent copier la vérité et reproduire la nature, ne sont propres qu'à inspirer le dégoût et souvent même le rire.

Il n'en était pas du théâtre en Grèce comme chez nous ; il y apparaît comme une grande, une belle et utile institution, si l'on tient compte de l'état de la civilisation païenne. Pour faire une comparaison il faudrait quitter un instant nos petites salles de spectacle, oublier les sujets les plus ordinaires de nos pièces, les décors badigeonnés de la scène, le jeu, les attitudes et la déclamation des acteurs, et venir assister à une représentation à Athènes.

Dans cette cité reine qui s'appelait fièrement l'Hellade de l'Hellade et qui avait l'empire des beaux arts et des lettres, le théâtre, à l'époque de sa splendeur, était tout à la fois religieux, patriotique et moral. Les personnages qui concouraient à la représentation, faisaient œuvre de service public et sacré ; l'acteur était là en fonction de citoyen comme à l'*agora*, ou à l'armée ; le drame y était lui-même « un magnifique accessoire du culte rendu aux dieux de l'État, une commémoration solennelle des grands souvenirs nationaux et un enseignement public des vertus républicaines (1). »

Représentons-nous une de ces fêtes de Bacchus et de Minerve, où deux fois par an Athènes répandait sur la Grèce, avec le respect de la divinité et l'amour de la patrie, la passion du beau et l'enthousiasme de la gloire. Le sacrifice est terminé ; les victimes couronnés de fleurs ont été immolées ; un poëte héritier de la lyre de Simonide a chanté l'hymne en l'honneur des dieux. Voici qu'un peuple entier, venu de tous les points de l'Hellade, se presse dans l'immense enceinte pour assister à la grande fête de la religion, de la patrie et de l'art ; il vient contempler la destruction des Perses ses ennemis, mise en drame par le poëte Eschyle, l'un des vainqueurs de Salamine.

Quelques années à peine se sont écoulées depuis cette mémorable bataille ; l'ennemi a été chassé du sol national ; mais les temples et les édifices saccagés attestent la grandeur du péril et l'héroïsme de la défense. Des ruines vivantes servent de décors au drame qu'on va représenter ; le vaste théâtre a pour voûte le ciel ; c'est le soleil de Marathon et de Salamine qui éclaire la scène, et les acteurs ont pris part à la grande bataille. Quel mouvement d'enthousiasme, quelle ivresse dans tout ce peuple, quelles acclamations et quels cris de vic-

(1) M. Patin. *Littérature dramatique.*

toire, alors que sur la scène, le messager chargé d'apporter à Suse la nouvelle du désastre de Xerxès, annonce tristement à la reine que toute l'armée des Perses est anéantie!

Voilà vraiment une scène pleine de grandeur, de magnificence et de viriles émotions.

Athènes connut ainsi plusieurs de ces beaux jours de fêtes, si féconds en nobles sentiments et en leçons utiles. Et un siècle plus tard du haut de la tribune et devant ces mêmes Athéniens qu'il faudra exciter encore aux belles actions, Démosthène, dans sa fameuse harangue, pourra faire appel aux souvenirs incessants de la vertu de leurs pères que leur offraient chaque jour la tribune et le théâtre (1).

Ces spectacles de l'antiquité nous font concevoir une noble idée de l'art dramatique; nous y voyons le théâtre d'un peuple fondé dans cette naturelle association de la religion, de la morale et du patriotisme, avec les qualités qui en font une grande institution publique.

C'est en cela qu'on peut dire qu'il n'y a pas de théâtre en France, quoique dans aucun pays il n'y ait jamais eu plus d'édifices de ce nom ni de pièces composées pour la scène. Les belles œuvres tragiques de nos poëtes forment une partie de notre littérature, mais ne conviennent pas à nos théâtres. Le grand art dramatique, dont la tragédie est la plus haute expression, n'existe donc pas chez nous.

La comédie, au contraire, qui emprunte ses sujets à la vie réelle, peut avoir sa vérité sur notre théâtre. La scène y sied bien a représenter le lieu de l'action; les acteurs qui remplissent les rôles, sont les personnages mêmes de la pièce. Nulle disproportion, nulle invraisemblance; l'habileté suffit à l'illusion. La comédie par son caractère est de tous les temps; elle repose sur le fonds commun de la nature humaine qu'on retrouve partout; les acteurs sont ici dans leur rôle, et les spectateurs sont chez eux.

Ainsi, la comédie, loin d'être déplacée sur notre théâtre, peut y paraître avec l'art naturel et vrai qu'elle demande. C'est le seul genre d'ailleurs que les auteurs dramatiques cultivent encore avec quelque succès, et des critiques de goût assurent même que notre temps a vu naître plusieurs comédies d'un certain mérite littéraire. Le temps y prêtait bien, et l'on doit s'étonner seulement qu'il n'y en ait point eu davantage et de plus fortes.

(1) Desmosth. Pro coron. 21.

II

A considérer le théâtre avec le grand caractère qu'il eut en Grèce dans les commencements, il ne faudrait pas le condamner; car on y pouvait recevoir un haut enseignement moral et tout ensemble admirer l'une des plus belles manifestations de l'art, dans les leçons et le génie des auteurs dramatiques. Mais si l'on examine les conditions ordinaires du théâtre ancien ou moderne, et la plupart des œuvres qui s'y produisent, on comprend les justes accusations dont il a été l'objet, au nom de la morale.

Le théâtre présente au moraliste un sujet d'étude fort intéressant; il est, avec plus de vérité encore que la littérature, l'expression vivante et animée de la société. On la voit là tout entière; elle paraît sur la scène pour s'y montrer en action, et les spectateurs jouent eux-mêmes leur propre rôle.

L'état actuel du théâtre en France fait bien connaître les mœurs et les idées contemporaines; la société qui s'y peint est vulgaire ou laide.

On a vu que la tragédie était incompatible avec le théâtre moderne; la comédie y avait seule sa place. Les chefs-d'œuvre tragiques de nos grands poëtes tout pleins en eux-mêmes de leur vraie beauté ne souffraient pas la représentation; ils se dégradèrent sur la scène et s'abaissèrent dans leur art propre. Dans ce siècle, à côté du drame qui n'est plus lui-même qu'une exception, d'autres genres de représentations plus en faveur ont pris naissance chez nous : le drame en tableaux, le mélodrame, le vaudeville, la comédie-ballet, la féerie, la revue. Ici, nulle action, nulle poésie, aucun sentiment, aucune peinture de mœurs et de caractères. L'art dramatique s'est changé tout à fait en spectacle.

Dans cette entière décadence du théâtre, il ne fallut plus que satisfaire les goûts inférieurs d'une foule oisive et curieuse, toujours avide de nouveautés, de plaisirs sensuels et d'émotions grossières. Tout fut alors pour le plaisir des yeux et le besoin des sensations. L'habileté du machiniste et des tailleurs tint lieu d'art et d'inspiration aux auteurs; la mise en scène avec tout l'appareil des perspectives, des ornements et des costumes, devint véritablement la pièce. Le goût de la nouveauté et la recherche de l'effet enfantèrent successivement le merveilleux, le bizarre, l'horrible et le monstrueux. Plus le carac-

tère de l'art dramatique s'altéra, plus l'importance des acteurs augmenta, au point d'effacer même celle des auteurs, devenus les employés à gage d'un entrepreneur qui consultait avant tout les aptitudes des gens de sa troupe et les goûts du public.

Ce trait est un signe certain de la décadence de tous les théâtres. Ainsi finit celui de la Grèce, et un critique judicieux, qui en a peint le dernier état, semble avoir marqué aussi le nôtre. « Ces drames, dit-il (en parlant de ceux qui étaient alors à la mode), dont la complication, le mouvement, et probablement aussi le spectacle plaisaient à la foule, ces drames sans mœurs et sans poésie, sortes de livrets auxquels la représentation devait donner la vie, étaient du goût des comédiens qui par leur jeu en devenaient comme les poëtes. C'étaient pour eux, à leur goût, à leur fantaisie qu'on les faisait; c'étaient eux qui les commandaient en quelque sorte; à eux appartenait désormais, et c'est là partout le dernier terme de la décadence du théâtre, le premier rôle dans l'œuvre dramatique (1). »

Nous en sommes arrivés à ce point; l'histrionisme a remplacé l'art dramatique et l'intérêt excessif que nous y portons marque le caractère vil et frivole de nos mœurs.

Au lieu que le théâtre soit une école de piété, d'art et de patriotisme, il n'est à notre temps qu'un établissement ouvert à la paresse, à la frivolité, souvent à la débauche, et rien de plus qu'une entreprise vénale des plaisirs d'un peuple léger.

Qu'ont-elles de commun avec Dieu, la patrie, les mâles vertus et les nobles sentiments de l'âme, toutes ces pièces légères ou licencieuses,

Qui corrompent le cœur en chatouillant les sens?

Quelle utilité à retirer, quelle leçon de morale à recevoir de tout cet étalage de choses burlesques, de fadaises, de bizarreries, de crimes, d'actions monstrueuses qu'on donne en pâture aux appétits grossiers, aux goûts sensuels et déréglés du public; de tous ces vains appareils de machines et de décors, enfin de tous ces spectacles arrangés uniquement pour le plaisir des yeux, et où les lois de la bienséance et de la pudeur ne sont pas moins violées que celles du goût? Que va-t-on faire au théâtre; qu'y va-t-on voir? Occuper son oisiveté, distraire son ennui, chercher des émotions désordonnés, regarder des décors,

(1) M. Patin. *Littérature dramatique.*

admirer l'habileté des histrions, les figures peintes et les jarrets des danseuses ! On se passionne pour les actrices dont il est de bon ton de savoir tous les noms ; on prend parti pour l'une contre l'autre, comme autrefois à Constantinople pour les cochers du cirque ; on fait d'elles un sujet ordinaire de conversation, et même on a le portrait de ces mignonnes qui s'étalent sans pudeur aux devantures des boutiques, avec des costumes et des poses immodestes.

Un ancien disait : « C'est dans le sein même de sa mère que l'on prend aujourd'hui ces vices domestiques de notre cité, le goût de l'histrionisme, des jeux du cirque et des courses de chevaux. L'esprit, tout occupé et comme obsédé par ces vils objets, ne garde plus de place aux choses de l'intelligence. Qui entendons-nous maintenant dans les maisons parler d'autre chose, et de quel autre sujet de conversation trouvons-nous les jeunes gens occupés, en allant dans leurs lieux de réunion (1) ? »

Est-ce de son temps ou du nôtre que Tacite parlait avec le plus de vérité? Cette ville, est-ce Rome ou Paris?

Pour juger d'ailleurs du degré de fureur où l'histrionisme est parvenu chez nous, il suffit de voir le succès des héros de théâtre, au point que l'on peut dire aujourd'hui ce que La Bruyère disait à propos des Romains : « Il suffisait à Bathylle d'être pantomime pour être couru des dames romaines, à Rhoé de danser au théâtre, à Roscie et à Nérine de représenter dans les chœurs pour s'attirer une foule d'amants!.... Les Romains se plaisaient à faire du théâtre public celui de leurs amours ; ils n'étaient point jaloux de l'amphithéâtre et partageaient avec la multitude les charmes de leurs maîtresses. Leur goût n'allait qu'à laisser voir qu'ils aimaient non pas une belle personne ou une excellente comédienne, mais une comédienne (2). »

Ce sont bien là nos mœurs. Il n'y a plus à s'étonner de ce goût pour les Bathylle modernes, ni des richesses gagnées dans les coulisses par les Rhoé ! C'est maintenant que « le comédien, couché dans un carosse, jette de la boue au visage de Corneille qui est à pied. » Honte de nos mœurs ! Ce grand homme entrait dans l'échoppe d'un cordonnier pour y faire raccommoder l'unique chaussure qu'il portait à ses pieds ; et sur la scène, aujourd'hui, une reine de tréteaux, favorite des princes, fait voir un brodequin boutonné de dia-

(1) Dialog. de orator.
(2) La Bruy. *Caract.* XII des jugem.

mants! Bientôt Paris, comme Bysance, élèvera des statues à ses nouvelles Helladias!

Nous sommes bien éloignés de l'austérité des anciens Romains, chez qui le métier d'histrion était entaché d'œuvre servile et considéré comme tellement dégradant, que les hommes étaient privés du titre et des droits de citoyen, et les femmes mises au rang des prostituées. « Quiconque paraît sur la scène est infâme », disait la loi romaine (1). L'Église a toujours condamné cette profession, et tout homme sage doit l'approuver. Car, pour emprunter le vigoureux langage de J.-J. Rousseau, « l'état de comédien est un état de licence et de mauvaises mœurs; les hommes y sont livrés au désordre, les femmes y mènent une vie scandaleuse... C'est un métier par lequel il se donne en représentation pour de l'argent, se soumet à l'ignominie et aux affronts qu'on achète le droit de lui faire, et met publiquement sa personne en vente!... Comment un état dont l'unique objet est de se montrer en public pour de l'argent conviendrait-il à d'honnêtes femmes et pourrait-il compatir en elles avec la modestie et les bonnes mœurs? » En vérité, la femme qui se donne en spectacle peut n'être pas débauchée, mais elle n'est point vertueuse. Il n'y a que l'avilissement de nos caractères et la grossièreté de nos goûts qui puissent expliquer cette vaine admiration, que notre temps accorde à une profession justement condamnée par les moralistes et les gens de bien.

Le goût de l'histrionisme marque la fin de l'art dramatique et le dernier degré de la décadence morale d'un peuple. Nous touchons de bien près à ce dénouement.

(1) *Digest.* lib. II. De his qui not. inf.

ARTHUR LOTH.

SAINT JEAN CHRYSOSTOME

ÉTUDE HISTORIQUE

La traduction des œuvres de saint Jean Chrysostome était une œuvre énorme; elle vient d'être accomplie. Bien des architectes se sont réunis pour construire ce monument. M. Jeannin, professeur au collége de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier, a dirigé les travaux (1).

Saint Jean Chrysostome est un de ces hommes qui semblent avoir un titre particulier au nom de catholique : c'est un homme universel.

Parmi les saints, il en est dont la vie intérieure constitue un drame si terrible et si sublime que la vie extérieure est seulement un détail dans leur biographie, détail important, mais qui permet au lecteur de l'oublier par instants.

Il est des saints qui ont vécu surtout en eux-mêmes ; le reproche absurde d'inutilité et d'égoïsme sort naturellement des lèvres de tous ceux qui les étudient sans les comprendre.

Il en est d'autres en qui la charité se montre plus ostensiblement, et frappe le spectateur, même malgré lui. Il y a des hommes qui se sont dépensés pour les autres hommes avec une si évidente libéralité que l'étranger lui-même, les regardant de loin et ne pénétrant pas dans leur sanctuaire, admire malgré lui leur vie extérieure, sans connaître le principe d'où elle vient, et le foyer d'où sort ce feu.

Saint Siméon Stylite appartiendrait à la première de ces deux classes; saint Jean Chrysostome à la seconde; saint Augustin à toutes les deux.

Saint Jean Chrysostome se dépensa toujours, en toutes circonstances, vis-à-vis de tous, et à propos de tout. Il fut un don perpétuel : il se donna par le sacerdoce; il se donna par l'aumône; il se donna par le sacrifice; il se donna par la parole.

(1) *Œuvres complètes de saint Jean Chrysostome*, traduites pour la première fois en français. Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris; Guérin, Bar-le-Duc, éditeur.

Il parla immensément; il écrivit fort peu, et même en écrivant, il parlait encore.

Entre l'écrivain et l'orateur, la distance est grande. L'orateur s'adresse à quelques-uns, l'écrivain à tous. L'orateur parle, dans une circonstance donnée, et pour une circonstance donnée, à une assemblée particulière dont il connaît les dispositions et les besoins spéciaux. L'écrivain s'adresse à lui-même et à l'humanité. Il veut que son œuvre soit permanente; il veut la soustraire, autant que possible, aux influences délétères des choses accidentelles. L'orateur veut obtenir de certaines personnes, qu'il voit et qu'il connaît, un certain acquiescement déterminé. Il veut agir sur elles et s'emparer de leur esprit. L'écrivain pense moins aux personnes et pense plus aux choses. Il traite moins directement avec les hommes, et se préoccupe plus uniquement du sujet qu'il traite et de la vérité qu'il exprime.

Saint Jean Chrysostome, même quand il écrit, au lieu de parler, reste orateur et ne devient pas écrivain. L'intention d'agir sur quelqu'un est toujours actuelle et évidente chez lui.

Ce n'est pas à lui qu'il parle. Il ne se renferme pas dans un lieu secret et profond pour se recueillir dans le mystère intime de l'âme. Il a toujours une assemblée devant lui, toujours des adversaires, toujours des pécheurs. Il ne s'abîme pas longuement, comme saint Augustin, dans ses souvenirs, pour pleurer les jours d'autrefois et pour préparer les jours qui viendront. Il ne s'enfonce pas dans son abîme intérieur, avec l'ardeur terrible des contemplatifs; il songe au présent. Il regarde autour de lui. Au lieu de fermer les yeux pour se souvenir, il les ouvre pour examiner.

Évêque veut dire surveillant : saint Jean Chrysostome fut vraiment évêque. Il se précipitait de tous les côtés à la fois pour défendre ses brebis, car les loups venaient de toutes parts.

Beaucoup plus moraliste que théologien, il avait sans cesse devant les yeux la difficulté pratique avec laquelle on était actuellement aux prises autour de lui. Il s'élève peu, il approfondit peu, s'il faut prendre ces deux mots dans le sens humain et intellectuel : il regarde, il examine, il cherche, il sonde, il exhorte, il encourage, il console, il conseille. Son regard n'est pas habituellement d'une profondeur extraordinaire, mais il s'adapte singulièrement aux circonstances de temps et de lieux, aux personnes et aux choses.

Ce n'est pas un des grands génies de l'Église ; ce n'est pas un être mystérieux, supérieur à ses actes, dont la profondeur exige la con-

templation. Il n'est pas nécessaire, pour l'approcher, d'avoir vécu longtemps dans l'atmosphère sombre et embrasée où brûlent, parmi les splendeurs de la nuit sacrée, les mystères insondables de la théologie mystique. Beaucoup de saints, peut-être, ont été plus sublimes; très-peu ont été si populaires. Il a cette douce grâce naïve qui est la vraie bonté, la bonté féconde et lumineuse. Il descend, sans s'abaisser, dans les détails de la vie humaine.

Sans compromettre la dignité de la chaire évangélique, il s'y asseoit pour raconter ou pour conseiller les choses les plus intimes et les plus familières. Il ne prononce pas de ces paroles vagues qui passent à côté des auditeurs, sans les atteindre; il s'adresse réellement à tous ceux qui l'entourent, entrant dans les nécessités de leur existence quotidienne, les appelant, les avertissant, les réprimandant, les conseillant, comme s'il connaissait chacun d'entre eux par son nom, comme s'il était entré dans toutes les misères, dans toutes les faiblesses, dans toutes les tentations qui remplissaient ses auditeurs, comme s'il eût été réellement le frère ou le père de chacun; et, ce n'était pas une illusion, il était réellement le père et le frère de chacun. Il ne l'était pas par hypothèse, il l'était en réalité.

Il semble que l'intention de briller, dans les discours moraux et religieux, soit en quelque sorte une invention moderne. Autrefois, chez les Grecs, par exemple, l'éloquence politique était le cri même de la nécessité actuelle. Quand Démosthènes parlait, il ne visait vraisemblablement à rien qu'à exciter le peuple. Sa vanité était combattue, peut-être étouffée, peut-être prévenue par l'angoisse réelle d'une situation politique qui exigeait non des phrases, mais des actes, non un succès, mais une délivrance. Cicéron, qui est un moderne, inaugure peut-être la période de décadence où l'orateur se regarde au lieu de s'oublier, et pense à l'élégance de son geste au lieu de penser à sauver le peuple. Cicéron, dans son *Traité de l'Art oratoire*, a érigé en système la décadence de l'art; il en a dressé le code; il en a formulé les lois. Mais voici le monde romain qui meurt, et le christianisme se lève sur le monde. Une éloquence naît, plus sévère que celle d'autrefois, encore plus dépourvue de retour sur elle-même, ignorante des ruses et ne visant qu'au salut. Il ne s'agit plus seulement désormais de sauver un certain peuple d'un certain peuple ennemi, à l'occasion d'un danger accidentel; il s'agit de sauver les peuples et les individus contre l'ennemi commun, contre l'ennemi du genre humain, il s'agit de faire à la création rajeunie le don du

salut, pour le temps et pour l'éternité, sur la terre comme au ciel. Il s'agit d'enseigner le *Pater* pratiquement et de le faire réciter aux hommes dans la vérité comme dans l'esprit.

Il semble que l'orateur chrétien, l'homme des premiers siècles de l'Église, n'ait pas même la peine de s'oublier; il semble que jamais la pensée de lui-même ne se soit présentée à lui. Il semble qu'il n'ait pas eu de précautions à prendre contre la recherche de soi, et qu'en face des grandes catastrophes, et des grandes espérances; en face du monde écroulé, et du monde prêt à naître; en face des Romains qui s'en vont, des barbares qui arrivent, des chrétiens qui surgissent; en face des grandes ruines amoncelées et du salut que la terre réclame, il semble qu'en face de ce drame humain et divin où toutes choses sont en présence, l'orateur n'ait pas le temps de penser à lui-même, et que la vanité ne prenne pas sa place parmi tant de décombres, parmi tant de préparations, tant de crimes, tant de vertus, tant de larmes de toute espèce. Saint Jean Chrysostome est un des types les plus accomplis de la simplicité pratique aux prises avec un travail gigantesque et minutieux qui réclame à la fois tous les genres de courage. Ce n'est pas le type du génie, c'est le type de l'activité; ce n'est pas le vol de l'aigle, c'est le combat pied à pied, ardent, doux, fort, calme et acharné. C'est la charité invincible que rien ne rebute et ne fatigue; c'est le dévouement sans ostentation, qui ne s'étale ni vis-à-vis des autres, ni vis-à-vis de lui-même, qui va droit à son but fortement et tranquillement. Saint Jean Chrysostome ne plane pas ordinairement, mais il marche d'un pas égal, assuré, qui féconde le sol sous ses pieds.

Saint Jean Chrysostome, dans ses homélies, reproche aux auditeurs de voir en lui autre chose qu'un apôtre, et de chercher dans ses discours autre chose que la pratique. Les considérations générales, métaphysiques, théoriques, philosophiques, sociales qui constituent depuis quelque temps l'apologétique chrétienne, étaient peu connues autrefois. La forme de la prédication varie suivant la nature et le besoin des siècles auxquels elle s'adresse. Il semble qu'en avançant à travers les âges, l'élévation augmente et que l'intimité diminue. Peut-être une apologétique suprême résumera-t-elle, avant la fin du monde, toutes les gloires de la métaphysique et de la prédication chrétienne dans une synthèse où l'élévation et l'intimité s'augmenteront, s'achèveront, se complèteront l'une et l'autre.

Les détails les plus intimes de la vie, de la maison et de la famille

passent sous nos yeux quand nous lisons saint Jean Chrysostome.

« Chez les Juifs, dit-il, pour prier il fallait monter au temple, acheter une tourterelle, avoir du bois et du feu sous la main, prendre un couteau, se présenter à l'autel, accomplir beaucoup d'autres prescriptions..... Ici, rien de pareil..... Rien n'empêche une femme, en tenant sa quenouille ou en ourdissant sa toile, d'élever sa pensée vers le ciel et d'invoquer Dieu avec ferveur; rien n'empêche un homme qui vient sur la place ou qui voyage seul de prier attentivement; tel autre, assis dans sa boutique, tout en cousant des peaux, est libre d'offrir son âme au Maître. L'esclave, au marché, dans des allées et venues, à la cuisine, s'il ne peut aller à l'Eglise, est libre de faire une prière attentive et ardente; l'endroit ne fait pas honte à Dieu, etc... »

Cette familiarité est le caractère distinctif de saint Jean Chrysostome. Jamais elle ne l'abandonne, et même quand sa parole s'élève, elle garde ce caractère d'allocution personnelle et directe. Il n'échappe jamais à son auditeur par un mouvement étranger; son sujet ne l'entraîne ni plus loin ni plus haut que l'esprit de ceux qui écoutent. Essentiellement populaire, il poursuit dans les conditions sociales et intellectuelles les plus infimes, il poursuit ceux qui habitent là pour faire pénétrer en eux, lentement, laborieusement, charitablement et patiemment les vérités les plus hautes, accomodées à leur faiblesse et mises à leur portée. Les relations des choses entre elles, les coups d'œil généraux sont rares dans ses discours. On dirait qu'il connaît chacun de ses auditeurs intimement et personnellement. On dirait qu'il s'adresse tantôt à l'un, tantôt à l'autre, variant ses conseils suivant les circonstances particulières de chaque nature et de chaque position, mais ne disant pas un mot vague, impersonnel et purement théorique, ne prononçant pas une phrase qui ne porte coup, dans tel endroit et dans telle direction pratique déterminée. Il ne vous quitte pas la main, il vous conduit pas à pas dans le sentier où vous marchez et qu'il connaît. Il le connaît. Il est votre évêque. Il connaît vos voies et les surveille. Il compte vos pas et ressemble à une mère qui regarde son enfant s'essayer à courir pour la première fois.

Quand il explique aux époux leurs devoirs, saint Jean Chrysostome entre dans des considérations si simples qu'elles étonneraient beaucoup aujourd'hui. Les modernes ne sont pas assez humains pour supporter tant de naïveté. Saint Jean Chrysostome conseille à l'époux de ne pas cacher son affection, mais de la montrer tout entière, très-

simplement. Il lui recommande de parler à sa jeune femme et lui indique comment pourrait s'engager une de leurs premières contestations.

« Dis-lui, continue le saint, dis-lui avec la grâce la plus parfaite : Chère petite fille, j'ai associé mon existence à la tienne, dans les choses les plus importantes et les plus nécessaires d'ici-bas..... Je pouvais épouser une femme plus riche, je ne l'ai pas voulu..... J'ai tout dédaigné pour ne voir que les qualités de ton âme, que j'estime au-dessus de tous les trésors. »

Et l'orateur se livre aux transports d'horreur que lui inspirent les mariages d'argent.

« Une femme riche, dit-il, vous apportera moins de jouissances par la fortune, que d'ennuis par ses exigences, ses prétentions, ses dépenses, ses paroles hautaines et méprisantes. Elle dira peut-être : Je n'use rien qui soit à toi; je m'habille à mes dépens et sur les revenus qui me viennent de ma famille. »

Et accablant cette insolente de son indignation fougueuse et naïve, l'évêque l'apostrophe et la prend à parti :

« Que dis-tu là? Ton corps ne t'appartient plus et tu t'appropries tes biens! Une fois mariés, l'homme et la femme ne font plus qu'un. Et vous auriez non pas une fortune commune, mais deux fortunes distinctes! O fatal amour de l'argent! Vous n'êtes qu'un même être, une même vie, et vous parlez encore du *tien* et du *mien!* Parole exécrable et criminelle, inventée par l'enfer! »

Saint Jean Chrysostome charge l'époux lui-même d'instruire là-dessus l'épouse. C'est à lui d'enseigner, à elle d'écouter. Mais il ne suffit pas d'enseigner, il faut enseigner utilement, sagement, doucement, gracieusement. Et avec quelle grâce le saint évêque recommande la grâce! Avec quelle douceur il recommande la douceur! Comme il s'intéresse sincèrement au bonheur de ses enfants! comme il veille tendrement sur la fragilité de l'amour!

Il faut, pour étudier cet homme, ce saint, dans son caractère, dans sa vie, dans ses prédications ; il faut aussi, pour connaître le milieu social où il agissait et la naïveté des mœurs environnantes, suivre saint Jean dans les charmants et tendres détails de ses soins paternels.

Supposons donc le cas où la femme, insolente et avare, réclame la propriété particulière de tel objet et veut le disputer à son mari. Que fera celui-ci? Se fâchera-t-il ou cédera-t-il? Il cédera, s'il suit l'avis de l'évêque, mais il cédera de manière à donner une leçon pleine de

sagesse et de douceur. Il avertira sa femme de son erreur, par sa manière même de céder.

« Apprends ces choses à ta femme, dit saint Jean Chrysostome, mais avec une grande bonté.

« L'exhortation à la vertu a, par elle-même, quelque chose de trop sévère, surtout si elle s'adresse à une jeune personne délicate et timide. Quand, donc, tu t'entretiendras avec elle de notre philosophie, mets-y beaucoup de grâce, et cherche principalement à arracher de son âme le *tien* et le *mien*. Si elle dit : *Ceci est à moi ;* réponds aussitôt : *Que réclames-tu, comme étant à toi ? je l'ignore ; car, pour moi, je n'ai rien en propre ; et ce n'est pas telle ou telle chose, c'est tout, qui t'appartient !*

« Passe-lui donc cette parole !... Si elle dit : Ceci est à moi, dis-lui : Oui, tout est à toi, et moi aussi, tout le premier, je suis à toi ! Et ce ne sera pas flatterie, mais sagesse. Ainsi tu pourras, tour à tour, apaiser sa fougue, et guérir son abattement. »

Ainsi parle l'Évêque ; mais il n'a pas encore tout dit : c'est la tendresse qu'il demande, ce n'est pas seulement la douceur. Il veut que l'époux dise à l'épouse :

« Je t'aime et je te préfère à ma propre vie..... ton affection me plaît par-dessus toute chose, et rien ne me serait aussi pénible que d'avoir, en quoi que ce soit, une autre pensée que la tienne. Rien ne m'effraie pourvu que je possède ton amour, et c'est encore toi que j'aimerai dans nos enfants. »

« Ne crains pas, mon ami, ajoute saint Jean Chrysostome, ne crains pas que ce langage donne à ta femme trop de prétention. Avoue-lui que tu l'aimes ! Une courtisane abuse des sentiments qu'on lui exprime pour devenir insolente : une personne bien née n'en est que plus soumise. »

Cette interpellation directe, qui part de l'orateur pour aborder personnellement chaque auditeur, est le caractère de cette parole vivante.

L'orateur moderne évite généralement les allusions individuelles ; il embrasse l'ensemble des hommes et des choses, et croirait manquer à l'une des nombreuses lois de sa dignité s'il avait eu l'air de savoir le nom de ses auditeurs, de les considérer comme ses enfants et de leur adresser, personnellement, des conseils privés. Il semble ignorer leurs affaires et ne pas s'occuper de leurs maisons. Quelque chose d'officiel a pénétré partout : une certaine grandeur peut très-bien se rencontrer dans certaine façon de parler et d'agir.

Le style a sa solennité qu'il ne faut ni exagérer ni méconnaître. Une certaine largeur d'horizon peut exclure ou exiger un certain ton, et les convenances changent avec les mœurs qui les produisent.

Mais il faut se souvenir des parfums exquis qui s'échappaient d'une éloquence paternelle. Il faut se souvenir des communications chaudes et tendres qui se faisaient entre l'orateur et l'auditeur, entretenues par la sollicitude de l'un et par la soumission de l'autre. Saint Jean Chrysostome est peut-être l'exemple le plus complet et le type accompli de cette éloquence, si contraire à la nôtre, si pleine d'oubli pour elle-même, l'oubli de soi !... Ce charme est si rare qu'il embellit et colore, quand il se rencontre, même isolé, là où manque la beauté et où manque la couleur. Peu de créatures sont assez complètement disgraciées pour ne pas devenir gracieuses en quelque façon, si elles reçoivent le don sublime de ne viser à rien, et de s'oublier parfaitement.

Cet homme si simple, ce conseiller si intime et si tendre était, vis-à-vis de l'injustice puissante, d'une fierté et d'une audace à toute épreuve. L'histoire d'Eutrope semble un cadre placé là tout exprès pour enchâsser la grande figure de Chrysostome.

Dans le superbe discours, que la circonstance extraordinaire où il fut prononcé transforma en événement public, il apostrophe encore, et plus directement que jamais, un de ses auditeurs. Mais de quelle voix il lui parle ! Avec quelle autorité ! avec quelle douceur ! avec quelle grandeur ! Quel drame qne ce récit ! Comme il est supérieur aux drames de l'histoire ancienne ! supérieur par l'intérêt, supérieur par l'enseignement, supérieur par le pathétique ! Et comme il est moins célèbre ! Que de gens savent par cœur Cornélius Népos, et, parfaitement édifiés sur le compte de Pélopidas et d'Atticus, n'ont pas un souvenir précis du rôle historique de saint Jean Chrysostome, et de son attitude magnifique devant l'empire et devant l'empereur ! C'est que le christianisme est là. C'est pourquoi les hommes se taisent et oublient. La proximité de Dieu se mesure à leur injustice.

Leur méconnaissance est le témoignage qu'ils rendent à la vérité.

Eutrope, l'eunuque Eutrope, était à peu près monté sur le trône. Il était même question de l'y installer tout-à-fait, de l'y placer officiellement. Cet esclave, devenu consul, menaçait déjà l'impératrice de sa disgrâce. Claudien a fait le récit de ce consulat épouvantable... Les provinces étaient mises à l'encan !

Avec les bijoux de sa femme, un certain personnage acheta la Syrie !

L'histoire d'Eutrope serait invraisemblable, si la honte et l'horreur pouvaient être invraisemblables, depuis Adam, dans l'histoire humaine. Ceux qui ont perdu de vue la réalité de notre nature, et en qui l'idée de la chute originelle est voilée par l'orgueil qu'elle-même inspire, et sous laquelle elle se dissimule, comme l'araignée sous sa toile : ceux-là feraient bien de relire l'histoire d'Eutrope. La nature humaine est visible, là, sans voile et sans mensonge. Toute noblesse et toute richesse étaient punies par le bannissement, la confiscation ou la mort. Les déserts de Lybie reçurent ce qu'il y avait dans l'empire de plus honnête et de moins dégradé, tout ce qui avait l'honneur d'être envoyé en exil !

Ce fut là que mourut Rimasius, l'ancien consul, exilé d'abord, assassiné ensuite ; Rimasius, le vainqueur des Soths, le compagnon et l'ami de Théodose ! C'était une fête pour Eutrope, c'était une proie agréable, plus rare et plus illustre que ses victimes ordinaires. Le consul aimait à s'offrir à lui-même des sacrifices de cette espèce-là. Mais ce n'était pas assez : Rimasius avait un fils, il fallait le tuer ; la chose fut faite. Mais ce n'était pas assez. Il restait une veuve et une mère : Eutrope eut l'idée de l'immoler ; mais cette femme, nommée Pentadie, se réfugia aux pieds des autels : elle invoquait le droit d'asile !

Il faut se faire une idée des temps dont nous parlons pour comprendre l'importance du droit d'asile, et de quelle façon les évêques tenaient à cette chose sacrée.

Le droit d'asile qui, aux temps de la trève de Dieu, s'exerçait sur les grandes routes, aux pieds des croix plantées, dans les champs auprès d'une charrue, le droit d'asile vivait, du temps de Chrysostome, à l'ombre des autels. Pentadie l'invoqua, Eutrope osa réclamer sa victime, mais il rencontra Chrysostome. Le bourreau recula devant l'évêque. Pentadie fut sauvée, cependant le droit d'asile fut aboli en principe par Eutrope.

Tout pliait devant l'eunuque, tout, excepté saint Jean. Sans faiblesse et sans ostentation, l'évêque faisait son devoir, et sa grande figure se dressait seule, au milieu de tout ce peuple prosterné.

Mais bientôt tout changea. Un de ces accidents de palais, si fréquents à cette époque, jeta Eutrope la face contre terre. La révolte de Tribigilde, les menaces de la Perse qui venait de changer de

maître, les supplications de l'impératrice insultée, éplorée, furieuse, qui se précipita aux pieds de l'empereur, ses deux enfants dans les bras, et demandant vengeance, toutes les colères et toutes les douleurs qu'Eutrope avait excitées, se tournèrent enfin contre lui. Arcadius le chassa du palais. Aussitôt toutes les voix qui l'adoraient ne firent qu'une voix pour le détester. Un concert d'imprécations s'éleva contre lui. Jamais le fameux voisinage du Capitole et de la roche Tarpéienne ne fut vrai si littéralement. Tout le peuple demandait à grands cris la mort d'Eutrope.

C'est ici que commence un drame sublime!

Que fit le misérable eunuque? Il n'avait qu'une ressource. Il l'employa. Il invoqua ce droit d'asile que lui-même avait aboli. Consul, il l'avait bravé. Condamné, il l'invoqua. Mais ce qu'il avait détruit était bien détruit, au moins dans l'esprit d'Arcadius. Eutrope réfugié aux pieds des autels, et invoquant leur ombre jadis méprisée par lui, est un magnifique tableau qui pourrait tenter un peintre; mais là ne s'arrête pas le drame. L'eunuque poursuivi fut traité par Arcadius comme Pentadie persécutée avait été traitée par lui. Il avait réclamé Pentadie abritée derrière l'autel. Arcadius réclama Eutrope, couché sous la table de l'autel. Mais là ne s'arrête pas le drame. Eutrope, poursuivant Pentadie, avait rencontré Chrysostome qui la protégeait. Arcadius poursuivant Eutrope, rencontra Chrysostome qui le protégeait. Seul défenseur autrefois de la liberté et de la justice contre Eutrope tout-puissant, saint Jean Chrysostome fut le seul défenseur d'Eutrope poursuivi et caché sous la table et serré contre l'autel. L'évêque toujours fidèle, toujours fier, toujours humble, toujours grand, toujours libre, invoqua solennellement et magnifiquement en faveur d'Eutrope poursuivi ce même droit d'asile qu'il avait invoqué contre Eutrope tout-puissant, et l'eunuque se cacha derrière ce même évêque, contre lequel, aux jours de sa puissance, sa colère s'était brisée!

Eutrope tremblait de tous ses membres, caché sous la table de l'autel; la foule s'assembla tumultueuse, demandant la tête du criminel, et exaltée par une nuit de fureur. Saint Jean prit la parole dans cette église envahie par tant de passions, et adressant tour à tour ses reproches à la foule et à celui qu'elle poursuivait, montrant à celui-ci son orgueil et sa bassesse, à celle-là ses adulations et ses colères.

« Vanité des vanités, s'écria l'orateur? Où est maintenant cette

splendeur illustre du consulat? Où sont les flambeaux qu'on portait devant cet homme, et ces applaudissements et ces danses, et ces banquets et ces fêtes? Où sont ces couronnes et ces parures suspendues sur sa tête, et les faveurs bruyantes de la ville et les acclamations du cirque? »

C'est un lieu commun, il est vrai, mais comme ce lieu commun était rajeuni, vivifié, transfiguré par la réalité vivante et terrible qui l'entourait et l'autorisait! Vanité des vanités, répétait continuellement l'orateur, et il aurait voulu voir ce mot gravé sur le front et dans la conscience de chaque homme. Puis se tournant par un mouvement superbe, vers l'eunuque agenouillé, qui avait autrefois bravé l'évêque :

« Ne t'ai-je pas dit bien des fois, lui demanda Chrysostome, que la richesse est fugitive? Roi, tu ne pouvais pas me supporter. Ne t'ai-je pas bien dit qu'elle ressemble à un serviteur ingrat? Roi, tu ne voulais pas me croire, et l'expérience t'apprend qu'elle n'est pas seulement fugitive et ingrate, mais homicide, puisqu'elle t'a réduit en cet état.

« Ne te disais-je pas que les blessures faites par un ami valent mieux que les baisers d'un ennemi? Si tu avais supporté nos blessures, leurs baisers ne t'auraient pas perdu..... Ceux qui te versaient à boire ont pris la fuite; ils ont renié ton amitié. Ils cherchent leur sécurité à tes dépens. Ce n'est pas ainsi que nous avons fait. Nous ne t'avons pas abandonné alors, malgré tes emportements, et aujourd'hui, tombé, nous te protégeons, nous t'entourons de nos soins. L'Église, que tu traitais si mal, te reçoit à bras ouverts, et tous ces habitués du cirque, pour lesquels tu dépensais tes richesses, ont levé le glaive contre toi! Et si je parle ainsi, ce n'est pas pour insulter celui qui est tombé, mais pour avertir ceux qui sont debout. Toutes les paroles sont au-dessous de la vérité! O fragilité des choses humaines! quand je les appellerais herbe, fumée et songe, je n'aurais rien dit, rien, elles sont plus néant que le néant!... Vous vîtes, hier, quand on vint de la part de l'empereur pour l'arracher d'ici, comme il courut aux vases sacrés, aussi pâle qu'un mort; le claquement des dents, le tremblement du corps, le sanglot de la voix, tout annonçait son angoisse mortelle! »

Il est facile de concevoir l'impression que devait produire sur cette oule furieuse, sur ce criminel prosterné, la magnifique improvisation de saint Jean. Le grand évêque, aussi doux devant son ennemi vaincu,

qu'il avait été ferme devant son ennemi vainqueur, gardait, au milieu de toutes ces exaltations et de toutes ces chutes, un équilibre radieux. La foule s'indignait de voir l'ennemi de l'Église invoquer celle qu'il venait de persécuter et ce droit d'asile qu'il avait détruit. Saint Jean continua :

« Dieu, dit-il, permet qu'un tel homme apprenne par ses malheurs la puissance et la clémence de l'Église... Voilà de quoi confondre juifs et gentils ! Pour sauver son ennemi, qui se réfugie à son ombre, l'Eglise s'expose au courroux de l'empereur ! Oui, c'est là le plus bel ornement de l'autel ! Le bel ornement, direz-vous, que cet avare, ce voleur, ce scélérat, qui s'attache à la table sacrée ! — De grâce, ne parlez pas ainsi. Une courtisane toucha les pieds du Christ. La gloire du Seigneur en a-t-elle souffert ? »

L'auditoire, furieux tout à l'heure, fondait en larmes maintenant. Saint Jean vit qu'il avait gagné sa cause.

« Allons, dit-il alors, allons nous jeter aux pieds du prince, ou plutôt prions Dieu de lui donner un cœur qui sache compâtir. »

En effet, le grand orateur triompha de toutes les fureurs. Il apaisa la foule, il apaisa l'impératrice, et le droit d'asile ne fut pas violé. Le droit sacré qu'il avait sauvegardé contre Eutrope, il le sauvegarda en faveur d'Eutrope. Pas un cheveu ne tomba de la tête du proscrit, qui se retira tremblant à Chypre, vaincu et protégé par la même force et par la même douceur.

C'est ainsi que saint Jean Chrysostome entendait le sacerdoce. Or, cette dignité redoutable lui avait été imposée presque de force. La situation morale des chrétiens de son époque est indiquée par les *intrigues* qui se produisaient à l'élection des évêques. Il y avait des ambitions, il y avait des cabales, il y avait des luttes et des rivalités. Mais ces ambitions, ces cabales, ces rivalités et ces luttes se passaient à rebours. C'était à qui ne serait pas nommé. C'étaient des intrigues retournées, des ambitions qui se précipitaient dans la profondeur, fuyant le jour et les hommes, cherchant le désert. C'était un sentiment profond et épouvanté de la majesté épiscopale qui faisait reculer devant elle. Ces hommes en étaient tellement dignes qu'ils tremblaient de l'accepter, et la sublimité du sentiment qu'ils en avaient, les mettait en fuite quand elle menaçait de les atteindre réellement. Saint Martin fut arraché à son couvent. On le conduisit à Tours, malgré lui, gardé à vue, escorté. Un tableau qui représenterait cette scène aurait l'air de représenter aujourd'hui un cri-

minel qu'on mène au supplice. Il y en avait qui se calomniaient, afin d'échapper à un trop terrible honneur. Saint Ambroise intrigua comme il put, il n'imagina rien de mieux que de se faire passer pour cruel ; mais le peuple n'eut pas confiance dans cette cruauté. Ambroise se sauva la nuit, mais il fut ramené dans la ville. Saint Paulin livra, pour se sauver, un combat désespéré où il faillit laisser la vie. Le peuple allait l'étouffer, la victime céda enfin.

Le traité de saint Jean Chrysostome sur le Sacerdoce n'est pas seulement un éloquent discours sur la terrible dignité du prêtre ; il est aussi un monument historique et contient sur les chrétiens du quatrième siècle des révélations qu'on pourrait appeler curieuses, si la majesté du document n'étouffait pas la curiosité. Là, comme toujours, saint Jean est familier, naïf et causeur. Il raconte comment la chose s'est passée entre lui et son ami Basile, et comment il a trompé ce digne homme par une ruse qui serait célèbre, si le fait s'était passé dans l'histoire romaine, entre deux illustres païens. De quel Basile s'agit-il ainsi ? Personne ne le sait. Plusieurs ont cru y voir Basile le Grand, évêque de Césarée. Toutes les vraisemblances manquent, sans excepter celle qui viendrait des dates. Saint Basile naquit en 329 ; saint Jean en 344. Or, les deux interlocuteurs du dialogue de Chrysostome semblent du même âge. On a également pensé à Basile de Séleucie. Mais l'obstacle est bien plus grand et touche à l'impossibilité complète. Basile de Séleucie écrivait en 458 à l'empereur Léon. S'il eût été sacré évêque, comme l'ami de Jean, en 374, il aurait gardé au moins 84 ans la dignité épiscopale.

Le savant auteur de la Vie de saint Jean Chrysostome, placée avant ses œuvres complètes, admet avec Baronius qu'il s'agit de l'évêque de Raphamé. Quoi qu'il en soit, Chrysostome trompa Basile.

« Mon généreux ami, dit-il lui-même, étant venu me trouver en particulier, et m'ayant communiqué la nouvelle comme si je l'ignorais (la nouvelle de leur nomination) me pria de ne rien faire cette fois encore que d'un commun accord entre nous, prêt à me suivre dans le parti que je prendrais, qu'il fallût fuir ou céder. Sûr de ses dispositions, et convaincu que je porterais un grand préjudice à l'Église si, à cause de ma faiblesse, je privais le troupeau de Jésus-Christ d'un pasteur si capable de le gouverner, je lui cachai ma pensée, moi qui l'avais habitué à lire jusqu'au fond de mon cœur. Je lui répondis donc qu'il fallait prendre le temps de réfléchir, que rien ne pressait, et lui laissai croire qu'en tous cas je serais du même avis que lui.

« Quelques jours après, arrive celui qui devait nous imposer les mains. Je me cache. On s'empare de Basile, qui, ne sachant pas ce que j'avais fait, se courbe sous le joug, persuadé, d'après ma promesse, que j'allais suivre son exemple, ou plutôt qu'il suivait le mien. »

Ce récit n'est-il point merveilleux de naïveté? Cette simplicité ignorante de sa grandeur donne à cet historien un ton merveilleux, une liberté incommunicable dans la parole et dans l'attitude. *On arrive, je me cache.* On s'empare de Basile. Ne dirait-on pas qu'il s'agit de deux criminels poursuivis par les gendarmes? Et cette crainte, cette fuite, cette résistance mal vaincue, tout cela lui paraît trop naturel pour mériter un étonnement ou même une explication. Mais ce n'est pas tout. Le peuple attendait deux victimes. Il n'en a qu'une. On s'ameute.

« Quelques-uns, parmi les assistants, voyant Basile exaspéré de la violence qu'on lui faisait, dirent tout haut qu'il était absurde, quand celui des deux qui passait pour le plus intraitable, « (le plus intraitable! c'était moi, Jean, qu'ils désignaient ainsi) s'était soumis avec une modestie parfaite au jugement des Pères, que l'autre, plus modéré, plus sage, s'emportât, résistât, se montrât si opiniâtre et si orgueilleux. »

Cette *modestie* dont on félicitait Chrysostome était une illusion, Chrysostome, moins modeste qu'on ne le disait, s'était caché. Quant à l'*orgueilleux* Basile, il se rendit et se soumit, dans la persuasion que Chrysostome s'était soumis et rendu. Cette *modestie* et cet *orgueil* valent à eux seuls mieux que plusieurs traités historiques sur les mœurs des premiers chrétiens.

Mais l'illusion de Basile ne dura pas toujours. Après avoir obéi pour imiter Chrysostome dont on célébrait l'obéissance, il s'aperçut de son erreur. Le révolté Jean Chrysostome l'avait trompé, s'était caché. Sa ruse et sa rébellion, victorieuses toutes les deux, avaient livré son ami et sauvé sa personne. Il avait trahi Basile, et s'était tiré d'affaire aux dépens de celui-ci. Quel procédé! Rendons la parole à ce rusé personnage.

« Quand il sut que j'avais pris la fuite, raconte saint Jean, il vint me trouver dans un profond abattement, et s'étant assis près de moi, il essaya de me raconter la violence qu'il avait subie; mais la douleur l'empêchait de parler, et les mots expiraient sur ses lèvres. Le voyant couvert de larmes et dans un grand trouble, moi qui savais la cause

de tout cela, j'éclatai de rire, et prenant sa main, je voulus l'embrasser et rendre gloire à Dieu du succès de mon stratagème. A la vue de mon contentement, et voyant que je l'avais trompé, sa douleur redoubla avec son indignation. »

L'intraitable saint Jean céda cependant comme son ami Basile. Et il aima tant son peuple qu'il se consola d'être évêque. Et son peuple l'aima tant qu'il lui pardonna sa résistance. Un évêque, arrivant un jour de Galicie, au moment où saint Jean parlait, celui-ci descendit de la chaire et y fit monter son hôte. Le peuple fut mécontent, et saint Jean, quelques jours après, lui raconta avec sa naïveté charmante, l'histoire de son mécontentement.

« Je vous voyais, dit-il, suspendus à mes lèvres, comme les petits de l'hirondelle, quand ils attendent au bord du nid la nourriture qui leur est apportée. Au moment où je cédais la place à mon frère, pour honorer ses cheveux blancs, et remplir envers lui les devoirs de l'hospitalité, vous en témoignâtes par vos murmures un grand mécontentement, comme si j'avais trompé votre faim. »

Entre son peuple et Chrysostome, il y avait amitié, dans le sens intime du mot. L'évêque était l'ami tendre et sévère de chaque homme et de tous les hommes. Il regardait, il prévenait, il surveillait, et surtout il aimait. Ce n'était pas dans le langage vague et officiel, c'était dans la réalité de la vie qu'il était le père, le frère, le soutien et l'ami de son peuple.

Saint Jean parlait de l'amitié en connaisseur, et dans le portrait qu'il a fait d'elle, on dirait presque qu'il a peint, tant la chose est simple et belle, son troupeau et lui-même.

« L'homme sans amitié, dit-il, reproche les bienfaits, exagère les moindres faveurs. L'ami cache les services rendus, en dissimule l'importance, et semble tout devoir, quand tout lui est dû.

« Vous ne me comprenez pas; hélas! je parle d'une chose qui ne se trouve maintenant qu'au ciel, et de même que si je vous entretenais d'une plante des Indes que personne n'aurait vue, il me serait difficile, avec beaucoup de paroles, de vous en donner une idée exacte; ainsi mes discours sur l'amitié demeurent inintelligibles pour vous, car c'est une plante du ciel..... Dans un ami, on possède un autre soi-même. Je souffre de ne pouvoir m'expliquer par un exemple: vous auriez vu que je reste au-dessous de la vérité. »

Cet exemple, il ne le racontait pas, mais il faisait plus, il le montrait. L'auteur de sa Vie, dans l'édition de MM. Palmé et Guérin re-

marque avec raison que cet ami introuvable qu'il dépeint, c'était lui-même. Admirable ami, en effet, qui pouvait devenir universel, sans jamais devenir banal.

Il est arrivé à saint Jean Chrysostome ce qui est arrivé à tous les grands docteurs de l'Église : on a violemment attaqué son orthodoxie. Il y a toujours eu dans le monde de ces misérables intelligences aveugles et étroites, basses et soupçonneuses, avides de querelles et de chicanes, qui, dans la vanité de leurs disputes, essaient de salir ce qu'elles ne devraient pas toucher. Le principal reproche adressé à sain-Jean Chrysostome fut d'avoir révoqué en doute la transsubstantiation elle-même, le mystère de l'Eucharistie. La lettre sur laquelle porte l'accusation contient des expressions évidemment regrettables. Mais cette lettre n'est pas authentique. Et quand elle le serait, qu'en faudrait-il conclure? Absolument rien, sinon une certaine impropriété dans les termes qu'elle emploie. Le sens lui-même, la pensée de saint Jean est à l'abri du soupçon. Si la lettre est réellement de lui, elle ne témoigne absolument rien, sinon une imperfection de langage. Les protestants se sont jetés avec avidité sur ce texte comme sur une proie. Ils nous fournissent une occasion nouvelle de proclamer cette vérité évidente qu'il n'est pas un livre et pas un homme dont on ne puisse abuser. La critique étroite et fausse s'acharne sur des mots, essayant d'en tirer du venin ; elle aime tant le poison, que, trompée par son amour, elle le voit partout.

La critique éclairée sait que la largeur est l'espace hors duquel il n'y a pas d'air respirable. Elle étudie l'homme, son caractère, son âme, son esprit et ne cherche pas le misérable plaisir du soupçon, quand le respect et l'admiration se présentent, autorisés par la justice.

ERNEST HELLO.

LA TÉLÉGRAPHIE FRANÇAISE

On annonce comme devant être incessamment appliqué le tarif télégraphique voté en 1868 par la précédente législature. Les dépêches, qui déjà ne paient que 50 centimes entre deux bureaux d'un même département, vont circuler au prix de 1 franc dans toute l'étendue de l'empire. Combinée avec le récent abaissement des taxes internationales, cette réforme constitue dans l'espèce une véritable révolution. De Dunkerque, par exemple, on télégraphiera désormais pour 50 centimes à Cambrai et à Douai, pour 1 franc à Bayonne et à Nice, pour 3 francs à Berne et à Cologne, pour 4 à Londres, à Berlin, à Madrid, à Florence et à Messine, pour 5 à Rome et à Lisbonne, pour 6 à Vienne, à Pesth et à toutes les stations du Royaume-Uni d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, sauf la ville de Londres; enfin pour 7 francs à Copenhague et à Bucharest, pour 8 à Stockholm et pour 10 à Constantinople et à Athènes. La conséquence naturelle, c'est que ce genre de correspondance va prendre un développement dont on ne saurait calculer les proportions.

Le moment nous semble donc opportun pour étudier une invention merveilleuse et une organisation née d'hier, mais déjà considérable, et pour essayer de deviner l'avenir de la télégraphie et l'influence qu'elle pourra avoir sur les mœurs et les relations sociales.

Notre intention n'est pas d'écrire un traité sur la matière, mais seulement d'exprimer, dans l'ordre où elles se présenteront, quelques considérations spéciales, les unes utiles, les autres simplement intéressantes, quelques-unes personnelles et inédites. Ce sera naturellement sur ces dernières que nous appuyerons davantage :

Things unattempted yet in prose or rhyme.

comme dit Milton au début de son *Paradis perdu*.

I

HISTORIQUE.

Nous sommes loin, aujourd'hui, de l'invention des frères Chappe; mais ce n'est point une raison pour refuser en passant un souvenir à ce système si ingénieux dans sa simplicité. Au moyen d'une règle horizontale fixe, terminée à chaque bout par une autre règle plus petite et mobile, on obtenait assez de combinaisons angulaires différentes pour figurer les vingt-quatre lettres de l'alphabet, les dix chiffres, et même quelques autres signaux de convention.

L'abbé Claude Chappe, qui le premier imagina cette machine afin de pouvoir s'entretenir avec des amis éloignés, avait plutôt le mérite de rendre pratique une idée ancienne que d'inventer quelque chose de nouveau. Dès les temps fabuleux, les voiles blanches et les voiles noires du vaisseau de Thésée étaient de la télégraphie aérienne; mais personne, avant le savant mécanicien français, n'était arrivé à pouvoir tenir, avec les yeux seulement et à de grandes distances, une conversation suivie sur toute sorte de sujets prévus et imprévus. On se rappelle l'enthousiasme de la Convention lorsque, entre le commencement et la fin d'une même séance, elle put recevoir la nouvelle de la prise de Condé, dans le département du Nord, transmettre un décret aux habitants de cette ville et connaître l'effet qu'il avait produit parmi eux. C'était un beau résultat, assurément. Bien loin de songer à le dépasser, on espérait à peine qu'il pût se renouveler quelquefois avec une promptitude semblable. Et cependant, dès 1855, c'est-à-dire soixante-deux ans après, il a été donné plusieurs fois à l'auteur de ces lignes de pouvoir causer, de Constantinople ou de Varna, la nuit, lorsque tous les postes intermédiaires s'étaient retirés, avec un ami assis tranquillement à Vienne, à Paris ou à Londres, et qui lui répondait aussi vite que si les chaises des deux correspondants se fussent touchées, et cela sans que la pensée vînt de part ni d'autre de s'émerveiller, tant les choses les plus surprenantes sont promptes à cesser de l'être lorsqu'elles deviennent habitude. *Assueta vilescunt,* suivant l'expression énergique de saint Augustin.

L'école des frères Chappe et l'administration formée par eux créèrent la télégraphie en France et dans le monde civilisé; mais elles faillirent nous immobiliser dans cette création, après que des solutions nouvelles et différentes des leurs eussent été trouvées. En

1844, cette administration demandait encore à la chambre des députés des crédits pour compléter son réseau aérien, alors que deux lignes électriques fonctionnaient déjà, l'une aux États-Unis, de Washington à Baltimore, l'autre en Angleterre, de Londres à Birmingham; alors que tous les physiciens de Paris avaient vu l'électricité à l'œuvre, au moins dans leurs cabinets! Telle est la loi du progrès scientifique. Les éclaireurs de la veille sont les retardataires du lendemain. Hier initiative audacieuse jusqu'à la témérité, aujourd'hui routine.

Non content d'avoir, dès 1838, fermé l'oreille aux propositions du professeur Morse et les yeux aux résultats éclatants par lui étalés en pleine Académie des sciences, on s'épuisait à rechercher des signaux aériens de nuit. On semblait vouloir se faire, de ces expériences désormais stériles, un point d'appui pour échapper aux découvertes extra-administratives. Il fallut que l'opinion publique forçât, en quelque sorte, la main au gouvernement. Une commission fut enfin nommée, le 22 novembre 1844, par le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur. Cette commission, composée entre autres de MM. Arago, Pouillet, Becquerel, Vitet et Michel Chevalier, conseilla un essai de télégraphie électrique le long d'un chemin de fer, et quelques jours après une ordonnance royale ouvrait au ministère de l'intérieur un crédit de 240,000 francs pour établir une ligne de Paris à Rouen.

La nouvelle ligne fut terminée en mai 1845 et essayée tout aussitôt. L'épreuve fut décisive. Plusieurs dépêches, dictées par les assistants, furent échangées séance tenante, par trois appareils de système divers. Ce résultat, joint à ceux que l'on obtenait simultanément en d'autres pays, semblait devoir amener de prompts efforts pour réparer le temps perdu. Il n'en fut rien. L'année 1846 fut employée à construire une deuxième ligne, de Paris à Lille, puis on se reposa en 1847 et, à plus forte raison, en 1848.

Cependant, en présence de l'Angleterre qui venait d'achever un premier réseau de 3,500 kilomètres, la France ne pouvait s'en tenir indéfiniment aux tronçons de Lille et de Rouen. S'appuyant de ces considérations, bien faites pour faire vibrer le sentiment national, M. Dufaure, ministre de l'intérieur, demanda à l'assemblée législative les crédits nécessaires pour l'établissement des lignes de Paris à Tonnerre, de Rouen au Havre et de Paris à Angers. Les députés accueillirent le projet de loi avec enthousiasme et réclamèrent la construction immédiate de quatre autres lignes: de Paris à Cha-

lons, d'Orléans à Nevers, d'Orléans à Châteauroux et de Lille à Dunkerque. Ce rare exemple d'une chambre accordant au delà de ce qu'on lui demandait, non plus que le remarquable travail de M. Leverrier, rapporteur de la commission, ne stimulèrent que modérément l'administration chargée d'exécuter les travaux. Non-seulement ceux-ci ne furent point terminés dans les délais fixés, mais un nouveau crédit de près de cinq millions, ouvert le 6 janvier 1852 par le prince président de la République, sur les exercices de 1852 et 1853, ne fut employé qu'en partie dans cet intervalle, et 1,400,000 francs, non dépensés au 31 décembre 1853, durent être reportes sur 1854. En présence de cette situation, M. de Persigny, ministre de l'intérieur, crut devoir proposer la réorganisation du service.

Il cherchait un homme d'initiative et d'énergie, un homme capable de faire plier les obstacles ou de les briser. Il trouva son affaire. Par décret du 23 octobre 1853, le vicomte de Vougy, préfet de la Nièvre, fut nommé directeur général des lignes télégraphiques.

Avec lui la France a repris et gardé son rang, à la tête de l'Europe, dans cette course effrénée des peuples contemporains vers les applications de la science, course féconde en promesses d'avenir, si le progrès moral marchait du même pas que le progrès matériel!

Il conviendrait sans doute, avant d'aller plus loin, d'ouvrir une large parenthèse et de définir l'électricité.

Nous nous en dispenserons, et pour cause. Qu'est-ce en effet que cet agent mystérieux qu'on désigne sous le nom d'électricité? Sa nature intime nous échappe et nous échappera longtemps encore; nous ne saisissons que des effets. L'électricité est un fluide qui se propage dans certains corps, même des plus durs, instantanémentet sans les décomposer. Elle ressemble au frisson, à la sensation impalpable que nous sentons courir de l'une à l'autre extrémité de nos membres, sans la voir. Un gamin de Paris, qui n'avait probablement jamais assisté à d'autres cours qu'à ceux de l'école de son quartier, en donnait un jour, par voie de comparaison, une idée aussi juste que pittoresque : « Regarde ce chien qui dort; je vais lui pincer la queue; tu verras comme il relève la tête. Eh bien, mon petit, le télégraphe est un long chien dont la queue est à Berlin et la tête à Paris. »

Mais au moins, quel est l'inventeur de l'application de l'électricité à la correspondance? Autre question plus fréquente encore, mais presque aussi difficile que la première. La télégraphie, telle que nous la possédons aujourd'hui, n'est point l'œuvre d'un seul homme; elle

est comme les calembourgs de feu le marquis de Roquelaure, auxquels tous les beaux esprits de l'époque avaient un peu travaillé.

L'Italie, grâce à Volta et à Galvani, dont l'abbé Caselli et le père Secchi continuent de nos jours les savantes traditions, a droit à en être appelée non pas la mère mais la grand'mère; l'Angleterre avec M. Wheatstone, les États-Unis avec M. Morse, en peuvent revendiquer les premiers types vraiment pratiques; mais nous osons attribuer à la France la plus grande part dans cette paternité collective. Ce sont des savants français, MM. Ampère et Arago qui, en complétant les observations du Danois Ærstedt, ont signalé les premiers les propriétés électro-magnétiques du fer doux. Or, quelles que soient les combinaisons des appareils électriques, toutes reposent, en définitive, dans tous ceux qu'on a imaginés jusqu'ici, sur ce principe que le fer doux s'aimante sous l'influence d'un courant électrique transmis par un fil roulé en spirales autour de lui, et qu'il perd instantanément son aimantation quand cesse le courant. C'est ce qu'on appelle un électro-aimant.

D'où il résulte que si vous le mettez en face d'un ressort quelconque, ce ressort sera attiré autant de fois et aussi longtemps que vous enverrez le courant dans la spirale, quelle que soit du reste la longueur du fil prolongeant cette dernière. Et comme vous pourrez varier à l'infini et les nombres et les durées d'émissions, et surtout les mouvements susceptibles d'être adoptés au ressort terminal, vous aurez mille et une manières différentes de vous exprimer; mais ce sera toujours par l'électro-aimant. Si nous rappelons maintenant que le premier électro-aimant fut construit en 1820, par notre compatriote Arago, nous aurons nommé le principal inventeur de la télégraphie.

Celui qui tiendrait à remonter au-delà de cette découverte fondamentale trouverait encore, à la gloire de notre pays, trois autres savants français dont deux ont pressenti clairement la merveille contemporaine, et le troisième paraît l'avoir réalisée à lui tout seul et créée tout d'une pièce, bien avant que ses successeurs parvinssent à la recomposer de nouveau par parcelles successives et en accumulant leurs efforts. L'histoire de ces trois hommes est peut-être un peu en dehors de notre cadre; nous la rappellerons cependant; un acte de justice est partout bien placé.

On lit dans les *Récréations mathématiques* par le P. Levrechon, jésuite lorrain, ce curieux passage :

« Pont-à-Mousson 1626.

« Quelques-uns ont voulu dire que par le moyen d'un aimant ou « d'une pierre semblable les personnes se pourroient entre-parler. « Par exemple, Claude étant à Paris et Jean à Rome, si l'un et l'autre « avoient une aiguille frottée à quelque pierre dont la vertu fût telle « qu'à mesure qu'une aiguille se mouvroit à Paris, l'autre se remuât « tout mêmement à Rome, il se pourroit faire que Claude et Jean « eussent chacun un alphabet et qu'ils eussent convenu de se parler « de loin tous les jours à six heures du soir, l'aiguille ayant fait trois « tours et demi pour signal que c'est Claude et non un autre qui « veut parler à Jean ; alors Claude, lui voulant dire que le roi est à « Paris, il feroit mouvoir et arrêter son aiguille sur L, puis sur E, puis « sur R, O, I, et ainsi de suite. Or, en même temps, l'aiguille de Jean « s'accordant avec celle de Claude iroit se remuant et s'arrêtant sur « les mêmes lettres, et partant l'on pourroit facilement écrire ou « entendre ce que l'autre lui voudroit signifier... »

N'est-ce point là le télégraphe à cadran ordinaire, et ne dirait-on pas que le P. Levrechon, au lieu d'esquisser une chimère de son imagination, raconte ce que chacun de nous pourrait raconter de même pour l'avoir vu dans toutes les gares de chemins de fer? Il n'y a qu'une différence : c'est que la description du bon jésuite est antérieure de plus de deux siècles à la réalité. Il avait, en la faisant, ce qu'on appelle une intuition de génie.

En 1772, la même vision prophétique se retrouve dans une lettre charmante de l'abbé Barthélemy, l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*. Encore un abbé, pour le remarquer en passant. Il écrivait de chez la duchesse de Choiseul à Mme du Deffant :

« Avec deux pendules dont les aiguilles sont également aimantées, « il suffit de mouvoir une de ces aiguilles pour que l'autre prenne la « même direction, de manière qu'en faisant sonner midi à l'une, « l'autre sonnera la même heure. *Supposons qu'on puisse perfec-* « *tionner les aimants artificiels* au point que leur vertu se puisse « communiquer d'ici à Paris, vous aurez une de ces pendules, nous « en aurons une autre ; au lieu des heures nous trouverons sur le « cadran les lettres de l'alphabet. Tous les jours, à une certaine « heure, nous tournerons l'aiguille. Votre secrétaire assemblera les

« lettres (Mme du Deffant était aveugle) et lira : Bonjour chère petite « fille, je vous aime plus tendrement que jamais! Ce sera grand'- « maman qui aura tourné. Quand ce sera à mon tour, je dirai à peu « près la même chose. Vous sentez qu'on peut faciliter encore l'opé- « ration, que le premier mouvement de l'aiguille *peut faire sonner* « *un timbre qui avertira que l'oracle va parler*. Cette idée me plaît « infiniment. On la corromprait bientôt en l'appliquant à l'espion- « nage dans les armées et dans la politique, mais elle serait bien « agréable dans le commerce de l'amitié... En ouvrant par hasard « ces jours passés un volume des *Mémoires de Mademoiselle*, je tom- « bai sur la phrase suivante qui m'a charmé : Dans ce temps-là M. le « duc du Maine eut une rage de dents si forte, qu'il en devint boi- « teux. »

Nous demandons pardon au lecteur de ne nous être pas arrêté avant cette fin de la lettre qui est par trop étrangère à notre sujet; mais on s'oublie avec ces aimables et spirituels causeurs du siècle dernier.

Voici maintenant le plus extraordinaire :

En 1802, trois années après l'invention de la pile de Volta, vivait à Poitiers un artisan nommé Alexandre, ancien ouvrier doreur, ancien chantre de cathédrale, ancien orateur de club, puis député à la Convention et ordonnateur général des armées de la République; puis déserteur de la politique, mais pour se livrer à une profession plus ingrate encore : celle d'inventeur; bref, un de ces hommes propres à tout et qui ne réussissent à rien. Soyons justes : il y a d'ordinaire autre chose que de la fatalité dans les mécomptes de ces grands méconnus. Ils montrent la voie aux autres et ne savent pas se conduire. Ils ont du génie et sont dépourvus de sens commun. Galilée compromit sa grande découverte en s'obstinant à faire de la théologie en astronomie; Alexandre annihila la sienne par un sentiment d'amour-propre absurde et mal placé.

Alexandre invita un jour le préfet de la Vienne, Cochon, — un nom prédestiné aux brocards, — l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et d'autres personnages notables de Poitiers à une expérience qu'il avait préparée chez lui. Deux boîtes pareilles, portant chacune un cadran à lettres et une aiguille, étaient disposées, l'une au premier étage, l'autre au rez-de-chaussée de la maison. L'expérimentateur, en manœuvrant l'une des aiguilles, faisait mouvoir l'au-

tre par un procédé invisible. Il affirmait que ces appareils pouvaient être placés aussi bien dans deux villes éloignées qu'à deux étages différents dans une même maison, et, pour intéresser à son idée les préoccupations militaires du temps, il ajoutait que, si l'une des deux villes était bloquée, elle pouvait néanmoins rester en communication avec l'autre. Les expériences d'Alexandre firent la plus vive impression sur les assistants, et rapport en fut dressé au ministre de l'intérieur, Chaptal. Elles furent répétées à Tours, devant le préfet d'Indre-et-Loire, avec un plein succès. Alors, comblé d'encouragements, Alexandre se rendit à Paris. Son intention était de faire hommage à Bonaparte, premier consul, de sa découverte qu'il appelait un *télégraphe*, devançant ainsi non-seulement la science, mais la langue de notre époque. Mais soit vanité assez légitime, soit prudence, il tint à la présenter lui-même. Bonaparte, au lieu de lui donner audience, le renvoya à l'astronome Delambre, qui venait d'achever les grandes opérations trigonométriques par lesquelle a été fixée la base de notre système décimal. Cet illustre savant fit un rapport favorable, beaucoup moins favorable cependant qui si l'inventeur eût consenti à lui révéler son secret et à lui expliquer la cause scientifique des phénomènes extérieurs qu'il lui fit constater. Mais le défiant Poitevin s'entêta jusqu'au bout à ne s'expliquer que devant le premier consul.

Le rapport de Delambre est aux archives impériales; il fut en outre imprimé. D'après lui, les résultats annoncés par Alexandre sont invraisemblables, mais ils sont vrais : « Ce télégraphe, dit-il, est « composé de deux boîtes pareilles portant chacune un cadran à la « circonférence duquel sont marquées les lettres de l'alphabet. Au « moyen d'une manivelle, on conduit l'aiguille du premier cadran « sur toutes les lettres dont on a besoin, et au même instant l'aiguille « de la seconde boîte répète, dans le même ordre, tous les mouve- « ments, toutes les indications de la première... La communication « peut s'établir entre ces deux boîtes avec la même facilité qu'on po- « serait un mouvement de sonnettes... »

Le préfet de la Vienne, d'autre part, avait écrit au ministre :

« L'auteur de l'invention est convenu qu'il tire son usage *d'un* « *fluide quelconque, soit électrique, soit magnétique*... Il nous a as- « suré qu'il était certain d'utiliser les effets de cette puissance avec « la célérité de l'éclair, et de les porter aussi loin qu'il serait néces- « saire de le faire. »

Il semble qu'après d'aussi sérieuses recommandations, Alexandre

devait enfin obtenir son audience. Bien loin de là, il ne fut pas même reçu par le ministre Chaptal. En ce qui concerne le premier consul, on conçoit, à la rigueur, qu'un personnage aussi occupé ne pouvait se tenir à la disposition de tous les inventeurs. On ne peut cependant se défendre d'un rapprochement inévitable. A l'époque où Alexandre appelait l'attention de Bonaparte sur le premier télégraphe, l'Américain Fulton la sollicitait aussi, et avec un égal insuccès, pour le premier bateau à vapeur. Bateau et télégraphe étaient construits, le premier dans un cabinet d'expériences, le second en pleine Seine. Il ne s'agissait que de ne pas fermer les yeux. Le grand homme fut distrait, invinciblement distrait. Si, au lieu d'instruments tout pacifiques, on eût anticipé sur l'avenir pour lui présenter quelqu'un de nos engins homicides perfectionnés, n'est-on pas en droit de conjecturer que les inventeurs eussent été autrement accueillis?... On éconduisit Alexandre et Fulton; on eût écouté Dreysse et Chassepot.

Quoi qu'il en soit, Alexandre, malheureusement et sottement entêté, disparut avec son secret. On le retrouve à Bordeaux, en 1806, prenant un brevet pour filtrer les eaux de la Garonne et ne pouvant, faute d'argent, achever son œuvre; puis, en 1831, présentant au roi Louis-Philippe un système pour la direction des ballons : desideratum plus difficile à trouver que le télégraphe, paraît-il, puisqu'on le cherche encore. Alexandre mourut en 1832, à Angers, dans la plus profonde misère.

En l'état actuel de nos connaissances, on ne peut expliquer l'expérience d'Alexandre que par le courant de la pile. De deux choses l'une, ou il avait découvert le télégraphe électrique tel que nous le voyons fonctionner aujourd'hui, ou bien il avait trouvé une force autre que l'électricité, une force inconnue et que nous ne possédons pas encore.

Ce qui n'empêche ni Alexandre d'être parfaitement oublié, ni la majorité des professeurs de physique de faire honneur de l'invention du télégraphe à l'Anglais Wheatstone, ou à l'Américain Morse, constructeurs des premiers appareils télégraphiques adoptés. Ainsi, quand on parle de l'invention des aérostats, tout le monde nomme Montgolfier et l'année 1763, et personne, le pauvre jésuite portugais Gusmao qui s'éleva en ballon à Lisbonne, en 1720, devant toute la cour, fait constaté entre autres par le *Journal des savants* du mois d'octobre 1782. Il est vrai que Gusmao eut les mêmes torts et commit la même faute qu'Alexandre. L'Inquisition ayant condamné son expérience comme

surnaturelle et diabolique, au lieu de la démontrer scientifiquement et d'en exposer le secret au grand jour, il se soumit, par excès d'humilité, et ne la renouvela plus.

Bornons ici cette digression sur l'électricité en général et sur les essais plus ou moins heureux de nos compatriotes ses promoteurs. On nous fera grâce, assurément, de l'histoire du fameux escargot sympathique, qui intrigua, puis égaya tant de curieux en 1849, aussi bien que des recherches de ceux qui voudraient remplacer les fils télégraphiques par le cours des fleuves ou par la masse des eaux de la mer. Que de gens poursuivent à grands frais des applications pratiques et ne savent pas le premier mot de la théorie!

II

STATISTIQUE.

Aujourd'hui, nous le répétons, grâce, à la puissante initiative d'un homme énergique et énergiquement secondé, la France possède, en nombres absolus aussi bien qu'en nombres proportionnels à l'étendue du territoire, le plus vaste des réseaux télégraphiques existants. Nous avons, comme à Fontenoy, laissé « messieurs les Anglais » tirer les premiers, mais les meilleurs coups sont partis de nos rangs. Or, sur un champ de bataille, tire le mieux qui tire le dernier, disent les artilleurs.

La longueur de notre réseau est aujourd'hui, en chiffres ronds, de 50,000 kilomètres de lignes et de 125,000 kilomètres de fils, vu le nombre des lignes qui portent plusieurs fils.

Dans ces quantités se trouvent compris 571 kilomètres de cable posé dans l'Océan ou la Méditerranée, une grande partie entre Marsala (Sicile) et Bizerte (Tunisie), afin de nous assurer avec l'Algérie une communication trop évidemment insuffisante. Comprendrait-on, en effet, que nous en fussions éternellement réduits, pour des relations de cette importante, à faire un aussi long détour et à dépendre de l'administration et du gouvernement de Florence? Supposez—il faut tout prévoir — supposez qu'en dépit des prédictions de M. Prud'homme, on finisse par faire un jour, en grand et pour de bon, l'essai des chassepot et des mitrailleuses; supposez que notre pupille italienne, ne fût-ce que pour le plaisir de se démontrer à elle-même qu'elle est majeure, se tournât contre les auteurs de ses jours, ou que, se trouvant de notre

côté, elle ne nous aidât que comme elle a aidé les prussiens à Lissa et à Custozza, et qu'elle fût impuissante à protéger son littoral. Se figure-t-on la France complètement privée de relations avec sa grande colonie, comme jadis avec le Canada de Montcalm ou avec l'Égypte de Bonaparte? Car il faut tout prévoir, encore une fois, même l'interruption des relations postales ou autres, même la possibilité d'un nouvel Aboukir et la présence d'un ennemi maître de la Méditerranée! Non, l'Administration française l'a compris et, si nous sommes bien renseignés, des études sont déjà recommencées dans ce sens, non, c'est dans la rade de Toulon et dans celle d'Alger que doivent plonger les deux bouts du cable franco-algérien. L'ennemi n'essaiera pas moins de le détruire; il le draguera peut-être en pleine mer; mais nous aurons fait tout ce que la prudence rend humainement possible. Et si la distance est jugée trop longue, l'Espagne, notre satellite obligée ou tout au moins puissance neutre en cas de conflit, l'Espagne ne nous refuse point d'aterrir à Port-Mahon, au beau milieu du trajet et sur la ligne droite de Toulon à Alger. On objectera que la chose a été tentée et qu'elle n'a point réussi pour longtemps. Mais les Anglais n'ont-ils pas échoué deux et trois fois, complétement et désastreusement échoué, dans leurs premières entreprises pour relier l'Europe à l'Amérique, et se sont-ils découragés pour cela? Et les Anglais ne poursuivaient qu'un but commercial, tandis qu'il y va pour nous d'un intérêt politique de premier ordre.

Le nombre des bureaux télégraphiques de la France dépassait 2900 au mois d'avril 1869. Il s'augmente tous les mois.

Dans ce chiffre ne sont pas compris les 60 bureaux d'Algérie, les 15 ou 20 de Cochinchine et les 10 de Tunisie. Télégraphiquement parlant, l'Algérie a des airs de grande colonie émancipée. Non-seulement elle serait, en cas de guerre, indépendante de la métropole, mais elle aurait elle-même sa colonie, toujours télégraphiquement parlant. En effet le réseau tunisien est un appendice du réseau algérien. Circonstance dont il est plus sage de laisser deviner que de faire ressortir l'importance, c'est nous qui avons construit et qui exploitons la télégraphie du Dey et de son richissime Khasnadar, à leurs frais bien entendu, ou plutôt aux nôtres, puisqu'après avoir ouvert en notre honneur un grand livre de la dette publique, ces facétieux descendants des Carthaginois se sont empressés de le refermer sitôt que les versements ont été complets et qu'on leur a parlé de remboursements à effectuer et d'intérêts à servir.

Le prix de revient du réseau français était évalué, à la fin de 1867, à la somme de 25,157,000 fr.

Le nombre des dépêches taxées en France s'est élevé, pour l'année 1868, à 3,503,000, dont 2,917,000 à destination de l'intérieur de l'empire et 586,000 à destination de l'étranger.

Les recettes, dans la même année 1868, ont été de 9,383,000 francs ; d'où il résulte un produit moyen de 2 fr. 67 c. par dépêche, de 240 francs par kilomètre de ligne et de 87 fr. par kilomètre de fil.

La ville de Paris entre à elle seule dans le montant des recettes pour une somme de plus de 3,200,000 fr., c'est-à-dire pour une proportion de 36 pour cent.

On est étonné du peu d'usage que certaines régions font du télégraphe, de voir, par exemple, tel simple chef-lieu de canton, comme Cette, Roubaix ou Calais, faire chacun plus de recettes que tel département des plus peuplés et des plus étendus, comme ceux de la Corse, du Loiret, du Puy de Dôme, de Saône-et-Loire, et plus que le total réuni des cinq départements de la Creuse, de la Corrèze des Hautes et Basses Alpes et de la Lozère. Le croirait-on ? Le bureau central de Marseille dépasse de 100,000 fr. les totaux réunis d'une moitié de l'empire. Les trois départements de la Seine, des Bouches-du-Rhône et de la Seine-Inférieure font à eux trois plus de recettes que les 86 autres ensemble!

Ajoutons, pour ceux qui aiment la statistique — les autres pourront abréger ces chiffres en ne les lisant pas, — ajoutons que les 135 bureaux sémaphoriques ne produisent pas, à eux tous, plus de 18,218 fr. par an ; que le nombre des bureaux est de 49 dans Paris, de 4 dans Marseille et dans Lyon, de 5 dans Rouen et de 3 au Havre ; que le total des recettes de Paris est tombé — nous ignorons pourquoi — de 3,365,000 fr. en 1867 à 3,302,000 en 1868, diminution qui porte en entier sur les transmissions à destination de l'intérieur de l'empire ; enfin que la progression moyenne et à peu près constante des recettes est, d'une année à l'autre, de 500 ou 600,000 fr. soit de 50,000 fr. par mois. A l'origine de la télégraphie privée, le total général n'avait été que de 23,000 fr. pour 1850 et de 100,000 pour 1851 ; mais il atteignait 566,000 fr. dès 1852 et 1,617,000 en 1853.

Dans ces résultats ne sont pas compris 700,000 à 800,000 dépêches officielles ayant circulé à titre purement gratuit et dont les taxes, s'il en était tenu compte, auraient dépassé 1,300,000 francs.

Par malheur, en regard de l'accroissement constant des recettes, il faut mettre celui non moins constant des dépenses d'exploitation. Cela se comprend : personnel et matériel s'étendent en raison du travail. Les lois de finances du 31 juillet 1867 portant fixation du budget de 1868 attribuaient au service télégraphique les crédits suivants :

Frais du personnel	6,887,000
— matériel.	2,862,000
Total.	9,749,000
Or les recettes ont été en 1868 de.	9,383,000
Le déficit est donc de.	366,000

Et encore avons-nous défalqué du chiffre des dépenses un crédit de 1,000,000 fr. pour travaux neufs.

Nous reviendrons, à propos de l'avenir de la télégraphie, sur ce déficit qui, si on tient compte des taxes officielles, se traduit en équilibre, pour ne pas dire en excédant. Nous tenons seulement à déclarer, dès à présent, qu'il fait l'éloge et nullement la critique des administrateurs.

L'État — c'est un axiome — ignore profondément l'art des exploitations à bon marché. Mais s'il existe quelque part une exception à cette règle, c'est dans la télégraphie française qu'il la faut chercher. Cette administration, en effet, se préoccupe beaucoup d'économies, beaucoup trop même, si l'on s'en rapporte à l'opinion des administrés. Croira-t-on, par exemple, que le chef d'un bureau comme celui de la Bourse, qui a une soixantaine de personnes sous sa direction et qui taxe pour deux à trois mille francs par jour, ne reçoit qu'un traitement fixe de 2,600 ou 2,800 fr. par année, sans aucune des indemnités multiformes dont jouissent ses collègues des autres administrations, les uns pour vente de timbres, les autres comme remise proportionnelle sur les recettes, ceux-ci pour frais de logement, ceux-là pour frais de séjour à Paris et d'autres pour frais de représentation? Aussi les directeurs du télégraphe ne représentent-ils guères, en général, pour peu qu'ils soient chargés de famille. Ils capitalisent encore moins... Mais nous y reviendrons.

Afin de réduire autant que possible les dépenses de personnel, on a divisé les trois mille bureaux, selon leur importance et leur situa-

tion, en plusieurs catégories. Il y a les stations de l'État, gérées directement par les employés de l'administration ; les bureaux auxiliaires où, toujours sous sa direction, de nombreuses veuves ou filles de serviteurs de l'État trouvent un emploi modiquement rétribué, mais dont l'importance s'accroîtra ; les bureaux municipaux, gérés ordinairement par les secrétaires de mairies ou les instituteurs locaux ; les bureaux de gare livrés aux soins des Compagnies de chemin de fer ; enfin les postes sémaphoriques dont les titulaires dépendent du ministère de la marine.

De la frontière de Belgique à celle d'Italie, sur tous les caps importants et à l'avant-garde de la plupart de nos ports, se dressent les sémaphores, sentinelles vigilantes, avec leurs grands mats croisés de vergues et tout chargés de cordages et de pavillons qui, de loin, les font ressembler à autant de navires perchés sur des hauteurs. Par eux le ministre de la marine est tenu au courant des mouvements de sa flotte comme si elle manœuvrait dans son antichambre. Par eux aussi les marins du commerce peuvent, sans accoster au rivage et moyennant une surtaxe de 1 franc ajoutée à la taxe télégraphique continentale, donner de leurs nouvelles, en recevoir de leurs amis, puis continuer leur route. Il ne paraît pas toutefois qu'ils abusent de ce genre de correspondance, malgré la facilité de la nouvelle langue internationale maritime par signaux. Mais si les sémaphores semblent, en général, d'une utilité problématique en temps de paix, quelle admirable création pour la guerre ! Sans doute, raser leurs mats et abattre leurs maisonnettes à coup de boulet ne serait qu'un jeu pour un vaisseau ennemi ; mais les lignes aboutissantes n'en subsisteraient pas moins, et le guetteur, moitié télégraphiste, moitié marin, s'abritant derrière la dune ou la falaise, resterait invisible à son poste, une main sur sa lunette pour explorer la haute mer, l'autre sur son appareil électrique pour annoncer les résultats de son exploration.

Voilà, dira quelqu'un, bien des prévisions de guerre à propos d'une science très-éminemment pacifique. Hélas oui ! nos regrets de voir l'humanité aussi peu raisonnable qu'elle est ne vont pas jusqu'à nous faire croire à sa prochaine métamorphose. Les hommes cesseront de se battre quand ils n'auront plus ni ambitions, ni rivalités, ni ignorances, ni passions....., c'est-à-dire quand ils ne seront plus des hommes. En outre, dans l'espèce, nous ne nous expliquerions point la construction fort coûteuse et l'entretien fort onéreux aussi du réseau sémaphorique, si ce n'était en vue de conflit maritime.

III

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Après les ouvrages spéciaux de M. Blavier et de l'abbé Moigno, après les savants écrits de MM. de La Rive, Th. Dumoncel, Guillemin, et de beaucoup d'autres, les traités d'électricité et de télégraphie ne sont plus à refaire, du moins pour le moment, et, s'ils l'étaient, ce ne serait pas nous qui nous chargerions de la besogne. Nous ne pouvons cependant, dans un article sur la télégraphie française, nous dispenser de quelques détails sur les instruments qu'elle emploie. Ces détails, nous les donnerons aussi courts, mais aussi clairs que possible, et totalement allégés de formules mathématiques.

Les instruments de transmission sont partout de deux sortes : les lignes pour le trajet des signaux et les appareils pour leur formation au départ ou leur réception à l'arrivée.

Il n'est personne qui n'ait vu, le long des routes, et plus souvent le long des voies de fer, ces immenses traînées de fils aériens qui, semblables aux légers *fils de la Vierge* que la nature suspend entre deux brins d'herbe, courent, d'un mouvement parallèle, de poteaux en poteaux, s'infléchissent ensemble et non sans grâce, sous leur propre poids, et ensemble remontent pour se fixer à leurs communs supports, mais en gardant, les uns par rapport aux autres, la même distance et la même tension. Ces fils sont autant de conducteurs de la pensée humaine. Partout où vous en voyez un, même tout seul, vous pouvez vous dire qu'il est soudé au reste de l'immense réseau, et que, tantôt cheminant dans les airs, tantôt plongeant sous la terre ou sous les profondeurs des mers, il se prolonge d'un côté jusqu'à la Chine et de l'autre jusqu'aux extrémités de l'Océan.

Gardez-vous toutefois de vous figurer, avec certains malins de village, que vous pourrez saisir au passage le fait de la circulation de l'électricité. C'est là un préjugé que l'auteur de ces lignes dissipe à regret : il lui doit peut-être la vie, à coup sûr la bourse.

C'était au mois de mars 1857, dans les Balkans. Je me rendais de Varna à Bucharest par Routschouk, seul avec un arabadji, ou voiturier bulgare, et un cavas, ou gendarme turc, qui m'avait été donné pour escorte. Le chemin de fer qui anime aujourd'hui ces solitudes n'était pas encore fait, pas même tracé; mais la ligne télégraphique, installée par l'administration française pour le service de l'armée d'Orient,

fonctionnait depuis trois ans déjà. Nous voyagions à petites journées, en vrais orientaux, faisant halte pour manger, halte pour fumer, halte pour dormir, halte pour contempler un paysage, halte à tous caravanserails, à tous les villages et à la plupart des fontaines que les Turcs entretiennent avec des soins si pieux; lorsqu'un beau soir nous nous vîmes entourés d'une dizaine de bachi-bouzouks, dont les kandjiars et tromblons de tous calibres, véritable arsenal portatif passé à la ceinture, n'avaient rien de rassurant, et dont les mines bronzées, ricanant au-dessus des tromblons et des kandjiars, respiraient tout autre chose que confiance et sécurité. Il est bon d'ajouter, pour ceux qui ne lisaient pas encore ou qui ont oublié les correspondances des journaux de cette époque déjà lointaine, que les bachi-bouzouks étaient des soldats ottomans irréguliers, très-irréguliers, et d'une réputation détestable. Ils avaient volé bien des choses, mais pas cette réputation-là. Je commençai par leur distribuer mes provisions, accompagnées de force poignées de main; mais les premières furent bientôt épuisées, et quand aux secondes, ceux à qui je les prodiguais n'en avaient que faire. Mes facultés oratoires ne pouvaient non plus m'être d'un grand secours, vu le petit nombre de mots turcs de mon répertoire. Et déjà le paysan bulgare semblait vouloir prendre ses distances, comme pour sauver au moins la voiture et les malles, en quoi il n'eût certainement point réussi. Le cercle, plus menaçant, se rétrécissait; le cavas, lui, après avoir nonchalamment nettoyé, chargé et armé..... son immense chibouck, se préparait à faire feu, mais uniquement pour allumer le tabac, et je tâtais mon bon fusil de Saint-Étienne, mais sans grand espoir de pouvoir m'en servir autrement que de la crosse : on se touchait coudes à coudes. Par bonheur une idée me vint. Les deux fils de la ligne télégraphique passaient juste au-dessus de la route. J'escalade une roue de l'arabas, saisis un des fils et, tantôt y frappant de la main, tantôt y appuyant l'oreille, je fais semblant d'écouter, de répondre, d'écouter encore; puis je saute en bas du véhicule avec un air de satisfaction aussi épanouie que possible, et annonce que je viens de parler à Vassif-Pacha, commandant militaire de Choumla; que ledit Vassif est informé de l'incident; qu'il connaît même le nom du chef des bachi-bouzouks; bref qu'il n'y a pas à lutter contre le télégraphe. Le chef, pendant ce temps, remarque et fait remarquer le frémissement sonore des fils et la vibration non moins significative du poteau qui les soutient. Le cavas confirme le tout, fort innocemment du reste et sans qu'il y eut lieu de

lui en savoir gré, en rappelant que l'*effendi* français voyage pour le télégraphe. « Télégraphe ! télégraphe ! » répète la bande avec une stupéfaction comique mêlée de terreur. Et de déguerpir. Nous en fîmes autant, de crainte qu'ils ne se ravisassent. Le flegmatique cavas n'eût pas même le loisir d'achever son chibouck.

La vibration des fils télégraphiques est causée par le vent. Elle est en certains jours si intense qu'elle permet de suivre, les yeux fermés, la route cotoyée par la ligne. Mais elle est indépendante du passage du courant.

Autre illusion : celle des âmes compatissantes qui tremblent ou s'apitoient sur les dangers que courent les hirondelles ou moineaux qui se posent sur les fils. Qu'elles se tranquillisent. L'oiseau, avec ses pattes calleuses et doublées de corne, est à l'abri de la foudre, au moins de ce côté ; et puis, pour donner passage à l'électricité dynamique, il faudrait qu'en même temps qu'il appuie les pieds sur le fil, il touchât le sol, ou un conducteur quelconque, avec une autre partie de son corps, comme fait un expérimentateur debout sur le plateau de la machine électrique.

Par exemple, un autre genre d'accidents contre lequel il nous est impossible de rassurer la sensibilité des membres de la Société protectrice des animaux, ce sont les périls mortels que courent, au crépuscule du jour, les oiseaux trop étourdis qui, lancés à plein vol, viennent heurter les fils. Bon nombre s'y cassent les ailes. D'autres s'y écrasent la poitrine et tombent foudroyés. Nous avons vu jusqu'à des oies sauvages et à des cygnes tués de la sorte, et nous nous rappelons avoir ramassé, un matin, sous une ligne de deux fils seulement, le long du lac de Varna, trois douzaines d'alouettes et deux de pluviers tombés depuis la soirée précédente sur une longueur de cent pas !

Afin de trouver pour le règne animal une compensation à d'aussi graves désagréments, il faut se reporter aux vastes plaines de l'Amérique du Nord. Là les fils ne sont pas moins meurtriers pour la gent volatile, mais les poteaux offrent aux quadrupèdes une source inépuisable de jouissances. Les troncs d'arbres sont rares, comme on sait, dans les prairies. Les bisons mal initiés, paraît-il, à la raison d'être de cette curiosité nouvelle, se divertissent à la manger et à l'abattre. Pendant quelque temps ils détruisaient quotidiennement plusieurs milles de lignes télégraphiques.

La Compagnie ayant trouvé cet amusement trop dispendieux, un employé a eu l'idée de faire acheter à Saint-Louis et à Chicago tous

les poinçons effilés qu'on put trouver, et de les fixer circulairement sur les poteaux. Malheur, pensait-il, aux sauvages visiteurs qui viendront s'y frotter! Mais il reconnut bientôt son erreur. Les bisons furent au comble du ravissement. Le poinçon ne faisait qu'effleurer leur peau rude et les grattait comme une brosse; jamais ils n'avaient éprouvé d'aussi délicieuses sensations. On se battait, dans les troupeaux, pour la possession d'un poteau, et le vainqueur se trémoussait contre, avec des beuglements de joie, jusqu'à ce qu'il l'eût renversé. La Compagnie a dû renoncer à ses poinçons et chercher un autre moyen de défendre ses lignes contre les bisons. Elle le cherche encore, au dire du journal américain qui nous donne ces détails.

Mais revenons aux choses sérieuses. La distance entre les poteaux, sur les lignes aériennes, varie entre 50 et 100 ou 120 mètres, suivant les directions. Elle est moindre dans les courbes, parce que les fils, exerçant par leur poids une pression latérale du côté du centre de la courbe, pourraient entraîner les poteaux. Les traversées des villes et la nature du terrain exigent aussi, quelquefois, de très-longues portées. De Blidah à Médéah, par exemple, sur la route de 20 kilomètres qui suit un ravin étroit, resserré entre des rochers abruptes connus sous le nom de *Gorges de la Chiffa*, on ne compte que 40 supports. La plupart sont posés sur des cimes qui dominent le ravin à des hauteurs vertigineuses et qu'on ne gravit qu'à l'aide de cordes et d'échelles. Là il ne pouvait être question d'amener des poteaux. Mais on y a trouvé des chênes verts assez vigoureux pour en faire l'office, et les fils ont été accrochés à ces arbres. C'est aussi ce qu'on pratique généralement en Amérique, dans les traversées des forêts vierges. Alors l'entretien des lignes se borne à élaguer à côté d'elles, une ou deux fois par an, une végétation trop luxuriante.

Les meilleurs supports, les seuls dont on se serve en France, sont des tiges de sapins tirées généralement des Vosges ou de la Suisse. Leur hauteur est de 6 à 15 mètres; mais on les enterre, en les posant; de 1 mètre 50 à 2 mètres au moins. La grande difficulté est de les préserver de la décomposition occasionnée en plein air et sous la pluie, par les matières albumineuses azotées que contient le bois. Il fallait trouver, en outre, un toxique pour les débarrasser des vers, tarets et autres insectes xylophages qui les rongent et les désagrègent. Plusieurs agents chimiques ont été reconnus propres à ce résultat. En Prusse on emploie le chlorure de zinc, en Angleterre la créosote, en

France le sulfate de cuivre. Le procédé adopté pour l'imprégnation, dans les chantiers de l'administration française, s'applique exclusivement au bois vert et en grume. Il est fondé sur l'expulsion de la sève au moyen de la pression et sur son remplacement par une quantité égale de dissolution liquide saturée de sulfate. Un poteau bien injecté renferme 5 kilogrammes de sel par mètre cube et défie toute altération pendant 20 ans. Les essences qui s'imprègnent le mieux sont le pin, le sapin, le hêtre, le charme, le peuplier, mais non le chêne, dont le cœur résiste complétement à la pénétration.

Bien que les bois secs soient mauvais conducteurs de l'électricité, l'humidité qui en recouvre si souvent la surface n'eût pas permis d'y attacher directement les fils. On accroche ces derniers à des isolateurs en verre ou en porcelaine. En France la porcelaine est seule employée.

Les fils sont en fer. En cuivre ils seraient meilleurs conducteurs, mais plus fragiles. Leur diamètre moyen est de 4 à 6 millimètres. Ils sont galvanisés. On les soude à l'étain aux points de jonction; on les espace entre eux de 40 à 50 centimètres, afin d'éviter les mélanges, et on les tend au moyen de moufles de telle sorte que le plus bas soit encore à 3 mètres 1/2 du sol.

Avez-vous jamais rencontré sur votre route un homme en blouse bleue, portant un petit sac à outils, une échelle sur le dos, et marchant les yeux en l'air, comme un astronome ou un halluciné? Il n'est ni l'un ni l'autre, et les courbes célestes qu'il observe sont tout bonnement celles des fils télégraphiques dont il a la surveillance. Il sait que le moindre défaut d'isolement d'un de ces fils fait dériver le courant à la terre; que la moindre solution de continuité, fût-elle de l'épaisseur d'un cheveu, en arrête complétement le passage; que, cette solution de continuité, une oxydation aux points de soudure, soit par la rouille, soit par l'interposition de sels marins dont certaines brises sont chargées, suffit à la produire. Il sait que deux fils inégalement tendus se mêlent sous le souffle du vent, ou lorsque le froid les contracte, ou lorsque la chaleur les dilate, et qu'alors ils s'annulent l'un l'autre. Il connaît tous ces maux et il en connaît aussi le remède, qu'il porte avec lui. Non pas qu'il les recherche à l'aventure, comme le chasseur parti sans savoir s'il rencontrera du gibier; au contraire, il est parfaitement fixé d'avance sur ce qu'il trouvera. Des employés, tranquillement assis au bout des fils, lui ont signalé à l'avance les dérangements, lui en ont indiqué la nature, et jusqu'à l'endroit ap-

proximatif, grâce aux boussoles et autres instruments auscultatifs de cette clinique nouvelle.

Mais quel labeur que celui du surveillant lorsque l'ouragan ou le poids des neiges fondantes a cassé des fils, renversé quelquefois toute une ligne; lorsqu'il sait que les stations, où les expéditeurs affluent toujours en plus grand nombre ces jours-là, attendent avec impatience la réparation! Alors ni trêve ni merci. Grimpé sur son poteau, un pied sur une cloche et souvent l'autre en l'air, la barbe blanche de givre, les yeux à demi aveuglés par la rafale, il faut rajouter, tordre, tendre et détendre les fils, les fils glacés qui se collent à ses mains et parfois en détachent la peau; et cela jusqu'à la nuit noire, pour recommencer à l'aube du lendemain. En compensation, le surveillant a de beaux jours, lorsqu'il n'a ni réparations ni constructions, ni travaux d'aménagements. Néanmoins, tout compte fait, c'est un rude métier que le sien; on s'y use promptement et si l'on y obtenait sa retraite à quarante-cinq ans, comme le soldat, ou tout au moins à cinquante, les vingt-cinq ou trente sous par jour dont se compose cette retraite, auraient été bien gagnés. Le service surtout n'y perdrait point. Un surveillant, passé la cinquantaine, n'est plus que l'ombre de lui-même.

Les inconvénients multiples des fils aériens dans l'intérieur des grandes villes ont fait rechercher le moyen de les remplacer par des lignes souterraines. Dès 1855 on essaya d'encastrer les fils de fer dans l'asphalte, sur le parcours du ministère de l'Intérieur à la Bourse; mais, comme ils s'y trouvaient à nu, des mélanges et des pertes ne tardèrent pas à s'y produire. On adopta alors l'idée de les envelopper d'une substance isolante, et ce fut avec plein succès. A Paris le nouveau système d'égouts, qui forme sous la grande cité un réseau de rues souterraines, offrait les plus grandes facilités soit d'installation, soit de surveillance et d'entretien. On a tendu les fils le long des parois des égouts, et pour préserver l'enveloppe de l'action corrosive de l'humidité et des émanations de toute nature, on les renferme dans une gaine de plomb. De même à Lyon, à Marseille, et en général dans tous les centres populeux de l'empire. Lorsqu'il y a possibilité d'établir les lignes dans des égouts, on les place dans des tubes de fonte semblables à ceux des eaux et du gaz. Les conducteurs souterrains sont composés de quatre brins de cuivre tordus ensemble, puis recouverts de deux couches de gutta-percha et d'un guipage de coton goudronné. Ainsi préparés, on les accole parallèle-

ment, au nombre de trois, quatre, cinq, six ou même sept, pour en former un câble qu'on couvre d'enveloppes successives de ruban et de guipage de coton injectés de sulfate et goudronnés avec soin.

Plusieurs années avant les lignes souterraines, ce système de cable avait rendu possible une installation bien autrement merveilleuse : celle des lignes sous-aquatiques.

Après les traversées des fleuves, qui n'offrirent pas des difficultés bien grandes, le premier essai un peu considérable de ce genre fut celui de MM. Wollaston, Crampton et Brett, le 28 août 1850, entre Douvres et le cap Gris-Nez, sur la côte de France. Il ne réussit que pour une heure tout au plus : on s'était servi d'un fil trop peu résistant et enveloppé d'une simple gaine de gutta-percha; des pêcheurs le soulevèrent avec leur ancre, dès le soir même, le rompirent et, tout glorieux de cet exploit, rapportèrent triomphalement, comme une curiosité, des fragments de leur trouvaille.

On rapporte que, sur ces entrefaites, la découverte de cordes en chanvre parfaitement conservées et provenant des navires anglais coulés dans la rade de Toulon lors de la délivrance de cette ville par le général Bonaparte, donna l'idée d'enfermer l'*âme* des câbles — c'est ainsi qu'on nomme le conducteur métallique — non-seulement dans la gutta-percha, mais encore dans des torsades en chanvre goudronné, renforcées par des fils d'acier emprisonnés dans du filin. Sur ces données fut construit le doyen des câbles sous-marins et le 13 novembre 1851, son inauguration fut annoncée sur les remparts de Douvres par un coup de canon, auquel le feu avait été mis par la pile électrique de Calais, à trente-deux kilomètres de distance.

A la vérité, ce vénérable doyen ressemble un peu, aujourd'hui, au couteau de Jeannot dont on avait d'abord changé la lame, puis le manche, et qui passait toujours pour le même couteau. Il a été brisé une douzaine de fois au moins; il l'est encore au moment où nous écrivons; mais on le repêche facilement, grâce au peu de profondeur du détroit, et quelques heures suffisent pour en rejoindre les deux bouts. Mais dix-huit ans, c'est un grand âge pour un câble sous-marin, lorsqu'on pense à ce qu'ont vécu les autres, ses puînés !

Parmi quantités d'essais malheureux dans l'Atlantique, la Méditerranée, la mer Rouge et le golfe Persique, le câble de Varna à Balaclava, qui prolongea en 1855 la ligue construite pour l'armée de Crimée, ensuite, en 1861, les câbles de Port-Vendre à Alger et de Toulon à Ajaccio, furent les premiers qui réussirent complétement en

mer profonde. Ils fonctionnèrent de un à deux ans ; mais une fois rompus, on tenta vainement de les réparer. En dépit des précédents observés dans la rade de Toulon, le chanvre avait été presque entièrement détruit par des animalcules du genre *teredo navalis* qui rongent aussi le bois des navires, et dont la Méditerranée, et surtout la mer Noire, sont infectées. Les cages métalliques des fils d'acier, laissées à nu par la disparition du chanvre, avaient une limite d'extension supérieur à celle de l'*âme* qu'elles devaient soutenir et celle-ci rompait à chaque instant.

D'autres câbles, comme celui de Corfou et celui de Carthagène à Oran, ont péri parce qu'ils étaient trop légers. Les câbles transatlantiques de 1857 et 1858, dont l'un fonctionna péniblement durant quelques jours, n'avaient été ni construits ni posés avec assez de précautions ; on les avait laissés au soleil avant la pose. Celui de Bizerte à Bône s'est coupé rapidement au tranchant des bancs de coraux sur lesquels il reposait ; celui de Malte à Cagliari a été détruit à deux reprises, en vue de l'île Maretimo, par suite d'une éruption volcanique.

L'expérience n'avait pas encore donné toutes ses leçons ; — donné n'est guère le mot propre : elle les a vendues assez cher — on ne s'était pas non plus avisé de dresser, la sonde en main, la carte orographique de la mer.

Le sol sous-marin est aussi tourmenté que le sol terrestre. Tantôt il s'abaisse par une pente insensible, comme sur la côte occidentale de l'Irlande, pente qui, en la supposant à sec, pourrait être aisément remontée par une locomotive ; tantôt, comme au cap Horn, il tombe brusquement d'une profondeur de cinq cents mètres à une de trois kilomètres. Des îles volcaniques, telles que les Açores, ou corallines, telles que les Bermudes, ou madréporiques, telles que beaucoup d'îles polynésiennes, surgissent au beau milieu de fonds de sept à huit kilomètres, fonds aussi éloignés au-dessous de la surface de la mer que les pics de l'Himalaya le sont au-dessus. On devine ce que de semblables inégalités ont de dangereux pour des câbles. Il importe de les éviter absolument, de trouver au contraire des plaines peu accidentées, analogues à celle que le célèbre lieutenant Maury, de la marine américaine, a baptisée du nom de *plateau télégraphique* et sur laquelle sont mollement couchés les câbles d'Irlande à Terre-Neuve.

Les trouver est facile, quand il en existe ; mais si la nature n'en a

pas préparé, comme entre la France et l'Afrique, le problème devient plus compliqué.

Peu importe, au reste, la profondeur de la mer ; ou plutôt, s'il y a des préférences, elles sont en faveur des eaux les plus profondes. Sur les côtes, par des fonds de 50 à 60 mètres, ce que les Anglais appellent *shore-end*, la mer est bouleversée par les vents, les vagues et les marées, et le frottement des rochers est fort à craindre. Mais les courants n'atteignent pas les grandes profondeurs. Le Gulf-Stream lui-même, ce vaste fleuve d'eau chaude qui prend sa source au golfe du Mexique, remonte avec une vitesse de plus de sept kilomètres à l'heure et une température de 30 degrés, et se précipite au pôle Boréal en rechauffant Terre-Neuve, les îles Britanniques et la Norwége ; le *Gulf-Stream* n'étend pas son action au-dessous de deux cents ou de trois cents brasses. Plus bas les eaux sont froides et immobiles. Un câble y est donc à l'abri des accidents. Il s'y recouvre bientôt d'une couche de boue visqueuse qu'on a appelée *Oaze*, — encore un mot anglais ; quand on étudie cette science nouvelle, il faut dire adieu aux terminologies françaises ; — cette boue rend les frottements nuls et insensibles. De plus, les pressions énormes qu'ils y subissent sous le poids de l'eau et qui égalent plusieurs centaines d'atmosphères, permettent de donner au câble dans ces régions de *deep sea* (mer profonde), quatre à cinq fois plus de légèreté que sur le *shore-end*.

On prétend que, grâce à toutes ces circonstances, les fameux câbles transatlantiques de 1865 et 1866, bien loin de se détériorer, se sont améliorés et s'améliorent tous les jours sous le rapport de l'isolement. Dieu le veuille ! Le capital enfoui dans l'Atlantique par nos persévérants voisins est évalué déjà à 45 millions, rien qu'en essais télégraphiques ! Il serait assez juste que le gouffre insatiable ne fît pas de nouveaux appels de fonds avant quelques années.

Mais hélas ! encore une fois, tout ceci est une science plus anglaise que française et ne rentre que fort indirectement dans notre sujet. C'est la maison Glass, Elliot et Cie qui approvisionne de câbles toute l'Europe et, sauf ceux qui ont été posés durant quelques années par le navire de l'administration française le *Dix-Décembre*, ce sont des marins anglais qui les déroulent dans les mers. Passons donc sans nous arrêter davantage et sacrifions jusqu'aux récits, pourtant bien intéressants, des péripéties qui ont signalé la pose des premiers transatlantiques, et même celle du nôtre, quoique palpitante d'actualité.

Le nôtre ! Il l'est en effet de par l'administration qui l'a patronné et

le fera exploiter sous son contrôle ; mais ne nous sera-t-il pas permis de regretter qu'il le soit si peu sous celui de l'exécution ? Le cable français fabriqué en Angleterre, posé du haut du *Great Eastern*, navire anglais monté par un équipage anglais que dirigeaient des ingénieurs anglais, appartient à une compagnie présidée par un Anglais doublé, — sauf erreur, — d'un Allemand.

Mais le chauvinisme nous égare ! Il s'agissait ici non d'une question de sentiment, mais d'une question d'administration et d'économie financière, et l'on a sagement fait, dans une entreprise aussi onéreuse et qui laissait tant de marge à l'aléatoire, de faire abstraction de l'amour propre national et de s'en remettre aux plus expérimentés ; d'autant qu'on était réduit à confier l'opération à l'industrie privée et que l'État, pas plus en France qu'en Angleterre, n'avait pu songer un instant à s'en charger directement lui-même. L'important, c'est qu'on ait réussi ; c'est qu'une concurrence ait été imposée aux câbles d'Irlande, une concurrence et une réduction de tarifs : c'est tout un. Lorsque, dans quatre ou cinq jours, le 15 août 1869, les télégrammes de dix mots passeront de Brest à Miquelon pour quarante francs, il faudra bien qu'on les accepte au même prix à Valentia, autrement les livres sterling prendraient à l'envi la même route que les Napoléon d'or. Le métal est, de sa nature, complétement dépourvu de préjugés patriotiques. Hélas ! et pas de ceux-là seulement.

Le commerce anglais, sera le premier à remercier la France de la largeur qu'elle a mise dans l'établissement de son tarif.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à souhaiter, après le rétablissement du câble de Toulon à Alger, la prolongation de notre réseau tunisien jusqu'à Alexandrie et à Suez, en passant par Tripoli et Benghazy : unique moyen de faire tomber un autre monopole télégraphique, celui de la compagnie anglaise de Malte, auquel les lignes turques, par le circuit beaucoup trop long de Constantinople et de l'Asie-Mineure, ne sauraient offrir une concurrence bien sérieuse. Mais ceci est l'affaire du temps.

Pour la traversée de la Manche nous sommes richement pourvus. Trois câbles y assurent nos communications avec l'Angleterre par Boulogne, Calais et Dieppe. Ils donnent ensemble un total de quatorze conducteurs, sans compter celui de Coutances, actuellement interrompu au delà de Jersey.

Mais où l'administration française n'a pas de rivale, c'est dans le service de la correspondance à l'intérieur de Paris.

L'expérience a démontré, dès les premières années de la télégraphie privée, que les fils et les appareils électriques sont impuissants, de dix heures du matin à quatre heures du soir, à assurer, dans cette immense et fiévreuse capitale, la distribution des télégrammes. Il a donc fallu recourir à des moyens de transports autres que les procédés télégraphiques proprement dits. C'est pour cela qu'à partir du mois de novembre 1861 un service d'échange par le moyen de voitures fut établi entre la station centrale et les stations de la Bourse et de la rue Jean-Jacques-Rousseau. Mais, sur des voies aussi encombrées, les voitures ne peuvent avoir une marche ni assez rapide ni assez régulière.

D'ARMENTIÈRES.

(*La fin au prochain numéro.*)

FRAGMENT INÉDIT

D'UN

VOYAGE DANS LE FAR-WEST

Départ. — Passage d'un rapide en pirogue. — Chasse au buffle. — Piége tendu par l'escorte à l'escorté. — Enfin libre! — Le Rio-Colorado del Occidente. — Construction d'un radeau. — Navigation difficile sur ce fleuve. — Découverte d'un ossuaire indien dans la falaise. — Tempête et naufrage. — Duel à mort dans l'aire des aigles.

..... Les Indiens chargés de me conduire hors du territoire Timpabache étaient prêts pour le départ; je me jetai au cou de Lennox mon libérateur et lui dis, le regard et le cœur tournés vers l'Occident, vers le foyer, que je ne lui faisais pas mes derniers adieux; qu'un jour peut-être je reviendrais asseoir ma tente chez les Utahs, cette tribu reconnaissante qui avait voulu me nommer son chef, quand je lui eus rendu son indépendance.

Je serrai cordialement la main des chefs réunis autour de moi sur le rivage, puis sautant dans l'embarcation, nous partîmes, remontant rapidement le cours de la rivière sous les vigoureux coups de pagaies de mes conducteurs et gardiens.

La tranquillité de mon esprit, en reprenant le chemin de la liberté, était incontestablement plus complète que quelques jours avant, lorsque je descendais cette rivière comme prisonnier de guerre. Je pouvais maintenant admirer avec quiétude les beautés pittoresques de ses bords et donner un libre essor à mes goûts artistiques.

Quelle riche végétation se déployait sous mes yeux! Quelles richesses inconnues de l'Europe! Quel merveilleux pays lorsqu'un jour il sera habité par une colonie d'Européens industrieux, honnêtes et travailleurs!

Après deux heures de navigation, nous nous trouvâmes arrêtés par un rapide que j'avais à peine aperçu en descendant cette rivière quelques jours avant; à vrai dire, les pieds et poings liés, étendu au fond d'une barque, les la mort pour toute perspective, et pour toute

(1) Reproduction interdite, sauf pour les journaux qui ont passé des traités avec la Société des gens de lettres.

espérance, on n'a guère souci de savoir si on glisse sur le gazon ou sur l'eau d'un torrent.

J'avais bien senti alors que le canot qui me portait, placé dans une position presque verticale, semblait descendre dans un gouffre et cela avec une rapidité peu rassurante; mais j'avais pressenti le danger avec le stoïcisme propre à l'homme résigné qui aime encore mieux mourir noyé que scalpé.

Ce rapide, sur un parcours de cinquante mètres au moins, avait bien quinze à dix-huit pieds de chute; aussi mes Indiens d'escorte, reconnaissant l'impossibilité de franchir l'obstacle à la perche, mirent-ils pied à terre, attachèrent leurs lazos les uns au bout des autres, et après en avoir noué une des extrémités à l'avant du canot, ils le halèrent sur les bords de la rive sans trop de peine. Construite en écorce de bouleau, notre embarcation était extrêmement légère, qualité qui me donnait aussi quelque peu à réfléchir, mon escorte ayant jugé à propos de me laisser dans l'embarcation pendant le passage de l'obstacle.

Un de mes Indiens armé d'une pagaie gouvernait à l'avant et un autre en faisait autant à l'arrière.

Par ce moyen, nous eûmes bientôt doublé le passage dangereux en louvoyant avec adresse au travers des écueils contre lesquels le courant venait se briser, nous inondant d'une pluie rafraîchissante qui combattait agréablement la chaleur tropicale de ce beau jour de délivrance.

Le rapide franchi, mon escorte se rembarqua, et, comme avant sa rencontre, nous reprîmes vaillamment notre train de voyage.

A peine venions-nous de sortir de ce pas difficile, que nous rencontrâmes un canot appartenant à la tribu que je quittais. Il descendait la rivière portant toute une famille d'Indiens qui rentrait au village après avoir fait une chasse assez fructueuse; leur embarcation était chargée de viande de buffle et de chevreuil fumée et boucanée.

Ils nous accostèrent. Comme ils avaient déjà quitté la tribu avant mon arrivée, ma vue sembla beaucoup les intriguer; mais après avoir échangé quelques paroles d'explications avec les hommes de mon escorte, ils nous quittèrent visiblement satisfaits. Inutile d'ajouter que je partageais entièrement leur satisfaction.

A quelque distance de là, côtoyant une savane basse et verdoyante, nous aperçûmes un troupeau de buffles mêlés à quelques chevaux sauvages. Tous paissaient tranquillement et en bonne intel-

ligence dans un ravin qui descendait en pente douce à la rivière. Après s'être concertés un instant entre eux, mes Indiens laissèrent la pirogue aller à la dérive; en agissant ainsi, leur but évident était de cacher leur présence à ces bonnes et trop confiantes bêtes.

Je devinai dès lors qu'ils s'apprêtaient à chasser. En vrai disciple de saint Hubert, j'en ressentis intérieurement une vive satisfaction, en songeant qu'ils allaient sans doute avoir besoin de mon secours.

Alors mes Indiens, avec des allures de tigres chassant pour le compte de leur estomac, abordèrent le rivage; je fis comme eux, et sautai lestement à terre. Une fois là, ils voulurent me prendre ma carabine, toutefois en me laissant à la garde du canot. Fort de mon droit et passablement de ma personne, je m'y opposai et la tins fort et ferme entre mes mains, alors peu blanches, mais crânement nerveuses.

Quand ils furent bien convaincus que ma détermination était irrévocablement arrêtée de ne pas me laisser désarmer, ils m'entraînèrent à hauteur du talus pour me faire mieux voir le gibier; puis, apercevant alors une étincelle jaillir de mes yeux de chasseur, ils 'engagèrent à les suivre pour aller le tirer moi-même.

Un fossé, creusé par les pluies et les eaux d'écoulement, coupait en deux la savane et venait aboutir à la rivière en serpentant dans son parcours; ce fut précisément ce chemin que nous choisîmes pour tâcher d'approcher le gibier à portée de carabine.

Cependant, avant de nous y engager, mes Indiens coupèrent quelques branches touffues dont ils s'affublèrent fort adroitement, de manière à les pouvoir prendre, en se prêtant un peu à l'illusion, pour des touffes inoffensives d'arbrisseaux.

On devine aisément que cette métamorphose avait pour but de cacher leur présence et de faire tomber ces braves animaux dans le piége.

Quand nous fûmes arrivés, ainsi parés, — car ils m'avaient converti comme eux en arbrisseau touffu — à une hauteur approximativement convenable de ces pauvres buffles, si indignement trompés, mettant les yeux à la hauteur du talus, je m'aperçus qu'ils s'étaient un peu éloignés pendant l'opération du travestissement.

Ils se trouvaient bien alors à six cents mètres de nous. Je remarquai la physionomie déconfite de mes amis les Indiens; elle exprimait le désappointement, sinon la colère. Cependant, quand ils me virent à tout hasard me faufiler entre les aspérités du terrain et poser enfin,

avec peut-être un peu trop d'assurance, ma bonne carabine dans la fourche d'un des sassafras qui bordaient le ruisseau, ce désapointement fit place à la surprise, à l'espérance. Mon coup de carabine partit, mais, oh! profond désappointement d'un chasseur peut-être maladroit, mais à coup sûr trop présomptueux, lorsque la fumée se fut entièrement dissipée, j'aperçus tout le troupeau, au complet, qui galoppait avec aisance, joie et facilité vers le haut de la prairie.

Je déchargeai alors mon second coup de feu; quoiqu'il eût été tiré au hasard dans le groupe, il fut cependant plus heureux, car nous vîmes immédiatement un des buffles du troupeau culbuter sur lui-même.

A cette vue, nous jetâmes notre déguisement au diable et nos jambes à notre cou, et le plaisir nous donnant des ailes, nous eûmes bientôt joint notre victime. A notre approche, bien que mon buffle eût une cuisse cassée par mon lingot de fer trempé, et qu'il fût couché à terre, en brave animal, il se releva carrément et nous présenta de même ses cornes, cherchant à nous en frapper; mais comme notre blessé n'était plus guère à craindre, sans merci, il fut vite achevé d'un coup de *tomahawk* vigoureusement asséné sur le côté de la tête, par un des Indiens de la troupe.

Nous l'apportâmes près de la pirogue, puis nous résolûmes de camper dans cet endroit boisé, qui nous offrait un abri délicieux contre la chaleur du jour, alors fort heureusement décroissant.

Pendant qu'un des Indiens dépouillait, dépeçait et vidait notre buffle, un autre allumait le feu qui devait servir à le griller. Du tout cinq parts furent faites, une pour chacun des chasseurs; les Indiens me désignèrent la mienne....., les intestins, et par conséquent ce qu'il y avait dedans.

Peu satisfait de leur générosité, — moi la première cause de cette ripaille heureuse, — je la refusai, la repoussant même du pied avec dégoût et colère. Ils comprirent ma pensée et mes sauvages ingrats se contentèrent d'en rire. C'était assurément aussi peu rassurant pour mon estomac qu'agréable pour mon amour-propre.

Seul, je ne riais pas, loin de là; furieux de leurs procédés, je jetai mon sac sur mes épaules et me dirigeai vers la forêt, résolu à continuer ma route sans eux.

Ils me laissèrent partir, les rusés, mais tout en m'observant du coin de l'œil, et je n'avais pas fait cent pas que je les vis se diriger vers moi, m'offrant la tête du buffle dont une partie manquait — elle

avait été brisée, on s'en souvient, par le coup de *tomahawk* de l'Indien qui l'avait achevé. — Ils ne riaient plus, donc c'était un honneur et non une nouvelle mystification qu'ils me faisaient.

Dès lors ma colère tomba. Je revins au campement où ils me donnèrent, sans que je l'eusse demandée, une des cuisses dont je détachai immédiatement une grillade.

Quoiqu'un peu fraîche et naturellement dure, la chair m'en parut excellente ; au désert, ce n'est pas comme à Paris, on n'y regarde pas de si près en fait de tendreté. Eux, de leur côté, se partagèrent le reste du défunt buffle, puis encore ma première et peu ragoûtante part dont ils firent leur repas ; je leur souhaitai bon appétit, ils ne répondirent pas merci.

La nuit arrivait ; mes Indiens, ainsi que des brutes, se couchèrent sans cérémonie aucune autour du feu de nuit, fumant et chantant des complaintes monotones qu'ils semblaient improviser, car aussitôt que le premier avait fini une strophe, le second continuait, et ainsi de suite ; la romance, tournant toujours, devenait interminable.

Je crus remarquer, à leurs regards diaboliques, qui brillaient comme des escarboucles à la lueur du foyer, que j'étais le sujet de leur chant. Connaissant d'expérience la perfidie traditionnelle de leur race sauvage, quoique je me sentisse bien disposé au sommeil, je me tins sur mes gardes et examinai, en le leur faisant remarquer ostensiblement, l'état menaçant de mon révolver, sur la crosse duquel je tins constamment la main appuyée pendant toute la nuit.

Bien m'en prit, car vers une heure du matin, au moment où affaissé par la fatigue je m'y sentais succomber, un d'eux bondit d'un saut de panthère en poussant un cri féroce, auquel les autres Indiens répondirent en bondissant à leur tour.

Un peu moins sauvage qu'eux peut-être, mais à coup sûr tout aussi leste, d'un bond je fus debout, adossé au talus, mon révolver au poing ; mais soit qu'ils eussent voulu me surprendre ou qu'ils vissent que leur projet avait échoué, ils feignirent de s'apprêter à combattre, avec leurs lances et leurs flèches, un ennemi parfaitement imaginaire qu'ils s'efforçaient de me montrer dans l'ombre de la nuit, m'engageant du geste et de la voix à les seconder avec mes armes.

Je n'en fis rien ; je devinais que c'était un piége grossier que ces rusés enfants du désert me tendaient, afin de me faire décharger mes armes et m'assaillir ensuite lorsque je serais sans défense.

Le pronostic du grand-prêtre de la tribu que je quittais était tou-

jours présent à ma mémoire; il fut sans doute, dans cette circonstance, mon talisman de conservation, en me portant à me tenir constamment sur mes gardes.

Ils s'éloignèrent cependant quelque peu du campement en faisan tournoyer leurs lances et leurs tomahawks autour de leur tête de démon, poussant des cris de guerre aussi retentissants que discordants; mais je n'en restai pas moins campé à mon poste d'observation, bien décidé à vendre chèrement ma vie, si c'était nécessaire.

Profitant de leur absence, je jetai du bois sur le feu de nuit qui s'éteignait; je voulais, en cas d'attaque, avoir la lumière de mon côté pour diriger plus sûrement mes coups; car la nuit était froide et obscure.

Au bout de quelques instants ils revinrent cependant de leur expédition, sans aucun doute imaginaire. S'étant assis autour du feu ils y passèrent le reste de la nuit à fumer et à psalmodier d'une voix lente et monotone leurs maudites et interminables complaintes, qui n'avaient qu'un bon côté à mes yeux et à mes oreilles, celui de les tenir ouverts.

Enfin, après une longue nuit d'angoisses, le jour arriva. Avec lui revint aussi l'espérance. Le repas du matin se composa uniquement de viandes de buffle et de quelques racines grillées sous les cendres qu'ils appelaient *kamath*. Je n'exagère pas en disant que chacun de mes Indiens mangea quatre ou cinq livres de viande. Cette voracité avait quelque chose de la bête fauve, qui m'effrayait lorsque je pensais que si ces gaillards-là avaient manqué de nourriture, ils auraient peut-être bien pu me dévorer faute d'autre chose.

Mais ils n'eussent pas trouvé un morceau tendre dans ma maigre et nerveuse personne.

N'avais-je pas vu, de mes yeux effrayés; vu, quelque temps avant, les Utahs manger au naturel le cœur d'un guerrier Timpanogos; ce fait atroce indiquait déjà assez d'instincts anthropophages, pour donner à réfléchir, sinon pour effrayer.

Vers les six heures du matin nous nous embarquâmes. Rien d'extraordinaire ne se passa jusqu'au moment de notre arrivée à l'embouchure de la rivière, que quelques jours avant j'avais traversée assez disgracieusement ficelé sur le dos d'un Indien de la tribu, fort heureusement pour moi bon nageur. Cette rivière marquait les confins naturels du territoire timpabache.

Là, avec la permission des autorités du lieu, mon escorte, je pris

mes bagages, sans oublier le reste de ma cuisse de buffle quelque peu déchiquetée, et après avoir répondu avec assez peu de chaleur, et même beaucoup de retenue à leurs adieux, je m'enfonçai dans la forêt, heureux, oui bien heureux, croyez-le, lecteur, de savourer enfin ma chère liberté, et bien décidé à mettre désormais tout en œuvre pour la sauvegarder au milieu des périls de toute espèce qui pourraient la menacer, car j'étais de ce point encore loin du port de refuge.

Mon premier soin, une fois hors des griffes de mes sauvages, fut de monter sur l'arbre le plus touffu que je pus trouver; d'abord dans le but de voir, sans être vu, si les rusés ne me suivaient pas avec de mauvais desseins; puis, mieux encore, pour tâcher de réparer, par un peu de sommeil tranquille la fatigue de la dernière nuit; je me sentais exténué.

Juché au centre de mon perchoir, j'y restai environ une demi-heure en observation. Rien de suspect ne semblant me menacer, je m'établis, aussi commodément que la position le permettait, sur une grosse branche fourchue; je m'y attachai solidement et pus bientôt y goûter, non pas bercé par le chant des oiseaux de la forêt, ce que je n'ai, je crois, jamais entendu tant que j'ai été dans cette partie de l'Amérique, mais par celui de la brise, un sommeil bienfaisant et réparateur.

Quand je me réveillai, le soleil se trouvait déjà à son déclin, je dus dès lors songer à établir mon campement de nuit sur cet arbre qui, du reste, avait tout le confortable possible au désert.

La nuit se passa relativement assez tranquille. Les cris des bêtes féroces qui me sentaient chez elles, hurlèrent plus d'une fois au-dessous de mon gîte; mais j'étais tellement habitué à ces sortes de concerts, que leurs soupirs de convoitise n'avaient pour moi d'autre inconvénient que de couper mon sommeil en plusieurs parties non égales. Assurément leur voix n'avait pas la douceur de celle du rossignol que j'aime tant; mais il fallait bien en prendre philosophiquement son parti.

Avec l'aube du jour je me levai; ma toilette, comme toujours, ne fut pas longue; en revanche mes dents l'étaient beaucoup, car j'avais une faim de dogue. Après un modeste déjeuner qui n'avait eu qu'un modeste service, je détachai de ma cuisse de buffle ce qui y restait encore de viande, j'embrochai sur une branche de saule toutes ces tranches de venaison; mon but, on le devine sans doute, était de les faire sécher ainsi pendant la journée qui promettait d'être chaude.

Après avoir consulté ma carte et ma boussole, je me trouvai par le 45e degré de latitude et 110e de longitude ouest, à peu près, car je ne pouvais mesurer qu'approximativement les distances. Après tout, ce qui semble les antipodes pour un citadin, est voisinage pour le chasseurs de chevelures. Après quelques jours de marche pendant lesquels il ne m'arriva rien qui méritât d'être raconté, j'atteignis le Rio-Colorado del occidente, fleuve qui, après avoir pris sa source dans les montagnes Rocheuses, va se jeter dans le golfe de Californie, alimenté pendant son énorme parcours de six cents lieues par une foule de rivières. Il était écrit, — sur ma carte, — que je devais le descendre pour atteindre San-Francisco. Poursuivre ma route sur la rive marécageuse où je me trouvais, rendait ma marche dangereuse et trop pénible.

Pour comble d'embarras, sa grande largeur, dans la partie où je l'abordai, ne pouvait me permettre de tenter de le passer à la nage; faire un radeau me parut encore une entreprise hasardeuse. Hélas! je n'avais point oublié le danger où m'avait mis le premier que j'avais construit dans le même but, au début de mon voyage. Dans ces alternatives, je me décidai à suivre, comme je le pourrais, son cours jusqu'au moment où, trouvant une partie moins large, il me serait permis de le traverser à la nage avec mes bagages, sans trop de danger.

Après quelques recherches, je fus assez heureux pour trouver un passage dans la forêt. Quoique frayé sans nul doute par les Indiens ou les bêtes féroces, je ne l'en trouvai pas moins charmant. Par moment ce sentier longeait la lisière de la forêt et serpentait au milieu des marais; presque à chaque pas, où j'enfonçais le plus souvent jusqu'à mi-jambe et quelquefois même jusqu'à la ceinture, quand je négligeais de sonder la profondeur au moyen de mon compagnon de voyage, un bon bâton en bois dur enfin, mon arme ordinaire contre les serpents à sonnettes et autres monstres de l'espèce que je rencontrais trop souvent dans ces marais; mais rendons-leur au moins justice, ces lâches et dangereux reptiles fuyaient presque toujours devant moi.

De temps à autre je rencontrais aussi des chaînes de rochers, celles-là ne fuyaient pas malheureusement; quelquefois accessibles et trop souvent presque infranchissables, ces obstacles venaient assez désagréablement entraver ma route ou la retarder pendant de longues heures.

Leurs larges pieds de granit s'avançaient fréquemment jusqu'au milieu du fleuve. J'étais alors obligé, et cela avec les plus grandes

précautions, de contourner leur base, m'accrochant à toutes les aspérités qui se présentaient sous mes mains, au risque de tomber dans le gouffre. Par une chaleur tropicale, ce n'eût été après tout qu'un bain agréable, mais avec armes et bagages, j'étais assez porté à croire qu'il serait trop complet.

Le quatrième jour de marche le long du fleuve, les difficultés se pressèrent tellement sous mes pas que je fus plus d'une fois sur le point de manquer d'énergie et de rétrograder. Enfin le cinquième ce fut pour tout de bon, car je me vis entièrement arrêté. Une montagne de rochers escarpés se dressait carrément devant moi ; en vain je cherchai à franchir cet obstacle, à le tourner, à le contourner, à le monter et à le descendre, mes efforts restèrent impuissants devant sa rigidité.

Revenir sur mes pas était rendre inutiles les fatigues déjà éprouvées ; C'était aussi un moyen trop ingénieux de ne jamais toucher au but que je me proposais, celui du retour. J'ai toujours eu pour principe, et pour aide dans le cours de mes périgrinations, la maxime qui recommande de penser lentement et d'exécuter rapidement ; souvent en est sorti le succès.

Je me décidai donc à construire, envers et contre tous mes souvenirs, à cet endroit, un solide radeau qui me permît de descendre le plus tranquillement possible le Rio-Colorado, avec bien moins de fatigue que j'en eusse certainement éprouvé sur mes jambes, à travers forêt et marais.

La largeur du fleuve, dans la partie où je me trouvais alors, me faisait au moins espérer, si je ne pouvais aller plus loin en aval, que je pourrais avec un peu de vent atteindre l'autre bord sans trop de danger.

Enfant de la mer, cette navigation pas plus que ce genre d'embarcation ne m'effrayaient pas. Pour arriver à mon but, il fallait parvenir à gréer mon radeau d'un mât et d'une voile ; effectivement, je ne devais guère songer à faire cette traversée à la rame ; car le radeau est un animal un peu amphibie qui, on le sait, a les formes assez peu fines. La chose était praticable, mais difficile à emmancher. Malgré cela, avec le secours de ma hache et de deux bras solides, je me mis d'abord bravement à l'œuvre, coupant, hachant, brisant une quantité convenable de branches sèches que, tant bien que mal, j'apportai ou traînai au rivage.

Je joignis le tout solidement ensemble au moyen de lianes et de

cordes de jonc; je superposai sur la surface du radeau une couche épaisse de roseaux secs, dont le marais était encombré. Cette litière était destinée à me garantir de l'atteinte de l'eau, en cas d'un long séjour sur l'élément perfide.

Quant au mât, comme je ne voyais pas la nécessité de pourvoir mon arche de hunier, encore moins de cakatoës, je restreignis son élévation à dix pieds, et cela afin de pouvoir gagner en solidité ce que je perdrais en hauteur.

Dans ce but, je fixai la fourche de mon mât à cheval sur la plus forte branche du radeau, placée au centre en guise de quille, et je le soutins en position par le secours de quatre haubans de lianes, qui venaient s'amarrer aux quatre côtés.

A cela je joignis une rame taillée avec le seul secours de ma hache dans le tronc d'un jeune pin, c'était un auxiliaire indispensable pour gouverner mon embarcation.

Mon armement terminé, il fallut penser aux provisions de bouche de l'équipage; heureusement il n'était pas nombreux et les bords du Rio-Colorado foisonnaient de gibier de toute espèce; par le fait, et heureusement, je n'avais pas à m'adresser aux fournisseurs de vivres, ce qui m'eût été assez difficile à trouver dans l'endroit.

M'étant mis à l'affut derrière un massif de lauriers-roses ornés de leur jolie parure de fleurs, j'attendis avec la patience qui doit toujours être au nombre des qualités d'un chasseur, l'arme à la main, l'œil au guet et le cœur au foyer.

En moins d'une heure, il se présenta plusieurs grosses pièces que je ne pus convenablement approcher, quoi que je me fusse placé sous leur vent.

Cependant un grosse-corne, plus confiant que les autres, approcha à portée de carabine. Avant d'entrer dans le marais, il aspira plusieurs fois l'air avec inquiétude. Son hésitation fut cause de sa perte; car elle me décida, sans lui donner le temps de réfléchir davantage aux dangers vrais ou imaginaires de sa position, à le choisir pour victime.

Tiré à deux cents mètres environ, mon grosse-corne tomba frappé en plein poitrail, d'un lingot conique qui fut lui fouiller le cœur; aussi la pauvre bête s'affaissa-t-elle sur elle-même, comme si elle eût été atteinte par la foudre.

La détonation de ma carabine fit lever une nuée d'oiseaux de marais, parmi lesquels je remarquai de beaux cygnes au col noir et aux caron-

cules rouges. Ces prudents volatiles furent dès lors se remiser parmi les roseaux qui bordaient l'autre rive; d'autres moins effrayés, après avoir décrit un cercle gracieux dans l'air, vinrent se placer dans la même remise d'où ils étaient primitivement partis.

Je chargeai mon grosse-corne sur mes épaules et l'apportai à l'anse, où j'avais laissé mon radeau.

Là, mon premier soin fut de le dépouiller de sa peau tandis qu'il était encore chaud, et après l'avoir étirée pour lui donner le plus d'étendue possible, je la fixai sur un tronc d'arbre dans le but de la sécher, en attendant le moment opportun de la préparer et de l'employer.

Cette besogne terminée, j'enlevai du corps de mon grosse-corne, autant de tranches de viande que je pus, et je les étendis tout autour des rochers auxquels était adossé mon feu. Puis, je m'étendis moi-même avec volupté sur le sable fin de la grève pour tâcher de prendre du repos.

Il était alors environ quatre heures du soir au soleil, la grande horloge du monde; mais en prenant du repos à cette heure j'avais un but : celui de dormir de jour afin de pouvoir mieux veiller la nuit, sur mes provisions de voyage et à ma sûreté personnelle. Agréablement bercé par la brise qui chantait harmonieusement dans la ramure de la forêt, ce ne fut que vers les dix heures du soir que je m'éveillai, et comme la faim se faisait impérieusement sentir, je jetai sur le gril quelques tranches de viande de cerf que je mangeai avec appétit.

J'alimentai ensuite mon feu de garde qui se trouvait alors presque éteint, et assis au pied du rocher, ma carabine entre les jambes, j'attendis patiemment la naissance du jour en chantant des strophes chères à mon souvenir d'exilé volontaire.

J'avais trop l'expérience du désert pour m'être trompé dans mes suppositions relatives à nos ennemis, les miens propres et ceux de mes provisions. Dans la nuit j'entendis plus d'une fois craquer les branches mortes sous la pression des pieds des bêtes fauves, ainsi que leurs cris de rage et de désespoir, de voir mes provisions aussi bien gardées qu'elles étaient.

Quand ces importuns se montraient trop pressants, trop osés, je leur lançais au nez, comme j'avais l'habitude de le faire en pareille occasion, des tisons enflammés qui les mettaient mieux en déroute que ne l'eût fait ma carabine, dont les coups eussent été incertains dans l'ombre de la nuit.

L'aube arriva enfin et avec elle le doux espoir de prendre un peu de repos. Je jetai un coup-d'œil de satisfaction d'abord sur mon radeau, qui était toujours là amarré à la rive, non loin de moi, au moyen de son filin de jonc, ensuite sur mes provisions de voyage, puis, je m'étendis de rechef et avec volupté sur mon lit de sable fin et je ne m'éveillai, oserai-je l'avouer, que lorsque le soleil déjà haut à l'horizon semblait me demander compte de ma paresse. Mon premier travail fut de remercier Dieu de son insigne protection; ma prière fut courte mais fervente. La journée promettait d'être belle; un vent frais de nord-nord-est soulevait légèrement les flots du Rio-Colorado, et me faisait espérer, sinon une traversée rapide, au moins un appareillage heureux; dans cet espoir je me mis bravement à l'œuvre pour terminer mes préparatifs de voyage.

Mon déjeuner achevé, je me dirigeai vers la montagne dont j'ai déjà parlé précédemment; mon but était de chercher une pierre plate qui pût me servir de foyer sur mon radeau.

Mes recherches furent longues, mais pas complètement infructueuses, car enfin je trouvai ce qu'il me fallait.

En descendant les escarpements de la montagne, chose qui n'était pas trop facile avec cette pierre déjà assez lourde sur les épaules, je fis une découverte heureuse, celle d'une plante dont j'avais vu manger les tubercules par les indiens Utahs, mets que j'avais même trouvé d'un goût assez agréable, lors de mon séjour chez eux.

Après avoir transporté ma pierre au campement, je retournai à la montagne dans le but d'y faire ma provision de la précieuse racine. Je fus bien obligé de faire plusieurs voyages, car ma peau de grosse-corne, transformée en sac, était trop petite pour contenir tout ce que je déterrai en une heure de temps, avec le seul secours d'un pieu durci au feu.

Enfin, revenu au campement, je m'empressai de jeter sous les cendres plusieurs de ces racines, auxquelles je retrouvai un goût d'artichaut très-prononcé.

Cette manne arrivait à point dans mon désert, car depuis longtemps déjà j'étais fatigué de la viande de gibier dont je faisais presque uniquement ma nourriture depuis le commencement de mon voyage et que je mangeais presque avec répugnance; inutile donc d'ajouter que je savourai ces tubercules avec une satisfaction nullement équivoque.

Ma pierre de foyer fut placée au centre du radeau, au pied du mât.

Ainsi meublé, ainsi approvisionné, je devais être au moins tranquille sur la crainte, sinon de mourir de faim, au moins d'être forcé de manger mes aliments crus, si ma traversée venait, contre mon attente, à se prolonger outre mesure.

Ma peau de grosse-corne était séchée ; je la tannai par le procédé sauvage que j'ai déjà fait connaître autre part, et j'en fis une voile ; attachée à la vergue par les pattes de devant et aux écoutes de jonc par celles de derrière, elle faisait véritablement un effet monstre. Enfin vers les deux heures de l'après-midi, à mon cadran ordinaire, le soleil, je levai l'ancre que je n'avais pas, c'est-à-dire que tout simplement je détachai mon amarre de la rive et je poussai au large.

Je marchai tout d'abord aussi bien qu'il est possible de le faire sur un radeau, embarcation qui, je le répète, n'a pas les formes très-fines, encore modestement voilée avec une peau de grosse-corne. Dès lors, et sérieusement encouragé par cette réussite, je formai le projet quelque peu aventureux, sinon original, de descendre le Rio-Colorado sur mon bâtiment d'un nouveau genre, et de suivre son cours autant et aussi loin que les circonstances le permettraient.

Je dus en conséquence régler mon existence autrement que lorsque je voyageais sur la terre ferme. Le jour, je dormais en gendarme, c'est-à-dire d'un œil, et la nuit je veillais des deux dans la crainte que mon embarcation ne fût portée dans un de ces courants rapides si communs sur les fleuves de l'Amérique, où je n'eusse pas manqué de prendre un dernier bain ; car sur les grands cours d'eau comme le Rio-Colorado, ces rencontres se présentent encore trop souvent, surtout quand le courant du fleuve se trouve encaissé entre deux montagnes rapprochées et s'en échappe alors en formant des dépressions fort dangereuses pour l'infortuné navigateur qui s'y trouve entraîné par une force irrésistible.

La première nuit de mon voyage se passa cependant sans danger ni mauvaises rencontres ; seulement je fus plus d'une fois tiré des rêveries où ma pensée avait le droit de s'égarer, par le vol des oiseaux aquatiques qui, mis en émoi par ma présence insolite dans leur empire, sillonnaient le fleuve dans tous les sens, effleurant souvent mon visage de leurs ailes.

Le jour suivant, le vent et le courant me jetèrent sur la même rive où je m'étais embarqué, mais à vingt-cinq ou trente milles plus bas que mon point de départ. Au lieu d'un rivage émaillé de fleurs aquatiques aux senteurs enivrantes, une muraille perpendiculaire de ro-

chers la bordait sur un parcours de près d'un mille. J'eus beaucoup de peine, au moyen de la rame dont je me servais en guise de gaffe, à empêcher mon radeau d'aller se disloquer sur les rochers qui formaient sa base.

A quelque distance de là, je remarquai une excavation dans les rochers, dans laquelle entraient et sortaient en volant d'énormes chauves-souris, espèces de vampires dont les ailes n'avaient pas moins de trente-cinq à quarante centimètres d'envergure. Çà et là je remarquai encore sur la surface de cette muraille des enduits d'excréments d'oiseaux.

Je fus curieux de visiter ces trous qui, élevés de vingt-cinq à trente mètres environ de la base du rocher, me parurent accessibles, en déployant un peu de cette agilité de chasseur breton que je possédais.

J'y parvins assez facilement, mais arrivé au trou des vampires, quel ne fut pas mon étonnement, et peut-être l'horreur dont je me sentis saisi! Je crus, — que Dieu et le lecteur me le pardonnent, — pendant que j'y jetais les yeux, me sentir soulevé de l'assise où j'étais appuyé par le fond de mon *inexpressible* en peau de coyotte; mais c'était heureusement une erreur de mes sens terrifiés et tout simplement une branche qui, poussée par une rafale, était venue me fouetter et me rappeler ainsi à mes devoirs.

Une grotte, faiblement éclairée par une excavation naturelle pratiquée à son sommet, était là béante devant mes yeux. Malgré l'avertissement de la branche flagellante j'y descendis cependant et je reconnus, à ma grande surprise, que cette excavation était un caveau où les Indiens de la contrée avaient déposé leurs morts à des dates antérieures. Aucun cadavre ne paraissait avoir été déposé récemment.

Cette découverte assez peu faite pour donner un tour gracieux au cours de mes pensées, m'engagea à sortir au plus vite de cet ossuaire; car je n'ignorais pas que si j'y avais été surpris par les Indiens, ils n'eussent pas manqué de punir de mort un acte qu'ils considèrent toujours comme une profanation et un sacrilége.

Du reste l'odeur rigide, cadavéreuse et méphitique qui s'exhalait de cette quantité de squelettes, était des moins engageantes; aussi remontai-je bien vite la muraille extérieure, et un instant après j'étais à bord de mon radeau.

Encore sous l'empire de cette impression désagréable, de cette sensation mauvaise, je le repoussai de ce rivage de mort, assurément plus vivement que je l'y avais fait aborder. Maintenant que j'en suis

un peu plus éloigné de cette crypte indienne, je me sens assez remis de mon émotion pour la dépeindre.

L'intérieur avait une forme circulaire et paraissait, sinon avoir été commencée par la main des hommes, du moins achevée par eux, car on remarquait à plusieurs degrés d'élévation des niches pratiquées dans le roc vif, auxquelles on arrivait par des gradins grossièrement taillés dans l'épaisseur du granit.

Dans ces niches étaient déposés des ossements noircis, qui paraissaient avoir été dépouillés de leur chair par l'action du feu, tandis que d'autres, au contraire, entièrement réunis, formaient des squelettes qui paraissaient entiers ; mais après les avoir remués, j'avais bien vite jugé que ces os n'étaient que rapprochés.

Je me perdais en conjectures touchant cette singulière rencontre. Effectivement, comment et dans quel but réel cette excavation avait-elle été sinon pratiquée, au moins achevée? Les Indiens que j'avais visités non-seulement n'enterraient pas leurs morts ainsi, mais encore ne possédaient ni les outils ni les moyens propres à un tel travail ; il fallait donc que ces niches fussent l'œuvre des peuples primitifs qui avaient habité ces contrées du Nouveau-Monde dans les siècles reculés.

Une fois arrivé au milieu du fleuve, j'examinai d'un regard inquiet les plateaux qui dominaient la rive ; n'y voyant rien de suspect, je me sentis seulement un peu rassuré.

Le vent cessa, comme par enchantement, de souffler vers le milieu de la journée, et la force du courant me tint prisonnier au milieu du fleuve jusqu'au lendemain soir.

Je fus donc obligé de continuer à apprêter mes aliments sur mon fourneau improvisé. Avouons que cela n'allait pas trop mal, et que mes grillades de grosse-corne, quoique fumées en diable, furent trouvées tendres et succulentes par qui de droit, mon palais et les autres intéressés dans la question.

Le quatrième jour de ma navigation, vers les trois heures du matin, un vent furieux de sud-ouest mêlé de pluie vint tout à coup fondre sur moi et sur ma frêle embarcation ; la tempête s'éleva avec tant de promptitude et de fureur, qu'en un clin d'œil ma malheureuse voile de peau de grosse-corne, et ainsi que tous mes agrès en cordes de jonc, furent désemparés.

Je fis dès lors force de godille pour gagner la rive ; mais la tempête aidant, comme je me trouvais au milieu du courant, mes efforts furent

vains et je ne pus jamais parvenir à m'en arracher, et par contre, à me rapprocher du bord.

Les lames se gonflèrent tellement que, poussées par la rafale, elles vinrent balayer mes provisions sur mon pauvre radeau qui n'en pouvait presque plus.

Je sanglai alors mon sac et mes armes sur mes épaules afin que, s'il venait complètement à être disloqué par la force de la tempête, nous pussions au moins essayer de nous sauver l'un portant l'autre. Mon sac contenait toute ma fortune, mes munitions de guerre, sept livres de poudre d'or et le portrait d'une ingrate.

Le jour, bien heureusement, commençait à luire; il vint fort à point m'apporter un peu de courage et beaucoup d'assurance. J'avais construit assez solidement mon radeau; aussi il résista carrément à la tempête tant qu'il n'eut que le vent et les flots à combattre.

Au bout de quelques instants, pendant lesquels le vent sembla encore augmenter de fureur, je m'aperçus que j'étais hors du courant et que j'approchais, vigoureusement poussé vers la rive, bordée par une muraille de rochers se prolongeant quelque peu le long du fleuve.

C'était le moment ou jamais de compter sur l'agilité et la vigueur que j'avais acquises dans mes courses au désert, pour sortir de ce mauvais pas; car, aussitôt que mon malheureux radeau eut touché ce rivage inabordable, il fut en un tour de main disloqué contre les rochers qui, très-escarpés dans cet endroit, m'opposaient une barrière inaccessible.

Cependant, à force de manœuvres heureuses, je parvins à atteindre par sa crinière un pin déraciné par la tempête, dont la cime se baignait dans le fleuve. Je m'y cramponnai avec la force que donne le sentiment de la conservation, et parvins à me blottir dans le fourré de ses branches, où je trouvai enfin un abri contre les éléments déchaînés à ma perte.

A chaque minute, à chaque rafale, mon pin craquait et moi je tremblais que le poids de mon corps et les vagues qui le soulevaient avec fureur ne vinssent à le détacher entièrement de l'escarpement où il tenait encore faiblement par quelques racines. Chargé comme je l'étais, il est bien probable que je n'eus pas flotté avec autant d'élégance qu'une outre gonflée par M. Eole, le dieu des vents.

Vers dix heures du matin la bourrasque faiblit un peu; je me décidai alors à tenter l'escalade et tâcher d'atteindre ainsi le sommet de la falaise.

Etant parvenu à franchir avec bonheur une assise de rochers qui me surplombait de quelques degrés, j'aperçus à environ quarante mètres au-dessus de ma tête une excavation dans la falaise. Sa base était maculée d'une couche de guano.

Pensant avec raison que je pourrais peut-être y trouver un refuge plus sûr, et peut-être aussi de la nourriture, — car j'avais remarqué des aigles d'une très-belle venue y entrer avec la becquée, — je réunis toutes mes forces pour y atteindre.

Mon attente ne fut pas trompée, car après être parvenu à m'y jucher, je trouvai bon gîte et bonne table. Le gîte se composait d'une belle caverne spacieuse et confortable, et la table, de jeunes aiglons frais et dodus qui s'y prélassaient fort commodément comme de bons bourgeois chez eux.

Ces gaillards-là, dès mon arrivée, sans vergogne ni respect d'eux-mêmes, les rois des airs, ouvrirent leurs larges becs pour recevoir ce que j'eus commencé par mettre dans le mien, si la tempête ne m'avait pas tout arraché en fait de victuaille, car tout avait disparu dans les flots, viande de buffle, viande de grosse-corne, etc.

L'habitude de la vie sauvage que je menais depuis si longtemps m'avait appris à commander despotiquement à mon estomac ; aussi, je le répète, il ne fut pas trop exigeant puisqu'il est vrai qu'il consentit à attendre l'issue de la bataille en perspective pour déjeuner.

Je m'installai carrément dans la place conquise pour y recevoir de même l'ennemi qui ne pouvait tarder à s'y présenter. Il ne se fit pas attendre longtemps, car au bout de dix minutes à peine, un magnifique aigle y entrait à tire d'ailes tenant encore dans son formidable bec et dans ses serres un serpent à sonnettes dont, par avance, il avait mangé la cervelle.

A ma vue le roi des airs jeta des cris de fureur et sans doute d'étonnement, tellement bien, qu'ouvrant son bec crochu, il laissa tomber sa proie, mais à mes pieds. En recevant ce présent du ciel, mon premier mouvement fut naturellement l'effroi, mais l'affreux reptile était déjà mort avant sa chute.

Mon aigle devenu furieux à ma vue sortit de la caverne à tire d'ailes, jetant des cris affreux que je pris pour des menaces. Je ne m'étais pas trompé, car le roi des airs revint bientôt à la charge, mais alors appuyé de sa femelle, et le couple furieux tomba sur moi avec une fureur telle, qu'un instant je me vis sur le point d'éprouver le sort d'un intrus et de sortir de la place sans tambour ni trompettes.

Ayant voulu me servir de mon révolver pour repousser leurs affreux coups de bec, d'ailes et de griffes, il rata successivement de tous ses coups, imprégné qu'il était d'humidité. Je le saisis alors par le bout du canon, et m'en servant comme d'une massue, après plus de vingt minutes d'attaque et de défense, j'étais resté vainqueur et maître absolu, mais affamé, de la place.

Ajoutons généreusement, que j'avais assommé presque à regret mes deux braves assaillants, qui défendaient si vaillamment leur progéniture et leurs pénates.

Ma victoire m'avait coûté quelques égratignures qui furent heureusement sans gravité, grâce à l'épaisseur de mon vêtement en peau de loup des prairies.

La caverne était presque remplie de nids d'aigles, mais des années précédentes, ce qui ne faisait pas aussi complétement l'affaire de mon estomac. Ils étaient construits avec des branchages et des feuilles. Je déchargeai mon révolver, et après y avoir introduit des nouvelles bourres de feuilles sèches, j'eus bientôt obtenu, par ce moyen, — me servant du ménage des vaincus en guise de combustible, — un bon feu qui arriva fort à point pour me réchauffer et sécher mes bagages qui se ressentaient beaucoup des atteintes de la tempête.

Je plumai et fis rôtir un de mes aigles, vieux durs à cuire et maigre pitance, que j'eus beaucoup de peine à entamer malgré la bonté de mes dents. Les petits aiglons se montrèrent moins difficiles ; car ces jeunes monstres dénaturés avalèrent, sans répugnance et avec une gloutonnerie qui me donna fort à réfléchir sur leur nature perverse, des morceaux de viande provenant du cadavre des auteurs de leurs jours.

La voracité de ces petits êtres dénaturés à se repaître d'une telle nourriture diminua sensiblement mon respect pour leurs jeunes personnes et le regret de les avoir faits orphelins. J'aurais dû les manger au lieu de leur papa et maman ; ils eussent certainement été plus tendres, mais j'avais eu pitié de leur jeunesse. Ils vécurent ; à l'heure qu'il est, en ont-ils conservé le moindre sentiment de reconnaissance? J'en doute. Les aigles, que je sache, ne valent pas mieux que les hommes sous ce rapport.

En me penchant sur le bord de la caverne, je vis les débris de mon pauvre radeau que les vagues en fureur battaient et rebattaient contre la base de la montagne ; je les abandonnai à leur malheureux sort, avec un dernier regard et le regret de n'avoir pu m'en servir plus longtemps.

Il fallut me résoudre à passer la nuit dans la caverne des aigles, car le jour baissant sensiblement, je ne pouvais sans danger entreprendre l'ascension du sommet de la montagne au milieu de l'obscurité.

Je réunis les feuilles et la paille qui avaient servi, je le répète, à la construction des nids d'aigles des années précédentes. J'en fis, maf oi, un lit très-confortable pour la position, et après avoir adressé une action de grâces au Tout-Puissant pour le remercier de sa protection insigne, je m'endormis d'un sommeil profond jusqu'au lendemain, à l'aube, qui se leva radieux et calme comme ma pensée.

Après bien des dangers courus, je parvins enfin à atteindre le sommet de la montagne, de l'autre côté de laquelle se déployait un magnifique ravin descendant en pente douce vers la plaine.

Après avoir consulté ma carte et ma boussole, je cherchai à me diriger vers le nord-ouest ; mon intention était d'atteindre la chaîne de montagnes de la Sierra-Nevada, que je devais traverser pour atteindre le fleuve San-Joachim.

Baron DE WOGAN.

(*La suite prochainement.*)

MÈRE DANEEL

ÉPISODE CONTEMPORAIN

I

Le numéro 12 de la rue du Saint-Esprit, une des grandes rues d'une petite ville des Flandres, était une maison fort commode pour le commerce. Elle avait au rez-de-chaussée deux larges fenêtres devant lesquelles des montagnes de drap se trouvaient étalées; et quand en 1855, époque à laquelle commence le drame que nous décrivons, le passant lançait un regard dans l'intérieur, par la porte vitrée, il s'apercevait aussitôt que M. Daneel, le marchand qui l'habitait, faisait très-bien ses affaires.

Il y avait à côté de la boutique, du côté de la rue, un petit parloir qui avait d'abord servi, aux jours de marché, lorsque beaucoup de monde se rendait à la ville, à recevoir les paniers et les paquets des clients qui les confiaient là jusqu'à ce qu'ils eussent terminé leurs courses dans la ville; le parloir servait aussi à recevoir les marchandises nouvellement arrivées, jusqu'à ce qu'on eût fait un sérieux examen de leur qualité, et qu'on eût soigneusement vérifié la dimension des pièces.

Il y avait au reste un joli salon, et, comme chez tous les bourgeois aisés, une cuisine commode, une petite place pour les plus grossiers ustensiles du ménage, avec citerne et pompe, et à l'étage trois belles chambres à coucher.

Quand j'appelle petite ville celle dont je parle, j'avoue que je suis un peu au-dessous de la vérité; car elle possède un tribunal de première instance, plusieurs couvents, et une petite garnison; je n'oserais cependant pas l'appeler grande ville, puisque dans notre petit pays d'abondance on n'estime pour grandes villes que les neuf chefs-lieux des provinces.

L'après-midi de certain jour, les deux filles du marchand de drap travaillaient à un ouvrage de broderie devant la fenêtre du parloir. La petite chambre a depuis peu bien changé d'aspect; on n'y voit plus

comme jadis, ni cabas ni paniers, ni même des étoffes à mesurer. Les dalles autrefois jonchées de sable blanc, sont couvertes aujourd'hui d'un beau tapis à carreaux rouges et noirs ; et les murs d'une éclatante blancheur sont tapissés d'un riant papier. On y remarque encore six chaises bourrées, une table à thé avec pied sculpté, un piano et plusieurs objets de luxe ; mais ce qui attire avant tout les regards, surtout du dehors, ce sont les draperies brodées en fine mousseline, et qui sont, à la vérité, trop somptueuses, pour s'accorder avec le luxe modéré d'un cabinet.

Les larges draperies élégamment retenues au moyen d'un nœud doré des deux côtés de la croisée, un peu au-dessus de la tablette, flottent comme un nuage entre les charmantes filles du marchand de drap, et les rayons du soleil qui cherchent à se glisser dans la chambre.

Stéphanie l'aînée des filles, était une jeune personne de vingt ans. Ses yeux étaient d'une couleur foncée, et ses cheveux noirs, séparés au milieu de la tête, ondoyaient richement sur son large front, se réunissaient en tresses derrière la tête. En négligeant de considérer les détails, Stéphanie paraissait assez belle ; au jugement de plusieurs cependant, il y avait dans ses traits quelque chose de bourgeois qui déplaisait ; son maintien d'ailleurs était recherché, et ses mouvements manquaient de grâce.

Mina comptait une année de moins, et ne ressemblait guère à sa sœur. Elle était blonde, ses yeux étaient bleus et expressifs, et sa physionomie riante ; elle paraissait aussi dégagée que sa sœur était raide. Elle causait avec tant de charme qu'on restait involontairement à l'écouter. Si quelqu'un avait considéré les physionomies des jeunes filles, pendant qu'elles tenaient leurs broderies dans les mains sans y travailler, et qu'elles fixaient l'une sur l'autre leurs regards, il eût sans peine deviné l'objet de leur conversation. Leurs yeux, en effet se mouvaient avec tant de grâce, et la physionomie expressive de Mina réflétait avec tant de vérité les sentiments de son cœur, que le plus inhabile observateur n'eût pu s'y méprendre.

Stéphanie regardait souvent les passants ; Mina, au contraire, ne voyait que la maison qui se trouvait en face. Ses regards n'étaient point fixés sur le vieil horloger, qui, protégeant ses yeux par des lunettes bleues, considérait, péniblement courbé, son travail ardu ; non, elle cherchait à rencontrer des yeux le jeune lieutenant, qui occupait la chambre du premier, et qui, de toute la journée, n'avait

rien de mieux à faire qu'à souffler dans ses doigts, et à regarder les charmantes filles du marchand de drap.

Pendant que Stéphanie et Mina perdaient ainsi le temps dans le cabinet, leur mère, une femme âgée de plus de cinquante ans, était dans la boutique occupée à servir les clients.

Parfois on l'entendait qui disait : « Je puis en toute confiance vous vendre de cette pièce ; c'est un beau drap, fin et fort ; » ou encore : « Voici quelque chose d'un prix moins élevé ; c'est une étoffe de belle apparence, mais naturellement moins solide que l'autre ; » et plus tard : « Puis-je aussi vous offrir la doublure ? » Jusqu'à ce qu'elle dit après conclusion de la vente : « Je vous remercie mille fois ; bien obligée, monsieur ou madame ; à l'avantage de vous revoir, quand il vous plaira. »

Quand tous les clients eurent quitté la boutique, mère Daneel ouvrit la porte du cabinet et dit :

— Ah ! mes enfants, je ne puis m'habituer à ce bonnet à la mode : je ne supporte pas ces nœuds sous le menton. Pourquoi donc voulez-vous me faire changer de bonnets ? Je suis déjà trop âgée. Croyez-moi, les clients aiment mieux nous voir avec notre mise simple ; cela plaît surtout aux paysans. Et pourquoi ne vous dirais-je pas la vérité ? j'ai honte de me trouver coiffée de ce bonnet aux rubans de couleur. Mme Oheslager, mon amie depuis l'enfance, venait cette après-dînée à la boutique ; vous n'ignorez pas qu'elle porte toujours un bonnet du bon vieux temps. Eh ! bien ! elle me considérait avec étonnement ; et j'ai compris sa pensée. Elle regardait mon bonnet, et j'ai senti la rougeur de la honte me monter au visage ; et quand elle partit, j'étais encore si troublée que je crois avoir oublié de la remercier de son attention.

— Comment pouvez-vous, mère, dit Stéphanie, être si inconsidérée ; ne pouvons-nous pas, nous qui avons une existence aussi indépendante, nous vêtir selon notre goût ?

— Une existence indépendante, mon enfant, interrompit la mère. Où donc est ton bon sens ? Quiconque fait un commerce dépend de tout le monde. Nous avons sans doute les moyens de payer au comptant les marchandises que nous achetons, et de donner à chacun ce qui lui revient ; mais cela ne nous rend pas indépendants.

Tout en parlant ainsi, madame Daneel s'était approchée de ses filles pour examiner leurs jolis ouvrages en broderie, et, en levant les yeux, elle remarqua que le lieutenant, qui demeurait en face, fixait

droit ses regards dans le cabinet, du haut du balcon où il se tenait.

— Connaissez-vous ce monsieur, qui demeure chez l'horloger ? demanda-t-elle.

— Nous l'avons rencontré au jardin, lors de la fête de nuit des Fanfares, répondit Mina en rougissant ; et, ce disant, elle reprit si rapidement son travail qu'on eût pu croire qu'elle travaillait pour son pain.

Le retentissement de la sonnette de la boutique mit fin à cet entretien qui, déjà, prenait une tournure embarrassante pour les jeunes filles ; la mère courut à la boutique et prit la parole dans le sens accoutumé. Les jeunes filles entendirent ces mots de sa bouche :

— Bonjour, Marie-Anne. Le ciel commence à souffler froid, n'est-ce pas ? Et que désirez-vous, Marie-Anne ?

Ce que Marie-Anne désirait était insignifiant.

— Je venais voir, madame, dit-elle, si vous n'avez pas des couvertures de pièces de drap ?

— Il m'en reste deux, répondit Mme Daneel, en prenant deux pièces de toile portant encore leurs cordons, et qui avaient servi d'emballages aux pièces de drap pour les préserver de la poussière.

— Tenez, Marie-Anne, elles sont d'un tissu assez fort, et peuvent parfaitement servir de doublure, dit-elle.

— C'est pour confectionner une couple de chemises pour notre enfant, dit la pauvre mère.

— Je vous les laisse à huit sous : aux autres, je les vends neuf sous, et pas un liard de moins ; mais comme c'est pour confectionner des chemises.....

Sans doute la femme les avait acceptées sans en débattre le prix, car, peu de temps après, les jeunes filles entendirent leur bonne mère congédier la pauvre femme avec ces mots :

— Je vous remercie, Marie-Anne, quand il vous plaira ; merci mille fois de votre attention ! Et cela du même ton qu'elle avait remercié une riche dame à laquelle elle avait vendu du drap pour une somme de plus de deux cents francs.

— Comment, dit Mina, notre mère peut-elle ainsi se tenir avec les petites gens ? Ce me serait impossible !

— A moi aussi, répondit Stéphanie, en arrangeant la forte chaîne de montre qui reposait sur ses épaules.

Les clients affluaient sans cesse à la boutique, et, les sœurs restant seules pouvaient encore s'entretenir d'un sujet favori.

M. Daneel rentra plus tard qu'à l'ordinaire de la promenade ; il paraissait légèrement échauffé par une marche rapide :

— Je suis en retard, n'est-ce pas, mère ? dit-il à sa femme : je suis resté quelque temps au jardin... Sans doute tu attends pour le souper ?

— Cela n'est pas grave, mon ami, dit la mère avec bienveillance : les chalands m'ont toujours tenue ; sans ton retard on aurait dû m'attendre. Et la mère fit un soupir.

— Les filles ne t'ont-elles pas aidé ? demanda le marchand.

— Les clients aiment toujours à être servis par moi, dit-elle, en haussant les épaules. Pour paraître dans la boutique, elles devraient changer leur mode de vêtements.

On se mit à table et, là, le sujet de la conversation changea bientôt. On mangea avec un excellent appétit, car mère Daneel faisait une bonne cuisine flamande : au souper, l'on trouvait toujours sur sa table des pommes de terre, de la salade, de la viande, du fromage et des fruits et, en outre, une bouteille de bonne bière de saison.

Après le souper, les jeunes filles allumèrent une bougie et, après que la servante eût fermé les volets, elles allèrent s'exercer au piano, et déchiffrer une romance nouvelle ; le père s'en alla à la Société prendre sa chope du soir. Les membres d'honneur de la Société des Fanfares possédaient depuis peu de temps, outre un jardin bien cultivé, une salle dont ils supportaient les frais.

Mère Daneel prit son registre de comptoir et sortit ses lunettes pour annoter les articles vendus, car c'était une femme intelligente et instruite ; et, quand elle eut achevé cette tâche quotidienne, elle resta assise, rêveuse dans la salle à manger, qu'elle nommait encore sa cuisine, au lieu d'aller, comme à l'ordinaire, s'asseoir auprès de la servante, pour s'entretenir avec elle des besoins du ménage, comme il convient à une femme bourgeoise.

Oui, mère Daneel, qu'on n'avait quasi jamais vu rêver, se mit, ce soir-là après avoir changé son bonnet à la mode contre un simple bonnet du soir, à rêver tout éveillée au passé et à l'avenir. Les choses n'allaient pas au gré de la bonne femme ; elle sentait le besoin d'être un instant seule avec ses pensées.

« Tout ce que nous avons fait, pensa-t-elle, depuis que les enfants sont sortis de pension, est mal fait ; et Daneel, devenu membre d'honneur des Fanfares est encore un mal. Mais le brave homme est

ainsi fait. Bien des fois je le lui ai fait remarquer, et cela n'y pouvait rien changer ; ce travers lui est resté de l'époque, avant notre mariage, où il était voyageur de commerce pour une maison de nouveautés. Il a fallu du temps pour me gagner à l'avis de convertir le parloir en cabinet, et de le meubler selon le goût des enfants ; mais quoique je pusse dire, le père optait pour le changement, et, naturellement, l'avis de trois l'emportait sur celui d'un seul. Fort à propos il est venu cette après-dînée beaucoup de monde à la boutique ; cela m'a distraite. Pendant les quelques instants que j'ai passés auprès de mes enfants, je ne sais quelle tristesse m'a gagnée. Il semblait que je m'en voulusse avoir laissé vaincre mes répugnances pour le bonnet à la mode.

« Ah ! si ce cabinet pouvait être encore le parloir d'autrefois, qui était si commode pour tous nos clients, se dit-elle... Puissé-je encore, comme de mon temps, y voir les rideaux suspendus au milieu de la fenêtre ! Je me souviens encore combien j'étais heureuse en causant là. Ah ! quel changement ! Quel triste changement !

« Ensuite, apprendre la musique ne convenait pas à des enfants bourgeois... Et puis la Société des Fanfares ! Daneel ! Daneel ! s'écria la bonne femme, comme si son mari avait été présent, Daneel ! Daneel ! Oh ! que tu as follement agi ! Tu as fait non-seulement des frais inutiles, mais encore tu négliges les clients ! La maitresse du *Coquelicot* m'en parlait encore l'après-dînée, pendant que je lui servais du drap pour son manteau. Qu'est devenu M. Daneel ? disait-elle ; voilà six mois déjà que nous ne l'avons plus vu dans notre estaminet ! Il est peut-être aussi membre de cette Société ? Quel fléau que ces Sociétés ! disait-elle ; il y en a déjà deux maintenant, et Dieu sait où cela s'arrêtera !... Bientôt nous ne recevrons plus chez nous que des porte-faix et des vagabonds.

— Cette femme avait bien raison, continua mère Daneel ; pourquoi faut-il établir une ligne de démarcation entre bourgeois et bourgeois.

Chaque classe doit se tenir fortement unie en elle-même. Les bourgeois, du temps de mes parents, firent une révolution parce que la noblesse prétendait avoir le pas sur la bourgeoisie ; et maintenant ce sont les bourgeois qui se séparent entre eux, comme si leur égalité n'existait plus. Je ne désapprouve pas que les filles fassent, accompagnées de leur père, une promenade au jardin ; mais il faut en rester là, sans quoi l'on se trouve entraîné dans bien des frais.

Le père Daneel était fort dispos en sortant de la réunion de la Société. La mère n'était pas encore couchée ce qui n'arrivait pas souvent; car la bonne femme, brisée par le travail du jour, avait coutume d'aller se coucher de bonne heure. Lorsque le bruit de la clef dans la serrure se fit entendre, les sons du piano furent suspendus : les jeunes filles rentrèrent aussitôt pour s'informer des nouvelles de la Société.

— J'allais vous le dire, fit le marchand de drap d'un air triomphant. Je me suis diverti à merveille; deux messieurs de Bruxelles, que le capitaine Murlier a présentés! C'étaient de véritables hommes du monde : ils causaient sur toutes matières indifféremment, et ils étaient d'une politesse vraiment exquise. J'ose donc dire en vérité que j'étais glorieux, quand le lieutenant qui demeure en face me présentait à ces messieurs comme un de ses meilleurs amis.

La mère étouffa un soupir; Mina rougit et Stéphanie arrangea encore sa chaîne qui accablait tout le jour ses épaules comme un lien d'or.

— Fany, allons-nous coucher, dit Mina.

Fany, répéta la mère. Fany est un nom que l'on donne aux chiens. Faut-il que tout change jusqu'aux noms de mes enfants. Votre grand'-mère, ma bonne et chère mère, se nommait aussi Stéphanie; c'est elle qui lui a donné ce nom, et je désire qu'il lui reste.

La femme du marchand de drap se trouvait attristée en donnant à ses enfants la bénédiction du soir. La rêverie l'avait accablée.

II

Le lendemain mère Daneel descendit coiffée de son ancien bonnet bourgeois, à la stupéfaction de ses filles, qui la veille avaient vu leur mère si belle sous le riche bonnet.

A une observation que Stéphanie lui en fit la mère répondit :

— Plus jamais, mon enfant, je ne mettrai ce bonnet; j'y ai mûrement réfléchi.

— Et pourquoi, Mère?

— Pour plus d'une raison : les anciens bonnets me vont bien mieux. Je suis encore du nombre de ces femmes bourgeoises, qui savaient, elles aussi, se distinguer, mais par leur simplicité; si une fois j'ai consenti à porter ce bonnet nouveau, je l'avoue c'est une faute que j'ai commise en ma vie.

— Les temps changent, et les hommes aussi, dit Mina; mais vous

avez le tort, ma mère, de vous modeler toujours sur Mme Oheslager, qui, à dire vrai, est d'une simplicité outrée; n'est-ce pas vrai, Stéphanie?

Tout en faisant cette observation, Mina se tenait devant la glace, formant un gracieux nœud avec les rubans de son chapeau; puis les sœurs sortirent pour aller à la messe, quoique ce fût un jour de marché, et qu'il vint beaucoup de monde à la boutique; car la famille Daneel, ainsi que les bonnes familles bourgeoises, était fort religieuse.

Après la messe, les demoiselles Daneel reçurent la visite des filles d'un fonctionnaire des ponts et chaussées, deux jeunes filles qui gardaient bien leur rang.

Les jeunes amies causèrent d'abord d'une partie de plaisir qu'elles avaient faite avec papa et maman; et puis l'entretien tomba sur leur dernière promenade au jardin de la Société des Fanfares.

— Pour quelle raison n'y as-tu pas été dimanche dernier, Stéphanie? dit l'une des demoiselles. Nous avons vu Jean Oheslager arpenter le jardin en tous sens, jusqu'au moment où il a rencontré ton père.

— Mon père lui a dit sans doute que nous nous étions en visite dans la famille, dit Mina, tandis que Stéphanie fixait ses regards distraits sur sa broderie, en pensant à Jean Oheslager.

— Je ne doute pas que vous n'ayez appris que la Société des Fanfares organise un bal pour l'hiver, dit l'aînée des filles du fonctionnaire des ponts et chaussées; ce sera même un bal splendide, et qui ne le cèdera en aucun point au bal du *Cercle des Frères*.

— Nous n'en savions rien, absolument rien, s'écria Mina, qui semblait déjà impatiente de jouir du plaisir de la fête.

— Aussi n'est-ce décidé que depuis hier, répondit la demoiselle; et votre père est membre du Comité d'organisation.

— C'est singulier! fort singulier! dit Stéphanie, en levant les regards de dessus son ouvrage.

— Qu'y a-t-il de singulier! demanda Mina en souriant.

— Que ni papa, ni Jean ne nous en aient parlé.

— Il est à remarquer que M. Jean Oheslager combat le projet, dit la demoiselle, mais M. Daneel l'appuie ardemment. Vous n'ignorez pas les opinions de la famille Oheslager; elle est d'une simplicité ridicule.

Stéphanie hocha la tête en soupirant et Mina dit :

— Ce n'est que trop vrai; et notre mère aussi sera un obstacle à vaincre pour en venir jusque-là. Elle s'opposera systématiquement à ce que nous assistions à la fête; car en pareille matière elle est absolument de l'opinion de la famille Oheslager.

— Oui, en effet; elle est aussi..... aussi..... répondit l'une des jeunes amies. On s'entretint ensuite au sujet des costumes de bal. On commenta tour à tour l'organdi, les baréges, les fleurs, et plusieurs autres choses encore, que les mères des jeunes filles bourgeoises ne connaissaient pas même de nom. Quand les jeunes amies se furent retirées, les sœurs Daneel causèrent avec leur mère de la fête de la Société des Fanfares.

L'excellente femme hocha la tête :

— Cela va trop loin, dit-elle; la bourgeoisie se mesure avec les notables, et c'est là un mal qui causera sa perte. Dans le principe le *Cercle des Frères* prenait ses membres dans le sein de la classe opulente de la ville, ou tout au moins dans le sein d'une classe d'hommes indépendants, et peu à peu seulement les bourgeois s'y immisçaient; et maintenant les Fanfares se lancent d'un bond plus loin que le Cercle. D'abord elle organise une fête au jardin, puis un banquet en ville; maintenant ce sera un bal pour lequel les membres, qui, à peu d'exceptions près, sont pris dans le corps de la bourgeoisie et dans l'armée, devront délier la bourse. J'espère bien, toutefois que Daneel ne se laissera pas pour cette occasion entraîner par la foule.

Ah! continua-t-elle, en laissant échapper un soupir; la bourgeoisie de ce temps court droit à sa perte, de même que les rivières portent leurs eaux vers l'Océan qui les absorde.

Pendant que la mère parlait ainsi, les jeunes filles se regardaient de temps en temps à la dérobée et puis baissaient tristement les yeux sur leur travail, comme si elles désespéraient de jamais obtenir le consentement de leur mère pour l'importante fête.

Le père rentra et les jeunes filles purent croire que leur mère aborderait sans tarder le sujet qui remplissait leur cœur; mais à leur grand désappointement la question du bal ne vint pas sur le tapis. La mère parla comme de coutume des affaires et des besoins du ménage; cependant lorsque les jeunes filles furent dans leur chambre, elles remarquèrent que leurs parents restaient dans la cuisine près du feu, plus longtemps qu'à l'ordinaire. Leur cœur tout palpitant leur disait bien que le bal était l'objet de la conversation.

— Est-il vrai, Daneel, dit la bonne femme, dès qu'elle fut seule

avec son époux ; est-il vrai que la Société des Fanfares organise un bal pour cet hiver?

Le marchand se frotta joyeusement les mains.

— Le plus splendide bal, ma bonne, que la ville ait jamais vu, répondit-il. Je suis membre du Comité d'organisation et je t'assure que nous ne le céderons pas au *Cercle des Frères*.

— Es-tu membre du Comité? dit la femme avec étonnement. Ah! Daneel, comment te laisses-tu aveugler ainsi! Ne vois-tu pas où tout cela mène?

— Où cela mènerait-il? répondit l'époux dont la joie débordait. Le *Cercle des Frères* organise des fêtes, et les Fanfares en organisent aussi. Pouvons-nous raisonnablement nous laisser humilier par nos ennemis politiques?

— A-t-on jamais vu! s'écria la mère : Quoi donc! ennemis politiques! vas-tu donc aussi te mêler au courant de la politique. En ce cas, mon ami, il ne nous reste plus qu'à fermer le magasin.

— Je ne te comprends pas, Isabelle, dit le marchand avec un léger mouvement d'irritation.

Ne m'as-tu pas dit toujours que les bourgeois devaient suivre jusqu'à certain point les fluctuations de la politique, afin de pouvoir. aux élections et en d'autres circonstances, agir par conviction?

— Certes! voilà bien ce que j'ai dit, dit mère Daneel; mais il ne faut pas pour cela que l'on soit membre d'un club politique, en courant risque de perdre la moitié de ses clients. J'ose d'ailleurs avouer que je ne ressens aucune sympathie pour les idées de la Société des Fanfares. Le bourgeois peut librement exercer ses devoirs de citoyen, sans pour cela se mettre à la dévotion des opinions d'autrui qu'il ne sait pas comprendre ; il est d'ailleurs important qu'il abandonne les affaires d'administration aux hommes qui ont fait preuve de capacité.

— Oh! oh! fit le marchand de drap. Je commence à te comprendre. Tu adoptes pour toi les idées de la famille Oheslager. Jean m'a dit qu'il irait dimanche pour la dernière fois au jardin, et qu'il donnerait alors sa démission de membre des Fanfares, pour se faire présenter au Cercle.

La mère fit un signe d'approbation.

— As-tu définitivement donné ta parole d'accepter la charge de membre du Comité de la fête des Fanfares?

— Oui, définitivement.

— Alors, répondit la mère en soupirant, sois homme de parole, quoique je désapprouve fort l'engagement que tu as pris ; au reste, nous pourrons tout arranger pour le mieux. Les filles m'avaient déjà parlé du bal ; mais elles n'y assisteront pas. Je veux les conserver dans le Cercle de la bourgeoisie, quoique tu t'en sois bien quelque peu éloigné. Pour un homme le mal n'est pas très-grand ; mais il est essentiel que les jeunes filles se tiennent à leur rang.

— Encore, Isabelle, dit le père Daneel. En ma qualité de membre du Comité, j'ai pris l'engagement de conduire mes filles au bal.

— As-tu pris cet engagement ? s'écria la mère avec douleur. Ah ! Daneel, tu seras la cause de toutes nos infortunes. Tu renies tes principes de bourgeois.

— Qui appelles-tu bourgeois ? dit le marchand sensiblement vexé ; me considères-tu comme un bourgeois, moi, Jean Daneel, qui possède de belles propriétés, qui habite une maison m'appartenant, et qui ne dois rien à personne ?

— C'est pour cela même que je t'appelle un bourgeois ; que je t'attribue une qualification que nos parents ont toujours honorablement portée, répondit la femme avec calme. Trouves-tu, Daneel, que ce nom te ravale ?

— Il n'y a plus de bourgeois, s'écria le marchand, si haut, que les filles purent distinctement l'entendre dans leur chambre à l'étage supérieur. Les bourgeois-propriétaires sont les égaux des grands ; et quand aux infimes bourgeois, les artisans, par exemple, ceux-là appartiennent au peuple.

Mère Daneel sentit qu'il était temps de prendre un autre ton ; son mari se fâchait.

— Maintenant donc, mon ami, dit-elle, tu as promis que nos filles iraient au bal ; j'y consens aussi. Pour les honnêtes gens, promesse vaut serment ; mais puisque nous avons abordé ce chapitre, il faut que nous poussions plus loin notre entretien : nous devons avant tout, mon ami, être prudents. Tu dis que je partage les opinions de la famille Oheslager ; et toi ne les partages-tu pas ? Si tu ne les approuves pas, pourquoi donc as-tu accepté avec joie, que Jean Oheslager courtisât Stéphanie ?

— Jean est un jeune homme éminent, répondit le père ; il est fils unique, il exerce une industrie que ne dédaigneraient pas les demoiselles du plus haut rang. Il possède une belle distillerie, avec une étable qui renferme généralement une quarantaine de têtes de bétail.

Je ne parle pas de ses propriétés. Dis-moi, quel père ne désirerait l'accomplissement d'une pareille union, surtout quand il est évident que les enfants se portent un mutuel amour?

La mère approuva. « Mon ami, » dit-elle, « plus la perspective est belle, plus il est important de se comporter avec prudence, pour ne pas nous préparer bien des mécomptes. Tu connais la simplicité de la famille Oheslager; et j'ai la conviction que Jean ne verra qu'avec regret Stéphanie au bal des Fanfares. Il a en horreur les vêtements brillants d'une fête et les nouveautés ridicules.

— Jean Oheslager est, dis-tu, d'une grande simplicité, dit le père Daneel en souriant. Il est moins simple qu'il le paraît. Pour quelle raison quitte-t-il les Fanfares? pour entrer au Cercle! Le Cercle des Frères est généralement composé d'hommes des classes les plus élevées. Il compte dans son sein des membres appartenant au barreau; le bourgmestre et les échevins en font aussi partie.

— Ce changement s'opère sans doute dans quelque vue politique, fit observer la mère; mais il faut comprendre qu'entre messieurs et demoiselles la différence est grande. Les messieurs peuvent assister aux bals sans s'inquiéter des vanités qui naissent des circonstances. Mais, dis-moi, qu'est-ce donc qu'une femme qui cherche plaisir aux bals et aux fêtes? Plaise à Dieu que nos filles ne trouvent que de l'ennui au bal des Fanfares! c'est tout ce que je puis désirer.

Le marchand de drap se frotta encore les mains après ce long entretien.

— Mère Daneel, pensa-t-il, est certes une bonne femme.

III

Le dimanche suivant les membres avec leurs dames se rendaient en grand nombre au jardin.

Le corps de musique y exécuta quelques-uns de ses morceaux choisis pour la clôture de la saison d'été; car on était déjà au mois d'octobre quoique le temps fût assez beau.

Daneel accompagné de ses filles se rendit de fort bonne heure au jardin, et Jean Oheslager y alla aussi plus tôt que de coutume.

Pendant l'exécution des morceaux on se promenait agréablement, après quoi l'on prenait quelque repos, pour continuer ensuite la promenade. Jean et Stéphanie s'arrêtèrent bientôt sous un berceau de verdure pour causer sans être gênés, pendant que le père Daneel

continuait sa promenade avec sa fille Mina, en compagnie de son voisin, le lieutenant.

— Ah! Stéphanie, je t'en prie, dit Jean Oheslager après un entretien fort animé, ne détruis pas notre bonheur, ne va pas à un bal où je ne puis me rendre. Tu sais que demain je présente ma démission de membre d'honneur de la Société des Fanfares; songe que tu y jouerais ton bonheur, et peut-être aussi le mien, si jamais la passion des plaisirs bruyants surgissait en toi. Quand tu seras devenue mon épouse, le temps te manquera pour t'occuper de parures et de frivoles plaisirs; tu seras alors obligée de chercher ton bonheur dans le bien-être et la paix du ménage. Résiste aux appâts d'un plaisir auquel tu devras bientôt renoncer. Pourrais-tu goûter une véritable joie au milieu d'une fête à laquelle je ne puis assister?

— Et pourquoi ne pourrais-tu pas? Chez toi vouloir, c'est pouvoir, répondit Stéphanie. Tu me refuses ce plaisir, Jean, en vérité, tu me sembles bien changé.

— En effet, je suis changé, répondit le jeune homme; mais je ne le suis pas à ton égard, ma chère Stéphanie; je suis changé à l'égard de la Société. Depuis deux semaines j'ai appris à connaître ses tendances, et je ne me sens plus à ma place dans son sein.

— Chansons! dit Stéphanie. Voilà de l'invention. J'ai déjà donné à toutes mes amies l'assurance que je serais au bal, et je tiens à ne pas me rendre ridicule.

— Stéphanie, ne détruis pas notre bonheur, répéta le jeune homme; et prenant la main de la jeune fille, il la serra dans la sienne, comme s'il craignait qu'elle lui échappât, cette main que Stéphanie lui avait promise, et que le père et la mère Daneel lui avaient accordée. Stéphanie, répéta-t-il encore, ne détruis pas notre bonheur.

Il avait à peine prononcé ces paroles lorsque Mina, son père et le lieutenant arrivèrent au berceau par un chemin tortueux; alors la famille Daneel prit congé de la société, car le froid commençait à se faire sentir; et la lune planait déjà majestueuse, comme un globe de feu, au-dessus des sommets des arbres gigantesques du jardin de la Société.

Les jeunes filles marchaient silencieuses et légères comme des ombres à côté de leur père, pendant qu'ils regagnaient leur demeure. Daneel, comme toujours, causait sans perdre de temps sur toutes les choses indifféremment qui se présentaient à son esprit, et sans remarquer que personne ne l'écoutait. Soudain cependant il s'arrêta, et croisant les bras sur sa poitrine :

— Voilà, mes enfants, que je vous demande pour la troisième fois si vous vous êtes bien diverties. Où voguent donc vos pensées? Vous voilà comme au milieu d'un rêve, ne sachant pas ce qui se dit. Qui peut savoir qu'elles choses occupent l'esprit de ces enfants? Comme le bon père ne reçut pas de réponse, il continua :

Ah! pour le coup, j'y suis : c'est le bal qui vous occupe. Le lieutenant de même ne rêve que la fête. Ce sera véritablement bien autre chose qu'au bal du Cercle des Frères. Nous saurons faire comprendre à ses membres que nous les valons.

Quand le père rentra avec ses filles, mère Daneel paraissait d'excellente humeur. Elle disait que beaucoup de paysans étaient venus à la ville, et qu'elle avait merveilleusement bien vendu. Elle charmait la famille entière par sa douceur et par ses bienveillantes paroles qu'elle accompagnait d'un bon sourire. Quand elle fut seule avec son époux, une autre raison de son contentement se fit jour.

— Mme Oheslager, dit-elle, m'a fait une visite et m'a confié que son fils tient à hâter autant que possible son mariage avec Stéphanie.

— Je ne voudrais, m'a-t-elle dit, en rien m'y opposer, tu ne l'ignores pas; Stéphanie sera pour moi une fille chérie; mais il est temps de régler toutes les choses. Il faut d'abord que les jeunes époux soient seuls dès le premier jour de leur union. Il ne serait pas utile qu'ils s'installassent dans mon ménage; car, bien qu'ils n'aient à craindre de ma part aucune difficulté, il est préférable cependant qu'ils restent seuls. Je ferai préparer pour moi la petite maison à côté de la grande, et nous établirons un moyen de communication par le jardin, m'a-t-elle dit; et ne te semble-t-il pas bon que je me désiste de mes biens? Jean est fils unique, et une rente annuelle peut aussi bien me suffire pour mes besoins que le revenu de mes propriétés. De cette façon même je serais libre de soucis.

— Ce serait, lui ai-je dit, une grande bonté de ta part, poursuivit mère Daneel, mais que ferions-nous de notre côté? Presque tous les parents sont là-dessus du même avis; nos enfants sont l'unique objet des inquiétudes de notre vie; c'est pour eux seuls que nous vivons. Je suis prête à faire pour Stéphanie tous les sacrifices possibles; Daneel de son côté est prêt aussi.

— Ce n'est pas nécessaire, m'a répondu Mme Oheslager. Tu sais que tout chez moi est en abondance. A l'exception de quelques us-

tensiles de ménage, je n'emporte rien ; et, soit dit entre nous, nous avons en caisse une somme assez ronde en espèces.

— Sur ce, dit mère Daneel, tout a été convenu. Et la douceur brillait dans ses yeux, et un sourire illuminait ses lèvres.

— Vraiment, dit le père, c'est une excellente affaire. De la sorte nous pourrons, quand les événements nous auront menés jusque-là, doter Mina, convenablement et plus tard tout s'arrangera.

— Nous pourrions plutôt céder nos affaires à Mina, à l'exemple de Mme Oheslager.

— Je ne sais, mère, dit le marchand de drap ; je ne sais ; mais il me semble que Mina est destinée à être quelque jour une grande dame. Mina a dans son maintien et dans toute sa personne quelque chose de distingué, quelque chose de si éminemment noble, et peut-être...

— Ah ? malheureux ! interrompit mère Daneel avec quelque irritation. Te voilà donc encore formant des plans d'une grandeur chimérique. Non, non, Mina doit trouver un époux dans sa condition. La classe bourgeoise est certes la plus heureuse de la société.

Daneel resta quelque temps interdit ; il avait conscience de n'avoir pas formellement repoussé la proposition du lieutenant, son voisin, qui avait eu avec lui un entretien au sujet de Mina, quoiqu'il ne l'eût pas encouragé dans ses démarches. Le marchand de drap aimait fort un galant cavalier ; il adorait les galons d'or. Le brave homme avait le défaut de viser sans cesse plus haut que sa condition bourgeoise, et de concentrer tout l'amour qui était en lui sur l'éclat et les grandeurs apparentes. Aussitôt qu'un jeune homme qu'il avait connu fourrier, portait les épaulettes de sous-lieutenant, il lui semblait devenu un autre homme ; il plaçait au même rang la noblesse et l'armée.

— Ceci est convenu, n'est-ce pas, Daneel, dit la mère avec une extrême douceur. A partir de ce moment nous ferons lentement comprendre à Mina ce que nous désirons pour son bonheur ; je lui recommanderai de ne pas se laisser aveugler par des apparences brillantes et un lustre emprunté, à ce bal où je dois malgré moi la laisser conduire, puisque tu t'y es engagé. Et maintenant tu t'engages aussi sincèrement envers moi à ne plus aspirer pour notre enfant à un bonheur vain et trompeur ; n'est-ce pas, Daneel ?

— Assurément, mère, répondit le marchand, avec une vraie résolution. Mais Daneel était une homme d'une extrême faiblesse, qui ne pouvait en pareil cas répondre de lui-même.

Le jour du bal approchait et il fallut bien songer sérieusement à faire quelques emplettes pour la circonstance. Les jeunes amies des demoiselles Daneel, les filles du fonctionnaire des ponts et chaussées, s'étaient déjà pourvues; Mina et Stéphanie, au contraire, ne s'étaient encore rien procuré; ce retard provenait sans nul doute de ce que les jeunes filles craignaient de parler à leur mère de la toilette de bal.

Il était impossible de différer davantage.

— Décidément dit Mina à sa sœur, pourquoi donc devrions-nous craindre? notre mère ne doit pas nous faire trembler.

A ces mots les jeunes filles se rendirent près de leur mère, qui s'occupait dans la cuisine de ravauder des bas.

— Mère, dit Mina, Adeline et Irma sont déjà pourvues de leur toilette de bal, ne pensez-vous pas qu'il est temps de songer à la nôtre?

Irma et Adeline étaient les filles du fonctionnaire des ponts et chaussées.

— Certainement, mes enfants, j'y songe depuis longtemps, répondit la mère. Il me semble que vos robes de soie noire ne conviennent pas pour un bal. Il vous faudra prendre une étoffe de couleur.

— De la soie? interrompit Mina avec la moue la plus dédaigneuse qui se puisse voir; Adeline a une robe en gaze bleue, et Irma sera vêtue en couleur rose; non, mère, de la soie ne convient pas pour des filles de notre âge.

— Mais, chère enfant, à quoi serviront les bagatelles en gaze après la fête? dit la mère : je dépense plus volontiers deux fois le prix de la gaze, si les étoffes peuvent vous être de quelque usage après le bal. Achetez de la soie, mes enfants, brune, verte ou d'une autre couleur, cela au moins vous pourrez plus tard paraître convenablement devant le monde.

— Non mère, dit Mina, nous aimerions mieux alors n'y pas aller.

— Ah! mes enfants, fit la mère avec douceur. Je préfererais qu'il en fût ainsi; mais votre père a donné sa parole.

— Nous ne pouvons pas, dit Stéphanie, pour la seule fois que nous paraîtrons au bal, nous rendre ridicules. N'approuvez-vous pas, mère, que nous achetions du barége?

— Mes enfants, je vois que nous nous écartons du droit chemin. Tout cela ne sied pas à des bourgeois; et si vous ne voulez absolument pas de robes de soie, il faudra prendre des robes blanches, ou rester chez vous.

Il ne restait plus d'observations à formuler lorsque mère Daneel avait parlé de la sorte; les enfants ne l'ignoraient pas. Les sœurs entrèrent alors entre elles en mûre délibération. Enfin Mina prit la parole :

— Alors il faudra bien nous vêtir en blanc, dit-elle.

— Voilà bien le plus sage avis, répondit la mère. Vos jupons mesurent en hauteur environ un mètre et dix-sept centimètres; ce qui forme justement la mesure pour faire plus tard servir vos robes à des rideaux.

Les jeunes filles haussèrent les épaules et parurent déconcertées; elles se résignèrent cependant à leur sort. La mère leur donna l'argent nécessaire pour les achats; et peu d'instants après elles se trouvaient dans un magasin de modes, faisant leur choix et débattant le prix des articles.

IV

La fête était passée. Au témoignage de quelques-uns, elle avait laissé beaucoup à désirer, tandis que d'autres assuraient, qu'à vingt lieues à la ronde jamais plus brillante fête ne s'était vue.

Dans la petite ville ce fut l'objet de toutes les conversations; et même dans le salon du baron Van der Smeden, et dans les splendides réunions de la baronne Van Zevecole, on attesta que les filles du marchand de drap avaient été les reines du bal.

Certain jour que l'on prenait le thé chez Mme Van Zevecole, la jeune baronne Van der Smeden demanda à l'une de ses amies qui avait assisté au bal de la Société des Fanfares :

— La toilette des demoiselles Daneel était-elle donc si riche?

— Non, du tout, fut la réponse; mais presque toutes les dames étaient vêtues en couleur rose ou bleue, et, à la lumière éblouissante du gaz ces couleurs produisaient de mauvais effets, une nuance foncée et trompeuse, qui faisait admirablement ressortir les robes blanches des demoiselles Daneel.

— Elles étaient donc réellement en blanc?

— Oui, elles avaient de larges robes en organdi, qu'elles portaient parfaitement, et qui ondoyaient comme un nuage sur un jupon en soie blanche. Elles n'avaient dans la coiffure qu'une simple fleur; celle de Mina était une rose pâle, celle de Stéphanie, une même fleur de nuance foncée.

— Le choix de ces toilettes n'a-t-il pas été trouvé blâmable?

Les messieurs disaient que les demoiselles Daneel semblaient des anges échappés du ciel ; mais les dames trouvaient cette assertion fort exagérée. Au jugement de celles-ci, elles étaient gentilles, et rien de plus.

— De plus, dit une vieille demoiselle à la voix rauque, leur conduite a donné lieu à bien des commentaires. Mina a dansé toute la nuit avec ce fanfaron lieutenant, qui occupe les appartements de l'horloger.

— Avec ce dissipateur?

— Oui, avec cet orgueilleux endetté, dit encore la demoiselle enrouée, qui avait coutume de dire sans détours sa pensée ; encore cela n'est-il pas la pire des choses : sa sœur Stéphanie, dit-on, a tenu au bal une conduite fort blâmable. L'imprudente jeune fille a si bien lié connaissance avec le lieutenant Verstrepeu que Jean Oheslager a pris le parti de rompre toutes relations entre lui et Stéphanie.

— Jean Oheslager était-il donc au bal? demanda-t-on.

— Il n'y était pas, et c'est bien là le pis.

— C'est bien fâcheux, dit la vieille dame Van Zevecole, il se préparait là une bonne union bourgeoise; mais j'espère bien que cela s'accommodera.

C'est ainsi que le bal de la Société des Fanfares et les sœurs Daneel étaient le sujet des entretiens, dans les cercles les plus considérables de la petite ville ; tandis que, dans quelques maisons bourgeoises, on allait même plus loin. On disait que Mina ferait bien de hâter autant que possible son mariage avec le lieutenant, pour la raison que sa réputation se trouvait atteinte. En ce qui concernait Stéphanie, le jugement concluait, que Jean Oheslager serait insensé, si jamais adressait la parole à cette jeune fille légère. Et quel mal avaient-elles donc commis les sœurs Daneel, pour encourir ainsi l'animadversion publique? Elles avaient paru les reines de la fête, et Mina avait constamment dansé avec le lieutenant. Voilà tous leurs crimes.

Ce n'étaient encore là cependant que causeries de femmes; mais les hommes eux-mêmes ne cessaient de s'occuper de la famille Daneel. Le vieux marchand de drap, au dire de ceux-ci, y allait bien trop rudement à l'égard de ses filles ; ils pensaient cependant, que la rupture des relations entre Jean Oheslager et Mlle Daneel ne pouvait être que le résultat d'un différend politique. Jean Oheslager, disaient-ils, avait présenté sa démission à la Société des Fanfares pour entrer dans le Cercle des Frères; et le nœud de la question se trouvait là.

— Quelle chose étonnante! s'écria un cordonnier qu'un héritage inattendu venait d'élever à la fortune, et qui était depuis lors compté au nombre des notables. La politique s'étend-elle donc jusque là? Ne pourrait-on plus danser et se marier sans avoir affaire à la politique? Par la forme et l'aleine! s'écria le cordonnier-rentier, s'il en est ainsi, je désire que la politique disparaisse pour toujours du monde.

On se réjouit beaucoup du mot du cordonnier; mais l'affaire de la famille Daneel ne cessa pas pour cela d'être dans toutes les bouches, comme si elle avait commis quelque monstrueuse faute. La conséquence de tous ces faits fut que Jean Oheslager écrivit à Stéphanie Daneel une lettre par laquelle il renonçait à la promesse de mariage qu'ils s'étaient faite.

Mère Daneel, que les affaires et le ménage occupaient constamment, ne fut pas tout d'abord informée de ces bruits; trois semaines s'étaient déjà écoulées depuis le jour du bal, et la bonne femme ignorait encore que les circonstances avaient établi une barrière entre Jean Oheslager et Stéphanie. La seule chose qu'elle put remarquer fut que ses filles, depuis la fête, semblaient plus tranquilles, ou pour mieux dire plus mélancoliques, et que généralement elles rompaient leur entretien quand leur mère entrait dans le cabinet, où, comme toujours, elles s'occupaient de broderie et de couture.

Quel fut l'étonnement de la bonne femme, lorsque certain jour la servante de Mme Oheslager lui rapporte un livre qu'elle lui avait autrefois donné en cadeau!

— Eh! Marie, dit la mère Daneel, ce livre appartient à votre maîtresse. Comment s'est-elle décidée à me le renvoyer?

— Sans doute cela a sa raison d'être dans le différend qui existe entre M. Jean et Mlle Stéphanie, répondit la naïve servante; j'ai eu vent de ce qui s'est passé.

— Différend, dites-vous, entre M. Jean et Stéphanie! répéta la mère qui se perdait en conjectures. Savez-vous encore quelque chose à ce sujet? demanda-t-elle.

La fille bavarde alors se prit à raconter, non-seulement ce qu'elle avait surpris dans les conversations de ses maîtres, mais encore les rumeurs qui circulaient dans la ville; jusqu'à ce que la mère Daneel s'écria, comme foudroyée sous le coup violent de son émotion, qu'elle en avait dit assez.

L'honnête bourgeoise revêtit son manteau et se rendit en hâte chez

Mme Oheslager, chargée du livre qui lui venait d'être rapporté, pour apprendre de la bouche de son amie ce qu'il y avait de vrai au fond de tout ce qu'elle venait d'entendre.

Pauvre mère! de sa plus ancienne et plus chère amie elle ne pût recevoir quelque consolation. Mme Oheslager lui dit que Jean l'avait priée de renvoyer le livre, pour que rien ne restât dans la maison qui pût rappeler leurs anciennes relations avec la famille Daneel. Et quand finalement la mère de Jean avoua qu'elle regrettait que Stéphanie eût agi avec tant de légèreté, des larmes brillaient dans ses yeux; la tristesse alors gagna aussi le cœur de mère Daneel, et les deux amies demeurèrent assises, se serrant mutuellement les mains, et plongées dans une muette et profonde douleur.

Le fils rentra. Le front de Jean Oheslager se plissa lorsqu'il vit Mme Daneel et sa mère assises l'une à côté de l'autre, se communiquant leurs chagrins.

Malheureux jeune homme! Comme il aurait voulu expulser de son cœur le démon de la jalousie qui l'obsédait depuis la nuit du bal; mais sa passion l'emportait sur sa volonté. Et ensuite braver les causeries du monde; non, c'en était trop.

Au premier instant, Jean avait été prêt à ouvrir son cœur à la mère de Stéphanie; mais il réfléchit et se tut. Il fallut donc se séparer sans que les démarches réconciliatrices de mère Daneel eussent changé quoi que ce fût à la situation; il en résulta cependant que Mme Oheslager donna à son amie l'assurance que, malgré les circonstances, elles n'en resteraient pas moins, jusqu'à la mort, unies par le lien indissoluble d'une ancienne et profonde amitié.

Chemin faisant pour retourner chez elle, mère Daneel réfléchit encore sur ce fait, et l'envisagea à son point de vue réel.

— Assurément, se dit-elle, la jalousie y est pour quelque chose. Lorsque Daneel me courtisait, je m'étais un jour, sans qu'il m'accompagnât, rendue à une fête de village; alors il a boudé aussi et s'est montré très-préoccupé. Mais lorsque, de retour chez elle, la pauvre femme apprit de Stéphanie combien Jean l'avait priée et suppliée de ne pas se rendre au bal des Fanfares, l'affaire lui apparut sous une face nouvelle. Elle sentit alors comment sa fille avait joué son bonheur, et comment se réalisaient toutes les prévisions qu'elle avait communiquées à son mari.

— Stéphanie, tu as été imprudente, dit la mère.

La jeune fille se prit à pleurer.

— Devait-il donc présenter sa démission avant le bal, dit la jeune fille? Ne pouvait-il pour moi y assister? Maintenant encore il boude; mais que m'importe, je ne l'accepte plus pour époux, non plus que d'autres. Elle sanglottait violemment, et des larmes qu'elle ne pouvait arrêter coulaient abondamment sur les pages d'un livre qu'elle tenait ouvert depuis longtemps, et dont elle n'avait pas lu une seule ligne.

La mère eut bien vite sondé le cœur de Stéphanie. « Quand le calme sera rentré en elle, se dit-elle, je lui ferai comprendre que tout n'est pas perdu. »

A partir de ce moment, Stéphanie ne fut plus la fille d'autrefois. Un contentement et une loquacité extraordinaires prirent la place de sa tranquillité et de son calme de naguère; sa sœur, qui auparavant avait toujours la parole, venait alors au second rang. De plus, Stéphanie mettait tant de soin à ses ajustements, qu'elle laissait loin derrière elle toutes les demoiselles de la bourgeoisie, même les filles du fonctionnaire des ponts et chaussées.

Mère Daneel pénétra bientôt la cause de ce changement; elle comprit que Stéphanie agissait de la sorte pour dissimuler à Jean Oheslager les tourments que son cœur endurait pour lui; car malgré ce contentement apparent, la pauvre fille maigrissait horriblement, et ses yeux, naguère si beaux et si purs, étaient bien souvent à son réveil bordés de rouge.

Mina, de son côté, avait aussi beaucoup changé depuis la nuit du bal. Elle qui aimait auparavant à chanter quelque joyeuse chanson, improvisait maintenant sur le piano des airs vides de sens; et quand elle exécutait un de ses airs favoris, ses doigts s'arrêtaient parfois soudainement sur les touches de l'instrument, tandis qu'elle se plongeait dans une profonde rêverie, comme si elle eût ignoré ses propres actes.

Daneel, le joyeux marchand de drap d'autrefois, lui aussi, n'était plus le même homme; son esprit était devenu mélancolique. Toutes les fois que son épouse le regardait, il détournait les regards, comme s'il eût craint que sa femme y découvrît quelque chose de terrible.

La mère Daneel était la seule dans la famille qui ne fût point changée. Elle restait, comme toujours, laborieuse, patiente, soigneuse, aimable et indulgente; mais, elle aussi était troublée et profondément affligée; elle qui, peu de jours auparavant, trouvait tant d'éléments de bonheur au milieu de sa famille. La sombre mélancolie de son

époux, l'esprit rêveur de Mina, et la gaieté feinte de Stéphanie planaient, dans le ciel autrefois si serein de son esprit, comme trois nuages sombres qui semblaient se confondre, précurseurs d'un orage qui allait éclater sur la famille. La nuit, la pauvre mère soupirait péniblement ; mais, le jour, elle se tenait dans la boutique, avec la plus riante mine qui se pût voir, et cherchait, autant que possible, à dissimuler ses chagrins et son trouble à sa famille, en attendant qu'il surgît une circonstance qui pût faire renaître la lumière dans son âme.

Un matin, pendant que la femme du marchand servait les chalands dans la boutique, et que le père se tenait dans le cabinet avec ses filles au lieu de prêter aide à la mère comme il en avait l'habitude, le lieutenant, qui occupait les appartements de l'horloger, s'introduisit dans la boutique.

— Que désirez-vous, monsieur ? dit la boutiquière au visiteur qui s'était déjà, avec timidité, approché d'elle.

— Monsieur Daneel est-il chez lui ? demanda à voix basse l'élégant soldat, comme si les personnes qui se trouvaient dans la boutique eussent pu l'entendre.

Mère Daneel pâlit et trembla sans se rendre compte de son émotion. Un douloureux pressentiment troubla un instant son esprit : elle sentait que cet orage, qui avait toujours grossi dans le ciel de son foyer, allait enfin éclater.

La courageuse femme, qui avait appris dès sa jeunesse à conserver sur elle-même un puissant empire, se remit bientôt de son trouble. Elle quitta le comptoir qui avait dû, quelques instants auparavant, lui servir d'appui, ouvrit la porte du salon et dit, d'une voix encore émue : Entrez, monsieur ! Et, après avoir présenté une chaise au respectueux lieutenant, elle alla avertir son mari.

La consternation de la pauvre femme, à la vue du trouble qui régnait sur le visage de son époux et de ses filles fut indescriptible ; ses membres tremblèrent encore, et, encore une fois, elle dut faire violence à son impression, car on l'attendait dans la boutique.

Elle servit rapidement les personnes qui attendaient son retour, et s'en alla ensuite dans la cuisine concentrer en elle-même sa douleur ; car la femme toujours si courageuse ne trouvait plus en elle assez de force pour interroger ses filles au sujet de la visite du lieutenant.

Le père ouvrit la porte de la chambre et appela Isabelle.

Soit par l'effet des paroles vagues de son mari, soit à cause de

l'expression de sa physionomie, la pauvre femme s'effraya. — Ses yeux étaient éblouis... Elle chancelait : néanmoins, elle s'arma de ce qui lui restait de courage et s'avança.

Cependant, il régnait tant de calme dans le cabinet où se tenaient les jeunes filles que le vol d'une mouche s'y pouvait entendre. Mina se trouvait là comme une accusée devant la Cour d'assises, lorsque le jury s'est éloigné pour rendre un arrêt de vie ou de mort ; et Stéphanie semblait une complice à un degré moindre, toutefois, de culpabilité.

Enfin la porte s'ouvrit, et l'on entendit le bruit des pas du lieutenant traversant le couloir.

Mina se leva involontairement de sa chaise, jetant autour d'elle des regards incertains, comme si elle eût cherché quelque issue *qui lui* permît de s'évader.

— St !... st !... fit Stéphanie. Elle posa la tête contre la cloison qui séparait le parloir de la boutique, et écouta :

— Monsieur le lieutenant, entendit-elle dire, je ne puis que vous exprimer mes regrets ! En ce moment la clochette de la boutique retentit, et le lieutenant passa aussitôt devant la fenêtre du cabinet, sans y jeter un regard.

Mme COURTMANS
(traduit par Émile WILLAERT.)

(*La fin prochainement.*)

CHRONIQUE DU CONCILE

XV

I. Bibliographie; publications de Mgr Dechamps, de Mgr Doney, de Mgr Tizzani et de Mgr de Ketteler. — II. Faits divers : encore la *Correspondance italienne*; intrigues contre le Concile; protestants et catholiques des Etats-Unis; les catholiques d'Allemagne; l'épiscopat catholique.

I

Nous disions, dès notre première chronique relative au prochain Concile, qu'il y avait toute une littérature qui s'appliquait à cette grande et solennelle assemblée; depuis lors, les ouvrages qui s'en occupent se sont multipliés. Nous en avons nommé quelques-uns, comme ceux de M. l'abbé Guyot, de Mgr Guérin, de Mgr l'archevêque de Malines, de Mgr l'évêque de Nîmes, etc.; mais l'abondance des faits ne nous a pas permis de nous arrêter assez longtemps sur ces études bibliographiques qui ont leur importance, et une très-grande importance, puisque les ouvrages qui paraissent témoignent à leur tour de la préoccupation des esprits, non moins que les démarches des gouvernements et les articles polémiques des journaux. Nous essaierons dès aujourd'hui de faire connaître quelques-unes des publications, la plupart françaises ou traduites en français, qui ont paru depuis quelques mois et qui s'occupent d'une façon plus ou moins directe du prochain Concile ou des matières qui y seront traitées.

L'ordre à suivre dans cette revue bibliographique est indiqué par la qualité même des auteurs. D'abord les évêques, qui sont les maîtres de la doctrine, et dont les écrits ont d'autant plus d'importance, qu'ils nous permettent de pressentir les sentiments que l'épiscopat manifestera pendant le Concile. Nous ne parlerons pas d'ailleurs ici des mandements qui ont été publiés soit aussitôt après l'indiction du Concile, soit à l'occasion du Jubilé : il y a là une étude spéciale que nous nous proposons de faire, mais que nous ne pourrons pas faire aujourd'hui. Ensuite viendront les écrivains ecclésiastiques, dont l'autorité est grande, précisément à cause de leur position dans l'Église et de la spécialité de leurs études. Enfin, nous nous occuperons de

quelques publications émanées d'écrivains laïques, catholiques et protestants.

Nous avons déjà parlé de l'ouvrage de Mgr Dechamps qui a pour titre : l'*Infaillibilité et le Concile général*, et qui est aujourd'hui à sa septième édition (1). Le vénérable et savant auteur de ce livre a obtenu une approbation qui en augmente infiniment l'autorité : « Nous « vous félicitons, lui a écrit Pie IX, d'avoir mis en lumière cette vé- « rité, que la droite raison rend à la foi catholique un tel témoignage « que non-seulement les hommes pieux, mais les rationalistes eux- « mêmes sont contraints de reconnaître l'absurdité des opinions qui « lui sont contraires. Nous avons éprouvé un vif plaisir en voyant « avec quelle clarté vous développez les principes par vous mis en « avant, par quels arguments vous les soutenez, avec quelle sagacité « et quelle érudition vous réfutez les sophismes qu'on leur oppose. « C'est pourquoi nous vous remercions de nous avoir offert ce volume. « Il servira beaucoup, nous en avons la confiance, à dissiper des opi- « nions pleines de préjugés. »

Mgr Dechamps vient d'ajouter à son livre une lettre traitant spécialement *de l'opportunité de la définition dogmatique de l'infaillibilité du Saint-Siége*. Cette lettre donne de la façon la plus claire, la plus substantielle et la plus forte, la conclusion qui ressort du livre : l'Infaillibilité pontificale peut être définie comme vérité de foi ; cette définition n'a rien d'inopportun ou de dangereux.

« L'opinion théologique contenue dans la déclaration de 1682, dit Mgr l'archevêque de Malines, a été simplement *soufferte* par l'Église pour des raisons qui ont cessé d'exister. Le Concile du Vatican se taira-t-il sur cette opinion ou sur cette erreur? L'esprit promis à l'Église enseignante par son divin fondateur la dirigera dans cette circonstance; mais s'il nous est permis de pressentir ce à quoi la portera cet esprit de sagesse et de force, il nous semble que le Concile ne se taira pas. Et pourquoi? Parce qu'à l'abri du silence solennel, du *silence œcuménique* et plein d'égards pour elle du premier Concile assemblé depuis 1682, l'opinion simplement soufferte jusqu'ici dans l'Église relèverait la tête, prendrait des forces nouvelles, et se poserait fièrement comme ayant droit au respect de tous. N'est-ce pas justement pour qu'il en soit ainsi, que le gallicanisme d'État, absolutiste ou libéral, espère ce silence? Nous croyons donc que le Concile ne le gardera pas.

(1) Paris, chez la Vve Magnin et fils; Malines, chez Dessain.

« Sa parole, du reste, n'apportera pas le moindre obstacle au plein retour des Orientaux et des protestants qui aspirent à l'unité. Pour les uns et pour les autres, toute la question de l'unité se réduit à celle de la primauté du successeur de Pierre. Ceux qui ne veulent pas le reconnaître comme juge suprême, ou juge en dernier ressort, des controverses en matière de foi, c'est-à-dire ceux qui ne veulent pas de son infaillibilité, sont uniquement ceux qui ne veulent pas de sa primauté. Qui peut penser cependant à taire ou à cacher celle-ci? Qui donc peut penser à taire ou à cacher celle-là? La crainte de mettre obstacle au retour des Grecs à l'unité catholique a-t-elle empêché le Concile de Florence de définir, comme point de foi, la vérité révélée de la primauté des successeurs de Pierre? La même crainte n'empêchera donc pas le Concile du Vatican de *déclarer* que la primauté et l'infaillibilité dans l'enseignement de la foi sont inséparables en elles-mêmes, comme elles le sont dans l'Écriture et la tradition, et *qu'en définissant l'une, le Concile de Florence a défini l'autre.* »

Mgr Dechamps conclut ainsi : « Oui, ce sera en laissant retentir le *Tu es Petrus* et l'*Ego rogavi pro te ut non deficiat fides tua,* avec le même éclat que l'*Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi,* qu'elle (l'Église) fera sentir à toutes les âmes qui cherchent Dieu, où sont dans leur plénitude les paroles de la vie éternelle : *Verba vitæ æternæ.* » Cette conclusion se trouve fortement motivée dans un remarquable article de la *Revue catholique* de Louvain, dont la nouvelle série se distingue autant par l'attachement des rédacteurs aux doctrines romaines et au Saint-Siége que par leur érudition solide et leur science profonde. M. l'abbé Lefebvre, auteur d'une série d'articles sur l'*infaillibilité*, prouve par l'Écriture sainte, par les monuments de la tradition et par les raisons théologiques, que l'infaillibilité du Pape est une vérité divinement révélée, qui peut être l'objet d'une définition solennelle de l'Église. Le prochain Concile œcuménique, se demande-t-il (1), le définira-t-il? Les adversaires de cette haute prérogative le redoutent; quelques catholiques jugent le moment inopportun, et croient que la définition de l'infaillibilité nuirait au progrès de la cause catholique, qu'elle ralentirait ou même arrêterait le mouvement religieux qui ramène un grand nombre de protestants dans le sein de l'Église, et qu'elle serait un obstacle à la réunion tant désirée des Églises d'Orient retenues dans le schisme, dans les téné-

(1) Livraison du 15 juin 1869.

bres de l'ignorance. M. Lefebvre est d'un avis tout opposé. « Nous sommes convaincus, dit-il, que la définition de l'infaillibilité du Pape augmenterait le nombre des conversions parmi les protestants, servirait à mieux faire comprendre aux Églises séparées d'Orient la nécessité de se rattacher au centre de l'unité chrétienne, et qu'elle écarterait des catholiques une pierre de scandale qui, dans certaines circonstances, pourrait occasionner des chutes mortelles. » Il prouve fortement ce qu'il annonce; résumons son raisonnement :

Parmi les protestants, ceux qui étudient la religion et tiennent à conserver les dogmes chrétiens sont tous frappés du contraste qui existe, d'une part, entre les variations continuelles, les discussions interminables sur les points les plus fondamentaux du christianisme, l'impossibilité reconnue d'arrêter et de maintenir un symbole de foi parmi les sectes issues de la révolte de Luther; et d'autre part, l'immuable unité de l'Église catholique qui prêche les mêmes vérités depuis dix-huit siècles et les fait accueillir avec une foi vive par les esprits les plus divers et les plus divisés sur toutes les autres questions, chez tous les peuples et dans tous les âges. Il y a dans ce contraste une preuve évidente en faveur de l'Église catholique contre le protestantisme. Mais pour donner à cette preuve toute sa force, il faut montrer que le Sauveur, voulant que sa doctrine, une et immuable, fût prêchée à toutes les nations et conservée dans toute son intégrité jusqu'à la fin des temps, a voulu aussi employer les moyens nécessaires pour atteindre son but. Où trouver ces moyens, sinon dans l'organisation divine de l'Église? L'unité de foi, qui existe chez les catholiques et qui est l'objet de vives aspirations chez beaucoup de protestants, a été assurée par ces paroles adressées par Jésus-Christ à saint Pierre et dans sa personne à tous ses successeurs : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* Voilà un point de la doctrine chrétienne qu'il est de la plus haute importance, pour travailler à la conversion des protestants, d'entourer de tous les genres de preuves puisées dans l'Écriture sainte, la tradition, l'histoire et l'idée d'un gouvernement parfait approprié à une société qui doit contenir dans son sein les nations de tous les temps. Or, en mettant ces preuves dans tout leur jour, on prouve en même temps que le Pape n'est pas sujet à faillir dans les jugements qu'il prononce pour maintenir l'unité de foi dans l'Église. Si les motifs qui agissent le plus efficacement sur l'esprit des protestants pour les rapprocher de l'Église, si

les preuves les plus solides en faveur de la doctrine catholique contre le protestantisme établissent l'infaillibilité du Pape, comment la définition de cette vérité pourrait-elle être un obstacle à la conversion de nos frères séparés? Ne servirait-elle pas au contraire à leur montrer la nécessité de l'union avec le Saint-Siége, pour obtenir l'unité de foi si ardemment recherchée par un grand nombre d'entre eux?

L'objection qui n'est pas fondée en ce qui concerne les protestants, ne l'est pas davantage par rapport aux Églises schismatiques d'Orient. Depuis quelque temps plusieurs de ces Églises gémissent de l'abaissement où elles sont réduites, tendent à se réunir au Saint-Siége, et comprennent qu'il est le tronc dont la séve communique la vie aux diverses branches et rameaux de l'Église universelle. Pour seconder ces dispositions favorables, il est nécessaire de démontrer aux Orientaux que les titres de la primauté du Souverain Pontife sont inscrits dans l'Écriture sainte et les monuments les plus certains de la tradition. Comme ces titres, si on les examine avec soin, démontrent l'infaillibilité du Pape, on doit avouer qu'ici encore l'objection tombe et ne saurait être relevée.

C'est surtout parmi les catholiques que la définition de l'infaillibilité du Pape exercerait son heureuse influence et serait un rempart puissant contre les suggestions de l'esprit d'erreur. L'histoire nous montre qu'au moment où le jansénisme était à son apogée, la quatrième des quatre propositions gallicanes fut un puissant auxiliaire pour la propagation de l'hérésie. Qui oserait dire que ce danger est suffisamment écarté par les circonstances du moment et les prévisions de l'avenir? En toute hypothèse, n'est-il pas à désirer que les catholiques sachent *avec la certitude de la foi* que l'erreur ne saurait se glisser dans les définitions dogmatiques imposées à leur croyance par le souverain guide des consciences, le pasteur suprême des âmes, le docteur universel et le juge des controverses?

C'est particulièrement aux protestants que Mgr Doney, évêque de Montauban, s'adresse dans son *Instruction sur les vrais caractères de la société chrétienne* (1), à l'occasion du prochain Concile œcuménique. On sait quelle est la compétence de l'illustre prélat, dont les lettres et les mandements (2) ont jeté de si vives lumières sur les questions les plus controversées de nos jours, questions qui occuperont sans

(1) Montauban, chez V. Bertuet.

(2) Ces *Lettres et Mandements* ont été publiés en 1 vol. in-8, chez Gaume frères et Duprey, Paris, 1861.

doute encore le Concile, comme celles qui concernent le protestantisme, les principes de la tolérance civile en matière de religion, l'ordre surnaturel, etc. Dans sa dernière instruction, partant de l'appel adressé par Pie IX aux protestants, Mgr Doney étudie les vrais caractères de la société chrétienne, et il montre que ces vrais caractères se trouvent dans l'Église catholique, tandis que les sectes protestantes en sont dépourvues. Rien de plus clair et de plus logique que l'ordre suivi par le savant évêque. Il recherche d'abord, en se servant de l'Évangile et des autres Écritures du Nouveau-Testament, comment la société chrétienne a été constituée par Jésus-Christ, et il trouve à la base : 1° Jésus-Christ, le Fils de Dieu, Dieu lui-même et homme en même temps ; 2° sa parole, sa doctrine prêchée par lui-même à Jérusalem et dans la Judée, mais spécialement confiée à ses douze Apôtres, avec la mission expresse de la prêcher, eux et leurs successeurs, à toutes les nations de la terre, et tant que le monde durera ; 3° le sceau authentique de cette mission divine dans les miracles que Jésus-Christ leur donna le pouvoir d'opérer, dans les dons du Saint-Esprit qu'il répandit sur eux, et dans la promesse qu'il leur avait faite d'être toujours avec eux. Mais, poursuit Mgr Doney, s'il faut reconnaître dans la parole et dans la doctrine de Jésus-Christ la vérité certaine, l'infaillibilité absolue, l'immutabilité, l'universalité, la perpétuité, il faut y reconnaître en même temps un caractère obligatoire, général et absolu : obligatoire pour la raison humaine, qui doit nécessairement s'abaisser et plier devant la raison divine ; obligatoire aussi pour la volonté humaine, en tant qu'elle renferme des préceptes, des commandements et des défenses, des promesses et des menaces pour la vie future ; c'est-à-dire que Jésus-Christ a renfermé dans sa doctrine les conditions du salut qu'il était venu apporter au genre humain, et que le genre humain ne peut ni chercher ni trouver la grâce du salut en dehors des conditions auxquelles il l'a subordonnée.

Mgr Doney examine ensuite ce qu'a été dans tous les temps, depuis les Apôtres jusqu'à nos jours, et ce qu'est encore la société chrétienne catholique ; il y retrouve les mêmes caractères ; mais, arrivé aux sociétés protestantes, il ne les trouve pas. Qu'est-ce, en effet, que l'Église catholique, la vraie société chrétienne ? C'est une société qui professe qu'elle est, dès son origine, dépositaire de la parole de Jésus-Christ, de son Testament et des conditions de salut qui y sont renfermées ; qu'elle est exécutrice de ce Testament pour tous les

hommes de tous les temps et de tous les lieux ; qu'elle a en conséquence un double devoir à remplir pour obéir à Jésus-Christ et pour répondre à ses intentions : celui de conserver à tout jamais ce dépôt dans toute son intégrité, et celui d'en porter la connaissance partout et à tous, tant que les siècles dureront ; et que, pour accomplir ce double devoir si visiblement supérieur à toutes les forces humaines, elle a constamment avec elle la *coopération* de Jésus-Christ et celle du Saint-Esprit, c'est-à-dire la certitude de ne faiblir en rien dans l'accomplissement de sa mission. Or, en est-il ainsi de la réforme protestante? D'abord, on ne peut pas la définir ; ensuite, il n'est pas difficile d'établir : 1° que la réforme a faussé la vraie notion de la foi ; 2° qu'elle a faussé la vraie notion des Écritures du Nouveau-Testament ; 3° qu'elle a faussé la vraie notion du ministère évangélique.

La vraie société chrétienne est donc dans l'Église catholique, elle n'est pas dans le protestantisme; après l'avoir démontré avec autant de force que d'érudition, Mgr Doney, laissant parler son cœur d'évêque et de père, s'adresse ainsi aux protestants de son diocèse : « Me voilà à la fin de ce que l'amour de la vérité, la charité et le désir de vous être utile dans une chose aussi importante que l'est l'affaire du salut, m'ont porté à vous dire. Veuillez donc *examiner,* comme Pie IX vous y invite et comme je vous y invite moi-même après lui et avec lui. Je vous ai montré que l'Église catholique ne vous hait pas, comme probablement vous vous le persuadez; qu'elle reconnaît parmi vous beaucoup de ses vrais enfants, tous ceux qui, étant baptisés, meurent avant de s'être rendus coupables d'hérésie formelle ou de graves péchés. Mais elle voudrait vous sauver tous, et c'est pourquoi elle vous appelle dans son sein d'une manière toute particulière, à l'occasion de la grande assemblée qu'elle va réunir. »

Nous avons parlé de la *Somme des Conciles généraux et particuliers* de M. Guyot, qui est un traité doctrinal plutôt qu'une histoire (1), et des *Conciles généraux et particuliers* de Mgr Guérin (2), qui forment une histoire complète de tous les Conciles en suivant l'ordre chronologique ; Mgr Vincent Tizzani, archevêque de Nisibe et professeur à l'Université romaine, a écrit aussi une histoire des *Conciles généraux* (3), qui est, à proprement parler, une philosophie de l'histoire de ces grandes assemblées. Nous n'avons encore sous les yeux que le

(1) Chez V. Palmé.
(2) Chez V. Palmé.
(3) Chez Jouby et Roger, traduction de l'original italien inédit, par le P. Doussot, des Frères Prêcheurs.

premier volume, qui ne renferme que les Conciles d'Orient (les huit premiers œcuméniques). Mgr Tizzani consacre un chapitre à chacun de ces Conciles. C'est surtout sur les considérations historiques qu'il aime à s'étendre, et il le fait avec une ampleur magistrale et une admirable sûreté de doctrine. Le savant professeur étudie surtout les Conciles dans leurs causes intimes. Ainsi, chaque chapitre s'ouvre par un tableau de la situation du monde au point de vue politique, intellectuel et moral. On y voit où en est le développement de la doctrine chrétienne à chaque époque, et d'où proviennent les hérésies qui en menacent l'intégrité et la pureté. L'auteur trace ensuite à grands traits l'histoire même du Concile qui a pour objet de porter remède au mal; puis il en signale les résultats, et il fait une étude particulière des principales questions qui méritent d'attirer plus spécialement l'attention. Pour plusieurs Conciles, comme pour le premier et le deuxième de Constantinople, il s'attache à bien faire connaître les principaux personnages qui y ont joué un rôle important, soit comme membres mêmes du Concile, soit comme cherchant à y exercer leur influence en usant de leur puissance civile. C'est ainsi que, à propos du deuxième de Constantinople, il étudie le caractère de Justinien et de l'impératrice Théodora, et pour le quatrième, ceux de Photius, de Michel III l'Ivrogne, de Basile le Macédonien, de Théodora, de saint Ignace, et des papes Nicolas Ier et Adrien II. En un mot, Mgr Tizzani fait l'histoire intime et philosophique du développement de la doctrine chrétienne et de la discipline ecclésiastique. Son livre témoigne d'une étude approfondie de l'œuvre des Conciles et de l'histoire de l'Église, et d'une puissante concentration de l'esprit sur les questions les plus ardues de la métaphysique. Cela n'a rien, d'ailleurs, qui puisse surprendre de la part du docte professeur de l'Université romaine, depuis si longtemps connu par ses travaux et par ses leçons; mais on aime à le constater, pour montrer une fois de plus à quel point les études sont, à Rome, sérieuses, profondes, solides, et marquées au coin de l'érudition, du bon sens et de la doctrine.

Une autre conséquence sort des études de Mgr Tizzani : c'est le rôle important, dominant, de la chaire de saint Pierre dès les premiers siècles, et la pureté incontestable des doctrines émanées du Saint-Siége. L'histoire des Conciles ne témoigne pas avec moins de force que l'histoire générale de l'Église en faveur de l'infaillibilité pontificale.

Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, s'occupe spécialement du prochain Concile dans son ouvrage intitulé : *Le Concile œcuménique, son importance dans le temps présent* (1). « Il n'est pas douteux, dit le Prélat en commençant, que le prochain Concile œcuménique soit l'événement le plus considérable de notre époque, et peut-être pourrions-nous lui assigner la première place parmi les événements de ce siècle, du moins parmi ceux qui ont édifié quelque chose ; car les autres n'ont guère été grands que par les ruines qu'ils ont accumulées. » Mgr de Ketteler établit ensuite l'importance du Concile en montrant que l'époque actuelle est une ère de transition dans l'histoire de l'Église et de l'humanité ; qu'elle ressemble sur plusieurs points à l'époque de la Réforme, mais qu'elle en diffère sur plusieurs autres ; puis il dit ce qu'est un Concile œcuménique ; il indique la valeur de l'autorité enseignante dans l'Église, et il examine ce que fera le prochain Concile. Douze chapitres développent la thèse de l'illustre Prélat, qui passe en revue les forces de la raison humaine abandonnée à elle-même, ses chutes lorsqu'elle est privée de la révélation, et qui cherche où était l'autorité enseignante dans les temps apostoliques et dans les temps suivants. Montrant ensuite que la question par excellence qui se pose de nos jours est celle-ci : Vérité ou scepticisme, Mgr de Ketteler indique quel est l'objet et quelles sont les limites de l'enseignement infaillible de l'Église, et quels sont les organes de cet enseignement, ce qui l'amène à traiter des Conciles universels, des devoirs du prochain Concile, des préjugés qu'il importe de combattre pour que les fruits en soient plus abondants, enfin des devoirs des chrétiens dans l'attente du futur Concile, devoirs qui se résument dans ces paroles de Jésus-Christ : *Demandez et vous recevrez.*

Mgr de Ketteler, vivant dans un pays où il y a des hérétiques et des rationalistes en si grand nombre, s'adresse aux protestants et aux incrédules aussi bien qu'aux catholiques : c'est pourquoi il s'attache à détruire les préjugés et l'ignorance et à présenter la doctrine catholique dans toute sa pureté et dans toute sa simplicité ; car, ce qui éloigne de l'Église bien des protestants et bien des incrédules, c'est l'ignorance où ils sont de ce qu'elle est et de ce qu'elle enseigne. Rien de plus logique et de plus rigoureux que cette marche : la raison humaine est impuissante ; Dieu lui a donné dans la révélation un guide infaillible ; la révélation est conservée dans l'Église ; l'un des moyens

(1) Paris, chez Gaume frères et Duprey, traduction de M. l'abbé Bélet.

les plus puissants de la garder et de la préciser se trouve dans les Conciles œcuméniques ; donc, importance du prochain Concile, et devoir, pour tous ceux qui aiment la vérité, de demander à Dieu l'heureux succès de ce Concile.

Il serait difficile d'analyser le substantiel écrit de Mgr de Ketteler, les indications que nous venons de donner en feront apprécier la valeur. Nous nous contenterons d'ajouter que, pour la question de l'infaillibilité pontificale, Mgr de Ketteler s'en tient à cette opinion que Bellarmin donne comme la plus commune parmi les catholiques et comme la plus sûre, savoir : « Que toute décision solennelle donnée par le Pape pour toute l'Église en matière de foi, ne peut être ni erronée ni hérétique. » Sur un point qui se rapporte à celui-ci, nous citerons encore, pour faire connaître le sentiment de Mgr de Ketteler : « Nous n'approuvons pas, dit-il, que l'on donne pour une sentence infaillible, comme on l'a fait quelquefois, et qu'on applique d'une manière générale chaque phrase d un écrit pontifical, dont le sens est souvent subordonné à des circonstances de lieux et de personnes. Quant à savoir si les déclarations du Pape, quand même elles ne portent pas le caractère d'une décision dogmatique généralement obligatoire, doivent être observées tant qu'elles n'ont pas été modifiées, non point parce qu'elles sont en soi infaillibles, mais parce qu'elles émanent de celui qui est chargé de conduire l'Église et de veiller à son unité, c'est une tout autre question ; pour nous, nous n'hésitons pas à la résoudre affirmativement. » Nous ajouterons : Dans les questions de discipline et de pratique, nous comprenons que l'application des phrases d'un écrit pontifical soit subordonné aux circonstances de lieux et de personnes, ou, si l'on veut, circonscrites aux circonstances pour lesquelles elles ont été écrites ; pour les déclarations qui touchent la foi et que le Pape fait pour montrer où est la vérité, où est l'erreur, même quand il ne s'adresse pas à toute l'Église, mais à une Église particulière ou à une personne en particulier, en qualité de Docteur universel, nous ne comprenons pas qu'on les accepte avec la pensée qu'elles pourront cependant être modifiées, ce qui reviendrait à dire que le Pasteur chargé de conduire l'Église et de veiller à son unité pourrait égarer ses brebis, qui seraient ensuite ramenées dans le droit chemin par un moyen qu'on n'indique pas. Nous trouvons donc ici de l'obscurité dans la pensée du savant évêque de Mayence, obscurité qui provient sans doute de la traduction.

Nous remettons à une prochaine chronique la continuation de cette Revue bibliographique, afin de pouvoir indiquer rapidement les faits les plus importants de la deuxième quinzaine en ce qui concerne le Concile.

II

Nous ne surprendrons pas nos lecteurs en leur disant que la *Correspondance italienne*, organe de M. Ménabréa, continue sa campagne contre le Concile du Vatican. Cette *Correspondance* ne peut se consoler de la défaite du prince de Hohenlohe, et, dans sa douleur, elle s'en prend au *Mémorial diplomatique*, qui a commis le grand crime de dire ce que tout le monde dit, ce que tout le monde pense au sujet de la circulaire du grand ministre bavarois. « La circulaire du prince de Hohenlohe, dit le *Mémorial*, est devenue *lettre morte* du moment que les grandes puissances catholiques, telles que la France et l'Autriche, ont formellement décliné la proposition du ministre bavarois de concerter une ligne de conduite collective, et résolu au contraire de se tenir dans une réserve complète à propos du futur Concile. Le comte de Bismarck a beau promettre son appui à la circulaire bavaroise et se liguer avec les États protestants contre le Concile ; quel que soit le résultat des pourparlers engagés entre la Bavière, la Prusse, le Wurtemberg et le grand duché de Bade, ils ne sauraient aboutir qu'à une protestation stérile, dont ni la cour de Rome ni les Prélats réunis ne prendraient acte, car ce n'est pas une coalition de la Bavière catholique avec les États protestants de l'Allemagne qui pourrait empêcher la convocation du Concile ou entraver la marche de ses délibérations. » Tout cela est vrai, et cela irrite la *Correspondance italienne*, qui essaie toujours de tourner les gouvernements européens contre le Concile, en leur représentant cette assemblée comme devant particulièrement s'occuper de politique, et dans un sens contraire aux idées modernes. Ici, l'organe de M. Ménabréa rencontre un auxiliaire dans le *Nord*, qui se jette de concert avec lui sur le malheureux *Mémorial :*

« Notre confrère, dit le *Nord*, prétend que Pie IX voudrait circonscrire les délibérations du Concile dans le domaine strictement dogmatique, et écarter autant que possible les discussions se rattachant à la politique. Il s'agirait de s'entendre : il est évident que le Saint-Siége considère comme dogmatiques et comme religeuses une

série de questions qui, d'après les idées généralement reçues aujourd'hui, appartiennent pour le moins autant, sinon plus, au domaine du droit civil et politique. Pour n'en citer qu'un exemple, la question du mariage est envisagée par la plus grande partie du clergé catholique comme ayant un caractère exclusivement religieux, et comme étant uniquement de la compétence des autorités religieuses. Si le Concile anathématise, comme il est probable, le mariage civil, n'y aura-t-il pas là un empiètement de nature à émouvoir sérieusement les gouvernements des États où le mariage civil fait partie des institutions nationales? Il en est de même d'une série d'autres questions.

« Le *Mémorial diplomatique* nous semble donc jouer sur les mots, en prétendant que le Concile ne s'occupera que de points dogmatiques. Le contraire résulte d'une série de considérations et de révélations que nous avons eu l'occasion de mentionner dans ces derniers temps; nous nous contenterons de rappeler les renseignements de *la Gazette du Peuple*, organe de l'archevêché de Cologne, et les décisions prises par le Concile de Smyrne, qu'il est permis de considérer comme la préface du grand Concile.

« Si toutefois ces indices ne suffisaient pas à notre confrère parisien pour le convaincre de l'inexactitude de sa manière de voir, nous pourrions lui citer une autorité qu'il aurait mauvaise grâce à récuser: celle du Sacré-Collége lui-même. Nous avons reproduit dans un de nos derniers numéros l'allocution adressée au Pape, au nom du Sacré-Collége, par le cardinal Patrizzi, à l'occasion du vingt-troisième anniversaire de l'avénement de Pie IX au suprême pontificat. Or, voici le passage le plus significatif de cette harangue : « L'enthou-
« siasme que le nom de Pie IX a suscité dans l'univers à l'occasion
« de son jubilé sacerdotal n'est-il pas une preuve que les desseins de
« Dieu sur lui ne sont pas achevés et que ce Dieu daignera prolonger
« le pontificat au delà des limites ordinaires, afin que le Pape, *après*
« *avoir éprouvé les vicissitudes du combat, jouisse aussi des douceurs*
« *de la victoire? La victoire l'attend au Concile œcuménique.* »

« De quel combat et de quelle victoire s'agit-il? Il est évident qu'il ne peut être question ici d'affaire purement dogmatique. Le combat n'a pas été, sur ce terrain, assez rude, pour qu'il y eût lieu de se féliciter si chaudement de la victoire. Le cardinal Patrizzi ne pouvait donc faire allusion qu'à des questions politiques, ou politico-religieuses, si *le Mémorial diplomatique* préfère cette expression (1). »

(1) Le *Nord*, cité par la *Correspondance italienne* du 6 juillet 1869.

Nous n'avons pas à nous constituer le défenseur du *Mémorial;* nous admettons même volontiers que le *Nord* et la *Correspondance italienne* sont dans le vrai, lorsqu'ils disent que « le Saint-Siége considère comme dogmatiques et religieuses une série de questions qui, d'après les idées généralement reçues aujourd'hui, appartiennent pour le moins autant, sinon plus, au domaine du droit civil et politique. » Mais à qui la faute, s'il en est ainsi? N'est-ce pas l'État qui a empiété sur l'Église, et par conséquent sur le domaine de la conscience, lorsqu'il a prétendu donner un caractère civil à ce qui avait été jusqu'ici regardé comme ayant un caractère essentiellement religieux? On cite le mariage : le mariage cesse-t-il d'être un acte religieux et un sacrement, parce qu'il plaît à l'État de déclarer qu'on peut se passer du sacrement? Et est-il donc vrai qu'en cela l'État suive les idées généralement reçues aujourd'hui? S'il en était ainsi, verrait-on, malgré la diminution de la foi, malgré l'altération des mœurs, le mariage civil tenu en si mince estime, tandis qu'on ne se croit véritablement marié qu'après avoir reçu la bénédiction du prêtre? Et en quoi donc le Concile empiéterait-il sur les droits de l'État en anathématisant le mariage civil? Le Concile dira : le mariage civil n'est pas un mariage, ce n'est qu'un concubinage. Les amateurs du concubinage seront-ils obligés pour cela de se présenter à l'Église, tandis qu'ils se servent de l'État pour nous forcer, nous chrétiens, à subir une cérémonie parfaitement inutile et passablement ridicule? Mais, si les anathèmes du Concile sont des empiétements, l'Église ne pourra plus dire un mot, plus faire un acte sans empiéter : elle commande de respecter le repos dominical, empiétement; de faire maigre le vendredi, empiétement; de se confesser, empiétement; elle défend de voler et de tuer, empiétement, car cette question, par exemple, appartient pour le moins autant, sinon plus, au domaine du droit civil et politique. C'est-à-dire que ces libéraux confisquent toute liberté religieuse en faisant continuellement intervenir l'État entre l'homme et sa conscience.

Nous avons dit dans une de nos chroniques, en analysant un article de la *Revue de Dublin*, que le prochain Concile aurait, comme le pontificat de Pie IX, un caractère essentiellement politique; nous devons ajouter, un caractère nécessairement politique. Mais pourquoi? Cela ne viendra certainement ni de la volonté de Pie IX, ni de celle des Pères, cela viendra des nécessités mêmes de la situation. De nos jours, l'État pénètre partout, envahit tout, veut tout réglementer, même la conscience; or l'Église est la gardienne née de la cons-

cience chrétienne, puisqu'elle a pour mission de défendre et d'enseigner les droits de Dieu. Ces droits étant attaqués de toutes parts, il faut qu'elle les défende; comme ils sont attaqués au nom de l'État, il faut qu'elle les défende contre l'État; elle le fait, elle le fera toujours, on peut en être sûr, et voilà pourquoi elle continuera d'être, comme par le passé, en lutte avec l'État, tant que celui-ci prétendra usurper sur les droits de Dieu et sur les droits de la conscience. Nous comprenons donc la tactique de la *Correspondance italienne,* elle n'est pas maladroite; nous comprenons, sans les approuver, les défiances des hommes d'État; mais nous ne comprenons pas que ces défiances soient partagées par ceux qui aiment vraiment la liberté, car nous ne voyons plus d'espoir pour la liberté que dans le triomphe des doctrines qui seront proclamées par le Concile.

Il est certain, du reste, qu'à mesure que s'approche l'ouverture du Concile, l'impiété et l'hérésie s'agitent avec plus de violence, et il y a, sous ce rapport, des faits qui peuvent réjouir la *Correspondance italienne.* L'*Osservatore cattolico,* de Milan, vient de lever un coin du voile sous lequel s'ourdissent certaines intrigues contre le Concile. Voyant, dit-il, qu'il lui est impossible d'empêcher la réunion des évêques, le diable essaie de tourner le Concile contre le Pape. La chose n'est pas facile; mais, aidé de ceux qui le servent, il y travaille habilement et assidûment. Pour le moment, le mot d'ordre est: *Silence.* On devra demeurer tranquilles, et même faire bon visage jusqu'à ce que le Concile soit réuni; mais alors se démasqueront soudain les batteries gallicanes, libérales et régalistes, qui feront feu de toutes leurs pièces. On espère enterrer le *Syllabus,* ou du moins le transformer de telle façon qu'il sera tout autre chose que ce qu'il est. On veut sauver les grands principes de 89, les trois grandes libertés et les articles organiques, salut du monde. On compte remporter la victoire. Pour nous, ajoute l'*Osservatore,* nous ne pouvons nous dissimuler que la bataille sera rude, et même que l'issue en pourra paraître quelque temps douteuse. On a pratiqué des mines qui vont très-loin sous terre, et, au quartier général, on se livre à des manœuvres d'une extrême habileté pour tromper et endormir les catholiques; mais nous avons la pleine et tranquille certitude que le triomphe sera pour le Pape et pour ceux qui sont avec le Pape.

Nous n'en doutons aucunement, et nous voyons dans ces agitations sourdes, dans ces manœuvres perfides, des périls, sans doute, mais des périls qui ne feront que rendre plus éclatante la victoire de l'Église et plus complet le triomphe de la vérité.

Le diable, ne craignons pas de le nommer par son nom, comme le fait l'*Osservatore*, le diable s'agite furieusement contre le Concile. Nous avons vu son action en Italie, nous l'avons vue en Allemagne, elle n'est certes pas nulle en Espagne, ni en France, ni en Belgique; de récentes nouvelles nous apprennent qu'elle commence à se faire sentir aux États-Unis, dans ce pays si renommé pour son amour de la liberté religieuse : pour la liberté des fausses religions, oui, pour la liberté de la vraie religion, non; et on le verra à mesure que le catholicisme prendra plus d'importance aux États-Unis, on le voit déjà. Les puritains d'Amérique ont laissé la liberté aux catholiques, tant qu'ils les ont vus faibles et peu nombreux, et qu'ils ont pu croire que la liberté religieuse les tuerait. Maintenant qu'ils reconnaissent la puissante vitalité du catholicisme, ils s'effraient et ils s'irritent, et ils font des efforts pour empêcher le Concile de réussir. Le *New-York Herald* écrivait dernièrement (1) : « L'occupant actuel de la chaire de saint Pierre, quoique dans un âge fort avancé, qui réclame le repos, est tellement impressionné par les maux du temps présent, qu'il s'est décidé à convoquer un Concile œcuménique, comme un remède extrême auquel on n'a pas eu recours depuis plus de trois cents ans. Ce Concile, qui doit se réunir en décembre, commande l'attention de tous les penseurs du monde. A raison ou à tort, *l'opinion générale est que le Concile n'est pas convoqué dans un bon dessein.* On admet que le caractère exceptionnel de notre époque est la raison principale qui l'a déterminé. Cependant c'est la conviction universelle que les dispositions de ceux qui doivent dominer dans le Concile tendront plutôt à justifier la position actuelle de l'Église qu'à sanctionner les changements qui se sont partout opérés sous l'influence des modernes agents, la vapeur, l'électricité et la presse. La liberté de la pensée est le caractère propre de notre temps, et nous avons de justes raisons de croire que cette liberté sera spécialement condamnée par le futur Concile. Nous avons déjà dit à nos lecteurs que le Concile sera un échec au point de vue œcuménique. Les grecs schismatiques, les protestants, les anglicans n'y seront pas représentés. Les gouvernements catholiques eux-mêmes désapprouvent ouvertement cette réunion, et le bruit court que la France veut retirer ses troupes du territoire pontifical avant le mois de décembre. »

On voit que le *Hérald* est assez mal informé et qu'il ne connaît guère l'Église; mais il faut songer qu'il est le plus puissant organe de

(1) Numéro du 31 juin 1869.

la presse américaine, et qu'il reflète ainsi une opinion qui est très-généralement répandue.

Au reste, disons-le au risque de contrarier la *Correspondance italienne*, les catholiques des États-Unis sont prêts à la lutte, et, quant au Concile, c'est avec la plus grande confiance qu'ils en attendent la réunion, c'est avec la plus grande ferveur qu'ils prient pour le succès de cette réunion solennelle. Les évêques américains seront presque tous présents à Rome le 8 décembre. Plusieurs d'entre eux sont déjà partis, les autres se mettent en route. Les fatigues d'un si long voyage et les dépenses qu'il doit entraîner ne les rebutent pas. Le Saint-Père a parlé, et ils ne savent qu'obéir. Un grand nombre de prêtres américains accompagnent ou suivront leurs évêques.

Les sentiments des catholiques à l'égard de Pie IX se sont magnifiquement manifestés à l'occasion de la fête du 11 avril. A la Nouvelle-Orléans, le 11 avril, M. Layton, parlant au nom des fidèles de langue anglaise, s'exprimait ainsi en s'adressant au vénérable archevêque :

« Dès le commencement de son règne, notre bien-aimé pontife a placé les États-Unis d'Amérique sous la protection spéciale de la Vierge Immaculée. Déjà son cœur reconnaissant éprouvait le besoin de proclamer comme une vérité révélée le plus glorieux des privilèges de la Mère de Dieu, celui par lequel elle a été conçue sans la tache originelle. Avant la déclaration dogmatique de cet article de foi, il a mis la grande République sous l'égide de la puissante Reine du ciel et de la terre.

« La pensée de tant de bienfaits prodigués à notre patrie par le Père commun des fidèles, est bien propre à faire naître dans nos cœurs les sentiments de la plus vive reconnaissance ; c'est pourquoi nous rendons dans ce moment des actions de grâces au Tout-Puissant qui a déposé la triple couronne sur le front de notre vénéré pontife ; nous remercions Dieu d'avoir donné à son Église un chef dont l'unique préoccupation est de voir s'accomplir cette promesse : *Il n'y aura qu'un bercail et qu'un pasteur*. Tout récemment encore, sa sollicitude paternelle a voulu ouvrir la porte aussi large que possible à tous ceux qui demeurent séparés du troupeau.

« Il les appelle d'un accent que la charité seule peut inspirer ; il les invite à ce grand Concile qui doit se réunir prochainement sous les auspices de la Vierge Immaculée, autour de la chaire de Pierre, centre et fondement de l'unité catholique. Il veut que par ce moyen, l'union de tous soit scellée sous l'influence de l'Esprit-Saint, que la

foi soit ranimée, la charité affermie, et que la paix se fasse sur la terre. Entreprise digne du Père de la chrétienté, spectacle dont la simple attente remplit de joie les anges et les hommes de bonne volonté.

« Daigne le Seigneur continuer à étendre sa bénédiction sur notre vénérable pontife, et lui accorder la grâce de mener à bonne fin une des plus grandes entreprises des temps modernes! »

M. Bermudez, parlant au nom des fidèles de langue française, ne s'exprimait pas avec moins d'enthousiasme :

« Pénétrés, dit-il, de reconnaissance envers Dieu qui avait réservé à notre siècle un si illustre pontife, nous saluons avec enthousiasme dans Pie IX LE GRAND HOMME, LE GRAND MONARQUE, LE GRAND PONTIFE ; — l'homme qui, par la largeur et l'élévation de ses vues, par la bonté et la magnanimité de son cœur, par la noblesse et l'indomptable fermeté de son caractère, a montré où se trouve la véritable grandeur de l'homme et du chrétien ; — le monarque qui, sans jamais fléchir, opposant constamment aux soldats et aux canons, l'inflexible maintien de ses droits, a rappelé aux peuples qu'au-dessus de l'action passagère de la force matérielle il y a la jouissance éternelle de la justice ; — le pontife qui, plus grand que la prospérité, plus grand que les revers, grand comme la mission sublime qui lui est confiée, s'est toujours oublié lui-même pour ne voir que les intérêts de Dieu et de l'Église ; — le pontife qui, repoussant toute transaction avec le mensonge et l'iniquité, a constamment rappelé aux hommes, avec l'autorité de sa voix infaillible, les vérités qu'ils doivent professer, les erreurs qu'ils doivent condamner ; — le pontife qui a illustré son règne par la définition d'un dogme cher à tous les cœurs, qui a si magnifiquement étendu l'empire de l'Église et qui, par un appel solennel que les temps réclamaient, va couronner et immortaliser sa glorieuse carrière, en réunissant autour de lui les plus grandes puissances spirituelles de la terre, pour plus efficacement que jamais raviver parmi les fidèles l'esprit de foi et d'amour, les œuvres de piété et de charité, et ramener, s'il est possible, dans le sein de l'Église, dans l'unité de sa doctrine et de sa discipline, ses enfants égarés, afin que la parole écrite s'accomplisse : *Et erit unum ovile et unus pastor* (1). »

L'Allemagne catholique, où l'on voit s'agiter le faux libéralisme, n'est pas moins bien disposée. La fête du 11 avril l'a prouvé ; les démarches de quelques hommes, de quelques prêtres mêmes soi-

(1) Voir le *Propagateur catholique* de la Nouvelle-Orléans du 17 avril 1869.

disant *éclairés* ne doivent pas tromper l'opinion sur les dispositions des populations. Il n'est pas vrai que ces populations aient la moindre hostilité contre le Concile. Quant au clergé, il n'est que trop certain que quelques-uns de ses membres ont osé écrire quelques pamphlets, mais Pie IX a dit d'eux, en parlant à un docteur de l'Université de Munster, M. l'abbé Hulskamp : « Je ne les regarde pas comme des prêtres, mais comme des apostats ; » et ces mots resteront. Quant aux évêques, on sait qu'ils sont tous décidés à faire leur devoir.

On écrivait de Rome, le 20 juillet, à une feuille catholique (1) : « Dans toute la hiérarchie catholique, il ne se trouve, jusqu'à cette heure, que 12 évêques (je dis douze) qui aient écrit à Pie IX pour le supplier de les excuser de ne paraître pas à Rome au mois de décembre prochain. Ces douze évêques alléguent tous ou leur grand âge ou leurs infirmités ; pas un la distance ! Et, grâce à Dieu, c'est la gloire de notre temps, si fâcheux par tant de côtés, et la consolation de l'Eglise, si tourmentée par tant de tribulations, qu'il n'y ait presque plus de distance parmi les hommes, et que nous nous acheminions à grands pas vers la réalité de la promesse évangélique : Il n'y aura plus qu'un seul troupeau sous un seul pasteur. » Ce renseignement, venu de Rome indique quels sont les sentiments de l'épiscopat catholique ; ces sentiments sont ceux de la presque unanimité du clergé, de l'immense majorité des fidèles : ce n'est pas le moment de s'effrayer de quelques tentatives d'opposition et de perfides intrigues ; l'espérance est permise, et la prière doit l'affermir.

(1) Le *Journal de Bruxelles*.

J. CHANTREL.

REVUE DE LA QUINZAINE

Nous n'avons pas coutume de donner ici des documents; mais comme toute règle comporte des exceptions, nous reproduirons le projet de sénatus-consulte actuellement soumis au Sénat, et qui sera voté lorsque paraîtra notre prochain numéro. Voici cette pièce, qui doit être la pierre d'assise de l'empire libéral et contre laquelle on nous assure que ne prévaudra pas la Révolution :

Art. 1er.

L'Empereur et le Corps législatif ont l'initiative des lois.

Art. 2.

Les ministres ne dépendent que de l'Empereur.

Ils délibèrent en conseil sous sa présidence.

Ils sont responsables.

Ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat.

Art. 3.

Les ministres peuvent être membres du Sénat ou du Corps législatif.

Ils ont entrée dans l'une et l'autre assemblée, et doivent être entendus lorsqu'ils le demandent.

Art. 4.

Les séances du Sénat sont publiques. La demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Le Sénat fait son règlement intérieur.

Art. 5.

Le Sénat peut, en indiquant les modifications dont la loi lui paraît susceptible, décider qu'elle sera renvoyée à une nouvelle délibération du Corps législatif.

Il peut, dans tous les cas, par une résolution motivée, s'opposer à la promulgation d'une loi.

Art. 6.

Le Corps législatif fait son règlement intérieur.

A l'ouverture de chaque session, il nomme son président, ses vice-présidents et ses secrétaires.

Il nomme ses questeurs.

Art. 7.

Tout membre du Sénat ou du Corps législatif a le droit d'adresser une interpellation au Gouvernement.

Des ordres du jour motivés peuvent être adoptés.

Le renvoi aux bureaux de l'ordre du jour motivé est de droit, quand il est demandé par le Gouvernement.

Art. 8.

Aucun amendement ne peut être mis en délibération s'il n'a été envoyé à la commission chargée d'examiner le projet de loi, et communiqué au Gouvernement.

Lorsque le Gouvernement n'accepte pas l'amendement, le Conseil d'État donne son avis ; le Corps législatif prononce ensuite définitivement.

Art. 9.

Le budget des dépenses est présenté au Corps législatif par chapitres et articles.

Le budget de chaque ministère est voté par chapitre, conformément à la nomenclature annexée au présent sénatus-consulte.

Art. 10.

Les modifications apportées à l'avenir à des tarifs de douanes ou de postes par des traités internationaux ne seront obligatoires qu'en vertu d'une loi.

Art. 11.

Les rapports du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'État avec l'Empereur et entre eux sont réglés par un décret impérial.

Art. 12.

Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent sénatus-consulte, et notamment celles des articles 6 (2e paragraphe), 8, 13, 24 (2e paragraphe), 26, 40, 43, 44 de la Constitution, et 1er du sénatus-consulte du 31 décembre 1861.

Il y a là, quoique le gouvernement cherche à se le dissimuler et que ses plus tenaces adversaires le nient, tout l'essentiel du régime parlementaire. Le reste viendra et viendra très-vite, et beaucoup de

ceux qui le réclament avec instance aujourd'hui trouveront qu'il vient par surcroît.

Toute organisation gouvernementale qui, sous un régime monarchique décoré d'une chambre à vie ou héréditaire, donne à une chambre élective la haute main dans les affaires du pays relève du parlementarisme. Les sénatus-consulte du 2 août nous conduit là tout droit et en train express. Les freins dont on l'a pourvu ne pourront ralentir sa marche ; et nous doutons que les tampons dont il est garni puissent empêcher de ressentir des chocs violents.

La Charte *octroyée* de 1814 et la Charte *conquise* de 1830 étaient aussi de petites machines constitutionnelles bien travaillées. La seconde, fabriquée des débris de la première et avec les récentes leçons de l'expérience, passait même pour une œuvre perfectionnée. Cependant elles ne furent ni l'une ni l'autre de bon service. Et toutes deux, au fond, périrent du même mal : des entreprises constantes de la Chambre des députés, aidée de la presse, contre le pouvoir exécutif. Sans doute, si l'on s'arrête aux détails on trouvera des différences notables dans les situations, mais la crise avait le même point de départ, la même cause originelle.

Et l'acte additionnel de 1815, ce premier essai de libéralisme napoléonien, n'eut-il pas pour résultat de montrer du même coup l'impuissance et l'ambition du parlementarisme. Napoléon, qui cherchait là un appui, qu'il ne pouvait plus trouver nulle part, fut cruellement déçu. La Chambre ne songea qu'à développer ses pouvoirs et ne réussit qu'à faciliter le triomphe des armées ennemies.

Eh bien, nous affirmons que le sénatus-consulte du 2 août donne la suprématie au Corps législatif. L'empereur et le Sénat peuvent émettre des avis, faire des propositions, mais lui seul peut dicter des lois. Il est le maître. Le *Peuple français* qui demande chaque jour à l'empereur de *faire grand*, oublie qu'il n'a plus le champ libre. L'exposé des motifs, sans nier précisément cette conséquence, refuse de l'avouer ; il rattache le sénatus-consulte du 2 août aux réformes des 24 novembre 1860 et 19 janvier 1867. A l'entendre, ce pas nouveau et décisif n'est que le complément des pas déjà faits dans la voie du progrès. Cette déduction est habilement présentée. Le ministre chargé de dorer la pilule rappelle que le législateur de 1852 a voulu que sa constitution fût ouverte à toutes les modifications que le mouvement des esprits pourrait exiger. Il se garda bien, dit-il, *d'enfermer* dans *un cercle infranchissable* les destinées d'un grand

peuple; il déclara, au contraire, avec le fondateur de sa dynastie, qu'une constitution *est l'œuvre du temps*, et qu'on ne saurait laisser une *trop large voie aux améliorations.*

A la suite de cette pétition de principes vient tout un résumé des changements accomplis par l'empereur dans l'œuvre de 1852. Que ce résumé soit toujours exact, qu'il présente les choses sous leur vraie couleur, on peut le contester. Néanmoins, dans son ensemble, il relie assez bien l'acte actuel à ceux qui l'ont précédé. Seulement, il ne faut pas y regarder de trop près. En effet, en 1860 et en 1867, l'empereur a véritablement agi de lui-même, il a concédé; cette fois il a cédé. Sans doute il s'est montré large et n'a pas trop attendu; mais pour quiconque y veut réfléchir, il est évident qu'il ne croyait pas, il y a trois mois, être conduit à faire ce qu'il fait aujourd'hui. Aussi les réformes actuelles ont-elles un caractère très-différent de celles qui les ont précédées. En 1860 et en 1867 le pouvoir personnel restait intact; aujourd'hui il s'efface et laisse passer le parlementarisme.

Du moment où le Corps législatif fait son *règlement intérieur*, nomme son président, ses vice-présidents, ses secrétaires, ses questeurs, il ne relève plus que de lui-même et la situation est changée. Mais ce n'est pas tout; les députés ayant le droit d'interpellation et le droit d'initiative, étant libres de voter des ordres du jour motivés et de prononcer définitivement sur toutes les lois qui leur seront soumises ou qu'ils proposeront, le pouvoir est entre leurs mains. Le parti qui aura foncièrement ou accidentellement la majorité dans la Chambre fera ce qu'il voudra.

L'article 2 cherche à corriger le droit de la majorité sur les ministres en disant que ceux-ci ne *dépendent que de l'empereur*. C'est une formule dans laquelle on peut voir une intention de résistance, mais qui en somme ne change rien à l'état vrai des choses. Qu'importe que les ministres ne dépendent constitutionnellement que de l'empereur, s'ils ne peuvent conserver leur fonction qu'avec l'assentiment du Corps législatif? Or, nous en sommes certainement là. Quel ministre ou quel ministère pourra rester en place lorsqu'un ordre du jour motivé du Corps législatif lui aura donné son congé.

Ainsi, droit de faire les lois comme il l'entendra, droit de renvoyer les ministres quand il le voudra, droit de soulever toutes les questions qu'il lui plaira de soulever, voilà quel sera désormais la situation du Corps législatif, c'est-à-dire de la majorité de cette assemblée. Si ce n'est pas là le parlementarisme, qu'est-ce donc?

Nous voyons bien que l'art. 5 donne au Sénat le droit de s'opposer à la promulgation d'une loi. C'est un droit que sous des formes différentes possédent toujours, ou un Sénat, ou une Chambre des pairs, ou une Chambre des lords. Mais dans la pratique, cela pèse peu. Nous venons de le voir en Angleterre à propos du bill sur l'Église anglicane d'Irlande. Les lords ont dû céder bien vite aux députés. Nous l'avons vu plus d'une fois en Belgique dans ces dernières années, et plus d'une fois aussi en France, sous Louis-Philippe. Ce n'est donc là, nous le répétons, qu'un palliatif impuissant. Néanmoins, il faut approuver le gouvernement d'avoir élargi, dans ce sens, les attributions du Sénat; c'est quelque chose d'élever une barrière, même quand cette barrière ne doit pas beaucoup résister.

Le renvoi possible aux bureaux de l'ordre du jour motivé, et le renvoi au Conseil d'État des amendements que le gouvernement repoussera, sont aussi des mesures dictées par un bon sentiment politique; elles peuvent prévenir les surprises, mais elles seront impuissantes contre une majorité décidée à user, coûte que coûte, de sa force.

Si nous exposons ainsi le caractère vrai de l'acte du 2 août, c'est moins dans le but de le critiquer que de le montrer tel qu'il est. Le pouvoir personnel a si souvent usé mal à propos des droits que lui donnait la constitution de 1852, qu'un changement était devenu inévitable. Il fallait faire du nouveau. Or, dans l'état général des esprits, il était difficile, qu'en fait de nouveauté, on ne revint pas à la vieillerie parlementaire. Puisque l'on cherchait dans le passé des règles pour l'avenir, il eût été sage et vraiment politique de remonter plus haut encore. Mais ni nos hommes d'État, ni ceux qui les poussent n'ont l'esprit assez conservateur et n'aiment assez la vraie liberté pour songer à constituer l'ordre social sur ses véritables bases. Ils devaient tout naturellement, par la pente de leur esprit, se tourner les uns et les autres vers le parlementarisme auquel ses malheurs d'une part et, d'autre part, les fautes de ses vainqueurs, ont refait une popularité. Ce que cela vaudra, et ce que cela durera, puissions-nous ne pas le savoir trop tôt! Mais puisque le sort en est jeté, le plus sage est de se prêter à l'expérience de bonne foi et de bon cœur.

Le vœu que nous exprimons ici nous paraît répondre aux sentiments de l'empereur et de ses conseillers. Le sénatus-consulte, l'exposé des motifs et le discours par lequel le président du Sénat, a ouvert l'ère nouvelle sont dans leur ensemble, empreints de fran-

chise. Ils montrent la résolution d'appliquer loyalement les réformes auxquelles on s'est résigné. Voyez comme M. Rouher lui-même s'engage d'un pas ferme dans ce chemin difficile et parle couramment la langue libérale :

« La science politique consiste, dit-il, à adopter ces changements, lorsque l'opinion publique en a fait pressentir les avantages et l'opportunité.

« Nul souverain plus que l'empereur n'a été fidèle à cette ligne de conduite habile et prévoyante.

« Investi, par le suffrage du peuple, d'un pouvoir immense, il a toujours considéré ce pouvoir comme *la propriété de la nation*.

« Ce ne sera pas l'un des signes les moins éclatants de cette époque que ce mouvement continu de transformation de l'empire autoritaire *en empire libéral*, mouvement qui a pour chef le souverain lui-même, pour point de départ l'amnistie, pour étapes successives les réformes de 1860, de 1863 et de 1867, et qui vient aboutir aujourd'hui, sans précipitation ni secousse, à un *équilibre perfectionné* entre les pouvoirs publics, à une *répartition meilleure* de *leurs droits* et de leurs attributions.

« Sans doute, quelques-uns jettent en arrière, sur le chemin parcouru, un regard attristé et inquiet ; d'autres, au contraire, trop impatients, accusent de lenteur cette marche vers le progrès.

« Les impatiences et les regrets sont empreints d'une égale injustice. »

Le nouveau président du Sénat a expliqué ensuite que la France ne devait pas rester *stationnaire pendant que les doctrines libérales prenaient possession de l'Europe entière;* puis après quelques mots contre es prétentions excessives, les passions violentes des irréconciliables, il a pressé les Sénateurs de consacrer par leurs votes *la volonté de la nation*.

Nous verrons M. Rouher chef d'un ministère libéral.

De son côté le Garde des sceaux a un grand soin dans l'Exposé des motifs d'associer le peuple à l'empereur. Cependant quelques esprits ergoteurs et méticuleux glosent d'un air troublé sur la péroraison de ce travail. Voici les lignes qui les inquiètent :

« C'est un beau et grand spectacle de voir un peuple qui peut, malgré la véhémence de bien des passions, transformer sans secousse ses institutions constitutionnelles.

« Mais, ne l'oublions pas, si comme l'a dit le message, le chef de l'État « abandonne certaines de ses prérogatives, les modifications proposées sont « le développement naturel de celles qui ont été successivement apportées « aux Constitutions de l'empire, et elles doivent laisser intactes les préro- « gatives que le peuple a plus explicitement confiées à l'empereur, et qui « sont les conditions essentielles d'un pouvoir sauvegarde de l'ordre et de « la société. »

Véritablement, c'est s'inquiéter de peu. Voulait-on que l'empereur prît l'attitude d'un vaincu et déclarât que le sénatus-consulte de 1869 annulait absolument l'œuvre de 1852? Le seul pouvoir qu'il garde en réalité est celui de faire appel au peuple par un plébiscite. S'il doit jamais recourir à ce moyen extrême pour se défendre contre les exigences du Corps législatif on verra que le *régime plébiscitaire*, si vanté de M. de Girardin et auquel paraissent croire les journaux officieux, n'est qu'une fantasmagorie. Cela ressemblera à ces moyens de sauvetage qui font merveille dans les programmes des inventeurs, mais qui ratent lorsque le moment d'y recourir est venu.

Vivons, s'il le faut, dans le respect du plébiscite et souhaitons de n'avoir pas besoin d'en user.

Nous ne croyons pas que l'empereur ait conçu l'espoir de satisfaire les partis en renonçant au pouvoir personnel. Dans tous les cas, s'il a nourri cette illusion, il a été bien vite désabusé. Le groupe des libéraux parlementaires ralliés à l'empire sans enthousiasme mais par crainte de la révolution, s'est déclaré à peu près satisfait. C'est tout. Ni les parlementaires absolus, ni les fidèles des *vieux partis* n'ont désarmé. Ceux même qui semblaient borner toute leur ambition à la conquête des libertés que donne le sénatus-consulte sont restés hostiles. Ils ergotent afin de montrer qu'en somme, rien n'a été concédé. Cette attitude peut paraître déloyale et cependant personne n'a le droit d'en être surpris.

Nulle réforme ne saurait contenter ceux qui dans les institutions et la politique impériales poursuivent l'empire lui-même. Qu'importe aux républicains, aux légitimistes, aux orléanistes que l'empereur réduise plus ou moins son pouvoir! Il règne; — leur opposition ne cesse point. S'ils lui demandent des réformes c'est pour l'affaiblir et non pour l'affermir. Tant qu'il hésite, ils disent que ces réformes lui gagneront tous les cœurs; mais le jour où elles sont formellement promises et assurées, c'est une autre chanson. — Rien de sérieux n'est fait encore, s'écrie-t-on alors et c'est à un plus haut prix qu'un

souverain doit acheter la popularité ; si vous aimez le peuple et si vous voulez son amour, donnez encore, donnez toujours et n'ayez plus autour de vous aucune de ces forces qui portent ombrage.

C'est, quant au début, la fable du *Lion amoureux* :

..... Ma fille est délicate ;
Vos griffes la pourront blesser
Quand vous voudrez la caresser.
Permettez donc qu'à chaque patte
On vous les rogne ; et pour les dents
Qu'on vous les lime en même temps :
Vos baisers en seront moins rudes,
Et pour vous plus délicieux ;
Car ma fille y répondra mieux
Étant sans inquiétudes.

On sait la fin de la fable et il n'y a pas lieu de la citer puisque nous n'avons que le commencement de l'histoire. D'ailleurs même début n'indique pas toujours même conclusion.

En somme, quant à la situation des partis, le profit du gouvernement n'est pas, comme on l'a prétendu, d'avoir fait entrer le centre gauche dans l'ancienne majorité conservatrice, mais d'avoir livré cette majorité au centre gauche. On peut douter du mérite de l'opération. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'elle avait sa raison d'être dans l'impossibilité de maintenir ce qui était.

Malgré la gravité des préoccupations politiques, l'attention publique s'est vivement portée sur un procès jugé par la cour d'assises de la Seine. Il est vrai que la politique n'était pas absolument étrangère à l'affaire, puisque l'un des accusés avait dirigé, jusqu'au jour de son arrestation, une feuille officieuse particulièrement favorisée, l'*Étendard*. Les débats ont établi que le gouvernement, si avare d'autorisations quand elles lui étaient demandées par des hommes de mérite et d'une honorabilité absolue, avait été d'une facilité extrême pour ce partisan déjà chargé d'un passé industriel qui donnait à penser, bien que la justice n'eût pas sévi. On l'avait même poussé à *descendre dans la lice*.

Plus tard, pour l'encourager... sans frais, on lui donna le privilége des annonces judiciaires. Et ce n'est pas là le plus fâcheux de l'affaire. Il résulte des dépositions et des plaidoiries que le directeur

de *l'Étendard* avait assez de crédit pour servir dans les régions officielles les intérêts particuliers et financiers de ses commanditaires.

Le système de l'autorisation préalable en matière de presse pouvait assurément soulever de légitimes réclamations; cependant il était acceptable comme fait transitoire et arme de guerre. Mais quel meilleur moyen de l'user, de le condamner, de le flétrir que de s'en servir comme on l'a fait? C'est par de tels actes que le pouvoir brise ses propres armes et tue la confiance. Qui peut calculer, par exemple, le tort que le patronage de certains candidats a fait aux candidatures officielles. On réussit ainsi à *faire passer* une nullité, un favori ou même quelque individu qui devrait chercher le silence; mais un coup des plus graves est porté à l'influence gouvernementale. L'opposition devient plus forte matériellement et moralement; la majorité est humiliée, elle s'inquiète, elle s'irrite; et pour adoucir le choc de cette marée montante il faut ouvrir les digues. C'est ce qu'on appelle faire des réformes.

Si les flambeaux que l'on allume chez nous n'éclairent pas assez la situation pour que l'on puisse la bien juger, il ne faut pas non plus se fier aux lumières du dehors pour dire où en est l'Europe. Les nouvelles d'Espagne sont contradictoires. Si l'on s'en rapporte aux correspondances carlistes tout va le mieux du monde pour le duc de Madrid; la scène change absolument lorsque l'on écoute les nouvellistes favorables à Isabelle ou au gouvernement provisoire. Néanmoins, une chose certaine, c'est que don Carlos est entré en Espagne. Voilà donc un prince, un prétendant qui croit assez à son droit et à son parti pour affirmer carrément ses principes et engager la lutte. C'est un exemple dont le monde avait besoin. Même s'il échoue, et si radical que soit son échec, don Carlos aura donné un noble spectacle et une grande leçon; s'il réussit et reste fidèle à son programme, il aura plus fait pour l'ordre social qu'aucun des rois et empereurs de ce siècle.

Tandis que le duc de Madrid réclame sa couronne, l'empereur d'Autriche continue de travailler à perdre la sienne. Ses ministres vont prendre prétexte d'un incident encore obscur, et certainement sans gravité, arrivé dans un couvent de Cracovie, pour porter de nouveaux coups à l'Église. L'empereur laissera faire. C'est à croire qu'il veut délivrer ses sujets les plus dévoués de tout regret le jour où la Prusse lui donnera les loisirs de la vie privée.

On signale un gros *point noir* du côté de la Turquie. Le Sultan

aurait bientôt à lutter contre le pacha d'Égypte, qui veut se déclarer indépendant. Naturellement la révolte du Pacha ou Kédive entraînerait une prise d'armes des Grecs. Et peut-être alors verrions-nous toutes les provinces de la Turquie d'Europe se soulever.

Constatons que la lutte engagée en Angleterre par les votes opposés des lords et des communes, dans la question de l'Église d'Irlande, s'est vite dénouée par une transaction. Les Anglais sont, comme individus, l'excentricité même, mais comme peuple, ils font souvent preuve d'une rare sagesse.

EUGÈNE VEUILLOT.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Rien de nouveau au théâtre. Il semble qu'après l'*Homme aux 76 femmes* de MM. Siraudin et Thierry, la muse dramatique éprouve le besoin de se reposer, avant d'inspirer de nouveaux chefs-d'œuvre. Serions-nous revenus au beau temps où les pièces de théâtre avaient la prétention, peu justifier du reste, de réformer les mœurs, et en tous cas, n'outrageaient ni l'histoire ni la langue? Nos auteurs se recueillent-ils en méditant quelques drames sans défaut, quelque comédie honnête, ou simplement un vaudeville en simple bon français ? L'hiver nous le dira. Mais que les auteurs travaillent ou se baignent qu'ils amassent des trésors pour la saison ou perdent leurs droits d'auteurs à Bade ou à Hombourg, que nous importe? Et cependant la chronique se croit obligée de tenir le public au courant de leurs faits et gestes. Qu'un auteur ait fait jouer, par hasard ou par faveur, un ou cinq actes dans un théâtricule de banlieue, voilà un homme célèbre! Les journaux s'informent d'eux, les chroniqueurs les suivent à la piste. Ils ne peuvent entrer dans une gare de chemin de fer ou grimper sur une impériale d'omnibus que la France entière n'en soit avertie le lendemain. Encore si l'on s'en tenait aux auteurs. Mais les acteurs s'en mêlent ; le plus chétif cabotin se croit un homme public, et l'on trouve vingt journaux pour un très-fiers d'enregistrer la prose et les réclamations des héroïnes du tréteau, pour peu qu'on ait fait mine de ne pas leur rendre justice.

Quant aux journalistes eux-mêmes, il ne viendra la pensée à personne qu'ils ne soient pas les hommes nécessaires et le salut de la Société moderne.

Les journaux sont remplis des détails de leur vie privée ; le *Gaulois* ne peut manger au *cabaret* qu'il n'en informe toute la France ; un rédacteur spécial énumère les convives, enregistre les bons mots, en fabrique au besoin, et décrit le menu. *Figaro* vante son ubiquité, son universalité, son bon sens et son esprit, son papier et ses rédacteurs. *Paris* va se battre à Marseille et s'imagine qu'il en chaut aux Bretons ou aux Strasbourgeois.

Il semblerait aussi que la poste ne soit point faite pour ces personnages importants. Les ministres envoient leurs dépêches par un planton de service. Les gens de la petite et de la grosse presse s'envoient des injures par la voie des journaux. Avant d'aller vider leurs querelles au Vésinet ou à Saint-Germain, ils éprouvent le besoin de se jeter de la boue, *coram populo*, et à la première page des feuilles complaisantes.

La querelle de M. C*** et de M. F*** occupe autant de place que la discussion du sénatus-consulte ou que les embarras de la Turquie. Il serait temps que chacun reprît sa place et que l'abonné bénévole ne fût point obligé, sous prétexte de connaître les affaires publiques, d'avaler tous les jours un chapitre de la biographie des gens qu'il paye.

Que n'a-t-on pas dit ou écrit sur les Etats-Unis ! « A beau dire qui vient de loin », dit le proverbe, et le proverbe a raison. Les auteurs français qui ont écrit sur l'histoire ou sur les institutions de l'Amérique, témoignent en général d'une bienveillance marquée pour cet heureux pays. Ils y louent toutes choses, même ce qu'ils ne supporteraient guère chez eux. L'Amérique est le seul pays du monde civilisé, où l'on ne puisse sortir de chez soi sans un révolver en bon état dans sa poche, et nos auteurs d'applaudir à cette liberté qui respecte l'individu et son arsenal ! On fait grand bruit en France de quelques erreurs judiciaires que la faiblesse humaine ne peut jamais éviter complétement. On voit tous les jours en Amérique les fanatiques de la loi de Lynch envahir une prison, s'emparer d'un misérable, et en faire bonne justice, sans demander leur avis ni aux jurés ni aux juges.

M. Jonveaux revient d'Amérique ; il a beaucoup vu, beaucoup retenu et sait raconter ce qu'il a appris.

Son ouvrage, l'*Amérique actuelle* (1), est rempli d'enseignements utiles et d'aperçus ingénieux. Il nous semble cependant que M. Jonvaux n'a pas su éviter un défaut commun à tant d'historiens et de voyageurs, la personnalité ; par exemple, il voit les progrès du catholicisme en Amérique, il les constate, il y applaudit. Mais il est grand partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; donc la séparation est la cause du progrès. Une fois ce parti pris de subordonner les faits à un principe tout-à-fait personnel, il ne faut plus s'attendre aux vues larges d'un observateur impartial. Son horizon se rétrécit, se réduit aux limites de la puissance de l'instrument qu'il emploie.

D'où provient, dit M. Jonveaux, la situation de l'Eglise aux Etats-Unis ? Pourquoi n'y subit-t-elle pas les attaques auxquelles elle est si souvent en butte de ce côté de l'Océan ! « C'est qu'aux Etats-Unis, l'Eglise est complétement séparée de l'Etat, on ne la regarde pas comme inféodée à tel ou tel système politique, à telle ou telle forme de gouvernement ; le double exemple de l'Europe et de l'Amérique montre ce que la religion gagne à être laissée à ses seules forces. »

Et M. Laboulaye, qui a bien voulu illustrer d'une préface le livre de M. Jonveaux, ajoute : Si le peuple des États-Unis a trouvé le secret d'être le plus religieux des peuples, sans religion d'État, c'est justement

(1) Chez Charpentier, éditeur.

à cause de cette séparation politique, de cette parfaite indépendance des Églises.

Plus loin il dit : Les évêques qui se mêleraient d'élections, feraient scandale aux États-Unis.

Il semblerait donc d'abord que le peuple américain fût un modèle de religion. Il est vrai qu'on bâtit nombre d'églises aux États-Unis, il est vrai qu'on ne conteste pas au clergé les dollars qu'il peut recevoir pour les frais du culte et pour son entretien personnel. Mais la religion du Yankee s'arrête un peu là. Il ne fréquente point les églises qu'il fait bâtir; il n'en a pas le temps.

Les Anglais disent : Le temps c'est l'argent. Les Américains sont de cet avis, et quand ils ont donné vingt dollars pour le culte, il faut bien qu'ils travaillent pour les regagner et vingt autres avec.

Ils font dire des messes, auxquelles ils n'assistent pas; ils construisent des confessionnaux qui ne les entendent guère, et prodiguent des vases sacrés qu'ils ne songent pas à revoir.

Il est parfaitement sûr que le gouvernement américain n'a pas de religion. S'il devait en avoir une, il serait protestant. Témoin, le président Lincoln qui ne crut pas qu'il fût prudent à lui de rester catholique. Mais l'Église, en Europe, n'est pas davantage inféodée à aucun parti politique.

L'Église a canonisé Louis IX, elle a sacré Napoléon et prié Dieu pour la République. Si elle a paru protéger spécialement tel et tel membre d'une famille royale renversée, c'est parce qu'elle voyait en eux les victimes de la révolution, les représentants malheureux d'un droit que les crimes des persécuteurs ne pouvaient abroger.

Les évêques français se mêlent d'élections comme tous les citoyens, mais avec une autorité plus grande. Ils ont non-seulement le droit, mais le devoir de prémunir leurs troupeaux contre les entreprises dangereuses des uns, et contre les entêtements plus périlleux encore des autres.

La morale est une, et celui qui nomme son représentant un homme qu'il sait notoirement hostile à l'Église, pèche aussi bien contre l'Église, que celui qui enfreint l'un de ses commandements.

« Que le prêtre, dit M. Laboulaye, soit maître dans son église, mais qu'il y reste, c'est là ce que demandent l'Évangile et la civilisation. » C'est justement ce qu'on a fait en Italie et ce qu'on fait en Autriche, et nous ne voyons pas que dans ces deux pays ni l'Évangile, ni la civilisation aient l'air de s'accorder. Il serait plus exact de dire que l'Évangile en a été chassé, et que la civilisation ne peut manquer de suivre.

On se rappelle avec quelle faveur fut accueilli l'ouvrage de notre collaborateur, M. H. Lasserre, l'*Esprit et la Chair, philosophie des macérations.* Il vient d'en paraître une édition nouvelle. En ce temps de matérialisme

dogmatique, avec cette fièvre de luxe et de plaisirs qui dévore la société actuelle, ce livre à tout l'à-propos d'une œuvre de circonstance. Voici comment l'auteur définit lui-même et ce qu'est l'*Esprit* et ce qu'est la *Chair*.

« Le mot d'Esprit a plusieurs sens qu'il importe de ne pas confondre. Ce mot sert parfois à exprimer une certaine subtilité piquante et pleine de grâce, je ne sais quel trait soudain et primesautier qui se rencontre en quelques intelligences charmantes. C'est ainsi qu'on dit l'Esprit de Voltaire, Riverol ou de Beaumarchais. Mais passons : ce sens spécial du mot Esprit n'ayant rien à faire avec les lourds écrivains dont nous nous occupons.

« Esprit signifie également le principe ou l'ensemble, j'allais presque dire le tempérament intellectuel d'une doctrine ou d'un homme, l'*à priori* qui fait pressentir leur décision sur tel point donné. C'est dans ce sens et non dans le précédent que l'on dit : l'Esprit des matérialistes. Exemple : « L'Esprit de cette philosophie et de ces hommes est juste le « contrepied des tendances honorables de l'humanité. » (Saint-Evremont.)

« Jusqu'ici, peu ou point de difficulté; tout cela est évident : mais cette étude de dictionnaire demande un peu plus d'attention dès qu'on entre dans les domaines du langage philosophique, théologique et moral.

« L'homme est composé de deux éléments : l'âme et le corps, l'intelligence et la matière, et c'est ainsi qu'on dit quelquefois l'Esprit et la Chair, les vices de l'Esprit et les vices de la Chair; mais, plus généralement, ces expressions ont, dans la langue catholique, une toute différente portée. Le matérialisme contemporain ne l'ignore pas, car (autre forme de l'esprit!) son premier grand prêtre a spirituellement supprimé dans la longue citation de saint Augustin et mis ainsi complétement sous le boisseau la phrase où se trouve cette explication lumineuse qui éclaire tout le passage et le présente sous son vrai jour (1). »

Saint Augustin commente ce texte de saint Paul aux Galates : « Les œuvres « de la Chair sont évidentes : adultère, impureté, impudicité, *idolâtrie*, em- « poisonnements, *inimitiés*, *contestes*, *jalousies*, *animosités*, *discussions*, *hé-* « *résie*, *envie*, ivrognerie, débauche et autres infamies ; » et, s'arrêtant devant ces mots que je viens d'écrire en italique, il constate qu'il expriment des vices entièrement dégagés de la matière et auquel le corps est complètement étranger. « Pourquoi donc, dit-il alors, le docteur des Gentils « appelle-t-il cela les œuvres de la Chair, sinon parce qu'il use ici de cette « façon de parler qui consiste à dire la partie pour le tout, la Chair, par « exemple, pour l'homme lui-même. » Tel est, en effet, le sens vraiment catholique et philosophique, le sens qu'il ne faut jamais perdre de vue en traitant cette grave question.

« De ce mot Saint-Augustin conclut aisément la définition même de

(1) Voir *Réponse au R. P. Félix* par P. Enfantin, p. 11.

l'Esprit, théologiquement opposé à la Chair. L'Esprit, dans le langage catholique, ne veut pas dire l'intelligence; il signifie l'Esprit même d'en haut, le souffle de Dieu, *Spiritus Dei*, l'Esprit-Saint, de même que la Chair est prise pour toute tendance au mal. La Chair, c'est tout ce qui n'est pas Dieu; c'est le monde et sa concupiscence, c'est nous-mêmes, et voilà pourquoi l'attache à notre propre personnalité, l'orgueil, la jalousie, la haine, l'hérésie, l'idolâtrie sont dites Œuvres de la Chair. Créatures malheureuses et tombées, l'Esprit c'est tout ce qui tend à nous relever vers le type premier de notre beauté perdue; la Chair, c'est cet horrible poids qui nous entraîne au contraire vers une chute plus profonde et un plus irrémédiable abaissement. Vivre selon l'Esprit, c'est vivre selon l'Esprit par excellence, l'Esprit de Dieu; vivre selon la Chair, c'est vivre selon l'Esprit de l'homme.

« L'antinomie n'est pas entre l'intelligence et le corps : que de gens qui dépensent un remarquable esprit à vivre selon la Chair! L'antagonisme est entre l'esprit de l'homme déchu, esprit devenu charnel, c'est-à-dire attaché à tout ce qui passe, et l'Esprit même de Dieu qui tend à nous en dégager pour nous élever à l'amour des choses éternelles.

« Dompter la Chair, ce n'est pas seulement surmonter la concupiscence qui se traduit pas la révolte des sens; c'est se dominer soi-même tout entier, c'est transfigurer sa nature personnelle et misérable en la ressemblance du type divin qui est apparu à la terre dans la personne du Sauveur du monde.

« Ainsi la discipline des cloîtres s'applique-t-elle aussi bien et plus encore à l'esprit propre de l'homme qu'à ses sens et à son corps, et cherche-t-elle à dompter l'orgueil autant que la sensualité. La chasteté et la pauvreté seraient en effet des vertus païennes, sans l'humilité et l'obéissance qui les divinisent, en les purifiant de tout principe de personnalité superbe. Le manteau troué du philosophe laissait voir aux plus distraits regards l'orgueil qui se drapait sous la livrée de ces haillons; la pauvreté humble et salutaire du Religieux recouvre l'Esprit même de Jésus-Christ. C'est ce que les philosophes matérialistes auraient dû expliquer et dire, s'ils avaient voulu aborder franchement la question et la traiter avec loyauté; tandis que par leur singulière façon de comprendre et d'employer les mots, ils me rappellent ce libre-penseur, leur confrère, qui, ayant entendu parler du *Combat spirituel*, se mit sur-le-champ en quête de ce célèbre ouvrage, croyant y trouver un assaut de pointes et de bons mots.

« Est-ce à dire cependant que nous prétendions établir que l'Esprit et la Chair ne veulent pas dire aussi l'âme et le corps, l'intelligence et la matière? Loin de là; nous nous servirons plus d'une fois nous-mêmes de ces mots, nous nous en sommes déjà servi, d'après cette signification vulgaire : nous avons simplement voulu bien constater le sens dans lequel ils sont employés en la plupart des textes de l'Écriture, tels que : « Vivez selon

« l'Esprit... La loi de l'Esprit et la loi de la Chair, etc., etc., » et déterminer le point de vue précis auquel se placent les Docteurs et les saints Pères. En rétablissant les phrases de saint Augustin que la polémique matérialiste a cru devoir passer sous silence, nous avons eu la pensée de mettre entre les mains du lecteur les éléments de la question, et de prémunir son intelligence contre une confusion de mots qui pourrait faire obstacle à une heureuse recherche de la vérité. »

Après ce remarquable chapitre, l'auteur entre aussitôt en matière et examine successivement la question de cet éternel antagonisme des deux principes, l'Esprit et la Chair, Dieu et le Monde ou le Démon, et présente la solution de l'Église. De ce rapide examen il déduit logiquement la nécessité d'une hiérarchie dans le gouvernement de l'homme par lui-même. Mais nous avons fait connaître suffisamment et l'*Esprit* et la forme du livre; nous renvoyons nos lecteurs à l'ouvrage lui-même.

La *librairie des Contemporains* (1) met en vente une brochure au profit de l'Œuvre des pauvres malades polonais. Cette brochure a pour titre: *La Pologne, son calvaire, ses représailles.* C'est la reproduction d'un discours prononcé le 25 mars dernier, dans l'Église de la Madeleine, par M. l'abbé Huot, chanoine honoraire. On se rappelle l'enthousiasme qui, à une certaine époque, enflamma tous les courages et excita toutes les sympathies en faveur de cette malheureuse nation. Comme il arrive toujours en France, cette belle ardeur tomba vite. On n'oublia pas la Pologne, mais après avoir beaucoup gémi sur son sort, on finit par en prendre assez gaillardement son parti, on osa même en plaisanter et l'on s'appuya sur les hauts faits de quelques chevaliers d'industrie qui se disaient polonais, pour se donner le droit de rester complétement indifférents aux souffrances et au martyre d'un grand peuple.

M. l'abbé Huot a réveillé tous ces souvenirs et a rappelé que nous devons à la confiance que tant de fils de l'infortunée Pologne nous ont témoignée, de soulager leurs misères et de consoler leurs douleurs.

Le discours est suivi des Litanies des Pèlerins, tirées des œuvres poétiques d'Adam Miekiewicz.

Le poète invoque tous les saints protecteurs de la Pologne et supplie le Seigneur de les délivrer de la servitude moscovite, autrichienne et prussienne, par le martyre de tous les frères polonais morts sous les coups de leurs tyrans. Et il termine en disant :

« Accordez-nous un tombeau pour nos ossements dans la terre natale, nous vous prions, Seigneur. Rendez-nous l'indépendance, l'intégrité et la liberté de notre patrie, nous vous prions Seigneur. »

(1) 13, rue de Tournon.

ERNEST SCHNAITER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

TRÉSOR HISTORIQUE DE LA PRÉDICATION, recueil spécial de nouveaux traits d'histoire, de paroles remarquables, de comparaisons et d'allégories, se rapportant aux divers sujets d'instruction de la chaire catholique. 2 vol. in-12. — Lyon, librairie Josserand — Prix : 6 fr.

Tel est le titre d'un ouvrage en deux volumes que vient de publier M. l'abbé Sibillat, missionnaire apostolique et prédicateur de Notre-Dame de la Salette. La pensée qui a inspiré ce travail est ainsi indiquée dans la préface du livre : « Dans la pensée de Dieu, et dans l'organisation de l'homme, les sens ont reçu une belle mission : ils sont établis comme l'intermédiaire entre la nature spirituelle et la nature physique de l'homme ; ils sont une sorte de canal qui porte la vérité à l'esprit, comme la porte par où l'âme entre dans le domaine de la matière, et par où la matière s'introduit dans le sanctuaire de l'âme. »

Et Saint-François de Sales n'a-t-il pas écrit : « Les exemples ont une force merveilleuse et sont d'un grand goût aux sermons ; ils font mieux sentir les choses que les meilleurs raisonnements ; ils abrégent et éclairent singulièrement les discussions ; » c'est-à-dire que l'*histoire* est une espèce de peinture pour l'auditoire, à qui il semble, selon l'expression de saint Augustin, que la chose se passe devant lui, et que ses yeux y ont autant de part que ses oreilles. — Convaincu de la vérité de ces conseils par une longue expérience de la chaire, le P. Sibillat les applique dans son ouvrage à tous les sujets de la doctrine chrétienne, disposés par ordre alphabétique. Chaque sujet a des exemples, des comparaisons et des paraboles. On le voit, ce recueil est très-riche, tout spécial, et il mérite à tous titres d'être distingué, au milieu d'autres compositions de ce genre, par la beauté des traits historiques, par la richesse des allégories et surtout par la justesse des plus heureuses applications. Les *Trésors historiques de la prédication* du P. Sibillat peut donc espérer auprès des prédicateurs et de tous les prêtres la bonne fortune d'un légitime succès.

L'abbé Carle.

(*Univers*, n° du 28 juillet.)

LA PERLE D'ANTIOCHE, par M. l'abbé A. Bayle, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie d'Aix.

Dans ses *Moines d'Occident*, le comte de Montalembert rapporte ce curieux épisode de la vie des Pères du désert : «... Nous étions, dit le

diacre Jacques, assis aux pieds du saint évêque Nonnus, ce moine austère, sorti du monastère de Tabennes, nous admirions ses salutaires enseignements, lorsqu'apparut Pélagie, la première et la plus belle des danseuses d'Antioche, toute chargée de perles et de pierreries, accompagnée d'un grand cortége d'hommes, qui ne pouvaient se lasser de la contempler; un parfum délicieux s'échappait de toute sa personne. Quand elle fut passée, notre Père, qui l'avait longtemps regardée, nous dit : « N'avez-vous pas été charmés de sa beauté? » Et nous, baissant la tête, nous nous taisions. « Pour moi, reprit le saint évêque, j'y ai pris grand plaisir; car Dieu l'a destinée à nous juger, un jour... Elle est maintenant comme une colombe toute noire et souillée; mais cette colombe sera lavée dans les eaux du baptême, et s'envolera dans le ciel, blanche comme la neige... »

C'est l'histoire de cette illustre pénitente que M. l'abbé Bayle a eu l'idée ingénieuse de nous raconter, sous une forme dramatique. Le lecteur y trouvera un tableau complet et très-animé de l'Église chrétienne et de l'empire romain, à la fin du quatrième siècle. On sait combien de récits analogues ont suscités de nos jours, dans la littérature catholique, la *Fabiola* du cardinal Wiseman et la *Callixta* du docteur Newman, ces deux chefs-d'œuvre du genre. Malheureusement, à part quelques honorables exceptions, la science sérieuse, ou le véritable intérêt scénique ont presque toujours manqué à ces pastiches, plus ou moins réussis, des époques primitives du christianisme. L'un bourre de notes et de détails techniques son récit fatigant; l'autre fait passer, devant les yeux du lecteur, les événements les plus invraisemblables; un troisième, sous prétexte de couleur locale, ne vous épargne ni les révélations répugnantes de la corruption romaine, ni les scènes, toujours dangereuses pour les jeunes imaginations, du théâtre antique. M. l'abbé Bayle a su, croyons-nous, éviter ces différents écueils. Il le doit, sans doute, au goût très-pur, qui a distingué ses autres ouvrages, mais surtout à ses longues études de patristique, qui lui ont servi de préparation à une œuvre littéraire, plus difficile qu'on ne le pense généralement. Professant l'éloquence sacrée à la Faculté de théologie d'Aix, l'auteur de la *Perle d'Antioche* a dû étudier de très-près les ouvrages des saints Pères, des grands orateurs, des poëtes chrétiens et païens de ces temps éloignés, où l'on rencontre une peinture, souvent si exacte, des mœurs de l'époque. Aussi les récits qu'il nous en fait ont une vérité et un naturel qui saisissent, et, parfois l'on croirait volontiers que l'écrivain a vécu au milieu des nombreux personnages dont il nous parle.

On ne connaît de sainte Pélagie que ce qu'en dit le comte de Montalembert, d'après Rosweyde; notre romancier catholique, s'emparant de cette faible donnée, fait de Pélagia une jeune Grecque, emmenée en esclavage par des pirates, et que la nature avait douée de la plus grande beauté, comme aussi des dons les plus précieux de l'esprit. Son maître, un épicurien lettré et grand amirateur des poëtes de l'antiquité, devine ses talents

extraordinaires, et lui apprend à déclamer, avec art, les plus beaux vers des tragiques grecs. C'est précisément chez ce Dioclès, comte des largesses sacrées, que Nicéphore, jeune poëte, à l'imagination ardente et qui rêve depuis longtemps la résurrection de l'antique poésie, voit cette merveilleuse tragédienne, interprétant, avec âme, les rôles les plus magnifiques de Sophocle et d'Euripide. Enthousiasmé, il compose pour Pélagia, lorsque la mort de son maître l'a affranchie et enrichie, le drame touchant d'Eurydice. Tout Antioche applaudit, avec transport, l'actrice incomparable, qui a su lui faire oublier les scènes honteuses des mimes et des baladins, et lui faire admirer les beaux vers de Nicéphore. Pélagia est traînée sur son char, comme en triomphe, et acclamée par tout le peuple de cette grande cité, sous le nom de *la Perle*. Le jeune poëte voudrait bien qu'un lien plus étroit pût l'unir à celle qui a ravi son cœur, dans le rôle d'Eurydice; mais Pélagia, dont l'âme est fière, se croit indigne de cet honneur et de ce bonheur, parce qu'elle se souvient des ignominies de sa jeunesse, passée dans l'esclavage. Elle veut les compenser par des triomphes, toujours plus éclatants, sur la scène tragique, et désire, avant de devenir l'épouse de Nicéphore, triompher à Constantinople comme à Antioche. Pendant que le poëte court dans la capitale pour préparer ce grand succès, a lieu la fameuse rencontre de Nonnus et de la tragédienne. Le regard inspiré du saint évêque change le cœur de Pélagia. Elle veut le voir, se convertit et, désormais, tout entière à ce Christ crucifié, qui l'a réhabilitée et lui a donné une seconde innocence, elle va cacher sa joie et sa pénitence, dans un affreux désert. Nicéphore, à son retour, trouve la maison de Pélagia changée en *nosocomium* chrétien. Il se met à la poursuite de son Eurydice, bien résolu, si elle veut encore l'écouter, d'embrasser, à son exemple, la foi chrétienne, dont il admire depuis longtemps les grands dogmes et la sainte morale. On le voit alors parcourir, à travers mille dangers, toutes les grandes solitudes de l'Égypte et de la Palestine, jusqu'au jour où Pélagia est découverte dans une grotte du Mont des Oliviers.

Nous pourrions faire quelques citations; mais nous craindrions d'affaiblir le charme de ces récits émouvants et si heureusement variés. Indiquons rapidement le beau parallèle entre la célèbre Hypatia, expliquant les doctrines néoplatoniciennes et la grande sainte Catherine, convertissant les philosophes de Maximien; les détails très-curieux de la tragédie païenne d'Eurydice et du drame chrétien du *Christ souffrant*, attribué, mais faussement, à saint Grégoire de Nazianze; les touchantes cérémonies du mariage, qui unit la nièce de sainte Olympiade à Théotime, l'un des amis chrétiens de Nicéphore, la belle et courageuse harangue de Synesius, le futur évêque de Ptolémaïde, devant Arcadius et Eudoxie, le tableau des intrigues de l'eunuque Eutrope, mais surtout les pérégrinations de Nicéphore dans les laures de Nitrie, de Scété et de Palestine, où l'auteur a su, avec un art très-délicat, prendre la fleur des belles et saintes histoires

des Pères du désert. Quoique la fin de la vie de sainte Pélagie soit connue d'avance, l'abbé Bayle a ménagé, d'une manière très-adroite, le dénouement, qui surprendra plus d'un lecteur.

Le style de *la Perle d'Antioche* n'affecte aucune prétention ; mais il plaît toujours par un tour facile et une élégante simplicité. On remarquera l'habile traduction, qui a fait passer dans ce roman chrétien de magnifiques passages (un peu longs, peut-être) de saint Jean Chrysostome, de Synésius, de saint Grégoire de Nazianze et des poëtes chrétiens du quatrième siècle. Ceux qui ont lu le *Cathémérinon* de Prudence, traduit, il y a quelques années, par notre auteur, trouveront ici les mêmes qualités qui ont su faire goûter aux lecteurs français cette grande mais difficile poésie. Il s'est abstenu, avec raison, de placer des notes au bas des pages, et renvoie simplement l'indication des sources à la fin du volume.

Nous nous permettrons cependant quelques observations : aux funérailles de Dioclès, l'auteur raconte que le corps de ce *clarissime* fut déposé dans un cercueil d'argile noire, et porté ensuite dans un sépulcre, en forme de temple grec. Nous croyons que l'usage de brûler les cadavres était encore généralement usité par les riches païens de cette époque, et que l'urne, contenant les cendres, était seule déposée dans le tombeau de famille. Disons aussi qu'il était contraire à la discipline ecclésiastique d'admettre les païens convertis, au baptême et à la participation des autres sacrements, aussi promptement que le fait l'évêque Nonnus pour Pélagia. Il y avait des instructions préliminaires, des épreuves, un véritable noviciat de la vie chrétienne à laquelle on aspirait, et la condition antérieure de la fameuse tragédienne devait rendre le saint pontife encore plus sévère dans cette grave circonstance. Ajoutons enfin que tout n'était pas supercherie, comme on pourrait peut-être le conclure du chapitre intitulé : *Le Thaumaturge et le Magicien*, dans les prestiges des devins de l'antiquité. Le démon qu'ils servaient trop fidèlement, leur donnait souvent le moyen d'opérer de véritables prodiges.

Il sera facile à M. l'abbé Bayle de faire disparaître ces taches légères, dans une prochaine édition. Nous lui demanderons maintenant de profiter de ses longs travaux sur les Pères de l'Eglise et les premiers siècles de notre foi, pour écrire quelque nouveau récit de ces temps reculés ; car il n'est pas donné à tout le monde de les connaître par l'étude des auteurs contemporains, mais il est très-agréable de les parcourir, en compagnie d'un guide, dont le savoir sérieux et profond se révèle toujours sous les fleurs, qui semblent le dissimuler.

Théophile DE VILLIERS.

Le Propriétaire-Gérant : V. PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE, IMPRIMEUR, PLACE DU PANTHÉON, 2.

L'ÉPISCOPAT

ET LES LOIS CONFESSIONNELLES EN AUTRICHE

Le 24 mai 1868, l'empereur François-Joseph était entouré de ses ministres; c'était pour lui et pour toute la monarchie autrichienne un moment solennel. Celui qui treize ans auparavant avait signé le concordat avec le Saint-Siége, était fortement pressé, pour ne pas dire forcé, de signer les lois anticoncordataires votées par les deux chambres du Reischrath. Il fallait de sa propre main effacer le plus beau titre de gloire de son règne, cette convention où pour la première fois depuis un siècle, un prince se posait en monarque pleinement chrétien et reconnaissait hautement les droits divins de l'Église. Avant de consommer cette triste abdication, l'empereur voulut, dit-on, manifester publiquement et ses répugnances d'honnête homme, et ses craintes de gouvernant. Il s'exprima donc en ces termes avant d'apposer sa signature aux lois fatales : « J'ai besoin de faire remarquer encore une fois que ces lois ont été faites contre ma volonté, et qu'elles sont contraires à mes convictions intimes. J'ai la confiance que dans leur application, le ministère évitera tout ce qui pourrait blesser le clergé, et engendrer de graves conflits entre l'État et l'Église (1) »

Hélas! ce conflit que pressentait la sagesse de l'empereur n'a pas tardé à éclater. En vain le chancelier de l'empire, le baron de Beust, avait promis à l'Église pleine liberté dans l'exercice de ses droits (2) ; en vain la même assurance avait été donnée aux évêques par le docteur Hasner, ministre des cultes (3). C'était plus qu'il n'était permis d'espérer. En théorie, l'Église ne pouvait approuver les nouvelles lois ; car, dépositaire de la vérité, elle devait les frapper de ses anathèmes comme subversives de la vérité révélée; en pratique elle devait les rejeter également comme attentatoires à ses droits et à la morale chrétienne. Mais pouvait-on espérer que le gouvernement resterait paisible spectateur de ces condamnations? On le pouvait si

(1) *Civiltà cattol.* série 7e. T. 3, p. 492.
(2) Dépêche à l'ambassadeur d'Autriche à Rome, 3 juillet 1868.
(3) Correspondance de l'*Univers*, 23 juin 1868.

peu que dès le mois de février, trois mois avant la promulgation des nouvelles lois, le ministre de l'intérieur, M. Giskra, avait prescrit à ses agents les mesures à prendre contre « les agitations que pourraient occasionner parmi les membres du clergé les lois constitutionnelles sur le mariage, les écoles, et autres sujets regardés jusqu'alors comme exclusivement du ressort de l'Église (1). »

Notre but est de rappeler sommairement les phases de ce conflit, qui vient d'aboutir au procès et à la condamnation de l'évêque de Linz. Nous examinerons ensuite, au point de vue historique et dogmatique, le fond même de la question du mariage, la principale de celles qui a mis l'épiscopat aux prises avec le ministère.

I

Le 14 août 1855 avait été signé le fameux concordat entre le Saint-Siége et le gouvernement autrichien. Ce grand acte mettait un terme aux tiraillements qui n'avaient cessé d'exister entre les deux puissances depuis le règne de Joseph.

Le Pape avait concédé aux empereurs d'Autriche de magnifiques prérogatives, en laissant à leur nomination la plupart des grandes prélatures et dignités de l'Église ; de son côté l'empereur avait reconnu les franchises de l'Église, aboli le *placitum regium*, rétabli la libre communication entre les évêques et le Pape, et entre les fidèles de chaque diocèse et leurs pasteurs ; les immunités ecclésiastiques étaient rétablies en certaines limites, suffisantes pour assurer la dignité du sacerdoce, mais assez restreintes pour ne pas alarmer les susceptibilités des laïques dans leurs procès contre les clercs ; les tribunaux de l'Église avaient recouvré une partie de leurs anciens droits ; les écoles où étaient élevés les enfants des catholiques, étaient placées sous la surveillance des évêques; l'Église conservait ses droits de propriété et demeurait libre d'acquérir de nouveaux biens ; enfin, et c'était le point le plus important du concordat, le pouvoir religieux sur le mariage était pleinement reconnu. On laissait sans doute à l'Etat de règlementer les effets civils du mariage, droit qui ne lui a jamais été dénié par l'Église ; mais juger de la validité des fiançailles et du contrat conjugal, prononcer sur les empêchements et sur les causes de séparation, tout cela était attribué exclusivement au tribunal de l'Église.

Cette convention avait été faite avec une telle largeur du vue, qu'elle ne pouvait en rien léser les sectes séparées de l'Église. Les

(1) *Univers*, 26 mai 1868.

protestants, les schismatiques grecs, les juifs restaient avec leur ancienne législation, qui fut même considérablement améliorée dans le sens de la liberté (1).

Le Saint-Père n'avait pas revendiqué son droit sur les sectes hérétiques, sur lesquelles pourtant, d'après l'enseignement unanime des canonistes, il conserve le même pouvoir que possède un prince sur ses sujets révoltés. Il est vrai que dans les lois sur le mariage, qui suivirent la conclusion du concordat, l'empereur en exécution de l'article X, proclama l'indissolubilité des mariages mixtes, contractés entre catholiques et protestants.

Cette restriction dans un pays où il était permis aux juifs, aux protestants, et, en cas d'adultère, aux grecs non-unis, de divorcer, fut l'une des premières causes de la guerre acharnée qui fut bientôt déclarée au concordat. A cette cause il faut ajouter l'engagement pris par l'empereur dans l'article IX d'empêcher la propagation des livres que les évêques auraient jugés contraires à la religion et aux bonnes mœurs, et dont ils auraient interdit la lecture aux fidèles ; la promesse de ne pas laisser outrager la religion et ses ministres (art. XVI) ; enfin ce qui mit le comble à la fureur des libéraux, ce fut l'autorité donnée aux prélats ecclésiastiques sur les écoles des catholiques. L'impiété ne pouvait souffrir la liberté donnée à l'Église; elle ne pouvait davantage se résigner à la surveillance épiscopale. Aussi le concordat était à peine signé, et déjà il était attaqué de tout côté. L'opposition fut d'abord assez modérée dans ses formes. Le gouvernement conservait encore tout son prestige. Il n'en fut plus de même après les événements de 1859. Battue à Solférino, amoindrie par la convention de Villafranca et le traité de Zurich, l'Autriche subit un échec moral encore plus grand que la défaite matérielle (2). Exploitant indignement l'humiliation de la patrie, le libéralisme rendit le concordat responsable en quelque sorte de ses malheurs. Il imposa ses ministres, et

(1) » Par les patentes impériales du 8 avril 1861 et du 23 janvier 1866, les chrétiens de la confession helvétique et de la confession d'Augsbourg ont obtenu, dans les affaires religieuses et scolaires, une autonomie qu'ils ne possèdent dans aucun état protestant, et la liberté dont ils jouissent depuis en Autriche est plus étendue que celle que le concordat garantit aux catholiques. Les mêmes avantages ont été concédés aux Grecs non-unis. Ainsi, non-seulement le concordat n'a mis aucun empêchement à cette magnanimité de l'Empereur envers ses sujets non-catholiques; mais il en a été la première cause. »
(Protet. du Nonce, Mgr Falcinelli, 26 mai 1868. — *Univers*, 15 décembre 1868).

(2) M. de Beust lui-même reconnaît que les événements de 1859 furent l'occasion de cette recrudescence d'hostilité contre le concordat : « Plusieurs dispositions du concordat conclu entre le S. Siége et le gouvernement de S. M. l'empereur et roi, ont été depuis son origine, l'objet d'une opposition qui depuis les événements de 1859, a considérablement gagné en force. » (*Univers*, 28 novembre 1868. Extrait du livre rouge.)

grâce à leur connivence, il battit en brèche la convention ecclésiastique, déchaînant contre elle tous ses journaux, et s'efforçant par tous les moyens possibles d'ameuter l'opinion publique.

L'empereur résistait encore. Il en coûtait à son honneur de fausser la signature qu'il avait apposée au bas du concordat ; il en coûtait aussi à son âme de chrétien de rompre un traité qui avait rendu sa liberté à l'Église, et de se mettre à la remorque d'un Joseph II. Cet état de lutte dura jusqu'aux désastres de 1866. Sadowa acheva la ruine de l'empire autrichien. Impuissant à enchaîner les fureurs du libéralisme autrichien, François-Joseph se laissa entraîner. Le saxon protestant M. de Beust lui fut indiqué comme le seul homme d'État capable de sauver l'Autriche dans cette crise fatale ; celui-ci s'entoura des adeptes les plus déclarés des sectes hostiles au catholicisme. Il dissimula au commencement ; mais bientôt il jeta le masque, et le gouvernement entra, lui aussi, dans les hostilités contre le concordat.

L'article XXXV de cette convention avait prévu le cas de nouvelles difficultés empêchant la libre exécution de ses diverses prescriptions : « Si dans l'avenir il survient quelque difficulté, Sa Sainteté et Sa Majesté Impériale s'entendront pour arranger les choses à l'amiable. »

Les changements survenus dans l'empire autrichien, et ce déchaînement des passions, étaient-ils une des difficultés qui demandaient une modification du concordat ? Nous n'avons pas à prononcer. Les difficultés, s'il y en avait, étaient imputables en grande partie au gouvernement dont la faiblesse ou la complicité avait toléré toutes les attaques de la presse impie contre une convention, devenue loi de l'État (1). Mais, admise la position déjà faite, la voie à suivre était le recours au Saint-Siége. Exposer franchement au souverain pontife l'état d'hostilité de la presse, la difficulté de lutter contre le torrent des fausses doctrines érigées en principes incontestables dans presque tous les pays de l'Europe, et attendre de sa sagesse les conseils, et de son esprit de conciliation les concessions nécessaires : ainsi eût agi un

(1) Mgr Rudigier, le courageux évêque de Linz, écrivait le 9 mars 1868 au gouverneur de la Haute-Autriche : « L'Eglise catholique a eu trop souvent à se plaindre de l'inexécution des lois existantes. Le concordat, aux termes de son article XXXV, est une loi de l'Etat. Que de dommages auraient été épargnés à l'église d'Autriche, et aussi aux Etats autrichiens, si, par exemple, l'article XVI de ce traité avait été observé. » Cet article porte : « S. M. l'Empereur ne permettra pas que l'Eglise catholique, sa foi, son culte, ses institutions, soient livrés au mépris, ni par des paroles ni par des écrits, ni par des actes ; il ne permettra pas non plus que les directeurs et ministres des églises soient empêchés dans l'exercice de leur ministère. » (*Univers*, 26 mai 1868.)

gouvernement sincèrement dévoué à la vérité révélée et aux vrais intérêts du catholicisme. En place de cette loyale conduite, on recourut à la ruse. M. de Beust envoya un ambassadeur à Rome avec charge d'intimider la cour pontificale, et de lui arracher l'annulation du concordat en ses parties essentielles. Inutile de dire que de pareilles démarches ne pouvaient pas aboutir. Le gouvernement autrichien le pressentit si bien qu'après les premières ouvertures il résolut de trancher la question de sa propre autorité.

On vit alors le spectacle odieux d'un pouvoir négociant avec le Saint-Siége, et qui, sans attendre même un refus officiel, mit en délibération dans ses assemblées des lois opposées aux articles du concordat qu'il s'agissait de modifier. Pouvait-on pousser plus loin la déloyauté, et l'insulte au Saint-Père?

La première atteinte fut portée au concordat par la loi fondamentale, promulguée le 21 décembre 1867. Voici comment le souverain pontife Pie IX appréciait cet acte dans son allocution du 22 juin 1868 : « Le 2 décembre de l'année dernière, une loi détestable (*infanda*) fut promulguée par le gouvernement autrichien, comme loi fondamentale de l'État... Par cette loi, la pleine liberté de toutes les opinions et de la presse, la pleine liberté de religion, de conscience et de doctrine est établie, et le pouvoir d'élever des institutions d'éducation et d'enseignement est donné aux citoyens de tout culte ; les sociétés religieuses de toute espèce sont mises sur le pied de l'égalité et reconnues par l'État (1). »

Mais cette loi fondamentale était un germe qu'une nouvelle série de lois devait bientôt développer. C'est pourquoi, pendant que les négociations se poursuivaient encore à Rome, le ministère autrichien proposa au Reischrath les lois dites *confessionnelles*. Il n'était pas question d'abolir directement le concordat, et le libéralisme, malgré son audace, n'osait sans doute proposer à l'empereur une mesure aussi déshonorante pour le signataire du traité; mais il arrivait au même but en proposant des lois directement contraires à ses principaux articles. Soustraire les écoles catholiques à la surveillance de l'Église; soumettre aux tribunaux laïques les causes matrimoniales; donner la facilité de contracter des mariages purement civils; sous prétexte de liberté de conscience, faciliter l'apostasie et entraver les conversions au catholicisme; enfin, par une interprétation arbitraire de la loi sur l'organisation judiciaire, détruire les

(1) *Univers*, 28 juin 1868.

tribunaux ecclésiastiques et les immunités du clergé, telle fut la tactique du gouvernement révolutionnaire.

Les trois lois furent débattues et votées durant les mois de février et de mars 1868 avec une scandaleuse précipitation. L'intimidation joua un grand rôle dans ces tristes débats ; et le parti anticatholique compta un triomphe de plus. Quelque temps on espéra que l'empereur refuserait la sanction suprême à des lois si préjudiciables à la religion. Mais une fois sur la pente des concessions, le pied glisse ; il faut rouler jusqu'au fond de l'abîme : le 25 mai 1868, la signature impériale ratifiait le vote des assemblées législatives.

II

Quelle a été l'attitude du pouvoir ecclésiastique, en présence de cette audacieuse violation du concordat? Disons-le hautement, l'épiscopat autrichien vient d'ajouter une belle page à l'histoire de l'Église. Ses efforts paraissent avoir échoué ; mais, à notre avis, ils sont un vrai triomphe pour le catholicisme. Après un siècle d'asservissement sous le joug du joséphisme, les prélats d'Autriche ont recouvré toute leur indépendance ; ils ont vaillamment soutenu les droits de la religion. Sans doute ils n'ont pu conserver à la foi une protection officielle qu'ils désiraient peut-être plus dans l'intérêt de l'État lui-même que dans celui de l'Église ; mais ils ont pour jamais rompu les entraves que leur avaient forgées jusqu'à ce jour les légistes. Cette liberté sera la récompense de leur généreuse défense des libertés religieuses.

Le premier acte solennel par lequel l'épiscopat a commencé cette glorieuse lutte, c'est l'adresse à l'empereur des évêques membres du Reischrath, en date du 1er septembre 1867. Cette pièce, rendue publique après le vote des lois confessionnelles, est une magnifique exposition des droits de l'Église sur le mariage et sur l'éducation de ses enfants, en même temps qu'une énergique protestation contre la licence donnée à la presse impie d'attaquer ce qu'il y a de plus sacré dans le catholicisme. Mais hélas ! cette belle instruction n'eut d'autre effet pour le moment que de provoquer une réponse au bas de laquelle on regrettera toujours de voir le nom d'un Hapsbourg, de celui-là même qui avait eu la gloire de signer le concordat. Tout en protestant de son amour envers la religion, le prince déclarait avoir à remplir ses devoirs de roi constitutionnel ; puis il blâmait les prélats, comme si leur résistance était un obstacle aux efforts conciliateurs de

la monarchie (1). Le cœur des évêques fut sans doute profondément blessé de ce langage plus que sévère d'un prince qu'ils aimaient. Pie IX les consola. Par un bref du 1er novembre 1867, rendu public par la *Voix de Trente* du 2 février, le Saint-Père manifestait aux prélats toute la joie que lui causait leur fermeté et leur unanimité à défendre les droits de l'Église (2).

Plus d'une fois, pendant la discussion des lois confessionnelles, les évêques élevèrent la voix pour prémunir les catholiques contre les sophismes de la presse impie ; les évêques de Linz et de Gratz allèrent même jusqu'à menacer de l'excommunication les rédacteurs des journaux qui se faisaient remarquer entre tous par leur violence contre l'Église. Mais la démarche la plus solennelle fut celle par laquelle les prélats, membres de la chambre des Seigneurs, protestèrent contre les lois qu'on était sur le point de voter et se retirèrent de l'assemblée. Une lettre collective, adressée au président, faisait connaître les motifs qui mettaient les évêques dans l'impossibilité de participer aux délibérations sur les lois proposées. Cette protestation, datée du 23 mars 1868 (3), fut bientôt suivie d'une nouvelle protestation de l'épiscopat contre l'attribution des droits religieux au pouvoir civil.

Cette pièce, datée du 30 mars 1868 (4), est vraiment capitale dans toute cette lutte entre le pouvoir séculier et le pouvoir ecclésiastique. Le premier article de la loi sur l'organisation judiciaire était ainsi conçu : « Dans tout état, toute la juridiction est exercée au nom de l'Empereur. » L'absolu de cette formule implique l'anéantissement de la juridiction de l'Église. Que si on veut la restreindre aux actes extérieurs, elle entraîne du moins l'abrogation des tribunaux ecclésiastiques, soit dans les questions matrimoniales, soit dans celles des immunités, soit en tout autre où l'Église, en qualité de société véritable, est appelée à intervenir. C'était bien la conséquence pratique prévue et voulue par la franc-maçonnerie gouvernementale. Refuser à l'Église tous les droits sociaux.

Mais les prélats n'eurent pas de peine à pénétrer ces perfides desseins et à les déjouer. Leur adresse au prince d'Awersperg, président du ministère, est un chef-d'œuvre sur cette grande question. Ils éta-

(1) Voyez dans l'*Univers* 2, 3, 4, 5 avril 1868, l'adresse des évêques, et la réponse de l'Empereur dans le *Mémorial diplomatique* du 24 octobre 1867.

(2) Voir le bref du Saint Père au 2e tome de la 7e série de la *Civiltà cattolica*, p. 129.

(3) *Univers*, 28 mars 1868.

(4) *Univers*, 26 avril 1868.

blissent avec une merveilleuse clarté de logique, les droits de l'Église comme société visible, vivant dans ce monde, exerçant la plus légitime de toutes les autorités, et devant par conséquent revendiquer extérieurement toute son action sociale. L'État peut lui refuser un appui qui lui est dû; mais ce refus du prince temporel, de soutenir le pouvoir religieux, n'infirme en rien les droits de celui-ci; ses tribunaux continuent à prononcer de légitimes arrêts: la conscience est liée par ces décisions. Telle est, en substance, la thèse importante développée dans cette belle adresse, et que ne pourra obscurcir aucune subtilité.

Dans le cours de la polémique qui précéda le vote des lois, l'épiscopat s'attacha aussi à faire ressortir le caractère international, pour ainsi dire, du concordat. Le libéralisme ne voulait y voir qu'une question d'administration intérieure, soumise par conséquent à la volonté de l'autorité suprême temporelle. Tel est le sens des nombreuses dépêches adressées alors par M. de Beust à l'ambassadeur d'Autriche à Rome. Mais les évêques prouvèrent avec une irrésistible logique que l'Église est une grande société, ayant tous les droits sociaux; qu'il n'est pas plus permis d'enfreindre les conventions faites avec elle, qu'il ne l'est de violer les autres traités internationaux.

Malgré tous les efforts de l'épiscopat, les lois confessionnelles furent enfin promulguées. Jusqu'à ce moment, les évêques avaient tout mis en œuvre pour en prévenir le vote : adresse à l'empereur, écrits aux ministres, discours dans les chambres, brochures même, instructions au peuple pour le mettre en garde contre les sophismes des libéraux. Désormais l'œuvre d'iniquité était consommée, et le concordat lacéré sans motif par une des parties contractantes. Le rôle de l'épiscopat allait changer. Il fallait pourvoir à l'avenir de l'Église, et assurer l'exécution de ses lois, en ménageant le plus possible l'autorité temporelle, mais sans détriment pour le dogme catholique, pour le bien des âmes et pour les libertés essentielles de l'Église. C'est vers ce but que convergèrent tous les efforts de l'épiscopat autrichien, avec une unanimité de sentiments qu'on ne se lassera jamais d'admirer.

III

Après la promulgation des lois confessionnelles, les évêques adoptèrent d'un commun accord la marche à suivre en présence des nouvelles difficultés qui allaient surgir sous leurs pas. Il fut convenu

que les tribunaux ecclésiastiques continueraient à juger les causes matrimoniales en tout ce qui regardait les obligations de la conscience. Des instructions pastorales furent préparées, dans lesquelles on rappelait aux catholiques les devoirs dont n'avait pu les affranchir le pouvoir civil. Nous indiquerons les principales de ces instructions pastorales, et nous résumerons les enseignements qu'elles contiennent.

En Bohême, tous les évêques réunis sous la présidence du cardinal archevêque de Prague, publièrent, en date du 3 juin 1868, une instruction au clergé, et, le 24 du même mois, une lettre pastorale aux fidèles de leurs diocèses (1). Les évêques d'Autriche ne publièrent pas de lettres collectives ; mais chacun d'eux rappela dans ses instructions pastorales les devoirs des catholiques en présence des nouvelles lois. Entre autres, nous mentionnerons la lettre du cardinal Rauscher, en date du 19 juin (2). La question des relations de l'Église avec l'État, en ce qui concerne l'éducation et le mariage, y est traitée avec toute l'ampleur d'un éminent théologien. Nous aurons occasion de revenir sur cette instruction, quand nous traiterons plus à fond la question de la loi sur le mariage.

Dans toutes ces lettres les prélats sont unanimes à flétrir l'atteinte portée aux droits de l'Église par la violation des articles V, VII, VIII, X du concordat. Puis, s'attachant à la question la plus importante et la plus pratique, ils déclarent nuls devant Dieu les mariages contractés devant les seuls officiers laïques; ils déclarent pécheur public, coupable de concubinage, et comme tel privé des sacrements de l'Église, quiconque se contentera du mariage civil; ils maintiennent les tribunaux ecclésiastiques en matière matrimoniale, avec plein pouvoir de prononcer sur l'existence des fiançailles et leur dissolution, sur les empêchements dirimants, sur la validité du mariage ; sur les causes de séparation entre les époux. Et bien qu'ils recommandent aux curés de ne pas célébrer de mariage avant que les parties contractantes ne se soient mises en règle avec les magistrats, ils déclarent formellement que les lois séculières ne regardent en rien la validité du lien conjugal, mais seulement les effets civils. Et prenant occasion de ces graves débats, ils s'élèvent dans les régions supérieures de la théologie catholique ; ils montrent comment de tout temps, mais surtout sous le règne de la révélation, l'union conjugale est une chose essentiellement reli-

(1) On peut lire de longs extraits de cette magnifique lettre pastorale dans les *Etudes religieuses*, mai 1869.

(2) Cette lettre est reproduite *in extenso* dans l'*Univers* du 31 août 1868 et suivants.

gieuse ; un contrat soumis en quelques points accidentels à la réglementation temporelle, mais dont toute la force obligatoire vient d'un principe divin.

Pendant que l'épiscopat combattait ainsi vaillamment pour la foi, le Saint-Siége suivait la lutte avec un sentiment de tristesse mêlé de joie : tristesse à la vue de cet empire naguère si chrétien, et qui se perdait de plus en plus dans les abîmes de l'erreur ; joie à la vue de cet épiscopat qui se dressait comme un mur contre les attaques de l'erreur, et retrouvait dans le combat une ardeur que l'Autriche n'avait pas vue depuis plus d'un siècle. Mais il ne suffisait pas au prince des pasteurs de rester simple spectateur. Il devait son appui à ses frères dans l'épiscopat. Le 26 mai 1868, Mgr Falcinelli, nonce apostolique à Vienne, déposait entre les mains du chancelier de l'empire, sa protestation officielle (1) ; et le 22 juin suivant, le Saint-Père lui-même, dans son allocution consistoriale, condamna et annulla solennellement les lois antireligieuses du gouvernement impérial. Il était beau de voir en plein dix-neuvième siècle le successeur de saint Pierre, déployer la plénitude de son autorité apostolique, et déclarer au nom de celui qui reçut toute puissance au ciel et sur la terre, les décrets de la puissance séculière réprouvés, condamnés et de nul effet. Puis, avec l'émotion d'un père qui frappe à regret, il rappelait aux auteurs, approbateurs et fauteurs de ces lois, les censures encourues par quiconque attente aux droits de l'Église. Enfin, faisant à chacun la part de blâme ou d'éloge, il louait hautement les évêques d'Autriche d'avoir, avec une fermeté vraiment épiscopale, défendu par écrit et de vive voix la cause de l'Église.

IV

Quelle fut la réponse du libéralisme à ces condamnations répétées de la puissance ecclésiastique ? Ce fut d'abord un redoublement d'injures dans toute la presse anti-religieuse. Puis les municipalités, aveugles instruments des sectes maçoniques, répondirent à l'allocution du Pape par de violentes adresses remplies d'impiété. Nous passons sur ces ignobles détails. On assure que plusieurs des ministres ne furent pas étrangers à ces cyniques manifestations ; mais le langage officiel s'efforça de conserver les apparences de calme et de modération d'un pouvoir qui se respecte. Et cependant les notes envoyées

(1) Voyez l'*Univers*, 15 décembre 1868.

par M. de Beust à l'ambassadeur d'Autriche à Rome, en réponse à l'allocution du Saint-Père, montrent combien l'avait irrité l'attitude ferme du Pape et des évêques.

Le conflit ne s'arrêta pas à de simples notes diplomatiques. Après de vaines ostentations de modération, le ministère ne sut plus contenir ses colères. Il ne pouvait atteindre le Pape; il s'en prit aux évêques et déféra leurs mandements aux tribunaux.

Ce fut d'abord l'instruction au clergé et la lettre pastorale des évêques de Bohême qui eurent les honneurs de la persécution. Accusés devant le tribunal de Prague, les évêques furent condamnés en deux instances comme perturbateurs du repos public; et l'arrêt fut définitivement confirmé par la Cour supérieure le 13 janvier 1869.

Mais le procès le plus bizarre fut celui que l'on intenta à l'évêque de Linz. Plus que tous les autres, ce prélat avait eu le privilége d'exciter les fureurs du parti libéral. Ses énergiques protestations contre les mauvais journaux, la liberté toute apostolique avec laquelle il avait répondu aux instructions que M. Giskra, le ministre de l'intérieur, avait adressées aux gouverneurs des provinces en vue des agitations possibles, tout avait désigné ce courageux prélat aux vengeances de la secte. Laissons-le raconter lui-même l'origine et les progrès de la persécution à laquelle il a été en butte. Au commencement du carême de la présente année, il écrivait dans la feuille diocésaine.

« Chacune des années précédentes, j'ai adressé, pour le temps du carême, aux fidèles de mon diocèse une lettre pastorale; à mon grand regret, je ne puis le faire cette année. En voici la raison. Pour répondre aux mensonges si nombreux et si perfides que l'on répand de toute part, et surtout dans la presse quotidienne à propos des lois du 25 mai 1868, j'ai écrit, le 7 septembre de cette année, une lettre pastorale dans laquelle j'examinais le contenu de ces lois, ce qu'un catholique doit penser, et comment il doit se conduire à leur égard. Cette lettre était à peine imprimée qu'elle a été saisie le 12 septembre; et le tribunal m'a donné communication de la décision qu'il avait prise de maintenir la saisie, parce que ma lettre renferme le délit de perturbation du repos public. »

Mgr Rudigier raconte ensuite comment la sentence du tribunal de première instance a été successivement confirmée en Cour d'appel et enfin à la Cour supérieure. Il continue : « Maintenant quelle est la raison qui m'empêche d'adresser une lettre pastorale au peuple chré-

tien? Je le dirai sans détours. Il m'est impossible d'écrire un nouveau mandement, parce que je ne pourrais passer sous silence les lois du 25 mai 1868, ni m'exprimer à leur sujet autrement que je ne l'ai fait dans ma dernière lettre du 7 septembre. Je devrais donc m'attendre à une nouvelle confiscation, et par conséquent la publication de mon mandement me serait encore interdite. »

Pour l'évêque de Linz, comme pour les évêques de Bohême, il semblait qu'on dût s'en tenir à la *procédure objective* ; mais le ministère était trop irrité contre le courageux prélat, et puis on espérait par une procédure personnelle intimider tout l'épiscopat. Mgr Rudigier fut donc assigné à comparaître devant le tribunal laïque de sa ville épiscopale. Il était accusé d'avoir excité ses diocésains à la rébellion, d'avoir troublé le repos public en enseignant que le mariage civil est un concubinat, que les lois confessionnelles sont en opposition avec les lois de l'Église, et autres griefs semblables. Il n'avait pas été seul à parler ainsi : les évêques de Bohême, le Cardinal Rauscher, les évêques de Gratz, de Trente, de Saint-Hippolyte, de Brünn et tous les autres, avaient commis le même délit. Pourtant l'évêque de Linz était le seul mis en cause. Pourquoi cette préférence ? Les uns disent qu'il dut ce privilége à l'énergie exceptionnelle qu'il avait montrée contre les usurpations du pouvoir civil ; d'autres que la ville de Linz offrait plus de chances de succès aux libéraux à cause de l'esprit anti-clérical de ses habitants. Quoi qu'il en soit, une lutte d'un nouveau genre, inouïe peut-être dans les annales judiciaires, surgit de cette accusation.

Mgr Rudigier se retrancha derrière l'article XIV du concordat. Le concordat, disait-il, a été reconnu comme loi de l'État; les altérations qu'il a subies par les lois confessionnelles, laissent subsister, même au point de vue légal, tous les articles qui ne lui sont pas directement contraires. Or l'article XIV du concordat statue que les causes majeures, parmi lesquelles on a toujours compté celles des évêques, seront soustraites à la juridiction des tribunaux laïques, et jugées conformément aux mesures que devaient prendre d'un commun accord le Pape et l'Empereur. Que l'on établisse un tribunal suivant cette convention, et je suis prêt à répondre devant lui et à subir telle peine qu'il lui plaira m'infliger. Ainsi parlait l'intrépide prélat.

Le ministère public, au contraire, invoquait le premier article de la loi sur l'organisation judiciaire : « Toute juridiction sera exercée au nom de l'Empereur. » Il soutenait que cette loi emportait im-

plicitement l'abrogation de tout autre tribunal que ceux de l'empire.

Inébranlable dans ses convictions, l'évêque manifesta hautement l'intention de ne pas reconnaître la compétence de ses juges et de ne se rendre devant eux que s'il y était forcé par la contrainte personnelle. Le jour de l'audience arriva. Le prélat persistait à soutenir ses droits ou plutôt ceux de l'Église ; il en fallut venir à l'arrestation violente. Voici comment la *Nouvelle presse libre*, organe des libéraux, raconte cette scène scandaleuse : « Linz, 5 juin. Toutes les tentatives du juge d'instruction et du président du tribunal pour déterminer l'évêque de Linz, Mgr Rudigier, à comparaître devant le tribunal, étant restées infructueuses, le bourgmestre de la ville de Linz reçut hier en sa qualité d'autorité de police, l'ordre du tribunal, de faire conduire l'évêque devant les juges, au besoin, par l'emploi de la force.

« Aujourd'hui, vers midi, le bourgmestre, M. Drouot, se rendit auprès de l'évêque et lui fit les représentations les plus pressantes ; il insista sur l'éclat que produirait une comparution forcée, et pria l'évêque, au nom de la ville, de ne pas irriter encore davantage les esprits, en refusant d'obéir aux lois sanctionnées par l'Empereur.

« Mais M. Rudigier ne voulut faire aucune concession. Il déclara qu'il ne pouvait reconnaître la compétence du tribunal, puisqu'il s'agissait d'une affaire ecclésiastique ; que devant Dieu et devant sa conscience, le concordat était toujours pleinement en vigueur ; qu'il ne céderait qu'à la force.

« L'évêque fit ces déclarations devant deux témoins de son parti, le chanoine Reitshammer et le secrétaire épiscopal Spauberg. Le bourgmestre se retira; et le secrétaire de la ville, M. Thum, qui remplaçait le commissaire de police en congé, et qui était accompagné d'un garde de police, somma trois fois l'évêque de le suivre.

« L'évêque refusa encore, et exprima l'espoir qu'on n'emploierait pas la force. Le secrétaire déclara enfin qu'il fallait en finir, vu que la discussion durait depuis plus de deux heures, et qu'il allait remplir son office. Alors l'évêque s'éloigna pendant quelques minutes, et reparut bientôt en habits sacerdotaux, avec rochet, mosette et croix épiscopale sur la poitrine, en demandant au secrétaire s'il avait toujours le courage de le contraindre.

« M. Thum se contente de faire un signe au garde de police, qui saisit l'évêque par le bras. Le prélat suivit alors sans autre résistance, et monta en voiture avec son secrétaire, M. Thum et le garde.

« Dans l'intervalle, il s'était réuni environ 200 personnes devant le palais épiscopal. Lorsque la porte s'ouvrit pour donner passage à la voiture, un parent de l'évêque s'avança au milieu des personnes présentes, et levant son chapeau, cria : Vive l'évêque !

« Plusieurs femmes répétèrent ce cri, tandis que d'autres personnes crièrent : Vive le commissaire ! La voiture se rendit au grand trot, suivie de quelques gamins, au tribunal, où d'ailleurs il n'y avait aucun curieux.

« L'évêque fut conduit chez le président, mais refusa toute réponse et fut renvoyé après un quart d'heure. Il revint dans son propre équipage, qui était arrivé dans l'intervalle. Pendant qu'il était chez le président, des petites filles de la maison des orphelines catholiques s'étaient réunies autour de la voiture. L'évêque leur donna la bénédiction, et la voiture retourna assez lentement au palais épiscopal pour que les petites filles pussent la suivre. C'est ce qu'elles firent en effet, en courant des deux côtés de la voiture (1). »

Ce récit, où perce parfois l'hostilité, montre dans tout son jour l'énergie du pontife dans la défense de la liberté ecclésiastique. Le résultat prévu de cet interrogatoire fut de renvoyer l'accusé devant la Cour d'assise. C'était pour la première fois que le jury allait fonctionner à Linz. Nous doutons qu'un tel début porte bonheur à la nouvelle institution. La cause fut appelée le 11 juillet.

Fidèle à ses principes, et obéissant aux ordres de la cour romaine qu'il avait cru devoir consulter sur la conduite à tenir, Mgr Rudigier refusa de comparaître et de se défendre. Il écrivit pour décliner la compétence du tribunal civil, rétablit le sens de quelques passages de sa lettre pastorale, et justifia les doctrines incriminées. Le tribunal, pour conserver les apparences de la justice, nomma un défenseur d'office, le docteur Kissling. Libéral comme les juges et les jurés, l'avocat ne comprit pas la position de son client. Il parla contre l'Église et ses institutions, qu'il représente comme contraires à la puissance civile ; et il ne sut invoquer en faveur du prélat que la liberté de la presse.

L'accusateur public fit valoir quatre griefs contre l'accusé : d'abord d'avoir enseigné que le concordat reste en pleine vigueur dans chacun de ses articles devant Dieu et la conscience ; puis, que les lois divines conservent toute leur force, quelles que soient les prescriptions de la puissance séculière ; troisièmement, que malgré tout décret contraire, les lois de l'Église obligent sans exception tous les fidèles ; enfin

(1) *Univers*, 11 juin 1869.

que le mariage purement civil n'est qu'un concubinat déguisé. Si ces doctrines constituent un délit, il faut bien le dire, non-seulement l'évêque de Linz, mais tout l'épiscopat autrichien, tous les évêques de France et d'Italie, le Pape lui-même auraient dû être assis à côté de lui sur le banc des accusés; et les douze bourgeois de Linz, qui ont déclaré la culpabilité de Mgr Rudigier, auraient eu le même droit de condamner d'un seul coup tout l'épiscopat catholique. Inutile de dire quelle fut la sentence du jury. Le verdict lui était imposé d'avance par la secte. Le prélat fut déclaré perturbateur de l'ordre public, fauteur du mépris du gouvernement et de ses lois, excitateur de la rébellion et comme tel condamné à 14 jours de prison. C'était le minimum de la peine ; le jury avait admis les circonstances atténuantes.

Cette sentence a révolté tous les cœurs honnêtes. L'empereur d'Autriche le premier a senti quelle honte il en réjaillissait sur son règne ; il s'est hâté d'atténuer l'effet de la sentence en accordant le jour même, et de son propre mouvement, une grâce que l'évêque n'aurait pas demandée.

Malheureusement la question était placée plus haut. Quelques jours de prison importaient peu ; l'essentiel était de sauvegarder les droits de l'Église. Et ces lois ont été violées par la sentence du tribunal. C'est un vrai triomphe du libéralisme sur l'Église.

Ou plutôt c'est le commencement de sa défaite. L'église est accoutumée à triompher par la croix et les persécutions. Voilà que déjà sa victoire a commencé. Douze bourgeois de Linz ont prêté leur concours au ministère contre leur évêque ; mais un tribunal révise le procès. Tous les vrais catholiques des divers diocèses de l'empire envoient leurs félicitations au courageux prélat ; les villes des autres États d'Allemagne unissent leur voix à celles des associations de l'Autriche ; la France, la Belgique témoignent hautement de leur admiration pour le persécuté, et elles lui en font parvenir les plus ardents témoignages. L'espèce de fascination que le pouvoir civil avait jusqu'à ce jour exercée sur les évêques eux-mêmes est tombée. Désormais, grâce à la sentence du jury de Linz, les partis sont tranchés ; l'episcopat d'Autriche a recouvré sa pleine liberté d'allures ; il en usera pour le plus grand bien des âmes, attendant, au milieu de travaux plus fructueux, que le pouvoir civil renoue avec l'Église des rapports qu'il n'aurait jamais dû rompre.

E.-G. DESJARDINS, S. J.

LES PASSIONS

(SUITE).

V

ANALYSE DES SENTIMENTS.

Nous sommes arrivés à ce point capital que c'est de l'étude des sentiments que doit sortir la connaissance des passions. C'est par la sensibilité et la motilité qu'elles se produisent extérieurement, comme se produit tout ce qui est de l'ordre animal, mais c'est dans les sentiments qu'elles se forment et se développent, et c'est là qu'elles trouvent leurs éléments. Même, on pourrait dire que les passions ne sont que des sentiments à l'état d'exaltation.

De nos jours, les psychologues sont assez disposés à diviser les sentiments en trois ordres : physiques, moraux et esthétiques. Mais cette division est plutôt une aperception de qualité qu'une synderèse ; car, en effet, les mêmes sentiments peuvent être tour à tour physiques, moraux et esthétiques ; la joie peut être alternativement sous ces trois qualités sans cesser d'être la joie, et ainsi de presque tous les sentiments.

Les difficntés de la division que nous cherchons sont considérables, et on pourrait répéter, de notre temps, ce que disait déjà Th. Reid que, pour parvenir exactement à la solution cherchée, il faudrait sans doute inventer des mots nouveaux.

je me suis demandé si, sans entrer dans la voie toujours scabreuse du néologisme, et qui ajoute elle-même une difficulté de plus aux autres difficultés, on ne pourrait pas trouver une classification raisonnée et à peu près raisonnable. Je laisse donc de côté tout mot nouveau, et je m'en tiens à grouper les sentiments selon leurs analogies naturelles. Il est difficile, d'ailleurs, d'être complet en relatant toutes les nuances qu'il est possible de saisir. L'important est de faire un dénombrement suffisamment ample et exact, renfermé dans des groupes naturellement et nettement distincts. Si les bases de la nomenclature sont bonnes, c'est le principal : on pourra toujours en

rectifier et amplifier les compartiments, et tout lecteur pourra y adapter ses vues propres.

J'établis cinq genres de sentiments, comme nous avons trouvé cinq genres de sens externes et cinq genres de mouvements :

1° Sentiments d'impression ;
2° Sentiments d'appréciation ;
3° Sentiments d'affection ;
4° Sentiments d'impulsion ;
5° Sentiments de conduite.

Examinons-les tour pour nous en rendre bien compte.

1° SENTIMENTS D'IMPRESSION. Bien que tous les sentiments puissent être attribués à une impression, car tout sentiment présente un premier degré d'impression, puis un second degré d'état. Cependant, les sentiments que je mets dans ce premier genre se réduisent plus que tout autre à une impression, tandis que ceux des autres genres ont quelque caractère particulier adjoint qui les différencie.

Ils résultent de l'impression que nous ressentons en nous, soit au contact d'un objet extérieur qui nous approche, soit de l'action que nous opérons sur cet objectif. Leurs types principaux sont : l'étonnement, le plaisir, la douleur. On pourrait les nommer *sentiments de témoignage*, en raison de ce qu'ils nous témoignent de l'effet produit en nous par l'objectif.

Ces sentiments prennent le nom de *sensations particulières*, quand c'est une partie de notre économie qui les ressent en particulier ; ils gardent leur nom générique de *sentiments*, quand c'est tout l'être qui les éprouve. Du reste, comme l'être tout entier se ressent de cette sensation locale, il n'est aucune de celles-ci qui ne se rattache à un sentiment.

Ils peuvent être physiques, moraux ou esthétiques, ou même être complexes, et recevoir alors des noms particuliers.

Nous venons de dire que ces sentiments se rapportaient à trois types : l'étonnement, le plaisir, la douleur. Chacun d'eux présente beaucoup de variétés.

Le premier contact qui résulte de notre rencontre avec l'objectif, est comme un *ébranlement* que nous ressentons dans tout l'être, qui nous donne une sorte *d'émotion* indécise, et dont nous nous rendons mal compte. Sous une forme plus nette, cette impression est un

étonnement : nous sommes ébranlés dans l'inattendu, soit de l'action que nous recevons de l'objectif, soit de l'action que nous avons exercée sur lui, et nous en ressentons en nous comme un état qui, durable, paralyserait tous nos moyens. Sous une forme plus accentuée encore, cela devient de la *stupéfaction*, sorte de torpeur paralytique plus prononcée et plus durable que l'étonnement.

Le premier moment de l'action passé, et quelquefois dans le même temps, nous démêlons un des deux résultats de l'impression, le plaisir et la douleur.

Si, dans l'action que nous avons éprouvée de l'objectif, ou exercée sur lui, notre nature a développé normalement et heureusement ses aptitudes, nous éprouvons un sentiment qu'on traduit sous ces noms différents : l'agréable, le bon, le plaisir, la douceur, le bien-être, la jouissance, la satisfaction, le contentément, le soulagement, la joie, la consolation, le bonheur, la gaieté, et le succès auquel se rattachent les sentiments de gloire ou de supériorité et d'orgueil. Mais ces deux derniers sont complexes, parce qu'ils emportent avec eux une appréciation qui est plus que l'impression.

Si, au contraire, notre nature a été blessée dans la rencontre, nous ressentons un sentiment pénible qui prend ces autres noms : le désagréable, le déplaisant, le mauvais ou méchant, le rude, la douleur, le malaise, le mécontentement, ou mauvaise humeur, la contrariété, la privation, l'ennui, le pesant, la mortification, la honte, la tristesse, l'abattement, le dépit. On peut y joindre la jalousie, le remords, le repentir qui sont plus complexes, et dans lesquelles on trouve quelque chose des sentiments de jugement et d'affection.

Chacun de ces sentiments peut être exalté à l'exclusion des autres chez un homme. Alors il s'y livre plus ou moins complètement, quelquefois tout à fait, et recherche toute occasion qui peut le lui faire éprouver de nouveau : cela devient chez lui une passion.

C'est ainsi que certaines personnes présentent les passions de l'émotion, ou de l'étonnement et de l'imprévu. Elles ne semblent vivre que pour ressentir des émotions ; elles n'ont d'autre but dans leur vie, pour ainsi dire, que de rechercher des ébranlements, des étonnements d'imprévu. L'homme doit être naturellement émotionnable, impressionnable, sujet à l'étonnement ; et malheureux est celui que rien n'émeut, stérile est celui que rien n'étonne ; mais plus malheureux encore, je crois, et plus infécond est celui qui s'émeut de tout et

que tout étonne et stupéfie. L'insensibilité du paysan, de l'arabe, de l'homme blasé ou de l'idiot, n'a de comparable que le malheur du sensitif qui ne peut rien toucher sans en être bouleversé.

La joie et le plaisir sont également des éléments de passion. L'homme qui s'en laisse enivrer veut sans cesse y revenir, et ne semble plus vivre que pour le plaisir, la jouissance, la gaieté, la satisfaction, le succès ; et celui qui se pâme dans les enivrements du succès et de la satisfaction morale est non moins à plaindre souvent que celui qui se perd dans l'ivresse des grossières jouissances ; de même la jouissance raffinée de l'âge mûr ou de la vieillesse est non moins anormale que la gaieté folle de la jeunesse. Ce sont autant de passions animales dans tous les cas.

Mais il faut non moins plaindre celui qui se fait du mal qu'il ressent une passion, et qui, à la manière dont il l'éprouve partout, semble s'adonner à sa recherche. Celui-ci trouve mauvais tout ce qui le touche; tout ce qu'il fait ou tout ce qu'on lui fait lui cause du malaise et du mécontentement ; tout ce qui lui arrive vient mal à propos et lui cause de la contrariété, de la mauvaise humeur, du chagrin ; à propos de tout il éprouve de la privation ou de l'ennui; tout le mortifie ou l'attriste ou l'abat ; dans tout ce qu'il fait il ne trouve que de la honte ou du dépit ou du remords. Et, cependant, on le voit comme à plaisir rechercher cela même qu'il considère comme un mal.

Qui pourrait dire toutes les variétés plus ou moins complexes que la passion peut revêtir en prenant pour éléments les sentiments d'impression ?

Bien des personnes confondent constamment ces sentiments d'impression avec les sentiments d'affection dont nous parlons plus loin, sous le prétexte que l'étonnement, le plaisir ou la douleur sont sujets d'affection. Il y a là une confusion. On aime des choses ou des êtres, leurs qualités ou leurs défauts ; on s'aime soi-même dans un état plutôt que dans un autre ; on aime plutôt une impression que l'on reçoit qu'une autre : mais parce qu'un sentiment peut être sujet d'affection, il n'en est pas moins, en tant que sentiment, distinct du sentiment d'affection. Les confondre serait supposer que nos joies, nos peines inattendues dépendent absolument de notre affection, tandis qu'il est vrai, au contraire, qu'on peut éprouver du plaisir qu'on n'aime pas, et ressentir une douleur qu'on aime. Bien plus, on est souvent entraîné au plaisir ou à la peine malgré l'affection qu'on a dans le cœur, lorsque nos sentiments d'impression prennent un

grand développement, et sont plus forts que nos sentiments d'amour ou de répulsion. Que l'on y regarde bien, et on verra que si tant de personnes se laissent emporter par le plaisir on la tristesse, c'est que chez elles les sentiments d'impression dominent les sentiments d'affection.

2° SENTIMENTS D'APPRÉCIATION. Ce genre vient naturellement après le précédent, parce qu'il est destiné à débrouiller et analyser les impressions premières, en établissant la relation de l'objectif à notre égard. Il comprend bien aussi lui-même des impressions, puisque, selon que nous l'avons remarqué, tous les sentiments commencent par une impression ; mais il a ceci de particulier qu'en lui l'impression présente le caractère du jugement porté sur ce qu'est l'objectif pour nous et sur ce que nous sommes à son égard. Ces sentiments d'appréciation sont plus ou moins bornés chez les animaux, et, en tout cas, toujours fort amoindris chez eux, tandis que chez l'homme ils reçoivent de l'intelligence une sorte d'éducation qui les enrichit et les relève considérablement. Aussi, est-ce en raison de ce qu'ils donnent qu'on parle souvent des sentiments nobles et élevés. Nous devons forcément les prendre ici dans le sens de leur plus large développement, maisil s'en faut de beaucoup qu'ils soient chez tous les hommes aussi riches que nous allons les présenter.

Nous verrons plus loin que le caractère appréciatif peut se combiner avec une qualité tout autre pour donner lieu à notre cinquième genre qui comprend les sentiments de conduite. Ici, nous ne voulons prendre les sentiments d'appréciation que dans leurs strictes limites, en tant seulement qu'ils apprécient l'objet et ses actes, ou nos propres actes à son égard. C'est une partie du rôle que nos psychologues attribuent à la *conscience*.

Réduits à leurs éléments les plus simples, et tels qu'on peut les rencontrer dans l'animalité, les sentiments d'appréciation se bornent à juger les qualités d'être physique et les qualités relatives.

Ainsi, l'animal apprécie son être différent de l'objet ou de l'autre être qui le touche ; il en juge la grandeur, la multiplicité, la force, la provenance, relativement à lui-même, à ce qu'il peut en attendre ou espérer, selon ce qui peut lui être bon ou mauvais, agréable ou désagréable. Ce sont là des sentiments bornés et confus, sans doute, mais ils suffisent à la nature de l'animal.

Chez l'homme, ces sentiments d'appréciation s'enrichissent de jugements supérieurs, esthétiques et moraux.

Nous avons donc en premier lieu le sentiment de notre *moi* et de l'être d'*autrui :* nous sentons en nous que notre existence est distincte et différente d'autres existences; et nous distinguons dans notre sentiment que les existences qui nous entourent sont différentes les unes des autres par cela seul qu'elles nous touchent et nous impressionnent différemment. Nous en tirons une comparaison de nous-mêmes avec autrui, et de là des sentiments de gloire, de supériorité, d'ambition, de vanité, d'orgueil, ou d'infériorité, d'abaissement, d'humilité, de modestie.

En second lieu, nous sentons que l'attribut d'un être n'est pas celui d'un autre; que notre moi a des attributs différents de ce qui n'est pas moi, et qu'ainsi la propriété de l'un n'est pas celle de l'autre; que le *mien* et le *tien* sont choses différentes. De là des sentiments de possession, d'avoir, ou de désintéressement.

En troisième lieu nous avons le sentiment du *mouvement communiqué* qui emporte les sentiments de *cause* ou de provenance, et les sentiments d'*effets* ou de production.

Nous y trouvons des sentiments de *relations* qui comprennent des sentiments d'*unité*, de *multiplicité* et du *nombre;* de *temps* ou de *durée*, et de *lieu;* de *grandeur* et de *petitesse;* de *supérieur* et d'*inférieur.*

En cinquième lieu nous jugeons des qualités morales de l'être ou de ses attributs, de ses mouvements ou de ses relations; nous avons les sentiments du bon ou du mauvais, du bien et du mal, du beau et du laid, du juste et de l'injuste, du vrai et du faux, de l'ordre et du désordre. Et de même nous jugeons de ces qualités ou de ces défauts en nous-mêmes, comparativement avec ce que nous rencontrons en autrui.

Enfin, nous avons le sentiment de la nature des choses; du normal et de l'anormal, de l'extraordinaire, du merveilleux, du matériel, du vivant, du spirituel, du fatal ou du réglé, du naturel et du divin.

Tous les hommes n'ont pas ces sentiments au même degré, plusieurs même sont privés de quelques-uns ou d'un grand nombre; tandis que chez d'autres on rencontre l'exaltation passionnelle. Combien de gens, par exemple, n'ont pas ou ont perdu le sentiment du surnaturel et du divin.

La passion trouve donc ici à s'exercer comme pour les sentiments d'impression.

Chez certaines personnes, le sentiment du *moi* domine passionnément; elles sont personnelles et vivent comme si l'*autrui* n'était qu'un attribut obligé de leur individualité. Chez d'autres, au contraire, on rencontre l'abnégation du moi poussé jusqu'à la passion de l'autrui: celles-ci se considèrent à leur tour comme un attribut de leur prochain, et ne semblent vivre que pour lui. Ce cas est de beaucoup le plus rare.

Avec une légère variante, la passion du moi se transforme en passion du *mien;* autrui lui-même n'est pas annihilé, mais son attribut est accaparé; le personnalisme s'attribue ce qui est à autrui. En sens inverse, l'abnégation peut aller jusqu'à attribuer son propre à autrui. Mais ce dernier cas est encore plus rare que le précédent fait d'abnégation; car, chose curieuse, l'homme est encore plus disposé à se donner qu'à donner ce qu'il possède. Il se fait plus volontiers servile et esclave qu'il ne se fait pauvre volontairement.

Ne serait-ce point aussi le résultat d'une passion, chez quelques hommes, ce jugement erroné avec acharnement et qui voit partout des causes, où celui-ci ne veut voir partout que des effets? Celui qui se trompe sans cesse sur le temps ou sur l'espace; celui qui ne voit partout que calcul ou relations; qui ne s'occupe jamais que des situations ou des circonstances, qui voit toujours tout grand ou tantôt tout petit; ne pense qu'aux grandes choses, aux grandes œuvres, aux grandes actions, ou ne rêve que des petites choses, des œuvres minuscules, des mignardises délicates; ou bien qui supériorise toutes choses, alors qu'un autre les rapetisse sans cesse? Pour moi, ce sont bien là des passions d'appréciation innées ou produites par l'éducation dans le caractère de la personne.

Pour les sentiments moraux et esthétiques il n'y a pas de doute: chacun d'eux peut être l'élément d'une passion terrible. Cet homme est passionné pour le bien sous toutes formes, pendant que cet autre a la rage du mal; celui-ci semble vivre au contact du beau, et cet autre ne prise que le laid sous le nom d'originalité; celui-ci ne rêve que justice, pendant que cet autre ne vit que de l'injuste; celui-ci ne pense qu'au vrai, et on dirait de cet autre qu'il a fait un pacte avec toutes les erreurs possibles; celui-ci ne se repose que dans l'ordre, et cet autre ne peut toucher à rien sans tout troubler.

Enfin, on trouve la passion de l'ordinaire et la passion de l'extraor-

dinaire, du merveilleux, du matériel, du spirituel. Celui-ci a la passion du naturalisme, cet autre ne vit que de fatalisme, ou ce dernier a la passion du divin : l'un ne voit jamais que le naturel, ne pense qu'à lui, ne vit que de lui ; le second s'abandonne avec passion aux coups du sort ; le dernier voit Dieu et rien que Dieu partout et en toutes choses, pendant qu'un autre ne sait jamais reconnaître là où il a posé le doigt.

Ces sentiments ont été confondus avec ceux de l'affection, par ce motif qu'on juge beau ce qu'on aime, qu'on juge mauvais ce qu'on n'aime pas. Mais c'est, nous semble-t-il, renverser ainsi ce qui se passe dans la nature. L'appréciation précède l'affection dans l'ordre de la succession des sentiments, comme l'impression précède l'appréciation. Sans aucun doute, l'affection peut rectifier, corriger, ou même fausser l'appréciation : on peut finir, à force d'affection, par trouver beau ce qu'on a trouvé laid dès l'abord, et ce qui même est vraiment laid ; de même on peut trouver faux ce qui est juste, ou juste ce qui est faux ; mais ce sont là des résultats seconds. Le résultat premier et vraiment naturel, c'est que l'appréciation précède l'affection. A force d'avoir voulu tout mettre sur le compte de l'affection dans l'étude psychologique, on a fini par supprimer tous les autres sentiments ; et trop souvent ainsi on exonère la tête au désavantage du cœur. Avec une vue plus exacte des choses, on tiendrait un peu plus compte des sentiments d'appréciation et de conscience dans l'homme, et on s'occuperait davantage de les éduquer en leur dondant la rectitude nécessaire. S'il y a tant de personnes qui, avec un excellent cœur ont le jugement si de travers, et qui avec les meilleures intentions du monde commettent tant d'erreurs et même de fautes blâmables, c'est qu'il ne suffit pas d'élever un cœur pour être dans le vrai, il faut encore rendre droites ses voies.

3° Sentiments d'affection. — Sous ce titre se rangent les sentiments qui attachent l'homme à un objet ou à un être, ou qui l'en détachent et l'en éloignent. Ils sont aussi une impression, ou plutôt ils résultent de l'impression que l'objet ou l'être ont fait sur nous. Ils sont aussi le résultat d'une appréciation, car ils supposent, quand nous aimons ou repoussons, que nous avons jugé l'objet aimable ou repoussant. Mais ils sont surtout une force qui nous rapproche de cet objet et nous fait adhérer à lui. Ainsi, plus nous allons dans cette étude, plus nous trouvons que les sentiments sont compliqués dans

leur nature, et mieux nous pouvons remarquer qu'ils s'emboîtent pour ainsi dire les uns dans les autres, en formant comme les degrés d'une hiérarchie ascendante.

Il y a dans les sentiments d'affection deux espèces principales caractérisées par *l'amour* et la *haine* : mais ce serait un tort fort grave d'appeler amour tout ce qui est attachement, et de nommer haine tout ce qui est répulsion. Il y a en outre des espèces diverses, car ce sont plus que des variétés.

Ainsi nous avons la sympathie, qui n'est qu'un lien un peu lâche. L'amour est un nœud plus serré, et comprend l'affection de l'époux et de l'épouse, du père et de la mère aux enfants, des enfants à leurs auteurs, des enfants entre eux. La parenté est moins que l'amour. L'amitié est une affection différente encore; l'affection à un objet sera un attachement.

Sous une forme, l'affection est une adhésion à un être ou à un objet avec une nuance particulière et différente. Ainsi le sentiment d'admiration et de louange, sera une sorte d'amour mais avec un caractère différent de l'attachement. L'enthousiasme est de même, avec d'autres nuances encore, l'affection deviendra une vénération, une adoration, une soumission.

Sous une autre forme encore, l'affection sera de la bonté, de la pitié, de la protection, ou de la charité, de l'indulgence ou de la miséricorde, du dévouement ou de la genérosité, de la bienveillance ou de la complaisance.

Nous trouverons de même plusieurs espèces et plusieurs variétés de répulsion :

D'abord les sentiments simples d'antipathie, de répugnances, d'éloignements, d'aversion, de répulsion, de dédain.

Sous une forme plus accentuée, nous aurons des sentiments de sévérité et de blâme, de critique et de moquerie, de sarcasme, de dureté, de malveillance.

Sous une forme plus accentuée encore, nous trouverons des sentiments de détestation, d'inimitié, d'oppression, de haine, de vengeance, de méchanceté, de destruction.

Prenons chacun de ces sentiments à l'état d'exaltation violente et enivrée, et nous aurons autant de passions différentes.

Chez les uns ce sont des passions affectueuses, chez d'autres des passions sévères.

Les uns seront des natures sympathiques disposées à tout aimer, ou bien ils s'exalteront dans l'amour d'un époux ou d'une épouse, dans l'amour de leurs enfants ou de leurs frères, de leurs sœurs, de leurs parents. Chez ceux-ci la passion sera une amitié ; chez ces autres, ce sera un attachement plus tendre.

Sous d'autres formes, nous trouverons la passion d'admirer ou louer ; ou bien de vénérer, de s'enthousiasmer, d'adhérer à quelqu'un, de se soumettre à lui.

Chez ceux-ci, la bonté sera une passion, ou la pitié et la protection. Cet autre est indulgent et miséricordieux par une faiblesse qui ressemble à de la passion. Celui-ci se passionnera à être complaisant, bienveillant, dévoué, généreux.

Dans un autre sens, il y a des personnes qui ont la passion de la répulsion ; elles repoussent, éloignent, dédaignent tout. D'autres sont sévères, moqueurs, critiques, mordantes, dures, malveillantes avec passion. D'autres encore poussent la passion de répulsion jusqu'à une certaine rage ; il n'est rien qu'elles ne détestent, pour lesquelles elles ne soient hostiles et haineuses ; rien qu'elles ne veulent opprimer ou même détruire ; rien qui ne les touche, même en leur faisant du bien, sans susciter en elles un sentiment de haine et de vengeance. Depuis la simple sévérité jusqu'à la noire méchanceté, la passion peut ici recevoir un grand nombre de formes et de degrés.

Il y a aussi des gens qui n'aiment ni ne détestent, et que l'on dit indifférents ou froids. Ce n'est pas qu'ils n'apprécient pas le bien ou le mal, le bon ou le mauvais, le vrai ou le faux. Mais du jugement qu'ils portent, ils ne tirent en eux-mêmes aucune conséquence, ils ne se sentent pas pour cela enclins à rechercher ou à fuir ce qu'il sont jugé. Etudiez-les de près, et vous serez frappés quelquefois de la justesse de leurs appréciations, souvent même de leur finesse, sans que vous les voyiez plus émus. Pourquoi, leur direz-vous, trouvant cette chose si belle ne l'aimez-vous pas ou ne l'admirez-vous pas ? Pourquoi trouvant cette personne si bonne et même si charmante avez-vous le cœur si froid ? Pourquoi trouvant cette vertu si parfaite et si digne d'éloges n'avez-vous pas pour elle cette chaleur d'adhésion qui entraîne les nobles âmes dignes comme la vôtre de l'apprécier ? Et eux ne répondront pas ou ne sauront que répondre.

C'est que dans la nature, le sentiment d'appréciation et le senti-

ment d'affection sont très-distincts, souvent d'accord il est vrai, mais aussi souvent dissemblables. C'est que dans l'affection il y a quelque chose de plus que dans l'appréciation, une sorte d'émotion en nous-mêmes dont nous ne nous rendons nul compte, mais où nous démêlons vaguement une attraction qui nous pousse, nous porte vers ce que nous aimons, ou une sorte de répulsion qui nous détache de ce que nous n'aimons pas ; et dans cette attraction nous ne pouvons démêler les motifs secrets de l'adhésion. Cette personne est belle, elle est bonne elle est vertueuse, elle a même toutes mes manières de voir, elle me veut du bien : et cependant je ne l'aime pas. Cette autre au contraire n'est pas belle, ni bonne, elle me froisse dans mes opinions et ma manière d'être; bien plus, elle me veut du mal, et me l'a souvent manifesté ; et cependant je ne puis me défendre d'une inclination qui me la fait aimer, tout en trouvant mal ce qui est en elle.

On peut inventer bien des théories pour expliquer ces phénomènes, supposer des affinités secrètes, des analogies d'être qui échappent à notre perception, ou qui échappent à notre propre conscience lorsque nous nous examinons dans des occasions semblables. Pour la science, il n'y a jusqu'ici qu'à constater le fait, et à noter que l'affection à en elle quelque choses de particulier comme une attraction nouvelle qui la différencie tout à fait du sentiment d'appréciation.

VI

SUITE DU PRÉCÉDENT.

4° — SENTIMENTS D'IMPULSION. On pourrait bien dire encore que ces sentiments ont pour point de départ une impression, car il se développent en nous non-seulement par une tendance naturelle, mais aussi à la suite d'une impression que nous laissent les objets sur lesquels nous nous sentons disposés à porter notre acte. Ce sont aussi des suites d'appréciation, car comment supposer que l'acte se détermine sans une appréciation de l'objet à mouvoir et de l'acte à accomplir? De même encore, on peut dire que ce sont des affections, car tout acte a pour but de nous rapprocher ou de nous éloigner d'un objet, et il faut avoir senti l'attraction ou la répulsion pour se rapprocher et s'éloigner. Mais ces sentiments d'impulsion, en étant tout cela à la fois, sont en même temps quelque chose de plus : une force qui nous incline où nous pousse à l'acte.

Ils sont donc dans leur nature, d'une singulière complication; et cependant quand ils éclatent, ils partent souvent avec une telle vivacité et une telle unité apparente qu'on est disposé à ne voir dans l'impulsion qu'un mouvement très simple. C'est ainsi que dans la nature bien des choses sont plus compliquées qu'elles ne le paraissent, parce que leurs divers mouvements sont si bien ordonnés dans l'unité que cette unité seule paraît.

Ces sentiments prennent des qualifications différentes selon des nuances nombreuses que le langage distingue. Les uns sont des *besoins* quand ils ont pour but de satisfaire à une nécessité de la vie ou du développement de l'être. D'autres sont des *désirs*, des *aspirations*, des *convoitises*. La convoitise peut être une *envie*. Il faut, je crois, ranger la *jalousie* dans les sentiments d'impression triste, parce que ce sentiment est moins une convoitise qu'un chagrin ou un dépit; et tandis que l'envie est une force impulsive, la jalousie est plutôt un abattement. Les *aptitudes* sont des impulsions particulières propres au développement de telle ou telle faculté de l'être; on les nomme aussi des *dispositions*.

Mais il est assez difficile de prendre ces qualifications diverses pour titres de subdivisions des espèces et des variétés; par cette première raison suffisamment puissante, que certains de ces sentiments qui seront des besoins pour une personne ne seront que des inclinations pour d'autres, que ce qui est simple aptitude pour l'un sera presque une nécessité pour un autre. Il faut tenir compte en effet pour juger de la valeur de toute impulsion, de la nature personnelle en qui elle se développe.

Les diverses sortes d'impulsion se rapportent à deux sous-genres principaux, selon qu'elles meuvent une faculté en particulier, ou selon le but et l'objet poursuivis par l'entremise de deux ou plusieurs facultés.

L'homme a en lui une impulsion naturelle qui le pousse à développer toutes les facultés qui sont en germe dans sa nature : c'est là tout à la fois un besoin, une inclination, une aptitude communes chez tous. Mais, chez chaque personne il y a une tendance à developper plutôt telle ou telle faculté préférablement aux autres : chacun de nous sent en soi le sentiment instinctif qui le porte à user d'une puissance plutôt que d'une autre; et si ce sentiment s'exagère, il peut devenir une passion violente.

Dans ces cas, ce n'est pas un but que nous poursuivons dans notre acte, c'est simplement le développement physique de nos puissances; aussi dit-on souvent des passions qui en émergent, que ce sont comme des besoins physiques qui nous emportent.

Nous avons deux ordres d'action extérieure animale : une sensible, une motrice ; nous avons selon ces facultés deux sortes de sentiments impulsifs et par cela même deux sortes de passions impulsives : des sentiments et des passions d'impulsion sensualiste, des sentiments et des passions d'impulsion motrice.

L'un à la passion de voir, l'autre d'entendre, celui-ci d'odorer, cet autre de goûter, ou de toucher. L'un veut tout voir et toujours voir; celui-ci toujours entendre et tout entendre, cet autre goûte de toute chose, et un autre encore ne peut s'empêcher de toucher à tout et de toucher toujours. C'est en somme la curiosité des sens.

De même vous trouverez un homme qui pose toujours : il a la passion du maintien. Celui-ci ne peut tenir en place : il faut qu'il bouge, qu'il se remue ; il faut même qu'il change de pays et soit toujours en route. Cet autre a la passion d'agir, de remuer, de couper, d'arranger quelque chose : il ne peut se poser quelque part sans toucher à tout, remuer toute choses, ouvrir un livre, couper du papier, remuer des chaises, déranger ou arranger ce qui se trouve sur la table ; il a la passion d'être toujours à faire quelque chose. Un quatrième ne peut rien dire sans l'exprimer en mêmes temps par des mimes ou des grimaces ; jusqu'au plus simple mot il dit tout avec des démonstrations; et souvent il peut être dangereux dans sa pantomine. Cet autre est bavard, ou causeur : il faut qu'il parle, et rien ne peut retenir sa langue. Dans un même sens, un autre sera chanteur, celui-ci écrivain ou versificateur.

Toutes ces passions viennent des impulsions naturelles qui meuvent nos puissances : nous les sentons en nous comme des sentiments d'activité presque irrésistibles.

Elles sont souvent violentes, et toujours fort difficiles à corriger.

Du même genre sont quelques impulsions complexes qui satisfont soit à un besoin du corps, soit à une de ses tendances instinctives. Ainsi, l'impulsion passionnée du boire et du manger qui constituent l'ivrognerie et la gourmandise ; l'impulsion sexuelle qui devient le libertinage ; l'impulsion à se gratter ou aux carresse et à la câlinerie.

Toutes ces passions dites ordinairement physiques, parce qu'elle procèdent d'un sentiment physique de développement plus ou moins

impérieux de nos facultés, se nomment encore des passions de la chair.

Outre ces impulsions selon nos facultés, il y a des sentiments d'impulsion complexes qui comportent le jeu de deux ou plusieurs facultés réunies en vue d'un but commun. Cela constitue un genre nouveau tout différent du premier parce qu'ici ce n'est pas, semble-t-il, la faculté qui se porte à la recherche de son objet, c'est l'objet qui attire la faculté. Il faut cependant remarquer qu'une fois la passion developpée, elle laisse dans l'individu un sentiment habituel de ces facultés marchant en commun, et on les voit mues ensuite comme par un besoin physique vers le but où on les a déjà conduites.

C'est ainsi que les passions du boire et du manger sont communes au genre précédent et à celui-ci ; et aussi la passion de la volupté, le libertinage, la caresse, la passion de se gratter. Du même genre sont toutes les passions soulevées par un des besoins ou des convoitises purement sensibles et charnelles : le sentiment du bien-être ou de la sensualité dans l'habitation, le mobilier, les habits, le confortable ; le sentiment de la parure et de la coquetterie. Et chacun de ses sentiments peut se subdiviser presque à l'infini, selon la multitude des objets qui les peuvent mouvoir : l'ivrognerie du vin et du cidre ou de la bière ou de telle ou telle liqueur ; la gourmandise des sucreries ou des pâtisseries, ou de telle viande, ou de tel légume, ou de tel fruit ; la passion de telle partie de l'habillement ou de telle étoffe, de tel ou tel genre de mobilier, des tapis ou du lit, ou des siéges, ou de la voiture, ou des chevaux, ou de telle ou telle couleur ; la volupté de telle ou telle sorte. Ou bien, ce sont des sensualités particulières, comme les fleurs, la tabatière, le cigare ; etc., etc.

En dehors de ces passions qui répondent à des besoins pour ainsi dire physiques, et qu'encore une fois on peut appeler les passions de la chair, se montrent celles qui répondent à l'établissement de l'être tout entier dans cette vie. C'est l'homme qui développe son existence dans ce qu'on a si bien nommé l'orgueil de la vie ; c'est l'être ambitieux d'être et d'accentuer sa présence en ce monde. Aussi pouvait-on rattacher toutes ces passions de la vie à l'*ambition d'être*. On les nomme souvent des *passions morales*, en raison de leur but, et pour les opposer aux passions physiques dont nous venons de parler.

Sous toutes ses formes extérieures d'activité, l'homme n'a de vrai qu'un seul sentiment impulsif, celui d'être quelque chose.

Actif, remuant s'ébattant, se divertissant même, jouant comme l'enfant, il manifeste son être par une passion d'action.

Ou bien on le voit se livrant à la science, voulant connaître, apprendre, savoir. Sous un autre forme il veut posséder des biens, de l'argent, des honneurs, le succès; et c'est pour cela qu'il travaille, qu'il économise, qu'il amasse, qu'il collectionne, qu'il vend ou achète, qu'il trafique, même qu'il joue, car le jeu est l'action dans le hazard, c'est l'ambition d'être ou d'avoir. On donnera à ces passions le nom de vanité, de luxe, d'avarice, etc.

Ou bien on le voit se livrer à des œuvres ; il faut qu'il montre sa puissance sur la matière en l'arrangeant, la pétrissant, la façonnant; à moins que ce ne soit une œuvre artistique, littéraire, qu'il poursuive pour accentuer l'élévation et la grandeur de sa pensée.

Ou bien encore il veut ordonner, administrer, ranger des objets ou des affaires; à moins qu'il ne veuille commander à des êtres, imposer son autorité, sa supériorité, son génie; ou peut-être encore qu'il ne veuille servir, se soumettre, s'assujettir; vouloir servir est encore une ambition.

Ou bien encore, on le verra s'efforcer de séduire, de charmer, de conquérir les suffrages par l'orgueil de son être; à moins qu'il ne veuille conquérir une protection, une position par l'adulation et la flatterie.

C'est pour l'orgueil non moins que pour l'intégrité de son existence pour la juste ambition d'être d'ailleurs, qu'il se défend, résiste, repousse ou se venge; et c'est pour accentuer la grandeur de sa force qu'il lutte, qu'il attaque, combat, et veut détruire.

Quelquefois il y a contradiction entre une de ces passions selon le but et l'aptitude selon les facultés, mais la passion n'en existe pas moins. Cet homme à la passion de la musique et n'a pas l'oreille musicale; celui-ci voudrait lutter et attaquer, et c'est un faible qui ne soutiendrait pas les efforts d'un enfant; cet autre voudrait être orateur, et il n'a ni le geste ni la parole. Ou bien on a des facultés qu'on ne sait pas adapter et on se fourvoie à être peintre quand on pourrait être ménuisier, à vouloir commander quand on est fait pour obéir. Ainsi de beaucoup de cas qu'on nomme des passions malheureuses, car, bien qu'impuissante, la passion ne repose pas moins dans le sentiment de désir et d'impulsion.

On ne saurait trop remarquer la nature de ces sentiments d'impulsion, toute différente comme je l'ai dit des sentiments d'affection.

Tantôt ce sentiment est pour ainsi dire aspirateur : il repose en nous comme une tendance, une convoitise, un besoin, une sorte de soif; nous avons soif ou besoin d'agir, nous avons soif ou besoin d'un objet, nous avons soif ou besoin d'atteindre le but ; et nous sommes agités, tourmentés par cette aspiration qui nous pousse, demande, recherche, sans que nous nous décidions à agir. D'autres fois, ce sentiment sans être plus violent est moins sentimental et plus actif : à peine l'avons-nous éprouvé que nous voilà partis en campagne pour l'assouvir. Dans les deux cas ce sentiment est le même, l'impulsion semble la même, peut-être avec plus de délicatesse chez le sentimental que chez l'actif; mais il y a une différence qui dépend de la nature de la personne ; car l'une est plus portée à désirer ce qu'elle voudrait, l'autre à vouloir ce qu'elle désire.

C'est qu'en effet, l'action ne dépend pas seulement du sentiment d'impulsion qui la prépare, qui même l'exécute : elle dépend aussi de notre manière d'être dans l'action selon le sentiment de conduite qui vibre en nous. Ainsi, pour apprécier les passions qui naissent de l'impulsion, nous devons tenir un grand compte des sentiments de conduite qui les mettent en œuvre.

5° — Sentiments de conduite. Dans ce cinquième genre, les sentiments sont plus complexes encore que dans les précédents. Leur jeu naturel est de mener la conduite de la vie : aussi ne serons-nous pas étonnés d'y trouver comme un écho de tous les sentiments antérieurs. Ils sont une impression, car il est nécessaire qu'ils retentissent de l'impression faite par l'objectif. Ils sont aussi une appréciation, parce qu'il est nécessaire qu'ils jugent comment doit-être menée l'activité. Ils sont une affection puisqu'ils doivent aussi attacher à l'objet ou en détacher. Ils sont une impulsion puisqu'ils mènent l'acte. Enfin il sont quelque chose de particulier en ce qu'ils donnent à l'activité une certaine manière d'être.

Quand on les examine de première vue, on est disposé à les répartir dans les quatre autres genres : mais quand on les étudie d'un peu plus près, on est vite convaincu qu'ils forment un genre distinct.

Toutefois, la complexité en est tellement prononcée, qu'elle semble se refuser à l'intimité de combinaison que nous remarquions dans les autres genres ; de telle sorte que chacun des sentiments de conduite se montre sous une double face, comme motif de direction et comme mode d'action. Ainsi pour en donner une idée, nous avons le

sentiment de ce qui est possible ou impossible, et le sentiment de l'ardeur ou de la timidité; ou bien celui du doute, et en regard l'indécision ; ou bien encore celui de la difficulté, et en regard la fermeté ou de l'attention.

Si encore le parallellisme entre le motif et le mode de conduite était absolu, tout serait bien : mais il n'en est pas ainsi, et l'analyse présente une difficulté de plus. Pour y échapper, nous laissons le parallellisme de côté, et nous nous bornons à constater d'un côté les sentiments de motifs ; de l'autre les sentiments de modalité.

Les sentiments de motifs sont de vrais jugements d'appréciation, mais non plus comme ceux que nous avons déjà vus, qui consistaient dans une appréciation de l'objet et de nous mêmes, en ce qu'il est et ce que nous sommes : c'est ici une appréciation de futurition, jugeant de ce qui pourrait être fait ou advenir. On voit que c'est tout autre chose.

Nous avons ainsi le sentiment de l'utile et de l'inutile ou futile; du nécessaire et du relatif ; du désirable, et du méprisable ;

De ce qu'on peut attendre et ne pas attendre; de l'espérable et par cela même de l'espoir, et de l'inespérable ; du possible et de l'impossible, comprenant le faisable et l'infaisable ;

Du fait certain et douteux ; du dangereux et du non dangereux; de l'ouvert et du caché ;

Du facile et du difficile ; c'est-à-dire de ce qui demande de l'application ou n'en demande pas.

Et nous nous passionnons les uns les autres selon ces sentiments de motifs, nous adonnant dans notre conduite, qui à l'utilité, qui au futile, celui-ci au désirable, celui-là au méprisable ; toujours enflammés d'espoir ou toujours sans espérance ; cherchant l'un le possible et le faisable, l'autre l'impossible et l'infaisable ; celui-ci ne s'occupant que du certain et de l'ouvert; celui-là toujours préoccupé du douteux et du caché ; ou bien l'un allant sans cesse au dangereux, tandis que cet autre s'en écarte toujours ; l'un ne cherchant que le facile, l'autre que le difficile.

De ces sentiments de motifs naissent des sentiments de mode ou de manière qui donnent la direction à notre activité. Ce sont là, semble-t-il, des sentiments d'impulsion, puisqu'ils nous mènent à l'acte; ils diffèrent cependant de l'impulsion vraie, en ce qu'ils n'ordonnent pas

le but à atteindre, mais donnent à l'activité une manière d'être dans l'action.

Ainsi, nous avons des sentiments de volonté, d'animation, de courage, d'ardeur, de force, d'énergie, d'impétuosité qui modifient notre activité ; ou, au contraire, des sentiments de faiblesse, de paresse, de mollesse, d'indolence, de langueur, de lâcheté qui l'atténuent ; . . .

Des sentiments de présomption, d'audace, de témérité, confiance, résolution ; ou, au contraire, de timidité, crainte, pusillanimité, hésitation, indécision ;

Des sentiments de sérieux, de constance, de patience, de persévérance, de fermeté, de ténacité, d'obstination, d'espérance ; ou, au contraire, de légèreté, inconstance, impatience, manque de suite, caprice, mobilité, ou désespoir ;

Des sentiments de calme, douceur, sérénité, mesure, prudence, circonspection et temporisation ; ou, au contraire, d'agitation, empressement, colère, emportement, violence, pétulance, imprudence, étourderie, précipitation ;

Des sentiments de droiture, ouverture, franchise, simplicité ; ou, au contraire, de dissimulation, secret et cachoterie, tromperie, hypocrisie ;

Des sentiments de perspicacité, habileté, ressources, souplesse, adresse, modération, mesure ; ou, au contraire, de maladresse, obtusion, manque de ressources, raideur, mal habile, intempérant et manque de sens.

Et de là un grand nombre de passions qui en résultent, car combien d'hommes sont volontaires ou faibles, audacieux ou téméraires avec passion, ardents ou mous de paresse, patients ou inconstants par passion ; et ainsi de tous les autres sentiments. Un a la passion de la fermeté ; celui-ci de la mobilité et du caprice ; celui-ci est passionné dans sa franchise, et cet autre dans ses tromperies, ou bien dans son habileté, et cet autre dans ses maladresses.

Il est aisé de voir que, dans toutes les passions qui émergent du sentiment de conduite, il y a bien ces deux caractères complexes que nous notions dès l'abord : l'un de jugement, qui apprécie le devenir possible ou désirable, ou espérable, le facile ou le difficile, le dangereux ou non ; et l'autre, qui pousse et meut l'acte, soit par la volonté ou la faiblesse, le courage ou la pusillanimité, la douceur ou la violence, etc. ; de sorte qu'il est difficile d'isoler le jugement du mode

de l'activité qu'il détermine. Ainsi, celui-là est volontaire, courageux, ardent, qui ne voit pas d'impossibilité et pas de difficulté; et, au contraire, est mou et faible celui qui voit tout difficile ou impossible. Téméraire est celui qui ne voit pas le danger, et confiant, résolu, celui qui ne redoute rien; au contraire, pusillanime ou hésitant, indécis, celui qui craint ou qui doute. Patient et tenace est celui qui juge qu'avec le temps il viendra à bout des choses; au contraire, inconstant, sans suite, celui qui croit les difficultés invincibles, ou qui n'espère rien de plus. Doux, prudent et mesuré, celui qui sent que tout cédera avec le temps; empressé et violent, précipité, celui qui ne se sent pas le temps d'attendre et qui veut de suite ce qu'il veut. Est droit, confiant, franc, celui qui voit les choses simplement; et, au contraire, prudent, secret, dissimulé, celui qui voit des ruses extérieures. Habile, souple, celui qui se sent maître des ruses; maladroit, lourd, raide, celui qui ne les soupçonne pas.

Cependant, il n'y a pas là vraiment de jugement distinct du sentiment de conduite, il y a simplement une distinction plus grande du jeu de l'imagination et du sentiment. En effet, nous ne jugeons pas vraiment le devenir, nous l'imaginons, dans l'animalité; il n'y a que la raison intellectuelle qui pourrait le juger, et nous ne réformons, en nous, ces effets de notre imagination que par notre raison, lorsque nous voulons redresser ces sentiments de conduite.

Si nous examinions bien à fond chacun des autres sentiments d'impression, de jugement, d'affection, ou d'impulsion, nous verrions que l'imagination y joue le même rôle que dans les sentiments de conduite : que nous désirons ou convoitons ce que nous imaginons désirable; que nous aimons ou repoussons ce que nous imaginons aimable ou haïssable; que nous apprécions les choses selon que nous les imaginons; que nous en sommes impressionnés par joie, étonnement ou tristesse, en les imaginant joyeuses, étonnantes ou tristes. Il y a seulement cette différence, que, dans les quatre premiers genres de sentiments, le rôle de l'imagination se confond avec celui de l'émotion, tandis que dans les sentiments de conduite nous trouvons distinctement ces deux rôles. Cela devait être d'ailleurs dans l'homme, les animaux devant être différents; car, comme notre conduite est de tous nos sentiments celui qui mène le plus immédiatement l'acte, c'est lui qui devait plus que tous les autres tomber sous la direction et le frein de la raison; et il était dès lors utile que notre raison pût y démêler mieux que dans tout autre le rôle de l'imagination distinct du rôle de l'émotion.

Pouvant analyser judicieusement ces rôles, notre raison peut alors peser avec plus de sûreté tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, selon qu'elle démêle quel est celui qui a le plus besoin de son assistance. Sans doute, elle peut étant bien dressée et éduquée, agir de même à l'égard de nos impulsions, de nos affections, de nos jugements, de nos impressions; et c'est ainsi qu'on voit souvent un homme bien élevé modérer soit son imagination, soit son émotion selon le but à poursuivre ou la puissance à développer, dans ses affections ou répulsions, dans ses joies ou ses tristesses, forcer son imagination à se faire de l'objet une plus judicieuse image, ou donner à son émotion soit le frein, soit l'élan dont elle manque. Mais cela n'est que le fait des privilégiés. Il fallait que, pour le grand nombre, il y eût un point de nos sentiments plus immédiatement vulnérable à la raison; et comme nos sentiments de conduite sont ceux dont dépend plus directement l'action, ils devaient être les plus facilement saisissables, et présenter par cela même, d'une manière plus distincte, le rôle de l'imagination et celui de l'émotion.

Cette analyse, bien que rapide, montre suffisamment, ce me semble, comment tous les sentiments et toutes les passions qui en émergent sont foncièrement des émotions ou impressions de l'être vis-à-vis un objectif que l'imagination nous retrace; émotions ou impressions qui dépendent soit de l'action que nous supportons, soit de celle que nous voulons faire supporter à cet objectif; et qui varient selon le genre auquel elles appartiennent, soit de simples impressions, soit des impressions et émotions d'appréciation, d'affection ou de répulsion, d'impulsion et de conduite. Le sentiment étant en lui-même une sorte de frémissement de tout l'être, ce frémissement varie dans sa nature et sa manière d'être, selon le genre auquel on peut le rapporter.

Par là nous pouvons comprendre comment le sentiment est la clef de toute passion possible, et comment toute passion a pour point de départ une impression ou émotion de l'être vis-à-vis d'un objectif quelconque. Nous avons dès lors à nous demander comment cet être est susceptible des impressions et dans quelles limites l'objet peut le mouvoir.

VII

CARACTÈRE ET PASSION.

Ayant donc parcouru les divers sentiments de l'être et les passions qui en émergent, nous avons reconnu par là les mouvements dont nous devons rechercher les lois. Nous nous trouvons maintenant devant une question capitale sur la valeur réciproque de la *passion* et du *caractère.*

On distingue justement le *caractère* et la *passion*, malgré les rapports intimes que nous allons trouver.

Le caractére d'un individu est l'ensemble de ses traits de sentiment, parmi lesquels un d'eux peut être plus accentué que tout autre. Tout homme a son caractère, c'est-à-dire cet ensemble de qualités et de défauts, de sentiments multiples et diversement combinés qui le caractérisent. Dans son caractère un homme peut être passionné ou sans passions ; et quand même il serait sans passions, il n'en a pas moins son caractère.

La passion au contraire est un des traits du caractère, une des qualités ou un de ses défauts, un quelconque de ses sentiments qui se traduit avec cette vivacité, cette violence, cette ivresse, ce transport dont nous avons parlé. De la sorte, chacun des sentiments peut être très-accentué, ou combiné avec un autre pour former un caractère; mais s'il s'accentue davantage encore jusqu'à être un mouvement passionné, le caractère devient alors une passion en tant qu'il se condense dans le trait principal.

On voit par là que toute passion peut être un trait de caractère, et que tout caractère a en lui les éléments d'une ou plusieurs passions, de sorte que les passions semblent sortir du caractère comme de leur terrain préparé, aménagé et ensemencé.

Cependant nous pouvons nous laisser passionner par un objet préférablement à tout autre ; ainsi, telle chose nous cause plutôt de la joie, telle autre plutôt de la tristesse et de la contrariété ; nous trouvons plus particulièrement le bien ou le mal dans tel acte que dans tel autre ; nous sentons nos affections ou nos répulsions menées plutôt par un objet ou par un être en particulier que par tel autre ; nous nous

portons plutôt dans nos impulsions sur un objet matériel, ou sur un végétal, ou sur un animal, ou sur un homme ; tel être a le don de susciter notre colère, telle idée de relever notre courage, tel objet d'exciter notre pétulance, telle circonstance de nous rendre prudent, et ainsi de tout le reste. Quand nous sommes ainsi plutôt mûs par un objet que par un autre, nous sommes sous la possession d'une *passion objective ;* ét à un point de vue vrai, c'est là seulement la passion réelle, qui se distingue selon l'objet qui la meut.

Quand nous nous passionnons, quel que soit l'objet extérieur particulier qui nous meuve, et c'est le cas le plus ordinaire ; lorsque nous sommes gourmands, non d'une chose particulière, mais de presque tout ce qui peut satisfaire notre sensualité ; lorsque nous sommes joyeux ou tristes, non d'un acte plus particulièrement que de tout autre, mais bien de tout ce qui peut nous arriver ; lorsque nous sommes affectueux pour tout ce que nous pouvons aimer, ou haineux pour tout ce qui peut nous toucher ; lorsque ce n'est point cet être en particulier qui meut notre volupté, mais que tout autre être du même sexe nous est bon à cette passion ; lorsque ce n'est pas telle chose qui nous met en colère, mais que nous nous emportons pour tout ; lorsque ce n'est point tel objet en particulier qui nous rend courageux ou imprudents, mais qu'à toute occasion nous avons du courage et de l'imprévoyance : on peut dire alors que la passion vient plutôt du caractère de l'être que de l'objet qui nous meut : c'est alors une *passion du caractère* ou du *naturel.*

Passion du caractère, passion objective : voilà une distinction qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on examine un homme.

Cette distinction montre combien il importe de sonder pour chaque personne quel est le jeu de son naturel ou de l'objet qui l'occupe. Mais elle montre partout, et c'est là le point important, comment toute passion prend pour point de départ les éléments du caractère, c'est-à-dire les sentiments ; de sorte que toute étude de passion doit prendre pour fondement le caractère dont elle émane.

Or, les caractères quoique se constituant par des groupes infiniment variés de sentiment, ont cependant pour types les traits saillants qui le signalent ; et ce trait est un des sentiments qui, accentué d'une manière plus puissante encore, forme une passion.

Nous avons ainsi, en suivant les cinq ordres de sentiments analysés, des caractères gais et satisfaits, ou tristes et mécontents ; égoïstes

ou généreux, orgueilleux ou humbles, attachés au vrai, au beau et au bien, ou à l'erreur (sens faussés), au laid et au mal pervers; affectueux et sympathiques, bienveillants; ou encore haineux, contradictoires, méchants; enclins à telle fonction ou à tel acte; portés à l'activité ou à la nonchalance, à la hardiesse ou à la timidité, à la droiture ou à la ruse, à l'habileté ou à la maladresse.

Mais au-dessus de tous ces caractères on en distingue justement deux principaux et qui paraissent dominer tous les autres; l'actif et le sentimental; l'un qui marche à l'action et traduit au dehors tout ce qu'il ressent, tout ce qu'il éprouve, tout ce qu'il veut, l'autre renfermant en lui-même tout ce qu'il imagine et tout ce qu'il ressent.

Notons que des cinq genres de sentiments analysés, c'est en définitive le dernier qui domine et mène tous les autres quant à l'acte; car, quels que soient nos sentiments d'impression, d'appréciation, d'affection ou d'impulsion, nous ne manifestons au dehors que ce que nos sentiments de conduite nous portent à montrer; et ainsi ce sont eux qui mènent notre vie extérieure, qui nous font sortir de nous ou rester, et qui, en définitive, donnent le trait capital de notre caractère. Or, il est bien évident que ces sentiments de conduite, nous portant à exprimer au dehors par des actes, ou à garder en nous tous nos autres sentiments, produisent ainsi les deux plus grandes classes des caractères de l'homme ou de ses passions, et qu'il faut dès lors, toutes les fois qu'on examine une personne, décider si elle est intérieure ou portée à l'extériorité, ou comme on dit, si elle est active ou sentimentale.

Essayons d'esquisser ces deux caractères principaux, qui dominent tous les autres, et auxquels tous les autres se rattachent.

Le caractère sentimental a des joies ou des peines, des appréciations, des affections, des désirs, des aptitudes, des inclinations, tout en lui se met en branle, mais rien ou peu de chose paraît au dehors. Toute la vie se concentre dans une sensibilité interne. On dit quelquefois que chez ces personnes le sentiment parle trop haut pour que l'action puisse se produire; et souvent, en effet, chez ces natures, l'ivresse du sentiment les remplit et paralyse toute émission d'action. C'est ainsi que le peintre, le poëte, le musicien, l'orateur, qui sentent trop vivement, ont besoin de laisser tomber l'ivresse d'affection ou d'impulsion qu'ils éprouvent pour pouvoir produire. D'autres fois, cette affection soulève des sentiments de conduite qui paralysent

complètement l'acte ; et ainsi la terreur, la crainte, suppriment toute action. Ou bien le sentiment d'affection seul parle si haut, la reconnaissance est si vive, l'amour est si ardent, la répulsion même est si forte qu'on reste pantelant devant l'objet sans lui pouvoir rien exprimer. Combien de personnes d'un naturel exquis, dont le cœur est plein et déborde, et sont cependant méconnues parce qu'elles ne savent ou ne peuvent laisser sortir le feu sublime qui les dévore.

Les sentiments d'impulsion meuvent directement l'activité extérieure, et ce sont eux qui dirigent toutes les explosions des passions extérieures. Souvent ils sont mûs par les sentiments d'affection, et c'est la règle qu'ils le soient. Aussi juge-t-on habituellement des affections intérieures de l'homme sur les actions qu'on lui voit produire. Mais il n'en est pas toujours ainsi, tant s'en faut. Les sentiments d'impulsion trouvent un mobile dans ce besoin intérieur de développer les puissances et les aptitudes qui sont en nous ; tendance plus ou moins accentuée suivant les personnes. De là cette indépendance possible que manifestent trop souvent les impulsions de l'activité ; la rébellion à ne pas servir le sentiment, comme nous le constations plus haut ; d'autres fois une liberté d'allures qui répugne même aux affections de l'individu.

C'est cette indépendance de nos impulsions vis-à-vis de nos affections, qui produit si souvent ce tiraillement et cette lutte intérieure dont nous souffrons. Nous aimons une personne et voudrions le lui dire, et nous la blessons. Nous nous proposons de faire une chose et nous faisons tout le contraire. Et quand cette indépendance a été accentuée encore chez un naturel perverti, cela produit les effets contradictoires les plus pénibles, l'hypocrisie la plus honteuse. On voit ainsi des personnes qui ont habitué leur langue à émettre les plus beaux sentiments, ou qui ont en elles une aptitude développée par l'exercice à manifester dans leur tenue, dans leur accent, dans leurs manières, les sentiments les plus doux et les plus charmants, et qui cependant sont intérieurement des monstres de perversité et de méchanceté.

On dit, il est vrai : *Là où est votre trésor, là est votre cœur ;* et cela est juste des natures dans lesquels le sentiment d'action est au niveau de l'affection; natures que je pourrais nommer naturelles, parce qu'elles sont tout d'une pièce, selon la loi normale, et que d'ailleurs ce sont réellement les plus ordinaires. Chez elles, le cœur entraîne, mène, conduit ; et c'est en souvenir de ce dont elles sont capables qu'on

nous répète si souvent et si justement : Défiez-vous de votre cœur et de votre imagination, c'est-à-dire défiez-vous de vos sentiments. Combien de fautes, de chutes dans des passions coupables, ont eu les sentiments pour point de départ, des sentiments qui ont emporté plus loin qu'on ne le pensait ! Il y a donc justice à dire : Défiez-vous de vos sentiments ! Mais aussi, comme nous l'avons montré, quel puissant ressort quand il s'élève et se fortifie au souffle de la raison et de la grâce ! Comme il fait bas les plus grands obstacles, et comme il transforme les natures les plus ingrates.

En dehors du sentiment moral, l'impulsion à l'action est une sorte de phénomène physique, grossier et animal ; l'être livré à ce caractère ou à cette passion d'action sans sentiment tombe au degré des phénomènes de la matérialité. Il boit ou mange par un besoin purement matériel ; il agit par un ressort involontaire et inférieur, comme on gratte en un point qui démange ; ce n'est plus de la gourmandise, c'est de la goinffrerie ; ce n'est plus de l'amour, c'est de la volupté ; ce n'est plus du plaisir, c'est de la grosse sensualité ; ce n'est plus de l'autorité, c'est de la violence ; ce n'est plus le désir d'avoir, c'est la rapacité ; ce n'est plus la noble ambition, c'est l'avidité, la soif grossière et brutale. On dit alors que l'être est mené par une *passion physique*, et que le sentiment n'y est pour rien, et cela est vrai : on ne trouve plus ni l'idéal rêvé de l'imagination, ni les délicatesses du sentiment ; c'est de la matérialité en acte.

Rester dans le sentiment ou se lancer dans l'action, sont donc les deux principaux caractères de l'être et les deux principaux modes de ses passions. D'où il suit qu'il faut d'abord considérer l'homme dans sa conduite, et ensuite dans ses autres sentiments.

Nous avons suffisamment analysé les divers sentiments pour nous rendre compte de la marche que l'analyse doit suivre pour chaque caractère en particulier : il nous suffit de le résumer.

Dans sa conduite, l'homme nous paraîtra volontaire ou faible, courageux ou même audacieux ou pusillanisme, etc., selon les nuances que nous avons indiquées plus haut. Son caractère de conduite sera tracé par l'ensemble des qualités que présenteront ses sentiments de conduite. Mais s'il s'est passionné dans un sens plus que dans un autre, si une véritable passion de conduite éclate en lui, ce sera évidemment un des traits de son caractère qui s'accentuera plus que tout autre.

L'examinons-nous ensuite dans les diverses actions qu'il produira, ou dans les sentiments qu'il ressentira intérieurement sans les manifester au dehors, nous analyserons successivement son caractère d'impression, son caractère d'appréciation, son caractère d'affection et son caractère d'impulsion ; quels traits dominent en lui, dans la joie, l'étonnement et la tristesse ; quels autres traits dans ses appréciations du moi et de l'autrui, des qualités ou de l'essence, ou des relations du bien ou du mal, du juste ou de l'injuste, du naturel ou du surnaturel ; quels autres traits dans ses affections ou ses répulsions selon leurs modes divers ; quels autres traits dans ses motifs d'impulsion physique ou morale. Et si quelque passion doit dominer en lui, c'est d'un de ces éléments que nous la verrons émerger, se développer et grandir.

Il ne nous restera plus qu'à juger du rôle que joue dans le développement de la passion, la nature de l'individu et l'objet sur lequel porte la passion.

Toutes les passions particulières quelles qu'elles soient ont donc ainsi une marche générale dans leur germination et leur développement, que toutes émanent du caractère, que toutes dépendent soit du naturel de la personne, soit du rôle que l'objet de la passion a joué près de ce naturel.

On étudie d'habitude, un certain nombre de passions en particulier, — car les examiner toutes successivement serait impossible, — comme si chacune d'elles était une chose absolument différente des autres, tandis qu'au contraire elles ne sont que des modalités différentes de l'être en nombre infini, selon son naturel et selon l'objet qui le meut. On a voulu ainsi assimiler les passions aux maladies qui présentent des espèces distinctes et nettement définies ; on les a confondues avec les vices.

Je ne nie pas absolument les analogies entre ces deux ordres ; au contraire, il y en a de grandes, parce qu'à un moment donné la passion est presqu'une maladie. Cependant, il ne faut pas pousser si loin les ressemblances qu'on arrive à une confusion désolante. Les maladies sont des groupes de phénomènes qui présentent la vie sous un jour anormal : leur ordre est donc différent de l'ordre naturel, et doit avoir par cela-même ses distinctions et ses hiérarchies propres, à plus forte raison ses espèces. Il en est de même des vices qui sont nettement définis dans leurs espèces, et qui sont de véritables maladies du

moral, comme la maladie est un vice de l'ordre végétatif. Mais les passions ne sont que des actes normaux exaltés, et se trouvent par cela même non plus des essences particulières, mais de simples actes; en cela, la disposition hiérarchique naturelle des actes de l'être est leur propre disposition. Sans doute il y a des passions distinctes de toute autre, l'amour n'est pas l'ambition, l'ivrognerie n'est pas le libertinage ; mais ce ne sont pas là des espèces comme nous avons des espèces morbides. On peut sans doute les décrire à ce titre, comme on décrit tout autre acte de l'être vivant ; et on croit alors décrire des espèces quand on ne décrit que des actes particuliers, qui d'ailleurs sont déjà connus dans l'étude de l'homme en tant qu'actes physiologiques ; à moins qu'on ne les prenne dans leur forme de vice, et alors ce sont des espèces mais d'un tout autre ordre.

En réalité donc, je doute qu'on puisse voir de véritables espèces dans les passions, et cependant je comprends qu'on ait voulu en trouver pour les décrire, et faire ainsi une sorte d'histoire naturelle de la passion ; mais cela ne s'est pas fait et ne peut se faire qu'en confondant la passion et le vice.

A un point de vue plus grand et qui me semble plus vrai, les passions ne sont que des modes sous lesquelles l'activité animale se déploie : ce ne sont pas des actes particuliers que nous avons à étudier, puisque l'acte est le même qu'à l'état normal : c'est l'activité elle-même de l'être se développant dans des actes normaux sous des modes particuliers d'exagération et de violence ou d'énergie. C'est cette activité qu'il nous faut saisir dans son naturel, dans l'objet qui la meut, dans les effets qui en résultent et dans les mutations qu'elle peut subir.

Dr F. FRÉDAULT.

(La suite au prochain numéro.)

LES QUESTIONS SOCIALES

DE L'ASSOCIATION DANS LE CHRISTIANISME

I

URGENCE DE CETTE ÉTUDE.

Je me permets de croire que si les « Questions sociales » sont toujours d'actualité, elles le redeviennent davantage encore en ce moment. L'explosion qu'elles ont faite à l'époque des élections générales, la place qu'elles ont tenue, bon gré mal gré, dans les préoccupations des citoyens et des candidats, la frayeur qu'elles ont inspirée en passant par les folies et les violences de langage des réunions publiques et des orateurs radicaux, la renaissance ou plutôt la réapparition du « socialisme » plus audacieux et plus insensé que jamais, accusent si haut leur importance et les mettent si impérieusement à l'ordre du jour que je me reprocherais de n'en pas considérer l'étude comme un devoir de premier ordre.

Elles doivent même, soit dit sans manquer de révérence à la politique, elles doivent prendre le pas sur les fameuses réformes de « l'acte additionnel » du 12 juillet 1869.

Assurément, je ne voudrais pas avoir l'air de contester l'intérêt qui s'attache à la restitution du droit d'amendement et du droit d'interpellation au Sénat et au Corps législatif. Le vote du budget par articles et surtout l'obligation de soumettre aux députés les traités qui intéressent les conditions du travail national, me touchent véritablement. La nomination du bureau par la Chambre élective est aussi un progrès qui se mesure par le bruit qu'ont pu faire la plaque de M. le baron Jérôme David et la lettre à M. le président Schneider. L'initiative des lois accordée aux députés me paraît une concession bien autrement grave ; c'est une évolution qui pourrait peut-être valoir une révolution ; et le *liberum veto* réservé aux Pères conscrits, ne me

semble pas une barrière très-solide à opposer aux velléités primesautières d'une Chambre qui entendrait user à fond de train de sa prérogative législative. Quant à la responsabilité de ministres qui « ne dépendent que » du chef de l'État et qui sont néanmoins à la merci des coups de vent ou des coups de tête de la majorité, c'est un terrain semé de fondrières et de chausse-trappes où je demande permission de ne point m'aventurer. Souhaitons au char de l'État de s'en tirer mieux que je ne le ferais moi-même, si d'aventure j'étais contraint à m'y embourber.

Oserais-je le dire? Ces débats, qui ont leur valeur et qui occupent à bon droit l'attention du public, me paraissent cependant se passer sur le devant de la scène et ne ressembler guère qu'à un lever de rideau. Dans le fond, loin du spectateur, mais avec la redoutable puissance du drame véritable, s'agitent les passions des multitudes, les désirs inassouvis et les aspirations béantes des masses populaires. Ce sont là les acteurs terribles qui se préparent et qui viendront réclamer leur tour, au risque de bouleverser l'auditoire et de dévaster l'amphithéâtre.

Cette invasion, il la faut prévoir, parce que surtout il la faut prévenir. Or, à mon avis, le Christianisme seul peut aller au-devant de ce flot montant, qui s'appelle la démocratie; seul il peut s'adresser à ces nouveaux Sicambres et, comme autrefois le grand Rémi, leur faire courber le front devant la vérité, l'ordre et la justice.

Telle ne nous a pas paru jusqu'ici l'opinion des économistes de l'école dominante.

Non que rentrant sincérement en eux-mêmes et cherchant avec quelque bonne foi une autre digue que la barrière si fragile de leurs théories, ils ne commencent à invoquer vaguement la puissance morale, la puissance religieuse qu'ils n'osent pas encore nommer de son vrai nom. Mais comme nous l'avons vu déjà chez l'un des plus illustres, chez M. Michel Chevalier, ils ne consentent point à accepter les principes fondamentaux de la société chrétienne; ils ne veulent point ou ne savent point rendre au — Catholicisme, à l'ÉGLISE, à JÉSUS-CHRIST, il faut enfin prononcer ces mots devant qui tout genou doit fléchir! — ils ne savent point rendre à l'Église, mère et maîtresse de l'humanité et de la civilisation, la justice qui lui est due.

C'est notre tâche à nous, et puisqu'ils nous l'imposent, nous la soutiendrons avec fierté et avec empressement.

Déjà, si les lecteurs bienveillants ne l'ont pas oublié, j'ai, pour ma

part essayé de montrer ce qu'est et ce qu'a été le travail dans le Christianisme.

Contrairement aux assertions plus que légères du rapporteur général de l'Exposition universelle de 1867, j'ai exposé comment, dès son origine, le Christianisme avait considéré la richesse et l'aumône et j'ai pris la liberté d'établir que, loin de traiter comme « chose fort subordonnée la vertu d'amélioration publique qui réside dans le travail », l'Église avait enseigné la vertu d'amélioration privée et publique que possède l'exercice du travail, accepté et pratiqué selon les préceptes évangéliques.

Amené de la sorte à développer la notion exacte de ce même travail et du capital dans la société chrétienne, j'ai dû mettre en relief les services incalculables que l'Église, et, à sa suite, la monarchie chrétienne, avaient procurés à la dignité, à la moralité, à la liberté et à la sécurité du travail, soit agricole soit industriel.

Notamment, et dans ma dernière étude, j'ai établi que la propriété, solide fondement de la liberté, n'avait été garantie que par l'action sociale de l'Église.

C'est à elle que sont dûes en effet, d'abord les « paix et trêves de Dieu », qui ont substitué à la guerre, à la violence, au pillage les inestimables avantages de la tranquillité, de la sûreté, de l'inviolabilité des instruments et des produits du travail ; ensuite les « communes » qui presque toutes ont commencé par être des associations de paix et qui ont fini par être les pactes d'affranchissement et les gages fondamentaux des libertés locales.

II

L'ÉGLISE ASSURE LA LIBERTÉ DES PERSONNES.

Cette influence de l'Église, je dois y revenir, s'est exercée sur l'état des personnes autant que sur le travail et la propriété.

Ce serait une banalité que de reprendre ici les preuves sans nombre qui assurent au Christianisme, et en particulier à l'épiscopat et surtout à la papauté, l'honneur d'avoir, sans révolution, sans secousse, sans perturbation d'aucune sorte et sans la moindre lésion des intérêts de toute nature, amené progressivement et sûrement l'abolition de l'esclavage, l'adoucissement, la disparition du servage. Mais ce serait, de ma part une ingratitude et, en face de nos adversaires, ce serait

une faute de ne pas rappeler, succinctement, par quelle série d'efforts, de conseils et d'exemples l'Église est parvenue à ce but réparateur.

Nous avons sous les yeux, à ce propos, un témoignage que l'Institut ne récusera pas puisqu'il l'a couronné solennellement, il y a quelques années; et M. Michel Chevalier, qui était parmi les juges, voudra bien sans doute lui accorder quelque crédit. C'est celui d'un savant professeur de la Faculté des lettres de Lyon, M. Dareste de la Chavanne (1).

Il traite de la condition des classes agricoles dans notre pays depuis le treizième siècle. Or, jetant un coup-d'œil sur les temps qui ont précédé cet épanouissement de la monarchie chrétienne dont le règne de saint Louis a été la fleur glorieuse et bénie, il constate les faits suivants dont l'importance n'a pas besoin d'être relevée.

« Le gouvernement seigneurial qui s'éleva sur les débris des institutions romaines rendit étroite la solidarité de sentiments et d'intérêts qui existait entre les propriétaires du sol et les cultivateurs. Il assura aux campagnes des libertés et des garanties supérieures à celles que Rome leur avait données. »

Et M. Dareste ajoute : « On doit faire surtout honneur de ce résultat à l'Église, sous l'influence de laquelle les grands et les petits, les hommes de toute origine et de tout rang s'étaient rapprochés. Comme elle possédait de riches territoires et de nombreuses fondations, elle était par cela même investie de pouvoirs publics étendus. Mais son autorité morale était plus étendue encore. Son esprit présidait aux transformations de la société.

... « Le travail persévérant du moyen âge a été l'émancipation des populations rurales et cette émancipation s'est faite non-seulement sous le règne de l'aristocratie féodale et du clergé, mais avec leur concours. Le clergé surtout y eut une large part; car les enseignements de l'Église, toujours favorables à la liberté et à la dignité humaines, prirent de jour en jour plus d'empire sur les âmes et finirent par commander au monde. »

En cela, entendez-le bien, l'Église fut l'institutrice et le modèle de la société civile. Ce sont non-seulement ses exemples et ses conseils, mais son droit, qui procurèrent l'affranchissement des peuples. M. Dareste l'explique à merveille :

« Les lois canoniques assurèrent successivement, dit-il, aux serfs

(1) *Histoire des classes Agricoles en France, depuis Louis XII jusqu'à Louis XVI*, un vol. in-8°, 1854.

le libre exercice de tous leurs droits personnels. Les lois civiles n'eurent qu'à suivre cet exemple. Si l'œuvre d'affranchissement fut longue et ne se termina que vers la fin du quatorzième siècle, on ne doit pas oublier qu'il fallait briser un à un tous les liens qui enchaînaient les populations rurales et que ces liens, établis autrefois au profit de l'ordre public, étaient encore maintenus par ses exigences... L'esclavage avait déjà passé par une série de transformations et d'adoucissements qui l'avaient peu à peu réduit en poussière, lorsque ses dernières traces furent victorieusement effacées vers la fin du moyen âge, époque où la royauté, devenue plus puissante, couronna l'œuvre de l'affranchissement et, en fortifiant l'ordre intérieur, permit à la liberté d'être autre chose qu'un nom. »

Or il faut suivre rapidement le procédé infaillible par lequel l'Église parvint à cet affranchissement.

Elle commença par mettre la famille servile sur le même pied que la famille libre; elle rendit ses liens indissolubles. C'était le contraire du vieux droit romain : le sacrement avait raison du Code.

Elle inscrivit ces mariages sur ses registres et elle leur reconnut des effets spirituels; ils ne devaient pas tarder à avoir des effets légaux. Une indemnité décida les maîtres qui auraient voulu s'opposer aux unions à cause de la propriété des enfants. C'est un Pape, un grand Pape, serf lui-même d'origine, Adrien IV, qui déclara valables dans tous les cas les mariages de serfs, le consentement du seigneur y manquât-il; le seigneur ne pouvait en ce cas réclamer qu'une amende : ce fut le droit de *formariage* ou de *poursuite*, et la plupart du temps dans les actes d'affranchissement on y renonça.

Alexandre III acheva l'œuvre. C'est à l'empire du sentiment religieux que l'abolition de la servitude dut d'être réclamée. La Bulle de ce Pape illustre fut la charte de l'affranchissement. « Les gouvernements laïques n'ont fait que suivre l'exemple qui leur était donné par le gouvernement religieux et obéir, comme ils obéissaient alors, dans la plupart de leurs actes et plus particulièrement de leurs réformes, à l'impulsion venue du Saint-Siége.

« La liberté fut depuis lors, dans les campagnes, l'état le plus commun, en attendant qu'elle devînt l'état général. »

III

L'ÉGLISE GARANTIT LA PROPRIÉTÉ.

Après la liberté et la famille, la propriété.

L'Église était grande propriétaire. Elle devint, à ce titre, haute justicière, maîtresse et investie des droits seigneuriaux.

En même temps, elle créa l'unité première, l'agglomération chrétienne, la paroisse.

Et, chose qu'on n'a pas assez remarquée, la paroisse devint une division administrative que le gouvernement royal employa concurremment avec la division en seigneuries et qui finit par prévaloir et l'emporter. En 1789 on ne comptait plus guère hors des villes que par paroisses.

Or si, comme je le crois démontré, les communautés d'habitants, les « communes » dérivèrent en grande partie, au moins dans le centre et dans le nord, des associations de paix et de trêves conclues sous le patronage et la garantie de l'Église ; il n'est pas moins utile à remarquer que, dans les campagnes, l'Église aussi créa peu à peu dans ses terres des intendants, des magistrats, des officiers d'administration qui s'appelaient *villici*, *decani*, *judices* et *majores*, d'où vinrent les « mayeurs » ou « maires. » Le premier bénéfice de ces charges était l'affranchissement, et ces petits « offices furent les degrés de l'échelle par laquelle des familles de paysans montèrent vers la liberté, vers une considération et une importance supérieures, et s'élevèrent même parfois jusqu'à la noblesse », ainsi que le constate M. Dareste.

Quand vint ensuite le mouvement de défense commune et l'obtention des chartes qui reconnaissaient les droits des associés, ces chartes, rédigées sous l'influence ou à l'imitation de l'Église, s'étendirent parfois aux campagnes. On a des exemples de villages qui reçurent la faculté de se gouverner avec des conseils électifs de « pairs, » ou de « jurés. »

Ces « maires » étaient les représentants de la seigneurie et les magistrats des sujets. Il était assez d'usage que les uns et les autres prêtassent à l'Eglise un serment par lequel le maire jurait d'être probe et fidèle dans la gestion des revenus, de ne commettre point d'exaction, et de n'exiger que ce qui était légitimement dû. Il s'engageait à

respecter les droits des tenanciers. De leur côté, les paysans juraient de ne se soumettre à aucune exaction du maire, et de n'être jamais complice d'un manque de foi envers l'Église par lui ou ses agents. Ce serment était comme une déclaration de leurs droits et de leurs devoirs.

Il est donc absolument vrai d'affirmer que l'Église non-seulement acquit et retint ses domaines par la force de l'esprit religieux qui lui conférait les donations, mais encore par les avantages qu'elle offrait à ceux qui vivaient sous sa dépendance.

Je l'ai remarqué en citant un proverbe allemand : « Il fait bon vivre sous la crosse. » J'y insiste en reproduisant le langage des Chartes, dans lesquelles certains hommes libres se font serfs volontaires « ministeriales, » des monastères, en disant qu'ils aiment mieux « être les esclaves de Dieu que les affranchis du siècle » : *Magis esse servus Dei quàm libertus seculi.* »

L'Église était douce à qui lui appartenait.

Elle se chargeait volontiers du soin des pauvres, faisait des distributions de vivres, de grains, d'objets divers, nourrissait ses serviteurs et ses ouvriers ; établissait sur ses terres des aumôniers qui visitaient les malheureux et les malades. Les moines exerçaient gratuitement la médecine autour d'eux : pas un couvent qui n'eût une pharmacie, et souvent un hospice. Enfin, lorsque des établissements de charité furent fondés dans les campagnes, les curés en avaient la gestion, et une quote-part du fonds de secours était fournie sur les revenus des bénéfices ecclésiastiques.

Ai-je besoin de rappeler tout ce que l'Église faisait avec une incomparable générosité pour l'instruction gratuite, élémentaire ou supérieure ?

Ainsi, liberté, propriété, sécurité, charité, voilà ce que l'Église assurait au travail rural.

Je me suis étendu un peu sur ce point et à dessein. Il m'importait de montrer que ces humbles et robustes ouvriers du pain et du vin avaient été de tout temps l'objet des sollicitudes du Christianisme dans notre patrie, duquel un agronome éminent me disait récemment : La France est vraiment le pays eucharistique ! Il m'importait de montrer que les travailleurs du pâturage et du labourage, si oubliés et si délaissés aujourd'hui, étaient redevables de leurs biens les plus précieux à ce catholicisme dont nous vivons et pour qui nos savants sont si ingrats !

Il me reste maintenant, après la liberté, la propriété, la sécurité du travail, à mettre en relief la plus grande force de production et de protection dont il devait être investi, je veux dire l'association. C'est-là encore où le Christianisme triomphe.

IV

L'ASSOCIATION OUVRIÈRE DANS LE CHRISTIANISME.

L'association ! c'est une loi de Dieu ! C'est pour l'humanité tout entière et aux premiers jours de son origine qu'a été prononcée la grande parole : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul » ; et de là ont découlé la société de la famille, la société de la tribu, la société de la nation, en un mot, la société ; et aussi, à la suite, toutes ces associations particulières par lesquelles les enfants d'Adam mettent en commun leurs faiblesses pour en faire des forces.

Rien de grand et de durable ne s'est fait que par l'association : *Væ soli !*

Mais si les siècles antérieurs au Christianisme ont connu l'association, il était réservé à l'Évangile de lui donner sa vraie, sa toute-puissante formule : l'association entre des frères, l'association avec la charité, l'association inspirée par l'amour de Dieu et par l'amour des hommes.

Ce précepte était « nouveau » selon la profonde expression du Sauveur. Et sa nouveauté sublime, sa nouveauté divine, elle résidait en ceci : « Aimez-vous les uns les autres ! » Aussi, au moment où elle paraît, l'association pour le travail se montre sous l'égide de la fraternité : la confrérie est le modèle, le nœud, le lien de la corporation.

L'esclavage disparaissait ; le servage s'adoucissait et s'éteignait, grâce aux soins maternels de l'Église. C'est alors, — la remarque est de M. A. Biot (1), qui la prouve par les faits, — c'est alors que s'organisent les premières associations ouvrières, soit dans les villes, soit dans les campagnes.

Nous disons avec intention « dans les campagnes » ; ce mouvement est moins connu, mais non moins remarquable, on le verra bientôt.

(1) *De l'abolition de l'esclavage en Occident.*

V

CONFRÉRIES ET CORPORATIONS DES VILLES.

Dans les villes et les bourgades importantes l'association, la corporation, c'est la liberté, la dignité et la probité du travail. Qui les créa? l'Église.

« Les corporations industrielles, dit un écrivain peu suspect, M. A. Blanqui, doivent leur origine à l'organisation du travail dans les couvents. » Nous n'irions peut-être pas si loin que l'auteur de l'*Histoire de l'économie politique*; les moines ont mis le travail en honneur et ont donné des exemples utiles de la division et de la distribution du labeur. Ils ont été précurseurs des corporations; ont-ils été leurs maîtres et leurs instituteurs? Nous ne l'affirmerons pas avec autant de confiance.

Ce qui est certain, c'est que, selon la parole d'un autre économiste, « les corporations se formaient à l'ombre de l'Église. » Et voici comment les vestiges des anciens *collegia* du monde romain, uniquement basés sur l'intérêt, le plaisir et le monopole, n'avaient pas été perdus : le christianisme les releva, les purifia et leur inspira la foi et la charité. Il ajouta aux avantages matériels, la prière, le sentiment d'union et de concorde, le secours mutuel enfin.

Aussi, il y a des rapports étroits dès le début entre la confrérie et la corporation; la seconde sort de la première et la première sort du cœur même de l'Église, de la charité. Le caractère civil et politique de la seconde ne se sépare point du caractère religieux de l'autre : le drapeau du corps de métier c'est la bannière du patron de la confrérie.

« Les statuts de la confrérie, dit un écrivain exact et loyal, M. Levasseur (1), s'adressent à l'homme et au chrétien. Ils s'inquiètent de son bonheur, implorent pour lui, dans le danger, l'assistance divine, ordonnent des prières et des messes pour le salut de son âme, de celles de ses parents, de ses amis et de ses bienfaiteurs, règlent ses fêtes et pénètrent dans le détail de sa vie intime. La confrérie se proposait un but qu'elle n'atteignait toujours qu'imparfaitement : c'était de faire de tous les hommes d'un même métier comme une seule famille, unie

(1) *Histoire des classes ouvrières en France.*

par la foi, sous le patronage d'un même saint, et par le plaisir, dans de joyeuses et fréquentes assemblées. »

La charité fraternelle était donc le mobile primordial des confréries; et cela est si vrai que dans le midi, les associations ouvrières en portaient le nom. On disait « *Caritats.* »

Charité envers les confrères, dont les actes principaux de la vie, le mariage et la mort, étaient célébrés par des prières communes, ou bien qui dans leurs malheurs et leurs épreuves trouvaient des secours généreux et efficaces. « Quant à l'assistance réciproque, remarque un publiciste éclairé, M. Laurent (1), les prescriptions des métiers forment un Code admirable et complet de mutualité. « Ainsi dans le registre des « mestiers » d'Étienne Boyleau, le prévôt exécuteur des grands desseins et des sages résolutions de saint Louis, il est dit, aux statuts des cuisiniers, que le tiers des amendes qui sont levées, afférant à la portion des maîtres du métier, est pour soutenir les pauvres « vieilles gens » du métier qui seraient « decheuz par faict de marchandise ou de vieillance. » C'était l'usage de la corporation des imprimeurs en taille douce de Paris que lorsqu'un ouvrier tombait malade, ou faisait circuler une feuille constatant son incapacité de travailler, et sur le vû de cette feuille, chaque membre donnait dix sous. Dans presque tous les corps, l'ouvrier devenu vieux ou infirme prenait le titre de « bon pauvre » et réclamait l'assistance des ateliers; chacun lui donnait par mois trois sols. Ailleurs les statuts stipulent « l'aumône du métier » qui se prélevait sur les retenues de salaire composant le fonds de la caisse commune. Si « aucun des confrères déchéait de son état, sera alloué ce que bon semblera aux confrères. »

Or, ainsi que le remarque M. Laurent, « la formation de ces confrèries était soumise à la sanction des évêques. » La main de l'Église se reconnaissait là.

Elle n'était pas moins visible dans les générosités qui s'exerçaient envers tous les pauvres, aux jours de fête des confréries. Les drapiers de Paris ne se mettaient point à table avant d'avoir envoyé du pain, de la viande et du vin aux pauvres de l'Hôtel-Dieu et aux prisonniers du Châtelet. Les orfèvres avaient un hôpital particulier pour les malades et les vieillards de leur métier. D'autres confréries admettaient à leurs secours tous les pauvres de la paroisse.

Après l'immense bienfait de la vie religieuse, les corporations assuraient au travail sa liberté et sa dignité, avons-nous dit.

(1) *Le Paupérisme et les associations de Prévoyance.*

C'est d'elles que date ce noble sentiment qui relevait l'ouvrier à ses propres yeux et lui donnait un mobile supérieur à l'intérêt : « l'honneur du métier. »

C'est d'elles que date l'indépendance de l'ouvrier, aussi difficile à conquérir que celle du serf de la glèbe ; indépendance qui s'abrita sous le manteau de l'Église et qui se préserva par le privilége.

C'est d'elles que date la loyauté de la production, mise sous la « garde » de la corporation elle-même et de ses chefs qui répondaient devant le public de la façon des œuvres et des matières employées.

C'est d'elles que datent les vrais progrès de l'industrie, assurés par l'enseignement régulier ou « l'apprentissage », par les divers degrés à parcourir depuis celui de « compagnon » jusqu'à celui de « maître, » enfin par la justification d'une capacité reconnue en un jugement public, la présentation du « chef-d'œuvre. »

C'est d'elles que datent les premières relations des travailleurs d'un même métier, relations étendues par des voyages obligatoires où le jeune ouvrier s'initiait successivement, dans les lieux les plus renommés à chacun des secrets de son art ; ainsi, le compagnonage avec ses stations du « tour de France. »

C'est d'elles que date la pensée d'une sorte de solidarité qui liait, à travers les frontières et en un temps où ces frontières se rencontraient à chaque pas, les « compagnons » d'un même « devoir » lesquels, dussent-ils se rattacher à des souches fabuleuses comme « les charpentiers « enfants d'Hiram », se vantaient d'une lointaine origine, se reconnaissaient à des figures mystérieuses sur toute la surface de l'Occident et formaient ainsi une vaste mutualité populaire au milieu du morcellement des États.

C'est d'elles que date le sentiment de la hiérarchie, de l'organisation, fondées sur une loi commune, à laquelle s'appliquait le beau nom de « Devoir » et qui avait sa chevalerie, son point d'honneur, son intolérance même, mais sa grandeur et sa fécondité.

A Dieu ne plaise que nous contestions tout ce qui a pu se produire de dangers, d'abus et d'excès dans ces associations où même dans ces confréries. C'est, hélas ! le propre de l'homme de corrompre les meilleures institutions.

Nous savons aussi bien que personne, et nous le disons aussi haut, que les petites passions, les cupidités, l'orgueil, l'envie se glissaient souvent dans les corporations publiques.

Nous ne nions point que, nées pour la liberté, elles finirent par le monopole, lequel devint exclusif et tyrannique.

Nous n'ignorons pas que la fiscalité des États modernes, trop souvent aux abois, s'empara des charges et des droits des corporations, vendit les priviléges et, pour masquer ses injustes exactions, ne craignit pas de les ériger en théorie et, évoquant le césarisme païen, de déclarer que « le travail était un droit royal » qui s'achetait à beaux deniers comptant.

Nous ne dissimulons nullement le péril et le vice des sociétés secrètes de compagnonage, le ridicule de leurs mystères et les inconvénients que ces organisations, réprouvées souvent par l'Église, entraînaient pour la société civile et publique.

Nous reconnaissons de la façon la plus formelle que des réformes essentielles et radicales étaient nécessaires; qu'il fallait briser le cadre, devenu arbitraire et oppressif, des corporations closes, donner l'expansion légitime à la liberté de travail individuel, laisser enfin l'association volontaire, en conservant avec soin le patronage chrétien.

Louis XVI, le roi « qui a le plus aimé le peuple » le voulait et l'aurait accompli. La Révolution tua la liberté du même coup qui tranchait la tête de l'auguste et infortuné monarque.

Tout fut détruit, tout fut proscrit, jusqu'au principe même de l'association. Il est interdit de se « réunir même pour cause de l'intérêt commun » décréta l'Assemblée qui devait disparaître avec la royauté qu'elle avait trahie.

Nous sommes en face de ces ruines. Il s'agit de les relever et de travailler à l'édifice nouveau qui doit sortir à la fois de l'expérience de nos pères et de nos propres souffrances pour l'amélioration des générations qui nous suivent.

La justice est une des premières conditions de cette tâche laborieuse. Voilà pourquoi nous nous sentons pressés de la rendre aux institutions qui ne sont plus. Concluons donc ici avec M. Levasseur : « On ne saurait méconnaître les services rendus au moyen âge par la corporation ; elle a été la tutrice et la sauvegarde de l'industrie naissante et elle a enseigné au peuple à se gouverner par lui-même. Elle a fait plus : elle a donné aux riches artisans des dignités, aux pauvres des secours d'argent, à toutes les joies de la camaraderie dans ses fêtes et dans ses banquets; pendant tout le moyen âge elle a été avec le christianisme et les communes, la grande affaire des petites gens, la source de leurs plaisirs et l'intérêt de toute leur vie. »

Certes, voilà de grands résultats. Laisserons-nous des titres pareils à la postérité ? Et combien notre puissante industrie n'aura-t-elle pas

de peine à supporter la comparaison avec les humbles et féconds efforts de sa devancière ?

VI

LES COMMUNAUTÉS ET ASSOCIATIONS RURALES.

Mais ce n'est pas seulement dans l'industrie que le principe de l'association s'est appliqué, c'est dans l'agriculture et il faut s'arrêter aux rares vestiges qu'on en trouve dans l'histoire ; d'abord, parce que ces restes vénérables sont encore des témoins de l'émancipation opérée sous le patronage de l'Église, et ensuite parce que le présent, qui est si justement en recherche des modes divers de sociétés, aurait quelque chance d'y rencontrer des inspirations qui ne sont point à dédaigner.

Au premier rang de ces associations des campagnes, il convient de placer les communautés, les « compagnies » ainsi qu'on disait du vieux mot « *compains* », *compani*, vivant du même pain.

Elles paraissent d'ancienne date, puisqu'on en voit dans l'histoire au milieu du dixième siècle (1). Elles existaient dans les cités comme dans les champs ; mais elles ont été plus importantes hors des villes et elles ont duré plus longtemps.

Il semble probable qu'elles ont été formées d'abord entre serfs d'un même seigneur ou tenanciers d'une même terre ; elles n'ont pas tardé à s'étendre parmi les « vavasseurs » libres, mais liés encore aux devoirs féodaux : et enfin elles sont devenues à l'usage des hommes libres.

Je n'oublierai jamais l'étonnement et — qu'on me permette de les dire — la satisfaction instinctive que j'éprouvai, au sortir de mes études de droit, alors que, imbu malgré mes résistances de toutes les doctrines d'individualisme et de révolution dont nos codes sont si fortement empreints, j'appris, et de qui ? de Dupin lui-même, de Dupin l'aîné, l'histoire de la fameuse « communauté des Jault » dans le Morvan ; communauté agricole, propriété collective d'une sorte de tribu patriarcale qui remontait à plusieurs siècles en arrière, qui avait vécu florissante jusqu'en 1791 et qui restait debout encore dans le souvenir et l'admiration du pays. Dupin, « Morvandiau » malgré tout, et qui vraisemblablement aurait comme procureur général à la Cour de

(1) M. Dareste cite un plaid tenu par l'Évêque de Nîmes en 920.

cassation conclu contre la vieille association sa compatriote, lui réservait dans un coin reculé de son esprit une vénération qui n'a pas pu s'empêcher de faire éruption au dehors. Le petit historique de la Communauté des Jault est et demeurera certainement l'une des perles de cet écrin d'opuscules, fort mêlé d'ailleurs, mais où il tient le premier rang, après toutefois le célèbre « procès de Notre-Seigneur Jésus-Christ », où l'avocat du *Constitutionnel*, requiert, au nom de la « libre défense des accusés » contre les Pharisiens, les Scribes, Caïphe et Hérode et conclut, pour nullités de fonds et de forme, à la cassation du jugement de Pilate.

Eh bien! cette communauté nivernaise n'était que l'un des débris d'institutions très-généralisées au moyen âge et qui couvraient notamment l'Auvergne, le Bourbonnais, le Berry, la Marche et les autres provinces du centre. Elles ont disparu; mais leur esprit a survécu et il est la raison de nombreux usages qui subsistent encore.

Ces sociétés étaient de vraies associations en participation, dans lesquelles entraient un certain nombre de membres qui partageaient la vie, la nourriture, le couvert; qui cultivaient en commun et sous la direction d'un chef, élu ou héréditaire, les domaines appartenant à la Société ou concédés à cette Société par les seigneurs laïques ou ecclésiastiques.

« Compagnie, » dit Beaumanoir, le vieux et savant commentateur de la coutume de Beauvoisis. « *Compagnie se fet par notre coutume,* « *par solement manoir ensanble, à un pain et à un pot un an et un* « *jour, puisque li mueble de l'un et de l'aultre sont mellé ensanble.* »

Et en 1484, dans le *Journal des États-Généraux*, par Masselin, on lit : « Vous savez parfaitement qu'il y a des familles ainsi composées que les parents demeurent dans la même habitation et sous le même toit, et les fils avec leurs épouses, les filles avec leurs maris ainsi que toute la progéniture des enfants; ils mangent à la même table et vivent à biens communs, tellement qu'il n'est pas rare de rencontrer un grand-père de famille demeurant avec quatre fils ou davantage, et autant de brus, autant de filles et de gendres et presque toujours le beau-père et les neveux. » L'écrivain cite, entre autres, un bourg où il a vu une « maison qui à elle seule comptait dix ménages et soixante-dix âmes « *decem matrimonia et septuaginta animæ.* »

Parmi les associations de vassaux redevables à leur seigneur, le chef prenait le nom d'aîné. Dans presque toutes, les membres se nommaient « parsonniers » participants.

L'Église et les seigneurs favorisaient ces associations.

D'abord, elles créaient et entretenaient l'esprit de famille, garantissaient l'autorité paternelle et la discipline entre les enfants et intéressaient chaque génération au bien-être de la race commune. Ainsi que le remarquait Guy Coquille : « En ces communautés on fait compte des enfants qui ne savent encore rien faire, par l'espérance qu'à l'avenir ils feront ; on fait compte de ceux qui sont en vigueur d'âge parce qu'ils font ; on fait compte des vieux pour le conseil et la souvenance qu'ils ont bien fait. »

Ensuite, ces associations étaient un puissant élément d'ordre et de liberté : de liberté parce qu'il arriva très-souvent que les membres divers profitèrent de l'affranchissement qui résultait de la transaction entre le seigneur et l'association ; d'ordre parce que les seigneurs préféraient accorder des terres à une association plutôt qu'à des individus, trouvant dans la responsabilité de l'association une meilleure garantie pour le paiement des redevances. De leur côté les parsonniers, en se réunissant, se mettaient à l'abri de l'insolvabilité et de la misère, trop souvent réservées aux tenanciers individuels.

La culture y gagnait parce que le travail associé était beaucoup mieux réparti et distribué et disposait de ressources plus fécondes.

Chaque communauté exploitait le domaine en commun. Ce qui n'empêchait pas l'associé d'exclure de cette communauté les biens dont il acquérait la propriété à titre lucratif. Les profits du gain commun formaient une masse qui appartenait à l'association.

Quand le chef n'était point le père de famille ou le patriarche, il était élu : les hommes choisissaient un « maître » ou « ministre », *magister* ou *minister*, et les femmes « une maîtresse ». C'étaient ce maître et cette maîtresse qui partageaient les travaux et partageaient les bénéfices.

Le maître présidait à la table et il administrait la société : « Le « maistre, dit Guy Coquille, va aux affaires qui se présentent ès « villes ou ès foires et ailleurs, a pouvoir d'obliger ses parsonniers « en choses mobilières qui concernent le fait de la communauté et lui « seul est nommé ès rolles des tailles et autres subsides. »

Sans doute, ces communautés pouvaient se dissoudre et il est remarquable que les coutumes laissèrent à cet égard une grande liberté. Il suffisait de la volonté d'un associé pour rompre le lien ; et, comme le disait Loysel, « un parti, tout est parti. »

Mais, en revanche, les avantages étaient si réels, l'esprit d'association si heureusement répandu, que les demandes en partage étaient

rares et que les coutumes avaient, au contraire, pris les plus fortes précautions pour assurer le maintien et la durée de ces compagnies.

L'une des plus remarquables était le « mariage par échange » qui se faisait entre des main-mortables d'un même seigneur. Ainsi un homme d'une compagnie voulait épouser une femme d'une autre compagnie, les deux compagnies exploitant les terres d'un commun maître. Il suffisait qu'il trouvât un autre homme épousant une femme de l'autre compagnie ; un échange se faisait ; les deux femmes étaient substituées réciproquement ; chacune prenait dans la communauté de son mari la place qu'elle eût laissée vide dans la sienne.

De plus, la communauté se perpétuait toute seule par la subrogation de nouveaux membres, sans déclaration ni convention nouvelle. Souvent elle se formait tacitement par le seul fait de la cohabitation, sans inventaire ; elle était alors « taisible », comme on disait, et continuait entre les « compains » ou associés et leurs héritiers, jusqu'à demande effective de partage.

Plusieurs de ces associations devinrent puissantes. Elles servaient de contrepoids à l'hérédité et au droit d'aînesse dans l'aristocratie seigneuriale, de protection à la liberté des roturiers et des paysans.

Elles étaient éminemment conservatrices. M. Dupin lui-même en a donné une irrécusable preuve. A côté de cette florissante famille des Jault, il montre une autre famille, celle des Garriots, qui, sous le régime individualiste des lois modernes, s'est partagé l'ancien domaine et exploite pauvrement ces parcelles de propriété : « A Jault, dit-il, c'était l'aise, la gaieté, la santé ; aux Garriots, c'était la tristesse et la pauvreté. » Quel éloge de la vie d'association !

Maintenant, que ces communautés eussent des défauts ; qu'elles aient dégénéré ; qu'elles aient été viciées par des abus ; cela est incontestable. Institutions humaines, elles étaient vouées à l'imperfection.

Mais méritaient-elles le dédain et les accusations des économistes du dernier siècle ? Étaient-elles aussi fertiles en procès, aussi nuisibles à l'avancement des procédés agricoles, que l'ont dit les intendants qui voulaient s'en défaire ? Il est permis de ne pas le croire.

Ce qui reste certain, et c'est précisément pourquoi nous avons insisté sur leur compte, c'est que, à l'heure où nous sommes, en présence des excès de l'individualisme, lorsque le morcellement des terres, si préconisé il y a peu d'années, devient un péril dont se préoccupent les pouvoirs publics ; lorsque les grandes cultures tendent à disparaître et que la propriété succombe sous les charges publiques

et sous les droits de mutation, l'association est une des ressources qui nous restent et il est d'un intérêt patriotique non-seulement de rendre justice aux services qu'elle a rendus à notre pays dans le passé, mais à ceux que les exemples de nos pères peuvent lui rendre dans l'avenir.

Ajoutons que le niveau implacable de la législation n'a pas, même dans le présent, pu faire disparaître entièrement ces communautés des anciens temps. Dans les Pyrénées, à Cauterets, l'infatigable collègue de M. Michel Chevalier, le courageux auteur de « la Réforme sociale », le secrétaire général de l'Exposition de 1867, M. Le Play, a trouvé le beau type suivant qu'il a dessiné dans sa troisième monographie des *Ouvriers Européens*, et que nous nous faisons, pour nos lecteurs comme pour nous, une joie de reproduire.

C'est une famille composée de quatorze personnes et vivant « sous le régime des anciennes communautés qui ont résisté, dans ce pays, à l'influence du Code civil. »

« Le bien de famille, conservé intégralement de génération en génération, réunit dans une complète communauté d'existence tous les membres qui n'ont pas voulu s'établir au dehors. Le bien est toujours transmis à l'aîné des enfants, garçon ou fille ; il est donné par la coutume au gendre qui épouse l'héritière de la maison. »

Mais qui donc, quel principe, quelle force, a pu faire traverser les siècles à cette discipline si vigoureuse? La solidité des mœurs que seule la religion peut inspirer et préserver. Écoutez :

« Toute la famille, élevée dans la religion catholique romaine, en observe régulièrement les pratiques. Les enfants reçoivent au catéchisme dirigé par le curé une instruction religieuse prolongée : ils ne font guère leur première communion avant quatorze ans. Pendant l'hiver, à la fin de chaque veillée, la prière est faite en commun et récitée à haute voix. Tous les membres de la famille communient à à Pâques ; plusieurs d'entre eux, les femmes particulièrement, à toutes les grandes fêtes. Le repos du dimanche est principalement observé ; mais le clergé accorde toutes les dispenses nécessaires pour les récoltes de foin et de céréales. Le maître de la maison et son beau-frère sont membres d'une confrérie religieuse dite de Saint-Laurent qui prend part, seulement dans les processions, aux exercices du culte. Le souvenir des parents morts est pieusement conservé : des sommes considérables sont consacrées à faire dire des messes à leur intention.

« Ces habitudes se lient à des mœurs fort recommandables. Le

maître et la maîtresse exercent sur tous les membres de la famille l'autorité indispensable à la conduite des travaux et au maintien de l'ordre intérieur. Les enfants, voyant les membres de la communauté obéir à ses chefs en toute circonstance, s'habituent dès leur plus jeune âge, à accorder aux supériorités sociales le respect, à défaut duquel il ne peut y avoir de stabilité dans l'État. Mais en même temps, les sentiments d'affection que développe la vie de famille contribuent à alléger, pour tous les subordonnés, le poids de cette autorité. Les enfants sont traités avec douceur et l'on fait de grands sacrifices pour leur éducation. Nonobstant l'urgence des travaux confiés aux adultes, ils se livrent en toute liberté aux jeux de leur âge. Bien que les mariages soient peu précoces, les mœurs des jeunes gens sont exemplaires. Les membres de la famille qui gardent le célibat, et qui laissent dans la communauté la dot à laquelle ils auraient droit, sont traités avec beaucoup d'égards. Le domestique lui-même est logé, nourri et vêtu exactement comme un membre de la famille. Sa situation, qui est évidemment la conséquence d'anciennes habitudes, forme un contraste frappant avec celle qui est faite maintenant aux domestiques dans la plupart des classes de la société française... L'événement le plus heureux que puisse désirer une famille est de faire arriver à la prêtrise un de ses enfants. Le jeune prêtre, en effet, renonce toujours, en faveur de l'aîné, à sa part d'héritage : il contribue ainsi à prolonger, pendant une nouvelle génération, la conservation intégrale du bien de famille. Souvent il apaise par son ascendant les dissentiments qui tendent à s'élever dans la communauté.

« Tous les membres de la famille, à l'exception des deux plus jeunes enfants, exécutent en commun la culture et la récolte des champs, et quelques travaux spéciaux, tel que l'abattage des cochons, la tonte des brebis et la préparation des pailles pour la couverture des granges. Les enfants sont peu chargés de travail ; les deux filles de quatorze et de douze ans consacrent une grande partie de leur temps à l'école et au catéchisme ; les deux plus jeunes enfants, âgés de neuf et sept ans, passent toute l'année à ce double enseignement.

« La famille trouve dans la vie commune, dans les jouissances et dans les devoirs de la propriété des moyens suffisants de récréation. Le régime alimentaire, suffisant à la rigueur pour entretenir les forces des travailleurs, est néanmoins soumis aux règles de la plus sévère économie. Le travail, la frugalité, l'esprit d'ordre et de prévoyance de la famille se traduisent en une épargne

annuelle de 755 francs sur un revenu annuel de 4,243, lequel doit fournir à l'entretien de quinze personnes.

« Propriétaire d'une habitation agréable, jouissant en raison de son existence frugale d'une honnête aisance; contribuant à accroître la force de l'État par ses nombreux rejetons et par sa production agricole; ayant toujours réussi, à chaque génération, à établir tous ceux de ses membres qui ont désiré sortir de la communauté, la famille jouit dans le pays d'une considération méritée. »

N'y a-t-il pas là, vraiment, un modèle consolant et bien digne d'être imité?

Pour l'étendre que faudrait-il? l'esprit d'association vivifié, guidé et maintenu par l'esprit chrétien!

Ceci nous amène au temps actuel.

VII

RÉSUMÉ.

En résumé, nous avons assurément, par tout ce qu'on vient de lire et qui ne fait, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'effleurer les sommets des choses, *summitates rerum*, nous avons le droit de dire :

Non, il n'est pas vrai que le Christianisme, que l'Église ait « méconnu la vertu d'amélioration publique qui réside dans le travail. »

Au contraire, oui, il est vrai que c'est le Christianisme, que c'est l'Église qui a conquis au travail sa liberté, sa sécurité, sa dignité; qui l'a fait entrer dans la société et lui a assuré la place de puissance et d'honneur qui lui appartient.

Voilà ce qu'ont fait les chrétiens, nos pères.

Quelles conditions ont procurées à la société moderne, aux classes laborieuses, au travail, les réformateurs de la Révolution? Quels sont les maux que nous leur devons? Quels sont les remèdes que nous sommes obligés de chercher et de trouver, sous peine de dissolution sociale?

C'est ce qui nous reste à examiner. La tâche est lourde et redoutable : voilà bien des années que nous roulons ce rocher de Sisyphe. Avec l'aide de nos frères et avec la grâce de Dieu, nous le soulèverons et nous le mettrons à sa place.

HENRY DE RIANCEY.

GÉRARD (FRANÇOIS)

SA VIE ET SON ŒUVRE

Gérard (François), naquit à Rome en 1770; son père, concierge à l'ambassade de France, était Français, sa mère Italienne. Gérard eut deux frères, Alexandre et Henri, celui-ci mourut jeune.

En 1782, toute la famille revint en France et sa position était loin d'être brillante. Néanmoins un dessin de l'enfant d'après la *Peste de Marseille*, de Mignard, ayant révélé sa vocation, on le fit entrer dans l'atelier du sculpteur Pajou qu'il quitta pour celui du peintre Brenet. Il eut médiocrement à se louer de celui-ci, aussi fut-il heureux de pouvoir être admis à l'atelier de David qui le distingua particulièrement. En 1789, il concourut pour le prix de Rome et obtint le deuxième prix. L'année suivante, nouvelle tentative, mais la mort de son père, arrivée sur ces entrefaites, ne lui permit pas de terminer son tableau. Gérard, qui se trouvait si jeune encore, chef de famille, comprit qu'il fallait renoncer aux concours et, pour un temps du moins, aux espérances de gloire, afin de s'occuper de travaux lucratifs.

Les événements, qui survinrent bientôt après, rendirent sa position plus difficile encore et, dans ces temps désastreux, ce ne fut que par l'influence toute puissante alors de David qu'il put se conserver à l'art et à sa famille. Compris dans la première réquisition, Gérard se voyait forcé de partir pour l'armée lorsqu'il eut la pensée de réclamer la protection de son maître.

— Tu ne peux partir ! dit celui-ci, ta présence est nécessaire à ta famille. D'ailleurs, je ne veux pas qu'on fasse un mauvais soldat d'un de mes meilleurs élèves. Tu es né pour tenir les pinceaux et non pour manier le fusil. Il en est assez d'autres sans toi. Sois tranquille et va rassurer ta famille. Nous trouverons moyen d'arranger cela.

Gérard rentre joyeux à la maison, confiant dans la bonne promesse

de son maître qui en effet tint parole ; et le lendemain ou peu de jours après, David lui annonçait qu'il était rayé de la liste et n'aurait plus à quitter Paris où tout au contraire sa présence devenait forcée par suite de sa nomination à *certaines fonctions*, lesquelles d'ailleurs ne lui prendraient que peu de temps et lui laisseraient presque toute sa liberté pour le travail. Quelles étaient ces certaines fonctions ? Gérard eut un frisson et pâlit quand, en achevant la lecture du billet, il apprit que son maître, faute d'autre moyen pour l'empêcher d'être soldat, avait imaginé de le faire inscrire au nombre des jurés du tribunal révolutionnaire. « Le remède, comme on voit, était pire que le mal, dit M. A. Viollet-Leduc (1). Cependant il fallait accepter ou risquer sa tête. Gérard accepta donc, mais plein d'horreur pour le rôle qu'on lui réservait, il se décida à feindre une maladie plutôt que de consentir à aller siéger au prétoire de Fouquier-Tinville. Les procès-verbaux du sanglant tribunal constatent que Gérard n'assista qu'à deux séances qui furent suivies d'acquittement. »

Une anecdote encore à ce sujet : Un jour Gérard, se croyant seul et pressé de monter l'escalier du Louvre, met ses béquilles sous son bras. Mais arrivé presque à la dernière marche, il se trouve face à face avec une dame ; consterné, il s'arrête :

— Soyez tranquille, lui dit bien vite et avec un sourire sympathique la jeune femme qui était Mme de Wailly, depuis comtesse de Fourcroy, monsieur Gérard, je ne vous trahirai pas.

L'artiste, au milieu de ses inquiétudes fut affligé par une nouvelle et grande épreuve, il perdit sa mère qu'il aimait tendrement et dont on a dit qu'il n'était point « de meilleure femme. » Mais, comme le patriarche de la Bible, la douleur qu'il en ressentit, s'allégea par la présence dans son modeste logis d'une autre Rébecca, d'une jeune épouse, « personne dont le cœur et l'esprit, suivant Delécluze, étaient guidés par cette tendresse intelligente qui excite et inspire si favorablement le génie. »

Mais point de dot, et son mariage dans ces conditions avait rendu la position de l'artiste, déjà chargé d'un frère plus jeune que lui de dix ans, tout à fait difficile ; car bien que la grande tourmente révolutionnaire fût à peu près passée et que le calme, au moins relatif, commençât à renaître, les arts comptaient peu d'amateurs, de ceux qui peuvent ou veulent payer. En 1795, Gérard exposa le *Bélisaire*, son premier tableau important qui eut au salon un grand suc-

(1) *Notice* en tête de la *Correspondance de Gérard*.

cès et qui le méritait : « Quoi de plus propre, en effet, à inspirer un intérêt mystérieux, a dit un judicieux critique (1), à faire naître de touchantes rêveries, que l'isolement où se trouve ce vieil aveugle, forcé de porter dans ses bras l'enfant mourant qui lui sert de guide (et qui a été piqué par un serpent), et cherchant en vain à retrouver sa route dans une plaine solitaire qu'éclaire tristement le crépuscule du soir? Il n'y a que deux figures dans ce tableau, elles n'y forment qu'un seul groupe, et néanmoins tous les dangers que l'imagination peut concevoir, tous les éléments de terreur et de pitié s'y trouvent réunis. » L'exécution, à la hauteur du sujet, attestait une main déjà sûre d'elle-même. Cependant pour cette belle toile il ne se présenta point d'acheteur ; c'est-à-dire qu'il ne s'en fût pas trouvé sans la généreuse initiative d'Isabey.

Celui-ci, connu dès longtemps, bien avant la Révolution même, et qui devait à son talent de miniaturiste une assez grande aisance, apprenant ou devinant la position critique de son confrère, vint le voir et acheta le *Bélisaire* au prix de 3,000 francs, somme considérable pour le temps. Gérard, presque à ses débuts, s'estimait trop heureux du marché qu'il regardait comme une excellente affaire et qui le tirait d'embarras.

Or, quelques mois s'écoulèrent : un matin, Isabey, la figure radieuse, arrive dans l'atelier de son confrère. Le bonjour échangé, Isabey, avec un sourire triomphant, tire de son portefeuille sept billets de 1,000 francs qu'il présente à Gérard en lui disant :

— Voilà, mon cher, ce qui vous revient et que je suis ravi de vous remettre.

— Comment! dit Gérard stupéfait, qui me revient? et à quel titre? Vous ne me devez rien, au contraire, c'est moi...

— Mon cher ami, prenez sans scrupule, cet argent est bien à vous. L'envoyé de Hollande a vu dans mon atelier votre *Bélisaire* pour lequel il s'est enflammé, ce qui ne m'étonne pas. A tout prix, il a voulu l'acquérir. Fantaisie très-légitime! L'amateur est riche et pouvait payer l'œuvre à sa valeur. Il a dû me compter 10,000 francs avant de le faire emporter. Vous m'en deviez trois, c'est donc sept encore qui vous reviennent.

— Mais, interrompit Gérard non sans une vive émotion, le tableau vous appartenait puisque je vous l'avais vendu?

— Sans doute, mon cher ami, mais je m'étais offert faute de mieux

(1) M. Fabin Pillet. *Biogravhie universelle.*

et pour vous tirer d'embarras. Mais ce que j'espérais bien alors, un acheteur plus sérieux se présentant, je fais pour vous ce que vous auriez fait pour moi certainement à l'occasion. Pourrais-je songer à bénéficier sur l'œuvre d'un confrère, d'un ami? Ainsi, règlons notre compte.

— Merci, merci, mon généreux confrère, reprit Gérard profondément touché, vous avez un cœur à la hauteur de votre talent.

— Bien, bien, pas tant de compliments pour une chose si simple! Bon courage et pensez à donner un pendant au *Bélisaire*.

Gérard fit sa *Psyché*. «Dans cette œuvre, suivant M. Viollet-Leduc, l'artiste voulut mériter le succès par les moyens les plus naturels et les plus simples, provoquer l'émotion sans employer aucun des artifices tirés de l'action, du sujet et conquérir les suffrages par les *seules ressources de l'exécution et de l'expression.* » Nous soulignons cette dernière phrase car, tout en rendant justice à l'intention de l'artiste nous doutons qu'il ait réussi autant que paraît le croire le biographe qui dit de l'œuvre : « Ce tableau est un des plus remarquables de notre école moderne. » Qu'il y a loin cependant de cette élégance un peu froide, de ces formes symétriques et académiques, de cette touche assez maigre parfois, de ces carnations incolores, à la peinture grasse, au faire large et facile, à la touche moelleuse, à la poésie surtout de Prud'hon, le maître en ce genre ! La *Psyché* néanmoins fut fort goûtée au Salon de 1799, mais elle eut à essuyer des critiques assez vives dans le sens de notre appréciation. « Dans ce personnage de l'Amour, dit Delécluze, on trouva une idée trop recherchée, trop métaphysique, et, l'expression gracieuse des deux figures parut dégénérer en afféterie. Quelques-uns, envisageant le tableau sous le rapport technique, pensèrent qu'à force de chercher à simplifier et à épurer les formes, l'auteur ne les avait souvent rendues que d'une manière vague et imparfaite. A ce sujet, le sculpteur Giraud, en faisant observer à ses voisins la portion du corps au-dessus de la poitrine trop mollement accusée dans Psyché, demanda malicieusement si *les côtes étaient en long ou en large*. Malgré ces critiques qui ne sont pas sans fondement, la *Psyché* est une production remarquable de l'époque. » Pourtant il ne se présenta point d'amateur, et il fallut, qu'à l'exemple d'Isabey, deux amis de l'artiste, l'architecte Fontaine, et Darcet, secrétaire de l'Institut, se cotisassent pour acheter la toile au prix de quelques mille francs. Le temps était éloigné encore où le général Rapp devait, pour sa galerie, payer 15,000 francs ce tableau qui,

après sa mort, fut acquis par la liste civile, pour le Luxembourg, au prix de 30,000. Les vaudrait-il aujourd'hui?

Gérard, par les nécessités de sa situation, fut amené à essayer du portrait qui lui devint bientôt une source de fortune et une mine inépuisable. D'ailleurs, ce succès il le méritait, « car ses premiers portraits, peut-être les meilleurs, dit un biographe, non-seulement sont tous empreints d'un profond amour de la vérité, mais on y reconnaît les signes d'un caractère (talent) très-original et très-délicat. » Entre ceux-là il faut citer tout d'abord le portrait d'Isabey et de sa fille enfant (1796) que possède le Louvre auquel M. Eugène Isabey en a fait don naguère; les portraits de Mme Morel de Vindé, de Mlle Brogniart, fille de l'architecte de la Bourse, de Mme Bonaparte (Joséphine), fort admiré au Salon de 1799. Un autre portrait de l'artiste qui attira fort aussi l'attention à la même époque et ajouta beaucoup à sa réputation, fut celui de Mme Récamier, célèbre alors par sa beauté et qui par sa position de fortune comme par d'illustres amitiés, était reine dans les salons. « Elle avait eu l'idée de se faire peindre par David, dit Delécluze, et le portrait fut même conduit jusqu'à l'ébauche complète. La jeune beauté, vêtue d'une simple robe blanche, avec le col et les bras découverts, selon l'usage et la mode du temps, était représentée assise sur un canapé. » Les deux pieds sont nus; soit que cette fantaisie du peintre eût déplu au modèle, soit caprice de sa part, ou que l'œuvre avançât trop lentement au gré de la dame, certain jour, elle arriva dans l'atelier de Gérard, dont la vogue allait grandissant pour lui demander de faire son portrait.

Gérard, qui avait vu dans l'atelier de son maître l'ébauche de l'autre portrait, se trouva dans un grand embarras, quoique flatté, d'ailleurs, de la proposition. Sans donner une réponse positive, en prétextant de ses nombreux travaux, il pria Mme Récamier d'attendre quelques jours. Le lendemain, il se rendit à l'atelier de David et exposa en toute simplicité la demande à lui faite, ajoutant qu'il savait trop ce qu'il devait à son illustre maître pour vouloir prendre une décision sans le consulter.

— Il faut accepter, répondit sans hésiter David. Ce portrait, que vous réussirez certainement, ne peut que vous faire beaucoup de bien parmi les gens du monde. Je vous sais gré d'ailleurs de votre démarche; mais ne craignez pas de dire : *Oui!*

Gérard fit donc le portrait de Mme Récamier qui s'en montra fort contente; mais par une autre réflexion, la dame n'eût pas moins

désiré ensuite voir achever le premier, celui de David, et dans ce but elle revint trouver le maître qui lui dit poliment, mais non sans une pointe d'ironie :

— Madame, les dames ont leurs caprices, les artistes en ont aussi. Permettez que je satisfasse le mien, je garderai votre portrait dans l'état où il se trouve.

En effet, le portrait ne fut jamais fini, en dépit des sollicitations renouvelées à plusieurs reprises. On le voit maintenant au Louvre et certes il n'est pas l'un des moins admirables de David, et je doute qu'il eût gagné à être terminé complétement. Le nombre des portraits faits par Gérard de 1800 à 1810 est prodigieux; les plus hauts dignitaires de l'Empire briguaient la faveur d'être peints par lui aussi bien que les princes; et il avait fait le portrait de presque tous les rois et reines de l'Europe. Aussi, ses amis dans leur enthousiasme se plaisaient-ils à répéter que « Gérard était le peintre des rois comme il était le *roi* des peintres! » Mais il faut dire à sa louange que l'artiste, au milieu de l'engouement universel, ne s'enivrait point trop de son succès. Chose remarquable même! cette célébrité ne le satisfaisait point et ne lui semblait point la vraie gloire; car, si l'on en croit Delécluze, il se disait à lui-même que, « depuis dix ans, c'est-à-dire depuis la *Psyché*, il n'avait rien produit. »

Aussi, profitant de quelques loisirs, il fit, vers 1808, un tableau des *Trois âges*, ouvrage assez faible par malheur; mais, deux ans après, il prit sa revanche en exposant la *Bataille d'Austerlitz*, admirée au Salon de 1810 : « La couleur de ce grand tableau qui n'a pas moins de trente pieds de large sur seize de hauteur et qu'on voit maintenant à Versailles, a subi quelque altération, dit le judicieux M. Pillet (1). Le ton en est devenu verdâtre, les lumières se sont rembrunies; mais il lui reste un mérite éminent que le temps n'effacera pas; c'est celui d'une composition riche et bien pensée et d'une justesse d'expression qu'on admire généralement. Quant aux critiques qu'on a faites de cette grande machine, elles portent principalement sur les chevaux qui, en effet, sont d'une forme un peu lourde et trop imparfaitement étudiée. »

Cette époque fut la plus brillante de la vie de l'artiste qui, dans son atelier comme dans son salon, ouvert le mercredi soir avec une large hospitalité, réunissait tout ce que la politique, les lettres et les arts comptaient de plus illustre. Les événements de 1814 et 1815, si

(1) *Biographie universelle.*

douloureux pour l'honneur national, et auxquels Gérard, comme Français, ne put rester indifférent, lui furent, comme artiste, une occasion de nouveaux triomphes, triomphes dus surtout à sa renommée et que l'art véritable n'eût pu toujours avouer. « Son atelier, dit Delécluze, se transforma en une espèce de manufacture, lorsque les rois, les princes et généraux des puissances alliées vinrent à Paris. Le nombre des demandes qui lui furent faites alors et la promptitude avec laquelle il fut obligé d'y répondre, eurent les plus tristes résultats. Presque tous les portraits de Gérard, à cette époque, sont assez faibles et en partie sortis d'autres mains que la sienne. » Ne lui fallait-il pas, lui, se réserver pour les têtes couronnées alors que, dans un seul jour, fait inouï! il donna séance à trois souverains, les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse.

Mais cette fièvre passée, l'artiste fut heureux de pouvoir revenir au travail régulier et calme qui permet de se recueillir et de féconder la pensée par la méditation. Peintre officiel sous l'Empire, quoique d'ailleurs sans aliéner son indépendance ni compromettre la dignité de l'art, il s'était tenu d'abord à l'écart; mais il ne se montra point dédaigneux des témoignages d'estime et de haute sympathie que lui donna le nouveau gouvernement, et sur la demande du roi Louis XVIII, il fit ce tableau de l'*Entrée de Henri IV à Paris*, « que l'on regarde généralement comme son chef-d'œuvre » a dit Delécluze après MM. F. de Conches et Lenormant.

Néanmoins, plusieurs autres toiles, qui ont leur mérite, suivirent celle-là : la *Corinne*, faite en 1822, et commandée par le prince de Prusse, pour être offert en cadeau à Mme Récamier; *Philippe V* d'Espagne, et *Daphnis et Chloé* (1824); puis le tableau du *Sacre de Charles X*, assez faible, et auquel, pour ce motif, eût pu servir de pendant le *Louis-Philippe à l'Hôtel-de-Ville*, autre sujet officiel peu de nature à inspirer la verve de l'artiste, qui n'aurait pas dû consentir à représenter ce qu'on eût mieux fait de ne pas lui commander. Il faut Rubens et la toute-puissance de son fougueux pinceau, pour donner quelque intérêt à certaines toiles de la galerie de Marie de Médicis.

Après la mention de ce tableau de Gérard, il semble superflu de parler de la catastrophe de 1830, dans laquelle avait sombré la royauté de la branche aînée, et qui du duc d'Orléans avait fait un souverain. Gérard, si bien traité par la Restauration, et, en récompense du *Henri IV*, nommé premier peintre du roi, n'oublia pas ce

qu'il devait à sa dignité, et, lorsque lui fut présentée la feuille d'émargements, qui prouvait qu'on entendait lui conserver son traitement, il refusa de signer, et envoya sa démission noblement motivée. Néanmoins, il consentit plus tard à faire le portrait du roi et le tableau de *Louis-Philippe à l'Hôtel-de-Ville*, ainsi que bon nombre de portraits de hauts personnages, quoique l'affaiblissement de sa vue et quelques atteintes de paralysie de la main parussent l'avertir que le temps du repos était venu pour lui. L'éminent artiste, comme tant d'autres de ses contemporains et de nos contemporains, sans doute, avait vécu surtout occupé des choses de la terre, et trop étranger à ces pensées supérieures qui l'eussent, par degrés, amené à la juste appréciation de ce qui passe, au lieu de le torturer par de vains regrets, ou de le leurrer, presque au bord de la tombe, par de chimériques espoirs, ainsi que Delécluze nous l'atteste :

« Nommé baron de l'Empire, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut et des Académies de Vienne, Berlin, etc., décoré d'une foule d'ordres, aucune considération ne lui a manqué pendant sa vie ! Et cependant cet homme est *mort triste*, regrettant sa jeunesse, ne pouvant s'accoutumer à l'idée de ne plus exciter cet engouement dont il avait été le premier à signaler l'extravagance, tourmenté par la faiblesse de certains de ses ouvrages, inquiet même sur le mérite de ceux qui avaient eu le plus de succès, et poursuivi par l'idée qu'une génération nouvelle d'artistes était là toute prête à prendre la place de celle que l'âge et la mort allaient bientôt mettre hors de lice. »

Mais, il est juste de le dire à son honneur, l'éminent artiste ne s'en était pas moins toujours montré bienveillant, paternel pour ces nouveaux-venus : « Il aimait les jeunes talents, il les distinguait, il les aidait, il les poussait. » M. Lenormant nous l'affirme, et d'autres avec lui. Entre les jeunes artistes auxquels il fut le premier à tendre la main, on aime à pouvoir citer Ingres, Léopold Robert, Ary Scheffer. Dans une lettre de ce dernier nous lisons :

« Élève de Pierre Guérin, j'exposai, en 1819, un grand tableau « représentant le *Dévouement des six Bourgeois de Calais*. Ce tableau « déplut excessivement aux Aristarques du moment ; et le jour- « nal la *Renommée*, entre autres, consacra trois grandes colonnes à « prouver que c'était non-seulement l'œuvre d'un mauvais artiste, « sans talent et sans avenir, mais encore l'œuvre d'un mauvais Fran- « çais. J'étais très-pauvre et très-ignoré, et je restai anéanti sous l'a-

« nathème. Je fus bien étonné quand mon maître m'annonça que « M. Gérard désirait connaître l'auteur du malheureux tableau. Je « me rendis chez lui. Il me reçut avec cette bienveillance digne que « vous lui avez connue. Il loua beaucoup et la composition du tableau « et l'expression des têtes, tout en me donnant des avis très-sévères « sur l'exécution et la couleur; puis, il me demanda ce que j'allais « entreprendre de nouveau. Je disais la vérité en lui répondant que, « sans ses encouragements, j'allais quitter la carrière des arts, et que « j'étais trop pauvre pour entreprendre un autre tableau. Il m'enga- « gea à prendre patience et à revenir le voir.

« Quand je me rendis chez lui, il me remit une lettre de com- « mande pour un tableau de 3,000 francs qu'il venait d'obtenir pour « moi du préfet de la Seine : dans ce moment, c'était presque une « fortune. Plus tard, il me fit commande d'autres tableaux; enfin, « c'est à lui que je dois d'avoir été choisi, en 1821, comme maître de « dessin des enfants du duc d'Orléans, aujourd'hui roi ; et, notez « bien que jamais, dans ce temps, je n'allais chez lui que quand il « me faisait appeler pour m'annoncer ce qu'il avait inventé pour « m'être utile.

« J'étais loin d'être ingrat, ajoute Scheffer, dont l'aveu n'est point « pour nous une suffisante excuse, mais j'étais *trop négligent* et, de « plus, trop franc quand il s'agissait de peinture. Malgré cela, « M. Gérard me conserva toujours la même bienveillance. »

La conduite de Gérard n'est-elle pas ici au-dessus de tout éloge ? Il ne fut pas moins zélé pour Ingres, pour Léopold Robert, comme on le voit par leurs lettres. Et combien d'autres auxquels ses bienfaits furent remis de la main à la main, ce qui fait qu'ils n'ont point laissé de trace. Sans un billet retrouvé par hasard, au milieu d'autres papiers, aurait-on su ses généreux procédés pour le sculpteur Dardel, un ancien camarade d'atelier, qu'il fit soigner à son insu dans sa dernière maladie, et dont il paya l'enterrement ? Quelque temps avant, le sachant dans la gêne, il lui avait envoyé 1,000 francs, comme prix de dessins dont il lui laissait le choix, afin d'ôter, par une touchante délicatesse, à cet abondant secours l'air d'une aumône.

Voilà qui prouve qu'il se souvenait des mauvais jours et savait noblement user de sa fortune. Quoique souffrant depuis longtemps d'infirmités qui, plusieurs fois, l'avaient forcé de s'aliter, au commencement de l'année 1837, il semblait avoir repris de nouvelles forces, lorsqu'il fut enlevé, en quelques jours, par une fièvre pernicieuse.

Entre ses nombreux biographes, M. Ch. Lenormant est le seul qui nous donne quelques renseignements, insuffisants toutefois, sur ses derniers moments : « La maladie avait été courte ; les dernières heures s'écoulèrent entre l'affaissement et le délire. Déjà le silence de la mort régnait dans cette chambre ; le malade parut s'agiter et proférer quelques paroles. Celle qui avait passé tant de nuits au pied de ce lit de douleurs se pencha pour recueillir les accents suprêmes du mourant. Gérard répétait en italien les prières que sa mère lui avait apprises dans son enfance (11 janvier 1837). »

Après ce passage intéressant de la brochure de M. Lenormant, viennent plusieurs pages de *Notes*, écrites par une main pieuse et fidèle, et destinées à faire plus complètement connaître l'homme et l'artiste. Nous en détachons quelques fragments. La signature manque, mais on devine le nom du discret anonyme qui ne peut être que la veuve de l'illustre artiste.

« .... Il avait l'âme fière, l'esprit prompt. Dans ses rapports avec les autorités de ce monde, sa dignité naturelle ne l'a jamais abandonné. Avec ses inférieurs, il se laissait aller quelquefois à la fougue de son caractère ; mais son cœur lui faisait un devoir de réparer noblement ses torts, même envers un domestique.

« Il avait horreur du désordre qu'il trouvait nuisible à tout... Il ne pouvait être indifférent à l'état de sa fortune, mais il n'a jamais agi dans cette seule vue. Sa fortune s'est faite par la seule force des choses... Du reste, il ne touchait pas son argent. S'il arrivait qu'il passât par ses mains, il le portait aussitôt à Mme Gérard, qu'il qualifiait à juste titre son *ministre des finances*.

« Par suite, il n'avait guère que cinq francs en monnaie dans sa poche ; aussi, une fois, il eut l'aimable idée de faire cadeau à sa femme d'une petite parure de fantaisie ; il l'apporta tout enchanté, au grand plaisir de Mme Gérard ; puis, un mois après, il lui dit tout sérieusement :

— Ah ! ça, as-tu songé à aller payer cette parure ?

« En somme, il avait un esprit d'indépendance indomptable.... Il ne souffrait pas plus les paroles oiseuses que les actions molles : sa sévérité, tantôt sous la forme de l'autorité, tantôt sous celle de la moquerie, ne permettait jamais de relâche.... On était toujours éveillé et sur ses gardes. Il faisait vraiment des éducations sans s'en douter. Il prétendait que c'était notre faute si nous ne le menions pas,... et il arrivait toujours à faire sa volonté.

« ... En général, il se faisait beaucoup lire. L'histoire et les mémoires étaient ce qu'il affectionnait par-dessus tout. Il supportait difficilement les romans... » On est fâché que l'anonyme ajoute : *Il aimait passionément Cervantes.*

« Il avait la plus profonde affection pour Mme Gérard. Il aimait les siens. Son frère Alexandre avait dix ans de moins que lui ; on sait qu'il l'a élevé comme un fils, et l'a suivi et aidé dans sa carrière jusqu'à ce qu'il l'ait amené à une position élevée ».

Quoique Gérard eût d'habitude le travail facile, il connut aussi ces jours de cruelle épreuve où l'inspiration fait défaut quand ce n'est pas la main qui se montre rebelle : « Il avait quelquefois de profonds découragements ; il en eut un tel, entre autres, pendant qu'il faisait la *Psyché*, qu'il sortit de l'atelier en jurant de n'y plus rentrer ; et pour mieux tenir sa parole, il en jeta la clé au hasard dans la rue.

« Je lui ai entendu dire, pendant qu'il faisait le *Henri IV*, à la fin d'une matinée fatigante et regardant avec désespoir sa toile : « Je n'en sortirai jamais, ce tableau me déshonorera. »

IV

Gérard, quoi qu'il en soit, a produit considérablement. On évalue à près de 300 le nombre de ses portraits soit en pied soit en buste. Dans ce grand nombre de toiles, sans doute l'ivraie et le bon grain se trouvent un peu mêlés, et s'il est des tableaux excellents, il en est aussi qui se sentent de la rapidité de l'exécution. « Partout, dit M. Feuillet de Conches vous retrouverez les portraits en pied de Gérard, remarquables non plus particulièrement par les qualités propres à l'art, mais par l'intelligence des physionomies ; mais par une douce expression de vie intérieure qui fait palpiter l'âme sur les traits des modèles ; mais par une manière large, quand elle n'est pas lâchée ; par la convenance parfaite des attitudes, et la richesse des ajustements. » Mais on y cherche en vain le caractère, un grand style, ce qu'on admire surtout dans les toiles de Titien, Velasquez, Rembrandt, Van Dyck, qui font de ces portraits d'individus de véritables créations, des monuments historiques dont la contemplation et l'étude profitent également à l'amateur, à l'artiste, à l'érudit, à quiconque enfin recherche dans les témoignages écrits comme dans les autres l'histoire des temps écoulés et la physionomie originale des personnages disparus dans le lointain des âges. Gérard se distingue par l'ha-

bileté de l'arrangement, par un certain art de mise en scène, par le goût à sa plus haute expression, qualité plus rare qu'on ne croit, mais qui nuit un peu chez lui à la spontanéité, à la naïveté. Il se souvient trop aussi, en face du modèle vivant, des leçons de l'atelier de David, et fût-ce à son insu, le plâtre ou le marbre antique s'interpose souvent entre lui et la nature qu'il a sous les yeux, et encore que cet *idéal,* qui le préoccupe, ne lui fasse pas trahir absolument la ressemblance, mentir à la physionomie, il y mêle un je ne sais quoi qui l'altère par le manque de simplicité et l'étalage d'une fausse grandeur. Il n'a point davantage la poésie de la couleur. La sienne ne manque pas d'harmonie non plus que de charme mais sent un peu la convention. En somme, comme on l'a dit avec raison : « l'artiste vaut par l'ensemble et l'accord tempéré de ses qualités plus que par l'éminence de l'une ou de plusieurs d'entre elles ; et quand il excelle c'est par ce sentiment fin et délicat, qui sait choisir et mettre chaque chose à sa place et qui constitue le goût. »

M. Lenormant, quoique plus élogieux ne s'éloigne pas beaucoup de cette opinion : «..... Aussi manque-t-il à un grand nombre de ses ouvrages en ce genre quelque chose que les Italiens nomment l'*évidence*, les personnages qu'il a représentés se reconnaissent encore plus à leur attitude, à leur mouvement, au choix et à l'arrangement des accessoires qu'à la reproduction identique des traits. »

Pourtant, comme nous l'avons dit, certains de ces portraits sont véritablement remarquables, par exemple celui de Mlle Brogniart « d'une délicatesse, d'un goût, d'une finesse et à la fois d'une perfection d'exécution qui en font un chef-d'œuvre digne des maîtres » dit M. F. de Conches qui l'avait vu. C'est pareillement *de visu* que Quatremère de Quincy parle avec enthousiasme, l'enthousiasme d'un membre de l'Institut, parle de plusieurs autres portraits que nous ne connaissons, nous, malheureusement que par la gravure. N'oublions pas enfin ce charmant portrait du roi de Rome que, la veille de la bataille d'Austerlitz, l'empereur fit, pour la plus grande joie de ses vieux soldats, exposer à l'entrée de sa tente et qui a inspiré à Bellangé une de ses meilleures pages.

Quant aux tableaux de Gérard nous devons compléter nos appréciations un peu brèves parfois à ce sujet. En ce qui concerne la *Psyché*, par exemple, nous n'avons pu lire sans quelque étonnement ce qu'en dit un bon juge qu'il nous a été plus d'une fois agréable de citer. « Mais pour parler de Gérard vraiment inspiré, vraiment poëte,

il faut toujours en revenir à la *Psyché*. N'eût-il achevé que cette toile, l'hémicycle entier de M. Delaroche se lèverait devant lui et les rangs les plus élevés s'ouvriraient pour lui donner place. On a dit souvent que *Psyché* était une peinture antique... Si l'on associe en effet, comme on doit le faire, les *Muses* de Lesueur et la *Psyché* de Gérard, on trouvera que notre pays seul a produit des artistes capables de lutter par la seule force du génie avec les modèles qu'ils ne connaissaient point. »

Il y a là presque à chaque ligne une exagération dans la louange qu'on a peine à comprendre chez un critique d'ordinaire si raisonnable et si judicieux.

Un tableau supérieur peut-être à la *Psyché* est celui de *Daphnis* et *Chloé* exécuté d'une façon plus matérielle ou moins idéale, pour parler comme l'artiste, et avec intention; « car, ajoutait Gérard, à la différence de *Psyché*, l'âme personnifiée et par conséquent créature tout éthérée, je fais *Daphnis* et *Chloé* aussi charmants que je le puis; mais je veux qu'on s'aperçoive qu'ils ont mangé du chevreau. »

Il y a beaucoup d'élégance dans le dessin, de délicatesse dans le modelé, comme de candeur dans les expressions; et la nudité est chaste autant qu'elle peut l'être. Le paysage se compose heureusement, mais pourtant semble un peu trop sévère et ne s'harmonise point assez avec le sujet. On y voudrait plus de gaîté, c'est-à-dire plus de soleil, de lumière, quelque chose de plus printannier. Pourquoi pas là les gazons fleuris de l'Arcadie? Le vert du feuillage est bien sombre au contraire en même temps que l'atmosphère se voile d'une teinte bleuâtre qui refroidit tout le reste. Mais probablement dans ce tableau, comme dans plusieurs autres de l'artiste, les couleurs, par quelque négligence dans la préparation ou le mélange, ont été altérées.

C'est ainsi que, dans la *Bataille d'Austerlitz* (nous l'avons dit), la teinte verdâtre domine, tandis que, dans l'*Entrée de Henri IV*, ce serait plutôt la teinte rouge tournant à la brique; elle nuit à l'harmonie de ce tableau si remarquable, d'ailleurs, au point de vue de la composition, du dessin et des expressions. Dans cette superbe page, on sent bien toute l'allégresse, tout l'élan merveilleux de ce peuple « affamé de voir son roi » dit de l'Estoile, et qui se précipite avec de tels transports au devant du monarque dont la figure franchement épanouie témoigne de son contentement à la vue de cet accueil qu'il n'espérait pas. Le groupe isolé des ligueurs à la physionomie sombre et renfrognée et qu'on aperçoit sur la droite, fait heureusement con-

traste avec tous ces visages joyeux. Aussi devant cette grande et belle toile que M. F. de Conches appelle le chef d'œuvre du maître, on peut dire avec Ch. Lenormant : « Soit qu'on l'examine dans la belle épreuve de Tosché, soit qu'on en médite, l'une après l'autre, les têtes d'études gravées avec non moins de talent par M. Gérard, on éprouve une sorte d'émotion instructive qui doit être considérée comme le plus beau résultat de l'art, quand les sujets se refusent aux grands effets que donnent seules la religion et la poésie. »

L'éminent critique, appréciant le talent du peintre dans l'ensemble, nous dit plus loin : « En un mot, il fut le véritable intermédiaire, la transition intelligente entre l'imitation exclusive de l'art antique et la tendance plus impartiale ou plus indifférente des esprits à notre époque. »

Pour parler plus clairement peut-être, Gérard aurait appartenu ou voulu appartenir tout à la fois aux deux écoles; et sans renier les doctrines de David, il chercha pourtant à se rapprocher des romantiques. Il serait avec plus de talent peut-être en peinture une sorte de Casimir Delavigne. En effet, comme celui-ci il vise, en évitant les grands défauts, les témérités ou les intempérances du pinceau, à équilibrer heureusement les qualités qu'il estime les plus précieuses; souvent il y réussit, mais parfois cet équilibre trop savant nuit précisément au grand caractère de son œuvre, et l'on peut dire qu'à ce talent, quoique éminent d'habitude, manque la forte empreinte du génie individuel, autrement dit, la griffe du lion, l'originalité qui distingue les génies souverains et qui fait qu'au premier coup d'œil, on reconnaît, à sa touche, à sa couleur, à quelque chose d'inattendu et de particulier, un tableau de Titien, de Rubens, de Rembrand et aussi de Poussin et de Lesueur, encore que leur faire soit moins accentué. Cette personnalité néanmoins, on la rencontre, quoique discrètement accusée, dans quelques portraits d'une exécution plus hardie et plus virile. Nous l'admirons surtout dans les pendentifs, la *Gloire* et la *Renommée*, qu'on voit au Louvre, saisissants par la fierté de la touche et la vigueur du coloris chaud et lumineux plus qu'il n'est ordinaire à l'artiste. Ces panneaux, avec l'*Histoire* et la *Poésie*, devaient servir comme de cadre à la *Bataille d'Austerlitz*, dont, contre le gré de Gérard, on voulait à une certaine époque faire un plafond. L'artiste jugeait bien de son tableau, qu'il n'avait point peint à cette intention ; il vaut mieux sûrement que les pendentifs n'aient point suivi à Versailles la *Bataille d'Austerlitz ;* car celle-ci n'aurait pu que perdre au voisinage de ces toiles

d'un coloris si brillant, d'une exécution si libre et qui trahissent le bonheur d'une de ces matinées lumineuses que souhaitait A. Chenier.

Les sujets religieux sont rares dans l'Œuvre de Gérard. On ne connaît guère, si ma mémoire ne m'abuse, qu'un seul vrai tableau de lui en ce genre, la *Sainte Thérèse* dans la chapelle de l'Infirmerie de ce nom, rue d'Enfer, une œuvre consciencieuse, sérieuse, mais d'un caractère élevé plutôt que religieux. Il faut d'ailleurs savoir d'autant plus gré à l'artiste du soin apporté par lui à l'exécution qu'il s'honora en outre par un complet désintéressement et, quoique le tableau lui eût été commandé, il ne voulut rien recevoir comme rémunération de son travail. Il se trouva suffisamment récompensé par les lettres de remerciement que lui écrivit, à la vérité de sa meilleure plume, l'illustre écrivain à qui, quelques années après, le poëte de la *Nemésis*, disait si bien :

Devant ta langue d'or nous tombons à genoux.

Chateaubriand disait entre autres choses à l'artiste : « Puisque vous voulez bien le permettre, Monsieur, Mme de Châteaubriand et moi, nous irons lundi prochain, à deux heures, admirer vos chefs-d'œuvre et vous porter nos sincères remerciements. Les grands talents sont charitables. Raphaël a peint pour de pauvres villages des tableaux dont le prix ne pouvait être payé que par la gloire. »

Autre :

« La *Sainte Thérèse* est plus belle que jamais dans sa solitude. La foule nous envahit et nous allons être obligés d'annoncer des jours fixes en attendant le jour solennel de l'inauguration. J'attends ce jour avec impatience pour avoir l'occasion de manifester au public ma haute admiration de votre dernier chef-d'œuvre. Mais comme je vous l'ai déjà dit, je ne me repens pas trop de votre travail puisqu'il ajoute à votre gloire. »

CHATEAUBRIAND.

Ces fragments sont empruntés au volume intéressant publié par le neveu de Gérard, sous le titre de : *Correspondance de François Gérard.* Les lettres de celui-ci peu nombreuses témoignent d'un esprit fin autant que judicieux, mais qui le plus souvent pèse ses paroles et dont la prudence diplomatique et les habitudes de discrétion prises dans un certain monde retiennent la verve. D'ailleurs ce volume qu'on appelle, au risque pour le lecteur d'une déception, la *Correspondance de Gérard,* se compose, pour la plus grande partie, de lettres adressées

à l'artiste par des confrères ou des personnages célèbres de l'époque avec lesquels ils se trouvait en relation. Elles se lisent d'ailleurs pour la plupart avec plaisir, quoique toutes ne puissent valoir les billets si spirituels quoique un peu cherchés du prince de Talleyrand.

L'illustre artiste, dans ses dernières années, s'occupait d'un Christ resté à l'état d'ébauche et moins avancé qu'un autre tableau, non terminé pourtant, qui témoigne de l'influence persistante, sur des esprits même supérieurs, de certaines idées, nous pourrions dire, préjugés dus à leur première éducation artistique. Lui aussi, comme Gros, il rêvait de clore sa carrière par ce que David appelait un *vrai tableau d'histoire*; et avec une ardeur toute juvénile, il s'évertuait devant une grande toile destinée à représenter : *Thétis apportant les armes d'Achille*, un sujet, comme on voit, plutôt mythologique qu'historique et qui n'avait pas précisément le mérite de l'actualité et de l'opportunité dans cette pleine ferveur de la croisade romantique.

Tout probablement cet anachronisme, mis au Salon, n'y eût pas fait meilleure figure que le malheureux tableau de Gros, et n'eût pas reçu plus favorable accueil. Mais il eût valu peut-être à Gérard, consolation médiocre sans doute et piètre dédommagement, de rentrer en grâce auprès des anciens de l'Ecole qui, fanatiques de la tradition académique, regardaient comme une profanation de l'art la peinture appliquée aux sujets modernes. On peut citer comme preuve à l'appui le langage de ce lauréat de l'Académie, Réattu, grand prix de 1790, et qui retiré depuis plus de trente ans à Arles, sa patrie, disait avec l'accent de la conviction, lui vieillard et presque au bord de la tombe en 1831 : « Quand je vis que M. Gérard s'abaissait à peindre des culottes courtes et des souliers à boucles, je compris que l'art était perdu et j'abandonnai cette capitale où un peintre, digne de ce nom, ne pouvait plus vivre. »

Que dirait aujourd'hui le bonhomme devant ces avalanches de tableautins, dits de genre, représentant le plus souvent des sujets niais ou ridicules, dont tout l'agrément consiste en quelques jolies marionnettes pomponnées à la mode nouvelle ?

BATHILD BOUNIOL.

POST-SCRIPTUM

ACTUALITÉS ARTISTIQUES

Encore le prix de cent mille francs. —Les groupes de l'Opéra. — Concours de l'école des Beaux-Arts, etc.

Fidèle à notre promesse de tenir nos lecteurs au courant des questions artistiques importantes, puisque nous tenons la plume, nous ne la déposerons pas sans dire notre opinion sur quelques faits récents dont se sont occupés et s'occupent encore le public et les journaux.

Nous disions dans notre Salon qu'il n'y avait pas lieu pour nous à décerner le prix de cent mille francs institué par la généreuse initiative de l'Empereur. Si le talent aujourd'hui ne manque pas dans les arts, le génie, ce semble, s'y fait rare ; dans les divers genres, peinture, sculpture, architecture, etc., je vois bon nombre de capitaines, colonels, quelques généraux mêmes, mais peu ou point de maréchaux. De l'avis de beaucoup de juges, compétents à notre sens, il n'existe pas, à l'heure qu'il est, une seule de ces individualités puissantes et hors de pair qui pût emporter d'emblée et sans contestation la récompense en question. Aussi semblait-il juste et sage de la fractionner et de la partager entre les quatre ou cinq candidats dans les divers genres désignés d'abord par la commission. Celle-ci ne paraît point avoir été de cet avis, ou peut-être a-t-elle dû se conformer, par ordre, au programme; après de longues hésitations et discussions, son choix s'est arrêté sur un architecte, M. Duc, à la grande surprise de beaucoup de gens, il est vrai pas du métier et qui, pour la première fois, entendaient prononcer ce nom nullement populaire. M. Duc est homme de mérite, homme de talent assurément, mais non, ce me semble, d'un talent et d'un mérite hors ligne. Le tribunal de Commerce, construit par lui, est un monument comme beaucoup d'autres. On vante fort la façade nouvelle du palais de Justice, mais par malheur non découverte encore pour le public, ce qui ne nous a pas permis d'en juger. Cent mille francs d'ailleurs pour cela, c'est raide, pour parler comme M. Dumas fils; cent mille francs, comme disent les bonnes gens du village et aussi

ceux de la ville, c'est un joli denier et ça ne se trouve pas sous les pas d'un cheval.

Une autre actualité qui fait aussi en ce moment le thème des conversations dans les salons et les ateliers, c'est le groupe de M. Carpeaux : La *Danse !* récemment découvert et qui, avec trois autres, forme la décoration inférieure de la façade du nouvel Opéra. Pour les trois premiers groupes le *Chant*, la *Tragédie lyrique*, la *Musique*, par MM. Jouffroy, Guillaume et Perraud, on est généralement d'accord, que, sans étonner par un grand caractère, ils sont composés avec intelligence, exécutés en conscience, et s'harmonisent parfaitement avec l'édifice.

Il n'en est point tout à fait ainsi du groupe de M. Carpeaux, la *Danse*, une composition échevelée, désordonnée fiévreuse et dont l'exhibition en pareil lieu, au plein soleil de la place publique, est un vrai scandale, contre lequel il est du devoir de la critique honnête de protester énergiquement et qu'on ne peut trop haut dénoncer et flétrir. L'autorité, nous l'espérons, ne se laissera pas forcer la main par la camaraderie et comprendra que la liberté de l'art a ses limites et ne saurait dégénérer en licence et quelle licence ! Qu'on imagine en effet une scène du bal Mabille ou de la Closerie des lilas, au temps du carnaval et quand le bal, ou mieux l'orgie, tire à sa fin, et l'on aura l'idée de cette bacchanale ; idée incomplète encore puisque danseurs et danseuses, dans le groupe inconcevable de M. Carpeaux, n'ont pas l'ombre même d'une gaze légère pour voiler la nudité choquante des formes. Ce qui n'empêche pas la camaraderie, qui s'exaspère par la contradiction, de prodiguer les éloges à cette débauche artistique. Dans une de ces feuilles quotidiennes, la grande plaie du moment et friande du scandale, parce qu'il est pour elle le sûr moyen de succès ; dans un de ces tristes journaux dénoncés si courageusement naguère par M. Louis Veuillot avec une éloquente indignation, on lisait l'autre soir un dithyrambe effréné à la louange du fameux groupe et dans un style digne de l'œuvre ; aussi devrai-je me borner à de courtes citations :

« M. Carpeaux a trouvé le moyen de faire une merveilleuse chose sans « le secours de l'antiquité : c'est à n'y pas croire... Ce groupe de la *Danse* « est la preuve irréfutable de la puissance de l'art moderne. En dépit de « ceux qui croient à l'irrévérence, et même — les niais ! — à la réclame, « M. Carpeaux a bien fait de nous montrer des femmes françaises du dix-« neuvième siècle ! Et ne nous eût-il pas donné un chef-d'œuvre, comme

« celui qu'il vient de produire, au point de vue de la théorie, il faudrait « le remercier encore de l'intention. Enfin voici de la sculpture qui est à « nous! voici de l'*art national*.

Or voici d'après le critique même ce qu'est cet art national :

« Le peu de gravité que la danse française avait, il y a deux siècles et « même il y a cent ans, a disparu,... s'est évanoui pour laisser place à « l'élément frivole, passionné et tourbillonnant, au caprice, à la folie, au « décolletage .. par quoi nos danseuses d'à présent ont remplacé l'art ! Et « en présense de ces faits, en présence de l'état actuel de la danse fran- « çaise au théâtre, comment M. Carpeaux pouvait-il, lui qui voulait être « de son temps, rendre une allégorie de cette danse sans lui donner toute « sa furie, sa fantaisie, sa frénésie et son artistique lubricité?... Toutes ces « qualités, il en a animé son groupe, et il l'a fait avec un art et une science « qu'on égalera peut-être, mais qu'on ne dépassera pas; car comme l'a « dit Hugo : A un certain moment on ne distingue plus les sommets (1). »

Je l'avoue en lisant de telles choses dans un des journaux les plus répandus et qui font aujourd'hui l'opinion, j'ai peine à me contenir et mon indignation déborde. Je demande d'ailleurs pardon au lecteur de cette citation que, par respect pour lui, j'ai dû beaucoup écourter et expurger. De pareils éloges et dans un tel langage sont la condamnation la plus sévère de l'œuvre et tracent son devoir à l'administration supérieure qui, j'espère, n'y faillira pas.

La semaine dernière, on visitait, à l'École des Beaux-Arts, l'exposition des concours de l'École. Nous avons eu la satisfaction, cette fois, de constater un temps d'arrêt dans la décadence, et même, pour être juste, une notable amélioration dans le sens du bien. Les prix ont été donnés et bien donnés pour l'architecture, la sculpture comme pour la peinture; et les œuvres des candidats couronnés, renferment, dans leur inexpérience, de réelles promesses d'avenir. Pour l'architecture le travail intelligent et consciencieux de M. Dutertre était, de l'avis des hommes du métier, sans contredit le meilleur, alors qu'une déviation au programme avait fait mettre hors de concours un autre élève qui, pour la troisième fois, paraît-il, aurait eu ce malheur. La règle établie, à ce sujet, n'est-elle pas trop inflexible ?

Le sujet donné pour la sculpture était ce trait si connu de la vie d'Alexandre malade, pour s'être baigné dans le Cydnus et buvant la potion à lui présentée par son médecin Philippe, malgré la lettre de Parménion qui la lui dénonçait comme empoisonnée.

(1) *Figaro*, du 12 août.

Le bas-relief de M. Allar qui a mérité le grand prix se compose bien et l'exécution a tout à la fois de la souplesse et de la fermeté ! La figure du médecin qui trahit, avec la surprise, une indignation contenue, fait bien pendant à celle du jeune héros, si calme, et dont un sourire, presque imperceptible, atteste la confiance magnanime.

Meilleur encore peut-être est le tableau de M. Merson, l'heureux lauréat de la peinture. *Le soldat de Marathon*, expirant après avoir annoncé la victoire, tel était le sujet donné par le programme. L'œuvre de M. Merson, très-incomplète sans doute au point de vue de la composition et de l'expression, se distingue par des qualités précieuses, la fermeté dans la touche, la vigueur dans le coloris, quoique celui-ci laisse à désirer comme harmonie, et déjà une science réelle de dessin. Le principal personnage, le soldat, plutôt à la vérité couché que tombé sur le premier plan, est une excellente étude, et d'autres morceaux ne me semblent pas d'une moins bonne facture ; mais on regrette une certaine confusion dans les groupes et dans les têtes des vieillards, par exemple, des expressions qui tournent à la grimace. Il n'en faut pas moins féliciter le jeune artiste qui fait grand honneur à ses maîtres, M. Pils et M. Gustave Chassevent, ce dernier qui mériterait d'être plus connu et qui le serait sans ces inexorables nécessités qui pèsent parfois sur la vie de l'artiste. Tout récemment nous avons vu dans l'atelier de M. Chassevent deux tableaux exécutés pour le couvent de la Visitation d'Amiens : une *Nativité* et une *Visitation de sainte Élisabeth* qui nous ont frappé par la composition noble et simple, la consciencieuse exécution et le caractère vraiment religieux des têtes. Un *Sacré-Cœur*, pour la Visitation d'Annecy, a pareillement attiré notre attention.

Au moment où nous mettons sous presse, commence à l'École des Beaux-Arts, l'Exposition des envois de Rome, et depuis quelques jours au Palais de l'Industrie, s'est ouverte l'Exposition universelle de *l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie*, due à l'initiative du président de la société, M. Guichard. Elle ne peut manquer d'être intéressante, le passé nous répond de l'avenir. Mais comme on ne peut s'occuper de tout à la fois, nous avons dû ajourner notre visite et notre compte rendu. Patience ; *festina lente*, suivant la devise de ce gentilhomme, élégamment traduite par Boileau dans cet hémistiche :

... Hâtez-vous lentement.

BATHILD BOUNIOL.

MERE DANEEL

ÉPISODE CONTEMPORAIN

(DEUXIÈME ARTICLE)

V

Trois jours s'étaient écoulés depuis la visite du lieutenant; ils s'étaient passés dans un calme apparent; mais pour la mère Daneel au milieu d'une violente tempête intérieure. Cette situation tendue ne peut se prolonger, se disait la pauvre mère, dans la solitude de son âme; l'orage doit éclater; et dans les mêmes sentiments de tendresse qui l'animaient lorsqu'elle s'approchait autrefois du berceau de son nouveau-né, elle entra dans la chambre, que sa fille depuis le jour fatal n'avait plus quittée. Mina endurait à la fois des tortures physiques et morales.

Pendant ces trois jours la malheureuse jeune fille avait tant changé que sa mère en fut effrayée.

Le déjeuner, que Stéphanie lui avait servi le matin, se trouvait encore intact sur la table. Elle était extrêmement pâle, et ses yeux étaient bordés d'un cercle rouge. Elle se tenait assise et immobile devant la fenêtre, sans se rendre compte de ce qu'elle voyait; elle ne leva pas même la tête quand sa mère s'approcha d'elle.

— Mina! dit la mère Daneel.

La jeune fille tressaillit.

— Mina, mon enfant, reprit la mère, aimes-tu donc assez ce lieutenant pour tout lui sacrifier : ton bonheur, le bonheur et le repos de tes parents, ta santé et peut-être ta vie?

— Je veux tout lui sacrifier, car je l'aime, s'écria la jeune fille; et l'expression qui éclatait dans ses yeux fit frémir la mère.

Je l'aime par-dessus toutes choses, répéta-t-elle. Je veux vivre et mourir pour lui... Et vous, mère, je vous aime aussi, dit-elle, en sanglotant, en étreignant sa mère avec délire, et en lui prodiguant d'ardentes caresses.

La mère, profondément troublée, pouvait à peine dissimuler sa propre douleur.

— Pauvre enfant, dit-elle, calme-toi. J'ai besoin de te parler.

— Je sais d'avance ce que vous me direz, répondit Mina ; vous direz du mal de celui que j'aime ; vous le mépriserez ; voilà ce que je ne veux pas entendre. Je le répète, ma mère, je veux vivre et mourir pour lui.

— Mina, dit la mère, et sa voix toujours calme, mais un peu moins tendre, fit frémir la jeune fille. Mina, je ne désire que ton bonheur. Depuis vingt ans j'y ai travaillé sans relâche du matin au soir ; aussi n'ai-je pas passé toutes mes nuits sans angoisses ; n'aurais-je donc pas, après tant d'amour et de soins, le droit de t'arrêter sur le chemin de ta perte ? Ne suis-je donc plus ta mère ?

La jeune fille, affaiblie par une suite non interrompue de veilles, de jeûnes et de larmes, tremblait de tous ses membres.

— Ah ! je sais, s'écria-t-elle, que je vous attriste, que je vous rends malheureuse ; mais je ne dispose plus de ma volonté dans l'accomplissement de ce que je dois faire ; je ne vis plus que pour lui ; elle fit un effort pour se calmer, et continua :

Parlez, ma bonne mère, je vous écoute ; mais je vous en prie, ne le traitez pas trop durement.

Ce fut alors que la mère put voir jusqu'à quel point sa fille était résolue et ferme dans son amour. « Trop tard », murmura-t-elle avec un soupir, et cependant elle ne se découragea point.

— Chère enfant, la plus grande faute que tu aies commise, c'est d'avoir fait la connaissance du lieutenant à l'insu de tes parents.

Mina leva les yeux. Mon père ne l'a pas ignoré, dit-elle doucement.

— Comment ! ton père ne l'ignorait pas, dit la mère, en pâlissant ?

— Il a tout su et tout observé, et il paraissait honoré par ces relations.

— Ah ! malheureux ! balbutia mère Daneel. Oh ! comme je regrette qu'il ait jamais voyagé pour cette maison ! c'est ce qui l'a perdu, lui si modeste autrefois. Mina, mon enfant, dit-elle, tu es moins coupable que je ne l'avais cru. Ton père a fait une imprudence ; mais elle n'est pas irréparable.

Mina, dit-elle encore, la vie de l'homme est fragile et de peu de durée ; mais nos jours sont encore trop longs s'il faut les passer dans le malheur. Jusqu'ici tu n'as connu que l'aisance ; crois-tu qu'il en sera toujours ainsi lorsque tu auras quitté la maison paternelle ? Si

tu avais fixé ton choix sur un jeune homme de la bourgeoisie, nous aurions sans hésiter consenti à ton mariage; mais un soldat!...

— Un jeune homme de la bourgeoisie! dit Mina avec un sourire ironique, un jeune homme de la bourgeoisie!

— Qui pût te rendre heureuse, reprit la mère, sans se laisser troubler par le rire de sa fille.

— Le milieu dans lequel vous trouvez votre félicité, me rendrait malheureuse, répondit la jeune fille. Vous m'avez placée au pensionnat au milieu de jeunes filles d'un rang plus élevé que le mien, et vous m'avez fait donner une éducation qui ne s'accorde pas avec la simplicité d'une condition bourgeoise; cela devait avoir pour conséquence naturelle de fixer mon choix sur une personne qui me fût égale par l'éducation, parmi celles qui m'entouraient.

Ces paroles accablèrent le cœur de la mère comme un reproche; elle ne se troubla pas cependant. « Ma conduite, pensa-t-elle, doit être d'autant plus énergique, que ma faute est plus grande : je suis plus coupable que je ne l'avais cru, et je ne souffrirai jamais que mon enfant soit victime de mon imprudence. »

— As-tu déjà songé, mon enfant, qu'il faudra garder convenablement le rang auquel tu aspire?

— Ce souci ne m'occupe guère, dit Mina; je me confie en lui. Il est fort; je suis faible : je me repose sur son courage, sa valeur et son intelligence, sans m'embarrasser de tous ses calculs, comme cela se fait dans la bourgeoisie.

— Pauvre enfant, quel égarement! s'écria la mère. Tu divagues comme une insensée. Les émoluments du lieutenant pourvoient à peine à ses propres nécessités; comment donc suffiraient-ils aux besoins d'une femme, et plus tard de toute une famille? Au carnaval il a déposé sa montre chez le lombard, et vendu son canari et sa cage, pour aller au bal masqué dans une grande ville. Et c'est avec un tel homme que tu veux te lier pour toute ton existence!

Mina fronça le front, sans toutefois interrompre sa mère.

— Suppose un instant que nous donnions notre consentement à ce mariage, continua la mère. Ne t'y trompe pas, je ne parle que par hypothèse; car jusqu'ici il n'y en a pas même l'apparence; mais supposons que nous le donnions, et que le revenu de la somme que nous devrons verser dans la caisse de l'État te soit accordé, crois-tu que la misère ne sera pas ton partage?

— La misère! répéta Mina qui n'y pouvait croire.

— Oui, mon enfant, la misère serait ton partage, reprit la mère. Etablis une comparaison entre le ménage d'un lieutenant marié et celui d'un bourgeois bien établi. Chez ce dernier, tu trouveras des armoires pleines de toile blanche, de linge de table et de lit; des caisses de faïence et de porcelaine, un panier d'argenterie et de service de table; une cuisine bien garnie d'ustensiles en cuivre, et quantité de plats en étain brillant sur les planches; une cave et une chambre à provisions bien pourvues; des armoires et des coffres dans lesquels des vêtements riches et chauds se trouvent entassés; une demeure d'où nul n'a le droit de l'expulser, et presque toujours aussi une bonne somme en espèces.

Mais que trouve-t-on dans la maison d'un lieutenant! Que trouve-t-on dans les armoires louées de la femme vaniteuse d'un militaire? des robes de soie chiffonnées; des chemises déchirées; de faux joyaux; des chapeaux garnis de magnifiques plumes, dont le prix ne sera peut-être jamais payé; des fleurs artificielles flétries, des gants usés et des reconnaissances du lombard délivrées en échange d'objets que l'on ne pourra jamais dégager. Que voit-t-on dans la cuisine, si l'on peut décorer de ce nom un coin du second étage, où le parfum des pommades et du savon saisit l'odorat et soulève le cœur? Eh bien! dis-moi, qu'y voit-on? trois ou quatre tasses en porcelaine aux anses brisées; quelques assiettes endommagées, et une pyramide de gamelles, que le domestique fait remplir au restaurant, aussi longtemps que les maîtres sont disposés à faire crédit. Réfléchis à tout cela, mon enfant, et plus tard tu me diras ce que tu en penses. Tu pleures, Mina, oui, pleure bien, cela te soulagera.

— Je ne pleure pas sur moi-même, dit la jeune fille, en essuyant ses larmes; je pleure sur *lui*, sur l'homme qui est l'objet de tout mon amour, et que je vous entends ravaler au dernier degré de l'abjection; mais tout ce que vous dites ne me changera pas à son égard.

— Encore un mot, dit la mère, nous n'avons pas définitivement repoussé la demande du lieutenant, nous l'avons remise à un an. Pendant tout ce temps, tu ne le verras pas, et tu n'auras avec lui aucun échange de correspondance. Nous avons pris cette mesure, avec l'espoir que tu changerais dans l'intervalle.

— J'attendrai, mais je ne changerai pas, répondit Mina; et un rayon de joie illumina son visage.

— Maintenant, dit la mère, tu vas descendre avec moi pour manger

— Stéphanie, mon enfant, dit-elle, pour toi je n'ai plus d'inquiétude. La forte leçon du bal peut avoir sur toi de salutaires effets ; et ta destinée s'accomplira selon la volonté de Dieu. Maintenant, va te coucher, mon enfant, ton père va rentrer ; il n'est pas bon que nous lui parlions de ces choses. Le pauvre homme commence à comprendre qu'il a bien sa part de culpabilité dans l'affaire de Mina ; et plus nous lui en parlons, plus son esprit se trouble. Il finirait par perdre la raison.

La jeune fille était encore sur les marches de l'escalier, lorsqu'elle entendit la voix de son père résonner dans la cuisine ; Daneel était ce soir-là si inquiet que sa femme n'osa pas lui demander aussitôt la cause de son trouble.

— Je ne puis rester ici plus longtemps, s'écria le pauvre homme avec des sanglots dans la voix ; la ville qui m'a vu naître, où j'ai passé depuis ma jeunesse des jours si heureux, m'est devenue plus odieuse qu'une prison. Il existe une conjuration contre nous ; de tous côtés je me vois assailli. Isabelle, ma bonne Isabelle, convertissons au plus tôt en argent tout ce que nous possédons, et quittons la ville.

L'imprudence de Mina a fait rejaillir jusque sur nous la honte et le malheur. Il faut partir, femme, partir sans délai, ou permettre son mariage.

— Ah ! Daneel, s'écrie la bonne femme, tu me fais frémir : qu'est-il donc arrivé ?

— La ville entière est contre nous : mes meilleurs amis me font chaque soir rougir de honte jusque dans les cheveux. J'ai commis une faute, femme ; maintenant mes yeux se sont ouverts. Le lieutenant n'aime pas Mina. Il cherche de l'or, de l'or pour payer les dettes qu'il a contractées, et sauver sa réputation. L'honneur de Mina est atteint ; il faut qu'elle se marie, ou que nous quittions la ville.

— Daneel, mon ami, comme tu es exalté, dit la femme ; quoi ! il faudrait fuir ? Celui qui s'enfuit se reconnaît coupable, et quiconque évite une croix en rencontre sept autres. Avec du courage et de la patience nous surmonterons aisément nos peines. Il n'existe aucune relation entre Stéphanie et le lieutenant Verstrepeu ; j'en suis bien convaincue ; quant à Mina, j'espère aussi avoir raison de sa folie : le temps est un maître tout-puissant.

Tranquillise-toi, continua la femme, qui avait déjà retrouvé son calme, le sombre nuage se dissipera peu à peu à l'horizon ; il ne nous faut que de la patience.

Le lendemain, la mère alla rendre compte à Mina des véritables intentions du lieutenant, qui ne visait qu'à la fortune.

Mina se mit en colère. Ce n'étaient là que des mensonges, disait-elle; tous se liguaient pour empêcher son bonheur. Et c'est ainsi que les sages avertissements de sa mère ne purent la persuader.

Trois mois s'étaient écoulés de la sorte depuis la fatale nuit du bal; jusqu'alors la mère avait bravé toutes les calomnies qui circulaient sur le compte de sa famille, avec l'intention de sauvegarder ainsi les intérêts de son enfant. Maintenant, elle commençait à comprendre que la réputation de Mina avait beaucoup souffert, qu'un blâme général accablait toute la famille; il était temps d'y mettre fin. L'honnête bourgeoise plaçait une réputation intacte bien au-dessus de toutes les fortunes, bien au-dessus de tout ce que le monde peut nous offrir. La considération publique était un besoin de son âme, comme l'air et la lumière étaient indispensables à son existence matérielle; sans elle la vie lui était impossible. Encore une fois la bonne mère voulut avoir un entretien avec sa fille aveuglée; encore une fois elle lui exposa les conséquences probables de son mariage avec le lieutenant; mais elle trouva dans Mina la même constance, la même volonté arrêtée de persévérance dans la voie de sa perte; elle lui dit enfin : Mon enfant, au prix de ma vie je voudrais te sauver; et cependant je ne puis plus longtemps te retenir; je ne puis plus longtemps sacrifier la réputation de ta sœur, l'honneur de ta famille à ton aveuglement. Si ton père consent, tu peux te marier; mais, quand tu seras dans le malheur, n'en cherche la cause que dans ta légèreté.

— Ma mère, dit Mina en sanglotant, je vous remercie mille fois de l'offre que vous me faites. Ne croyez pas, cependant, que je sois aussi coupable que le monde le dit; et son trouble se traduisit par des larmes amères.

VII

Mère Daneel avait pris la résolution de consentir au mariage de sa fille avec le lieutenant; le père, de son côté, y consentait aussi. Les honnêtes bourgeois devaient se mettre en mesure de satisfaire, par un versement de fonds considérable, à cette loi immorale, qui entrave la liberté de l'officier dans le choix d'une compagne; qui fait que tant jeunes filles honnêtes se trouvent livrées au déshonneur, et languissent dans la misère et le délaissement. Pour l'honneur de leur enfant force leur fut de faire un sacrifice bien au-dessus de leur fortune.

Les époux ignoraient à combien se montait la somme exigée; ils n'avaient jamais eu assez de relations avec des militaires pour le savoir. Il fut arrêté que le père irait se faire renseigner sur ce point chez un capitaine en retraite, qui demeurait dans le voisinage.

La pauvre vieille mère servait les clients dans la boutique, quand son époux rentra. Daneel n'avait plus même l'apparence de cet homme que nous avons vu si satisfait, si fier de la connaissance qu'il avait faite du lieutenant. Son visage semblait voilé par un nuage qui ne pouvait plus se dissiper. En quelques jours, en vérité, il avait vieilli.

La mère regarda attentivement son époux, comme pour découvrir dans ses yeux à combien se montait la somme qu'ils allaient avoir à payer; mais les traits de son visage restèrent sévères et immobiles.

Enfin les clients quittèrent la boutique.

— Combien faut-il? demanda la femme d'une voix tremblante.

— Quarante mille francs, répondit l'époux.

— Quarante mille francs! répéta mère Daneel; alors le mariage est impossible.

Le père et la mère se rendirent dans leur chambre, fermèrent la porte, et en poussèrent les verrous, afin de n'être pas surpris au milieu de leur conversation.

— Et cependant, dit la mère d'une voix émue, qu'est-ce donc que l'argent et les richesses en comparaison de l'honneur de toute une famille? Quel pourrait être le produit de nos terres en vente publique? demanda-t-elle.

— En vente publique! Assurément, tu n'y penses pas, dit le marchand de drap, en se redressant comme pour témoigner que sa dignité ne lui permettrait jamais de s'abaisser jusque-là. Non, Isabelle, décidément non; qu'elle subisse plutôt le sort de Mlle N. et de Mlle X. Non, femme, certes non, jamais je ne m'abaisserai volontairement dans ma condition bourgeoise. Nous avons trop travaillé et trop pris de peine pour jamais en arriver là.

La mère fut stupéfaite : jamais elle n'avait entendu son époux parler avec tant de résolution. Mais alors, comment feras-tu? demanda-t-elle.

Daneel s'essuya le visage que mouillait la sueur de l'angoisse, malgré le froid du mois novembre.

— Tu demandes quelles sont mes intentions, dit-il; je tâcherai de me procurer la somme nécessaire, sans que personne s'en puisse

apercevoir. Isabelle, où donc est ton bon sens? Tu consentirais à vendre ta belle propriété patrimoniale? Tu voudrais de prati pris nous faire considérer comme des gens tombés dans la ruine? Ce sacrifice est trop grand.

— Je le fais volontiers, dit la mère. A combien se montent les épargnes que nous avons en caisse? demanda le marchand.

— A neuf mille francs environ, répondit la mère, qui tenait la caisse; et elle tendit à son mari la clef du coffre-fort.

Daneel ne la prit pas.

— Neuf mille francs, soupira-t-il.

— Neuf mille francs; et supposons que la vente de nos biens immeubles produise vingt mille francs, nous créerions sur notre maison une rente de onze mille francs; et nous pourrions ainsi réaliser la somme complète, dit la mère d'une voix embarrassée.

Le père hocha la tête.

— Isabelle, à quelle valeur estimes-tu les marchandises en magasin? demanda-t-il.

— Au nouvel an il y avait une valeur de douze mille francs en marchandises et bonnes créances; les créances arriérées non comprises, dit la femme. Où donc en veux-tu venir par ce calcul? notre commerce ne doit-il pas rester ce qu'il est?

— Je veux faire l'inventaire de tout ce que nous possédons, en caution pour solvabilité, et prendre la somme nécessaire chez un banquier.

Malheureux! s'écria Isabelle. C'est ainsi que chaque années de bonnes maisons de commerce croulent par centaines. Eh! à quoi penses-tu donc? Tu refuses de vendre nos immeubles, qui rapportent à peine deux pour cent; et tu voudrais emprunter de l'argent à cinq ou six pour cent. Il faudrait ainsi le revenu de soixante mille francs en immeubles, pour payer en espèces les intérêts de trente mille. Et si la Banque traverse certaines crises, on t'obligera à rembourser la somme, faute de quoi, l'on t'imposera de nouveaux sacrifices; de cette façon nous serions au bout de dix ans tombés dans la misère. Ce n'est pas ainsi que l'on agissait au bon vieux temps; et si les morts pouvaient se faire entendre, du sein de leur tombeau, nos parents protesteraient contre un pareil acte.

Le marchand de drap était indécis. Le raisonnement de sa femme était irréfutable. Quant à lui, il eût volontiers sacrifié l'avenir au présent. Il eût voulu tromper le monde sur sa situation et attendre sans inquiétude les conséquences de ses actes. Il eût voulu faire voir au

monde malveillant qu'un bourgeois tel que lui ne devait pas reculer devant un versement de 40,000 francs. Mais sa femme ! Avant d'arriver à faire selon son désir Isabelle lui barrait le chemin.

Mère Daneel avait depuis son enfance vu son commerce établi sur une vaste échelle. Pourrait-elle jamais voir ses bénéfices journaliers dévorés par les intérêts à servir, ce qui devait indubitablement les conduire à un désastre ?

Soudain le marchand de drap partit d'un éclat de rire.

— Oh ! Isabelle, comment est-il possible de calculer aussi maladroitement ? s'écria-t-il, les 40,000 francs ne manqueront certes pas de rapporter de gros intérêts, qui serviront à nous acquitter envers le banquier. Ainsi les choses se maintiennent dans leur état primitif sans que personne puisse connaître notre situation.

— Ces quarante mille francs doivent être donnés en dot à Mina, répondit la mère. Contrevenir aux lois, c'est de la fraude. D'ailleurs tu ne vas pas croire qu'un lieutenant puisse, avec sa paye, suffire aux besoins d'une femme et plus tard peut-être d'une famille. Non, mon ami, cela est impossible ; au reste les lois sont créées pour être observées.

Mère Daneel fit un soupir et se leva ; elle avait entendu retentir la sonnette de la boutique ; la conversation fut interrompue, sans qu'on fût parvenu à arrêter une décision.

Dans le couloir elle rencontra Mme Olieslager. L'apparition de cette ancienne et sincère amie fut pour la mère affligée une grande consolation.

Mme Olieslager sourit affectueusement.

— Isabelle, ma chère amie, dit-elle en serrant cordialement la main de son amie dans la sienne, Jean vient de me dire que les relations sont définitivement rompues entre Mina et le lieutenant. Je l'en félicite ; je désire qu'il en soit ainsi.

Mère Daneel hocha la tête, fit entrer son amie dans le parloir et lui ouvrit son cœur. Elle parla de la somme de 40,000 francs qui devrait être versée, de la vente de ses biens, de la proposition de Daneel de prendre la somme chez un banquier, et surtout de son inquiétude sur l'avenir et sur le bonheur de son enfant, que l'or du monde entier ne pouvait assurer. Elle n'avait dans le lieutenant aucune confiance : sa personne ne lui plaisait pas ; elle croyait qu'il était lui-même la source de toutes les rumeurs qui forçaient sa fille à un prompt mariage.

Mme Olieslager fit tout ce qu'elle put pour consoler son amie et lui offrit son secours.

Elle avait une certaine somme d'argent en espèces et une forte liasse de papiers-valeurs qu'elle pouvait négocier, disait-elle. Elle ne pouvait désapprouver les intentions de Daneel.

— Par l'aliénation de ses biens peut-on faire croire à la ruine; or cela n'est pas nécessaire, je crois... Je puis te procurer 30,000 francs, pour lesquels tu me signeras une reconnaissance. Nous ignorons les changements que la mort peut opérer; je pense cependant qu'il ne devra jamais être fait usage de cette reconnaissance; car dès que Mina sera mariée, les relations entre Stéphanie et Jean se rétabliront. Il est vrai qu'ils ne se parlent pas encore, mais je connais suffisamment leurs dispositions.

Mère Daneel remercia son amie avec effusion.

— C'est là véritablement une offre comme l'on en faisait autrefois journellement dans la bourgeoisie bien posée, dit-elle. Maintenant cette coutume est tombée en désuétude : l'avarice d'un côté et la mauvaise foi de l'autre ont complètement extirpé l'ancienne coutume de s'aider mutuellement de la bourse, comme aussi bien d'autres vertus, continua-t-elle.

Elle déclara cependant qu'elle ne pouvait accepter l'offre.

Mme Olieslager comprit la cause du refus. Son amie avait trop de force d'âme et trop de confiance dans son propre fonds pour accepter du secours, tant qu'elle pouvait espérer relever ses affaires avec de ses propres ressources.

Les deux amies combinèrent un autre plan, qui fut soumis le même jour à l'appréciation du père Daneel et de Jean Olieslager, et le lendemain Daneel vendit de la main à la main à la famille Olieslager la belle propriété patrimoniale de sa femme. Ils purent ainsi se tirer de l'embarras de leur situation sans que personne la pût connaître.

VIII

Mina avait donc obtenu de ses parents le consentement à son mariage, et la question financière se trouvait résolue ; mais une difficulté d'une autre nature se présenta alors. La proposition du lieutenant avait été ajournée à une année, et celui-ci semblait non-seulement avoir compris ce délai dans un sens exclusif et littéral, mais il se tenait de plus, dans la société et partout ailleurs, à distance du marchand de

drap. Il prétendait, au dire des gens, qu'il avait fait bien trop d'honneur à la famille Daneel en demandant Mina en mariage, et celle-ci, d'après la déclaration de Stéphanie, n'avait plus conservé le moindre rapport avec lui. Il était aisé de voir que le lieutenant se ferait prier, qu'il voudrait exercer un certain empire sur ces bourgeois, qu'il avait réduits à être ses victimes.

Père Daneel, qui connaissait parfaitement les promenades habituelles de son ancien ami, essaya bien souvent de le rencontrer; mais il semblait avoir complètement changé ses habitudes. Daneel ne le put rencontrer ailleurs qu'à la Société, en présence de cent témoins.

Mina aurait bien volontiers usé d'un moyen énergique; elle demandait de pouvoir écrire au lieutenant; mais les parents s'y opposèrent formellement; ils préféraient attendre quelques jours encore.

Quand on a dans l'adversité adopté résolument un parti, on se sent armé d'un nouveau courage pour la lutte. Le lendemain de la vente des biens, les rideaux du parloir de Daneel furent de nouveau écartés et Stéphanie posa chaque matin sur la tablette de la fenêtre un charmant bouquet de fleurs; les jeunes filles travaillèrent comme auparavant devant la fenêtre, et à midi et le soir les voisins purent entendre Mina toucher du piano.

Le lieutenant comme autrefois, parut au balcon. Il salua Stéphanie et Mina qui ne purent s'empêcher de lever les yeux à sa première apparition. Du reste il ne donna aucun témoignage de souvenir.

Le père Daneel avait en vain pendant plusieurs jours cherché à rencontrer le lieutenant; Stéphanie tenta un dernier effort. Elle fit à dessein du bruit avec la garniture en fer de la fenêtre, jusqu'à ce que le lieutenant y fixât ses regards; elle lui fit alors signe du doigt. Pour toute réponse il haussa les épaules, se retourna et rentra dans la chambre.

La jeune fille se sentit profondément blessée.

— Cela doit finir, se dit-elle, c'en est trop! mon père ne peut plus s'abaisser devant ce misérable. Elle aussi commençait à comprendre que l'orgueilleux soldat n'était pas cet homme qu'elle avait auparavant jugé digne de sa considération.

J'en prends la responsabilité sur moi, murmura-t-elle, sur moi seule.

Quand l'obscurité du soir fut tombée, et que la maison de l'horloger où demeurait le lieutenant se trouva voilée par une ombre épaisse, que le réverbère de la rue ne dissipait pas, Stéphanie traversa

rapidement la rue, s'introduisit dans le couloir du voisin, monta l'escalier, sans que personne l'aperçût, et s'arrêtant devant la porte de la chambre du lieutenant, elle y frappa doucement.

— Entrez, fit une voix.

A la vue de Stéphanie le jeune homme se leva précipitamment du sopha, sur lequel il s'était étendu.

— Monsieur le lieutenant, dit la jeune fille, je viens vous donner un avis.

Le soldat encore sous l'impression de la surprise écouta attentivement, tandis que son cœur battait avec force.

Stéphanie continua :

— Vous avez demandé à mes parents la main de ma sœur ; et l'on a différé la réponse à votre demande. C'est le moment maintenant de renouveler votre proposition. Mon père tient maintenant la somme nécessaire à sa disposition ; et s'il vous arrivait de laisser passer le moment favorable.....

Mais déjà le lieutenant s'était calmé. Il passa fièrement la main sur sa moustache, regarda dédaigneusement la jeune fille et hasarda quelques observations.

Stéphanie lui ôta tout moyen de réplique.

— Monsieur le lieutenant, dit-elle, je viens à vous comme un voleur dans la nuit, sans que personne le sache, non pour entendre de frivoles propos, mais pour vous confier une chose qui touche à votre intérêt et à celui de ma pauvre sœur ; maintenant faites à votre guise, vous êtes prévenu.

A ces mots elle descendit rapidement ; sa visite avait pris si peu de temps, que son absence n'avait pas été remarquée chez elle.

Stéphanie passa une nuit sans repos, tandis que sa sœur, qui certes ne songeait pas que le lendemain le sort de sa vie allait être joué, dormait au milieu d'un calme profond.

Le lendemain les deux sœurs étaient tranquillement assises dans le parloir et travaillaient d'un air pensif à leurs broderies ; au moment où Mina demandait à Stéphanie quel pouvait être le sujet de sa profonde rêverie, celle-ci se leva soudain en s'écriant :

— Le voilà.

— Qui ? fit la sœur en se levant machinalement.

— Le lieutenant, répondit Stéphanie.

Mina pâlit et chancela ; mais elle se remit aussitôt de son trouble. Il régnait alors dans la maison entière un calme si profond, qu'on

pouvait entendre, jusque dans le parloir, le tic-tac de l'horloge de la cuisine; le cœur de Stéphanie battait avec tant de violence, qu'elle en eût pu compter les battements.

Elle connaissait cependant mieux que personne le but de la visite.

Le père et la mère étaient avec le lieutenant au salon et après quelques instants d'entretien, qui pour les jeunes filles avaient semblé des heures entières, Mina y fut appelée : peu de temps après, on fit aussi venir Stéphanie, et quand le lieutenant prit congé de la famille il était solennellement fiancé, même le jour du mariage était fixé.

Il y a des moments dans la vie où l'homme voit avec indifférence les choses suivre leurs cours. C'est ce qui arriva dans la famille Daneel. Le père se rendait à la Société, avec un visage sur lequel le trouble était invisible, et sa femme, toujours si soigneuse dans toutes les circonstances de la vie, s'en remit à Stéphanie de tous les préparatifs qu'exigeait le prochain mariage.

— Mon enfant, dit-elle à sa fille aînée, il faut prendre au mieux toutes les dispositions; je ne me sens pas la force de m'en occuper. Tout ce que je puis faire encore pour Mina, c'est de prier pour son bonheur.

— Ma mère, dit Stéphanie, qui savait bien que la pauvre femme n'avait agi que sous la force d'une contrainte morale en donnant son consentement au mariage, ma mère, tout ira mieux que vous ne le pensez, dissimulez votre répugnance. On nous a déjà tant fait de mal par la médisance! Je puis bien me charger des préparatifs; mais j'ai encore besoin de vos conseils. Il m'importe avant tout de savoir sur quel pied vous voulez que les choses se fassent.

— Cela m'est indifférent, mon enfant. — Vous m'avez souvent dit, mère, que c'est avec un grand regret que vous nous aviez vu donner une éducation au-dessus de notre condition, et je comprends maintenant combien vous aviez raison. A présent, comment désirez-vous que nous fassions? Voulez-vous que la noce de Mina soit simple et bourgeoise, ou conforme aux exigences de la position de son mari?

— Vraiment, mon enfant, tout cela m'est indifférent.

Stéphanie fut très-affligée de cette réponse. Elle aussi avait beaucoup souffert pendant ces derniers jours; elle avait souffert sans se plaindre; et cependant elle comprenait qu'il fallait s'armer de force et de courage; quelqu'un devait se charger de satisfaire aux besoins de Mina; et sans plus troubler sa bonne mère, elle prit sur elle cette tâche difficile et délicate.

Cependant la nouvelle du prochain mariage fit grand bruit dans la petite ville. Les uns disaient que ce mariage ne s'accomplirait jamais, parce que Daneel ne pourrait réaliser les quarante mille francs exigés; les autres assuraient que le marchand de drap avait mis en vente sa maison et ses terres, tandis que d'autres encore prétendaient tenir de bonne source, que depuis bien longtemps déjà ces propriétés étaient vendues.

Toutes ces causeries eurent une certaine influence sur la manière d'agir de Stéphanie, dans les préparatifs qu'elle faisait pour le mariage. Elle voulut une fois de plus faire voir au monde, que la position pécuniaire de la famille Daneel n'était pas aussi mauvaise qu'on voulait bien le dire. Mais avant d'exécuter ses plans, elle voulut les communiquer à Mme Olieslager, qui les approuva complétement.

J'espère que ce sera le dernier sacrifice que vous aurez à faire pour Mina, dit cette sincère amie; cent ou deux cents francs de plus dans les dépenses ne devront donc pas vous arrêter : généralement on ne se marie qu'une fois.

Hélas! les sacrifices qui devaient être faits pour Mina dépassèrent toutes les prévisions. Lorsque les bans furent publiés dans l'église et que le père Daneel eut versé quarante mille francs dans la caisse de l'État, c'est-à-dire, lorsqu'il n'y eut plus moyen de reculer, le lieutenant déclara à Mina et à Stéphanie, qu'il se trouvait absolument dénué de ressources; qu'il les priait gracieusement de songer à ses habits de noces, et de se tenir prêtes à faire toutes les autres dépenses.

Stéphanie ne perdit pas courage. Elle employa avec prudence l'argent que sa mère lui avait confié; et à l'époque du mariage toutes les choses furent parfaitement ordonnées et réglées.

IX

Après le mariage et le voyage de noces, et dès que les époux furent entrés en ménage, mère Daneel respira enfin librement.

« Il n'y a pas à revenir sur le passé, pensa-t-elle. Mina a été la victime de son éducation et de notre légèreté; mais je ferai tous mes efforts pour sauver Stéphanie. Elle sera bourgeoise dans la pleine acception du mot. »

La bonne Isabelle se mit à l'œuvre avec un zèle nouveau, pour réparer par son commerce la brèche que le mariage de Mina avait faite

dans sa fortune. « Je saurai encore ramener notre ancienne situation, » se disait souvent l'excellente femme, lorsqu'elle voyait aux jours de marché les paysans se presser en foule comme autrefois dans la boutique. Ah! puissé-je aussi voir Stéphanie paraître comme moi derrière le comptoir; puissé-je encore lui faire comprendre quel bonheur on on peut trouver dans un commerce honnête! »

Et quand Stéphanie lui donnait un coup de main, et l'aidait à plier une pièce d'étoffe déroulée pour satisfaire quelque client, la pauvre mère était si heureuse qu'elle eût voulu, en témoignage de reconnaissance, embrasser son enfant.

« Je voudrais, pensa-t-elle, que Jean Olieslager la pût voir ainsi à l'ouvrage; j'ai la conviction qu'il en serait bien heureux. »

Le père Daneel en voyant sa femme accomplir sa tâche avec tant de zèle et de courage, se ranima à son tour. En considérant la famille du marchand, tous, et même les plus malveillants, furent forcés de reconnaître, que le mariage de Mina n'avait nui en rien, ni à leurs affaires ni à leur bonheur.

Mère Daneel avait bien des fois conseillé à Stéphanie de porter un simple bonnet aux jours de marché, pour entrer en relations avec les clients; mais la jeune fille repoussait toujours avec force la proposition de sa mère de l'initier définitivement au commerce. Elle ne put consentir à descendre jusque-là, quoiqu'elle ne fût pas aussi vaniteuse que sa sœur Mina. Stéphanie avait vu trop souvent au pensionnat ses jeunes compagnes mépriser celles qui étaient obligées d'avoir affaire aux poids et aux mesures; et pourquoi se serait-elle abaissée jusque-là? N'avait-elle pas le temps d'attendre que son mariage lui marquât sa place dans la société?

Cependant les nouvelles de Mina, qui était avec son mari en garnison à Ostende, faisaient sur l'esprit de Stéphanie une funeste impression.

La femme du lieutenant écrivait des lettres intéressantes, dans lesquelles la position des militaires était portée aux nues.

Vraiment, c'était bien là une brillante existence pour la fille d'un marchand de drap : vivre sans la moindre inquiétude; n'avoir plus à entendre retentir du matin au soir l'importune sonnette de la boutique, et ne plus saluer que des personnes de son rang.

Mina avait une domestique, oh! une bien gentille enfant, si douce, si humble dans son maintien, et qui n'osait lever les yeux en présence de madame, une fille timide, qui le matin traversait les chambres,

chaussée de ses bas seulement, de peur de réveiller monsieur et madame, qui avaient coutume de rester longtemps couchés.

Ils avaient de plus une ordonnance qui brossait les habits de monsieur, faisait les commissions, ainsi que le plus gros travail du ménage.

— Nous avons, écrivait-elle dans une de ses lettres, fait confectionner pour ce jeune homme une longue capote en toile bleue, garnie d'une double rangée de grands boutons blancs; quand il est revêtu de cet habit, il a vraiment l'apparence d'un laquais; plus d'une fois on l'a pris pour un véritable laquais, tant il est vrai qu'il en a toutes les manières.

J'ai fait aussi plusieurs connaissances nouvelles, écrivait-elle encore, toutes choisies parmi des dames appartenant à la société. Oh! que notre éducation est mesquine, en comparaison de celle qu'ont reçue mes nouvelles amies.

Les compagnes de notre jeunesse, Adeline et Irma, se piquaient de connaître leur monde! Oh! comme elles seraient embarrassées, si elles devaient à ma place recevoir les dames de mon entourage.

Parmi ces dames il y en a plusieurs qui portent un grand nom. Il y a des filles de généraux, de colonels, qui ont reçu une éducation si chevaleresque, qu'elle ne reculeraient pas, en cas de nécessité, devant le parti de se mettre elles-mêmes à la tête d'une armée. Il te faudrait voir ces dames dans un salon! Là, elles se meuvent comme des machines merveilleusement organisées. Et les conversations qu'elles soutiennent! Elles parlent, Stéphanie, avec une délicatesse et une mélodie telles, que leur langage semble être un concert ou quelque effet surnaturel.

Tu penses bien, continua-t-elle, que je cache soigneusement ma naissance à ces dames. Que diraient-elles si jamais elles parvenaient à savoir que je suis la fille de Daneel, le marchand de drap!

C'est là, ma chère sœur, la seule chose qui me trouble encore : Je crains sans cesse que cela ne se découvre un jour.

Mina écrivait encore qu'elle avait été dans la nécessité de changer ses vêtements. Il y a dans la toilette de ces dames, dit-elle, quelque chose qui n'a pas de nom, quelque chose de distingué, qui ne tient ni à la coupe, ni à la matière. Pour le renouvellement de ma toilette, j'ai soumis mon goût au bon jugement et au choix exquis de la femme de notre capitaine, qui est une personne de distinction, une femme qui te le donnerait en mille pour deviner son âge, sans que tu

pusses à dix ans près déterminer l'époque de sa naissance. Mais que veux-tu que je t'écrive plus longuement à ce sujet? Le mois prochain, à la saison des bains, tu viendras à Ostende; tu auras alors l'occasion de faire la connaissance de mes amies; tu vivras pendant quelques mois dans un monde nouveau pour toi, dans ce monde, où tous les rêves de ma jeunesse se sont réalisés.

De telles lettres exaltaient l'imagination de Stéphanie. Ce qu'elle a tant de fois entendu dire au pensionnat est donc bien vrai. La condition bourgeoise n'est qu'une *chose* que les personnes du grand monde considèrent avec mépris. Il y a dans le monde plusieurs mondes distincts; il y a des ordres divers dans la société, des rangs dont les lignes de démarcation ne sont établies, ni par la grandeur d'âme, ni par la vertu, mais par l'or, et même par un éclat qui n'a que le lustre, l'apparence de l'or. Il y a différents états, même des castes d'hommes séparés; et chacun doit, d'après les lumières de son jugement, s'évertuer à arriver aux sommets et à parvenir au faîte de tous ces ordres.

— Oui, il y a diverses races d'hommes, se dit Stéphanie, après s'être longtemps accoudée sur la table, le visage caché dans ses mains, l'esprit en proie aux pensées les plus déréglées; oui, il y a diverses races d'hommes. Remarquez la différence qui existe entre mon beau-frère Hippolyte et Jean Olieslager; encore Jean n'est-il pas des moins favorisés de la nature. Remarquez les pieds de mon beau-frère, ils ne sont pas plus larges que ceux d'un enfant; et les bottes de Jean semblent de petits bateaux à vapeur. Les mains du lieutenant sont d'une finesse et d'une blancheur qui ne le cèdent en rien aux mains des statues en cire que j'ai vues dans une galerie, à la foire; les mains de Jean au contraire sont devenues grossières par les travaux de la distillerie, rouges comme des écrevisses cuites. Mon beau-frère est svelte, nerveux, souple, et comme prêt à s'élancer dans les airs; et Jean est lourd et raide comme un homme de plomb. Tout cela ne prouve-t-il pas l'existence d'une diversité réelle dans la race humaine?

Et cependant je dois rendre justice à Jean, continua la jeune fille; quand on regarde le lieutenant en face, il y a quelque chose en lui qui ne vous prévient pas en sa faveur. Quand je rencontre ses regards, je me sens péniblement impressionnée et sa voix meilleuse me fait involontairement frissonner. Jean ne lui ressemble guère. Il y a dans sa physionomie franche et colorée quelque chose qui vous attache à lui.

Quand j'ai le cœur serré sous l'impression du regard de mon beau-frère, un sourire de Jean suffit pour me soulager et pour ramener la joie dans mon cœur. Le regard de Jean ressemble à une source limpide, à la surface de laquelle l'âme se reflète ; et les yeux du lieutenant sont sombres comme la mer profonde dans la tempête. Aussi personne ne dira quels sentiments s'agitent au fond de son cœur, pas plus qu'on ne nous dira ce que l'Océan recèle dans son sein.

Ainsi travaillait l'imagination de l'aînée des filles du marchand de drap; ainsi s'écoulaient les plus beaux jours de sa jeunesse. Elle pensait bien souvent à Jean Olieslager, et le jeune distillateur ne rêvait pas moins à Stéphanie Daneel. Quelque chose cependant l'empêchait de l'aborder. Qu'était-ce ? il l'ignorait. Il semblait qu'entre ces deux jeunes gens il se fût élevé un invisible obstacle.

X

Mère Daneel qui n'avait pas cessé de tenir elle-même ses livres, avait, au nouvel an, arrêté ses comptes et constaté un beau bénéfice. L'excellente femme fut d'autant plus heureuse de ce résultat qu'il lui permit de consoler son mari, qui regrettait encore bien des fois l'aliénation de ses biens, et de lui faire comprendre qu'ils pourraient avec leurs nouveaux bénéfices, se dédommager peu à peu des sommes qu'ils avaient dépensées pour Mina en dehors des quarante mille francs, versés dans la caisse de l'État.

Le bonheur de leur plus jeune enfant, disait-elle, était assuré, et cela devait leur faire oublier bien des sacrifices. Quand Stéphanie épouserait Jean Olieslager, leurs fonds resteraient intacts ; et si la fortune leur restait favorable, ils pourraient maintenir quelques années encore leur commerce, et léguer ensuite à leurs enfants une succession assez considérable pour leur assurer une heureuse aisance.

C'est ainsi que mère Daneel consumait son existence dans le travail pour ses filles, pour les êtres si chers à son cœur, sans s'occuper pour elle-même des bénéfices et des pertes que son commerce lui amenait. Elle ne respirait que pour ses filles, elle ne tendait que vers un seul but, et ce but était la félicité de ses enfants.

En présence du père Daneel, on parlait très-peu de Mina. Le brave homme qui avait passé de si heureuses heures dans la perspective du mariage de sa fille avec un brillant officier, avait trouvé trop grands les sacrifices qu'il avait dû s'imposer pour Mina ; l'engoué-

ment qu'il nourrissait dans son cœur pour l'état militaire, s'était évanoui, depuis qu'il avait un lieutenant pour gendre.

Mère Daneel répondait souvent fort brièvement à Stéphanie, lors que celle-ci entamait sur sa sœur une longue conversation. Au jugement de la mère, Stéphanie s'occupait trop des lettres de Mina. Elle portait constamment la dernière lettre sur elle, et relisait tous les détails que lui donnait sa sœur sur ce monde merveilleux au milieu duquel elle vivait, jusqu'à ce que le papier en fût ou à peu près usé.

Cela déplaisait à la mère, qui remarquait bien que Stéphanie se souciait moins qu'autrefois de son ami; Jean Olieslager, il est vrai, s'était bien un peu attiré cette indifférence, mais le jeune homme ne le faisait pas sans de bonnes raisons.

— Stéphanie n'aime plus son ancien prétendant, se dit enfin la mère, et Jean ne semble pas s'en chagriner beaucoup.

La mère Daneel parla un jour ouvertement de ce refroidissement à son excellente amie, madame Olieslager.

— Isabelle, dit la mère de Jean, je crois que nous devons préparer une entrevue pour nos enfants; quand ils auront échangé entre eux quelques paroles et un sourire, tous les ombres se dissiperont, je t'en donne l'assurance; une amitié d'enfance ne se perd pas. Stéphanie et Jean se sont tendrement aimés, avant même de comprendre ce que c'est qu'aimer.

Encore un mot, dit Mme Olieslager, en finissant la conversation. Nous ne pourrions assez tôt préparer cette entrevue; le monde recommence encore à causer.

— Oui, je le sais, répondit mère Daneel. Les bavardages sont sans fin. On dit que Jean va épouser la fille de l'opulent négociant en grains, Mlle Félicité.

Mme Olieslager hocha la tête.

— Cela ne sera jamais, dit-elle, je sais très-bien d'où viennent mes modestes richesses; je n'ignore pas d'où viennent les tiennes. Il n'en est pas ainsi pour le négociant en grains. Une fortune honnêtement acquise est la seule qui puisse satisfaire un cœur honnête.

— Quelles dispositions prendrons-nous pour cette entrevue? demanda mère Daneel; les enfants ne s'apercevront-ils pas que leur rencontre a été amenée?

— Stéphanie ne va-t-elle pas à Ostende ce mois?

— Oui, vers la fin de mai, ou aux premiers jours de juin, répondit mère Daneel.

— Si ta fille Mina invitait Jean à lui faire une visite pendant que Stéphanie serait chez elle, n'aurions-nous pas le moyen tout trouvé?

— Jean ne consentira pas à y aller, dit la femme du marchand de drap avec chagrin.

Mme Olieslager sourit avec amitié et cligna finement les yeux :

— Laisse-moi faire, dit-elle.

Pendant que les deux amies causaient à leur place accoutumée dans la cuisine, de l'avenir de leurs enfants, Stéphanie était dans le parloir, occupée à confectionner son costume de bain en flanelle rose; ses pensées étaient roses aussi, car elles voyageaient dans le monde splendide que Mina lui avait dépeint dans ses lettres. Elle allait, pendant quelques jours au moins vivre dans ce monde, qui lui semblait être le véritable milieu de son existence. Elle allait faire la connaissance de ces dames distinguées, de ces véritables types de politesse et de bon goût, auxquelles sa sœur avait consacré les plus belles pages de ses lettres. Elle allait assister aux fêtes de la ville des bains, se promener sur ces digues que les rois et les princes foulaient comme de simples mortels.

Stéphanie dépensa des sommes d'argent considérables pour se pourvoir de costumes de voyage et de bain, de toilettes de fête et de bal, sans que la mère fît à ce sujet la moindre observation.

C'était la dernière fois, pensa la mère Daneel, que de semblables frais se feraient; sa fille allait, à Ostende, entrer en relations avec son ancien prétendant l'excellent Jean Olieslager.

Quelques jours après, au moment où Stéphanie préparait ses malles pour se mettre en voyage, mère Olieslager fit encore une visite à son amie.

— Isabelle, dit-elle, je crois que l'affaire est en voie de parfait arrangement. Mina vient d'écrire.

— Comment Jean a-t-il reçu cette invitation? interrompit mère Daneel; l'acceptera-t-il?

— Quand il a lu la lettre, c'était une lettre écrite sur un papier admirable, je l'ai vu changer de visage, ce qui lui arrive bien rarement; après en avoir pris connaissance et avoir replié le papier, il m'a demandé :

— Que ferai-je, ma mère? Mina Daneel m'invite à lui faire une visite à Ostende, et vous savez que depuis longtemps déjà j'ai l'intention de m'y rendre. Tout le monde en effet veut voir la mer. Mais j'ai peur; Stéphanie y sera, a-t-il dit, après quelques instants d'hésitation.

— Crains-tu donc Stéphanie ? lui ai-je demandé.

— Certes, non, m'a-t-il répondu, mais je ne la rencontrerais pas volontiers dans la compagnie des militaires. Vous savez bien, mère, que je ne peux pas oublier Stéphanie.

La mère Daneel écoutait, les mains jointes ; elle pâlit.

— Eh bien, mon garçon, lui ai-je dit, continua Mme Olieslager, il faudra renouer alliance et amitié, à Ostende, au bord de la mer. Tu aimes Stéphanie, et la pauvre fille, quoi que les gens en disent ne s'est pas rendue indigne de toi. Vous vous aimez, et vous serez heureux ensemble. Dorénavant, que ton oreille soit sourde à la médisance, et si le monde t'oppose encore quelque obstacle, franchis-le gaiement.

Il a écouté mes conseils : Le monde m'a-t-il dit, met toujours plus de soin à empêcher le bonheur d'autrui, qu'à le consolider. Il a ensuite écrit à Mina pour accepter son invitation, et pour lui dire qu'elle pouvait l'attendre dans la quinzaine courante ; il ne pouvait déterminer le jour, mais elle ne devait pas s'en préoccuper, puisqu'il voulait descendre à l'hôtel de la Couronne.

— Tu sais, Isabelle, ajouta Mme Olieslager, que nous avons avec le maître de l'hôtel de la Couronne des relations d'affaires assez fréquentes.

Mère Daneel ne dissimula pas la joie qu'elle éprouvait de ce succès ; elle n'en communiqua rien cependant à Stéphanie. Elle pensait que les choses devraient suivre leur cours naturel ; en pareille occurrence les parents doivent prendre à tâche de bien conseiller leurs enfants, sans trop appuyer sur l'exécution de leurs conseils.

Avant le départ de Stéphanie, la mère lui fit encore bien des recommandations ; entr'autres, celle de ne paraître qu'avec beaucoup de réserve aux bals et aux fêtes et de s'y conduire le plus bourgeoisement possible, et lorsqu'elle eut béni sa fille et qu'elle lui eut donné le baiser d'adieu, elle lui dit encore :

— Garde-toi, Stéphanie, de trop prolonger les promenades du soir sur la digue, et habille-toi bien chaudement.

Mme COURTMANS

(traduit par ÉMILE WILLAERT.)

(*La suite prochainement.*)

FRAGMENT INÉDIT

D'UN

VOYAGE DANS LE FAR-WEST

(DEUXIÈME ARTICLE) (1).

Rencontre d'Indiens Chameguabas. — Guetoë et Feuille de Roseau sa fille. — Ils m'offrent de me servir de guides. — Description des bords de la Virgen. — Nous remontons son cours en Pirogue. — Une tempête du nouveau Monde. — Je suis atteint par la fièvre. Soins que me donne Guetoë et Feuille de Roseau.

Trois jours après le drame qui s'était déroulé dans l'aire des aigles, je rencontrais un parti d'Indiens Chameguabas qui chassaient l'élan et le buffle. Les ayant trouvés bien disposés à mon égard, je dus prendre mes dispositions pour passer quelques jours parmi eux, les aidant de ma personne et de ma carabine, autant qu'il était en notre pouvoir, et leur procurant de grosses pièces de gibier, que leurs flèches étaient souvent impuissantes à atteindre.

Un Indien de cette tribu, nommé Guetoë, mot qui, en langue chameguabas, signifie *roseau*, avait été enlevé quelques années avant par un baleinier anglais. Après avoir passé quelque temps à Londres, il était revenu en Amérique. C'était un Indien au caractère naturellement sociable, chez lequel la fréquentation des Européens avait encore développé les bons instincts, et qui rappportait de son voyage, outre une connaissance assez parfaite de la langue anglaise, des goûts et des habitudes de nature à exercer une influence favorable sur les mœurs sauvages de ses compatriotes. Inutile d'ajouter que cette rencontre fut pour beaucoup dans ma détermination de séjourner quelque temps parmi les Indiens de sa tribu.

Le cinquième jour de ma présence chez eux fut marqué par une de ces scènes émouvantes particulièrement appréciées de tout vrai disciple de Saint-Hubert. Il s'agissait d'une chasse au tigre.

J'acceptai la proposition qu'ils me firent de les accompagner dans cette excursion et cela avec d'autant plus de plaisir que j'aimais par

(1) Reproduction interdite, sauf pour les journaux qui ont passé des traités avec la Société des gens de lettres.

nature et avec passion ces grandes émotions qui dramatisent l'existence, en la faisant sortir de l'état monotone dans lequel s'endort si complaisamment le commun des mortels, surtout dans nos contrées occidentales.

Mes Indiens Chameguabas se servaient de nœuds coulants comme engins pour la chasse au tigre. Il est vrai qu'en adoptant ce moyen indigne de vrais chasseurs, ils avaient un but, celui de conserver intacte leur propre peau, et aussi celle des tigres qu'ils vendaient ou échangeaient avec les navires européens qui viennent de temps à autre relâcher sur les côtes du Pacifique.

Effectivement, dans la nuit du cinquième au sixième jour de ma présence parmi eux, ils s'en furent à cet effet suspendre un lazzo de cuir bien graissé à la branche d'un cèdre de la forêt, dans le cercle duquel ils avaient fort adroitement fixé un cœur d'élan, mets dont le tigre se montre très-friand, à ce que prétendaient mes compagnons de chasse. Je les avais accompagnés dans cette expédition avec l'espoir fondé que ma carabine leur serait peut-être d'une certaine utilité.

Embusqués et retranchés sur un rocher voisin et rapproché de l'appât, nous attendions avec impatience les premiers rayons du jour qui devaient développer l'appétit et l'odorat du félin recherché.

Enfin l'aube s'annonça au levant par ses tons d'opale et de pourpre qui sont dans tous les mondes connus les précurseurs du lever de l'astre-roi.

Ses chauds rayons commençaient à peine à dorer les feuilles de la forêt lorsque nous entendîmes, à environ deux cents mètres de nous, un cri assez semblable à celui que produirait une scie tranchant un corps dur.

A cette annonce, les Indiens se regardèrent alors en échangeant entre eux des signes d'intelligence et de satisfaction, et engagèrent la face pâle à ne pas bouger. J'avais reconnu la présence du terrible animal à ce cri qui m'était déjà bien familier et, à tout hasard, j'avais saisi mes armes avec une précipitation qui faisait certainement beaucoup d'honneur à ma prudence.

Heureusement que nous nous trouvions sous le vent de l'animal qui n'avait pu nous éventer; aussi vîmes-nous au bout de quelques minutes d'une anxiété fébrile, que le lecteur comprendra facilement, apparaître en scène un magnifique tigre qui, conduit par un excellent odorat, se dirigeait vers l'appât par bonds onduleux et gracieux. Un

instant il le considéra d'un œil certainement fort tendre, puis il se coucha à terre avec les allures du chat prêt à fondre sur sa proie. Il resta quelques minutes en contemplation devant ce morceau tentateur, puis, bondissant enfin avec une vigueur vraiment effrayante, il atteignit le cœur de l'élan, mais resta suspendu par le cou au perfide lazzo.

La strangulation ne fut pas cependant assez instantanée pour l'empêcher de jeter un cri de détresse aux échos de la forêt; mais il rendit sa gorge, presque étouffé par la douleur. Nous courûmes alors vers lui, et un des Indiens s'étant suspendu à l'extrémité de sa queue, qui ondulait alors lentement dans l'espace comme un serpent en travail de fascination, aida ainsi le tigre à passer plus vivement de vie à trépas.

La queue du tigre est un de ses grands moyens d'attaque et de défense, l'Indien interprète, Guetoë, m'affirma qu'au besoin il savait fort adroitement s'en servir pour étrangler les animaux dont il se repaît habituellement, tels que les cerfs, les chevreuils, les grosses-cornes, etc.

Quand maître Tigre fut jugé bien mort, un de mes compagnons de chasse, avec une agilité toute sauvage, sauta sur l'arbre gibet, et détacha de la branche le perfide lazzo.

La tigresse, car c'était une femelle, tomba à nos pieds. L'état de ses mamelles indiquait qu'elle avait des petits. Ils étaient sans doute dans la forêt, peu éloignés de nous; car en pareil cas, la femelle ne s'écarte guère de ses nourrissons, à moins que ce soit pour leur chercher de la nourriture. Nous avions donc fait une fois de plus des orphelins.

Les Chameguabas, heureux de leur succès relatif, étaient déjà en train de pratiquer des incisions dans les jambes pour dépouiller l'animal, quand notre attention fut attirée par les rugissements d'un autre tigre. A cette mélodie un peu sauvage, chacun de nous sauta sur ses armes pour faire face au nouvel ennemi qui allait sans doute fondre sur nous et peut-être bien nous demander, par la même occasion, un rude compte touchant la mort d'un des siens.

Effectivement, à peine mes compagnons de chasse avaient-ils eu le temps de saisir leurs lances et de les placer en arrêt devant eux, un genou en terre, que le tigre, qui s'était si vaillamment annoncé, en quelques bonds furieux se trouva tout à coup placé à vingt mètres de nous.

L'animal intelligent, comprenant bien le danger qu'il courait en

face de nos pointes et de nos dispositions de défense, s'arrêta court, se coucha à terre, nous couvrant de son regard féroce, et clignotant, la tête appuyée sur ses deux puissantes pattes. Comme la position semblait devenir critique, j'allai prudemment me placer à côté des Indiens, mon fusil armé de sa baïonnette, appuyé au bout du pied, quand Guetoë, l'indien qui nous servait d'interprète me cria en anglais (1) : *Place yourself behind me, your carbine on my shoulder and fire through the head.* »

J'obéis à cette injonction, et après avoir effectivement placé ma carabine sur l'épaule de l'interprète, je visai avec tout le calme, toute la précision que je pus obtenir de mes nerfs en un pareil moment. La fumée de mon coup de feu n'était pas encore dissipée qu'en deux ou trois bonds furieux notre vaillant félin, seulement blessé au sommet de la tête, était arrivé sur nous. Mais dans le suprême effort qu'il fit pour nous atteindre, il avait rencontré dans son chemin une lance sur laquelle il s'était tellement bien enferré qu'il fut littéralement traversé de part en part.

L'Indien à qui appartenait la lance, terrassé par le choc, s'en fut rouler à quelques mètres de nous, abandonnant avec stupeur son arme, que le tigre, quoique mortellement blessé, traînait encore avec lui tout en se dirigeant vers nous. Quoique dans cet état désespéré notre tigre fût peu à craindre, je m'oubliai au point de l'ajuster au défaut de l'épaule. Il tomba raide mort, le cœur traversé par mon lingot de fer tempé.

A partir de ce jour, malgré la maladresse de mon premier coup de feu, je fus tenu en grand honneur et respect par tous les Indiens de la tribu qui m'avaient si amicalement accueilli parmi eux.

Nous reconnûmes bien vite dans ces deux quadrupèdes, le mâle et la femelle ; du reste, la fureur avec laquelle ce dernier avait fondu sur nous, nous avait tout naturellement portés à penser qu'il était venu venger la mort de sa femelle. Le couple infortuné fut bientôt dépouillé.

Ayant proposé à mes compagnons de chasse de leur faire l'échange de la peau du mâle qui du reste, on le sait, était quelque peu détériorée, contre quelques objets du reste de ma pacotille, ils me la mirent sur les épaules en me disant qu'elle m'appartenait de droit.

Ces hommes de la nature ne voulurent point accepter les objets

(1) Place-toi derrière moi, ta carabine sur mon épaule et ajuste en pleine tête.

que je leur offrais en retour. Leur générosité me charma. En cela, je la trouvai supérieure à celle de plus d'un homme soi-disant civilisé de ma connaissance.

J'acceptai leur offre, mais à la condition bien stipulée d'avance qu'ils recevraient les objets que je leur avais proposés sinon à titre de troc, au moins comme cadeau. Ils adhérèrent enfin à ma proposition avec des marques non équivoques de satisfaction et de plaisir de m'être agréable.

Nos deux tigres étant dépouillés furent partagés en autant de quartiers qu'il y avait de chasseurs, puis nos provisions pendues à nos armes, afin de les boucaner au soleil, nous nous mîmes en route pour rejoindre le gros de la tribu que mes sauvages compagnons avaient laissée sur le Rio-Colorado à la garde de leurs pirogues.

Après deux jours de marche, nous atteignions le campement et trouvions enfin les femmes, les enfants et les vieillards occupés à la pêche du saumon, qu'ils faisaient les uns au moyen de lignes de cuir et d'hameçons d'os très-bien façonnés, tandis que d'autres pêchaient avec des filets faits d'une corde d'Alpha d'un travail très-ingénieux.

Ces derniers pêcheurs avaient fait merveille, aussi mangeâmes-nous tous les jours suivants d'excellentes tranches de saumon que nous faisions cuire sur les charbons ardents simplement fixées au bout d'une branche en guise de broche.

Une autre troupe d'Indiens de cette tribu, qui était allée chasser d'un autre côté, arriva quelques temps avant le déclin du jour avec quatre magnifiques antilopes et un buffle. Ils apprirent au chef de la tribu qu'ils avaient découvert les traces d'un parti de guerre d'indiens Jumas, nation avec laquelle ils étaient, me dirent-ils, depuis six lunes, en hostilités ouvertes.

Leur petit nombre ne permettant pas d'attendre l'ennemi de pied ferme, il fut arrêté qu'ils passeraient le fleuve pour mettre cette barrière entre eux et les Jumas qui n'avaient pas de canots.

Tout fut bientôt disposé à l'effet d'opérer la retraite, malgré mes démonstrations ayant pour but de les porter à tenter un engagement, leur promettant mon ardent et dévoué concours; mais mes pacifiques et prudents amis refusèrent, objectant que l'ennemi étant du double plus nombreux, ils n'auraient qu'une chance, celle d'être battus et de se voir enlever leurs provisions de gibier et peut-être même leurs chevelures.

Dans le but de leur inspirer quelque confiance je racontai par l'intermédiaire de Guetoë, l'Indien interprète, ce que j'avais fait précédemment pour l'indépendance d'une tribu d'Utahs, alors en guerre avec la nation Timpanogos. Je leur racontai comment j'avais trouvé cette tribu en proie au découragement, enfin comment j'avais su relever son courage et lui avais rendu son indépendance.

Mon discours dut sans doute les convaincre, car séance tenante il fut décidé en conseil que l'attaque serait tentée. Je me contenterai seulement de dire que notre expédition n'eut pas tous les résultats que j'en avais espérés, non parce que les chances du combat nous furent contraires, mais parce que nous ne rencontrâmes pas l'ennemi au lieu où, pleins de confiance en nous-mêmes, nous étions allés le chercher.

Le lendemain avant que le soleil apparût à l'horizon, toute la tribu était déjà en route, descendant le Rio-Colorado, les femmes et les enfants dans les pirogues, tandis que les hommes valides cotoyaient et chassaient sur les bords du fleuve.

Après avoir voyagé ainsi pendant cinq jours, qui ne furent marqués par aucun incident assez important pour mériter d'être raconté ici, nous arrivions enfin vers le milieu du jour à l'embouchure d'un affluent du Rio-Colorado. Là, nous rencontrâmes un parti de chasse de la nation Chameguabas qui descendait le fleuve dans leur pirogue.

Nous leur annonçâmes la rencontre des Jumas; ils changèrent immédiatement de direction dans la crainte de tomber entre leurs mains.

Bien décidé à ne pas continuer ma route par terre, quand il m'était si facile de le faire par eau, je résolus de me procurer une embarcation. A cet effet, accompagné de Guetoë, j'allai inspecter celles de la tribu.

En ayant remarqué une d'une forme plus légère que les autres quoique possédant des dimensions en tous points convenables, je proposai au chef de tribu qui en était le propriétaire, de la lui échanger contre un élan que j'avais tué le matin même, plus, deux mouchoirs en coton imprimé, représentant en bien laid la reine d'Angleterre, plus un couteau à scie, objet qui me restait de ma pacotille, enfin son portrait que je fis, d'après nature, à la mine de plomb. Le chef accepta avec empressement tous ces objets, principalement son portrait, croûte qu'il ne cessait d'admirer et de montrer avec orgueil

à tout venant; mais il fit peu de cas du gibier dont il avait déjà fait une ample provision.

En me procurant ce canot, je le répète, j'avais un but, celui de remonter la rivière Virgen jusqu'à sa source, et de diminuer d'autant les trop grandes fatigues d'un voyage par terre.

Mon ami Guetoë avec lequel je m'étais étroitement lié d'amitié, manifesta le désir de m'accompagner jusqu'à la source de cette rivière, objectant avec beaucoup de raison, que, seul, j'aurais la plus grande difficulté à en remonter le cours, et encore plus à traverser le pays difficile et dangereux qui s'étend de sa source au premier chaînon de la Sierra-Nevada.

Je refusai d'abord son offre généreuse, prétextant que sa femme et ses enfants pourraient avoir besoin de lui pour les reconduire au Wigwam, car ils avaient appris qu'un autre parti de guerre d'Indiens Jumas les attendait dans une embuscade à quelques journées de là, dans le but de les surprendre et de leur enlever le fruit de leur chasse.

Guetoë n'en persista pas moins dans sa première résolution, objectant que l'un de ses frères qui faisait partie de la tribu se chargerait de sa famille.

Le lendemain matin eut lieu notre séparation définitive; la tribu à laquelle appartenait Guetoë devait remonter un affluent du Rio-Colorado pour rejoindre ses pénates, et moi continuer à le remonter jusqu'à l'embouchure de la Virgen accompagné de mon sauvage ami, l'Indien interprète, et de sa fille aînée.

Le troisième jour après notre séparation, un peu après le coucher du soleil, nous arrivions enfin à l'embouchure de la rivière Virgen. Nous y passâmes la nuit dans le campement même où, me dit Guetoë, sa tribu avait campé quatre lunes avant notre arrivée.

Les Indiens de cette partie de l'Amérique n'ont, en général, presque aucune notion de la navigation à la voile, chose qui leur serait cependant si utile pour remonter le cours des immenses et magnifiques fleuves qui sillonnent les contrées du Nouveau-Monde. Quelquefois, mais encore assez rarement, on aperçoit une pirogue simplement surmontée d'une branche touffue, placée à l'avant du canot en guise de voile, et naviguant ainsi vent-arrière. A cette voilure aussi simple que primitive, se réduisent toutes leurs connaissances dans cette branche de l'art nautique.

Il est vrai que Guetoë et sa fille maniaient la pagaie avec une

adresse et une vigueur peu communes; mais ils avaient à remonter le rapide courant d'une rivière du Nouveau-Monde, hélas bien longue au gré de mon impatience de rentrer dans la patrie; mais en Amérique comme partout ailleurs, si le voyageur propose, les incidents disposent.

Ayant conservé avec intention la peau de l'élan contre la chair duquel j'avais échangé ma pirogue, plus ma peau de tigre, je les fis tanner avec un soin tout particulier par Guetoë, et j'en eus bientôt formé une voile parfaitement proportionnée à la dimension de notre embarcation qui, construite comme le sont en grande partie toutes les pirogues américaines, avec un tronc d'arbre creusé et sans quille, était extrêmement étroite, et par conséquent d'une légèreté ridicule.

Pour soutenir cette voile, je dus confectionner un mât que j'eus assez de peine à étayer avec des haubans en lanières épaisses de peau de buffle; j'adaptai aussi à l'arrière par le même moyen un gouvernail de fortune.

Enfin ce travail, qui nous avait forcément retenus à l'embouchure de la rivière Virgen pendant deux jours, étant terminé, nous nous mîmes en route le matin du troisième, quelque temps après le lever du soleil, naviguant grand largue par une jolie brise de vent de sud-ouest qui, à part quelques courtes intermittences de calme, se soutint pendant tout le jour et nous permit d'avancer ainsi beaucoup notre voyage.

Chaque soir nous campions sur les bords de la rivière autour de notre feu après avoir pour plus de sûreté halé notre pirogue sur la rive, et le matin à l'aube du jour, quand la brise était bonne, nous nous remettions en route; mais si elle était contraire ou trop forte, nous séjournions alors jusqu'au moment où elle venait à souffler dans une direction convenable.

Inutile de dire que j'étais capitaine et pilote de ce leviathan en miniature qui avait dix pieds de quille et deux pieds environ de bau; aussi l'équipage composé de Guetoë et de sa Zeloë, — mot chameguabas qui, d'après lui, signifiait *feuille de roseau*, — étaient-ils obligés de se tenir constamment accroupis dans le fond de la pirogue pour lui donner autant de stabilité que possible.

Guetoë sur l'avant s'occupait à jeter, au moyen d'une carapace de tortue de terre, l'eau que la pirogue embarquait en franchissant les vagues soulevées par la brise, tandis que Zeloë, couchée à mes pieds, chantait d'une voix monotone et plaintive les inspirations de sa

pensée qui voyageait, disait-elle, dans la patrie du visage pâle.

Effectivement, la Feuille de roseau en avait le droit, car, à chaque campement, le soir assis autour de notre feu, les questions multipliées que mes amis sauvages me faisaient sur la France ne tarissaient que lorsque la fatigue venait clore nos paupières et m'amener son souvenir en rêve.

Est-il donc rien de plus doux au désert que de pouvoir s'entretenir de ce que l'on aime? Parfois, à ce souvenir, et bien malgré moi, mes yeux de chasseur de chevelures se mouillaient de larmes, et la sympathie de ma tristesse émotionnait l'âme de Zeloë, la feuille de roseau, douce et bonne jeune fille qui avait vu, disait-elle dans son langage figuré, fleurir les cactus de la savane autant de fois, plus quatre, qu'elle avait de doigts à ses deux mains.

L'ovale de la figure de Zeloë avait toute la finesse de la race mexicaine la plus pure, dont elle devait bien avoir quelques gouttes de sang dans les veines. Sa douceur et sa soumission envers son père, et je pourrais dire envers moi-même, étaient angéliques, vertus que possède du reste essentiellement le sexe faible dans ces contrées, Dieu merci encore primitives, où la civilisation n'est point venue apprendre aux enfants le manque de respect envers leurs parents.

Pendant les premiers jours de notre navigation, nous rencontrâmes assez de gibier d'eau sur les bords de la rivière que nous côtoyions, pour pouvoir nous abstenir de chasser dans l'intérieur des terres; mais vers le matin du sixième, à peine venions-nous de nous mettre en route, que la brise qui nous avait été si favorable depuis le commencement de notre voyage, fit place à un calme des plus complets.

Guetoë, qui connaissait mon impatience d'arriver, se mit bravement aux pagaies, secondé par Feuille de roseau; mais comme la force du courant ainsi que la chaleur excessive de l'atmosphère semblait les fatiguer beaucoup, nous ne faisions à peine qu'un mille à l'heure, — je gouvernai à la rive où nous établîmes notre campement sous les arceaux d'un bouquet de cèdres rouges, en attendant qu'il plût au Dieu des vents et de toutes choses de nous en envoyer un favorable à notre voyage.

Avec cette instinctive sagacité naturelle aux enfants du désert, Guetoë, après avoir étudié pendant quelques instants l'atmosphère, me dit en anglais : — « *I think it would be prudent to erect a hut to shelter you from the storm which will follow this great heat and I do not deceive myself in saying it will be terrible. — Do as you*

think best, answered, Guetoë, your advice is generally good (1). »

En quelques instants il eut construit avec des branches une solide hutte qu'il adossa aux rochers qui bordaient la rive ; je profitai de ce temps pour m'enfoncer dans la forêt avec l'intention d'y chasser, excursion dans laquelle Zeloë, la feuille de roseau, voulut m'accompagner craignant, disait-elle, qu'entraîné par la passion de la chasse, je ne vinsse à m'égarer.

Ma chasse ne fut pas heureuse, un seul mais magnifique lièvre aux luxuriantes oreilles, indignement surpris au gîte, en fut le maigre résultat. Il est vrai que j'avais peu chassé ; la beauté et la sauvagerie du paysage avaient bien un peu enchaîné mon goût prononcé pour ce noble et mâle exercice que l'on nomme la chasse.

Zeloë employa ses loisirs à déterrer une espèce de racine tuberculeuse que les Indiens appellent kamak. Cette plante, surmontée d'une jolie fleur bleue, forme une partie essentielle de leur nourriture. Un Indien vous aborde-t-il, son premier mot est kamak, le nom de cette plante : cela veut dire qu'il a faim, il demande ainsi un morceau de biscuit ou de pain.

Quand nous arrivâmes au campement, nous trouvâmes Guetoë en train de pêcher avec une espèce de paniers qu'il avait fort adroitement confectionnés avec de l'osier ; ils avaient en tous points la forme des casiers que j'ai vus employer à la pêche sur les rives d'Angleterre. Effectivement, Guetoë m'avoua que c'était dans ce pays, quand il y était prisonnier, qu'il avait appris à les confectionner, et qu'il avait enseigné lui-même cette méthode de pêche à ses compatriotes lors de son retour dans son pays.

La quantité de poissons qu'il avait déjà pris au moment de notre arrivée avec cet engin de pêche, cependant imparfait en lui-même, me porta naturellement à croire que cette rivière était extrêmement poissonneuse. Guetoë prétendait encore que l'orage était la cause réelle de cette abondance de poissons près de la rive, et que si le temps avait été normal, sa pêche n'eût pas été aussi heureuse. Je n'en crus pas un mot, mais par politesse et amitié pour mon sauvage ami, je me gardai bien de le lui dire.

Cependant le calme persistait toujours, et nous fîmes, bon gré

(1) Je crois qu'il serait prudent que je te fasse une hutte pour t'abriter contre l'orage qui suivra cette grande chaleur, je ne crois pas me tromper en disant qu'il sera terrible. — Fais comme tu l'entendras, Guetoë, lui répondis-je, je suis tout disposé à suivre tes conseils que je crois bons.

mal gré, obligés de séjourner dans ce campement. Heureusement que c'était un des plus riants et des plus pittoresques que j'eusse rencontré depuis le commencement de mon voyage.

Les bords de la rivière étaient couverts de saules, de cotonniers-arbres, de trembles, de bouleaux, d'aunes, de groseillers, de cerisiers à grappes d'Amérique, de framboisiers, de vignes, etc.

Chaque jour je chassais dans ces admirables bocages, et chaque fois Zéloë m'accompagnait avec empressement, tandis que son père restait à garder le campement et la pirogue. Dans une de ces excursions à laquelle nous avions employé toute la journée, je rencontrai un nouvel affluent du Rio-Colorado. La contrée était admirable à tous les points de vue. Du reste la végétation différait déjà beaucoup de celle des forêts de la haute Californie.

Ici le sol primitif a complètement disparu sous les couches successives de détritus séculaires qu'ont déposés sur la terre ces géants des forêts, déracinés ou décomposés par le temps et les tempêtes.

Là, poussent en liberté une innombrable quantité d'essences enveloppées d'un réseau impénétrable de lianes. Les unes décrivent en tous sens d'inextricables paraboles ; les autres s'élancent dans toutes les directions ; suspendues à la cime des arbres, elles ressemblent aux cordes attachées aux cloches des églises de village, pendant que d'autres encore, dans leurs courses folles, rentrent en terre pour y prendre de nouvelles racines et remonter encore vers le haut de ce dome de verdure impénétrable aux rayons du soleil.

Par moments ces arbres étaient tellement enchevêtrés par ces filets de lianes, que, semblables à une immense toile d'araignée, ils se joignaient tous sur un long parcours. Les bords de la rivière étaient émaillés de fleurs qui, pour la plupart, m'étaient inconnues. Cependant la rose des forêts aux teintes omnicolores, ainsi que la renoncule d'Europe, s'y faisaient surtout remarquer. Joignons encore à cela la parfaite souplesse des rameaux ornés de leurs fleurs, mollement balancés par le souffle de l'aquilon, une pluie de fleurs odorantes qui s'envolaient dans l'espace et embaumaient l'atmosphère. Tout ce qui m'entoure, tout ce que mon œil étonné embrasse est grandiose et me porte à songer à la nature au moment où elle sortit de la main souveraine de son créateur.

Nous remontâmes encore pendant quelques milles le cours de cette rivière tributaire du grand fleuve, et nous y trouvâmes un petit pont de lianes. Ce chemin aérien, mollement balancé par la brise, produi-

sait un effet très-pittoresque ; nous y étant arrêtés pendant quelques instants, nous fûmes rejoints par deux Indiens qui y couraient avec autant d'assurance qu'ils l'eussent fait sur la terre de la Savane.

Toute médaille, même celle des panoramas, a un revers. Les serpents à sonnettes pullulaient dans les environs formés de terre alluviale, bas et souvent baignés par les eaux débordées de la rivière. Je n'exagère pas en disant que je ne faisais jamais vingt pas de suite sans en voir un ou deux fuir devant moi.

Il m'arriva cependant un petit incident avec l'un de ces diaboliques reptiles qui, sans doute plus brave que ses congénères, osa me mordre à la jambe ; mais fort heureusement il trouva à qui parler, à mes guêtres de cuir qui n'avaient ni le cœur ni le corps tendres.

Il est vrai de dire que j'avais provoqué sa fureur en marchant en plein sur sa queue fourchue, mais bien certainement sans le vouloir; je ne lui en fis cependant point d'excuses. Ce vaillant crotale, — j'ignore s'il m'avait attendu de pied ferme, — était blotti sous une touffe d'iris quand je l'avais ainsi foulé aux pieds, et naturellement mis dans le cas de légitime défense ; mais, je le répète, il avait compté sans mes guêtres, vieilles servantes dévouées qui, pendant leurs longs et honorables services, en avaient vu bien d'autres. Un coup de crosse de révolver sur sa tête termina vite ce combat mémorable.

Il avait un mètre dix centimètres de longueur. A ce petit exposé d'histoire naturelle, ajoutons que je remarquai trois espèces d'iris dans cette contrée.

Cette rivière, qui était un ruisseau en comparaison du Rio-Colorado, avait cependant plus de trente mètres de largeur dans la partie où était suspendu ce pont essentiellement primitif. On avait le droit de s'étonner de la hardiesse de ce travail, en songeant au peu de moyens dont pouvaient disposer les peuplades sauvages qui l'avaient construit.

Deux énormes cèdres séculaires, dans le tronc desquels on avait pratiqué une espèce d'escalier avec des échelons placés à leur surface, soutenaient, liés à d'autres arbres de la forêt au moyen de lianes, les deux extrémités de ce pont d'un nouveau genre, dont la courbe était tellement prononcée que son centre touchait au niveau de la rivière, tandis que chaque extrémité paraissait atteindre une élévation de vingt-cinq à trente pieds au moins.

N'ayant point notre pirogue à notre disposition, nous fûmes encore très-heureux de trouver ce passage qui nous donna accès sur la rive

gauche de la rivière, où nous continuâmes moi à chasser et Zeloë à faire sa provision de kamak. Enfin le lendemain, vers les deux heures de l'après-midi, l'azur du ciel se couvrit de nuages empourprés : la prophétie de Guetoë allait-elle commencer à s'accomplir ? L'enfant du désert me fit remarquer avec un hochement de tête des plus significatifs que le soleil était alors traversé par des lames rouges de feu. Elle ajouta que ces signes étaient des précurseurs qui n'avaient rien de très-rassurant.

Peu de temps après un bruissement sinistre se fit entendre pour faire place à un murmure sourd. C'étaient peut-être les plaintes de la terre en face des menaces des régions éthérées. Les arbres de la forêt frémissaient ; les poissons sautaient hors de l'eau comme s'ils eussent été électrisés ; les insectes rentraient dans leurs retraites souterraines ; enfin tout ce qui nous entourait paraissait trembler sous les premières atteintes de l'ouragan qui semblait encore ne prendre que ses premières dispositions d'attaque.

L'atmosphère pétillait d'électricité, et des flammèches diversement nuancées, qui la parcouraient dans tous les sens, présageaient un de ces ouragans destructeurs qui sont toujours si terribles dans les régions du Nouveau-Monde.

Enfin la voix de la tempête éclata avec furie. A cet appel retentissant, auquel répondaient avec un fracas imposant les échos de la montagne, commença à tomber un déluge de pluie qui nous força bientôt à nous abriter sous la hutte que le prévenant Guetoë avait eu le bon esprit de couvrir avec la voile de cuir de la pirogue, après avoir adapté une lourde pierre aux quatre coins.

L'ouragan prenait de plus en plus d'intensité. De l'intérieur de notre frêle abri, peu rassurés, nous vîmes bientôt tournoyer dans les airs des débris d'arbres qui semblaient avoir été tordus, déchirés et arrachés à la terre. Les nuages tournoyaient avec fureur dans le même sens, formant une espèce de pompe aspirante qui enlevait tout de la terre. Bientôt cet appareil se métamorphosa en un immense syphon qui attira bruyamment à lui les eaux de la Virgen.

Des flots de poussière et de gravier, d'énormes branches d'arbres, des débris de toute espèce obscurcissaient l'air. Le vent terrible faisait toujours entendre sa voix plaintive ; s'il eût changé de direction, c'en eût été fait de notre faible abri, et peut-être de nous-mêmes. Mais Guetoë, l'enfant du désert, ne s'était pas laissé tromper par l'ouragan qu'il avait combattu plus d'une fois dans sa vie ; avec cette

justesse de coup-d'œil si naturelle aux enfants de la nature, il avait mis la hutte à l'abri du vent dont il avait deviné la direction ordinaire dans ces combats terribles entre les éléments déchaînés.

Enfin la nuit arriva sans que l'ouragan eût diminué d'intensité. Les flots de la rivière, grossis par la tourmente, venaient déferler jusqu'à nos pieds comme ceux de la mer en fureur; fort heureusement que Guetoë avait pensé à hâler la pirogue à terre sur un point culminant, avant l'orage, car si elle fût restée à flot par ce temps, nous l'eussions vue se briser contre les roches qui bordaient la rive.

Cependant les débris de toutes espèces qui tombaient sur le faible toit de notre hutte l'eurent bientôt écrasée par leur poids toujours croissant, et nous fûmes forcés de chercher un abri contre la tempête, qui semblait à chaque minute augmenter, sous notre pirogue même, après l'avoir renversée à cet effet la quille en haut.

Nous passâmes une nuit affreuse à ce campement, complètement submergés par la pluie qui tombait en vraies cataractes. Guetoë et sa fille, seulement enveloppés dans leur sarape de peau de loutre tannée, et moi dans ma couverture, nous nous tenions forcément rapprochés les uns des autres afin de nous réchauffer, car la nuit était froide et obscure.

Enfin le jour vint éclairer et nous montrer dans toute son horreur les désastres de l'ouragan, et nos regards se portèrent avec peine sur cette scène de désolation qui nous entourait, quelques heures avant si pittoresque, si plein de vie et de fraîcheur. Mais dans ce pays du Nouveau-Monde, si tout dans la nature disparaît plus vite que dans les autres hémisphères, tout y renaît aussi comme par enchantement, sous l'action des deux grands moteurs des richesses de la terre, le soleil et l'eau.

Au début de mon voyage j'avais au nombre de mes bagages un almanach qui me permettait de savoir au moins comment je vivais; enfin un jour il disparut, volé ou perdu; toujours est-il que, dès lors, insouciant par tempérament, je ne savais ni le mois, ni presque la saison dans laquelle je vivais.

La nature qui, dans ces régions tropicales, paraît toujours porter ses vêtements d'été, semblait peu faite pour me tirer de mon erreur. Après tout que m'importait, à moi, les mois et les saisons? Mon propriétaire ne me tourmentait jamais pour payer mon terme; chaque jour le soleil passait sur ma tête sans en tempérer l'ardeur, bien au contraire; chaque nuit, la lune, Cassiopée et Sirius, ces astres resplen-

dissants de l'hémisphère austral, entourés de leurs légions incalculables de satellites, brillaient au firmament radieux et limpides, dirigeant mes coups d'affûts.

Enfin que m'importait au juste la saison où se passait cet ouragan si terrible et si solennel, dont le désordre et les ombres de la nuit augmentaient encore l'horrible magie?

Aussitôt que le soleil fut levé, Gueloë et sa fille, qui avaient eu dormir malgré le fracas de la tempête, se mirent courageusement à relever la hutte, travail dans lequel je ne me sentis pas assez de courage pour les aider.

Ayant trouvé dans la falaise une excavation abritée contre la tourmente et la pluie, je m'y relégué et écrivis ces quelques lignes de ma relation; puis, le corps enveloppé dans ma couverture, je m'y étendis avec bonheur, et pus goûter de même pendant plusieurs heures un bienfaisant sommeil, quoique la roche me semblât un matelas un peu dur; j'y étais bien habitué du reste depuis que j'avais dit adieu aux douceurs de la patrie.

L'habitude est, dit-on, une seconde nature; ce proverbe est d'une exactitude irréfutable. J'ai pu, dans le courant de mon aventureuse existence, en constater plus d'une fois la vérité. En 1839, par exemple, époque où l'armée d'Afrique faisait si rudement la guerre à l'émir Abd-el-Kader, son rude antagoniste, aujourd'hui son *samissami* (ami), quand je revins à Paris, blessé, en congé de convalescence, après cinq années de rudes campagnes, je ne pus jamais me civiliser au point de reposer dans un lit confortable. L'habitude de spahis, de coucher sur le feutre de mon cheval, toujours ou à peu près imprégné de mes sueurs, enveloppé dans mes burnous, ayant la calotte des cieux pour tout abri et ma bonne étoile pour talisman, m'avait si bien donné des goûts primitifs et vraiment barbares, qu'on fut obligé, bon gré mal gré, de remplacer sommiers et matelas par des planches simplement rembourrées avec la couverture de mon cheval ployée en quatre; c'était un peu dur, mais complétement dans mes goûts. De la rue des Saints-Pères, où était situé le domicile maternel, revenons en Amérique sur les bords de la Virgen.

Quand je me réveillai dans mon excavation de rochers, je fus tout étonné de trouver à mes côtés Mlle Zeloë qui, elle aussi, dormait d'un profond sommeil; je la réveillai cependant, et nous fûmes rejoindre son père, qui me dit avec beaucoup de naïveté que c'était lui qui avait envoyé sa fille me rejoindre et me garder pendant mon sommeil

— et le sien — dans la crainte que je fusse surpris par les tigres, qui, pullulaient dans cette contrée déserte ; je le remerciai affectueusement de ses bonnes intentions.

La tempête avait enfin cessé ; un temps calme et radieux lui avait heureusement succédé. La grave majesté de ce silence de mort avait alors quelque chose de solennel, qui portait à penser que le créateur songeait sans doute à réparer les désastres sortis de sa main souveraine.

Le ciel, l'air et la terre semblaient jouir d'une trêve et paraissaient disposés à se reposer après le rude combat qu'ils venaient de se livrer. Il faudrait une plume et des pinceaux plus habiles que les miens pour esquisser sous leur vraie couleur les désastres qu'avait semés autour de nous cette tempête du Nouveau-Monde.

Les buissons qui bordaient la rive et les arbres des alentours n'offraient plus qu'un chaos inextricable de troncs dépouillés de leurs branches et de leurs feuilles, jetés, abattus, tordus les uns sur les autres.

Le sol de la rive était entièrement bouleversé et déchiré par les torrents de pluie, qui étaient tombés de la montagne pendant la tempête.

Les eaux jaunâtres et bourbeuses de la riviére étaient extrêmement hautes ; leur courant, d'une rapidité extrême, bien impossible à vaincre, nous força à séjourner encore quelque temps dans ce campement désolé, alors si parfaitement en harmonie avec mes pensées (1). Pendant ce temps je ne laissais cependant oisifs ni mes crayons, ni ma plume, mes fidèles compagnons d'aventure, alors mes seules richesses.

Le cours de la rivière étant enfin rentré dans son état ordinaire, favorisés par une forte brise de vent de sud-est nous nous remîmes en route. La journée fut nuageuse ; mais elle terminait heureusement une série de jours pluvieux. Pendant toute sa durée nous fîmes bonne route. Vers le soir le temps devint calme, le ciel était pur et les étoiles brillaient radieuses au firmament, nous dûmes choisir sur la rive un campement pour y passer la nuit.

(1) Le quarante-deuxième numéro du Tour du Monde, journal des voyages (année 1860), contient des gravures du voyage de l'auteur dans le Far-West. L'une d'elles plus particulièrement, le représente attaché au poteau de mort chez les Indiens Timpabaches et prêt à être scalpé. Le baron de Wogan ne put échapper au sort affreux qui l'attendait que par l'intervention d'un anglais d'origine, nommé Lennox, alors chef d'une tribu sauvage qui avait été invité à assister à l'opération de son scalpe.

Ce calme ne fut heureusement pas de longue durée, car vers trois heures du matin, le vent commença à souffler du sud-ouest avec une force qui nous fit espérer de pouvoir beaucoup avancer notre route, si nous avions l'heureuse chance de la voir continuer dans ces bonnes conditions.

Afin d'en profiter le plus possible, nous nous embarquâmes même avant l'aube du jour. La violence du vent augmentant d'intensité nous força bientôt à étayer plus solidement notre mât qui ployait comme un roseau sous le petit poids de la voile.

Notre pirogue, à cause de la violence des vagues, embarquait beaucoup d'eau que Guetoë avait assez de peine à étancher. Nous dûmes, pour plus de sûreté, nous rapprocher du rivage où le courant était moins fort qu'au milieu de la rivière. Une seule chose était à craindre, c'était la rencontre d'une roche contre laquelle, avec la rapidité de notre marche, notre malheureuse pirogue se fût indubitablement défoncée et brisée.

Par moment nous longions de petites forêts de roseaux d'une hauteur moyenne de quinze à vingt pieds. Cette gracieuse végétation aquatique était remplie de gibiers. Notre approche les faisait partir de leurs remises, et l'étude de leurs différents cris, de leurs différents vols, me réjouissait bien plus que si je les eusse chassés.

Le lendemain vers les deux heures de l'après-midi, au moment où nous doublions l'embouchure d'un large ruisseau qui se jetait dans la Virgen, je ressentis un violent mal de tête, accompagné de tremblements qui n'étaient autres que les précurseurs de la fièvre. Il fut décidé que nous limiterions là notre course de la journée.

En quelques minutes Guetoë, aidé de Feuille de roseau, m'eut construit une hutte à quelque distance du rivage ; j'ajouterai que je fus entouré des soins les plus généreux et les plus empressés de la part de mes deux médecins et que je ne fus pas cependant réduit, comme l'empereur Adrien, à faire graver sur ma tombe l'épitaphe sceptique, à l'endroit de la science humaine qu'il y fit graver : *Turbâ medicorum perii* (je suis mort de la foule de médecins). Guetoë qui, ainsi que la plupart des enfants du désert, savait apprécier la vertu des simples, alla ramasser dans les anfractuosités des rochers, des feuilles de plantes bulbeuses ; les ayant écrasées entre deux pierres, il me plaça sous les aisselles ce cataplasme d'un nouveau genre ; puis il termina sa médication en me serrant étroitement les bras autour du corps au moyen d'une lanière de cuir.

Du moment où Guetoë se déclarait mon médecin je devais me montrer malade, patient et résigné; mais une chose à laquelle je ne pouvais, malgré ma philosophie et la bonne volonté que j'y mettais, me résigner aussi facilement, c'était de me laisser perforer la peau par les aiguillons des moustiques qui pullulaient dans ce campement.

Mais heureusement que Zéloë, ma garde-malade ne m'abandonna pas à leur fureur, et qu'armée d'une branche de saule, en guise de chasse-mouches, elle sut mettre un terme à leurs complots sanguinaires contre ma petite personne bien impuissante à les combattre.

Feuille de roseau fit encore mieux : elle fit bouillir la racine de la même plante, dans une moitié de marmite en fonte, seule et unique pièce de la batterie de cuisine du ménage Guetoë et compagnie; fragment qu'il avait trouvé, me dit-il, dans une anse des bords du Pacifique, abandonné sans doute, par quelque équipage européen qui y avait relâché.

Ce cordial, que je bus à chaque heure pendant deux jours et deux nuits, me rendit bien vite la santé et les forces dont j'avais tant besoin pour continuer mon voyage.

Comment ne pas aimer ces pauvres Indiens, ces peuples primitifs que la civilisation à l'eau de feu épouvante à si juste titre, quand ils voient les nations européennes dites civilisatrices ne marchant plus dans le Nouveau-Monde qu'avec une torche incendiaire ou une bouteille de gin à la main.

Peuple libéral des États-Unis, gouvernement à esclaves, pourquoi arrachez-vous donc si inhumainement les pénates et la vie à ces peuplades qui, elles, ne vous demandent rien, si ce n'est, au nom de vos principes républicains, de leur laisser leur liberté et leur tranquillité?

Est-ce donc au nom de ce principe si souvent plein d'erreurs, dont vous vous croyez aveuglément les plus persévérants défenseurs et les initiateurs, que vous dépouillez de leurs pénates, de leur liberté, ces peuplades qui ont préféré tout abandonner plutôt que de se courber devant les exigences de votre prétendue civilisation?

Chez ces nations primitives, la confiance est un bouclier, soyez réellement bons avec eux, ils seront bons et généreux avec vous; mais à votre tour le malheur sera votre lot si vous cherchez à vous jouer de ce qu'il y a encore de pureté, de confiance et de loyauté en eux.

Loin de moi cependant l'idée d'accorder la même somme de sym-

pathie à toutes les nations sauvages. Les cannibales, ces peuplades chez lesquelles l'anthropophagie est un culte... de l'estomac, chez lesquelles la férocité et la vengeance sont considérées comme des vertus... privées, ne trouveront jamais en moi un défenseur bien ardent; car ces hordes sauvages méritent de disparaître de sur le globe terrestre, marquées du doigt de Dieu.

Mon accès de fièvre avait été heureusement léger, aussi pûmes-nous continuer notre voyage le lendemain même du jour où ma guérison s'était effectuée.

Vers les dix heures du matin, nous passâmes devant un nouvel affluent de la Virgen; le nom de cette rivière ne se trouvait pas indiqué sur ma carte. Elle avait un aspect riant et pittoresque; ses rives gracieusement boisées, ne semblaient pas avoir souffert du dernier ouragan. Je ne m'y arrêtai que quelques instants.

Par moment nous nous trouvions au milieu de plaines ressemblant à un lac sans issue, dans lequel nous ne pouvions alors continuer notre route qu'en consultant mon excellente boussole; plus loin c'étaient des rochers escarpés, dont les pointes éloignées de quelques mètres seulement, rétrécissant tout à coup le passage, donnaient issue au courant dans une autre baie à peu près semblable à la précédente et où nous entrions alors vigoureusement poussés par le courant et une brise excellente de sud-ouest.

Quelle ravissante nature se déployait sous nos yeux! Quels sites merveilleux ne devant cependant rien à la main de l'homme, mais évidemment tout à celle de Dieu! Tout ce qui nous entoure est admirable et dit à l'œil et à la pensée les bienfaits de son auteur. *Cœli et terra enarrant gloriam Dei!*

Au levant, une armée d'échassiers multicolores est échelonnée sur les bords de cette rivière sans nom; à l'est, sur une langue de terre appuyée au rivage, semblables à un régiment d'infanterie en capotes grises, j'aperçois une troupe de hérons au plumage ardoisé. Ils sont alignés dans l'eau jusqu'à mi-jambes, et guettent attentivement leur proie pendant des heures entières. Au couchant, les flamants couleur de minium; au sud, je remarque des aigrettes à la robe d'une blancheur de neige; leur longue file a du rapport avec une procession de vierges; à l'ouest l'ibis, seul avec sa mélancolie naturelle; au nord je voyais une troupe de spatules à la robe rose.

Nous passions à petite portée de ces compagnies d'oiseaux aquatiques, sans qu'ils parussent faire la moindre attention à notre pré-

sence, ce qui me permettait de les admirer tout à mon aise, sans même chercher à les déranger dans leurs occupations d'approvisionnement. Evidemment ces admirables aquatiques se voyaient rarement visités par des voyageurs européens.

Cependant avant de quitter cette baie, à la demande plusieurs fois réitérée de Feuille de roseau, je tuai une spatule dont elle employa les plumes à orner sa jolie tête ainsi que le jupon-ceinture qui ceignait ses reins chastes.

Le soir, à la couchée, nous fîmes griller pour notre souper ce morceau peu appétissant, du moins pour mon palais d'européen ; celui de Guetoë ne fut pas du même avis, car il le fêta comme un mets extrêmement friand à cause même de sa nature oléagineuse : autre pays, autre goût.

Ce soir fut marqué par le cri des pumas (lions d'Amérique), ainsi que par l'apparition des mouches à feu. Ce n'était point la première fois certainement que j'apercevais ces dernieres, mais jamais je ne les avais encore remarquées en aussi grand nombre.

La forêt paraissait littéralement en feu ; c'était un signe de pluie. Elles sillonnaient l'air comme autant de feux-follets, et l'éclairaient si parfaitement de leurs lueurs phosphorescentes que nous y voyions presque comme en plein jour.

Quand aux pumas, ils hurlèrent pendant une bonne partie de la nuit, mais à une distance très-respectueuse. A cette annonce nous entourâmes notre campement de feux que Zéloë, nouvelle vestale, sût entretenir pendant toute la nuit.

Baron DE WOGAN.

(*La fin prochainement.*)

CHRONIQUE DU CONCILE

XVI

I. — Approche du Concile œcuménique; 1769 et 1869; discours du député italien Ferrari; nouvelles évolutions de la *Correspondance italienne;* M. de Montalembert et l'adresse de Coblentz; réponse d'un théologien allemand à cette adresse. — II. Bibliographie : *Histoire des Conciles*, par le Dr Héfélé; discussion d'une opinion du savant docteur; opuscule de Mgr de Ségur; brochure de l'abbé Christophe; le *Concile œcuménique*, par l'abbé Jaugey. — III. Faits divers : communions pour le succès du Concile; la colonne du Concile; exposition universelle à Rome; tribut de la science au Concile.

I

Le Concile œcuménique du Vatican, objet de tant d'espérances, de tant de craintes et de tant de fureurs, se réunira avant quatre mois : tout se prépare, et l'agitation des ennemis de l'Église s'accroît. Rien de plus curieux, et, pour qui sait réfléchir, rien de plus instructif que ce spectacle. On dit que le catholicisme se meurt, et tout le monde s'ébranle, parce que quelques centaines de vieillards, qui n'ont d'autres armes que la prière, la science et la vertu, vont se réunir à Rome sous la présidence d'un autre vieillard, qui est le chef de l'Église catholique. On dit que la papauté est une institution décrépite, une de ces ruines du moyen âge qui vont tomber au moindre choc, et cette ruine voit crouler autour d'elle les royaumes et les empires, et cette institution survit à toutes les autres, à celles même que l'on croyait être d'une solidité à toute épreuve, et il a suffi d'un mot du Pape pour que l'univers entier s'émût, pour que les hommes d'État s'inquiétassent, pour que la science incrédule, pour que l'impiété se sentissent menacées dans leurs forteresses réputées les plus invincibles.

Il n'y a que quelques jours, on célébrait en France le premier centenaire de la naissance de Napoléon Ier. Que l'on compare la situation religieuse du monde en 1769 et en 1869, et qu'on juge. En 1769, tout était conjuré contre l'Église : Voltaire régnait dans toute sa gloire, Louis XV dans toutes ses hontes, et tous les princes catholiques entraînés par leurs ministres et par les philosophes, semblaient prendre à tâche d'abreuver le Saint-Siége d'amertume, de paralyser l'action de l'Église et d'en empêcher la défense, tandis que, malgré

les lois, ils laissaient toute liberté aux enseignements de l'incrédulité et de la corruption. Les Jésuites étaient proscrits, et Voltaire allait recevoir de honteuses ovations dans Paris ; la liberté de l'Église était enchaînée, en France, en Espagne, à Naples, dans toute l'Amérique espagnole, par les doctrines gallicanes, en Autriche par le joséphisme; et, ce qu'il y avait de plus déplorable, en beaucoup d'endroits, le clergé lui-même ou se réjouissait des coups portés à l'autorité du Saint-Siége, ou y applaudissait. Il était de bon ton d'être irréligieux, il était de bon ton d'être libertin! Est-ce que 1869 ne vaut pas mieux que 1769? Sans doute, les hommes d'État et les souverains ne comprennent pas encore combien il serait de leur intérêt et de l'intérêt de la société de revenir à la politique chrétienne et de suivre les enseignements de l'Église; mais que de chaînes brisées, que d'entraves détruites! Sans doute, l'impiété et l'incrédulité ne sont pas vaincues, mais elles ne sont plus à la mode, et ce n'est certainement pas aux banqueteurs du vendredi-saint que la société veut confier le soin de ses destinées. Le gallicanisme, encore caressé par certains politiques, est répudié par le clergé ; le joséphisme, qu'on essaie de relever en Autriche, achève de se détruire de ses propres mains ; la dernière révolution d'Espagne aura pour résultat de ranimer l'esprit catholique dans ce beau et malheureux pays. Et, pendant ce temps, la Prusse protestante fait des avances au Saint-Siége, avances hypocrites, peut-être, mais l'hypocrisie est encore un hommage ; l'Angleterre détruit les unes après les autres les lois dont l'Irlande catholique avait le plus à se plaindre, et, si la Russie travaille chez elle à l'anéantissement du catholicisme, l'Église se relève en Angleterre, en Hollande, dans la Turquie, où elle est libre, dans plusieurs des républiques espagnoles de l'Amérique, où des concordats lui assurent la liberté de son action, aux États-Unis, et elle se répand dans les immenses régions jusqu'à présent restées idolâtres de l'Asie et de l'Amérique.

Vraiment, en comparant ces deux dates : 1769-1869, les catholiques n'ont pas le droit de s'effrayer. En 1769, tout conspirait contre l'Église ; en 1869, nous osons dire que tout conspire pour elle, et c'est de ses défaites elles-mêmes, défaites apparentes, qu'elle a tiré sa force actuelle, car ses ennemis ont été épouvantés du vide immense qui se produit quand elle n'est plus là, ses enfants se sont réveillés, et la leçon des événements est devenue une éclatante lumière qui a éclairé toutes les intelligences de bonne foi.

De là viendra la force du prochain Concile, qui rendra e utile-c

mière plus vive encore, en indiquant la vraie doctrine de l'Église sur les points obscurs, en réformant les abus qui se glissent partout où il y a des hommes, et en appelant l'attention des plus puissantes intelligences sur ces problèmes religieux, qui sont en même temps les plus importants problèmes de la politique et de la science sociale.

Les ennemis les plus déterminés de l'Église le reconnaissent bien, et nous nous reprocherions de ne pas reproduire ici les remarquables aveux que vient de faire dans un banquet, à Milan, le député italien Ferrari, ce grand interpellateur sur le Concile, dont nous avons déjà eu à nous occuper. On promène, comme on sait, en ce moment, dans toutes les villes d'Italie, le député Lobbia, qui a failli être victime d'un assassinat pour avoir dévoilé certaines *annexions* non politiques de ses collègues. Le 6 août, on arriva à Milan. Banquet et discours, cela se trouve nécessairement dans les programmes de ces sortes d'exhibitions. Le vin a été fort mauvais et le repas scélérat, *il vino pessimo a il pranzo scellerato*, a dit un des banqueteurs, l'ex-député Righetti; les discours furent sans doute à l'avenant, mais le toast du député Ferrari fit exception, contre l'intention de l'honorable, nous aimons à le croire, car ce toast fut une splendide apologie du Concile.

M. Ferrari a donc parlé au banquet de Milan; une fois qu'il parlait, il ne pouvait pas ne pas parler du Concile, qui est son cauchemar, il l'a fait, en prenant prétexte de quelques paroles de son commensal et collègue le député Curti. Nous traduisons.

« Mon honorable ami Curti, dit-il, plaisantant sur le Concile œcuménique, me force à me défendre, et je le fais tout de suite, avec la certitude que mes opinions seront les siennes.

« Est-il vrai de dire que l'interpellation sur le Concile n'était pas nécessaire?

« Mais l'Italie n'est-elle donc pas la nation la plus menacée par le Concile? Pouvions-nous nous taire, lorsqu'on en parlait dans le Corps législatif de France, et que Bareche (*sic*) promettait de maintenir les traditions gallicanes? Nous taire, n'eût-ce pas été nous déclarer vassaux de la France, incapables de traiter nous-mêmes les questions qui nous intéressent, et inférieurs à notre propre souveraineté?

« Ce Concile sera un *club* permanent de tous les ecclésiastiques réunis contre nous. Nous savons quels sont les desseins, et du Pape, et des cardinaux, et du *consistoire*, et des évêques, et des prélats, et des écrivains de l'Église, tous unanimes à considérer le royaume d'Italie comme un sacrilége. Quelque cachés que soient les travaux

préparatoires du Concile, il est évident qu'il y a là des projets liberticides enveloppés dans les mystères des Congrégations jésuitiques, et je déplore que le Parlement ait couvert d'un silence honteux une question d'une si haute importance. Je vous rappelle que j'ai explicitement laissé la responsabilité de ce silence à MM. les ministres.

« Qu'on ne parle pas de l'impuissance de cette assemblée et de l'avantage qu'il y aurait à la laisser se réunir et se dissoudre sans avoir l'air de s'en occuper. Non, messieurs : une assemblée qui se compose de tous les prélats de la chrétienté, qui réunit tous les ecclésiastiques *salariés* du monde catholique, une assemblée devant laquelle les gouvernements de l'Europe n'osent encore s'expliquer, ni dire si, comment et à quelles conditions ils y laisseront intervenir leur clergé, une assemblée qui trouve déjà si respectueux à son égard les États protestants eux-mêmes et les États révolutionnaires qu'elle menace, N'EST CERTAINEMENT PAS IMPUISSANTE, *et ce serait un acte puéril de la combattre avec des armes trop faibles.*

« Si nous ne pouvions tracer une conduite à tous les gouvernements de l'Europe, ni les forcer à adopter nos vues, n'était-ce pas au moins une obligation pour nous, au milieu de ces frayeurs, de constater un droit?

« Mais, comme vous voyez, je suis d'accord avec vous et avec mon ami Curti, et je dois le remercier parce qu'en plaisantant sur le Concile il m'a rappelé d'une façon inattendue la vraie signification de cette réunion, dans laquelle nous ne pouvons oublier que nous sommes électeurs, élus ou éligibles, que nous sommes en famille, et que nous devons parler clairement de nos affaires, d'autant plus que ceux de nos amis des autres provinces qui sont ici présents, à commencer par l'honorable Lobbia, pourront dire dans les autres parties de l'Italie quels sont les sentiments de la démocratie milanaise. »

M. Ferrari est un philosophe qui fait plus ou moins hautement profession d'athéisme ; c'est un libre-penseur et un républicain ; il nous semble que ses aveux ont de l'importance. Il reconnaît que tous les catholiques s'accordent à regarder le royaume d'Italie comme le résultat d'un vol sacrilége, que le Concile œcuménique sera une assemblée puissante que les États protestants et révolutionnaires trouvent bon de traiter avec respect, et que ce n'est pas par les armes du dédain qu'on pourra le combattre : M. Ménabréa devrait méditer ces aveux et renoncer aux manœuvres dont la *Correspondance italienne* se fait tous les jours l'organe.

Mais M. Ménabréa se trouve de force à lutter contre l'œuvre divine qui se prépare à Rome ; il agit à Rome même, il agit dans sa *Correspondance* et il agit auprès du gouvernement français ; avec quel succès ? personne ne l'ignore. A Rome, il a envoyé un agent chargé de s'occuper du Concile et de faire craindre au gouvernement pontifical une retraite prochaine des troupes françaises ; à Paris, il essaye toujours d'obtenir cette retraite, qu'on lui refuse toujours ; dans sa *Correspondance*, il continue de noter tous les faits qui peuvent paraître peu favorables au Concile, et s'efforce d'indisposer à la fois les gouvernements étrangers et les évêques d'Italie contre les desseins du Saint-Siége. Aux gouvernements, il répète que Pie IX leur manque d'égards, en se prononçant difinitivement contre l'admission des ambassadeurs des princes et des États au Concile (1), ce qui est faux, puisqu'il n'y a encore rien de décidé à cet égard, et que les siéges des ambassadeurs sont provisoirement préparés. Aux évêques d'Italie et aux prélats romains, il montre que le Concile pourrait bien « démolir la suprématie de l'Italie sur le monde catholique (2). » Après avoir rappelé, à sa manière, ce qui se passa aux Conciles de Constance et de Trente :

« Qui peut répondre, dit la *Correspondance italienne*, que le prochain Concile ne voudra pas aussi déplacer la suprématie de l'Église ? Les signes de l'impatience avec laquelle les clergés et les laïques des nations étrangères supportent la primauté italienne ne peuvent avoir échappé à la sagacité proverbiale de la prélature romaine. On n'ignore pas ce désir plusieurs fois manifesté de voir un Pape étranger sur le Siége de Rome, dans la pensée qu'il prolongera l'existente de la papauté temporelle. On n'ignore pas non plus les défiances, les jalousies qu'excite au dehors l'influence prépondérante des noms italiens dans les congrégations, dans le sacré-collége et le conclave. Toutes ces considérations pèsent sur les esprits éclairés et prévoyants et leur font envisager le Concile avec crainte. Il pourrait fort bien arriver que ce Concile, sur lequel reposent tant et de si hautes espérances, aboutisse en fin de compte à la ruine de l'influence italienne dans l'Église. Mais c'est une affaire qui regarde avant tout l'épiscopat italien et romain. Nous avons cru devoir lui donner cet avertissement *in extremis*, et nous ne reviendrons désormais sur ce sujet que le plus rarement possible. »

(1) *Correspondance italienne* du 1er août 1869.

(2) *Correspondance italienne* du 2 août 1869.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire connaître ces pensées de la *Correspondance italienne* qui se tourne et se retourne comme un serpent, et qui se livre à mille évolutions pour empêcher tantôt la réunion tantôt le succès du Concile. Elle cherche partout des auxiliaires, dans les gouvernements, où elle a été si heureuse de rencontrer le prince de Hohenlohe ; dans l'épiscopat, où elle n'a pu en trouver jusqu'à présent ; dans le clergé, qui ne lui fournit que quelques recrues à la façon des abbés de l'*Étendard*, de si triste mémoire ; dans les laïques, qui ne lui ont donné quelques satisfactions qu'en Allemagne, où les *éclairés* se montrent si peu au courant des choses de la religion.

Il faut bien, hélas ! que nous signalions le fait, puisque nous écrivons la chronique des choses qui concernent le Concile. Nous devons donc dire ici que les catholiques *éclairés* de Coblentz, dont nous avons fait connaître la lettre à Mgr l'évêque de Trèves, ont trouvé en France une approbation qui fait tressaillir de joie le *National*, où M. de la Bédollière continue contre l'Église la guerre qu'il soutenait dans le *Siècle*. Nous citons le *National*, nous ne voulons ajouter à cette citation aucune réflexion, nos lecteurs partageront notre douleur et voudront croire, comme nous, que la joie du *National* est prématurée ; voici ce que M. de la Bédollière écrit dans ce journal :

« Nous avons mentionné la lettre des catholiques de Coblentz à l'évêque de Trèves, pour protester contre les prétentions de la cour de Rome et réclamer des franchises pour les prélats, les synodes et les fidèles. Elle trouve un approbateur inattendu dans M. de Montalembert ! Nous n'attachons pas grande importance à des phrases libérales sorties de la plume de celui qui prêcha la campagne de Rome à l'intérieur. Elles nous semblent toutefois emprunter une valeur spéciale à ce fait : tous les champions de l'ultramontanisme ont accablé d'anathèmes les catholiques de Coblentz, et c'est de leur lettre que M. de Montalembert vient dire avec une incontestable éloquence :

« Bien que mon corps ne soit plus qu'une ruine, mon âme a cependant encore conservé une certaine vigueur, et c'est avec une joie intime et vive « que mon cœur et mon esprit se portent vers ces bords du Rhin, où se développèrent mes premières impressions d'étudiant, et où seul j'observe en ce « moment quelque chose de consolant pour un lutteur politique et religieux.

« Cette consolation, c'est à vous et à vos amis que je la dois ; je la trouve « dans l'excellente *Volkszeitung*, de Cologne, dans le savant et courageux *Literaturblatt*, de Bonn, mais surtout dans l'admirable adresse des laïques de « Coblentz à l'évêque de Trèves, adresse dont vous m'avez envoyé un exemplaire.

« Je ne saurais vous dire combien j'ai été touché et réjoui par cette magni-
« fique manifestation : elle est irréprochable par le fond comme par la forme.
« J'aurais de grand cœur souscrit à chacune de ses lignes.

« Ce qu'elle m'a fait éprouver est comme un trait de lumière que j'aurais vu
« luire au milieu de la nuit obscure, et comme si j'entendais enfin retentir
« une parole virile et chrétienne à travers les déclamations et les flagorneries
« dont on nous assourdit.

« Permettez-moi d'ajouter que je me sens quelque peu humilié en songeant
« que c'est vous autres, Allemands du Rhin, qui, cette fois, avez pris l'initia-
« tive d'une démonstration qui eût été si conforme à l'ancienne activité des
« catholiques français, ainsi qu'aux convictions qui, dans la première moitié
« du dix-neuvième siècle, nous avaient valu l'honneur de nous voir mis à la
« tête des défenseurs de la liberté religieuse sur le continent. »

« Ces lignes d'un homme qui, toute sa vie, a donné des gages de piété et de dévouement aux intérêts du Saint-Siége, devraient produire dans les idées absolues des ultramontains une salutaire réaction. »

En Allemagne même, l'Adresse des laïques de Bonn et de Coblentz est jugée comme elle le mérite; les doctrines et les erreurs viennent d'en être réfutées avec autant de vigueur que de logique dans une brochure dont plusieurs éditions ont déjà été épuisées, et qui a pour titre : *Pensées d'un théologien sur l'Adresse de Bonn-Coblentz, concernant le Concile universel.* Le théologien, qui se montre fort bien au courant des choses, nous apprend que l'Adresse, rédigée d'abord à Coblentz et adoptée par les *catholiques* de Bonn, est principalement l'œuvre du professeur Stumpf, qui avait déjà exprimé les mêmes idées dans le *Theologisches Literaturblatt,* organe de la Faculté de théologie de l'Université de Bonn ; il nous apprend en même temps que les signataires de Coblentz ne forment qu'une minorité, puisque sur cent vingt personnes à qui l'on avait demandé leurs signatures, quarante-sept seulement l'ont donnée.

II

Nous continuons maintenant la revue bibliographique commencée dans notre dernière chronique, en nous occupant de quelques publications sorties de plumes ecclésiastiques.

Ce ne sera pas quitter l'Allemagne que de signaler, en premier lieu, le savant ouvrage du Dr Héfélé, intitulé : *Histoire des Conciles d'après les documents originaux,* dont une traduction paraît en fran-

(1) A Aix-la-Chapelle, chez Jacobi.

çais (1). Le Dr Héfélé est professeur à l'Université de Tubingue, il a été appelé par le Saint-Père à faire partie de l'une des commissions préparatoires au Concile, il vient d'être désigné au siége épiscopal de Rottembourg, et il est déjà connu par d'importants ouvrages, entre autres par une histoire du cardinal Ximénès qui a été traduite en plusieurs langues; tous ces titres recommanderaient suffisamment l'*Histoire des Conciles*, si elle ne se recommandait encore mieux par l'immense érudition que l'auteur y déploie. Nous n'avons pas à analyser ici ce volumineux et savant travail; nous ne voulons, pour indiquer l'esprit dans lequel il est conçu, que signaler un passage de l'introduction, où le Dr Héfélé s'occupe de la question de la supériorité du Pape sur le Concile ou du Concile sur le Pape, question qui met en présence les ultramontains et les gallicans. Sur ce ce point, M. l'abbé Guérin, dont nous avons signalé l'étude sur *les Conciles généraux et particuliers* (2), se prononce nettement en établissant : 1° qu'il n'y a pas de Concile œcuménique sans le Pape; 2° que le Pape est supérieur au Concile œcuménique et non le Concile supérieur au Pape. M. le Dr Héfélé prend la question autrement. Selon lui, le problème a été jusqu'à présent mal posé : « Les gallicans et les ultramontains, dit-il, n'ont pas compris qu'ils restaient à la surface d'une question très-profonde, celle de la valeur du Saint-Siége dans l'économie de l'Église catholique. » Et voici comment il résout le problème : « Un Concile œcuménique, dit-il, représente l'Église tout entière; il y aura donc entre le Pape et le Concile le même rapport que celui qui existe entre le Pape et l'Église. Or le Pape est-il au-dessus ou au-dessous de l'Église? Ni l'un ni l'autre ; le Pape est dans l'Église, il appartient nécessairement à l'Église, il est sa tête et son point central. L'Église est un tout organisé, et de même que dans un corps la tête n'est ni au-dessus ni au-dessous du corps, mais qu'elle en fait partie et qu'elle en est la partie principale; de même le Pape, qui est la tête de l'Église, n'est ni au-dessus ni au-dessous d'elle; *il n'est donc ni au-dessus ni au-dessous du Concile général.* L'organisme humain n'est plus un véritable corps, mais un homme sans vie, lorsque la tête a été coupée; de même une assemblée d'évêques n'est plus un Concile œcuménique lorsqu'elle est séparée du Pape (3). »

(1) Paris, chez Adrien Le Clère; traduction de M. l'abbé Goschler et de M. l'abbé Delarc; 2 volumes ont paru, l'ouvrage en aura 10.

Paris, chez V. Palmé, 2 volumes ont paru, l'ouvrage en aura trois.

(3) Page 51 de la traduction française.

Nous ne savons si nous comprenons bien ce passage ; mais à notre sens, il nous semble qu'il établit la supériorité du Pape sur le Concile, telle que l'entendent les ultramontains, et que le savant docteur allemand n'a fait que donner à la question un air de plus grande profondeur, selon le génie de sa nation. En effet, sans nous arrêter à cette autre question de la représentation de l'Église par le Concile œcuménique, qui prêterait elle-même à une longue discussion, il nous semble que la comparaison prise de la tête et du corps est favorable à l'opinion de la supériorité du Pape sur le Concile. Dire que l'assemblée des évêques n'est plus un concile œcuménique lorsqu'elle est séparée du Pape, ce qui est incontestable, c'est bien dire, à notre avis, que le Pape est plus que les évêques, même réunis. Si M. le Dr Héfélé veut dire que le Concile œcuménique se composant nécessairement des évêques unis au Pape, le Pape ne peut pas être au-dessus du Concile, par la raison qu'il ne peut pas être au-dessus de lui-même, nous sommes d'accord avec lui, mais nous trouverons son raisonnement bien subtil. Dans tous les cas, il reste établi, et c'est là le principal, qu'il n'y a pas de concile œcuménique sans l'union avec le Pape. Le Concile œcuménique n'existe donc plus quand le Pape se retire, quand le Pape désapprouve ; il n'est rien sans le Pape, tandis que le Pape reste le chef de l'Église, et avec toute l'autorité du chef de l'Église, chargé de paître les brebis et les agneaux et de confirmer ses frères dans la foi ; il reste la pierre fondamentale sur laquelle l'Église est bâtie, et contre laquelle ne prévaudront jamais les portes de l'enfer. Est-ce qu'il n'y a pas là une véritable supériorité ? Nous croyons donc que, au fond, M. le Dr Héfélé est d'accord avec les théologiens ultramontains ; nous regrettons qu'il ne se prononce pas avec plus de netteté ; mais c'est là, sans doute, un reproche qui doit plutôt s'adresser au vague dans lequel se complaît le génie allemand qu'à l'auteur même de l'*Histoire des Conciles*. Sans aucun doute le savant historien est fort éloigné de mériter les sympathies que lui témoigne la *Correspondance italienne*, qui loue avec effusion « sa doctrine solide en ce qui concerne les affaires du Concile », qui prétend qu'on « est très-perplexe à Rome sur le parti à prendre à l'égard de sa nomination au siége de Rottembourg », et qui essaie de tirer ainsi parti de l'opinion du savant docteur sur la question dont nous venons de nous occuper :

« En attendant, dit-elle (1), nous apprenons que le nouvel évêque

(1) Numéro du 9 août 1869.

vient de tenir une conférence dans laquelle il a exposé, en présence d'un auditoire très-nombreux, les principales questions qu'a soulevées l'approche de la réunion du Concile. Mgr Héfélé remonte dans son discours aux origines, et c'est dans l'histoire des premiers conciles qu'il trouve les arguments qui le portent à croire que les Conciles ne sont pas une institution humaine, mais une institution divine. Les actes des Conciles antérieurs, les synodes partiels, les conditions essentielles pour qu'une réunion de l'épiscopat catholique puisse constituer réellement un Concile œcuménique, ont été l'objet des savantes recherches du docte prélat. Celui-ci, contrairement à l'avis de Mgr Dupanloup, qui n'admet que dix-huit Conciles œcuméniques, croit que leur nombre s'élève à dix-neuf. Mais la question la plus grave dont Mgr Héfélé s'est occupé dans son discours, c'est celle de la suprématie du Pape sur le Concile. Une réponse directe est impossible, a-t-il dit, sur un pareil sujet ; mais son opinion est que le Pape n'est placé ni au-dessus ni au-dessous du Concile. Le Saint-Père est dans le Concile dont il est le membre principal et le chef. — Nous nous sommes appliqués à fournir à nos lecteurs ces détails sur l'élection de l'évêque de Rottembourg et sur la personne du prélat choisi par le chapitre, car il nous semble que ce fait se rattache précisément à l'agitation produite en ce moment en Allemagne par tout ce qui a rapport aux conséquences politiques de la réunion de la grande assemblée catholique. Le choix fait par le chapitre de Rottembourg est une preuve des plus concluantes des progrès du parti catholique allemand qui professe le plus grand respect pour le Saint-Siége, tout en lui contestant résolûment le droit de suprématie sur les Conciles. »

La *Correspondance italienne* exprime plutôt ses opinions et ses désirs que la réalité des faits ; nous l'avons montré, mais il n'était pas inutile d'indiquer les conséquences que les ennemis du Saint-Siége prétendent tirer d'un exposé de doctrines qui n'est pas assez net : Mgr Héfélé saura convaincre la *Correspondance italienne* qu'elle s'est trompée à son égard.

Pour nous, nous aimons à le répéter, nous croyons à l'infaillibilité doctrinale du Pape parlant *ex cathedra* ; cette infaillibilité doctrinale n'appartient au Concile œcuménique que lorsque le Concile est en union avec Pape, et de là nous déduisons la supériorité du Pape sur le Concile. La supériorité de Jésus-Christ sur le Concile ne pourait former l'objet d'aucun doute, la supériorité du vicaire de Jésus-Christ sur le Concile ne nous paraît pas plus douteuse.

Mais nous disons avec Mgr de Ségur, qui vient de publier sur le Concile un de ces opuscules lumineux dont il a le secret (1) : « L'Église est un corps vivant ; la tête qui régit le corps est aussi nécessaire à la vie du corps que le corps lui est nécessaire. Tous deux dans l'homme vivant sont inséparables ; dans l'Eglise vivante, le Pape infaillible est inséparable du corps épiscopal qui reçoit de lui et avec lui la vie et l'infaillibilité. Dans le Concile comme hors du Concile, le Pape jouit pleinement de l'autorité et de l'infaillibilité ; dans le Concile, comme hors du Concile, le Pape peut tout délier, tout lier ; et tout ce qu'il délie sur la terre est par là même et immuablement délié dans les cieux ; et tout ce qu'il lie sur la terre est de même lié par Jésus-Christ dans les cieux. Dans le Concile, le Pape n'est, il est vrai, qu'une partie du Concile ; mais cette partie, c'est la tête, c'est le chef, c'est la partie capitale, de qui dépendent absolument toutes les autres, qui les mène toutes, qui voit, qui entend, qui parle, qui juge, qui définit souverainement au nom de toutes, avec toutes et pour toutes. C'est « la partie qui est tout : *Pars tota*, » selon l'énergique expression du bienheureux pape Libère, répondant à l'empereur Constance qui lui demandait ce qu'il était, lui, Libère, dans l'Eglise de Dieu. Donc, l'infaillibilité de Jésus-Christ est l'infaillibilité du Pape ; et l'infaillibilité de Jésus-Christ et du Pape est l'infaillibilité du Concile et de l'Église. »

M. l'abbé Christophe de Lyon, a publié sur *le Concile œcuménique et la situation actuelle* une remarquable brochure que nous avons déjà citée (2). Rencontrant, en passant, la question de la supériorité du Pape ou des Conciles, il la résout en ces termes : « Cette doctrine tant prônée : le Concile est supérieur au Pape, peut bien être le drapeau d'un parti ou le signal d'une opposition intéressée, elle ne sera jamais le piédestal d'un autorité sérieuse, encore moins d'un principe de réforme. » Il n'est pas moins net sur l'infaillibilité pontificale ; il y croit, et il répond ainsi à ceux qui craignent de la voir définir par le prochain Concile : « Si le Concile futur décrète l'infaillibilité personnelle du Pape, il est évident qu'il décrètera une vérité de foi ;... s'il juge à propos de définir l'infaillibilité papale, il sera tout aussi infaillible sur la question de l'opportunité que sur celui de la décision. » Il montre ensuite pourquoi l'on recourt à la réunion d'un Concile à notre époque, et il n'a pas de peine à en trouver la raison dans les maux qui affligent la société contemporaine, maux qui proviennent

(1) Paris, chez Tolra et Haton.
(2) Lyon, chez P.-N. Josserand.

tous de l'oubli de Dieu, de l'indifférentisme et du naturalisme. Quant à ce que fera le Concile, sans prétendre lui tracer un programme, il pense qu'il s'occupera d'assurer l'indépendance pontificale, qu'il rétablira la vérité sur les points les plus vivement attaqués de nos jours, et qu'il fixera un *modus vivendi* entre l'Église et la société civile.

L'un des meilleurs livres à consulter pour se mettre au courant des questions relatives au Concile, est celui que M. l'abbé Jaugey vient de publier sous ce titre : *Le Concile œcuménique, petit traité théologique adressé aux gens du monde*, avec une introduction de M. Henry de Riancey (1). Pourquoi des Conciles dans l'Eglise? se demande l'auteur, puisque la souveraine puissance des Papes suffit à tout? Et il répond que les Conciles, qui ne sont point d'institution humaine et qui ont toujours été en usage depuis les apôtres, sont *moralement* nécessaires. Il explique pourquoi ils ont cessé depuis trois cents ans, et montre la nécessité et la possibilité de celui que Pie IX vient de convoquer, avant d'entrer dans l'examen de ces autres questions qu'il développe en autant de chapitres : Quelle est la nature des Conciles? Quelles sont les conditions de la convocation et de la tenue des Conciles? Quels sont les membres des Conciles œcuméniques? Quelles sont les matières que traitent ces Conciles? Quelle est leur autorité? Quel en est le cérémonial? Quelles leçons et quelles espérances peut-on tirer de leur histoire? Enfin, quel sera le prochain Concile? L'indication seule de ces questions donne une idée de l'intérêt que présente le livre de l'abbé Jaugey ; il nous serait impossible d'entrer ici dans le détail ; nous nous contenterons de résumer, avec M. de Riancey, le dernier chapitre, dont l'intérêt est plus grand encore que celui des précédents.

Que traitera le Concile? Quels problèmes abordera-t-il? Quelles matières laissera-t-il de côté? Quels moyens emploiera-t-il? A quelles résolutions s'arrêtera-t-il? La plus grande réserve est ici nécessaire, on le conçoit. Sans doute la bulle d'indiction a fixé plusieurs des matières sur lesquelles les Pères seront appelés à délibérer. Il est de principe, d'ailleurs, que l'initiative appartient au Souverain-Pontife, et, en même temps, le secret des travaux préparatoires est une garantie de la liberté des débats ; il ne faut pas que l'opinion publique, intempestivement saisie, paraisse devancer l'examen et peser sur les décisions de l'épiscopat.

Rien n'est donc plus difficile, rien ne serait plus irrespectueux, rien de plus inutile que de prétendre exposer, même en abrégé, le

(1) Paris, chez V. Palmé, 1869.

programme du Concile. Mais, avec la déférence et la soumission qui conviennent à des cœurs chrétiens, il est licite d'exprimer des vœux et des espérances, ainsi que de former des conjectures qui se justifient par la droiture des intentions.

C'est ainsi que l'auteur a d'abord écarté quelques points qu'on a fort imprudemment et non sans mauvais dessein, présentés comme devant former l'objet des délibérations, comme, par exemple, les formes de gouvernement, le suffrage universel ou restreint dans l'ordre politique, le célibat ecclésiastique, le mode d'élection des Souverains-Pontifes, etc. Puis il en est venu à ramener à cinq chefs les vérités dont il est probable que le Concile vengera l'enseignement : vérités spéculatives sur l'ordre naturel, l'ordre surnaturel et leurs rapports mutuels; vérités morales concernant la société civile; vérités concernant le mariage; vérités concernant l'autorité et l'infaillibilité des Papes; vérités concernant les droits de l'Église et ses rapports avec l'État.

Maintenant n'est-il pas souhaitable que pour la discipline intérieure de l'Église, pour la mise en vigueur ou la modification des canons qui règlent la conduite du clergé, les droits des évêques et les droits des prêtres, des décisions soient rendues telles que les rendent nécessaires le cours des temps et les révolutions diverses qui ont si profondément changé la situation des États? De même, pour les ordres religieux, leur multiplicité et les conditions de leur existence? Enfin, les nouveaux besoins de la société moderne ne justifient-ils pas des règlements particuliers sur le travail et les ouvriers, sur le prêt à intérêt et le loyer de l'argent? N'y a-t-il pas lieu à réviser les lois du jeûne et de l'abstinence? à réviser les empêchements au mariage? La grave question de l'éducation de la jeunesse ne comportera-t-elle pas des décisions sur les écoles confessionnelles et les écoles mixtes et sur l'emploi des livres classiques? Enfin l'attention des Pères ne pourrait-elle pas se porter sur les dévotions diverses qui se répandent dans l'Église? Voilà ce que, à simple titre de souhaits ou d'indications, et en soumettant d'avance ses désirs à l'autorité du Saint-Siége et de l'épiscopat, l'auteur a cru pouvoir exposer en terminant son traité. C'était, on en conviendra, répondre, avec prudence et réserve, aux préoccupations qui se produisent dans les familles, dans les réunions, dans les salons même et les cercles du monde. Il n'était ni sans intérêt ni sans utilité de donner à ce courant, en le contenant dans de justes limites, l'issue qui pouvait le satisfaire sans le déchaîner ou le contraindre outre mesure.

Telles sont les matières traitées par M. l'abbé Jaugey, tel est le mérite de son livre, que recommandent, en outre, des lettres approbatives de Mgr l'archevêque de Bourges, de Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, et de Mgr l'évêque de Saint-Claude.

III

Quelques nouvelles.

A Vérone, plusieurs personnes se sont proposées de communier deux fois par semaine, le dimanche et le vendredi, et d'appliquer le fruit de ces communions au Saint-Père et à la bonne issue du prochain Concile œcuménique. Les pratiques de cette nature, qui répondent si bien aux exhortations faites par le Saint-Père dans ses actes adressés à toute l'Église, se multiplient sur tous les points du globe. On est heureux, dit le *Journal de Rome*, de voir l'Italie en donner de si beaux exemples. A Vérone, il s'est trouvé en peu de temps plus de huit cents personnes qui ont adopté celle dont nous venons de parler, et on ne doute pas que lorsqu'elle sera connue, elle ne prenne une grande extension. Les personnes qui en ont eu la première idée ont démandé et obtenu la bénédiction du Saint-Père, pour elles et pour tous ceux qui l'ont adoptée ou qui l'adopteront.

Les travaux de fondation pour la colonne du Concile sont terminés. Tout d'abord la pioche des ouvriers a rencontré les matériaux de remplissage qui avaient été accumulés pour soutenir et élargir la place construite devant l'église de Saint-Pierre *in Montorio*. C'est à 28 pieds de profondeur qu'on a trouvé le sol vierge. La colonne couronnée par la statue de saint Pierre bénissant Rome posera sur une base hexagone gigantesque. Les six socles seront ornés, le premier de l'écusson colossal des Mastaï, surmonté des clefs symboliques et de la tiare; les cinq autres, des statues des cinq parties du monde.

Chacune des statues, d'un type divers, mais uniforme dans l'ensemble, afin de montrer l'unité de la foi et de la race humaine, porte d'une main un *Labarum* ayant à l'extrémité de la hampe le monogramme du Christ, et sur les plis le nom de la partie du monde en lettres d'or, et tient de l'autre main une guirlande qui fait le tour du monument. La guirlande est faite de fleurs et de fruits particuliers à chaque partie du monde. Quant aux extrémités de la guirlande, elles se rattachent aux deux clefs et à la tiare comme au symbole de toutes bénédictions du ciel sur la terre. Sur les pendentifs de la base du monument seront rapportés enfin, en lettres de bronze incrus-

tées dans le marbre, les noms des évêques intervenus au Concile.

Pie IX vient de décider qu'une exposition universelle des objets d'art chrétien aura lieu à Rome, pendant le Concile, du 1er février 1870 au 30 avril suivant : les artistes de toutes les nations comprendront cette grande idée du Pape, et les étrangers, attirés en si grand nombre par la tenue du Concile, pourront admirer l'universalité et la puissance de l'art catholique.

La science aussi veut rendre hommage au Concile. La *Civiltà cattolica* nous apprend que l'Académie pontificale romaine de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie vient, en sa qualité d'institut scientifique, de prendre l'initiative d'un *tribut d'adhésion et d'obéissance au Concile du Vatican*, qui devra être offert par *ceux qui cultivent les sciences*. L'invitation à payer ce tribut a été faite d'abord par le président général, Mgr François Regnani, aux membres de cette docte Académie, qui se divise en cinq sections : 1° d'érudition biblique; 2° de sciences philosophiques; 3° de sciences économiques; 4° de sciences physiques; 5° de philologie et d'histoire. On a résolu d'étendre cette invitation aux membres des autres académies et instituts scientifiques, et généralement aux professeurs et amis des sciences qui sont revêtus d'insignes académiques, de manière que l'on obtienne comme le tribut solennel de la science chrétienne au Magistère de l'Église. Tous les citoyens du monde scientifique sont donc invités à souscrire pour un chiffre fixé par eux-mêmes, quelque minime qu'il soit, en indiquant leur nom et leur titre scientifique. L'objet du tribut n'étant pas de venir en aide au Concile, mais de lui rendre hommage, le chiffre importe peu, et, d'ailleurs, il ne sera pas publié. Ce que l'on demande, c'est l'hommage de l'intelligence.

Les feuilles, signées d'un seul nom, seront réunies de manière à former plusieurs *albums* qui seront offerts au Saint-Père, en même temps que les sommes souscrites, le 8 décembre prochain. Les feuilles souscrites, et les offrandes qui les accompagneront, peuvent être, dès aujourd'hui, expédiées au président honoraire de l'Académie, le *Révérendissime P. M. Philippe Rossi des Conventuels, à Rome, au couvent des XII Apôtres*, où l'Académie a son siége. L'idée de ce tribut de la science a été aussitôt accueillie avec la plus profonde faveur : « Nous espérons, dit la *Civiltà cattolica*, voir non-seulement des individus, mais encore des instituts scientifiques s'associer pour le payer, et suivre l'exemple de la savante Académie romaine. »

J. CHANTREL.

REVUE DE LA QUINZAINE

I

Marchons-nous à la liberté? Nous n'oserions le garantir; mais il est certain que le gouvernement s'efforce de satisfaire le parti libéral. Après le Message et le projet de sénatus-consulte, voici l'amnistie. Cette dernière mesure était indiquée par l'ensemble même de la situation. Ne devait-on pas amnistier des écrivains uniquement coupables, pour la plupart, d'avoir combattu un état de choses que l'empereur et ses ministres viennent, eux-mêmes, de condamner? Et du moment où l'on faisait grâce aux écrivains, pouvait-on garder sous les verrous le troupeau des vulgaires citoyens frappés pour crimes et délits politiques?

Le chef de l'État et ses conseillers ont compris que ce serait là une inconséquence. Aussi l'amnistie a-t-elle atteint tout le monde. M. Rochefort et les briseurs de kiosques qui opéraient en criant, *vive la Lanterne!* en profiteront de compagnie. C'est très-logique.

Pour montrer combien l'amnistie a été large, nous en citerons les dispositions essentielles :

« Amnistie pleine et entière est accordée pour toutes condamnations prononcées ou encourues jusqu'à ce jour, à raison :

1° De crimes et délits politiques;

2° De délits et contraventions en matière de presse,

De police de l'imprimerie et de la librairie,

De réunions publiques,

De coalitions. »

Vient ensuite le fretin des délinquants, ceux que l'on amnistie toujours :

« 3° Des délits et contraventions en matière de douanes, de contributions indirectes et de garantie de matières d'or et d'argent,

De forêts,

De pêche,

De chasse,

De voierie,

De police du roulage;

4° D'infraction relative au service de la garde nationale. »

Par d'autres décrets l'amnistie est étendue aux sous-officiers, caporaux et soldats des armées de terre et de mer en état de désertion et aux insoumis. Pour ces cas ainsi que pour les cas précédents, la mesure est large ; c'est vraiment, comme le dit le texte officiel, une amnistie entière et absolue.

La raison déclarée de ces largesses, la voici : « Voulant par un acte « qui réponde à nos sentiments *consacrer le Centenaire de la nais-* « *sance de Napoléon Ier*, avons décrété et décrétons, etc. »

Ainsi le Centenaire de Napoléon est la cause officielle de l'amnistie ; mais la cause politique et par conséquent vraie, il faut, de l'avis général, la chercher dans l'évolution de l'empire vers le parlementarisme.

Nous acceptons, comme tout le monde, cette interprétation. Il est évident, sans doute, que Napoléon III n'eût pas laissé passer le Centenaire du « fondateur de la dynastie » sans faire largesse aux détenus et condamnés de toutes sortes. Ces mesures sont de règle pour toute solennité dite nationale. La simple fête annuelle du 15 août est toujours marquée par un certain chiffre de grâces et commutations de peine. Il y aurait donc eu, même en temps politique ordinaire, bon nombre de graciés à propos du Centenaire impérial ; mais *l'amnistie entière et absolue* est ou paraît, — ce qui politiquement revient au même — le résultat de la situation nouvelle où les élections nous ont jetés.

Il en résulte que l'opinion, au lieu d'être surprise, émue, entraînée, se montre assez indifférente. Non-seulement l'amnistie était prévue, mais il semble encore qu'elle était nécessaire, sinon imposée. Cet avis n'est pas seulement celui des irréconciliables, c'est aussi celui de conservateurs déterminés. Le journal le *Pays* ne l'a point caché ; et l'on peut affirmer que beaucoup d'impérialistes, même parmi ceux qui applaudissent, voient tout au moins, dans l'amnistie, un acte de faiblesse. Or, pour que de tels actes profitent à la cause de l'ordre, il faut qu'ils soient accomplis dans des conditions de pleine liberté, qu'ils prouvent incontestablement la confiance et la force du Pouvoir. Alors ils affermissent ; mais si l'on a le droit d'y signaler une concession, une tactique, un expédient, ils affaiblissent. Nous craignons fort que l'amnistie du 15 août 1869 ne soit de cette espèce dangereuse.

Nous venons de désigner le *Pays* comme l'organe des impérialistes conservateurs plus disposés à voir une déroute qu'un rajeunissement dans l'ensemble d'actes que vient de couronner l'amnistie. Il n'est pas

sans intérêt de faire connaître par un court extrait le langage même de ce journal.

Après avoir dit qu'il accueille l'amnistie avec *un indicible sentiment de tristesse*, le *Pays* ajoute :

« Nous trouvons que c'est singulièrement fêter le centenaire d'un homme d'énergie et de vigueur, que de commettre un acte de faiblesse.

« Qui donc cette amnistie va-t-elle satisfaire?

« Les ennemis?

« Mais ils la considèrent comme une faible réparation des répressions judiciaires dont ils furent l'objet. Pour eux, c'est un pardon qu'on leur demande, ce sont des excuses qu'on leur adresse.

« Et, sans aller en chercher d'autre preuve, qu'on se dise que le *Rappel* du 15 n'était rempli que d'injures pour la mémoire de Napoléon Ier.

« Pendant que le gouvernement fêtait le centenaire par une amnistie générale, le journal des IRRÉCONCILIABLES outrageait le souvenir de l'homme en l'honneur duquel on la promulgait!

« Les amis seront-ils contents?

« Non! et nous nous croyons l'interprète des meilleurs en répétant : non! »

L'écrivain qui parle ainsi ne peut être soupçonné de céder à l'esprit d'opposition, c'est M. Granier de Cassagnac.

Le rédacteur en chef du *Pays* ne se borne pas à protester, il explique, en outre, que l'amnistie devrait avoir pour base l'oubli du passé et le repentir des condamnés. Il prouve sans peine que nous n'en sommes pas là et termine ainsi :

« Et c'est devant leurs menaces que l'on cède, et non devant leurs prières.

« Amnistiez, amnistiez, ils ne changeront pas; ils ne pardonneront jamais le 2 décembre; ils n'accepteront jamais l'empire, et leur but éternel sera la destruction de l'œuvre impériale.

« Et, dans les grandes amnisties dont parle l'histoire, ne voit-on pas toujours qu'elles furent octroyées par des pouvoirs forts, par des pouvoirs à l'abri de toute surprise?

« En est-il de même du pouvoir actuel? »

Le *Pays* a raison de dire, en invoquant l'histoire, que les *grandes amnisties* ont toujours été octroyées par des pouvoirs forts; mais pourquoi n'ajoute-t-il pas que toujours aussi les pouvoirs affaiblis et cherchant à ramener l'opinion ont été poussés dans cette voie par les

hommes de compromis? C'est cependant là un fait historique. Quant au résultat, il n'a jamais servi que les amnistiés.

Il convient d'ajouter que l'attitude des feuilles révolutionnaires donne pleinement raison au *Pays*. Non-seulement le *Siècle*, l'*Avenir*, le *Rappel*, le *Réveil* ne montrent aucune reconnaissance, mais de plus, ils se plaignent et protestent. Ils auraient voulu que le gouvernement fît des excuses, avec accompagnement de dommages-intérêts, aux citoyens qu'il s'est permis d'amnistier. C'est de l'impudence; mais l'impudence est depuis longtemps la grande force de la révolution.

Si l'amnistie a servi les irréconciliables sans les adoucir et inquiété les conservateurs sans les décourager, elle a pleinement satisfait le tiers-parti. Cela devait être. Dabord, parce que les hommes d'entre-eux croient naturellement à la puissance des concessions et ont trop peur des révolutionnaires pour ne pas leur céder beaucoup; ensuite parce que le décret d'amnistie établissait le complet triomphe de la politique libérale. Le tiers-parti est donc aujourd'hui définitivement maître de la situation. L'interpellation des 116, le message, le projet de sénatus-consulte, l'amnistie, voilà les étages qu'il a franchis en six semaines. Rarement on a marché si vite. Son système politique et ses idées ont eu gain de cause. Que lui reste-t-il à désirer? Une seule chose, mais essentielle : la possession du pouvoir. Il voudra certainement, il veut déjà que ses chefs soient ministres. Ce sera une difficulté. Non pas que l'empereur songe à repousser les hommes après avoir accepté les principes; mais le tiers-parti, n'étant pas un parti, compte diverses nuances, et chacune des nuances a tout au moins trois ou quatre prétendants au ministère. Néanmoins on fera un choix quelconque; et comme les mécontents seront plus nombreux que les satisfaits, nous aurons du même coup le tiers-parti au pouvoir et le tiers-parti dans l'opposition. Il en résultera des compétitions personnelles et des crises ministérielles. Cette fois l'œuvre sera achevée, car le regime parlementaire sera rétabli en pratique comme en principe. Toute la question est de savoir si l'empereur, prenant les devants, appellera les hommes du tiers-parti au pouvoir après le vote du sénatus-consulte, ou s'il attendra, en vrai souverain constitutionnel qui règne et ne gouverne pas, qu'un vote de la Chambre lui ait signifié de congédier les ministres actuels, lesquels ont un vice d'origine. Ne sont-ils pas arrivés aux affaires par le bon plaisir du pouvoir personnel expirant? Qu'importe qu'ils aient été ses fossoyeurs; ils

sont nés de lui et doivent être frappés comme lui. Déjà quelques-uns d'entre eux, particulièrement M. de Forcade et M. Gressier sont en butte à d'assez vives attaques. Peut-être M. le maréchal Niel lui-même, malgré ses éminents services, n'eût-il pas été conservé. La mort, en frappant cet homme supérieur, qui fut grand administrateur, excellent général et bon chrétien, aura épargné cette iniquité et cette faute au régime parlementaire.

II

Nous nous sommes trompé en disant dans notre dernière revue que le sénatus-consulte serait voté lorsque paraîtrait ce numéro. Le Sénat n'a point voulu qu'on pût l'accuser de bâcler en hâte de si graves changements. Il a pris son temps, et nos lecteurs savent que la réforme libérale de la Constitution n'est pas encore au nombre des faits accomplis. Ils savent aussi qu'aucun doute ne peut exister sur le vote de la haute assemblée. Le projet gouvernemental sera ratifié, quant au fond, à une majorité qui touchera de bien près à l'unanimité. Les modifications qui pourront y être introduites porteront uniquement sur des questions de forme; elles rendront plus nette la pensée primitive, elles en faciliteront l'application, mais, en somme, elles n'y changeront rien. Les renseignements donnés par les journaux sur les travaux de la commission ont très-bien établi ce point, et même, si les journaux n'avaient pas parlé, on saurait également que la ratification du Sénat est assurée. En effet, le caractère de cette assemblée ne lui permet pas de s'opposer à des actes comme le projet de sénatus-consulte. Sans contester son indépendance, il faut bien reconnaître qu'elle ne peut prendre ici une attitude qui la mettrait tout à la fois en lutte avec l'empereur, les ministres (aujourd'hui les ministres comptent) et le Corps législatif. Les sénateurs qui parlent de proposer des modifications radicales savent très-bien qu'ils n'obtiendront rien; mais ils veulent saisir l'occasion de placer de longs discours sur de grandes questions, afin de se poser en hommes de principes ou en hommes d'Etat. Il n'y a nul inconvénient à cela. Il convient même que des réformes d'une telle portée ne passent point sans les honneurs d'une discussion raisonnablement prolongée. Le Sénat en aura bien pour une semaine; le Corps législatif en aurait eu pour un mois.

III

Nous avons dit, il y a quinze jours, à propos de la retentissante *affaire des Carmélites* de Cracovie, que cet *incident, encore obscur, était certainement sans gravité.* Aujourd'hui, la vérité est connue, et l'on voit qu'il n'y a rien, nous disons *rien.* En effet, est-ce quelque chose au point de vue politique et social que la folie d'une pauvre religieuse enfermée, à cause d'un accès de fureur, dans une cellule de son couvent, comme elle l'eût été dans la chambre d'un hôpital? C'est là cependant toute l'*affaire de Cracovie.* Les détails qui s'y rattachent, loin de charger la communauté à laquelle appartenait Barbara Ubryk, l'innocentent parfaitement. Cela résulte, avec la dernière évidence, d'un admirable résumé de toute cette triste histoire, écrit par un prêtre polonais, et publié par l'*Univers.* Rien de plus touchant ni de plus décisif que ce calme récit. Est-il nécessaire d'ajouter que les journaux, qui ont propagé et exploité la calomnie, ont écarté la réfutation? Mentir toujours et cyniquement, n'est-ce pas leur habitude, leur loi?

Le gouvernement autrichien qui s'était empressé de prendre parti pour l'émeute, la révolution et la juiverie, aura-t-il la justice de reconnaître son erreur, de proclamer le droit et de le faire respecter? Il est bien difficile de n'en pas douter. M. de Beust, depuis qu'il est ministre autrichien, trouve d'une habile politique de sacrifier l'Église à la révolution, dans l'espoir que la révolution le servira contre la Prusse. Ce grand politique ne s'élève pas jusqu'à comprendre qu'en s'aliénant les catholiques, il fortifie les Prussiens et joue le jeu de M. de Bismark. Que lui importe le jugement de l'opinion religieuse? N'a-t-il pas terminé la réorganisation militaire de l'Autriche, et formé une alliance avec la France? Ces deux résultats, dont il vient de se glorifier devant la délégation du Reischrath, ont certainement une grande importance. Néanmoins, ils ne répondent pas à tout, et ne peuvent couvrir ses attentats contre l'ordre moral et religieux. Et puis, sont-ils bien assurés? La *monarchie austro-hongroise* est-elle militairement aussi forte que le dit M. de Beust? L'alliance avec la France a-t-elle toute la consistance qu'il lui croit? En pareille matière les affirmations ne prouvent rien. La guerre seule peut montrer le mérite des armées et la solidité des alliances. M. de Beust aurait tort d'aller au-devant de cette démonstration.

Le discours du premier ministre de la monarchie austro-hongroise est d'ailleurs digne d'attention à plus d'un titre. Il ne prouve pas seulement combien les rapports sont tendus entre Vienne et Berlin, il prouve aussi que le *patriotisme allemand* est devenu moins farouche au sujet de la France. M. de Beust a pu, sans soulever aucune colère, et même à la satisfaction de son auditoire, parler de l'intervention possible de l'épée française dans les conflits germaniques. Sans doute il n'a pas dit cela crûment, mais il l'a fait comprendre, et, sauf les Prussiens, personne en Allemagne n'en a été froissé. Rien ne prouve mieux combien la domination de Berlin pèse à l'immense majorité des populations allemandes.

On peut néanmoins douter que l'alliance de la France avec l'*Autriche-Hongrie* ait une grande action. Vienne et Paris souffrent du même mal : l'indécision. Berlin, au contraire, sait ce qu'il veut et le veut fermement.

Aussi sommes-nous porté à croire, malgré la déclaration récente et presque comminatoire de M. de Beust, que le traité de Prague sera définitivement interprété selon les vues du gouvernement prussien. Paris demandera des explications, Vienne protestera, puis l'on cherchera à s'entendre, mais le temps se passera et l'on finira par accepter les faits accomplis. Comment espérer que des gouvernements qui ont été irrésolus sous le régime personnel seront déterminés et prompts sous le régime parlementaire ?

Les affaires espagnoles en sont, quant aux apparences, au même point qu'il y a quinze jours. Les bandes carlistes continuent de tenir la campagne sans rien tenter d'important. Est-ce tactique, est-ce faiblesse ? Qui le sait ? On peut seulement affirmer que si les carlistes ne sont pas encore de force à frapper de grands coups, le gouvernement de son côté n'est pas en état de les vaincre. Il dit tous les jours que leur dernière bande vient d'être détruite, mais cette information est de celles qui se trouvent démenties par cela même qu'elles sont répétées. Puis, comment douter des craintes que le mouvement carliste inspire à MM. Prim, Serrano et Topete, quand on les voit recourir aux moyens les plus odieux pour le comprimer ? Le ministre des cultes ose sommer les évêques de parler et de sévir contre les partisans du duc de Madrid, le ministre de l'intérieur remet en vigueur les vieux décrets de proscription, le ministre de la guerre donne l'ordre à ses subordonnés de faire fusiller sans jugement et sans délai tous les *factieux* qu'ils pourront saisir. Et il est obéi avec tant de zèle que

l'on fusille même les blessés, même les suspects pris sans armes. C'est le régime de l'assassinat, lequel est depuis longtemps l'une des formes préférées du régime révolutionnaire.

Le différend du Khédive avec le sultan paraît devoir se terminer en douceur. Les grandes puissances ont demandé au suzerain d'être conciliant et généreux, au vassal d'être sage, et des deux côtés l'on a fait bon accueil à ces conseils. En faut-il conclure que le Khédive renonce à la pensée d'être indépendant et que le sultan cesse de désirer l'abaissement du Khédive? Nullement; mais si l'on finit par s'arranger c'est que l'on aura reconnu, en Égypte comme à Constantinople, que le plus sûr était de gagner du temps. Attendre, n'est-ce pas partout le mot d'ordre des hommes politiques modernes, si improprement appelés hommes d'état?

EUGÈNE VEUILLOT.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Un vénérable missionnaire nous disait dernièrement :

Rien n'est moins connu que la Chine, excepté peut-être les Chinois. Les Européens et surtout les Français regardent volontiers le Chinois comme un être fantastique, moitié homme, moitié dragon, éternellement confit dans une civilisation presque sauvage, et ne connaissant des arts ou des sciences que certaines recettes trouvées on ne sait depuis quand et on ne sait par qui. Des femmes sans pieds, des hommes se dandinant comme des ours, de l'encre en bâton, des nids d'hirondelles, des paravents, des éventails, de la mauvaise poudre et des soldats de carton, des habitations faites sur le modèle d'un café concert, voilà la Chine. C'est comme si l'on jugeait de la France par ses coiffeurs et de l'art français par ses gravures d'Épinal.

Le Chinois est un peuple prodigieusement civilisé ; il l'est jusqu'au raffinement, jusqu'à la corruption. Ses mandarins sont plus savants qu'on ne l'était il y a un siècle en Europe. Ils ont une langue admirable, une écriture invraisemblable et une imprimerie des plus primitives, ce qui leur permet de conserver les beaux ouvrages et d'ignorer ce qu'on appelle ailleurs la littérature courante ou au jour le jour. Ils ne s'en plaignent pas. Comme gouvernement, la Chine est un empire dont le chef est regardé comme fils du ciel, ce qui lui vaut d'être obéi et respecté. Une administration immense et un service de postes uniquement au service du pouvoir, lui permettent de commander aux extrémités de l'empire aussi facilement qu'à Pékin. Décentralisation complète d'ailleurs. Le gouvernement ne se mêle en rien des affaires privées ni des entreprises particulières. Il ne protége que l'agriculture, ne subventionne rien, laisse tout faire en liberté. La famille se suffit à elle-même. Il y a plus de 100,000 Chinois qui ne sont jamais sortis du bateau où ils sont nés.

Ce même missionnaire fait en ce moment un dictionnaire chinois, œuvre immense et que nous sommes heureux de pouvoir annoncer le premier. La langue chinoise n'a pas de lettres proprement dites, elle n'a que des caractères destinés à figurer les mots. Il y a donc autant de caractères différents que de mots et la langue est riche. Cette foule de caractères se ramène cependant à un certain nombre de types ou clefs. Ces clefs sont des caractères formés d'un ou plusieurs grands jambages, et à chacun d'eux correspond un plus ou moins grand nombre de caractères qui ne diffèrent

de la clef que par l'adjonction d'un ou plusieurs petits signes qui en modifient le sens.

Le dictionnaire de M. Perny se compose donc d'un index, placé en tête, et renfermant par ordre de complication toutes les clefs avec l'indication des pages où commencent les caractères qui répondent à chaque type.

Tous les caractères sont ensuite rangés dans le corps de l'ouvrage sous leur clef propre, et dans l'ordre des signes qui la modifient, depuis la clef primitive elle-même jusqu'aux caractères les plus compliqués.

A la suite de chaque caractère se trouve écrite sa prononciation, puis sa traduction en latin et en français, et quelques exemples.

Il n'existe pas de dictionnaire chinois complet. Celui auquel M. l'abbé Perny met en ce moment la dernière main, est d'une incontestable utilité. Il permettra à nos jeunes missionnaires de se familiariser d'avance avec la langue si difficile d'un peuple qui absorbe à lui seul la moitié du contingent annuel des ouvriers des missions étrangères. Le percement de l'isthme de Suez va multiplier en outre les relations de la France avec le Céleste-Empire, et le temps n'est pas éloigné peut-être où l'étude de la langue chinoise fera partie essentielle des connaissances exigées dans notre marine marchande.

M. l'abbé Perny vient de mettre à profit les quelques loisirs que lui laisse ce grand ouvrage, et de publier un opuscule fort curieux intitulé : *Proverbes chinois.*

« Rien ne caractérise aussi bien un peuple, dit le savant missionnaire, que les proverbes et les dictons populaires. La langue chinoise est d'une richesse admirable en maximes de ce genre. Par leur mesure, leur cadence, et surtout leurs antithèses, ces proverbes sont, pour la plupart, si gracieux et si spirituels, qu'on les défigure étrangement en les faisant passer dans nos froides et monotones langues d'Europe. Au début de leurs études, tous les jeunes Chinois apprennent par cœur quelqu'un des recueils de proverbes. C'est en conversant avec les Chinois que nous avons recueilli la plupart des proverbes de cet opuscule; la traduction littérale que nous en donnons pourra être de quelqu'utilité à ceux qui commencent à se livrer à l'étude de la langue chinoise. »

M. l'abbé Perny a classé les proverbes sous différents chefs, formant autant de chapitres.

Il y a des proverbes sur le ciel, sur l'étude, sur la brièveté de la vie, sur le soin de sa perfection, sur l'éducation, etc., etc.

Nous allons en citer quelques-uns :

Sur le Ciel : L'homme propose, le Ciel dispose. — Si l'homme ne vous voit pas, le Ciel vous regarde. — Les calamités viennent du Ciel; mais il faut sonder son cœur pour s'assurer qu'on ne les a pas méritées. — La bonne fortune est une récompense pour les bons; elle est une calamité

pour les méchants. — Ce monde est un lieu de doutes et de misères ; le ciel seul est un lieu de pure et vraie clarté.

Sur l'étude : Plus on étudie, plus on voit qu'on ignore de choses. — Passez trois jours sans étudier, vos paroles n'auront plus de saveur.

Sur la brièveté de la vie : Dans le Kiang, le flot suivant chasse celui qui précède ; dans le monde, les nouveaux-nés chassent les anciens. — En mourant, la panthère laisse sa peau ; en mourant, l'homme abandonne sa renommée.

Sur les soins de sa perfection : Il faut d'abord se perfectionner soi-même ; on songe ensuite à perfectionner les autres. — C'est le propre du sage de se mortifier ; l'homme vulgaire n'y songe pas.

Proverbes divers : Les bons se recherchent, les méchants se fuient. — Les richesses sont comme la boue ; la clémence et la justice valent mille livres d'or. — Un bonheur arrive toujours seul ; un malheur ne vient jamais seul. — Au jeu on ne connaît ni père ni fils. — Le sage oublie les anciennes injures. — Le mal que vous ne voulez pas qu'on sache ne le faites jamais. — Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse. — Ce n'est pas le vin qui enivre l'homme, c'est celui-ci qui s'enivre. — Après bon vin, parole sincère. — Le fleuve Jaune a lui-même parfois son eau limpide ; est-ce que l'homme n'aurait pas, lui aussi, quelques jours heureux. — Désirer un boisseau de riz du prochain, c'est perdre la nourriture de six mois de l'année. — Les récompenses prématurées rendent l'esprit paresseux. — Avoir trop d'esprit, c'est n'en avoir pas assez. — Quand les hommes sont ensemble, ils s'écoutent ; les femmes et les filles se regardent.

Nous venons de citer un dictionnaire ; dans un genre tout différent, vient de paraître à la librairie Delagrave le nouveau *Dictionnaire général des Sciences théoriques et appliquées*, de MM. Privat-Deschamel et Focillon (1).

Non-seulement le *Dictionnaire général des Sciences* fournit sur les faits scientifiques les plus importants les données fondamentales exposées sous une forme claire, pratique, intelligible même pour les personnes étrangères à l'étude des sciences, mais encore il offre à côté du texte qui décrit et explique, de très-bonnes gravures, qui ajoutent sensiblement à la clarté.

« Dans les articles de *Mathématiques*, nous avons, disent les auteurs, renoncé à traiter tous les points qui constituent à proprement parler l'enseignement classique. Nous avons pensé que le public n'avait point à chercher dans un dictionnaire les bases mêmes de son instruction scientifique, mais bien plutôt des renseignements divers sur chacune des sciences en particulier.

(1) Voir aux annonces.

Dans les *Sciences médicales* on s'est attaché surtout à donner des conseils utiles d'hygiène et de médecine pratique de chaque jour, une description des principaux symptômes, une indication des premiers soins à donner en attendant le médecin.

« Les auteurs se sont fait une loi sévère d'écarter de leur livre ce qui l'empêcherait d'être laissé sans inconvénients sur la table de famille ou de pénétrer dans toutes les maisons d'éducation. »

Le but de la vie. Un tel titre est toujours sérieux; et alors même que les pages qu'il recouvre ne tireraient de l'assemblée qui les a entendues aucune recommandation particulière, elles trouveraient en elles-mêmes assez de gravité pour s'imposer à tout esprit que la vulgarité des choses du temps n'a point étiolé. Qui pourrait, en effet, être en même temps soucieux du règne de la vérité sur la terre, et indifférent à des questions telles que celles du devoir, de la foi, et du terme final de l'existence humaine? A une époque où l'âme est comme étouffée sous le poids des passions et comme ensevelie sous les ruines de mœurs déchues, n'est-il pas bon, nécessaire même, de travailler à sa résurrection par des enseignements à la fois philosophiques et religieux? C'est pourquoi le livre de Mgr Bauër doit avoir des lecteurs parmi tous les esprits réfléchis. En apprenant comment on perd la foi, on se prémunira contre les dangers dont on peut être menacé; et en apprenant comment on la retrouve, on saisira avec empressement les sages moyens d'amélioration morale qui auront été signalés. Un livre dans lequel la distinction de la forme le dispute à la solidité du fond, mérite toujours d'être lu et médité.

L'indifférence et le doute sont malheureusement les plaies de notre siècle. Une impiété franche, radicale, aussi absolue que les préjugés, la haine ou les passions peuvent la produire, est bien moins effrayante que cette apathie qui relègue l'affaire du salut au rang de celles qu'on peut oublier. Parlez à ces hommes futiles de la vie future, des jugements de Dieu, ils vous répondent : Oui, sans doute, je m'en occuperai, un jour, plus tard, quand j'aurai le temps.

Poussez-les, ils finissent par vous dire qu'il ne faut rien exagérer, qu'ils ne voient pas la nécessité de ceci, l'urgence de cela, l'opportunité de telle autre chose. On invente trop, disent-ils; un jour, c'est l'Immaculée-Conception, demain, c'est l'Infaillibilité. A quoi bon? Les premiers chrétiens étaient plus à l'aise, on ne leur demandait pas tant d'actes de foi, etc., etc.

Le culte de la très-sainte Vierge en particulier leur paraît avoir pris, dans ces derniers temps, une extension extraordinaire qui les irrite et les gêne. Ils se figurent que ce culte est relativement récent et qu'on ne le connaissait guère dans les premiers siècles du christianisme. Au besoin ils vous citeront des dates.

(1) Chez Jouby et Roger.

En voici une qu'ils ne doivent pas connaître.

Saint Epiphane, qui vivait au quatrième siècle, parle de la sainte Vierge en ces termes éloquents :

« Que dirai-je, et comment parlerai-je de la glorieuse et sainte Vierge? Dieu seul excepté, elle est au-dessus de tous les êtres : plus belle que les Chérubins et les Séraphins, et que toute l'armée angélique, c'est trop peu, pour la célébrer, d'une voix terrestre, et même de la voix des Anges. O bienheureuse Vierge, colombe pure, épouse céleste, ô Marie ! ciel, temple et trône de la divinité, vous possédez le soleil qui resplendit au ciel et sur la terre, Jésus-Christ. Nuée lumineuse, pour éclairer le monde, vous avez attiré du ciel le plus éclatant des astres, Jésus-Christ. Salut, pleine de grâce, porte des cieux, vous de qui le prophète des Cantiques, dans son discours inspiré, a parlé ouvertement en s'écriant : Jardin clos, ma sœur, mon épouse, jardin clos, fontaine scellée. La Vierge est le lis sans tache, qui a enfanté la rose qui ne se fane pas, Jésus-Christ. O sainte Mère de Dieu, Brebis immaculée, qui avez mis au monde le Verbe incarné de vous, l'Agneau Jésus. O Vierge très-sainte, qui jetez dans l'admiration l'armée des anges ! Une merveille étonnante paraît dans les cieux, la femme revêtue du soleil, portant la lumière dans ses bras. Oui, merveille étonnante dans les cieux : le lit nuptial de la Vierge, tenant le Fils de Dieu. Merveille étonnante dans les cieux : le Seigneur des anges devenu l'enfant d'une Vierge. Les anges accusaient Ève; mais maintenant ils glorifient Marie, qui a relevé Ève déchue, et fait entrer au ciel Adam chassé du paradis. Car Marie est la médiatrice du ciel et de la terre, unissant ces deux extrêmes. La grâce de la sainte Vierge est immense. Aussi Gabriel commence-t-il à la saluer en disant : Salut, pleine de grâce, ciel resplendissant. Salut, pleine de grâce, Vierge ornée de toutes les vertus. Salut, pleine de grâce, urne d'or contenant la manne céleste. Salut, pleine de grâce, qui rassasiez ceux qui ont soif de la douceur d'une fontaine inépuisable. Salut, très-sainte Mère Immaculée, qui avez engendré le Christ, lequel existait avant vous. Salut, pourpre royale, qui avez revêtu le roi du ciel et de la terre. Salut, livre incompris, qui avez exposé et expliqué au monde le Verbe Fils du Père. »

Ces paroles magnifiques ouvrent l'ouvrage intitulé : *La Vierge Mère d'après la théologie,* de M. l'abbé Petitalot.

On reproche souvent, non sans raison quelquefois, aux auteurs pieux qui célèbrent les gloires de Marie, une certaine phraséologie mystique, qui peut, il est vrai, produire dans l'âme une édification plus ou moins passagère, mais qui ne laisse pas assez de traces dans l'esprit. Il semble que le dogme perde dans ces ouvrages, quelque peu de sa précision, de sa netteté pour revêtir je ne sais quel caractère poétique et un peu vague. M. l'abbé Petitalot, au contraire, a voulu donner au culte de la Mère de

Dieu, toute la précision que l'étude des dogmes et de la tradition permet d'obtenir.

Il étudie d'abord l'*Idée Divine*, qui se manifeste dans les prophéties et dans les traditions antérieures à la naissance de la Vierge et qui la concernent. Il examine successivement les quatre priviléges de la Prédestination de Marie, sa conception miraculeuse, sa naissance, sa présentation au Temple. Puis il raconte sa vie. Chacun des épisodes de cette merveilleuse existence forme autant de chapitres séparés dont les titres montreront assez la signification. C'est d'abord la Vie Cachée de la sainte Vierge, le Parfait Holocauste ou la Consécration de Marie à Dieu, les Noces Virginales, la Céleste Ambassade, l'Ave Maria, le Magnificat et la Crèche, puis enfin la Maternité Divine.

Le second volume est principalement consacré à la vie glorieuse de Marie. Nous avons surtout remarqué le chapitre intitulé « *Les Diamants du Sanctuaire;* » l'auteur y célèbre l'âme de Marie, sanctuaire digne de Dieu, sa profonde science, ses grâces, son amour, sa perfection; et le chapitre qui a pour titre « *La France, fille aînée de Marie.* »

Cet ouvrage est une œuvre de science et d'amour. L'auteur sait et il aime, et il possède à la fois le secret d'apprendre et celui de faire aimer. A ce double titre, il sera utile à tous, aux prédicateurs comme aux simples fidèles. Nous sommes heureux de pouvoir le recommander aux lecteurs de la Revue.

ERNEST SCHNAITER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'ART RELIGIEUX CONTEMPORAIN, étude critique par M. l'abbé A. Hurel, vicaire de la Madeleine (1).

Cet ouvrage m'avait été remis depuis un certain temps déjà et j'aurais désiré pouvoir en rendre compte plutôt, tant à cause de l'importance du sujet que pour le mérite du livre; mais je ne voulais en parler qu'après l'avoir lu tout au long et à loisir, ce qui n'est point toujours chose facile au milieu de nos occupations incessantes et lorsqu'il s'agit d'un fort volume in-8° et tout entier relatif à l'esthétique.

Je me hâte d'ajouter d'ailleurs que cette espèce de truité n'est aucunement, et bien s'en faut, d'une lecture difficile; l'auteur sait nous retenir par l'ordre et la méthode qui le guide dans le classement heureux des chapitres, aussi bien que par l'agrément du style qui se recommande, sauf quelques petites incorrections, par la propriété des termes, la netteté de la pensée, comme aussi, le tour élégant et piquant de la phrase.

L'ouvrage se divise en deux parties : SYNTHÈSE et ANALYSE. La synthèse comprend : *Du christianisme dans l'art*, des *sources de l'art chrétien*, de *la philosophie de l'art chrétien*, des *conditions d'art chrétien*, etc., dans ces divers chapitres qui s'enchaînent avec une parfaite logique, l'auteur pose les principes dont il déduit les conséquences et fait l'application dans la seconde partie de son travail, *analyse*, beaucoup plus courte puisqu'elle ne contient que six chapitres tandis que dans l'autre il s'en trouve onze. Mais, dans l'analyse comme dans la synthèse, l'écrivain fait preuve d'une grande connaissance de la matière et d'une remarquable sagacité. S'il se lance parfois dans la haute esthétique ou la métaphysique de l'art, il ne se laisse pas d'habitude égarer dans les considérations facilement abstruses, et revient assez vite aux observations pratiques qui le rendent intelligible et intéressant pour le plus grand nombre des lecteurs. Il apprécie excellemment la situation actuelle de l'art chrétien, sa mission, son avenir, les causes de sa décadence, comme celles de l'art en général, et sa conviction, qui résulte de l'examen sérieux des faits, lui inspire souvent des pages remarquables et véritablement éloquentes, celle-ci par exemple :

« Il est trop évident que le mouvement de la génération contemporaine est tourné principalement vers l'extension de la vie matérielle, et que cette

(1) Didier et C°, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins.

direction déjà si funeste par elle-même au développement des arts libéraux, engendre précisément une mobilité et une inconsistance de la vie publique et privée qui ajoute encore aux difficultés que rencontrent à se produire les travaux d'esthétique. Non-seulement les loisirs nécessaires à ces travaux leur sont ôtés ; non-seulement la retraite, le silence et le calme, dont ils veulent de tout temps être environnés, leur manquent, mais encore au milieu de ces aspects sans cesse renouvelés de la vie moderne, de ses besoins toujours renaissants, de ses inquiétudes vives, de ses continuelles paniques, de ses luttes et de ses revers, à peine y a-t-il place pour des préoccupations d'une ordre purement intellectuel. On va d'abord au plus pressé; on se crée une position, on gère sa fortune, on élève sa famille, on se tient attentif et vigilant; on prévoit, on prévient ou bien l'on se souvient et l'on répare. C'est une activité dévorante dépensée dans les mille soins de l'existence extérieure. La sollicitude de tant de choses absorbe. On n'a juste que le temps de prendre un parti ou de jeter en passant un mot de banale affection. La réflexion est bannie et davantage la méditation. Agité, surmené, le cerveau ne fonctionne que par saccades. Rien de suivi, de lié dans ses opérations. Elles se dispersent et se morcellent presque à l'infini. Les soucis du lendemain dévorent l'heure présente, qui a d'ailleurs bien assez d'elle-même et ne réussit point à trouver le repos. Bref jamais plus qu'aujourd'hui ne s'est vérifiée la parole de Job : « La vie de l'homme sur la terre est un combat.

« Ainsi, tout épanchée au dehors, l'activité n'a plus rien à donner à l'art. Elle n'en a ni le temps ni le goût... Et puis un sol agité par de continuelles secousses, miné par les révolutions, est-il propre à porter cette plante délicate, nourrie de la rosée du ciel et des plus purs sucs de la terre; qui est l'art, surtout l'art sacré?... La situation que nous venons d'esquisser explique plus que suffisamment les défaillances dont il est affligé parmi nous. »

Cela me paraît aussi bien pensé que bien dit et il est beaucoup de pages qui valent celle-ci dans le volume que je me fais un devoir comme un plaisir de recommander aux jeunes artistes, comme aux amateurs éclairés de l'art, et aussi aux ecclésiastiques qui comprennent l'importance et l'utilité, disons mieux, la nécessité aujourd'hui pour eux de ne pas rester étrangers à ces graves questions, si admirablement traitées naguère, dans la chaire de Notre-Dame, par l'illustre conférencier qui prouve si bien que tout vrai progrès s'accomplit par la religion, par l'Église.

Mes éloges, qui témoignent hautement de mon estime pour le beau travail de M. l'abbé Hurel, n'empêchent pas que sur certains points mon opinion diffère de la sienne, par exemple relativement à L. Delacroix et à quelques autres artistes moins célèbres. Mais que font ces divergences peu importantes en elles-même alors que généralement on est d'accord quant

aux bases! Je ne puis être non plus de son avis quand il s'écrie dans le chapitre : *Moralité de l'art chrétien :*

« L'objet de nos vœux si nous en formions, serait la création d'une littérature chrétienne analogue pour l'intérêt, le charme, la vie, l'observation pénétrante, l'allure fine et souple à celle qui sous le titre de romans, de chroniques, d'études d'histoire et de critiques, etc., s'est emparée si justement à certains égards, si funestement sous d'autres, du public contemporain. *Pour Dieu, quand cesserons-nous de faire des livres ennuyeux?* On me dira que je devrais prêcher d'exemple et l'on aura sans doute raison; mais la *disette d'écrivains catholiques n'en est pas moins flagrante* et il serait aisé de l'expliquer si l'on ne préférait ici la constater seulement et la regretter. »

Ce qu'il faut regretter, et beaucoup, c'est qu'un écrivain aussi judicieux, un critique aussi éclairé, se fasse bénévolement l'écho de cette affirmation qui semble déplacée, incroyable, même dans les journaux hostiles parce qu'elle ment grossièrement à l'évidence. Car pour tout juge impartial, à aucune époque peut-être, les écrivains chrétiens, catholiques, et dans presque tous les genres, ne comptèrent en plus grand nombre; et plusieurs d'entre eux, prêtres ou laïques, par le talent, le génie même brillent au rang des plus illustres. Les noms se pressent sous ma plume et je n'aurais que l'embarras du choix si la crainte que la liste ne fût trop longue ou telle autre considération ne m'imposait un silence que je regrette moins, assuré que mon intelligent public y suppléera.

BATHILD BOUNIOL.

Le Propriétaire-Gérant : V. PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE, IMPRIMEUR, PLACE DU PANTHÉON, 2.

SAINT PAUL

PAR M. ERNEST RENAN

I

Le troisième volume de *L'Histoire des origines du Christianisme* par M. Ernest Renan vient de paraître.

Il comprend, dit l'auteur, « depuis le départ de saint Paul pour sa première mission, jusqu'à l'arrivée de saint Paul à Rome, 46—61.

Nous allons nous occuper quelques instants de cet ouvrage, et cela pour trois raisons.

La première, c'est qu'à défaut d'autorité scientifique, M. Renan jouit d'une réputation littéraire très-dangereuse. Par le moyen de cette réputation, habilement entretenue et répandue, il attire à lui un grand nombre d'esprits nomades et où l'imagination règne en souveraine. Une fois entrés dans le cercle magique, ces malheureux chez lesquels la raison est déjà très-faible et le cœur très-pauvre, deviennent bien vite la proie du doux fascinateur. Ceux qui finissent par rompre le charme et qui font un retour sur eux-mêmes s'aperçoivent avec horreur qu'ils n'ont presque plus d'âme. Cette horreur est souvent salutaire. La plante divine, rongée jusqu'à la racine, peut renaître et s'épanouir sous le soleil de vérité. Quant aux autres victimes, renouvelant en elles-mêmes les illusions qui leur troublent la vue, elles promènent avec la lamentable fierté de la folie, leur raison renversée et leur conscience altérée. Et trop souvent elles ne se réveillent qu'au delà du tombeau, en présence du Dieu vivant. Il est alors trop tard.

Pour prévenir ces malheurs, nous devons donc tenir une lampe toujours allumée sur les pièges traîtreusement dissimulés du mensonge.

Notre seconde raison, c'est que le nouveau livre de M. Renan n'étant guère qu'une reproduction inavouée et arrangée des travaux de Baur et... sur ce sujet, ce nous sera une occasion de faire connaître cette exégèse allemande, dont les interressés et les ignorants exagèrent si étrangement la force et l'importance.

Troisièmement enfin, nous voulons par l'examen de ce livre montrer par quels stratagèmes, à quels laborieux tours de prestidigitation, à

quelles mesquines perfidies, à quels prétentieux enfantillages, à quelles hypothèses ridicules et odieuses tout à la fois, à quelles pauvres inventions, et surtout à quelle altération des faits et documents, à quel fatiguant, à quel pitoyable enchevêtrement de contradictions, un esprit faussé dans son essence même est forcé d'avoir recours pour défaire l'histoire et naturaliser le surnaturel.

Et maintenant poussons au centre même du livre, à son idée génératrice. Voici en quoi consiste son idée. M. Renan suppose, après Baur, l'existence d'une lutte doctrinale entre les grands apôtres et saint Paul. Les grands apôtres, c'est la réaction juive et l'isolement stationnaire et autoritaire; saint Paul, c'est le progrès, la liberté, l'indépendance, le protestantisme, en un mot.

Cette guerre sourde d'abord pendant les premières années de l'apostolat de saint Paul fit éruption à Antioche et malgré le compromis qui eut lieu à ce qu'on appelle prétentieusement le premier concile de Jérusalem, elle ne fit que se développer de plus en plus dans les années qui suivirent.

Les principaux personnages de ce drame où s'agitaient les destinées du christianisme et par conséquent de l'humanité étaient : d'un côté, Pierre, Jacques frère du Seigneur et Jean, tous judaïsant, quoiqu'à des degrés divers; et de l'autre, Paul et ses nombreux disciples voulant arracher le christianisme aux langes du Mosaïsme.

Au bout de quelque temps la lutte se serait tellement envénimée que les deux partis en seraient venus à se noircir, à se calomnier, à s'anathématiser réciproquement.

Telle est l'idée dont le développement pratique forme la trame du nouveau livre de M. Renan.

Nous allons suivre l'auteur dans le récit qu'il fait de cette guerre doctrinale et dans les preuves qu'il en donne.

Mais avant d'entrer en matière, nous devons déclarer que nous avons pris le parti de ne point nous arrêter aux erreurs de détails dont cette ouvrage est farci. Pour relever toutes ces erreurs, il faudrait un volume qui contînt autant de lignes et presque autant de mots que celui dont nous nous occupons ; car j'ose affirmer, après trois lectures attentives et, au fond, plutôt sympathiques qu'hostiles, que le saint Paul de M. Renan n'est du commencement à la fin qu'une longue série d'antithèses fantastiques de la vérité.

Dès l'ouverture de son livre M. Renan fait poindre l'antagonisme dont je viens de parler dans « la rupture » qui eut lieu pendant la première mission de Galatie entre Jean-Marc et saint Paul. Après avoir constaté

les développements excessifs de « la personnalité altière de Paul » il ajoute : « Désormais, Barnabé ne sera plus qu'un compagnon de Paul, quelqu'un de sa suite. Avec une abnégation admirable, cet homme vraiment saint, se prêtait à tout, laissant tout faire à son audacieux ami. Il n'en était pas de même de Jean-Marc. Des dissentiments, qui bientôt devaient aboutir à une rupture, éclatèrent entre lui et Paul. On en ignore la cause. Peut-être les principes de Paul sur les rapports des juifs et des gentils choquaient-ils les préjugés hiérosolymitains de Marc, et lui paraissaient-ils en contradiction avec les idées de Pierre son maître. Peut-être aussi cette personnalité grandissante de Paul était-elle insupportable à ceux qui la voyaient devenir chaque jour plus envahissante et plus altière (*Saint Paul*, page 20). »

Que ceux qui seraient tentés de croire que ces deux peut-être ne sont que des conjectures inoffensives permises par l'absence de documents sur la retraite de Jean-Marc, se détrompent. C'est un double artifice.

Par la première insinuation, M. Renan tend à nous faire croire à l'existence d'une guerre sourde entre les apôtres, guerre dont « la rupture de Saint Marc » serait le prélude. Et par la seconde il pose les premiers traits du principal personnage de son drame.

Remarquez, je vous prie, avec quel art consommé l'auteur commence la substitution progressive du mensonge à la vérité. Lit-il au chapitre XIII, verset 11 « qu'à Perge en Pamphilie Jean-Marc quitta Paul et ses compagnons » ? Vite il transforme cette séparation en rupture, et profitant habilement du silence gardé en cet endroit par l'écrivain sacré sur le motif de cette séparation, il affirme avec une naïveté feinte « qu'on en ignore la cause ». Cette cause, il la recherche avec bonne foi : de là ces deux innocentes et impartiales conjectures d'où s'échappe une sorte de mirage qui saisit l'imagination, et le tour est joué. Barnabé est annihilé, Pierre et Jean-Marc sont posés en judaïsants, et saint Paul prélude au rôle de sectaire despotique qu'il jouera dans tout le cours du livre de M. Renan.

Mais est-il vrai, comme vient de le prétendre M. Renan, qu'on ignore la cause de la séparation de Jean-Marc d'avec saint Paul et ses compagnons? Evidemment non, puisqu'il nous la dit lui-même dans le passage suivant où il raconte la contestation qui s'éleva à Antioche entre Paul et Barnabé précisément au sujet de Jean-Marc.

Je vous prie de remarquer ce passage, car c'est un des chefs-d'œuvre de la sophistique contemporaine.

« Sur le point de partir une seconde fois pour la Galatie, Barnabé

propose à Paul d'emmener Jean-Marc avec eux : Paul s'emporta. Il ne pardonnait point à Jean-Marc d'avoir abandonné la première mission à Perge, au moment où elle entrait dans la partie la plus périlleuse du voyage. L'homme qui avait une fois refusé d'aller à l'ouvrage paraissait indigne d'être enrôlé de nouveau. Barnabé défendait son cousin, dont il est probable, en effet, que Paul jugeait les intentions avec trop de sévérité. La querelle en vint à beaucoup de vivacité, il fut impossible de s'entendre. Cette vieille amitié, qui avait été la condition de la prédication évangélique, cède, pour quelque temps, à une misérable question de personnes. A vrai dire, il est permis de SUPPOSER que la rupture eut ses raisons plus profondes. C'est un miracle que les prétentions toujours croissantes de Paul, son orgueil, son besoin d'être chef absolu, n'eussent pas déjà vingt fois rendu impossibles les rapports de deux hommes dont la situation réciproque était changée.... Quand on se rappelle ce que Barnabé avait été pour Paul, quand on songe que ce fut lui qui, à Jérusalem, fit taire les défiances assez bien fondées dont le nouveau converti était l'objet, qui alla chercher à Tarse le futur apôtre, encore isolé et *incertain sur sa voie* qui l'amena dans le monde jeune et actif d'Antioche, qui le fit apôtre en un mot, on ne peut s'empêcher de voir en cette rupture, acceptée pour un motif d'importance secondaire, un GRAND ACTE D'INGRATITUDE DE LA PART de Paul. Mais les exigences de son œuvre s'imposaient à lui. Quel est l'homme d'action qui une fois en sa vie n'a pas commis un grand crime de cœur ! ... Les deux apôtres se séparèrent donc ».

En saisissant vivement ce récit qui cherche à vous échapper de toute part, et en le fixant un instant sous le regard de la raison on s'aperçoit de suite, qu'il est sous deux rapports en contradiction formelle avec les allégations du morceau précité, et qu'il contient une profonde altération de la vérité et une calomnie.

Ici en effet il n'est plus question des « préjugée hiérosolymitains » de Jean-Marc. Paul refuse de s'associer à Marc parce que Marc avait une fois refusé d'aller à l'ouvrage ; parce qu'il avait abandonné la première mission à Perge ; parce qu'en un mot il avait manqué de l'héroïsme nécessaire. Cette défaillance du disciple de Pierre était en réalité l'unique motif pour lequel Paul refusait de le prendre avec lui. M. Renan ne l'ignorait donc pas quand il a décoché son insinuation. Mais comme il avait besoin de l'ignorer pour ouvrir son drame, il l'a ignoré, et quand il en a eu besoin pour vicier le caractère de Paul, il l'a tout aussitôt retrouvé.

En second lieu l'attitude que l'auteur prête à Barnabé dans ce débat est en opposition complète avec le portrait qu'il en a tracé plus haut. « Désormais, nous disait-il tout à l'heure, désormais, Barnabé ne sera plus qu'un compagnon de Paul, quelqu'un de sa suite. Avec une abnégation admirable, cet homme vraiment saint *se prêtait à tout*, laissant *tout faire* à son audacieux ami. » Et ici, dans le passage que nous venons de rapporter, voici que Barnabé s'élève contre le sentiment de Paul, résiste avec énergie et persistance à Paul, à ce point que « la querelle (sic) en vint à beaucoup de vivacité, que Paul s'emporta, et qu'il fut impossible de s'entendre. »

Mais dans ce passage cité textuellement, l'imaginatif historien n'est pas seulement en contradiction avec lui-même, il l'est encore plus, si c'est possible, avec la vérité ; car, à part la reconnaissance intéressée — nous verrons pourquoi — du motif de la contestation qui surgit entre Paul et Barnabé, il n'y a pas un seul mot de vrai dans le récit de cette contestation par M. Renan.

Voici comment saint Luc raconte ce fait (*Actes des Apôtres*, ch. xv, v. 35, 36, 37, 38, 39).

« Mais Paul et Barnabé (après le concile de Jérusalem, en 34) demeurent à Antioche, enseignant et annonçant avec beaucoup d'autres la parole de Dieu ;

« Néanmoins quelque temps après Paul dit à Barnabé : Retournons visiter nos frères dans toutes les villes où nous avons prêché la parole de Dieu, afin de savoir en quel état ils sont.

« Or Barnabé était d'avis qu'ils prissent avec eux Jean surnommé Marc.

« Mais Paul le *priait* que cela ne fût pas, disant que puisqu'il les avait quittés en Pamphilie, et qu'il ne les avait pas accompagnés pour faire l'œuvre du Seigneur, ils ne le devaient pas mener avec eux.

« Leurs sentiments différents sur ce sujet furent cause qu'ils se séparèrent, et que Barnabé, prenant Marc avec lui, s'embarqua pour aller à Chypre ».

Tel est le récit de saint Luc, récit où respirent, comme dans toutes nos saintes Écritures chrétiennes, le calme, la paix et la charité, récit si conforme aux sentiments de fraternité surnaturelle dont étaient pénétrés les saints des temps apostoliques.

En réalité donc il n'y eut dans cette affaire, ni querelle, ni colère, ni orgueil, ni ingratitude. Le récit qu'en fait M. Renan est de pure invention. Il intervertit étrangement les rôles des deux apôtres en

cette circonstance. Ce n'est point Paul qui se sépare de Barnabé, c'est c'est celui-ci qui se sépare de Paul. Et loin que le grand Apôtre ait montré de l'orgueil « il PRIAIT Barnabé, disent les Actes (chap. XV, v. 38), que cela ne fût pas. » Barnabé ne fut donc point servile, puisqu'il maintint son sentiment, et Paul ne fut ni orgueilleux ni emporté puisqu'il PRIAIT Barnabé. Il priait ! Ce mot si conforme à l'esprit qui animait Paul rayonne sur toute la page que nous avons citée plus haut et en éclaire la calomnie.

Que si on me demande maintenant pourquoi l'auteur s'est rendu coupable de cette falsification historique, je répondrai sans hésiter : C'était pour se ménager le moyen de renouveler sa seconde insinuation, celle qui a trait à la personnalité chaque jour plus altière de Paul, de la corroborer, et de la justifier par un fait. Si les choses s'étaient passées comme M. Renan vient de nous les raconter, il est évident que l'accusation d'orgueil et d'ingratitude dirigée contre Paul, au lieu d'être une calomnie, aurait quelque couleur de vérité. Voyez la progression. Dans l'insinuation dont nous avons parlé, Paul n'était encore que « fier », et maintenant grâce à la baguette circéenne de M. Renan, le voilà devenu « emporté, orgueilleux, despotique, ingrat, impossible à vivre. » Le drame et les rôles des principaux acteurs se dessinent.

Nous voyons bien, direz-vous, la falsification ; elle est évidente, complète, absolue ; il n'y reste plus rien de la vérité. Nous voyons bien aussi certains degrés secondaires de sa généalogie ; mais quelle en est l'idée génératrice ?

Ici nous pourrions, usant de représailles et tournant la méthode de M. Renan contre lui-même, nous livrer à des conjectures, à des suppositions peu flatteuses, et infliger à notre adversaire la peine du talion. Par le moyen de trois ou quatre *peut-être* empoisonnés et administrés d'une manière fine et délicate, je ferais du doux et bénin Renan quelque chose comme un hideux vampire trayant par mille suçoirs la vie des âmes ; j'insinuerais d'une manière anodine que les falsifications dont se rend coupable l'auteur des *Origines du Christianisme* sont conduites avec tant d'art et consommées avec tant de perfidie feinte qu'elles ne peuvent s'expliquer que par l'existence d'une haine secrète et froide. Mille vraisemblances tirées de la biographie de M. Renan viendraient, au besoin, corroborer mes conjectures et donner à mon sentiment toutes les apparences de la vérité.

Et cependant je serais dans le faux, et par suite je calomnierais celui que je désire redresser.

Non! la cause génératrice des falsifications historiques dont les plis et replis forment la trame des livres de M. Renan n'est point celle qu'on serait tenté de leur supposer de prime-abord.

La vraie cause est plus profonde. Cet écrivain est panthéiste fataliste. Renversée, altérée et faussée par cette erreur fondamentale, la raison nie *à priori* deux choses qui se tiennent étroitement : le surnaturel et la sainteté. En vertu de cette double négation il est dans la nécessité de naturaliser le surnaturel et D'HUMANISER, c'est-à-dire de vicier la sainteté.

Pour lui, pas de vertu sans tache, pas de fruit sans ver, pas de fleur sans poison. C'est sous l'empire de cette idée, de ce parti pris, qu'il a arrangé le récit que nous venons de lire, de manière à amener la *supposition* outrageante qui le termine. Cette supposition en effet naît tout naturellement de ce récit comme la puanteur du cadavre. A mesure qu'on avance on voit se dégager l'orgueilleuse personnalité de Paul, personnalité sans entrailles, sans cœur, sans reconnaissance, personnalité de sectaire en un mot.

Un tel caractère était donc commandé, non-seulement par le point de vue philosophique où se place M. Renan, mais encore par la thèse qu'il soutient, thèse que nous avons brièvement signalée au début de ce travail et qui est elle-même fille du panthéïsme. M. Renan n'écrit pas l'histoire du christianisme, il l'a défait, il la ronge.

II

Nous venons d'assister au prologue du drame de M. Renan. En voici la première scène.

Paul et Barnabé, de retour de leur première mission en Galatie, prenaient quelque repos au milieu des saints de la glorieuse Église d'Antioche, auxquels ils racontaient les grandes choses que Dieu avait faites par leurs mains et comment ce Dieu avait ouvert aux Gentils les portes de la foi.

Mais la paix profonde dont jouissait cette Église, première fleur de l'Évangile hors de Jérusalem (1), ne tarda pas à être troublée par une importante question de discipline, la question des observances légales. « Quelques membres de l'Église de Judée, dit M. Renan, étant venus à Antioche sans mission, *à ce qu'il paraît*, du corps apostolique, déclarèrent hautement qu'on ne pouvait être sauvé sans la circoncision. »

(1) Je me trompe; l'église samaritaine précéda celle d'Antioche.

Le chapitre XV des *Actes*, qui traite de ce fait, renferme, ainsi que nous allons le voir plus bas, l'affirmation expresse, explicite, énergique même, que les auteurs du débat n'avaient reçu aucune mission du corps apostolique. Ce qui n'empêche pas M. Renan d'insinuer sous forme dubitative qu'il n'en est rien. Et savez-vous quelle est la raison de son doute oblique ? Vous ne la devineriez jamais. Il doute à cause « du soin avec lequel *on* insiste sur ce point », car cette insistance « prouve qu'au moins on les soupçonnait fort d'avoir une mission. » L'auteur n'ose pas accuser directement de mensonge le collége apostolique; mais, à l'aide du « soupçon » qu'il vient d'inventer, il fait soupçonner la bonne foi des Apôtres. Notez en outre que cette « insistance » d'où M. Renan a tiré son « soupçon » n'a jamais existé que dans son imagination. « Nous avons appris, écrivirent les Apôtres (*Actes*, ch. XV, v. 24) que quelques-uns qui étaient sortis d'avec nous vous ont dit, sans que nous leur en eussions donné aucun ordre, des choses qui vous ont troublés, et *qui tendaient à la ruine de vos âmes.* » Et c'est tout : le concile ne revient pas une seule fois sur cette déclaration, il n'insiste pas.

C'est un des procédés de sophistisation ordinaires à M. Renan, de substituer adroitement au mot propre et véritable un autre mot, qui donne au fait raconté une tout autre physionomie. C'est ainsi que nous l'avons vu substituer successivement au mot « séparation » le mot « rupture », et enfin au mot « déclaration » celui « d'insistance ». Et c'est ainsi qu'il établit insensiblement un antagonisme dont il a besoin pour éteindre le surnaturel dans l'histoire et dans les saints du christianisme primitif.

Continuons le récit de ce qui, selon l'auteur de *Saint Paul*, se passa à cette occasion. Nous abrégeons ce récit, mais nous ne l'altérons pas.

« Paul et Barnabé, ajoute M. Renan, résistèrent de la façon la plus énergique. Il y eut de longues disputes. Pour y mettre un terme, il fut décidé que Paul et Barnabé iraient à Jérusalem s'entendre (s'entendre n'est pas le mot propre) avec les Apôtres et les anciens à ce sujet.

« L'affaire avait pour Paul une importance personnelle. Son action, jusque-là, avait été *presque absolument* indépendante. Il n'avait passé que quinze jours à Jérusalem après sa conversion (1), et depuis onze ans il n'y avait pas mis le pied. Aux yeux de plusieurs il était une sorte d'hérétique enseignant pour son propre compte, et à peine

(1) Il oublie de dire que ces quinze jours furent passés dans l'intimité de saint Pierre.

en communion avec l'Église. Il déclarait *fièrement* qu'il avait eu sa révélation, son évangile. Aller à Jérusalem, *c'était au moins en apparence* renoncer à sa liberté, soumettre son évangile à celui de l'Église-mère, apprendre d'autrui ce qu'il savait par une révélation propre et personnelle. Il ne niait pas les droits de l'Église-mère, *mais il s'en défiait,* parce qu'il connaissait l'obstination de quelques-uns de ses membres. *Il prit donc ses précautions pour ne pas trop s'engager.* Il déclara qu'en allant à Jérusalem il ne cédait à aucune injonction, IL FEIGNIT MÊME, SELON UNE PRÉTENTION QUI LUI ÉTAIT HABITUELLE, D'OBÉIR EN CELA A UN ORDRE DU CIEL, ET D'AVOIR EU A CE SUJET UNE RÉVÉLATION. »

Le caractère du principal personnage que M. Renan met en jeu et auquel il a donné le nom de Paul se dessine de plus en plus. Ce Paul « est presqu'absolument indépendant ». Pour plusieurs « il est une sorte d'hérétique et est à peine en communion avec l'Église. » On se défie de lui à Jérusalem, et lui, de son côté, se défie de l'Église-mère. Et pour qu'on ne fût point tenté d'attribuer son voyage à un acte de subordination, il a recours à une *feinte*, à un mensonge qui lui était habituel, à l'invention d'une révélation céleste. Altier, orgueilleux, despote, hérétique, hypocrite et imposteur, telles sont jusqu'ici les qualités qui distinguent le Paul de M. Renan. Je ne vois réellement pas, après cela, pourquoi celui-ci a fait précéder le nom de ce personnage du qualificatif saint. Étrange saint qui aura bientôt les sept péchés capitaux au cœur et dans la tête !

Paul : voilà la thèse, comme on dit en Allemagne. Et maintenant nous allons voir l'antithèse.

L'antithèse, c'est l'Église de Jérusalem qui, depuis la mort de Jésus, était tombée dans une sorte de « dévotion pharisaïque ». « N'ayant pas l'esprit, la finesse, l'élévation de Jésus, ces bons saints de Jérusalem étaient tombés, après la mort du maître, dans une sorte de bigoterie pesante, analogue à celle que ce maître avait si fortement combattu. ILS ÉTAIENT INCAPABLES D'IRONIE ; ils avaient presque oublié les éloquentes invectives de Jésus contre les Juifs. Quelques-uns étaient devenus des espèces de talapoins juifs, des santons tout adonnés aux pratiques et contre lesquels certainement Jésus, s'il avait vécu encore, n'eût pas eu assez de sarcasmes. Jacques, en particulier, surnommé le Juste ou « frère du Seigneur » était un des plus exacts observateurs de la loi qu'il y eût. » Suit une caricature où Jacques nous est montré se livrant à des « simagrées contraires à la

pensée de Jésus » et se crétinisant de plus en plus dans un ascétisme ridicule. « Jude, frère de Jacques, était, *ce semble*, en entière conformité d'idées avec lui... En résumé l'Église de Jérusalem s'était de plus en plus éloignée de l'esprit de Jésus. »

Telle était cette Église que Paul et Barnabé venaient consulter, non par esprit de soumission, mais par calcul politique.

« L'entrevue, dit M. Renan, fut *singulièrement* tendue et embarrassée. On écouta d'abord avec faveur le récit que Paul et Barnabé firent de leurs missions... La curiosité de voir l'homme dont on parlait tant, et qui avait engagé la secte dans une *voie si nouvelle*, fut d'abord très-vive. On glorifiait Dieu d'avoir fait un apôtre d'un persécuteur. Mais quand on en vint à la circoncision et à l'obligation de pratiquer la loi, *le dissentiment éclata dans toute sa force*. Le parti pharisien éleva ses prétentions d'une manière absolue. Le parti de l'émancipation répondait avec une vigueur triomphante. Il citait plusieurs cas où les incirconcis avaient reçu le Saint-Esprit. Si Dieu ne faisait pas la distinction des païens et des juifs, comment aurait-on l'audace de la faire pour lui ? Comment tenir pour souillé ce que Dieu a purifié ? Pourquoi imposer aux néophytes un joug que la race d'Israël n'a pu porter ? C'est par Jésus qu'on est sauvé et non par la Loi. Paul et Barnabé racontaient à l'appui de cette thèse les miracles que Dieu avait faits pour la conversion des Gentils. Mais les pharisiens objectaient, avec non moins de force, que la Loi n'était pas abolie, qu'on ne cessait jamais d'être juif, que les obligations des juifs restaient toujours les mêmes... L'esprit cassant et exagéré de Paul avait ici une redoutable occasion de se montrer ; son bon sens pratique, sa sagesse, son jugement remédièrent à tout. Les deux partis furent vifs, animés, *presque durs l'un pour l'autre;* PERSONNE NE RENONÇA A SON AVIS, LA QUESTION NE FUT PAS RÉSOLUE, ON RESTA UNI DANS L'ŒUVRE COMMUNE. Le dissentiment le plus fondamental qui se soit jamais produit au sein de l'Église n'amena pas d'anathèmes... Du reste, ce qui sortit de l'assemblée de Jérusalem ne fut convenu *que de vive voix et même ne fut pas libellé d'une manière bien stricte*... L'idée de canons dogmatiques émanant d'un concile n'était pas encore de ce temps. Avec un bon sens profond, ces gens simples atteignirent le plus haut degré de la politique. Ils virent que le seul moyen d'échapper aux grandes questions EST DE NE PAS LES RÉSOUDRE. »

Voilà ce qu'est devenu, sous la plume de M. Renan, le premier concile général qu'ait vu le monde.

Un lecteur attentif et qui réagit sur sa lecture ne manquera certainement pas de remarquer que dans la narration de M. Renan tous les noms des saints personnages, qui élevèrent la voix dans le concile, sont supprimés et remplacés par la particule *on*. Par ce procédé, l'art de la sophistisation atteint sa perfection suprême. Il en est presque arrivé à anéantir une chose, à faire passer une réalité à l'état de fantôme. Après la description qu'avait faite l'auteur de *Saint Paul* des éléments et des personnages antagonistes qui devaient se rencontrer dans l'assemblée de Jérusalem, nous nous attendions à un conflit, à un éclat, à une lutte ardente entre ces personnages. Nous espérions que Paul allait se lever plein d'orgueil et foudroyer par sa parole enflammée le hideux pharisaïsme de Jacques et des disciples de Jacques. D'un côté Pierre, Jude, Jacques et tous les judaïsants, défendant avec une obstination imbécile les observances légales, et de l'autre Paul et Barnabé s'efforçant par des discours sublimes de débarrasser le christianisme naissant des lourdes entraves du mosaïsme, tel devait être le spectacle que nous avaient fait attendre les prémisses de M. Renan. M. Renan n'eût peut-être pas demandé mieux ; peut-être aussi l'âcre plaisir qu'on éprouve à essayer de faire de la logique avec de l'illogisme lui eût-il fait regretter que les choses suivissent ce cours naturel. Quoi qu'il en soit de ses intentions, il lui était impossible de développer la scène en question de la manière que nous venons de dire, car, ainsi que je vais le prouver dans quelques instants, les documents les plus authentiques se seraient levés pour le confondre. Cependant il lui fallait à la fois sauver sa thèse de l'antagonisme et donner à son récit quelque chose de vague, d'indécis, qui eût un air historique, et où néanmoins l'histoire se trouvât entièrement noyée. C'est à l'aide de la particule *on* qu'il est parvenu à vaincre la difficulté. D'abord toutes les individualités gênantes et dont les noms eussent pu éveiller les défiances des lecteurs les moins instruits des origines du christianisme ont été confondues sous cette particule et supprimées par son moyen ; ensuite, et comme conséquence de cette suppression déloyale, l'auteur a pu créer une opposition fictive entre les Apôtres, et prêter au parti de l'émancipation des paroles qui, en réalité, furent prononcées par ceux des Apôtres qu'il avait précédemment rangés parmi les judaïsants les plus chaleureux et les plus opiniâtres.

C'est par de tels artifices que la nature, le caractère, la tenue du premier concile de Jérusalem, les discussions qui eurent lieu, l'esprit qui animait les saints personnages qui y siégeaient, les délibérations

qui y furent prises ont été altérés, falsifiés, corrompus à une profondeur que la vérité historique seule peut nous faire sonder.

Pour cela nous allons comparer le récit de M. Renan avec celui des *Actes des Apôtres.*

Vous venez de lire le premier, voici le second. (*Actes*, chap. XV, v. 4 et suiv.)

« Lorsqu'ils arrivèrent à Jérusalem (Paul, Barnabé et les autres délégués de l'Église d'Antioche), ils furent bien reçus par l'Église et par les Apôtres, et par les prêtres, à qui ils racontèrent combien Dieu avait fait de grandes choses parmi eux.

« Mais, disaient-ils, quelques-uns de la secte des pharisiens qui ont reçu la foi se sont avancés de dire qu'il faut circonscrire les Gentils, et les obliger à garder la foi de Moyse.

Alors les Apôtres et les prêtres s'assemblèrent pour décider cette difficulté.

« Et après l'avoir diligemment agitée, *Pierre s'étant levé, leur dit*: VOUS SAVEZ, MES FRÈRES, *que* DEPUIS LONGTEMPS DIEU M'A CHOISI D'ENTRE NOUS POUR FAIRE ENTENDRE AUX GENTILS par MA BOUCHE la PAROLE de L'ÉVANGILE et LES ADMETTRE A LA foi.

« Dieu qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage qu'il les acceptait, en leur donnant le Saint-Esprit comme à nous.

« *Et il n'a fait aucune différence entre nous et eux, ayant purifié leurs cœurs par la foi.*

« POURQUOI DONC VOULEZ-VOUS AUJOURD'HUI TENTER DIEU, en IMPOSANT AUX DISCIPLES UN JOUG QUE NI NOS PÈRES NI NOUS N'AVONS PU PORTER.

« Mais nous croyons que c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous serons sauvés, *et eux aussi* le SERONT DE LA MÊME SORTE.

« Et alors toute l'assemblée se tut, et ils écoutèrent Barnabé et Paul qui racontaient combien Dieu avait fait par eux de prodiges et de miracles parmi les Gentils.

« Lorsqu'ils eurent adressé leurs discours, Jacques, prenant la parole, dit : Mes frères, écoutez-moi.

« Simon a rapporté que Dieu a eu premièrement cette bonté pour les Gentils, de choisir pami eux un peuple qui lui fût consacré.

« Et les paroles des Prophètes s'y accordent, ainsi qu'il est écrit :

« Après je reviendrai, et je retablirai le tabernacle de David qui est tombé : j'en retablirai les ruines, et je le redresserai.

« Afin que les autres hommes et toutes les nations qui m'adoreront,

cherchent le Seigneur. C'est lui-même qui fait ces choses qui le dit....

« C'EST POURQUOI je JUGE QU'IL NE FAUT POINT TROUBLER les GENTILS QUI SE CONVERTISSENT à DIEU.

« Mais leur écrire qu'ils s'abstiennent de souillure, des idoles, de la fornication, des animaux étouffés et du sang.....

« Alors les Apôtres, les prêtres et toute l'Église jugèrent à propos de choisir quelques-uns d'entre eux, et de les envoyer à Antioche avec Paul et Barnabé, et ils élurent Jude surnommé Barsabas, et Silas, qui étaient les plus considérables d'entre les frères.

« Ecrivant par eux en ces termes : Les Apôtres, les prêtres et les frères, aux frères convertis d'entre les Gentils qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie, salut.

« Nous avons appris que quelques-uns, qui étaient sortis d'avec nous, vous ont dit, sans que nous leur en eussions donné l'ordre, des choses qui vous ont troublés, *et qui tendaient à la ruine de vos âmes.*

« C'est pourquoi nous étant assemblés, nous avons trouvé bon de choisir quelques personnes pour les envoyer vers vous avec nos TRÈS-CHERS BARNABÉ et PAUL,

« QUI SONT DES HOMMES QUI ONT EXPOSÉ LEUR VIE POUR LE NOM DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

« Nous avons donc envoyé Jude et Silas, qui vous diront de vive voix les mêmes choses que nous vous écrivons.

« Car il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous, de ne vous imposer aucun autre fardeau que les choses qui sont nécessaires, savoir :

« Que vous vous absteniez des viandes immolées aux idoles, du sang des animaux suffoqués, et de la fornication, desquelles choses vous ferez bien de vous garder. Adieu.

« Ces hommes-là donc, ayant ainsi été envoyés, vinrent à Antioche, où ils assemblèrent toute la multitude des fidèles, et leur présentèrent la lettre,

« Qu'ils lurent avec grande joie pour la consolation qu'elle leur apportait.

« Jude et Silas, qui étaient eux-mêmes prophètes, consolèrent aussi les frères, et les fortifièrent par plusieurs discours. »

Ce document qui a la majesté calme de la grande chose qu'il retrace et qui se développe avec la fermeté, la clarté, la transparente et aimable sérénité de la vérité, ce document où respire l'honnêteté profonde des âmes apostoliques, n'est-il pas la condamnation for-

melle et explicite du récit confus, laborieux et tortueux de M. Renan?

« L'entrevue, avons-nous lu dans ce récit, fut singulièrement tendue et embarrassée. »

Autant de mots autant d'inventions. D'abord il n'y eut pas d'entrevue, dans le sens restreint du mot ; il y eut réception de Paul et de Barnabé par les Apôtres et par l'Église — ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose. Et après la réception eut lieu le concile (1). Or, réception et concile sont confondus par M. Renan dans le mot vague, indécis « entrevue, » et par cette confusion le caractère propre de la grande assemblée est effacé. Au lieu du fait nous n'en avons plus que l'ombre.

Ensuite, la réception ne fut ni singulièrement tendue, ni singulièrement embarrassée, puisque saint Luc dit que Barnabé et Paul et les autres envoyés de l'Eglise d'Antioche furent *bien reçus par les* Apôtres, par les prêtres et par l'Église de Jérusalem. »

Mêlant toujours la réception et le concile, M. Renan a — s'il vous en souvient — ajouté : « La curiosité de voir l'homme dont on parlait tant, et qui avait engagé la secte dans une voie *si nouvelle*, fut d'abord très-vive. On glorifiait Dieu d'avoir fait un apôtre d'un persécuteur. Mais quand on en vint à la circoncision et à l'obligation de pratiquer la loi, le dissentiment éclata dans toute sa force. »

Il est certain qu'il y avait dissentiment sur cette question, puisque c'était pour y mettre fin que l'Église s'était assemblée ; il est certain aussi que la discussion fut longue et approfondie, car le problème à résoudre était d'une haute importance et d'une délicatesse extrême. En outre tout porte à croire que les judaïsants furent, suivant la coutume des sectaires et des hérétiques, étroits, acerbes et violents. Mais quels étaient ces judaïsants ? C'est ici que M. Renan, n'osant pas heurter l'histoire de front et voulant néanmoins ranger Pierre, Jacques et Jude parmi les judaïsants adversaires de Paul, a dû recourir au stratagème que j'ai dénoncé tout à l'heure. Il a subitement et habilement supprimé les noms propres et les a remplacés par les dénominations générales et abstraites, telles que celles de « on » et de « parti, » persuadé que l'imagination du lecteur, toute pleine encore des portraits de Jacques et de Jude par exemple, mettrait tout naturellement ces Apôtres à la tête des adversaires de saint Paul. Voyez plutôt : « Le parti pharisien, continue-il, élève ses prétentions de la manière la plus absolue. Le parti de l'émancipation répondait avec une vigueur

(1) Saint Paul, dans l'Épître aux Galates, chap. II, distingue, lui aussi, la réception du Concile.

triomphante. Il était plusieurs cas ou des incirconcis avaient reçu le Saint-Esprit. Si Dieu ne faisait pas la distinction des païens et des juifs, comment avait-on l'audace de la faire pour lui ? Comment tenir pour souillé ce que Dieu a purifié ! Pourquoi imposer aux néophytes un joug que la race d'Israël n'avait pu porter? C'est par Jésus qu'on est sauvé et non par la loi. Mais les pharisiens objectaient avec non moins de force que la loi n'était pas abolie, qu'on ne cessait jamais d'être juif, que les obligations du juif restaient toujours les mêmes. »

Evidemment si « l'esprit timide et peu étendu de Pierre se détachait avec difficulté du judaïsme, » et désirait le maintien des observances légales ; évidemment si Jacques et Jude étaient tels que M. Renan nous les a dépeints, c'est Pierre, Jacques et Jude qui ont tenu les propos que l'historien de Saint-Paul vient de prêter au parti judaïsant. Or c'est tout le contraire qui a eu lieu. Ainsi que nous pouvons le voir par le récit des Actes, toutes les paroles que M. Renan met dans la bouche du « parti de l'émancipation » furent dites par saint Pierre et par saint Jacques. Rien de plus net, de plus clair, de plus explicite, et de plus ferme que les déclarations du chef de l'Église. C'est lui, c'est Céphas qui, après un long débat, se leva et prononça sous le rayonnement de l'Esprit-Saint ce sublime discours apostolique analysé par M. Renan et attribué par lui au parti de l'émancipation, avec lequel saint Pierre, saint Jacques, saint Jean et saint Jude auraient été en opposition. Si voler à un homme son bien, ses enfants, sa femme est un grand crime, que sera-ce quand on lui vole son âme devant la postérité ? Or c'est ce qu'a essayé de faire M. Renan à l'égard de Pierre et de Jacques. Pierre, par sa parole, et Jacques, par son acquiescement à la parole de Pierre, délivrent le christianisme des langes du mosaïsme, lui ouvrent tous les chemins de la terre, font en un mot la plus grande révolution morale que l'humanité ait jamais vue ; et c'est ces continuateurs et ces représentants immédiats du Christ qu'on veut travestir en infimes sectaires et qu'on veut dépouiller du fruit de leur âme, de la conversion du monde! Mais on n'y réussira pas. Devant les clartés de l'histoire, les prestiges des sophistes s'évanouiront, et la gloire et la réconnaissance remonteront à ceux-là mêmes qui ont mérité d'être glorifiés et bénis.

Loin qu'il y ait eu antagonisme entre les grands apôtres et saint Paul, je remarque une identité doctrinale parfaite entre le discours de saint Pierre et les prédications de saint Paul. « Nous croyons, déclare

solennellement le premier représentant de Jésus sur la terre, que c'est par la grâce du Seigneur Jésus-Christ que nous serons sauvés, et eux aussi les Gentils le seront de la même sorte. » Saint Paul s'est-il jamais mieux exprimé et autrement exprimé? Et notez que ce n'est point un avis particulier, un sentiment individuel que saint Pierre exprime ici. Chef, organe et Verbe de l'Église, c'est au nom de l'Église qu'il parle et c'est la croyance de l'Église qu'il proclame avec une majesté sans pareille. « Nous croyons, dit-il, que c'est par la grâce de Jésus-Christ que nous serons sauvés. » L'Épître aux Galates n'est que le sublime développement de ce dogme. Sous cette parole de Pierre toutes les observances légales, frappées au cœur, vont s'affaiblir insensiblement et bientôt cesser tout à fait. L'ancienne, l'étroite Jérusalem est finie, la Jérusalem nouvelle, la Jérusalem universelle, la Jérusalem qui doit remplir l'espace, le temps et l'éternité, commence. Le germe précieux, le germe divin, gardé et séparé maternellement depuis des siècles, est éclos enfin; mais sa naissance a déchiré les entrailles de sa mère et fait éclater de toutes parts les langes de son berceau. Semblable à la fleur qui meurt en donnant son fruit, la Jérusalem mosaïque est morte en donnant naissance à l'esprit nouveau. Et viennent maintenant les légions romaines, elles ne trouveront plus que les débris de la chrysalide divine. Psychée a pris son vol et de son céleste baiser va ranimer et féconder toutes les pauvres plantes humaines, qui se mouraient, faute de rosée, de chaleur et de lumière.

Après que saint Pierre eût parlé, toute l'assemblée, saisie de respect, se tut. Puis, au milieu de ce religeux silence, s'élevèrent alternativement les voix de Barnabé et de Paul racontant combien Dieu avait fait par eux de prodiges parmi les Gentils. C'était la confirmation éloquente des paroles du prince des Apôtres.

Mais en présence de la solennelle déclaration de saint Pierre, en présence du récit des missions de Paul et de Barnabé, en présence de la plainte des nouveaux convertis de l'Église d'Antioche contre ceux qui voulaient les contraindre à se faire circoncire, quelle va être l'attitude de Jacques, de Jacques le chef des judaïsants, de cette espèce de pharisien chrétien, de ce « frère ennemi de Jésus-Christ. » De cet « esprit borné, » de ce talapoin, de ce « santon ridicule et idiot? » Va-t-il s'élever et protester? Va-t-il soutenir les émissaires secrets qu'il avait, selon M. Renan, envoyés à Antioche? Va-t-il, en un mot, soutenir la nécessité des observances légales?

Il est évident que M. Renan a voulu insinuer qu'il en fut ainsi en

substituant, dans son résumé du concile, le général au particulier et les collectivités aux individualités, afin de confondre traitreusement celles-ci dans celles-là, et de développer sa thèse à l'aide de cette confusion.

Or, nous avons vu dans la narration de saint Luc, intégralement citée plus haut, « qu'après que Barnabé et Paul eurent achevé leurs discours, Jacques prit la parole. »

Et que dit le frère du Seigneur?

Après avoir constaté le caractère d'universalité du christianisme, il conclut ainsi : « C'est pourquoi je juge qu'il ne faut point troubler les Gentils qui se convertissent à Dieu; mais leur écrire qu'ils s'abstiennent des souillures des idoles, de la fornication, etc. »

Saint Jacques reconnut donc comme dogmatiques 1° la séparation de la loi de Jésus-Christ de celle de Moïse; 2° l'abrogation des observances légales, et 3° la justification par la foi en Jésus-Christ. Seulement, comme il était évêque de Jérusalem, et qu'il exerçait son apostolat au cœur même du judaïsme, il jugea prudent de ne point heurter de front l'attachement des judéo-chrétiens à l'ancienne loi et laissa au temps et aux lumières d'un enseignement plus complet le soin de ruiner ou de modifier la partie cérémonielle du mosaïsme. Ne point forcer les Gentils à se faire circoncire et ne point en empêcher les judeo-chrétiens, telle fut la pratique qu'il recommanda, espérant avec raison que bientôt la figure cesserait d'être confondue avec la réalité, la péritomie avec le baptême, l'amputation du corps avec l'amputation du péché. « Après avoir reconnu la vérité de la décision de Pierre, dit M. l'abbé Vidal dans son très-remarquable livre : *Saint Paul et ses œuvres* (1), et montré qu'elle tirait son origine des Écritures, Jacques jugea dans sa sagesse qu'il convenait de transiger un peu avec des préjugés indomptables; néanmoins en demandant une concession temporaire en leur faveur, il eut soin de n'altérer en rien la décision dogmatique. »

Dans son livre, *Histoire des trois premiers siècles du Christianisme,* livre qui renferme de grandes vérités malheureusement déparées par quelques erreurs fondamentales, M. de Pressensé, pasteur de l'Eglise réformée de Paris, s'exprime ainsi sur la conduite de Jacques dans l'occasion qui nous occupe. « On a prétendu, dit-il, que Jacques ne faisait aucune concession réelle par cette proposition, et qu'en réalité il ménageait le triomphe du parti judaïsant. Mais n'était-ce donc rien

(1) Chez A. Broussois et Cie, rue Dupuytren, 4, à Paris.

que d'assimiler les chrétiens sortis du paganisme, et qui n'avaient rempli que les conditions exigées des prosélytes de la porte, aux prosélytes de la justice et aux juifs de naissance? N'était-ce donc rien que d'admettre les incirconcis dans l'Eglise? Qu'on se rappelle l'origine du débat qui portait précisément sur la circoncision, *et l'on reconnaîtra que la solution proposée par Jacques donnait pleinement gain de cause à Paul et à Barnabé.* »

Ce qui n'a pas empêché M. Renan de maintenir saint Jacques à la tête des judaïsants : Jacques, dit-il, avec sa sainteté d'un goût si équivoque, était le coryphée du parti judaïsant. C'était par lui que s'étaient faites presque toutes les conversions des pharisiens, les exigences de ce parti *s'imposaient* à lui (si elles *s'imposaient*, il ne les approuvait donc pas). Tout porte à croire qu'il ne fit aucune concession sur le principe dogmatique. » Dans une note il ajoute : « Les *Actes* prétendent le contraire ; mais l'Épître de saint Paul aux Galates (Gal. II, 12), prouve qu'il ne modifia pas son opinion. »

Que dit donc le verset 12 du deuxième chapitre de l'Epître aux Galates? Le voici : « Car avant que quelques-uns de nos frères vinssent de la part de Jacques, il (Pierre) mangeait avec les Gentils; mais lorsque ces frères furent venus, il se retira des Gentils et se sépara d'eux, craignant ceux de la circoncision. »

En quoi, je le demande, ce verset infirme-t-il ou contredit-il la partie du récit de saint Luc qui a trait à saint Jacques? Quel rapport y a-t-il entre la faiblesse reprochée à saint Pierre par saint Paul, et la conduite de saint Jacques au concile? Il faudrait, pour donner quelque vraisemblance au sentiment de notre adversaire, que les envoyés de Jacques eussent reçu de celui-ci mission d'enjoindre à Pierre de ne plus manger avec les Gentils convertis. Or on ne peut pas inférer cela du verset précité de l'Epître aux Galates. La vérité est — vérité écrite à chaque page des Ecritures — que tous les Apôtres, y compris saint Paul, durent souvent, pour ménager la transition, faire quelques concessions purement de forme aux préjugés invétérés de la race juive, afin d'adoucir insensiblement ce vieux granit pétri des mains de Jéhovah. D'ailleurs nous prouverons plus bas, par le témoignage même de saint Paul, la vérité du récit de saint Luc en ce qui concerne les Apôtres présents au concile de Jérusalem.

Ces redressements faits, continuons d'opposer le récit de saint Luc aux imaginations intéressées de M. Renan.

Après avoir défiguré cette grande assemblée, l'auteur de *Saint*

Paul ose dire : « Du reste ce qui sortit de l'assemblée ne fut convenu que de *vive voix*, et même ne fut pas libellé d'une manière bien stricte. »

Saint Luc raconte précisément tout le contraire.

« Alors (après le discours de Jacques) disent les textes, les Apôtres, les prêtres, avec *toute l'Eglise,* jugèrent à propos d'envoyer à Antioche des personnes choisies d'entre eux avec Paul et Barnabé, savoir Jude, surnommé Barsabas, et Silas qui étaient les principaux d'entre les frères ;

« En écrivant par eux en ces termes : les Apôtres, les prêtres et les frères, aux frères convertis d'entre les Gentils qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie, salut.

« Comme nous avons appris que quelques-uns qui sont partis d'entre nous, vous ont troublés par des discours *qui tendaient à la ruine de vos âmes*, en disant qu'il faut être circoncis et garder la loi, de quoi nous ne leur avions donné aucun ordre ;

« Nous avons jugé bon, après nous être assemblés d'un commun accord, de vous envoyer des personnes choisies, avec nos CHERS FRÈRES BARNABÉ ET PAUL,

« QUI SONT DES HOMMES QUI ONT EXPOSÉ LEUR VIE POUR LE NOM DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

« Nous avons donc envoyé Jude et Silas, qui vous diront de vive voix les mêmes choses que nous écrivons.

« CAR IL A SEMBLÉ BON AU SAINT-ESPRIT ET A NOUS, DE NE VOUS IMPOSER AUCUN AUTRE FARDEAU QUE CES CHOSES, QUI SONT NÉCESSAIRES, à savoir : que vous vous absteniez des viandes immolées, etc.

Ainsi c'est au nom même du Saint-Esprit, c'est à l'ombre du temple de Jérusalem, au cœur même du mosaïsme, en présence de la fidélité touchante des Juifs à des institutions dont ils ne comprenaient ni le caractère transitoire ni le profond symbolisme, que toute l'Eglise réunie décrète l'abolition de la circoncision et des observances légales, et par cette abolition ouvre au grand large les portes de la cité nouvelle qui n'aura d'autres limites que celles de la terre elle-même. Quand on réfléchit à ce qu'il a fallu de courage et de dévouement à ces aristocrates de l'ancien monde pour proclamer, comme ils l'ont fait dans cette mémorable circonstance, l'égalité et la liberté spirituelles de tous les hommes, on reste confondu, et pour expliquer cet acte la raison humaine n'a d'autre ressource que d'en appeler au miracle. Evidemment l'esprit divin soufflait sur ces âmes

et achevait de briser en elles toutes les antiques séparations, afin qu'à leur tour elles brûlassent toutes les divisions sataniques au sein de l'humanité. Sous le souffle puissant de cet Esprit les bras repliés de l'antique Sion s'ouvrent tout à coup et vont ramener sur son cœur élargi, transfiguré, tous les peuples de la terre et les porter comme une gerbe aux pieds du Dieu vivant.

Voilà ce que firent « ces bons saints de Jérusalem qui n'avaient ni l'esprit, ni la finesse (sic), ni l'élévation du maître, et qui étaient tombés après la mort de Jésus *dans une* BIGOTERIE PESANTE, et se livrant, à l'exemple de Jacques, *à des simagrées contraires à la pensée de Jésus.* »

Ce résultat, entièrement contraire à ce que nous avait fait présager M. Renan, n'est pas sans l'avoir frappé et très-fort embarrassé. Aussi essaie-t-il par mille artifices de langage de soutenir sa thèse et d'éluder la conclusion du récit authentique de saint Luc. Remettons ses paroles sous les yeux du lecteur : « Le trait le plus admirable de l'Histoire des origines du Christianisme, a-t-il écrit (page 837), est que cette division profonde, *radicale* (voici pour l'antagonisme), portant sur un point de première importance, n'ait pas occasionné dans l'Eglise un *schisme complet* (un schisme, voilà la part de l'antagonisme incomplet, voilà la part de l'histoire). L'esprit cassant et exagéré de Paul avait ici une redoutable occasion de se montrer (le lecteur s'y attendait d'après le portrait de l'Apôtre) ; son bon sens pratique, sa sagesse, son jugement remédièrent à tout (le voilà qui tourne habilement le récit de saint Luc). Les deux partis furent vifs, animés, presque durs l'un pour l'autre (voilà l'antagonisme) ; personne ne renonça à son avis, la question ne fut pas résolue, on resta uni dans l'œuvre commune » (voilà pour l'escamotage du récit de saint Luc).

Tout cela se contredit, se heurte, se combat ; pas un seul mot qui ne soit ou la négation de celui qui le précède ou le suit ; pas un mot qui n'introduise un sophisme dans les choses, qui n'efface une distinction et n'établisse une confusion dont l'esprit irrité ne peut se dépêtrer qu'en jetant le livre. Voyez plutôt : l'esprit cassant de Paul ne casse rien, les deux partis furent durs l'un pour l'autre, personne ne renonça à son avis, et pourtant *on* reste uni dans l'œuvre commune qui n'est pas commune. La question n'est pas résolue, et c'est par ce qu'elle n'est pas résolue qu'elle est résolue ; car Renan ajoute : « Avec un bon sens profond ces gens simples virent que le *seul* moyen d'échapper aux grandes questions est de ne pas les résoudre » ;

ce qui sortit de cette assemblée ne fut pas écrit, et cependant fut écrit, ne fut pas libellé et cependant fut un peu libellé; personne ne renonça à son avis, et cependant, la grande majorité renonça à son avis (1). On se sépara content et réconcilié, et cependant on n'était pas content et encore moins réconcilié, puisque l'antagonisme va se développer de plus en plus.

C'est par un tel enchevêtrement de contradictions, c'est par des artifices de langage semblables à ceux que nous avons signalés, c'est par de telles diminutions, corruptions, confusions et obscurcissements des faits que Renan finit par mettre à la place d'une vérité claire je ne sais quelle hideuse monstruosité dont toutes les parties visqueuses se rongent entre elles. Dans ce corps et dans chaque atome du corps la négation et l'affirmation mêlées se dévorent entre elles.

III

En présence de l'histoire du concile de Jérusalem par saint Luc, histoire dont il ne cite pas un seul verset, M. Renan a bien compris que l'existence d'un antagonisme entre les Apôtres et saint Paul ne pouvait guère se soutenir. Aussi a-t-il imaginé pour infirmer la véracité de cette histoire, d'opposer saint Paul lui-même à l'auteur des Actes. » L'histoire de cet épisode capital, dit-il, dans une note, nous est connue par deux récits (*Actes* XV, et *Galates* II). Ces deux récits offrent des divergences très-graves. Naturellement pour l'exactitude des faits matériels, c'est celui de Paul qui doit être préféré. *L'auteur des Actes écrit sous le coup d'une forte préoccupation politique*. Il est, pour la doctrine, du parti favorable aux païens; mais, dans les questions de personnes, il est bien plus mou que Paul, *il veut effacer la trace des dissentiments qui ont existé*, enfin il veut donner une base à la théorie qui tendait à prévaloir sur le pouvoir de l'Église assemblée. Il prête ainsi à l'entrevue un air de concile qu'elle n'eût pas à ce degré, et à Paul une docilité contre laquelle il proteste lui-même. »

Ces deux récits, dites-vous (*Actes* XV, et *Galates* II), offrent des divergences très-graves. Et partant de là vous accusez saint Luc

(1) C'est ce qui ressort de ces paroles de M. Renan : « Mais une opposition modérée et conciliatrice commença bientôt à se faire jour. On admit la légitimité de la conversion des Gentils, on déclara qu'il était inutile de les inquiéter en ce qui concerne la circoncision. » Remarquez que *on* remplace et supprime Jacques, véritable promoteur de cette opposition conciliatrice.

d'avoir, non pas menti certes, oh non! Vous êtes trop poli et trop délicat pour vous servir d'une telle expression; mais d'avoir raconté les choses comme il eût désiré qu'elles se fussent passées, d'avoir supprimé certaines parties de l'histoire et d'avoir donné à d'autres un certain air qu'elles n'ont pas eu. Encore une fois non, vous n'accuserez pas saint Luc de mensonge, mais de falsification. Or savez-vous ce que c'est qu'un falsificateur, monsieur? — C'est un menteur doublé d'un hypocrite.

Mais avant de tirer ces conséquences de votre premisse, comme on disait au temps de l'ancienne logique, il n'eût pas été superflu de la prouver. Votre parole vaut bien quelque chose; mais la citation et la comparaison des textes vaudraient beaucoup mieux encore : vous l'oubliez trop souvent.

Je vais ici, comme je l'ai fait ailleurs, réparer cet oubli; mais auparavant je crois devoir communiquer à mes lecteurs une remarque et une impression. La remarque m'a été suggérée par l'accusation de mauvaise foi dirigée contre saint Luc, et l'impression est le résultat d'une nouvelle lecture des *Actes*.

Si hier on fût venu m'affirmer, sans rien préciser, que saint Luc s'était rendu coupable de partialité, j'aurais dit sans hésiter : C'est sans aucun doute en faveur de saint Paul dont il fut le disciple, l'ami, le compagnon, le coopérateur le plus fidèle et le plus dévoué.

Eh bien, je me serais trompé. Selon M. Renan, loin d'avoir exagéré le rôle de saint Paul dans le concile, saint Luc l'aurait au contraire diminué, et sa partialité se serait exercée en sens contraire de son amitié, de son admiration, de sa reconnaissance pour Paul; il aurait, par suite de je ne sais quelle mystérieuse préoccupation politique, raccourci la taille de l'Apôtre et allongé celle de ses ennemis, celle de saint Pierre et celle de saint Jacques, par exemple : double offense à la vérité. Est-ce vraisemblable?

Voilà ma remarque, voici mon impression.

Je viens de lire le livre des *Actes* d'un bout à l'autre et j'affirme qu'il est impossible d'y découvrir le moindre indice révélant « cette forte préoccupation politique sous le coup de laquelle ce livre aurait été écrit. » Tout y contredit cette supposition. La clarté, la facilité, la droiture du style de saint Luc, sa physionomie ouverte et si profondément empreinte de l'esprit chrétien, tout dénonce un esprit sans réticence et qui donne sa parole avec l'innocence de la plante qui donne sa fleur et son grain. C'est l'antithèse des livres de M. Renan.

Et j'avoue que rien ne me surprendrait plus que d'entendre saint Paul protester contre cette parole honnête et simple.

Voyons donc s'il en est ainsi, voyons si le chapitre II de l'*Epître aux Galates* est en opposition avec le récit des *Actes*.

1. Quatorze ans après j'allai pour la seconde fois à Jérusalem avec Barnabé, menant Tite aussi avec moi.

2. Or ce fut une révélation de Dieu qui m'obligea d'y aller, *et je conférai avec ceux qui étoient-là, de l'Évangile que j'annonce parmi les Gentils, et en particulier avec ceux qui étoient * en autorité, de peur que toute ma course passée et celle de l'avenir ne fussent vaines.*

3. Mais quoique Tite qui m'accompagnoit fût Gentil, on ne l'obligea point de se faire circoncire.

4. Quelques faux frères même s'étant glissés secrètement parmi nous pour éprouver la liberté que nous avons en Jésus-Christ et pour nous réduire en servitude.

5. Nous ne nous relachâmes point pour eux, et nous ne voulûmes point nous assujettir, même pour peu de temps, à ce qu'ils désiroient, afin que la vérité de l'Evangile demeurât parmi vous.

6. Pour ceux qui étoient en autorité (n'importe qu'ils ayent été autrefois : Dieu n'a point d'acception de personne) ils ne me communiquèrent rien.

7. Au contraire, lorsqu'ils virent que Dieu m'avoit confié la prédication de l'Evangile parmi les Gentils, comme il l'avoit confiée à Pierre parmi les Juifs.

8. (Car celui qui par sa puissance a établi Pierre apôtre des Juifs, m'a établi par la même puissance apôtre des Gentils.)

9. * *Jacques, Céphas et Jean qui étoient considérés comme les colonnes, ayant connu la grâce qui m'a eté donnée, nous présentèrent la main à Barnabé et à moi pour nous associer avec eux, afin que nous allassions vers les Gentils et eux vers les Juifs.*

10. La seule chose qu'ils nous recommandèrent, fut que nous nous souvinssions des pauvres, ce que j'ai fait aussi fort exactement.

Tel est ce fragment de la lettre aux Galates que M. Renan prétend être en divergence avec les déclarations de saint Luc.

Or je le demande, pour être dite autrement, dans un autre style, et sur un autre ton, en quoi ces choses diffèrent-elles de celles rapportées sur le même sujet par saint Luc?

Saint Paul, comme saint Luc, ne distingue-t-il pas entre la confé-

rence intime et le concile public? « J'exposai, dit-il, aux fidèles et en particulier à ceux qui sont en autorité, etc. Pour les faits matériels comparez soigneusement les deux récits, et vous verrez qu'ils sont identiques. Quant aux résultats spirituels de la conférence particulière et du concile, ils sont énumérés et caractérisés de la même façon par les deux narrateurs. Il faut être bien décidé, dit M. de Pressensé à plier l'histoire au gré d'opinions préconçues pour prétendre que Jacques, Pierre et Jean, étaient à la tête des adversaires de Paul alors que ce dernier distingue nettement entre eux et les *faux frères* qui l'ont calomnié, et qu'il déclare explicitement qu'ils se sont empressés de reconnaître son apostolat. « M. de Pressensé ajoute : On a prétendu que la lutte était entre saint Paul et les autres Apôtres. Cette hypothèse a contre elle aussi bien les déclarations explicites de saint Paul que le récit de saint Luc. On ne peut attribuer à aucun des Apôtres l'opposition soulevée contre Paul à Jérusalem. Il nous apprend dans l'Épître aux Galates avec quelle promptitude ils lui tendirent la main d'association. »

« Ce n'était pas, ajoute à son tour M. l'abbé Vidal, une simple politesse, mais un témoignage formel et public de l'unité de doctrine et de prédication. »

Trois choses furent déclarées au concile de Jérusalem : vérité de l'apostolat de saint Paul, conformité de sa prédication avec celle des autres Apôtres, et enfin inutilité des cérémonies légales.

Or l'objet que se propose l'Apôtre dans son Epître aux Galates est précisément de rappeler ces faits et de les éclairer par certains détails intimes et personnels. Le chapitre XV des *Actes* est une page d'histoire, et le chapitre II de l'Épître aux Galates est une page de *Mémoires* sur le même sujet. Et celle-ci, loin de contredire celle-là la confirme, la complète et l'illumine.

M. Renan arguant du chapitre II de l'Épître aux Galates, dit : « L'auteur des *Actes*, veut effacer la trace des dissentiments qui ont existé.

Je vais au chapitre indiqué, et je lis : « Au contraire (c'est-à-dire au lieu de condamner l'Évangile que je prêche et que je leur ai soumis) Jacques, Céphas et Jean qui sont regardés comme les *trois colonnes*, ayant reconnu la grâce qui m'avait été donnée (c'est-à-dire ma vocation divine), me donnèrent à moi et à Barnabé la main d'association, afin que nous allassions vers les Gentils et eux vers les Juifs. »

M. Renan s'appuyant toujours de l'Épître aux Galates, ajoute : « Il (S. Luc) veut donner une base à la théorie qui tendait à prévaloir sur le pouvoir de l'Église assemblée. »

Or, je le demande, le dogme de l'infaillibilité de l'Église réunie, l'autorité de ses décisions, le devoir de se soumettre à ses arrêts, furent-ils jamais plus hautement, plus énergiquement, plus majestueusement proclamés qu'ils ne le sont ici même par saint Paul?

Remarquons-le : ce qui pousse l'Apôtre à Jérusalem, ce n'est ni un calcul politique, ni une inspiration de la prudence humaine, ni même la mission que lui confie l'Eglise d'Antioche. La cause de cette démarche est beaucoup plus profonde. C'est un ordre immédiat de Dieu. Dieu lui commande d'aller conférer avec les Apôtres et de soumettre sa doctrine à leur approbation et cela « sous peine de ne pas perdre le fruit de sa course passée et future. »

Peut-on mieux dire, peut-on dire d'une manière à la fois plus saisissante, plus poétique et plus claire, qu'en dehors de l'unité, en dehors de la communion de l'Église, toute œuvre, tout effort, tout apostolat est frappé de stérilité, et que toute branche séparée du tronc spirituel ne peut, quelle que soit son apparente vigueur, ni fleurir, ni fructifier?

Je n'oublie point que, pour annuler l'effet de cette déclaration gênante, M. Renan n'a pas craint d'accuser saint Paul d'une odieuse et sacrilége fourberie : « d'avoir feint, *selon une prétention qui lui était habituelle*, d'obéir en cela à un ordre du ciel, et d'avoir eu à ce sujet une révélation. »

Notre adversaire est tellement aveuglé par l'esprit de système qu'il ne voit pas que le stratagème dont il accuse Paul eût été non-seulement un grand péché, mais encore une insigne maladresse. Oui une insigne maladresse : est-ce que cette fierté et et cette indépendance, dont vous nous le montrez si jaloux, ne se suicidaient pas par cette coupable invention? On peut encore éluder, au moyen de certains sophismes, un ordre venant des hommes; mais un commandement exprès d'union et de soumission émanant de la bouche de Dieu lui-même, comment s'y soustraire? Le mensonge d'une révélation ou Dieu eût commandé à Paul la résistance et au besoin la révolte se comprendrait et serait digne et du caractère que M. Renan prête à Paul et du rôle qu'il lui fait jouer; mais « la feinte d'une révélation » lui ordonnant l'union, la soumission, la déférence à l'Eglise, ne se comprend pas du tout. C'eût été s'enchaîner de ses propres mains. Se

lier soi-même, c'est le fait d'un sophiste et d'un sot. Et saint Paul n'était ni l'un ni l'autre.

Vous prétendez qu'en théorie l'apôtre des Gentils était altier, vif, emporté, orgueilleux, impétueux, et voici que dans la pratique vous en faites un finot et un dupeur vulgaire.

Prêter à cette grande âme, à cette âme que Dieu avait créée si haute et que le Christ avait dilatée dans des proportions pour ainsi dire infinies, à cette âme embrasée des feux de la charité, à cette âme qui avait été ravie jusqu'au troisième ciel et qui en était redescendue toute pénétrée de la majesté et de la beauté divine, à cette âme qui ne vivait plus de la vie naturelle et qui haïssait le mensonge de tout l'amour qu'elle portait à la vérité sainte, prêter à une telle âme, des calculs aussi bas, aussi honteux, aussi impies et aussi sacrilèges, c'est... dirai-je un crime?... Non ; c'est une bêtise.

Est-ce que d'ailleurs l'union de Paul avec les Apôtres, sa soumission et son humilité n'éclatent pas dans toutes les Epîtres où il a occasion de parler d'eux? En écrivant aux Corinthiens, ne leur dit-il pas qu'il est « le dernier d'entre les Apôtres? » Ne le dit-il pas à plusieurs reprises? Ne propose-t-il pas l'Église de Jérusalem, l'Eglise-mère comme le modèle à suivre? (I Thessa. v. 14.) N'affirme-t-il pas (Corint. ch. xv. v. 11). Que la doctrine qu'il prêche est la doctrine enseignée par le Seigneur à ses Apôtres? N'est-ce pas lui qui pour se distinguer humblement de Pierre, Jacques et Jean, qualifie ceux-ci « de *grands* apôtres, ceux qui sont apôtres par excellence? » (II Corinth. v. 11). N'écrit-il pas aux Ephésiens : « Vous êtes l'édifice qui a été fondé *sur les Apôtres et sur les* Prophètes? » Est-ce que saint Paul, en déclarant qu'*il résista* en *face* à *Pierre*, ne marque pas par cette expression la supériorité de celui qu'il reprenait publiquement et dont l'ascendant pouvait faire croire à la nécessité des observances, que le concile n'avait que tolérées? Est-ce que saint Pierre, dans sa deuxième Épître aux Juifs du Pont et des provinces voisines n'approuve pas, ne défend pas et n'explique pas la doctrine « de son cher frère Paul » contre les sectaires que cherchaient à la corrompre pour ensuite en autoriser leurs erreur (1)?

(1) Toutes ces déclarations ne sont-elles pas corroborées par divers passages des Actes entre autres : « Et Paul traversa la Syrie fortifiant les églises et leur recommandant de garder les préceptes des Apôtres et des Prêtres. » « Dans toutes les villes par où Paul passait, il leur laissait cette tradition, qu'ils devaient garder les décrets des Apôtres et des prêtres qui étaient à Jérusalem. » Il tint cette conduite tant que Jérusalem fut le centre de l'Eglise.

D'où je conclus : d'abord que les deux récits, celui de saint Paul et celui de saint Luc, sur le concile de Jérusalem, loin d'offrir des divergences très-grandes, comme l'a insinué notre adversaire, sont au contraire identiques pour le fond, et ensuite que saint Luc n'a eu ni la peine ni l'occasion de faire le faux historique qu'on lui a attribué, puisqu'il n'avait point à effacer la trace des sentiments qui n'existèrens jamais.

Je crois cependant devoir ajouter à ce que nous avons déjà dit une remarque qui est de nature à bien faire connaître la manière doucement perfide dont l'auteur de *Saint Paul* écrit l'histoire.

De la comparaison et de la combinaison du chap. xv des Actes avec le chap. ii de l'Épître aux Galates, il résulte clairement le fait et la tenue d'une assemblée générale de l'Église pour recevoir les plaintes des fidèles d'Antioche contre les judaïsants. Car deux documents déclarent en outre que Pierre, Jacques, Jean et tous ceux des Apôtres qui vivaient encore, siégèrent dans cette assemblée et que Pierre, après une longue discussion, prit la parole, exposa, définit et proclama la doctrine de l'Église, après quoi tout le monde se tut ainsi que cela doit avoir lieu quand la suprême autorité a parlé.

Eh bien, malgré ces faits indéniables, malgré les déclarations concordantes des documents historiques, M. Renan, pour ne pas contrevenir à sa thèse, et pour laisser planer sur saint Pierre le soupçon de judaïsme traitreusement dirigé contre lui, M. Renan, dis-je, a trouvé dans son esprit assez de ressources pour parler du concile sans nommer une seule fois celui qui en fut la tête et le cœur, c'est à dire le prince des Apôtres. Rien de plus habile que ce silence. Par là Renan obtenait trois résultats : d'abord il classait implicitement saint Pierre parmi les judaïsants, ensuite il s'évitait la tâche difficile (1) de justifier ce calomnieux classement, et troisièmement enfin il enlevait à la grande assemblée de Jérusalem son caractère de concile œcuménique.

M. Renan accuse saint Luc d'avoir « donné à *l'entrevue* (sic) un air de concile qu'elle n'eût pas à ce degré. »

Et moi j'accuse Renan de chercher à donner au concile un air *d'entrevue* qu'elle n'eût pas du tout.

(1) Difficile en effet, car tous ceux qui ont une connaissance, même superficielle de l'histoire sainte, opposeraient aux efforts de M. Renan l'argument invincible de la conversion du centurion romain Corneille, lequel fut baptisé par Pierre, mais non circoncis, ce dont les pharisiens chrétiens, c'est-à-dire les judaïsants murmurèrent beaucoup ; tandis que les vrais disciples du Seigneur glorifiaient Dieu en s'écriant avec joie : Dieu a donc aussi donné la grâce de la pénitence aux Gentils afin qu'ils aient la vie. (*Actes*, ch. x et xi.)

Il y a cette différence entre les deux accusations que la mienne est prouvée, tandis que celle de M. Renan ne repose que sur une affirmation de M. Renan. Et cela ne suffit pas. Nous n'avons pas le moyen, et nous ne croyons pas devoir faire crédit de ses preuves à M. Renan.

L'auteur de *Saint Paul* a dit quelque part de Joseph de Maistre qu'il était trop gentilhomme. On ne sera certes pas tenté d'adresser le même reproche à un écrivain qui accuse de falsification le plus impersonnel et le plus honnête historien du monde, et qui ne prend pas la peine de justifier son accusation, à un écrivain qui se permet de qualifier de fourberie la parole d'honneur de saint Paul et qui ne rend pas raison de son insulte.

Et maintenant voulez-vous, lecteurs, une preuve sans réplique de la constante union de saint Paul avec l'Église, écoutez : « Paul *sentait* le besoin de revoir les églises de Lysie : il y avait trois ans qu'il était parti d'Antioche ; bien qu'elle eût duré moins de temps *que la* première, cette nouvelle mission (mission de Macédoine, Athènes, Corynthe) avait été beaucoup plus importante. Les nouvelles églises, recrutées parmi des populations vives, énergiques, apportaient aux pieds de Jésus des hommages d'un prix infini. *Paul tenait à raconter tout cela aux Apôtres et à se rattacher à l'Église-mère, modèle des autres.* Malgré son goût de l'indépendance, *il sentait bien, que hors de la communion avec Jérusalem, il n'y avait* que SCHISME et DISSEYTION. »

Qui parle ainsi ? c'est M. Renan lui-même (*Saint Paul* ch. *x*, *p.* 278). Il est vrai de dire qu'il ajoute aussitôt. « L'admirable mélange de qualités opposées qui formait sa nature lui permettait d'allier de la façon la plus inattendue la docilité à la fierté, la révolte à la soumission, l'âpreté à la douceur. » Vous le voyez, M. Renan a plusieurs saint Paul dans dans sa manche. A-t-il besoin pour sa thèse de l'antagonisme d'un saint Paul fier, cassant, orgueilleux, il nous montre aussitôt un personnage orné de tous ces attributs. Quelques instants après a-t-il besoin pour expliquer certains faits authentiques d'un saint Paul doux et soumis, vite il escamote le premier et le remplace par le second. Par ce moyen on n'est jamais embarrassé. Et puis la doctrine panthéistique qui veut — M. Schérer nous l'expliquait encore hier dans un article du *Temps* consacré au livre de M. Renan — qui veut, dis-je, que chaque vertu soit doublée d'un défaut, triomphe ici. De par le panthéisme manichéen, saint Paul, comme Jésus son maître, doit être double, et il sera double. Une moitié de son âme montera dans le ciel

et l'autre descendra en enfer. Plus il sera saint d'un côté, plus il sera vicieux de l'autre, et réciproquement, en sorte que Lacenaire méritait autant que lui d'être canonisé. Quelle magnifique, quelle consolante conception de la vie !

IV

Selon M. Renan la scène d'Antioche où Paul reprit saint Pierre, acheva de diviser l'Église. « La scène d'Antioche, dit-il, leur (aux émissaires de Jacques) laissa un ressentiment dont, un siècle après, on trouve encore dans les écrits du parti judéo-chrétien l'expression indignée... Ils lui vouèrent une inimitié qui déjà de son vivant lui suscitera des traverses sans nombre, qui après sa mort lui vaudra DE TOUTE UNE MOITIÉ DE L'ÉGLISE DES ANATHÈMES SANGLANTS ET D'ATROCES CALOMNIES. En quittant Antioche, les agents du parti hiérosolymite jurèrent de bouleverser les fondations de Paul, de détruire ses églises... *Il semble* qu'à cette occasion de nouvelles lettres furent expédiées de Jérusalem *au nom des Apôtres*. Il se *peut* même qu'un exemplaire de ces lettres haineuses nous ait été conservé dans l'Épître de Jude. C'est un *factum* des plus violents contre ses adversaires innommés, qui sont présentés comme des rebelles et des gens impurs. Le style de ce morceau... a beaucoup d'analogie avec le style de l'Épître de Jacques. »

Suit la lettre de Jude. C'est la première fois que l'auteur descend à citer un document. Après cette citation il continue ainsi : « Paul, à partir de ce moment, fut pour *toute une fraction de l'Église un hérétique des plus dangereux*, un faux Juif (1), un faux apôtre (2), un faux prophète (3) un nouveau Balaam (4), une Jézabel (5), un scélérat qui préludait à la destruction du temple (6), pour tout dire en un mot, un Simon le Magicien (7). Pierre fut censé partout et toujours occupé à le combattre. On s'habitua à désigner l'apôtre des Gentils par le sobriquet *Nicolas* (vainqueur du peuple), traduction *approximative* de Balaam. Ce sobriquet fit fortune : un séducteur païen qui eut des visions, quoique infidèle, un homme qui engageait le peuple à pécher avec des filles païennes, parut le vrai type de Paul, le faux visionnaire, le partisan des mariages mixtes. Ses disciples du

(1) Apoc., II, 9, III, 9. — (2) Apoc., II, 2. — (3) Apoc., II, 20. — (4) Jud., II; II. Petri, II, 15; Apoc., II, 2, 6, 14, 15. — (5) Apoc., II, 20. — (6) Hom., Pseudo-Clem., II, 17. (7) *Ibid.*, III, 59.

même coup furent appelés nicolaïtes (1). Loin d'oublier son rôle de persécuteur, on y insista de la façon la plus odieuse (2). Son évangile fut un faux évangile (3). C'est de Paul qu'il fut question quand les fanatiques du *parti* s'entretinrent entre eux, à mots couverts, d'un personnage qu'ils appelaient « l'apostat (4) », ou « l'homme ennemi (5) », ou « l'imposteur précurseur de l'Antéchrist, que le chef des Apôtres suit à la piste pour réparer le mal qu'il fait (6). Paul fut « l'homme frivole » dont les Gentils, vu leur ignorance, ont reçu la doctrine ennemie de la loi (7); ses visions qu'il appelait « les profondeurs de Dieu », on les qualifia « profondeurs de Satan », ses églises, on les appela « les synagogues de Satan (8) » ; en haine de Paul on proclama hautement que les Douze seuls sont le fondement de l'édifice du Christ (9).

« Toute une légende commença dès lors à se former contre Paul. On refusa de croire qu'un vrai Juif eût pu commettre une noirceur comme celle dont on le trouvait coupable. On prétendit qu'il était né païen (10), qu'il s'était fait prosélyte (11). Et pourquoi ? La calomnie n'est jamais à court de raisons ! Paul s'était fait circoncire parce qu'il avait espéré épouser la fille du Grand-Prêtre. Le Grand-Prêtre, en homme sage qu'il était, la lui ayant refusée, Paul, par dépit, s'était mis à déclamer contre la circoncision, le sabbat et la loi. »

A voir cet appareil de notes, ces indications de sources multiples, tout cet étalage scientifique en un mot, qui ne croirait que les assertions contenues dans les lignes dont on vient de prendre connaissance, reposent sur les documents les plus clairs et les plus inexpugnables? En présence de cette armée de notes, qui oserait attaquer le texte protégé et couvert par elles? Et puis la plupart des lecteurs ont-ils le temps, les moyens et la volonté de se livrer à un contrôle sérieux des dires de M. Renan? Ils emportent donc gravé dans leur esprit que : « *Paul fut pour toute une fraction de l'Église un hérétique des plus dangereux*, etc., etc. » Et cependant rien n'est plus faux. C'est le contraire qui est absolument vrai. Ici encore nous sommes en présence d'une équivoque et d'une confusion heureusement fort rares pour l'honneur de la raison humaine. Cette équivoque et cette confusion consistent à attribuer à l'Église une haine qui fut en réalité

(1) Apoc., II, 6, 14, 15. — (2) *Recognition.*, I, 70-71. — (3) Hom., Pseudo-Clem., II, 17. — (4) Yren., *Adv. Hær.*, I. XXVI. — (5) Lettre de Pierre à Jacques en tête du Hom., Pseudo-Clem. — (6) Hom., Pseudo-Clem., II, 17, III, 58. — (7) Lettre de Pierre à Jacques, § 2. — (8) Apoc., II, 24, *cf.* I, Cor., II, 10; — Apoc., II, 9, III, 9. — (9) Apoc. XXI, 14, *cf.* XVIII, 20. — (10) Allusion à ceci : Apoc., II, 9, III, 9. — (11) Epiph. *Hær.*, XXX, 16.

le fait des ennemis les plus acharnés de cette Église, ainsi qu'en déposent tous les Pères apostoliques. Pour ranger l'apôtre saint Jean parmi ces ennemis, M. Renan insinue que les anathèmes contenus dans l'Apocalyse pourraient bien s'adresser à saint Paul. C'est plus que de la puérilité. Tous les exégètes, tous les historiens de l'Église, jusqu'à Baur dont M. Renan s'est fait le douteux écho, affirment que dans les textes indiqués par notre adversaire, l'apôtre bien-aimé a eu eu vue les hérétiques Nicolas, Cérinthe et Marcion, dont les immondes doctrines n'étaient qu'un écoulement et un développement de celle de Simon le Magicien. Quand on a étudié la Gnose, cet impur mélange du judaïsme et des erreurs de l'antique Orient et qu'on la rapproche des écrits et de la vie de saint Jean, on voit de suite que ces écrits sont spécialement dirigés contre ladite Gnose. Un fait bien connu et rapporté par saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, lequel, comme on sait, avait reçu la vérité de la bouche même de saint Jean, va nous révéler à qui l'apôtre bien-aimé adressait ses qualifications de *fils de Satan*, de *synagogue de Satan*, etc.

« Un jour que Jean, disciple du Seigneur, était venu à Éphèse pour prendre un bain, il aperçut, dans l'intérieur de l'édifice, Cérinthe, et se retira sans s'y baigner, en s'écriant : « Fuyons, de peur que le bâtiment ne tombe sur nous, vu que Cérinthe, *l'ennemi de la vérité, s'y trouve.* » Jean ayant aussi rencontré Marcion, qui venait à lui, en lui disant : « Me reconnais-tu? — OUI, JE RECONNAIS LE FILS DE SATAN. »

Ce fait prouve que saint Jean avait l'habitude de flétrir de ce nom les chefs du gnosticisme græco-oriental, qui d'Éphèse, son foyer principal, rayonnait en Égypte, en Asie, en Galatie.

Et comme tous ces hérétiques étaient de furieux judaïsants, saint Jean les appelle pour cela : « Synagogue de Satan. » En quoi cette qualification aurait-elle pu convenir à saint Paul, puisque saint Paul était en communion de doctrine parfaite avec saint Jean? Comparez les écrits des deux Apôtres et vous trouverez une identité de doctrine absolue, et vous reconnaîtrez qu'ils poursuivent les mêmes ennemis. Et puis, est-il probable que saint Jean eût anathématisé Paul en s'adressant à cette Église d'Éphèse, fondée par l'Apôtre, et au moment même où l'Apôtre venait de verser son sang pour la foi? Il suffit, je le répète, de rapprocher les doctrines de la Gnose du chapitre II de l'Apocalypse, pour ne pas douter un seul instant que c'est de ces doctrines que saint Jean veut parler.

D'ailleurs, s'il est vrai que saint Jean ait anathématisé saint Paul, nous devons évidemment retrouver dans les écrits des disciples immédiats de l'apôtre bien-aimé un prolongement et un écho de ces anathèmes.

Or à la place de la haine nous trouvons l'amour, à la place du mépris, le respect, à la place du dénigrement, l'admiration la plus profonde. Pour tous, saint Paul est la grande lumière, la suprême autorité doctrinale, le grand saint, l'Apôtre en un mot. Pas une voix discordante parmi tous les Pères apostoliques, parmi les enfants spirituels de saint Jean. En voyant dans le livre de Renan des indications comme celles-ci : « *Iren. adv. Hær.*, I, XXVI, 2; *Epiph., Hær.*, XXX, 16, » etc. On est porté à croire tout d'abord que ces Pères confirment le point de vue de l'auteur de *Saint Paul.* Il n'en est rien. Ils le combattent de la manière la plus claire et la plus absolue. En veut-on la preuve? La voici. Aux livre et chapitre de saint Irénée, indiqués plus haut, j'ai lu ceci : « Ebionæi, solo autem eo, quod est secundum Matthæum, evangelio utuntur, *et Apostolum Paulum recusant, apostatam eum legis dicentes*... et circumciduntur, ac perseverant in his consuetudinibus quæ sunt secundum legem, et judaïco charactere vitæ, uti et Hierosolymam adorant quasi sit domus Dei. »

Et plus loin le même Père ajoute ce qui suit, à propos des Nicolaïtes :

« Nicolaïtæ autem magistrum quidem habent Nicolaum unum ex VII qui primi ad diaconium ab apostolis ordinati sunt, qui indiscretè vivunt. *Plenissimè autem per Joannis Apocalypsim manifestantur qui sint*, nullam differentiam esse docentes in mæchando, et idolothyton edere. Quapropter dixit et de iis sermo : *Sed hoc habes quod odisti opera* Nicolaïtarum, *quæ et ego odi* (Apoc. II, 6). »

Dans le chapitre de saint Epiphane, indiqué par M. Renan, je lis : *Ebioneï Paulo maledicunt.* Et, en effet, ces hideux sectaires adressent à Paul toutes les injures dont nous avons vu la nomenclature.

Ces passages, et beaucoup d'autres que nous pourrions ajouter, prouvent clair comme le jour que saint Paul, comme saint Jean, était un objet de haine pour tous les sectaires gnostiques, et que c'est ces sectaires que l'apôtre bien-aimé a, selon les expressions énergiques de saint Irénée, « très-pleinement dévoilés dans l'Apocalypse. »

Confondre ces sectaires immondes avec l'Eglise, ainsi que l'a fait l'auteur de *Saint Paul*, est un acte inqualifiable.

L'histoire des premiers siècles de l'Eglise offre le spectacle de deux courants contraires : un courant d'amour et de vénération pour l'Apôtre des Gentils de la part de l'orthodoxie, et un courant de haine pour ce même apôtre de la part de tous les sectaires. Or, je le répète, confondre sous une même appellation deux choses qui s'excluent, qui sont la négation l'une de l'autre, et par cette confusion établir une solidarité étroite entre l'amour et la haine, témoigne d'une absence déplorable de conscience historique.

Que diriez-vous d'un écrivain qui, confondant habilement et perfidement le gnosticisme protestant actuel avec le catholicisme, soutiendrait que Pie IX est abhorré par *toute une fraction de l'Église*? Vous diriez que c'est jouer sur les mots et que des équivoques de cette nature déguisent mal d'odieux attentats contre la vérité.

L'auteur de *Saint Paul* indique souvent dans ses notes les *Pseudo-Clementines*. J'avoue n'être point allé aux textes indiqués. J'ai préféré, pour avoir le sentiment vrai de saint Clément romain, aller tout droit à saint Clément romain.

Ce qu'on ne conteste plus à saint Clément romain, dit M. Hœfer, c'est la rédaction première des deux lettres écrites au nom de l'Eglise de Rome à celle de Corinthe. Elle est citée *avec éloge* par saint Polycarpe, saint Denis de Corinthe, saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, etc.

Or, dans cette Épître écrite par le successeur de saint Pierre dans la chaire apostolique, je lis ceci :

« Portons nos regards sur les saints Apôtres. L'injustice de l'envie « a fait passer Pierre par d'innombrables épreuves qui lui valurent « cette couronne du martyre avec laquelle il est entré dans le séjour « de la gloire dû à ses combats. Elle a fait remporter le prix de la « patience à Paul, qui fut jeté sept fois en prison, battu de verges et « lapidé. *Devenu le hérault de l'Evangile du couchant à l'aurore*, il « reçut en récompense de sa foi une gloire incomparable. *Après avoir* « *éclairé le monde entier* et s'être avancé jusqu'aux extrémités de « l'Occident, il souffrit le martyre par l'ordre des magistrats... Prenez « l'esprit que vous avez reçu de l'apôtre saint Paul. Que vous recom- « mandait-il avant toutes choses, lorsqu'il commençait à prêcher « l'Évangile? Certes, *c'était bien sous l'inspiration de l'Esprit-Saint* « *qu'il vous écrivait* sur lui-même, sur Apollo, sur Céphas, etc. »

Remarquez que cette lettre fut adressée à une Église d'Asie par le premier des évêques, et du vivant de saint Jean; remarquez que tous

les disciples immédiats de saint Jean répètent à l'envi ce magnifique éloge de saint Paul. Non-seulement ils le répètent, mais encore ils y ajoutent. Écoutez saint Ignace d'Antioche, disciple de saint Pierre et de saint Jean, Ignace, surnommé *Théophoros*, dépositaire des saintes traditions et de la doctrine orale du Sauveur, saint Ignace qu'on croit avoir été ce petit enfant que Jésus prit sur ses genoux : « Je vous exhorte, dit-il, dans sa sublime lettre aux Romains, à obéir à vos supérieurs, et à vous exercer à souffrir selon l'exemple que vous en donnent non-seulement les bienheureux Ignace, Rufus et Zozime, mais encore plusieurs autres d'entre nous, et *surtout Paul et les Apôtres*, et d'être persuadés que ces grands hommes N'ONT POINT COURU EN VAIN, mais qu'ils ont marché dans la foi et dans la justice. »

Saint Irénée, contemporain des disciples immédiats du Sauveur, qui avait été élevé à l'école de saint Jean, qui avait visité la moitié du monde chrétien, ce qui lui avait permis, dit M. l'abbé Glaire, de recueillir exactement les traditions et les opinions contemporaines, s'exprime ainsi au sujet des *Actes des Apôtres* dont M. Renan a essayé d'infirmer l'autorité. « Saint Luc était inspiré par la vérité même ; il a écrit son livre non-seulement avec la plus grande exactitude, mais encore éloigné de tout esprit de mensonge et d'orgueil, *ayant une connaissance exacte* de toutes choses. » Et Tertullien, au second siècle, fait observer combien les Épîtres de saint Paul confirment la vérité des faits rapportés dans ce livre, se fondant, avec raison, sur ce qu'il y a un accord parfait entre le contenu de ces deux ouvrages.

Quoi ! ce sont les disciples immédiats des Apôtres, ceux de saint Jean en tête, qui méconnaissent, qui méprisent les enseignements, les traditions et les anathèmes de leurs maîtres vénérés, qui ont à peine attendu la mort de ceux-ci pour se jeter aux pieds de Balaam ! Quoi, pas un seul ne reste fidèle, pas un seul ne proteste, pas un seul ne continue la malédiction ? Quoi ! tout à coup, du jour au lendemain, tous ces saints, tous ces grands hommes, toutes ces âmes si bien trempées dans le baptême de vérité, ont passé de la haine à l'amour ! Il faut avoir la foi robuste d'un athée comme M. Renan pour croire à des miracles si absurdes.

En présence de ces témoignages unanimes, il ne reste qu'une ressource à M. Renan, c'est de dire avec Baur que tous les livres du Nouveau Testament, toutes les lettres pastorales, toutes les œuvres des Pères apostoliques ne sont que des compositions apocryphes destinées à effacer le souvenir de l'antagonisme primitif.

Mais il ne l'a pas osé et il ne l'osera pas. Il sait bien qu'en France il faut un peu de Baur, mais que pas trop n'en faut.

Je veux, par un dernier exemple, montrer combien M. Renan a la main malheureuse dans le choix de ses preuves. Nos lecteurs ont sans doute remarqué que notre adversaire s'appuyait sur l'autorité de la deuxième Épître de saint Pierre pour affirmer qu'une fraction de l'Église désignait Paul par le sobriquet de Balaam.

On trouve en effet cette expression dans la deuxième Épître de Pierre (chap. II, v. 15), comme on la trouve en saint Jude, comme on la trouve en saint Jean ; mais il est visible qu'elle ne s'adresse pas à Paul, puisque saint Pierre termine l'Épître où elle figure par l'éloge « de la sagesse de notre cher frère Paul. »

Je l'ai dit en commençant, il faudrait, pour réfuter M. Renan, opposer un livre à son livre. Je pense néanmoins que cette étude, quelque écourtée qu'elle soit, suffira pour donner une idée et de la thèse principale soutenue par l'auteur et des artifices auxquels il est obligé d'avoir recours pour métamorphoser la vérité en erreur. Quant aux contradictions dans lesquelles il tombe, avec une inconscience véritablement stupéfiante, pour essayer de naturaliser la conversion du monde, je n'ai pas le courage d'en parler. Ici c'est le vice qui détermine la conversion de telle ville, là c'est la vertu, plus loin c'est un je ne sais quoi. Les Apôtres arrivent-ils dans une contrée quelconque, vite M. Renan, qui les suit, tire une poudre merveilleuse de sa poche, et voilà la contrée qui se convertit. Ceci n'est pas justiciable de la critique sérieuse, et j'engage fraternellement M. Renan à changer de manière s'il veut que nous nous occupions encore une fois de lui. Autrement nous le laisserons rêver tout seul, faisant toutefois des vœux pour qu'il sorte du panthéisme et qu'il rentre chez lui, c'est-à-dire dans son âme. Il y retrouvera Dieu, et avec lui la logique.

B. CHAUVELOT.

ORIENT CHRÉTIEN

LES ÉGLISES DE L'ORIENT

ET LEURS RAPPORTS AVEC ROME

I

Le sixième canon du concile de Nicée a reconnu la prééminence de quelques siéges, indiquant ainsi à trois d'entre eux une suprématie sur certaines parties du monde. On voit, du reste, par le texte même du canon que ce fut simplement la constatation ou, si l'on veut, la consécration d'un état de choses existant déjà *ab antiquo:*

Que l'on conserve les anciens usages qui sont dans l'Égypte, la Lybie et la Pentapole, de sorte que l'évêque d'*Alexandrie* ait l'autorité dans tous ces pays de la même manière que cela est pratiqué pour l'évêque de *Rome.* Qu'à *Antioche* et dans les autres provinces, les Églises conservent également leurs priviléges, leurs dignités et leur autorité.

Il n'y eut d'abord que trois patriarcats, ceux d'Antioche et de Rome, successivement fondés par saint Pierre, et celui d'Alexandrie fondé par son disciple saint Marc. De nouvelle divisions furent bientôt établies.

Le respect dû aux hiérarchies consacrées par l'institution apostolique et par la tradition a été proclamé avec éclat dès les premiers siècles. Ainsi, en 431, les évêques de Chypre ayant porté plainte, devant le concile d'Éphèse, contre le pontife d'Antioche qui avait cherché à étendre sa juridiction sur leur île, les Pères rendirent le décret suivant, si évidemment conforme à l'esprit de l'Église, c'est-à-dire inspiré par la vraie entente de la liberté et par un profond sentiment du droit :

Si, comme les deux respectables évêques venus à ce concile l'ont prouvé

par écrit et verbalement, ce n'est pas un usage ancien que l'évêque d'Antioche fasse les ordinations en Chypre, ceux qui sont à la tête des Églises dans cette île conserveront leur droit intact, selon les canons des saints Pères et la coutume antique. Il est ordonné que ce décret soit aussi observé dans les autres diocèses et provinces, de sorte qu'aucun évêque n'occupe une province qui n'aurait pas été auparavant ou dès le commencement sous sa juridiction ou sous celle de ses prédécesseurs. Si quelqu'un occupe ainsi une province étrangère ou se l'est soumise de force, qu'il la restitue, de peur que les canons ne soient mis de côté, de peur que, sous le prétexte du sacerdoce, le faste de la domination mondaine ne puisse se glisser; de peur que nous ne perdions insensiblement la liberté que nous a donnée, au prix de son sang, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le libérateur de tous les hommes.

A propos du sixième canon de Nicée, le pape Nicolas Ier, dans sa *Lettre à Michel*, fait remarquer que le concile de 325 n'a conféré aucun droit au Saint-Siége de Rome, mais qu'il l'a seulement pris comme point de comparaison. Pour bien comprendre la nature de l'autorité spéciale que le Saint-Siége de Rome exerce sur les autres Églises, il faut se rappeler les différents caractères dont le Pape est revêtu : « Le Souverain-Pontife, suivant la définition de Devoti (1), est en même temps évêque de la ville de Rome, archevêque et métropolitain de la province romaine, primat d'Italie et patriarche d'Occident. » L'autorité que le Pape exerce sur les autres patriarcats est seulement celle qui résulte de sa qualité de Souverain-Pontife. Indiquons ici, pour éviter toute équivoque (2), que cette autorité est d'institution divine et que « le Pape a dans toute l'Église la primauté non pas seulement de dignité mais de juridiction (3). »

En ce qui concerne la diversité des rites, nous rappèlerons d'abord ce qu'écrivait, à la fin du dix-septième siècle, le carme Thomas de Jésus :

Il existe dans l'Église des rites variés que les Apôtres ont institués avec sagesse, à cause de la diversité des nations (4).

Le pape Pie IX a exprimé la même pensée dans une lettre apostolique du 6 janvier 1862 :

(1) *De hierarchia ecclesiastica*. Titre III, ch. Ier, p. 1225 de l'édition Migne.
(2) Lettre de Nicolas Ier à l'empereur Michel. Labbe, p. 1334. — *La question religieuse en Orient*, p. 97. Paris, 1854.
(3) Devoti, *loc. cit.* — Zaccaria dans l'*Anti-Febronius*, t. IV, de la traduction française.
(4) *Cum in Ecclesia varii sint ritus quos prudenter, ratione diversarum gentium, Apostoli instituerunt*. t. V, du *Cursus Theologiæ completus*. Paris, Migne, p. 554.

Loin d'affaiblir l'unité de la foi, la variété des rites permis tourne à la splendeur et à la majesté de l'Église.

On peut appliquer aux rites ce que dit M. de Montalembert, en parlant des ordres monastiques en Occident (1) : « Cette variété dans l'unité constitue la beauté féconde, la souveraine majesté du catholicisme. »

Les diverses Églises auxquelles ce travail se réfère sont situées dans l'orient de l'Europe, en Asie, dans l'Afrique orientale et en Italie parmi quelques descendants des Grecs et des Albanais. Elles diffèrent extrêmement entre elles sous beaucoup de rapports ; mais elles ont en commun un caractère capital : c'est l'attachement, pour ainsi dire, absolu de tous les Orientaux aux formes extérieures sous lesquelles, depuis la domination musulmane, ils ont conservé leur religion, leurs liens de famille, leurs langues et leurs nationalités. Ils se sont transmis de génération en génération leurs rites vénérés comme le flambeau de la vie.

Nous allons donner l'énumération des Églises unies au Saint-Siége de Rome et de celles qui en sont séparées. Mais nous devons d'abord faire remarquer qu'il ne faut pas attacher trop d'importance aux titres dont les chefs de ces Églises sont revêtus. Les qualifications ont beaucoup varié et elles n'ont pas toujours la même signification. Ainsi dans la Novelle CXXXI, trois siècles après le concile de Chalcédoine, l'empereur Justinien appelle simplement *archevêque* le pontife de Constantinople, tout en affirmant qu'il a le premier rang dans l'Église universelle après le Pape. Dans les anciens poëtes et historiens français, le Pape est appelé l'*apôtre de Rome*. Le patriarche d'Alexandrie prend le titre de *juge universel* et de *pape*, sans prétendre, cependant, à aucune juridiction sur les autres patriarcats. Le patriarche d'Antioche a été quelquefois désigné sous le nom d'*exarque du diocèse* d'Orient (2). Le nom de patriarche avait même été donné primitivement à tous les évêques (3), et il a à peu près la même signification que celui de *primat*. D'après une définition qui a été formulée par Hincmar, il y aurait trois sortes de primats, dont les attributions correspondent à celles des métropolitains, des exarques et des pa-

(1) *Les moines d'Occident*. Introduction, p. 21.

(2) *De Sacris christianorum ritibus*, ch. VI. Collection Migne. T. XIX, p. 1682. — P. de Marca. *De primatu Lugdunensi et cæteris primatibus dissertatio*. Paris, 1641, p. 37. — *Oriens Christianus*, t. Ier, ch. I, et p. V de la préface.

(3) Grégoire. *Traité de la juridiction canonique du trône patriarcal œcuménique sur les Eglises orthodoxes en Bulgarie*. En grec. Constantinople, 1860, p. 148.

triarches. Le mot *catholicos* a aussi des significations diverses dans la hiérarchie ecclésiastique. En règle générale, ce qu'il faut considérer, ce ne sont pas les titres, mais les attributions.

II

Il y a en Orient deux hérésies et un schisme. Première hérésie : c'est celle de Nestorius qui croyait à deux personnes en Jésus-Christ. Cette erreur a été condamnée au concile d'Éphèse.

Deuxième hérésie : elle est l'opposée de la première. Eutychès, par horreur pour la dualité des personnes, soutint qu'il y a en Jésus-Christ une seule nature. Cette erreur, appelée *Monophysisme*, a été condamnée au concile de Chalcédoine. Les Arméniens-Grégoriens, tout en rejetant ce concile, ne veulent pas être considérés comme monophysites. Ce n'est pas le lieu de discuter cette assertion.

Les autres hérésies ont disparu de l'Orient.

Le schisme grec a été commencé par Photius et consommé par Michel Cérulaire. Les schismatiques grecs s'appellent eux-mêmes *Orthodoxes*. En effet, ils ont rejeté les hérésies de Nestorius et d'Eutychès et résisté énergiquement au protestantisme. Les Grecs sont séparés de l'Église romaine seulement par le schisme; mais la persistance raisonnée dans ce schisme finit par se confondre avec l'hérésie, puisque la suprématie d'honneur et de juridiction, qui appartient au saint-siége de Rome, est d'institution divine et article de foi.

Un certain nombre de nestoriens et de monophysites, d'anciens monothélites, des schismatiques grecs ont abandonné leurs erreurs à diverses époques. Ils sont alors rentrés dans l'unité catholique.

Mais les chrétiens orientaux ne sont pas seulement séparés des Occidentaux par les hérésies ou par le schisme. Ils ont des hiérarchies, des rites, des usages spéciaux reconnus et approuvés par l'Église romaine. C'est pourquoi les Orientaux qui ont abjuré l'hérésie ou le schisme, forment des groupes distincts dans le sein du catholicisme.

Pour comprendre le tableau qui va suivre, il faut se rappeler que ni les hérétiques ni les schismatiques ne sont constitués hiérarchiquement d'après un principe unitaire suivant la croyance. En général, chaque nationalité forme ou tend à former une Église distincte. Celles de ces Églises, qui ont la même croyance, peuvent dans certains cas être considérés comme une sorte de république fédérative.

PREM

HÉRÉSIE DE NESTORIUS.

Les **Nestoriens** ont un patriarche à Kotchanès, dans le **Kurdistan** (*Langue*

DEUXI

HÉRÉSIE MONOPHYSITE.

Les chrétiens qui rejettent le concile de Chalcédoine, forment quatre Égli

I. Les **Arméniens** appelés **Grégoriens**, du nom de leur apôtre, saint Gré
minateur. — Ils ont un patriarche ou catholicos, résidant à Eschmi
mont Ararat, et plusieurs autres patriarches résidant à Sis, à Agthamar,
lem. (*Langue arménienne.*) . . . . . .

II. Les **Jacobites** en Syrie et en Mésopotamie suivent l'erreur d'Eutyc
patriarche résidant à Zag-Faran, près Mardyn. (*Langue syriaque.*). . . . .

III. Les **Coptes** ont un patriarche résidant au **Caire**. (*Langue copte.*). . . . . .

IV. Les **Abyssins** ont un évêque nommé par le patriarche copte du Caire. (*Lan*

TROISI

HÉRÉSIE MONOTHÉLITE.

(Cette hérésie n'a pas laissé de trace en Orient, ses adhérents ayant fini par a
erreur ou par se confondre avec les Monophysites). . . . . .

---

(1) Les diverses Eglises comprises dans les trois premiers groupes ont chacune un rite spéci
le même pour les non-unis et pour les catholiques correspondants. Il serait trop long d'indi
différences et les rapprochements entre ces rites.

(2) Les langues indiquées au tableau sont les langues liturgiques ordinairement inconnues
fidèles, souvent même au bas clergé. Généralement elles diffèrent autant des langues parlées

ROUPE (1).

CATHOLIQUES CI-DEVANT NESTORIENS (5).

Les Chrétiens de Turquie et de Perse qui ont abjuré l'erreur de Nestorius, s'appellent **Chaldéens.** Leur patriarche réside à Mossoul.	*Langue chaldéenne.*
Les **Chaldéens** du Malabar relèvent du vicaire apostolique latin de Vérapoly.	

ROUPE (1).

CATHOLIQUES CI-DEVANT MONOPHYSITES (5).

Les **Arméniens** de l'Orient, qui sont en union avec Rome, ont un patriarche résidant à Constantinople.	*Langue arménienne.*
Les **Arméniens-unis** de l'Europe ont un archevêque à Lemberg, des abbés généraux à Venise et à Vienne.	
Les Chrétiens de Syrie et de Mésopotamie qui se sont séparés des Jacobites pour s'unir à Rome, sont appelés **Syriens-unis.** — Ils ont un patriarche à Mardyn.	*Langue syriaque.*
Les **Coptes-unis** ont un vicaire apostolique résidant au Caire. .	*Langue copte.*
Les **Abyssins-unis** relèvent d'un vicaire apostolique latin. . .	*Langue gheez.*

GROUPE (1).

CATHOLIQUES CI-DEVANT MONOTHÉLITES (5).

Les **Maronites** ont un patriarche du titre d'Antioche, résidant dans le mont Liban	*Langue syriaque mêlée d'arabe.*

tin diffère de l'italien ou du français. Il n'y a guère que la liturgie valaque qui soit écrite dans l'i-
ème parlé par tous. Cette particularité tient à ce que la traduction des offices en cette langue est
relativement récente. Après le valaque, c'est peut-être le grec liturgique qui se rapproche le plus du
ngage vulgaire.

QUATRIÈ

LES ORTHODOXES (4).

I. **Le patriarche de Constantinople.** (*Langue grecque.*) Il a la préséance, mais neur seulement, parmi les chefs des Églises orthodoxes dont l'énumération Dans le sein même de ce patriarcat, les trois Églises suivantes ne sont plus au siége de Constantinople que par un lien nominal, à savoir :

— Les **Serbes** de la Principauté, qui ont un métropolitain à Belgrade (*Langue*

— Les **Moldaves** et les **Valaques** des Principautés-Unies roumaines qui ont résidant à Bucharest (*Langue valaque*);

— Les **Bulgares** orthodoxes, dont la hiérarchie séparée n'est pas encore mais qui sont en insurrection contre le siège de Constantinople (*Langue slavon*

II. **Le pariarche grec d'Alexandrie.** (*Langue grecque.*). . . . . .

III. **Le patriarche grec d'Antioche.** (*Langues grecque et arabe.*). . . . . .

IV. **Le patriarche grec de Jérusalem.** (*Langues grecque et arabe.*). . . . . .

V. **L'archevêque de Chypre** (*Langue grecque.*). . . . . .

VI. **Le Synode d'Athènes** pour le royaume de Grèce. (*Langue grecque.*). . . .

Pour mémoire. — **L'archevêque géorgien de Tiflis,** absorbé en fait, comme glise, par le synode de Saint-Pétersbourg. (*Langue géorgienne.*). . . . . .

VII. **Le synode de Saint-Pétersbourg.** (*Langue slavonne.*). . . . . .

VIII. **Le patriarche serbe à Carlovitz,** en Autriche. (*Langue slavonne.*) . . .

IX. **L'évêque du Monténégro.** (*Langue slavonne.*). . . . . .

X. **Le métropolitain valaque,** à Hermanstadt, en Transylvanie. (*Langue valaq*

(3) Toutes les Eglises unies et non unies, rangées dans le quatrième groupe, célèbrent d'après même rite appelé le rite grec, bien que les langues liturgiques soient différentes.

(4) Tous les chefs des Eglises orthodoxes, qu'ils s'appellent patriarches, synodes, métropolitains, sont égaux et indépendants les uns des autres, ou, suivant l'expression consacrée, *autonomes et*

ORIENT CHR.

'E (3)

LES UNIATES DE R

re. — L'Église unie de langue grecq
lement en Italie;elle est en voie de for

. . . . . .

vres de Notre-Seigneur Jésus-Christ
ue slave. Car ce n'est pas seule-
ecque et latine, mais dans toutes
ure nous avertit de louer le
toutes les nations; peuples,
remplis de l'Esprit-Saint,
ngues. Aussi saint Paul
igneur Jésus-Christ est
gues, dans sa pre-
ge surabondam-
ous servant des
c en rien à ce
lise en cette
'Ancien et
e qu'on
ngues
ussi

Bulgare-unie, dont le chef est un évêque adminis-
apostolique résidant à Andrinople. . . . . } Langue

---

rétiens qui, dans ces trois patriarchats, sont sortis du
me, portent le nom de **Melchites**, et ont un seul patriar-
lu titre d'Antioche, résidant à Damas. . . . . } *Langue arabe.*

---

moire. — Les **Géorgiens-unis** ont passé les uns au rite
ien, les autres au rite latin. . . . . }

Ruthéniens-unis du royaume de Pologne ont un évêque
elm. . . . . .
Ruthéniens-unis de la Galicie autrichienne ont un ar-
vêque à Lemberg. . . . . .
Ruthéniens-unis de la Hongrie ont à Eperies et à Mun-
ch des évêques relevant de l'archevêché latin de Gran. . } *Langue slavonne.*

Serbes-unis ont à Krigévatz (Kreutz) un évêque rele-
t de l'archevêché latin d'Agram . . . . . } *Langue slavonne.*

---

es **Valaques-unis** de l'Autriche ont un métropolitain ré-
lant à Fogaratch, en Transylvanie. . . . . } *Langue valaque.*

Les Églises des Orthodoxes sont en communion entre elles, et se concertent dans les cir-
s graves, le plus souvent par écrit.
chefs des diverses Eglises unies des quatre groupes relèvent séparément et directement du
'exception des évêques d'Eperies, de Munkatch et de Krigévatz (Kreuz).

Observation. — D'après ce qui précède, il est facile de voir que l'expression, *Église orientale* n'a pas de sens au singulier (1) : on doit dire *les Eglises orientales*. En effet, il n'y a pas d'unité religieuse orientale : il y a trois groupes, le nestorien, le monophysite et l'orthodoxe, lesquels s'anathématisent réciproquement, même dans leurs livres sacrés (2).

A plus forte raison n'y a-t-il pas de chef religieux unique pour tout l'Orient non catholique. C'est à tort qu'on applique quelquefois cette qualification à l'empereur de Russie, lequel n'a aucune attribution religieuse même en Russie, ou au patriarche grec de Constantinople qui, aux yeux des nestoriens et des monophysites est tout aussi hérétique que le pape de Rome et pour les mêmes raisons.

III

Il existe *ab antiquo* dans le patriarcat de Rome des Églises de rite oriental et de langue non latine. Les Églises unies des Bulgares, des Ruthènes, des Valaques sont comprises dans ce patriarcat. D'un autre côté, la messe latine est célébrée aujourd'hui dans la Sicile en langue grecque, dans la Dalmatie en langue slavonne. Le rite mozarabique est encore observé dans une chapelle de la cathédrale de Tolède.

Non-seulement comme patriarches particuliers de l'Occident, mais comme souverains pontifes dans leurs relations avec les autres patriarches, les Papes ont montré le plus grand respect pour les rites, la discipline et la hiérarchie des Églises orientales. Nous rapporterons chronologiquement quelques extraits de leurs actes.

Au mois de juin 880, le pape Jean VIII adressait la lettre suivante à Sviatoplouk, roi de la Grande-Moravie, à l'occasion des missions de saint Méthode chez les Slaves :

Nous approuvons, pour rendre à Dieu les louanges qui lui sont dues, les lettres slaves inventées par Constantin le Savant (saint Cyrille), et

(1) L'expression *Eglise orientale* est aussi en contradiction avec celle de *catholique*, c'est-à-dire universelle, que se donnent les orthodoxes grecs. « A church cannot be both the *eastern* and the *catholic* church. » (Neale 's *A history of of the holy eastern church.*)

(2) Voici par exemple, comment un patriarche grec de Constantinople parlait des autres Orientaux. « Il y a quatre sectes avec lesquelles notre Eglise n'a aucune communion. Ces sectes sont l'arménienne, la copte, la maronite et la jacobite. Le rite de ces sectes est difforme et absurde, leurs cérémonies plus que brutes. Ils sont hérétiques quant à la foi, et dans leurs mœurs comme dans les autres circonstances de la religion, rien ne les distingue des animaux. » (*Monuments authentiques de la religion des Grecs*, p. 154.)

nous ordonnons que la gloire et les œuvres de Notre-Seigneur Jésus-Christ soient racontées dans cette même langue slave. Car ce n'est pas seulement dans les trois langues hébraïque, grecque et latine, mais dans toutes les langues, que l'autorité sacrée de l'Écriture nous avertit de louer le Seigneur, en disant : *Louez le Seigneur, ô toutes les nations; peuples, louez-le tous* (1). Et les Apôtres, après avoir été remplis de l'Esprit-Saint, ont répété les grandeurs de Dieu dans toutes les langues. Aussi saint Paul a-t-il dit : *Que toute langue confesse que Notre-Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père* (2). A propos des langues, dans sa première Épître aux Corinthiens (3), cet apôtre nous engage surabondamment et manifestement à édifier l'Eglise de Dieu en nous servant des diverses langues. Ni la foi ni la doctrine ne s'opposent donc en rien à ce que les messes soient chantées en langue slave, ni à ce qu'on lise en cette même langue le saint Évangile, ainsi que les leçons divines de l'Ancien et du Nouveau Testament bien traduites et bien interprétées, ni à ce qu'on chante ainsi tous les autres offices. Car celui qui a fait les trois langues principales, à savoir l'hébraïque, la grecque et la latine, a créé aussi toutes les autres langues pour sa louange et pour sa gloire.

Nous ordonnons, cependant, que dans toutes les églises de votre royaume, l'Évangile soit d'abord lu dans la langue latine, pour lui rendre honneur. L'Évangile, traduit en langue slave, sera ensuite annoncé aux oreilles du peuple qui ne comprend pas le latin...

Nous rappellerons à cette occasion que l'usage existait autrefois, dans l'Église de Constantinople, de lire l'Épître et l'Évangile en grec et en latin (4).

Au onzième siècle, après la consommation du schisme, les églises des Latins furent confisquées dans tout l'Orient par les Grecs; mais le pape Léon IX voulut que les églises des Grecs restassent ouvertes en Italie, et voici ce qu'il écrivait à cette occasion :

Voyez combien, en cette circonstance, l'Église romaine s'est montrée plus discrète, plus modérée et plus clémente. En dedans et en dehors de Rome, il existe plusieurs monastères et églises grecs. Eh bien ! non-seulement il ne leur a été apporté aucune perturbation et on ne leur a rien interdit de leur tradition paternelle et de leurs usages, mais même on leur a conseillé et prescrit de continuer à s'y conformer (5).

(1) Ps. CXVII, v. 1.
(2) Saint Paul aux Philippiens, chap. II, v. 11.
(3) Chap. XIV.
(4) *Lettre du pape Nicolas Ier à Michel*, Labbe, p. 1321.
(5) Lettre encyclique de Benoît XIV, *Allatæ sunt*, chap. VII.

Les papes Innocent III, mort en 1216, Honorius III, mort en 1227, Innocent IV, mort en 1255, Alexandre IV, mort en 1261, Grégoire X, mort en 1276, Nicolas III, mort en 1280, Eugène IV, mort en 1447, Léon X, mort en 1521, Clément VII, mort en 1534, Pie IV, mort en 1565, ont témoigné de leur sollicitude pour la conservation des Églises orientales. Leurs actes et ceux de leurs successeurs inspirés du même esprit sont rapportés dans la lettre encyclique de Benoît XIV, qui commence par ces mots : *Allatæ sunt* (1).

En 1354, Innocent VI, écrivant d'Avignon au chef de l'Église serbe Joannicius, le traitait officiellement de patriarche (2), titre qui n'a été reconnu à ce pontife par l'Église de Constantinople que vingt-deux ans plus tard.

Par une bulle du 21 août 1501, le pape Alexandre VI défend de rebaptiser les Grecs qui reviennent à l'unité, et, à cette occasion, il confirme que les Grecs peuvent garder les autres cérémonies accoutumées des Églises orientales qui ne touchent point à l'hérésie.

Grégoire XIII, mort en 1585, institua dans la ville de Rome, pour les Grecs, les Maronites et les Arméniens, trois colléges dans lesquels il voulut que les élèves de ces nations fussent élevés, mais de manière qu'ils persévérassent dans leurs rites spéciaux. Aussi les Orientaux célèbrent à Rome d'après leurs propres rites, et il est permis aux évêques maronites, coptes ou melchites, de passage à Rome, d'y conférer les saints ordres, suivant leurs rites, à des gens de leur nation (3).

L'établissement d'un collége à Rome fut accueilli par les Grecs avec reconnaissance, comme on le voit dans une lettre de Théodose Zygomalas à Martin Crusius : « Le Pape qui occupe actuellement (1581) le siége de l'ancienne Rome a fondé une grande école. Il y a appelé des jeunes gens et y a mis pour les instruire les docteurs qu'il a pu se procurer de la Grèce. Et maintenant beaucoup de précepteurs et d'élèves originaires de Grèce, comme des lettres d'amis dignes de foi me l'assurent, s'y livrent aux études, grâce à Dieu. (4). »

A l'occasion de la fondation du collége arménien, en 1584, Grégoire

(1) Cette bulle se trouve au tome IV du *Bullaire de Benoît XIV*, Le père Gagarin en a donné le texte dans *La Russie sera-t-elle catholique?* Paris, Douniol, 1856.

(2) *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*, par le P. Theiner. Rome, 1860. t. II, p. 13.

(3) Benoît XIV, *loco cituto*, chap. XIV et XV. — Lettre d'Abraham Ecchellensis à Jean Morin, dans *Antiquitates Ecclesiæ Orientalis clarissimorum virorum Barberini, L. Allatii, L. Holstenii, Joh. Morini, A. Ecchelensis, etc., dissertationibus epistolicis enucleate*, p. 467. Londres, 1682.

(4) *Turco-Græcia*, page 94.

goire XIII rend un témoignage éclatant à l'héroïsme de la Petite-Arménie : « Cette nation a bien mérité de l'Église et de la république chrétienne de plusieurs manières, et principalement il nous a paru digne d'une mention particulière qu'aucun État, qu'aucun peuple n'a plus souvent et plus promptement fourni des secours aux princes et aux armées chrétiennes partant pour la recouvrance de la Terre-Sainte que les Arméniens, qui, dans cette guerre sacrée, aidaient très-courageusement et très-fidèlement les chrétiens en leur procurant des combattants, des chevaux, des armes, des moyens de transport, des conseils, et enfin des ressources de toute espèce (1). »

En 1602, Clément VIII rendait la décision suivante :

Les prêtres ruthéniens unis peuvent, dans l'église des catholiques de rite latin, se servir des autels, des vases et des vêtements sacrés des Latins et y célébrer la messe, en cas de nécessité, et même seulement par motif de dévotion, mais à la condition qu'ils célèbrent d'après le rite grec.

Réciproquement, les prêtres de rite latin peuvent, dans une église des Ruthéniens unis, se servir de l'autel, des vases et des vêtements sacrés et y célébrer la messe, mais d'après le rite latin.

En rappelant ce fait, l'auteur du traité *De sacris Christianorum ritibus*, mentionne que Clément VIII et plus tard Benoît XIV ont approuvé l'usage grec de l'*antimension*. Nous citerons plus bas les déclarations de Clément VIII à l'occasion de l'union ruthénienne. Ce Pape établit à Rome même un évêque grec pour conférer les ordres sacrés, d'après le rite de cette nation, aux Grecs habitant dans les diocèses latins, et Clément XII institua un second pontife avec résidence dans le diocèse de Bisignano, afin que ceux qui demeurent loin de Rome ne soient pas obligés de venir jusque dans cette ville pour y recevoir les ordres sacrés d'après le rite grec (2).

Dans un bref de 1615, adressé aux évêques ruthéniens, Paul V rappelle qu'en admettant les Ruthéniens à l'union, le Saint-Siége ne peut jamais avoir eu l'intention de porter atteinte aux rites et aux usages de l'Église orientale, et Urbain VIII, par des décrets des 7 février et 7 juillet 1624, défend aux Ruthéniens unis de passer au rite latin.

(1) Citation de M. Dulaurier dans le *royaume de la Petite-Arménie*, journal asiatique, 5e série, t. XVII, d'après le *Bullarium Romanum*, t. IV, part. IV, p. 78. Rome, 1747.
(2) Benoît XIV, *Allatæ sunt*, chap. XV.

Une décision de Clément IX, du 2 avril 1669, interdit aussi les changements de ce genre :

Pour conserver la paix entre les Arméniens unis du royaume de Pologne et pour d'autres causes très-graves, il a été décidé avec l'assentiment de la Congrégation de la Propagande que, sans une permission spéciale du Saint-Siége, il n'est pas permis, pour quelque cause que ce soit, aux laïques et ecclésiastiques réguliers et séculiers, de passer au rite latin. En conséquence, il est formellement interdit à tous les archevêques, évêques et officiers des séminaires unis de prendre sur soi dorénavant d'accorder à leurs sujets de tout grade et de toute condition des permissions pour le changement de rite. Il est également défendu aux archevêques, évêques et autres prélats latins, et à leurs officiers, d'oser, à l'avenir, sous quelques prétexte et cause que ce soit, recevoir lesdits Arméniens unis voulant passer au rite latin, même avec la permission de leurs prélats arméniens, sous peine de nullité de l'acte.

Le 31 janvier 1702, sous le pontificat de Clément XI, la Congrégation de la Propagande rendit un décret ainsi conçu :

Sur le rapport du R. P. Charles-Augustin Fabroni, secrétaire, la Sacrée Congrégation a mandé qu'il fût ordonné, comme il est ordonné par le présent décret aux préfets des missions apostoliques, à tous en général et à chacun en particulier, qu'aucun d'eux, à l'avenir, en quelque occasion et sous quelque prétexte que ce soit, n'ose accorder aux catholiques d'une nation orientale quelconque des dispenses pour les jeûnes, prières, cérémonies et autres obligations du même genre, prescrites par le rite particulier de ces nations et approuvées par le Saint-Siége apostolique. En outre, la même Sacrée Congrégation a décidé qu'il n'a pas été et qu'il n'est permis aucunement aux catholiques orientaux de quitter l'usage et l'observance de leurs rites propres, approuvés, comme il a été dit plus haut, par la sainte Église romaine. Cette décision, ainsi renouvelée et confirmée aujourd'hui, Leurs Éminences ont mandé qu'elle devait être observée entièrement et sans aucune tergiversation par tous lesdits préfets et missionnaires en général et par chacun en particulier (1).

En 1724, à propos du concile tenu à Zamosc (Pologne) en 1720, Benoît XIII confirma solennellement toutes les constitutions de ses prédécesseurs et les décrets des conciles relatifs soit à l'autonomie administrative de l'Eglise ruthénienne-unie, soit aux rites orientaux (2).

(1) Benoît XIV, *Allatæ sunt*, chap. III.

(2) Voir à ce sujet le travail déjà cité du père Gagarin, p. 9. — *Le catholicisme romain en Russie*, par le comte Dmitry Tolstoy. Paris, 1863. Tome Ier, p. 229.

Benoît XIV envoya le slave Caraman jusqu'en Russie pour en étudier la langue liturgique, et institua une chaire de cette langue au collége de la Propagande.

Le Bullaire de ce Pape contient plusieurs constitutions sur les rites des Coptes, des Melchites, des Maronites, des Ruthéniens, des Grecs d'Italie en général, et, parmi ces derniers, sur les rites du clergé de l'église collégiale de Messine appelée Sainte-Marie *de Grafeo*, et enfin sur la conservation du rite grec dans l'ordre de Saint-Basile.

Dans la quatre-vingt-septième constitution du tome Ier de ce Bullaire, voici ce qu'on lit sur les rites des Melchites :

Quant aux rites et aux usages de l'Église grecque unie, nous avons d'abord, d'une manière générale, établi par un décret qu'il n'était et qu'il n'est permis à personne, à quelque titre et sous quelque prétexte que ce soit et de quelque autorité ou dignité qu'il soit revêtu, même patriarcale ou épiscopale, de rien innover, ou d'introduire quoi que ce soit qui porte atteinte (*imminuat*) à l'entière et exacte observation de ces rites.

Le même pape dit encore, dans une lettre adressée au patriarche d'Antioche, qui avait annoncé l'intention d'apporter une modification à l'office des présanctifiés :

Il faut que les anciennes rubriques de l'Église grecque soient conservées entièrement et en inculquer (*inculcari*) l'exécution aux prêtres.

Benoît XIV renouvela la défense de faire passer les Orientaux au rite latin comme il résulte de la constitution commençant par le mot *Demandatam* et inscrite sous le numéro 85 dans le tome Ier de son Bullaire. Voici ce qu'on lit aux chapitres XVIII et XXXV :

S'il arrive par la suite que, en cas de nécessité et faute d'un curé du rite grec, des Grecs reçoivent le baptême ou les autres sacrements par le ministère d'un prêtre latin, ces Grecs ne seront pas, pour ce fait, considérés comme ayant embrassé le rite latin ; mais sans aucun doute, ils seront tenus de garder le rite grec dans lequel ils sont nés.

Nous défendons expressément aux Melchites catholiques qui suivent le rite grec, à tous en général et à chacun en particulier, de passer au rite latin. Nous interdisons formellement à tous les missionnaires, sous les peines portées ci-dessous et sous d'autres que nous jugerions devoir leur infliger, de conseiller ce passage du rite grec au latin et de le permettre même aux Orientaux qui le désireraient, sans avoir consulté le Saint-Siége.

En 1755, le même Pape rappela que cette défense s'appliquait à tous les Orientaux non unis, et voici en quels termes :

Lorsqu'un Grec ou tout autre Oriental non uni désire revenir à l'unité de l'Église catholique, il n'est jamais, et en aucune façon, permis à un missionnaire de l'engager à quitter son propre rite (1).

Nous citerons encore deux prescriptions de Benoît XIV, relatives à ce qui doit être observé dans les lieux où les communions grecque et latine se trouvent en contact :

Pour ce qui concerne les préséances, on ne doit pas tenir compte de la diversité du rite grec ou latin, mais il faut considérer lequel des deux ecclésiastiques a été le plus anciennement ordonné, ou est revêtu de la dignité la plus élevée, et examiner les autres qualités qui, de plein droit, permettent de revendiquer le premier rang dans les solennités ecclésiastiques, à moins que l'usage ne soit différent.

Dans un diocèse habité par des Grecs et des Latins, et où il n'y a qu'un seul archevêque ou évêque ordinaire latin, ce prélat doit, pour les affaires et les causes de ces Grecs, désigner un vicaire grec, agréé par ses compatriotes ou élu par eux (car un Grec connaîtra mieux les usages des Grecs qu'un Latin). De même pour les appels au métropolitain, s'il se trouve que le métropolitain ne soit pas lui-même Grec, il doit désigner un juge spécial pour les causes des Grecs (2).

Sous le même pontificat, un missionnaire écrivit de Bassorah à la Congrégation de la Propagande, pour poser aux cardinaux les deux questions suivantes : 1° quel rite doivent observer les Syriens et les Arméniens lorsqu'ils officient dans les églises des Latins ; 2° les missionnaires ont-ils la faculté de dispenser les Orientaux de l'abstinence du poisson? Suivant l'usage, la Congrégation de la Propagande renvoya ces questions à l'examen de celle de l'Inquisition générale. Les cardinaux composant cette dernière congrégation se réunirent, en présence de Benoît XIV, le 3 mars 1755, et, de leur avis unanime, la décision a été : *qu'il ne faut rien innover* (*nil esse innovandum*) (3).

Cette décision mémorable fut sanctionnée par Benoît XIV, qui, à cette occasion, adressa, le 2 juillet 1755, à tous les missionnaires en Orient, la fameuse lettre encyclique qui commence par les mots : *Allatæ sunt*.

Non pas seulement, dit Sa Sainteté en terminant, pour répondre à la lettre du missionnaire de Bassorah, mais pour rendre sensible à tous la

(1) Benoît XIV, *Allatæ sunt*, chap. XI.
(2) *Etsi pastoralis*, chap. IX.
(3) Benoît XIV *Allatæ sunt*, chap. III.

bienveillance avec laquelle le Saint-Siége embrasse les catholiques orientaux, puisqu'il prescrit que l'on conserve entièrement leurs anciens rites qui ne sont contraires ni à la religion catholique, ni à l'honnêteté ecclésiastique ; puisque, aux Orientaux qui rentrent dans l'unité catholique, il ne demande pas de quitter leurs rites, mais seulement d'abjurer et de détester les hérésies ; désirant vivement que leurs diverses nations (communions) soient conservées et non détruites et, (pour comprendre beaucoup de choses en peu de mots) qu'ils soient tous catholiques, mais non pas qu'ils soient tous latins (1).

Cette encyclique de Benoît XIV est un traité complet dans lequel Sa Sainteté expose la doctrine constante de l'Église et prescrit leurs devoirs aux missionnaires, avec une autorité qui rappelle les temps apostoliques : *Incipiens autem Petrus exponebat illis ordinem* (2).

Si nous essayions seulement de résumer ce document, ce serait répéter tout ce que nous venons d'exposer. Nous ne pouvons qu'en conseiller la lecture et en traduire ici trois passages qui forment une sorte de conclusion :

En cherchant à ramener à la religion catholique les Grecs et les autres Orientaux non unis, les Pontifes romains ont eu seulement à cœur d'extirper radicalement de leurs esprits les erreurs d'Arius, de Macédonius, de Nestorius, d'Eutychès, de Dioscore, des Monothélites et autres hérésies dans lesquelles il y en a qui sont malheusement tombés, mais en leur laissant intacts et les rites et la discipline qu'ils observaient et professaient avant la séparation, et qui s'appuient sur leurs antiques et vénérables rituels et liturgies. Ces mêmes Pontifes romains n'ont jamais exigé qu'en revenant à la foi catholique, les Orientaux abandonnassent leur rite pour embrasser le rite latin; car un tel changement eût entraîné avec soi la disparition complète de l'Eglise orientale et des rites orientaux, ce qui n'a jamais été tenté en aucune façon, et a toujours été et est encore aussi loin que possible des intentions du Saint-Siége (3).

Voilà pour ce qui concerne la doctrine constante du Saint-Siége. Benoît XIV résume de la manière suivante les devoirs que cette doctrine impose aux missionnaires :

De ce qui précède il résulte que, pour rappeler les Grecs et les autres Orientaux dans la voie de l'unité, il n'est pas besoin que leurs rites soient changés ni altérés... Le missionnaire qui désire ramener un Oriental non

(1) Benoît XVI, *Allatæ sunt*, chap. XLVIII.
(2) *Actes des Apôtres*, chap. II, v. 14.
(3) Benoît XIV, *Allatæ sunt*, chap. XVIII.

uni doit éviter avec le plus grand soin de l'exciter à embrasser le rite latin; car ce missionnaire n'a qu'une chose à faire : le ramener à la foi catholique et non pas le latiniser (1).

Enfin, à propos de l'examen des missels des Orientaux, Benoît XIV dit :

On a apporté une circonspection attentive et en quelque sorte scrupuleuse pour que le rite grec ne fût lésé en rien, mais conservé sans atteinte et intégralement (2).

Depuis Benoît XIV, aucun souverain Pontife ne s'est occupé avec plus de sollicitude des communions orientales que Pie IX. La deuxième année de son exaltation, Sa Sainteté adressait aux Orientaux une lettre encyclique qui commence par ces mots : *In supremâ Petri* et qui est du jour de l'Épiphanie 1848. En voici un extrait :

... Nous conserverons entièrement intactes vos liturgies catholiques particulières, que nous honorons véritablement, quoiqu'elles diffèrent en plusieurs choses de celle des Églises latines. Car vos liturgies ont été honorées également par nos prédécesseurs, comme étant recommandables par la vénérable antiquité de leur origine et écrites dans des langues parlées par les Apôtres ou par les Pères, et comme comprenant des cérémonies d'un éclat et d'une magnificence imposante, propre à exciter la piété et la vénération des fidèles pour les saints mystères.

Cette sollicitude du siége apostolique pour les liturgies catholiques des Orientaux est démontrée par plusieurs décrets et constitutions que les Pontifes romains ont rendus pour que ces liturgies soient conservées. Parmi ces documents, il suffira de rappeler les lettres de notre prédécesseur Benoît XIV, et particulièrement celle qui a été écrite le 26 juillet 1755, et qui commence par ces mots *Allatæ sunt*. Cette sollicitude est prouvée, en outre, par la liberté laissée aux prêtres orientaux venus en Occident, non-seulement de célébrer dans les églises des Latins d'après le propre rite de leurs nations (3), mais encore d'avoir en plusieurs lieux, et surtout à Rome, des églises bâties pour leur usage spécial.

Il ne manque pas non plus en Occident de monastères de rite oriental, ni d'autres établissements destinés à recevoir les Orientaux, ni de colléges fondés spécialement pour que les fils des Orientaux, soit seuls, soit mêlés

(1) Benoît XIV, *loc. cit.*, chap. XIX.
(2) Benoît XIV, *ibid.*, chap. XVIII.
(3) L'*Œuvre des écoles d'Orient* a fait célébrer avec solennité des messes d'après différents rites orientaux dans les principales églises de Paris au milieu d'un concours immense et sympathique de fidèles. Beaucoup de catholiques latins y ont reçu la communion par le ministère des prêtres orientaux.

à d'autres jeunes gens, étudient les lettres et les sciences sacrées, se forment à l'instruction cléricale et deviennent ainsi aptes à remplir les fonctions ecclésiastiques chacun dans son pays.

Voici maintenant ce que dit Pie IX dans le même document au sujet de la hiérarchie actuellement existante dans les pays séparés de la communion du Saint-Siége :

Nous avons déterminé et arrêté qu'à l'égard des ministres du culte dans les nations non unies, simples prêtres ou évêques, qui reviendraient à l'unité catholique, nous observerons la règle que nos prédécesseurs, tant anciens que modernes, ont tant de fois suivie, c'est-à-dire que nous leur conserverons leurs rangs et leurs dignités afin d'employer leur coopération, conjointement avec celle du clergé déjà uni de l'Orient, pour conserver et étendre le culte de la religion catholique parmi leurs compatriotes.

Au mois de décembre 1853, Pie IX donna à l'Église valaque unie une hiérarchie de son rite, indépendante de l'autorité des évêques latins et relevant directement du Saint-Siége. Voici un extrait de l'allocution que Sa Sainteté prononça à cette occasion dans le consistoire secret du 19 décembre de la même année :

Guidés comme nous par l'esprit de la charité chrétienne qui est douce et patiente, nos prédécesseurs ont déclaré que les rites sacrés, adoptés par l'Église orientale, qu'ils n'ont pas trouvés contraires à la foi orthodoxe, non-seulement ne devaient pas être improuvés, mais qu'ils devaient être observés et maintenus, comme recommandables par l'antiquité même de leur origine et comme provenant, en grande partie, des saints Pères. Bien plus, nos prédécesseurs, par des constitutions expresses et très-sages, ont édicté qu'il n'est permis à personne d'abandonner les rites orientaux. Ils savaient que l'Épouse immaculée du Christ se distingue par une admirable variété qui ne nuit pas à l'unité, que l'Église, qui n'est pas enfermée dans les limites des pays, embrasse tous les peuples, toutes les nations, toutes les races qu'elle nourrit par l'accord et l'unité de la foi, quelle que soit la diversité des mœurs, des langues et des rites approuvés par l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres. Notre prédécesseur de glorieuse mémoire, Grégoire XVI, le savait parfaitement, et, appliquant ses soins et sa vigilance pastorale à la nation des Valaques de rite grec qui habitent la Transylvanie, il a voulu leur instituer une hiérarchie ecclésiastique particulière de rite grec pour les diriger, les consoler et les confirmer dans la foi catholique. Ce que notre prédécesseur n'a pu accomplir à cause de la difficulté des temps, nous l'avons achevé en grande partie, à la grande consolation de notre âme.

Cet empressement à constituer une hiérarchie séparée n'est pas un des moindres témoignages de la sollicitude des Papes pour les Églises orientales ; il sert aussi à démontrer par des faits que le Saint-Siége ne cherche ni à absorber ni à latiniser les Églises qui rentrent dans l'union.

C'est ce que Pie IX a rappelé aux Arméniens dans une lettre encyclique en date du 2 février 1854 :

Vous n'ignorez pas avec quelle persévérance ce siége apostolique a constamment donné aux Arméniens tous les secours par lesquels il était possible de pourvoir d'une manière ou d'une autre, selon leur propre rite, à leurs nécessités de toute espèce et particulièrement à leurs besoins spirituels... Vous vous rappelez comment, dès que les circonstances le permirent, ce siége apostolique établit à Constantinople un pasteur arménien revêtu de la dignité épiscopale et comment plus tard, les Arméniens ayant, grâce à la clémence du souverain empereur des Turcs, acquis la liberté qui, par l'union des âmes, devait faire fleurir la religion et lui donner une vigueur nouvelle, un siége archiépiscopal et primatial fut érigé pour eux dans cette même ville, afin qu'ils eussent leur propre archevêque. De tout cela font foi les lettres apostoliques de notre prédécesseur Pie VIII. Tout le monde connaît également les soins infatigables et tout particuliers de notre prédécesseur immédiat, Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, pour reconstituer cet insigne diocèse.

Dans le courant de cette lettre, Pie IX parle encore du soin que le Saint-Siége a pris dans tous les temps de maintenir les antiques et saints rites de l'Église orientale.

Enfin, Sa Sainteté a donné aux Orientaux une nouvelle et précieuse preuve de sa sollicitude paternelle. Par des lettres du 6 janvier 1862, Pie IX vient d'instituer une congrégation spéciale qui prendra le nom de « Congrégation de la Propagande pour les affaires des rites orientaux. » Le Saint-Père, après avoir tracé l'historique de la question, explique ainsi le but de cette institution :

Nous avons confié à une commission composée de cardinaux le soin de rechercher ce qu'il y aurait de mieux à faire pour la prospérité spirituelle de l'Orient. Considérant, d'un côté, la gravité et la multiplicité des besoins de l'Orient et la nécessité de traiter à part les affaires orientales, à cause de la différence de langue, de rite et de discipline ; considérant, d'ailleurs, les innombrables occupations dont la Congrégation de la Propagande est, en quelque sorte, accablée par suite de l'extension prodigieuse que notre sainte religion a prise, avec la grâce de Dieu, depuis le commencement de

ce siècle, dans l'Amérique septentrionale, dans les Indes orientales, en Chine, en Océanie, en Europe même... cette commission s'est aisément convaincue que la Congrégation de la Propagande a besoin d'être renforcée pour suffire à l'expédition des affaires d'Orient, et nous a proposé de porter remède à cet état de choses en établissant une congrégation spéciale et permanente chargée exclusivement de tout ce qui concerne les rites, la discipline et la correction des livres liturgiques de l'Orient... C'est pourquoi, préoccupé au plus haut point du bien spirituel des Orientaux et prêt à tout entreprendre dans cette intention, de l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine et de notre autorité apostolique, nous instituons et érigeons à perpétuité, par les présentes lettres, une congrégation spéciale exclusivement chargée des questions orientales...

Ainsi, toutes les affaires déférées actuellement à la Congrégation de la Propagande seront désormais scindées en deux catégories distinctes : affaires du rite latin, affaire des rites orientaux. La nouvelle congrégation établie par nous pour les affaires de rite oriental aura compétence pour traiter également les questions mixtes où interviennent des personnes ou des choses de rite latin, à moins qu'elle n'aime mieux les déférer à la Congrégation générale de la Propagande. La nouvelle congrégation relèvera du cardinal-préfet de cette dernière, se composera d'un nombre suffisant de cardinaux pris dans celle de la Propagande, mais aura ses consulteurs, son secrétaire, sa secrétairerie et ses officiers particuliers. Nous avons appelé dans notre bonne ville de Rome quelques ecclésiastiques renommés par leur connaissance des langues et des choses de l'Orient, et dont les lumières seront d'un grand secours à la nouvelle congrégation, surtout pour les questions de rite et de discipline et pour la correction des livres.

La congrégation que nous instituons a besoin, plus encore que toute autre, de consulteurs d'une science éminente pour exposer devant les cardinaux et soumettre à leur jugement sage et prudent les questions à résoudre, attendu la variété des langues et la diversité des rites. Nous voulons, en conséquence, que les consulteurs soient choisis non-seulement parmi les théologiens, mais encore parmi les hommes versés dans la connaissance des idiomes et des choses de l'Orient.

Le Saint-Père n'a pas laissé échapper cette occasion de rappeler encore une fois au monde chrétien les principes qui guident la Papauté dans ses rapports avec les Églises orientales. Voici les graves paroles de Sa Sainteté :

Nos prédécesseurs, non-seulement n'ont jamais eu l'intention d'amener les Orientaux au rite latin, mais ils ont déclaré en termes clairs et précis, toutes les fois qu'ils l'ont jugé opportun, que le Saint-Siége ne demande

point aux Orientaux l'abandon de rites vénérables par leur antiquité et par le témoignage des saints Pères. Il n'exige qu'une chose, c'est qu'on n'y introduise rien qui soit contraire à la foi catholique, dangereux pour les âmes ou attentatoire aux vertus ecclésiastiques, comme le démontre péremptoirement un de nos prédécesseurs, Benoît XIV, d'illustre mémoire, dans son encyclique *Allatæ sunt*, du 5 juillet 1755, adressée aux missionnaires en Orient. Si donc quelque chose a jamais été introduit dans les rites de l'Orient, ce n'est point au Saint-Siége qu'il faut attribuer ces innovations.

IV

Lorsque des Églises orientales se sont réunies avec l'Église romaine, il a été entendu que la hiérarchie alors existante et les rites anciens seraient conservés

Le deuxième concile, réuni à Lyon en 1274, avait prononcé l'union des deux Églises. Voici ce que l'empereur Michel Paléologue et les évêques grecs écrivirent de Constantinople au pape Grégoire X :

Nous reconnaissons, nous acceptons et nous confessons de cœur et de bouche cette foi vraie, sainte, catholique et orthodoxe, que la sainte Église romaine retient, enseigne fidèlement et professe : nous promettons d'observer inviolablement cette profession, d'y persévérer toujours et de ne jamais nous en écarter et détourner d'aucune manière. Venant à l'obéissance spontanée à cette même sainte Église romaine, nous en confessons et nous en reconnaissons la primauté, nous l'acceptons et nous nous y soumettons de plein gré. Toutefois, confessant ces choses, les approuvant, les acceptant et promettant de les observer, comme il a été dit ci-dessus, nous prions Votre Grandeur pour que notre Église récite le symbole comme elle le récitait avant la séparation et jusqu'aujourd'hui, pour que nous persévérions dans nos rites usités avant cette séparation, lesquels ne sont contraires ni à ladite foi, ni aux préceptes divins, ni à l'Ancien et au Nouveau Testament, ni à la doctrine des saints conciles généraux et à celle des saints Pères admise par les saints conciles qu'a reconnus l'autorité spirituelle de l'Église romaine (1).

Voici les réflexions que cette lettre a suggérées à Benoît XIV :

Quoique la réponse de Grégoire X à cette lettre des Orientaux ait péri, ce pontife ayant considéré comme valable l'union acceptée et signée en ces termes, on en a conclu avec raison que la susdite condition a été aussi approuvée et acceptée par Sa Sainteté.

(1) Litt. Mich. Pal. ad Gregorium P. P. X. Labbe, t. XI, p. 966.

Du reste, Nicolas III, successeur de Grégoire, a montré d'une manière évidente quel était son sentiment sur cette question, lorsqu'il s'est exprimé ainsi par les légats qu'il avait envoyés à Constantinople : *Quant aux autres rites grecs, l'Eglise entend que les Grecs soient bien vus en les suivant, et elle leur permet de persévérer dans ces rites, par lesquels le Saint-Siége a décidé que l'intégrité de la foi catholique n'est pas lésée et qu'il n'est pas dérogé aux décisions sacrées des canons* (1).

L'acte du concile œcuménique de Florence, qui a prononcé, en 1439, la réunion des Églises latine et grecque, contient la disposition suivante destinée à consacrer à la fois la hiérarchie, et si l'on peut s'exprimer ainsi, l'autonomie administrative des communions orientales. C'est le pape Eugène IV qui parle dans un acte signé par tous les Pères latins et grecs du concile à l'exception d'un seul :

Renouvelant l'ordre établi dans les canons, nous définissons de la manière suivante l'ordre entre les autres vénérables patriarches, c'est-à-dire que le patriarche de Constantinople soit le second après le très-saint pontife romain, le patriarche d'Alexandrie le troisième, le patriarche d'Antioche le quatrième, et le patriarche de Jérusalem le cinquième, tous leurs droits étant, d'ailleurs, maintenus intacts.

On trouve encore cette phrase dans l'acte de Florence :

Nous définissons que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est consacré véritablement dans le pain de froment aussi bien azyme que fermenté, et que les prêtres peuvent consacrer également l'un ou l'autre pain, chacun suivant l'usage de son Église occidentale ou orientale (2).

Les stipulations du concile de Florence sont reproduites ou rappelées dans les actes qui suivirent immédiatement, et par lesquels les Nestoriens de Chypre, les Arméniens et les Jacobites (3) firent leur union avec Rome.

En 1595, les évêques ruthéniens conclurent, avec le Saint-Siége, une union qui dure encore partout où elle n'a pas été interrompue par la ruse ou par la violence.

Voici ce que contient la délibération dont ces évêques signèrent le décret avant de se rendre à Rome (4) :

(1) *Allata sunt*, chap. XI.

(2) *Acte du concile de Florence*, traduit en français avec une introduction et des notes. Paris, Challamel, 1861.

(3) Thomas de Jésus, *loco citato*, p, 542, 577 et 591. — Raynaldus ad 1144. — L'acte d'union des Nestoriens a été publié en français dans la *Chaldée chrétienne*. Paris, 1864. Challamel.

(4) *Legationes Alexandrina et Ruthenica ad Clementem VIII*. Paris, B. Duprat, 1860,

Et que le Dieu tout-puissant, auteur et dispensateur de tous les biens, nous conduise à la concorde et protége cette si sainte entreprise à laquelle nous souscrivons de nos propres mains, témoignant, par cet écrit, de notre désir et de notre résolution, cependant à la condition de conserver saufs et intégralement nos cérémonies et rites pour accomplir le service divin et administrer les sacrements conformément à l'usage de l'Eglise orientale, après les avoir corrigés dans les points qui empêcheraient cette union, mais de manière que tout se passe d'après l'ancien usage, comme il en était autrefois quand l'union existait.

On lit encore dans la lettre que ces évêques adressèrent au pape Clément VIII à la suite de cette délibération :

Nous envoyons à Votre Sainteté nos chers frères, les vénérables Hypathie Pociei, protothrône et évêque de Vladimir et de Brzesc, et Cyrille Terlecki, exarque et évêque de Loutsk et d'Ostrog, auxquels nous avons donné mandat d'aller trouver Votre Sainteté et (si Votre Sainteté daigne nous conserver et nous confirmer intégralement et inviolablement, en son nom et en celui de ses successeurs qui ne pourront jamais y rien innover, l'administration des sacrements, les rites et les cérémonies de l'Église orientale comme nous les pratiquions du temps de l'union) de rendre au siége de saint Pierre et à Votre Sainteté, comme pasteur suprême de l'Église du Christ, l'obéissance qui lui est due, en leur nom, en celui de tous nos archevêques et évêques, et de toute l'Église de notre État et des brebis qui nous sont divinement confiées.

Dans la profession de foi que récitèrent publiquement ces envoyés, ils dirent entre autres choses :

Je crois, je reçois et je professe tout ce que le saint concile œcuménique de Florence a défini et déclaré sur l'union de l'Église occidentale et orientale, à savoir, que dans le pain de froment, azyme ou fermenté, le corps du Christ est véritablement consacré et que les prêtres doivent consacrer le corps de Notre-Seigneur avec l'un ou l'autre de ces pains, chacun suivant la coutume de son Église occidentale ou orientale.

Aussi, Clément VIII, dans le bref adressé, le 7 février 1595, aux archevêques et évêques ruthéniens, dit :

Vos rites et cérémonies, qui n'empêchent en rien l'intégrité de la foi catholique et notre mutuelle union, nous vous permettons de les conserver de la même manière que cela a été permis par le concile de Florence.

P. 100, 106, 118 et 120. Edition du prince Galitzin, qui en a publié aussi une ancienne traduction : *Discours de l'origine des Russiens et de leur miraculeuse conversion*, par le cardinal Baronius, p. 24, 29, 40 et 41. Paris, Techener, 1856.

La bulle de promulgation de l'union, qui commence par les mots *Magnus Dominus*, contient aussi la clause suivante :

Afin de démontrer davantage notre amour pour les Ruthéniens, tous les rites sacrés et toutes les cérémonies, dont les évêques et le clergé ruthéniens se servent, d'après les institutions des saints Pères grecs, dans les divins offices, dans la célébration du saint sacrifice de la messe, dans l'administration des autres sacrements et dans les diverses fonctions sacrées, pourvu qu'ils ne soient pas contraires à la vérité et à la doctrine de la foi catholique et n'excluent pas la communion avec l'Église romaine, par notre bienveillance apostolique nous les permettons auxdits évêques et audit clergé ruthéniens, nous les concédons et nous y consentons (1).

Nous parlerons maintenant des Bulgares.

En 1203, le second empire bulgare faisait retour à l'unité, et à cette occasion, le pape Innocent III adressait au pontife de Ternovo la lettre suivante qui fondait l'autonomie de la hiérarchie bulgare (2) :

Nous t'établissons primat dans le royaume des Bulgares et des Valaques et, par le présent privilége, nous concédons à l'Église de Ternovo l'autorité primatiale; nous établissons que toi et tes successeurs, qui te succéderaient dans la dévotion au Saint-Siége, vous aurez, comme primats, la prééminence sur les autres métropolitains de la Bulgarie et de la Valachie, et ces métropolitains montreront à toi et à tes successeurs, dans la forme canonique, la révérence due à un primat. Nous voulons faire savoir à Ta Fraternité que, chez nous, ces deux mots *primat* et *patriarche* ont presque la même signification, puisque les primats et les patriarches ont la même autorité sous des noms différents. Par ce présent privilége, nous accordons aussi à toi et à tes successeurs la faculté d'oindre, de bénir et de couronner les rois des Bulgares et des Valaques. A ta mort, nul ne pourra être subrepticement élevé sur le siége de Ternovo, mais bien celui qui aura été élu canoniquement suivant la coutume approuvée. Que celui qui aura été élu par les métropolitains et les évêques qui pourront se trouver présents soit consacré évêque solennellement. Une fois consacré, il enverra au Saint-Siége des nonces, pour demander le pallium, insigne de la plénitude du pouvoir pontifical. A son avénement, il prêtera serment à nous ou à nos successeurs et à l'Église romaine. Mais lorsqu'un des métropolitains soumis à ta primatie sera mort, c'est toi qui confirmeras l'élec-

(1) *Bullarium S. C. de Propaganda Fide*, t. Ier, p. 22, Rome, 1839, et dans la traduction allemande publiée en 1857 à Munster de l'ouvrage du père Gagarin, *La Russie sera-t-elle catholique?*

(2) *La Bulgarie chrétienne* p. 43. Paris, 1861, Challamel.

tion du successeur et qui donneras à sa personne la consécration épiscopale. Avec des nonces de l'Église à laquelle il faut pourvoir, tu manderas des nonces à toi pour demander au Saint-Siége le pallium que nous t'enverrons volontiers et avec plaisir par ces nonces. Tu le recevras sous notre cachet et tu le conféreras solennellement dans la forme au métropolitain élu. Si nous jugeons à propos qu'un légat ou un nonce y assiste, tu accompliras la cérémonie *ex æquo* et de concert avec lui. De même pour l'Église bulgare et valaque, nous te concédons de faire chaque année, le jour de la Cène de Notre-Seigneur, le chrême et l'huile des catéchumènes et des malades, etc... En outre, nous accordons à Ta Fraternité la faculté de faire porter devant toi dans toute la Bulgarie et la Valachie la croix et une bannière représentant la passion de Notre-Seigneur (1).

Le 24 décembre 1860, des Bulgares écrivaient à Mgr Antoine Hassoun, au moment de rentrer dans l'union :

L'Église romaine a eu de tout temps une sollicitude paternelle pour les chrétiens d'Orient et pour la conservation de leurs cérémonies religieuses, de leurs coutumes et autres institutions adoptées de temps immémorial et conservées jusqu'à nos jours. A cet effet, nous avons l'assurance qu'en faisant l'union avec la sainte Église romaine, conformément aux décisions du Concile œcuménique de Florence, notre liturgie, nos rites, nos cérémonies et coutumes religieuses, institués pour les saints Pères et conservés religieusement, ne seront nullement modifiés; mais que, bien au contraire, ils seront respectés, ainsi que notre hiérarchie nationale, et que notre clergé seul administrera. De cette manière, tous nos compatriotes seront tranquillisés sur les mauvaises suggestions qu'on ne cesse de faire à cette occasion.

Mgr Antoine Hassoun a répondu :

Cette union n'étant qu'un retour à l'Église-mère (dont vous avez reçu dès le commencement votre hiérarchie), votre liturgie, vos rites, vos cérémonies et coutumes religieuses, institués par les saints Pères et conservés religieusement jusqu'à nos jours, non-seulement ne seront pas changés, mais ils seront respectés et recevront une nouvelle consécration, ainsi que le proclame solennellement le souverain pontife actuel dans l'encyclique du 6 janvier 1848, adressée aux Orientaux.

Nous nous empressons de vous assurer également que, conformément à la même encyclique, votre clergé avec sa hiérarchie nationale sera respecté et confirmé dans ses honneurs et dignités; en conséquence, le clergé et la hiérarchie qui devront vous gouverner seront votre clergé et votre

(1) Le texte de cet acte se trouve au livre VII des lettres d'Innocent III et dans Assemani, *Kalendaria Ecclesiæ universæ*, t. V, p. 140.

hiérarchie bulgares sous l'égide de la suprématie des souverains pontifes, qui ont tant aimé votre Église et votre nation si florissante dans les anciens temps avec ses rites et sa langue.

Chers enfants de Notre-Seigneur Jésus-Christ, soyez donc entièrement rassurés à cet égard; ne prêtez aucune foi aux suggestions de ceux qui, comme écrit saint Paul aux Philippiens, *cherchent leurs propres intérêts et non ceux de Jésus-Christ.*

A la lettre que les Bulgares adressèrent au Pape, le 30 décembre 1860, et dans laquelle ils priaient Sa Sainteté de conserver leurs rites et usages ecclésiastiques, Pie IX répondit :

Ces mêmes enfants chéris, les Bulgares unis, nous ont exposé très-respectueusement dans la susdite lettre leurs vœux pour la conservation de leurs rites sacrés et légitimes, de leurs cérémonies, de leur liturgie et de leur hiérarchie. C'est pourquoi vous leur confirmerez, en notre nom, ce que leur a déjà répondu le vénérable frère Antoine, archevêque primat des Arméniens, à savoir que nous leur accorderons très-volontiers ce que nous avons exprimé et déclaré clairement et ouvertement dans notre lettre encyclique aux Orientaux du 6 janvier de l'année 1848.

Le maintien de la hiérarchie, de la liturgie et des coutumes des églises orientales est donc inscrit, en quelque sorte, dans les chartes octroyées aux communions unies.

A. D'AVRIL.

(*La fin prochainement.*)

Ce que l'on sait de plus net, c'est que les facultés et les passions se développent diversement selon les âges et selon les sexes; que ce développement peut-être hâté ou retardé. Après cela, comme tout le monde n'a pas les mêmes passions aux mêmes âges et dans le même sexe, il reste toujours la question du naturel particulier à résoudre.

Voyons cependant ce qu'on peut savoir.

Le naturel est inné ou acquis. On le dit inné, quand l'individu l'apporte avec lui, qu'il a paru dès l'enfance et n'a fait que se développer avec l'âge. On le dit acquis quand il a paru à un moment de la vie sous une certaine forme qu'on n'avait pas observée précédemment dans l'individu.

Il est certain que nous tenons de nos parents des dispositions à agir dans un sens ou dans l'autre : c'est à notre père ou à notre mère, ou à un de nos ascendants que nous ressemblons. Quelquefois nous tenons des deux et des autres à des degrés différents, et semblons un mélange à parties inégales des influences de la parenté. C'est là un fait acquis et certain qu'un médecin a fort bien étudié de nos jours. Je renvoie à son livre (1). Cette hérédité paraît aussi bien établie dans un grand nombre de cas, pour les passions comme pour les dispositions physiques de notre organisme.

Mais outre ce que nous tenons de nos parents, nous avons encore quelque chose qui nous est propre et accentue notre personnalité, un quelque chose qui s'est produit avec nous et constitue vraiment notre individualité. C'est ce propre qui donne à chacun de nous sa véritable force. Par les dispositions qui nous sont communes avec nos parents, nous suivons les voies qu'ils nous ont tracées, leurs traditions : mais par ces dispositions proprement personnelles, nous faisons quelque chose de nouveau, et nous nous lançons dans des voies nouvelles; c'est par elles que nous devenons fondateurs de quelque chose, fondateurs de race, fondateurs d'œuvres. C'est ce propre que nous ne sondons pas toujours assez dans l'enfant et qui cependant nous donne la clef de son avenir. Quelquefois, il est vrai, nous ne le laissons voir dans notre jeunesse qu'à travers des voiles, et il ne peut se montrer que plus tard. Cependant il est rare qu'on ne puisse pas l'entrevoir dans les belles années de l'enfance; et le plus souvent alors si nous ne le voyons pas, c'est que nous n'y regardons pas. Dans certains cas il ne se montre que par l'absence de traits héréditaires. Or

(1) *De l'Hérédité*, par M. Lucas, 2 vol. in-8°, Paris, 1850.

l'enfant est ou la reproduction de ses parents ou quelque chose de nouveau : s'il n'est pas possible de le retrouver tout entier dans ses parents, c'est qu'il y a en lui quelque chose de nouveau : ce nouveau peut-être mal défini, incomplet, mais à coup sûr il existe du moment qu'il a sa place. Et au contraire un enfant qu'on peut expliquer tout entier par ses ascendants n'a qu'un propre très-restreint.

En tout cas, c'est ce propre qui fait la force de l'être, et plus il est accentué plus on peut être certain que la personne marquera dans le monde. Les circonstances peuvent sans doute lui faire défaut, et elle peut rester étouffée par le manque d'occasion, ou par quelque défectuosité dans le développement des facultés. Mais cependant par le seul fait que le propre est accentué chez un individu, cette personne sera forcément quelqu'un.

Le naturel acquis est accepté généralement comme véritablement formé dans l'individu, soit par l'éducation, soit par le ressort de la volonté et de la puissance intellectuelle, soit par les circonstances. Je crois cependant qu'il ne faut pas prendre cette formule dans la rigueur des expressions, et j'observe que tout ce qui se développe suppose forcément un germe à développer. Or, sans ce germe qui doit être inévitablement dans la personne, que serviraient toutes les excitations au développement? Comme je le remarquais déjà plus haut, là où la nature manque tout est vain : *natura repugnante, omnia vana.*

Je suis donc disposé à croire que les circonstances ont un grand rôle dans le développement du naturel et de ses facultés; et c'est ce que j'établirai au chapitre suivant. Mais je suis non moins affirmatif sur le développement naturel de nos dispositions, et je crois qu'on n'a pas assez étudié ce développement naturel, qu'on ne le connaît que trop vaguement.

On dit confusément que les facultés se développent avec l'âge; et on dit aussi que le caractère se manifeste dès l'enfance. Cela est vrai, malgré la contradiction apparente; mais cela est trop vague.

Que le lecteur veuille bien se remémorer ce que nous établissions dans le chapitre précédent sur les passions de caractère et les passions d'action. Nous disions que les passions d'action rapportées aux sentiments d'affection et aux sentiments d'impulsion, se développent en vue de l'objectif et dépendent de notre activité dans la

manifestation de ses puissances. Au contraire, les passions de caractère, disions-nous, sont des états du sujet devant l'objet.

Or, il est bien clair que ce qui doit changer dans l'individu, c'est la manifestation de son activité selon les facultés dont il peut disposer. La personne change ainsi dans ses passions d'action selon le développement de ses facultés; et ce sont celles-ci qui, en émergeant successivement de leur enveloppement dans le foyer, rendent possibles des actes nouveaux, et permettent de nouvelles manifestations d'activité qui peuvent devenir des passions.

Au contraire, les sentiments d'impression, d'appréciation de conduite et d'affection, étant des caractères ou des états du naturel, sont, il est vrai, moins bien éduqués dans l'enfance que dans l'âge mûr, mais sont en réalité les mêmes en un temps comme dans l'autre, puisqu'ils ne dépendent pas du développement de facultés agissant sur l'objet. Il est donc clair qu'un naturel reste joyeux ou triste, gai ou chagrin, plus porté au bien ou au mal, au vrai ou au juste, au beau ou au laid, ardent ou engourdi, calme ou colère, droit ou rusé, etc. Les modifications qui se produisent dans les passions de sentiment seront peu sensibles ou consisteront principalement en des variations et des perfections plus ou moins grandes d'application, mais non dans un changement de facultés comme pour les passions d'actions particulières.

Le développement du naturel des passions suit donc plus particulièrement le développement de nos facultés, et se rapporte à un acte plutôt qu'à un autre.

Or, ce qui paraît d'abord, c'est la faculté elle-même; et c'est ainsi que dans l'enfance, on voit l'action se produire d'abord par l'action, sans but déterminé. L'enfant voit pour voir, entend pour entendre, touche pour toucher, agit pour agir, parle pour parler. Il se plaît à ces manifestations de ses puissances qui accusent son existence et son individualité, et il s'y exerce pour s'essayer et accroître ses facultés.

Vient après cela le but : l'enfant n'agit point seulement pour agir, mais pour faire quelque chose. Il éprouve les besoins de son existence, et il s'y livre, usant de ses sens et de ses mouvements pour satisfaire au développement de son être. Plus tard il veut connaître cet objectif qui le touche pour le mieux apprécier : c'est la période de connaissance. Vient ensuite la période d'application, dans laquelle il poursuit l'objectif pour lui adapter ses puissances : c'est la pé-

riode de vocation. Il sent alors qu'il peut accentuer son existence en la reproduisant, en l'égalant aux autres, en la rendant supérieure; il suit ainsi des périodes successives d'amour et d'ambition. Ce n'est point assez cependant, et il sent la possibilité d'embellir cette existence, d'en agrandir l'expression et l'application, d'en assurer le domaine : c'est la période de sensualité, de domination, d'avidité. Enfin, l'âge arrive, la vie décline, il faut la retenir en assurant ses possessions et diminuant ses pertes : c'est le temps des passions d'économie et d'avarice.

Il y a souvent des interversions dans cet ordre de développement naturel, et des passions qui devraient être tardives peuvent paraître de bonne heure; d'autres qui devraient paraître les premières se font attendre ou même ne paraissent pas. Le premier cas est toujours un signe de vie rapide qui veut abréger le temps, et qui peut-être ne l'aura pas : je crains toujours, pour la jeunesse qui se livre aux passions de l'âge mûr ou de la vieillesse, une vie trop rapide et écourtée. Le second cas est le fait d'une existence mal réglée, et qui semble s'annoncer comme devant être irrégulière et inféconde, à moins d'une ultérieure réintégration dans l'ordre.

Suivant les sexes, le naturel des passions est différent même à tous les âges de la vie. La petite fille est aussi différente du petit garçon que la femme l'est de l'homme, sinon dans les premières années, au moins dès l'enfance.

Je trouve même là un exemple frappant de l'influence que les passions d'action peuvent avoir sur le caractère, et comment par conséquent le développement des facultés de l'homme peut sinon changer, du moins modifier profondément ces sentiments d'impression, d'appréciation et de conduite selon l'objectif qui doit changer son action.

En effet, la femme est plus faite pour l'affection, et l'homme plus fait pour l'action : les sentiments et les passions d'amour ou de haine sont plus accentuées dès l'enfance même chez la première que chez le second : au contraire, les passions d'impulsion active sont plus accentuées chez l'homme que chez la femme. En un mot, la femme est plutôt affectueuse, et l'homme plutôt ambitieux; et par cela même les actions affectueuses, l'amour et les tendresses sont plus prononcées et plus nativement développées chez la première que chez le second. Aussi, la conduite est plus douce, plus patiente, plus timide, plus habile chez la femme, et au contraire plus ardente, plus impa-

tiente, plus audacieuse, moins fixe chez l'homme. De là, chez la femme plutôt de la joie et de la tristesse; et chez l'homme plutôt du plaisir et de l'abattement; chez l'une plus de personnalité et plutôt le bon que le juste; chez l'autre plus d'abstraction de soi-même, et plutôt le juste que le bon. Mais il ne faudrait cependant pas trop accentuer ces traits qui sont plutôt des nuances délicates que des tons prononcés.

Quel que soit d'ailleurs le sexe, le développement peut être précoce et tardif, il y a à cet égard de nombreux degrés.

On a remarqué comme loi générale que la précocité dans le développement des facultés est quelquefois un signe de puissance, et c'est en raison de cela qu'on acclame ordinairement chez l'enfant le développement hâtif de ces puissances. Mais on oublie trop, à côté de cette première loi, une seconde qui en corrige le sens, et qui dit que la précocité doit être plus ménagée, parce que le hâtif est faible quoique brillant. Aussi épuisse-t-on souvent la jeunesse à lui faire porter des fruits trop tôt; on tarit en elle la séve qui monte en la faisant s'écouler trop vite, on lui ôte sa puissance, on l'empêche de s'épaissir et de donner des produits féconds. A cet égard l'éducation universitaire qui surmène l'intelligence de l'enfance et du jeune homme, les carrières savantes qui demandent au jeune homme ce qui devrait être seulement la science de l'homme, font un mal aussi grand que les maisons qui excitent la jeunesse à la débauche. On nous livre des générations qui à vingt-cinq ans ont donné tout ce dont elles étaient capables et sont dorénavant inhabiles au travail et infécondes : on les voit se traîner dans les places qu'elles occupent comme dans une ornière et non dans un sillon, pendant que ce sont le plus ordinairement quelques individualités tardives qui dans l'ombre mènent le mouvement de la société. Elles ressemblent ces générations à ces femmes des pays chauds, qui, nubiles presque dans l'enfance, sont mères alors qu'elles devraient encore s'occuper à la poupée, et ne donnent dans leur délicatesse que des générations facilement étiolées, pendant qu'elles-mêmes, rapidement flétries, de bonne heure infécondes, passent dans une maturité et une vieillesse précoces qui se traînent languissantes et sans utilité.

Le développement tardif semble moins puissant que la précocité, et cependant il l'est davantage. Comme le dit justement un ancien adage : « le temps ne consacre que ce qui a servi à édifier. » Les

œuvres longuement faites sont les plus solides, comme le chêne robuste mais tardif devient plus fort et dure plus longtemps que le brillant mais fragile et passager peuplier. La précocité est le signe du brillant, mais non, comme on le propage à tort, le signe du génie profond. On cite dangereusement Pascal dont le génie mathématique devança l'âge ! Que ne cite-t-on le génie plus robuste et plus solidement enfoncé dans les profondeurs de la science d'un saint Thomas, ou même d'un Kepler ? Nos races modernes tendent à s'étioler, on le contesterait en vain. Une richesse industrielle que nous tenons des principes fondamentaux découverts par nos pères nous enivre : nous ne voyons pas que nous utilisons ce qu'ils ont fait, et qu'en réalité nous produisons peu. Le sang lui-même perd de sa force dans le travail hâtif et surmené : il faut celui des campagnes pour renouveler incessamment les générations des villes, dans lesquelles se perd la puissance de reproduction comme de production ; et les classes éclairées, cependant moins fécondes que les autres, sont les premières à compromettre leur descendance raréfiée en la livrant au monstre dévorant de la précocité !

Il importe toujours, quand on étudie un naturel, de bien préciser si chez lui c'est le caractère d'action qui domine ou le caractère de sentiment. Ces deux naturels sont fort différents dans leur développement et dans leur conduite. Il importe aussi de marquer quel est le genre de sentiment qui domine dans chaque naturel. On peut dire qu'il y a autant de naturels particuliers qu'il y a de caractères, et autant de caractères qu'il y a d'individus. Il est donc à peu près impossible d'en donner des classifications.

On peut seulement marquer pour chaque individualité, quels sont les sentiments dominants en lui, pour de là inférer les actes possibles qu'on en peut attendre ; et alors on rapportera le naturel selon sa dominante à un des cinq genres de sentiments que nous avons analysés, ou à une de leurs modalités. De cette manière, on appréciera le caractère, on ne le classera sans doute pas, parce qu'il est impossible de le classer.

Cette impossibilité de classification des caractères, si bien reconnue par tous ceux qui s'en sont occupés, à ce point que les moralistes ont pu décrire des modalités, non des espèces, est la meilleure preuve que les passions ne sont pas divisibles en espèces, ainsi que nous le disions plus haut. Il y a, répétons-le, autant de naturels que de ca-

ractères et autant de caractères que d'individus, dont on peut faire des appréciations, non des classifications.

Le naturel change suivant les âges, comme nous l'avons dit, il se modifie au contact des circonstances comme nous allons le voir dans le chapitre suivant. Mais la question de ses mutations, qui se rattache aux mutations des passions, est trop importante pour la traiter incidemment, nous la développerons ultérieurement dans un chapitre spécial.

IX

L'OBJECTIF

Le naturel de l'être est la disposition à l'acte, ainsi que nous venons de le voir dans le chapitre précédent. Ce naturel est donc en réalité le fond de l'être et le propre de son existence. Mais son activité n'est possible qu'à la condition d'un extérieur qui lui donne la vie en suscitant son activité et en fournissant un objet à ses actions.

L'objectif est la chose ou l'être, qui par ses qualités ou ses actes extérieurs nous touche et nous impressionne ; c'est aussi le but que nous visons dans l'acte que nous accomplissons.

Sans aucun doute, le but que nous poursuivons est une sorte d'objectif, puisque c'est selon lui que notre activité est dirigée. Cependant, c'est là, si l'on peut parler ainsi, un objectif subjectif, parce que ce but à poursuivre est une conception qui réside en nous. Nous l'objectivons en ce sens que par l'imagination et le sentiment nous nous concevons placés dans telle situation accomplissant tel mouvement, arrivant à telle conclusion, mais en somme, tout cela est intérieur.

Le véritable objectif est donc l'être ou la chose qui nous touche et qui suscite en nous la visée d'une action dans laquelle nous mouvons cet objet lui-même, ou nous nous mouvons en vue de lui. Aussi tire-t-on de là en métaphysique que l'idée subjective de Dieu suppose foncément un objectif divin qui nous l'a suscitée. Mais c'est là une trop grosse question pour m'y arrêter ici, et je la laisse à la métaphysique, me contentant de la rappeler pour comparaison.

Je veux m'en tenir ici à rechercher le véritable et juste rôle de cet

objectif, être ou chose qui suscite notre activité en nous abordant et en nous impressionnant. Cet objectif est, selon les uns l'agent actif et presque unique de nos passions : c'est lui qui nous mène et même produit notre naturel qui ainsi ne serait, pour ainsi dire, rien par lui-même. Selon d'autres, au contraire, il est peu de chose, et notre naturel est tout.

La vérité, et il importe extrêmement de la voir, est entre ces deux opinions extrêmes, tout en accordant beaucoup plus à la seconde qu'à la première. Pour la bien voir il faut distinguer trois cas principaux et deux accessoires : selon que l'objectif s'accorde complétement avec le naturel, ou s'accorde mal, ou ne s'accorde pas du tout ; et selon que les circonstances sont ou non favorables à cet accord.

Le premier cas se présente souvent, où un naturel rencontre un objectif qui lui répond. C'est le plus commun, et il semble qu'un malin esprit veille souvent à ce qu'il se multiplie.

Quel est l'homme porté au plaisir qui ne rencontre pas un objet capable de satisfaire à sa jouissance ; l'homme porté à commander ou à servir, qui ne trouve personne à opprimer ou à qui obéir? Quel est l'homme qui porté à la contrariété ou à la critique ou à la destruction, ne trouve pas un objet qui le contrarie, un autre qu'il puisse critiquer ou un autre qui prête à sa rage destructive ?

De même, quel est l'homme porté à la gourmandise, à la sensualité du bien-être, à la volupté, à une œuvre quelconque, qui ne trouve sous sa main l'objet de sa gourmandise, de sa sensualité, de sa volupté, de l'œuvre qui répond à ses aptitudes ?

Enfin, quel est l'homme actif ou paresseux, prudent ou impatient, rusé, dissimulé, qui ne trouve un objet qui sollicite son activité, sa prudence ou son impatience, sa ruse, ou sa dissimulation ?

Notre naturel nous porte et nous commande, et à moins d'une raison supérieure et du secours d'en haut, il ne manquera pas d'occasion de faire un faux pas, ou de s'exercer. Le plus souvent même, à moins d'une vertu éprouvée, il est en quête de l'objectif qui lui permettra de s'assouvir. En tous cas, si celui-ci se présente, des circonstances extérieures peuvent seules l'arrêter. Aussi, à la manière dont un individu accepte un objectif, le poursuit, se conduit avec lui, on peut juger de son naturel ; à la manière dont il se jette dans le plaisir ou dans la peine ; à la manière dont il s'attache ou vénère, dont il

repousse ou combat ce qui se présente; à la manière dont il saisit l'occasion d'une gourmandise, d'une volupté, d'une œuvre, d'une vanité; à la manière dont il suit le hazard d'une activité, d'une prudence, d'une ruse : vous jugez le naturel qui le domine et le mène. Et c'est ainsi que le premier rôle de l'objectif est d'être comme la pierre de touche du naturel.

Mais souvent l'objectif répond mal au naturel, et celui-ci reste comme endormi; ou si l'on veut, le naturel ne s'est pas éveillé. N'ayant pas trouvé d'objet qui l'impressionnât, il semble n'exister pas, et l'objectif l'a touché vainement. Ainsi, une occasion de plaisir ou de peine se présente, et le naturel n'en est pas touché : cet objet mériterait bien l'amour ou la vénération, ou la répulsion ou le mépris : cette gourmandise serait attrayante, ainsi que cette volupté; cet acte serait à produire, cet objet à acquérir; on aurait lieu d'être actif, ou prudent, ou rusé, ou habile : le naturel ne répond pas.

Ce n'est point toujours que le naturel n'existe pas, mais c'est souvent que l'objectif se présente mal, ou que celui qui mettrait le naturel en acte ne se présente pas. Tant que les choses resteront en cet état, la passion sera en puissance, et ne passera pas à l'acte; et l'individu demeurera comme incapable de passion.

Mais que l'objectif se présente d'une autre manière, et la scène change tout à coup. Cet homme, que vous croyez incapable de passion, s'y adonne subitement avec une énergie qui déjoue toutes les prévisions. Il ressent ce qu'il n'avait jamais ressenti; il poursuit des actes dont vous ne l'eussiez pas cru capable; il se conduit comme on ne s'en serait jamais douté.

L'objectif a reveillé un naturel engourdi; et encore bien que le naturel soit tout, sans cet objectif il ne se serait pas développé.

Un cas analogue au précédent se présente souvent, hélas! chez certaines natures qui luttent contre des tendances mauvaises, ou qui ont un naturel compliqué, composé de tendances contraires.

N'est-ce pas là en définitive le sort commun de l'humanité? Qui de nous ne sent pas en lui ces tendances opposées quand il aspire au bien? Pour celui qui, comme l'animal, suit le naturel sensible qui le pousse, tout est simple; et la passion qui le mène ne rencontre d'obstacle que dans les circonstances. Mais pour celui qui lutte et veut lutter, que de chutes l'attendent s'il n'a point toujours l'œil

sur son naturel. Par la raison, avec ses aspirations au bien, il conçoit intellectuellement un objectif élevé ; il tressaille même dans son sensible à cette beauté idéale que son intelligence embrasse ; peut-être croira-t-il qu'il s'y adonne, qu'il s'y passionne ! Mais qu'un objectif vienne tout-à-coup réveiller son naturel qu'il croyait endormi, et une passion bien différente de celle que convoitait l'intelligence va éclater, peut-être avec fureur. Combien de personnes sont ainsi détournées du bien et de la vertu, dans le moment même où elles les poursuivaient avec ardeur, par un objet qui réveille un naturel engourdi.

Nous avons dans notre naturel deux tendances, l'une au bien, l'autre au mal. La première nous vient de haut, et devrait être la plus forte ; mais elle est adventice dans l'ordre animal ; elle n'y est que comme une implantation de l'intelligence et de la grâce. La tendance au mal vient d'en bas et devrait être la plus faible ; mais elle est dans l'ordre animal, elle y est née, et lui est incarnée pour ainsi dire ; et il ne faut pas oublier que c'est l'animalité qui agit dans la passion. Sans doute, il y a des passions de l'ordre animal qui viennent d'un bon naturel, car tout n'a pas été perdu dans cet ordre, et il est encore susceptible de bien, même par lui ; mais quand la passion paraît, c'est de lui qu'elle émane.

De ces deux tendances de notre naturel, l'une au bien, l'autre au mal, c'est la seconde qui est la plus forte et l'emporte le plus souvent, et c'est alors que l'objectif joue un grand rôle, car c'est lui dans un grand nombre de cas qui décide la voie définitive de notre nature, de nos impressions, de nos actes, de notre conduite. Engagé dans une passion mauvaise, nous pouvons tout-à-coup tourner au bien, si un objectif vient puissamment émouvoir et solliciter notre bon naturel.

Dans les cas précédents, l'objectif ne fait que répondre au naturel, ou tout au plus le révéler. C'est le naturel qui est tout. En est-il d'autres où l'on puisse dire que la passion dépende entièrement de l'objectif?

En réalité, rien ne se fait dans notre nature sans le naturel. En vain on nous présentera quelque sensualité, quelque plaisir, quelque amorce d'impression, d'acte ou de conduite, si en nous rien ne répond, tout y reste tranquille. L'insensibilité est notre fait, notre inaptitude est radicale ; on soulèverait plus facilement tout un monde.

Comme le dit l'adage médical déjà cité : *natura repugnante, omnia vana;* devant la nature qui répugne tout est vain. On ne fait pas plus un sensualiste, ou un ambitieux, ou un actif, ou un prudent, qu'on ne fait un poëte : pour le devenir, il faut l'être, quelque paradoxal que cela puisse paraître.

Mais, il y a dans notre nature des dispositions qui y sont aussi enfouies, autant endormies et méconnues, que la flamme l'est dans le caillou; un certain choc seul les réveille, ou mieux les fait éclater. Ce choc, qui le donnera? l'objectif!

Ici encore, bien que le naturel soit tout, l'objectif aussi est tout! sans cet objet de jouissance, cet homme n'eût peut-être jamais connu l'amorce du plaisir; sans ce malheureux qui le touche, il eût peut-être à tout jamais méconnu la pitié; sans cette femme qui l'a séduit, cet homme serait peut-être resté toujours étranger à la volupté; sans cet encensement qui a chatouillé son amour-propre, il n'aurait point connu la vanité; sans cet être qui lui inspire de la prudence, il serait demeuré l'étourdi que nous connaissions. Un objet, une qualité, un acte, un être, un quelque chose de l'extérieur nous tire du plus profond de nous-mêmes cette disposition ou cette aptitude qui y étaient comme si elles n'y étaient pas.

Quelquefois, l'objet frappera plusieurs fois à la porte sans rien obtenir : ce n'était point l'objet qui devait nous toucher, ou nous ne devions céder qu'à ses efforts. Plusieurs fois la séduction a tenté de remuer cet homme insensible : une créature un jour le touche, l'émeut jusqu'au cœur et le terrasse. Ce jeune homme est resté longtemps insensible à tout encouragement; voguant dans la vie comme un navire sans pilote, emporté par une bourasque sans fin sur les flots écumeux d'une activité dévorante, touchant à tous les récifs dont le plaisir a parsemé la mer de ce monde, incapable d'accepter une direction : un jour, une idée le touche, l'imagination et le sentiment sortent à la fois et tout à coup, comme un éclair, des profondeurs de son naturel; et ce jeune homme sans règle, sans but, sans direction, devient tout à coup l'homme calme, réglé, patient et heureux, la gloire et l'honneur de sa famille et de son pays. Ou bien c'est un paresseux, qui tout à coup dépouillant le vieil homme devient un actif poursuivant de la fortune ou des honneurs.

On peut bien dire alors que l'objectif est tout, encore que le naturel soit le premier nécessaire. L'objectif, c'est l'agent premier du mouvement, c'est le feu qui allume, le choc qui ébranle, l'éclair qui

illumine, le magicien qui transforme. Qu'il est puissant, et quels prodiges il accomplit! Et combien cependant il est quelquefois peu de chose! Un mot suffit à cet office; une idée qui passe, une forme qui glisse devant nos yeux, un éclat passager qui nous frappe dans notre obscurité, souvent même un faible son murmuré à notre oreille!

Savoir trouver son objectif, savoir choisir celui qui doit remuer le prochain, c'est connaître un rare secret et posséder une rare puissance! Heureux l'homme qui l'a pour lui, heureux le maître qui l'a pour son disciple, heureux le directeur qui le possède pour son dirigé!

Mais, il y a quelque chose de non moins précieux que l'objectif, c'est la *circonstance* qui est encore une variété de l'objectif.

La circonstance, c'est tout aussi; et l'être qui la possédant la peut manier à l'aise, est le plus puissant des artistes. C'est une certaine manière d'approprier l'objet, la facette sous laquelle il brille, le côté par lequel il pénètre, la souplesse qui le fait entrer, la douceur avec laquelle il approche, ou la soudaineté avec laquelle il se présente, la patience qui le retient malgré les obstacles, ou l'impétuosité qui les brise. C'est aussi la lumière qui l'éclaire, la chaleur qui l'anime, les guirlandes qui l'embellissent. C'est enfin, et surtout le moment où il doit nous apparaître pour nous toucher; le moment, cet instant si fugitif, si scabreux peut-être, et cependant duquel tout va dépendre.

Car notre nature a ses moments et ses caprices, ses fatigues, son sommeil, ses langueurs, ses réticences même. Il lui faut non-seulement son objectif, il le lui faut non-seulement adapté à ce qu'il veut, il le lui faut encore d'une certaine manière, sous un certain jour, avec une certaine séduction, à un certain moment.

Sans le secret qui a favorisé telle entreprise, sans la solitude qui a permis telle conception, sans les agréments qui ont fait briller la personne, sans la lumière qui a fait reluire l'objet, sans ce mot qui a touché une fibre secrète et a entraîné un cœur, sans cette possibilité qu'on n'avait point entrevue, et après ou avant ce moment où cette activité était à mouvoir, où ce cœur était à prendre, où cette imagination était à remuer, l'objet frappait en vain à la porte.

Chaque naturel a ainsi son secret de circonstance et de moment. Je dis secret ne pouvant dire mieux, car ce naturel s'ignore, il est à lui-

même un secret, il se méconnaît le plus souvent, jusqu'à ce que par l'étude il ait appris les circonstances qui lui sont favorables, le moment où ses aptitudes sont les plus libres. Et pour autrui son secret est non moins grand, car il ne peut livrer ce qu'il ignore, et souvent pour le pénétrer, il faut mieux que le lui demander, il faut plus que le lui arracher, il faut l'y découvrir!

Mais aussi, pour soi-même et pour autrui, nulle découverte n'est plus précieuse que celle de ce secret des circonstances et du moment. Car c'est elle qui ouvre le naturel jusqu'à ses profondeurs, et qui montre toute la puissance de l'objectif dans la passion. Là se trouve le levier de l'activité.

X

LA LIBERTÉ ET L'ASSERVISSEMENT.

Nous avons suffisamment vu les origines sensibles de la passion, ce me semble. Arrêtons-nous un instant à la faculté qui peut en limiter l'action, la faire naître aussi et la diriger à son profit, ou en souffrir.

Chez les animaux, l'ordre du sentiment n'a point d'autre règle que les nécessités du corps. Entretenir ce corps, le soutenir, le reproduire sont les seules lois qui puissent diriger et limiter le sentiment.

Il n'en est plus de même chez l'homme, où l'ordre intellectuel est une autorité pour l'animalité, ainsi que nous l'avons exposé au chapitre deuxième. Pendant que l'animal est livré à peu près tout entier au jeu et aux caprices de ses sentiments, l'homme, au contraire, peut épurer ses sens, perfectionner ses mouvements, affiner son imagination et ses sentiments par la raison. C'est par là qu'il peut échapper à la tyrannie de ses dispositions animales, et conquérir la liberté de sa personne.

C'est par la raison qu'il peut régler son plaisir ou sa peine, ne s'accorder que l'impression légitime selon l'objet qui le touche, modérer les affections ou les impulsions que l'objet lui inspire, l'excitation ou la crainte qu'il en éprouve, et tous les autres sentiments d'impression qu'il ressent. Il apprend par elle à mesurer son plaisir selon sa propre nature, à modérer sa tristesse, à bien placer sa vénération ou son admiration, ou sa critique.

Par la raison ses visées se perfectionnent et se redressent; il ne s'adonne qu'au nécessaire, à l'utile, au vrai, au juste, au beau; il n'entreprend que ce que ses facultés peuvent embrasser; en un mot, il dirige l'acte qu'il doit justement accomplir, et non toujours celui vers lequel son naturel le porterait. Il connaît le but raisonnable à atteindre, la portée et la juste étendue de ses impulsions.

Par la raison encore il guide ses sentiments de conduite, il décide s'il doit être lent ou actif, patient ou vif, doux ou emporté, prudent ou confiant, ouvert ou rusé; il juge de la mesure dans laquelle il doit adapter ses forces, du degré d'attention à y apporter, de l'habileté à y mettre.

Impulsions, appréciations, affections, conduite, tout peut être soumis à la raison et dirigé par elle.

Car, cette raison, qui s'envole au-dessus du sensible, qui doit juger de toutes choses selon les principes supérieurs, est à l'homme une faculté au même titre qu'il possède la faculté animale ou la faculté végétative. C'est de son moi vivant, de son unité indivisible, de ce foyer intérieur qui est le sanctuaire de l'être, que part l'impulsion à se servir de l'intelligence.

Et cette possibilité de se jeter dans la raison est plus libre, plus indépendante que l'acte animal ou végétatif. L'homme ne peut guère régler son acte végétatif, si ce n'est d'une manière indirecte. Il ne peut limiter le cours de son sang ou l'acte formateur qui produit ses chairs et ses organes. Tout au plus a-t-il la possibilité de l'influencer par les matériaux qu'il procure à l'acte, en lui donnant son alimentation, en posant son corps dans des conditions différentes. Il ne peut non plus empêcher ses impulsions animales; c'est malgré lui qu'il éprouve l'impulsion, qu'il conçoit un but, que son naturel l'emporte dans une conduite; il peut seulement modérer ces sentiments, les régler, les amoindrir ou les exalter; il ne peut les supprimer. Tandis que par sa raison, au contraire, il est libre entièrement. S'il le veut, il cherchera ou ne cherchera pas la raison d'une chose, accédera ou n'accédera pas à un principe, s'attachera ou ne s'attachera pas à une vérité.

Esclave jusqu'à un certain point de ses facultés inférieures, tout au moins vivement sollicité par elles, entraîné le plus souvent, il reste maître de sa raison, maître de s'en servir ou de n'en point user, maître de la diriger dans la vie intellectuelle ou de la laisser asservir

par les facultés inférieures, maître avec elle d'asservir à son tour et de diriger ces facultés qui veulent l'opprimer.

Par elle il s'élève à ces trois actes qui le portent jusqu'au sublime : connaître, aimer et vouloir le bien, le beau, le juste, le parfait. Par elle, il affirme son être, son essence spirituelle et immortelle.

Mais cette raison, dont le rôle est si beau et qui relève à un degré si supérieur notre nature humaine, est attachée au sensible comme un maître à un serviteur sans lequel il ne pourrait rien. De là, une interversion trop fréquente des rôles, le maître ne pouvant connaître, aimer et agir que selon les puissances de son serviteur, et le serviteur ne rendant souvent au maître qu'un service imparfait ou tyrannique.

L'intelligence ne peut concevoir les idées abstraites et les raisonner sans l'intervention de l'imagination et du sentiment qui lui en donnent les éléments. Elle à beau posséder des principes supérieurs dont elle a été doué par le créateur, il lui faut des idées sensibles pour les appliquer, les contrôler. Elle a l'idée absolue du juste, mais pour trouver l'application de cette idée générale abstraite, il lui faut voir des images d'actions justes, et elle doit demander au sentiment s'il tressaille devant cette image de justice. Elle conçoit l'idée abstraite du beau : mais il faut que l'imagination lui présente une image où reluit cette beauté, et il faut que le sentiment tressaille à la beauté de cette image.

Elle aime selon les principes absolus du beau, du juste, du parfait ; mais il faut que l'imagination lui présente l'image de l'objet à aimer, et que le sentiment tressaille d'amour à cette image. De même pour cette répulsion, pour la vénération, pour la crainte, en un mot pour tous les sentiments.

Elle veut aussi le bien, cette intelligence, elle veut le beau, le juste : elle s'y porte avec volonté dans une œuvre qu'elle conçoit : mais il faut que l'imagination et le sentiment l'aident dans cette volonté ; il faut qu'elle en soit aidée pour le but raisonnable à poursuivre, pour la conduite à tenir, pour l'acte à produire.

Ainsi, cette puissance si supérieure, si belle dans son élévation, si admirable dans ses aspirations, qui, lorsqu'elle est libre de toute entrave et parfaitement servie, permet à l'homme de gravir tous les degrés de la spiritualité, l'aide à comprendre et à mettre en pratique dans la pureté parfaite de l'esprit les idées les plus sublimes du beau et du parfait ; cette puissance ne peut rien si l'imagination et le sen-

timent, si l'ordre animal en un mot ne lui prête son concours.

Le plus souvent même, la raison se traîne asservie par ses instruments qui lui refusent le service ou qui trahissent ses aspirations.

Chez un certain nombre d'individus, on rencontre des sentiments qui font presque absolument défaut, oblitérés par le manque d'usage; et de là chez eux des cases vides dans l'intelligence et la raison. Celui-ci n'a jamais ressenti le sentiment du bienfait et du bon : l'idée de la bonté fait défaut dans son intelligence. Cet autre n'a jamais éprouvé le sentiment du bien ordonné ou de la justice; et l'idée du juste, de l'ordre lui manquent. Cet autre encore n'a jamais incliné le front devant un supérieur, ni humilié son cœur devant le vénérable, n'a jamais senti son âme tressaillir sous le doigt de Dieu; et dans son intelligence, les cases de la supériorité, de la vénération, du divin, sont absolument vides.

Pour élever l'intelligence il faut d'abord élever le sentiment; pour frapper la raison il faut d'abord frapper le cœur; et celui qui n'aura jamais ressenti les tressaillements ineffables d'un sentiment noble, les indignations du cœur contre le mal, n'élevera jamais son intelligence à la conception des idées que ces sentiments représentent.

De même pour les œuvres que l'intelligence peut convoiter. Si le sentiment n'a pas ressenti un but à poursuivre, une conduite à tenir, en vain la raison abstraite aura tenté d'entrevoir ce but et de l'atteindre. L'idée même qu'on en aura sera imparfaite et fausse si l'imagination ne l'a pas matérialisée sous forme d'image et si le sentiment n'en est point ému.

Par un effort de la volonté et à la longue, après bien des tentatives, l'intelligence peut cependant soulever l'imagination et susciter le sentiment. Mais souvent que de déboires!

L'homme conçoit par son intelligence un principe supérieur, une œuvre à réaliser. Il ne les voit que confusément encore, car l'imagination et le sentiment lui en donnent à peine les éléments. Cependant il le veut de cette puissance volontaire qui lui a été donnée comme l'apanage de sa liberté et de sa supériorité. Avec elle il excite son imagination et son sentiment : il s'échauffe dans les entrailles de son animalité : il poursuit l'image et la force à paraître; il l'exige claire, exacte, lumineuse, parfaite; il poursuit le sentiment, s'en imbibe, se fait passif pour le ressentir, respire à peine pour en éprouver les

plus petites ondulations, s'anéantit presque pour lui donner toute prise, et vient enfin à tressaillir sous ses vibrations ravissantes. Actif pour concevoir et pour imaginer, il se passifie humblement pour ressentir, car le cœur ne ressent qu'à la condition d'une humble passivité sous l'ondée qui doit l'envahir. Que de choses nous ne connaissons pas et ne pouvons apprendre, parce que nous ne nous soumettons pas humbles et passifs à leur pénétration !

Bien des personnes se figurent que leur sentiment est le fait de leur activité : ils s'en font gloire souvent comme d'un attribut qui les relève. Qu'ils se détrompent ! Oui ce sentiment peut être une gloire quand il a été le fruit d'une raison supérieure, qu'il a été provoqué par cette raison terrassant notre naturel, le rendant captif et l'obligeant à éprouver ce qu'il n'éprouvait pas : mais alors ce sentiment que la raison a produit est souple dans la puissance de la raison, guidé et réglé par elle, s'étendant quand elle le veut, disparaissant quand elle l'exige. Chez la plupart de nous, au contraire, et surtout chez ces fiers qui font parade de leurs sentiments, la raison n'est rien : on ne les voit pas ressentant, selon la circonstance, le sentiment que la pure intelligence dictera, changeant et se modifiant selon les aspirations de la pure raison : on les voit, au contraire, vraiment domptés par un sentiment qui les domine, les entraîne, les emporte toujours les mêmes, quelle que soit la circonstance qui se présente : celui-ci toujours à la joie ou à la gaieté, et cet autre, toujours à la douleur ou à la tristesse ; celui-ci toujours à l'affection ou à la vénération ou à l'obéissance, et cet autre toujours à la haine, au mépris, ou à la révolte ; celui-ci toujours à la gourmandise ou à la volupté, et cet autre toujours à l'avarice, à l'ambition, à la vanité ; celui-ci toujours à l'activité ou à la violence, et cet autre toujours à la paresse ou à douceur ; celui-ci toujours à la hardiesse, à l'impétuosité, à l'impatience ; cet autre toujours à la timidité, à la lenteur, à la longanimité ; celui-ci toujours prudent, mesuré, habile, cet autre toujours imprudent, intempérant, maladroit.

Il y a là les différences des passions bonnes et des passions mauvaises. Les bonnes sont celles que la raison guide, contient, soulève à son gré, déchaîne quelquefois avec violence selon le but qu'elle poursuit, et calme quand elle le veut. Les autres sont celles qui nous dominent, nous emportent, asservissent notre raison, ne lui obéissent pas, et nous entraînent, quelles que soient les circonstances qui se présentent. Bienheureux ceux qui possèdent les premières, malheureux ceux que les secondes possèdent !

Il y a lutte quelquefois, au moins sur un point, car l'homme est rarement compromis tout entier ; et là nous apparaissent les vicieux, les faibles et les forts.

Les uns ne luttent pas avec le sentiment : livrés tout entiers, ils suivent ce génie qui les possède. Bien plus, ils le masquent, le cachent, soit pour n'être pas connus, soit pour la satisfaction qu'ils veulent donner à leur passion. Souvent on les voit présenter une force que des natures moins mauvaises n'ont pas. Ils résisteront devant un objet qui cependant contenterait leur passion, mais dont la possession ne serait pas sans danger ; ils méprisent des occasions en apparence heureuses ; l'instinct de la passion qui leur fait entrevoir d'autres objets plus séduisants ou d'autres circonstances plus favorables leur donne cette force de résistance. D'autres fois, ils auront plus que la force de résistance, ils montreront la force d'action même : on les verra entreprendre ce qui répugne à leur nature, se donner tout entiers en apparence à des passions adventices, même longtemps continuées, et peut-être contraires à la passion qui les domine : ils ont la force de masquer leur passion capitale, pour la mieux assouvir au moment opportun, par une passion de parade qui trompe tout le monde.

D'autres luttent, mais sont faibles. Par leur intelligence ils convoitent des passions bonnes, veulent s'y adonner, échauffent leur imagination, et, ce qui les perd, veulent forcer le sentiment au lieu de s'humilier pour le ressentir. Hélas ! le naturel reprend le dessus. Qu'un objectif se présente, qu'une circonstance le favorise, et la passion capitale reparaît. Cependant on lutte encore, et puis on succombe ensuite. Cette pauvre nature, malheureuse dans ses efforts, est faible dans l'action et dans la résistance. Combien d'êtres de ce genre, toute leur vie occupés à de charmantes et sublimes aspirations, sont traînés dans la chute au moment qu'on s'y attend le moins ! natures plus à plaindre qu'à condamner, parce qu'elles tendent toujours à racheter leurs écarts, et à qui ne manquent ni l'intelligence, ni le courage, ni l'imagination, ni le sentiment, ni peut-être la prière ; mais auxquelles manque l'humilité du cœur qui seule donne la force, parce que seule elle donne le sentiment, pendant que la nature n'est capable que de faiblesse.

Enfin il y a les forts, les vraiment forts qui ne s'adonnent qu'à des passions bonnes et que la raison ratifie. Les uns ont un naturel heureusement doué qui les mène et les tient dans cette voie : ils n'ont jamais connu les passions entraînantes, ni la disposition qui emporte,

ni l'objet qui séduit, ni la circonstance qui favorise. La paix leur a été donnée. Les autres ont la force de la lutte : ce sont ceux qui, comme nous le voyions tout-à-l'heure, trouvent dans leur intelligence la volonté puissante de dompter l'animalité, contraindre l'imagination aux images qu'ils exigent, et forcer le sentiment à être ému de leurs idées. Au naturel qui leur parle, ils opposent le sentiment qu'ils se sont donné ; ils oppriment les violences du sentiment naturel pour se rendre comme une nappe d'eau tranquille sur laquelle apparaîtrait les moindres frémissements du sentiment qu'ils convoitent. Peu à peu ce frémissement grandit, l'ondulation s'étend et les pénètre, les envahit tout entiers et les transporte. Le naturel animal n'est point terrassé et reparaît souvent, mais au signe de la volonté puissante dans cet être, le sentiment intellectuel apparaît et apaise de ses ondes ravissantes les vagues turbulentes de la passion domptée. C'est là l'homme vraiment fort, le puissant qui s'élève jusqu'à la grandeur de la perfection humaine. Lui seul est vraiment libre, et retrace autant que notre nature déchue le comporte les traits du type humain que Dieu avait créé.

Ainsi, dans sa volonté intelligente, l'homme peut être faible ou fort ; par elle il peut être asservi ou libre dans le jeu de ses passions. Mais cette volonté, d'où lui vient-elle ? et à quelles conditions l'exerce-t-il ? Nous l'avons dit, il faut encore que ce soit le sentiment qui s'y prête. Comment l'activité de l'être, portée ou entraînée dans le sentiment, peut-elle s'en dégager pour aller chercher la liberté dans l'ordre intellectuel ? c'est là le point capital que nous examinerons dans le chapitre suivant.

Dr F. FRÉDAULT.

(La suite au prochain numéro.)

LA TÉLÉGRAPHIE FRANÇAISE

(DEUXIÈME ARTICLE)

A Londres et à Berlin on avait réalisé, sur une petite échelle, des lignes tubulaires souterraines dans lesquelles des boîtes renfermant les dépêches étaient aspirées en faisant le vide, ou propulsées au moyen d'air comprimé. L'administration française voulut avoir quelque chose de semblable pour le service intérieur de Paris ; mais elle chercha, par économie, une solution excluant l'emploi des machines à vapeur. Elle la trouva dans l'emploi de l'eau comme compresseur de l'air, idée ingénieuse rapportée par M. de Vougy, personnellement, d'une visite aux travaux de percement du mont Cenis, où quelque chose d'analogue a fonctionné pour la première fois.

Dans un tube de fonte de 65 millimètres de diamètre glisse à frottement un petit cylindre creux, dit chariot, d'une longueur de 130 millimètres et d'une capacité suffisante pour contenir 130 dépêches. Le tube, qui va d'un bureau à un autre, ouvre au point de départ sur une cuve de 7 mètres cubes environ ; là un robinet, embranché sur une des conduites de la ville, amène de l'eau en pression qui refoule dans le tube, et de là dans les récipients qui le terminent, tout l'air de la cuve ; de telle sorte que lorsque cette dernière est pleine, et qu'on a fermé le robinet, on possède dans les récipients une quantité d'air égale à celle qui était primitivement contenue et dans les récipients eux-mêmes et dans la cuve. Si maintenant le chariot des dépêches est introduit dans le tube et que, par un deuxième robinet, on vide l'eau de la cuve dans un tuyau aboutissant à l'égout : l'air comprimé dans les récipients poussera ce chariot devant lui jusqu'à ce que sa force élastique soit détendue. Même résultat, mais en sens inverse, lorsqu'on remplira de nouveau la cuve.

Une pression inférieure à une demi-atmosphère suffit à l'impulsion de convois renfermant jusqu'à dix chariots et un chargement total de 1300 dépêches. Le train s'arrête sur la ligne, à toutes les stations intermédiaires, pour leur donner le temps de retirer les plis qui leur sont destinés et d'y en déposer d'autres. Sa vitesse en marche est

d'un kilomètre par minute et l'on peut faire un train, aller et retour, à chaque quart d'heure.

Dans le début, la dépense annuelle de ce système atteignait 6,000 fr. par kilomètre de tube. Mais les expériences de MM. Bontemps, de Romilly et Baron ont permis de les réduire des deux tiers, tout en diminuant les frais de première installation.

Ce réseau souterrain d'une nouvelle espèce s'étend progressivement à tous les bureaux de Paris. Seulement, il convient de l'observer, si c'est là de la télégraphie — chose incontestable d'après l'étymologie du mot — ce n'est plus de la télégraphie électrique. Un télégramme qui ne sort pas de Paris et qui y circule de la sorte ne se distingue d'une lettre ordinaire que par le nom qu'on lui donne, ou plutôt par le fait de son dépôt et de son affranchissement à un bureau télégraphique au lieu d'un bureau de poste. Chargé d'un timbre de cinquante centimes avec le manteau impérial édité par l'administration télégraphique, c'est un télégramme; chargé d'un timbre de dix centimes à l'effigie de l'empereur, ce n'est plus qu'une lettre. Pourra-t-on réserver longtemps au premier tout seul, à l'exclusion de l'autre, le privilége du transport atmosphérique souterrain? Oui, tant que le système ne sera pas assez perfectionné pour recevoir les deux. Mais alors, évidemment, cette partie du service passera des mains de l'administration télégraphique aux mains de l'administration des postes, comme étant celle qui en fera le plus d'usage; à moins que, d'ici-là, sous la pression d'un préjugé trop général les deux administrations n'en forment plus qu'une.

IV

APPAREILS TÉLÉGRAPHIQUES

Le centre auquel aboutissent toutes les lignes télégraphiques, et comme l'araignée de ce vaste réseau, c'est le premier étage de l'ancien hôtel de l'Intérieur, rue de Grenelle Saint-Germain, à Paris.

Visiter le poste central de la télégraphie n'est point chose aisée; M. Louis Figuier appelle cette faveur « un plaisir de prince, ou d'ambassadeur. » Il n'est pas de Chinois, pas de Japonais un peu bien placé qui consente à retourner chez lui sans s'être donné cette jouissance, et ils l'obtiennent plus facilement qu'un simple contribuable français dont l'unique titre est d'y avoir aidé de ses deniers.

Cela se comprend. Si à ce spectacle l'entrée était libre, les indiscrétions d'une part, les distractions de l'autre l'auraient bientôt rendu moins digne d'être contemplé. Nous n'y introduirons donc le lecteur qu'en imagination.

Cent à cent cinquante employés sont assis à de longues rangés de tables, un par appareil. Chacun a sous sa main trois fils : un fil de ligne qui se prolonge au dehors jusqu'à la station correspondante, un fil de pile pour envoyer le courant sur la ligne, et un fil communiquant à la terre pour recevoir le courant qui lui est envoyé. Ces trois fils circulent dans un ordre parfait, invisible, mais sans la moindre confusion, le long des tables et des murs de la salle. Ils peuvent être combinés entre eux de cent manières, à l'aide de divers appareils fixés également devant l'employé, ou à l'entrée du poste, et dont nous indiquerons seulement quelques-uns avant de nous occuper des récepteurs proprement dits. Ce sont :

Les paratonnerres de toute espèce qui préservent des décharges de l'électricité atmosphérique ;

Les commutateurs qui servent à intervertir les fils entre eux, soit pour envoyer sur la ligne un courant plus énergique, soit pour faire aboutir la ligne directement à la terre, en cas d'orage, soit pour amener un fil d'un récepteur sur un autre ;

Les boutons métalliques mobiles, ou autres isolateurs pour annuler complétement, et pour un temps donné, un fil de ligne mauvais ou mêlé avec un autre ; on peut aussi, à l'aide de ces boutons, au lieu de recevoir un courant, le renvoyer sur la ligne par un autre fil et former ainsi un nouveau circuit plus long, dans lequel on rentre ou dont on sort à volonté ;

Les galvanomètres ou boussoles qui, par la déviation de l'aiguille aimantée, permettent de constater le passage et l'intensité des courants, et par suite l'état des lignes et des piles ;

Les sonneries destinées à appeler l'attention et qu'on place au bout des fils n'aboutissant pas directement à des récepteurs ;

Enfin les translateurs ou relais, dont les combinaisons ingénieuses, à mesure qu'un courant se perd dans un bureau intermédiaire, lui en empruntent mécaniquement un nouveau et permettent ainsi de prolonger presque indéfiniment la longueur des circuits et de former les mêmes signaux dans plusieurs bureaux à la fois.

Nous avons mentionné la foudre. C'est là un collaborateur ou pour mieux dire un concurrent dont il importe souverainement de conjurer

les opérations. Quand le ciel est à l'orage, l'électricité atmosphérique trouve dans les lignes aériennes des conducteurs tout préparés; elle s'y décharge et les suit jusqu'aux points où elle rencontre la terre, c'est-à-dire jusqu'aux bureaux. Quelquefois elle se borne à produire dans les appareils des contacts brusques, saccadés, et à transmettre des signaux que nul alphabet télégraphique n'a prévus. Mais il y a des moments où elle briserait tout, si elle ne rencontrait dans sa marche une succession de pointes qui la soutirent et la divisent, ou de feuilles de papier qui, percées par elle, la font dévier complétement en dehors des appareils de transmission, ou de fils métalliques très-minces, sacrifiés d'avance à sa fureur et qui, lorsqu'elle les fond, produisent le même résultat que les feuilles de papier. Alors, ce qu'il y a de plus prudent, c'est de lui laisser le champ libre et de se retirer, sous peine de préparer aux Virgiles de l'avenir un sujet d'amplification, comme feu Salmonée, ce malencontreux usurpateur des carreaux de Jupiter.

Vidi et crudeles dantem Salmonea pœnas
Dum flammas Jovis et sonitus imitatur Olympi (1).

On a vu la foudre tordre et fondre les fils des lignes, faire voler les poteaux en éclat, briser les appareils, chauffer jusqu'au rouge les fils des électro-aimants, détruire l'aimantation des boussoles, ou rendre constante celle des électro-aimants, qu'elle mettait ainsi hors d'usage. Toutefois, comme ces phénomènes désordonnés ne se produisent jamais sans être annoncés par d'autres d'une intensité moindre, ils ne sont véritablement à craindre que pour les imprudents.

Je me souviens qu'en 1858, resté pour quelques mois au service ottoman après le départ de l'armée expéditionnaire d'Orient, j'eus la visite, au bureau de Bucharest, d'un vénérable boyard valaque et d'un vieux Turc, bien que les turcs soient plus rares dans cette ville qu'à Paris. Tous deux étaient vêtus et coiffés à l'antique, signe presqu'infaillible du peu de faveur dont jouissaient auprès d'eux les nouveautés importées d'Occident. L'un avait la tête enroulée d'un turban, l'autre la tenait plongée dans les profondeurs d'un vaste bonnet semblable à une mitre, et ni l'un ni l'autre ne s'était découvert : on sait que les Orientaux, du moins ceux qui tiennent aux traditions de leurs aïeux, se déchaussent volontiers, en entrant chez vous, pour vous faire honneur, mais ne se décoiffent jamais. En outre, j'ai su depuis qu'ils

(1) *Énéide*, liv. VI.

étaient également mal prédisposés à l'endroit du télégraphe, le Turc parce qu'il imputait aux inventions de ce genre l'affaiblissement de l'empire du Croissant; le Valaque parce qu'il avait trouvé gisant au-dessous d'une ligne télégraphique un certain nombre de volatiles tués contre les fils; or il aimait beaucoup les canards, paraît-il; il les aimait non pas dans le sens figuré, comme les recherchent nos journalistes parisiens, mais en chair et en os, à la broche ou aux olives, et il trouvait fort mauvaise l'invention de cet engin destructeur qui les massacrait sans profit pour personne.

Je me trouvais heureusement inoccupé au moment de leur visite. Charmé de cet agréable distraction, en Français qui tient à faire honneur à l'urbanité proverbiale de sa race, je m'escrimais de mon mieux, plus par gestes que par paroles; je leur expliquais les diverses curiosités qu'ils avaient sous les yeux; je venais de les électriser à la pile, sensation qui les avait impressionnés vivement mais leur avait paru suspecte dans sa nature et son origine, lorsque certains contacts précurseurs, dans mon récepteur Morse, m'avertirent de l'approche d'un orage. Je tins bon néanmoins et continuai ma démonstration. Mes paratonnerres habituels devaient suffire, pensai-je; par eux je conspirais avec la foudre, à l'exemple de Lamartine en 1848, et je n'avais rien à craindre.

Tout d'un coup un petillement sec, comme l'éclat d'une forte capsule dans un pistolet qui rate, se fait entendre à l'entrée du bureau, et sous ma main jaillit une étincelle d'un mètre de longueur peut-être, semblable à une épée flamboyante.

Dire que je restai sans émotion ce serait me vanter, d'autant plus que j'eus le poignet momentanément paralysé; je cherchai instinctivement une chaise pour m'asseoir ou, si vous aimez mieux, je tombai à moitié étourdi du coup; mais des visages plus blêmes, à coup sûr, et plus bouleversés que le mien, ce furent ceux de mes visiteurs. Ils me crurent mort et comme, dans leur opinion, j'avais été foudroyé directement par Satan en personne, et cela en flagrant délit de manœuvres infernales, ils ne pensèrent pas devoir s'arrêter à vérifier le fait et se sauvèrent avec une précipitation peu charitable. L'un tout en jouant des jambes multipliait les signes de croix sur sa poitrine; l'autre égrenait avec une volubilité vertigineuse son chapelet roulant entre ses doigts et répétait : « *Scheïtan! Seheïtan bourda!* — Le diable, le diable est là! » Leur frayeur finit par convertir la mienne en hilarité prolongée.

Il m'arriva une fois, depuis ce jour, de rencontrer mon Turc dans la rue. Il s'arrêta devant moi, ébahi, écarquillant les yeux, ne pouvant croire que ce fût bien là le même homme qu'il avait vu, écrasé, carbonisé, pulvérisé naguère. J'ouvris la bouche, pour renouer connaissance ; il fit un demi-tour à gauche, toujours en égrenant son chapelet, et s'esquiva en répétant plus que jamais : « *Scheitan, Scheïtan bourda!* »

De tous les objets nécessaires à une station télégraphique, les piles seules ne se trouvent pas ordinairement, par motif hygiénique, sous la main des employés. A la station centrale, on les entretient dans une salle spéciale où quatre à cinq mille éléments sont alignés sur de nombreuses rangées de tablette. C'est le réservoir et la source permanente, inépuisable, de l'électricité.

A l'origine, la pile employée sur la ligne de Paris à Rouen fut la pile Bunsen. On en connaît la composition : un cylindre de zinc amalgamé plonge dans un vase de terre poreuse, celui-ci dans un cylindre de charbon, et ce dernier dans un vase en verre. Le vase en verre est rempli d'acide nitrique, et le vase poreux d'acide sulfurique dilué. Mais les variations d'intensité du courant que produit cette pile, les soins et les dépenses d'entretien qu'elle exige, les émanations malsaines qu'elle dégage lui ont fait préférer la pile Becquerel, dite Daniell, et la pile Marié-Davy.

La pile de M. Becquerel fut inventée en 1829 ; l'Anglais Daniell qui, par une bonne fortune comparable à celle d'Americ Vespuce, a réussi à lui laisser son nom, en a modifié la disposition, comme a fait aussi M. Bréguet après lui, mais sans y introduire aucun principe nouveau. Elle remplace l'acide sulfurique de Bunsen par de l'eau simple, l'acide nitrique par une dissolution de sulfate de cuivre et le charbon par une lame de cuivre. Plus faible et plus résistante que sa devancière, elle fournit, en compensation, un courant beaucoup plus égal : elle est moins dispendieuse et plus saine à manipuler. Elle a été longtemps adoptée à peu près exclusivement sur tout notre réseau.

Mais la pile imaginée en 1858 par Marié-Davy réunit encore à un plus haut degré les qualités désirables pour un bon service télégraphique. Une lame de charbon au lieu d'une lame de cuivre et dans le vase poreux une pâte formée avec de l'eau et du protoxyde de mercure, telles sont les modifications apportées par M. Marié-Davy à la pile Daniell. Le courant ainsi obtenu est d'une grande constance. La résistance est également moindre, puisque trente-huit éléments

Marié-Davy fournissent la même force que soixante Daniell et, dernier avantage qui atténue beaucoup le danger des émanations mercurielles, cette pile sert jusqu'à six mois et plus sans qu'on ait besoin d'y toucher. On l'a adoptée, en conséquence, dans la plupart des grands bureaux, en attendant qu'elle soit supplantée à son tour par la pile, excellente aussi, de M. Callaud, ou par celle de Leclanché, qui seule ne contient aucune substance vénéneuse, ou par celle de Meidenger, usitée en Allemagne, ou par toute autre encore inconnue. En télégraphie le progrès a des ailes et l'imprévu doit être constamment prévu.

Cette vérité ressortira mieux encore de l'examen rapide des principaux appareils de transmission et de réception, ou *appareils* proprement dits. Nous ne décrirons pas, même sommairement, tous ceux essayés par l'administration française. Nous ne nous arrêterons qu'aux principaux, qui sont l'appareil à cadran, l'appareil *français* à signaux, le Morse, le Hughes, le Caselli et le Meyer.

1° *Appareil à cadran.* Bien des personnes ont eu occasion de le voir fonctionner dans les gares. Il se compose de deux cadrans, autour desquels sont gravées les lettres de l'alphabet, les dix chiffres élémentaires de la numération et une croix pour indiquer la séparation des mots. Une aiguille mobile au centre de la circonférence peut venir se poser successivement sur chacun des caractères ci-dessus; mais à chaque fois qu'on passe d'un caractère à l'autre, cette aiguille produit un contact du fil de ligne avec la pile, c'est-à-dire une émission de courant, et cette émission fait avancer également d'un caractère, grâce à un mécanisme d'horlogerie qu'elle fait déclancher, l'aiguille d'un cadran correspondant, placé à l'autre bout de la ligne. Ainsi les mouvements de l'appareil de réception, ou *récepteur*, suivent avec une exactitude parfaite ceux de l'appareil de transmission, ou *manipulateur*, ce qui a lieu, du reste, dans tous les appareils télégraphiques.

La lecture et le maniement extrêmement facile du cadran le rendent précieux pour les compagnies du chemin de fer, qui le conserveront sans doute. L'invention en est due au célèbre physicien anglais Wheatstone; mais nous avons vu que bien avant Wheatstone il avait été deviné par plusieurs de nos compatriotes, et pleinement réalisé par Alexandre, cet inconnu qu'un simple travers de caractère a seul empêché de prendre place à la tête des plus grands génies de l'humanité.

2° L'*appareil français* proprement dit, aujourd'hui presque oublié, a eu ses jours de gloire. Imaginé par Bréguet en collaboration avec M. Foy, ou pour mieux dire sous son patronage, — de là le nom d'appareil Foy-Bréguet, sous lequel on le désigne souvent, — il a longtemps régné, en France, dans tous les bureaux de l'État. Son récepteur était muni de deux aiguilles en mica qui, sous l'influence du courant et au moyen d'une roue à échappement, formaient des angles dont les combinaisons constituaient des signaux semblables à ceux de l'ancien télégraphe aérien. Il était difficile à apprendre, mais d'une rapidité dont ceux-là seuls qui l'ont vu à l'œuvre peuvent se faire une idée. Avec lui un bon employé pouvait littéralement défier un sténographe. Malheureusement, pour donner tous ses résultats, il réquérait deux aiguilles et par suite deux fils de ligne au lieu d'un. Un autre inconvénient non moins grave, — et que le cadran partage avec lui, — c'est de ne conserver aucune trace du passage des transmissions et de rendre pour ainsi dire impossible le contrôle après coup. Ces deux motif, qui ont été son arrêt de mort, nous autorisent à abréger son oraison funèbre.

3° L'*appareil Morse,* œuvre du professeur américain de ce nom, fut celui qui supplanta d'abord l'appareil de Bréguet. Réduit à sa plus simple expression, il se compose au départ d'un simple fil de pile qu'on appuie à volonté sur la ligne, et, à l'arrivée, d'un électro-aimant avec son armature mobile : pas autre chose. Le transmetteur varie, suivant un système convenu, le nombre et la longueur des chocs, et l'auditeur le comprend, à des milliers de kilomètres de distance, comme si tous deux, placés dans deux chambres contiguës, s'entretenaient en frappant sur une cloison de séparation. A cet état on doit le classer parmi les appareils à signaux fugitifs, avec les deux précédents. Mais si de l'armature du récepteur on fait un levier du premier genre, pivotant sur son centre et dont l'extrémité opposée à l'électro-aimant sera munie d'un stylet qui s'abaissera toutes les fois que se relèvera l'armature, et réciproquement, on pourra, à l'aide d'un mécanisme d'horlogerie, faire dérouler sous ce stylet, d'une façon uniforme, une bande de papier sur laquelle toutes les émissions de courant deviendront autant de points et de traits, les pauses seules laissant le papier immaculé. Ainsi, par exemple, un point unique (.) signifiera la lettre *e*, deux points (..) la lettre *i*, trois points (...) un *s;* un trait (—) donnera la lettre *t*, un trait suivi d'un point (—·) un *n*, un trait précédé d'un point (· —) un *a*, et ainsi de suite.

Samuel Morse prit date pour son invention dès 1832; il a raconté lui-même dans quelles circonstances. Il rentrait d'Europe en Amérique, et, pour charmer les ennuis de la traversée, on causait, sur le pont, électricité et magnétisme. Tout d'un coup, du choc de cette conversation jaillit dans son esprit une idée soudaine imprévue et nullement cherchée. Je dis : imprévue et nullement cherchée, car il était peintre de profession, et non physicien ou mécanicien. Il en parla à ses compagnons de voyage; on lui fit des objections; il les réfuta; bref, l'idée, grâce à la discussion, grandit et prit corps. Arrivé à New-York, il quitta le navire et, serrant la main du capitaine : « Quand mon invention sera la merveille du monde, rappelez-vous, lui dit-il, que je l'ai découverte à votre bord sur le *Sully*, le 31 octobre 1832. »

Les traditions ordinaires veulent qu'un inventeur vive pauvre et meure à la veille seulement d'être apprécié; mais ces traditions, M. Morse les a heureusement démenties dans sa personne. Non-seulement il a joui et jouit encore de sa gloire, mais il était fort riche lorsqu'un témoignage solide de la gratitude européenne alla le trouver dans sa retraite, en 1858. Les divers gouvernements de ce côté-ci de l'Atlantique s'entendirent pour lui offrir, à titre de récompense, une somme de quatre cent mille francs. Cette générosité dut consoler l'ombre du poitevin Alexandre, ou bien la rendre singulièrement jalouse...

Il ne faut pas croire cependant que Samuel Morse ait toujours ainsi nagé dans l'opulence. En 1843, après dix ans de luttes contre l'indifférence de ses compatriotes et des nôtres, après quantité d'essais et de voyages dispendieux, il était complétement à bout de ressources, lorsque le congrès américain se décida enfin à lui allouer 30,000 dollars qu'il sollicitait depuis bien des années. Mais l'acte du congrès ne pouvait obtenir d'effet qu'après avoir été ratifié par le sénat, et la précipitation en général n'est nulle part le défaut des sénateurs. La session touchait à son terme; la haute assemblée devait se séparer dans deux jours, et il lui restait encore cent quarante-trois bills à examiner avant celui de l'inventeur télégraphique! Ce dernier rentra à son hôtel, la mort dans l'âme, demanda sa note et annonça l'intention de partir le lendemain. S'il fût resté un jour de plus, il n'aurait pas eu, dit-il, de quoi payer les frais de cette prolongation de séjour. Le maître d'hôtel fut touché comme il devait l'être de cette révélation si franche et si catégorique; il gémit sans

doute intérieurement de voir un grand homme méconnu et une découverte renvoyée aux calendes; mais il n'en prépara pas moins la note, sans insister trop vivement pour retenir le grand homme gratis.

Heureusement, à côté de ce maître d'hôtel sérieux, se trouvait un auditeur moins enclin au calcul, et plus à l'enthousiasme. La chose est rare en Amérique, mais on la croira si j'ajoute que cet auditeur était une femme, une jeune fille, qui avait entendu par hasard les doléances du solliciteur ajourné. Elle s'approcha sans grande timidité, comme il convient à une jeune miss américaine, et murmura à l'oreille du savant :

— Restez, monsieur, je vous protégerai.

— Me protéger, vous ! mademoiselle !

— Moi-même. Je suis miss Ellsworth, la fille du directeur du bureau des brevets.

— En ce cas, je connais votre père; mais mon affaire, hélas! ne dépend pas de lui.

— Je le sais, monsieur; vous attendez 50,000 dollars qui dépendent d'un vote du sénat; vous aurez ce vote.

— Mais, mademoiselle, ces messieurs n'ont plus que demain et après-demain à siéger, et ils ont cent quarante-trois projets de loi devant eux, et le mien est justement le cent quarante-troisième !

— N'importe, vous aurez votre bill. Je les connais, ils viennent très-souvent chez mon père ; et si les jours ne leur suffisent pas, eh bien ! ils siégeront la nuit. Ne partez pas et comptez sur moi. Ce que femme veut... vous m'entendez; ce serait bien du malheur si on ne parvenait pas à le faire vouloir par une douzaine de vieux sénateurs; ceux-là entraîneront les autres.

— Mais, mademoiselle, si j'échoue, me voilà endetté...

— Ah bah ! envers votre hôtelier? Quand vous tiendrez vos 30,000 dollars, vous aurez de quoi le désintéresser. Peut-être même, alors, vous voyant certain d'arriver à la fortune et à la gloire, ne voudra-t-il plus de votre argent. On est toujours disposé à la générosité envers les grands hommes qui n'en ont pas besoin.

Miss Ellsworth laissa notre inventeur sur cette belle sentence, qui témoignait que l'enthousiasme n'excluait pas chez elle l'esprit d'observation, et Samuel Morse, toujours incrédule mais charmé, se décida à rester deux jours encore.

Le surlendemain fort tard dans la nuit, ou pour mieux dire dans la matinée du troisième jour, car il était quatre heures, sa jeune protec-

trice montait quatre à quatre l'escalier qui conduisait à sa chambre et y pénétrait tout essoufflée ;

— Bonne nouvelle! monsieur Morse, je vous annonce vos 30,000 dollars; ils sont à vous! Nos pères conscrits dormaient bien un peu, mais j'étais là, dans une tribune, et j'ai tant fait du regard et de l'éventail que nul n'a osé aller se coucher avant d'avoir accompli la promesse qu'ils m'avaient faite. Il était temps : à peine l'affaire enlevée depuis quelques secondes, on a prononcé la clôture de la session. Mais que nous importe? Voici le *Globe*, journal officiel; j'ai couru chercher le premier exemplaire. Lisez, monsieur Morse, lisez!

Telle est l'histoire de la première subvention obtenue par M. Morse. Est-ce une histoire? Est-ce un roman? Abstraction faite de la parole du héros, qui ne nous permet aucun doute, nous maintiendrions que ce n'est pas un roman, ne fût-ce que pour cette unique considération, que la chose ne se termina point par un mariage. L'inventeur sauvé du découragement, peut-être du désespoir, se contenta, dit-il, de déposer sur la main de la jeune héroïne un baiser respectueux, accompagné d'une larme de joie et de reconnaissance. Avouez que miss Ellsworth méritait bien cela.

L'appareil Morse donne, en moyenne, quinze dépêches à l'heure. Cette lenteur relative a obligé de le remplacer sur toutes les artères principales du réseau français. Toutefois, son existence ne paraît pas sérieusement menacée, grâce à son incomparable simplicité. Il fonctionne mieux qu'aucun de ses rivaux, sauf le Meyer et le Caselli, sur une ligne en mauvais état, et, ressource dernière, ses signaux peuvent être échangés sans appareil, ou à peu près.

4° *L'appareil Hughes.* Dans ce système, autre importation américaine, un mécanisme assez compliqué fait tourner très-rapidement une roue sur laquelle sont gravés les lettres et les chiffres; un clavier semblable à celui d'un piano, — moins la mélodie des sons, — est placé sur le passage d'une pièce mise en relation directe avec cette roue des lettres. Lorsque le mécanisme est en mouvement, si l'on appuie sur une des touches du clavier, il se produit une émission de courant électrique qui, en attirant un barreau de fer doux, fait butter contre la roue des types une pièce entraînant avec elle une bande de papier, laquelle reçoit au passage l'impression de la lettre, placée en face à ce moment-là, et qui est justement celle indiquée par la touche du clavier. La base de ce système étant le synchronisme le plus parfait, si deux appareils semblables sont reliés par un fil conducteur,

la même opération s'effectue sur chacun d'eux en même temps, et les signes imprimés au départ le sont aussi à l'arrivée ; car la perte du synchronisme se traduit aussitôt par une perturbation dans l'ordre des lettres, et la moindre attention suffit pour faire apercevoir l'erreur.

Les avantages du système Hughes sont d'imprimer directement les dépêches en caractères romains, de produire chaque lettre ou chiffre par une seule émission de courant, au lieu de trois en moyenne qu'exige l'appareil Morse, enfin de se contrôler lui-même et de dispenser de tout collationnement l'employé qui reçoit, à la condition, bien entendu, que l'employé qui transmet ait à ses côtés un collègue chargé de ce contrôle. Ses inconvénients sont de réclamer un personnel plus nombreux, d'être plus délicat à régler et de ne fonctionner bien que sur les lignes excellentes. Il donne de 40 à 45 dépêches à l'heure, trois fois plus que le Morse, et M. Rouvier, en employant des courants tantôt positifs, vient de trouver une combinaison qui augmentera encore son rendement d'un tiers. Le Hughes a remplacé le Morse sur la plupart de nos grandes lignes.

Mais les plus étonnants des appareils télégraphiques, ceux de la télégraphie de l'avenir, ce sont les *pantélégraphes* ou appareils autographiques, tels que le Caselli et le Meyer.

5° *Appareil Caselli.* Ici il ne s'agit plus d'imprimer des signes comme avec M. Morse, ni des lettres romaines comme avec M. Hughes, mais bien de reproduire la dépêche en autographe avec tout ce qu'elle contient ; il s'agit de transmettre des dessins, des plans, de la musique, tout ce qu'on veut.

Le pantélégraphe Caselli se compose essentiellement d'un pendule établi à chacune des extrémités d'un fil métallique. Le système Hughes repose sur le mouvement parfaitement synchrone de deux axes. C'est aussi le synchronisme le plus rigoureux qui sert ici de base, mais appliqué cette fois aux oscillations de deux pendules. Chacun de ces pendules met en jeu, à chaque oscillation, un style très-fin qui effleure légèrement de sa pointe, suivant une ligne droite, une feuille de papier placée au-dessous de lui. En outre, chaque oscillation fait avancer horizontalement le style d'une quantité égale à l'épaisseur du crayon, en sorte qu'après un certain nombre de mouvements, cette pointe se sera promenée sur toute la surface de la feuille de papier. Les deux pendules étant synchrones, la même longueur sera parcourue en même temps par les deux styles. Supposez maintenant que la feuille placée sous le style du pendule, au bureau de

départ, offre une surface métallique sur laquelle est tracé à l'encre l'autographe ou le dessin dont on veut envoyer le fac-simile ; supposez d'autre part au-dessous du style, au bureau d'arrivée, une feuille préalablement trempée dans une dissolution saline (cyanure de potassium, par exemple) ; mettez les deux pendules en mouvement et faites passer par le fil un courant métallique : voici ce qui arrivera. Le style de départ, en se promenant sur la surface de papier métallique, rencontrera tantôt la partie nue, c'est-à-dire conductrice, de cette surface, tantôt la partie couverte par l'encre séchée, c'est-à-dire non conductrice. Dans le premier cas, la surface métallique ayant été mise préalablement en communication avec la terre, l'électricité s'écoule et rien ne se reproduit au bureau d'arrivée ; dans le second cas, l'encre, si fine qu'elle soit, interrompt le circuit, et l'électricité, au lieu de se perdre dans le sol, suit le fil de ligne jusqu'au style d'arrivée, lequel touchant en même temps le papier chimique, y fait apparaître une marque colorée qui se prolonge tant que le style de départ rencontre de l'encre. On voit tout de suite, par cette description, que dans une seule oscillation de pendule, le courant passe et est interrompu un nombre de fois considérable, mais que, lorsque le papier métallique a été parcouru tout entier, le papier chimique l'a été également, et que l'un offre l'exacte reproduction de ce qui se trouve sur l'autre.

Avec le pantélégraphe Caselli on obtient de 15 à 20 dépêches par heure. Il a l'immense avantage de pouvoir braver les mélanges accidentels qui se présentent sur les lignes et qui rendent impossible le travail des autres appareils. Pour lui, en effet, il ne résulte de ces mélanges que l'affaiblissement de quelques parties des lignes qui composent ses transmissions, ou la superposition de quelques traits étrangers ; mais la dépêche n'en reste pas moins lisible et le dessin fidèlement reproduit. Cependant, excepté sur la ligne de Paris à Lyon, les expéditeurs ne paraissent point en faire grand usage, sans doute à cause de la nécessité d'écrire sur un papier spécial et d'y condenser l'écriture, mais plus encore en raison du tarif assez élevé que la loi du 7 mai 1863 a établi spécialement pour lui (6 francs pour 30 centimètres carrés de transmission). M. Lambrigot et d'autres fonctionnaires de l'administration française, et M. Casselli lui-même l'ont beaucoup perfectionné et le perfectionnent constamment. Qu'ils se hâtent toutefois de vaincre l'inattention ou les objections du public, s'ils ne veulent voir leur système détrôné par le suivant.

6° *Appareil Meyer.* Voici enfin la création d'un Français et, qui plus est, d'un simple employé de l'administration française, M. Bernard Meyer. Cette qualité modeste, compliquée d'une pénurie de ressources en rapport avec elle, n'a pas dû être, on le devine, un mince obstacle pour ce jeune inventeur. Mais M. de Vougy s'étant mis de son côté et ayant pris la peine non-seulement de l'aider mais de le défendre avec une sollicitude toute paternelle, l'opposition, qui ne se qualifiait pas *d'irréconciliable*, a fini par passer tout entière au gouvernement. L'appareil Meyer n'a plus que des admirateurs.

Qu'on s'imagine un mouvement d'horlogerie régularisé par un pendule conique, entraînant d'un côté un transmetteur cylindrique, de l'autre le pas d'une hélice sous lequel passe une bande indéfinie de papier blanc. La dépêche, écrite sur papier métallique, et posée sur le cylindre, est parcourue suivant toute sa surface par une pointe, et les émissions et interruptions de courant se produisent de la même manière que dans le Caselli. Seulement c'est l'hélice, incessamment humectée par un tampon imbibé d'encre, qui fait office de style à l'arrivée. La bande de papier qui se déroule au-dessous reçoit les empreintes suivant les oscillations d'un levier semblable à celui du Morse.

Le Meyer est, parmi les appareils électro-chimiques, le seul qui puisse fonctionner sûrement avec relais. Sa vitesse de transmission est une surface de 25 à 30 centimètres par minute, ce qui fait à peu près trois fois la vitesse du Caselli. Enfin il peut réexpédier, sans aucune transcription, une dépêche arrivée par un autre appareil, pourvu que cette dépêche ait été reçue sur un papier métallique au lieu de papier ordinaire. Il résout, dès aujourd'hui, d'une manière complète la question de la télégraphie autographique.

Si nous ne craignions de dénaturer la physionomie de cette étude, nous aurions encore à décrire beaucoup d'appareils ingénieux. Tel est celui de M. Bonelli, ancien directeur général des lignes piémontaises, qui imprime jusqu'à trois cents pages par jour, mais qui a besoin de cinq bons fils au lieu d'un ; tel le *Rapide* de MM. Lambrigot et Chauvassaignes, essayé récemment, puis abandonné, nous ne savons pourquoi; tels les divers systèmes de MM. d'Arlincourt, Hayer et Dujardin, tous imprimant en lettres romaines à l'aide du cadran ordinaire. Le Dujardin a été adopté récemment en principe par l'administration française pour tous les bureaux municipaux sur des lignes ne dépassant pas 300 kilomètres. Mais il faut se borner.

Terminons par une réflexion consolante pour notre amour-propre national. Si la France est entrée relativement tard dans la carrière des inventions télégraphiques, elle y a marché d'un pas ferme et rapide. Sur onze appareils que nous avons mentionnés, deux sont italiens d'origine, un américain, un anglais, tous les autres français; mais tous, français ou étrangers, ont trouvé chez nous, quand il s'est agi de cession de propriété, une munificence bien faite pour encourager et soutenir le génie des inventeurs.

On peut même affirmer que la France est devenue la patrie d'adoption de tous ceux dont elle ne fut pas la patrie de naissance. Ni M. Hughes, ni l'abbé Caselli n'ont trouvé dans leur pays le patronage intelligent et généreux qui leur a permis de réaliser chez nous leurs conceptions ingénieuses. M. Morse lui-même nous doit la diffusion de son système en Europe. C'est la France qui l'y a adoptée la première et fort longtemps avant que les autres puissances ne l'acceptassent à leur tour.

V

PERSONNEL.

J'ai beaucoup médité sur les questions de personnel, et je me suis fait, à propos de promotions, de gratifications, de décorations et autres sujets délicats, une théorie que j'ai codifiée en six articles, juste moitié moins que les lois des Douze Tables, mais qui constituerait, à mon avis, une réponse péremptoire à toutes les réclamations, un préservatif contre tous les découragements, en un mot une panacée universelle. Je la développerai plus tard, en temps et lieu.

Au mois de novembre 1850, pendant une des nombreuses séances que l'assemblée législative consacra à la loi ayant pour but de mettre la télégraphie au service des intérêts privés, M. Foy, alors administrateur en chef des lignes télégraphiques et commissaire du gouvernement, fit une prédiction qui doit l'étonner singulièrement aujourd'hui, s'il y pense encore. Le général Lamoricière ayant demandé quelle part serait faite à l'armée dans la distribution des emplois qui seraient nécessairement créés à la suite de l'adoption de la loi, il répondit que « s'il y avait quinze à vingt places d'expéditionnaires à donner, et il fallait supposer pour cela une extension considérable du service, on se souviendrait de la recommandation de l'honorable gé-

néral. » M. Foy, nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, n'entrait qu'à son corps défendant dans la voie nouvelle ; l'institution qu'il présentait au pays étant née extra-administrativement, il avait peine à la reconnaître viable.

Le personnel des lignes télégraphiques françaises comptait au 1er juillet 1868, 1 directeur général, 4 inspecteurs généraux et 10 inspecteurs divisionnaires, 112 inspecteurs ou sous-inspecteurs chargés pour la plupart du service d'un département, 247 directeurs et chefs de stations, tous chargés de bureaux, 49 commis principaux faisant offices de sous-directeurs, 40 traducteurs, receveurs et agents spéciaux, 2,143 employés occupés aux transmissions, 702 chefs-surveillants et surveillants, 372 facteurs embrigadés et une centaine d'employés surnuméraires; en tout près de quatre mille personnes.

Dans ce nombre ne sont comptés ni les agents des sémaphores, lesquels dépendent du ministère de la Marine, ni 200 femmes environ, chargées des bureaux secondaires, ni les secrétaires de mairie ou instituteurs qui gèrent les bureaux municipaux, ni le nombreux personnel des facteurs auxiliaires.

M. Vandal, directeur général des Postes, ne serait donc plus en droit, aujourd'hui, de définir la télégraphie : « un état-major sans soldats » comme dans son rapport du 7 mars 1863.

Depuis que M. de Vougy préside aux destinées de la télégraphie, son personnel a été réorganisé trois fois, et chaque fois avec amélioration de traitements. Assurément il y avait lieu : les employés avant lui ne touchaient que 900 francs par an. Ce qui ne signifie point que la dernière réorganisation puisse rester définitive. Peut-on admettre, par exemple, que le traitement fixe des chefs de stations reste inférieur à 3,000 francs sans aucune indemnité d'aucun genre, sans même le bénéfice de la remise de 1 pour 100 que leur accorde la loi du 8 mai 1867 sur la vente des timbres-dépêche, tandis que les chefs de bureaux des postes jouissent sans contestation d'une remise analogue pour la vente de leurs timbres-poste? Il semble également impossible de maintenir les quatre degrés d'avancement qu'il faut franchir pour passer de 2,400 à 3,000 francs. Quatre degrés, cela fait dix à douze ans au moins; — à supposer qu'on se trouve parmi les privilégiés — or un minimum de dix à douze ans pour avancer de 600 fr., c'est trop, en vérité, pour un fonctionnaire qui n'en est plus à ses débuts.

Car autre malheur, autre défaut radical et pour le moment incu-

rable — bien que ce soit, hélas! l'unique défaut dont on se corrige tous les jours sans y songer — tout ce personnel est jeune; il a été recruté depuis moins de vingt ans. Pas de retraites, ou presque pas; immobilité complète à tous les rangs de la hiérarchie, et pas la moindre poussée un peu générale à espérer avant vingt ans d'ici! A cette situation fatale nous ne connaissons qu'un seul remède : le temps, et un seul palliatif : la patience. A moins d'une épidémie, ou de l'effondrement de quatre à cinq stations centrales... Mais ce remède-là serait pire que le mal; et les malades n'en voudraient pas.

Mais j'ai annoncé que je tenais en réserve une série de préceptes généraux en six articles sur cette importante matière.

Que le lecteur prenne patience encore un moment : il ne perdra rien pour attendre.

Dans la situation qui vient d'être écrite, il n'est point surprenant que l'engouement de la jeunesse et des familles pour l'administration télégraphique se soit un peu calmé, et que les candidats ne se pressent plus, comme jadis à ses concours. Naguère encore, selon une remarque spirituelle, quand la naissance d'un enfant était attendue, pour peu que les parents eussent quelques revenus, ils se demandaient : « Sera-ce une fille, ou bien un fonctionnaire? » Aujourd'hui une réaction se produit. Le titre d'employé de l'État a perdu son prestige; il n'est plus considéré, dans un contrat de mariage, comme l'équivalent d'une dot de 30 ou 40,000 francs de capital.

Les déceptions ont été si nombreuses!

Oh! quand viendra, non seulement pour la télégraphie, mais pour toutes nos administrations publiques en général, quand viendra le législateur qui règlera les droits à l'avancement, qui fera la part de chacun, tant au choix et tant à l'ancienneté, comme dans l'armée, et qui obtiendra qu'on s'y tienne! Celui-là aura fait davantage pour la sécurité et la satisfaction des serviteurs de l'État que si, en les laissant soumis aux errements actuels, il avait augmenté d'un tiers leurs appointements à tous!

Mais gardons-nous d'appuyer d'un pied trop lourd sur ce terrain brûlant : « *Incedo super ignes suppositos cineri doloso.* Je marche sur des cendres, mais ces cendres recouvrent des charbons ardents... »

A propos de charbons ardents, ne serait-ce pas ici l'occasion de glisser les six articles législatifs que j'ai déjà annoncés? Non, je tiens à adresser auparavant à M. de Vougy certaines félicitations que je ne voudrais pas oublier.

Je veux le remercier au nom de l'immense majorité de ses administrés, d'avoir su, mieux que plusieurs de ses collègues, défendre ses cadres contre les envahissements d'une institution qui fait aujourd'hui la terreur des administrations; nous avons nommé l'École polytechnique. La télégraphie compte dans son état-major soixante à quatre-vingts élèves de cette illustre école ou, pour mieux faire saisir notre pensée, soixante à quatre-vingt membres de cette illustre franc-maçonnerie. C'est bien, c'est fort bien, pour l'honneur de l'administration, et pour y garantir un certain niveau scientifique, que les fonctionnaires ayant une autre origine dépassent quelquefois, mais qu'ils sont loin d'atteindre toujours. Mais c'est assez. Là où domine l'École, elle ne se contente pas d'écrèmer les emplois supérieurs; elle les prend tous. Riquet et Vauban, s'ils vivaient aujourd'hui et s'ils appartenaient à nos ponts-et-chaussées, n'y seraient jamais devenus ingénieurs, à supposer qu'ils ne sortissent pas de l'École.

Et la supposition n'a rien d'absurde; on peut l'affirmer sans offenser personne, lorsqu'on songe à la surprenante stérilité relative de la fameuse institution conventionnelle et consulaire. En effet, pour ne parler que de la télégraphie, fut-il jamais plus beau champ ouvert au génie scientifique? Or, parmi les huit ou dix inventeurs français qui l'ont fait progresser, qui ont imaginé de nouveaux appareils ou des perfectionnements notables, combien a-t-on compté d'anciens polytechniciens?... Ce qui ne nous empêche nullement de proclamer les mérites de la plupart d'entr'eux et d'apprécier à leur valeur, par exemple, les savants traités de M. Blavier ou du regretté M. Gounelle. Mais pourquoi ne pas le dire, puisque l'on nous y force pour défendre nos modestes positions, *pro aris et focis?* Les Aragos sont clair-semés; le système même de nos écoles spéciales, qui consiste à surmener des intelligences précoces mais épuisables, a peut-être fait avorter plus d'un génie dans sa fleur. Bref, on peut être un prodige à vingt ans, et un homme ordinaire à quarante, et réciproquement.

Nous accorderons cependant, si l'on y tient, que la réciproque est plus rare. Autrement la France fourmillerait de génies.

Un mot maintenant des simples employés, de ceux qui ne sortent pas de l'École et qui, au lieu d'entrer de plein-pied, comme avant 89, dans les colonels, — pardon, dans les chefs de bureaux, — débutent modestement dans la cinquième classe d'un grade dont chaque classe les retiendra deux ans au moins, et plus généralement de trois à six. Ce paragraphe me fournira sans doute, — espérons-le — le placement de mes six articles plusieurs fois annoncés.

On aurait tort de croire que toutes les natures et tous les âges possèdent au même degré l'aptitude télégraphique. Il faut être jeune pour fournir sans lassitude ces longues, trop longues séances de sept heures de travail, sept heures ininterrompues à faire circuler la pensée d'autrui. Bien souvent on sort de là comme ahuri, le front brûlant, la vue trouble, les membres courbaturés, la nuit surtout, lorsqu'un bec de gaz vous a réverbéré sur le crâne sa lumière intense. Les expéditeurs qui tremblent pour le secret de leurs dépêches peuvent se rassurer. On a bien autre chose à faire, après ce défilé confus de messages qui se culbutent les uns les autres, on a bien autre chose à faire qu'à les répéter à autrui, ou seulement à s'en souvenir ! On peut dire comme Eugène Scribe ou Louis Veuillot — peut-être ni l'un ni l'autre, — du temps où ils étaient apprentis notaires : « J'ai copié dix-huit actes dans ma journée, mais du diable si j'en ai lu un seul ! »

L'employé bilieux fait plus de besogne, le flegmatique la fait meilleure, le lymphatique ne la fait pas du tout. Mais je m'aperçois que, sans m'en apercevoir, je m'engage sur le terrain de M. de la Palisse. Ne serait-ce pas plutôt le moment d'aborder mes six articles...? Encore une anecdote, auparavant.

Au bout d'un fil on reconnaît le caractère d'un employé, presque aussi bien que si on l'entendait ou si on le voyait. Je me rappelle deux camarades d'Orient, cœurs d'or, l'un surtout, mais correspondants redoutés en raison de leur vivacité extrême. Bien qu'ils se fussent empressés d'adopter le *fez*, par genre, j'ai rarement vu des gens qui eussent la tête aussi près du bonnet. Vers la fin de 1855, l'un était au bureau de Schoumla, l'autre à celui de Routschouk, lorsque, par suite de dérangements ou pour tout autre motif, ils se trouvèrent plusieurs jours de suite dans l'impossibilité presque absolue de s'entendre. Au lieu de s'en prendre à l'état de l'atmosphère ou à celui des lignes, ils s'en prirent l'un à l'autre. — « Vous vous jouez de moi ; voici douze fois que je vous répète le même mot ! — Parbleu ! si vous le répétez mal. — Mal ? quand je me calcine à transmettre lentement ! — Bref, de gros mots en gros mots, un cartel fut échangé : « Amenez vos témoins, j'aurai les miens ; nous nous rencontrerons à mi-chemin entre votre résidence et la mienne ; chacun fera la moitié du trajet. »

Aucun de leurs camarades, bien entendu, ne voulut les seconder dans cette équipée. Ils se dérobèrent à leur surveillance amicale, raccolèrent qui un soldat français employé comme auxiliaire à la sur-

veillance des lignes, qui un marchand grec ou bulgare, et se battirent bel et bien. Il y eut du sang et, sans le soldat, l'un des adversaires succombait. Mais le pire, ce fut l'enquête administrative qui suivit. Celui des deux qu'on jugea le provocateur fut renvoyé en France ; contrariété qui dut lui être sensible, car il donna sa démission trois ou quatre mois après. Depuis lors, j'ai rencontré quelquefois sa signature dans les colonnes du *Pays*. L'autre au contraire, par amour du fez, n'a pas voulu revenir quand la mission fut rappelée. Il est un des trois télégraphistes français qui sont restés définitivement au service turc.

On cite d'autres provocations du même genre ; mais celle-là est la seule, à ma connaissance, qui ait été poussée jusqu'au bout. Ordinairement, quand la rencontre a lieu, le combat se livre uniquement à l'arme blanche, j'entends à la fourchette, non à l'épée ; si par hasard une détonation se fait entendre, c'est celle d'une bouteille de vin de Champagne, et les bouchons restent seuls sur le carreau.

Mais quand le fil électrique se termine à une main délicate encadrée d'une fine manchette, je veux dire quand le correspondant est une correspondante, oh ! alors, plus de saccades, plus de provocations, plus de disputes. Le Français se rappelle qu'il n'est pas né seulement malin, comme dit Boileau, et qu'il a créé autre chose que le vaudeville :

Le Français, né galant, créa la politesse ;

et tout marche pour le mieux dans la plus fraternelle des télégraphies possibles. Du reste, il n'est pas besoin de galanterie pour le reconnaître, l'aptitude du personnel féminin est en général remarquable, et si, comme on l'a prétendu, le prestige du corps télégraphique a souffert de l'introduction de cet élément nouveau, au moins la régularité du service n'en sera-t-elle pas amoindrie, tant qu'on maintiendra, dans les petits bureaux seulement, ces natures timides, nerveuses, facilement irritables et souvent impatientes d'une application trop prolongée.

Les dames que l'administration emploie sont des veuves ou filles, ou tout au moins parentes assez rapprochées d'anciens serviteurs de l'État. Elles ont le logement, 150 francs de frais de bureau, 400 à 800 francs de traitement fixe, plus une remise de 10 ou 15 centimes par chaque dépêche privée qui leur passe dans les mains. Seulement, pour des raisons faciles à comprendre, on exige qu'elles habitent en

compagnie de leur mère, ou d'une autre personne de leur famille, et que cette personne soit en mesure de les suppléer au besoin.

Moins heureuse, paraît-il, a été la tentative d'employer des officiers retraités. Mais aussi, de bonne foi, à un homme qui, vingt-cinq années durant, n'a pour ainsi dire pas manqué un seul jour son absinthe, son café et son pousse-café, le tout siroté à loisir et en compagnie des camarades ; à un homme dont la partie de billard ou bien le cigare au grand air sont un digestif essentiel, et qui, sauf en temps de guerre, semblait avoir fait sa règle de conduite de l'axiome de Berchoux :

« Rien ne doit déranger l'honnête homme qui dîne. »

comment venir proposer à cet homme de rompre tout d'un coup avec ses habitudes ? S'il le faisait, ce serait de l'héroïsme de sa part, ni plus ni moins. Or n'est pas un héros qui veut, et ceux-là même qui le sont ne le sont pas tous les jours.

Les réminiscences de la vie de garnison me rappellent, non pas mes six articles, que nous finirons cependant par rejoindre quelque part, mais les loisirs dont on jouit parfois, ou dont on jouissait jadis en télégraphie, et l'utilité qu'il y aurait, dans l'intérêt de tous, à encourager les employés travailleurs. L'un, télégraphiste de cœur et d'âme, cherche des perfectionnements et ne cesse de rouler dans son esprit mille projets révolutionnaires... contre les appareils existants. Ne serait-il pas à propos, aux jours de promotions, de lui tenir plus ou moins compte de ces essais, lors même qu'ils n'auraient pas toujours abouti à des solutions pratiques ? Un autre, littérateur d'inclination, s'applique aux langues étrangères, connaissances précieuses, et d'une application incessante en télégraphie. C'est là, en effet, qu'un employé polyglotte en vaut, à certains moments, un et demi, tant pour la célérité que pour la sûreté du travail. Et cependant je connais intimement, aussi intimement que possible, un télégraphiste qui a eu la simplicité d'apprendre sept à huit langues, dont cinq ou six vivantes, et qui les possède, et qui en a donné des preuves, la plume à la main, sans que j'aie jamais eu occasion de remarquer... Mais je ferais mieux, je crois, de parler d'autre chose.

D'ARMENTIÈRES.

(La suite au prochain numéro.)

MERE DANEEL

ÉPISODE CONTEMPORAIN

XI

C'était un dimanche. Jean Olieslager s'était rendu à Ostende par le train de midi, et après avoir déposé son sac de voyage à la *Couronne,* il chercha à trouver la demeure de Mina.

Le lieutenant habitait une petite maison fort jolie, dans une des rues les moins bruyantes de la ville. Il y avait au-dessus de la porte un balcon que garnissaient des pots de fleurs; les fenêtres étaient ornées de beaux rideaux; mais le jeune homme ne remarqua pas ce luxe; son cœur battait avec violence; il allait voir Stéphanie.

Il sonna deux fois; l'ordonnance-laquais ouvrit et déclara, au grand déplaisir de Jean, que Monsieur et Madame, ainsi que la jeune demoiselle, étaient allés, en nombreuse compagnie, faire une petite excursion; mais qu'il les rencontrerait, selon toute probabilité, sur la digue.

Jean avait fait toilette, et avait un air fashionable sous ses habits de fine étoffe d'été; la grosse chaîne de montre qui brillait sur son gilet, produisait vraiment, chose rare! un effet agréable; elle était fixée gracieusement, et se balançait avec légèreté et sans la moindre prétention.

Quelques instants après, Jean Olieslager était sur la digue.

La journée avait été magnifique et le soir approchait; une foule immense de promeneurs s'était rendue sur les bords de la mer. On les entendait s'entretenir dans toutes les langues du monde, et la diversité de leurs costumes présentait un aspect des plus pittoresques; mais rien ne touchait le cœur du jeune homme; et au milieu de cette foule, si bien faite pour captiver son attention, il ne cherchait qu'une personne : Stéphanie Daneel. Le soir tombait déjà, et le jeune homme errait toujours sur les digues, seul avec ses pensées, presque sans remarquer le changement qui s'opérait lentement autour de lui. Soudain il leva les yeux. En quelques minutes le plus

grand nombre des promeneurs avaient disparu, comme s'il eussent craint la brise du soir, qui agitait les costumes légers des dames, et faisait gracieusement flotter les cheveux des baigneurs. Presque toutes les chaloupes qu'il avait vues quelques instants auparavant, chargées de promeneurs, se balancer avec hardiesse et légèreté sur les flots étaient vides, et on les avait amarrées au rivage.

La nuit arrivait; le soleil, si éblouissant tout à l'heure, ne lançait plus que des rayons affaiblis de pourpre et d'or; bientôt il s'enfonça dans la mer qui parut un instant toute en feu.

Maintenant, soupira le jeune homme, je ne la rencontrerai plus. Car soudain le fanal du port brilla, comme une couronne de feu, dans la sombre immensité des airs, et il put apercevoir de loin, dans la direction de la ville, les lumières des réverbères, semblables à des étoiles tombées du ciel.

Jean Olieslager poussa un profond soupir, et s'éloigna tristement comme s'il venait de confier à l'inconstance des flots le sort d'un ami. Au même moment, une chaloupe descend sur la plage quelques promeneurs attardés. Ceux-ci sont richement vêtus; et au milieu des gracieuses toilettes des dames brillent des broderies et des épaulettes.

Il veut encore un instant prendre patience. Mais il a déjà pu reconnaître Stéphanie et Mina; les autres membres de la société lui étaient inconnus. Les rameurs, débarqués les premiers, attachèrent la chaloupe; les hommes descendirent ensuite. Mina sortit de la gondole dans les bras d'un militaire bâti en athlète, et Stéphanie dans ceux d'un élégant lieutenant.

Le jeune homme entendit sa bien-aimée rire aux éclats, elle prit alors le bras du lieutenant, et tous deux passèrent si légèrement sur le sable de la digue, qu'ils y laissèrent à peine la trace de leurs pas.

Le reste de la société n'existait pas pour Jean. J'en ai vu assez, pensa-t-il, et les sentiments qui agitèrent son cœur ne peuvent être compris que par ceux-là seuls qu'à déjà torturés le démon de la jalousie.

Pauvre jeune homme! Pauvre jeune fille! Si cet habitant inexpérimenté de la petite ville avait eu le courage de braver une rencontre, il se fût épargné de grands tourments, et à Stéphanie bien des larmes. Car il eût reconnu dans le sémillant officier l'époux de Mina, obligé depuis peu de porter un nouvel uniforme.

Mina est encore heureuse, mais elle ne le sera plus longtemps; leurs dépenses ne sont guère en rapport avec leurs revenus.

— Qui donc fait toutes ces dépenses? demanda la mère, en pâlissant tout à coup.

— Tous les deux, repartit Stéphanie, mais pourquoi donc vous troubler, mère? Ils sauront bien modérer leurs dépenses lorsqu'ils auront reconnu leur erreur : nécessité fait loi.

— Qui sait? dit la mère sans remarquer les dernières paroles de sa fille. Rien n'est plus difficile à modifier que sa manière de vivre; une fois qu'on l'a adoptée, tout est fini, et si elle est mauvaise, on est perdu sans espoir.

Ah! Stéphanie, poursuivit la mère d'une voix plaintive; il faut encore que je cache tout à ton père.

La jeune fille pressa tendrement sa mère dans ses bras.

— Ma bonne mère, dit-elle en versant d'abondantes larmes, ne suis-je plus votre bien-aimée Stéphanie? Je resterai auprès de vous pour vous consoler.

— Chère enfant, j'ai aussi bien des chagrins à cause de toi; ton cœur est encore attaché aux vanités et à l'éclat trompeur du monde!

— Mon cœur y a été attaché, c'est vrai, dit Stéphanie en sanglottant : mais depuis mon voyage à Ostende, j'éprouve pour lui un dégoût véritable. S'il plaît à Dieu, au prochain jour de marché je me trouverai à côté de vous, derrière le comptoir, pour vous donner la preuve du changement qui s'est opéré en moi.

— J'ai encore un mot à te dire, dit la mère. Avec qui étais-tu, quand, il y a huit jours passés, tu as fait une promenade en mer?

— Vous me demandez qui était avec moi? Le gros capitaine et sa femme, puis deux de leurs amis que je ne connais pas, mon beau-frère, Mina et moi.

— Et qui t'a aidée à sortir de la chaloupe en arrivant à la plage?

— Singulière question, à la vérité! c'est mon beau-frère.

— Pourquoi riais-tu aux éclats lorsqu'il te prit dans ses bras?

— Parce que, tout en m'aidant, il perdit l'équilibre et qu'il eut besoin de mon aide pour ne pas tomber lui-même. Mais comment ces détails vous sont-ils parvenus?

Mère Daneel se jeta au cou de sa fille, tant sa joie était grande; elle fit alors le récit de tout ce que Jean Olieslager avait rapporté à sa mère au retour de son voyage.

Stéphanie fronça les sourcils au récit de sa mère, et dit :

— Je vous en prie, ma bonne mère, ne prononcez plus le nom de Jean devant moi. Si Jean n'a pas foi en ma fidélité, il méconnaît mon amour.

XII

Stéphanie tint parole. Le jour du marché suivant elle se trouvait à côté de sa mère, derrière le comptoir. Elle avait caché sa magnifique chevelure sous un modeste et gracieux bonnet; sa robe était d'une simplicité que les vêtements d'une fille de boutique n'avaient jamais égalée. Elle fit tout ce qu'elle put pour être gracieuse avec les chalands; elle remerciait ceux mêmes qui n'avaient fait que des achats de peu d'importance. Oui, un changement complet s'était produit en elle : dans le ménage, elle se livrait à des travaux que sa vanité lui faisait auparavant dédaigner; elle s'offrit même à sa mère pour tenir les livres.

La mère refusa cette dernière proposition : elle trouvait un véritable plaisir dans cette occupation, qui lui permettait de constater, pour ainsi dire jour par jour, tous ses bénéfices, non pour elle-même, mais pour ses enfants.

Mme Olieslager visitait son amie comme autrefois; un jour Stéphanie entendit la mère de Jean supplier qu'on voulût bien pardonner à son fils. Celui-ci, tourmenté par ses doutes, avait fait de nouveau le voyage d'Ostende, afin de voir de loin l'époux de Mina et savoir quel uniforme il portait; force lui fut de reconnaître ses torts. Il fut non-seulement convaincu que c'était le beau-frère de Stéphanie qui l'avait aidée à sortir de la chaloupe, mais il recueillit encore les meilleurs renseignements sur la conduite de Stéphanie à Ostende.

— Tout le monde est sujet à se tromper, avait répondu la mère Daneel, et la question en resta là. Les deux femmes restaient bonnes amies comme autrefois, mais l'obstacle qui séparait Jean et Stéphanie n'en fut pas levé pour cela.

Cependant mère Daneel était heureuse.

— Qui jamais eût pensé, disait-elle à son mari, que Stéphanie nous causerait tant de satisfaction? Comme elle est devenue bonne et vraiment bourgeoise! Elle est prudente, et commence à s'initier au commerce. Presque à première vue elle reconnaît la qualité des marchandises; et depuis que je lui ai permis de prendre en magasin des mérinos de France et des étoffes communes, nous réalisons des béné-

ses émoluments et les intérêts du capital versé par sa femme. Cet argent avait déjà payé les dettes les plus criardes, tous les jours amenaient les visites de nouveaux créanciers.

Stéphanie rougissait et souffrait cruellement de cet état de choses; cette vie lui semblait si étrange, si étonnante; mais Mina, qui s'y était lentement habituée ne s'en inquiétait plus.

La jeune fille plaignait les marchands qui avaient eu assez de confiance pour livrer à crédit leurs marchandises à Mina. Ils avaient, disait-elle, peut-être compté sur ton payement pour en effectuer un eux-mêmes, et les voilà, par ta faute, obligés de manquer à leurs engagements.

L'inquiétude de Mina était d'une autre nature. Sa cuisine la mettait plus en peine. Le mois précédent elle n'avait pu conserver l'argent nécessaire pour faire elle-même ses provisions, et elle avait pu néanmoins toujours envoyer son *laquais* prendre à crédit le dîner à l'hôtel. Maintenant le mois était encore écoulé, et le compte n'avait pas été réglé; la maîtresse d'hôtel, devenue méfiante, refusait de livrer encore. Le domestique heureusement prenait ses repas à la caserne, et quant à la jeune bonne elle avait quitté le service de Mina, parce que ses gages, si péniblement gagnés, ne lui étaient jamais payés avec exactitude.

Stéphanie s'inquiétait moins de ces détails.

— Pendant le temps que je resterai ici, dit-elle, nous ordonnerons les dépenses avec économie, et comme j'ai quelqu'argent, nous pourrons sans peine payer la dépense quotidienne. Mais, je l'avoue, je suis en peine pour tes malheureux créanciers.

— Bah! répondit Mina, ils ont fait d'assez gros bénéfices sur nos dépenses. Ils exigent de nous le double du prix qu'ils demandent à d'autres. Il faut entendre, à ce sujet, la femme du gros capitaine. Elle m'a fixée là-dessus.

— Pauvre sœur! comment as-tu pu changer ainsi? dit Stéphanie; et ses yeux se mouillèrent de larmes : tu as été élevée dans les principes d'une si grande simplicité et d'une probité si scrupuleuse.

— Et ne suis-je plus probe maintenant? demanda la jeune dame.

Sa sœur hocha la tête. Mina, dit-elle, en tirant la bourse que sa mère lui avait donnée, voici l'argent que notre mère te destine pour l'événement que tu attends. Mais, je t'en conjure, n'en fais pas un usage inconsidéré. Et voici mes épargnes : soixante francs en or, *et*

vingt-sept francs en argent. Elles pourront te servir pour sauver ton ménage pendant un mois, et...

— Mon bon ange, Stéphanie, interrompit Mina, comment pourrai-je jamais reconnaître ta bonté.

— Ah! Mina, que vas-tu devenir? dit Stéphanie en sanglottant.

— Je ne sais, répondit Mina, mais voilà où nous en sommes.

Stéphanie dut bientôt retourner chez ses parents, et arrivée à la maison, elle dépeignit toute la situation.

— Je n'en suis pas étonnée, dit la mère Daneel. C'est bien là tout ce que je redoutais.

Mon enfant, continua la bonne mère, ta sœur est perdue sans ressources. Les malheureux enfants doivent encore beaucoup souffrir avant d'être enfin délivrés de leurs soucis.

Leur ruine est proche peut-être. Nous verrons alors ce que nous pourrons faire pour eux.

XIII

Quelques jours après, le Ciel avait béni le mariage du lieutenant; un enfant venait de naître. Le père Daneel devait être le parrain; mère Daneel se rendit aussi à Ostende, afin d'alléger pour Mina le fardeau du ménage. Tant que la mère resta près de sa fille, la maison ne manqua de rien. Un mois s'écoula ainsi; le ménage vit même rentrer quelque argent.

— Ma mère, dit Mina, que dois-je faire maintenant?

— Tu me demandes quels arrangements tu dois prendre? Il faut changer complétement ta manière de vivre. Tu dois comprendre que tu es mère, que le bonheur de ton enfant dépend de ta conduite. Je ne puis t'en dire davantage, continua-t-elle, tâche de me comprendre, et fais comprendre aussi à ton mari qu'il est père, et quels sont les devoirs de sa position.

Mère Daneel ne pouvait longtemps séjourner à Ostende. Depuis quatre jours elle était assise au chevet de sa fille, au berceau de son petit enfant. Jamais il ne lui était arrivé d'abandonner aussi longtemps sa boutique et son ménage.

Visiblement émue et attristée, elle se sépara de sa chère Mina, qu'elle laissait seule au milieu de tant de soucis. Dans la situation où celle-ci se trouvait, elle ne pouvait prendre une autre bonne; il fallut même congédier la garde-malade, à cause des frais que sa présence entraînait.

Mina jouit rarement de la compagnie de son mari, pensa la mère. Dans les circonstances actuelles, il ne se prive pas d'aller chaque matin au cercle pour y lire son journal, et il ne pense pas qu'il dépense en verres de cognac les derniers sous du ménage; et le soir il ne rentre jamais qu'entre onze heures et minuit.

Elle était désespérée, la bonne mère Daneel, mais quel remède apporter à cet état de choses? Avant son départ, elle dit encore : S'il te manque quelque chose, n'hésite pas, et écris-moi aussitôt.

Mina pressa avec amour sa mère dans ses bras, et lui dit au milieu des plus tendres caresses :

— Ma bonne mère, ma bien chère mère, je m'efforcerai de devenir semblable à vous; j'aimerai mon enfant autant que vous m'aimez.

Mina, en effet, était complétement métamorphosée. Elle était devenue mère, et une mère vraiment digne de ce titre. Son cœur s'était éloigné du monde. Le monde qu'elle aimait était son ménage, et son trésor c'était son enfant.

Non, ce n'est plus cette femme que nous avons connue, qui cherchait son bonheur en dehors d'elle-même et de son intérieur. Qu'elle est belle et charmante, allaitant avec amour son nouveau-né! Dans ses regards brille cette joie pure que les cœurs innocents savent seuls goûter sur la terre; son cœur déborde d'amour maternel. Oh! quel changement! comme elle aime cette mère qu'elle a tant affligée! Elle voudrait, au prix de son propre bien-être, effacer chaque douleur que sa mère a soufferte pour elle, sécher chaque larme qu'elle lui a coûtée; et si le changement moral est grand, le changement matériel ne l'est pas moins.

La femme du lieutenant n'est plus cette précieuse d'autrefois, aux riches atours, qui semait l'or sans compter, qui achetait, confectionnait sans cesse, sans s'inquiéter du prix ni de l'utilité de la dépense. Avant de risquer une pièce d'argent, elle fait maintenant dix fois son compte et ne la donne qu'après s'être assurée qu'elle ne peut faire autrement. Car elle a pris la résolution de payer ses dettes. Le monde ne pourra pas reprocher plus tard à son enfant, que sa mère était une femme sans ordre. Il ne faut pas qu'on puisse jamais lui dire :

« Tel arbre, tel fruit. »

Ainsi toutes les vertus qui sommeillaient dans le cœur de Mina depuis son enfance s'étaient comme miraculeusement réveillées; une éducation imprudente et légère n'avait pu les étouffer. Ganses,

dentelles, faux joyaux et quantité d'autres bagatelles disparurent; et Mina pleurait amèrement au souvenir du tableau qu'autrefois sa mère lui avait fait de son futur mariage.

Son mari remarqua ce changement dans les idées de sa femme sans le comprendre.

Il croyait à un caprice passager : Mina, disait-il, passait d'une extrémité à l'autre. Quant à lui, il n'était pas disposé à devenir le sujet des railleries de ses camarades, en subissant le joug des idées par trop bourgeoises de sa femme.

— J'ai toujours fait honneur à ma position, s'écriait-il un jour, et je veux continuer à le faire; et il jura par son honneur de soldat de ne jamais dévier de cette résolution.

— Et cependant, il changera! se dit Mina, qui aimait son mari et estimait son caractère. Notre enfant est encore trop jeune pour lui faire goûter combien il est doux d'être père, se dit-elle; plus tard, quand l'enfant lui sourira, quand il étreindra ses genoux, alors seulement il saura faire les sacrifices que l'honneur et la félicité de notre enfant exigent de nous.

L'heureux changement qui s'était produit en Mina réjouit beaucoup la famille du marchand.

Mère Daneel avait appris avec une grande satisfaction que sa fille payait de temps en temps quelques-unes de ses anciennes dettes; c'était pour elle un heureux témoignage; mais elle avait appris en même temps que le lieutenant en contractait de nouvelles à l'insu de sa femme.

Le lieutenant était presque toujours en compagnie du gros capitaine, qui n'avait comme lui aucun principe d'économie. Tous les deux reçurent l'ordre de changer de garnison, et furent mis en demi-solde à cause des nombreuses dettes qu'ils avaient contractées à Ostende.

Mina fit tout ce qu'elle put pour le ménage, et souffrit beaucoup sans se plaindre. Elle n'informa pas même sa famille de ce qui s'était passé. Mais le lieutenant!... Qu'allait-il devenir?

Le lieutenant marchait à grands pas à sa perte.

XIV

C'était par une soirée froide et humide du mois de janvier. Mère Daneel et sa fille Stéphanie travaillaient gaiement à la lumière étince-

lante d'une lampe, et le père Daneel, revêtu d'une ample et douillette robe de chambre, était assis auprès du feu, plongé dans une douce somnolence. Le mauvais temps avait empêché ce soir-là le vieillard de sortir. Il faisait en effet un temps horrible. Le vent sifflait avec fureur, la pluie et le dégel faisaient tomber par grandes masses la neige à demi fondue des toitures; des mares de neige fondue et de boue rendaient les rues impraticables, et jusque dans la cuisine on entendait le fracas terrible des glaçons qui se brisaient et s'entre-heurtaient dans la rivière.

— Il est à plaindre celui qui par un temps pareil doit traverser à pied les rues de la ville, dit le père Daneel en bâillant.

— C'est assurément le sort qui attend les voyageurs que le dernier train amènera, répartit Stéphanie; et, au même moment, on entendit le sifflement aigu de la locomotive qui amenait le convoi dans la gare.

La mère plia son tricot, déposa ses lunettes et dit doucement à Stéphanie :

— Dis à la servante qu'elle fasse bouillir de la bière, avec de la canelle et du sucre; cela nous réchauffera, et fera plaisir à ton père. Nous lui sommes redevables de quelque dédommagement pour la belle soirée qu'il vient de perdre à la Société.

Stéphanie sourit affectueusement, et bientôt la boisson parfumée fut servie avec une pyramide de biscuits frais.

La mère venait de remplir les tasses lorsqu'on sonna avec agitation à la porte.

La mère leva des regards épouvantés et Stéphanie pâlit.

— Qui peut encore venir nous troubler à cette heure du soir? dit le père; il est déjà dix heures. Une pluie torrentielle mêlée de grêle et de neige tombait toujours, de sorte que les voyageurs descendus du train devaient être trempés; car la violence du vent devait les empêcher de se servir de parapluies.

Stéphanie devança la servante, et, lorsque la porte s'ouvrit, un cri s'échappa de sa poitrine. Mina se trouvait sur le perron, dégouttante de pluie, et portant sous son châle ce qu'elle avait de plus précieux au monde, son enfant. Oh! qu'elle paraissait brisée et misérable! les boucles de ses cheveux étaient emportées par le vent, et ses vêtements éclaboussés paraissaient sans forme et sans couleur.

« Mina! » fut le cri qui partit en même temps de toutes les bouches.

Stéphanie prit l'enfant endormi dans les bras de sa mère et le dé-

posa dans les bras de l'aïeul; elle délia les rubans du chapeau tout trempé de sa bien-aimée sœur, et approcha du feu un bon grand fauteuil.

La mère offrit à sa fille une tasse de bière chaude, et de toutes parts on s'écria :

— Ça te rétablira.

Lorsque Mina fut assise dans le fauteuil, on put remarquer que des larmes qu'elle voulait cacher brillaient dans ses yeux et mouillaient son visage. Le cœur de la jeune femme s'émut aux témoignages de tendresse dont elle se vit l'objet; c'était pour elle un besoin de pleurer. Il y avait bien longtemps qu'elle n'avait plus reçu de marques d'affection. Son époux, qui l'aimait tant auparavant, était complétement changé pour elle depuis qu'il était en demi-solde. Les repas, qui à la vérité étaient devenus plus modestes, ne lui plaisaient plus.

Il prenait souvent ses repas à l'hôtel, et restait absent presque tout le jour. Il rentrait tard dans la soirée, mécontent de lui-même et des autres. Mina était profondément émue en faisant ce récit et versait d'abondantes larmes.

Il régnait dans la chambre un silence si profond, qu'on y pouvait entendre la respiration de l'enfant, qui s'était endormi de fatigue sur la poitrine de son grand'père. On respecta la muette tristesse de Mina, sa silencieuse douleur; on lui permit de donner à ses larmes un libre cours.

Personne n'osait s'informer de son état, ni demander des nouvelles du lieutenant. Il était aisé de voir que cette douleur avait pour cause un événement terrible. On prit la bière bouillie pendant qu'elle était encore chaude, et les causeries, les joyeuses et douces causeries qui accueillent le retour d'un absent, allaient franchement leur train.

On mit l'enfant dans un berceau, grand'père et Stéphanie allèrent aussi se coucher. La sœur avait compris que Mina désirait être seule avec sa mère; à peine la porte se fut-elle refermée derrière eux que Mina se jeta au cou de sa mère.

— Un grand malheur vient de me frapper, dit-elle enfin, un malheur qui compromet l'honneur même d'Hippolyte.

— Qu'est-il arrivé, mon enfant? demanda la mère sans se troubler. Ne pleure pas, Mina; ne suis-je pas à tes côtés pour soulager, s'il est possible, tes souffrances. Qu'est-il donc arrivé?

— Mon mari est temporairement mis en non activité, répondit la

jeune femme en essuyant ses larmes, et nous devons nous rendre à Philippeville en attendant qu'il soit rétabli dans son grade.

— N'y a-t-il pas autre chose? dit la mère; je m'attendais bien à pareil événement. C'est une conséquence forcée du désordre; mais, dis-moi, mon enfant, comment en est-il arrivé jusque-là?

— Mon mari avait signé un traité de complaisance de 3,000 francs pour le gros capitaine, qui se trouvait alors dans une grande nécessité; et quoique le capitaine, son ami intime, lui eût promis de tenir l'argent prêt pour le jour de l'échéance, il ne remboursa pas une obole. Ils ont été mis tous les deux en non activité.

Mina s'attendait à recevoir une verte leçon; mais son étonnement fut grand lorsqu'elle entendit sa mère s'écrier avec l'accent d'une joyeuse surprise :

— J'ai toujours pensé qu'il avait de bons sentiments. Est-il bien vrai qu'il ait signé une traite de complaisance sans qu'il en dût retirer le moindre avantage pour lui-même? Il ne lui manque que de l'énergie et une éducation plus solide. Son cœur est bon, et il peut encore être sauvé, s'il quitte le chemin où il est engagé. Un homme bien élevé ne commettrait jamais cette faute; mais il faut avouer aussi que le gros capitaine est le plus coupable des deux.

Le cœur de Mina fut sensiblement soulagé par ces paroles inattendues. La nuit semblait pour elle se changer en jour éclatant. Elle voyait briller une lumière étincelante : c'étaient les rayons de l'espoir.

— Mon mari est déjà parti pour la frontière afin d'y louer un appartement meublé. Nous avons vendu tout notre mobilier, à l'exception de nos vêtements et de quelques objets de literie. Le transport des meubles aurait entraîné trop de frais.

— C'est ainsi que des sous on fait des liards, soupira mère Daneel! Maintenant, mon enfant, console-toi; cela devait finir ainsi. Mais comment se comporte le lieutenant?

— Il dit que la vie lui est à charge, et qu'après cette peine infamante, il ne consentira plus à endosser l'uniforme militaire, dût-il se faire mineur.

— Un beau mineur, vraiment, dit la mère en souriant!

Courage! mon enfant, courage! continua-t-elle, tu es plus près d'être sauvée que tu ne le crois; et tout en continuant de verser dans le cœur de sa fille le baume de la consolation, elle lui offrit ce qui restait de bière chaude, avec le plat de biscuits, resté quasi intact; la mère dut voir alors que Mina avait faim.

La mère et la fille mirent un terme à leur conversation quand la pendule sonna minuit.

Mère Daneel accompagna Mina à sa chambre ; elle la couvrit chaudement et lui donna, avec une touchante sollicitude, la bénédiction et le baiser, comme elle faisait lorsque la jeune mère était encore enfant. Elle se pencha ensuite sur le berceau de son petit-fils pour le bénir, et avec sa bénédiction une larme tomba sur le blanc visage du jeune enfant.

Mme COURTMANS.

(Traduit par EMILE WILLAERT.)

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE DU CONCILE

XVII

I. Le Concile au Sénat français; les ambassadeurs au Concile et l'agence Havas. — II. Nouvelle attitude du gouvernement italien; la Prusse; l'Adresse de Coblentz et M. de Montalembert; réfutation de l'Adresse par les *Feuilles historiques* de Munich. — III. La circulaire Hohenlohe; propositions soumises aux Facultés de théologie, réponse de Mgr Nardi: le Czar et le Concile; mouvement de retour chez les Arméniens. — IV. Faits divers : le clergé français et les prêtres de Séez; les évêques d'Amérique; petit nombre des évêques qui ne viendront pas au Concile; le Dr Cumming; préparatifs à Rome; les tapis de Berlin; le *Palestrina;* réimpression de Jacobatius.

I

Les faits relatifs au prochain Concile deviennent de plus en plus nombreux : c'est l'univers entier qui s'occupe de cette grande assemblée, et Rome se trouve être le centre d'un immense mouvement qui s'étend à l'Italie, à la France, à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Russie, à l'Orient, aux États-Unis, à toutes les contrées du monde. Le souffle de Dieu a passé, et tout s'est ébranlé; un mot est sorti de la bouche de son représentant sur la terre, et toutes les oreilles sont devenues attentives. Nous demandons quelle autre bouche a sur la terre le privilége de se faire entendre aussi loin; nous demandons s'il est une autre religion que le catholicisme qui soit à la fois l'objet de tant d'amour et de tant de haine, s'il est un autre homme que le Pape qui puisse agiter ainsi les esprits et émouvoir les cœurs, sans disposer d'autre force que de celle que lui donne la foi de deux cents millions d'hommes.

Mais comment se fait-il que cette simple réflexion ne frappe pas ceux que leurs études et leur expérience des choses de la vie humaine devraient éclairer de plus vives lumières? Comment se fait-il que des hommes d'État, des hommes considérables, qui aspirent à diriger la société et qui ont dû creuser les plus ardus problèmes de la politique et du gouvernement ne reconnaissent pas qu'il y a là une force invincible avec laquelle, non seulement il faut compter, mais sur laquelle il faut s'appuyer, si l'on veut fonder quelque chose de solide et de stable, tandis qu'en la combattant ou en la traitant avec méfiance on ne peut que construire sur le sable et bâtir des édifices qui s'écroulent au premier souffle de la tempête?

Nous venons cependant de lire des paroles prononcées en plein Sénat, et qui témoignent de dispositions d'esprit, d'un aveuglement incompréhensible après quatre-vingts ans de révolutions. Lorsque l'édifice social craque de toutes parts, lorsque les ennemis *irréconciliables* de l'autorité font entendre les plus horribles menaces, lorsque le chef de l'État s'empresse de remplacer et de multiplier les étais qui soutiennent l'ordre et le pouvoir, c'est de la réunion du Concile qu'un sénateur s'inquiète, c'est aux usurpations du pouvoir civil sur l'autorité spirituelle qu'il fait appel, comme si c'était l'Église qui menace l'Empire, comme si c'était du Vatican que doivent sortir les doctrines et les décrets qui bouleversent la société! M. le baron Brenier, dans la séance du 2 septembre, à propos de la discussion du sénatus-consulte qui modifie la constitution de 1852, a donc cru devoir appeler l'attention du Sénat sur la convocation du prochain Concile.

« C'est, a-t-il dit, un grand événement que cette réunion où seront examinées les institutions modernes; et les préliminaires du Concile annoncent des prétentions dont on a lieu de s'inquiéter. » L'orateur, poursuit le compte rendu officiel, comprend aisément que le Concile s'occupe des questions se rattachant au pouvoir spirituel; cela est très-naturel : mais il ne saurait admettre qu'il discute également les conditions du pouvoir temporel dans les différents pays et qu'il prétende s'immiscer dans le gouvernement des peuples. Aussi l'honorable membre croit que la France devra opposer à ces prétentions, si elles se manifestaient, les vieilles libertés de l'Église gallicane *proclamées par saint Louis* et *soutenus par Charles IX lui-même*, au moment où se préparaient les massacres de la Saint-Barthélemy.

L'orateur poursuit ainsi : « Louis XIV, Napoléon Ier, la Restauration n'ont pas manqué à ce devoir. Je demande donc, au moment où notre Constitution va recevoir une vie nouvelle, que les principes séculaires de notre politique soient protégés. Dans cette voie le gouvernement a devant lui l'exemple de tous les souverains de la France. »

L'orateur rappelle avec quelle énergie et quelle liberté de langage Charles IX s'exprimait sur les prétentions du dernier Concile, duquel il rappela ses ambassadeurs. « Il est vrai, ajoute-t-il, que le Pape lui répondait un peu dans les mêmes termes ; mais ce qui est le plus remarquable, c'est de voir Philippe II d'Espagne lui-même encourager Charles IX à la résistance et à la revendication des anciens droits de l'Église de France. Je sais que les déclarations du gouvernement, notamment celles de M. le garde des sceaux au Corps législatif, sont

très-rassurantes. Mais le Sénat comprendra qu'ayant vu notre Constitution attaquée, nous redoutions le même sort pour la nouvelle et pour des libertés dont la France n'est pas moins jalouse de nos jours qu'elle ne le fut au seizième siècle avec Charles IX. »

Aveuglement et ignorance, il faut bien le dire : aveuglement, de croire que le salut se trouve dans *ces vieilles libertés de l'Église gallicane*, qui n'ont été qu'un instrument de despotisme, et qui n'ont empêché de tomber ni la vieille monarchie de Louis XIV, ni le premier Empire, ni la Restauration, ni le gouvernement de Juillet; ignorance, d'attribuer à saint Louis des doctrines et des déclarations que la critique a cent fois et victorieusement démontré n'appartenir qu'aux siècles suivants. M. le baron Brenier n'a donc pas lu les *Recherches historiques* de M. Gérin *sur l'assemblée du clergé de la France de* 1862 (1) ? Il y aurait vu ce qu'il faut penser de ces prétendues libertés et de la déclaration de 1682, qui n'a été, selon l'expression du Bref adressé à l'auteur par Pie IX, « pour l'Église gallicane la source d'aucune gloire, d'aucune liberté, mais plutôt une tache et une vraie servitude. » M. le baron Brenier n'a donc pas lu, du même auteur, *les Deux pragmatiques sanctions attribuées à saint Louis* (2), ouvrage qui confirme d'une manière irréfutable ce qui avait déjà été démontré, savoir, que la forme et le style des documents attribués à saint Louis prouvent qu'ils ne sont pas authentiques; que le caractère personnel de saint Louis ne permet pas de les lui attribuer ; qu'il n'est pas parlé de la fameuse Pragmatique avant le règne de Louis XI, et que c'est sous le règne de ce prince qu'elle a dû être fabriquée ? Après cela, que M. le baron Brenier s'appuie sur Charles IX, l'auteur peu personnel de la Saint-Barthélemy, et qu'il loue ce prince d'avoir rappelé ses ambassadeurs du Concile de Trente, de cette assemblée qui a introduit la vraie réforme catholique au milieu des déformations protestantes et qui a donné trois siècles de vie à la société chrétienne, libre à lui ; les défenseurs des *vieilles libertés gallicanes* montrent bien la faiblesse de leur cause, en ne trouvant d'autres arguments en sa faveur que des documents apocryphes, et la conduite de princes qui ne sont pas précisément les plus glorieuses figures de l'histoire. Au reste, la harangue de M. le baron Brenier ne paraît pas avoir touché bien vivement le Sénat ; personne n'a répondu à ce qu'il avait dit au sujet du Concile : les sénateurs auront trouvé qu'il y avait quel-

(1) Paris, 1868, chez Lecoffre.
(2) Paris, 1869, chez Lecoffre.

que chose de plus urgent à faire que d'accuser le Pape et l'Eglise catholique.

Les ministres se sont tû comme les sénateurs, de sorte que nous ne savons pas encore où en est l'affaire de la représentation du gouvernement au Concile. Un bruit assez plaisant a couru pendant quelques jours. On disait que M. Baroche, l'ancien ministre de la justice et des cultes, serait chargé de la mission d'ambassadeur auprès de la grande Assemblée. On ajoutait que c'était à la demande formelle d'un grand nombre d'évêques que l'Empereur lui confierait cette mission, et l'on allait jusqu'à dire que M. Baroche serait accompagné de plusieurs évêques ayant qualité de consulteurs, entre autres (car on les nommait) de Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, de Mgr Ginouilhac, évêque de Grenoble, et de Mgr Landriot, archevêque de Reims. M. Baroche avait hésité d'abord, disait-on, mais on avait réussi à vaincre ses répugnances, de sorte que la France aurait à Rome un ambassadeur « passé maître dans la science du droit canon et dans les études théologiques et liturgiques ». Nous citons le *Moniteur*, toujours *universel*, mais non plus *officiel*, qui avait l'air de dire tout cela sans rire. Quelle que fût l'intention de ce journal, ironique ou non, il fit beaucoup rire, et tout à coup l'on cessa de parler de l'ambassade de M. Baroche ; on avait bien d'autres préoccupations.

Puis un autre bruit fut mis en circulation ; nous ignorons encore s'il est plus fondé que les précédents, mais il est certain qu'il est plus sérieux. D'après ce bruit, ce serait Mgr de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges, et frère de notre ministre actuel des affaires étrangères, qui aurait reçu les instructions du gouvernement et qui en serait le ministre plénipotentiaire près du Concile. Le *Journal du Cher*, sans affirmer positivement le fait, annonce que le départ du Prélat pour Rome est prochain, et qu'il y a loué des appartements pour six mois.

Mais, en même temps qu'on annonce cette intention du gouvernement de prendre une part active au prochain Concile et de s'y faire représenter dans ce but par un mandataire spécial, le *Mémorial diplomatique*, qui a des relations avec le ministère des affaires étrangères, prétend que « ces bruits ne reposent sur aucun fondement sérieux, et croit savoir, au contraire, que la tendance du gouvernement français est plus que jamais de s'abstenir de toute participation directe aux travaux du futur Concile. » Nous trouvons, pour nous, que le gouvernement français n'a rien de mieux à faire, si ce n'est

qu'il ferait aussi bien de s'abstenir de toute participation indirecte. Du reste, qu'on nous permette de le remarquer : il n'y a que six mois, on pouvait s'inquiéter de ce que voudrait ou ne voudrait pas le gouvernement français en ce qui concerne le Concile ; est-ce que ces inquiétudes peuvent subsister aujourd'hui ? Le gouvernement français a tout intérêt à ne s'embarrasser dans aucune entreprise nouvelle et à ne rien faire qui mécontente les catholiques. Ce qui lui faut, avant tout, c'est de vivre ; il ne doit guère songer à troubler la vie des autres.

Avec tout cela, la question des ambassadeurs au Concile reste indécise, et l'on ne comprend pas qu'une agence télégraphique telle que celle d'Havas, qui prétend être un organe sérieux et qui a des attaches officielles, se fasse l'écho des plus ridicules commérages de la presse italienne à ce sujet. Ne s'est-elle pas empressée d'envoyer, le 28 août, une dépêche ainsi conçue : « On mande de Rome à la *Nazione* (de Florence) : La congrégation du Concile a décidé que si les puissances catholiques se font représenter, cette représentation sera simplement passive. » Qu'est-ce qu'en sait le correspondant de la *Nazione?* Quels sont ses rapports avec la congrégation du Concile? Qu'est-ce qu'une *représentation passive?* Ce qui est certain, c'est que les diverses commissions préparatoires gardent parfaitement le secret qui leur est imposé ; c'est aussi que, si les princes en font la demande, les ambassadeurs seront reçus, et le bon sens indique qu'une fois reçus ils n'auront pas une attitude simplement passive, puisque leur intervention même sera le signe évident que l'Église accepte la discussion sur les points qu'ils pourraient contredire. « Pour être convaincu de cela, dit une correspondance de Rome, il suffit de relire la Bulle d'indiction de Sa Sainteté. Pie IX, il est vrai, n'a pas invité les souverains ; comment aurait-il pu le faire? Ces souverains ont tous déchristianisé leur pouvoir. C'est à eux de voir si pendant qu'ils professent, comme souverains, l'indifférence en matière de religion, il peut leur convenir de faire acte de foi, comme particuliers, en envoyant leurs représentants au Concile. Il nous semble que le Saint-Siége agit envers eux avec beaucoup de délicatesse, en leur laissant l'initiative de la résolution qu'ils croiront devoir prendre. »

II

Faut-il attribuer aux conseils du gouvernement français la nouvelle attitude prise par le gouvernement italien? Nous ne savons, mais il

est clair que cette attitude se trouve pour le moment assez notablement modifiée. Après avoir vainement demandé à tous les gouvernements de prendre des mesures communes pour empêcher les évêques de se rendre au Concile, le cabinet de Florence déclare qu'il ne retiendra pas les évêques italiens; après avoir vu échouer les démarches du prince de Hohenlohe, soutenues par lui et par la Prusse, il juge qu'il faut *laisser faire* la cour de Rome. On ne doit, certes, lui en savoir aucun gré, et il serait imprudent de se fier trop complétement à ce gouvernement, dont les récentes révélations de l'amiral Persano viennent encore de démontrer les perfidies; mais il n'en importe pas moins de constater cette évolution, que la *Correspondance italienne* constate elle-même avec une mauvaise humeur qui ne nous cause aucun chagrin.

L'Agence Havas ayant annoncé que M. Ménabréa venait d'envoyer à Rome un sénateur et des personnages ecclésiastiques pour arriver à ce qu'une invitation fût adressée au gouvernement italien, en même temps qu'on inviterait les autres puissances à se faire représenter au Concile, la *Correspondance italienne* a aussitôt répondu que le gouvernement italien n'avait envoyé à Rome ni sénateur, ni personnages ecclésiastiques, et qu'il ne tenait pas du tout à être représenté au Concile. Arrivant à la question de savoir si, réellement, en ce qui touche le Concile, le cabinet de Florence s'est résigné à laisser faire la cour de Rome, la *Correspondance* s'exprime ainsi :

« Nous croyons être en mesure d'affirmer que les suppositions du correspondant florentin de l'*Agence Havas* sont dénuées de tout fonment. Le gouvernement n'a fait et n'a à faire, selon nous, aucune démarche, directe ni indirecte, auprès de la cour de Rome, ni relativement au Concile, ni relativement à l'état des rapports entre les deux territoires.

« Quant au changement prétendu de l'attitude de la diplomatie italienne vis-à-vis de la partie politique du Concile, non-seulement il n'existe pas, mais il n'aurait pas de raison d'être, le gouvernement ayant lieu d'être satisfait des résultats qu'il a obtenus. Il a été le premier à signaler, au point de vue du droit public interne et externe, les conséquences graves que peut avoir la proclamation de doctrines subversives et contraires à l'ordre de choses établi partout en Europe, proclamation émanée d'un souverain étranger et imposée par lui comme loi aux citoyens d'autres États.

« Aujourd'hui, les gouvernements sans exception ont témoigné, les

uns qu'ils étaient disposés à prendre, avant ou pendant le Concile, les mesures que conseillerait à un moment donné la sauvegarde du droit public; les autres, plus sceptiques, qu'il suffisait de ne pas reconnaître les décisions du Concile pour que toute importance fût ôtée à celles-ci. N'avons-nous pas vu hier encore la Prusse déclarer qu'au besoin elle joindrait son action à celle du gouvernement bavarois, dont on connaît les sages résolutions, et des autres gouvernements allemands? L'initiative de l'Italie a obtenu tout le succès qu'elle pouvait en espérer, et *maintenant l'on peut attendre* la cour de Rome à ses actes, certains qu'ils ne franchiront pas impunément les limites du droit public des États. »

Tout cela est assez embarrassé, mais l'aveu y est : *maintenant on peut attendre,* la veille on ne le pouvait pas, puisque la *Correspondance* demandait des mesures préventives et démontrait que les mesures répressives arriveraient trop tard. Notons, en passant, cet autre aveu : *l'initiative de l'Italie*, ce qui nous apprend que le gouvernement italien se trouvait, non moins que la Prusse, derrière le prince de Hohenlohe. Disons d'ailleurs que la Prusse, à en juger par le langage de ses feuilles officieuses, est loin de prendre l'attitude menaçante que la *Correspondance italienne* semble indiquer. « Plus, dit la *Gazette de Posen* reproduite par la *Correspondance de Berlin*, plus on rappellera à nos évêques combien est importante, pour l'Église catholique allemande, l'attitude qu'ils prendront en face des prétentions qui pourraient troubler l'harmonie des relations entre l'Église et l'État, et mieux cela vaudra. Ces relations sont établies en Allemagne par des bulles et des concordats qui sont de vrais traités faisant partie du droit public et possédant force de loi, et qui ont par conséquent une importance juridique considérable. Les évêques reconnaîtront sans doute que des traités de ce genre ne sauraient être annulés par la seule décision de la majorité du Concile. Si celui-ci, cependant, essayait d'obtenir cette annulation, et que les évêques allemands se soumissent à celles de ces décisions qui empiéteraient sur les droits de l'État, les gouvernements, personne n'en doute, prendraient des mesures législatives nécessaires pour repousser énergiquement toutes les tentatives qui seraient faites pour troubler la paix entre l'Église et l'État. » Les autorités civiles n'ont pas à se mêler des questions de dogme, au sujet desquelles le Concile peut prendre toutes les décisions qu'il lui plaira, mais elles doivent veiller à ce que les limites qui circonscrivent le domaine des questions religieuses ne soient pas dépassées. Les autres

feuilles gouvernementales de la Prusse parlent de la même façon; or, comme on ne peut craindre de voir le Concile annuler les conventions qui lient l'Église envers la Prusse ou les autres gouvernements allemands, il est clair que ces gouvernements n'ont pas à s'inquiéter des décisions du Concile; mais c'est précisément ce que ne voudrait pas le gouvernement italien, qui redoute surtout « les conséquences graves que peut avoir la proclamation de doctrines subversives et contraires à l'ordre de choses établi partout en Europe. » Le gouvernement italien ne se sent pas la conscience tranquille, et il cherche des complices.

Aussi a-t-il vu avec le plus grand plaisir la manifestation de quelques catholiques des Universités allemandes, dont la *Correspondance italienne* fait une armée, oubliant que les signataires des Adresses de Coblentz, de Bonn et d'Andernach ne sont pas plus de cent cinquante. D'ailleurs cette *Correspondance* grossit volontiers le nombre de ses amis : « Après les catholiques des Universités allemandes, dit-elle, voici que l'*illustre phalange* des catholiques libéraux de France proteste à son tour, et nous savons quels sentiments éclairés animent le clergé italien, en général modéré et sage. » On sait que les catholiques d'Allemagne protestent en majorité contre les doctrines des signataires des Adresses de Bonn et de Coblentz; on se demande comment il se fait que le clergé italien, qui est en général modéré et sage, soit si maltraité par le gouvernement du roi Victor-Emmanuel, et l'on n'ignore pas que l'*illustre phalange* des catholiques libéraux de France se réduit jusqu'ici à un seul homme qui a, du reste, flétri les actes de la révolution italienne avec une énergie et une éloquence dont la *Correspondance* doit se souvenir.

Nous n'aurions pas voulu revenir sur une lettre que son illustre auteur regrettera sans doute; mais le texte en avait été mal donné; nous devons le rétablir ici :

« La lettre que je vais dicter pour vous, a écrit M. de Montalembert aux signataires de l'Adresse de Coblentz, sera probablement la dernière de ma vie. Mon état empire sensiblement, et, dans les dernières semaines, je me suis vu deux fois au bord du tombeau, sans trouver la délivrance après laquelle je soupire et que Dieu me fait attendre si longtemps. Dans tous les cas, ma fin est proche, et je crois pouvoir déjà juger des personnes et des choses d'ici-bas avec l'impartialité et le calme qui sont le privilége de la mort. Bien que mon corps ne soit plus qu'une ruine, mon âme a conservé une certaine force, et c'est

avec une joie intime que mon cœur et mon esprit se reportent vers ces rives du Rhin, où se sont développées mes première impressions d'étudiant, et qui sont le seul coin de terre où s'offre aujourd'hui une consolation pour un champion politique et religieux.

« Cette consolation, je la dois à vous et à vos amis, à l'excellente *Gazette populaire de Cologne*, à la savante et courageuse *Feuille littéraire* de Bonn ; je la dois avant tout à l'admirable Adresse des laïques de Bonn à l'évêque de Trèves, dont vous m'avez transmis un exemplaire. Je ne saurais vous dire combien cette remarquable manifestation m'a touché et réjoui ; elle est sans défaut pour le fond et la forme. J'en signerais volontiers chaque ligne. J'ai cru voir un éclair perçant les ténèbres, j'ai enfin entendu une parole virile et chrétienne au milieu des déclamations et des flatteries dont on nous assourdit. Permettez-moi d'ajouter que je me sens quelque peu humilié à l'idée que ce sont cette fois des Allemands qui ont pris l'initiative d'une démonstration si bien en harmonie avec l'attitude passée des catholiques français, et avec les convictions qui nous ont valu, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, l'honneur d'être à la tête des défenseurs de la liberté religieuse sur le continent. »

Le *Comité de l'Adresse des laïques de Coblentz* a répondu à cette lettre :

« Monsieur le comte,

« Lorsque nous exprimions récemment, dans une Adresse à notre évêque, les idées et les désirs que nous suggérait la réunion du Concile et que notre conscience nous portait à faire connaître, nous n'ignorions pas qu'il ne nous serait possible de produire dans le monde catholique un mouvement salutaire, que si nous étions soutenus par des hommes de talent et de réputation. Nous avions surtout désiré votre approbation, monsieur le comte. La clarté de votre esprit, la noblesse de vos sentiments, votre zèle infatigable pour la cause de l'Église vous désignaient comme le champion des laïques éclairés.

« Tandis que les nouvelles défavorables qui nous arrivaient de l'état de votre santé nous faisaient hésiter dans notre intention de vous écrire, vous avez été informé de l'entreprise que nous avons tentée. De votre lit de douleur, vous nous avez adressé, comme témoignage de votre approbation et de votre encouragement, des paroles brûlantes qui nous ont fait savoir que *les vrais et sages catholiques* de France, ces défenseurs éprouvés et respectés de la liberté religieuse, nous sa-

luaient avec joie, par votre intermédiaire, comme des alliés sur lesquels ils pouvaient compter quand il s'agissait de servir l'Église et de défendre les plus nobles intérêts de l'humanité.

« Une semblable approbation est pour nous une garantie certaine de succès. Soutenus par un esprit impartial et éclairé de la divine lumière comme la vôtre, nos efforts appelleront l'attention des hommes qui peuvent les faire aboutir.

« Aujourd'hui plus vivement que jamais, nous sentons en communiquant avec vous que c'est l'Eglise surtout qui, en faisant disparaître les limites qui séparent les nationalités, réunit les peuples, et peut présenter, dans son organisation et sa vie intérieure, cet accord de l'autorité et de la liberté que l'on paraît si désireux de voir régner à notre époque.

« Beaucoup de catholiques allemands distingués, *prêtres et laïques*, ont approuvé publiquement ou *confidentiellement*, de vive voix ou par écrit, l'Adresse de Coblentz; de plus, au moment décisif, les représentants les plus autorisés des nations allemande et française sauront faire valoir l'idée de la restauration, sur ses anciennes bases, de l'organisation catholique, et donneront à cette idée une forme déterminée et convenable. Espérons donc que Dieu nous accordera bientôt des temps meilleurs.

« En ce qui vous concerne, monsieur le comte, vous avez, malgré vos souffrances, exprimé dans les termes les plus éloquents et les plus affectueux votre sympathie pour notre œuvre. Nous ne savons comment vous remercier dignement de votre touchant dévouement et de votre puissant secours. Prenant part du fond du cœur à vos souffrances, nous prions Dieu dans sa bonté de les adoucir. Puissiez-vous être conservé longtemps à l'Eglise, à la France et à nous-mêmes, et puisse la Providence divine vous accorder de recouvrer la santé et de voir le jour où vous jouirez, ici-bas déjà, de la douce et juste récompense que mérite une illustre vie, employée à lutter constamment pour la réalisation de nobles idées !

« Veuillez agréer l'assurance de notre profond respect. »

Nous n'ajouterons que quelques mots de M. Louis Veuillot (1) : « Nous nous abstenons de toute réflexion sur cette seconde pièce. L'*Univers* s'adresse à des hommes qui savent lire. Ils sentiront très-bien ce qui cloche dans l'accent de ces « laïques *éclairés*, » un peu trop prompts à proclamer qu'ils ont parmi nous l'approbation des

(1) *Univers*.

vrais et des sages. Leur prudence n'a pu éviter tous les mots et déguiser toutes les pratiques qui dénoncent l'esprit de secte. Ils parlent d'adhésions confidentielles, ils ménagent une exhibition d'autorités inattendues pour le moment décisif. Tout cela n'est plus selon les anciennes coutumes, et M. de Montalembert, qui va toujours le front levé, doit s'étonner de recevoir une Adresse de gens qui ne disent pas leurs noms. Du reste, nous sommes intimement convaincus que ces habiles menées vont droit à un avortement. On ne voit de fantômes que dans les ténèbres : à la première clarté du jour, ils disparaissent. Le jour approche. Quand l'Eglise dira : Je suis ici ! nous verrons ce qui voudra demeurer ailleurs, et nous verrons aussi ce que pèsera ce reste. »

La *Correspondance italienne* a donc raison de reconnaître l'impuissance de ses patrons et de leurs amis, et elle l'avoue en disant que « la voix de la raison pourra être entièrement étouffée dans le Concile. » C'est bien penser du Concile ce qu'en a écrit la *Gazette d'Augsbourg* (*Allgemeine Zeitung*) dans des articles que divers journaux allemands, et tout récemment les *Feuilles historiques* de Munich ont attribués à l'abbé Dœllinger : « Ce sera une répétition du *brigandage d'Éphèse.* » Elle dit, en effet : « Il ne s'agit point ici de ces états généraux de la chrétienté que constituaient les anciens Conciles œcuméniques, et où les membres de l'Église, de quelque ordre qu'ils fussent, étaient représentés. Le Saint-Siége s'est montré décidé à dicter ses décisions à une assemblée de subordonnés, en fermant tout accès à ces voix éloquentes qui, en Italie, en Allemagne, en France, avertissent l'Eglise des dangers que l'ultramontanisme politique fait courir à ses intérêts les plus essentiels. »

Pour en finir avec cette Adresse des laïques de Coblentz, nous reproduirons ici, en substance, ce qu'en ont dit les *Feuilles historiques* de Munich, dont l'autorité est si considérable, et qui représentent un peu mieux les sentiments des catholiques allemands, que les signataires des Adresses dont nous nous sommes occupées.

« L'Adresse, disent les *Feuilles historiques* (1), adopte sérieusement pour point de départ la supposition que la correspondance française de la *Civiltà* (2) révèle le plan de la Compagnie de Jésus ; elle croit que cet ordre tient le chef de l'Église sous son influence toute-puissante, et que si la voix du parti opposé ne se fait pas entendre de la manière

(1) Analysées par le *Monde*.

(2) Toujours cette correspondance que nous avons fait connaître et qui a fait tant de bruit.

la plus éclatante, le Concile tombera dans le piége, érigera en dogmes l'Infaillibilité du Pape et l'Assomption de la Vierge, et transformera en décrets les propositions négatives du *Syllabus*. Il existe sans doute des hommes sérieux qui n'acceptent pas ces suppositions, et qui pensent que par son caractère le Concile est au-dessus de tout danger de tomber dans le piége d'un Ordre ou d'un parti. L'Adresse convient elle-même qu'il existe de ces hommes, lorsqu'elle parle de *l'hésitation lamentable qui fait reculer tant de personnes qui ne le devraient pas devant une franche opposition.*

« Nous ne sommes pas de ceux qui refusent aux laïques tout droit de s'intéresser et de participer aux affaires du Concile. Les laïques n'ont pas une position officielle ou une mission dans le Concile, mais ils ne sont pas réduits au silence.

« L'Adresse ne se contente pas de rendre témoignage de la conscience religieuse du cercle dont elle émane. Il n'est pas prouvé que M. le professeur gymnasial Stumpf se serait tu, s'il n'avait été provoqué par la *Civiltà*. Les demandes et les affirmations de son Adresse dépassent de beaucoup l'*opposition* aux prétendus projets des Jésuites. Il les aurait formulées lors même que la Revue romaine et les Jésuites n'eussent jamais existé.

« L'Adresse demande et formule un système de transformation complète des institutions ecclésiastiques et politiques ; elle se place ainsi sur un terrain très-douteux. Ses demandes et ses affirmations ne sont que des axiomes du libéralisme moderne, en partie d'un caractère très-restreint et applicable seulement à certains territoires ; d'autre part, elles sont vagues, peu claires et susceptibles d'une interprétation variable.

« A cela il faut ajouter que cette pièce accuse le style péremptoire des journaux ; qu'elle attribue à l'Église la cause des dissensions religieuses du seizième siècle ; on ne s'étonnera donc plus du succès de l'Adresse de Coblentz auprès des organes et auprès des gens qui n'ont jamais passé pour être sympathiques au catholicisme. N'écrivait-on pas de l'Italie-une que le mouvement provoqué par cette Adresse avait produit à Rome une terreur extraordinaire?

« Une Adresse de laïques catholiques qui trouve de pareils succès est condamnée d'une manière péremptoire. Ne sait-on pas que plusieurs des signataires sont des catholiques à la Renan? En revanche, on n'y trouve pas les noms des catholiques zélés des pays rhénans.

« On connait les préventions que le *Volksblatt* de Stuttgardt et la

Volkszeitung de Cologne ont suscitées en affirmant qu'à Rome on méditait la suppression des Facultés de théologie des Universités allemandes, afin de réduire l'instruction du clergé aux séminaires diocésains. L'Adresse s'empare de ce fantôme pour plaider la cause des Universités, c'est-à-dire des institutions officielles, souvent si hostiles à l'Église, et celle de la *science moderne.*

« L'Adresse s'embourbe dans une contradiction flagrante, dont l'auteur ne paraît pas se douter. En plaidant pour le maintien de l'Église dans les Universités officielles comme une des particularités les plus glorieuses de la nation allemande, il demande, d'autre part, la séparation de l'Église et de l'État, non pas comme expédient, comme pis-aller, mais comme principe. Comment l'auteur veut-il concilier ses deux propositions : *Affranchissement de l'Église du pouvoir civil*, et, en même temps, *Facultés de théologie officielle dans les Universités de l'État?* Les byzantins de Munich sont plus logiques; ils ne veulent pas de séparation entre l'Église et l'État, ce qui exposerait leur *science libre* à de trop grands périls. Si ces messieurs n'étaient plus nommés par le Roi et protégés par le ministre, personne ne croirait à leur science libre soustraite à toute influence épiscopale. Leur science perdrait tout crédit.

« Cet exemple suffit pour comprendre que le *Syllabus* ne veut pas la séparation, mais l'union intime de l'Église et de l'État. C'est là l'état normal dont les peuples catholiques peuvent se départir par nécessité majeure, mais jamais par principe. Le libéralisme moderne est seul de l'opinion contraire, parce que, par son caractère même, il est la négation de l'histoire entière, et parce qu'il voit dans cette séparation le premier pas pour anéantir l'Église par l'État. Dans une Adresse de catholiques à leur évêque, on ne devrait pas chercher à cacher ce fait historique dans des fleurs de rhétorique, et demander au Concile qu'il prononce une condamnation absolue de la forme normale dans laquelle la société chrétienne s'est développée depuis tant de siècles. Il est étrange de venir dire : *le Concile ne doit laisser subsister aucun doute sur ce point, que l'Église a pour jamais renoncé aux formes théocratiques de l'État du moyen âge.*

« Non, l'Église ne reniera jamais son passé, et le Concile ne pourra dire autre chose que ce que le Saint-Siége a toujours proclamé. L'état normale assigné par Dieu à la société chrétienne est l'union sainte de l'Église et de l'État, afin de travailler d'un commun accord au bien temporel et spirituel de l'humanité. Si cet état normal est remplacé

quelque part par la séparation, il n'y faut voir que les suites des fautes et des péchés des générations, mais non pas l'idéal, l'état normal auquel il faut atteindre.

« Nous devons ajouter que la société chrétienne n'a jamais connu de théocratie. A aucune époque de l'histoire il n'y a eu autant d'indépendance qu'au moyen âge. Les princes et les barons, les villes et les communes, la bourgeoisie et jusqu'à de simples institutions jouissaient de la souveraineté. Il y avait une véritable république chrétienne avec sa hiérarchie et ses ordres. A la tête se trouvaient le Pape comme chef spirituel et l'Empereur comme chef temporel, c'est-à-dire comme chefs et médiateurs suprêmes, comme protecteurs du droit et de la faiblesse contre la force brutale. A aucune époque la politique n'a moins usé de moyens coercitifs; la police politique et les armées permanentes étaient inconnues.

« L'Adresse pose un idéal par ses demandes en faveur *d'une participation plus générale et plus organique des laïques à la vie sociale et chrétienne de la paroisse.* Elle en attend même la réunion de nos frères séparés, qui verraient alors renaître la vie des communautés anciennes pour remplir la tâche sociale de l'Église, et ne *pourraient plus conserver la crainte méfiante qu'une hiérarchie ambitieuse exploite les fidèles dans l'Église et force les esprits à entrer dans des voies fausses.* A quoi songeait l'auteur en écrivant ces phrases? On ne peut supposer qu'il voudrait se placer sur le terrain protestant; pourquoi s'adresser au Concile, et non pas aux laïques eux-mêmes, qui doivent pourtant fournir les éléments de cette vie sociale dans la communauté chrétienne? L'Église ne l'empêche nullement. Au contraire, c'est précisément en ce sens que son activité s'est le plus exercée dans ces derniers temps. M. Stumpf ne paraît pas se douter de l'existence des associations charitables et autres, qui se multiplient dans toutes les paroisses.

« Il faut pourtant distinguer dans la question de la séparation de l'Église et de l'État. L'extension exorbitante de la police officielle à empêché le développement de la constitution ecclésiastique, surtout dans les rangs supérieurs. Il n'y a pas à douter qu'avec sa séparation, les conciles et synodes nationaux, provinciaux et diocésains renaîtraient bien vite, comme cela se voit aux États-Unis. Mais il en est tout autrement de l'organisation constitutive de la vie chrétienne et sociale de la paroisse. Ici, le Concile ne peut pas faire surgir tout à volonté : il faut d'autres conditions préliminaires, qui, si elles exis-

taient, nous auraient dispensés de toutes les questions et de toutes les misères sociales de notre époque. Nous ne serions pas réduits à désespérer du caractère chrétien des États, qui sont en réalité sans religion aucune.

« L'arme la plus commode de l'opposition systématique a toujours été de poser des conditions impossibles à remplir. Pour ce qui est du Concile, une pareille opposition ne doit pas exister parmi les catholiques. »

Telles sont les réflexions des *Feuilles historiques :* ni M. l'abbé Dœllinger ni ses élèves ne pourront en détruire la force.

III

Nous ne reviendrions pas sur les faits et gestes du prince de Hohenlohe, si nous n'avions à dire que sa circulaire aux gouvernements n'a pas reçu en Belgique même un meilleur accueil qu'ailleurs, et si nous n'avions à donner une excellente réponse de Mgr Nardi aux cinq propositions soumises par le prince à l'examen des Facultés de théologie de Munich et de Wurtzbourg.

Le ministère belge ne peut être suspect d'ultramontanisme ; mais, si nous en croyons une correspondance, se plaçant au point de vue du droit public belge, il a opposé à l'invitation du ministre bavarois une déclaration d'incompétence absolue.

On ne connaît pas encore textuellement les réponses des Facultés de théologie de Munich et de Wurtzbourg, mais on dit qu'elles ne sont pas de nature à satisfaire le ministre. En attendant, l' *Osservatore romano* publie la lettre suivante que lui a adressée Mgr Nardi :

« S. A. S. le prince de Hohenlohe, ministre des affaires étrangères en Bavière, s'est décidément mis en tête de faire avorter le Concile œcuménique. L'entreprise est grosse, la Bavière est petite, mais il ne se décourage pas. L'un le pousse du dehors, l'autre le pousse au dedans ; il croit à l'un et à l'autre et à lui-même, parle, écrit, et s'échauffe à en perdre haleine. Il a essayé de démontrer aux cabinets, à l'aide d'une circulaire, l'urgence de s'occuper, *id est* de s'opposer au Concile, mais Vienne et Paris n'ont pas été de son avis. Alors il a péroré dans le Parlement, débitant des erreurs à faire envie (si c'est possible) à son collègue de Florence. Il a dit que le Parlement bavarois avait à décider si la Bavière doit appartenir plus longtemps à une *Église qui condamne*, et le Parlement l'a condamné lui et sa loi

impie sur les écoles, loi par laquelle il jetait Dieu à la porte. Mais Sa Sérénité ne se laisse pas démonter, et, pareille au *chevalier sans peur*, elle passe d'une entreprise à une autre avec un égal entrain et un égal succès. Tranchant du prêtre et du théologien, elle a envoyé aux cours allemandes du midi les cinq thèses suivantes à proposer à leurs Facultés de théologie :

« *Primum.* — Quels changements devront avoir lieu dans les principes pratiques et théoriques suivis jusqu'à cette heure pour déterminer les rapports de l'Église et de l'État, si les doctrines du *Syllabus* et de l'Infaillibilité du Pape sont déclarées dogmes dans le prochain Concile?

« *Secundum.* — Les maîtres de droit ecclésiastique devront-ils se croire tenus de déclarer obligatoire pour tous les fidèles, et appartenant à la foi, la doctrine de la souveraineté (*Herrschaft*) divinement ordonnée par le Pape sur les monarques?

« *Tertium.* — Seront-ils tenus de déclarer obligatoire pour tous les fidèles la doctrine que les immunités réelles et personnelles du clergé sont de droit divin et dès lors appartiennent à la foi?

« *Quartum.* — Y a-t-il des *criteriums* pour reconnaître si les jugements que donne le Pape *ex cathedra* ont force dogmatique et partant obligent la conscience des fidèles, et quels sont ces *criteriums*?

« *Quintum.* — Quelle influence auront les décisions du Concile touchant les points sus-indiqués sur l'enseignement populaire? »

« Voici, Altesse Sérénissime, la réponse, non des Facultés, mais d'un prêtre romain qui a étudié quelque peu ces matières :

« *Ad primum.* — L'Infaillibilité du Pape décidant en matière de foi *ex cathedra*, c'est-à-dire comme maître universel de l'Église, étant déjà admise par tous les vrais catholiques, un décret du Concile fera juste l'effet d'une confirmation d'une chose universellement sue et crue. De sorte qu'elle causera, non la surprise, non la stupeur, mais le plaisir.

« Quant à faire des dogmes de toutes les doctrines du *Syllabus*, dont un grand nombre appartient à la morale, personne, que je sache, n'y a pensé. Ce sont des vérités : elles étaient avant que le Pape ne les énonçât; elles sont devenues plus fermes, plus claires, plus évidentes après, et telles elles resteront.

« *Ad secundum.* — Nul n'a dit et ne dira que les monarques soient sujets du Pape en matière civile, encore qu'il ne serait pas mal qu'ils le fussent pour apprendre un peu à gouverner chrétiennement les peuples.

« *Ad tertium.* — Les immunités réelles et personnelles du clergé sont en partie fondées sur l'Évangile et sur le droit naturel, et Votre Altesse ne les changera pas : d'autres sont les lois de l'Église, et ici l'Église fera ce qu'elle croira devoir faire; d'autres sont nées de la volonté des princes, en échange de bienfaits octroyés par l'Eglise, et ce sera tant pis pour ces princes s'ils les enlèvent.

« *Ad quartum.* — Les susdits *criteriums* se trouvent dans tous les livres de droit canon approuvés. Que Votre Altesse achète Bellarmin, Devoti, Cabassuzio ou Zallinger, et elle trouvera ces *criteriums*. Étudier : il n'y a que cela à faire.

« *Ad quintum.* — L'enseignement de la doctrine chrétienne ne regarde pas Votre Altesse Sérénissime. Qu'elle laisse cela au Pape, aux évêques, aux prêtres.

« Pardon, Sérénissime Prince, mais la théologie et le droit canon ne sont point votre affaire. Puisque vous êtes ministre de ce cher et excellent royaume de Bavière, abandonnez-nous ces vieilleries et occupez-vous de préserver votre pays d'être mangé par ceux qui ont grand appétit. Prenez garde, ils sont déjà au delà du Mein, et du Mein à l'Isar il n'y a pas loin. »

C'est au Czar de toutes les Russies que le prince de Hohenlohe aurait dû adresser sa circulaire : là, il aurait trouvé une réponse favorable. Le czarisme et le joséphisme peuvent parfaitement s'entendre entre eux : l'un persécute violemment, l'autre sournoisement, c'est la seule différence; mais l'un et l'autre détestent également la liberté de l'Eglise, et, par conséquent, redoutent également l'influence des Conciles. Le Czar russe ne veut pas même d'un Concile schismatique; il n'est pas assez sûr de n'avoir pas à y entendre quelque dure vérité.

Pendant ce temps, le Concile des évêques arméniens-unis poursuit en paix le cours de ses travaux. Tout le bruit qui se fait autour de lui vient expirer à ses portes, sans troubler ses délibérations. Au nombre des questions sur lesquelles il doit se prononcer se trouve l'extension des règles du célibat à tout le clergé arménien; le mariage a été toléré jusqu'à ces derniers temps pour une partie du clergé séculier, chargé du service paroissial dans l'intérieur de l'Asie. Il s'agit aussi de l'adoption du calendrier grégorien, et l'on ne croit pas que cette adoption rencontre d'oppositions sérieuses, pas plus de la part du clergé que de celle de la nation. Les Arméniens non-unis eux-mêmes accueillent avec sympathie l'idée d'un rapprochement avec l'Europe occidentale, et le volume publié par un de leurs prêtres, déclare que

si les catholiques adoptent le nouveau cycle, leurs frères séparés sont prêts à les suivre dans cette voie, le calendrier étant une question d'astronomie et non de religion.

IV

De toutes parts les regards se tournent donc vers Rome.

En France, les retraites ecclésiastiques donnent lieu à des manifestations éclatantes d'amour et de dévouement pour le Saint-Siége. Le 21 août, par exemple, les prêtres du diocèse de Séez, félicitant leur évêque de son long épiscopat et lui souhaitant de longues années encore, lui disaient : « Une œuvre grande entre toutes les autres va marquer, Monseigneur, et inaugurer la deuxième période de votre épiscopat. Un de vos prédécesseurs assistait au Concile de Trente, mais il y a trois siècles. Dieu soit béni ! La chaîne, longtemps interrompue, est aujourd'hui renouée par l'auguste Pie IX ; et, fidèle à son appel, vous allez, pour la troisième fois, reprendre le chemin de Rome, et siéger dans l'une de ces augustes assemblées que le monde ne connaissait plus. Ce sera, Monseigneur, une belle page dans l'histoire de l'Église et dans la vôtre. Vous allez, il est vrai, vous éloigner de nous ; mais nous nous consolerons de votre absence en nous rappelant que Dieu veille sur les anges de ses Églises ; nos pensées, d'ailleurs, et nos affections vous suivront auprès du Père commun, et nous serons tous à Rome avec vous. Saint Jérôme nous représente la Gaule accueillant avec un cri de joie et serrant dans ses bras le grand Hilaire quand il revint de son glorieux exil. Tels seront, Monseigneur, le bonheur et la joie avec lesquels vous serez accueilli dans votre diocèse, quand vous y reviendrez portant, comme autrefois Moïse, les nouvelles Tables de la Loi. Depuis longtemps, Monseigneur, vous connaissez nos sentiments à l'égard du Saint-Père ; ces sentiments sont les vôtres. N'est-ce pas à votre école que nous les avons puisés ? Nous avons essayé de les exprimer dans ces quelques lignes, que nous supplions Votre Grandeur de bien vouloir remettre au bien-aimé Pie IX ; mais c'est surtout dans votre cœur d'Évêque que nous les déposons. En passant par ce milieu, ils y prendront une énergie et une force que nos expressions ont été peut-être impuissantes à leur communiquer. »

Voici ce que disent les prêtres de Séez dans leur Adresse à Pie IX : « Très-Saint Père, l'illustrissime et révendissime évêque de

« sont Alte l'Ég volo ce s « livr Dev die « reg aux ne exc cu gr Me ra ra er la d C il e v d c l c a c

[illegible] par la [illegible] ons. I [illegible] et notre [illegible] du Saint-[illegible] aux tribu[illegible] vrai, a été [illegible] ces évêq[illegible] à Rome [illegible] le Prophète [illegible] Israël ! » Qu'il [illegible] monde, aux an[illegible] qui affligent le [illegible] vous qui évangé[illegible] Parlez, vous [illegible] donnez à votre voix l'écho de la trompette. Parlez, vous [illegible] bouche du Christ et l'organe du Saint-Esprit ; l'univers ob[illegible] cevra votre parole avec joie, et cette parole dissipera les téné[illegible] le monde est enveloppé. Prenez votre glaive, ô roi puissa[illegible] terrasser l'erreur, soutenir la justice et l'équité, et, suivant [illegible] du Christ, la vérité délivrera le monde. Marchez, triomphe[illegible] et que longtemps encore votre main dirige la barque de Pi[illegible] cette merveilleuse sagesse que l'univers admire. Par vous [illegible] le champ du Seigneur ; par vous seront rétablis et vengés [illegible] sacrés de l'Église ; par vous renaîtront des temps nouveau[illegible] vous, enfin, il n'y aura plus qu'un seul troupeau sous un seu[illegible] teur. »

Ce sont là les sentiments du clergé français, ce sont les sentim[illegible] de tous les vrais catholiques.

« De l'Amérique, les évêques commencent à arriver à Rome. [illegible] en vient du Brésil et des républiques espagnoles, il en vient des États-Unis et du Canada. [illegible] de l'âge, ni les longues distances, ni les fatigues du voyage n'effraient les vénérables prélats. Pie IX a parlé, et ils viennent.

ût, raconte le *Monde*, Mgr Mac-Closkey, archevêque de ., s'embarquait sur un bâtiment français ; le dimanche pré- avait fait ses adieux à son troupeau dans la cathédrale de ice. Le vénérable métropolitain exhortait vivement les la prière, au jeûne et à l'aumône pour attirer les grâces du ces grandes assises de la catholicité. Il leur annonçait en t qu'il allait faire un nouvel appel à leur charité pour l'érec- n asile en faveur des sourds-muets. Les larmes étaient dans yeux au moment où le bien-aimé pasteur donnait sa dernière tion à la foule qui remplissait le temple. Sans doute, il ne les as entièrement orphelins; mais les catholiques de New-York depuis longtemps apprécier leur digne archevêque ; et comme sence peut être longue, ils éprouvent des craintes bien légi- Quelques jours auparavant, les membres du clergé de ce dio- 'étaient réunis en comité pour rédiger une Adresse au Souve- Pontife : le révérend Starrs, vicaire général, vint recevoir leurs et leurs hommages, avec une bonne somme d'argent, leur coti- n personnelle, pour les faire déposer par l'archevêque aux pieds ie IX.

e 3 août, les prêtres du diocèse de New-York, dans le New-Jersey, aient rendus au collége de Seton-Hall pour présenter à Mgr Bailey s hommages et leurs adieux avant son départ pour Rome. Ils prié- t leur vénérable évêque d'offrir au Saint-Père une pieuse et tou- ante Adresse et ils y ajoutèrent une bourse contenant 5,000 dollars est-à-dire plus de 20,000 fr. Ce diocèse, qui est très-petit, puisqu'il e compte encore qu'une cinquantaine d'églises, se distingue par le pide progrès qu'y fait le catholicisme et par la générosité des dèles. Mgr Bailey porte à Rome, outre l'offrande de ses prêtres, une somme de 8,000 dollars recueillie dans les églises le jour de la Pen- tecôte. Il en est de même dans chaque diocèse. Les prêtres ne lais- sent pas partir leurs évêques sans leur remettre un gage d'attache- ment et de soumission pour le Saint-Siége. Que ne doit-on pas espérer, quand règne une telle union entre le pasteur et ses collaborateurs, et quand tous sont sincèrement soumis au siége de Pierre, d'où découle l'autorité et qui est le foyer central des âmes?

Une correspondance adressée de Rome à un journal belge avait dit que, jusqu'à la date où écrivait le correspondant, 12 évêques catholiques seulement avaient décliné l'invitation de Pie IX, en alléguant, bien entendu, des motifs de santé ou d'impossibilité que le

Séez, notre père en Jésus-Christ, va bientôt repartir accompagné des prières et de nos vœux, pour se rendre auprès de vous et assister au prochain Concile du Vatican. Qu'il soit permis à son clergé de saisir cette heureuse occasion pour faire arriver par lui à votre Paternité l'expression du sentiment filial dont nos cœurs sont remplis et l'assurance de l'amour profond que nous vous portons. Il voudra bien vous dire par quel attachement inviolable nous tenons de cœur à Votre Sainteté, quel est notre zèle pour ses droits et notre dévouement à sa personne sacrée, avec quel respect et quelle obéissance nous embrassons toutes les doctrines et les décisions du Saint-Siége, et quelle part nous prenons du fond de notre âme aux tribulations qui sont venues fondre sur vous. Votre douleur, il est vrai, a été grande comme la mer, mais nous avons la confiance que bientôt vont se lever des jours meilleurs. En effet, à la vue de tous ces évêques du monde catholique qui, de toutes parts, accourent à Rome sur un simple signe de votre volonté, qui ne s'écrierait avec le Prophète des anciens jours : « Que tes pavillons sont beaux, ô Israël ! » Qu'il est admirable le spectacle qui va bientôt s'offrir au monde, aux anges et aux hommes ! Quel puissant remède aux maux qui affligent le siècle présent ! Montez donc sur la montagne, vous qui évangélisez Sion, donnez à votre voix l'écho de la trompette. Parlez, vous qui êtes la bouche du Christ et l'organe du Saint-Esprit ; l'univers obéissant recevra votre parole avec joie, et cette parole dissipera les ténèbres dont le monde est enveloppé. Prenez votre glaive, ô roi puissant ! pour terrasser l'erreur, soutenir la justice et l'équité, et, suivant la parole du Christ, la vérité délivrera le monde. Marchez, triomphez, régnez, et que longtemps encore votre main dirige la barque de Pierre avec cette merveilleuse sagesse que l'univers admire. Par vous refleurira le champ du Seigneur ; par vous seront rétablis et vengés les droits sacrés de l'Église ; par vous renaîtront des temps nouveaux ; par vous, enfin, il n'y aura plus qu'un seul troupeau sous un seul pasteur. »

Ce sont là les sentiments du clergé français, ce sont les sentiments de tous les vrais catholiques.

« De l'Amérique, les évêques commencent à arriver à Rome. Il en vient du Brésil et des républiques espagnoles, il en vient des États-Unis et du Canada. Ni le poids de l'âge, ni les longues distances, ni les fatigues du voyage n'effraient les vénérables prélats. Pie IX a parlé, et ils viennent.

Le 7 août, raconte le *Monde*, Mgr Mac-Closkey, archevêque de ew-York, s'embarquait sur un bâtiment français ; le dimanche pré-:dent, il avait fait ses adieux à son troupeau dans la cathédrale de aint-Patrice. Le vénérable métropolitain exhortait vivement les dèles à la prière, au jeûne et à l'aumône pour attirer les grâces du :iel sur ces grandes assises de la catholicité. Il leur annonçait en erminant qu'il allait faire un nouvel appel à leur charité pour l'érec-ion d'un asile en faveur des sourds-muets. Les larmes étaient dans ous les yeux au moment où le bien-aimé pasteur donnait sa dernière énédiction à la foule qui remplissait le temple. Sans doute, il ne les aisse pas entièrement orphelins; mais les catholiques de New-York ont su depuis longtemps apprécier leur digne archevêque ; et comme son absence peut être longue, ils éprouvent des craintes bien légi-times. Quelques jours auparavant, les membres du clergé de ce dio-cèse s'étaient réunis en comité pour rédiger une Adresse au Souve-rain-Pontife : le révérend Starrs, vicaire général, vint recevoir leurs vœux et leurs hommages, avec une bonne somme d'argent, leur coti-sation personnelle, pour les faire déposer par l'archevêque aux pieds de Pie IX.

Le 3 août, les prêtres du diocèse de New-York, dans le New-Jersey, s'étaient rendus au collége de Seton-Hall pour présenter à Mgr Bailey leurs hommages et leurs adieux avant son départ pour Rome. Ils prié-rent leur vénérable évêque d'offrir au Saint-Père une pieuse et tou-chante Adresse et ils y ajoutèrent une bourse contenant 5,000 dollars c'est-à-dire plus de 20,000 fr. Ce diocèse, qui est très-petit, puisqu'il ne compte encore qu'une cinquantaine d'églises, se distingue par le rapide progrès qu'y fait le catholicisme et par la générosité des fidèles. Mgr Bailey porte à Rome, outre l'offrande de ses prêtres, une somme de 8,000 dollars recueillie dans les églises le jour de la Pen-tecôte. Il en est de même dans chaque diocèse. Les prêtres ne lais-sent pas partir leurs évêques sans leur remettre un gage d'attache-ment et de soumission pour le Saint-Siége. Que ne doit-on pas espérer, quand règne une telle union entre le pasteur et ses collaborateurs, et quand tous sont sincèrement soumis au siége de Pierre, d'où découle l'autorité et qui est le foyer central des âmes?

Une correspondance adressée de Rome à un journal belge avait dit que, jusqu'à la date où écrivait le correspondant, 12 évêques ca-tholiques seulement avaient décliné l'invitation de Pie IX, en allé-guant, bien entendu, des motifs de santé ou d'impossibilité que le

Séez, notre père en Jésus-Christ, va bientôt repartir accompagné de nos prières et de nos vœux, pour se rendre auprès de vous et assister au prochain Concile du Vatican. Qu'il soit permis à son clergé de saisir cette heureuse occasion pour faire arriver par lui à votre Paternité l'expression du sentiment filial dont nos cœurs sont remplis et l'assurance de l'amour profond que nous vous portons. Il voudra bien vous dire par quel attachement inviolable nous tenons de cœur à votre Sainteté, quel est notre zèle pour ses droits et notre dévouement à sa personne sacrée, avec quel respect et quelle obéissance nous embrassons toutes les doctrines et les décisions du Saint-Siége, et quelle part nous prenons du fond de notre âme aux tribulations qui sont venues fondre sur vous. Votre douleur, il est vrai, a été grande comme la mer, mais nous avons la confiance que bientôt vont se lever des jours meilleurs. En effet, à la vue de tous ces évêques du monde catholique qui, de toutes parts, accourent à Rome sur un simple signe de votre volonté, qui ne s'écrierait avec le Prophète des anciens jours : « Que tes pavillons sont beaux, ô Israël ! » Qu'il est admirable le spectacle qui va bientôt s'offrir au monde, aux anges et aux hommes ! Quel puissant remède aux maux qui affligent le siècle présent ! Montez donc sur la montagne, vous qui évangélisez Sion, donnez à votre voix l'écho de la trompette. Parlez, vous qui êtes la bouche du Christ et l'organe du Saint-Esprit ; l'univers obéissant recevra votre parole avec joie, et cette parole dissipera les ténèbres dont le monde est enveloppé. Prenez votre glaive, ô roi puissant ! pour terrasser l'erreur, soutenir la justice et l'équité, et, suivant la parole du Christ, la vérité délivrera le monde. Marchez, triomphez, régnez, et que longtemps encore votre main dirige la barque de Pierre avec cette merveilleuse sagesse que l'univers admire. Par vous refleurira le champ du Seigneur ; par vous seront rétablis et vengés les droits sacrés de l'Église ; par vous renaîtront des temps nouveaux ; par vous, enfin, il n'y aura plus qu'un seul troupeau sous un seul pasteur. »

Ce sont là les sentiments du clergé français, ce sont les sentiments de tous les vrais catholiques.

« De l'Amérique, les évêques commencent à arriver à Rome. Il en vient du Brésil et des républiques espagnoles, il en vient des États-Unis et du Canada. Ni le poids de l'âge, ni les longues distances, ni les fatigues du voyage n'effraient les vénérables prélats. Pie IX a parlé, et ils viennent.

Le 7 août, raconte le *Monde*, Mgr Mac-Closkey, archevêque de New-York, s'embarquait sur un bâtiment français ; le dimanche précédent, il avait fait ses adieux à son troupeau dans la cathédrale de Saint-Patrice. Le vénérable métropolitain exhortait vivement les fidèles à la prière, au jeûne et à l'aumône pour attirer les grâces du ciel sur ces grandes assises de la catholicité. Il leur annonçait en terminant qu'il allait faire un nouvel appel à leur charité pour l'érection d'un asile en faveur des sourds-muets. Les larmes étaient dans tous les yeux au moment où le bien-aimé pasteur donnait sa dernière bénédiction à la foule qui remplissait le temple. Sans doute, il ne les laisse pas entièrement orphelins; mais les catholiques de New-York ont su depuis longtemps apprécier leur digne archevêque ; et comme son absence peut être longue, ils éprouvent des craintes bien légitimes. Quelques jours auparavant, les membres du clergé de ce diocèse s'étaient réunis en comité pour rédiger une Adresse au Souverain-Pontife : le révérend Starrs, vicaire général, vint recevoir leurs vœux et leurs hommages, avec une bonne somme d'argent, leur cotisation personnelle, pour les faire déposer par l'archevêque aux pieds de Pie IX.

Le 3 août, les prêtres du diocèse de New-York, dans le New-Jersey, s'étaient rendus au collége de Seton-Hall pour présenter à Mgr Bailey leurs hommages et leurs adieux avant son départ pour Rome. Ils prièrent leur vénérable évêque d'offrir au Saint-Père une pieuse et touchante Adresse et ils y ajoutèrent une bourse contenant 5,000 dollars c'est-à-dire plus de 20,000 fr. Ce diocèse, qui est très-petit, puisqu'il ne compte encore qu'une cinquantaine d'églises, se distingue par le rapide progrès qu'y fait le catholicisme et par la générosité des fidèles. Mgr Bailey porte à Rome, outre l'offrande de ses prêtres, une somme de 8,000 dollars recueillie dans les églises le jour de la Pentecôte. Il en est de même dans chaque diocèse. Les prêtres ne laissent pas partir leurs évêques sans leur remettre un gage d'attachement et de soumission pour le Saint-Siége. Que ne doit-on pas espérer, quand règne une telle union entre le pasteur et ses collaborateurs, et quand tous sont sincèrement soumis au siége de Pierre, d'où découle l'autorité et qui est le foyer central des âmes?

Une correspondance adressée de Rome à un journal belge avait dit que, jusqu'à la date où écrivait le correspondant, 12 évêques catholiques seulement avaient décliné l'invitation de Pie IX, en alléguant, bien entendu, des motifs de santé ou d'impossibilité que le

Séez, notre père en Jésus-Christ, va bientôt repartir accompagné de prières et de nos vœux, pour se rendre auprès de vous et assister prochain Concile du Vatican. Qu'il soit permis à son clergé de cette heureuse occasion pour faire arriver par lui à votre Pa l'expression du sentiment filial dont nos cœurs sont remplis et l'a rance de l'amour profond que nous vous portons. Il voudra bien dire par quel attachement inviolable nous tenons de cœur à la Sainteté, quel est notre zèle peur ses droits et notre dévouement personne sacrée, avec quel respect et quelle obéissance nous embrassons toutes les doctrines et les décisions du Saint-Siége, et quelle part nous prenons du fond de notre âme aux tribulations qui sont venues fondre sur vous. Votre douleur, il est vrai, a été grande comme la mer, mais nous avons la confiance que bientôt vont se lever jours meilleurs. En effet, à la vue de tous ces évêques du monde catholique qui, de toutes parts, accourent à Rome sur un simple signe de votre volonté, qui ne s'écrierait avec le Prophète des anciens jours : « Que tes pavillons sont beaux, ô Israël ! » Qu'il est admirable le spectacle qui va bientôt s'offrir au monde, aux anges et aux hommes ! Quel puissant remède aux maux qui affligent le siècle présent ! Montez donc sur la montagne, vous qui évangélisez Sion, donnez à votre voix l'écho de la trompette. Parlez, vous qui êtes la bouche du Christ et l'organe du Saint-Esprit ; l'univers obéissant recevra votre parole avec joie, et cette parole dissipera les ténèbres où le monde est enveloppé. Prenez votre glaive, ô roi puissant ! pour terrasser l'erreur, soutenir la justice et l'équité, et, suivant la parole du Christ, la vérité délivrera le monde. Marchez, triomphez, régnez, et que longtemps encore votre main dirige la barque de Pierre avec cette merveilleuse sagesse que l'univers admire. Par vous refleurira le champ du Seigneur ; par vous seront rétablis et vengés les droits sacrés de l'Église ; par vous renaîtront des temps nouveaux ; par vous, enfin, il n'y aura plus qu'un seul troupeau sous un seul pasteur. »

Ce sont là les sentiments du clergé français, ce sont les sentiments de tous les vrais catholiques.

« De l'Amérique, les évêques commencent à arriver à Rome. Il en vient du Brésil et des républiques espagnoles, il en vient des États-Unis et du Canada. Ni le poids de l'âge, ni les longues distances, ni les fatigues du voyage n'effraient les vénérables prélats. Pie IX a parlé, et ils viennent.

Le 7 août, raconte le *Monde*, Mgr Mac-Closkey, archevêque de New-York, s'embarquait sur un bâtiment français ; le dimanche précédent, il avait fait ses adieux à son troupeau dans la cathédrale de Saint-Patrice. Le vénérable métropolitain exhortait vivement les fidèles à la prière, au jeûne et à l'aumône pour attirer les grâces du ciel sur ces grandes assises de la catholicité. Il leur annonçait en terminant qu'il allait faire un nouvel appel à leur charité pour l'érection d'un asile en faveur des sourds-muets. Les larmes étaient dans tous les yeux au moment où le bien-aimé pasteur donnait sa dernière bénédiction à la foule qui remplissait le temple. Sans doute, il ne les laisse pas entièrement orphelins; mais les catholiques de New-York ont su depuis longtemps apprécier leur digne archevêque ; et comme son absence peut être longue, ils éprouvent des craintes bien légitimes. Quelques jours auparavant, les membres du clergé de ce diocèse s'étaient réunis en comité pour rédiger une Adresse au Souverain-Pontife : le révérend Starrs, vicaire général, vint recevoir leurs vœux et leurs hommages, avec une bonne somme d'argent, leur cotisation personnelle, pour les faire déposer par l'archevêque aux pieds de Pie IX.

Le 3 août, les prêtres du diocèse de New-York, dans le New-Jersey, s'étaient rendus au collége de Seton-Hall pour présenter à Mgr Bailey leurs hommages et leurs adieux avant son départ pour Rome. Ils prièrent leur vénérable évêque d'offrir au Saint-Père une pieuse et touchante Adresse et ils y ajoutèrent une bourse contenant 5,000 dollars c'est-à-dire plus de 20,000 fr. Ce diocèse, qui est très-petit, puisqu'il ne compte encore qu'une cinquantaine d'églises, se distingue par le rapide progrès qu'y fait le catholicisme et par la générosité des fidèles. Mgr Bailey porte à Rome, outre l'offrande de ses prêtres, une somme de 8,000 dollars recueillie dans les églises le jour de la Pentecôte. Il en est de même dans chaque diocèse. Les prêtres ne laissent pas partir leurs évêques sans leur remettre un gage d'attachement et de soumission pour le Saint-Siége. Que ne doit-on pas espérer, quand règne une telle union entre le pasteur et ses collaborateurs, et quand tous sont sincèrement soumis au siége de Pierre, d'où découle l'autorité et qui est le foyer central des âmes?

Une correspondance adressée de Rome à un journal belge avait dit que, jusqu'à la date où écrivait le correspondant, 12 évêques catholiques seulement avaient décliné l'invitation de Pie IX, en alléguant, bien entendu, des motifs de santé ou d'impossibilité que le

Séez, notre père en Jésus-Christ, va bientôt repartir accompagné de nos prières et de nos vœux, pour se rendre auprès de vous et assister au prochain Concile du Vatican. Qu'il soit permis à son clergé de saisir cette heureuse occasion pour faire arriver par lui à votre Paternité l'expression du sentiment filial dont nos cœurs sont remplis et l'assurance de l'amour profond que nous vous portons. Il voudra bien vous dire par quel attachement inviolable nous tenons de cœur à Votre Sainteté, quel est notre zèle peur ses droits et notre dévouement à sa personne sacrée, avec quel respect et quelle obéissance nous embrassons toutes les doctrines et les décisions du Saint-Siége, et quelle part nous prenons du fond de notre âme aux tribulations qui sont venues fondre sur vous. Votre douleur, il est vrai, a été grande comme la mer, mais nous avons la confiance que bientôt vont se lever des jours meilleurs. En effet, à la vue de tous ces évêques du monde catholique qui, de toutes parts, accourent à Rome sur un simple signe de votre volonté, qui ne s'écrierait avec le Prophète des anciens jours : « Que tes pavillons sont beaux, ô Israël ! » Qu'il est admirable le spectacle qui va bientôt s'offrir au monde, aux anges et aux hommes ! Quel puissant remède aux maux qui affligent le siècle présent ! Montez donc sur la montagne, vous qui évangélisez Sion, donnez à votre voix l'écho de la trompette. Parlez, vous qui êtes la bouche du Christ et l'organe du Saint-Esprit ; l'univers obéissant recevra votre parole avec joie, et cette parole dissipera les ténèbres dont le monde est enveloppé. Prenez votre glaive, ô roi puissant ! pour terrasser l'erreur, soutenir la justice et l'équité, et, suivant la parole du Christ, la vérité délivrera le monde. Marchez, triomphez, régnez, et que longtemps encore votre main dirige la barque de Pierre avec cette merveilleuse sagesse que l'univers admire. Par vous refleurira le champ du Seigneur ; par vous seront rétablis et vengés les droits sacrés de l'Église ; par vous renaîtront des temps nouveaux ; par vous, enfin, il n'y aura plus qu'un seul troupeau sous un seul pasteur. »

Ce sont là les sentiments du clergé français, ce sont les sentiments de tous les vrais catholiques.

« De l'Amérique, les évêques commencent à arriver à Rome. Il en vient du Brésil et des républiques espagnoles, il en vient des États-Unis et du Canada. Ni le poids de l'âge, ni les longues distances, ni les fatigues du voyage n'effraient les vénérables prélats. Pie IX a parlé, et ils viennent.

Le 7 août, raconte le *Monde*, Mgr Mac-Closkey, archevêque de New-York, s'embarquait sur un bâtiment français ; le dimanche précédent, il avait fait ses adieux à son troupeau dans la cathédrale de Saint-Patrice. Le vénérable métropolitain exhortait vivement les fidèles à la prière, au jeûne et à l'aumône pour attirer les grâces du Ciel sur ces grandes assises de la catholicité. Il leur annonçait en terminant qu'il allait faire un nouvel appel à leur charité pour l'érection d'un asile en faveur des sourds-muets. Les larmes étaient dans tous les yeux au moment où le bien-aimé pasteur donnait sa dernière bénédiction à la foule qui remplissait le temple. Sans doute, il ne les laisse pas entièrement orphelins; mais les catholiques de New-York ont su depuis longtemps apprécier leur digne archevêque ; et comme son absence peut être longue, ils éprouvent des craintes bien légitimes. Quelques jours auparavant, les membres du clergé de ce diocèse s'étaient réunis en comité pour rédiger une Adresse au Souverain-Pontife : le révérend Starrs, vicaire général, vint recevoir leurs vœux et leurs hommages, avec une bonne somme d'argent, leur cotisation personnelle, pour les faire déposer par l'archevêque aux pieds de Pie IX.

Le 3 août, les prêtres du diocèse de New-York, dans le New-Jersey, s'étaient rendus au collége de Seton-Hall pour présenter à Mgr Bailey leurs hommages et leurs adieux avant son départ pour Rome. Ils prièrent leur vénérable évêque d'offrir au Saint-Père une pieuse et touchante Adresse et ils y ajoutèrent une bourse contenant 5,000 dollars c'est-à-dire plus de 20,000 fr. Ce diocèse, qui est très-petit, puisqu'il ne compte encore qu'une cinquantaine d'églises, se distingue par le rapide progrès qu'y fait le catholicisme et par la générosité des fidèles. Mgr Bailey porte à Rome, outre l'offrande de ses prêtres, une somme de 8,000 dollars recueillie dans les églises le jour de la Pentecôte. Il en est de même dans chaque diocèse. Les prêtres ne laissent pas partir leurs évêques sans leur remettre un gage d'attachement et de soumission pour le Saint-Siége. Que ne doit-on pas espérer, quand règne une telle union entre le pasteur et ses collaborateurs, et quand tous sont sincèrement soumis au siége de Pierre, d'où découle l'autorité et qui est le foyer central des âmes?

Une correspondance adressée de Rome à un journal belge avait dit que, jusqu'à la date où écrivait le correspondant, 12 évêques catholiques seulement avaient décliné l'invitation de Pie IX, en alléguant, bien entendu, des motifs de santé ou d'impossibilité que le

Saint-Père aurait à apprécier. Des correspondances hostiles avaient dit, au contraire, que le nombre des évêques qui ne devaient pas venir à Rome s'élevait au moins à trois cents. La *Civiltà cattolica*, réfutant les uns et les autres, vient d'affirmer que le nombre des évêques qui ont exposé au Saint-Père leurs motifs pour s'abstenir de venir au Concile, ne s'élève pas à plus de cinquante. Si l'on réfléchit que la hiérarchie catholique compte 981 évêques, dont un grand nombre sont dans un âge avancé, l'on trouvera le chiffre donné par la *Civiltà* certainement fort petit, et l'on ne s'étonnera pas d'apprendre que d'autres évêques encore soient dispensés de venir à Rome; mais en même temps, l'on peut conjecturer que le Concile du Vatican sera l'un des plus nombreux qui aient jamais été vus.

Ce ne sont pas seulement les schismatiques qui songent à se rendre au Concile, il y a aussi des hérétiques qui désirent s'y faire admettre. Parmi ceux-ci, l'un des plus connus est le Dr John Cumming, qui s'intitule lui-même *Prêtre de l'Église d'Ecosse*, et qui avait fait un certain bruit dans ces dernières années par ses idées sur l'avenir du monde et quelques autres aussi originales que bizarres. Le Dr Cumming a écrit en latin la lettre suivante à Pie IX : « Saint-Père, vous avez bien voulu inviter au Concile œcuménique les protestants et les autres sectes qui sont divisées et séparées de l'Église de Rome. Nous sommes franchement reconnaissants de cette invitation et nous désirons sérieusement assister au Concile. Durant le cours de l'année, j'ai adressé plusieurs lettres au Rév. Dr Manning, afin d'avoir des renseignements sur l'étendue de la liberté de la parole qui nous serait accordée. Le très-révérend et savant docteur m'a répondu sur ce point avec beaucoup de courtoisie dans les termes suivants : « Je suis « hors d'état de vous donner aucune réponse sur la manière de procé- « der du Concile. L'autorité suprême peut seule vous fournir des « renseignements à cet égard. » C'est pour ce motif, Saint-Père, que je vous prie instamment de vouloir bien me faire savoir si, dans le prochain Concile, nous aurons la liberté de parler et d'exposer les raisons pour lesquelles, nous protestants, nous sommes divisés et séparés de l'Église de Rome. »

On a fait observer au révérend Docteur qu'il se méprenait un peu sur le sens de la lettre adressée par le Pape aux protestants : Pie IX a ordonné à tous les évêques catholiques de venir au Concile; il a invité les évêques schismatiques; mais il s'est contenté d'exhorter les protestants à profiter de cette occasion pour reconnaître leur er-

reur et pour revenir à la vérité et à l'unité. Le Dr Cumming persiste, et comme il n'a pas encore reçu de réponse de Rome, il commence à se fâcher. « Je suis informé, dit-il dans une lettre qu'il vient d'écrire au *Times*, je suis informé par une lettre du Pape qu'un Concile œcuménique doit se tenir à Rome le 8 décembre 1869 ; le Pape m'exhorte à « profiter de cette occasion » et je prends la résolution d'en profiter en m'y rendant. » Du reste, il avoue « qu'il ne songe pas à occuper un siége parmi les Pères, ni à voter avec eux ; mais il se fait fort de donner devant le Concile des raisons irréfutables pour prouver qu'il a le droit de rester protestant et que l'Église romaine a apostasié de l'Église du Christ et de l'Église des apôtres. » Tout cela est assez singulier, mais cela montre que la pensée du Concile entre dans tous les esprits, et c'est ce que nous voulons en conclure, tout en assurant au Dr Cumming que, s'il se rend à Rome, il y sera bien reçu, et que s'il est de bonne foi, s'il est humble, il en reviendra plus éclairé qu'il ne l'est aujourd'hui.

Il nous reste à peine quelque place pour donner quelques dernières nouvelles. A Rome, on poursuit avec activité et avec allégresse les préparatifs matériels du Concile. Les travaux s'exécutent à Saint-Pierre avec la plus grande rapidité. La ville se prépare, de son côté, à recevoir dignement ses illustres hôtes. Les maisons se réparent, s'ornent et se blanchissent, les églises se restaurent et s'embellissent ; l'élan est général. On est tranquille et joyeux, tout en ne s'endormant pas sur les desseins des ennemis de l'Eglise. Déjà l'on sent que la Révolution s'agite sur quelques points, et qu'elle envoie à Rome ses émissaires. La police romaine fait de temps en temps d'importantes arrestations, l'autorité veille, et l'on peut compter qu'elle sera à la hauteur de sa tâche.

Le Saint-Père, qui donne plusieurs heures par jour à l'étude des questions conciliaires, ne perd pas de vue les préparatifs matériels pour la réunion des évêques et se rend souvent dans l'après-midi à la basilique pour y examiner les travaux ; il se plaint même de la lenteur des ouvriers. Comme il avait ordonné à Berlin la fabrication de vastes tapis pour servir à l'enceinte, ces tapis viennent d'arriver. Mais pour faire une surprise agréable à Pie IX, les catholiques ont voulu payer eux-mêmes les frais de la fabrication et de l'envoi à Rome de ces tapis.

Il vient de paraître à Rome une revue mensuelle de musique ecclésiastique, le *Palestrina*, dont la publication se rattache au Concile. Le

Concile de Trente dans sa session XXII, avait prononcé de graves paroles sur la réforme de la musique ecclésiastique, et Palestrina fut ensuite jugé le maître par excellence de la musique religieuse selon l'idée du Concile. La revue en question se propose de soutenir la dignité du chant qui convient à la maison du Seigneur ; elle compte sur la faveur des ecclésiastiques et espère que la musique d'église recevra aussi une nouvelle impulsion de l'autorité des Pères du Concile de Vatican.

Terminons par une bonne nouvelle :

M. Palmé a eu l'heureuse idée de placer en tête de la *Collection des Conciles*, dont il a commencé la publication, une introduction qui fût digne de cette œuvre immense. Après avoir consulté les hommes les plus compétents en cette matière et avoir fait rechercher l'ouvrage qui conviendrait le mieux dans les collections de *Mansi*, de *Labbe*, de *Cossart*, etc., il s'est arrêté à la reproduction du grand ouvrage du cardinal *Jacobatius*, intitulé : De Concilio (1). Cet ouvrage, qui ne formera pas moins de 600 pages in-folio, est, en effet, ce qu'il y a de plus complet sur la matière, et, ce qui ne vaut pas moins, l'un des plus estimés pour la doctrine et pour l'érudition. Si l'on peut y signaler quelques inexactitudes, on ne saurait en contester la solidité de l'ensemble ; et les témoignages les plus élevés, les plus compétents, les moins suspects abondent pour le recommander.

Le cardinal Jacobatius est mort en 1527 ou 1528 ; il vivait donc à une époque où les plus graves questions relatives aux Conciles étaient soulevées et agitées. Il a vu le Concile de Latran, terminé sous Léon X ; il a vu naître le protestantisme, qui allait amener la convocation d'un nouveau Concile œcuménique. Il avait composé son grand *Traité du Concile*, lorsque le pape Léon X le revêtit de la pourpre ; c'est dire en quelle estime il était tenu par cet illustre Pontife. Paul III, ne l'estimant pas moins que son prédécesseur, accepta la dédicace du livre et permit de l'imprimer à Rome. Depuis, douze éditions du livre de Jacobatius ont été publiées. Le savant Labbe a choisi le traité *De Concilio* comme le meilleur et le plus digne d'être inséré dans son *Apparatus*.

Roccaberti, qui ne peut être suspect de gallicanisme pour ceux qui savent qu'il s'est ruiné en faisant imprimer à Rome vingt volumes in-folio pour répondre aux quatre articles de la déclaration de 1682,

(1) Ce volume se vendra séparément 15 francs ; *les souscripteurs à la grande collection des Conciles* ne le paieront que le prix des volumes de la collection, soit *vingt francs*. (N. de l'Éd.)

a été l'un des éditeurs de Jacobatius, et le pape Innocent XII, non content d'avoir laissé réimprimer le livre *De Concilio*, en a accepté la dédicace, comme l'avait fait Paul III : c'est ainsi que le traité de Jacobatius se trouve dans la *Bibliotheca Pontificum maxima* de Roccaberti, au tome IX imprimé à Rome en 1698.

Voici ce que dit Roccaberti du travail de Jacobatius : « Ponimus non totum tractatum, sed relinquimus initium, *De Concilio* et *Loco concilii*, quod non ita proxime spectat ad Romanum Pontificem. Celebrant Jacobatium Ciacconius, Andreas Victorellus, Ferdinandus Ughellus,... et novissime *Bibliotheca Romana* Prosperi Mandosii et meminerunt omnes ferè Bibliothecæ, et quotquot de Conciliis scripserunt velut flumina ad hoc mare recurrunt. Ante Jacobatium plures erant auctores de Potestate Papæ et Concilii plura disserentes, *post Jacobatium* OMNES SILUERE (Roccaberti, tom. IX, §§ 2 et 3). »

Ces témoignages justifient amplement et au delà le choix fait par M. Palmé.

J. CHANTREL.

REVUE DE LA QUINZAINE

Un seul fait politique a marqué les quinze derniers jours, mais c'est un fait d'importance : le Sénat a voté par cent vingt-neuf voix contre trois, le sénatus-consulte qui sous prétexte d'améliorer la constitution la transforme. Maintenant la question est légalement réglée et le régime personnel a vécu. Bien des gens croient cependant qu'il n'est pas réellement mort et que nous allons le voir reparaître sous une forme nouvelle. C'est une erreur. Les habitudes contractées depuis 1852 par la gent officielle et le prestige que donne nécessairement au souverain l'exercice prolongé du pouvoir absolu, pourront retarder quelque temps encore la pleine application du régime nouveau, mais ce ne sera pas long. La première crise ministérielle se terminera par la constitution d'un cabinet où *l'élément indépendant* sera largement représenté ; puis viendra une seconde crise dont le résultat nous donnera de vrais ministres parlementaires, c'est-à-dire uniquement préoccupés de plaire au Corps législatif ! Or la première crise est prochaine et la seconde la suivra de très-près. Le tout est l'affaire de quelques mois, à moins que des événements imprévus et irréguliers ne précipitent encore les choses. On va si vite sur les pentes !

L'adhésion à peu près unanime du Sénat et la brièveté relative des débats étaient trop prévues, et, comme nous l'avons expliqué dans notre dernière revue, trop nécessaires pour qu'il y ait lieu de disserter à ce sujet. En réalité, le Sénat n'était plus libre. Il pouvait seulement indiquer son opinion et il n'y a pas manqué. Pour quiconque veut lire entre les lignes, et sait comprendre les approbations et les silences, il est évident que le Sénat croit, en grande majorité, que les réformes aujourd'hui accomplies, loin de mettre fin au mouvement libéral né des dernières élections, vont nous placer dans le mouvement révolutionnaire. Ce jugement trouve des adhérents ailleurs que sur les bancs du Sénat. Qu'il y eût quelque chose à changer dans l'organisation politique, économique, administrative du pays, personne n'en doute ; mais qu'il fallût revenir au système parlementaire, dont deux révolutions en dix-huit ans ont prouvé l'impéritie et l'impuis-

sance, voilà où le doute est légitime. Le prince Napoléon répond à cela qu'il est absurde de condamner un remède parce qu'il a deux fois échoué ; n'est-il pas plus absurde encore de tenir ce même remède pour infaillible lorsque deux fois il a tué le patient?

N'insistons pas davantage sur des questions que l'avenir va se charger de résoudre ; et pour compléter notre historique de la transformation de l'*empire autoritaire* en *empire libéral*, notons quelques-uns des faits qui ont marqué le dernier débat.

M. Devienne nous a donné, comme rapporteur de la Commission sénatoriale, une pièce de résistance : huit ou neuf colonnes du *Journal Officiel* en petit texte. L'agrément du style n'allégeait pas le poids du morceau. Néanmoins ce rapport ne manque pas de mérite ; s'il est sans feu et sans grâce, il est clair, bien ordonné et droit. On y reconnaît l'œuvre d'un homme instruit et de bon sens qui doute de faire une bonne besogne.

La tâche de M. Devienne offrait, d'ailleurs, des difficultés particulières. L'honorable rapporteur devait tout à la fois glorifier la constitution de 1852 et la démolir ; il devait prouver que cette œuvre, déjà retouchée deux ou trois fois, puis définitivement condamnée, avait été parfaitement conçue. Il ne s'est pas trop mal tiré de ce mauvais pas. A son avis la constitution de 1852 a été une œuvre *d'apaisement*... et aussi de force, — répondant à des *nécessités passagères*. Or, comme le caractère fondamental des nécessités passagères est de passer, le moment de faire du nouveau est venu. Et voilà pourquoi nous revenons au régime parlementaire. C'est ce qui s'appelle faire du vieux-neuf.

Naturellement M. Devienne n'a voulu voir dans le sénatus-consulte qu'un acte de l'initiative impériale. « Jusqu'ici, a-t-il dit, parmi nous « comme ailleurs, les changements politiques ont été obtenus contre « le pouvoir exécutif ; l'établissement des franchises a toujours été « une concession plus ou moins arrachée à l'autorité existante. Cette « fois, au contraire, et c'est là une vérité qu'il faut proclamer sans « relâche, parce qu'elle constitue un juste hommage pour le chef de « l'État et une espérance de succès pour le pays, cette fois, c'est le « souverain lui-même qui a donné le signal du mouvement et qui « préside à sa marche. »

Sans doute, le sénatus-consulte n'a pas été violemment arraché à l'empereur, mais le mouvement, ou plutôt l'émotion dont il est sorti n'a pas non plus été l'iniative impériale. C'est seulement pour les pre-

mières réformes que les choses se sont passées de la sorte. Nous avons déjà fait cette remarque; il convient de la répéter en présence d'assertions officielles qui tendent à égarer l'opinion sur le point de départ, et par conséquent, sur la portée de la crise actuelle. Non, il n'est pas vrai que l'empereur ait voulu le premier tout ce qui se fait; ce qui est vrai c'est qu'il eût pu faire moins.

Le rapport a défini assez nettement le caractère de l'article sur la responsabilité ministérielle; et comme les débats n'ont apporté à ces éclaircissements aucune modification sur les ministres responsables, nous avons là toute la pensée de l'empereur et de son gouvernement.

Voici ce passage :

« En admettant les ministres dans le Corps législatif, cette disposition établit entre le gouvernement et l'assemblée des rapports plus immédiats. Elle permet dans les bureaux des éclaircissements et des explications rapides, qui hâtent le travail et empêchent de naître des difficultés reconnues plus tard sans valeur.

« D'un autre côté, elle complète la responsabilité politique des ministres devant la Chambre, en les mettant constamment en présence des chefs de l'opposition qu'ils y trouvent. Ceux-ci ne peuvent légitimement attaquer la pensée ministérielle qu'à charge d'être prêts à en substituer une autre et à prendre à leur tour la charge du pouvoir.

« C'est là une des conditions des gouvernements de discussion. Quelques esprits trouvent un danger dans cette espèce de compétition et dans la part que peuvent y prendre l'ambition personnelle et l'intrigue des passions politiques. Mais ces choses subsistent alors même que les dispositions légales ne semblent pas les favoriser; seulement elles n'ont pas une issue régulière. Il faut laisser aux gouvernements libres leur marche naturelle. En refusant sa place à l'opposition constitutionnelle, on aggrandit celle des passions subversives, on devient sans le vouloir leur complice. »

Peut-on nier que ce ne soit là le parlementarisme? Et que voudraient donc ceux qui voudraient plus?

Plus loin le rapporteur fait un aveu que nous avons tout particulièrement le droit de recueillir, car il confirme une opinion exprimée dans nos précédentes revues de quinzaine sur le rôle du Sénat.

« Les alarmes qui représentent le Sénat comme arrêtant les lois aux passages, se mettant à chaque instant en travers des volontés de la nation, ces alarmes sont vaines. Les assemblées n'ont pas une telle puissance. A cette heure, plus que jamais, elles n'ont de pouvoir qu'autant qu'elles s'appuient sur le sentiment public. Le Sénat a plus besoin que tout autre

de cet appui, sa mission est de faire appel à la réflexion. L'exercice du droit absolu de rejet, qui lui est conféré, doit être *et sera bien rare*. S'il vient à se réaliser, c'est que, loin de marcher contre le mouvement des esprits, le Sénat sentira alors à côté de lui une pression bien vive de l'opinion publique. »

On ne saurait dire plus clairement que le Sénat ne fera pas obstacle aux volontés de la majorité du Corps législatif. Et en effet, le jour où il le tenterait nous serions à la veille d'un coup d'État ou d'une révolution.

Notons en passant une excellente réfutation de l'amendement de M. Bonjean, le plus impie et le plus gallican des magistrats ayant siége au Sénat. M. Bonjean voulait que les sénateurs eussent le même rôle que les députés. Et pour plus de ressemblance, il demandait que le Sénat fût composé par moitié de sénateurs élus. Les électeurs eussent été les conseils généraux. C'était parfaitement ridicule et M. Devienne l'a parfaitement démontré. M. Bonjean lui-même l'a si bien senti qu'il a retiré cette partie de son amendement.

Le rapporteur a conclu en célébrant les bienfaits de la constitution qui meurt, et en conjurant *les bons citoyens* de se préparer à venir en aide au Pouvoir, si le régime nouveau fait renaître *les agitations de la rue* et trouble l'État.

Ainsi, d'après la commission du Sénat, nous quittons un régime dont les résultats ont été excellents, pour essayer d'un régime fort suspect.

Nous acceptons la seconde partie de la proposition, non la première; et nous nous demandons pourquoi M. Devienne a protesté lorsque le prince Napoléon lui a reproché d'avoir accueilli avec défiance l'ordre nouveau.

Ce discours du prince Napoléon, auquel deux fois déjà nous avons fait allusion, a été l'incident émouvant de la discussion du Sénat. Ce n'est pas que Son Altesse ait été très-brillante ni pour le fond, ni pour la forme. On a dit souvent que le prince Napoléon avait de la verve. Peut-être bien; mais c'est la verve familière d'un personnage qui parle les coudes sur la table ou les mains dans les poches, sans nul souci et sans grand respect de son auditoire. Dans ces conditions, avec quelque lecture, de la facilité et beaucoup d'aplomb, on peut montrer ce genre de talent qui s'appelle la verve. Il faudrait quelque chose de plus et de mieux lorsque l'on traite une grande question, que l'on parle aux sénateurs et pour le public. Trop de familiarité

dans le discours dénonce alors un manque de tact. Mais le manque de tact, n'est-ce pas là surtout ce qui distingue le prince Napoléon? Quiconque l'a suivi avec quelque attention, depuis qu'il pétitionnait près du roi Louis-Philippe jusqu'à ce jour, ne peut avoir aucun doute sur ce point. Aussi voyez sa situation : ancien ambassadeur, ancien ministre, général de division, premier prince du sang, etc., etc., etc., il n'est un homme politique sérieux que pour M. Emile de Girardin.

Il y a, d'ailleurs, quelques bons traits à relever dans la harangue de Son Altesse. Le début d'abord :

« Je tiens avant tout, pour déblayer le terrain, pour éviter toute fausse interprétation, à assurer, — ce que tout le monde comprend, mais qu'il est bon de répéter, — mon dévouement entier, non-seulement à l'Empereur, mais à son Fils. (Très-bien! très-bien! Applaudissements). »

N'est-il pas curieux que le Prince ait cru nécessaire de faire une telle protestation, et que le Sénat y ait appplaudi comme à un acte méritoire? Notons, en outre, que ces applaudissements sont les seuls qu'il ait reçus; — ce fait achève de les souligner. L'important orateur a ensuite ajouté, avec plus de naïveté qu'il n'en montre d'ordinaire, que ses *intérêts* étaient indissolublement liés à l'Empire. Voilà une vérité au-dessus de toute contestation.

Le Prince a encore été complétement dans le vrai lorsqu'il a insisté sur l'impuissance du plébiscite. Tandis que d'autres voient là une ressource assurée contre les grands périls et, par conséquent, une combinaison d'un ordre supérieur, un trait de génie, il n'y voit lui qu'une *illusion*. Nous avions déjà exprimé cet avis, et nous ne pensions guère que l'hôte du Palais-Royal l'exprimerait après nous.

Voici ce passage :

L'Empereur, d'après la Constitution, a le droit de faire un appel direct au peuple. Il ne faut cependant pas user trop souvent de ce droit; j'espère même qu'il n'aura jamais lieu d'en user. C'est une ancre de salut, c'est la dernière étape avant la révolution. Eh bien! aujourd'hui, recourir à un plébiscite pour les changements de Constitution qui seront succcessivement nécessaires, voilà qui me parait une aberration.

Le plébiscite, c'est, ou la révolution si le peuple dit non, ou une illusion si le peuple dit oui : il n'y a pas de moyen terme. Demander un plébiscite sur un nom propre, dans des circonstances graves, exceptionnelles, alors qu'il s'agit d'une question définie à laquelle on peut répondre par un *oui* ou par un *non*, comme par exemple d'une question de paix ou de

guerre, ou si, par le plus grand des malheurs, on se trouve, par suite d'une guerre funeste, en face de la nécessité d'une cession de province dont on ne veut pas prendre la responsabilité, je l'admets. L'appel au peuple, dans ce cas, se justifie, mais à une condition, c'est que ceux qu'on interroge comprennent bien ce qu'on leur demande...

Aussi doit-on mettre la plus grande réserve dans l'emploi du plébiscite, et le garder comme un droit, en ne s'en servant que le moins possible, ou mieux jamais. (Mouvement.)

Le gendre de Victor-Emmanuel, ayant pris l'habitude de se montrer italianissime avant tout, n'a pu se dispenser d'introduire dans un discours l'éloge de l'*unité italienne*. Il y a mis cependant une certaine réserve. Nous entendons une réserve relative. En effet, s'il a dit qu'il *approuvait de tout cœur* les résultats de la guerre d'Italie, il n'a cependant fait aucune sortie contre le gouvernement pontifical.

Quant au fond, le prince Napoléon, après avoir houspillé la constitution de 1852, qui est encore, ou point de vue du droit, la constitution actuelle, s'est prononcé pour une politique largement libérale et démocratique. Est-il nécessaire d'ajouter que son amour de la démocratie est subordonné à l'amour de l'empire auquel l'attachent *indissolublement* ses affections et ses *intérêts*.

En somme, cette fois encore le prince Napoléon a trouvé le moyen de ne plaire à personne. Trois réponses lui ont été faites. M. de Forcade, ministre de l'intérieur a repoussé au nom du gouvernement, les doctrines et les espérances de Son Altesse démocratique et pensionnée. Il l'a fait d'un ton assez raide; le respect ne manquait pas, mais il était tempéré. M. le comte de Ségur-d'Aguesseau lui a dit crûment que son langage, au sujet de la constitution, avait été *triste, affligeant, scandaleux;* puis il lui a reproché, par surcroît, d'avoir émis à la tribune des assertions d'une *complète inexactitude*. M. le marquis de Grécourt, sénateur-chambellan, dont les services datent de Strasbourg, a protesté par une aimable interruption contre ces libres paroles : « Respectez dans cette enceinte, s'est-il écrié, le neveu de l'Empereur ! » Il n'y a pas eu d'applaudissements...

Après M. de Ségur, le Sénat a entendu M. Devienne qui a parlé au nom de la commission. Son discours net, bref, vif a crevé l'ample harangue du Prince comme une aiguille crève une baudruche. C'était charmant et sans-gêne, quoique de bon ton. Son Altesse a été réfutée et plaisantée et même presque bafouée. Des applaudissements nombreux, répétés chaleureusement, ont prouvé combien le Sénat

était satisfait de cette exécution. Vraiment, M. de Grécourt eût dû répéter son interruption ; mais non, il est resté tranquille ; et le Prince, qui était là, a également gardé le silence. Cependant le langage de M. Devienne et les très-bien ! très-bien ! du Sénat ont dû lui paraître peu respectueux. Ils étaient, à coup sûr, désobligeants.

Nous n'avons pas à donner ici un compte rendu des débats. Nous pouvons d'autant mieux nous en dispenser que les orateurs dont on attendait des discours-ministres n'ont point paru. Cela soit dit sans nulle intention de désobliger M. de Maupas et M. Bonjean qui rêvent, dit-on, de portefeuilles et qui tous deux ont parlé. Il nous semble qu'ils ont été l'un et l'autre insignifiants et ennuyeux ; en quoi ils se sont montrés inférieurs à M. Brenier, qui sans négliger l'insignifiance et l'ennui a su sacrifier, mais largement, au ridicule. Ce sénateur, dont le rôle fut si suspect à Naples, lors de la chute de François II, n'a-t-il pas jugé opportun et habile d'introduire la question du Concile dans le débat sur le sénatus-consulte et de faire, à cette occasion, une profession de foi ultra-gallicane. Il a supplié le gouvernement de défendre notre *droit public séculaire* en matière ecclésiastique, et de ne pas oublier les grands exemples de Charles IX lors du concile de Trente. Personne ne lui a répondu. Nulle science d'ailleurs, nul style et absence complète de pensées. Quand on voit quels hommes occupent les hauts emplois, on comprend que les constitutions ne durent pas.

D'autres discours ayant un meilleur accent ont été prononcés. Nous mentionnerons particulièrement celui du général comte de la Rüe. Cet honorable sénateur n'a pas visé à faire un discours d'homme politique ou de docteur, mais il a parlé avec patriotisme et bon sens. Il a très-bien démontré que les pays où le parlementarisme existe et ceux où l'on tente de l'établir, n'ayant ni notre organisation sociale, ni nos compétitions de partis, il est absurde de tenir pour bon chez nous ce qui réussit ailleurs. Mais c'est à peine si on l'a écouté. Parmi les faits que M. le général de la Rüe a invoqués, nous citerons celui-ci : les derniers recensements portent à 710,000 le total de la population ouvrière de Paris, et sur ce chiffre on compte 400,000 *individus n'ayant pas de domicile fixe*. Voilà qui donne à réfléchir à plus d'un point de vue, a dit, avec beaucoup de raison, l'honorable orateur.

N'oublions pas de constater que dans tout le débat sur le sénatus-consulte la défense a été plus habile et plus forte que l'attaque. Combien, par exemple, la réponse, relativement courte, de M. le marquis

Chasseloup-Laubat est supérieure, fond et forme, au long discours de M. Bonjean ! Celui-ci avait parlé en avocat et en sophiste, le ministre a répondu en homme politique. Aussi le fâcheux M. Bonjean n'a-t-il pu rallier à la partie discutable de son amendement que neuf sénateurs, y compris le prince Napoléon, qui a donné là une nouvelle preuve d'inaptitude gouvernementale.

M. de Sartiges, qui avait ramassé et croyait avoir perfectionné l'une des idées de M. Bonjean, a eu le même sort que cet illustre. En quelque mots M. Magne a prouvé que l'amendement de ce diplomate était déraisonnable et impratiquable. Le vote du Sénat a sanctionné l'avis du ministre, et c'était justice.

En somme, que voulaient MM. Bonjean et de Sartiges? Ils voulaient préparer la transformation du Sénat en Chambre de pairs, dans la louable intention de prévenir les conflits qui aboutissent aux catastrophes. Ignorent-ils donc que le jour où ces sortes de crises éclatent, aucun texte de loi ne peut trancher la question? Il y avait une Chambre des pairs en 1830 et en 1848. Qu'a-t-elle empêché !

N'insistons pas davantage et puisque le sort en est jeté, bornons-nous à constater de nouveau que les fautes du gouvernement personnel ayant redonné faveur au régime parlementaire, le sénatus-consulte, tel qu'il a été présenté et voté, répond, non pas aux vrais besoins du pays, mais aux tendances actuelles de l'opinion. Nous ne sommes pas dans un temps où l'on puisse demander aux gouvernements de comprendre que le libéralisme n'est pas la liberté. Sous ce rapport les hommes d'État ne sont pas plus éclairés que la foule. C'est ce qui explique pourquoi il leur est facile de réussir et impossible de durer.

EUGÈNE VEUILLOT.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Notre collaborateur, M. B. Bouniol a trop bien décrit le célèbre groupe de M. Carpeaux, pour qu'il soit nécessaire de *pourctraire* à nouveau ce chef-d'œuvre de l'art moderne.

M. Bouniol espérait que l'administration renverrait le groupe à sa place, c'est-à-dire dans un coin sombre d'un bal de barrière ou dans l'atelier de l'artiste. L'administration mit en effet, paraît-il, cette espèce de coup d'Etat en question. Mais c'était grave. Il y avait bien outrage public, outrage flagrant à la pudeur; la *Danse* appartenait de droit aux sergents de ville. Mais il y avait *Figaro*, une puissance qu'il fallait ménager à cause de M. Jules Richard, un terrible; il y avait les tenants de M. Carpeaux, quelques personnages amis des arts décolletés, et puis surtout on avait peur d'être appelé clérical. C'était fort embarrassant. Une bouteille d'encre éclaircit la question; cette histoire est connue.

On accusa les catholiques. On croyait les insulter, c'était presqu'un hommage qu'on leur rendait. Les catholiques sont donc les seuls qui soient capables de protester contre un scandale public? Ils n'étaient pour rien cependant dans le *crime* de la tache. Ils font mieux les choses habituellement. Un catholique eût simplement cassé bras et jambes aux donzelles de M. Carpeaux, en plein jour, et à la barbe des sergents de ville, qui, pères de famille pour la plupart, auraient d'abord laissé faire, et n'auraient instrumenté qu'après la besogne terminée.

Et puis franchement les catholiques sont plus intelligents que cela. Ce qu'ils renversent ne se relève guère, demandez à MM. Sauvestre, Labbé et consors. Il ne suffit pas d'un garçon de laboratoire et d'une brosse pour laver les flétrissures qu'ils infligent. La tache a plus fait pour la gloire de M. Carpeaux et la célébrité de son œuvre que toutes les admirations pâmées des journeaux amis. Avant la tache, M. Carpeaux n'était qu'un artiste de talent comme il y en a beaucoup, connu dans son quartier, travaillant pour monuments publics et pouvant se dispenser de creuser dans le socle de ses statues un nom qu'on n'y chercherait pas. Après la tache, il fut plus qu'un grand homme; il fut un martyr. Ne l'a-t-on pas comparé a Galilée quelque part? Tout Paris se donna rendez-vous sur la place du nouvel Opéra; les parents y conduisaient leurs filles; tous les jours, à toute heure, deux cents paires d'yeux écarquillés et deux cents bouches béantes, s'ouvraient démésurément devant le chef-d'œuvre maculé.

M. Carpeaux y alla, Joseph Prudhomme lui serra la main, en disant : Ah! monsieur, comme cette tache vous grandit ! — Bref un enthousiasme, un délire. En vérité, les catholiques sont plus fort que cela.

Il va sans dire que tous les journaux prennent fait et cause pour M. Carpeaux. Le *Siècle*, ce bon *Siècle*, oublia ses pieuses imprécations de la veille, au sujet des petits amours dépenaillés du square Montholon. Il s'agit bien aujourd'hui de méchants petits bons hommes qui ne font rougir que des militaires et des nourrices. Cette fois c'est un groupe énorme, qui a dû coûter si gros et où il y a tant de pierre ! Et puis c'était une si belle occasion de parler de l'obscurantisme, de l'inquisition, du moyen âge, du prêtre ! Il ne pouvait la manquer, il ne la manqua point. *Et tutti quanti.*

Bref on a lavé la chose et le *National* s'est écrié : C'est à recommencer, messieurs les catholiques ! Ce « messieurs les catholiques » est toujours à la mode, depuis le « messieurs les Anglais » des Français catholiques et fort peu démocratiques de Fontenoy.

Puisque l'art n'est plus l'art, mais un procédé plus ou moins élégant d'exciter les passions justiciables des sergents de ville, on peut, sans trop forcer la transition, passer du nouvel Opéra à l'Hippodrome.

Nous n'avons pas à raconter cette horrible scène qui s'est terminée par la mort du dompteur Lucas.

Dans le premier moment de stupeur, on a dit que l'administration devrait interdire ce genre de spectacle. Les journaux libérâtres ont surtout insisté pour obtenir une suppression que l'humanité..., dont l'humanité..., à laquelle l'humanité, etc., etc.; vous entendez le concert. Il suggère quelques réflexions.

On ne comprend pas très-bien, par exemple, de quel droit ces amants furieux de la liberté, voudraient empêcher un homme qui en a le courage, de s'amuser avec des tigres, des lions et autres carnivores. Il n'y a là rien d'absolument immoral ; les mineurs avec le grisou, les soldats avec le canon, les chimistes avec le picrate, jouent aussi bien leur vie que Lucas avec ses fauves. Le métier qu'ils font est utile, soit. Mais il faut admettre que celui de Lucas a bien aussi son bon côté, puisqu'il y a tant de gens qui vont l'applaudir. Lucas est donc parfaitement libre, les spectateurs le sont aussi, moyennant finance, et l'administration n'a rien à y voir. Notons en passant ce nouvel exemple de la propension des libéraux à en appeler à César.

Quelqu'un s'est avisé de soutenir que le véritable coupable c'était le public. Quand le public était bon chrétien, quand il assistait aux offices, quand il y avait des familles au lieu de « raisons sociales », on n'éprouvait guère le besoin d'aller voir des lions dévorer leur dompteur. En eût-on bonne envie, M. le curé n'aurait eu qu'à dire qu'un tel spectacle n'était point fête de chrétiens, et on n'y fût point allé.

On cria haro! on cita les dompteurs du moyen-âge, qui n'ont pas cependant fait fortune, on cita les Espagnols et leurs toréadors et leurs taureaux. Tout cela ne prouve pas que les Espagnols aient raison; nous sommes d'ailleurs en France et nous avons notre caractère national. Or ce caractère est doux, poli, gracieux, mais point sanguinaire, et l'on a lieu de s'étonner de voir des Français se plaire à de pareilles exhibitions. On pourrait cependant donner des motifs de cette corruption du goût. On les connaît assez.

L'affaire s'est terminée à l'amiable. Lucas mangé, on a cru bien faire et l'on a peut-être bien fait d'offrir au domestique une médaille d'honneur, quoique le dévouement ne se paye guère en pareille monnaie. Puis on a songé à la veuve. Lucas tenait... un débit de boisson. Un héros doublé d'un marchand de vin. M. Arnaud lui donnait quinze francs par séance. Ces quinze francs faisaient aller la boutique et assurait un certain crédit à l'entrepôt. Maintenant le commerce est devenu impossible. Vite une représentation à l'Hippodrome, en faveur de la veuve. Pensée humanitaire, mais peu humaine! De l'argent de l'Hippodrome! Mais il y a du sang dessus. Après ça, l'argent se lave si bien!

Un scandale et une scène de carnage! Voilà donc le bilan de la quinzaine. On conçoit qu'il ait accaparé l'attention publique. Il n'y a guère que les lundistes qui aient salué l'entrée d'un nouvel auteur dramatique au Théâtre-Français.

M. Rivière, l'auteur de *Pierrot et Caïn*, de la *Main coupée*, du *Meurtrier d'Albertine Renouf*, et de quelques autres romans ou nouvelles à faire dresser les cheveux, vient de forcer la porte du grand théâtre, avec la *Parvenue*, en guise de bélier.

Constatons d'abord que le titre ne vaut rien. La Parvenue est une déclassée à l'envers. C'est une femme qui se voit, par une fortune bien ou mal acquise, par un mariage, appelée à vivre au sein d'une société qui n'a pas toujours été la sienne. Elle y fait généralement assez piètre figure.

Mme Calendel n'est point une parvenue; c'est la fille d'un colonel; et si elle n'a épousé que M. Calendel qu'elle n'aime pas, c'est parce qu'elle n'a pu obtenir M. de Sarrans, qu'elle n'aimait guère, mais qui pouvait lui ouvrir les portes du noble faubourg.

Il est très-difficile d'analyser la pièce de M. Rivière, et encore plus de le faire à peu près décemment. Voici du moins la trame en deux mots :

Une amie de pension de la future Mme Calendel a épousé M. de Sarrans: *inde iræ*. M. de Sarrans meurt, et la veuve se console en catimini. Sa bonne amie met la main sur des lettres compromettantes, moyen bien usé, et fait avaler à la pauvre veuve toute espèce de couleuvres. Elle la force à renoncer à celui-ci, à subir les assiduités de celui-là, à la conduire dans les grands salons du monde aristocratique, etc., etc. Mais il faut du luxe à Mme Calendel, pour captiver les cruels, désespérer les autres et faire

bonne figure. Or, pour avoir du luxe, il faut avoir de l'argent, beaucoup d'argent. M. Calendel en gagne, mais trop peu. Madame se charge de combler la différence. Puis, un beau jour, la ruine éclate; M. Calendel, qui se croit aimé de sa femme, lui dit à peu près : Soyons pauvres, mais heureux. Sa digne moitié répond en partant pour une ville d'eaux en Allemagne. Elle y est encore. En résumé :

Mme Calendel n'est point une parvenue, mais une affreuse coquine. Mme de Sarrans ne vaut guère mieux, à la méchanceté près. M. Calendel est une moitié d'honnête homme, qui trouve bien acquis tout ce qu'il ne prend pas, *manu propria*, dans la poche des actionnaires. M. de Mercey est un lovelace du grand monde mais de bas étage. Les autres sont pâles.

Mauvais début!

Le Châtelet vient de reprendre la *Poudre de Perlimpimpin*. Une féerie; vous l'avez déjà vue, pour peu que vous en connaissiez une autre.

M. Sardou recommence à toucher des droits d'auteur à la Porte-Saint-Martin avec *Patrie*, le beau drame patriotique, comme on dit Louis-le-Gros ou Philippe-le-Long, par habitude.

Au Gymnase, des bluettes, dont l'une fort gentille et très-spirituellement menée, *Ernest*. Mais on n'analyse pas un acte.

Bien certainement M. l'abbé Charpentier n'a pas écrit sa tragédie de *Jeanne d'Arc* pour le Théâtre-Français, ni pour aucun autre théâtre de Paris ou de la province. On joue bien encore, de loin en loin, par ordre supérieur, quelque pièce du vieux répertoire classique, *Cinna*, *Phèdre*, même *Britannicus;* mais ce n'est ni Racine, ni Corneille que le public applaudit, c'est un acteur.

La tragédie est morte, bien morte. Vive le drame! le drame corsé, le drame bourgeois, réel, effrayant! Qu'importe à ce public la délivrance d'Orléans? La belle actualité, je vous le demande! Que lui importe même le souvenir de l'héroïne? Ne va-t-il pas la laisser bafouer sur une place publique? Ne s'est-il pas trouvé, le *Siècle* a donné leurs noms, une vingtaine de mille souscripteurs pour l'érection d'une statue au dernier bourreau de la pauvre Pucelle?

La tragédie de M. l'abbé Charpentier (1) n'est donc pas, nous le croyons du moins, destinée au théâtre. C'est une œuvre d'art, une œuvre pieuse même. C'est un hommage et une protestation.

L'auteur a choisi l'épisode de la délivrance d'Orléans.

Le cadre est des plus simples. D'abord l'arrogance des Anglais sûrs de la victoire, le découragement des héroïques défenseurs de la cité. Il semble que tout soit perdu. Mais Jeanne s'est déjà fait connaître; l'espoir renaît dans la ville assiégée; l'Anglais recommence à trembler. Un certain Gla-

(1) Se vend chez M. Palmé, éditeur, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25.

cidas est le mauvais génie suscité par l'enfer pour entraver la mission divine de Jeanne. Les Anglais sont vaincus, Orléans est sauvé, Glacidas est frappé à mort; mais avant de rendre le dernier soupir, il maudit la jeune fille victorieuse.

C'est Dieu qui m'a vaincu! C'est lui, qui pour combler
De mon calice amer la coupe déjà pleine,
Me brise aux pieds de ceux que poursuivait ma haine.
Toi, Merlin, sois maudit! Mais elle plus que toi!
Car j'ai fui devant elle et l'on a ri de moi!
J'ai hautement bravé sa menace importune,
Et c'est son grand destin qui fait mon infortune
Mais, si l'œil des mourants pénètre l'avenir,
J'aurai des héritiers qui sauront la punir.
Le prince indifférent verra votre détresse;
Le prêtre allumera la flamme vengeresse,
Et la muse éhontée osera vous flétrir.
Adieu. Je suis content! Glacidas peut mourir.

LE PRÉVOT

Rendez vaine, ô mon Dieu, cette horrible menace!

JEANNE

Merci, vieillard; il meurt, Seigneur, faites-lui grâce!
Il m'a maudite; mais, n'a point maudit le roi,
Et n'a point en mourant renié votre foi!

La dame héroïne est toute entière dans ces derniers mots. Nous avons cité ces vers pour donner une idée de la poésie large, sonore, et en même temps si simple de M. l'abbé Charpentier.

M. l'abbé Charpentier est supérieur de séminaire. Il ne serait pas étonnant qu'il eût composé ce bel ouvrage dans l'intention de le faire jouer par ses élèves. Racine ne dédaigna pas d'écrire pour les petites filles, et tel religieux du siècle dernier a fait des pièces de théâtre qui feraient très-bonne figure sur beaucoup de nos scènes modernes; on ne peut leur reprocher que d'être absolument morales, ce qui est un mauvais point dans ce siècle de progrès.

M. Eugène de Margerie vient de publier un livre de nouvelles auxquelles on pourrait faire un reproche analogue. Le titre seul en trahit l'esprit : *Nouvelles scènes de la vie chrétienne.*

Nous n'avons point à faire ici l'éloge d'un collaborateur que les lecteurs de la *Revue* ont su depuis longtemps apprécier. Le nouvel ouvrage est appelé à un succès qui n'a pas besoin de la renommée de l'auteur pour être amplement justifié.

ERNEST SCHNAITER.

Le Propriétaire-Gérant : V. PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE, IMPRIMEUR, PLACE DU PANTHÉON, 2.

LES ÉGLISES DE L'ORIENT

ET LEURS RAPPORTS AVEC ROME

SUITE ET FIN

V

Il n'y a rien à ajouter à l'autorité des témoignages qui viennent d'être cités au sujet des sentiments dont l'Église romaine est animée à l'égard des Églises orientales. On voudrait seulement rappeler ici que les grands ordres religieux ont suivi fidèlement la voie tracée avec tant de clarté et de persistance par les chefs de l'Église, et l'on le fera en indiquant quelques passages dans les ouvrages d'un certain nombre de docteurs ou de missionnaires appartenant à différents ordres.

Les Bénédictins. — Le 23 octobre 867, Nicolas Ier consulta les évêques de France avant de répondre aux accusations formulées con- l'Église romaine par les empereurs grecs Michel et Basile dans une lettre adressée au roi des Bulgares (1). On a conservé les réponses d'Énée, évêque de Paris, et de Ratram, moine bénédictin de Corbie.

Ce dernier est très-explicite pour approuver la variété des usages dans les diverses Églises. « Les coutumes des Églises, dit-il, ont toujours été différentes et ne peuvent être uniformes. » Il cite, à l'appui de cette opinion, une lettre de saint Augustin à Casulan et divers passages de l'histoire de Socrate. Il regarde comme tout à fait indifférente la pratique de laisser pousser ou de raser la barbe et les cheveux (2).

Au quatorzième siècle, dans le couvent d'Emmaüs à Prague, les religieux bénédictins officiaient en langue slavonne, selon le rite romain (3). L'usage de célébrer une fois par année l'office tout entier

(1) *La Bulgarie chrétienne*, p. 20.
(2) *Histoire de Photius*, par l'abbé Jager, 2e édit., p. 162.
(3) Dobrowski, p. 297.

en langue grecque s'est conservé longtemps dans le couvent du Mont Cassin.

Les Carmes. — Vers la fin du dix-septième siècle, un carme déchaussé, Thomas de Jésus, a parfaitement exprimé, dans les lignes suivantes, les sentiments de l'Église catholique à l'égard des Orientaux en général et des Ruthéniens en particulier :

Ceux qui travaillent à ramener les âmes dans les pays d'Orient doivent d'abord s'accommoder à la nature et à la manière d'être de ceux qu'ils s'efforcent de ramener et commencer par leur céder dans toutes les choses qui ne s'opposent pas essentiellement au salut éternel, de peur que, pour quelque intérêt secondaire, ils ne perdent l'essentiel : car *celui qui se mouche trop fort fait jaillir le sang.* (*Prov.* 23.) De cette manière, ils obtiendront leur bienveillance et leur amour, et quand ils auront obtenu cela, tout le reste suivra facilement. Comme l'amour vainc tout, et comme le joug du Christ est doux et plein d'amour, rien n'est plus propice, aussi bien pour ramener un pécheur à Dieu ou un schismatique à l'union que pour convertir un infidèle à la foi chrétienne, rien n'est plus propice que l'amour inspiré par l'instructeur spirituel. *Mon enfant, montre-moi ton cœur*, c'est-à-dire aime-moi, pour que, par ton amour, j'attire tout à moi ; car tout ce que je désirerai de toi, par cela seul je l'obtiendrai. C'est ainsi que Notre-Seigneur Jésus-Christ, au moment où il constitua Pierre chef de son Église, demande de lui seulement l'amour, et cela par une interrogation trois fois répétée, comme pour montrer combien cet amour est nécessaire : *Simon-Pierre, m'aimes-tu? etc.* (Saint Jean, 21.) Car celui qui aime sera aimé à son tour. Ainsi, si tu m'aimes, Pierre, tu aimeras aussi ton prochain, et ton prochain t'aimera, et ainsi tu attireras tout à moi et tu seras un bon pasteur. Aussi saint Paul, ce grand zélateur du Christ, travailla-t-il de toutes ses forces à imprimer cet amour dans les cœurs des fidèles, et il ne réclamait rien d'eux avec autant d'insistance que d'aimer lui et tous leurs chefs, et de s'aimer sincèrement les uns les autres. Car, dit le Cantique des Cantiques, *l'amour est fort comme la mort*, et, de même que rien ne résiste à la mort, rien ne résiste à l'amour. Donc il est d'abord et surtout nécessaire de s'accommoder au génie des hommes et de se faire le serviteur de tout le monde, afin de pouvoir gagner tout le monde, avec saint Paul, qui disait dans sa Ire épître aux Corinthiens, chap. IX :

20. *J'ai vécu avec les juifs, comme juif, pour gagner les juifs;*

21. *Avec ceux qui étaient sous la loi, comme si j'eusse encore été sous la loi, quoique je n'y fusse plus assujetti, pour gagner ceux qui étaient sous la loi; avec ceux qui n'avaient pas de loi, j'ai vécu comme si j'eusse été moi-même sans loi, afin de gagner ceux qui étaient sans loi.*

22. *Je me suis rendu faible avec les faibles, pour gagner les faibles. Enfin je me suis fait tout à tous, pour sauver tous.*

Et les Apôtres, dans les premiers temps de l'Église, ont voulu faciliter la voie aux juifs en ordonnant, par égard pour les juifs, aux fidèles des nations converties, de s'abstenir de sang et des animaux étouffés, pour pouvoir gagner les juifs.

Il faudrait qu'un ou deux ou plusieurs ordres religieux obtinssent du Saint-Siége l'autorisation de célébrer d'après le rite ruthénien, après avoir enlevé les erreurs et les superstitions (s'il y en a) que l'incurie ou l'ignorance y aurait introduites, et en ramenant chaque chose à ce qu'elle était à son principe et à son origine.

... Des religieux de cette sorte ne déprécieraient pas les rites et les cérémonies de l'Orient, mais plutôt ils les exalteraient comme leur chose propre, par leurs paroles et leurs actions. Les missionnaires latins sont regardés avec inquiétude comme des étrangers et des rivaux par les Ruthéniens, qui conséquemment ne les écoutent pas, mais les craignent et les soupçonnent, appréhendant toujours d'être trompés, ce qui donne occasion aux démons de suggérer beaucoup d'idées fausses sur l'Église romaine. Au contraire, ces religieux de rite oriental seraient reçus par les Ruthéniens comme étant des leurs; ils seraient écoutés sans soupçon. Les Ruthéniens, en les voyant instruits, croiraient en eux, et se glorifieraient d'avoir parmi eux des hommes si instruits, qui seraient comme leur couronnement. A cause de cela, ils les aimeraient beaucoup. En effet, ils n'aiment pas les Latins dont la supériorité les déprécie eux et leur rite; par la même raison, ils s'attacheraient vivement à ces religieux comme augmentant leur propre gloire et rehaussant le rite grec. C'est de cette manière que, sous l'inspiration du Saint-Esprit, saint Paul commença à convertir les Grecs païens à l'Évangile. En effet, il ne leur a pas annoncé qu'il venait leur prêcher un Dieu nouveau; mais (*Actes des Apôtres*, chap. XVII, v. 23) il leur a dit : *Comme je regardais en passant les statues de vos Dieux, j'ai trouvé un autel où il était écrit :* Au Dieu inconnu. *Ce Dieu que vous adorez sans le connaître, c'est celui que je vous annonce.* De même ces religieux pourraient dire : « Nous ne cherchons pas à vous éloi-« gner de la vraie foi et du rite grec. Nous ne vous prêchons pas une chose « nouvelle, mais ce que vous pratiquez déjà sans le bien connaître, etc. »

C'est encore pour s'accommoder au goût des juifs, que saint Paul fit circoncire Timothée, quoique ce ne fût pas nécessaire (1).

Les Dominicains. — Saint Thomas d'Aquin est très-explicite sur le respect qui est dû aux observances des Orientaux. Il dit, par exemple (2) :

(1) Edition Migne, p. 464 et 466.
Les indications du vénérable Thomas de Jésus sont rappelées dans le travail du P. Gagarin : *De l'avenir de l'Eglise grecque unie.* Paris, Douniol, 1862.

(2) S. Thomæ Aquinatis *Summa totius Theologiæ*, Paris, 1608-1615, 3e partie, p. 171.

Comme un prêtre dans l'Église latine pèche en consacrant avec fermenté, de même, dans l'Église des Grecs, un prêtre grec pèche consacrant avec du pain azyme, comme pervertissant le rite de son

Jacques Goar a publié à Paris, au milieu du dix-septième un Rituel grec (1). Voici comment Goar s'exprime, au début ouvrage :

Personne, excepté peut-être un ignorant, n'osera condamner la di des rites dans l'Eglise, épouse de Dieu et miroir vivant de ses perfe dans l'Eglise qui, avant que le monde ne périsse par la suprême trophe, professera l'unité de la foi qu'elle avait embrassée à son et à laquelle quelques-uns ont failli; car elle a conservé glorieuse même usage de chaque sacrement, quoique ceux qui les administ les rites peuvent différer. Quoi! si l'Eglise elle-même ne rougit louer son Epoux en diverses langues, peut-on l'accuser d'inconst regarder son union comme mensongère parce qu'elle emploie de monies différentes? En aucune façon.

Suivant les diverses manières dont elle est exposée au soleil, la c fait briller sur son cou des couleurs qui varient, soit à cause des ments de son corps, soit à cause des aspects différents de la lumiè même l'Eglise t'apparaît comme une colombe, qui est sortie des tures de la pierre angulaire brisée sur la croix et qui s'y réfugie d vole un oiseau méchant. Écoute comme le Seigneur l'invite en l'ap belle! Mais d'où lui vient une si grande beauté? De nulle autre pa de l'unité, qui, jointe à la variété, augmente cette splendeur que le prophète a chantée à sa manière, et plus heureusement que tout par cette expression (2): *La Reine s'est tenue à ta droite en un vê doré, bordé d'ornements variés.* Les rites différents sont les frange distinctes par des variétés (3), dont la diversité attire à la connais et en même temps à l'amour du Dieu unique, retient ceux qui o attirés, et touche ceux qui ont été retenus.

L'Eglise orientale et occidentale est une; elle contemple et vénè seul Dieu auteur de toutes choses. L'une diffère seulement de l'autre les formes extérieures de l'adoration. Le Dieu très-bon et très-grand le seul objet de la foi que l'une et l'autre Eglise professe. Aussi deman aux fidèles de l'Orient et de l'Occident quelle est leur espérance, ce qu'i désirent et ce qu'ils attendent. Ils répondront que la béatitude est l'obje de toute leur attente, parce qu'ils naissent, sont nourris et perfectionné

(1) *Rituale Græcorum complectens ritus, et ordines divinæ liturgiæ... juxta usum orientalis Ecclesiæ*, opera R. P. F. Jacobi Goar, Parisini, ordinis F. F. Prædicatorum, S. Theologiæ lectoris, nuper in Orientem missi apostolici. In-folio. Paris, S. Piget, 1647.

(2) Ps. XLIV, v. 10.

(3) Ps. XLIV, v. 14 et 15. *In fimbriis aureis, circumamicta varietatibus.*

[illegible]ption des mêmes sacrements. S. [illegible] [illegible]
[illegible]se latine et grecque, qu'y a-t-il d'[illegible]
[illegible] l'être? Chez l'une et l'autre, le sens des [illegible]
[illegible]ien; le son du langage diffère seul.
[illegible]rec conserve donc ses usages dans sa [illegible]
[illegible]atin ne s'éloigne jamais de son rite [illegible]
[illegible] pour docteur... L'Église latine se [illegible]
[illegible]rudiments de la foi et les règles du [illegible]
[illegible]nent des noms de Coryphée et de [illegible]
[illegible] du même Paul. Pierre a-t-il [illegible]
[illegible] à doctrine de Paul? Le penser est [illegible]
[illegible]nces différentes, mais tendant [illegible]
[illegible]dit s'en rapporter à Baronius [illegible]
[illegible]ns les diverses Églises (2).

[illegible]sentiments de saint Thomas et de Baronius [illegible]
[illegible]ns l'école dominicaine. Aussi le nom de saint Thomas [illegible]
[illegible]nos chez, se trouve-t-il [illegible] dans le
[illegible] de théologie du Père Billuart [illegible]

[illegible] FRANCISCAINS. — Parmi les ouvrages relatifs aux Églises de
[illegible] Orient, il en est peut-être pas de plus complets et de plus intéressants
[illegible] que le traité *De sacra Liturgia* du Père Antoine, qui
[illegible] dans la *Theologia vetusta* du Père Antoine, est aussi
[illegible] par la profondeur et la pureté de la doctrine que par la
[illegible] des choses de l'Orient. L'auteur a profité heureusement des
[illegible] de L. Allatius, de Thomas de Jésus, de Goar, du franciscain
[illegible] de Benedictis, L. de Lequien, des Assemani (5), de Ga-
[illegible] de Jean Morin, etc., etc. Voici quelques extraits de l'ou-
[illegible] du Père Carboneano, auquel il est, du reste, facile de recourir,
[illegible] a été réimprimé à Paris, en 1841, dans le dix-neuvième volume
[illegible] *theologiæ completus*, édité par l'abbé Migne.
[illegible] Père Carboneano s'applique, dans le passage suivant, à faire
[illegible]sortir la concordance de toutes les liturgies chrétiennes :

[illegible] Les Orientaux diffèrent des Latins et diffèrent entre eux par [illegible]

(1) Baronius, anno 51, num. 58.
(2) Goar. Ouvrage cité, prefatio ad lectorem. (Il n'y a pas de pagination).
(3) Summa S. Thomæ hodiernis academicarum moribus accommodata, seu cursus [illegible] juxta mentem divi Thomæ. Paris, 1847. T. IX, p. 119.
(4) Liturgiarum orientalium Collectio. Paris, 1716.
(5) Codex liturgicus. — Bibliotheca orientalis Clementina-[illegible] clesiæ universæ.
(6) Concilinbio Ecclesiæ Armenæ cum Romana. Rome, 1687.

gies et par leurs livres rituels... Il nous suffira de démontrer que toutes les liturgies des Orientaux, de même que celles des Latins, contiennent, pour l'accomplissement et l'administration de l'Eucharistie, la même forme dont, depuis les premiers temps, l'Eglise du Christ a montré l'usage, et que les Orientaux ne diffèrent des Latins et ne diffèrent entre eux que par des rites qui sont purement de cérémonie.

Ainsi toutes les liturgies, orientales ou occidentales, tombent d'accord entre elles pour reconnaître de la manière la plus certaine qu'elles découlent vers toutes les Églises d'une seule source, à savoir de l'exemple et des préceptes des Apôtres. Ce n'est que de là que peut provenir, dans la célébration des divins mystères, une conformité aussi grande que celle qui existe dans les liturgies que l'Église d'Occident et d'Orient possède depuis les temps les plus antiques, conformité qui n'a pu naître que d'une tradition commune et connue... Ainsi toutes les liturgies prescrivent que la sainte Eucharistie soit accomplie par des prêtres, qui se servent de vases consacrés et précieux ainsi que de vêtements consacrés, et qui célèbrent sur un autel qui est toujours en grande vénération chez tous les Orientaux comme chez les Occidentaux. Toutes les liturgies présentent des prières et des cérémonies préparatoires, les lectures de l'Écriture sainte, les chants des psaumes, les prières pour les vivants et les morts, le baiser de paix, la commémoration des saints, la préface, qui est le commencement de ce qu'on appelle proprement offertoire ou du canon, les prières pour l'oblation des dons, la récitation de l'histoire de l'institution de l'Eucharistie avec les mêmes paroles du Christ, qui sont proférées par le prêtre au nom de Notre-Seigneur, l'invocation du Saint-Esprit, l'oraison dominicale, le fractionnement de l'hostie, la communion et la déclaration que c'est bien le corps et le sang de ce même Jésus-Christ, Notre-Seigneur. Une si grande conformité dans des Églises dispersées en tant de lieux et séparées de communion depuis tant de siècles, ne peut provenir d'ailleurs que d'une tradition commune transmise des Apôtres par les anciens Pères. Et à cause de cela, il est patent que toutes les liturgies qui sont en usage chez les Orientaux concordent entièrement, non-seulement entre elles, mais avec les liturgies latines, pour ce qui importe à la substance du sacrement. Aussi la diversité de leurs rites existe uniquement dans les choses qui sont purement de cérémonie, dans les formules et l'ordre des prières et dans d'autres choses qui n'altèrent pas la forme instituée par les Pères pour l'accomplissement de l'Eucharistie (1)...

Le Père Carboneano établit ensuite que le Saint-Siége a toujours été préoccupé du double soin de conserver l'unité de l'Eglise et de

(1) *De sacris Christianorum ritibus*, chap. VI, p. 1096 de l'édition Migne.

maintenir l'observation des rites transmis aux Orientaux par leurs ancêtres :

Parmi les arguments qui démontrent que l'Église romaine est chef, maîtresse et mère de toutes les autres, l'on doit placer au premier rang cette sage économie par laquelle le Saint-Siége, d'une part, s'est appliqué à conserver pures et intactes les institutions apostoliques et à s'opposer aux innovations autant que les circonstances des choses et des temps le comportaient, et d'autre part, a non-seulement accepté patiemment les rites variés qui ne sont pas contraires à la foi et à la pureté des mœurs, mais a même défendu qu'ils ne fussent changés par d'autres autorités et a ordonné qu'ils fussent observés par tous là où il a été reconnu qu'ils étaient issus des institutions des ancêtres. Par cette manière d'agir, le Saint-Siége a fait éclater à la fois l'autorité sur l'Église universelle qu'il a reçue du Seigneur Christ ainsi que la déférence due aux ordonnances apostoliques et, en même temps, cet amour pour tous les chrétiens par lequel, comme une pieuse mère, il leur a procuré l'unité de la discipline, mais de manière à déférer, dans les choses qui peuvent concorder avec la foi et avec la règle de l'honnêteté, au génie et au désir de ceux de ses enfants qui, ayant été nourris dans divers rites reçus de leurs ancêtres, n'auraient pas pu facilement être ramenés à une unité complète de discipline.

Saint Pierre a indiqué d'avance cette manière d'agir aux pontifes romains, ses successeurs. En effet, chez les Hébreux nouvellement convertis à la foi du Christ, il a supporté patiemment l'usage de quelques cérémonies que leurs ancêtres avaient reçues de Dieu, parce qu'il n'était pas facile d'en ôter l'usage à des hommes élevés avec une si grande vénération dans ces cérémonies. Ainsi, dans le concile de Jérusalem, pour fermer la porte aux dissidences et réchaufler la paix mutuelle entre les nouveaux chrétiens, il établit une loi par laquelle temporairement il était ordonné, même aux gentils convertis au Christ, de s'abstenir du sang et de la chair des animaux étouffés et immolés.

Et afin de pouvoir plus facilement présenter et prescrire à toutes les Églises l'ordre des choses sacrées qu'il avait disposé, soit seul, soit avec le conseil des Apôtres, il établit d'abord son siége à Antioche, parce que de là il était plus à même de transmettre cette règle à toutes les Églises de l'Asie. Ensuite, il envoya à Alexandrie Marc, qu'il avait instruit lui-même dans cette discipline. De cette ville, il pouvait facilement transmettre ces mêmes institutions aux autres Églises de l'Égypte et de l'Afrique. Enfin Pierre vint lui-meme d'Antioche à Rome, et là il voulut que son siége fût à perpétuité, aussi bien pour établir facilement la même discipline dans toute l'Église occidentale que parce que, de Rome, il pouvait promptement fournir, quand besoin serait, de nouvelles instructions aux métropolitains par lui établis à Antioche et à Alexandrie. De là est né, j'en suis persuadé,

cette admirable concordance de toutes les Églises dans les rites principaux, laquelle, comme nous l'avons vu, s'est conservée partout et toujours dans l'accomplissement de l'Eucharistie, dans l'administration des divers sacrements et sur la plupart des autres points de la discipline ecclésiastique.

Le premier et le plus grand soin des pontifes romains, successeurs de Pierre, fut toujours de conserver la discipline établie par les Apôtres dans toutes les Églises... Mais on ne put pas empêcher que des rites nouveaux et variés ne fussent institués dans les diverses Églises. En effet, dans ces premiers temps si pénibles de l'Église, il n'était pas facile à tous les évêques d'exposer au siége apostolique quelles étaient, en raison des circonstances de lieu et de temps, les nouvelles cérémonies ou ordonnances de discipline ecclésiastique qui paraissaient devoir être instituées. Il n'était pas non plus facile au siége apostolique de présenter à toutes les Eglises les nouveaux points de discipline qu'il convenait d'établir, et il ne parut pas convenable de limiter, sous ce rapport, la juridiction des évêques. Il fut laissé à leur arbitre d'ajouter de nouvelles cérémonies et de régir la discipline des choses sacrées. Mais de peur qu'il ne résultât une confusion de la trop grande variété des rites et de la discipline, des conciles de plusieurs évêques étaient célébrés de temps en temps, dans lesquels *les choses les plus élevées étaient traitées en commun,* comme l'écrit Tertullien (*Lib. de Jejunio.* c. XIII).

Ainsi que plusieurs hommes érudits l'ont fait observer, des conciles ainsi célébrés dans les premiers siècles de l'Église provient la plus grande partie de ce qui se trouve dans les canons et constitutions apostoliques. Le grand concile de Nicée paraît s'être référé à cette antique coutume dans le cinquième canon qui a décrété que des conciles de ce genre seraient célébrés deux fois dans l'année. Ce décret a été renouvelé par le concile d'Antioche sous Jules Ier dans le vingtième canon, par le premier concile d'Orange sous Léon le Grand dans le vingt-neuvième canon, etc. Dans ces assemblées, il a été question de l'ordre des choses sacrées et de l'unité de la discipline; c'est ce qui résulte d'une lettre de saint Léon aux évêques de Sicile, des conciles d'Épone et de Girone, célébrés au commencement du sixième siècle, et de celui de Braga, qui est de 563. On voit clairement par là d'où sont issus dans l'Église les différents rites, dont il y avait une grande variété, même dans l'Église latine, au cinquième siècle et dans les siècles suivants, comme il résulte de la lettre écrite par Innocent Ier à Decentius de Gubbio, de la lettre de Grégoire le Grand au bénédictin Augustin qu'il avait envoyé en Angleterre, et des livres des autres auteurs du sixième et du septième siècles. Mais, d'après les écrits de saint Augustin et de Firmilian, on voit qu'au quatrième et même au troisième siècle, il existait dans les Églises des rites divers qui étaient admis sans contestation comme des institutions des ancêtres et observés comme des lois. Ainsi saint Augustin écrivait à Casulan (Ép. XXIX) *que chaque province*

abonde dans son sens et considère les préceptes des ancêtres comme des lois apostoliques.

De même, vers le milieu du troisième siècle, Firmilian écrivait à Cyprien : *Il y a dans l'Église romaine quelque diversité pour beaucoup de sacrements, et l'on n'observe pas ici les choses qui sont observées à Jérusalem, — Beaucoup de choses varient à cause de la diversité de leurs auteurs, et, cependant, l'on n'est pas pour cela séparé de la paix et de l'unité de l'Église catholique.*

L'application du Saint-Siége à maintenir cette variété des rites a été éclatante. Car, quoiqu'elle eût souhaité l'unité, cependant elle n'a jamais souffert que l'on détruisît des rites institués ou recommandés par des hommes en grande vénération chez les peuples. Aussi, dans l'Église latine, où le rite a été presque ramené à l'unité, tant par la diligence des souverains pontifes que par le zèle des autres Églises à imiter le siége de Rome, cependant le rite ambrosien est encore en vigueur à Milan, de même que le rite mozarabique dans quelques paroisses d'Espagne, parce que ces rites, recommandables par leur antiquité et par la sainteté de leurs auteurs, sont en grande vénération auprès des populations. Mais c'est à propos des Orientaux et principalement des Grecs que la conduite du Saint-Siége a été toujours admirable. Car sachant que, les Grecs étant profondément attachés aux institutions de leurs ancêtres, il serait difficile de les amener à abandonner leur propre rite, non-seulement le Saint-Siége a voulu qu'ils y persistassent, mais a donné même de nombreuses preuves de sa vénération pour ce rite. Et par cette manière d'agir, il a fait éclater sa discrétion, sa modération et sa clémence envers les Grecs, eux qui, incités par l'esprit de dissidence, condamnaient les rites des Latins (1).

Un chapitre spécial de cet ouvrage est consacré à l'obligation pour chaque chrétien de rester dans le rite qu'il a reçu. En voici quelques extraits dans lesquels le P. Carboneano fait ressortir la légalité des divers rites :

Sous le nom de *rite*, nous entendons la discipline, ou établie par l'autorité de l'Église, ou établie par l'usage et la coutume et approuvée par l'Église. Or, ainsi qu'il résulte des citations que nous avons faites au chapitre VII, cette discipline a toujours été considérée comme une loi de l'Église. En outre, il a été démontré au chapitre IV que l'Église du Christ a le pouvoir d'instituer et de prescrire des rites. De tout cela il résulte clairement que les rites institués par l'autorité de l'Église et les usages approuvés par la même autorité ont réellemeni force de loi. Or, les rites qui sont en vigueur dans l'Église orientale, ou bien ont été institués par

(1) *De sacris Christianorum ritibus*, chap. VII, page 1115 de l'édition Migne.

l'autorité publique des Églises, ou bien sont des habitudes approuvées par la même autorité et même corroborées par des décrets du Saint-Siége, qui approuve tous les rites, mœurs et usages de l'Église orientale qui ne sont pas opposés à la foi orthodoxe et ne portent pas avec soi un danger pour les âmes. Donc ces rites, qui contiennent la discipline des Églises orientales, sont des lois établies par l'autorité publique de l'Église. Mais ces sortes de lois obligent tous les fidèles, tous les évêques, tous les patriarches : celui-là seulement peut en accorder des dispenses qui est le chef de toute l'Église, le pontife romain.

De ce qui précède il résulte :

1° Qu'il n'est pas loisible de déserter le rite qu'on a reçu et de passer à un autre, car personne ne peut se soustraire à la loi dont il est sujet ;

2° Que ceux qui suivent le rite d'une Église ne peuvent pas, sans commettre une grave faute, mépriser le rite d'une autre Église, car ils mépriseraient une loi même de l'Eglise et une discipline qui, bien que différente de celle de leur propre Église, dirige cependant les fidèles par une autre voie vers le même but, c'est-à-dire vers la béatitude éternelle ;

3° Que les évêques ne peuvent pas, et encore moins les simples missionnaires, conseiller à un Oriental de changer son rite ni en aucune façon approuver et accepter un tel changement, sans en avoir référé au Saint-Siége (1).

Carboneano entre à ce sujet dans quelques développements qu'il importe de rapporter ici :

De ce qui précède il résulte que :

1° Là où il y a plusieurs évêques de rites différents, ayant chacun, dans ces mêmes lieux, des sujets de leur rite respectif, comme le patriarcat d'Antioche où il se rencontre des Maronites, des Grecs Melchites (et des Syriens), chacun de ces prélats a seulement la juridiction sur les fidèles qui suivent son rite et ne peut pas attirer et encore moins admettre à prendre son rite les fidèles d'un autre rite ;

2° Les missionnaires latins, résidant dans ces localités, exercent leur juridiction seulement sur ceux des chrétiens qui ne relèvent en aucune façon de la juridiction de l'un des évêques de rite oriental ;

3° Les missionnaires qui veulent faire abjurer l'hérésie ou le schisme à des chrétiens de l'Orient ne peuvent ni les exhorter à changer de rite ni les admettre dans le rite latin ; mais ils doivent laisser ces chrétiens dans leur propre rite et soumis à l'évêque uni de ce rite, s'il y en a un ;

4° En ce qui concerne les chrétiens de rite oriental, les missionnaires sont destinés à venir en aide et en soulagement aux évêques locaux, et

(1) *De sacris Christianorum ritibus*, chap. VIII, p. 1121 de l'édition Migne.

ils ne peuvent faire quoi que ce soit qui porte préjudice à leur juridiction. C'est pourquoi ils sont tenus de prouver à ces évêques qu'ils sont envoyés là par le Saint-Siége. D'un autre côté, les missionnaires tiennent leur propre juridiction, non de ces prélats, mais du Saint-Siége; aussi lesdits prélats ne peuvent-ils pas en empêcher l'exercice sans raison et sans avoir consulté le Saint-Siége. Ce qui précède est tiré d'un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande du 5 décembre 1645 (1).

Carboneano explique ensuite que l'obligation de rester dans son rite suit chaque chrétien, même quand il habite en pays étrangers :

A la vérité, ceux qui sont admis dans une association sont soumis aussitôt aux lois qui y sont en vigueur, ce qui faisait peut-être dire habituellement à saint Augustin : *Observe l'usage de l'Église dans la circonscription de laquelle tu es venu.* Cependant, comme la libéralité des souverains temporels permet quelquefois aux étrangers de conserver, même dans un autre pays, leurs lois civiles, de même l'Église non-seulement a souffert, mais a même voulu que les Latins dans les diocèses orientaux et les Orientaux dans les diocèses latins conservassent leurs propres rites, autant pour montrer sa vénération envers tous les rites que pour faire voir, en maintenant chacun dans la discipline de ses ancêtres, combien il serait grave d'en changer, et aussi parce que, si cette obligation était supprimée, il pourrait en résulter une très-grande confusion (2).

Le père Francisco *à Breno* est animé du même esprit. On pourra le voir en lisant dans son *Manuel des missionnaires orientaux* le développement des propositions suivantes : — *Il faut déplorer l'exemple des missionnaires apostoliques qui, emportés par un zèle contraire à la science, se sont efforcés de détruire les très-anciennes coutumes des Eglises. — Considérés en eux-mêmes les jeûnes des Grecs ne doivent pas être appelés mauvais, mais plutôt bons. — Si plusieurs pontifes jusqu'à Benoît XIV, n'ont pas toléré qu'on détruisît l'ancienne coutume de l'Eglise d'Asie, à plus forte raison, doit-on tolérer ceux qui usent de l'ancien calendrier* (3).

Voici l'extrait d'un rapport tout récent sur la mission de Mésopotamie, tiré des *Annales franciscaines* (4).

Les catholiques de ces pays appartiennent surtout à trois rites, le chaldéen, l'arménien et le syrien ; les Grecs et les Latins sont en petit nombre. A mesure que les conversions ont lieu, les néophytes sont mis en demeure

(1) *De sacris Christianorum ritibus*, chap. VIII, p. 1123. Edition Migne.
(2) *De sacris Christianorum ritibus*, chap. VIII, part. 2e. Edition Migne.
(3) *Manuale missionariorum orientalium.* Venise 1726, t. II, pages 92 et 93.
(4) Annales franciscaines. Ier avril 1869.

d'opter pour le rite auquel ils voudront appartenir. La plupart d'entre eux préféreraient le rite latin; mais les missionnaires ne peuvent point les y agréger sans l'autorisation de la S. Congrégation de la Propagande; celle-ci accorde très-difficilement et très-rarement cette permission, afin de ne pas irriter le clergé oriental, qui serait certainement bientôt sans troupeau. Parmi les convertis de l'année 1867, environ quatre cents ont embrassé le rite arménien. Quand les Capucins sont arrivés à Orfa, il y a trente ans, il n'y avait presque pas de catholiques dans cette ville; aujourd'hui elle possède trois églises : celle du rite arménien, quand on l'a ouverte, a reçu cent-trente familles converties par les Pères, et qui ont formé sa paroisse. Il en a été de même des catholiques syriens, que les Pères ont confiés à un patriarche de leur rite, après les avoir convertis.

On a fait de même dans la ville de Beregik, où les missionnaires ont ramené à la foi environ quatre-vingts familles arméniennes et ont mis à leur tête un prêtre arménien. Mgr Amanton, archevêque de Théodosiopolis et religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, était alors délégué apostolique en Mésopotamie : il a donné 30,000 piastres turques pour la construction de cette église arménienne.

Les Jésuites. — Le P. Possevin, qui a essayé de ramener l'Église russe à l'unité, envisageait la question du rite de la manière suivante :

Quant à la différence des rites ecclésiastiques, que les Apôtres, eu égard à la variété des nations, ont sagement instituée, les Grecs pourraient croire qu'elle nuit à la foi et l'affaiblit, mais il est facile de démontrer que cela ne peut nuire à la foi, quand chaque province conserverait avec la charité et l'union ce qu'elle a reçu de ses Apôtres ou de leurs successeurs légitimes, d'autant plus qu'en Orient même il y a plusieurs rites divers, tels que le syrien, le maronite, le copte, l'arménien, le grec (1).

Voici ce que le célèbre prédicateur polonais Skarga écrivait en 1577, dix-huit ans avant l'union des Ruthéniens, dans son traité sur l'unité de l'Église :

Quant aux rites et aux usages de l'Église gréco-russe et autres choses du même genre, on ne doit pas y faire le moindre changement. C'est un héritage des Pères qu'il faut conserver comme une chose sacrée, pourvu qu'il ne s'y trouve rien de contraire à la foi ou à la parole de Dieu...

Ces différences extérieures, loin de se nuire, contribuent, par leur admirable variété, à embellir davantage les vêtements sacrés de l'Église et à

(1) *Capita quibus Græci et Rutheni a Latinis in rebus fidei dissenserunt*, dans la *Moscovia* de Possevin, p. 40.

en rehausser l'éclat. L'Église est un parterre où fleurissent les arbres et les fleurs de toute forme et de toute couleur sans rien perdre pour cela de leur grâce native. Aussi les cérémonies religieuses varient-elles selon les diocèses et les ordres religieux... Qui ne sait qu'à Milan, par exemple, les uns célèbrent la sainte messe d'après le rite romain, d'autres d'après le rite ambrosien (1)? L'Église le sait, et elle le permet, parce qu'elle n'y voit aucun préjudice pour la foi ni pour l'union fraternelle (2).

Le passage suivant est extrait d'un rapport sur les missions de Grèce adressé aux archevêques, évêques et députés du clergé de France :

Depuis qu'ils habitent dans cette ville (Smyrne), les Francs et les Arméniens se sont unis ensemble d'un lien étroit de charité. Les Arméniens conversent avec les Francs et les Francs avec les Arméniens. Quand nous célébrons nos fêtes, nous les y invitons; en leur présence, nous offrons notre encens, nous nous revêtons d'ornements sacerdotaux et nous faisons notre office et nos cérémonies selon que porte la coutume arménienne. De même, quand les Arméniens célèbrent leurs fêtes, ils nous y invitent; ils nous conduisent à l'église, où ils disent la sainte messe selon la coutume de l'Église romaine, tellement que nos deux nations vivent dans une si grande intelligence qu'il ne peut pas y en avoir une plus parfaite...

La maison de Chio entretient dix à douze jésuites. Tous sont natifs de l'île même, d'où la province de Sicile tire continuellement de très-bons sujets. C'est parmi eux qu'on choisit les confesseurs de la langue grecque, qui sont à la pénitencerie de Saint-Pierre de Rome, et à celle de Notre-Dame de Lorette (3).

Le 21 juillet 1723, le supérieur général des missions de la Compagnie de Jésus en Syrie écrivait au P. Fleuriau :

Les patriarches schismatiques accusent les missionnaires de faire changer de religion aux Grecs, Arméniens et Syriens, et il est visible à tout le monde que les sujets du Grand-Seigneur conservent leur même rite, tel qu'ils l'ont toujours observé. Leur rite est bon, approuvé du Saint-Siége et dans des conciles œcuméniques (4).

Dans le *Mémoire de l'Éthiopie*, qui se trouve au même volume, on verra que les pères jésuites attribuent l'insuccès de leur mission en

(1) Benoît XIV, *Allatæ sunt*, ch. III. *Sub Ecclesiæ Latinæ Romanæ nomine, ritus Romanus, Ambrosianus, Mozarabicus et varii peculiares ritus Ordinum regularum comprehenduntur.*

(2) Édition de Vilna, pages 369 et 370.

(3) *Etat des missions de Grèce*, par le P. Fleuriau, de la Compagnie de Jésus. Paris, 1695; pages 132 et 215.

(4) *Nouveaux mémoires des missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant.* Paris, 1724, t. IV, p. 352.

Abyssinie au zèle malencontreux du roi de ce pays pour abolir les anciens rites de l'Église éthiopienne.

A la Compagnie de Jésus appartient aussi le P. Gagarin qui, en 1856, écrivait ce qui suit :

De quoi s'agit-il, en effet? de bouleverser toute l'organisation religieuse de la Russie pour y établir une nouvelle foi, un nouveau culte, un nouveau clergé? pas le moins du monde. Aux yeux de Rome, les évêques russes sont de véritables évêques, les prêtres russes sont de véritables prêtres, qui offrent véritablement sur leurs autels le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ. Les catéchismes de l'Église russe présentent des lacunes plutôt que des erreurs..., et ce qu'ils peuvent contenir de défectueux se trouve complété et corrigé par les offices de la liturgie orientale. Il faut en dire autant de la discipline de l'Eglise russe; on peut y déplorer quelques altérations récentes dues à l'intervention irrégulière du pouvoir civil; mais, à part ces points, l'Eglise romaine est loin de blâmer les différences qui existent entre la discipline de l'Orient et celle de l'Occident. Il fut un temps où, malgré toutes ces différences de rite et de discipline, l'Orient et l'Occident ne formaient qu'une seule Eglise, dont les enfants étaient unis entre eux par les liens d'une même foi et d'une même charité.

C'est ce temps que nous aspirons à voir renaître; il ne s'agit donc nullement, on le voit, de l'absorption de l'Église russe par l'Eglise latine : il s'agit d'une réconciliation (1).

Le père R. Cornély s'exprime ainsi en parlant des Arméniens :

On a bien des fois voulu faire croire que le seul grief des Arméniens contre l'Eglise romaine étaient les efforts tentés par elle pour les latiniser. De telles tentatives, si elles ont eu lieu, où si elles se produisent jamais, ne nous auront pas pour défenseur. Bien que nous n'ayons séjourné que peu d'années en Orient, ce que nous avons vu suffit pour nous convaincre que les Orientaux ne sauraient être ramenés au giron de l'Eglise par de tels moyens (2).

Les Lazaristes. — Voici ce que M. Poussou, assistant de la congrégation de la Mission, écrivait à M. Salvayre, procureur général, le 12 février 1852 :

Il faudrait établir dans quelqu'une de nos résidences une imprimerie ou

(1) *La Russie sera-t-elle catholique?* Paris, Douniol, 1856. Cet ouvrage a été traduit en russe par le P. Martinof.

(2) *Etudes religieuses, historiques et littéraires*, par des Pères de la Compagnie de Jésus. T. IX, p. 221. Paris 1866.

lithographie en caractères gheez, qui sont les caractères éthiopiens qu'on peut trouver à Rome, peut-être même à Paris (1).

Mgr de Jacobis poussait jusqu'au scrupule le respect des us et coutumes des Abyssins, à tel point qu'on lui a même reproché de s'être fait lui-même Abyssin. Sa Grandeur, préoccupée constamment de la conservation du rite local, écrivait à M. Étienne, supérieur général, le 29 juin 1858 :

S. E. le cardinal Barnabo m'annonce qu'il existe à Rome une nouvelle imprimerie éthiopienne. On me demande les parties du rituel éthiopien que nous avons déjà préparées pour l'impression. J'aurai donc à envoyer : 1° ce rituel avec une version latine et des notes ; 2° un cours complet de théologie morale ; 3° un traité sur la vérité du christianisme ; 4° une histoire des hérésies existant en Abyssinie ; 5° une grammaire et un dictionnaire gheez ou éthiopien, composé par notre martyr Abba Ghebra Michel, aidé des missionnaires ; 6° un Manuel d'exercices de piété ; 7° enfin, quand il sera terminé, un livre renfermant dix sermons, dix catéchismes et dix instructions familières pour une mission de dix jours selon notre directoire des missions en Europe. Tous ces ouvrages sont écrits dans la langue liturgique de l'Abyssinie.

Nous allons voir jusqu'où les Lazaristes ont porté le respect pour les usages traditionnels des Chaldéens de la Perse :

Vous savez que nous avions jugé à propos de nous conformer aux usages du pays pour le nombre des carêmes et des autres jeûnes beaucoup plus fréquents ici qu'en Occident. Nous avions, cependant, conservé les coutumes d'Europe pour les mets autorisés ces jours-là. Mais voyant que cela malédifiait nos Chaldéens même catholiques, nous nous sommes mis à nous priver, tous les jours de jeûne et d'abstinence, de beurre et de laitage. Ainsi, nous voilà réduits pour ces jours-là à des haricots ou autres légumes cuits simplement à l'eau et assaisonnés avec du vinaigre, et à quelques fruits. Saint François Xavier se soumit aux jeûnes rigoureux des bonzes du Japon pour ne pas scandaliser les païens ; nous avons cru devoir suivre son exemple pour le même motif (3).

Les Oratoriens. — Le pape Urbain VIII s'occupa avec beaucoup d'ardeur de ramener à l'Église les Grecs et les autres Orientaux. Il ordonna que l'on recueillît leurs livres de tous les côtés, et que, de toutes les parties de l'Europe, l'on appelât à Rome les hommes les

(1) *Annales de la Congrégation de la Mission*, t. XVII, p. 150.
(2) *Annales de la Congrégation de la Mission*, t. XXIII, p. 447.
(3) *Annales de la Congrégation de la Mission*, t. XI, p. 238.

plus versés dans les choses théologiques (1). On lui indiqua, parmi les Français, Jean Morin, de la congrégation de l'Oratoire de Paris, qui se rendit à Rome accompagné d'un autre oratorien, nommé Souvigny. Jean Morin fut mis en relation avec Lucas Holsteinius et avec le Grec de Chio, Leo Allatius, qui était professeur au collége des Grecs de Rome et devint bibliothécaire au Vatican. Morin fit partie d'une commission qui discuta sur les croyances et les rites des Orientaux. « Plusieurs théologiens, écrit le biographe de Morin, d'après les préjugés qu'ils ont reçus dans les écoles, n'hésitant pas à se prononcer sur les choses qu'ils sont loin de comprendre, condamnaient les rites grecs comme différents de ceux de l'Église romaine, les déclaraient impropres et disaient qu'il fallait les ramener à la liturgie occidentale. Lucas Holsteinius et Léo Allatius, hommes très-sages et très-instruits, résistèrent fortement et courageusement à ces théologiens. Holsteinius surtout ne craignit pas de déclarer que le malheureux schisme, qui divise l'Église depuis si longtemps, doit être surtout attribué aux gens qui, par goût pour la discussion, n'ont aucun amour pour leurs frères... Jean Morin appuya de son suffrage l'opinion de Holsteinius et la confirma par de nombreux et graves raisonnements... Il démontra... qu'il fallait remonter aux temps qui avaient précédé le schisme de Photius; qu'autrement il faudrait condamner aussi les anciens Pères de l'Église orientale, s'il était reconnu que les Grecs étaient en beaucoup de points conformes à ces Pères dans l'administration des sacrements. Cette opinion de Jean Morin plut aux gens éclairés et versés dans les choses ecclésiastiques, et sa profonde érudition fut louée par le cardinal Barberini (2). »

Après cette mission, Jean Morin continua à entretenir un commerce de lettres avec Leo Allatius et avec le savant maronite Abraham Echellensis, qui avait été professeur au Collége de France et qui s'était retiré à Rome où les Orientaux étaient accueillis avec la généreuse hospitalité que les Assemani y trouvèrent dans le siècle suivant. Morin échangeait avec ces savants et avec Holsteinius ses idées et ses connaissances sur les choses religieuses de l'Orient. Aidé de leurs lumières et de ses propres recherches, il inséra des études approfondies et des traductions des cérémonies orientales dans le livre sur les ordinations ecclésiastiques qu'il publia à Paris en 1653 (3).

(1) Benoit XIV, *Allatæ sunt*, ch. XIX. — *Histoire critique de la créance et des coutumes des nations du Levant*, par Richard Simon.

(2) *Antiquitates Ecclesiæ orientalis*, etc., etc. Londres, 1682, pages 38, 70 et 105.

(3) Les sentiments qui animaient Jean Morin se retrouvent dans la Congrégation de l'Ora-

VI

Nous compléterons cet exposé par quelques indications historiques qui se rapportent spécialement à la France.

Le roi Dagobert était entré en relation avec l'empereur Héraclius au septième siècle de notre ère, à propos de l'exaltation de la sainte Croix (1).

Je rappellerai aussi la part qu'a prise la France sous Charles le Chauve aux démêlés suscités à la fin du neuvième siècle par la conversion des Bulgares (2).

Gérard, évêque de Toul, mort en 994, avait accordé aux Grecs assez nombreux qui se trouvaient dans cette ville, l'autorisation de célébrer sur des autels particuliers d'après leur liturgie nationale (3).

A l'abbaye royale de Saint-Denis, l'usage s'est conservé très-longtemps de chanter la messe romaine en grec le jour de l'octave de la fête patronale (4).

Jean Gerson prit part au concile qui fut tenu à Pise en 1409 et qui éleva au Saint-Siége, sous le nom d'Alexandre V, un Grec de Candie, ancien élève de l'université de Paris. Jean Gerson, alors chancelier de cette université, dans un discours adressé au nouvel élu, lui rappela son origine et le conjura de faire ses efforts pour ramener les Grecs dans le sein de l'Eglise catholique. Alexandre V proposa la convocation avant trois ans d'un concile général qui aurait pour objet cette réunion. Gerson conseilla à Charles VI de s'y employer (5). Il prononça un discours en présence du roi, le troisième dimanche de l'Avent, au nom de l'université, pour exciter la chrétienté à se rallier aux desseins du pape *grec* (6) :

Ce but, dit-il, a déjà été poursuivi d'autres fois dans l'assemblée de

toire de l'Immaculée Conception de Paris. Nous citerons notamment une lettre adressée par le R. P. Pététot à l'abbé Soubiranne, et une allocution prononcée par le R. P. Lescœur à l'église de Sainte-Clotilde, à propos de l'union bulgare. Voir le *Bulletin de l'Œuvre des Ecoles d'Orient*, février 1862, Paris, Belin.

(1) *Héraclius*, ou la question d'Orient au septième siècle. Paris, B. Duprat, 1862.

(2) *La Bulgarie chrétienne*, p. 21.

(3) *Acta episcoporum Tullensium*, cités par E. Duméril dans l'introduction à Floire et Blancheflor. Paris, Jannet, 1856.

(4) *Note sur la messe grecque*, etc., etc., par Vincent, dans la *Revue archéologique*, Paris, 1864.

(5) *Eloge de Jean Gerson*, par A.-P. Faugère. Paris, Vaton, 1838.

(6) *Sermon inédit de Jean Gerson sur le retour des Grecs à l'unité*, publié par le prince A. Galitzin. Paris, B. Duprat, 1859. Ce discours se trouve en latin au 2e volume des œuvres complètes de Gerson, Anvers, 1706, pages 141 à 153.

toute l'Église de France ; mais l'occasion paraît maintenant plus favorable que jamais... Notre Pape actuel est excellent docteur en théologie. Il sait mieux que personne ce qu'il en est de cette division des Grecs et en quoi elle consiste. Il est Grec de nation, d'une grande expérience, et a été autrefois envoyé en mission en Grèce. En outre, dans trois ans doit être célébré un concile général auquel les Grecs pourront prendre part. De plus, l'empereur des Grecs et les siens désirent cette union et cette paix...

Gerson explique ensuite l'intervention de l'université de Paris par cette circonstance, qu'il y vient des étudiants de toutes les parties du monde.

Après avoir établi la nécessité qu'il y ait dans l'Église un chef supérieur, auquel on puisse et doive recourir, le chancelier de l'université de Paris aborde la question de la diversité des coutumes et rites :

Il n'est pas nécessaire que tous les hommes soient uniformément astreints, par des décisions positives des Papes, à tenir et à observer un seul et même mode de gouvernement dans les choses qui ne touchent ni de près ni de loin à la vérité de notre foi ou de la loi évangélique. Cette considération, bien saisie et bien comprise, est comme la clef principale pour trouver l'entrée à un accord entre les Grecs et les Latins; car les Grecs sont divisés des Latins par plusieurs manières de vivre, qui ne tournent pas au préjudice de la loi de Dieu. Pour toutes les choses de ce genre, saint Augustin dit qu'il faut observer la coutume du pays : *si fuisses Romæ, etc.* En voici un exemple : les Grecs consacrent avec du pain levé ou fermenté. Cet usage n'a rien de contraire à la foi catholique... Autre exemple : les prêtres des Grecs contractent un mariage et ils ont beaucoup de cérémonies et d'observances ecclésiastiques différentes de celles des Latins. *Quælibet provincia sensu suo abundat* (1)... Remarquez qu'un prince éclairé permet à des sujets placés dans des conditions différentes d'avoir des lois et des coutumes différentes, pourvu qu'elles n'aient rien de manifestement contraire au droit naturel ; agir autrement serait souvent la destruction de l'autorité même...

Gerson recommande, au nom de l'université, la réforme des mœurs, la prière et l'aumôme pour obtenir la bénédiction de Dieu sur l'œuvre de l'union :

Que des processions et des prières soient faites publiquement dans tout le royaume, pour amener tous à corriger leurs mœurs et à demander les secours de Dieu... Les ordres mendiants devraient s'y entremettre et s'y ingérer courageusement, car leur profession est de mendier.

(1) Epître de saint Augustin à Casulan.

Enfin le chancelier engage ses auditeurs à ne pas se laisser décourager par les difficultés, et il leur montre l'excellence de l'œuvre à entreprendre :

Les hommes de bonne volonté doivent, avec tout leur savoir, leur sagesse et leurs forces, s'employer diligemment à cette affaire de pacification universelle. Nous sommes, comme dit l'Apôtre, *les coadjuteurs de Dieu* (1)... Certainement c'est difficile, mais la récompense en sera grande et la gloire perpétuelle... C'est difficile, mais Dieu, dont nous attendons le secours et dont nous servirons la cause, est tout-puissant... C'est difficile, mais si l'on ne peut pas ramener tous les Grecs à l'union, ce sera déjà une grande récompense de nos efforts d'en ramener une partie. Et ce ne sera pas un labeur perdu pour ceux qui s'y appliqueront. Chacun recevra sa récompense, suivant la peine qu'il se sera donnée. Mille et mille pourront se sauver par ce labeur, qui se damneraient peut-être dans l'oisiveté de la luxure... C'est difficile, mais il n'y a pas d'entreprise plus religieuse et plus sainte que de ramener dans l'unité et dans la bonne voie nos frères par qui la foi nous a été dévolue. Est-ce qu'il n'était pas Grec de nation, l'Apôtre de la Gaule, saint Denis, par qui nous avons reçu la vraie paix et la foi chrétienne? Et ce ne fut pas sans un grand courage et un grand labeur qu'il y arriva. De même, nous devons travailler à ramener les Grecs à nous... C'est difficile, mais, Sire, roi très-chrétien, vos prédécesseurs ont entrepris des choses plus difficiles, comme saint Louis qui, pour combattre les infidèles, a passé deux fois la mer et s'est exposé au péril de la mort ; mais ne peut-on pas dire que, sous certains rapports, cette œuvre est plus digne et plus désirable que de prendre la croix pour faire une guerre corporelle contre les infidèles ?

Tel était l'intérêt que l'on portait en France à la question d'Orient au milieu des désastres du règne de Charles VI.

Il y aurait lieu de rappeler ici l'accord conclu entre les catholiques et les grecs, en vue de l'expédition projetée par le comte de Nevers, si nous n'en avions déjà parlé dans cette *Revue*, à propos de la Serbie (2).

Le grand ouvrage de la *Perpétuité de la foi* contient des récits et des documents d'un intérêt incomparable sur le mouvement suscité en Orient par l'ambassadeur de Louis XIV à l'effet de défendre en commun la doctrine catholique de l'eucharistie contre les protestants. Nous aurons occasion de revenir expressément sur ce sujet.

Lorsque Pierre Ier, empereur de Russie, vint à Paris en 1717, la

(1) *Première Epître aux Corinthiens*, ch. III, v. 9.
(2) Voir les livraisons des 10 et 25 avril 1869.

Sorbonne lui présenta, sur la réunion des Églises, un mémoire qui fut signé par plusieurs docteurs et par le chancelier de l'université, François Vivant. Il y est dit sur les obstacles à cette réunion :

Serait-ce quelque point de discipline ? Mais la discipline peut être différente dans les différentes parties de l'Église, sans que l'unité en soit altérée. Personne ne peut nier qu'avant les temps infortunés de Cérularius, les Églises d'Orient et d'Occident ne fussent unies par les liens d'une même communion, quoique leurs rites fussent différents. Ceux des Grecs qui se sont réunis avec nous vivent selon leurs usages. Rien n'empêchera donc que l'Eglise russe ne puisse retenir sa discipline, et ainsi elle pourra consacrer avec du pain levé, pourvu qu'elle ne désapprouve pas l'usage contraire où sont les Latins, et qu'elle reconnaisse la validité de la consécration qui se fait avec du pain sans levain, ainsi que l'ont reconnue Théophylacte, Grégoire Protosyncelle et tant d'autres recommandables, parmi les Grecs, par leur caractère et par leur conduite sage et modérée.

Michel Cérularius, patriarche de Constantinople et le premier auteur de ce schisme, ne reproche aux Latins que leur usage de ne pas consacrer avec du pain levé, de ne pas chanter *Alleluia* au temps du Carême et quelques autres points de ce genre. Mais que ces accusations sont frivoles ! que ces prétextes de rupture sont légers ! Cependant Cérularius, sur cet unique fondement, ne fit pas de difficulté de séparer de la communion ecclésiastique le Pape et tout l'Occident (1).

Dans l'une des réponses des évêques russes, il est dit, entre autres choses, que l'on ne peut rien décider sans le concours des patriarches d'Orient et pendant la vacance du siége de Moscou, et que, pour une œuvre de cette importance, il faudrait un concile général ou pour le moins des conférences publiques. Un document publié par le P. Theiner, attribue l'insuccès de la négociation à l'influence des protestants (2).

Nous citerons ici, pour terminer, quelques passages d'un mémoire du marquis de Bonnac, ambassadeur de France en Turquie au commencement du dix-huitième siècle (2). Ce n'est pas un théologien qui parle, mais un diplomate.

Je vous avouerai que la grande et sainte entreprise de la réunion des Grecs et des Arméniens n'est pas conduite comme elle devrait l'être, que

(1) *Annales catholiques*, t. Ier, 1800, pages 163 et suivantes. — *Histoire et analyse du livre de l'action de Dieu sur la créature*, par l'abbé Coudrette. 1753. — Comparer ce texte avec celui donné par le comte Dmitry Tolstoy. T. Ier p. 368.

(2) *Monuments historiques relatifs aux règnes d'Alexis Michaélowitch, Féodor III et Pierre le Grand*. Rome, 1859, in-folio, page 541.

beaucoup de ceux qui s'y occupent le font sans talent et sans connaissance suffisante des langues, que presque tous viennent dans le Levant avec des préjugés de nation ou de leurs ordres particuliers, qui peuvent être bons en traitant avec les hérétiques de l'Europe, mais qui sont très-dangereux, en traitant avec les schismatiques du Levant.

Il n'est point question, ce me semble, ici de détruire une forteresse ennemie : il faut regarder les Grecs et les Arméniens comme d'anciens alliés qui ont rompu l'union qu'ils avaient avec nous et qui forment un corps d'armée à part...

Il y a une grande différence entre être uni et soumis au chef de l'Église visible et entre être dominé par lui. Si le premier peut suffire, pourquoi se présenter du côté du second qui effarouche et révolte les esprits? Et il ne convient peut-être pas de se comporter dans une négociation, pour ainsi dire, de pacification comme on ferait si on agissait dans un esprit de conquête...

Je dirai ici qu'on ne doit pas, ce me semble, regarder les Grecs et les Arméniens comme les Luthériens et les Calvinistes; qu'il faut compatir à leur état et considérer que, s'ils se trouvent séparés de la communion de Rome et imbus de quelques erreurs ou hérésies, c'est moins un effet de leur choix que de leur malheur...

Ce que le Pape, comme leur père commun, doit souhaiter est que l'Église grecque et l'Église arménienne, reconnaissant dans toute son étendue la suprématie du siége de saint Pierre, conservent cependant leur hiérarchie et que leurs patriarches aient la même autorité qu'ils avaient avant le schisme de Photius. Il est difficile de faire entendre cela au peuple, et c'est, ce me semble, une matière à traiter directement avec les patriarches...

Que si l'on pouvait s'approcher des patriarches, gagner leur confiance ou du moins les persuader de telle manière de la sincérité de nos intentions qu'ils ne fussent plus en garde contre nous, ils nous verraient sans doute plus tranquillement travailler à l'instruction de leurs peuples et à les faire revenir des erreurs qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes, et dont ils conviendraient facilement toutes les fois qu'ils croiront qu'on n'en veut point directement à leur juridiction.

Pour ce qui est du rite et des superstitions qui s'y sont glissées,... il faut pousser la circonspection si loin que non-seulement il ne faut jamais que les missionnaires parlent ou écrivent contre le jeûne et le rite des Arméniens et des Grecs, mais qu'ils doivent obliger ceux d'entre eux qui se réunissent à l'Église romaine d'observer en tout leur ancien rite et leurs jeûnes sans se distinguer en rien de ceux qui, pour la croyance, restent encore attachés à ces Églises. Il n'y a peut-être rien de si nécessaire que cela.

Il n'y a pas encore trente ans nos missionnaires allaient célébrer et prê-

cher avec toute sorte de liberté dans les églises des Arméniens, et ils le font encore (en 1724) en Crimée. Quelques-uns d'entre eux voulurent changer cette méthode et cherchèrent à les attirer dans nos églises. Je suis persuadé qu'ils le firent à bonne intention ; mais la chose réussit mal, et ce fut le premier motif de la persécution qui suivit bientôt après. Présentement, on voudrait bien revenir à cet usage, mais les Arméniens y ont mis un obstacle difficile à surmonter, en une espèce d'anathème qu'ils prononcent à certains jours de l'année dans leurs églises contre le concile de Chalcédoine et le pape saint Léon.

En général, il paraît que, tant par rapport aux Grecs qu'aux Arméniens, le plus important est de chercher à s'approcher d'eux, de diminuer les préventions dans lesquelles ils sont élevés et nourris contre nous, de leur inspirer le plus de respect et d'admiration qu'il se pourra pour la pureté des mœurs, et pour l'étendue des connaissances et de la doctrine de ceux qui s'emploient à les réunir. Ces sentiments une fois établis, le reste ne sera pas difficile à faire ; mais il faudrait, pour cela, préparer de bonne heure des sujets, les appliquer aux langues, et n'en point employer qui ne les sussent parfaitement, etc., etc.

Il y aurait bien autre chose à dire sur les rapports des Français avec les communions orientales ; mais les quelques faits qui viennent d'être rappelés, suffiront à caractériser ce que j'appellerais la *tradition de la France* dans la question religieuse d'Orient.

A. D'AVRIL.

LA TÉLÉGRAPHIE FRANÇAISE

(TROISIÈME ARTICLE)

Et ma fameuse théorie générale sur le règlement du personnel, allons-nous l'aborder enfin? Oui, il le faut, sous peine de la voir transporter hors du chapitre auquel elle s'applique. Attention donc, lecteur impatient, qui déjà peut-être en arriviez irrespectueusement à prendre mes six articles pour une mystification, ce qu'on appelle une scie, en style d'atelier. Ils sont au nombre de six, je vous l'ai dit; en les voyant défiler successivement sous vos yeux, vous allez reconnaître combien leur ensemble forme une solution bonne, excellente, souveraine. Attention : j'ai toussé, je commence.

Article Ier : Si j'étais directeur général de n'importe quelle administration, je commencerais par interdire ma porte à toutes les lettres de recommandation et visites de solliciteurs, fussent-ils sénateurs ou ministres, fussent-ils mes amis ou les amis de mes amis. Et vlan! je ne fais ni une, ni deux : *interdico tibi domo meâ,* comme nous disions jadis en récitant notre rudiment.

. . . . . .

. . . . J'achevais cette exclamation et cette citation de Lhomond, à part moi et en guise de commentaires, bien entendu, — car il ne viendra à l'idée de personne que j'eusse l'intention de les introduire dans mon texte, — et je me disposais, en renouvelant la provision d'encre au bout de ma plume, à transcrire bravement mon *article* 2°, lorsqu'un léger bruit derrière moi, accompagné d'un frôlement de robe, me fit retourner. C'était ma femme qui, survenue en tapinois sous prétexte de tasse de café pour éclaircir mes idées, s'était permis de lire par-dessus mon épaule ce que je venais d'écrire.

— Eh quoi! s'écria-t-elle, tu te refuserais le plaisir de m'obliger, moi, par exemple, si je te recommandais un parent ou même un étranger dont les bonnes qualités me seraient connues! Tu serais sourd pour le ministre dont tu dépends, pour M. un tel qui nous a rendu des services, ou pour Mme une telle qui nous en peut rendre demain? Je te reconnais bien là, ô courtisan malhabile; mais laisse-moi te le

dire : si tu étais directeur général, tu ne le serais pas longtemps ; tu aurais bientôt fait de te rendre impossible.

— Au moins, ma chère, si je t'accordais la moindre faveur, à toi ou aux autres, pour vos protégés, au moins ne serait-ce qu'à bon escient et après m'être assuré du mérite réel du sujet.

— T'être assuré ? Mais est-ce que tu les connaîtrais tous, les quelques milliers de sujets placés sous tes ordres, pour la plupart à cent lieues de toi ? Est-ce que tu ne serais pas obligé de t'en rapporter, tout comme on fait aujourd'hui, à des intermédiaires qui, eux aussi, ont leurs amis et les amis de leurs amis ? Crois-moi, si tu étais directeur général et si tu tenais à garder l'emploi, tu consulterais ta conscience, évidemment, tu ne signerais à aucun prix la promotion d'un indigne que tu reconnaîtrais pour tel ; mais tu ne serais ni plus inabordable, ni, en fin de compte, plus infaillible qu'un autre.

— Mais songe donc, ma chère amie, les mécontents...

— Contenter tout le monde ? Je te renvoie à l'auteur du *Meunier, son fils et l'âne*. Le deuxième article de ton code et les suivants ressemblent-ils au premier ?

— Ils sont tous dans le même ordre d'idées.

— En ce cas, mon ami, permets-moi un conseil salutaire. Insère-les tout bonnement... dans ta poche ; ou mieux, laisse-moi les insérer dans la mienne : ils seront plus sûrs de n'en pas sortir. C'est la minute de tes cinq derniers articles, ce chiffon de papier ?...

— Oui, ma chère, et si tu savais quels splendides développements oratoires je leur ai préparés...

— Je ne veux rien savoir. Emballés ; tu ne les verras plus. Puisque tu as si peu de prudence, il faut que j'en aie pour toi. Tu sais, c'est toi qui me le rappelais hier, à propos de la jeune protectrice de M. Morse : Ce que femme veut...

Et voilà, ami lecteur, comment, de mes six articles, cinq ont été et demeurent supprimés. Je reconnus, tout bien considéré, que si je n'avais pas complètement tort dans mes théories, ma femme avait complètement raison dans son parti pris d'en arrêter l'expansion. Et j'acceptai le sacrifice, et je baissai la tête en murmurant, comme preuve de ma résignation, un proverbe vulgaire mais pittoresque, lequel me semblait clore à merveille une discussion où il s'agissait des hommes à qui Dieu a confié le gouvernement des autres :

« En face de la friture, le plus embarrassé, c'est celui qui tient la queue de la poêle. »

Mais les femmes ne craignent point d'avoir le dernier mot. La mienne, après un moment de silence, reprit en souriant :

— Ton proverbe a du bon ; il résume et complète mon argumentation de tout à l'heure. Toutefois, m'est avis que si, au lieu d'être libellé par un cuisinier, il l'avait été par un poisson, ce fallacieux proverbe aurait subi infailliblement une variante.

— Et laquelle ? s'il te plaît.

— « Quelqu'un d'encore plus embarrassé que celui qui tient la queue de la poêle, c'est celui qui est dedans. »

VI

AVENIR DE LA TÉLÉGRAPHIE.

Pour rechercher cet avenir, nous n'irons pas jusqu'à la lune et aux planètes, avec lesquels certains savants comptent bien nous mettre un jour en correspondance réglée. M. Charles Cros, entr'autres, suppose que certains points brillants observés par les astronomes sur Vénus, Mars et Jupiter, pourraient bien être des appels au monde terrestre. Il propose, en conséquence, de leur envoyer à notre tour des faisceaux de rayons lumineux, par le moyen de miroirs paraboliques, et il ne doute point qu'on arrive à s'entendre, en espaçant convenablement les signaux, si tant est que les habitants de Mars et de Vénus soient aussi intelligents que les Parisiens logés aux frais de l'État à l'Observatoire... et qu'il y ait des habitants dans Mars et dans Vénus.

En attendant l'installation de cette télégraphie interplanétaire, le développement de celle qui fonctionne sur notre pauvre petit globe ne nous semble nullement indéfini, du moins tant que subsistera la nécessité d'y présenter la correspondance à découvert, et d'admettre des tiers dans ses secrets. Par cette affirmation, nous ne l'ignorons pas, nous heurtons l'opinion générale ; mais jamais, — et cette vérité est de celles qu'il suffit d'énoncer pour qu'elles se trouvent démontrées — jamais le financier aux abois ne se servira du télégraphe actuel pour appeler à son secours, ni le caporal pour écrire à la payse. La poste a bien pu remplacer la colombe messagère de Cypris ; oui, mais la poste ne lit pas ce qu'elle porte.

Le transport d'un télégramme sera toujours notablement plus dispendieux que celui d'une lettre. Par suite, n'en déplaise à l'étourderie de M. Glais-Bizoin qui, chaque année, proposait au Corps légis-

latif l'unification des taxes de l'un et de l'autre, le télégramme restera plus cher.

Que la poste emporte mille, dix mille plis au lieu d'une dizaine ; la dépense est sensiblement la même, la vitesse aussi, et le dernier déposé n'arrivera pas plus tard à destination que le premier. Pour le télégraphe, c'est autre chose. Qu'on présente à un guichet, pour une même destination, cent dépêches à la fois ; si vous voulez qu'elles parviennent instantanément, il faudra cent fils ; si vous n'en avez qu'un, elles prendront rang, et la centième ne sera mise en transmission qu'une heure et quarante minutes après la première, à supposer que chacune exige une minute. Ce sera, en un mot, comme à la porte d'un théâtre, un jour de première représentation. Deux secondes suffisent pour recevoir un billet d'entrée, et cependant il faut faire queue. Or, pour peu que nos cent dépêches doivent subir une deuxième ou une troisième réexpédition et faire queue deux ou trois fois, jugez si elles arriveront de bonne heure ! Ce sera vraiment alors que le crayon de Cham aura le droit de personnifier le télégraphe, comme il fit un jour, par une tortue à cheval sur un fil et tenant une dépêche entre ses pattes. Ou plutôt non, le lièvre sera toujours le lièvre, mais battu par la tortue pour être parti trop tard.

Rien ne sert de courir ; il faut partir à point.

Ici donc le progrès s'arrête à un obstacle matériel, invincible. Par suite de perfectionnements nouveaux, le nombre des transmissions sera plus ou moins augmenté ; mais il aura forcément ses limites, et l'administration sera obligée, dans l'intérêt du public, de poser des barrières. Nous ne prétendons point qu'elle relève ses tarifs ; mais, à coup sûr, elle s'arrêtera dans la voie de l'abaissement.

Cependant, objectera quelqu'un, on voit chaque année au moins une fois des transmissions de 1,500 à 2,000 mots, souvent davantage, parvenir à Londres ou à Vienne en 8 à 10 minutes : ce sont les discours de l'Empereur à l'ouverture des chambres. Mon journal ne manque jamais de me donner ce chiffre exact de minutes et de secondes, et moi je m'étais fait une douce et périodique habitude de trouver là une occasion d'extase, le lendemain, en prenant ma demi-tasse. Faut-il y renoncer et croire que mon journal me trompe ? — Votre journal vous tromper ? Dieu me garde, ô lecteur bénévole, d'une insinuation aussi perfide ! Le fait est certain : les discours impériaux sont transmis à Londres en beaucoup moins de temps qu'il n'en a

fallu pour les prononcer; mais votre objection, loin de détruire les miennes, les confirme. Laissez-moi vous poser un problème. Etant donné un corps d'armée qui, par un certain pont, passera un fleuve en cinq heures, comment la faire traverser en une heure seulement? En jetant cinq ponts au lieu d'un. Si Annibal et Bonaparte, dans leurs campagnes, n'avaient jamais résolu de question plus ardue, leur réputation serait encore à faire. Eh bien, les stratégistes du poste central ne font pas autrement. Ils partagent le discours en cinq parties et après les avoir numérotées, les lancent simultanément par autant de fils. Le bureau destinataire a la peine d'ajuster les morceaux.

Toutefois, on trouve de l'autre côté de l'Atlantique un exemple bien fait pour imposer quelque hésitation à nos prévisions timides. Si la presse française entrait dans la voie de celle des États-Unis, ce serait assurément ouvrir à notre télégraphie des horizons nouveaux et en quelque sorte infinis.

Dans les feuilles quotidiennes de New-York il n'est pas rare de voir la moitié du texte composée uniquement de dépêches télégraphiques. Les correspondants de Washington télégraphient leurs lettres et la correspondance écrite ne tient plus qu'une place secondaire dans les colonnes consacrées aux nouvelles. La « Western Union, telegraph company » (société qui, soit dit en passant, tend à monopoliser la plus grande partie des lignes américaines), a transmis à elle seule, en 1867, un nombre de messages supérieur à celui des télégrammes échangés sur toutes les lignes de l'Europe continentale en 1866. La rétribution annuelle qu'elle reçoit des journaux seulement, monte à treize ou quatorze millions, bien qu'elle ne taxe les dépêches de cette nature qu'au tiers ou au quart de ses prix ordinaires.

La publication fructueuse d'un nouveau journal en Amérique se résume maintenant dans l'habileté que montre son éditeur à faire usage du télégraphe; aussi, pour arriver à ce résultat sans de trop fortes dépenses, il a été formé de nombreuses combinaisons entre les journaux sous les noms de *Presse associée*, *Association de la presse de l'Ouest*, *Association de la presse du Sud*, etc. La première de ces sociétés, dont le quartier général est à New-York, a été organisée peu après l'introduction du télégraphe électrique. Elle a pour base un contrat avec les sept principaux journaux de la ville, *le New-York-Hérald*, *la Tribune*, *le Times*, *le World*, *le Journal of commerce*, *le Sun* et *l'Express*. Elle est ainsi la propriété de ces sept journaux, mais elle

en alimente une infinité d'autres moyennant rétribution; elle entretient partout des agents spéciaux, non-seulement dans la grande République, mais en Europe, en Chine, dans l'Amerique centrale et méridionale, partout enfin d'où il est utile de recevoir des nouvelles. A Londres, elle a un très-habile représentant dont les dépêches, transmises par le câble, sont si complètes qu'elles ôtent tout intérêt aux renseignements politiques ou commerciaux apportés plus tard par la poste.

Par suite d'arrangements avec le télégraphe, la distribution des nouvelles se fait principalement la nuit et sur tous les points simultanément. A l'heure dite, l'usage des fils est exclusivement consacré aux rapports de presse, qu'une simple manipulation de Washington, par exemple, ou de New-York, envoie sur tous les points du pays, un opérateur étant prêt dans chaque ville à le prendre, pour l'usage local, à son passage à travers l'appareil. Chaque journal se procure ainsi tous les jours, au prix de soixante-quinze à cent francs, un nombre moyen de nouvelles télégraphiques suffisant pour remplir deux pages de nos grands journaux de Paris. Néanmoins la presse américaine a toujours résisté à l'établissement d'un monopole télégraphique semblable à celui d'Havas en France et de Reuter en Angleterre et en Prusse, monopoles qui laissent le journalisme à la merci d'une spéculation privée; elle comprend qu'en télégraphie politique il n'y a pas d'exactitude possible sans concurrence.

Mais autre pays, autres mœurs. En France, où fleurit la centralisation, jamais la pensée n'est venue à personne que l'État puisse se dessaisir des commodités que lui offre l'unité d'agence télégraphique.

Nous ne croyons pas non plus que la presse française en arrive jamais à renoncer à ses discussions théoriques pour se nourrir d'un menu de faits sans commentaires. Cela étant, notre télégraphie doit renoncer à devenir, comme la poste, une administration financière et une source abondante de revenus.

Elle en est arrivée à équilibrer à peu près son budget, nous l'avons dit, et nous avons ajouté que ce résultat, capable de faire sourire l'observateur superficiel, a de quoi satisfaire, pour le moment, l'homme pratique. Effectivement, à mesure que s'accroît le travail, il faut accroître les moyens, renforcer et améliorer le réseau, multiplier matériel et personnel, c'est-à-dire dépenser d'une main les excédants qu'on encaisse de l'autre. Nombre de perfectionnements, il est vrai, surtout dans les appareils de transmission, pourront donner des bé-

néfices nets. Mais ces bénéfices seront compensés par l'abaissement des taxes.

On se récrie sur le prix élevé d'un télégramme de Paris, par exemple, pour Saint-Denis. Mais qu'on suive un instant la trace de ce télégramme. On le verra taxer et enregistrer à un guichet, transmettre à la station centrale de Paris — car on devine la nécessité de cette centralisation et l'impossibilité absolue de mettre en relation directe chacun des bureaux de Paris avec chacun des bureaux de province ; — on le verra réexpédier ensuite à Saint-Denis, puis remettre à domicile par un messager spécial qui, le plus souvent, n'en aura pas d'autre à porter dans la même direction et qui, pour dix dépêches, fera six à huit courses différentes, de vingt à trente minutes chacune. Total des dépenses administratives pour cet unique télégramme : trois employés au moins et autant d'appareils mis en activité, deux *recopiages* au moins sur papier fourni par l'administration, à supposer que la minute originale ne représente pas une troisième feuille de même provenance ; une enveloppe, un reçu, enfin une course spéciale de facteur. Voilà, sans compter la part proportionnelle qui incombe à cette dépêche sur les frais d'installation et d'entretien du matériel et sur les frais généraux d'administration, voilà ce qu'on fait payer cinquante centimes par le public ! M. Glais-Bizoin, qui prétend amener tous les télégrammes à vingt et à dix centimes, n'a certainement jamais réfléchi à tout cela.

On a proposé, discuté au Corps législatif, et finalement repoussé, — disons mieux : ajourné — une simplification administrative qui apparaît à bien des gens comme une idée lumineuse, féconde, un remède à tous maux, surtout aux maux financiers : la fusion des télégraphes avec les postes.

Au premier coup d'œil, en effet, rien de plus naturel, de plus logique, de plus séduisant. Les deux services n'ont qu'un même objet : transmettre la correspondance du public. Pourquoi donc les maintenir séparés ?

Une ou deux comparaisons très-simples vont faire tomber cette illusion.

La peinture et la photographie, elles aussi, n'ont qu'un même objet : reproduire les scènes de la nature et les traits de l'homme. S'avisera-t-on pour cela de confondre l'atelier du peintre avec celui du photographe, et conclura-t-on de l'habileté de l'un dans sa partie à une aptitude quelconque dans la spécialité de l'autre ?

Pour transporter, non plus la correspondance, mais les marchandises, trois voies peuvent être employées également : l'eau, la grande route et le chemin de fer. Est-ce à dire que la profession du batelier ait, dans la pratique, la moindre analogie avec celle du roulier, ou celle-ci avec les fonctions du chauffeur et du machiniste?... Et les deux services de l'armée et de la marine, n'ont-ils pas, eux aussi, un même et unique but : la défense de la patrie contre l'ennemi? Est-ce une raison pour en réunir la direction dans une même main? Non, c'est en vain que les buts sont identiques ; qu'importe, si les moyens ne le sont pas?

La télégraphie est une science encore voisine de l'enfance, malgré les progrès gigantesques de ses premières années : laissez-là aux mains d'hommes spéciaux, dont plusieurs ont contribué et contribuent tous les jours à son développement scientifique.

Sans doute, au point de vue économique, la fusion pourrait rendre possible la suppression de quelques emplois d'inspecteurs et de chefs de bureaux, dans certains départements ou villes peu considérables où un seul fonctionnaire suffirait à la direction des deux services; sans doute elle permettrait de réduire quelques loyers au moyen de l'agrandissement de l'un des locaux administratifs et de la suppression de l'autre. Mais ces réductions seraient plus rares qu'on ne l'imagine, et chaque année qui s'écoule les rend moins faciles. Aujourd'hui le moindre inspecteur télégraphique a la responsabilité de vingt à trente bureaux et de plusieurs centaines de kilomètres de lignes. La comptabilité pourra être tenue aisément par un inspecteur des postes; mais improviserez-vous des constructeurs de lignes et des contrôleurs d'appareils? Remplacerez-vous par des agents tout nouveaux le nombreux personnel des employés manipulateurs et des surveillants conducteurs de travaux? L'hôtel des Postes étouffe dans son étroite enceinte; la direction générale des lignes télégraphiques, de son côté, est amenée à envahir peu à peu tout l'ancien hôtel du ministère de l'Intérieur; les locaux occupés soit par la télégraphie, soit par les postes, à Paris et dans presque toutes les grandes villes, sont insuffisants : comment a-t-on pu songer, en thèse générale, à les reverser les uns dans les autres? L'État, en s'imposant cette servitude, en arriverait tout simplement à les remplacer tous et à payer en un total unique la somme qu'il paye actuellement en deux. Et cette somme serait dépassée, certainement, huit fois sur dix. Il n'est pas jusqu'aux facteurs qui n'aient besoin de rester embrigadés séparé-

ment, bien que ceux des postes comme ceux des télégraphes n'aient qu'une même fonction : remettre les messages à domicile. Ainsi que l'écrivait le ministre des Finances à son collègue de l'Intérieur, à la date du 28 mars 1863, un télégramme arrive à toute heure, à l'imprévu, et doit être porté quand il arrive ; tandis que les distributions de lettres sont des opérations d'une périodicité ponctuelle, déterminée à l'avance, et dont les heures ne sauraient en aucun cas être avancées ou retardées pour y comprendre les dépêches télégraphiques.

Au lieu de deux directeurs généraux, on n'en paierait plus qu'un. Soit; mais on aurait forcément, en revanche, deux sous-directeurs spéciaux, sous ce chef unique, et il est fort douteux que la somme des trois traitements nouveaux fût notablement inférieure à celle des deux traitements anciens. De même, à presque tous les grades supérieurs. Quant aux degrés moyens de la hiérarchie, l'assimilation y serait tout bénéfice, non certes pour l'État, mais pour les fonctionnaires de la télégraphie, à supposer du moins qu'elle eût lieu, comme le réclamerait la justice, sur la base des fonctions exercées. Il n'est pas un directeur de télégraphie qui ne fut heureux de troquer, pour les émoluments, avec le directeur des Postes de sa résidence, en tenant compte, bien entendu, des remises et indemnités diverses.

L'Angleterre, qui vient de vôter près de deux cent millions pour le rachat de son réseau télégraphique aux compagnies qui l'ont construit, s'occupe en même temps d'organiser une administration spéciale pour l'exploiter. En Russie, en Autriche, en Italie, en Espagne, en Suisse et dans les États les plus importants de l'Europe la télégraphie est, comme en France, aux mains d'une administration spéciale et indépendante. Chose plus remarquable encore, sa séparation d'avec celles des postes est maintenue même dans les gouvernements où les deux services dépendent d'un même ministère, celui des travaux publics. Enfin, l'expérience qu'on nous propose a été déjà tentée dans un État de même ordre que la France, dans l'empire d'Autriche : Elle y a duré cinq ans, de 1851 à 1856, après quoi la perturbation générale du service a obligé de reconstituer l'administration télégraphique.

L'exemple de l'Autriche nous suffira-t-il et nous abstiendrons-nous de tenter après elle une aventure dont elle s'est mal trouvée ?

A vrai dire nous n'en croyons rien, vu l'engoument de l'opinion publique en France. On essayera quelque jour de cette fusion tant vantée. A-t-on jamais profité de l'expérience d'un voisin ?

Pour en finir avec cette question qui nous a trop longtemps retenus, le côté financier dans la télégraphie n'est que secondaire. Il y a vingt ans, les lignes aériennes coûtaient chaque année deux à trois cent mille francs, sans rien rapporter; et cette situation ne soulevait aucune plainte. Le réseau électrique couvre ses frais ; il sera même productif, très-peu selon nous ; mais il le sera, il l'est déjà si on tient compte des milliers de dépêches qu'il transmet gratuitement pour les services publics. Qu'on renonce donc à attendre de lui ce qu'il ne ne peut donner.

Il cesserait brusquement demain de faire un centime de recette qu'on le maintiendrait encore, quoique onéreux et improductif, au même titre qu'on maintient l'armée et la police. Ceci n'est pas une raison, sans doute, pour se dispenser de rechercher, là comme ailleurs, toutes les économies désirables ; mais c'en est une pour inviter à la prudence et pour tenir en garde contre toute expérimentation capable de produire la désorganisation.

Le télégraphe, désormais indispensable, est un agent puissant de gouvernement et de relations sociales : il n'est pas autre chose.

VII

RETARDS ET ERREURS TÉLÉGRAPHIQUES ; CRYPTOGRAPHIE.

Errare humanum est. Ce proverbe est applicable à toutes les œuvres de l'homme, à plus forte raison à une invention aussi récente et encore aussi éloignée de la perfection.

Dans le trajet d'une dépêche télégraphique il y aura toujours, quoi qu'on fasse, quelque chose d'aléatoire. Pour aller, de Paris à Saint-Cloud, la distance est la même que de Paris à Berlin, puisque le nombre des réexpéditions est identique. Si elle est à Berlin au bout d'une heure, on sera émerveillé et il n'y aura pas de quoi ; si elle met le même temps pour atteindre Saint-Cloud, on criera à la négligence, et il n'y aura pas de quoi non plus. Quelques mots d'abord sur les retards et leurs causes multiples dont le public a peine à se rendre compte.

C'est en premier lieu, à certaines heures de la journée, l'énorme affluence des correspondances pour une même destination. Alors elles font queue ; nous avons dit pourquoi.

C'est ensuite l'insuffisance du personnel, ou plutôt les conditions

économiques de l'exploitation dans les bureaux secondaires, dits *à service limité*. Sérieusement, on ne peut pas demander plus qu'on ne fait à une jeune dame qui ne reçoit que 400 à 800 francs de traitement fixe, ou bien à un maître d'école qui cumule les emplois beaucoup plus que les appointements. Ils n'ouvrent leur bureau qu'à neuf heures du matin et les ferment à sept heures du soir, quelques-uns plus tôt. Faut-il s'en étonner? Chacun d'eux est seul pour le service.

C'est, dans les bureaux de gare, le manque d'un personnel spécial de télégraphistes. Là, naturellement, le service des dépêches privées passe après celui du chemin de fer.

C'est enfin l'état de l'atmosphère dont l'influence sur la régularité et la rapidité des transmissions, pour être encore mal définie, n'en est pas moins incontestable. Non-seulement les lignes se rompent sous le souffle des ouragans ou sous le poids des glaçons, mais les aurores boréales, la foudre, les brouillards intenses et d'autres phénomènes météorologiques peuvent suspendre ou troubler profondément les courants électriques nés de la pile.

Conclusion : N'attendez jamais au dernier moment pour lancer vos dépêches et ne comptez pas sur leur arrivée dans un temps donné, quand même on aurait obtenu dix fois déjà pour le même trajet ou pour une distance égale la rapidité désirée.

Les causes de retards sont aussi ordinairement celles qui produisent les erreurs. Il en existe d'autres qui tiennent soit à l'imperfection des appareils, soit surtout à la négligence du public lui-même.

Que de gens se figurent, parce que leur correspondant déchiffre sans peine leur écriture sur une lettre, qu'il la déchiffrera de même dans un télégramme, comme si le télégramme arrivait en autographe sous les yeux du destinataire! Que de gens télégraphient à des adresses incomplètes, sans numéro de rue, comme si tous les habitants d'un quartier de Paris ou de Lyon se connaissaient entre eux par leur nom et prénoms, ainsi qu'on le voit à Landerneau! Voici un dialogue dont nous garantissons, *de auditu*, l'authenticité. A un degré près de naïveté, nous l'avons même entendu plus d'une fois,

— A qui télégraphiez-vous, madame? demande un employé.

— Mais lisez donc! à M. Martin, à Lille.

— M. Martin, fort bien; mais lequel? Il y a certainement plusieurs personnes de ce nom à Lille, comme presque partout.

— Bah! Alors mettez Louis Martin ; ajoutez cela pour moi, je vous prie.

— C'est fait, madame; mais le facteur qui portera votre dépêche n'en sera probablement guère plus avancé.

— Comment donc, monsieur? Mais tout le monde connaît Louis Martin. C'est ce gros, vous savez, qui a des favoris noirs...

— Favoris noirs ou blonds, madame, je ne réponds pas de la remise de votre dépêche à domicile et vous engage à compléter l'adresse.

— Bon! bon! Soyez tranquille, conclut la dame avec un sourire péremptoire; on voit bien que vous n'êtes pas de Lille, monsieur!

Et elle s'en va fort contente d'elle-même, moitié charmée d'avoir fait preuve de tant de patience et d'urbanité envers cet employé indiscret, et moitié regrettant de ne l'avoir pas remis un peu vivement à sa place.

Puisque nous en sommes à la rédaction des dépêches, qu'on nous permette, à ce sujet, quelques conseils, fruit de trop longues observations.

Il faut rédiger brièvement, sans se répéter, sans employer deux expressions là où une seule peut suffire, et en supprimant toutes les formules de politesse, les « cher monsieur » et les « chère madame », les baisers, les poignées de main et les respectueux dévouements. En télégraphie pas de saluts : c'est admis.

Mais il faut rédiger clairement, sans trop compter sur la ponctuation, et de façon à rester intelligible même dans le cas ou les points et virgules viendraient à rester en route. Bannissez l'usage absurde des infinitifs employés pour des indicatifs ou des impératifs, comme « Paul venir dès que moi partir » ce qui constitue un amfigouri susceptible de deux ou trois interprétations différentes. Si vous avez des chiffres à transmettre et que vous teniez d'une façon particulière à leur intégrité, n'hésitez pas à les écrire deux fois, d'abord en toutes lettres, puis en chiffres arabes, comme dans un acte notarié. Défiez-vous enfin, pour les mots importants, de tout ce qui est amphibologique, obscur et pourrait donner un sens différent par suite de l'omission ou du déplacement d'une lettre, d'une apostrophe ou d'un accent.

Ainsi, le 4 avril 1856, à propos d'une contestation relative à un télégramme dans lequel le mot *verkaufen* (vendre) avait été substitué dans la transmission à *erkaufen* (acheter), le tribunal de Cologne

a condamné avec raison l'expéditeur à payer au destinataire la somme de 150,000 francs à laquelle s'élevait le dommage éprouvé par celui-ci. L'expéditeur en effet, aurait dû employer, au lieu de *erkaufen* le mot *kaufen* plus usité et beaucoup moins facile à confondre avec son contraire *verkaufen*.

Lors de la guerre de Crimée, nous avons vu toute une famille en larmes parce qu'elle venait de lire, dans un télégramme, que son chef partait pour l'Orient. C'était Lorient qu'avait écrit l'expéditeur ; mais il aurait bien dû, vu les circonstances, prévoir l'amphibologie et écrire « je vais à Lorient, je suis envoyé à Lorient » ou ajouter quelque explication qui eût rendu la méprise impossible.

Une autre fois, désolation plus grande encore, du moins en apparence, dans une autre famille. On pleurait, on sanglottait tout haut, on était tous et tout entiers à la douleur... pas assez cependant pour empêcher les dames de se demander quelles robes de deuil elles allaient mettre, ni les messieurs de supputer tout bas l'héritage. Il s'agissait d'une tante vieille fille, d'une tante à succession, d'une tante deux fois millionnaire. On la savait assez malade, et que son médecin voulait l'envoyer aux eaux, et l'on venait de recevoir une dépêche annonçant laconiquement que « tante Élisabeth décédée ce matin » Jugez de la joie — ou de la déception — lorsqu'on apprit le lendemain que l'original du télégramme portait *décidée* et non pas *décédée*. La faute n'en était pas, cette fois au télégraphe, mais au médecin expéditeur, lequel abusait du droit de mal écrire accordé à sa profession et ne mettait jamais ni ponctuation ni accents.

Parodiant un mot fameux de Démosthènes, nous osons dire que, dans un télégramme important, la première condition à chercher ce n'est pas le laconisme, ni l'économie, c'est la clarté. La seconde, c'est la clarté, et la troisième encore la clarté.

Une lettre n'a pas besoin d'être libellée avec autant de précaution ; le contexte y éclaire les termes douteux. Mais dans la correspondance télégraphique il n'y a pas de contexte ; il n'y a ordinairement que le strict nécessaire.

Notre langue française, la plus claire de toutes, serait éminemment la langue télégraphique si on la télégraphiait comme on la parle. Mais elle marche encombrée de particules, d'articles, de pronoms et de prépositions, et l'on prend trop aisément le parti de l'alléger de tout ce bagage, qu'on juge inutile et qui ne l'est pas toujours, puisque sans lui elle devient un jargon digne des énigmes du Sphinx. Toute-

fois on s'explique cette tendance du public à télégraphier « partirai demain Marseille » et à parler latin en français, comme feu Ronsard. Nous tenons à employer le moins de mots possibles, et comme, sur ce point, nous sommes déjà constitués en infériorité vis-à-vis des expéditeurs qui usent d'un autre idiôme, nous nous rattrappons comme nous pouvons. En effet notre inexorable grammaire ne nous permet aucune de ces liaisons familières à l'Italien qui dit, par exemple « *Datemelo* » (donnez-le moi) ou « *andatevene meco* » (allez-vous-en avec moi); encore moins autorise-t-elle ces accouplements monstrueux qui allongent à perte d'haleine les terminologies des allemands et leur permettent de dire, par exemple « *Schulkinderspielgasse* » pour « rue du jeu des enfants de l'École » huit mots en un seul !

L'allemand, le grec, le latin, peuvent se décharger presque impunément des pronoms et des articles, parce qu'ils ont des déclinaisons qui les remplacent. Mais notre langue, cette noble gueuse, comme l'appelait Voltaire, est réduite à toutes sortes d'artifices pour marquer que tel adjectif doit être pris dans le sens féminin et non dans le masculin; que tel substantif est le complément de tel autre; que tel mot est le sujet et non le régime du verbe.

Le ciel nous préserve, malgré cette considération, de suggérer à qui que ce soit l'idée de rédiger, sauf nécessité absolue, ses dépêches en allemand ! L'allemand est la terreur des télégraphistes qui ne le connaissent pas. Pour une faute de lecture dans une transmission française ou anglaise, il en sera fait deux dans une transmission allemande, malgré un temps double mis à la recevoir. Et puis, si le français devient inintelligible lorsqu'on le télégraphie autrement qu'on ne le parle, l'allemand l'est trop souvent même quand on le télégraphie dans toute sa plénitude et sa correction. Ses pronoms sont trop identiques les uns aux autres. Voici une phrase de cinq mots des plus usuels : « *Sind sie in ihrem zimmer?* » je défie le plus subtil des grammairiens d'outre-Rhin, auquel je les présenterai tout seuls et sans contexte, de me dire s'ils signifient : « sont-elles dans leur chambre ? » ou « êtes-vous dans votre chambre ? » ou « sont-ils dans sa chambre? » ou « sont-elles dans votre chambre ? » ou « êtes-vous dans sa chambre ? » etc., etc.

Mais nous avons nommé le latin. L'usage de cette langue, en télégraphie, est formellement autorisé. Pourquoi ne l'emploierait-on pas de préférence, lorsqu'on s'adresse à un correspondant lettré ? Le latin est aussi clair que le français et réalise souvent une économie consi-

dérable de mots : *ægrotat Paulus ; veniat Jacobus quam celerrime ; Scripsi mane ; vespere iterum scribam. Cur non respondisti?* Cela fait 14 mots, sans compter l'adresse qui doit être en français, bien entendu, vu que les facteurs sont rarement bacheliers ès-lettres. Voyez maintenant la traduction : « Paul est malade ; que Jacques « vienne le plus vite possible. J'ai écrit ce matin ; j'écrirai de nou- « veau ce soir. Pourquoi n'avez-vous pas répondu? » Total 27 mots de texte, à peu près le double, pour dire exactement la même chose.

Le latin aurait de plus l'avantage non de supprimer complétement, veuillez bien le croire, mais de diminuer dans une forte mesure l'ennui qu'on éprouve à mettre des employés, si discrets qu'on les suppose, dans la confidence de ce qu'on écrit.

A ce propos, et en attendant qu'on ait trouvé le secret de transmettre les télégrammes fermés, comme les lettres, il paraîtra sans doute intéressant d'indiquer les moyens de correspondre *incognito.* L'administration, il est vrai, frappe d'une taxe double les transmissions de cette nature, en raison des soins spéciaux et du temps certainement double qu'exige leur collationnement. Mais ce n'est point là un motif suffisant pour faire reculer un expéditeur qui a un intérêt majeur à n'être pas deviné par des intermédiaires.

Les méthodes de *Cryptographie* sont nombreuses et variées pour ainsi dire à l'infini ; mais beaucoup se laissent déchiffrer trop aisément. Il faut ranger dans cette catégorie toutes celles qui sont simplement basées sur l'interversion des lettres de l'alphabet ou sur leur remplacement par des nombres. On sait, en effet, combien de fois chaque lettre se reproduit en moyenne sur un certain nombre de mots et la place qu'elle occupe généralement dans les bigrammes et les trigrammes.

Mais il existe d'autres procédés parfaitement appropriés à la correspondance télégraphique et qui offrent une sécurité plus grande. Nous empruntons les suivants à l'excellent *Guide* de M. Girardin, inspecteur des télégraphes belges. Aux personnes qui n'ont pas besoin d'en faire usage, ils offriront toujours un intérêt de curiosité.

1er Système. On divise l'alphabet en cinq groupes de lettres rangées dans un ordre convenu et parfaitement arbitraire, par exemple :

1					2					3					4					5				
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
f	g	k	l	p	j	o	v	b	a	m	n	y	s	t	i	r	e	c	z	h	x	q	u	d

Chaque lettre du texte que l'on veut rendre secret est indiqué par deux chiffres dont le premier représente le groupe et le second la place qu'occupe la lettre dans ce groupe. La phrase : *La situation empire, faillite imminente,* s'écrira donc :

14253441355425354122324331154142431125411414413543413 14413243323543.

Le destinataire du télégramme commencera par diviser les chiffres par tranches de deux : il recherchera ensuite dans son alphabet conventionnel à quelle lettre chaque couple de chiffres répond.

Les chiffres non utilisés, 6,7,8,9 et 0, ainsi que leurs combinaisons, peuvent être employés pour exprimer des mots ou des phrases qui se rencontrent souvent, telles que « arrivez immédiatement », « Tout va bien », « réponse par télégraphe ». On peut aussi les utiliser comme non-valeurs, dans le but de dérouter ceux qui voudraient déchiffrer le télégramme. Ainsi on pourrait convenir que le chiffre 6 ne signifie rien. Le correspondant le bifferait, dans ce cas, avant de commencer la traduction.

2e Système. On convient avec son correspondant d'un livre peu connu et l'on forme une clef de trois nombres, le premier indiquant la page du livre, le second la ligne et le troisième le mot qu'on veut exprimer. Une dépêche écrite de cette façon ne peut être comprise que de ceux qui connaissent le livre choisi.

En vue de diminuer autant que possible le nombre des chiffres et des signes soumis à la taxe, on pourrait ne faire usage que de dix pages du livre, de dix lignes par page et de dix mots par ligne, en désignant par un 0 la dixième page, la dixième ligne, et le dixième mot. Chaque mot serait ainsi représenté par trois chiffres, et l'on pourrait se dispenser de séparer les groupes par des points, des traits ou des virgules, séparation indispensable, pour éviter la confusion, dans le cas où l'on aurait des chiffres nécessitant chacun deux ou plusieurs caractères pour être exprimés.

A défaut de livre convenable, on pourrait composer un vocabulaire spécial, que l'on transcrirait sur deux cahiers et chaque correspondant en posséderait un.

3e Système. Les deux correspondants forment chacun un tableau composé d'un nombre convenu d'avance de cases dans le sens horizontal. Le nombre des cases dans le sens vertical n'est pas limité et dépend de la longueur de la communication.

Supposons que le nombre fixé d'avance de cases, en lignes ou tranches horizontales, soit 9, et qu'il s'agisse encore de la phrase. *La situation empire, faillite imminente.* La personne qui expédie inscrira dans son tableau les lettres de cette phrase dans leur ordre naturel, en allant de gauche à droite et en recommençant une nouvelle série horizontale, à la fin de la première, comme ci-dessous :

l	a	s	i	t	u	a	t	i
o	n	e	m	p	i	r	e	f
a	i	l	l	i	t	e	i	m
m	i	n	e	n	t	e		

Cela fait, elle écrit de nouveau, en allant de gauche à droite, les mêmes lettres et signes sur le feuillet à déposer au bureau télégraphique, mais en observant l'ordre vertical qu'ils occupent dans le rectangle. La dépêche affecte ainsi la forme suivante :

loamaniiselnimletpinuittareeteiifm

Pour la traduire le destinataire commence à rechercher le nombre de tranches horizontales employées par son correspondant. Il lui suffit, à cet effet, de diviser le nombre de lettres composant le texte secret par le nombre de cases convenu en ligne horizontale. Les unités du quotient lui donneront le nombre de tranches horizontales complètes, et la fraction le nombre de cases employées dans la dernière tranche.

Ceci fait, il transcrit les lettres de la dépêche dans les cases verticales de son tableau, c'est-à-dire en suivant l'ordre vertical que l'expéditeur a observé pour former la dépêche à envoyer au bureau télégraphique. En lisant ensuite ces lettres dans le sens horizontal, on obtient le télégramme primitif.

Ce procédé est très-efficace et beaucoup plus rapide qu'on ne le croit à une première lecture.

Les tableaux qu'il exige se dressent très-facilement, si l'on se sert de papier quadrillé, où les cases sont déjà formées.

Pour dérouter complétement celui qui chercherait à deviner une pareille missive, il suffirait de convenir de laisser en blanc certaines cases du tableau, ou d'entre-mêler les lettres de chiffres ou signes sans valeur.

4e système. — On convient d'un mot de clef, *roi,* par exemple. En regard de chacune des trois lettres de ce mot, on écrit toutes les lettres de l'alphabet dans autant d'ordres différents; au-dessus est placé l'alphabet dans son ordre naturel. On obtient ainsi le tableau suivant :

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	x	y	z
R	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	x	y	z	a
O	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	x	y	z	a	b
I	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	x	y	z	a	b	c

Prenons encore la phrase : *La situation empire, faillite imminente.* On écrit au-dessous des lettres de cette phrase les lettres du mot *roi,* comme ci-après :

La	*situation*	*empire,*	*faillite*	*imminente*
Ro	*iroiroiro*	*iroiro*	*iroiroir*	*oiroiroi*

On cherche ensuite dans le tableau la lettre qui correspond à chaque couple de lettres prise verticalement; pour la première couple (rl), on trouve *m;* pour la deuxième (oa), *c;* pour la troisième (is), *v,* etc. En un mot, on se sert de ce tableau comme d'une table de multiplication.

Le texte ainsi obtenu sera le suivant :

m c v j v y b v l p p h n r l s g i b k o m k x f k f p n k q f p x f

Lorsque le destinataire reçoit cette missive, il écrit au-dessous des lettres dont elle est composée les lettres du mot *roi* :

m	c	v	j	v	y	b	v	l, etc.
r	o	i	r	o	i	r	o	i

Il fait l'opération inverse de celle effectuée par son correspondant, c'est-à-dire, il cherche dans l'alphabet ordinaire du tableau les lettres qui correspondent aux couples *rm, oc, iv, y,* etc; pour la première,

il trouve *l*, pour la seconde *a*, pour la troisième *s*, etc. Il obtient ainsi toutes les lettres de la phrase primitive.

Cette manière d'écrire offre d'autant plus de sécurité qu'une même lettre du texte secret représente des lettres différentes du texte clair. Elle déjouerait donc toutes les tentatives qui seraient faites pour la deviner.

Il est à remarquer aussi que le texte chiffré ne contient pas plus de signes que le texte en langage ordinaire, ce qui est avantageux au point de vue de la taxation.

Tels sont les procédés que nous croyons les plus favorables au secret des correspondants et à la transmission télégraphique.

Pour la taxe, tous les chiffres, lettres secrètes ou signes de ponctuation employés dans une dépêche chiffrée sont additionnés. Le total divisé par cinq donne le nombre de mots qu'ils représentent ; l'excédant, s'il y en a, compte pour un mot. Ainsi la phrase que nous avons prise pour exemple serait comptée pour quatorze mots dans notre premier système cryptographique, et pour sept dans le troisième et dans le quatrième.

VIII

APPLICATIONS DE LA TÉLÉGRAPHIE ; SES INFLUENCES.

Si de toutes les inventions modernes l'électricité est celle qui frappe le plus l'imagination, elle n'est cependant pas la plus précieuse au point de vue des services rendus : ce titre appartient à la vapeur. Toutefois ses applications sont innombrables, et pour ne parler ici que de la télégraphie, sans elle l'exploitation des chemins de fer serait impossible sur une aussi large échelle. Il passe deux cents et quelques trains par jour sur le pont d'Asnières : deux par quart d'heure ! Que d'accidents, de collisions inévitables, sans le fil télégraphique partout présent et partout bien informé !

Le télégraphe a reçu et reçoit encore quelques services des chemins de fer, mais il les leur a bien rendus. Il a trouvé toutes prêtes sur leurs terrains, et sans avoir besoin d'expropriations, des lignes tracées d'avance, larges et courant directement aux grands centres de populations ; mais, ces lignes ferrées, c'est grâce à lui que ceux qui les lui ont prêtées peuvent les parcourir nuit et jour sans danger.

La science proprement dite lui doit également beaucoup.

Par lui la géographie a pu déterminer les longitudes avec une facilité et une sûreté auparavant inconnues. On sait que la longitude d'un lieu c'est la différence entre l'instant du passage du soleil au zénith de ce lieu et celui du même passage au méridien convenu, c'est-à-dire pour nous à l'Observatoire de Paris, pour les Anglais à celui de Greenwich, pour les Espagnols à celui de Cadix, etc. L'unité du méridien : encore un desideratum qu'ont connu nos pères — lorsqu'à la suite d'une ordonnance de Louis XIII, l'Europe entière avait adopté l'île de Fer, dans les Canaries — et que nous avons perdu! Encore un pas d'écrevisse tout récent sur cette route du progrès où les peuples modernes ont la prétention de n'avoir jamais marché à reculons!

Autrefois le méridien se déterminait uniquement par le chronomètre. Aujourd'hui deux observateurs prennent simultanément l'heure exacte, l'un de Paris, par exemple, l'autre d'un point quelconque du globe, pourvu qu'il soit relié à Paris par un fil. Un simple contact de ce fil sur la pile indique aux observateurs le moment précis, mathématique, de l'observation, et l'on fait la différence. C'est ainsi qu'après la pose du câble transatlantique, le premier soin des savants a été de déterminer le méridien de New-York par rapport à Greenwich.

La météorologie a été transformée par la télégraphie; elle est devenue une science toute nouvelle. Non-seulement à un moment donné, on connaît à Paris, comme jadis, le temps qu'il y fait sur place, la température, la densité de l'atmosphère, la force et la direction du vent; mais on y possède ces mêmes renseignements en ce qui concerne une foule de localités choisies dans toutes les directions des mers et des montagnes de l'Europe, et l'on peut ainsi prévoir les orages et les annoncer à l'Espagne à l'instant où ils s'élancent du fond de la Norwége, ou réciproquement. Eurus a beau courir et Aquilon déployer toute la vigueur de ses ailes : qu'est-ce que l'antique Eurus? Qu'est-ce que l'Aquilon, le Notus et l'Africus mythologiques, ces impétueux enfants d'Eole? Des invalides, des coursiers poussifs, de véritables messagers boiteux lorsqu'on les compare à l'électricité. On a pris la mesure exacte de leurs forces : ils font vingt-cinq lieues à l'heure; mais elle fait, elle, soixante-dix-sept mille lieues à la seconde, c'est-à-dire neuf fois le tour du globe terrestre!

Les Américains, toujours excentriques, tirent du télégraphe un parti fort original : les joueurs l'emploient volontiers, dit-on, pour faire

leur partie d'échecs d'une ville à l'autre, et les médecins pour traiter leurs malades. Toutefois, si l'enjeu était considérable, je ne m'y fierais pas, du moins pas au médecin.

On cite également un mariage accompli par voie télégraphique, les deux époux étant à un bout du fil et le ministre à l'autre. Naturellement il fut suivi un peu plus tard, de divorce et de procès. Il est fâcheux pour les avocats que la mode n'en ait pas pris. Dame Thémis eût trouvé là une belle source de revenus.

Grâce à la télégraphie, un régulateur unique peut donner l'heure simultanément dans toute une ville et la distribuerait, au besoin, par toute la France.

Grâce à elle encore, a été construit par M. l'abbé Laborde un piano électrique dont on peut jouer à distance et qui, multiplié dans quinze salons, donnerait quinze concerts sous la pression d'une même main. Quinze concerts à la fois! On frémit rien que d'y penser. Changeons de sujet? Le moins qu'on parle d'inventions aussi meurtrières, c'est le mieux.

Les applications du télégraphe à l'industrie de la grande pêche sont également fort remarquables. Ainsi, quand les harengs apparaissent sur les côtes méridionales de la Norwége, le fil électrique suit de golfe en golfe la marche errante de leurs bataillons phosphorescents; il signale aux pêcheurs du centre et du nord à quel moment précis et sur quels points il les faut venir attendre. Ainsi, maintenant surtout qu'un câble relie Brest à Saint-Pierre et Miquelon, l'armateur dunkerquois, avant d'expédier ses navires, saura si la morue se présente abondante à Terre-Neuve.

Nous avons vu combien le télégraphe est précieux pour les chemins de fer. Il rend moins de services aux bateaux à vapeur; il leur est cependant utile, à l'occasion. Le 7 avril de la présente année, la malle partie de Calais à une heure et demie du soir n'était pas encore à Douvres à quatre heures. Ce retard fut signalé. Aussitôt tout le personnel nautique disponible fut sur pied dans les deux ports. Entre cinq et six heures deux pyroscaphes partaient de Douvres et deux autres de Calais à la recherche de l'égaré, qu'on rencontra flottant, à la merci des flots, par suite d'un accident dans sa machine.

Dans les affaires, le télégraphe a apporté jusqu'ici de sérieux avantages, mais aux gros capitalistes. Après l'abaissement des tarifs, ces avantages s'égaliseront pour tous, et il y aura compensation. Qu'importe, par exemple, qu'on connaisse quinze jours plus tôt le cours du

café à Rio ou du coton à New-York, si tout le monde les connaît en même temps?

Mais le bénéfice pour les relations de famille et d'amitié reste incontestable. Plus d'une mère, appelée subitement auprès d'un fils mourant, a remercié l'électricité sans laquelle elle ne l'eût revu que mort.

Enfin la télégraphie réalise pour la sécurité publique l'idéal de M. Vidocq, de terrible mémoire. Où trouver un agent de police doué, comme elle, du don d'ubiquité et toujours prêt à devancer un fugitif dans toutes les directions imaginables? Un juge américain disait, en montrant le fil électrique par l'intervention duquel un assassin avait pu être arrêté : « Voilà les cordes qui ont pendu Powell. » En France les malfaiteurs connaissent si bien ces « cordes » redoutables qu'après avoir fait un mauvais coup ils n'osent plus se servir des chemins de fer pour échapper à la justice.

Mais quelles seront, à un point de vue plus général, les influences morales du télégraphe? Quels seront ses résultats pour la société, la politique, les mœurs et la littérature? Parmi ces résultats, il en est de visibles dès aujourd'hui, d'autres qu'il est aisé de prédire sans être prophète, mais seulement observateur.

Les plus certains ne sont pas le moins du monde, à notre avis, ceux dont on parle le plus : la fusion des peuples, la fraternité universelle, l'impossibilité des guerres dans l'avenir en raison de la communauté des intérêts. Rien de facile comme les mouvements oratoires sur ce thème. Le *Siècle*, l'*Opinion* et bien d'autres journaux doivent les deux tiers de leur popularité à cette phraséologie ronflante et vide, mais d'un effet sûr, les badauds, comme on sait, formant toute autre chose qu'une imperceptible minorité dans la foule des liseurs de journaux.

Sans doute, — aveugle qui ne le verrait point! — l'électricité et la vapeur combinées rapprochent les distances et effacent les frontières. Sans doute elles poussent au développement du commerce et de l'industrie et à la diffusion de leurs produits, bref au bien être matériel. Mais les grandes plaies sociales, la guerre, le paupérisme, l'éternelle inquiétude du cœur humain ont leurs sources ailleurs. Pour être plus heureux, pour vivre en meilleur accord avec son voisin, il ne s'agit pas d'être mieux vêtu, mieux logé, ni même plus instruit : il s'agit d'être plus vertueux. Or plût au ciel que, sous ce rapport, le mouvement industriel se bornât à laisser les masses dans le statu quo!

Il ne nous semble pas même démontré qu'il y ait progrès d'une façon absolue sous le rapport matériel. Nombre de denrées qui, autrefois, périssaient sur place ou s'y donnaient pour rien, trouvent maintenant des consommateurs à l'autre bout du monde. Mais si les prix s'élèvent aux centres de production, ils ne s'abaissent point pour cela, ou fort peu, aux centres de consommation, et l'équilibre se fait dans une cherté commune. En outre, si les besoins sont plus faciles à satisfaire, ils deviennent aussi plus nombreux, plus impérieux; nous nous en créons de factices que nos pères ne connaissaient point et qui se transforment en nécessités premières. L'homme riche peut jouir d'une plus grande surface de ce monde. Chaque année les Anglais accourent en plus grand nombre aux Pyrénées et aux Alpes, et ils reçoivent leurs primeurs plus tôt. — Pauvres gens qui, pour l'observer en passant, se condamnent à ne jamais manger une bonne cerise ni un artichaut muri par le vrai soleil, parce qu'ils se font un point d'honneur de ne vouloir que du rare et du cher! — Mais le spleen a-t-il cessé d'être du voyage? Mais la facilité des transports et des correspondances éloignées ont-elles contribué en quoi que ce soit, jusqu'à ce jour, à faire qu'il y ait moins de pauvres, ou des pauvres moins misérables, ou surtout des pauvres plus résignés et moins ulcérés d'envie et de rancunes?

Le plus clair de l'action de l'électricité et de la vapeur, c'est la puissance indéfinie de centralisation des sociétés modernes; c'est la facilité d'absorption des petites puissances par les grandes, des campagnes par les villes et des personnalités secondaires, de quelque nature qu'elles soient, par les principales. Depuis qu'il n'existe plus de distances, les empires les plus vastes, comme la Russie, sont devenus aussi aisés à gouverner que la Suisse ou la Belgique. Plus d'autonomies provinciales, plus de franchises municipales, plus de vie politique, littéraire ou autre en dehors des capitales. Ces dernières absorbent toute la sève d'un pays. L'Europe, dans un siècle, peut-être avant, se résumera en cinq ou six têtes monstrueuses, démesurément engraissées sur autant de corps maigres.

Mais c'est assez nous occuper des effets communs aux deux grandes inventions de notre siècle. Voyons ceux du télégraphe tout seul.

En devenant la source ordinaire des informations politiques, le télégraphe a singulièrement dénaturé la valeur et la portée des nouvelles qu'il donne dans les journaux. Jadis on ne connaissait les événements qu'assez tard; mais le récit en arrivait simultanément par

vingt appréciateurs différents qui se contrôlaient, s'atténuaient ou se renforçaient mutuellement. Aujourd'hui les télégrammes concernant les affaires de tous, sont monopolisés par trois ou quatre agences, lesquelles, au fond, n'en font qu'une seule, et l'opinion publique est à la merci de ces puissants industriels. Si un parti, si un gouvernement sont assez habiles pour mettre la main dessus, plus rien ne se transmettra en primeur que ce qui plaira à ce parti. Et combien de gens ne lisent plus de leur journal que le feuilleton et les paragraphes intitulés : Bulletin de la télégraphie privée! A la vérité, huit jours après avoir été annoncés d'une certaine façon dans ledit bulletin, les faits seront démentis ou présentés tout différemment dans une correspondance sous forme de lettre, mais qui aura le tort d'être longue et souvent diffuse, que beaucoup ne liront point et qui, dans tous les cas, effacera mal la première impression produite. M. de Cavour était passé maître dans l'art de dicter des oracles au télégraphe, et l'unité italienne doit aux agences Reuter, Havas et Stefani la moitié de l'engouement où elle plongea momentanément l'Europe. Tout récemment encore, dans l'Espagne en révolution, un meurtre est commis dans la cathédrale de Santiago. Durant quatre jours, juste le temps de laisser arriver une lettre, le télégraphe incrimine l'archevêque, annonce l'arrestation de tout le chapitre, affirme et réaffirme la fermeture du séminaire, peint à satiété l'indignation locale contre les couvents. Puis, tout d'un coup, c'est fini : il ne dément ni ne rectifie aucun de ses dires, mais il s'occupe d'autre chose ; car la parole, sur l'incident, est à la poste. Il se trouve alors, au rapport de celle-ci, que tout compte fait, il y a eu une arrestation d'ecclésiastique, laquelle même n'a pas été maintenue plus de quelques jours, faute d'éléments d'accusation suffisants pour baser un procès sérieux. Mais qu'importe? Le tour est fait. Les lecteurs superficiels des journaux n'en gardent pas moins le souvenir plus ou moins vague de l'affreux assassinat commis par le clergé, ou sous l'inspiration du clergé, dans la cathédrale de Santiago.

Ce qui se passe actuellement au Paraguay fera mieux saisir notre pensée. Depuis tantôt six ans que ce petit diminutif de pays soutient, à un contre vingt, une lutte gigantesque dont j'admire hautement l'énergie, bien que, des causes véritables qui l'ont amenée, je ne sache pas le premier mot, — un Brésilien m'affirmait naguère que le Paraguay avait voulu conquérir le Brésil, je veux bien le croire — depuis, dis-je, le commencement de cette lutte, les paquebots nous

apportent régulièrement, tous les quinze jours, deux correspondances qui, non moins régulièrement, sont la contradiction à peu près absolue l'une de l'autre. Ici Lopez est abattu, abandonné des siens, en désarroi et en fuite; là il reste plein de confiance, reculant périodiquement devant le nombre, mais toujours indompté. Que demain le télégraphe, au lieu de s'arrêter à Lisbonne, soit prolongé jusqu'à la capitale du Brésil; il ne nous enverra plus qu'une des deux correspondances : on devine laquelle.

Hélas! nous avons vu à propos du Mexique, de 1862 à 1865, quelque chose de semblable et qui nous touchait de plus près. Si j'avais eu, moi tout le premier, deux sources d'informations, dont une remontant directement à Juarez, il est probable que je n'aurais jamais souscrit d'obligation mexicaine.

Mais le plus piquant de la situation faite par le télégraphe à la presse européenne, c'est que les informateurs qui, surtout en temps de conflit, ne servent qu'un des partis en cause, présentent aux organes de tous la note à solder. Ainsi telle catégorie de publicistes paient, c'est le cas de le dire, pour se faire donner les étrivières, à eux et à leurs amis.

L'homme sage, en règle générale, ne doit accueillir les bulletins télégraphiques des journaux que sous bénéfice d'inventaire, jusqu'à ce que le monopole, dans cette industrie, ait fait une place à la concurrence, ce qui n'arrivera pas de sitôt.

Le télégraphe permettrait d'introduire dans l'administration, si on le voulait bien, plus d'une simplification et d'une économie. On se demandait déjà avant lui à quoi servent les sous-préfets; on pourra bientôt en dire autant des préfets. Leurs fonctions, du moins, sont devenues moins délicates, moins importantes. Les agents à distance ont perdu toute initiative.

Les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires et diplomates de toutes dénominations n'ont plus besoin d'agir ni de rien décider par eux-mêmes; ils le voudraient qu'on ne leur en reconnaîtrait plus le droit, tant il leur est facile de consulter leur gouvernement à toute heure du jour et de la nuit. L'institution ne périra pas pour cela; mais elle ne servira plus, — a-t-elle jamais servi beaucoup à autre chose? — qu'à donner des dîners, aux frais de l'État, et à organiser des cotillons internationaux. On conservera religieusement tout ce personnel, comme on conserve les courriers d'ambassades qui, depuis longtemps, n'ont plus de raison d'être, mais qui émargent toujours au budget par la raison qu'ils y ont émargé.

Qu'est-ce qu'un général d'armée au bout d'un fil? Un pantin obéissant dans la main du ministre de la guerre. — Qu'on nous passe, en considération de sa justesse, cette comparaison irrévérencieuse. — Ceux qui ont approché le maréchal Pélissier en Crimée se rappellent ses impatiences contre le télégraphe; il est vrai que la patience n'était pas la vertu favorite du vainqueur de Malakoff.

La première campagne de Bonaparte en Italie serait-elle possible aujourd'hui? Non certainement, car alors le jeune héros n'était qu'un subalterne obligé de prendre, s'il l'avait pu, les instructions du ministère. Mais celle de Russie le serait encore, car l'Empereur y agissait en maître et sans contrôle.

On peut donc s'attendre à voir plus d'une fois le télégraphe paralyser le génie d'un simple général en chef, les séductions d'un négociateur et l'habileté d'un administrateur. S'il empêche des actions d'éclat, il empêchera aussi des fautes, et peut-être y aura-t-il compensation. Le télégraphe, nous le répétons, est une invention despotique et éminemment centralisatrice.

Ce que nous venons de dire s'applique, dans les affaires privées, à tous les représentants de commerce ou d'industrie, à tous les responsables quels qu'ils soient, dont la personnalité se trouve désormais notablement amoindrie. On peut redouter en outre que, dans les relations sociales, le télégraphe ne contribue point à nous ramener à l'élégance de nos aïeux ni à leurs formes d'exquise courtoisie dont nous sommes déjà si loin.

Une lettre est incomparablement plus ennuyeuse à rédiger qu'un télégramme; le second tend déjà à se substituer à la première, jusque dans l'intimité de la vie privée. Non-seulement il s'écrit sans aucun soin particulier et sur le premier papier venu, mais il dispense de protestations souvent embarrassantes et de formules souvent banales. Et puis il est si court et si vite fait! Il sacrifie jusqu'aux articles, prépositions, pronoms et autres menues particules encombrantes qui, nous l'avons déjà remarqué, font la lourdeur, mais aussi l'incomparable clarté de notre langue et qui ont aidé à lui conquérir la suprématie littéraire en Europe.

L'euphonie, la politesse, à quoi bon? Il s'agit bien d'autre chose : il s'agit d'économie, et cette considération prime tout le reste; c'est convenu.

Le style télégraphique a un type plus ancien que le télégraphe, et ce type, s'il se généralise jamais, n'est pas de nature à faire tressaillir

d'aise, par anticipation, les Vaugelas du vingtième siècle : c'est le style nègre.

« Virginie hésitait partir France. Pouvait pas exprimer Paul com-
« bien préférait plaisir le voir aux promesses fortune tante ; peu fallut
« que renonçât complétement voyage... »

— Qu'elle y renonce, morbleu ! qu'elle y renonce et qu'elle nous épargne la suite de ses aventures ! s'écrierait, en se bouchant les oreilles, l'immortel auteur de *Paul et Virginie* s'il nous entendait travestir son œuvre dans ce jargon.

Du reste, n'exagérons rien. Nous n'allons pas jusqu'à redouter les envahissements de ce laconisme dans la littérature proprement dite, où il ne serait cependant pas toujours absolument déplacé, si on l'y mesurait à petites doses... Non, jamais M. Buloz n'acceptera de Mme Sand un roman de style nègre — ou télégraphique — et jamais non plus M. Veuillot n'en demandera à Mme Bourdon ou à nous-même. Soyons complétement rassurés là-dessus.

Mais il arrivera certainement plus d'une fois, la paresse aidant, qu'on rendra compte de la sorte d'un événement que, sans le télégraphe, on eût annoncé dans la plénitude de ses développements naturels. « Détails suivent par lettres » ajoute-t-on. Et la lettre annoncée n'est jamais écrite. Nous avons connu un jeune homme qui venait de faire un voyage de quinze jours et qui, dans cet intervalle, avait envoyé à sa famille quinze télégrammes et pas une lettre. En d'autres termes, ce jeune homme ne s'était pas mis une seule fois dans la nécessité d'analyser ce qu'il éprouvait, de décrire et de justifier ses admirations, de mêler à ses jouissances sur la terre étrangère la pensée du foyer natal absent. Sa mère et ses sœurs n'avaient pu une seule fois s'associer à ses pérégrinations et vivre de sa vie. Il se portait bien, et il était arrivé tel jour, telle heure, à tel endroit : voilà tout ce qu'on connaissait de ses sentiments. Mais lui-même, un jour, s'il relit jamais les froids messages qui terminaient chacune de ses journées, est-ce que ces bulletins sommaires et incolores, est-ce que ces caractères tracés par une machine ou par une main inconnue ressusciteront pour lui les chaudes impressions du voyage? Retrouvera-t-il dans les plis banals du papier administratif le moindre parfum des enthousiasmes juvéniles de ses belles années?

Gardez-vous, jeunes gens, d'oublier la langue du cœur pour celle des affaires. Gardez-vous, sauf le cas de nécessité, de toute correspondance à tant le mot, ou l'usage conspire avec la paresse pour assé-

cher, pour écourter l'expression. Gardez-vous, pères, mères, fils et amis, des confidences sans épanchements, où l'on est obligé d'admettre en tiers l'oreille d'un indifférent... Nous ne recommandons rien aux amoureux : ils s'en garderont bien tout seuls.

L'écueil que nous venons de signaler paraîtra chimérique à plus d'un lecteur : il n'en existe pas moins, et il est redoutable pour l'art épistolaire. Aujourd'hui, Mme de Sévigné et Mme de Maintenon, Voltaire et Joseph de Maistre n'écriraient plus qu'une moitié de leurs lettres : ils télégraphieraient l'autre.

Supposez que Mme de Sévigné s'avisât encore d'adresser à sa fille l'adorable commérage qui est dans toutes les mémoires :

« Je m'en vais vous mander la chose la plus étonnante, la plus surprenante, la plus merveilleuse, la plus miraculeuse, la plus triomphante, la plus étourdissante, la plus brillante et la plus digne d'envie ; une chose que nous ne saurions croire à Paris, comment la pourrait-on croire à Lyon? Une chose qui fait crier miséricorde à tout le monde; une chose qui se fera dimanche et qui ne sera peut-être pas faite lundi..., etc... »

— « Eh! ma chère mère, s'écrierait Mme de Grignan, inutile de nous faire tant chercher : vous nous avez télégraphié le mot de l'énigme. »

A moins qu'elle ne répliquât : « Chère mère, mais savez-vous que vous êtes bien négligente de ne m'avoir pas mandé tout d'abord par le télégraphe une aussi grosse nouvelle? »

IX

CONCLUSION

Malgré les progrès incessants de la télégraphie française, il lui reste à réaliser encore plus d'une amélioration désirable.

Pour ne parler que de celles qui intéressent tout le monde, on a hâte de voir terminer le réseau cantonnal qui doit mettre, dans la mesure du possible, le télégraphe à la portée des habitants des campagnes.

Ce progrès en amènera un autre : l'uniformité des frais d'exprès. On conçoit que lorsque les bureaux étaient encore clair-semés, lorsqu'entre certains d'entre eux les kilomètres se comptaient par dizaines, il ne fallait pas songer à fixer, même approximativement, un

chiffre moyen pour le port des dépêches au delà des points télégraphiques d'arrivée. Telle course n'atteignait pas un kilomètre, telle autre en dépassait trente. C'est donc avec justice que la rémunération exigée par l'administration a été, pour chaque cas particulier, proportionnée au service rendu, et le prix fixé à 0 fr. 50 par kilomètre. Mais les distances étant le plus souvent ignorées du bureau où l'on dépose les dépêches, il en résulte pour celui-ci une sérieuse complication de renseignements à demander, et pour l'expéditeur un retard dans le règlement de la taxe, retard fort regrettable si c'est un voyageur. Espérons qu'un tarif uniforme deviendra prochainement possible. En réclamant, par exemple, 3 francs par exprès, l'administration perdrait sur les longues distances désormais assez rares, mais elle gagnerait sur les petites. Ne pourrait-on pas au moins autoriser exceptionnellement, la perception des frais d'exprès sur le destinataire, au lieu de les exiger de l'expéditeur?

La question des envois d'argent par le télégraphe a été souvent agitée. En France, elle n'est pas encore descendue dans la pratique. « A ceux qui arguent des difficultés de sa réalisation, écrivait à ce propos M. Ph. Dauriac en 1865, je répondrai non par des raisonnements : — ils répliqueraient par d'autres et la question n'avancerait pas, — mais par des faits. Cette innovation existe dans le grand duché de Bade depuis dix-huit mois. » Effectivement, on peut verser dans une station télégraphique badoise quelconque une somme qui, sur avis donné par dépêche, est payée par la station correspondante. Il serait du reste facile, au cas où la somme serait trop élevée, de la faire compter au destinataire non par le bureau télégraphique, mais par le receveur des finances ou percepteur du lieu. C'est là une question de détail.

En résumé, la télégraphie française n'a pas encore atteint — et n'atteindra jamais — cet idéal qui s'éloigne sans cesse de nous à mesure que nous en approchons; mais elle ne redoute la comparaison avec aucune de ses émules des pays étrangers. L'homme qui, en seize ans, l'a amenée du dernier rang au premier, et qui l'y soutient, n'a pas fait de sa direction générale une sinécure; et si, comme nul n'en doute, il est en mesure de faire face à l'expansion imminente et incalculable du service, bien peu de Sénateurs auront aussi bien gagné leur fauteuil.

Une dernière observation d'une portée générale. Les administrations réclament à leur tête des organisateurs plutôt que des spécia-

listes, et ces derniers ne sont pas ordinairement ceux qui leur font faire le plus de progrès. Sans doute il importe qu'un administrateur ait une idée technique générale, mais suffisamment exacte de l'instrument dont il doit diriger le fonctionnement ; mais il n'est point nécessaire qu'il ait passé une moitié de sa vie à le faire fonctionner de ses propres mains. Rien de plus redoutable particulièrement qu'un administrateur inventeur. Voir d'ensemble et de haut lui est comme impossible ; il est juge et partie dans les questions d'application ; il s'absorbe dans les détails, pour ne pas dire dans sa propre personnalité. Ainsi, nous l'avons vu, si la télégraphie française n'avait eu le bonheur de passer à temps sous d'autres lois, nous en serions peut-être encore à l'appareil Foy-Bréguet.

Nous avons bien du mérite à ne pas terminer, à ce propos, par un trait de satire... Mais nous aimons mieux rappeler une chose que nous avons entendu répéter à de vieux marins : c'est que jamais la marine n'eut de meilleurs ministres que MM. Hyde de Neuville sous la Restauration, et Théodore Ducos sous le second empire, bien que ces deux personnages ne fussent marins ni l'un ni l'autre.

D'ARMENTIÈRES.

LA PRÉDICATION

ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU XIIIe SIÈCLE [1]

Voici près d'un demi-siècle que l'on n'a guère cessé, en France, d'étudier le moyen âge. Loin pourtant d'être épuisée, la matière, eu égard à ce qui reste à faire, n'est encore qu'effleurée à peine. Ce que la Fontaine dit de la fiction, on peut justement l'appliquer à cette période de notre histoire. Le moyen âge est un pays plein de terres inconnues, et les érudits font tous les jours des découvertes nouvelles. C'est où apparaît clairement l'utilité, tant de fois contestée, des académies. Cette continuité de recherches, qui, transmettant de l'un à l'autre le fil de la tradition scientifique, étend les horizons, grandit les points de vue, et, par là, modifie les idées reçues jusqu'alors sur les événements, les hommes, les mœurs, la littérature et les arts du moyen âge, risquerait d'être fréquemment interrompue, dans un pays où non-seulement la masse du public, mais les lettrés eux-mêmes font profession d'ignorer les antiquités nationales, sans les encouragements accordés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à ce genre d'étude, auquel les peuples qui ont un passé devraient donner la première place. Les prix décernés aux érudits les dédommagent de l'indifférence presque scandaleuse du public français. Les sujets mis au concours dirigent l'attention des travailleurs vers des régions inexplorées, où peut-être ils ne songeaient guère à porter leurs pas, et d'où ils reviennent pourtant avec une abondance de faits nouveaux. Je ne veux d'autre preuve que le livre de M. Lecoy de la Marche, sorti victorieux du concours institué en 1867 sur cette question :

(1) *La chaire française au moyen âge spécialement au* XIIIe *siècle*, d'après les manuscrits contemporains, par A. Lecoy de la Marche, archiviste aux archives de l'empire. Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris. Didier. 1868, in-8 de XIV-504 9.

« Étudier les sermons composés ou prêchés en France pendant le « XIIIe siècle.

« Rechercher les noms des auteurs et les circonstances les plus im- « portantes de leur vie.

« Signaler les renseignements qu'on pourra découvrir dans leurs « ouvrages, sur les mœurs du temps, sur l'état des esprits, sur l'em- « ploi de la langue vulgaire, et en général sur l'histoire religieuse et « civile du XIIIe siècle. »

Un tel sujet avait de quoi tenter les concurrents et les effrayer tout ensemble. Il était parfaitement neuf, car, suivant la manie qui veut qu'en politique nous ne remontions pas au delà de 1789, il est très-difficile, en histoire littéraire, d'accoutumer nos compatriotes à compter pour quelque chose ce qui a précédé le grand siècle, ou du moins ce qui est antérieur à la Renaissance.

Le sermon se personnifiant, pour nous, dans les maîtres du genre, Bossuet, Bourdaloue, Massillon, on n'avait guère songé à en retracer l'histoire, et tout au plus étudiait-on les prédécesseurs immédiats de ces grands hommes pour mesurer la distance qui les en sépare. Entre les pères de l'Église et la grande école du siècle de Louis XIV s'étendait un vaste espace que l'on abandonnait de grand cœur à ce qu'il est convenu d'appeler les ténèbres de la barbarie. Un homme d'esprit et de goût, M. Gérusez, s'était pourtant, quoique de pure race universitaire, aventuré dans ces ténèbres, et il en avait rapporté une piquante étude sur l'éloquence religieuse au XVe siècle. Mais ce bon exemple n'avait point trouvé d'imitateurs, et, malgré les pages consacrées par M. Moland dans ses *Origines littéraires de la France* aux sermons de Maurice de Sully, la prédication, au moyen âge et plus spécialement au XIIIe siècle, attendait encore son historien. En abordant la question proposée par l'Académie, on était donc assuré de ne point faire une œuvre banale, ce qui, par ce temps de banalité littéraire, n'est pas un médiocre avantage. Mais cet avantage était compensé terriblement par l'absence de tout guide et la nécessité de travailler presque exclusivement sur des documents manuscrits. La collection d'Échard et Quétif, consacrée aux écrivains de l'ordre de Saint-Dominique; celle de Wadding, concernant l'ordre de saint François; enfin, l'*Histoire littéraire de France,* telles sont les sources imprimées d'où l'on pouvait espérer de tirer quelque secours. Encore fallait-il se tenir constamment sur ses gardes, les auteurs de ces vastes collections, qui embrassent bien d'autres matières que la prédication, n'ayant pu traiter

en détail, avec une pleine connaissance des textes, les questions qui s'y rattachent, et par conséquent demandant à être contrôlés et critiqués avec un soin minutieux.

Le véritable fondement du travail reposait sur l'immense quantité de sermons inédits que contiennent nos bibliothèques, et principalement la Bibliothèque Impériale. Le labeur était donc effrayant, et, de plus, exigeait des connaissances spéciales, que l'on ne puise guère, en France, ailleurs qu'à l'école des Chartes. Rien donc d'étonnant qu'un élève de cette école ait remporté le prix proposé, et nous ait doté du livre véritablement original dont nous allons essayer de présenter ici un résumé aussi clair, aussi fidèle que possible, en nous efforçant de dégager de la masse des détails accumulés dans ce volume, les points principaux, les plus importants résultats, sans nous interdire les réflexions, ni même les digressions, et en ornant notre résumé de quelques-unes des piquantes anecdotes rapportées par M. Lecoy. Le principal office du critique en ces matières, c'est, à mon sens, de comprendre, et de faire comprendre. Quant il s'agit de travaux d'érudition et qu'on s'est chargé d'en rendre compte au grand public, on est moins juge que rapporteur.

I

Le sermon est d'institution divine. Le Sauveur en a donné à la fois le précepte et le modèle. A l'âge de douze ans, dans le temple, il enseignait les docteurs. Durant les trois années de sa vie publique, il n'a cessé de répandre, avec une munificence infinie, les trésors de sa sagesse, réalisant ainsi, pour le salut du monde, le type idéal de la prédication. Mais comme il fallait qu'il retournât prendre place à la droite de son Père et qu'il privât le monde de sa présence, dont aussi le monde n'était pas digne, il s'est substitué ses disciples et leurs successeurs jusqu'à la fin des siècles, il les a faits pêcheurs d'hommes, et leur a commandé d'enseigner les nations. Ses disciples ont obéi, la prédication n'a point cessé, et, comme elle participe de l'immutabilité dont a été douée l'Église, elle ne cessera qu'au dernier jour, alors que le temps s'évanouira dans l'éternité, d'où il émane.

La prédication primitive ou apostolique a un double caractère, selon qu'elle s'adresse aux païens ou aux fidèles. Quand elle s'adresse aux païens, préoccupée avant tout de les convertir, elle dédaigne les préceptes de l'art oratoire et les artifices de la rhétorique; elle est

énergique et fière, pleine de véhémence et de liberté; elle somme, pour ainsi dire, les idoles de disparaître devant le Dieu inconnu. Quand elle s'adresse aux fidèles, elle n'a pas davantage recours aux subtilités de la dialectique et aux raffinements du beau langage; mais, prenant le caractère d'un enseignement doctrinal et régulier, elle consiste en des conversations simples et familières, qui, roulant sur l'Évangile, s'engagent à la messe entre l'évêque et le peuple, comme un maître qui cause avec ses disciples. C'est là proprement l'homéles ou le sermon; car, malgré la distinction qu'on a établie, dans les temps modernes, entre ces deux mots, ils sont synonymes et désignent, l'un en grec et l'autre en latin, un dialogue, un entretien familier. La période apostolique se termine au IVe siècle, lors du triomphe public de l'Église, sous Constantin.

Alors commence la prédication des Pères, qui prend un caractère tout nouveau et bien remarquable. De même que l'Église, sans confondre ses destinées immortelles avec les derniers jours de la décadence romaine, fait, pour un temps, alliance avec l'empire, ainsi la prédication religieuse ne dédaigne pas, maintenant qu'elle n'en est plus réduite à parler bas dans l'obscurité des catacombes, d'emprunter les richesses de l'éloquence profane, et de s'orner des dépouilles d'un Démosthène et d'un Cicéron. Tout en constatant la différence qui sépare cette période de la précédente, je ne puis, pour ma part, regretter le caractère nouveau que prend, au IVe siècle, la prédication chrétienne. N'est-il pas dans l'ordre de la Providence et dans la sagesse de l'Église de varier, suivant les temps et dans la mesure du besoin des peuples, non la doctrine, qui est immuable, mais la forme de l'enseignement? Maintenant que l'Église avait pris place dans l'État comme institution publique, et que ses solennités étaient reconnues et consacrées par la loi, n'était-il pas juste et naturel que la parole de ses docteurs se revêtît d'éclat et de magnificence comme ses temples et ses autels? Non, je ne puis regretter l'art qui règle les sublimes élans d'un Basile, d'un Grégoire et d'un Chrysostome; je ne puis regretter cet enthousiasme pour les lettres, ce goût passionné du beau qui s'allie avec tant de vigueur d'esprit chez un saint Ambroise, et qui fait comme partie des effusions d'âme d'un saint Augustin! Qu'on le remarque, d'ailleurs, la familiarité ancienne n'est point exclue, et ces grands orateurs de la chaire savent admirablement s'accommoder au simple peuple. Saint Chrysostome ne parlait pas seulement pour les riches et pour les lettrés dans les basiliques d'Antioche

et de Constantinople, et les mariniers d'Hippone ne demeuraient pas insensibles à la voix de saint Augustin. Si l'on peut remarquer des traces d'affectation et de mauvais goût chez les Pères, surtout dans l'Église latine, cela tient uniquement au temps où ils sont venus, et à la langue qu'ils parlaient. Ils étaient simples par le cœur. Comme le dit M. Lecoy : « Les homélies de cette période demeureront des modèles toujours suivis, des sources toujours fécondes. » Nul n'ignore avec quelle abondance y a puisé Bossuet.

Au sixième siècle et dans les siècles suivants, j'accuse une inévitable décadence. Saint Grégoire le Grand, Isidore de Séville et Bède sont loin de pouvoir être comparés aux Ambroise et aux Augustin. La littérature latine qui avait jeté encore quelques vives lueurs dans les œuvres des apologistes et des orateurs chrétiens des derniers temps de l'empire, s'éteint définitivement sous le flot des invasions. Mais sur le mot décadence appliqué ici à la prédication il faut s'entendre. Il s'agit de la partie extérieure de l'éloquence, de son enveloppe pour ainsi dire, et non du feu intérieur qui brûle toujours avec une ardeur égale dans le cœur des grands évêques de la période barbare. Ceux-ci savent retrouver en face des Ariens à combattre et des Germains à convertir, toute la fougue, toute l'énergie apostolique du premier siècle. Saint Remy, saint Colomban, saint Augustin de Cantorbery, saint Boniface, saint Césaire d'Arles, saint Avit de Vienne peuvent passer pour des orateurs d'un ordre inférieur ; mais ce sont des convertisseurs ou des lutteurs de premier ordre, et cela suffit.

Une décadence plus réelle est celle qui, malgré la renaissance un instant provoquée par Charlemagne, marque la période qui s'étend du huitième à la fin du onzième siècle. Ce n'est pas que la foi diminue, mais le clergé se recrutant parmi les barbares, l'ignorance augmente effroyablement. Comme il ne s'agit plus de convertir, mais d'enseigner, que pour enseigner, il faut savoir, et que la science fait défaut, on recourt à un procédé commode, mais par trop favorable à la paresse des prédicateurs. Les recueils d'homélies empruntées aux Pères et à quelques auteurs plus modernes fournissent non pas des sujets d'étude ou des ressources d'amplification, ce qui serait à louer, eu égard à l'excellence de ces modèles, mais des sermons tout faits que l'on se borne à répéter ou à traduire ; car de bonne heure les populations ayant cessé d'entendre le latin littéraire, il fallut prêcher en roman. Notez que, malgré tout, et en dépit des efforts de quelques hommes pleins d'intelligence et de dévouement, Odon de Cluny,

Odilon Albin, moine de Saint-Germain-des-Prés, les conciles ne cessent de se plaindre de la disette des prédicateurs.

Mais le réveil commence avec Raoul Ardent, et, dans le douzième siècle, se fait entendre à la chrétienté la grande voix de saint Bernard. Hugues de Saint-Victor, Guerric d'Igny, Pierre Comestor, Hildebert, Gibbain de Troyes etc, adressent aux clers et aux moines des discours latins où ne manque ni l'élévation ni la chaleur, mais que déparent l'emphase et cette rhétorique de mauvais goût surchargeant d'ornements affectés une langue que les peuples n'entendent plus, et à laquelle l'Église seule conserve une sorte de vie posthume. Combien il est regrettable que l'écriture ne nous ait pas transmis, au lieu des monuments de cette éloquence étudiée et artificielle, les vivantes harangues que Pierre l'Ermite et le grand moine de Clairvaux adressaient à tous dans le commun langage, quand ils prêchaient aux princes, aux barons et aux multitudes la délivrance du Saint-Sépulcre? Que ne possédons-nous les allocutions familières d'un Robert d'Arbrissel et d'un Foulques de Neuilly? Nous avons du moins un précieux monument de la prédication vivante et populaire dans les sermons de Maurice de Sully, qui mourut en 1166, et que M. Lecoy a pourtant fait rentrer dans le cadre tracé par le programme de l'Académie, exception qui se justifie non-seulement par l'importante question que ses sermons soulèvent, mais encore par l'influence qu'ils ont exercée et l'usage qu'en ont fait les prédicateurs au treizième siècle.

Avec le treizième siècle s'ouvre pour l'éloquence sacrée une nouvelle période, où la prédication populaire s'étend et se développe dans des proportions inconnues aux âges précédents, et exerce sur la société française à tous ses degrés une vive et salutaire influence. Ce mouvement est déterminé par l'institution de deux ordres nouveaux, destinés à un grand rôle dans l'Église et dans l'histoire : l'ordre des Frères-Prêcheurs créé par saint Dominique, et l'ordre des Frères-Mineurs qui se réclame de l'angélique François-d'Assise.

« La Providence qui gouverne le monde, s'écrie le grand poëte florentin, voulant que son Église marchât, aidée du Christ son époux, avec plus d'assurance et de fidélité, établit en sa faveur deux princes qui devaient guider ses pas chacun à leur manière, François par son ardente charité, Dominique par sa doctrine, reflet de la lumière des Séraphins (1). » Enflammé d'une noble émulation, le clergé séculier,

(1) Dante. *Paradis*, ch. xi, v. 28-30.

multiplie ses efforts pour distribuer aux peuples l'enseignement divin, et quoique on n'ait recueilli qu'une bien faible partie des sermons prononcés au treizième siècle, l'amas qui nous en reste est, nous l'avons dit, formidable. Comme la théologie est la science souveraine, et la liturgie la forme par excellence, de même, à cette époque, le sermon ne se distingue point de l'art même de la parole. « L'art de prêcher, dit Henri de Hesse, est celui qui vous enseigne à dire quoi que ce soit sur n'importe quel sujet. *Ars prædicandi est scientia docens de aliquo aliquid dicere.* » Tout discours est un sermon; la chaire seule retentit dans le silence du barreau et de la tribune.

Par malheur, dès la seconde moitié du treizième siècle, on voit se manifester, même chez les prédicateurs dominicains et franciscains, des signes évidents de décadence. Une dialectique subtile et raffinée, due à l'influence des scotistes, envahit la chaire. En même temps, la libre familiarité des sermons adressés aux simples fidèles dégénère en une trivialité qui s'accroîtra de jour en jour, et qui inspire à Dante ces vers d'une amère ironie : « Florence n'a pas autant de citoyens du nom de Lapi ou de Bindi qu'il se débite de fables en chaire dans le courant d'une année. Aujourd'hui, l'on s'en va prêchant avec des mots et des bouffonneries; pour peu qu'on ait fait rire l'auditoire, le capuchon se gonfle, et on n'en demande pas davantage (1). » En outre, l'inspiration diminuant, on recourt de nouveau à des expédients fâcheux : on compose les sermons suivant des formules toutes faites et à l'aide de procédés véritablement mécaniques qui font de l'art un métier; on va plus loin, et l'on prêche les sermons d'autrui. Cette décadence, qui souffre encore d'heureuses exceptions dans la seconde moitié du treizième siècle, s'accentue au quatorzième et se perpétue au quinzième. Le seizième siècle ne réussit point à relever l'éloquence sacrée de l'abaissement où elle est tombée; mais voici, Dieu merci! le dix-septième siècle et avec lui cette grande renaissance de la chaire française dont l'éclat est incomparable, et qui se résume dans ces trois noms consacrés par l'admiration des hommes : Bossuet, Bourdaloue, Massillon.

Après avoir tracé, d'après M. Lecoy, ce tableau rapide et des origines et des destinées de la chaire française, arrêtons-nous avec lui dans ce treizième siècle, qui fait plus particulièrement le sujet de son livre, et, sous sa conduite, passons d'abord en revue les diverses catégories de prédicateurs.

(1) Dante. *Paradis*, ch. XII, V. 37-105.

Les évêques, successeurs des apôtres, furent les naturels, et, dans le principe, les uniques prédicateurs, distribuant eux-mêmes la doctrine céleste à leurs troupeaux. Quand le nombre croissant des fidèles ne leur permit plus de suffire à tous les besoins, du moins se réservèrent-ils toujours d'autoriser et de surveiller les prêtres chargés de leur suppléance. Loin d'ailleurs de renoncer à prêcher par eux-mêmes, ils regardèrent comme un devoir sacré de donner l'exemple à leur clergé ; dociles aux instructions des conciles, qui ne cessaient de leur rappeler cette partie si importante de la mission épiscopale, on les voit, au treizième siècle, rivaliser d'ardeur avec les religieux des ordres de Saint-François et de Saint-Dominique. Maurice de Sully trouva de dignes héritiers de son zèle et parfois de son éloquence, notamment dans la personne du cardinal Jacques de Vitry, l'illustre historien de la croisade, « dont la parole, dit Étienne de Bourbon, remua la France comme jamais prédicateur ne l'avait remuée » ; de Jean Halgrin d'Abbeville, successivement doyen de l'église d'Amiens, archevêque de Besançon, cardinal évêque de Sabine; de Guiard de Laon, évêque de Cambray; de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris; de Philippe Berruyer; d'Eudes de Châteauroux qui fut pourvu en 1243 de l'évêché de Tusculum, précédemment occupé par Jacques de Vitry. Tous ces prélats, et sans doute aussi leurs collègues, qui, pour s'être acquis moins de renom dans la chaire sacrée, ne l'occupèrent pas moins dignement, s'ils y apportèrent autant de cœur et de bonne volonté, se conformèrent à ce beau précepte, qu'on leur récitait au moment de leur consécration : « Adonnez-vous avec ardeur à la prédication ; que l'enseignement sacré ne cesse de couler de vos lèvres avec abondance, avec douceur, avec clarté, vers les âmes qui vous sont confiées ;... et surtout que votre conduite ne vienne pas confondre votre langage, de peur que votre auditoire ne dise tout bas : Pourquoi, maître trop délicat, n'agissez-vous point comme vous parlez (1) ? »

Saint Augustin offrit, dit-on, en Occident, le premier exemple d'un simple prêtre substitué à son évêque dans le ministère de la prédication. En Orient, nous avons un exemple non moins illustre dans la personne de saint Jean Chrysostome prêchant à Antioche avec l'autorisation de l'évêque Flavien. En Gaule, saint Césaire d'Arles exer-

(1) M. Lecoy a emprunté cette citation à Martène, *De Antiquis ecclesiæ ritibus*, II, 166 203. Elle est tirée d'un *Pontificat* du XIIe siècle à l'usage de l'église de Besançon. Mais le précepte se retrouve exprimé à peu près de même dans le rit romain.

çait ses clercs à composer et à prononcer des homélies. Les conciles consacrèrent ce droit en termes exprès, et il ne faisait même pas question au treizième siècle. C'était plus qu'un droit; c'était un devoir, et Maurice de Sully, exhortant les curés du diocèse de Paris a prêcher fréquemment, veut que chacun d'eux ait, parmi les livres à son usage, un recueil d'homélies pour toutes les fêtes de l'année. Il est resté fort peu de traces des prédications des recteurs de paroisses ou *plebani*. C'étaient des instructions simples et familières, qui n'étaient pas recueillies par l'écriture, et leurs auteurs travaillaient dans un plus noble dessein que celui de léguer leurs noms à la postérité. Souvent d'ailleurs ils se formaient, même dans les plus beaux temps de la prédication, à réciter des sermons qu'ils empruntaient aux pères ou à d'autres auteurs. Cet usage, si fâcheux quand ils devient général et envahit toutes les chaires, est un expédient louable, quand l'humble prêtre chargé d'âmes et qui peut-être un saint sans être un orateur, manque absolument de temps ou de confiance dans sa parole. Un nom pourtant nous est parvenu, celui d'Étienne de Cudot qui, vers 1250, renonça à une prébende de l'Église de Paris et à l'archidiaconé d'Auxerre pour se consacrer tout entier à l'instruction du peuple, dans la petite paroisse de Vermenton.

Le curé, suppléant naturel et légitime de son évêque, pouvait lui-même être suppléé par des prêtres étrangers non-seulement à la paroisse, mais même au diocèse. Ces missionnaires devaient toujours être munis de l'autorisation épiscopale, et souvent l'on exigeait d'eux une délégation formelle. Les curés mis à part, le clergé séculier fut au treizième siècle une pépinière d'excellents prédicateurs. Les chanceliers, les chantres, les chanoines des églises cathédrales, les docteurs de Sorbonne, se firent remarquer par leur zèle, et quelques-uns d'entre eux s'acquirent un beau renom d'éloquence. M. Lecoy cite, en accompagnant chaque nom d'indications précieuses, mais qu'il serait trop long de relever ici, Etienne de Reims, Simon de Tournay, Guillaume de Mouchy, Arnoul d'Humblières, Arnoul le Bescochier, Adénulphe, Nicolas du Pressoir, Gérard de Reims, Prévossin, Etienne de Langton, Philippe de Grève, Gautier de Château-Thierry, Robert de Sorbon, l'ami de saint Louis, le fondateur de la Sorbonne, enfin le savant auteur des *Distinctions*, Pierre de Limoges.

Le treizième siècle nous a légué un sermon composé par un diacre qui était attaché à l'église de Bourges. Jacques de Vitry recommande formellement aux diacres de ne pas négliger la prédication. Cepen-

dant, il faut dire que cet ordre usait rarement du droit de prêcher, et que même, à bien prendre, ses membres avaient plutôt pour mission de lire, en l'absence du prêtre, chargé de porter la parole, quelque homélie des Pères destinée à tenir lieu du sermon promis, que de prononcer eux-mêmes des discours originaux. Quant aux clers d'un ordre inférieur, malgré quelques exceptions nées de circonstances particulières, on peut dire, en général, que l'accès des chaires leur était soigneusement interdit.

Jusqu'au treizième siècle, si l'on en excepte des hommes comme saint Bernard, en qui, si je puis m'exprimer ainsi, le caractère agissant et apostolique domine la profession particulière, les ordres religieux, qu'ils suivissent la règle de saint Benoît ou celle de saint Augustin, spécialement voués à la prière, n'avaient pris qu'une part indirecte à la prédication. Mais l'institution des Dominicains et des Franciscains changea à ce point la face des choses, qu'en l'année 1273, sur soixante-et-un prédicateurs qui se firent entendre dans les églises de Paris, trente appartenaient aux frères prêcheurs et quatorze aux frères mineurs, c'est-à-dire que ces deux ordres réunis en comptaient quarante-quatre, tandis que dix-sept seulement appartenaient au clergé séculier. Aussi, les membres de ce clergé qui avaient accueilli d'abord à bras ouverts des auxiliaires si pleins de zèle, prirent ombrage en voyant la rapide extension des nouveaux ordres et l'influence que leurs succès leur avaient acquise. Plusieurs conciles provinciaux se plaignirent des empiétements des religieux. L'Université de Paris, redoutant la concurrence de leurs écoles, se distingua par sa jalouse hostilité, et l'un de ses suppôts, Guillaume de Saint-Amour, écrivit le fameux libelle intitulé : *De periculis novissimorum temporum,* condamné par plusieurs bulles des papes Innocent IV et Alexandre IV, et réfuté par saint Thomas et par saint Bonaventure. Le différend portait sur un point effectivement assez grave : les frères prêcheurs et les frères mineurs pouvaient-ils prêcher et confesser sans autorisation? Tandis que certains moines prétendaient s'affranchir absolument de cette formalité, le clergé séculier voulait, au contraire, assujettir les auxiliaires réguliers à l'autorisation, non-seulement de l'évêque dans chaque diocèse, mais encore du curé dans chaque paroisse. La cour de Rome, avec sa sagesse ordinaire, et suivant l'opinion modérée de saint Thomas, se tint à une égale distance des deux extrêmes, et Clément IV décida, par une bulle spéciale, que l'autorisation épiscopale était seule nécessaire. Peu à peu, les évê-

ques et l'Université même, bien que le désaccord recommençât de temps à autre entre elle et les ordres mendiants, s'accoutumèrent à supporter ces ardents collaborateurs, qui furent, pendant tout le cours du treizième siècle, les plus zélés missionnaires de la vérité. Parmi les prédicateurs de l'ordre de Saint-Dominique, M. Lecoy cite Henri-le-Teutonique, Étienne de Bourbon, auteur d'un vaste répertoire à l'usage des prédicateurs, le *tractatus de diversis materiis prædicabilibus, ordinatis et distinctis in septem partes, secundum septem dona spiritûs sancti*, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, Barthélemy de Tours, Hugues de Saint-Cher, Gérard et Gilles de Liége, Jean et Gilles d'Orléans, Guillaume Perraud; Pierre de Tarentaise, plus tard pape sous le nom d'Innocent V, Humbert de Romans, Nicolas de Biard, Nicolas de Gorran, Gui d'Evreux, Laurent le Français, Albert de Reims, Wedoir de Saint-Riquier; parmi les franciscains, saint Antoine de Padoue, saint Bonaventure, Hugues de Digne, Jean de Samois, Eudes Rigaud, Guibert de Tournai, Jean de Gall, Raoul *de Retos*, Guillaume de la Mare.

A côté des ordres nouveaux de Saint-François et de Saint-Dominique, les anciens ordres de Cîteaux et de Cluny, les chanoines réguliers du Val-des-Écoliers, du mont Saint-Éloi, de Saint-Victor, de Prémontré, produisirent au treizième siècle un certain nombre de prédicateurs. C'est à l'ordre de Cîteaux qu'on doit Clain de Lille et Adam de Perseigne. C'est dans ce même ordre que se réfugia le trouvère Elinand qui, après avoir rempli du bruit de sa renommée poétique les salles des manoirs féodaux, les amphithéâtres, les places publiques, les carrefours, s'acquit, dans la chaire chrétienne et dans le cloître, un renom plus glorieux d'éloquence et de sainteté, et qui fut peut-être le plus grand prédicateur du treizième siècle. M. Lecoy résume dans cette phrase d'une grande précision le résultat de ses recherches sur les prédicateurs au treizième siècle : « Durant la première phase du siècle, les prélats, les moines de Saint-Benoît et de Cîteaux jouent dans la chaire le rôle principal. Les frères prêcheurs et mineurs ne les effacent que dans le second tiers, quand ils ont atteint tout leur développement : dès lors, on ne rencontre plus, pour ainsi dire, que ces religieux, et les docteurs de la puissante Université de Paris. »

Toutefois ce résultat ne saurait être absolument certain, la base du calcul étant incomplète, puisqu'on ne peut, pour établir la proportion, tenir compte des sermons anonymes, dont la quantité est

considérable. Un fait qu'il n'est pas inutile de relever, c'est que les auteurs inconnus de ces sermons ne sont pas ceux dont les noms auraient le moins mérité de survivre. M. Lecoy cite, entre autres, comme plus particulièrement dignes d'éloges, un prédicateur normand, dont les homélies sont transcrites à la suite de celles de Maurice de Sully, dans un manuscrit de la Bibliothèque Impériale (1), et l'auteur d'un sermon picard, prononcé à l'occasion de la construction de la cathédrale d'Amiens, dont le texte a été recueilli par dom Grenier (2). Ces deux orateurs justifient pleinement cette parole de leur confrère, le moine Elinand, destinée à faire ressortir la vanité des choses humaines : « Beaucoup d'auteurs dignes de la notoriété la plus étendue sont restés dans l'ombre, tant il est vrai que la faveur publique est chose frivole et fortuite. » Au moyen âge, plus qu'à toute autre époque, les auteurs ont été exposés à l'oubli, tant on se souciait peu, tant eux-mêmes faisaient souvent bon marché de la propriété littéraire, cette vie posthume que donne la postérité. Les sermonnaires, qui travaillent pour un but plus haut que la gloire, ont bien pu rester souvent anonymes, puisqu'on ignore l'auteur du drame d'*Adam* et celui de la *Chanson de Roncevaux*.

Si les clercs d'un ordre inférieur étaient exclus de la chaire, à plus forte raison n'était-il pas permis aux laïques d'y monter. Cependant, au commencement du treizième siècle, d'étranges abus se produisirent. On vit des laïques s'offrir pour remplacer, à prix d'argent, les ecclésiastiques d'une capacité insuffisante. Bien plus, en Normandie, la prédication fut, à un certain moment, mise, pour ainsi dire, en commandite, affermée par des compagnies qui s'engageaient à fournir autant d'orateurs qu'on en voudrait. De tels trafics furent sévèrement réprimés par les conciles. Les papes, les évêques de France veillèrent attentivement à ce que, par le moyen de prédicateurs sans mission et sans caractère sacré, ne se répandissent pas parmi le peuple les dangereuses doctrines des Vaudois, des Cathares, des Patarins.

On avait peut-être moins à craindre, au point de vue de la foi, de certaines abbesses ou religieuses qui prétendirent au droit de prédication. Mais la discipline ne pouvait admettre une telle prétention. En 398, le concile de Carthage avait déclaré qu'une femme, si sainte et si docte qu'elle fût, ne devait pas se mêler d'enseigner les hommes

(1) Ms. fr. 13316.
(2) Mss. de Dom Grenier, vol. XIV.

assemblés ; cette défense était renouvelée de saint Paul. Nous avons pourtant, du treizième siècle, deux sermons rapportés par Pierre de Limoges, et qui furent prononcés par la *maîtresse des Béguines* de Paris, sans doute dans l'intérieur de son couvent. De même, au seizième siècle, Jeanne de la Croix, religieuse de Saint-François, composa et prêcha soixante et onze sermons pour différentes fêtes. Mais ce sont là, on le pense bien, des exceptions, des singularités qui n'infirment en rien l'autorité de la règle.

Les missionnaires qui, en général, appartenaient à l'ordre de Saint-François ou à l'ordre de Saint-Dominique, recevaient, dans les villes et dans les campagnes qu'ils allaient évangéliser, des secours en nature, destinés à subvenir à leurs besoins, et qui se convertirent peu à peu en des rétributions pécuniaires, qui prirent même, dans quelques localités, le caractère de redevances fixes. Il était d'usage d'offrir aux prédicateurs, après le sermon, un repas somptueux. Un jour, un archidiacre étant venu visiter une paroisse au nom de l'évêque, négligea le sermon pour le repas, et à peine descendu de l'autel, il courut se mettre à table, sans s'inquiéter des nobles dames qui, demeurées dans l'église, attendaient toujours. L'une d'elles, légèrement impatientée, le vint trouver et lui dit : « Seigneur archidiacre, depuis le commencement du jour vous nous faites languir. — Nous ne nous mêlons point de prêcher, répondit-il en guise d'excuse. — Eh bien ! il faut convenir, reprit la dame, que celui qui vous a confié le soin de nos âmes ne leur portait pas un grand intérêt. »

L'étude, la prière, l'humilité, la régularité dans les mœurs, et surtout le désintéressement, telles sont les obligations morales qu'on impose aux prédicateurs. Enflammés de l'amour du Christ, ils doivent prêcher d'exemple. « Celui dont la vie est méprisable, dit l'évêque Arnoul de Lisieux, doit s'attendre à voir ses enseignements méprisés. » Ils doivent s'oublier eux-mêmes : « Pourquoi prêchez-vous, demande un dominicain? Est-ce pour féconder les âmes, épouses du Christ, ou pour que l'on dise de vous : Dieu ! qu'il parle avec facilité et avec grâce? Dans ce dernier cas votre œuvre vous dément. » On peut dire, à l'honneur des prédicateurs du treizième siècle, que rarement ils ont mérité que leur œuvre les démentît.

MARIUS SEPET.

(La suite au prochain numéro.)

LES PASSIONS

(SUITE).

XI

LE MOI.

Un point capital dans le jeu de l'activité vivante, et dont on ne saurait trop reconnaître l'importance, c'est la distinction de l'être et de ses facultés, la séparation qu'il faut établir entre la personne, le *moi*, et les puissances dont elle dispose.

C'est une question fort discutée par les philosophes, de savoir si la puissance d'un être est l'être lui-même, ou chose différente de lui. Jadis, les thomistes et les scotistes se passionnaient dans cette discussion.

Je ne veux point m'y arrêter longuement ici, l'ayant fait suffisamment ailleurs (1) ; je veux tirer seulement du fond de la question le principe de ses applications.

Faire de la puissance, ce qu'on nomme la force, quelque chose de tout à fait séparé de l'être, une sorte d'être ou de nature différente de l'être, une manière d'instrument qui lui serait adjoint, dont il disposerait sans doute, mais qui ne serait pas lui, me paraît une erreur. Aussi, me rangerais-je plutôt du parti des scotistes qui soutenaient que la puissance de l'être est l'être lui-même. Ma pensée est moi, mon action est moi, et il semble bien que là où est ma force je suis en acte.

Cependant, il ne faut pas pousser cette doctrine plus loin qu'il ne convient si l'on ne veut arriver à des erreurs flagrantes, car, dans bien des cas ma puissance, ma force poursuit mon action loin de moi, sans que j'y sois présent. Cette balle que je viens de lancer achève sa course au loin, là ou je ne suis pas. Ma pensée émise ira peut-être bien loin aussi agir sur des êtres que je ne connais même pas, et celle d'hommes morts il y a bien longtemps nous meut encore quelquefois jusqu'à la passion.

(1) *Physiologie générale*. liv. II, chap. 3.

Il y a donc là en présence deux solutions vraisemblables et contradictoires, dont il est difficile de se tirer autrement que par la loi logique d'après laquelle une contradiction entre deux choses certifiées vraies vient de ce que ces deux choses prises absolument doivent être prises relativement.

Il est vrai que la puissance et l'être sont la même nature, mais sous deux modes différents. Mon être est moi, ma puissance aussi est moi, et ces deux moi sont le même; mais c'est le même sous deux manières : l'un reste immanent dans l'être, l'autre émane de l'être; et pour les distinguer plus nettement je puis dire que le premier est moi et que le second est de moi, mais n'est plus moi.

Les modernes tendent à ne plus voir dans toute force qu'un simple mouvement. Cette théorie dérobée par Descartes à saint Thomas a pour elle de grandes probabilités, et permet d'expliquer mieux que toute autre comment l'activité émanée du moteur est de lui et cesse d'être lui. Cependant en laissant debout, sans l'avoir résolu, le problème de savoir, comment l'être opère son mouvement, elle a le mérite d'achever la démonstration de cette solution sur laquelle nous appellions l'attention, à savoir que l'activité de l'être est distincte de l'être.

En résumé, l'être en activité reste en lui-même, il est immanent dans sa personnalité; mais son mouvement, qui est lui-même en activité, se détache de lui, en émane et se distingue, comme le fruit est d'abord l'arbre : il s'en distingue, puis en émane, puis en est séparé.

Cependant, ce mouvement, fruit de l'activité et distinct de l'être, acquiert par cela même une sorte d'existence distincte, et une fois lancé, l'être semble le supporter. C'est là ce qu'on nomme la passivité dans la passion.

En effet, ce mouvement de notre organisme devient alors comme une voiture que nous aurions lancée et sur laquelle nous serions montés. Le mouvement que nous lui aurons communiqué, et qui serait bien le fait de notre activité, deviendra notre moteur, et nous serons passifs en le subissant. C'est à nous, en nous lançant, de mesurer la portée que nous voulons lui donner, car s'il est ensuite plus fort que nous le voudrions, si nous nous apercevons qu'il excède ce que nous avions pensé, nous n'en sommes pas moins emportés par lui. La faculté animale, lancée en avant par l'être, et peut-être même à la suggestion

de la faculté intellectuelle, emporte tout cet être qui devient passif, encore bien que cette activité vienne de lui, nous sommes ainsi passifs d'une action que nous avons faite.

Tout acte de la personne émane donc de son foyer impulseur, et, dans toute action, cette personne est active. Mais l'action, une fois imprimée à la faculté qui la doit produire, la personne devient passive dans le foyer où elle réside. C'est ainsi que l'homme, entré dans un mouvement, est souvent comparable à un cocher qui, après avoir fouetté les chevaux du coche, se trouve entraîné par eux : le mouvement du moteur entraîne le moteur qui d'actif devient passif.

Appliquons cette doctrine à l'examen du mouvement passionnel, et nous comprenons comment la passion est d'abord l'être en action, puis l'action de l'être. Chacune de ses facultés est une manière d'être partielle de son activité générale, chacune de ses passions est un mode de son activité.

Il nous est sans doute impossible de saisir l'être dans cette activité immanente qui reste en lui : nous ne le saisissons que dans ces activités partielles par lesquelles il se manifeste et qui sortent de lui ; mais nous comprenons que sa personne qui se produit ainsi au dehors sous des formes diverses et successives subsiste au foyer de tous ses actes où elle demeure comme inébranlable et d'où elle s'élance sans en sortir dans les multiples instruments qui sont ses puissances.

C'est dans le foyer de l'être dans cet acte immanent où la personne demeure que se concentre la vie du *moi*. C'est là que tout aboutit de ce qui nous peut toucher, et c'est de là que part tout ce que nous pouvons faire.

Ce moi est aussi le foyer des passions qui en émanent et qui le troublent. Mais il n'est bouleversé par elles qu'autant qu'il le permet : cela était nécessaire à son intégrité, à sa vie même ; ou, du moins, il lui est possible de rester indépendant des actes qu'il ordonne, car lui et l'acte sont deux choses distinctes, comme nous venons de le voir. S'il eût été absolument dépendant de ses actes, il ne pourrait s'en isoler ; et, une fois lancé dans l'action, il s'y perdait avec sa puissance. Au contraire, par cela qu'il en est distinct, il peut bien se lancer dans l'acte, mais il peut aussi s'en retirer, et retrouver l'aptitude de se reporter sur un autre. Si, par un excès, il s'y pousse à ce point qu'il y dépense tout ce qu'il a de forces, il se retrouve lui-même, une

fois les forces dépensées, capable d'en accumuler de nouvelles, et de se reporter, soit dans la même voie, soit dans une autre.

Or, ce foyer devient ainsi l'asile inviolable de la personnalité qui s'y retranche ; et c'est en lui que la personne trouve le ressort pour aller d'une puissance à une autre. C'est de lui que l'être, sentant les besoins du végétatif, s'élance dans le sensible et le mouvement pour subvenir à ses besoins. C'est de lui que, sentant les incapacités de son ordre animal à posséder un objectif, il s'élance dans ses facultés intellectuelles pour aider, par elles, à ses facultés inférieures. C'est en lui véritablement que se trouve la vie, parce que c'est à lui que tout doit aboutir, et de lui que tout doit émaner.

Lorsque l'homme a été entraîné à se mouvoir dans l'ordre sensible, à sentir et à mouvoir cet objet qui a sollicité ses efforts, il s'y est porté avec ce mouvement de passion qui est l'attribut de tout acte sensible-moteur. S'il s'exalte dans ce mouvement par la violence du sentiment qui l'y mène, il n'en garde pas moins en lui sa personne, qui demeure au foyer de l'être. Or, la personne n'a développé telle ou telle puissance que pour le bien de son être tout entier ; et si, ne se laissant pas entraîner trop loin et épuiser par l'action qu'elle opère, elle sent encore en elle d'autres facultés capables aussi de sonder et de mouvoir l'objet qui se présente, elle applique à cet objet, non-seulement les facultés animales les premières touchées, mais aussi ses facultés intellectuelles par lesquelles elle perçoit dans cet objet quelque chose d'intelligible. C'est ainsi que dans son *moi* indépendant de ses puissances, l'être, s'apercevant combien les facultés intellectuelles peuvent aider aux facultés sensibles, et de quel secours elles lui peuvent être, non-seulement pour compléter ses facultés sensibles, mais encore pour agrandir le champ de sa connaissance, purifier ses sentiments, et parfaire l'œuvre qu'il entreprend, s'y porte avec plus d'ardeur.

C'est donc bien l'ordre animal qui meut l'ordre intellectuel, mais non directement : c'est l'être lui-même qui est mû à se porter de l'ordre animal dans l'ordre intellectuel, par suite de ce qu'il ressent dans le premier, et de ce qu'il espère trouver dans le second.

Par là, nous nous expliquons combien il est utile, comme nous le remarquions plus haut, de frapper le sensible pour toucher l'intellectuel ; et, par là, nous comprenons comment la vivacité de nos sentiments et de nos passions a d'influence sur le développement de notre

intelligence, et pourquoi l'homme de passions vives sera, toutes autres proportions gardées, d'une subtilité intellectuelle plus grande.

Mais par là aussi nous nous expliquons cette autre vérité plus méconnue : comment notre intelligence peut être l'esclave ou la directrice de nos sentiments. En effet, si nous n'examinons pas attentivement ce qui se passe, nous voyons l'activité intellectuelle suivre simplement l'activité sensible ; et, ainsi, l'ordre intellectuel est un simple appoint à l'ordre animal ; nous laissons l'intelligence suivre l'animal, mue par lui, traînée à sa remorque, traînée en esclave. L'être après avoir lancé le mouvement et en avoir été le moteur devient passif. Si, au contraire, nous distinguons nettement chacun des mouvements vrais qui se passent, c'est le *moi* qui passe de l'activité sensible à l'activité intellectuelle, et, guidant le mouvement, reste propriétaire des puissances qu'il dirige, garde sa liberté dans cette direction. Dans le premier cas, le moi abdique : il ne se sert que de transition du sensible à l'intellectuel ; et, son activité déchaînée suit la loi de son mouvement sans lui, passant du sensible à l'intellectuel, pour ainsi dire, malgré lui, et, par conséquent, sans qu'il puisse être directeur. Le mouvement qu'il a engendré l'emporte. Dans le second cas, au contraire, l'être garde la pleine possession de son moi, suit bien encore la loi de l'activité qui le porte de l'ordre sensible dans l'ordre intellectuel, mais suit cette loi en restant le maître des puissances qu'il déploie. Aussi peut-il dans ce second cas ce qu'il ne peut dans le premier, reporter son activité de l'ordre intellectuel dans l'ordre sensible, pour faire naître dans ce second ordre des sentiments d'accord avec les idées de l'intelligence.

On peut dès lors voir clairement, ce me semble, cette question que nous nous posions à la fin du chapitre précédent : Comment l'activité de l'être passe de l'ordre sensible dans l'ordre intellectuel, et, inversement, de l'ordre intellectuel vers l'ordre sensible, tantôt pour l'esclavage, tantôt pour la liberté ; et comment cette liberté peut être conquise ou perdue. Tout repose dans l'abdication ou l'intervention du *moi*, c'est-à-dire de la personnalité.

Mais cela n'est pas tout. Il faut encore que nous nous demandions comment l'intelligence peut être portée plutôt vers le connaître, ou vers le aimer, ou vers le vouloir et l'action.

Est-ce d'elle-même que l'intelligence tient ces tendances à une manière d'acte plutôt qu'à une autre?

Si nous avons bien saisi le jeu du développement intellectuel, nous comprenons que non-seulement dans son activité générale, mais encore dans ses modes particuliers, l'intelligence est mue par le sensible. C'est par le sentiment qu'il éprouve que le moi humain est porté vers l'intelligence; et c'est ainsi, selon le sentiment particulier, qu'il ressentira qu'il sera conduit à connaître, à aimer ou à vouloir. De là ces faits constants, que les idées intellectuelles les plus nombreuses et les plus fines seront chez celui dont les sentiments seront plutôt tournés vers la connaissance; que l'amour intellectuel sera plus vif chez celui qui a le plus de sentiments affectueux; que la volonté intellectuelle sera a plus forte chez celui qui aura les sentiments d'activité et de tenacité plus grands.

En réalité, notre intelligence a des manières d'être analogues aux sentiments de l'ordre animal, et les deux ordres, quoique dans des hiérarchies bien différentes, se correspondent degré à degré. Notre intelligence, comme notre animalité, a des joies et des peines, des appréciations du moi et de l'autrui, du bien et du mal, du juste et de l'injuste, du beau et du laid, des affections et des répulsions, des impulsions d'actes, des directions de conduite : mais elle a toutes ces choses à un degré intelligible, au lieu qu'ils sont à un simple degré sensible dans le sentiment. Or, nous sommes dans notre intelligence ce que nous sommes dans notre sensible, si nous la laissons mener par lui; et de là les malaises et les tristesses, ou le bonheur de l'intelligence, selon nos impressions sensibles; nos erreurs intellectuelles selon nos vices d'appréciation sensible; nos vices ou nos entraînements d'affections intellectuelles selon nos affections sensibles; nos aptitudes intelligentes à la science, à l'industrie, à la domination, aux arts, à la littérature, selon nos aptitudes sensibles; enfin, la direction de notre intelligence se ressentira de l'ardeur ou de la langueur, de la prudence ou de l'imprudence, du courage ou de la pusillanimité, de la droiture ou de la rouerie, des ressources ou de l'enveloppement, de l'habileté ou de la maladresse de nos sentiments de conduite.

Cependant, ainsi que nous venons de le remarquer plus haut, le *moi* peut garder sa liberté personnelle dans son activité, et se reportant de son intelligence dans son animalité, il peut y faire surgir des sentiments qui répondent aux tressaillements de son intelligence. Il peut se faire que son intelligence lui dévoile des choses inconnues, ou

des aptitudes qui n'existent pas dans son ordre animal ; qu'il y trouve un vouloir, ou une curiosité, ou un amour dont l'ordre animal ne lui avait pas donné l'idée ; qu'il veuille dès lors suivre ces choses nouvelles et ces aptitudes qu'il entrevoit ; et que, se reportant dans son ordre sensible pour y trouver la confirmation de ses découvertes, il y développe des sentiments qui n'y étaient qu'en germe. C'est ainsi qu'une idée de l'ordre intellectuel développera l'imagination et le sentiment ; qu'une vérité qui jaillit devant l'intelligence fait tressaillir nos sens dans toute leur profondeur, et qu'une affection passionnée de nos sentiments suivra un éclair de notre esprit ; ou bien que naîtront en nous des sentiments d'activité, d'un but à atteindre, d'une énergie à développer, d'une violence à exercer, d'une prudence à garder, par suite d'une œuvre que notre intellgence aura conçue. C'est ainsi encore qu'on voit des hommes transformer tous leurs sentiments par suite d'un travail intellectuel qui leur aura ouvert des perspectives nouvelles, et leur aura dévoilé tout un monde qui les ravit de sa beauté à admirer, de ses vérités à conquérir, de ses perfections à imiter ; le lent deviendra actif, l'impatient deviendra calme, le léger deviendra persévérant ; des sentiments d'affection, de vénération, d'admiration, de réserve, d'espoir, qui n'existaient pas, naissent et se développent.

Est-ce à dire que ces sentiments n'existaient point du tout dans l'être? Non sans doute ; car, pour percevoir l'idée intellectuelle qui y répond, il fallait qu'ils existassent déjà : rien ne se peut faire dans l'ordre intellectuel qui n'ait sa base dans l'ordre sensible. Mais ils étaient peu de chose, et c'est la puissance intellectuelle qui, développant son idée, les a contraints de s'étendre avec elle ; ou plutôt c'est le *moi* qui, se portant dans l'intelligence et y développant son activité libre, a entraîné le développement sensible.

Il est clair cependant que, si l'ordre animal résiste, si l'imagination et le sentiment ne répondent pas à cet effort qui flue dans l'ordre intellectuel, rien ne se fait ; et, en définitive, il faut que ces instruments rendent l'acte intellectuel possible, car sans eux tout est vain.

D'où l'on voit que ce n'est point d'elle-même que l'intelligence tend à une manière d'acte plutôt qu'à une autre ; que tout chez elle dépend des efforts que la personne y déploie, et de la possibilité d'acte donnée par l'imagination et le sentiment, ces deux merveilleux instruments qui rendent tout notre être frémissant aux ravissements de

l'esprit, et que nous ne cultivons pas comme ils le méritent, parce que nous en méconnaissons l'importance.

Heureuses les époques où la jeunesse trouve dans son éducation et dans les événements du jour, à grandir son imagination et ses sentiments : la race qui s'élèvera sera grande et puissante par l'intelligence. Malheureuses au contraire les époques où l'imagination et le sentiment sont comprimés par une éducation formaliste, où la jeunesse ne trouve rien qui lui ouvre des perspectives imagées, rien qui la fasse tressaillir : les races seront molles, infécondes et sans ressort.

Combien la personnalité humaine sort de ces études grande et admirable dans ses puissances ! Combien elle apparaît digne de nos respects dans sa liberté, commandant à l'imagination et aux sentiments, s'élevant par l'intelligence aux plus sublimes visions, tout en restant elle-même, se modifiant sans doute selon les actions qu'elle fait, et auxquelles elle se donne, mais ne se donnant qu'autant qu'elle le veut, et se retirant, quand elle le trouve bon, dans son foyer d'immanence. Cela, cependant, à une condition, c'est qu'elle se garde elle-même ce foyer inviolable et sacré, qu'elle ne s'en laisse pas tirer par un excès démesuré de ses puissances, capable d'épuiser son être, ni qu'elle s'y laisse entamer par ses propres sentiments trop exubérants, dont l'ivresse lui cause une perturbation trop profonde ; car alors, ce n'est que lorsque l'acte qu'elle a subi, ou auquel elle s'est donnée, est assoupi, qu'elle peut se trouver épuisée sans doute, mais capable encore d'engendrer ses puissances et de les gouverner. Combien elle est digne de recevoir tous nos soins pour la dégager de ce qui la peut asservir et l'attirer au dehors d'elle-même !

XII

LES RETENTISSEMENTS.

Nous venons de voir quels rapports existent entre l'intelligence et les sentiments d'où émergent les passions ; comment ces passions s'affranchissent du joug de la raison, ou même l'obligent à les servir dans leurs écarts ; et comment aussi, par l'intelligence, nous pouvons reconquérir notre liberté sur la tyrannie du mouvement passionnel. La suite logique de notre étude nous conduit à nous demander quelles sont les influences de la passion sur les autres facultés de l'homme

et sur sa disposition organique. Nous nommons ces influences : *les retentissements des passions.*

Plusieurs questions secondaires se pressent dans cette question générale que l'on agite souvent dans les écoles sous ce titre : *les rapports du moral avec le physique.* Nous nous limiterons aux principales, à celles qui donnent la clef de toutes les autres ; et nous n'entrerons dans les détails que par des exemples capables de rendre claires les lois générales qui sont le capital de tout le sujet.

Le développement de la passion n'étant pas autre chose qu'une activité exubérante en un point, doit être interprêtée selon les lois qui règlent le développement de l'activité.

En second lieu, on se demande quel est le rapport entre l'activité et la disposition des organes mis en jeu.

En troisième lieu, on se pose la question de savoir quels rapports unissent ou peuvent unir la passion à la maladie : si l'être étant malade, il ne peut ressentir quelque effet dans ses passions ; ou si étant passionné, il en résulte quelque chose dans sa santé.

C'est à ces trois questions qu'on peut rapporter, je crois, tout ce qui se rattache au retentissement des passions ; et nous les résumons sous ces trois titres :

La passion et les lois d'activité.

La passion et la disposition organique.

La passion et les maladies.

Et comme la première de ces trois questions est la plus générale, et embrasse les lois principales de tout retentissement, nous l'abordons la première, et la retenons pour ce chapitre.

Nous avons déclaré que toute impulsion et tout sentiment de l'ordre animal se comportait comme une passion, en raison de l'effort dans son origine, de son ivresse dans le développement, de sa rapidité et de sa fougue dans son extension. Tout acte doit donc avoir quelque chose de passionné : il ne devient passion déclarée, que lorsqu'il excède de beaucoup les limites où il devrait être contenu.

Toute activité qui émerge de la puissance, doit être en raison du but auquel elle tend, de l'objectif qui la sollicite, et de l'acte qu'elle doit accomplir. Elle ne doit être ni trop grande, ni trop faible. Trop grande elle épuise inutilement le naturel, et accomplit un acte au delà de ce que l'objectif demande. Trop faible, elle ne peut étreindre l'objectif et n'accomplit pas l'acte exigé.

Sans doute, notre nature qui n'est point parfaite, arrive difficilement à l'exacte limite, et oscille soit au delà, soit en deça du but. Il y a langueur quand elle n'y arrive pas; il y a passion quand elle le dépasse trop manifestement.

A ce compte, il y aurait vice dans les deux cas. Mais il faut voir que, comme on l'a dit fort justement, encore que cet apophtègme semble paradoxal, il y a des cas, et ce sont les plus nombreux, où on n'atteint le but qu'à la condition de le dépasser; et cela pour deux motifs : parce que l'effort pour y arriver doit être si grand qu'on n'est jamais sûr de lui avoir donné assez de puissance, et parce qu'il est préférable d'excéder que de rester en deçà du but. Alors il est vrai, la nature peut s'épuiser dans l'effort, et cela semble un défaut; mais le défaut contraire étant pire, ce qui est épuisement devient qualité au lieu d'être vice. Pour beaucoup de cas, par exemple, on n'atteint à la vertu qu'à la condition d'efforts qui pour un moment épuisent la nature dans ses puissances; et quelquefois même, je devrais dire le plus souvent, on n'arrive pas du premier coup. C'est bien véritablement une passion qui nous entraîne alors et qui est nécessaire, sans laquelle on échouerait, et cette passion est vertu.

Le premier caractère de l'activité est donc bien d'excéder dans l'effort jusqu'à dépasser le but, ou tout au moins tendre à le dépasser. L'objet nous affecte au delà de ce qu'il devrait nous affecter, ou dans notre acte nous tendons à dépasser les limites qu'il nous propose. Bien plus, l'impulsion ou l'affection sont plus durables ou se répètent, et l'acte se prolonge ou se réitère, alors même que le but peut sembler atteint, et comme s'il ne devait jamais l'être.

En somme tout acte est passionné, mais la passion vraie n'est déclarée que dans les cas où l'effort et la répétition de l'acte dépassent les limites que l'objectif semble indiquer lui-même, par rapport à notre nature. Accorder à un objectif un mouvement beaucoup plus grand qu'il ne comporte, c'est passion; lui attribuer une plus grande valeur qu'il n'a réellement, et se reporter sur lui beaucoup plus souvent qu'il ne faut strictement pour l'être, c'est encore passion. Et la passion devient mauvaise du moment qu'elle échappe à la direction intellectuelle.

Une seconde loi de l'activité pose que tout acte s'arrête par l'épuisement de l'effort, et s'achève dans la satisfaction qui résulte de la possession du but ou de l'objectif.

Or, un second caractère de la passion est de ne point s'arrêter facilement par l'épuisement de l'effort, et de ne point s'achever dans la satisfaction qui résulte de la possession du but ou de l'objectif.

En effet, l'acte passionnel semble bien s'arrêter, mais si l'épuisement n'est pas suffisamment grand, un effort succède à un autre, puis un autre, puis un autre, et ainsi de suite indéfiniment. La nature semble épuisée, l'acte s'arrête, mais pour repartir dès que la nature a repris des forces. Le but ne semble jamais atteint, ou du moins suffisamment atteint; et plus la passion fait d'efforts, plus elle se porte à en faire davantage; de sorte que la passion n'a point de limites, et ne fait que croître en s'exerçant.

Le but n'étant jamais atteint, ou suffisamment touché, n'est par cela même jamais assez possédé, et la satisfaction de l'acte n'est jamais complète. L'être semble satisfait, il ne l'est pas; il se satisfait encore et encore, sans jamais arriver à la plénitude de l'assouvissement.

Les passions purement animales ont donc beau excéder la nature, l'épuiser, la satisfaire, leur activité ne s'arrête point d'elle-même et on ne sait quand elle peut être assouvie.

Cependant, il faut remarquer que la nature ne répète l'effort que lorsqu'elle a réparé son épuisement : c'est là sa marche naturelle. Or, si, au lieu d'attendre qu'elle se soit réparée, on l'oblige à répéter l'acte dans son état dépuisement, et à le répéter encore, qu'on la violente dans cette voie où elle se plaisait, qu'on l'y pousse bien au delà de tout ce qu'elle peut donner, non-seulement on l'épuise pour longtemps, mais aussi pour toujours. C'est alors que les passions sont éteintes, parce que le naturel a été réellement poussé au delà de ce qu'il pouvait. Et c'est de cette manière que beaucoup de passions bonnes s'arrêtent en route, parce qu'une direction indiscrète leur a trop demandé. Nous reviendrons sur ce point.

D'après une troisième loi, l'activité vivante ne peut fluer et se condenser sur un point sans avoir pour résultats ces trois conséquences : 1° elle fait concourir à son effort un certain nombre d'actes secondaires qu'elle groupe sous son acte principal, en vue du but qu'elle poursuit, et on nomme cela des *synergies;* 2° en se condensant sur un point, elle déserte tous les autres, de sorte que tout le reste de la vitalité languit, pendant que le point où elle se concentre s'exalte; 3° en cessant sa concentration, lorsque l'acte est terminé, l'activité

flue dans des actes complémentaires qui doivent succéder au premier, parce que la vie est un cercle sans fin, où toutes les actions se suivent par enchaînement.

Or, la passion dérange un peu ces lois : 1° elle accroît les synergies, et développe ainsi plus d'actes secondaires que dans l'état normal ; 2° augmentant la condensation de l'activité sur un point, et l'y reportant sans cesse, la vitalité du reste de l'organisme languit plus qu'elle ne devrait ; 3° en se reportant sans cesse sur le même acte, elle nuit aux actions complémentaires de son acte, et dérange la succession naturelle des actes du circulus vital.

Ces effets ont trop d'importance pour ne point les consacrer par quelques exemples. J'en veux prendre quelques-uns qui se rapportent aux passions qu'on voit plus particulièrement briller à notre époque, en me détournant de celles dont je ne pourrais faire l'analyse sans froisser la pudeur et que j'aurais moi-même trop de dégoût à approfondir. Je ne m'arrêterai qu'aux passions du savoir, du bien-être, de la richesse, et de la vanité. Le lecteur pourra de lui-même ensuite appliquer la même méthode aux passions qu'il désirera le mieux connaître.

On a la passion de la science de notre temps, comme à d'autres époques, mais d'une certaine manière qui nous est propre et qui dépend des circonstances où nous sommes. En la critiquant, en la montrant ce qu'elle est, comme je vais le faire, je ne veux point la comparer à ce qu'elle a pu être autrefois : cela m'importe peu. Je laisse de côté la question d'histoire. D'ailleurs, quand il serait démontré que nous valons mieux ou moins que nos devanciers, l'exaltation en serait-elle plus légitime ou la contrition plus parfaite? Examinons-nous et réformons-nous s'il est possible, là est le point capital.

Aujourd'hui, on n'aime point la science, on ne se passionne pas pour elle en dehors de ce qu'on est convenu d'appeler le monde savant officiel. On sait du reste que vouloir travailler, scruter, approfondir quoi que ce soit en dehors du cercle savant tracé par les Académies et les Facultés, c'est le plus souvent se vouer au dédain, au déshonneur et à la stérilité personnelle : nul ne s'occuperait de vos travaux, nul n'en parlerait, et on ne serait noté que comme un esprit bizarre, dont tous doivent se garer et qu'il faut laisser mourir de faim pour lui apprendre à vivre.

Quiconque se laisse aller à la passion de la science, apprend bien vite

que la science officielle est tout, qu'en dehors d'elle rien n'est accepté. Il se renferme donc dans ce que les Académies et les Facultés veulent qu'on sache ; rien en deçà, ni au-delà ; c'est à lui de trouver quelque chose, même quand la mine est épuisée. Il se renferme également dans la méthode autorisée : l'expérience et le calcul. Pour la raison, qu'il s'en détourne s'il ne veut se perdre.

Voilà, dès l'abord, un cercle d'objets et de procédés qui rétrécissent inévitablement le champ de son action, aux dépens de toute autre faculté que pourraient susciter d'autres objets ou d'autres modes d'investigation.

Tout objet qui ne frapperait pas la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût ou le toucher est exclus. Tout ce qu'il pourrait concevoir ou imaginer est repoussé. Il est enfermé dans le cercle des choses sensibles : défense d'en sortir, même par allusion.

Tout ce qui dépasse la constatation expérimentale, le calcul ou la mécanique lui est interdit. Ni la recherche des causes, ni l'inquisition de la provenance, ni la supputation des probabilités rationnelles, ni l'investigation des analogies ou des ressemblances, ni la conception des ordres ne lui sont permises.

De là à notre époque, cet abâtardissement grossier des intelligences, un fréquent défaut de bon sens chez les hommes de science, ce manque d'élan en avant, ce terre-à-terre sec et pointilleux des esprits. On fausse primordialement leur jugement, et on les force à supprimer trois facultés maîtresses : l'imagination, la conception et l'invention des ressources. On les contraint à ne développer leur attention ou recueillement des sens que sur trois points : la circonstance, le nombre et le rouage.

Le savoir a pour acte complémentaire la pratique : toute science doit répondre trait pour trait à une application.

Or la science du jour a cela de remarquable qu'elle est inféconde par elle-même. Des industriels lui empruntent, il est vrai, quelque chose de temps à autre, pour perfectionner leurs propres inventions. Les savants officiels, enfermés dans leurs laboratoires ou dans leurs fauteuils académiques, ne font rien par eux-mêmes : ils ne voient pas où ils vont, ni pourquoi ils vont, parce qu'ils ne concluent jamais ou presque jamais à une pratique. Que s'ils y invitent parfois, ce n'est souvent que pour y faire une bévue. On sait partout que toutes les

grandes inventions de notre siècle ont été faites en dehors des Académies et même malgré elles.

On a vu un temps où les botanistes étaient jardiniers; les agronomes des agriculteurs; les chimistes, des pharmaciens ou des teinturiers; les zoologistes, des éleveurs; les minéralogistes et les géologues, des mineurs; les mathématiciens et physiciens, des géomètres et des ingénieurs; les mécaniciens, des constructeurs de machines; les astronomes, des faiseurs d'almanachs. Aujourd'hui le savant officiel n'est que savant, parce qu'il n'est guère que professeur.

En se bornant à une science de constatation expérimentale et de calcul, qui ne conclut directement à rien, on n'aboutit de soi qu'à des applications restreintes et le plus souvent imparfaites; on ne développe aucune des facultés d'application d'un côté, et on empêche ceux qui sont chargés de l'application, de développer les connaissances dont ils auraient besoin.

Donc, deux défauts bien saisissables: une science inféconde parce qu'elle n'est pas assez pratique; une pratique bornée parce qu'elle n'est pas assez savante. Et c'est en vain qu'on les pousse l'une vers l'autre, car la science dédaignant la pratique, s'en isole et trouve peu digne de faire quelque chose pour elle, pendant que la pratique, trouvant difficile d'emprunter à une science qui se retire sur les hauteurs, s'en va seule à ses affaires. Du manque d'un plus grand nombre d'hommes pratiques dans les hautes Académies et dans les Facultés vient tout le mal. On n'y a mis que des professeurs, on n'y peut trouver qu'une science de professeur.

Qu'en résulte-t-il pour les hommes livrés à cette passion de la science?

D'une part une exagération des facultés de connaître, de l'autre une atténuation des facultés d'action; une exaltation des facultés perceptibles, amoindries cependant par l'étroitesse du champ où on les cantonne, et une dépression des puissances de mouvement. De là un manque d'équilibre dans leur organisme.

Comme le mouvement et l'action sont annulés ou singulièrement amoindris dans le savant, toute la vitalité du corps s'en ressent. L'exagération des sens externes, fait qu'on n'accepte, qu'on ne consomme que ce qui plaît, qu'on ne prend du bien-être de la vie que l'apparence perceptible extérieurement. De là une nutrition imparfaite, une assimilation défectueuse, des secrétions diminuées, une

vitalité imparfaitement soutenue et abritée, ou épuisée par des sensations extérieures. Ne sachant pas ce que c'est que d'être, on ne s'occupe que de paraître.

Tout le jeu des affections internes est singulièrement rétréci. Il ne conclut à aucune extériorité utile et n'aboutit qu'à une satisfaction imparfaite immanente, à une enflure du moi, à une extase d'amour-propre dans des honneurs d'ailleurs toujours incomplets. D'où la sécheresse du cœur et l'aridité de sentiments vis-à-vis le prochain. Quelques natures heureusement douées y échappent exceptionnellement; le plus grand nombre s'y meurt d'aspirations inassouvies ou rentrées. De là l'esprit de coterie, les haines, les jalousies qui dévorent la science, les injustices qui en arrêtent le progrès.

Les passions sensualistes se rapportent à trois genres principaux : du boire et du manger, de la volupté, et du bien-être. Je retiens ces dernières, ayant lieu de parler des autres plus loin.

Le constant désir du bien-être individuel concentre ses préoccupations dans la recherche des choses les plus flatteuses en apparence, mais non les plus solides. L'aveuglement ou défaut de jugement se montre dans ses désirs de vêtements et d'asiles chauds, mais non aérés; nos appartements étroits, sans air, sans lumière, sans soleil ont la prétention du bien-être et n'y satisfont pas; nos mobiliers couverts de laine, nos tapis amassent et conservent les émanations et les poussières de toutes sortes dont l'air que nous respirons est ainsi vicié; nos lits, trop mous et trop chauds, affadissent notre vitalité, lui enlèvent son énergie et sa résistance. Partout, en un mot, la recherche du bien-être, sans jugement dans sa passion, s'applique à ce qui flatte notre sensualité et ne s'aperçoit pas que nous négligeons le point capital, lequel n'est pas seulement de nous préserver des influences désagréables, mais devrait être aussi de nous fortifier pour y résister.

Il est aisé de voir combien cette recherche sensualiste détourne le développement de nos facultés de connaître, fausse notre raison, amoindrit nos actes et affaiblit la vitalité du corps, nous détourne de l'affection que nous devrions avoir pour ce qui souffre autour de nous, en exagérant le rôle de notre personnalité.

Si d'une part, cette recherche développe la délicatesse dans la puissance, la subtilité dans la sensation, l'affinement du goût sensua-

iste, d'une autre part, elle affadit le goût du vrai et du beau, corrompt le sens du juste, fausse l'imagination et amollit l'action que nous pourrions accomplir, nous fait concevoir des œuvres plus molles et plus faciles à exécuter, nous porte à tourner les obstacles quand nous devrions les franchir, ou à nous arrêter quand nous pourrions aller de l'avant, nous enlève le sens du courage, de l'entreprise et de la résistance.

On peut suivre ces déductions en parcourant toutes nos facultés et comprendre comment les populations vouées au bien-être deviennent mous de corps et d'esprit, lâches et incapables, aptes à toute servitude, propres à toute faiblesse.

La recherche des possessions, et en particulier de la richesse, semble avoir des conséquences moins désastreuses, et cependant a des résultats terribles.

On ne devrait chercher à posséder que ce qu'on peut étreindre et employer : c'est là la loi; car toute possession n'est qu'un moyen d'œuvre, un instrument ou un objet d'action. La passion aveugle demande davantage, et arrive à ne savoir ni employer, ni même étreindre ce qu'elle amasse.

On ne devrait acquérir que pour utiliser : c'est la loi; car toute possession n'est qu'un objet à mettre en œuvre. Mais la passion ôte à l'acte qu'elle exalte son complément légitime, et l'avare comme le possesseur avide ne savent pas utiliser, ne cherchent pas même à employer ce qu'ils possèdent. Ils stérilisent ainsi ce que d'autres féconderaient. Une société dans laquelle s'accroît le nombre de ces possesseurs passionnés, et où leur action n'est pas contrebalancée par l'esprit d'entreprise et d'aventure, est vouée fatalement à une vie de plus en plus difficile et dispendieuse, et, dans un moment donné, à une misère extrême qui résulte de l'immobilisation et du défaut définitif de travail.

Et, cependant, l'amour de la possession et des richesses excite l'ardeur à connaître et à agir : c'est une passion excitante et qui se montre surtout chez des gens actifs.

Mais aucune passion plus que celle-là, peut-être, ne détourne du véritable amour de soi et du prochain. Aucune n'arrive à plus d'égoïsme et à un égoïsme plus étroit; car le malheureux obsédé de cette passion, non-seulement broie toute piété dans son cœur, devient insen-

sible à la misère et à la souffrance du prochain, refuse aux siens, à ses plus proches, à sa femme, ou la femme à son mari, à ses parents, à ses enfants, les secours qui seraient dans ses moyens de leur procurer : il se sèvre lui-même de ce qu'il pourrait s'accorder, de ce qui lui serait utile, se prive de l'absolu nécessaire et vient jusqu'à se haïr en raison de ses besoins, jusqu'à mourir de faim pour ne pas consommer.

Parcourez ses facultés l'une après l'autre, et voyez comment, toutes excitées pour acquérir, sont amoindries pour utiliser ; comment dans ses sens, dans ses sensations, dans ses actes, dans ses affections, dans ses facultés impulsives, tout devient stérile et désert.

La vanité ou passion de paraître est dans un sens l'exaltation de l'égoïsme, comme la passion de la possession l'est dans un autre; mais elle semble développer les facultés dans un sens contraire : ce que l'avarice amasse, la vanité le dépense.

Pour la vanité, avoir c'est quelque chose, mais pas assez ; être au-dessus de tout être, voilà le vrai but, le véritable objectif. D'abord on veut avoir et agir beaucoup ; mais plus avant on veut avoir le rare, et faire l'extraordinaire ; et plus avant encore, on veut avoir et faire l'exceptionnel dans l'exception. Pour atteindre à ce phénix on lâche l'ordinaire d'abord, puis l'extraordinaire, puis enfin le réel pour l'idéal.

Atteindre n'est pas donné à tous, et il faut parer, que dis-je parer? Il faut frauduler ce qui est, masquer ce qui n'est pas, couvrir les défaites, amoindrir les imperfections, en un mot feindre et toujours feindre. La vanité est la mère du mensonge, et on peut être certain que toute personne vaine nous mentira, que tout menteur sera vain. Paraître avoir, paraître faire, paraître être, et ensuite paraître user, paraître réussir, paraître fort, paraître bon : autant de tromperies.

Le complément du paraître, c'est l'être même ; car le phénomène qui annonce l'être ne se complète que par la réalisation de l'être. Or, comme nous l'avons dit, les actes passionnels n'ont que des compléments incomplets. Le vain, qui a la passion de paraître, n'a donc qu'un être incomplet. Il paraît avoir, mais il n'a pas ; il paraît faire, mais il ne fait pas ; il paraît user et il n'use pas ; il paraît réussir et il échoue ; il paraît fort et bon, et il ne l'est pas.

Toutes ses facultés sont occupées à manifester grandement un être à l'état d'embryon. Et, pour réussir dans une tâche si ingrate, il fait

comme le peintre qui se meut dans le clair-obscur, il obscurcit et atténue tout ce qui l'entoure. Vous croiriez au premier abord qu'il fait de la lumière : en réalité il ne fait que de l'ombre sur tout ce qui n'est pas lui. Il ne peut relever ce qu'il fait qu'à la condition d'amoindrir tout ce qu'il ne fait pas ; et ainsi du reste.

Aussi, toutes ses facultés sont concentrées dans la manifestation, et il les retire toutes de la réalisation ; il s'exhibe comme acte premier, et n'a pas de complément ; il est tout dans l'apparence, il n'est rien dans la réalité : son être se borne à du paraître.

Nous passerions en revue toutes les autres passions, nous leur trouverions toujours la soumission aux lois que nous avons posées, et en particulier, la concentration et l'exaltation de facultés particulières sur un objet donné aux dépens des autres facultés de l'être, et l'acte passionnel amoindrissant l'acte complémentaire qui le doit suivre. Mais c'est que toutes ces passions sont des petites passions livrées à la seule impulsion du naturel, et ne sont point les passions que l'intelligence anime. Ce ne sont jamais, quelque beau nom qu'on leur donne, que des passions animales. Les passions grandes, mises au service d'une direction supérieure, n'ont point ce défaut d'amoindrir leur acte complémentaire, parce que comme c'est l'intelligence qui leur donne leur but et les mène, c'est elle qui les fait aboutir à la vérité et à la justice.

XIII

LES PASSIONS ET LA DISPOSITION ORGANIQUE.

Cette question, dont nous avons déjà dit quelques mots transitoirement en parlant du naturel, est d'une importance considérable et très-vaste. Elle en implique quatre secondaires :

1° Rapports généraux ;
2° Influence du physique ou végétatif ;
3° Influence des passions animales ou violentes ;
4° Influence des passions énergiques.

Nous nous occuperons d'abord des rapports généraux dans ce chapitre.

Suivant une certaine école, toutes les passions seraient le

de la disposition physique du sujet. Contre cette thèse s'élèvent ces objections irréfutables : que la passion est souvent plus forte que le physique, et d'autres fois plus faible ; qu'elle est souvent contraire au physique et le brise ou l'altère.

La question est du reste mal posée. Notre physique, c'est l'activité végétative qui le forme. La thèse qu'on pose consisterait donc à dire que tout notre ordre animal, sensible-moteur, dépendrait absolument de notre végétatif ou nutritif; ce qui reviendrait à ceci : le développement de nos passions de sensibilité et de mouvement dépend de notre nutrition.

Or, il faut distinguer entre la passion et l'action de l'organe, deux choses différentes. La passion se manifeste par le jeu des organes sensibles et moteurs : mais ce jeu n'est que la manifestation de la passion, ce n'est pas la passion même. La passion est le mouvement de la puissance qui va remuer l'acte de l'organe, ce n'est pas l'action de l'organe. On peut avoir des passions violentes avec des actes passionnels modérés, quand toute la passion reste dans les sentiments ; et on peut avoir des actes très-violents, quand les organes sont très-forts, bien que la passion elle-même soit relativement peu forte.

Ce sont là des faits journaliers. Ainsi l'action d'un homme peut être d'une brutalité très-violente, en raison de son activité organique ordinaire ; et cependant ce personnage s'étonnera de ce qu'on a pu le suspecter emporté par une passion ; il est violent et très-fort et très-brutal, en raison de sa puissante nature, et sans passion. Au contraire, ce petit délicat aura des passions très-violentes, très-emportées, et ne produira que des actes insignifiants, parce que sa nature organique est très-faible.

La vérité est donc que la manifestation de la passion est en raison de la nature organique, mais non la passion elle-même. La nature de la passion est dans le naturel de l'être ; la nature du mouvement extérieur est dans le mouvement de l'organe.

C'est faute d'avoir fait cette distinction que bien des personnes se sont trompées dans cette question.

Cette distinction étant faite, il reste cette vérité, que la manifestation de la passion est en raison de l'instrument employé, ou, ce qui est la loi plus générale : l'action d'un organe est en raison de sa puissance.

Cette loi est le résultat des relations que nous avons montrées entre

les activités de l'être, et particulièrement entre l'ordre végétatif et l'ordre animal. Un organe sensible ou moteur s'exerçant beaucoup, sa nutrition s'accroît et par sa nutrition sa force. C'est ainsi que l'exercice habituel d'un membre augmente sa matière et sa force.

Il résulte de là, on le comprend, un accord constant entre la disposition d'un organe et les fonctions qu'il remplit : la formation de l'organe est en raison de l'activité qu'il doit exécuter. Il est muscle pour mouvoir, il est nerf pour porter la sensibilité et le mouvement, il est œil pour voir, oreille pour entendre ; il est fort en raison de la forte activité qu'il doit développer, faible, parce qu'il doit avoir peu d'efforts à faire. Un organe fort et qu'on n'exerce pas s'amoindrit ; un organe faible et qu'on exerce accroît sa matière et sa puissance.

D'où il résulte encore qu'en examinant attentivement un organisme, on peut comprendre les actes auxquels il est destiné. Sur sa force musculaire on juge de sa puissance motrice ; sur la force de ses dents on jugera de sa puissance à manger ; sur l'ampleur de sa poitrine on jugera de sa force à respirer ; sur le développement de ses jambes on jugera de sa puissance à la marche ; et ainsi de bien des points sur lesquels on peut d'ailleurs se tromper, si on n'y regarde pas de près.

C'est sur cette loi que les physionomistes et même les phrénologistes se sont basés pour établir leur art d'ailleurs fort conjectural.

(La fin prochainement.)

Dr FRÉDAULT.

MERE DANEEL

ÉPISODE CONTEMPORAIN

Le lendemain le temps était plus beau. Le ciel était serein, la glace brisée; les toits étaient débarrassés de leur manteau de neige et de glace, et un fort vent d'ouest avait séché les pavés de la rue.

A son réveil, Mina retrouva avec bonheur le va-et-vient ordinaire et bien connu de la maison paternelle. Elle entendit les fèves de café crier sous les dents de fer du moulin, et le canari qui entonnait son chant du matin. Elle entendit la vieille servante Brigitte descendre de la cuisine à la cave, pour prendre du beurre et du lait pour le déjeuner; elle entendit même remuer déjà dans la boutique; c'était sans doute sa mère.

La jeune femme ouvrit la fenêtre de sa chambre, qui s'ouvrait sur un jardin assez grand, malgré sa situation au centre de la ville. Elle entendit dans le lointain le grondement sourd et monotone d'une chute d'eau qui faisait marcher un moulin, et lui prouvait que les glaçons avaient disparu.

— C'est comme dans mon âme, se dit-elle, en posant sa blanche main sur son cœur; là, tout était, hier encore, glacé et mort, et maintenant la glace de mon âme est fondue, comme la neige après le dégel.

Longtemps ses regards demeurèrent fixés sur le jardin. Elle considérait les tiges glacées des fleurs, les squelettes des arbres fruitiers, et aussi le cèdre au feuillage toujours vert. Plus de mille fois elle avait regardé cet arbre majestueux, lorsqu'elle habitait encore la maison de ses parents, sans qu'il eût fait sur elle la moindre impression; et maintenant il lui apparaissait comme un être vivant, qui lui parlait de ses souvenirs et lui rappelait sa mère.

Le cèdre, avec sa verdure éternelle, bravait l'effort des tempêtes; sa mère, la tête toujours levée, bravait les orages de la vie. Sa forte et énergique vieillesse brillait de tout l'éclat de la jeunesse, et ses vertus étaient innombrables, comme les feuilles de ce fils majestueux du Liban.

Son enfant dans les bras, elle se rendit à la cuisine, où toute la famille se trouvait déjà réunie.

Le père Daneel même s'était levé plus tôt qu'à l'ordinaire, pour prendre part au déjeuner au milieu de tous les siens; depuis longtemps cela ne lui était plus arrivé.

Stéphanie remarqua aussitôt que sa sœur paraissait plus calme que la veille.

— C'est bien là l'œuvre de notre mère, pensa-t-elle, la chère femme a consolé Mina. Vraiment l'amour d'une mère fait des merveilles.

Après la messe de neuf heures, Mina reçut la visite des amies de sa jeunesse, d'Irma et d'Adeline, les filles du fonctionnaire des ponts et chaussées; il est douteux toutefois que cette visite fût inspirée par les sentiments d'une sincère amitié. Les deux demoiselles, qui étaient plus âgées de quelques années que Mina et Stéphanie, insistaient bien volontiers sur l'union mal assortie de Mina, et trouvaient de temps en temps certaines choses à divulguer qu'elles auraient pu faire aisément : cette visite matinale avait donc plutôt la curiosité pour mobile qu'un réel attachement.

Les amies déployèrent en vain toute leur diplomatie ; on n'en vint pas aux confidences. Elles examinèrent Mina des pieds à la tête, sans rien trouver de blâmable dans sa mise. La femme du lieutenant portait une robe neuve en coton, un bonnet simple, mais d'une exquise fraîcheur: soit dit entre nous, ces objets appartenaient à Stéphanie; mais les bonnes âmes ne pouvaient le deviner.

Mina avait passé trois jours dans la maison paternelle, entourée des plus doux témoignages d'affection et de tendresse, lorsqu'elle reçut une lettre de son mari.

Il écrivait qu'après avoir parcouru la ville dans tous les sens, il était parvenu à trouver un logement mal meublé, se composant de deux chambres, et au prix de 40 francs par mois. Il régnait dans cette lettre, que Mina lut à haute voix, un tel abattement, que tous furent saisis de compassion, et surtout le père Daneel, qui s'écria :

— N'y a-t-il donc pas moyen, Isabelle, de faire venir les enfants ici?

Ils doivent avant d'en venir là, souffrir bien d'autres douleurs, pensa la mère, en hochant la tête.

— Nous ferons pour eux, mon ami, tout ce qu'il sera possible de faire ; l'avenir nous l'apprendra.

Elle prit la lettre, la relut attentivement, réfléchissant à chaque phrase; elle en fut bientôt au *post-scriptum*, que Mina n'avait pas lu. Il se composait de ces seuls mots:

« En parleras-tu à ta mère? »

La mère Daneel chercha Mina pour lui demander :

— Que veut dire le lieutenant par là ?

— Oh! mère, répondit Mina, pourquoi vous en parlerai-je, puisque c'est un projet qu'il est impossible de réaliser ?

— Mais enfin, que désire-t-il ?

— Il voudrait abandonner la carrière militaire, dans laquelle il n'a plus d'avenir, dit-il, et chercher une position civile. Le dernier coup l'a fortement abattu. Il se croit tombé si bas!

— Je t'en conjure, ne pleure plus, dit la mère ; cette humiliation peut être la source de ton bonheur. Et quel parti voudrait-il prendre? demanda-t-elle.

— Il voudrait se mettre dans le commerce pour son compte, un commerce qui le rendît indépendant, fût-il même de peu d'importance et sans avenir brillant.

— Le moment, répondit la mère, n'est pas encore venu.

Deux jours après, Mina partait pour Philippeville, chargée de divers cadeaux. Stéphanie avait mis toute son imagination en frais pour trouver ce qui pouvait être agréable à sa sœur. Mère Daneel accompagna sa fille à la gare du chemin de fer, quoiqu'elle eût l'habitude de laisser ce soin à d'autres ; et quand le train arriva, elle lui dit encore tout bas :

— Recommande à ton mari d'éviter la société du gros capitaine, et ta situation ne manquera pas de s'améliorer.

XV

Stéphanie et Mina avaient eu quelques entretiens intimes et confidentiels dans le petit parloir. Stéphanie avait confié à sa sœur qu'une proposition de mariage lui avait été faite par un certain M. Van den Dries, un veuf sans enfants, et âgé de moins de trente ans.

— Ce serait pour toi un excellent parti, lui avait répondu Mina, mais tu es trop loyale, Stéphanie, pour consentir à tromper quelqu'un. Tu ne voudrais pas épouser le Saunier en cachant dans ton cœur un autre amour.

— Certes non, répondit Stéphanie, mon cœur est à jamais à Jean Olieslager et à nul autre.

Mina avait fait part de cette proposition aux filles du fonctionnaire des ponts et chaussées, et les charmantes amies avaient aussitôt répandu la rumeur que Stéphanie épousait le Saunier. Le bruit fit le tour de la ville, trouva partout un écho plus ou moins fidèle, circula de bouche en bouche et arriva enfin jusqu'aux oreilles de Jean Olieslager.

Jean Olieslager, qui depuis longtemps cherchait à se convaincre que Stéphanie ne l'aimait pas, comprit alors mieux que jamais sa véritable situation.

— Quoi ! répondit-il à l'ami qui lui communiquait la nouvelle; Quoi ! Stéphanie épouserait un veuf ! Elle !... et le pauvre jeune homme devint si pâle que le conteur de nouvelles en fut effrayé.

Le distillateur eut à ce sujet un long entretien avec sa mère, et la conclusion de leur conversation fut, que Jean ferait une visite à la famille Daneel.

Le père et la mère Daneel parlaient avec leur fille de M. Van den Dries, lorsque Jean Olieslager parut dans la boutique.

Stéphanie pâlit.

Que venait-il faire ?

Oui, que venait-il faire ? Il venait rétablir l'ancienne amitié, et après s'être entretenu pendant une heure avec la famille Daneel de sujets indifférents, il demanda à Stéphanie si les fleurs du jardin se trouvaient en un état satisfaisant, la priant de vouloir bien les lui montrer.

La jeune fille ne se fit pas longtemps prier.

— Stéphanie, fit Jean, et dans sa voix il y avait je ne sais quoi de douloureux et de contraint, qu'y a-t-il de vrai dans ce que l'on m'a dit de vous ?...

— De quoi voulez-vous me parler ?

La jeune fille avec un aimable sourire, car elle se doutait bien de quoi il s'agissait, elle aussi connaissait le bruit qui circulait dans la ville de son mariage avec le Saunier, quoiqu'elle eût avec convenance refusé la proposition de ce digne homme :

— Et qu'est-ce qui pourrait bien être vrai ?

— Que vous seriez fiancée à M. Van den Dries.

La rougeur monta au visage de Stéphanie, elle baissa les yeux.

— Jamais, répondit-elle, jamais je n'accepterai pour époux un homme auquel je n'aurais pas donné mon cœur, je ne veux devenir la femme que de celui que j'estime par-dessus tous les autres. Et si cet homme ne renouvelle pas sa demande, j'espère mourir vieille fille.

— Ai-je bien compris, Stéphanie? s'écria Jean, qui ne pouvait croire à tant de bonheur. Ai-je bien compris? répéta-t-il; et il saisit la main de la jeune fille, que l'émotion faisait trembler.

Stéphanie serra la main de l'heureux jeune homme dans la sienne, et ils se rendirent ainsi, leurs cœurs déjà confondus dans une vie commune, près des parents Daneel pour demander leur consentement au mariage.

Une réunion des deux familles eut lieu sous la présidence du vieux tuteur de Jean, qui s'occupait toujours des affaires de son pupille, quoique celui-ci fût majeur depuis longtemps. On ordonna en même temps de pourvoir à tous les besoins des futurs époux; mère Daneel ne voulait pas bâtir de châteaux en Espagne; mais tout devait être enrègle.

XVI

Le lendemain la mère Daneel se leva de bonne heure et courut tout agitée à l'église, pour rendre grâces à Dieu du bonheur dont il la comblait.

Maintenant que Stéphanie allait se marier, la première partie de son beau rêve lui parut réalisée. Le plus ardent de ses désirs avait toujours été de voir s'accomplir l'union de sa fille aînée et de l'excellent fils de son amie d'enfance; et de céder ses affaires à Mina.

L'accomplissement de la seconde partie de son rêve était encore éloigné. Elle avait encore à réfléchir longtemps et surtout à prier Dieu de lui accorder les forces et les lumières nécessaires, pour opérer le grand changement duquel dépendait le bonheur de sa chère Mina, de sa fille déjà tant éprouvée.

Le père Daneel leva fièrement la tête devant l'honneur qui lui était fait. — Jean Olieslager, dit-il à sa femme, est le parti le plus envié de la ville. Monsieur L. et monsieur M. ne lui refuseraient pas leur fille; il puisait ainsi dans cet honneur de nouveaux sujets de vanité. Il n'avait cessé de vivre sous l'empire de ses illusions, et semblait vivre plutôt pour le monde que pour lui-même.

Oh! quelle différence entre les sentiments de la mère Daneel et les siens dans la conclusion de ce mariage! l'excellente femme avait bien d'autres soucis. Ce mariage lui donnait l'assurance que ses descendants seraient élevés pour l'honneur et la gloire de la bourgeoisie; c'était plus qu'elle n'osait espérer.

Quand le contrat de mariage fut signé, et les bans publiés à l'hôtel-de-ville et à l'église, mère Daneel s'occupa avec une incessante sollicitude des intérêts de sa fille.

Elle avait appris par la dernière lettre de Mina que son mari se trouvait dans une situation des plus déplorables.

— Je remarque, écrivait la femme du lieutenant, qu'il est profondément humilié de l'abaissement qu'il subit. Il sort rarement, il se morfond des jours entiers devant sa fenêtre, et quand il voit passer un caporal qui porte honorablement les insignes de son modeste grade, il me semble qu'il en est jaloux. Mes consolations n'arrivent plus à son cœur; et je crois que, si un prompt changement ne se produit pas dans notre position, il succombera sous le poids de son humiliation.

— Ainsi donc la honte ne lui est pas étrangère; et la honte révèle toujours un fonds de vertu. J'interrogerai scrupuleusement Mina sur tous ces points, pensa-t-elle; et après s'être encore pendant quelque temps abandonnée à ses rêves, elle demanda à Stéphanie si elle ne jugeait pas convenable de consulter Mina pour le choix des divers articles de sa toilette de noces.

— Ce ne sera pas nécessaire, je crois, répartit Stéphanie : tout sera ordonné avec tant de simplicité que les conseils de Mina me seront superflus.

La mère n'avait pas attendu cette réponse; elle devait donc exprimer plus clairement sa pensée; elle ouvrit son cœur à sa fille, déclarant qu'elle voulait chercher pour Mina un moyen d'existence.

— J'ai l'intention, dit-elle, de faire venir pour quelque temps chez nous ta sœur, son mari et leur enfant, sans leur communiquer mes intentions. Si l'essai réussit, je les associerai à nos affaires. Il importe toujours, mon enfant, d'user de prévoyance. Si Mina et son mari persévèrent dans la route qu'ils ont prise, les enfants de ta sœur seraient plus tard le déshonneur des tiens, et nous y pouvons peut-être encore remédier. Ah! mon enfant, comme je mourrais heureuse si j'avais la conviction qu'un avenir modeste, mais heureux, vous est réservé, à ta sœur et à toi! Et la pauvre femme se prit à pleurer.

Stéphanie aussi fondit en larmes.

— Mère, dit-elle, la tâche dont vous vous chargez ne sera-t-elle pas trop lourde pour vous?

— Par le secours de Dieu, on devient presque tout-puissant, répondit la pieuse femme : elle releva la tête et essuya ses larmes.

La fiancée de Jean Olieslager comprit que la résolution que sa mère venait de prendre était irrévocable, elle n'objecta plus rien.

— Alors, dit-elle, le meilleur parti à prendre sera d'inviter Mina à venir m'aider dans le choix de ma toilette de noces, comme je l'ai fait moi-même pour elle.

— Et par la même occasion, ajouta la mère, j'inviterai son mari à accompagner sa femme et son enfant, afin de le débarrasser pendant ce temps des soins du ménage et d'éviter des frais.

Le projet ne tarda pas à être mis à exécution ; quelques instants après on porte une lettre à la poste, et deux jours plus tard le marchand de drap se rendit en voiture de place à la gare du chemin de fer pour y recevoir la chère famille.

XVII

Les filles du fonctionnaire des ponts et chaussées n'avaient jamais été les véritables amies des sœurs Daneel. Au moment où Mina allait se marier, elles avaient essayé de ternir la bonne réputation de leur amie ; celle du lieutenant n'avait pas non plus été épargnée. Elles enviaient le bonheur de leur compagne d'enfance, qui trouvait une position avant même qu'elles eussent l'espoir de s'établir ; maintenant que Stéphanie épousait l'opulent Jean Olieslager, malgré les nombreux chagrins qu'avait éprouvés la famille Daneel et qu'elles ne pouvaient ignorer, elles ne purent dissimuler leur mécontentement.

Elles se mirent aussitôt à l'œuvre et racontèrent, à qui voulait l'entendre, tout ce qu'elles savaient au sujet de la situation de Mina ; le vieux Daneel et la bonne Isabelle ne furent pas même épargnés. Irma et Adeline voulaient se venger, à quelque prix que ce fût. Il leur semblait odieux qu'une fille comme Stéphanie s'établît sans peine tandis qu'elles, les filles d'un honorable fonctionnaire, n'étaient pas même demandées.

A les entendre, la garde-robe de Mina ressemblait au coin de la boutique d'un méchant fripier. Elles traitaient le lieutenant d'officier renvoyé, qui devrait, avant la fin de l'année, traverser les rues en haillons ; quant à la famille Daneel, elle se trouvait ruinée complètement, de sorte que l'aveuglement de Jean Olieslager, qui voulait épouser Stéphanie, paraissait inexplicable.

Stéphanie connaissait trop bien le cœur de ses fausses amies pour ne pas comprendre que tous ces bruits calomniateurs avaient leur

source dans la méchanceté d'Irma et d'Adeline ; mais elle n'en tint pas compte ; elle alla même annoncer son mariage à ses compagnes et elle les invita à la noce.

Cependant Mina était arrivée chez ses parents avec son enfant, et accompagnée de son mari. Personne dans la famille Daneel ne paraissait s'inquiéter des commentaires du monde. Le lieutenant se promenait souvent avec son beau-père, qu'il accompagnait comme auparavant à la Société ; et pendant que Stéphanie prenait des dispositions pour l'époque de son mariage, Mina se tenait derrière le comptoir de la boutique pour servir les chalands.

La jeune femme s'appliquait avec un zèle tout particulier à plaire aux clients et à sa mère, qui avait un tact si délicat dans ses relations avec les diverses classes de la société ; le lieutenant lui-même s'ingéniait à plaire aux parents de sa femme ; il n'ignorait pas que son bonheur dépendait de ces bonnes gens.

Stéphanie reçut une partie des biens de ses parents, en vertu des dispositions prises au contrat de mariage de Jean Olieslager, et Jean prit ouvertement possession du bien patrimonial, que la famille Daneel lui avait d'abord vendu de la main à la main : Stéphanie semblait ainsi l'avoir obtenu en dot de ses parents.

Au jour des noces les commentaires du monde sur le mariage de Jean furent sans nombre.

Quel magnifique cortége ! dit la corpulente femme du brasseur à sa voisine, l'épouse du pharmacien. Tous les magistrats y ont pris place, depuis le bourgmestre jusqu'au commmissaire de police.

— L'élévation de Jean au titre de conseiller municipal est la cause de cette faveur insigne, repartit l'autre ; Stéphanie Daneel a trouvé un bien beau parti !

— Jean n'attache pas ses chiens avec des saucisses, dit la femme du brasseur. On dit que Stéphanie est la parfaite image de sa mère ; et Isabelle vraiment n'est pas sans qualités. Elle a gagné plus d'écus que nous de liards ; et la fortune qu'elle s'est faite est loyalement acquise, je t'assure. As-tu vu Mina à l'église ?

— Comment ne l'aurais-je pas vue ? Irma et Adeline y étaient aussi. Que n'a-t-on laissé ces mauvaises langues chez elles ! Oui, certes, j'ai vu Mina, continua la femme du pharmacien ; elle était richement vêtue. Ce n'est pas à tort qu'Irma a dit, que le bracelet en or pur, constellé de diamants, qui vient de sa grand-mère et qui a fait un si long séjour chez le Juif à Ostende, était une pièce d'une remarquable

beauté. La femme du lieutenant l'avait à son bras. Je puis bien l'attester, puisque je l'ai vu.

— Et serait-il vrai que le lieutenant quitte l'armée et reprend les affaires de Daneel? demanda la femme du brasseur.

— J'en ai eu vent, dit la voisine, et maintenant que Stéphanie est mariée, ce serait pour Mina une excellente affaire. A tout prendre un soldat est toujours un soldat.

Ces deux femmes, qui savaient estimer la condition bourgeoise à sa juste valeur, en étaient là de leur conversation, quand la voiture de gala du bourgmestre, occupée par le jeune couple, passa devant elles. Le pompeux équipage conduisait Jean et Stéphanie au chemin de fer, où ils avaient fait prendre des billets pour Ostende, ils voulaient revoir la mer et s'assurer qu'elle s'était un peu calmée depuis qu'ils l'avaient vue la dernière fois, alors qu'ils boudaient tristement tous les deux contre leur amour.

La femme du brasseur et sa voisine adressèrent de loin aux jeunes époux des souhaits de bonheur et quittèrent alors le perron de la brasserie, qui était depuis bien longtemps le muet témoin de tant d'agréables conversations.

XVIII

— Daneel, il faut me dire franchement ta pensée, dit un jour la mère Isabelle à son mari, pendant que Mina et le lieutenant faisaient une promenade aux environs de la ville. Mina avait pâli, elle paraissait affligée, et sa mère pensait qu'un peu d'air et de liberté lui était nécessaire.

— Te dire sans détours ma pensée? répondit le marchand de drap. J'ai si bien l'habitude de m'en rapporter à toi en toutes choses, que parfois il m'arrive de douter que j'ai encore une idée propre. Depuis bien des années tous les soins reposent sur toi, ma bonne chère femme; et maintenant tu veux que je prenne une résolution sur une question aussi ardue!

— C'est parce que je crains, mon ami, que le lieutenant, en retournant à Philippeville, ne contracte de nouvelles dettes, et ne fasse ainsi une brèche considérable dans le capital que nous leur avons confié.

— Ma bonne Isabelle, notre gendre est changé complétement. Ne se conduit-il pas aussi honorablement que pas un militaire gradé? Ne rentre-t-il pas chaque soir à onze heures sans faute de la Société? Ma

bonne, qui a failli, doit faillir encore, dit un proverbe hollandais, et notre gendre a déjà trop failli.

Il y en a aussi qui tombent et ne s'arrêtent jamais; et soit dit sans détours, mon ami, ce qui m'inquiète avant tout, c'est que le gros capitaine est toujours là-bas; et tu n'ignores pas que cet homme a toujours été le mauvais génie du mari de Mina. Sans cette déplorable société, il n'eût pas commis toutes les fautes où l'a entraîné son aveuglement.

— Tu as si mûrement réfléchi sur tout, répondit Daneel, qu'il ne reste plus rien à objecter à tes raisonnements; je tiens toutefois à te dire que j'ai toujours considéré comme un honneur d'avoir pour gendre un homme d'épée.

Isabelle fit un gros soupir.

— Et si ce gendre, tant estimé, devait un jour quitter honteusement sa carrière, que dirais-tu? Si jamais les choses devaient en venir à ce point, que notre gendre fît retomber le déshonneur sur toute la famille, alors?... Ah! Daneel, nous pourrions sans difficulté prendre aujourd'hui nos enfants chez nous, et tu rêves encore épaulettes d'or, galons, armes, et bien d'autres choses qui ne sont que les hochets d'une grandeur trompeuse; et cela, tandis que le lieutenant déclare lui-même et sans cesse qu'il préfère être un simple bourgeois! D'ailleurs, dit Isabelle, le moment est venu de prendre une résolution. Maintenant que Stéphanie n'est plus chez nous, je suis forcée de prendre une fille de boutique ou de céder nos affaires à d'autres; je ne me sens plus capable de suffire seule à tout, et puisque l'engagement du mari de Mina expire à la fin du mois, il pourrait sans difficulté quitter le service.

Un douloureux message vint en ce moment interrompre la conversation des parents Daneel; la femme du pharmacien, dont nous avons surpris la conversation avec la femme du brasseur, le jour des noces de Stéphanie, entra brusquement dans la boutique.

— Je viens de la part de la servante de M. Olieslager vous prier de vous rendre auprès de la vieille dame, dit l'obligeante amie.

Elle est venue chez nous prendre des médicaments, et elle m'a priée...

— Mme Olieslager est-elle malade? interrompit mère Daneel. L'accident sans doute ne présente pas de gravité.

— Je ne puis vous dissimuler la vérité, dit la pharmacienne, à en juger d'après les médecines ordonnées, elle doit être bien malade. Ne

vous troublez pas ainsi, chère madame Daneel, et préparez-vous à apprendre une terrible nouvelle ; il s'agit d'une apoplexie.

Mère Daneel ouvrit une armoire, prit son manteau et courut précipitamment à la maison de son amie.

— Au moins si les enfants étaient de retour de leur voyage, balbutia-t-elle chemin faisant. Ils arriveront demain soir ; mais en pareille circonstance un jour semble une éternité.

Lorsque la mère Daneel entra, la servante reconduisait jusqu'à la porte l'ecclésiastique qui avait apporté les consolations de la religion.

— Et Mme Olieslager ?...

— En ce moment son état est satisfaisant, répondit la servante ; elle a retrouvé l'usage de la parole ; le médecin craint néanmoins une nouvelle attaque.

L'excellente femme, plongée dans une profonde douleur, entra dans la chambre.

La malade était étendue sur un large lit, entouré de rideaux blancs. Sa tête reposait sur un édredon ; les draps de lit en fine toile et d'une extrême blancheur semblaient entourer sa tête d'un nuage ; les mains jointes reposaient sur une courte-pointe blanche comme la neige qui tombe du ciel.

La malade tenait les yeux baissés ; il était aisé de voir qu'elle était abîmée en Dieu.

Mère Isabelle contempla son amie avec admiration et respect ; elle retint son haleine de crainte de troubler les élévations de cette âme vers son Dieu ; et des larmes s'échappèrent de ses yeux.

— Oh ! qu'il est beau de mourir ainsi, soupira-t-elle, avec la conscience d'avoir accompli sa tâche, et d'avoir couronné l'existence par toutes les vertus !

La malade leva les yeux, et reconnut son amie. Elle lui tendit la main.

— Sois la bien venue, Isabelle, dit-elle, en ce moment tu remplaces auprès de moi Jean et Stéphanie.

— Ah ! comme ils seront affligés, balbutia mère Daneel.

— Eh ! pourquoi ? dit la mère Olieslager ; tu pleures aussi, ma bonne Isabelle, et cela ne convient pas. J'ai prié Dieu de me conserver la vie jusqu'au jour de l'union de Jean et de Stéphanie ; car je savais qu'ils seraient heureux ensemble ; et, maintenant qu'ils sont mariés, je suis prête à aller vers Celui qui a exaucé ma prière. Oh ! qu'il est

doux de rendre le dernier soupir avec une pleine confiance en la bonté de Dieu, et avec l'assurance qu'on laisse à ses enfants une douce et précieuse médiocrité !

Mère Daneel fut surprise de cette voix claire et distincte, du sens si net de ces paroles. Sans l'interrompre, elle laissa parler son amie, et osa bientôt concevoir l'espoir d'une prompte guérison ; car une teinte rose colorait ses joues, et ses yeux brillaient d'un vif éclat.

— Jean et Stéphanie arriveront à temps encore pour recevoir ma dernière bénédiction, dit-elle ; c'est tout ce qui me reste à leur donner; par les dispositions que j'ai prises tout leur appartient déjà. J'aurais bien voulu vivre quelque temps encore, mais c'eût été trop de bonheur; la mesure des bontés de Dieu est comblée. Oh! Isabelle, comme je suis heureuse, comme des flots de paix inondent mon âme; et la malade ferma encore les yeux, pour jouir sans trouble de la félicité dont elle débordait.

— Le Seigneur a voulu que nous fussions encore une fois ensemble, dit-elle, après quelques instants de recueillement : j'ai quelque chose encore à te dire, Isabelle.

— Sur Stéphanie, sans doute.

— Non, sur Mina. Mina a fait fausse route. Il faut céder ton commerce à cette enfant. Il faut qu'elle devienne ce qu'elle a été autrefois, bonne et sans faste. Son mari finira par prendre place dans la bourgeoisie, et alors tu pourras un jour mourir en paix, comme je meurs.

— Ah ! je voudrais que Daneel pût t'entendre parler ainsi, répondit la mère de Mina, alors du moins il entendrait raison.

Pendant que mère Daneel parlait ainsi, le rideau du lit fut doucement écarté, et la figure placide et honnête du marchand de drap apparut.

Le père Daneel avait suivi sa femme dans la maison de son gendre, et s'était doucement introduit dans la chambre, sans que personne s'en fût aperçu.

— Votre conseil sera suivi, dit-il d'une voix émue à la malade. J'ai toujours laissé à ma femme toute autorité, et comme vous trouvez préférable aussi que nos affaires soient cédées à Mina, c'est chose conclue et arrêtée. Et pourtant j'étais fier de la situation de mon gendre !

— Daneel, dit Mme Olieslager, quand un jour vous vous trouverez au point où je suis, plaise à Dieu que l'époque en soit encore éloi-

gnée! vous considérerez sans aveuglement la vanité des fausses grandeurs.

— Votre conseil sera suivi, insista Daneel.

— Il sera suivi, répéta Isabelle, avec une assurance qui ne permettait plus de doute; je vois que tu es fatiguée, ajouta l'amie; laisse-moi poser mieux ta tête, et tâche de trouver un peu de repos.

— Qu'entends-je? dit Daneel en s'avançant vers la fenêtre qui s'ouvrait sur la rue. Un fiacre s'arrêta devant la porte; Jean et Stéphanie en descendirent. Daneel sortit pour recevoir le jeune couple, et le préparer avec prudence à apprendre la fatale nouvelle. Isabelle entendit bientôt des lamentations et des sanglots, et cependant personne n'apparut avant que le premier trouble ne fût calmé. Le père Daneel avait assuré qu'en ce moment la malade reposait dans un calme bienfaisant, et qu'il était nécessaire d'agir avec prudence.

La douleur du jeune couple en apprenant la triste nouvelle fut indescriptible; mais quand ils virent leur bonne mère, si calme, si résignée et si heureuse en Dieu, leur esprit retrouva du calme. La malade les encouragea à supporter avec courage les adversités de la vie, elle leur offrit de consolantes pensées, elle fit briller à leur yeux l'espérance d'une autre vie d'union éternelle, après l'accomplissement de leur tâche sur la terre. Et ses paroles produisirent dans ces jeunes cœurs un effet salutaire. Ils se soumirent, comme leur mère, au décret de la Providence, et lorsque deux jours après l'excellente femme s'endormit dans le repos éternel, ils supportèrent le poids de leur douleur avec une pieuse résignation.

La mère Daneel était restée auprès de son amie jusqu'au dernier moment, pour apprendre de celle qui l'avait précédée dans la tombe, combien est douce la mort du juste.

XIX

Mina était heureusement revenue de la promenade plus tôt qu'à l'ordinaire, car pendant l'absence de sa mère il y avait eu grande affluence dans la boutique; et quand mère Daneel revint à la maison, elle trouva sa fille occupée à additionner de longues colonnes de chiffres; elle avait annoté avec soin toutes les marchandises vendues, tant celles qui avaient été payées à beaux deniers comptants, que celles qui avaient été livrées à crédit.

— J'ai éprouvé cette après-midi, plus de plaisir à servir les clients,

que je n'en ai jamais trouvé aux fêtes les plus brillantes, et dans la société des personnes de la classe la plus élevée, dit Mina à sa mère. On trouve, à gagner de l'argent dans l'activité d'une humble condition, infiniment plus de félicité qu'à en dépenser follement pour satisfaire sa vanité et son amour du luxe.

— Eh bien! mon enfant, répondit la mère, au grand étonnement de la femme du lieutenant, tes dispositions sont conformes à mes projets. J'ai résolu de céder à tes désirs; nous allons t'abandonner les affaires.

Mina pâlit soudain.

— Lorsque je vous ai fait connaître ce désir, dit-elle, je vous ai peut-être fait un portrait trop favorable de mon époux. Je vous ai parlé de ses bonnes intentions, et de son sincère désir d'entrer dans la bourgeoisie; mais je ne vous ai pas parlé de sa faiblesse. Hippolyte prend sans cesse de bonnes résolutions, mais au moment d'en exécuter une, la force lui manque. Il est né dans l'abondance, il a toujours dépensé, sans le compter, l'or de l'État, et je crains...

— Oui, il est victime d'une éducation mal conduite, interrompit mère Daneel, et tu peux aussi m'adresser le même reproche. Tous ces obstacles s'aplaniront sans peine, si je puis compter sur toi. Ton père n'a jamais consacré beaucoup d'activité aux affaires; mais une femme forte peut soutenir une maison au milieu des plus terribles orages.

— En ce qui me concerne, mère, dit Mina, vous pouvez avoir en moi toute confiance. J'ai souffert assez longtemps.

— Je me suis longtemps consultée sur la question de savoir de quelle manière on pourrait régler le transfert de notre commerce. J'ai pensé d'abord à le placer sous une certaine surveillance; mais d'un côté cette mesure paralysait ta liberté d'agir, et de l'autre te rendait irresponsable à l'égard de tes commettants. Ta mère ou plutôt ton père serait garant de tes actes, et tu prendrais les intérêts de tes affaires bien moins à cœur. Aussi avons-nous résolu de te laisser le commerce et la maison, dès que l'inventaire et l'estimation en seraient terminées, de t'en abandonner la propriété, et de donner garantie à Stéphanie pour la part de bien que tu auras reçu de plus qu'elle; car des parents loyaux n'ont pas de préférés. J'irais alors avec ton père et Brigitte, habiter notre petite maison derrière l'église. Tu comprends, Mina, ajouta la bonne mère, que notre bonheur dé-

pendra de toi. Nous pourrions toujours vivre avec l'intérêt des quarante mille francs que nous avons versés pour toi, mais que deviendraient tes enfants, si tu négligeais tes affaires? Quel sort te serait réservé? Tu n'aurais à attendre que le déshonneur et la misère.

Mina paraissait pétrifiée d'étonnement, elle restait interdite sans prononcer une parole, presque sans respirer. Mais à mesure que sa mère parlait, elle arrivait de plus en plus à la conception exacte de sa situation.

— Ma chère mère, dit-elle enfin, vous pouvez avoir confiance en moi. Je m'efforcerai toujours de marcher sur vos traces, afin de pouvoir un jour faire aussi pour mes enfants tous les sacrifices que vous avez faits pour moi. Hippolyte acceptera toutes les propositions que vous lui ferez, car il est las de la vie militaire. Nous pouvons donc arrêter toutes les dispositions à prendre. Me permettez-vous cependant de vous faire une proposition?

Mère Daneel lui fit signe qu'elle écoutait.

— Nous acceptons le transfert comme vous le proposez, dit la jeune femme du lieutenant, mais à la condition que nous vous rendions compte chaque année de nos opérations, et qu'après avoir pris connaissance de notre bilan, vous puisssiez résilier l'engagement, dans le cas où notre commerce ne marcherait plus sur un bon pied : ce serait la plus sûre garantie de la prudence d'Hippolyte.

— Qui voudrait d'un pareil engagement? — dit la mère avec vivacité : il te placerait toujours dans une position précaire et tout éventuelle, mon enfant ; qu'as-tu donc fait de ton bon sens?

— Un homme de la trempe d'Hippolyte accepte tout sans arrière-pensée, dit Mina avec calme ; pour moi, je suis convaincue que vous n'useriez jamais de ce droit. Mais que vont penser Jean et Stéphanie d'un pareil changement?

— Ils ont contribué par leurs conseils à le provoquer, et Mme Olieslager n'est pas étrangère à notre combinaison, dit Isabelle, en essuyant une larme, qui venait trahir la douleur qu'elle éprouvait de la perte de son amie. Tout est donc arrangé. Maintenant rendons grâces à Dieu, qui t'a ramenée dans le droit chemin par des épreuves de tous genres, qui t'a fait connaître toute l'instabilité des choses d'ici-bas et la vanité des grandeurs mondaines. Maintenant tu rentres heureuse dans le port de la vie bourgeoise.

Soudain la mère leva les yeux, et se sentit brusquement arrachée à ses préoccupations par le retentissement de la sonnette de la bou-

tique, suivi aussitôt des éclats de joie de Daneel, qui apparut tout riant dans la chambre, accompagné de son gendre.

— Oh ! comme nous avons ri, Isabelle ! Oh ! quel bonheur ! voilà un article qu'il faudra lire. Et il lui tendit le journal le *Charivari*.

— J'ai pris un abonnement à cette feuille, ajouta-t-il, suivant le conseil du lieutenant. Il est bon que nous ayons ici quelque distraction, car depuis quelque temps, on n'y voit plus que des figures mornes et préoccupées.

A ce changement soudain de tableau, la mère et la fille se regardèrent quelque temps, avec un étonnement auquel les joyeux compagnons ne firent pas attention. Ils sortaient d'une si charmante société ! Ils avaient rencontré deux anciens camarades du lieutenant, et ceux-ci avaient régalé. — Le beau-père et le gendre paraissaient échauffés par des libations de vin de champagne. Le marchand de drap continua :

— Oh ! comme nous avons ri !

Mère Daneel fronça les sourcils, et une larme brilla sur le bord de la paupière de Mina. La jeune femme craignait que cette sortie insensée ne fît échouer le plan de sa mère ; qu'elle ne dût bientôt entreprendre à nouveau le triste voyage de Philippeville, et que le lieutenant ne dût signer un nouvel engagement dans l'armée.

Ce soir-là tout le monde se coucha de bonne heure. Les hommes furent bientôt plongés dans un sommeil profond, dont ils avaient grand besoin. Mais chez les femmes il en était autrement.

Mina pleura longtemps, minuit la surprit encore seule et pleurant toujours.

La mère Daneel ne put fermer l'œil. La conduite inconsidérée de son gendre était toujours présente à son esprit ; elle voyait la chute probable de sa famille ; et dans cette tension accablante de l'esprit, entre la veille et le sommeil, elle pressentait la vieillesse misérable qui lui était réservée.

Quelque sombre que l'avenir lui apparût, elle n'hésita pas dans la résolution qu'elle avait prise : deux mois après, l'ancien lieutenant était marchand de drap de profession et la belle Mina, la jeune femme naguère si brillante, se tenait maintenant derrière le comptoir, coiffée d'un bonnet qui cachait sa magnifique chevelure, et servant ses clients pour son propre compte.

XX

La maison que le père Daneel habitait avec sa femme était une ancienne et commode construction à un seul étage, située près de l'ancien cimetière, que l'on avait converti en un parc planté de grands arbres. Derrière la maison, un beau jardin, borné à son extrémité par la rivière, dominait les immenses prairies qui s'étendaient au-delà du cours d'eau ; ces prairies ressemblaient en hiver à une mer paisible, ou faisaient les délices des patineurs, et fournissaient en automne, à un nombre infini de bestiaux d'abondants et gras pâturages.

Certes, il était impossible de trouver un point de vue plus charmant pour le joyeux marchand de drap. La rivière était aussi une source de plaisirs pour le vieillard, qui recherchait avec tant d'ardeur tout ce qui pouvait lui faire goûter les charmes de la vie. Il fit confectionner des filets, se procura des lignes de pêche, et lui et le lieutenant,— car il décorait toujours Hippolyte de ce titre, hommage qu'il croyait devoir rendre à un homme qui avait autrefois porté les épaulettes et les galons d'or— lui donc et le lieutenant se firent donner des leçons par un vieux pêcheur qui demeurait plus loin, et ce ne fut pas leur faute s'ils ne dépeuplèrent pas la rivière de tous ses habitants, tant à écailles que sans écailles.

Le père et le gendre se tenaient des journées entières, assis sur le gazon au bord de l'eau, et quand ils rentraient, ce n'était le plus souvent que pour lire les journaux ; car le père Daneel, qui riait toujours de si bon cœur aux saillies du *Charivari*, s'était encore abonné au *Journal pour rire*, à l'*Indicateur de Bruges* et au *Kladeradatsch;* il n'avait pris, il est vrai, cette dernière feuille que pour plaire à son gendre. Hippolyte comprenait un peu l'allemand, mais l'ancien marchand de drap, qui ne connaissait pas cette langue, ne pouvait que s'amuser à regarder les illustrations.

La mère Daneel s'occupait beaucoup de son jardin, quoique ce ne fût pas un jardin potager, mais un jardin d'agrément, dont les parterres étaient plantés d'arbres fruitiers de tous genres; elle y semait néanmoins du persil, du cerfeuil, et des légumes, qui pouvaient lui servir dans son ménage. Elle essayait quelquefois aussi de greffer un rosier ou quelque jeune arbre fruitier; car son père lui avait appris dans sa jeunesse les éléments de l'horticulture. Mais pas un jour en se passait sans qu'elle allât faire visite à ses enfants.

La bonne femme ne restait ordinairement que peu de temps chez sa fille aînée. Stéphanie était si heureuse avec Jean Olieslager! Jean était si doux, si simple, que les consolations de sa mère n'étaient pas un besoin pour elle. Mais l'excellente femme passait quelquefois des jours entiers auprès de Mina. Les jours de marché elle lui donnait même un coup de main dans la boutique, car alors Mina était bien accablée. La clientèle, grâce à Dieu, ne s'était pas amoindrie; mais tout le poids des affaires reposait sur la jeune femme; Hippolyte ne lui prêtait jamais son concours. Il voulait, au contraire, être servi à heures fixes, et ne s'inquiétait jamais de la fatigue de sa femme. Lorsque Mina n'apprêtait pas elle-même ses biftecks, il murmurait, et les trouvait coriaces ou brûlés.

Dans le principe il s'était chargé de la tenue des livres, mais Mina, devenue si soigneuse, remarqua bientôt que son aimable époux commettait fréquemment des erreurs, et jugea à propos de prendre aussi cette tâche sur elle, en affirmant à sa mère qu'un ancien militaire est incapable de faire quelque travail que ce soit.

Tandis que Mina s'occupait presque jour et nuit de ses affaires, de ses enfants et de son ménage, Hippolyte restait oisif comme un véritable grand seigneur. S'il n'était pas à la pêche ou à la promenade avec son beau-père, il restait chez lui, couché tout botté sur le sopha, le seul meuble qui lui fût resté de l'époque brillante de sa vie militaire; et le soir il se rendait à la Société, fumait de véritables cigares de la Havane, et se faisait servir les plus fines liqueurs.

Mina ne perdit pas courage, et la paix ne cessa de régner à son foyer. Quel sujet aurait-elle eu de se plaindre? N'avait-elle pas vu de plus tristes spectacles il n'y avait pas encore bien longtemps? Son mari d'ailleurs était ainsi fait; il était d'une nature faible, et n'avait jamais appris à connaître le côté sérieux de la vie. Son éducation avait été déplorable. La jeune femme examinait souvent la situation de ses affaires; elle notait soigneusement les dépenses du ménage, et, grâce à ses soins, son commerce prospérait. Oui, pourquoi se serait-elle plainte, elle qui avait connu l'abaissement et la misère?

Depuis que Mina était établie dans les affaires, les amies de sa jeunesse, les filles du fonctionnaire des ponts et chaussées, lui firent souvent des visites, plus souvent même qu'elle ne le désirait, non-seulement à cause de ses nombreuses occupations, mais encore parce que ces demoiselles, déjà bien mûres, ne manquaient jamais l'occasion de lui faire comprendre qu'elles la croyaient bien malheureuse. Alors

elle s'emportait, et déclarait avec dignité que personne dans la ville ne pouvait mettre une mauvaise action à la charge de son mari. Elle osa même ajouter un jour qu'il n'y avait jamais que les jeunes filles oubliées, qui se permissent de juger défavorablement les personnes mariées.

Mina sentait que l'honneur de ses enfants dépendait de l'honneur de leur père ; aussi défendait-elle son mari de toutes ses forces, et se montrait-elle fière de son union avec l'homme dont elle portait le nom.

Mère Daneel aimait à réunir, le dimanche soir, autour d'elle tous les membres de la famille, aussi bien ceux qui l'étaient devenus par alliance que ses propres enfants. En été, on soupait sous un berceau du jardin, et en hiver, dans une pièce bien éclairée et bien chauffée de sa maison ; jamais une place ne restait vide au souper de la famille ; Hippolyte et Mina, aussi bien que Jean Olieslager et Stéphanie arrivaient toujours ponctuellement, et le visage du père Daneel s'épanouissait à ces réunions, sous l'influence de la plus franche gaieté. Mère Daneel était au comble de la joie, ils semblaient tous heureux.

Un bonheur parfait et durable est impossible. Quand le malheur ne vient pas du dehors, l'homme le trouve dans son propre cœur, et cela est surtout vrai pour les vieillards.

Mme COURTMANS.

(Traduit par EMILE WILLAERT.)

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE DU CONCILE

XVIII

I. Le gouvernement et le Concile : pas d'ambassadeurs, pas d'obstacles, réserve au sujet des décisions à intervenir. — II. L'Allemagne : réponse du synode évangélique allemand à l'invitation du Pape; réponse de la Faculté de théologie de Munich aux questions du gouvernement bavarois; assemblée catholique de Dusseldorf; réunion épiscopale de Fulda. — III. Angleterre : le Dr Cumming et ses difficultés ; remarquable aveu du *Times* sur la grandeur de l'Eglise catholique.

I

Enfin, il y a quelque chose qui paraît décidé dans les régions politiques en ce qui concerne le Concile : les gouvernements ne s'y feront pas représenter d'une manière spéciale.

Le gouvernement français donnant l'exemple, il est certain que les autres suivront.

Nous ne pouvons qu'approuver une telle détermination, qui, dans l'état actuel des choses, et dans la condition religieuse des États modernes, était la plus raisonnable qu'on pût prendre, une fois qu'on ne voulait pas renoncer à l'indifférentisme politique. Nous ne voyons personne qui puisse s'en plaindre, excepté M. Baroche, qui perd une magnifique occasion de déployer aux yeux du monde entier ses talents théologico-diplomatiques; mais, franchement, la mésaventure de M. Baroche n'est pas assez considérable pour qu'on s'en montre trop touché. Après le Concile, l'honorable ex-garde des sceaux et ex-ministre des cultes pourra déplorer éloquemment les fâcheuses conséquences d'un Concile qu'il aurait dirigé dans de meilleures voies : les uns applaudiront, les autres riront, et les catholiques continueront de croire que le Saint-Esprit a parlé par le Concile, et ce sera tout, et ce sera bien.

Au reste, ce n'a pas été une petite affaire que de savoir quel parti prendre vis-à-vis du Concile. Le Pape n'avait pas adressé d'invitation spéciale, par la raison qu'il n'y a plus d'État vraiment catholique, et qu'il ne voulait pas embarrasser les gouvernements. C'était une attention délicate, on a mieux aimé y voir un manque d'égard, (on en a tant pour le Pape!) et l'on a pensé qu'il y avait une question de dignité à ne pas demander d'être admis au Concile. C'est l'une des

raisons alléguées ; ce n'est probablement pas la plus forte. Il en est un autre qui a été aussi indiquée : c'est que, pour demander à avoir un ambassadeur auprès du Concile, il fallait se concerter avec les autres puissances. Or, dans les circonstances actuelles, il est si difficile d'arriver à une entente préalable, que le plus sage était de renoncer à la tentative. D'ailleurs, la question internationale réglée, il aurait fallu s'occuper de la question de personnes. Qui envoyer ? Il paraît qu'un évêque n'aurait pas paru convenir : c'eût été trop sacrifier les droits de la société civile. Il y avait bien M. Baroche ; mais il paraît que M. Baroche n'a pas présenté toutes les garanties désirables.

On s'est donc arrêté à n'avoir pas d'ambassadeur spécial : l'ambassadeur ordinaire à Rome sera là ; il aura les instructions du gouvernement ; les évêques pourront le consulter, s'ils en éprouvent le besoin, et tout sera pour le mieux, comme le fait voir le *Mémorial diplomatique*, qui a une couleur semi-officielle en cette occasion. « Loin, disait le *Mémorial* il y a quelques jours, loin que l'abstention à laquelle le gouvernement français paraît vouloir se résoudre en ce qui regarde le Concile puisse être interprétée comme un acte de défiance envers le Saint-Siége, il faut y voir, au contraire, de sa part, le désir invariable d'éviter tout ce qui serait de nature à amener des conflits entre la Papauté et les pouvoirs civils. Car, dans l'hypothèse où l'Empereur se ferait représenter aux délibérations annoncées pour le 8 décembre prochain, son mandataire, muni d'instructions positives, serait tenu de s'y conformer rigoureusement, et si par hasard les décisions du Concile s'éloignaient des principes de notre droit public, il devrait protester et réserver hautement la liberté d'action de son gouvernement en ce qui les concerne. A la vérité, les lois françaises laissent toujours à ce dernier le droit de ne pas reconnaître de semblables décisions et de s'opposer à leur promulgation ; mais c'est ici une arme d'un caractère purement défensif dont il importe de ne pas laisser contester l'usage, et qu'il est, en tout cas, convenable pour tout le monde de ne pas l'affaiblir par des discussions dangereuses. Si l'on objecte que les évêques français qui se rendront à Rome ont besoin de connaître avec exactitude et précision la pensée du gouvernement impérial sur les questions soumises au Concile, nous répondrons qu'en prenant congé du garde des sceaux, ministre des cultes, ils ne manqueront pas de recevoir de sa bouche tous les renseignements propres à les fixer à cet égard. D'un autre côté, pendant

le temps qu'ils séjourneront dans la capitale du Saint-Siége, l'ambassadeur de l'Empereur se mettra avec empressement à leur disposition et leur fournira tous les éclaircissements qui pourraient leur être utiles. Dans ces conditions, l'absence d'un mandataire spécial du gouvernement français au futur Concile n'entraînera aucun inconvénient, et elle contribuera de plus à éloigner les froissements et les conflits de diverses natures, que la combinaison contraire aurait été exposée à provoquer. »

Voilà donc une chose décidée. Quelques journaux, armés de cette nouvelle, en ont aussi mis une autre en circulation : ils ont prétendu que déjà le gouvernement impérial aurait envoyé une circulaire à ses agents diplomatiques à l'étranger pour leur faire part de sa décision et leur en communiquer les motifs. Le *Public*, qui est toujours officieux, quoique M. Rouher, son patron, ne soit plus que président du Sénat, conteste l'exactitude de cette dernière nouvelle; « mais, ajoute-t-il, la décision est prise, et avis en serait transmis officiellement, s'il y avait lieu, tant à Rome, *d'où aucune invitation n'a été faite aux puissances catholiques* (il a cela sur le cœur), qu'aux légations françaises à l'étranger. »

Un journal d'Italie, l'*Unità cattolica*, dont l'esprit égale le courage, prétend, à ce propos, avoir reçu de Paris une lettre qui parle, comme d'une chose possible, d'une représentation bien plus complète qu'on n'aurait pu l'imaginer du gouvernement français auprès du Concile. D'après cette lettre, il ne s'agirait de rien moins que de la présence même de Napoléon III, à qui ses médecins auraient conseillé le séjour de Rome pendant l'hiver prochain. L'*Unità cattolica* prétend que la question a été sérieusement agitée, mais qu'on a pris aucune décision, ce que nous croyons très-facilement. L'*Unità* énumère les raisons qui doivent pousser à réaliser ce voyage, et elle termine ainsi :

Puisque Napoléon III, en 1859, est venu en Italie pour nous délivrer des étrangers, il pourrait y retourner en 1869, pour se délivrer lui-même du rhumatisme. Et nous voulons lui donner l'assurance que sa venue à Rome pour le Concile œcuménique ne produirait pas ces conséquences qu'a produites sa venue en Lombardie, pour la guerre contre l'Autriche. Tout le monde sait comment, après cette guerre, il fut immédiatement forcé de contenter les Français par des sénatus-consultes et par des largesses constitutionnelles. Vinrent d'abord les largesses de 1860, elles ne suffirent pas et rendirent nécessaires les nouvelles largesses de 1867, celles-ci ne suffirent pas davantage et provoquèrent celles de 1869, ces dernières sans

doute ne suffisent point encore, puisque le sénateur Michel Chevalier, dès le 2 septembre, *entrevoyait un avenir plus large*. Si, dans deux mois au contraire, Napoléon III s'en allait à Rome, et de là adressait *aux Italiens* une proclamation dans le genre de celles qu'il leur adressa du quartier général de Milan, le 8 juin 1859, — qu'il soit persuadé qu'il ferait un grand bien a l'Italie, à la France et à lui-même. En 1859, Napoléon disait aux Italiens : « Enflammés du feu sacré de l'amour de la patrie, ne soyez aujourd'hui que soldats ! » Qu'il leur dise en 1869 : « Enflammés de la très-sainte charité catholique, inclinez-vous aujourd'hui devant le Pontife romain et devant le Concile œcuménique ! » — En 1859, il disait aux Italiens : « Unissez-vous dans une seule intention : la délivrance de votre pays. » Qu'il leur dise en 1869 : « Unissez-vous dans une seule intention : être fidèles à Dieu et à son Église. » — Enfin, en 1859, il disait aux Italiens : « Volez sous les bannières du roi Victor-Emmanuel ! » Qu'en 1869, il leur dise : « Venez à Rome avec moi, et pleins de foi, de reconnaissance et d'amour, croyants et repentants, jetons-nous tous aux pieds de l'immortel Pie IX ! »

L'*Unità cattolica* peut avoir de fort bonnes raisons pour désirer la présence de l'Empereur à Rome pendant le Concile ; nous doutons que ces raisons paraissent assez puissantes à Paris pour déterminer un voyage, qui aurait certainement bien plus d'importance que celui de l'Impératrice en Orient.

Quoi qu'il en soit, il ne nous paraît pas douteux que tous les gouvernements ne s'empressent de suivre l'exemple du gouvernement français. Il n'y aura donc pas au Concile d'*orateurs* (c'est le terme consacré) des gouvernements. Les États ne jugent pas à propos d'avoir des représentants spéciaux devant l'Église catholique assemblée. Ils s'abstiennent en cela, comme ils s'abstiennent de prendre des mesures préventives, ainsi qu'on l'a fait savoir de toutes parts au prince de Hohenlohe. Le Wurtemberg, par exemple, a déclaré, qu'il ne peut croire bon de prendre des mesures contre le Concile, attendu qu'il n'existe pas de motifs suffisants pour admettre la réalité des projets qu'à Munich on attribue au Saint-Siége. La Suisse vient aussi de donner sa réponse. Le Conseil fédéral refuse de prendre contre le Concile des mesures préventives qui, d'ailleurs, ne seraient pas de sa compétence. Comme les autres gouvernements, il réserve sa liberté d'action pour l'avenir ; si le Concile s'avise de prendre quelque décision peu respectueuse à l'égard des principes de 89 et à l'égard des conquêtes de la civilisation moderne, les sept sages du Conseil fédéral déclarent

qu'ils ont les armes nécessaires pour se défendre et qu'ils sauront mettre bon ordre aux abus de la puissance ecclésiastique.

Telle est donc pour le moment l'attitude de la majorité des gouvernements vis-à-vis du Concile : pas de représentation spéciale, pas de mesures préventives ; des réserves contre les décisions possibles de la grande assemblée. On pourrait désirer mieux, on pouvait attendre pire.

Les gouvernements feront d'ailleurs ce qu'ils voudront. Que les évêques puissent librement s'assembler en Concile, c'est un grand point d'acquis. Après cela, lorsqu'ils auront pris leurs décisions et que le Pape les aura confirmées, la cause sera entendue pour tous les catholiques, qui sauront où est la vérité, où est le droit, où est le bien. Que les gouvernements acceptent ou rejettent ces décisions, ce ne sera plus qu'une question secondaire ; la société saura où est le salut ; les individus, en tant qu'individus, et en vertu de la liberté de conscience qu'on ne peut leur refuser, sauront ce qu'ils doivent croire et ce qu'ils doivent faire, et l'action continue des catholiques fera peu à peu pénétrer la vraie doctrine dans les intelligences, d'où elle passera naturellement dans les institutions. C'est ainsi que s'est formée la chrétienté, c'est ainsi qu'elle se reconstituera, et les ennemis de l'Église ne l'ignorent pas : c'est pourquoi ils auraient voulu empêcher même la réunion du Concile. Grâce à Dieu, ils n'ont pas réussi, et cette première marque de la protection de Dieu sur son Église est le présage de celles qui suivront.

II

L'Allemagne s'occupe toujours du Concile avec le plus vif intérêt ; des documents très-importants nous en sont venus depuis que nous avons écrit notre dernière Chronique.

D'abord une déclaration du Synode évangélique allemand, qui repousse à l'unanimité l'invitation adressée par Pie IX aux protestants. Voici cette déclaration :

« Quand le chef de l'Église catholique romaine est amené par les circonstances à convoquer un concile, c'est une chose qui ne touche que lui et ne concerne en rien notre Église protestante. Le fait en lui-même nous inspire seulement, comme chrétiens évangéliques, le désir de voir le Pape reconnaître les imperfections de l'Église et contribuer ainsi à établir cette unité des chrétiens qui n'est possible que dans la vérité.

« Mais l'esprit d'exclusion des diverses Églises et le manque d'un droit ecclésiastique interconfessionnel nous font douter de l'accomplissement de ce désir. Nous persistons cependant à l'émettre, convaincus que nous sommes qu'un jour, encore éloigné, il est vrai, mais certain, verra sa réalisation.

« Le Pape, cette fois, ne s'est pas contenté de convoquer ses évêques ; il s'est adressé aussi aux Églises réformées. Si, dans son encyclique, il s'était borné à exprimer des vœux pour la réconciliation future des Églises chrétiennes, nous considérerions son appel comme un acte salutaire, que nous approuverions sans doute nous-mêmes. Mais il s'est placé sur un tout autre terrain et a élevé des prétentions au sujet desquelles il est nécessaire de s'expliquer d'une façon claire et précise.

« Le Souverain-Pontife s'appuie, pour s'adresser à nous, sur l'autorité pastorale qui lui aurait été confiée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui s'étendrait sur toute la chrétienté. Nous ne saurions reconnaître cette autorité, car elle est contraire à l'idée que nous nous faisons du christianisme. C'est à ceux qui croient à cette autorité divine de la papauté à prêter l'oreille à la voix de celui qu'ils en regardent comme le dépositaire.

« En s'adressant à nous, le Pape s'arroge des droits sur l'Église évangélique, il nie la légitimité de notre confession et donne à nos protestations le caractère des transgressions de l'ordre de choses établi par Jésus-Christ.

« Or, c'est précisément la volonté du Seigneur qui nous ordonne de ne point reconnaître comme chef de l'Église un pape qui se prétend institué par Dieu lui-même. Nous approuvons avec Luther les articles de Schmalkalden qui nient le droit divin de la papauté et ne lui reconnaissent qu'un pouvoir épiscopal sur les Églises de Rome et sur ceux qui veulent bien se soumettre à ses ordres.

« Les prétentions qui se font jour dans l'encyclique montrent son peu de fondement. Son auteur demande notre retour pur et simple à l'Église catholique romaine, personnifiée par le Pape, et voit dans ce retour une simple marque d'obéissance aux injonctions du Christ, ainsi que le seul moyen de conjurer les prétendus périls qui nous menacent. Il est à peine nécessaire de dire, en présence de pareilles exigences, que l'invitation à nous adressée n'a aucune chance d'être acceptée, car nous sommes attachés de toute notre âme aux institutions évangéliques que la Réforme nous a procurés.

« Nous n'avons connaissance ni d'une Constitution donnée par le Christ, ni d'une monarchie ecclésiastique fondée par saint Pierre et gouvernée après lui par les évêques de Rome.

« De semblables institutions ne sauraient garantir la pureté des doctrines chrétiennes. Seul, le développement des idées de Luther peut faire disparaître les imperfections qui se font sentir aussi dans l'Église réformée.

Nous sommes décidés à défendre et à conserver, avec l'aide du Seigneur, pour notre bien et celui de l'humanité, l'héritage sacré de la Réformation. Jamais la lumière de l'Évangile ne pourra être de nouveau cachée aux yeux des peuples. »

Cette déclaration du Synode évangélique allemand a son prix, car elle témoigne d'une anarchie des intelligences qui est une condamnation formelle du protestantisme. Ainsi, le Synode dit, comme les catholiques, que « l'unité n'est possible que dans la vérité », et, en même temps, il reproche au catholicisme son esprit d'exclusion, c'est-à-dire qu'il lui reproche de repousser ce qu'il croit n'être pas la vérité, de repousser ce qui est le plus grand obstacle à l'unité. Ainsi, encore, il appelle de tous ses désirs l'établissement d'un *droit interconfessionnel*, qui ne peut être que supérieur à toutes les confessions et auquel toutes devraient se soumettre, et en même temps il veut conserver pour chaque confession et pour chaque individu le droit de n'avoir d'autre loi que sa propre raison et son propre esprit, le libre examen. Ainsi, enfin, il reproche au Pape de reconnaître la légitimité de la confession évangélique, et lui-même conteste la légitimité de la confession catholique. Ce qu'il y a de clair, dans tout cela, c'est que le Synode évangélique refuse de venir au Concile, c'est-à-dire qu'il pousse l'esprit d'exclusion plus loin que le Pape; c'est qu'il refuse d'user de l'occasion qui lui est fournie d'examiner sérieusement quelle est véritablement la confession légitime, c'est-à-dire qu'il ne veut pas être éclairé et craint la discussion. Est-ce bien là prouver le désir que l'on a « de contribuer à établir l'unité des chrétiens qui n'est possible que dans la vérité? » Nous le répétons, la déclaration du Synode évangélique allemand est une condamnation du protestantisme.

Si les pasteurs montrent cette mauvaise volonté et cette mauvaise foi, il ne faut ni s'en étonner ni s'en effrayer : pour eux, il y a une question d'intérêt; mais cette question n'existe pas pour les simples *fidèles*, qui reconnaîtront de plus en plus le néant du protestantisme, et que la conduite de leurs pasteurs ne pourra manquer de scandaliser. Attendons avec confiance, et soyons persuadés que le Concile provoquera un admirable et puissant mouvement de conversions.

Nous connaissons maintenant dans son intégrité la réponse que la Faculté de théologie de Munich a faite aux questions posées par le gouvernement bavarois relativement au Concile œcuménique. Cette réponse est fort longue et assez embarrassée : si elle ne peut satisfaire le prince de Hohenlohe, elle n'est guère plus satisfaisante pour les

vrais catholiques. On peut dire qu'elle est imprégnée de cet esprit du catholicisme libéral qui fait aujourd'hui tant de mal ; mais, rédigée par des théologiens, et non par des laïques, elle a soin de se tenir dans le vague et l'entre-deux, afin de ne pouvoir être facilement saisie. Les questions sont plutôt esquivées que résolues ; on veut être agréable au gouvernement sans trahir trop manifestement l'Église. C'est ainsi qu'il est impossible de voir si la Faculté est pour ou contre le *Syllabus*. Les théologiens de Munich auraient dû défendre cet acte pontifical, mais ils se contentent de répondre qu'on peut l'entendre et l'interpréter de diverses manières, et que la bonne manière n'est pas encore connue. Pas plus de décision au sujet de la subordination de la puissance temporelle à la puissance spirituelle ; pas davantage au sujet de l'infaillibilité du Pape, si ce n'est que, selon eux, il n'y a pas moyen de savoir quand le Pape parle *ex cathedra*, ce qui revient à dire que, dans la pratique, l'infaillibilité pontificale est de nul usage. La Faculté de Munich n'avait qu'une réponse à donner, savoir : qu'à la veille du Concile, elle n'avait autre chose à faire que d'attendre avec confiance et docilité les décisions de l'Église et de conseiller au gouvernement d'en faire autant. Voici les principaux points de celle qu'elle a donnée, et qui ne lui fait pas honneur :

« La première question est ainsi conçue :

« Si les propositions du *Syllabus* et l'infaillibilité du Pape étaient élevées au rang de vérités de la foi dans le prochain concile, quels seraient les changements qui en résulteraient dans la doctrine des rapports entre l'État et l'Église, telle qu'elle a été reçue jusqu'ici en pratique et en théorie en Allemagne.

« *Réponse.* — Supposé que, conformément au texte précis de la question, les propositions du *Syllabus* devraient être soumises au prochain concile en forme de décrets ou décisions à rendre, et supposé que le Concile s'appropriât comme tel, c'est-à-dire solennellement, les propositions du *Syllabus*, purement et simplement telles qu'elles sont, et rejetât par suite ce que le Pape y a rejeté, alors il serait possible sans doute qu'il survînt des altérations assez considérables dans les rapports qui ont existé jusqu'ici entre l'Église et l'État. Nous disons que ce serait possible, parce que la rédaction purement négative jusqu'ici des propositions du *Syllabus* ne permet pas de porter un jugement scientifique sur la portée de quelques-unes d'entre elles, et qu'en tout cas un tel jugement dépendrait d'une conception et interprétation de ces propositions dans un sens sur lequel il n'a pas été fourni depuis 1864 des renseignements indubitablement authentiques. Sans doute, il y a des motifs pour supposer que les proposi-

tions du *Syllabus* seront soumises au Concile dans une forme positive et renfermées par suite dans des limites plus précises : il appartiendra alors à la sagesse du Concile, — et on pourra avoir confiance en lui à cet égard, — de prendre les précautions suffisantes pour que, suivant les relations juridiques des Etats et pays d'où il viendra des évêques au Concile, il ne résulte pas de la forme qu'il jugera devoir donner aux propositions du *Syllabus*, des conflits inutiles et faciles à éviter entre ses décrets et la conscience des catholiques d'un côté, et les constitutions établies en droit et les lois de la société civile de l'autre.

« Il est plus difficile de répondre à la question de savoir jusqu'à quel point la doctrine des rapports de l'État avec l'Église serait altérée si l'opinion de l'infaillibilité du Pape était élevée au rang de dogme. La tentative d'y répondre nous conduit, en vertu de la connexité de l'objet, à la seconde question.

« *Deuxième question.* — Dans le cas supposé plus haut, les professeurs publics de dogme et de droit canon se tiendraient-ils pour obligés de présenter la doctrine de la suprématie divine du Pape sur les monarques et les gouvernements en tant que tout pouvoir direct ou pouvoir indirect sur les choses temporelles (*potestas directa sive indirecta in temporalia*), comme engageant la conscience de tout chrétien?

« *Réponse.* — La doctrine de l'infaillibilité du Pape, en tant qu'article de foi, est naturellement la base fondamentale et immédiate de la Constitution intérieure de l'Église dans le domaine spirituel; mais au point de vue des rapports de l'Église avec l'État, elle n'a qu'une importance médiate.

« L'attitude à prendre par les professeurs de dogme et de droit canon ne saurait être nettement définie avant les décisions du Concile. Qu'une décision soit rendue par le Concile, alors seulement commence le travail d'éxégèse, d'exposé, etc., et les professeurs de droit canon sont appelés à y prendre part. Ceux d'entre eux qui appartiennent à l'ordre ecclésiastique n'ont qu'à attendre sur ce point les instructions de leurs évêques.

« *Troisième question.* — Les professeurs de dogmatique et de droit canonique se croiraient-ils immédiatement obligés de recevoir dans leurs leçons et leurs écrits, la doctrine que les immunités personnelles et divines du clergé sont de droit divin, c'est-à-dire appartiennent au domaine de la foi?

« *Réponse.* — Dans le cas où celles des propositions du *Syllabus* qui sont relatives à l'immunité du clergé seraient décidées d'une manière positive et affirmative par le Concile, elles opposeraient sans doute à la doctrine de l'origine purement civile des immunités celle de leur origine par institution divine. Tel a d'ailleurs été l'enseignement constant du droit canonique; les professeurs soutiendraient en même temps que le

Pape peut permettre la non-application pratique de certaines immunités en prenant en considération les circonstances du temps.

« *Quatrième question.* — Existe-t-il des *criteria* généralement reconnus qui permettent de juger avec certitude si une déclaration du Pape est rendue *ex cathedra*, c'est-à-dire si, d'après la doctrine que le Concile pourrait décréter, elle est infaillible et obligatoire en conscience pour tout chrétien? Et s'il existe des *criteria* de cette espèce, quels sont-ils?

« *Réponse.* — Il n'existe pas de *criterium* universellement reconnu d'après lequel on puisse juger avec certitude qu'une déclaration du Pape est rendue *ex cathedra*, que par conséquent si l'infaillibilité du Pape était décidée par le Concile, il participerait à cette prérogative. Chez les théologiens qui soutiennent dès à présent la doctrine en question il s'est trouvé déjà environ vingt hypothèses différentes sur les conditions nécessaires pour une décision *ex cathedra*.

« De toutes ces théories, ou suppositions très-différentes et souvent très-opposées l'une à l'autre, aucune n'a prévalu jusqu'ici d'une manière générale. Un nombre considérable de théologiens ne s'est décidé pour aucune d'elles; chacune d'elles a été très-contestée, et on peut dire de toutes qu'elles ont été exagérées d'une manière arbitraire, puisqu'en cette matière il n'est pas possible de puiser dans l'Écriture et la Tradition. Il semble donc que si, en effet, le Concile œcuménique devait rendre un décret sur l'infaillibilité du Pape, il faudrait qu'on définît en même temps l'idée de la décision *ex cathedra*, puisqu'autrement, il subsisterait toujours de l'incertitude, et il y aurait matière à contestation.

« *Cinquième question.* — Jusqu'à quel point les nouveaux dogmes projetés et leurs conséquences nécessaires pourraient-ils exercer aussi une influence altérante sur l'instruction du peuple dans l'Église et l'École, et sur les livres d'instruction populaire, les catéchismes, etc.?

« *Réponse.* — Il est évident, en effet, que les livres d'enseignement populaire, notamment les catéchismes, devraient être changés si l'infaillibilité du Pape était élevée au rang d'une doctrine générale de l'Eglise révélée par Dieu. Dans les catéchismes en usage dans le royaume de Bavière ou qui y étaient en usage récemment, il n'est question que de l'infaillibilité de l'autorité chargée de l'enseignement de l'Eglise, et on y dit que cette autorité se compose du Pape et des évêques en communion avec lui, et ses décisions sont données principalement par les déclarations des conciles œcuméniques (catéchismes d'Augsbourg, de Bamberg, de Wurtzbourg, etc.)... Au cas où l'épiscopat réuni adopterait ce dogme, il faudrait dire au peuple, dans les livres d'enseignement, d'une manière tout à fait intelligible, que toute autorité ou toute certitude en matière de foi résident, en fin de compte, dans la personne du Pape, et que ses décisions, en cette matière, sont infaillibles, soit qu'il les rende à lui seul ou avec l'assistance d'un plus ou moins grand nombre de conseillers. »

Vraiment, l'école catholique libérale allemande ne brille pas par la clarté et la netteté de ses doctrines. Après en avoir entendu les laïques et les théologiens, on est heureux d'entendre le langage vraiment catholique et net de ces fidèles enfants de l'Église qui ne se perdent pas dans les vaines subtilités, et qui adhèrent de cœur et d'âme aux enseignements de leur mère.

La vingtième réunion générale des associations catholiques d'Allemagne s'est tenu à Dusseldorf, du 5 au 9 septembre. Près de deux mille étrangers s'y sont rendus de toutes les contrées de l'Allemagne. On y a vu trois évêques, Mgr Melchers, archevêque de Cologne, avec son évêque auxiliaire, Mgr Baudri, et Mgr Meurin, vicaire apostolique de Bombay dans les Indes orientales. Là se trouvaient aussi le professeur Sepp, de Munich, connu chez nous par ses beaux travaux sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les chanoines Heinrich, Haffner et Moufang, ce dernier, directeur du *Catholique* de Mayence et consulteur de l'une des commissions préparatoires du Concile; des savants, tels que Hulskamp, Holzwarth, Ebeling, Niedermayer ; un nombre considérable de membres de la noblesse, parmi lesquels les princes de Lœwenstein-Werthein et dom Miguel de Bragance, fils de l'ancien roi de Portugal. Le R. P. Ramière y était venu de France. On a remarqué l'absence des membres du parti qui a formulé ses griefs dans les Adresses de Bonn et de Coblentz : ces messieurs savent fort bien que l'immense majorité des catholiques de l'Allemagne ne naviguent pas dans leurs eaux. Les deux premières résolutions votées par l'Assemblée le leur ont encore montré :

I. La vingtième Assemblée générale des associations catholiques de l'Allemagne estime comme sa première tâche de rappeler de nouveau à tous les catholiques allemands les devoirs qu'ils ont à remplir envers le Saint-Siége. Vu la gêne extrême dans laquelle se trouve le Siége apostolique, l'Assemblée générale tient comme une impérieuse obligation pour tout catholique de contribuer au Denier de Saint-Pierre : elle recommande au plus haut point la participation à l'œuvre si chère de la confrérie de Saint-Michel, et elle presse les fils de l'Allemagne catholique de se ranger, ainsi que de fidèles combattants pour le droit de l'Eglise, autour du Siége de Pierre, que ses ennemis menacent de fort près.

II. L'Assemblée salue avec le sentiment de la plus profonde vénération le Concile œcuménique qui, sur l'appel de Pie IX, se rassemblera le 8 décembre de cette année. Comme dans tous les temps, lorsque l'Eglise catholique s'est réunie en Concile, le peuple catholique envisage aujourd'hu

aussi avec une pleine confiance cette sublime Assemblée, et s'affermit dans la foi que le Saint-Esprit en dirigera les débats, de manière qu'il n'y sera pris seulement que des décisions qui procureront la victoire de la vérité sur l'erreur, et conduiront les peuples à leur salut. Les catholiques de l'Allemagne attendent de leurs princes et de leurs gouvernements, qu'ils se garderont de toute démarche qui pourrait préjudicier à la liberté des délibérations et des définitions du prochain Concile.

Serait-ce trop nous écarter de la matière de nos *Chroniques* que de faire connaître les autres résolutions de cette belle Assemblée des catholiques d'Allemagne? Nous ne le pensons pas et nous les reproduisons ici :

III. Vu les attaques et les outrages inouïs auxquels les enseignements et les institutions de l'Eglise catholique, et en particulier les couvents, sont livrés maintenant plus que jamais de la part de leurs ennemis, et en face de l'arrogance avec laquelle ces derniers traitent les affaires de l'Eglise catholique et les résolvent dans la presse et dans les réunions, l'Assemblée générale déclare :

Que les catholiques sont autorisés aussi bien qu'obligés, d'après les Commandements, de repousser par les moyens légaux cette intrusion dans le domaine de l'Eglise. Elle excite donc les catholiques de l'Allemagne à faire partout usage de leurs droits constitutionnels, tant par l'association et par la presse que par la coopération aux affaires publiques, afin de défendre la liberté et l'indépendance de l'Eglise, les droits qui lui sont garantis avec les autres religions, et de combattre chaque agression de tout leur pouvoir.

IV. C'est avec la plus profonde douleur que l'Assemblée générale voit la cruelle persécution par laquelle la Russie cherche l'anéantissement de l'Eglise catholique en Pologne. Au milieu de l'Europe civilisée, dont les gouvernements ont si souvent cédé à l'impulsion de faire protéger le droit opprimé dans les pays lointains, les catholiques se plaignent amèrement que, malgré les plus cordiales relations, pas une tentative n'a été faite auprès du souverain de l'empire russe, ni par les trônes ni par les gouvernements, pour mettre un terme à une barbarie qui tourne au déshonneur de toutel'Europe civilisée.

V. L'Assemblée se livre à l'espoir que nul catholique ne paiera de son argent les injures publiques ou couvertes dirigées contre sa religion, et ce en aidant à l'entretien de la presse anticatholique.

VI. L'Assemblée engage les hommes chrétiens de toute condition à s'intéresser à la classe ouvrière, et à travailler pour son bien moral et matériel.

VII. L'Assemblée générale déclare que l'érection d'écoles non-confessionnelles est une atteinte au droit de l'Eglise et de toutes les confessions, une atteinte au droit naturel et chrétien des familles, une atteinte à la liberté de conscience. Elle y découvre le plus grand dommage pour chacun, et avant tout pour l'éducation religieuse. Elle reconnaît donc pour tout catholique le devoir de s'opposer par tous les moyens légaux à la création d'écoles semblables.

Mais une voix plus haute encore et plus autorisée que celle du congrès de Dusseldorf vient de se faire entendre en Allemagne. Nous avons déjà vu que les évêques d'Allemagne devaient se réunir en conférence à Fulda. Cette réunion a eu lieu et s'est terminée le 6 septembre. Y assistaient les archevêques de Cologne et de Munich, le prince-évêque de Breslau, les évêques de Fulda, de Mayence (Mgr de Ketteler), d'Hildesheim, de Paderborn, d'Augsbourg, de Trèves, de Wurtzbourg, d'Eichstædt et d'Ermeland, les vicaires apostoliques de Luxembourg et de Dresde, l'évêque de Leuca, vicaire capitulaire de Fribourg, *sede vacante*, et l'évêque élu de Rottenbourg (Mgr Héfélé). Les évêques de Spire, de Culm et de Passau y avaient envoyé des délégués.

Les vénérables prélats réunis à Fulda se sont particulièrement occupés des questions relatives au Concile et à l'éducation. Avant de se séparer, ils ont voulu rédiger une lettre pastorale collective, datée du 6 septembre ; cette lettre vient d'être envoyée par chacun d'eux à ses diocésains. Nous estimons que ni la Faculté de théologie de Munich, ni l'école catholique libérale n'auront lieu de se féliciter à la lecture de ce magnifique document.

Les évêques réunis à Fulda ont eu évidemment en vue, dans leur lettre collective, de condamner les manifestations de Bonn et de Coblentz, et de blâmer les agitations de l'école libérale, de repousser les craintes et les défiances semées par cette école, de réfuter les calomnies lancées contre le Concile, contre les évêques catholiques et contre le Pape lui-même, et surtout de faire un paternel et pressant appel à l'esprit d'union et de concorde. C'est l'impression produite dans tous les esprits de bonne foi ; ce ne sont pas les efforts de l'*Opinion nationale* et des autres journaux qui pourront faire croire que les évêques catholiques allemands n'ont songé qu'à donner une leçon indirecte au Pape et à l'école ultramontaine.

Après avoir dit que leur réunion n'avait pas le caractère d'un concile particulier, mais d'une simple conférence, et avoir rappelé la

joie avec laquelle les fidèles enfants de l'Église ont accueilli l'annonce du Concile œcuménique, ils s'expriment ainsi à l'égard de ceux qui excitent des défiances contre l'œuvre de cette Assemblée :

« Cependant, nous ne pouvons nous dissimuler que, d'un autre côté, même parmi de fervents et fidèles membres de l'Église, des craintes se sont montrées, qui sont bien propres à affaiblir la confiance. Ajoutez à cela que les adversaires de l'Église font entendre des accusations qui n'ont pas d'autre but que d'exciter des soupçons et des antipathies contre le Concile, et même d'exciter les défiances des gouvernements.

« Ainsi exprime-t-on bien haut la crainte que le Concile ne proclame des dogmes qui ne sont pas contenus dans la révélation de Dieu et dans la tradition de l'Église, et n'établisse des principes préjudiciables aux intérêts de la chrétienté et de l'Église et incompatibles avec les droits légitimes de l'État, de la civilisation et de la science, aussi bien qu'avec la juste liberté et le bonheur temporel des peuples. On va encore plus loin, et l'on accuse le Saint-Père de vouloir, sous l'influence d'un parti, se servir exclusivement du Concile pour augmenter plus qu'il ne convient le pouvoir du Siége apostolique, pour changer l'antique et véritable constitution de l'Église, pour ériger enfin une souveraineté spirituelle incompatible avec la liberté chrétienne. On ne craint pas d'infliger le nom de parti au Chef de l'Église et à l'épiscopat, outrage que nous étions jusqu'ici accoutumés à ne rencontrer que dans la bouche des ennemis déclarés de l'Eglise. En conséquence, on va jusqu'à exprimer le soupçon que les évêques n'auraient pas la pleine liberté de délibérer dans le Concile, qu'on ne leur fournirait même pas les documents et la liberté de parole nécessaires pour accomplir leur devoir dans cette assemblée, et, en conséquence, on met en question même la validité du Concile et de ses décisions.

« Quelle que soit l'origine de ces discours et d'autres semblables, ils ne peuvent venir d'une foi vivante, d'un véritable amour pour l'Eglise, d'une confiance inébranlable dans l'assistance que Dieu ne retire jamais à son Eglise. Jamais nos pères dans la foi, jamais les saints de Dieu n'ont ainsi pensé ; ces discours, sans aucun doute, bien-aimés diocésains, sont contraires aux plus intimes sentiments de votre foi. Nous voulons néanmoins vous exhorter expressément à ne pas vous laisser induire en erreur par ces paroles, et à ne pas vous laisser ébranler dans votre foi et dans votre confiance. »

Les évêques montrent ensuite que l'Église ne proclame pas des dogmes nouveaux, mais que, dans ses décisions, « elle met dans une plus claire lumière une vérité ancienne, et la défend contre de nouvelles erreurs ; » et qu'un Concile œcuménique n'exprime pas de principes nouveaux, mais ne fait que rétablir les vrais principes. Com-

ment pourait-on en douter, quand on croit que Jésus-Christ est avec son Église jusqu'à la fin des siècles, que le Saint-Esprit est avec les évêques régulièrement assemblés en Concile œcuménique? Comment croire aussi que le Concile œcuménique agisse avec précipitation, quand on le voit composé des évêques du monde catholique tout entier, « réunis par le chef de l'Église pour délibérer avec lui. » Il n'est pas plus juste de craindre « de voir porter quelque atteinte à la liberté des délibérations. » Et que dirons-nous, ajoutent les évêques, « au sujet des indignes soupçons que les évêques pourraient par des considérations humaines, renoncer dans le Concile à la liberté de parole, qui est une de leurs obligations? Nous souvenant du commandement de notre Maître, nous ne répondrons pas par des injures à ceux qui nous insultent, et nous nous contenterons de dire simplement et loyalement : Les évêques de l'Église catholique, lorsqu'ils seront réunis en Concile œcuménique, n'oublieront jamais dans ces fonctions si importantes de leur charge et de leur action, n'oublieront jamais *le plus saint de leurs devoirs, le devoir de rendre témoignage à la vérité;* ils se souviendront de cette parole de l'Apôtre : *Celui qui veut plaire aux hommes n'est pas un serviteur du Christ;* se rappelant le compte qu'ils auront bientôt à rendre devant le tribunal de Dieu, ils songeront qu'ils n'ont pas d'autre règle à suivre que celle de leur foi et de leur conscience. »

C'est avec une indignation plus grande encore que les évêques allemands repoussent les insultes, les outrages et les odieuses machinations dont le Saint-Père lui-même est l'objet à l'occasion du Concile. Voici la fin de cette belle lettre pastorale que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici tout entière :

« Il n'y a rien de plus étranger, de plus contraire au caractère de l'Église catholique que l'esprit de parti. Il n'y a rien contre quoi le divin Sauveur et ses apôtres se soient exprimés avec plus d'énergie que contre cet esprit de parti et de division, et c'est précisément pour exclure tout esprit de cette nature et pour conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix, que le Christ a placé parmi les apôtres l'un d'eux, comme centre de l'unité et comme suprême pasteur de tous, subordonnant à son autorité paternelle les évêques, les prêtres, les fidèles du monde entier, tous unis à lui par l'indissoluble lien de l'obéisssance, fondée sur la foi et sur la charité.

« L'Église renferme une infinie variété de caractères nationaux et individuels, elle comprend dans son sein les associations, les corporations et

les états les plus différents de la vie religieuse; elle tolère, bien plus, elle protége les grandes variétés d'opinions théoriques et pratiques, mais jamais elle ne tolère et n'approuve les partis, jamais elle n'est elle-même un parti. Aussi est-il impossible pour un cœur catholique, dont la foi et la charité n'ont pas été troublées par les passions, de se laisser aller à l'esprit de parti en ce qui concerne la religion et l'Église; car sa foi l'engage à subordonner son propre jugement, et bien plus encore ses intérêts particuliers et ses passions, en toute humilité et charité et avec une confiance sans bornes, à la plus haute et infaillible Chaire que le Christ nous a commandé d'écouter, et dont il a dit pour toujours : *Celui qui vous écoute, m'écoute.*

« Cette très-haute et infaillible Chaire de l'Église, ou plutôt le Christ lui-même et son Saint-Esprit par elle, va parler à tous dans le prochain Concile œcuménique, et tous les hommes de bonne volonté, tous ceux qui sont de Dieu écouteront sa voix, la voix de la vérité, de la justice, de la paix du Christ.

« Pierre et les apôtres, au premier Concile de Jérusalem, n'avaient qu'un seul et même sentiment, un seul et même langage; il en sera de même aujourd'hui, et il deviendra évident pour le monde entier que tous, dans l'Église catholique d'aujourd'hui, sont d'un même cœur et d'une même âme, comme dans les premières communautés de chrétiens.

« Si, de nos jours, et nous devons le reconnaître en rendant grâces à Dieu, tant de dommages des mauvais jours ont été réparés, si la vie ecclésiastique et religieuse s'est fortifiée malgré toutes les difficultés des temps, s'il a été fait beaucoup de bien pour le salut des âmes et pour le soulagement des pauvres et des souffrants, si l'on a vu croître admirablement parmi les ecclésiastiques et les laïques l'esprit de foi et l'amour pour l'Église, si le royaume de Dieu prend une nouvelle vigueur dans le monde entier et porte des fruits abondants, si même les coups portés à l'Église et toutes les épreuves qu'on lui fait subir ne font que tourner à sa gloire — cela vient, nous n'en doutons pas, de cette concorde intime et de cette unité de sentiments qui, grâce à Dieu, règnent dans tout le monde catholique, malgré quelques affligeantes mais légères agitations. Ce n'est pas une vaine prétention, mais une agréable et publique vérité, que tous les évêques catholiques de l'univers sont liés entre eux et avec le Siége apostolique dans la plus parfaite unité, et que le clergé et le peuple s'accordent de la même manière avec leurs évêques. Cette magnifique concorde existe entre les différentes sociétés qui existent dans l'Église, et les catholiques de toutes les nations se sentent unis dans la même foi et dans le même amour pour l'Église. Les dangers et les malheurs des temps n'ont fait que fortifier cette concorde, et le concours dévoué de toutes les nations pour la défense du Saint-Père, si violemment attaqué, a tout particulièrement resserré de plus en plus ce lien de l'unité. »

Les ennemis de l'Église et du Saint-Siége attendaient autre chose de la réunion épiscopale de Fulda; ils espéraient que les évêques allemands, séduits par les compliments qu'ils leur adressaient, se laisseraient aller à prendre une attitude de défiance et même d'hostilité vis-à-vis du Saint-Siége ; ils voient maintenant qu'ils se sont trompés ; par l'esprit qui a présidé à la réunion de Fulda, ils peuvent juger de l'esprit de l'épiscopat tout entier.

III

Les ministres protestants d'Angleterre, plusieurs d'entre eux, au moins, ne se montrent pas aussi éloignés que ceux d'Allemagne de se rendre à Rome à l'époque du Concile. Il en est un qui essaie même de faire beaucoup de bruit à cette occasion, mais qui réussit peu jusqu'ici. C'est le docteur Cumming, dont nous avons déjà parlé. Il a commencé, on s'en souvient, par écrire une lettre à Mgr Manning ; l'illustre archevêque de Westminster l'ayant renvoyé à qui de droit, il s'est adressé au Pape lui-même, en fort mauvais latin, il faut en convenir. Ne recevant pas de réponse, il s'impatiente, et remplit le *Times* de sa prose. Mais cette prose pourrait bien montrer à Rome qu'on n'a pas besoin de répondre à sa plaisanterie.

Nous donnerons une idée de la force du docteur presbytérien en nous occupant un instant d'une de ses lettres adressées au *Times*.

Le docteur Cumming trouve qu'il y a une « série de graves difficultés sur lesquelles il désire anxieusement que le Concile apporte la lumière. » Les nouveaux convertis, poursuit-il, sont obligés de réciter la confession de foi de Pie IV. Or, il y a d'abord un article ainsi conçu : « J'admets fermement et j'embrasse les traditions apostoliques et ecclésiastiques. » Puis-je demander respectueusement au Concile de réciter et de publier ces traditions? Cela n'a pas encore été fait. — Ainsi dit le docteur Cumming, qui ne se doute pas que ces traditions sont l'enseignement même de l'Église, tel qu'il se trouve dans tous les catéchismes catholiques.

Autre article : « Je ne prendrai et n'interprèterai jamais les Écritures dans un sens qui ne soit pas d'accord avec celui qu'a tenu et tient l'Église. » Le docteur écossais demande, en conséquence, qu'on lui indique le sens de chaque chapitre, de chaque verset de la Bible, sans se douter que l'interprétation reste libre là où l'Église n'a pas prononcé, libre dans les limites qui empêchent de mettre cette interprétation en désaccord avec une vérité reconnue et définie.

tion. Pour nous en tenir à notre temps, il doit y avoir autre chose que de la folie, de la fausseté et de la superstition, pour attirer ou retenir la soumission d'hommes tels que le docteur Newman, le docteur Manning, Lacordaire, Montalembert, et le docteur Dœllinger (1).»

Sans doute, après ce magnifique aveu, qui lui fait honneur, le *Times* cherche à montrer que le protestantisme n'est pas moins grand que le catholicisme, par ce fait qu'il s'est produit et qu'il se maintient malgré la présence de l'Église romaine. Nos lecteurs n'ont pas besoin que nous répondions à cet argument : on sait à quel degré de pulvérisation est arrivé le protestantisme, on sait qu'il est moins une religion qu'une protestation, comme son nom l'indique, et que tout ce qu'il a pu faire, en trois cents ans, ç'a été de laisser les masses dans l'ignorance et dans le matérialisme pratique, en même temps qu'il laisse échapper tous les jours les plus hautes intelligences, dont les unes s'enfoncent dans l'incrédulité, tandis que les autres reviennent à l'unité catholique. Nous resterons aujourd'hui sur cet aveu du *Times*, renvoyant à une prochaine *Chronique* bien des faits et l'examen de bien des ouvrages dont nous aurions voulu parler (2).

(1) Voici le texte de ce passage si remarquable : « The Pope, it must be owned, has right on his side in appealing to the Council as an evidence of the greatness and the energy of his Church. What other institution, after surviving the vicissitudes of fifteen centuries, could summon such a numerous and various assembly of its chiefs officers as that which will meet at the Vatican next December? What other society is there which extends its branches from East to West and from North to South, which in every country still commands the devotion of some of the highest characters and the service of some of the noblest virtues, and by means of them stamps one doctrine and one discipline upon the world ? The more sensible we are of the extravagant superstitions by which this system is disfigured, the more convinced we become that it must be some great, substantial, and, we will even add, legitimate influence which sustains so vast and enduring an association. To look only at our own times, there must be something besides folly, falsehood, and superstition which attracts or retains the allegiance of such men as Dr. Newman, Dr. Manning, Lacordaire, Montalembert, and Dr. Dœllinger. »

(2) Nous avons parlé, dans notre dernière Chronique, de la réimpression projetée du grand traité du cardinal Jacobatius sur les Conciles, et nous avons rapporté les éloges qu'a mérités ce traité. On nous a fait remarquer qu'une certaine publication périodique tirait du travail de Jacobatius un parti propre à inspirer quelque défiance. Nous n'avons pas à nous occuper de ce que peut faire cette publication, ni à rechercher si elle rend toujours bien la pensée du savant cardinal. Nous ajouterons seulement à ce que nous avons dit, que Jacobatius agite quelques questions qui n'ont plus de nos jours l'intérêt qu'elles pouvaient avoir de son temps, avant le concile de Trente; d'autres questions, au contraire, qui pouvaient alors être agitées sans inconvénient dans les écoles, d'où elles ne sortaient pas, peuvent être mal comprises aujourd'hui par une presse qui ne brille, ni par la connaissance des questions religieuses, ni par la soumission aux enseignements de l'Eglise. L'ouvrage n'en reste pas moins une œuvre capitale. Si la nouvelle édition de Jacobatius était enrichie de notes qui pourraient guider le lecteur dans les endroits difficiles; ce serait un service de plus rendu à la science ecclésiastique.

J. CHANTREL.

REVUE DE LA QUINZAINE

Le gouvernement voulant rassurer ou calmer ses amis du parti conservateur leur a donné diverses raisons de son entrée à toute vapeur dans les eaux du libéralisme. L'une de de ces raisons, la plus vraie peut-être, sinon la meilleure est celle-ci : Nous ne pouvions rester sous le régime autoritaire lorsque le système libéral se développait chez tous les peuples voisins.

L'argument est spécieux. Seulement, il pose mal la question, et laisse dans l'ombre un point important.

Quelle est la part de la France ou plutôt du gouvernement français dans le progrès, non pas de la liberté comme on se plaît à le dire, mais de la révolution chez nos voisins et alliés? L'empire autoritaire n'a-t-il pas contribué à mettre ceux-ci dans la situation qui a forcé Napoléon III de porter la main sur la constitution de 1852, et de renoncer au plein exercice du pouvoir souverain?

Si cette question doit recevoir une réponse affirmative, ne sera-t-il pas établi que le gouvernement français a lui-même miné les bases du régime impérial? Or, il y faut répondre affirmativement. Prouvons-le en peu de mots.

Dès 1856, à l'époque du Congrès de Paris, nous voyons la France agir officiellement en faveur de la révolution européenne. Elle fait la leçon au Saint-Père, au roi de Naples, aux petits princes italiens, et les presse d'entrer dans les voies du parlementarisme. Bref, elle pose la question italienne et se permet de recommander impérieusement un régime qu'elle a proscrit chez elle. L'empire songeait-il dès lors à devenir libéral? Pas le moins du monde. Le développement du libéralisme à l'étranger secondait ses vues du jour, et il y poussait. Si quelques esprits droits et clairvoyants lui signalaient le danger des contre-coups, il haussait les épaules.

Cette tactique eut en Italie le succès espéré. Aussi le gouvernement impérial l'appliqua-t-il à tous les pays sur lesquels il voulait agir. On eut ce singulier spectacle d'un gouvernement basé sur le régime personnel mettant toutes ses forces à seconder partout les ennemis de ce régime. Les libéraux belges, suisses, espagnols, autri-

chiens, etc., reçurent les encouragements de nos feuilles officieuses et de nos diplomates. Toute attaque contre les droits de la royauté et les principes conservateurs eut notre appui. On poussa les choses jusqu'à favoriser les entreprises du parti national-allemand, c'est-à-dire prussien, contre les petits souverains que M. de Bismark et son maître songeaient déjà à déposséder. Le parti révolutionnaire était de ce côté, c'était assez pour que le gouvernement français y fût aussi.

A ceux qui demandaient avec indignation ou surprise par quelle aberration ou quel calcul on soutenait à l'étranger des principes si contraires au régime impérial, d'habiles gens répondaient d'un air capable : — « Ne voyez-vous pas qu'en affaiblissant les puissances voisines nous assurons la prépondérance de la France. Le parlementarisme et la révolution, mâtés chez nous, agiront chez les autres comme dissolvants, et nous prépareront les voies. La France unie, compacte, obéissant à une seule pensée, n'aura-t-elle pas une grande supériorité de force, de résolution et d'action sur ces peuples où le pouvoir sera partagé, divisé, où les partis songeront plus à se combattre qu'à servir les intérêts nationaux. »

Si l'on faisait réellement de tels calculs, c'était montrer non-seulement le mépris des principes, mais aussi l'ignorance de leur force ; si on ne les faisait pas, c'était aller à l'aventure et prouver un défaut absolu de sens politique. Nous posons la question sans la trancher.

Nous n'avons pas besoin de dire quels ont été au dehors les fruits de cette politique. Ses approbateurs ont pu croire d'abord à une certaine réussite. L'état actuel de l'Italie, de l'Autriche, de l'Espagne, les développements de la Prusse ne leur permettent plus cette illusion. Qu'ils se rappellent la situation de la France en Europe à l'époque du Congrès de Paris, après la prise de Sébastopol, et qu'ils songent à sa situation actuelle. Quel amoindrissement ! c'est navrant. Du reste, si le patriotisme en souffre, le sentiment de la justice est satisfait. Il était bon que cette leçon fut donnée, et que l'on vît une fois de plus que la politique révolutionnaire ne sert ni les princes qui la suivent ou la favorisent, ni les nations qui la subissent.

A l'intérieur aussi le résultat a été ce qu'il devait être, et là encore justice est faite. La presse révolutionnaire et officieuse, en sapant sans cesse les principes conservateurs et monarchiques lorsqu'il s'agissait de l'Italie, de l'Autriche, de l'Espagne, les ont sapés également en France, où on leur croyait, bien à tort, une solidité nouvelle et exceptionnelle ; le pouvoir souverain qu'on leur permettait de

vilipander dans la personne des princes étrangers s'est trouvé abaissé partout; le nom de Napoléon, sur lequel on comptait trop, a été atteint comme le nom de Hapsbourg; enfin la suprématie des chambres qu'ils avaient permission ou mandat d'exalter à propos des parlements de Florence, Vienne, Madrid, Bruxelles a paru non moins nécessaire et non moins désirable chez nous.

C'est ainsi que la constitution de 1852 a été irrévocablement atteinte dans son principe fondamental. Le gouvernement, après avoir fait, par des lois particulières, diverses concessions, a dû porter des coups décisifs à cette œuvre où l'esprit napoléonien s'était pleinement affirmé. Qu'il y eût quelque chose à faire, nous l'avons dit trop souvent pour le répéter; mais qu'il fallût revenir, sauf quelques variantes de pure forme, au parlementarisme, nous l'avons toujours contesté. L'état actuel des esprits et des choses ne saurait nous faire changer d'avis.

Il ne faut pas craindre de le dire : nous sommes en révolution. Que le dénouement puisse être pacifique et nous donne, en fin de compte, un empire libéral sans autre changement que des personnages nouveaux dans le ministère et les préfectures, nous ne prétendons pas le nier. Mais il est néanmoins évident que la crise dont le vote du sénatus-consulte devait nous guérir, continue et se développe. Le parti libéral est débordé par le parti révolutionnaire. Celui-ci parle en vainqueur. La détente gouvernementale est telle qu'on laisse tout faire et tout dire aux *irréconciliables*. Louis-Philippe lui-même n'a jamais été insulté par la presse aussi brutalement et bassement que l'est depuis quelques semaines Napoléon III. Les plaisantins et les purs sont également attelés à cette besogne. Un citoyen-docteur de l'école du *Réveil*, a écrit dans ce journal un article cynique sur la maladie du chef de l'État; il a conclu en disant : « La guérison est impossible et la mort ne peut tarder; c'est tout au plus s'il en a encore pour trois mois. » Et pour donner sa mesure, le monsieur qui a écrit cela s'est caché; il a signé le docteur X...

Pour montrer où en est le ton de la polémique et quelles sont les espérances des irréconciliables, nous allons faire quelques citations. Nous les prendrons dans des manifestes publiés ces jours-ci, à divers propos, notamment à l'occasion des congrès de Bâle et de Lausanne, où, sous prétexte d'assurer les droits des *travailleurs* et de préparer la *paix générale*, les meneurs révolutionnaires viennent de tenir leurs grandes assises.

Parmi les hommes que le coup de main de 1848 porta au pouvoir

l'un de ceux que l'on y vit avec le plus de surprise et qui y fit la plus pauvre figure fut M. Flocon. Cet ancien membre du gouvernement provisoire est mort il y a quelques années en Suisse, à Lausanne. Les membres français du congrès de la paix ont jugé à propos de se rendre en pompe près de son tombeau pour y proclamer le prochain avénement de la troisième république. Naturellement, il y a eu des discours.

Voici d'abord le citoyen Barni. Il glorifie Flocon et appelle le moment où *ses restes pourront être redemandés à la terre d'exil;* il ajoute :

« Le moment n'est pas venu ; il viendra, il viendra bientôt, je l'espère ; j'en atteste ce nombreux concours de tes compatriotes, de tes coreligionnaires, de tous ces représentants de la démocratie européenne. Tous ensemble nous t'apportons une bonne nouvelle. O martyr du droit, ô martyr de la République, que tes ossements en tressaillent : ils seront bientôt rendus à la France républicaine. (*Bravos.*) »

Le citoyen Quentin, qui a figuré dans deux ou trois procès politiques, parle des grandes actions de Flocon sous la République, et s'écrie :

« Une nuit de décembre, la République fut assassinée. Flocon protesta au nom de la conscience publique et du droit violé. Et alors commença pour lui cette douloureuse odyssée à travers tous les exils, et aussi, hélas! à travers toutes les misères. »

Il termine ainsi :

« Tu peux dormir en paix, Flocon, sous cette terre hospitalière ; elle nous rendra bientôt ce dépôt précieux, quand nous l'aurons mérité.

« Déjà nous voyons blanchir à l'horizon les premières lueurs de l'aurore. Au jour de la victoire, nul n'oubliera la grande part que tu y as prise. Ce jour-là, la République, contemplant douloureusement les vides faits par l'exil dans les rangs de ses défenseurs, fera solennellement l'appel de tous ses soldats, et quand viendra le nom de Ferdinand Flocon, cette pierre portera témoignage, et elle répondra : « Mort, mort au champ d'honneur, en exil. »

Le citoyen Longuet parle au nom des « jeunes générations », il assure que Flocon quittait au besoin, la plume pour prendre le fusil et jure que tous les journalistes républicains d'aujourd'hui sauront faire comme lui.

Un M. Sampers, américain, chargé du rôle sentimental, a terminé la cérémonie en demandant la *permission de prendre une des couronnes fanées qui étaient sur la tombe* du grand citoyen.

M. Victor Hugo a beauconp parlé dans ces derniers temps. S'il se prodigue, c'est parce qu'il veut être en vue pour le jour du triomphe. Il a décidé qu'il serait l'homme important, le Lamartine de la révolution prochaine. Seulement il n'entend pas borner son action à la France. Son but est de constituer les *États-Unis d'Europe.* Aussi est-ce à *ses concitoyens* de la république européenne qu'il s'adresse. Il leur promet la paix universelle *après* la guerre qui aura fait la conquête de la liberté. Voici quelques-unes de ses idées :

« Le roi, étant l'exception, a besoin, pour se défendre, du soldat, qui, à son tour, a besoin du meurtre pour vivre. Il faut aux rois des armées, il faut aux armées la guerre; autrement, leur raison d'être s'évanouit.

« Chose étrange, l'homme consent à tuer l'homme sans savoir pourquoi. L'art des despotes, c'est de dédoubler le peuple en armée. Une moitié opprime l'autre.

« Les guerres ont toutes sortes de prétextes, mais n'ont jamais qu'une cause : l'armée. Otez l'armée, vous ôtez la guerre. Mais comment supprimer l'armée? Par la suppression des despotismes.

« Comme tout se tient! Abolissez les parasitismes sous toutes leurs formes : listes civiles, fainéantises payées, clergés salariés, magistratures entretenues, sinécures aristocratiques, concessions gratuites des édifices publics, armées permanentes; faites cette rature, et vous dotez l'Europe de dix milliards par an. Voilà, d'un trait de plume, le problème de la misère simplifié.

« Cette simplification, les trônes n'en veulent pas, de là les forêts de baïonnettes.

« Les rois s'entendent sur un seul point : éterniser la guerre. On croit qu'ils se querellent; pas du tout, ils s'entr'aident. Il faut, je le répète, que le soldat ait sa raison d'être. Eterniser l'armée, c'est éterniser le despotisme; logique excellente, soit, et féroce. Les rois épuisent leur malade, le peuple, par le sang versé. Il y a une farouche fraternité des glaives, d'où résulte l'asservissement des hommes. »

Dans un autre discours, le discours de clôture, le citoyen Hugo a prononcé l'union indissoluble de la république et du socialisme.

« Serrons-nous, mes frères socialistes, mes frères républicains, serrons-nous étroitement autour de la justice et de la vérité, et faisons front à l'ennemi. (Oui! oui! bravo!)

Qu'est l'ennemi?

L'ennemi, c'est plus et moins qu'un homme. (Mouvement.) C'est un ensemble de faits hideux qui pèse sur le monde et qui le dévore. C'est un monstre aux mille griffes, quoique cela n'ait qu'une tête. L'ennemi, c'est cette incarnation sinistre du vieux crime militaire et monarchique, qui nous bâillonne et nous spolie, qui met la main sur nos bouches et dans nos poches (bravos prolongés), qui a les millions, qui a les budgets, les juges, les prêtres, les valets, les palais, les listes civiles, toutes les armées, — et pas un seul peuple. L'ennemi, c'est ce qui règne, gouverne et agonise en ce moment. (Sensation prolongée.)

Citoyens, soyons les ennemis de l'ennemi, et soyons nos amis! Soyons une seule âme pour le combattre et un seul cœur pour nous aimer. Ah! citoyens : Fraternité! (Acclamation.)

Encore un mot et j'ai fini.

Tournons-nous vers l'avenir. Songeons au jour certain, au jour inévitable, au jour prochain peut-être, où toute l'Europe sera constituée comme ce noble peuple suisse qui nous accueille à cette heure. Il a ses grandeurs, ce petit peuple; il a une patrie qui s'appelle la République, et il a une montagne qui s'appelle la Vierge.

Ayons comme lui la République pour citadelle, et que notre liberté, immaculée et inviolée, soit, comme la Jungfrau, une cime vierge en pleine lumière. (Acclamation prolongée.)

Je salue la révolution future. (Nouveaux applaudissements.)

Après le dernier discours, il y en a eu d'autres. Ceux-là ont été prononcés au banquet final. Comme le dit la chanson :

Non! Les citoyens ne sont pas si fous
Que de se quitter sans boire beaucoup.

M. Hugo a encore parlé; cette fois il a promis d'être présent au moment décisif :

« Je vous rends justice, rendez-moi justice. (Bravos.) Et que dix-huit ans d'exil soient mon garant auprès de vous, jeunes gens de France!

« Le jour où il le faudra, vous me trouverez avec vous, aussi jeune que vous! (Applaudissements.) Et si vous sacrifiez une longue vie, moi je sacrifierai avec joie quelques années.

« Vive la République! » (Cris répétés de : Vive la République!)

Alors M. Jules Ferry, qui vient, comme député de la sixième circonscription de Paris, de prêter serment de fidélité à l'empereur et aux institutions impériales s'est levé :

M. Jules Ferry : — « Au devoir! — Appelé par mes concitoyens à siéger dans la chambre législative, je jure ici de ne jamais faillir. Je ferai

mon devoir, nous ferons notre devoir. Notre tâche est périlleuse, nous ne reculerons pas. »

Ce M. Ferry buvant « au devoir » et promettant de violer son serment s'entend à mêler le grotesque à l'odieux.

Le côté étrange et grave de ces déclamations ce n'est pas que les révolutionnaires français parlent ainsi en Suisse, c'est que leurs discours soient publiés en France avec des commentaires approbateurs, enthousiastes, menaçants. Là-bas ce ne sont que des fanfaronnades, ici ce sont des appels à l'insurrection.

M. Edgar Quinet, qui est prophète, prophétise :

« Je salue en pleine lumière le réveil de la conscience trop longtemps assoupie; les signes de cette résurrection ne sont plus seulement dans quelques hommes; ils éclatent partout. Le monde peut croire, s'il lui plaît, qu'il sort d'un rêve monstrueux; il peut croire qu'il avait pris un breuvage empoisonné; je le veux bien : ce sera là son excuse.

Mais l'orgie est près de finir; un jour nouveau commence à paraître; sur les murailles, une main a écrit les mots oubliés : Liberté, vérité, paix dans l'universelle justice.

Oui, nous entrons dans une époque nouvelle, où il vaut la peine de naître. »

Les politiques, les sages, ceux que les *purs* affectent de soupçonner, tiennent, au fond, le même langage.

Voici M. Jules Favre. On avait cru que le sénatus-consulte sans le satisfaire pleinement, l'apaiserait beaucoup. Il avait même prononcé à Angers un petit discours de nature à justifier ce jugement; mais le mouvement s'est accentué, et M. Favre s'est empressé de marcher crainte d'être distancé; il le sera tout de même.

« Le despotisme militaire, a-t-il dit, n'est qu'une manifestation du pouvoir personnel; depuis bientôt dix ans, j'ai essayé de combattre cet usurpateur insolent et cet ennemi persévérant de toute espèce de progrès; tant qu'il demeurera prépondérant, la France, malgré la générosité de son caractère et son esprit d'expansion, ne remplira pas dans le monde le rôle qui lui a été assigné.

« Suis-je irréconciliable? Suis-je, au contraire, un de ceux qui peuvent s'atteler au char de l'Empire? Permettez-moi de regarder ce doute comme une injure : à mes yeux les personnes ne sont rien, mais il y a des événements qui commandent un éloignement invincible.

« Il s'est fait, dans ces derniers temps, beaucoup de bruit autour de moi. Je m'en suis peu inquiété.

« Qu'importe le jugement exprimé sur moi, il sera toujours assez temps de me prononcer quand j'accomplirai mon devoir. Ici, au milieu de vous, j'ai la satisfaction de rencontrer des hommes sincères, devant lesquels je puis m'expliquer sans détours.

« J'étais homme politique avant l'entreprise de 1851, et depuis j'ai voulu rester convaincu que, quel que fût l'avenir de la France, aucun honnête homme ne pouvait mettre la main dans la main de ceux qui avaient profité de cet attentat. »

M. Garnier-Pagès, ce vétéran que l'on a failli mettre aux Invalides, demande la formation d'une assemblée constituante. M. Picard ne saurait, non plus, se contenter à moins. Quant à MM. Jules Simon et Pelletan, ils vont droit au socialisme. Toujours la crainte d'être distancés.

Enfin ne voyons-nous pas les impatients du tiers-parti, ceux qui veulent être près de la révolution sans trop s'éloigner du pouvoir, faire un mouvement accéléré vers la gauche. L'un d'eux, et certes, l'un des moins autorisés. M. de Kératry, somme le gouvernement de réunir les Chambres avant le 26 octobre, sous peine de voir les députés indépendants siéger de leur plein droit, et tenir la constitution pour non avenue. Cette menace, qui serait absolument ridicule si la situation était régulière, s'appuie sur une équivoque presque puérile. M. de Kératry, d'accord avec les orléanistes du journal le *Temps*, prétend que la session tenue en juillet dernier ne devant pas compter, plus de six mois se seront écoulés, après le 26 octobre, entre la dissolution du Corps législatif et sa convocation. Or, la Constitution ne veut pas que ce délai soit dépassé.

Mais pourquoi la session de juillet ne compte-t-elle pas? On en donne diverses raisons. Il n'y en a qu'une: on cherche à faire de l'agitation.

Un autre fait, plus propre encore à montrer l'intempérance des esprits, le désarroi du pouvoir, l'ahurissement du monde politique, c'est la polémique engagée par les amis du prince Napoléon afin de faire rapporter la loi qui, le cas échéant, donne la régence à l'Impératrice. Les partisans du Prince, qui ne sont guère que ses serviteurs, prétendent même que cet acte devrait être fait sans retard et qu'il faudrait le consacrer immédiatement par l'abdication de Napoléon III.

Véritablement nous avons peine à croire que le pays où de telles questions s'agitent sans aucune retenue de langage, et où les journaux les plus violents, les plus injurieux ont le plus de lecteurs, soit dans

une situation rassurante. Dans tous les cas, nous affirmons que le dernier mot de la crise n'est pas dit.

Deux mots maintenant sur les nouvelles de l'étranger.

La question turco-égyptienne n'est nullement vidée. Le Sultan donne des ordres, mais le pacha les élude et veut négocier. Il n'y a donc rien de fait encore et le dénouement ne peut être prévu. Le roi de Prusse paraît repris d'ardeur guerrière; il passe des revues et adresse à ses soldats des discours belliqueux. En Espagne, le mouvement carliste a échoué. C'est un malheur pour ce pays où l'anarchie va tout envahir. Une insurrection républicaine y est imminente. Le gouvernement provisoire paraît attendre cette lutte, dont il espère sortir vainqueur, pour proclamer le roi de son choix. Il y a toujours des chances pour le duc de Montpensier. Si le beau-frère d'Isabelle reçoit enfin le prix de sa félonie, ce sera une honte pour l'Espagne; mais on ne voit pas pourquoi cette dernière injure serait épargnée au pays qui peut supporter MM. Prim et Serrano.

EUGÈNE VEUILLOT.

P. S. — Le P. Hyacinthe vient de donner une grande joie aux ennemis de l'Eglise. Il a communiqué au journal protestant et radical le *Temps*, une lettre adressée au général des Carmes et par laquelle il déclare quitter sa congrégation. Ce serait déjà grave. Mais par les raisons qu'il donne et par la manière dont il les donne l'ex P. Hyacinthe, aujourd'hui M. l'abbé Loyson, paraît disposé à sortir de l'Église comme de son ordre. « J'élève, « dit-il, devant le Saint-Père et devant le Concile ma protestation de chré- « tien et de prêtre contre ces doctrines et ces pratiques qui se nomment « romaines et ne sont pas chrétiennes. » Il en appelle au prochain Concile en se réservant de *crier vers Dieu et les hommes pour en réclamer un autre*, s'il juge à propos de ne pas trouver libre celui qui va se réunir. C'est bien là le langage d'un homme qui veut frapper et qui se perd.

EXPOSITION

DES ENVOIS

DES ÉLÈVES DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME

Il faut, comme le regrettable Flandrin le disait naguère, que cette atmosphère de la ville éternelle, cet air, à la vérité, saturé de tant d'éléments précieux, soit singulièrement vivifiant et fortifiant pour l'âme, le cœur, l'intelligence, puisque voilà des jeunes gens, dont plusieurs vivent là depuis un an ou deux à peine, et qui déjà nous semblent transformés. Ils sont partis naguère des écoliers et déjà ils nous reviennent, non pas sans doute des maîtres, mais plus que des élèves; et comme ces athlètes d'autrefois, quand l'huile avait ruisselé sur leurs membres robustes, tout pleins d'une force inconnue, ils bondissent joyeux dans l'arène, sûrs du triomphe, sûrs que la palme du victorieux ne peut manquer à leur courage.

Le pas fait par quelques-uns d'entre eux est immense; et ils tiennent assurément beaucoup plus que ne promettaient leurs débuts!

Je rangerai parmi ceux-là même M. Regnault, quoiqu'il ait fait, cette année, un tableau quelque peu singulier et même extravagant au point de vue du sujet surtout. *Judith et Holopherne* n'est rien moins que biblique et ces types sont du domaine de la fantaisie, mais d'une fantaisie hétéroclite. La tête d'Holopherne trahit bien l'hébétement de l'ivresse, mais je lui voudrais plus de caractère dans sa bestialité même; c'est trop le soudard vulgaire, un simple troupier, quoi! En revanche, le torse est superbe, d'un modelé vigoureux, d'un relief puissant, et les carnations sont étonnantes de vérité et de vie; cette chair palpite. Puis la lumière, sur le groupe au centre de la toile, se dégrade avec un art merveilleux. La robe de Judith, aux chatoyants reflets, s'enroule autour de la taille avec une rare élégance; les bras, la poitrine charment par la finesse des teintes et la délicatesse de la touche. Mais la tête, au profil à la fois soufflé et aplati, manque autant de réalité que d'idéal; c'est du poncif, d'après un modèle chlorotique, avec lequel fait étrangement contraste le galbe plus que fa-

rouche de la suivante, une mulâtresse aux yeux blancs, comme ses dents, ou mieux encore une de ces hideuses ogresses dont Mme Pfeiffer fit la connaissance chez les Baltaks de la vallée de Silindeng (île de Sumatra), des cannibales qui pourtant s'abstinrent de la manger, mais moins peut-être par délicatesse et galanterie qu'à cause de sa maigreur. Elle croyait l'avoir échappé belle et que sa vie n'avait tenu qu'à un fil.

La draperie multicolore, enjolivée d'arabesques chinoises ou japonnaises, qui sert de fond au tableau de M. Regnault, ne me paraît pas très à sa place. Dans l'ensemble pourtant, cette œuvre singulière, par sa fougue d'exécution, la vigueur de la touche, l'entente du clair-obscur et l'intensité de coloration me plaît, malgré ses énormes défauts dans lesquels je sens l'exubérance de la force et le bouillonnement de la séve. Aussi je préfère de beaucoup ce tableau baroque à la toile tout autrement raisonnée et raisonnable de M. Maillard, le *Serpent d'airain*, composition sage, exécution consciencieuse, qui prouve que l'artiste ne se croisait pas les bras aux séances de l'Académie: dessin correct, mais avec quelque froideur, trop de tranquillité dans l'ensemble, malgré les contorsions. Ah! jeune homme, il faut que le peintre, comme le comédien, quand il travaille, ait parfois ce que Voltaire appelait le *Diable au corps!* Un bon diable, celui-là! Le plaisant, c'est que Voltaire ne le connut guère! En revanche, il avait tous les autres pour cousins et amis.

Le *Persée*, de M. Blanc, mérite de grands éloges, c'est de la peinture saine, vigoureuse, robuste, mais où la touche virile n'empêche pas la correction, je ne dis pas l'élégance; car la force, plus que la grâce, recommande cette page énergique du jeune artiste qui paraît s'être inspiré de Michel-Ange. Le cheval, par ses formes puissantes, et même un peu lourdes, rappelle plutôt notre cheval normand, le limonnier pesant que le coursier aux pieds de gazelle qui emporte l'Arabe à travers les sables du désert. Le cavalier se rapproche, lui aussi, plutôt de l'Hercule que de l'Apollon, large d'épaules et carré par la base; mais il vit, il se remue, campé fièrement sur le gros animal dont on voit bien qu'il est le maître. Tableau plein de mouvement, d'élan et où l'on sent passer le souffle.

Les magnifiques copies de M. Machard, d'après Titien et Tintoret, donnent grande envie d'admirer les originaux. J'en dirai autant des excellents dessins, d'après l'antique, par M. Laguillemerie, qui sont des plus remarquables dans leur exécution sincère et franche; et ce-

lui-ci, dédaigneux des petits moyens, ne cherche point à nous éblouir en faisant montre de son habileté! Quelle sûreté et quelle finesse de crayon! Et le relief donc! On les voit ces statues. Je louerai pareillement du même artiste les études d'après nature et d'après Léonard de Vinci, Ghirlandais, etc. Les dessins de M. Jacquet, tout en attestant une vraie science, une grande facilité de crayon, ont un cachet moins original.

L'architecture nous fait admirer toujours ce singulier talent des grands artistes, comme aquarellistes. La *Restauration du Temple du Soleil* à Rome, par M. Gerhardt, la *Restauration du forum d'Auguste* de M. Noguet, le *Plafond de la villa Médicis* de M. Pascal, attestent, avec l'adresse du pinceau, la patience dans l'investigation, comme l'intelligence qui sait comprendre, deviner, comparer, et en même temps la constance qui peut mener à bien un long et laborieux travail. Qu'adviendrait-il, d'ailleurs, de ces beaux projets, s'il fallait les réaliser au moyen de la pierre et du marbre?

Dans ces nombreux et grands lavis, ce qui m'a frappé davantage, quoique la dimension soit moindre, c'est l'aquarelle de M. Benard, représentant le *Campo-Santo* de Pise. Le terrain ou le chemin qui conduit au portique est une merveille comme perspective. Ce portique, qui sert d'entrée à la nécropole délaissée, ne pouvait être mieux rendu, et donne bien l'idée du mouvement qui a inspiré au poëte la meilleure pièce peut-être d'*Il Pianto :*

O désolation, ô misère profonde!
Désespoir éternel pour les âmes du monde!
Sol de Jérusalem que tant d'hommes pieux
Ont baigné de sueur et des pleurs de leurs yeux;
. . . . . .
Tu n'es plus maintenant qu'une terre profane,
Un sol où toute fleur dépérit et se fane.
. . . . . .
Mais n'importe! je t'aime, ô vieux Campo-Santo,
Je t'aime de l'amour qu'avait pour toi Giotto.
Tout désolé qu'il est, ton cloître solitaire
Est encore à mes yeux le plus saint de la terre.
Salut, noble Orcagna, etc.

Les envois pour la sculpture sont peu nombreux. La *Tête d'étude* (enfant), de M. Legeorge, est d'une rare vérité qui n'exclut pas la distinction. Grâce au modelé très-fin, à la pureté des contours cares-

sés avec amour par le ciseau docile, cette tête, si pleine de vie, est charmante. Ce n'est guère par ces qualités que se recommande l'*Ève* de M. Delaplanche, ayant la pléthore de santé et les formes luxuriantes des Flamandes de Rubens. Cette Ève, trop matérielle, atteste d'ailleurs, dans sa large exécution, une main hardie à manier l'ébauchoir, un talent vigoureux, mais dans lequel le corps a plus de part que l'esprit.

Le *Pythonisse*, de M. Bourgeois, sous ce rapport, semblerait préférable; mais l'exécution, plus académique, quoique très-bonne, n'a pas cette franchise et cette spontanéité. La pose est heureuse et permet d'entrevoir de belles lignes, surtout quand on regarde la figure de profil. Les draperies ont de l'élégance, comme la tête de l'expression. Mais que c'est loin encore du type dessiné par Virgile :

Cui talia fanti
Ante fores, subito non vultus, non color unus,
Non comptæ mansere comæ; sed pectus anhelum
Et rabie fera corda tumens, majorque videri,
Nec mortale sonans (1).

Je voudrais dans la statue un peu plus de ce qu'il y a dans ces vers du poëte latin.

J'allais oublier le grand travail de M. Guadet : *Projet d'un monument à élever aux Girondins.* Quelle imagination singulière, et je parierais volontiers que le jeune artiste est à peu près le seul aujourd'hui à qui soit venue cette idée! Sans une mort courageuse qui, relevant un peu leur caractère, servit à réhabiliter leur mémoire, qui pourrait avoir aujourd'hui l'ombre de sympathie pour ces tribuns, hardis et audacieux surtout vis-à-vis de la faiblesse, et dont les intrigues et l'étroite ambition ont préparé et précipité la ruine de la royauté, sans compter que la plupart d'entre eux, par peur, en dépit du cri de la conscience, se firent les complices du régicide. Tous, plutôt que de tremper leurs mains dans le sang de l'auguste victime, n'imitèrent pas le dévouement de l'héroïque Duchâtel.

L'administration, et je l'en remercie, a profité de cette exposition pour faire ouvrir les diverses salles de l'école, et en particulier celles qui renferment tous les *anciens grands prix,* peinture, sculpture, gravure. Il faut bien reconnaître que la comparaison n'est pas (loin de là) en faveur des œuvres couronnées récemment, c'est-à-dire depuis

(1) *Énéide*, III.

ce qu'on a appelé la *transformation* de l'École, et que MM. Ingres et Flandrin appelaient d'un nom moins euphonique. Avaient-ils tort? Véritablement il y a tout un abîme entre les œuvres (je leur donne ce nom faute d'autre) couronnées depuis quelques années seulement, et celles des précédents lauréats. Sans remonter jusqu'à l'*Achille*, de Ingres (1802), au *Thésée vainqueur du Minotaure*, de Heim (1807), au *Thésée reconnu par son père*, d'Hippolyte Flandrin, arrêtons-nous devant la *Zénobie sur les bords de l'Araxe*, pour laquelle MM. Baudry et Bouguereau méritèrent le prix (1850), ou encore devant l'*Abraham* et les *Trois Anges*, magnifique concours qui compta trois lauréats couronnés, MM. Giacomotty, Maillot et Émile Lévy (1856).

Ces toiles sont de vrais tableaux, qui ne seraient déplacés nulle part et dans lesquels la composition, les expressions ne semblent nullement au dessous de l'exécution déjà si sûre et si savante. Il y a la même différence, entre ces pages sérieuses et celles des nouveaux venus qu'entre les bégaiements d'un enfant au berceau et la parole nette et vibrante de l'adolescent, la voix accentuée du jeune homme. Cela est vrai même pour des artistes dont les noms ne rayonnent point de l'auréole du succès et qui, pour une cause ou pour une autre, ont trompé les promesses de leur brillant début; aussi je m'abstiens de les nommer.

Ce que je dis pour la peinture n'est pas moins certain pour la sculpture, et avec la meilleure volonté, sans aucun esprit d'opposition, comment ne pas faire peser la responsabilité de ce recul sur la nouvelle organisation de l'École? Mais de tous les changements, dont plusieurs peuvent et doivent s'admettre, le pire assurément, la mesure entre toutes désastreuse, c'est l'abaissement de la limite d'âge de 30 ans à 25. Pour les arts d'imitation, où il faut mener de front les les longues et laborieuses études par lesquelles va se rompre la main et les études si différentes et variées qui doivent mûrir et développer l'intelligence, comment veut-on que si peu d'années suffisent? qu'avant même d'avoir vécu en quelque sorte, le jeune homme, en outre du talent d'exécution nécessaire, ait acquis, pour la composition et les expressions, cette expérience, fruit de l'observation patiente comme de la méditation.

La méditation du génie est la sœur,

a dit le poëte.

Tout homme de sens dira que, sauf quelques génies rares, il n'en saurait être ainsi, et que vouloir faire de cette exception la règle com-

mune c'est rêver l'impossible. Aussi, convaincu comme je le suis, des loyales intentions de l'administration, même alors qu'elle se trompe, je n'hésite pas à demander avec instance le rétablissement de de l'ancienne limite d'âge, au moins en partie. Je supplie M. le surintendant des Beaux-Arts, trop éclairé, trop sincère pour ne pas se rendre à l'évidence des faits, d'appuyer cette réclamation de sa puissante apostille, et d'être auprès du ministre notre interprète. Je dis *notre*, car, je crois, sans présomption, parler ici non pas en mon nom propre, mais au nom de beaucoup d'autres, des maîtres, des élèves comme des amateurs zélés de l'art dont ma faible voix ose ici se faire l'écho.

BATHILD BOUNIOL

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Le grand évènement de la quinzaine, c'est le dénouement, assez prévu du reste, de la querelle Pascal-Newton. On se rappelle que M. Chasles, membre de l'Académie des sciences, présenta, il y a plus de deux ans, à la docte assemblée des manuscrits qui établissaient avec certitude la priorité de Pascal dans la découverte des lois de l'attraction.

L'authenticité de ces manuscrits fut aussitôt mise en doute par un certain nombre de savants et de paléographes, et surtout par MM. Feugère et H. Martin. Dès lors commença un long débat qui s'est terminé seulement il y a quelques jours.

Il aurait pu durer fort longtemps encore, avec la méthode qu'avait adoptée M. Chasles. A tout argument de ses adversaires, il n'opposait que des manuscrits *nouveaux*, et refusait d'ailleurs énergiquement d'indiquer la source de ces documents. Non-seulement il ne l'indiquait pas, mais il voulait même taire les motifs qui la lui faisaient tenir secrète.

Le débat ne portait plus dès lors sur la question primitive, la priorité de Pascal. « Ces manuscrits, disaient les adversaires du savant géomètre, sont apocryphes. » — En quoi? répliquait M. Chasles non sans quelqu'apparence de raison. Vous contestez l'authenticité de telle lettre de Galilée ou de Newton, je puis vous en montrer d'Huyghens, de Lous XIV, de Mlle de Scudery, de Montesquieu, de cent autres, qui confirment et expliquent les premières. Ou la magnifique collection que je possède est tout entière authentique — sans cela comment expliquerait-on cette merveilleuse concordance? — ou ces documents sont fabriqués au jour le jour, au fur et à mesure des besoins; mais je proteste de toute mon énergie contre une pareille accusation que ma loyauté bien connue suffit à réfuter.

Enfin la vérité vient de se faire jour. M. Chasles était, tout prosaïquement et tout niaisement la dupe d'un habile faussaire. Voici comment la chose est racontée par M. l'abbé Moigno, qui tenait tous les détails de M. Chasles lui-même.

« Ce fut au commencement d'avril seulement que j'appris de M. Chasles lui-même ce douloureux secret. Il est en rapport, depuis huit ans, avec un individu appelé Vrain-Lucas, se disant archiviste paléographe, et il a acheté de lui une collection immense de documents historiques. Lucas lui a déjà livré vingt mille pièces, mais il en resterait encore énormément à livrer. Cette collection, suivant le dire de Lucas, serait entre les mains d'un vieillard, qui avait bien de la peine à s'en dessaisir, et qui ne consentait à délivrer de nouvelles pièces qu'après en avoir pris lecture.

« Ainsi s'expliquait la lenteur apportée dans l'exécution des engagements pris avec M. Chasles et comment Lucas, surtout dans les derniers temps, ne lui apportait plus chaque jour qu'un petit nombre de pièces. Cette révélation fut pour moi un coup de foudre, surtout quand M. Chasles eut ajouté que la somme remise par lui successivement à Lucas atteignait le chiffre énorme de 140 à 150,000 fr. Je fus plus effrayé encore, quand j'appris que les nouvelles copies et la traduction de la fameuse lettre de Galilée, du 5 novembre 1639, ainsi que de nombreuses lettres de Savérien et de Gerdill, avaient été apportées à M. Chasles après les communications de MM. Breton de Champ et Le Verrier. A partir de ce jour-là, je tremblai et je ne parlai plus des documents de M. Chasles; leur authenticité même historique, — il n'était plus question pour moi d'autographes, — était gravement compromise à mes yeux.

« Au reste, M. Chasles était lui-même très-inquiet : il savait déjà que, si on ne lui avait pas remis des documents fabriqués, on ne lui avait au moins donné que des copies mal faites, et il ne cessait pas de presser Lucas de lui prouver l'existence réelle de la collection et de le mettre en relation avec son possesseur actuel, pour qu'il pût exiger de lui la remise des autographes qu'on s'était engagé à lui livrer. L'inquiétude même de M. Chasles devint si grande, qu'en venant me voir, le mardi 17 août, vers quatre heures, il m'apprit qu'il avait voulu demander au commissaire de police du quartier Saint-Thomas-d'Aquin si, dans le cas où il se trouverait dans la rue avec Lucas, il pourrait demander à un sergent de ville de le faire arrêter comme voleur, et de le conduire avec lui au bureau de police le plus voisin.

Quand M. Chasles m'eut fait cette confidence, je lui fis remarquer qu'il était plus sûr de s'adresser directement à l'administration centrale, pour arriver à découvrir la collection, s'il était vrai que Lucas allât y puiser tous les jours, comme il l'affirmait. Le mercredi, 18 août, avec l'autorisation et même à la demande de M. Chasles, je fus trouver M. le préfet de police, qui m'écouta avec beaucoup de bienveillance, prit un vif intérêt à ma révélation, et chargea, par un mot qu'il me remit, M. le directeur de la police municipale de faire suivre Lucas jusqu'à ce qu'on eût acquis la preuve, soit de l'existence réelle de la collection, soit de sa qualité de faussaire.

« J'informai le même jour, par écrit, Son Exc. le maréchal Vaillant de la démarche que j'avais faite; j'en prévins aussi M. Balard. Il fut d'abord très-difficile de trouver la piste de Lucas, qui cependant continuait à apporter à M. Chasles des lettres de plus en plus incroyables, fabriquées évidemment pour les besoins de la cause. Une d'elles, entre autres, supposée écrite par le cardinal Gerdill à Guinguené, donnait au littérateur français, sur l'existence, dans une certaine collection, des copies et de la traduction de la lettre de Galilée du 5 novembre 1639, des détails qui ne

pouvaient être connus que de celui-là même (de Lucas) qui avait remis le dossier à M. Chasles.

« Cet excès d'audace et l'annonce que Lucas allait chaque jour à la bibliothèque Impériale consulter les œuvres de Galilée, la biographie, le dictionnaire de Chauffepié, ne laissèrent plus aucun doute sur son industrie, et nous obtînmes, M. Balard et moi, que M. Chasles déposerait, entre les mains de la police municipale, une plainte en escroquerie. Voilà comment Lucas a été arrêté vendredi dernier, 10 septembre, vers midi. »

Telle est en substance la déclaration que fit M. Chasles à l'Académie, dans la séance publique du 13 septembre. Il ajoutait cependant, par un reste d'espoir ou pour sauver un peu son amour-propre, qu'il lui paraissait impossible qu'un homme tel que Lucas, sans instruction, sans moyens d'existence connus, eût pu à lui seul fabriquer l'énorme quantité de manuscrits qui lui avaient été apportés.

Lucas d'ailleurs était pauvre ; où avaient passé les 140 ou 150,000 francs que M. Chasles avait déboursés ?

Il y a donc, disait M. Chasles, en terminant sa communication, il y a donc encore un mystère à éclaircir.

Et il aurait volontiers ajouté :

Qui sait ? tous les manuscrits ne sont peut-être pas apocryphes, peut-être.....

Cette arrière-pensée de M. Chasles ne s'expliquait que trop facilement. Avoir, deux années durant, tenu tête à la moitié de l'Académie et aux savants français et étrangers, avoir dépensé 50,000 beaux écus, avoir caressé pendant de longs mois l'espérance de réhabiliter une gloire nationale et de jouer un mauvais tour à nos bons amis d'outre-Manche, et tout d'un coup, du jour au lendemain, perdre tout..... Je le répète, il était permis de chercher à se raccrocher un peu.

Mais, de son côté, l'Académie n'était pas contente, et elle trouvait, fort naturellement d'ailleurs, qu'après tant d'attaques et tant de répliques, il se faisait temps de conclure une bonne fois.

M. Dumas fut chargé de l'exécution. Voici les passages saillants de son rapport de lundi dernier :

« J'ai écouté, dit-il, avec la plus scrupuleuse attention la communication faite par l'honorable M. Chasles à la dernière séance. Elle ne m'a pas semblé répondre d'une manière suffisante à la situation. J'en ai fait l'observation à notre savant confrère, mais il a désiré que sa note fût imprimée sans changement dans les comptes-rendus ; il était dans son droit, et le secrétaire perpétuel s'est conformé à ses intentions. Cependant, je considère comme un devoir d'expliquer publiquement ma pensée.

« Il faut qu'on le sache et que nos comptes-rendus en gardent la trace, dans le double intérêt de l'Académie et de l'histoire des sciences : depuis longtemps, presque tous es membres de l'Académie sont convaincus que

M. Chasles est victime d'une fraude, et, pour mon compte, je n'en ai jamais douté. Mais notre honoré confrère connaissant seul et voulant seul connaître la source d'où émanaient les pièces qu'il produisait, l'Académie, par déférence pour son caractère, a laissé se prolonger devant elle une discussion qu'elle ne supportait qu'avec impatience et douleur. »

M. Dumas insiste ensuite sur la nécessité de réhabiliter le caractère des deux savants étrangers qui ont été plus spécialement compromis dans la querelle, Newton et Huyghens, et regrette que M. Charles les ait oubliés.

« L'Académie, dit-il, voudra protester contre cet oubli. Elle fermera cette discussion regrettable, mais elle ne peut pas demeurer solidaire de la conclusion de notre savant confrère, qui ne consent pas encore à absoudre ceux qu'il accusait. S'il croit *qu'il reste un mystère à pénétrer, et que jusque-là il n'y a rien à conclure*, qu'il reste du moins seul à le croire. »

M. Chevreul prend à son tour la parole et s'associe à la pensée qui a dicté la note de M. Dumas. Il regrette que M. Chasles ait laissé planer dans sa dernière communication comme un nouveau doute sur la valeur de ses manuscrits. Il fallait conclure, et ne pas laisser ainsi longtemps Newton et Huyghens sous le coup d'accusations injustes.

Enfin M. Chasles se lève et explique qu'en se servant de l'expression de « mystère qui restait à éclaircir », il n'avait en vue que de rappeler combien il était au moins étrange de voir trente mille pièces fabriquées par un seul faussaire, ou une association de faussaires représentée par un homme dépourvu d'instruction, comme l'est celui qui lui a vendu ses manuscrits.

Mais l'Académie se montra exigente, et manifesta le désir que M. Chasles formulât une conclusion plus nette sur la valeur qu'il pourrait encore attribuer aux manuscrits.

M. Charles mis en demeure de s'exécuter, n'hésita plus et déclara qu'il n'avait plus maintenant aucune raison plausible de croire à leur authenticité.

Le remarquable ouvrage de notre collaborateur, M. H. Lasserre, a produit une vive émotion. La plupart des journaux s'en sont occupés, les uns pour louer le talent de l'écrivain, sa haute impartialité, son courage, les autres, tout en rendant hommage au mérite et à la sincérité de l'auteur, n'ont pas osé aborder la question fondamentale du miracle et n'ont considéré dans l'œuvre de M. Lasserre que le côté exclusivement littéraire. D'autres enfin, comme le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, ont répété leurs vieilles antiennes au sujet des miracles, tout en reconnaissant que les faits rapportés par l'auteur restaient inexplicables jusqu'à plus ample information.

Les catholiques ont ressenti une pieuse joie du succès de ce bel ouvrage, triomphe nouveau pour l'auteur, et surtout pour la sainte Mère de Dieu. Le Souverain-Pontife a adressé le bref suivant à M. H. Lasserre :

A SON BIEN AIMÉ FILS HENRI LASSERRE,

PIE IX, PAPE.

Bien-aimé Fils, salut et bénédiction apostolique.

Recevez Nos félicitations, bien cher Fils.

Gratifié jadis d'un insigne bienfait, vous venez scrupuleusement et avec amour, d'accomplir le vœu que vous aviez fait : vous venez de prouver et d'établir la récente Apparition de la très-clémente Mère de Dieu d'une telle manière que la lutte même de l'humaine malice contre la miséricorde divine sert précisément à faire ressortir avec plus de force et d'éclat la lumineuse évidence du fait. Dans l'exposition que vous faites des évènements, dans leur trame et leur enchaînement, tous les hommes pourront voir clairement et avec certitude comment notre très-sainte religion tourne et aboutit au véritable avantage des peuples; comment elle comble de biens, non-seulement célestes et spirituels, mais encore temporels et terrestres, tous ceux qui accourent à elle. Ils pourront voir comment, même en l'absence de toute force matérielle, cette religion est toute-puissante à maintenir l'ordre; comment, parmi les multitudes émues, elle sait contenir dans de sages limites l'emportement et l'indignation, même justes, des esprits agités. Ils pourront voir enfin comment le Clergé coopère par ses loyaux efforts et par son zèle à de tels résultats, et comment, bien loin de favoriser la superstition, il se montre infiniment plus lent et plus sévère que tout le monde, quand il s'agit de porter un jugement sur des faits qui semblent surpasser les forces de la nature. Avec une non moins vive lumière, votre récit rendra manifeste cette vérité, que l'impiété déclare tout-à-fait en vain la guerre à la religion, et que les méchants tentent très-inutilement d'entraver par des machinations humaines les divins conseils de la Providence, la perversité des hommes et leur coupable audace servant au contraire de moyen à la Providence pour donner à ses œuvres plus de puissance et plus de splendeur. C'est pourquoi nous avons accueilli avec la plus vive joie votre livre intitulé : NOTRE DAME DE LOURDES. Nous avons foi que Celle qui, de toutes parts, attire vers Elle, par les miracles de sa puissance et de sa bonté, des multitudes de pèlerins, veut également se servir de votre livre pour propager plus au loin et exciter envers Elle la piété et la confiance des hommes, afin que tous puissent participer à la plénitude de ses grâces. Comme gage de ce succès que Nous prédisons à votre œuvre, recevez Notre bénédiction apostolique, que Nous vous adressons bien affectueusement en témoignage de Notre gratitude et de Notre paternelle bienveillance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 4 septembre 1869. De notre pontificat l'an XXIV.

PIE IX, PAPE.

Nous avons rendu compte du livre intitulé : *Traité des Congrégations religieuses* de notre savant collaborateur M. A. Ravelet (1).

Le Souverain-Pontife a adressé à l'auteur le bref suivant que nous sommes heureux de reproduire :

PIE IX, PAPE

Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Nous avons vu avec un très-grand plaisir, cher fils, que vous aviez appliqué votre esprit et votre expérience du droit à déterminer la portée équitable de ces lois civiles qui régissent aujourd'hui en France les familles religieuses, afin qu'une interprétation captieuse de ces lois n'ajoute pas de nouveaux liens aux entraves qui ont déjà restreint leur liberté d'assister les peuples et de leur prodiguer leurs soins paternels.

Nous Nous réjouissons que non-seulement vous ayez les plus justes pensées sur ces très-utiles institutions de l'Église, mais encore que vous en parliez avec tant de science, d'éloquence et de liberté; en sorte que si l'on voulait tenir sérieusement compte des choses que vous écrivez, les Ordres religieux et les Congrégations devraient être considérés comme un très-grand bienfait conféré aux nations, et, par conséquent, comme tout à fait dignes de la faveur et de l'appui des lois. C'est pourquoi Nous avons eu pour très-agréable votre ouvrage intitulé : *Traité des Congrégations religieuses*, et Nous vous remercions de l'exemplaire que vous Nous en avez offert. Comme témoignage de Notre gratitude et comme gage de Notre bienveillance paternelle, Nous voulons que vous receviez Notre bénédiction apostolique, et Nous vous l'accordons très affectueusement, à vous et aux vôtres.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21 août 1869, 24e année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

M. Palmé vient de mettre encore en vente deux nouveaux ouvrages.

Le premier a pour titre : *Une question politique soumise au concile; en quoi consiste la légitimité du pouvoir*, par M. L. Rupert, rédacteur du *Monde*.

Le second (2) sous le titre général de *Gloires du catholicisme au dix-neuvième siècle*, raconte la vie de M. de Montalembert, et donne des extraits de ses œuvres.

L'auteur est M. l'abbé Doulens.

L'espace nous manque pour analyser même sommairement ces deux livres; nous y reviendrons prochainement.

(1) Chez Ve Palmé, éditeur, rue de Grenelle-Saint-Germain, 75.

(2) Se publie aussi à Arras, à la nouvelle librairie catholique de V. Brunet, éditeur.

Nous avons déjà signalé la faveur que le public accorde au livre, si concis et si complet, de M. l'abbé Jaugey sur le *Concile*. Plusieurs de nos vénérables évêques ont bien voulu adresser à l'auteur leurs félicitations et leurs encouragements. Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux la lettre de Mgr l'évêque de Rodez; la voici :

Monsieur l'abbé,

« J'ai pu enfin trouver le moment de lire le volume que vous avez bien voulu m'envoyer et qui a pour titre : LE CONCILE, *petit traité théologique adressé aux gens du monde*. Cette publication m'a paru pleine d'intérêt et d'actualité, au double point de vue de la doctrine et des détails historiques que vous avez résumés avec un remarquable esprit d'analyse. C'est un tableau réduit mais fidèle des victoires et conquêtes de l'Église par ses dix-huit batailles contre toutes les erreurs, c'est-à-dire par ses dix-huit conciles œcuméniques. Vous l'avez fait précéder d'un exposé dogmatique sur la nature des conciles, sur les condition de l'œcuménicité, sur les membres appelés à siéger dans ces augustes assemblées, sur les matières qui s'y traitent, sur l'autorité qu'elles ont dans l'Église catholique et sur le cérémonial auquel elles sont soumises. Sous ces divers titres, vous avez présenté un résumé complet des questions qui se réfèrent à cette matière importante, et vous les avez résolues dans le sens des doctrines romaines, qui sont les vraies doctrines catholiques.

« Ainsi, dans votre *petit traité*, les gens du monde trouveront tout ce qu'il leur importe de savoir sur ces assises solennelles de la catholicité, dont l'étude est mise à l'ordre du jour par la convocation du prochain concile du Vatican. Ils y trouveront aussi la rectification d'une foule d'erreurs et de préjugés qui ont cours parmi eux sur tout ce qui se rattache à la papauté, à la constitution divine de l'Église, à son indépendance et à ses rapports avec la société temporelle, ainsi qu'aux décisions qui devront émaner de Rome, sur le dogme, la morale et la discipline.

« Je vous félicite, monsieur l'abbé, d'avoir rédigé ce livre avec le zèle éclairé, la capacité et l'érudition qui vous distinguent, et je fais des vœux sincères pour que vous trouviez beaucoup de lecteurs.

« Recevez l'assurance de mes sentiments distingués, avec mes salutations empressées.

« † LOUIS, ÉVÊQUE DE RODEZ. »

ERNEST SCHNAITER.

Le Propriétaire-Gérant : V. PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE, IMPRIMEUR, PLACE DU PANTHÉON, 2.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

N° 31. — 10 JUILLET 1869.

I. Le cardinal Consalvi et le P. Theiner, par M. l'abbé U. MAYNARD. 5
II. Mgr Gerbet à Rome, par M. l'abbé CASAMAJOR. . . 27
III. Nouvel aspect du Procès de Galilée, par M. l'abbé J. MOREL. 44
IV. Le Fils du Sacristain, nouvelle (suite et fin), par M. EUGÈNE DE MARGERIE. . . 63
V. Joseph-Marie Pignatelli, par M. D'ESTOURVILLE. . . 77
VI. Lui, par JEAN LANDER. . . 89
VII. Un Miracle annuel de saint Benoît dans les Apennins, par le R. P. BÉRENGIER. . 96
VIII. Chronique du Concile, par M. J. CHANTREL. . . . 125
IX. Revue politique de la quinzaine, par M. E. VEUILLOT. 142
X. Chronique littéraire, par M. ERNEST SCHNAITER. . . 152

Pages

N° 32. — 25 JUILLET 1869.

I. L'Infaillibilité du Pape et le Concile de Florence, par le R. P. H. MONTROUZIER. 157
II. Le Césarisme (suite et fin), par M. COQUILLE. . . . 172
III. Des Monts-de-Piété, par M. RAVELET. 195
IV. Nouvel aspect du Procès de Galilée (suite et fin), par M. l'abbé J. MOREL. . . 220
V. Valentine, par Mme ETIENNE MARCEL. 245
VI. Chronique du Concile, par M. J. CHANTREL. . . . 273
VII. Revue politique de la quinzaine, par M. E. VEUILLOT. 286
VIII. Chronique littéraire, par M. ERNEST SCHNAITER. . . 295
IX. Bulletin bibliographique, par MM. LEGRAY, BOUNIOL, etc. 304

Pages

N° 33. — 10 AOUT 1869.

I. Les Passions, par M. le Dr FRÉDAULT 317
II. L'Art et la Morale au théâtre en France, par M. ARTHUR LOTH. 347
III. Saint Jean Chrysostome, étude historique, par M. ERNEST HELLO. 356
IV. La Télégraphie française, par M. D'ARMENTIÈRES. . 372
V. Fragment inédit d'un voyage au Far-West, par M. le baron DE WOGAN. . . . 397
VI. Mère Daneel (nouvelle), par Mme COURTMANS. . . . 416
VII. Chronique du Concile, par M. J. CHANTREL. . . . 439
VIII. Revue politique de la quinzaine, par M. E. VEUILLOT. 457
IX. Chronique littéraire, par M. ERNEST SCHNAITER. . . 467
X. Bulletin bibliographique, par MM. l'abbé CARLE, etc. 473

N° 34. — 25 AOUT 1869.

I. Le Concordat et l'Evêque de Linz, par le R. P. DESJARDINS 477
II. Les Passions (suite), par M. le Dr FRÉDAULT. . . . 492
III. Les Questions sociales, par M. HENRY DE RIANCEY. . 519
IV. Les Grands Artistes. — François Gérard, par M. BATHILD BOUNIOL. 538
V. Mère Daneel (nouvelle), par Mme COURTMANS. 558
VI. Fragment inédit d'un voyage au Far-West, par M. le baron DE WOGAN. . . . 581
VII. Chronique du Concile, par M. J. CHANTREL. . . . 601
VIII. Revue politique de la quinzaine, par M. E. VEUILLOT. 616
IX. Chronique littéraire, par M. ERNEST SCHNAITER. . . 624
X. Bulletin bibliographique, par M. BATHILD BOUNIOL. 630

N° 35. — 10 SEPTEMBRE 1869.

I. Saint Paul, par Ernest Renan, par M. B. CHAUVELOT. 634
II. Les Eglises de l'Orient et leurs rapports avec Rome, par M. A. D'AVRIL. . . . 668
III. Les Passions (suite), par M. le Dr FRÉDAULT. 694
IV. La Télégraphie française (suite), par M. D'ARMENTIÈRES. 715
V. Mère Daneel, nouvelle (suite), par Mme COURTMANS. . 736
VI. Chronique du Concile, par M. J. CHANTREL. . . . 752
VII. Revue politique de la quinzaine, par M. E. VEUILLOT. 776
VIII. Chronique littéraire, par M. ERNEST SCHNAITER. . 784

N° 36. — 25 SEPTEMBRE 1869.

I. L'Orient chrétien, par M. A. D'AVRIL. 789
II. La Télégraphie française, par M. D'ARMENTIÈRES. . 811
III. La Prédication et la Société française au treizième siècle, par M. MARIUS SEPET. 841
IV. Les Passions, par M. le Dr FRÉDAULT 854
V. Mère Daneel, nouvelle, par Mme COURTMANS. . . . 874
VI. Chronique du Concile, par M. J. CHANTREL. . . . 893
VII. Revue politique de la quinzaine, par M. E. VEUILLOT. 913
VIII. Chronique littéraire, par M. ERNEST SCHNAITER. . . 928
IX. Les Envois de Rome, par M. BATHILD BOUNIOL. . . 922
X. Bulletin bibliographique, par M. le marquis MÉLTEDO. 935

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Actualités artistiques, par M. BATHILD BOUNIOL, 554.
ARMENTIÈRES (M. D'). — La Télégraphie française, 372, 715, 811.
Art (l') et la Morale au théâtre en France, par M. A. LOTH, 347.
Art (l') religieux contemporain, par M. l'abbé Hurel, 630.
AVRIL (M. D'). — Les Eglises de l'Orient et leurs rapports avec Rome, 668, 789.

B

Bayle (M. l'abbé). — *La Perle d'Antioche*, 473.
BÉRENGIER (le R. P.). — Miracle annuel dans les Apennins, 96.
BESSON (M. L.). — *La France héroïque*, par M. Bouniol, 316.
BOUNIOL (M. BATHILD). — *Le Peintre*, 316; François Gérard, 588; Actualités artistiques, 554; *l'Art religieux contemporain*, 630; *la France héroïque*, 316; les Envois de Rome, 922.
Bouquet (Dom). — *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 313.
Bulletin bibliographique, 304, 473, 935.

C

Cardinal (le) Consalvi et le P. Theiner, par M. l'abbé MAYNARD, 5.
CARLE (M. l'abbé). — *Trésor historique de la prédication*, par M. l'abbé Sibillat, 472.
CASAMAJOR (M. l'abbé). — Mgr Gerbet à Rome, 27.
Césarisme (le), par M. COQUILLE, 172.
CHANTREL (M. J.). — Chronique du Concile, 125, 273, 439, 601, 752, 893.

(1) Les noms des Rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue* son écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en *italiques*.

CHAUVELOT (M. B.). — *Saint Paul*, par M. Renan, 634.
Chronique du Concile, par M. J. CHANTREL, 125, 273, 439, 601, 752, 893.
Chronique littéraire, par M. E. SCHNAITER, 152, 295, 467, 624, 784, 928.
COQUILLE (M.). — Le Césarisme (suite et fin), 172.
Corbin et d'Aubecourt, par M. Louis Veuillot, 307.
COURTMANS (Mme). — Mère Daneel (nouvelle, 416, 558, 736, 874.

D

DESJARDINS (le R. P.). — L'Episcopat et les lois confessionnelles en Autriche, 477.

E

Eglises (les) de l'Orient et leurs rapports avec Rome, par M. D'AVRIL, 668, 789.
Envois (les) de Rome, par M. R. BOUNIOL, 922.
Episcopat (l') et les lois confessionnelles en Autriche, par le R. P. DESJARDINS, 477.
ESTOURVILLE (M. D'). — Joseph-Marie Pignatelli, 77.

F

Fils (le) du Sacristain, nouvelle, par M. E. DE MARGERIE, 63.
Fragment inédit d'un voyage dans le Far-West, par M. DE VOGAN, 397, 581.
France (la) héroïque, par M. Bouniol, 316.
FRÉDAULT (M. le Dr). — Les Passions, 317, 492, 694, 854.

G

Gérard (François), par M. BOUNIOL, 538.

H

HELLO (M. ERNEST). — Saint Jean Chrysostome, 356.
Hervé. — *Une page de l'histoire de l'Angleterre*, 311.
Hurel (M. l'abbé). — *L'art religieux contemporain*, 630.

I

Infaillibilité (l') du Pape et le Concile de Florence, par le R. P. MONTROUZIER, 157.

J

Joseph-Marie Pignatelli, par M. D'ESTOURVILLE, 77.

L

LANDER (JEAN). — Lui, 89.
LEGEAY. — *Le Monde et l'Homme primitif*, 304.
LOTH (M. A.). — L'Art et la Morale au théâtre en France, 347.
Lui, par JEAN LANDER, 89.

M

MARCEL (Mme ET.). — Valentine, nouvelle, 245.
MARGERIE (M. EUG. DE). — Le Fils du Sacristain, 63.
MAYNARD (M. l'abbé). — Le Cardinal Consalvi et le P. Theiner, 5.
Meignan (Mgr). — *Le Monde et l'Homme primitif*, 304.
Memoriale theologiæ moralis, par M. Sarra Henrico, 315.
Mère Daneel, nouvelle, par Mme COURTMANS, 416, 558, 736, 874.
Méthode d'enseignement raisonné, par M. l'abbé Rambaud, 306.
Miracle (un) annuel dans les Apennins, par le R. P. BÉRENGIER, 96.
Monde (le) et l'Homme primitif, par Mgr Meignan, 304.
Mgr Gerbet à Rome, par M. l'abbé CASAMAJOR, 27.
MONTROUZIER (le R. P.). — L'Infaillibilité du Pape et le Concile de Florence, 157.
Monts-de-Piété (les), par M. A. RAVELET, 195.
MOREL (M. l'abbé). — Nouvel aspect du procès de Galilée, 44, 220.

P

Page (une) de l'histoire d'Angleterre, par M. Hervé, 311.
Passions (les), par M. le Dr Frédault, 317, 492, 694, 854.
Peintre (le), par M. Bouniol, 316.
Perle (la) d'Antioche, par M. l'abbé Bayle, 473.
Perrois (M. A. de). — *Une page de l'histoire d'Angleterre*, 311.
Prédication (la) et la société française au treizième siècle, par M. Marius Sepet, 841.
Procès de Galilée (nouvel aspect du), par M. l'abbé U. Morel, 44, 220.
Publication (une) historique, 309.

Q

Questions (les) sociales, par M. Henry de Riancey, 519.

R

Rambaud (M. l'abbé). — *Méthode d'enseignement raisonné*, 306.
Ravelet (M. A). — Les Monts-de-Piété, 195.
Recueil des historiens des Gaules et de la France, par Dom Bouquet, 313.
Renan (M.). — *Saint Paul*, 634.
Revue politique de la quinzaine, par M. Eug. Veuillot, 142, 286, 457, 616, 776, 913.
Riancey (M. H. de). - Les Questions sociales, 519.

S

Saint Jean Chrysostome, par M. Hello, 356.
Saint Paul, par M. Renan, 634.
Sarra (M. H.). — *Memoriale Theologiæ moralis*, 315.
Schnaiter (M. E.). — Chronique littéraire, 152, 295, 467, 624, 784, 928.
Sepet (M. Marius). — La Prédication et la Société française au treizième siècle, 481.
Sibillat (M. l'abbé). — *Trésor historique de la prédication*, 473.

T

Télégraphie (la) française, par M. d'Armentières, 372, 715, 811.
Thierry (M. Ed.). — *Le Peintre*, par M. R. Bouniol, 316.
Trésor historique de la prédication, par M. l'abbé Sibillat, 473.

V

Valentine (nouvelle), par Mme Et. Marcel, 245.
Veuillot (M. Eug.). — Revue politique de la quinzaine, 142, 286, 457, 616, 776, 913.
Veuillot (M. L.). — *Corbin et d'Aubecourt*, 307.
Villiers (M. Th. de). — *La Perle d'Antioche*, 473.

PARIS. — IMPRIMERIE E. DE SOYE, PLACE DU PANTHÉON, 2.

This book should be returned t
the Library on or before the last dat
stamped below.

A fine of five cents a day is incurre
by retaining it beyond the speci
time.

Please return promptly.